This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1505
.763
2.Ser. v.2.

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

TOME III.

ANNÉE 1860. — 1er SEMESTRE.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

1860

Digitized by Google

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 14 novembre 1859.

Présidence de M. GUIGNIAUT, membre de l'Institut, vice-président de la section.

Un grand nombre de Sociétés savantes, dont nous indiquerons les noms à la fin de ce procès-verbal, et dix-sept correspondants ont répondu à la lettre ministérielle du 20 août 1859 et promis leur concours pour le *Dictionnaire géographique de la France.*

M. Marcel Canat a renvoyé les documents relatifs à Louis XI, pour lesquels le Comité avait demandé une vérification. M. Marcel Canat a ajouté trois nouvelles pièces et complété sa notice. — M. Huillard-Bréholles est chargé d'examiner ces documents.

Le Comité a reçu de M. de La Fons de Mélicocq une nouvelle copie des pièces relatives à la maladrerie de Lille pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles. — Ces documents sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

Le même correspondant a adressé au Comité copie des actes relatifs à une contestation qui s'était élevée, en 1445, entre le prévôt et les échevins de Valenciennes, d'une part, et le seigneur de Raismes (Nord), de l'autre, à l'occasion des dégâts que l'on avait commis dans la forêt de Raismes, sous prétexte d'y cueillir *le may.*

(RECAP) 1505 .763 2nd ser. v.3 1860
Digitized by Google

M. de La Fons de Mélicocq signale ce document comme intéressant au point de vue de la législation du quinzième siècle. — M. Laferrière est prié de l'examiner.

Le même membre est chargé de rendre compte d'une lettre de M. Mathon fils, relative à un duel judiciaire.

M. de Baecker envoie de nouveaux renseignements destinés à compléter sa note sur la réception de Lotin en qualité d'abbé de Saint-Winoc. — Renvoi à M. Delisle.

Le Comité prie également M. Delisle d'examiner une lettre de M. l'abbé André, qui s'attache à prouver que c'est à tort que l'on a attribué au pape Benoît IX la consécration de l'église Saint-Victor de Marseille, en 1040 (1).

M. Hanriot, inspecteur d'Académie à Metz, adresse au Comité la copie d'une lettre de Henri IV, qui appartient à M. Hallez-d'Arros, et que M. Berger de Xivrey avait demandée. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. Dusevel envoie copie : 1° de lettres de garantie accordées aux *maïeurs*, *jurez* et *habitants* de Péronne, le 15 février 1418, par Philippe de Bourgogne, comte de Charolais, seigneur de Château-Belin, etc., qui devint bientôt duc de Bourgogne à la suite de l'assassinat de son père, Jean-sans-Peur; 2° une lettre du même Philippe, duc de Bourgogne, en date du 3 juillet, aux gouverneur et receveur de Péronne, relative à la diminution des contributions qu'il avait demandées aux maire, échevins, bourgeois et habitants de Péronne, pour le siége et recouvrement de Calais; 3° un exemplaire de sa *Notice sur la fête du prince des sots à Amiens*. — Remerciments à M. Dusevel et dépôt des pièces aux archives et à la bibliothèque du Comité.

M. de Girardot communique l'analyse de documents relatifs à une ambassade que Louis XI envoya en Italie (années 1478-1479), documents dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Bourges. — Renvoi à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. Le Glay indique des pièces récemment découvertes dans la partie non explorée des archives de la Chambre des comptes de Lille, et se rapportant au projet de croisade formé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, contre les Turcs (1460-1466). M. Le Glay, après avoir rappelé que les chroniqueurs de cette époque parlent de ce projet de croisade, ajoute qu'on n'a publié, du moins à sa connaissance, aucun des documents officiels qui s'y rattachent. —

(1) Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. II, p. 4.

Digitized by Google

M. Louandre est chargé d'examiner ces pièces et d'en rendre compte au Comité.

M. l'abbé Barbier de Montault fait hommage au Comité de plusieurs brochures qu'il a publiées. Il lui offre également, pour être déposés à la bibliothèque du Comité, des opuscules imprimés, et entre autres une oraison funèbre de Catherine de Médicis, des arrêts du conseil du roi, des déclarations royales, etc.; enfin diverses pièces manuscrites, et un recueil de dictons populaires, usages, croyances, superstitions, etc., de l'arrondissement de Loudun (Vienne). — Remercîments et dépôt aux archives et à la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Canéto indique un procès-verbal d'enquêtes et d'informations, qui avaient été provoquées par une lettre close de Charles IX, datée du 20 novembre 1571 et adressée à l'évêque d'Aire (département des Landes). Le procès-verbal est du 15 juillet 1572, un mois et dix jours avant la Saint-Barthélemy, et signale les traces sanglantes que le passage de Montgommery, chef des huguenots, avait laissées dans le diocèse d'Aire. Le correspondant pense que la lettre close, mentionnée dans le procès-verbal, était une circulaire adressée à toutes les villes de France ou du moins à celles du Midi, et il exprime le vœu que Son Exc. le Ministre veuille bien ordonner : 1° de rechercher le texte de cette lettre pour reconnaître si c'est une circulaire ; 2° de vérifier s'il n'existe pas dans les archives ou bibliothèques de l'Empire des procès-verbaux de même nature que celui d'Aire. — Renvoi de ces pièces à M. Berger de Xivrey.

M. Cénac-Moncaut communique un travail ayant pour titre : *Essais étymologiques sur les noms de lieu des Pyrénées françaises et espagnoles ; origines armoriques, euscariennes et celtiques.* — Ce travail est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Levot adresse des copies de lettres patentes de Jean V, duc de Bretagne, affranchissant les hôtelleries du Folgoat de tous impôts et subsides (1432) ; de remontrances du parlement de Bretagne à Anne d'Autriche qui s'était attribuée, en 1646, la charge de grand-maître, chef et surintendant du commerce et de la navigation ; enfin de diverses pièces concernant la chapelle de la B. Catherine, vierge et martyre, et de la B. Vierge Marie de Recouvrance, au diocèse de Léon. — Ces documents sont renvoyés à M. Levot, en le priant d'en indiquer la provenance et d'y joindre quelques éclaircissements.

Digitized by Google

Le Comité a reçu de M. Marre de nouveaux extraits des *Mémoires historiques sur l'abbaye de Coulombs*, etc., par messire Léonard de Sahuguet d'Espagnac (1). Un premier extrait a pour but de rectifier une tradition historique, d'après laquelle Eudes, fils du roi Henri Ier, aurait été puni de sa rébellion contre son père par une longue captivité. D'après les *Mémoires historiques* de l'abbé d'Espagnac, l'emprisonnement d'Eudes fut de courte durée. Les autres extraits sont relatifs à l'établissement des communes de Dreux et de Mantes. — M. Jules Desnoyers est prié de rendre compte de ces documents.

M. Désiré Monnier transmet la copie d'une sentence de mort portée en 1629, par le tribunal de Saint-Claude (Jura), contre un individu qui avait mangé en carême de la chair d'un *cheval crevé* et d'un veau *mort de pauvreté et de maladie*. — Renvoi à M. Rathery.

M. Busy adresse un extrait de l'inventaire des archives de l'hôtel de ville d'Epinal, antérieures à 1790. — Renvoi à M. Tardif.

M. Hegewald, professeur au lycée de Dijon, soumet au Comité des *Essais*, où il espère donner la solution de plusieurs questions historiques sur l'origine des Gaulois, leur patrie, leur supériorité, etc. — Renvoi à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Leroy, chef d'institution à Cany (Seine-Inférieure), donne avis de la découverte qu'il a faite, il y a quelques mois, dans les greniers de l'hôtel de ville de Cany, d'un immense tas de papiers provenant des chartriers des châteaux et des abbayes voisines, spécialement de Valmont, de Fécamp, d'Ouville, de Saint-Georges de Boscherville, etc. L'archiviste du département de la Seine-Inférieure a visité ces papiers, et il y a lieu de croire qu'ils ne tarderont pas à être transférés au dépôt des archives départementales.

M. Mangeart, bibliothécaire de Valenciennes, envoie au Comité un extrait du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de cette ville, qu'il vient de rédiger et qui est maintenant sous presse. Cet extrait est relatif à un cartulaire du Hainaut de la fin du treizième siècle et du commencement du quatorzième. — Remercîments et dépôt aux archives.

M. le président désigne MM. Bellaguet, Berger de Xivrey, Delisle, V. Foucher et Am. Thierry, pour rendre compte des publi-

(1) Il a été question d'une première communication relative à ces Mémoires dans la séance du 6 juin 1859. (Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e Série, t. II, p. 3.)

Digitized by Google

cations de la Société académique de Maine-et-Loire, de la Société d'émulation des Vosges, de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, enfin de la Société d'émulation de la Vendée.

Le Comité entend ensuite les rapports de MM. Laferrière, Bellaguet, Tardif et Jourdain sur les travaux des Sociétés savantes du Var, de Poitiers, d'Angers et de l'Aube. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Le zèle que les Académies des départements continuent de montrer, pour le *Dictionnaire géographique de la France*, est attesté par la volumineuse correspondance, dont nous avons déjà parlé. Les Sociétés savantes de l'Aisne (Laon et Saint-Quentin), de l'Allier, du Calvados, des Bouches-du-Rhône (Aix), de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, du Doubs (Besançon et Montbéliard), de l'Eure, d'Eure-et-Loir, du Gard, de la Gironde, de l'Hérault, d'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de la Loire, de la Loire-Inférieure, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de la Marne (Châlons et Reims), de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Nord (Dunkerque et Cambrai), de l'Oise, du Bas-Rhin, de la Somme, du Var, de la Vienne, des Vosges, de l'Yonne, ont promis un concours actif et ont presque toutes nommé des commissions chargées de préparer le travail. Si l'on ajoute qu'un grand nombre de correspondants du Comité ont déjà envoyé des renseignements géographiques, et que plusieurs autres Sociétés savantes sont à l'œuvre, on reconnaîtra que la pensée généreuse du Ministre a été comprise par les Académies et les érudits des provinces. Ils tiennent à honneur de prendre part à une œuvre qui éclairera l'histoire de France, et associera par une féconde collaboration toutes les Sociétés savantes des départements.

A. Chéruel,
Secrétaire de la Section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 21 novembre 1859.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

La reprise des séances est signalée par un vote unanime de remercîments à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui a bien voulu accorder des distinctions et des récompenses diverses aux membres non résidants et aux correspondants qui ont été récemment désignés par la section à Son Exc. comme méritant ce témoignage de satisfaction, en raison du concours utile et éclairé qu'ils veulent bien prêter à ses travaux.

M. le secrétaire du Comité donne lecture de deux lettres de M. le Ministre d'Etat. La première est relative à une tombe qui se trouve dans l'église de Dampierre (Aube). Le Ministre fait savoir que cet édifice n'étant pas classé parmi les monuments historiques, c'est à l'administration des cultes qu'il faut s'adresser pour obtenir les moyens de conservation que l'on réclame. La seconde lettre de M. le Ministre d'Etat est en réponse à une demande faite au sujet des grottes de Plouharnel (Morbihan). Son Exc. déclare que son ministère n'a point à s'occuper de monuments qui appartiennent à des particuliers. La section entend aussi une lettre de M. Rosenzweig, correspondant, qui donne des renseignements sur le même sujet. La section remercie M. Rosenzweig des démarches qu'il a bien voulu faire, à sa prière; mais elle décide qu'il ne peut être donné suite à la demande d'allocations que le zélé correspondant adresse en faveur du propriétaire de ce monument.

M. le directeur général des cultes fait savoir qu'il n'a pas réussi à donner satisfaction aux vœux exprimés par la commission des antiquités de la Côte-d'Or, au sujet de travaux en cours d'exécution dans la cathédrale de Dijon. La commission exprimait le désir que les travaux de la sacristie pussent être combinés avec une restau-

Digitized by Google

ration de la crypte. M. le directeur des cultes fait d'ailleurs savoir qu'une restauration ultérieure de la sacristie, par les ordres de M. le Ministre d'Etat, demeure possible malgré la continuation des travaux de la sacristie.

M. le directeur général des cultes adresse deux autres lettres en réponse à des réclamations de M. de Bonald, juge au tribunal de Rodez, et de M. le comte de Mellet. M. de Contencin a communiqué la lettre de M. de Bonald à M. l'architecte diocésain de Rodez, en le priant de lui faire un rapport détaillé sur les divers monuments de la cathédrale de Rodez, recommandés à la sollicitude de l'administration ; le même fonctionnaire a bien voulu demander un rapport à M. le préfet de la Marne, sur l'état des échafaudages signalés comme dangereux, pour la cathédrale de Reims, par M. de Mellet.

M. l'abbé André écrit de nouveau au sujet des distributions de vin mentionnées dans les registres du chapitre de Carpentras, dans lesquelles il avait cru entrevoir une preuve de l'usage de la communion sous les deux espèces. Le savant correspondant a reconnu que, comme l'avait pensé M. de Guilhermy, il s'agissait simplement de distributions faites après et non pendant la communion et pour lesquelles on se servait de chalumeaux. Une lettre de dom Claude de Vert à Bossuet mentionne cet usage comme existant encore dans l'abbaye de Cluny au commencement du dix-septième siècle.

La section ordonne le dépôt aux archives d'une lettre de M. de Baecker, sur la collection de meubles légués à la ville de Bailleul par M. de Puydt.

De nouvelles réponses à la circulaire du 30 mars dernier, relative au *Répertoire archéologique*, sont parvenues au ministère. Cinq départements, le Doubs, la Haute-Garonne, le Haut-Rhin, la Haute-Saône et le Tarn, qui n'avaient pas encore répondu à Son Exc., adressent des promesses de concours. Cinq autres départements, Aube, Bouches-du-Rhône, Gard, Morbihan et Somme, qui déjà avaient témoigné l'intention de prendre part à l'ouvrage projeté, ont envoyé de nouvelles communications. Ces réponses assurent au Comité le concours de six Sociétés savantes et de trois correspondants, savoir :

Société d'agriculture, des sciences, etc., de l'Aube ;
L'Académie impériale de Toulouse ;
La Société archéologique du Midi de la France ;

Digitized by Google

L'Académie des jeux floraux ;
La Société d'agriculture, etc,, de la Haute-Saône ;
La Société des antiquaires de Picardie.

MM. Rouard, des Bouches-du-Rhône ;
L'abbé Richard, du Doubs ;
H. Crozes, du Tarn.

L'Académie impériale de Toulouse et la Société archéologique du Midi de la France, qui viennent d'être mentionnées, annoncent qu'elles se chargent de rédiger le Répertoire archéologique de la Haute-Garonne. Ces deux Sociétés se sont réunies et ont confié à M. Roumeguère, qui appartient aux deux Sociétés, le soin de réunir les matériaux et de préparer le travail.

Une Société et six correspondants ont déjà envoyé des *spécimen* de travaux exécutés. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, pour le Haut-Rhin; MM. d'Arbois de Jubainville, pour la statistique générale du département de l'Aube ; Aug. Pelet, pour une statistique partielle du département du Gard ; Rosenzweig, pour la statistique générale du Morbihan ; Rouard, pour une statistique partielle du département des Bouches-du-Rhône, Aix et ses environs ; l'abbé Richard, statistique générale du Doubs ; H. Crozes, statistique générale du département du Tarn.

L'envoi de M. Rosenzweig comprend vingt-quatre communes et complète l'arrondissement de Lorient qui en renferme cinquante. Le correspondant regrette de n'avoir pu corriger les épreuves du fragment de son travail qui a été choisi par la commission pour être envoyé comme spécimen aux Sociétés savantes et aux correspondants du Comité. M. Rosenzweig n'a pas à s'inquiéter des erreurs qui ont pu se glisser dans les pages choisies par la commission. On a seulement voulu fournir un cadre qui pût faire bien comprendre les intentions du Ministre ; le travail de M. Rosenzweig répondait partaitement au but que l'on avait en vue. On s'est contenté d'en imprimer promptement quelques articles pour accélérer et faciliter le travail des coopérateurs de cette entreprise nationale. La lettre de M. Rosenzweig ne touche pas seulement aux questions qui se rapportent au *Répertoire archéologique*, le savant correspondant adresse en même temps de nouvelles observations sur une classe de monuments dont il a déjà entretenu le Comité (Voir *Revue des Sociétés savantes*, février 1859, p. 151) : .... « Mon indécision relati- « vement aux *lechs* tombe aujourd'hui, » dit-il, « devant la quantité

Digitized by Google

« innombrable de pierres de cette sorte que j'ai rencontrées cons-
« tamment dans les cimetières et près des chapelles, et qui ne
« peuvent être considérées que comme des monuments religieux,
« des tombeaux. C'est du reste la désignation qu'on s'accorde au-
« jourd'hui à donner aux menhirs dont ils sont une fidèle imitation.
« Les *lechs* sont des tombeaux des premiers siècles du christia-
« nisme; la croix pattée, qu'ils portent pour la plupart, vient à
« l'appui de cette opinion. Nous avons l'espoir que les inscriptions,
« relevées sur quelques-uns, la confirmeront encore lorsqu'elles
« auront trouvé un interprète. »

La section renvoie à l'examen de M. Léon Renier des communications de MM. Cherbonneau, de Lhotellerie, Ed. Clerc et de Ring. M. Chabouillet donne communication d'une inscription du treizième siècle qu'il a relevée récemment dans l'église de Langrune-sur-Mer (Calvados). Cette notice est renvoyée à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. M. de Guilhermy veut bien se charger d'examiner des envois d'inscriptions dus à MM. de Soultrait, Ch. Arnault, Charma, Dumoutet, Ed. Fleury, Hucher, Nozot, Pernot et Barbier de Montault. Dans un des envois du dernier correspondant se trouvent des descriptions de sceaux et d'autres monuments du moyen âge.

M. l'abbé Canéto a envoyé l'extrait d'un registre contenant un acte du 22 décembre 1406, relatif à la restauration du clocher de l'église de Fleurance (Gers). Ce document, qui pourra être utilisé pour le *Répertoire archéologique*, sera déposé aux archives. M. de Longpérier se charge d'examiner une communication de M. l'abbé Cochet, sur de nouvelles fouilles exécutées à Envermeu.

M. Combet envoie, pour le *Répertoire archéologique*, le dessin du mausolée du duc d'Harcourt qui se trouve dans l'église paroissiale de Meilhard (Corrèze). M. H. Crozes fait don au Comité d'un feuillet de parchemin, détaché d'un manuscrit du treizième siècle, sur lequel se trouve une lettre richement ornée. La section pense que ce feuillet sera plus utilement placé au Musée de Cluny que dans les archives du Comité.

M. Dauvergne, membre non résidant, adresse la description d'un tableau peint au commencement du dix-septième siècle et qui se trouve dans l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées). Le sujet de ce tableau, dont on connaît beaucoup d'analogues, est le jugement de Jésus-Christ. M. de La Quérière adresse une monographie manuscrite de l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin-

Digitized by Google

sur-Renelle. Cette monographie ainsi que diverses communications de MM. A. Durand, de La Fons de Mélicocq, Goze et Mallay seront mises en réserve pour le *Répertoire archéologique.*

Une lettre de M. le maire de Reims, adressée au Comité par M. de Mellet, donne lieu à d'importantes observations de MM. de Longpérier et Léon Renier au sujet de l'arc de triomphe de la porte de Mars. M. le maire de Reims semble croire qu'il est interdit à l'autorité municipale de faire nettoyer les abords de ce monument. C'est une erreur; la commission des monuments historiques s'est opposée à des restaurations qu'elle croyait nuisibles, mais elle ne s'est jamais immiscée dans les soins d'édilité qui sont à la fois du droit et du devoir de la municipalité rémoise. M. Renier signale l'état fâcheux dans lequel on laisse des inscriptions déposées autour de l'arc de triomphe. Les deux savants académiciens et la section tout entière demandent qu'il soit écrit à M. le maire de Reims pour le prier de vouloir bien faire mettre ces inscriptions dans un local couvert.

M. Prioux donne des détails sur une mosaïque trouvée à Bazoches (Aisne), et en promet sur celle de Blanzy (Aisne), qui représente le triomphe d'Orphée sur les bêtes féroces.

M. Ramé envoie une note sur la découverte qu'il a faite en juin 1858, dans le cloître du Mont Saint-Michel, des noms des constructeurs de ce cloître. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy qui voudra bien examiner ce qu'il y a de fondé dans une réclamation jointe à cet envoi.

M. l'abbé Tisserand indique des noms d'anciens artistes trouvés dans des registres de Vence. Cette communication est renvoyée à M. Lacroix. On réservera, pour le *Répertoire archéologique*, les envois de MM. Aubertin et Harlin.

M. Maud'heux, président de la Société d'émulation d'Epinal, et M. Menant, adressent au Comité des ouvrages dont on trouvera les titres dans la partie de la *Revue* consacrée à ces dons si précieux pour la bibliothèque du Comité.

M. du Sommerard met sous les yeux de la section une crosse en bronze doré, du quinzième siècle, récemment découverte à Bernay par M. Métayer-Masselin qui en a fait don au Musée de Cluny. Le même membre ajoute que M. Métayer-Masselin se propose de faire, à ses frais, de nouvelles fouilles dans l'ancienne église abbatiale de Bernay, avec l'autorisation du ministère d'Etat qui a classé cet édifice parmi les monuments historiques.

Digitized by Google

MM. Chabouillet, Leroux de Lincy, de Guilhermy, L. Renier, de Mas-Latrie, et P. Lacroix sont désignés par M. le président pour rendre compte de travaux de Sociétés savantes. La lecture de rapports, par MM. de Mas-Latrie et de Guilhermy, remplit le reste de la séance.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 28 novembre 1859.

Présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

A l'occasion de la publication des *OEuvres des savants français*, mentionnée dans le procès-verbal, M. Faye émet le vœu que ces ouvrages soient distribués libéralement, non-seulement en France mais encore à l'étranger. L'Angleterre et l'Allemage en agissant ainsi à l'égard des érudits des autres pays, nous devons user de réciprocité envers ces pays.

M. Servaux répond que les volumes de la collection des documents inédits sont toujours accordés aux savants étrangers qui les demandent; mais la section pourrait aussi présenter à M. le Ministre une liste de ceux de ces savants qui lui paraîtraient mériter la concession des ouvrages édités sous sa surveillance.

M. Figuier, secrétaire de la section, regarde la question comme prématurée: il lui semble qu'il faut attendre au moins qu'un volume ait été publié.

M. Petit est du même avis, il trouverait en outre de l'inconvénient à donner de la publicité aux listes de distribution des volumes. Les hommes d'une certaine valeur qui n'y seraient pas compris, pourraient être blessés de l'omission qui aurait été faite de leur nom.

La question est ajournée jusqu'à l'époque de la publication des volumes.

M. Hébert présente deux ouvrages qu'il a été chargé d'offrir à la section. Le premier dont il fait hommage, au nom de la *Société géologique de France*, est la description orographique et géologique d'une petite contrée du midi de la France, *les Corbières* (Pyrénées-Orientales), par M. le vicomte d'Archiac. Ce volume, qui contient une carte géologique, des coupes du sol, des vues nombreuses, fait partie des Mémoires de la Société géologique. Le second ouvrage est une carte géologique du Dauphiné, par M. Lory, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble. Cette carte, résultat

Digitized by Google

d'un travail de bien des années, sera prochainement suivie d'un texte descriptif destiné à faire connaître, aussi complétement que possible, ces régions si bouleversées par de nombreuses dislocations du sol. Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces ouvrages qui seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Raillard adresse une réclamation à l'occasion d'un passage du rapport de M. Figuier, sur les *Mémoires de l'Académie de Dijon* (1), où se trouve mentionnée une note de M. Girard de Caudemberg, sur la constitution des comètes, communiquée à l'Académie de Dijon en 1857. « Comme cette note renferme, au sujet des comètes, les idées que j'ai exposées dans un Mémoire présenté à l'Académie des sciences, le 9 décembre 1850, dit M. l'abbé Raillard, j'ai tout lieu de penser que M. Girard de Caudemberg a eu connaissance de mon Mémoire. En effet, M. Daumont, ancien professeur de physique à la Faculté de Dijon, a eu pendant plusieurs mois ce Mémoire en sa possession; et M. Rillet, qui occupe aujourd'hui la même chaire, peut rendre témoignage que M. Daumont le lui avait communiqué..... M. l'abbé Moigno a fait mention de ma théorie dans la livraison du *Cosmos*, du 11 décembre 1852, p. 66 et 67. »

M. l'abbé Raillard ajoute que, même dans le cas où M. Girard de Caudemberg n'aurait pas eu connaissance de son Mémoire, il ne s'en croirait pas moins en droit de réclamer la priorité au sujet de la théorie que ce savant a développée sur la nature des comètes, car il avait déjà exposé les éléments de cette théorie dans une lettre, du 3 février 1839, adressée par lui à Arago et qui a été publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.*

M. l'abbé Raillard joint à sa réclamation un numéro de la *Revue photographique*, du 5 novembre 1858, où est insérée une note ayant pour titre : *Conjectures sur la constitution des comètes*, qu'il avait également adressée à l'Académie des sciences, le 2 mars 1857, et dans laquelle il revient sur la même idée. L'article de la *Revue photographique* est terminé par l'explication de l'orientation de la queue des comètes qui est toujours opposée au soleil et dirigée dans le sens des rayons qui en émanent. M. l'abbé Raillard attribue ce phénomène à l'influence puissante du magnétisme du soleil.

M. le préfet du Bas-Rhin adresse, suivant la demande qui lui en avait été faite, le premier volume de la *Description du département du Bas-Rhin* et l'accompagne de la *Description géologique et minéralogique* du même département, servant de texte à la carte géolo-

(1) *Revue*, etc., 1859, 2e Sér., t. II, p. 49.

Digitized by Google

gique publiée en 1852, également aux frais du département.

M. Raulin, correspondant du Comité, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, croit que les Facultés des sciences pourront contribuer puissamment à la réalisation du plan de la *Description scientifique de la France*. En ce qui le concerne, il annonce que depuis treize ans il s'occupe de recueillir les matériaux d'une description géologique de l'Aquitaine, qui pourra former un gros volume, et il offre de fournir une analyse de ce travail pour la *Description scientifique de la France*.

Le secrétaire général de la *Société impériale de médecine de Lyon* adresse un exemplaire des *Annales* de cette Société pour l'année 1857-1858, et annonce qu'il fera parvenir régulièrement, à l'avenir, la *Gazette médicale de Lyon* qui publie régulièrement les *actes* de la Société.

M. de Baecker, correspondant du Comité, adresse les copies de deux lettres de Lalande, de l'année 1767, écrites à un avocat de Bergues qui avait réclamé son avis à l'occasion d'un procès intenté par le magistrat de Bergues à l'inventeur d'un nouveau procédé de tannage des cuirs. M. G. Ville est prié d'examiner le degré d'intérêt que peuvent offrir ces lettres.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, envoie copie de quelques inscriptions gravées à la pointe sur le mur de l'église de Saint-Aubin du Pont-de-Cé (Maine-et-Loire), et qui indiquent la direction du vent pour quelques jours des dernières années du seizième siècle. De semblables constatations de faits météorologiques offriraient de l'intérêt si elles se rencontraient en grand nombre; mais dans l'espèce, leur petite quantité rend la communication insignifiante au point de vue scientifique.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Bayle, Bertsch, Serret, Dechambre, Figuier, Gratiolet et Lissajoux.

M. Petit donne lecture d'un rapport adressé à M. le Ministre par M. Durocher, correspondant, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté de Rennes, sur les résultats sommaires d'une mission que Son Exc. l'avait autorisé à accepter et qui avait pour objet des études topographiques, géologiques et minéralogiques, relatives à l'exécution d'un canal interocéanique à travers le Nicaragua. A la fin de ce rapport, M. Durocher présente quelques observations critiques sur le tracé adopté par la Compagnie Belly-Thomé de Gamond, et propose de reprendre l'étude du tracé indiqué par l'Empereur durant son séjour à Ham pour la jonction des deux Océans.

Digitized by Google

Une assez longue discussion s'engage dans le sein de la section sur le parti à prendre à l'égard de ce rapport. Le renvoi à la commission de la *Revue* est proposé ; mais plusieurs membres sont contraires à l'impression du travail de M. Durocher. Ils reconnaissent qu'il renferme des aperçus intéressants; mais ils font remarquer aussi que la partie critique de ce travail n'est au fond qu'une étude assez incomplète, plutôt basée sur des renseignements recueillis que sur des études personnelles et sérieuses. Enfin ils se demandent s'il n'y aurait pas inconvénient à publier des observations critiques sur le plan adopté par la Compagnie de l'isthme de Panama, au moment même où cette Compagnie se met à l'œuvre.

Comme il s'agit d'un travail adressé par un correspondant, et sans préjuger en aucune façon l'opportunité de la publication, la section renvoie le Mémoire de M. Durocher à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Bertsch rend compte des numéros 45 à 48 du tome IX, 2e série, des *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*.

M. Lissajoux déclare n'avoir rien trouvé d'intéressant dans les numéros du *Bulletin* de la Société philomathique de Bordeaux qui avaient été renvoyés à son examen. Il signale pourtant un Mémoire sur la fabrication de carreaux en ciment. M. Lissajoux promet de remettre un court rapport sur ce Mémoire, qui complétera celui que M. Chatin a fait sur les travaux de la même Société dans sa séance du 14 janvier 1859 et qui a été inséré dans le numéro de mars 1859, de la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, T. I, p. 306).

Louis Figuier,

Secrétaire de la section des sciences.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Paris, le 10 décembre 1859.

Monsieur le président, par ma circulaire en date du 30 mars 1859, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître le projet de publication du *Répertoire archéologique de la France*, que je me suis proposé de faire exécuter, sous les auspices de mon ministère, par le Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes. Je vous faisais en même temps savoir que je comptais surtout, pour l'exécution de cette œuvre nationale, sur le concours que voudraient bien prêter au Comité MM. les membres des Sociétés savantes des départements. Je n'avais pas trop présumé de leur zèle pour la science et de leur patriotisme; beaucoup de promesses de concours me sont parvenues, et j'ai même déjà reçu de quelques départements des travaux assez considérables pour que le Comité puisse se mettre immédiatement à l'œuvre, et commencer la rédaction définitive du grand ouvrage dont je lui ai confié la direction.

Le *Répertoire archéologique* sera divisé, comme le *Dictionnaire géographique* et la *Description scientifique de la France*, en 86 livraisons, représentant chacune un département. Ces livraisons seront publiées successivement, au fur et à mesure que les matériaux en parviendront au Comité. Chacune d'elles portera le nom de la Société ou des savants qui l'auront préparée. La première sera bientôt en état d'être mise sous presse et j'espère que les derniers mois de cette année ne se passeront pas sans qu'elle puisse être livrée au public. Mais je n'ai pas voulu attendre jusque-là pour vous faire connaître le plan adopté par le Comité. J'ai donc l'honneur de vous adresser ci-joint un *spécimen* contenant la description d'un certain nombre de communes du département du Morbihan.

Ce *spécimen* est le résumé des renseignements qui m'ont été

Digitized by Google

adressés sur ces communes par M. Rosenzweig, membre de la Société archéologique de Vannes, correspondant de mon ministère pour les travaux historiques. Il suffira pour vous donner une idée du style simple et concis qui devra être adopté pour la rédaction du *Répertoire archéologique de la France*, de la manière dont les monuments devront y être mentionnés ou décrits; enfin, de l'ordre suivant lequel ces mentions ou descriptions devront être classées dans les différentes notices dont se composera cet ouvrage.

L'objet que je me suis proposé dans la publication du *Répertoire archéologique de la France* a déjà été exposé, avec des détails suffisants, dans le *Programme* rédigé par le secrétaire de la section archéologique du Comité, et qui a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (1859, 2e Série, T. I, p. 153). Ce *Programme* et le *spécimen* que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui, contiennent toutes les indications nécessaires pour la marche à suivre dans l'exécution de cette grande entreprise. Si cependant la Société que vous présidez croyait avoir besoin de nouveaux éclaircissements, je vous prie de me le faire savoir : je m'empresserai de vous les transmettre.

En m'accusant réception de cette circulaire, je vous serai obligé, Monsieur le président, de vouloir bien me faire connaître, *de la manière la plus précise et dans le plus bref délai*, la part de collaboration que je puis espérer de votre Société. Je n'ai pas besoin de vous répéter que j'attache le plus grand prix à ce concours, et je connais trop bien le patriotisme éclairé qui anime les membres des Sociétés savantes des départements, pour douter qu'ils ne s'empressent tous de s'associer, dans la mesure du possible, à une tâche aussi utile et aussi nationale que celle que je propose à leur science et à leur activité.

Agréez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

CANTON DE BELLE-ISLE.

(Chef-lieu : PALAIS.)

BANGOR. *Ép. celtique.* Près du moulin de Gouch, pierre branlante en granit et menhir en quartz (Catal.). — Dans la lande de Runélo, cromlech (ibid.). — A Runélo, menhir en schiste rouge, de 3m,60 de hauteur, nommé *Jean de Runélo;* autre en granit, de 7m,86, brisé, nommé *Jeanne de Runélo* (ibid.). — A Runédaol, dolmen en granit, ruiné (ibid.). — Près de Runélo, trois galeries souterraines dites *garennes.* — Dans la lande de Runélo, tombelles. En 1846, il y en avait une vingtaine dans l'île; beaucoup ont été détruites (ibid.). || *Ép. romaine.* Armes et instruments de bronze trouvés à Calastrennes, aujourd'hui au Musée archéologique de Vannes, ainsi qu'un fragment d'arme en fer recueilli dans la mer, sous le camp de César. || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Pierre, considérée comme la plus ancienne de l'île par sa fondation, quoique la priorité semble appartenir plutôt à celle de Locmaria : quelques fragments d'un édifice réputé être l'ouvrage des Anglais, conservés dans une reconstruction moderne. Plusieurs pierres sculptées, encastrées dans les murailles extérieures, entre autres un ange tenant un écu uni, et au-dessus l'inscription ATFO, avec la date 1697; un fragment de statuette armée de cuirasse et tassettes. Dalles funéraires également encastrées dans l'intérieur : une avec la date 1520, le nom de *Richard* sculpté en relief et la représentation d'un calice; une autre sans inscription, avec l'image d'une sphère traversée par deux grands cercles; une troisième avec le seul millésime 1011, admis à tort comme date de décès dans la nouvelle édition d'Ogée. Dans le bras sud du transept, un tableau de la Vierge attribué à l'école espagnole. Cloche avec cette inscription gothique : *S. Coulonbier mcc xxxiiij.*

LOCMARIA. *Ép. celtique.* Un tumulus (C. D). || *Moyen âge.* Église paroissiale de Sainte-Marie : nef romane avec chœur et transept gothiques. Plan en croix latine, 28 mètres sur 10. Chœur carré. Au bras nord du transept, une fenêtre à cintre brisé et des arcades gothiques ajustées par pénétration sur des colonnes unies. Bas-côtés à la nef; deux rangs de trois arcades en plein cintre, portées sur des piliers carrés et massifs; au-dessus, fenêtres romanes, hautes et étroites. Porte en plein cintre sur la façade occidentale. Tour carrée à baies romanes au-dessus de la porte, avec une petite flèche couverte d'ardoises pour amortissement. Contreforts sans décoration, peu saillants. Toiture aiguë couverte d'ardoises. A l'intérieur, beau tableau de la Vierge tenant l'Enfant Jésus, attribué à un grand maître espagnol; sculpture d'un écu chargé de trois fasces et trois coquilles.

PALAIS. *Ép. celtique.* Beaucoup de monuments détruits depuis peu par les défrichements (Og. N. E.). — A Kerspern et près de Kerdanet, deux grottes souterraines ou *garennes* (Catal.). — A Hoedic, deux menhirs, dont l'un, sanctifié par une statue de la Vierge, est un but de pèlerinage (ibid.). — A Houat, menhir de 3 mètres, lieu dit Parc-er-Menhir. — A Bod-Lan-Bihan, un dolmen (Og. N. E.) || *Ép. romaine.* Un vase en cuivre trouvé, en 1843, en creusant l'arrière-port (C. D.). || *Moyen âge.* Dans l'île de Houat, ruines d'une très-ancienne chapelle de Saint-Gildas. Suivant la tradition, saint Gildas et le

(*Extrait du Répertoire archéologique du Morbihan*, pour servir de spécimen.)

Digitized by Google

diable, luttant d'adresse, sautèrent de la presqu'île de Rhuis sur l'île de Houat : à l'endroit où tomba le saint jaillit une source ; le pied du diable ne fit que percer la roche. — A Rozerières, ruines d'un petit fort bâti par les moines de Quimperlé, auxquels appartenait Belle-Isle (Og. N. E.).

PORT-PHILIPPE ou SAUZON. *Ép. celtique.* Dans la lande de Kerlédan, deux menhirs en schiste (Catal.); un tumulus (C. D.). || *Ep. romaine.* Un retranchement, qui ferme l'entrée de la petite presqu'île du vieux château, est attribué aux Romains (Og. N. E.). || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Nicolas : vestiges d'une construction gothique de la première époque, au bras sud du transept et à la tour qui s'élève sur la façade.

CANTON DE BELZ.

BELZ. *Ép. celtique.* Au nord d'Er-Vélionec, menhir de 4 mètres sur 1m,80 (C. D.). — A Kernours, sur un tertre, débris d'une grotte aux fées qui avait 10 mètres sur 3 (ibid.). — A Kerhuen, un dolmen (ibid.). — A Kerlourde un dolmen renversé (ibid.). — A Kerlutu, dolmen dont la table, longue de 4 mètres, repose sur quatre supports (ibid). — A Crubelz, tumulus bien conservé, haut de 4 mètres, ayant 85 mètres de circonférence. Hache celtique en bronze, aujourd'hui au Musée archéologique de Vannes. || *Ép. romaine* (?). Entre l'île de Saint-Cado et la terre ferme, jetée en pierres de taille de 100 mètres de long sur 4 de large, remarquable par sa solidité et sa structure grossière ; on en attribue la construction au diable. — Figurine en terre cuite trouvée dans l'île de Riec. Aujourd'hui au Musée archéologique de Vannes. || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Saturnin : fragments d'un édifice gothique de la plus vieille époque, conservés dans une reconstruction qui date de 1678 ; les parties anciennes sont l'arc triomphal et le bras sud du transept, autour duquel est peinte une litre. — Chapelle Notre-Dame : édifice gothique de la dernière époque, non voûté. Plan oblong, 15 mètres sur 5m,50, avec un retour d'équerre saillant de 8 mètres sur le côté nord. Grand et moyen appareil. Portes en anse de panier avec accolades ; deux sont surmontées des armes sculptées de Lanvaux (trois fasces) ; fenêtres à cintre brisé sans décoration. Entraits coupés aux fermes du comble ; il reste les abouts décorés de têtes de serpents ou de chimères. Inscriptions de 1562 et 1564 sur les sablières. Au-dessus du pignon occidental, un petit clocheton carré en pierre, sans ornements. — Chapelle Saint-Dado, dans une petite île où était autrefois un prieuré de Templiers, dont il reste quelques décombres : édifice roman bâti en petits moellons noyés dans le mortier. Plan oblong, 16 mètres sur 10 ; une abside à l'orient ; un seul bras de transept au sud ; deux bas côtés à la nef ; deux rangs de trois arcades en plein cintre, portées sur des piliers carrés. Arc triomphal en plein cintre, portant sur des colonnes engagées avec chapiteaux ornés de feuillage. Fenêtres romanes bouchées au bout des bas côtés et au fond de l'abside ; œil-de-bœuf dans le pignon du mur de face. Porte occidentale refaite, avec un cintre en anse de panier ; autre porte en plein cintre sur le collatéral sud, précédée d'un vieux porche, également en plein cintre et sans décoration. Dans l'appendice qui figure un bras de transept, un massif de plusieurs pierres assemblées forme une sorte de tombe levée ; c'est ce qu'on appelle, dans le pays, l'autel de saint Cado ; d'autres disent

Digitized by Google

que c'était son lit. Des croix de consécration et une cuvette carrée sont creusées sur la face supérieure. On se met la tête dans cette cuvette pour être guéri de la surdité, et pour la prévenir. Pèlerinage. Au bas de la nef, une tribune en menuiserie, ouvrage dans le style gothique flamboyant. Ancien cadran solaire à l'extérieur.

ERDEVEN. *Ép. celtique.* A 1 kilomètre sud-ouest du bourg, menhir de 4 mètres (Catal.). — Au sud-ouest et au sud du bourg, vers Kerzerho, onze alignements de menhirs, analogues aux pierres de Carnac, et appelés de même *les soldats de S. Cornély.* On nomme *Camp de César* le terrain qui les porte (C. D.). — Près des alignements, deux colonnes sur un tertre (Catal.). — A l'extrémité est des alignements, un dolmen avec quatre réduits (ibid.). — A Saint-Germain, un tumulus (C. D.). || *Moyen âge.* Chapelle de la Vraie-Croix ou Langroes : édifice gothique de la dernière époque, non voûté. Plan rectangulaire sans bas côtés, 7 mètres de large; longueur réduite depuis peu pour le redressement de la route. Fenêtres gothiques sans ornements, sauf celle du fond, aujourd'hui bouchée, qui avait des meneaux, et est encore couronnée, à l'extérieur, d'une accolade avec chou et crochets. La façade a été récemment reconstruite. Contreforts surmontés de pinacles inachevés ou brisés. Banc de pierre appliqué sur tout le pourtour extérieur de l'édifice. Au dedans, un bénitier surmonté d'une anse de panier avec une accolade au-dessus. — Près du cimetière de l'église paroissiale, lec'h ou pierre de justice (1), arrondie à son sommet, haute de 1m,50.

(1) On désigne ainsi, en Bretagne, des pierres levées, qui diffèrent des menhirs en ce qu'elles sont généralement moins hautes, qu'elles sont taillées sur les côtés, et qu'elles portent quelquefois une inscription moitié latine moitié bretonne.

LOCOAL-MENDON. *Ép. celtique.* Près de Kerooen, un menhir (Catal.). — A Manné-er-Hloh, trois roches aux fées ou allées couvertes, plus ou moins dévastées; l'une est enfermée dans une enceinte de terre et de pierres; une autre, présentant deux retours d'équerre, a un développement total de 20 mètres (C. D.). — Au sud de Loqueltas, sur un tertre, grotte aux fées en forme de croix latine; 7m,20 de longueur à la galerie principale (ibid.). — A Houetneguy, dolmen ruiné (Catal.). — A Grellen, et au nord de Kervoen, deux autres dolmens également bouleversés (ibid.). || *Moyen âge.* Église paroissiale de Notre-Dame, à Mendon : édifice gothique de la dernière époque. Plan en forme de croix latine, terminé par un mur droit; pas de bas côtés, 29 mètres sur 8. Le transept ouvert sur la nef par trois arcades gothiques à moulures engagées par pénétration sur des piliers polygones. Grandes fenêtres à meneaux et remplages flamboyants; celle du fond a été bouchée. Quelques fragments de vitraux. Couverture en lambris à clefs pendantes; têtes de serpents et fleurons sculptés sur les entraits; rinceaux, animaux et personnages sur les sablières; plusieurs écus armoriés figurent dans cette décoration, entre autres, les armes de Bretagne brisées d'un chef à deux coquilles, l'écu parti de France et de Bretagne, un autre écu chargé d'un cerf passant. Contreforts surmontés de pinacles à crosses. Principale entrée sur le flanc sud, précédée d'un porche carré, voûté, sur croisée d'ogives. La porte est formée de deux baies en anse de panier, décorées richement et séparées par un trumeau, sur lequel fait saillie un bé-

Digitized by Google

nitier surmonté d'un dais dans le style flamboyant le plus riche. Autre porte dans le même goût, mais moins ornée, sur la façade occidentale. Au-dessus du pignon, campanile en bois terminé par une flèche. A l'intérieur, piscine en accolade. Dalle funéraire sous le porche, avec le dessin d'une croix cantonnée de cercles. Cadran solaire gravé au-dessus de la porte méridionale. — Église paroissiale de Saint-Goal, à Locoal, considérée comme ayant appartenu aux Templiers : fragments d'un édifice gothique de la première époque, conservés dans une reconstruction moderne. Il reste les murs de clôture de la grande nef, dont on a bouché les arcades; celles-ci avaient leurs cintres brisés et posés sur des piliers carrés. A l'intérieur, tombeau de saint Goal, récemment retrouvé.

PLOEMEL. *Ép. celtique.* Près de la chapelle Saint-Cado, dans la lande de Hoc' Hir, un menhir de 4 mètres environ de hauteur, sur 2 de largeur. — Entre Ploemel et Plouharnel, un autre menhir (Cat.). — A l'est du village de Saint-Laurent, un menhir de 4m,50 de hauteur. || *Moyen âge.* Chapelle Saint-Cado : édifice construit en moyen et petit appareil. Plan rectangulaire sans bas-côtés, 15 mètres sur 5. Chœur carré. Fenêtre au fond du chœur à cintre brisé, avec meneaux en .....

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES (1).

Catal. — *Catalogue des monuments historiques du Morbihan jugés dignes d'être décrits et conservés,* rédigé par les soins de la Société archéologique; Vannes, 1856, in-8°.

C. D. — Cayot-Délandre, *le Morbihan, son histoire, ses monuments;* Paris et Vannes, 1847, in-8°, et atlas in-4°.

Og. N. E. — Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne,* 2e édition, revue et augmentée par M. Monet; Rennes, 1840-1853, 2 vol. gr. in-8°.

(1) Chaque notice relative à un département sera terminée par de semblables renseignements, où l'on aura soin de consigner les titres exacts et complets de tous les ouvrages cités en abrégé dans la notice.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, t. XXI de la collection, 1er et 2e trimestres de l'année 1857.

I.

Dans le volume dont nous venons de transcrire le titre, nous rencontrons d'abord des *Recherches historiques et archéologiques* de M. l'abbé Coffinet *sur les restes mortels du pape Urbain IV.* Fils d'un cordonnier de Troyes, celui-ci, après avoir été chanoine de cette ville, devint archevêque de Lyon, patriarche de Jérusalem, et fut élu pape en 1261. Aussi éclairé que courageux, ce pontife, enfant du peuple, et qui, dit-on, avait reçu le grade de docteur dans l'Université de Paris, ne pouvait manquer de soutenir en Italie l'influence française que son prédécesseur et son successeur opposèrent, comme lui, à celle de l'Allemagne, représentée par Mainfroy, usurpateur du trône des Deux-Siciles. Ce fut Urbain IV qui appela en Italie Charles d'Anjou et lui donna l'investiture de ce dernier royaume. Mainfroy marcha contre Rome, et força le pape de s'enfuir à Pérouse où il mourut. M. Coffinet ne doute pas qu'il n'ait été empoisonné par son ennemi, et, à l'appui de cette opinion, il cite un document authentique, emprunté au *Thesaurus anecdotorum* de Martène, qui prouve que ce luxe de poisons, si libéralement attribué par nos dramaturges et nos romanciers à l'Italie du moyen âge, n'est pas un rêve de leur imagination. Ce document est une lettre adressée par le pape à Charles d'Anjou pour l'avertir de se tenir en garde contre les piéges de Mainfroy :

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils, noble homme, Charles, comte d'Anjou et de Provence,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Cher fils, nous avons appris, par les révélations de quelques-uns des familiers les plus intimes de Mainfroy, que cet ancien prince de

Digitized by Google

Tarente a envoyé en France un nommé Cavalcanti, apostat de l'ordre de la milice de Saint-Jacques, accompagné de deux assassins, et PORTEUR DE CINQUANTE SORTES DE POISONS, *pour attenter à vos jours...* (*Cum quinquaginta generibus venenorum seu toxicorum, insidiaturum vitæ tuæ...*)

« Nous ne pouvons pas nous dissimuler que ce même Mainfroy, profitant du peu de distance des lieux qui existe entre lui et nous, essaye, à chaque instant, DE NOUS OTER LA VIE PAR DE SEMBLABLES MOYENS DE DESTRUCTION. (*Idem Manfredus, nobis ex locorum propinquitate vicinus, in necem nostram per similia extinctionum genera multò frequentiùs machinatur.*) Mais Dieu, qui dispose de nos jours, nous a préservé jusqu'à présent de ses perfides machinations. »

Cet avertissement, cette confidence, dit M. l'abbé Coffinet, ne précédaient que d'un mois la dernière maladie d'Urbain IV. Elle présenta tous les symptômes de l'empoisonnement, et ces symptômes remontaient au moment où, fuyant devant Mainfroy, on lui avait servi à Orvieto des figues probablement empoisonnées, « *venenosis ficubus intoxicatus*, » dit Wadding.

On conçoit que l'ancienne capitale de la Champagne ait entouré d'un culte pieux la mémoire du courageux et infortuné pontife qu'elle s'enorgueillit d'avoir vu naître. Dans la séance du 18 avril 1856, la Société académique de l'Aube a décidé, à l'unanimité, qu'une statue monumentale serait érigée, sur une des places de la ville de Troyes, à la mémoire du pape Urbain IV. Son biographe, Courtalon-Delaistre, a même émis le vœu que les cendres du pontife fussent transférées sous la voûte de la magnifique collégiale qu'il y a fait élever à ses frais. L'auteur de notre Mémoire, sentant que des difficultés de toute espèce pouvaient empêcher l'accomplissement de ce vœu patriotique, a voulu du moins suivre par la pensée ces restes précieux sur la terre étrangère où ils reposent. Ayant vainement demandé des éclaircissements sur ce point aux historiens de la province et à Grosley lui-même qui, lors de son voyage en Italie, négligea de reconnaître le lieu où reposait son illustre compatriote, M. l'abbé Coffinet a compulsé les auteurs italiens ; il a entamé une correspondance avec l'archiprêtre de la cathédrale de Pérouse, M. l'abbé Rossi, professeur distingué de la même ville, et il est arrivé à constater les différentes vicissitudes qu'ont subies les restes mortels d'Urbain IV, pendant le cours de près de six siècles. Après plusieurs déplacements, ils reposent aujourd'hui dans le côté droit de la grande chapelle qui forme la croix gauche de la cathédrale de Pérouse, entre ceux de deux autres papes, Innocent III et Martin IV.

Digitized by Google

ce dernier Français, comme Urbain, tous trois anciens élèves de l'Université de Paris, tous trois défenseurs des libertés de l'Église qui se confondaient alors avec les intérêts de l'ordre social et de la force morale opposée à la perfidie et à la violence. Nous avons insisté sur la partie historique de ce Mémoire, mais il renferme des descriptions et des plans qui le recommandent, d'une manière spéciale, à l'attention des archéologues.

II.

Le volume dont nous nous occupons présente ensuite des *Études sur les documents antérieurs à l'année* 1285, *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, par M. d'Arbois de Jubainville. L'époque à laquelle il s'arrête est celle où, par l'avénement de Philippe le Bel, la brillante patrie des Henri et des Thibaut se trouve entraînée dans le mouvement uniforme et régulier de la monarchie capétienne. Déjà plusieurs travaux intéressants, parmi lesquels nous sommes heureux de signaler une monographie récente de M. Léopold Delisle et un compte-rendu lu à notre dernière séance par un autre de nos collègues, M. Jules Desnoyers, ont montré le parti que l'on pouvait tirer de l'examen des archives des maisons hospitalières au moyen âge. Les études de M. de Jubainville, quoique destinées surtout, dans sa pensée, à inaugurer une série de travaux sur l'histoire du comté de Champagne, ne laissent pas de fournir des renseignements dont l'histoire générale peut faire son profit, sur la constitution et le but des établissements de ce genre, sur la nature intrinsèque et extrinsèque des actes qui s'y rapportaient, sur le nombre et le caractère légal des libéralités dont ils étaient l'objet.

L'auteur ne s'occupe que de quatre des six hospices de la ville de Troyes, et seulement pendant la période qui s'étend de 1217 à 1285, c'est-à-dire la presque totalité du treizième siècle. L'ensemble des documents sur lesquels il a travaillé, et dont les plus importants figurent dans les pièces justificatives de son Mémoire, comprend cent cinquante-quatre pièces, sur lesquèlles six chartes françaises, dont la plus ancienne est de l'année 1246.

Voici comment un pape que nous avons déjà nommé, à l'occasion d'un précédent Mémoire, Innocent III, dans une bulle confirmative de l'ordre du Saint-Esprit, auquel appartenait l'une des maisons hospitalières de Troyes, définissait les occupations des religieux voués au service de ces établissements : « Là, dit-il, on rassasie les affamés, on habille les pauvres, on donne aux malades ce qui leur est nécessaire ; ceux qui ont de plus grands besoins y trouvent de

Digitized by Google

plus grands secours, de telle sorte que le maître et les frères sont moins les hôtes que les serviteurs des pauvres, et ceux qui fournissent charitablement le nécessaire aux pauvres sont parmi les pauvres les seuls qui souffrent du besoin. »

Les archives d'un autre de ces hôpitaux, celui de Saint-Nicolas, fournissent la preuve de la prospérité dont jouissaient au treizième siècle les établissements de ce genre et de l'extension qu'avait prise à cette époque la charité publique et privée. Dans une période de 85 ans, la seule maison de Saint-Nicolas fit au moins 22 acquisitions d'immeubles et reçut 50 donations immobilières. Car, ainsi que le remarque M. de Jubainville, la plupart des libéralités, dont ils étaient l'objet, affectait la forme entre-vifs.

« On a souvent fait remonter la richesse territoriale des établissements ecclésiastiques du moyen âge, dit-il, à l'obligation que le droit du temps imposait aux fidèles de faire des legs pieux avant de mourir, obligation en conséquence de laquelle la législation civile et ecclésiastique punissait de peines sévères ceux qui mouraient sans faire de testament. Mais on ne réfléchit pas que la plupart du temps les donations faites en vertu de ces prescriptions étaient mobilières et de peu d'importance. Souvent, par exemple, dans nos comptes de fabrique au moyen âge, on voit figurer de vieux habits laissés à l'église par les paroissiens défunts. Aujourd'hui l'on rougirait de pareils legs. »

Sur soixante-trois donations d'immeubles qui eurent lieu en faveur des hôpitaux de Troyes au douzième siècle, ou pendant les 84 premières années du treizième, et dont les titres subsistent encore, trois seulement furent testamentaires : les soixante autres ont été faites par actes entre-vifs. La plupart de ces donations sont grevées de certaines charges. L'auteur cite quelques exemples de ces charges qui, ainsi qu'il le fait remarquer, en ôtant au contrat le caractère de gratuité absolue, sont encore un signe caractéristique de sa liberté.

III.

La dernière publication dont nous ayons à nous occuper dans le volume de la Société du département de l'Aube, soumis à notre examen, est celle des *Lettres missives de Henri IV, conservées dans les archives municipales de la ville de Troyes*. Trente-neuf de ces pièces émanent de Henri IV, deux du duc de Nevers, gouverneur de Champagne, une du Parlement de Paris. M. Boutiot, membre résidant de la Société, a accompagné ces documents d'éclaircissements judicieux qui en augmentent la valeur. Il fait remarquer que quelques-unes

Digitized by Google

seulement des lettres de Henri IV ont trouvé place dans la collection formée par les soins de notre collègue, M. Berger de Xivrey. Il ajoute que, s'il en est qui ont le caractère de circulaires, en conservant celui de lettres closes ou missives, le plus grand nombre a trait aux intérêts de la ville de Troyes, ou aux relations du roi avec cette ville.

Dans la première et la plus importante de ces lettres, publiée ici pour la première fois d'après l'original, et que M. Berger de Xivrey n'a donnée, à ce qu'il paraît, que d'après une copie conservée aux registres des délibérations de l'échevinage, on retrouve le Béarnais tout entier, avec sa séduction ordinaire de langage, accompagnée d'un grain d'exagération gasconne : « Ne vous laissez ébranler des menaces ni gagner par les vaines promesses et offres des étrangers et leurs adhérents ; nous vous prenons dès à present en notre protection, la faveur de laquelle vous peut apporter plus de moyens, de biens et de richesses que toute l'Espagne et les Indes ensemble peuvent produire d'or et d'argent. Ne faignez donc de venir à nous qui avons et aurons toujours les bras ouverts pour recevoir et caresser d'une paternelle bienveillance et royale clémence les plus errants et dévoyés de nos sujets. Nous vous remettrons en la libre et entière jouissance de tous vos moyens et facultés, et de tant beaux et amples priviléges, droits et immunités que vos pères se sont acquis de nos prédécesseurs, et devez encore esperer davantage de notre reconnaissance, si vous l'embrassez comme il est requis pour votre profit. Et prions ce bon Dieu vous en faire la grâce. Donné à Paris, le 1er jour d'avril 1594.»

Puis viennent d'autres lettres, toujours affectueuses, où le roi entremêle adroitement des demandes d'argent, des mesures tendantes à l'épuration des fonctionnaires ligueurs, à celles où il fait part « aux chers et bien amés habitants de sa bonne ville de Troyes » de la naissance de ses enfants, de la conspiration du maréchal de Biron, etc. En septembre 1602, il leur recommande « de bien festoyer » les ambassadeurs des ligues suisses qui se rendent à Paris pour renouveler leur ancienne alliance avec la France, diplomates nombreux et altérés qu'il fallut répartir dans douze des meilleurs hôtels de la ville et qui mirent à une rude épreuve l'hospitalité troyenne. Enfin, dans ses dernières lettres, le roi presse l'établissement à Troyes d'un collége de jésuites, mesure repoussée obstinément par la ville et que, pas plus que Henri IV, ni Richelieu, ni Louis XIV, ne purent obtenir de son opposition persistante.

E. J. B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Année 1858, 1er et 2e semestres. Tome XXIX de la collection. Nantes, 1 volume in-8°.

Ayant, dans un précédent rapport sur la partie historique du tome XXVIII des *Annales de la Société académique de Nantes* (1), rappelé l'origine et quelques-unes des publications antérieures de cette Société, je dois me borner aujourd'hui à signaler à l'attention du Comité les travaux que renferme ce nouveau volume, dans la même spécialité d'études. On y remarque les suivants :

Dictionnaire des terres et des seigneuries du Comté Nantais et de la Loire-Inférieure, par M. Ernest de Cornulier (suite), p. 323 à 352.

Procès de Renée de France, dame de Montargis, contre Charles IX, par M. le baron de Girardot, p. 3 à 28.

Etudes historiques sur la politique commerciale de la France, par M. E.-B. Le Bœuf (1re étude), p. 384 à 403.

De l'avenir de Nantes, comme port de mer, en présence de l'ouverture du chemin de fer et du bassin à flot de Saint-Nazaire, par le même membre, p. 353 à 383.

Colonne de la place Louis XVI (à Nantes), par M. J.-C. Renoul, p. 29 à 58.

Incendie du grand théâtre de Nantes (24 août 1796), par le même membre, p. 404 à 438.

L'Ordre américain de Cincinnatus en France, par M. le baron de Girardot, p. 447 à 494.

Traduction en vers poitevins de la première églogue de Virgile, communiquée par M. Dugast-Matifeux, p. 543 à 550.

Enfin, plusieurs discours et notices biographiques.

Ce sont, comme on le voit : — les résultats de recherches, sur un des nombreux points de vue de la géographie féodale, appliquée au Comté de Nantes ; — l'examen d'une question de droit héréditaire agitée pendant le seizième siècle dans la famille royale de France ; — des considérations d'économie commerciale, envisagée surtout au point de vue de l'histoire et des intérêts de la Bretagne méri-

(1) *Revue des Sociétés Savantes*, 1859, 2e série, t. I, p. 179.

Digitized by Google

dionale; — le récit très-détaillé d'événements modernes, restreints exclusivement à la vie municipale de la ville de Nantes; — des renseignements nouveaux sur un Ordre de chevalerie républicaine des Etats-Unis, peu connu en France; — enfin, un fragment de littérature poitevine fournissant un élément de plus à l'histoire, encore très-confuse, des patois, vestiges des anciens dialectes de la langue romane. Voyons ce que chacun de ces Mémoires peut offrir de nouveau ou de plus saillant.

Le *Dictionnaire des terres et des seigneuries du Comté Nantais et de la Loire-Inférieure* n'étant que la suite d'un travail non encore achevé, dont j'ai exposé le plan, le caractère, les sources, dans mon rapport sur la première partie, comprise dans le tome XXVIII dé la Société de Nantes, p. 447, je me bornerai à indiquer ici que cette seconde partie du dictionnaire comprend les localités se rapportant aux lettres G. H. I. J. Comme dans la première partie, l'auteur, M. Ernest de Cornulier, a ajouté, autant que possible, au nom de chaque terre, ceux de ses possesseurs et seigneurs successifs, avec la liste de ses démembrements et de ses affiliations féodales. L'importance très-diverse de ces petits domaines et celle des documents qui ont servi à les reconstituer produisent nécessairement une très-grande inégalité. Pour tel d'entre eux, l'ancienne baronnie de la Garnache, par exemple, les seigneurs ont pu être indiqués depuis 1049 jusqu'en 1780, sauf encore d'assez nombreuses lacunes; pour tels autres, on a pu seulement retrouver un seul seigneur du quinzième, du seizième ou du dix-septième siècle.

C'est surtout l'histoire des anciennes familles de la Bretagne méridionale que ce travail difficile intéresse. On jugerait mieux son importance, à un point de vue plus général, si l'auteur l'utilisait plus tard pour la rédaction d'une carte, ou d'un tableau de la géographie féodale du Comté Nantais.

La découverte, dans les archives de Montargis, d'une grande partie des pièces originales d'un procès intenté en 1560, par Renée de France, fille puînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, contre Charles IX, pour annulation des conditions de son contrat de mariage, comme spoliatrices de ses droits héréditaires, a fourni à M. le baron de Girardot le sujet du Mémoire le plus intéressant, au point de vue historique, de tous ceux qui sont contenus dans le dernier volume de la Société de Nantes.

La princesse Renée, qui naquit à Blois en 1510, avait épousé, en

Digitized by Google

1527 (1528 N. S.), Hercule II, duc de Ferrare, après deux tentatives de mariage avec Charles-Quint et Henri VIII.

L'*Art de vérifier les dates* assigne à ce mariage la date du 28 juin 1528. M. de Girardot indique celle du 19 février 1527, la même que celle du contrat de mariage. Cette différence, en réalité moins grande que celle des deux chiffres, provient de ce que la date de février 1527 est d'ancien style, et que la date du mariage, qui fut célébré à Paris, la même année, quatre mois après le contrat, étant postérieure à Pâques, est bien en réalité de l'année 1528.

Dans le contrat de mariage de la princesse, daté du 19 février 1527 (A. S.), une dot de 250,000 écus d'or est stipulée, en représentation de tous ses droits aux successions paternelle et maternelle. En cas de non-payement, les terres de Chartres, de Gisors et de Montargis servaient de nantissement. Cette dot était moindre de plus de moitié que celle stipulée pour le mariage projeté avec Charles d'Autriche; mais le duc de Ferrare n'était pas le futur empereur Charles-Quint.

Ces conditions, que la princesse Renée ne pouvait pas encore contester pendant la vie du duc de Ferrare, sous les règnes de François Ier et de Henri II, devinrent, depuis la mort de son mari, en 1559, le sujet de graves et longues contestations. Elles furent l'occasion de lettres nombreuses adressées à Catherine de Médicis, au chancelier, au connétable; et de factums, Mémoires, plaidoiries, dont M. de Girardot présente une analyse très-exacte et très-détaillée. La duchesse de Ferrare agissait de concert avec sa fille, la duchesse de Nemours. Les prétentions des princesses, dont l'énumération serait fort longue et fort compliquée, sont ainsi résumées par leur avocat dans les productions d'inventaire :

« Le contrat de l'an 1527 doit être considéré comme nul d'infinies « nullités; la lézion est si grande qu'il n'est possible de plus, pour « les droits que les demanderesses avaient sur les biens, 1° de la « couronne; 2° de la maison d'Orléans; 3° de la maison de Bre- « tagne; et finalement ce que le roi leur a baillé, en récompense de « leurs droits, est si petit et de si peu de valeur, eû esgard à ce « qu'elles quictent, qu'il n'y a comparaison de l'un à l'autre. »

Comme on le voit, ces prétentions soulevaient les plus graves questions, non-seulement de droit héréditaire, mais de droit public. La loi salique était indirectement attaquée; l'incorporation du duché de Bretagne à la couronne de France était contestée; une acceptation tacite, pendant près de quarante années, des conditions d'un contrat de mariage solennel, était considérée comme sans valeur; les

Digitized by Google

principes très-compliqués des apanages, dans la maison régnante de France, étaient mis en jeu et discutés; la coutume de Bretagne était invoquée et commentée pour les partages des biens entre sœurs, aussi bien que celles des autres provinces où étaient situés les biens du domaine privé, dont la succession était tardivement réclamée. La valeur des biens, l'appréciation des charges féodales et autres qui les grevaient étaient scrupuleusement exposées et discutées, au double point de vue des intérêts opposés, ainsi que la valeur mobilière des successions royales pendant les derniers règnes.

Les plus hautes autorités furent invoquées, les plus habiles avocats de l'époque prirent part, de chaque côté, aux débats. Ces faits furent, de part et d'autre, très-vivement, très-finement débattus. Des concessions furent faites par la couronne, puis révoquées; les pourparlers, les instances durèrent plus de dix ans; mais le procès ne fut pas jugé. La transaction ne fut pas homologuée, et la fille de Louis XII, la veuve du duc de Ferrare, dut se contenter de la seigneurie de Montargis, dont elle conserva le titre et les revenus.

M. de Girardot a donné de ces débats et des droits réciproquement invoqués une analyse rigoureuse, complète, sans divagations, et évidemment fort impartiale, qui rappelle les résumés désintéressés des présidents de cours d'assises. Il laisse aux jurés de l'histoire à prononcer; mais il est difficile, après une prescription de plus de trois siècles, de ne pas donner gain de cause au jugement tacitement rendu et exécuté. Pour les droits généraux de la couronne, pour la constitution du pays, pour la coutume bretonne, pour l'acceptation d'un contrat de mariage respecté pendant quarante ans, le bon droit semble acquis en faveur des adversaires de la duchesse de Ferrare. Mais il faut aussi faire entrer en ligne contre ses prétentions, qui, au point de vue de l'équité vulgaire, auraient paru dignes d'un meilleur résultat, les difficultés des ressources financières, des fortunes publiques et privées, l'habileté de Catherine de Médicis, et peut-être aussi le tort qu'avait eu la duchesse de Ferrare d'embrasser la religion réformée.

Le second Mémoire de M. de Girardot, inséré dans ce même volume, est relatif à un sujet bien différent. Au lieu des embarras financiers et des prétentions héréditaires, contestées, des membres d'une antique monarchie, il s'agit du patriotisme reconnaissant, d'associations bienfaisantes, de confraternités d'armes et aussi de petites vanités, quasi-nobiliaires, dont s'effraya une jeune république.

En 1783, au moment où la guerre de l'indépendance américaine

Digitized by Google

était à peine terminée et où les nouveaux Etats-Unis venaient de se constituer, après les dernières victoires sur l'Angleterre, quelques-uns des plus illustres officiers de l'armée victorieuse concevaient le projet de former une association dont le but principal et apparent était de secourir leurs compagnons d'armes moins fortunés. et dont le but plus réel peut-être était d'entretenir entre les officiers de l'ancienne armée une association, une communauté d'intérêts et d'influence qui pût résister à leur dispersion dans les différentes provinces récemment créées en Amérique, et dans les pays étrangers où beaucoup d'entre eux étaient retournés après la victoire.

L'association prit le nom de *Cincinnatus;* c'était, sous un voile bien transparent, la consacrer au héros de l'indépendance américaine, qui, à l'exemple du patricien romain, abandonnait sa charrue pour sauver Rome, et, après la victoire, retournait à sa charrue. C'est ce que démontrait, aussi bien que son titre, la médaille que cette société s'était donnée, pour constituer une sorte d'Ordre de chevalerie qui n'était destiné qu'à ses membres.

Cette médaille d'or qui, devait être suspendue à un ruban bleu, représentait sur la face, comme principale figure, Cincinnatus; trois sénateurs romains lui présentaient une épée; au fond, sa femme à la porte de sa chaumière; près d'elle, une charrue et les instruments de labourage; autour, cette inscription : *Omnia reliquit servare Rempublicam.* Sur le revers : le soleil levant; une cité dont les portes sont ouvertes et des vaisseaux entrant dans le port; la Renommée couronnant Cincinnatus, avec cette inscription : *Virtutis præmium;* au-dessous, deux mains jointes, avec ces mots : *Esto perpetua*; autour, cette légende : *Societas Cincinnatorum*, A. 1783.

La décoration qu'avait portée Washington fut donnée plus tard au général Lafayette, qui, par une circonstance bien singulière, n'avait pu faire partie de l'Ordre, ou du moins ne figura point sur ses listes officielles. En effet, il avait pris part à la guerre d'Amérique, à ses frais, en volontaire, et non comme officier inscrit dans les cadres de l'armée du roi.

L'acte de constitution de l'Ordre des *Cincinnati* est très-long et très-intéressant; il commence ainsi, dans la traduction française qui fut rédigée alors par les membres de cette nation :

« Ayant plu au gouverneur suprême de l'univers, dans la dispo-
« sition des affaires humaines, de séparer les colonies de l'Amé-
« rique septentrionale de la domination de la Grande-Bretagne, et
« après un conflit sanglant de huit années, de les établir Etats libres,
« indépendans et souverains, alliés par traités, fondés sur des

Digitized by Google

« avantages réciproques avec quelques-uns des plus grands princes et « puissances de la terre; c'est pourquoi, pour perpétuer le souvenir « de ce grand événement, aussi bien que l'amitié mutuelle qui a « été formée sous le poids de nos dangers communs, et dans beau- « coup d'occasions cimentée par le sang des parties, les officiers « de l'Armée américaine s'associent et se constituent, de la manière « la plus solennelle, dans une société d'amis, qui durera aussi « longtemps qu'eux-mêmes, ou aucuns de leur postérité masculine; « et, en cas qu'elle manque, autant que les branches collatérales qui « seront jugées dignes d'êtres supports et membres de cette société. »

Les règlements invoquent ensuite « une attention continuelle « pour conserver les droits élevés et mémorables, et les libertés de « la nature humaine pour lesquels ces officiers ont combattu et « versé leur sang, et sans lesquels les plus hauts rangs, dans un « être raisonnable, sont un opprobre au lieu d'une bénédiction; une « détermination inaltérable de faire fleurir et chérir entre les Etats « respectifs cette union et l'honneur national, si essentiellement « nécessaires à leur bonheur et à la dignité future de l'empire « américain. »

La société générale devait être divisée en sociétés d'Etats, et celles-ci en districts; elles avaient des réunions périodiques. Des souscriptions annuelles, qui consistaient d'abord en un mois de paye de chaque officier affilié à la société, ainsi que des dons volontaires, étaient surtout destinées à soulager les familles malheureuses des officiers moins fortunés. Des membres étrangers étaient élus et leur concours admis pour le succès de l'œuvre.

Malgré ces vues généreuses, malgré ces espérances d'un avenir indéfini, la société de Cincinnatus n'eut qu'une très-courte durée. L'esprit d'indépendance de la nouvelle république s'effraya des priviléges et du projet d'une noblesse, d'une aristocratie militaires qu'elle croyait y voir. Washington refusa pour ses compatriotes les secours que les officiers français, désignés comme membres, avaient envoyés. Les règlements furent modifiés, et une année à peine après sa création, elle fut à peu près complétement dissoute.

Les relations de la Société centrale avec la France donnèrent lieu à une correspondance, qui n'est pas sans intérêt, entre Washington, président de la Société, et plusieurs des membres français. Ces membres étaient au nombre de quatre-vingts environ, parmi lesquels on remarque les noms les plus illustres de la noblesse française, qui s'était éprise d'enthousiasme pour la guerre de l'Indépendance. A leur tête figure le comte de Rochambeau, qui fut l'un des membres

Digitized by Google

les plus actifs de cette association et l'intermédiaire de tous les Français auprès du foyer central. La lettre la plus remarquable est celle que Washington adressa, sous forme de circulaire, de Philadelphie, le 15 mai 1784, au nom de l'assemblée générale de la Société, aux Sociétés de chaque Etat. On y retrouve cette noblesse de caractère, cette pureté de sentiment, ce désintéressement, qui ont fait de Washington le type antique du héros honnête homme.

M. de Girardot a joint aux règlements et aux lettres qu'il publie des notices biographiques instructives sur les officiers français les plus éminents qui prirent part à cette guerre. Il ne dit point comment ces papiers sont parvenus entre ses mains, mais il termine son intéressante notice en faisant connaître qu'on avait donné à Washington, comme représentant Cincinnatus, un camée antique monté en bague et sur lequel sont figurés deux personnages, dont aucun ne paraît être le dictateur laboureur. Toutefois, cette bague fut donnée par Washington, en souvenir des *Cincinnati*, à Kosciusko, qui lui avait servi d'aide de camp pendant la guerre de l'Indépendance. Kosciusko, à son tour, en fit présent au baron de Girardot qui servait dans les chevau-légers, polonais, de la garde impériale; c'est celui-ci qui l'a laissée à son fils. Probablement, les documents que ce dernier a fait connaître, par la publication dont il s'agit, ont-ils eu une même origine.

Quoique cette notice paraisse ne se rattacher qu'indirectement à la France et à l'histoire, elle m'a semblé mériter une analyse détaillée, comme faisant connaître une association qui, tout étrangère qu'elle soit aux lettres, n'en est pas moins digne de n'être point oubliée et qui était peu connue (1).

(1) Mirabeau publia à Londres, en 1784, des *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus* (1 vol. in-8° de 383 pages) auxquelles le travail de M. de Girardot ajoute quelques faits nouveaux et intéressants.

L'ouvrage de Mirabeau, qui reproduisait, en partie, un pamphlet anglo-américain, est une critique violente de cette institution qu'il considère comme très-dangereuse à la liberté naissante des Etats-Unis. Les règlements de l'Ordre de Cincinnatus qu'on y trouve reproduits sont les mêmes que ceux publiés par M. de Girardot, qui ne mentionne pas cet ouvrage. Le même volume contient la traduction par Mirabeau des Observations de A. Price sur la Révolution de l'Amérique et des Réflexions du célèbre avocat Target, sur ce dernier écrit. Je possède une lettre inédite et fort intéressante de Mirabeau, écrite de Londres, à Target, le 7 novembre 1784; il lui dépeint la gêne extrême dont il est accablé, et lui annonce qu'il ne lui reste d'autres ressources pour vivre que le prix de cet ouvrage, qui lui est payé par le libraire à raison d'un louis et demi la feuille. Il prie Target de faire ses notes le plus longues qu'il pourra, et lui demande à emprunter vingt-cinq louis. J. D.

Digitized by Google

Les deux études que M. Le Bœuf a publiées dans le volume XXIX de la Société académique de Nantes sur la *Politique commerciale de la France* et sur l'*Avenir de Nantes comme port de mer*, paraissent : l'une, puisée à de bonnes sources, quoique peu développée, l'autre résultant d'une connaissance très-approfondie des intérêts comparés et aujourd'hui rivaux de la ville de Nantes et du port de Saint-Nazaire, qui menace son antique rivale d'une concurrence dangereuse. Mais ces recherches sont plutôt du domaine de l'économie politique que de celui de l'histoire. Il suffit, je crois, de les signaler à l'attention du Comité.

Deux autres notices d'un tout autre caractère, mais qui, à raison de l'époque moderne à laquelle elles se rapportent et de leur caractère très-exclusivement local, ne me semblent pas non plus susceptibles d'une longue analyse, sont celles publiées par M. Renoul : l'une, *Sur la colonne de la place Louis XVI à Nantes ;* l'autre, *Sur l'incendie du grand théâtre* de cette ville en 1796.

Dans la première de ces notices, on retrouve les vicissitudes qui ont signalé l'histoire d'un si grand nombre de nos monuments publics. Commencée en 1788 par le sculpteur Lemoine, pour recevoir la statue de Louis XVI, auquel la ville de Nantes reconnaissait devoir de beaux et notables agrandissements, prête à être inaugurée en 1790, avec cette inscription : *A Louis XVI, le bienfaisant restaurateur de la liberté*, elle n'était pas encore achevée qu'une autre administration proposait de la consacrer à la liberté. La liberté, à son tour, ou plutôt son ombre trompeuse, cédait bientôt la place aux gloires de l'Empire et la statue de Napoléon devait aussi figurer sur la colonne, lorsqu'en 1815 on en suspendit l'exécution. Le gouvernement et l'administration municipale eurent alors le bon esprit de revenir à la réalisation du projet primitif. La colonne reçut et conserve encore aujourd'hui la statue de Louis XVI, qui lui avait été destinée primitivement. Cet acte de sage modération, dans une ville qui a été tant de fois le théâtre de mouvements politiques, est digne d'éloges et explique le soin qu'on a mis à publier textuellement tous les procès-verbaux, discours, devis et autres documents concernant cette statue. C'est un hommage rendu par la Société académique, au zèle éclairé de la municipalité de Nantes et à l'histoire des embellissements de cette ville.

C'est au même titre d'éléments de l'histoire des monuments locaux qu'il faut considérer la notice, fort développée, du même membre sur l'*incendie du grand théâtre*. M. Renoul retrace les détails de ce

Digitized by Google

désastreux événement, il en recherche les causes probables; il expose les dénonciations injustes dont il fut l'occasion. La publication de nombreuses pièces, originales, démontre le soin consciencieux de l'auteur à ne se fonder, dans son récit, que sur les témoignages les plus authentiques.

Le fragment de poésie poitevine communiqué par M. Dugast-Matifeux fait partie de manuscrits inédits laissés par François Gusteau, ancien prieur et curé de Doix, et très-connu, même en dehors de sa province, par ses Noëls poitevins, publiés d'abord en 1756 et réimprimés plusieurs fois depuis. Il avait donné à son recueil, devenu populaire, le titre de *Nouveaux Noëls dans tous les styles et pour tous les goûts*. Gusteau est aussi l'auteur de beaucoup d'autres poésies villageoises; il a, en outre, laissé un manuscrit inédit, ainsi intitulé : *Œuvres diverses en vers et en prose*, qu'il acheva d'écrire en 1754. C'est de cette collection, dont une partie seulement est rédigée en patois, que M. Dugast-Matifeux a extrait l'églogue de Mélibœe et Tityre qu'il publie. Ces spécimens des patois de nos provinces, surtout de celles qui sont intermédiaires aux foyers principaux des dialectes de la langue romane, offrent de l'intérêt pour l'histoire de leurs variations et de leurs anciens rapports entre eux.

En lisant plusieurs notices biographiques sur des membres que la Société de Nantes a perdus et les discours habituels du président, M. l'abbé Fournier, et du secrétaire, M. Rouxeau, on y trouve des preuves d'une sincère et loyale confraternité et le désir d'éclairer par des vues générales le mouvement littéraire du pays.

La Société de Nantes ne se borne pas à publier des Mémoires intéressants à des points de vue si divers, elle propose aussi chaque année un grand nombre de prix. En jetant un coup d'œil sur ceux qui sont indiqués en 1858, pour les années subséquentes, en en retranchant tous les sujets exclusivement relatifs aux sciences, on est frappé du caractère d'utilité pratique qu'on a évidemment cherché à leur donner, au lieu de les restreindre à des points de vue de recherches spéculatives. C'est ce qui résulte des indications suivantes :

Etudes biographiques sur les Nantais célèbres, en appelant aussi l'attention sur ceux dont la vie a été utile au pays ;

Appréciation sur les monuments de l'art à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure, particulièrement au point de vue de l'influence des matériaux sur la forme ;

Précis historique des constructions navales dans le département, surtout en vue de décrire les perfectionnements introduits par des

Digitized by Google

Nantais dans les constructions des navires ou des machines motrices ;

Etudes historiques sur l'industrie, ou sur une branche particulière d'industrie à Nantes ;

Etudes historiques et économiques sur la législation des grains en France ;

Etudes historiques sur une ou plusieurs institutions, tant anciennes que modernes, de la ville de Nantes.

Il n'y a certainement rien à blâmer dans ces choix qui unissent l'utilité des applications aux recherches spéculatives de l'histoire ; il y a seulement à constater cette direction principale de la Société savante d'un grand foyer commercial.

C'est une remarque qu'on pourrait faire sur les Sociétés d'autres grands centres industriels, tels que Rouen, Lyon, Bordeaux, Marseille, Saint-Quentin, etc., tandis que les Sociétés d'autres villes, où se sont plus longtemps conservées d'anciennes traditions littéraires et d'érudition, telles que celles de Caen, de Toulouse, de Poitiers, de Montpellier, etc., se sont proposé plus habituellement pour but de leurs travaux des recherches purement littéraires et historiques.

Il existe aussi, depuis peu d'années, à Nantes, une Société archéologique ; mais je ne sais si elle a fait quelques publications. La *Revue de Bretagne*, qui a succédé à la *Revue bretonne*, publiée à Rennes, il y a déjà assez longtemps, a mis au jour des travaux d'érudition historique dignes d'éloge.

La Société académique de Nantes n'est point, d'ailleurs, une Société spéciale ; elle représente presque seule, pour toute la Bretagne méridionale, le mouvement des esprits dans leurs différentes voies ; elle répond à leurs différentes inclinations et doit aider les efforts individuels vers les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, l'agriculture et même la médecine. On doit seulement regretter qu'elle ait, pour une scène aussi vaste, aussi variée, aussi compliquée, un cadre aussi étroit, et des ressources aussi restreintes.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN, tome VIII, 1856-1857, in-8°.

Parmi les divers Mémoires qui composent ce volume, il n'y en a qu'un seul qui appartienne, par son sujet, à la spécialité des travaux de la section d'archéologie; c'est la première partie des extraits, faits à la fin du dix-huitième siècle, par l'abbé Labrunie, d'un ouvrage plus considérable, composé par un autre ecclésiastique d'Agen, le chanoine Argenton, sous le titre d'*Essais historiques et critiques sur l'Agenais*. Cette première partie a pour objet l'histoire des *Nitiobriges* et la description des antiquités découvertes sur leur territoire. Les parties suivantes, que la Société se propose de publier également, traitent de la question, fort controversée, de l'épiscopat de saint Caprais, des livres liturgiques du diocèse, de la juridiction des évêques, de la monnaie Arnaldèse, etc.

Les manuscrits du chanoine Argenton subsistent encore. Ils sont fort volumineux; suivant l'abbé Labrunie, ils contiennent la matière de plus de trois volumes in-4°. La Société cependant aurait été disposée à les faire imprimer, si leur propriétaire actuel avait consenti à les lui communiquer. N'ayant pu les avoir à sa disposition, elle a dû se contenter de publier les extraits qu'en avait faits l'abbé Labrunie, élève, collaborateur et ami de l'auteur. S'il nous est permis de juger de l'ensemble du travail par cette première partie, nous ne pouvons que la féliciter des circonstances qui l'ont amenée à prendre cette détermination. Cette partie contient en effet une description assez détaillée des antiquités romaines qui subsistaient encore au dix-huitième siècle à Agen et dans les environs; et cette description est même plus étendue que ne pouvait l'être celle du chanoine Argenton, puisqu'on y trouve la mention de quelques découvertes qui ont été faites après la mort de ce savant. Ajoutons d'ailleurs que les notes, dont l'éditeur de ces extraits, M. Adolphe Magen, aujourd'hui secrétaire perpétuel de la Société, a enrichi cette description, la conduisent, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'à nos jours, et en font l'inventaire le plus complet qui ait encore

Digitized by Google

été publié, des antiquités romaines découvertes sur le territoire de la cité des Nitiobriges.

On y trouve le texte des différentes inscriptions envoyées en 1854 au Comité par M l'abbé Barrère, et sur lesquelles j'ai eu l'honneur de faire un rapport à la section, dans sa séance du 24 juillet de la même année (1). Elles y sont accompagnées des renseignements que je regrettais alors de n'avoir pas rencontrés dans la communication de ce correspondant; ainsi nous voyons que quatre de ces inscriptions, celles qui sont reproduites dans les pages 148 et 149 du travail de l'abbé Labrunie, avaient été empruntées par ce savant aux manuscrits de Beaumesnil, et je n'hésite pas à les déclarer fausses, de même que la plupart de celles en faveur de l'authenticité desquelles on n'a pas d'autre témoignage à faire valoir que celui de ce collecteur (2).

Ces inscriptions, qu'aucun autre que Beaumesnil n'a jamais vues, auraient été, suivant lui, gravées sur des dalles en terre cuite, premier et suffisant indice de fausseté pour des inscriptions funéraires païennes, dont la date, si elles étaient authentiques, ne pourrait être postérieure au troisième siècle de notre ère. Elles présentent d'ailleurs, dans leur texte, plusieurs particularités qui prouvent qu'elles ont été composées par une personne qui n'avait qu'une très-médiocre connaissance des antiquités romaines. Je me contenterai de citer ici la deuxième qui est ainsi conçue :

D· M·
OPILIA·MACRINIANA
FIL·OP·MAC·TVSCONIO
MIL·COH·II·LEG·XIV·GEM
PVB·ADIANO·BRESPIO
VXOR

(1) Voy. le *Bulletin du comité*, t. II, p. 448.

(2) On sait que Beaumesnil était un comédien, qui avait plus de goût pour les antiquités et surtout pour les voyages que pour son art. Recommandé par l'intendant de la généralité de Limoges à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut chargé de dessiner pour cette savante compagnie les inscriptions et les antiquités romaines du centre de la France. Il recevait pour cela une pension du gouvernement. Mais on ne trouve pas toujours des inscriptions et des monuments antiques, et Beaumesnil, afin sans doute de conserver plus longtemps sa pension, crut pouvoir suppléer à la pénurie de ses découvertes par la richesse de son imagination. On ne saurait trop se défier de ses dessins, qui sont, pour les antiquités romaines d'une partie de la France, ce que sont, pour celles de l'Italie, avec beaucoup plus de science toutefois, les manuscrits du fameux Pirro Ligorio.

Digitized by Google

Tout dans ce texte accuse l'œuvre d'un faussaire. D'abord les noms des deux personnages mentionnés, OPILIA MACRINIANA et OP*ilius* MAC*rinus*, sont exactement ceux de l'empereur Macrin, tels qu'ils sont donnés par un des écrivains de l'*Histoire Auguste*, Jules Capitolin. Or, de deux choses l'une, ou l'auteur a voulu faire de ces personnages des membres de la famille de cet empereur, ce qui serait absurde, cette famille étant africaine et non pas gauloise; ou il a voulu qu'on les prît pour des étrangers élevés par cet empereur à la dignité de citoyens romains, ce qui ne serait pas moins absurde, les nouveaux citoyens prenant ordinairement le prénom et le nom de famille du prince qui leur avait donné le droit de cité, mais jamais son surnom. Ajoutons d'ailleurs que le nom de famille de Macrin est altéré dans le texte de Jules Capitolin, et que les monuments, les médailles aussi bien que les inscriptions, prouvent que ce nom était OPELIVS et non pas OPILIVS.

Le second de ces personnages est, en outre, qualifié de soldat de la *deuxième cohorte* de la légion quatorzième Gemina,

MIL*iti* COH*ortis* II LEG*ionis* XIV GEM*inae*,

nouvelle absurdité que l'auteur n'aurait pas commise s'il avait eu la moindre idée de l'organisation des légions romaines. Il aurait su alors que la seule subdivision vraiment permanente de ces grands corps militaires était la centurie, et que, par conséquent, quand on voulait, après avoir indiqué dans quelle légion un soldat avait servi, faire connaître, pour plus d'exactitude, à quelle subdivision de cette légion il avait appartenu, ce n'était pas la cohorte, mais la centurie que l'on devait indiquer (1); et, en effet, c'est ainsi que l'on a procédé dans toutes les inscriptions funéraires de légionnaires qui sont parvenues jusqu'à nous. Il faut ajouter que cette indication se faisait, non pas comme ici, par un numéro d'ordre, mais ainsi qu'on le verra tout à l'heure dans une autre inscription vraiment authentique découverte aux environs d'Agen, par le nom de l'officier qui commandait la centurie.

Voilà, ce me semble, plus d'arguments qu'il n'en faut pour prouver que cette inscription est l'œuvre d'un insigne faussaire; et cependant je suis loin d'avoir épuisé la matière. Je pourrais dire encore

(1) Je n'ai pas besoin de faire remarquer que je parle ici des cohortes légionnaires, et non des cohortes prétoriennes, urbaines, auxiliaires, etc., qui formaient à elles seules des corps entiers et indépendants les uns des autres, comme les légions.

Digitized by Google

que le chiffre XIV est formé à la manière moderne, et qu'un ancien l'aurait écrit par un dix suivi de quatre unités; que le sigle PVB, pour *Publius*, est une violation de l'une des règles les plus certaines du style épigraphique, etc., etc.

Les trois autres inscriptions, étant moins longues, ne peuvent, naturellement, donner lieu à d'aussi nombreuses observations. Chacune d'elles cependant présente plusieurs indices certains de fausseté, et l'on ne peut douter que toutes les trois ne soient, comme celle-ci, l'œuvre de Beaumesnil.

On se tromperait fort si l'on croyait voir dans ce qui précède une critique de la publication entreprise par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Ce n'est pas la première fois que les inscriptions dont il s'agit sont publiées, et je ne puis, pour mon compte, que remercier sincèrement cette Société de m'avoir mis, par les renseignements dont elles sont accompagnées dans la publication qu'elle en a faite, à même d'en reconnaître, et j'espère, d'en démontrer la fausseté. Il y a plusieurs manières de servir la science, et l'on ne contribue pas moins à la faire avancer en la débarrassant des pierres d'achoppement qui pourraient entraver ses progrès, qu'en lui fournissant des documents nouveaux, ou en répandant de nouvelles lumières sur des documents anciennement connus.

Ce sont là, du reste, deux genres de services que la publication de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen nous a également rendus, et pour lesquels je dois lui adresser aussi des remercîments. Les différentes incriptions romaines anciennement découvertes sur le territoire de la cité des Nitiobriges, sont reproduites dans cette publication plus exactement qu'elles ne l'avaient encore été, et, grâce à la fidélité de cette reproduction, quelques-uns de ces documents, qui avaient paru jusqu'ici inexplicables, peuvent aujourd'hui être restitués avec certitude. Tel est notamment le suivant, qui avait été découvert en 1770, près de l'abbaye d'Eysses, l'ancien *Excisum* des itinéraires romains.

IVL^s. ATTONIS FIL
ICCOMILES ¹/₈ EX
COHOR∞ALPINOR
TANNLVS TIPEND
XXXV· II· S· E· ST
HERDES· PIE· FEC

L'S surmontée d'un T, que l'on voit à la fin de la deuxième li-

Digitized by Google

gne, n'est évidemment qu'un de ces signes, si fréquents dans les inscriptions romaines, dont l'unique usage était de séparer les mots, ou de remplir les vides laissés sur la pierre. Le 8 couché, qui se trouve au milieu de la troisième ligne, est le signe ordinaire du nombre mille; les éditeurs précédents (1) l'avaient pris pour une S renversée, et comme ils ne l'avaient pas figurée dans leur reproduction de ce monument, cette ligne en était devenue inexplicable. Le T, par lequel commence la quatrième ligne, est peut-être l'initiale de *Trucidatus;* dans tous les cas c'est le signe d'une mort violente : je l'ai vu employé ainsi dans une inscription où son interprétation ne peut être l'objet d'aucune espèce de doute (2). On sait que le signe de la mort naturelle était le Θ; une autre inscription découverte au même endroit nous en fournira tout à l'heure un exemple.

Après ces observations, on peut interpréter ainsi cette inscription :

Iul(ius), Sattonis fil(ius), Icco, miles ex(actus) cohor(tis) milliariae Alpinor(um), trucidatus ann(orum) quinquaginta quinque, stipend(iorum) triginta quinque, h(ic) s(itus) est. Her[e]des pie fec(erunt) (3).

Iulius Iccon, fils de Satton, soldat vétéran de la cohorte milliaire des Alpins, tué à l'âge de cinquante-cinq ans, après trente-cinq ans de service, repose ici. La piété de ses héritiers lui a fait élever ce tombeau.

On connaissait plusieurs cohortes auxiliaires formées d'habitants des Alpes, savoir : trois cohortes ordinaires, c'est-à-dire composées de cinq à six cents fantassins chacune, et trois cohortes *equitatæ*, c'est-à-dire composées de fantassins et de cavaliers. Mais on n'en connaissait pas encore de *milliaire*, ou de mille hommes; celle qui est mentionnée dans cette inscription est la première qu'on ait rencontrée.

(1) Voy. les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. II, p. 379.

(2) *Inscriptions rom. de l'Algérie*, n. 4095.

(3) La première S du mot SATTONIS devait être placée au-dessus de la barre horizontale de l'L du mot IVL. Le point que l'on voit après cette S dans la copie d'Argenton n'existait probablement pas plus sur la pierre que celui qui, dans la même copie, sépare les deux premières lettres du mot EST, à la fin de la cinquième ligne. Le deuxième E du mot HEREDES était sans doute lié avec le D, et l'on conçoit facilement qu'il n'ait pas été aperçu par les amis d'Argenton, qui avaient copié pour lui ce document, et qui ne devaient pas être fort familiers avec la lecture des inscriptions; enfin, au lieu de PIE, qui vient ensuite, j'aimerais mieux lire PII, qui serait plus conforme au style épigraphique, et qui est peut-être la véritable leçon.

Digitized by Google

Les sigles MILES EX, que l'on trouve aussi écrits MIL· EX, ou MILEX, n'ont pas encore été expliqués. Je crois être en mesure de démontrer qu'ils doivent se lire *miles exactus*, et qu'ils signifient un soldat qui, ayant accompli le temps de service nécessaire pour avoir droit à l'*honesta missio*, continuait cependant de servir volontairement. Les trente-cinq années de service de celui dont il est ici question sont un nouvel argument à l'appui de cette interprétation.

L'inscription suivante avait été trouvée à la même époque et au même endroit :

VALERIVS·GA
VOLTVTVS·LV
CO·MILES·CH
ORTIS·I·CLASS
ICAE·AN·XXII
DIE·VIIII·H·S·E

Elle a aussi été publiée (1), et le texte qu'on en a donné, quoique emprunté, comme celui-ci, aux manuscrits du chanoine Argenton, présente plusieurs variantes qui en avaient rendu l'interprétation fort difficile. On y lit notamment GAL au lieu de GA, à la fin de la première ligne. Or GAL est l'abréviation ordinaire du nom de la tribu *Galeria*, et quoique la syllabe VOL, par laquelle commence la ligne suivante, soit aussi l'abréviation ordinaire du nom de la tribu *Voltinia*, un même personnage ne pouvant être inscrit à la fois dans deux tribus différentes, on avait été forcé de réunir cette dernière syllabe au mot suivant TVTVS, et de faire du tout un seul surnom, VOLTVTVS (2). Mais le soldat qui aurait porté ce nom barbare était, l'inscription nous l'apprend, un citoyen romain, qui avait son domicile politique à *Lucus*, aujourd'hui *Luc*, dans le département de la Drôme, et nous savons, par d'autres monuments, que les citoyens romains de la cité des Voconces, dont cette ville faisait partie, étaient inscrits dans la tribu *Voltinia* (3). Ce soldat aurait donc été, à cet égard, l'objet d'une exception.

Il ne faut admettre les exceptions, dans l'interprétation des inscriptions antiques, que lorsqu'elles s'appuient sur des données

(1) Dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. II, p. 379.

(2) M. Henzen, supplément au recueil d'Orelli, n. 5225.

(3) Voy. le docteur Long, *Mémoire sur les antiquités du pays des Voconces*, dans les *Mém. des sav. étrangers de l'Acad. des insc. et belles-lettres*, 2e série, t. II, p. 331, 346, 347, 403 et 413.

Digitized by Google

certaines. Or la reproduction fidèle de la copie d'Argenton, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, nous montre que la lettre L, ajoutée par le premier éditeur à la première ligne de cette inscription, n'était autre chose que le résultat d'une conjecture, une véritable interpolation. Je pense que la lettre qui termine cette ligne, dans le nouveau texte, a été mal lue par Argenton, et qu'au lieu d'un A, il y avait sur le monument une F, peut-être altérée par une cassure de la pierre. Je pense, en outre, que la lettre précédente était un C et non pas un G, et qu'au commencement de la ligne, une autre cassure avait emporté la lettre initiale du prénom de *Valerius*. Ces conjectures paraîtront certaines, j'en ai la conviction, aux personnes qui ont quelque habitude de déchiffrer les inscriptions. En conséquence je restitue ainsi la ligne dont il s'agit :

C·VALERIVS·C·F

et j'explique ainsi toute l'inscription :

Caius (1) *Valerius*, *C(aii) f(ilius)*, *Vol(tinia)*, *Tutus*, *Luco*, *miles chortis* (2) *primae Classicae*, *an(norum) viginti duorum*, *die(rum) novem*, *h(ic) s(itus) e(st)*.

Caius Valerius Tutus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, domicilié à Lucus, soldat de la première cohorte Classica, âgé de vingt-deux ans et neuf jours, repose ici.

La ville de *Lucus* est mentionnée dans les auteurs (3) et dans les itinéraires ; mais cette inscription est la seule où il en soit question. C'était aussi jusqu'ici la seule où il fut fait mention de la première cohorte *Classica*. M. Adolphe Magen nous en fait connaître une autre, qui est également relative à un soldat de cette cohorte ; elle a été récemment découverte, au même endroit que les précédentes, par un membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

(1) Ou un autre prénom dont le sigle soit composé d'une seule lettre, comme *T(itus)*, *L(ucius)*, *P(ublius)*, etc.

(2) Orthographe archaïque, pour *cohortis ;* elle se rencontre assez fréquemment dans les inscriptions.

(3) Pline, *Hist. nat.* III, 5, 4; Tacite, *Hist.* I, 66. Le premier désigne cette ville sous le nom de *Lucus Augusti ;* le second la nomme simplement *Lucus*, comme les itinéraires et notre inscription.

Digitized by Google

M. Debeaux, et le savant secrétaire perpétuel de cette Société la reproduit, ainsi qu'il suit (1), d'après la copie de son confrère :

Θ·SEX·VALERIVS·SEX
F·ANI·MAXSVMVS·FOR
IVLI·MIL·COHRT·CLASS..
PETRONI·ANN·XX....
STIPENDIOR·XX....
H·S·EST
C·VALERIVS·ADI....
FRATRI·PIENTIS....

Ce que M. Debeaux a pris pour un T, au milieu de la troisième ligne, est évidemment un I surmonté d'un trait horizontal pour indiquer le chiffre un. C'est la seule rectification que j'aie à proposer dans ce texte; le reste est parfaitement certain et ne peut donner lieu à aucune espèce de difficulté.

La première ligne commence par un Θ suivi d'un point. C'est, ainsi que je l'ai dit, le signe de la mort naturelle; on l'a placé ici pour indiquer que le personnage, dont il est question dans cette inscription, était mort lorsqu'on lui a élevé ce monument, et qu'on ne le lui avait pas consacré de son vivant, ainsi que cela se pratiquait fréquemment. Dans ce cas, au lieu d'un Θ on aurait mis un V. Les exemples de cet usage sont nombreux dans les inscriptions de la Narbonnaise, et surtout dans celles de Narbonne.

Les lacunes que l'on remarque à la fin de toutes les lignes à partir de la troisième, peuvent se suppléer facilement et d'une manière certaine. Voici comment l'inscription doit être restituée et interprétée :

Θ·SEX·VALERIVS·SEX
F·ANI·MAXSVMVS·FOR
IVLI·MIL·COHR·I·CLASS·7
PETRONI·ANN·XX*xxvi*
STIPENDIOR·XX*iiii*
H·S·EST
C·VALERIVS·AD*lvtor*
FRATRI·PIENTIS*simo*

Sex(tus) Valerius, Sex(ti) f(ilius), Ani(ensi), Maxsumus, For(o)

(1) P. 129, note 1.

Digitized by Google

Iulii, mil(es) cohr(tis) primae Class(icae), centuria (1) *Petronii, ann(orum) quadraginta sex, stipendior(um) viginti quatuor, h(ic) s(itus) est. C(aius) Valerius Adjutor fratri piissimo.*

Sextus Valerius Maxsumus, fils de Sextus, de la tribu Aniensis, domicilié à Forum Iulii, soldat de la première cohorte Classica, centurie de Petronius, mort à l'âge de quarante-six ans, après vingt-quatre ans de service, reposé ici. Caius Valerius Adjutor à son frère très-pieux.

On voit que le soldat, dont il est question dans cette seconde inscription, était aussi un citoyen romain, et qu'il avait son domicile politique, non plus dans la cité des Voconces, mais dans la colonie romaine de *Forum Julii*, aujourd'hui *Fréjus* (2).

La découverte de ces deux monuments, qui constatent que deux soldats de la première cohorte *Classica* moururent à *Excisum*, alors qu'ils étaient encore en activité de service, prouve que cette localité fut à une certaine époque le lieu de garnison d'un détachement de cette cohorte. On demandera peut-être ce que c'était que cette cohorte et d'où lui venait son nom ; je pense qu'il n'est pas impossible de répondre d'une manière satisfaisante à cette double question.

On sait qu'au temps de la république romaine, le titre d'*imperator* n'avait pas d'autre sens que celui de général en chef (3). En conservant donc ce titre et en le réservant pour lui seul, l'héritier de Jules-César s'était fait le chef suprême de toutes les forces militaires de l'empire. C'est pour cela que, dans le partage des provinces qui eut lieu entre le Sénat et lui, en 727 de Rome (27 avant J.-C.), le gouvernement de toutes celles où résidaient des forces militaires considérables lui fut réservé. Dans la liste de ces provinces, que

(1) Le signe 7, par lequel j'ai comblé la lacune de la troisième ligne, est celui dont on se servait pour exprimer les mots *centuria* et *centurio* ; c'est la seule restitution qui puisse donner un sens au mot PETRONI, par lequel commence la ligne suivante ; elle est certaine. Celle des nombres XXXXVI et XXIIII, qui terminent les lignes 4 et 5, ne l'est pas moins ; mais il me faudrait, pour le démontrer, entrer dans des détails qui allongeraient encore ce rapport, déjà peut-être beaucoup trop long. Je crois devoir m'en dispenser.

(2) Ce soldat appartenant à la tribu *Aniensis*, on peut en conclure que c'était dans cette tribu que les citoyens de cette colonie étaient inscrits ; et, en effet, cette conclusion est confirmée par une autre inscription, relative à un *duumvir* de *Forum Julii* et qui a été plusieurs fois publiée, notamment par Orelli, n. 3426.

(3) On n'est vraiment général que quand on a prouvé qu'on sait commander et vaincre ; c'est pourquoi les généraux romains ne prenaient le titre d'*imperator* que quand il leur avait été donné par leur armée après une victoire.

Digitized by Google

Dion Cassius nous a conservée (1), figure la Narbonnaise, et l'on s'en est étonné, car cette province était une de celles où la domination romaine était le mieux acceptée : c'était, suivant Pline (2), une autre Italie, et l'on sait positivement qu'aucune légion n'y était alors cantonnée. Mais on avait oublié qu'après la bataille d'*Actium*, la plus grande partie de la flotte romaine, trois cents navires de guerre, avaient été envoyés dans le port de *Forum Julii* (3). C'était là assurément une force militaire considérable et plus que suffisante pour expliquer la mesure dont il s'agit. Cependant, quelques années après, en 732 de Rome (22 avant J.-C.), Auguste rendit la Narbonnaise au Sénat (4), et ce fait serait en contradiction avec sa politique bien connue et par conséquent inexplicable, si la cause qui lui avait fait garder pour lui le gouvernement de cette province n'avait pas cessé alors de subsister. Il y a donc lieu de supposer que la flotte de *Forum Julii* n'existait plus à cette époque, soit qu'on eût négligé de remplacer les navires qui avaient été détruits par le temps, soit qu'on eût employé ceux qui étaient encore en état de servir à renforcer les flottes prétoriennes de Ravenne et de Misènes, soit enfin qu'on les eût dispersés sur les autres côtes de l'empire où leur présence pouvait être plus utile.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la flotte de *Forum Julii* n'eut qu'une très-courte existence, et il me suffira pour le prouver de rappeler que, tandis que nous avons des centaines d'inscriptions relatives aux flottes de Ravenne et de Misènes (5), nous n'en connaissons pas une seule où celle-là soit mentionnée. Ajoutons d'ailleurs que l'histoire des guerres des lieutenants de Vitellius contre ceux d'Othon, guerre dont les environs de *Forum Julii* furent pendant quelque temps le théâtre, prouve qu'à cette époque cette flotte avait déjà cessé d'exister (6).

(1) *Hist.* LIII, 12, p. 703, éd. Reim.

(2) *Hist. nat.* III, 4 (5).

(3) Tacite, *Annal.* IV, 5.

(4) Dion Cass. *Hist.* LIII, 12, p. 704; LIV, 4, p. 733, éd. Reim. Cf. Strab. XVII, 25, p. 840, éd. Casaub.

(5) Cette dernière flotte en a fourni à elle seule plus de 300. Voy. Garrucci, *Classis prætoriæ Misenensis monumenta quæ exstant;* Neapoli, 1852, in-4°.

(6) Voy. Tacite, *Hist.* II, 14; III, 43; *Agricol.* c. 7. Il est question d'une flotte dans l'histoire de ces guerres; mais c'était probablement une division de celle de Misènes. Dans tous les cas, cette flotte ne pouvait être celle de *Forum Julii*, puisqu'elle appartenait à Othon, et que ce port était occupé par les Vitelliens. Ajoutons que cette flotte pilla les côtes des Alpes maritimes et de la Ligurie, et y tua beaucoup de monde, notamment la mère d'Agricola, ce que n'eut certainement pas fait la flotte de *Forum Julii*; on sait que la famille d'Agricola était une des plus considérées de cette ville.

Digitized by Google

Or, dans les flottes militaires des Romains, il y avait, outre les rameurs ou les matelots, des soldats de marine, *milites classiarii*, qui n'étaient pas toujours, comme les premiers, des affranchis ou des étrangers, mais souvent aussi des volontaires et des citoyens romains. Il y a lieu de supposer que quand la flotte de *Forum Julii* fut dissoute, ces soldats, organisés en cohortes, furent envoyés dans les provinces impériales (1). Telle dut être l'origine de la première cohorte *Classica*, et je n'ai pas besoin d'ajouter que la connaissance que nous avons du pays des deux soldats, à la mémoire desquels ont été consacrées les deux inscriptions d'*Excisum*, vient à l'appui de cette supposition.

Du reste, cette cohorte ne subsista pas longtemps; car ces deux inscriptions sont, ainsi que je l'ai dit, les seules aujourd'hui connues où elle soit mentionnée, et l'on peut en dire autant de la deuxième cohorte *Classica*, qui n'est connue que par un seul monument relatif à un de ses préfets (2). Ajoutons, d'ailleurs, que le style de nos deux inscriptions, notamment la forme archaïque de quelques-uns des mots qu'on y lit, *chortis* pour *cohortis*, *Maxsumus* pour *Maximus*, prouve que leur date ne saurait être postérieure au premier siècle de notre ère.

J'ai déjà dépassé de beaucoup les limites ordinairement assignées aux comptes rendus qui nous sont demandés par le Comité. Je ne veux pas cependant terminer celui-ci sans émettre un vœu auquel, je n'en doute pas, s'associera la section : que l'exemple donné par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, et par quelques autres Sociétés que je ne puis citer ici, soit suivi par la plupart des compagnies savantes des départements; que ces compagnies recueillent avec le même soin tous les documents relatifs aux découvertes d'antiquités romaines qui ont été faites, à différentes époques, dans les diverses contrées où s'exerce leur action; et soit qu'elles veuillent publier elles-mêmes ces documents, soit qu'elles les adressent au ministère pour le *Répertoire archéologique de la France* ou pour le *Recueil des inscriptions romaines de la Gaule*, des lumières inattendues jailliront de l'ensemble de ces recherches sur les premiers temps de notre histoire, et une œuvre vraiment nationale aura été accomplie.

Léon Renier,
Membre du Comité.

(1) L'Aquitaine, dont la cité des Nitiobriges faisait partie, était une de ces provinces.

(2) Gruter, p. 413, n. 3; Orelli, n. 3620.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE MARSEILLE. 1858, nos 1, 2, 3 et 4 (janvier, avril, juillet et octobre).

Sommaire des travaux : — Rapport judiciaire sur un aliéné homicide, par M. *Aubanel;* — Rétroversion utérine pendant la grossesse, par M. *Chapplain;* — Rôle de l'inflammation dans la formation du cal, par M. *Focras de Laneuville;* — Sur la fièvre puerpérale qui a régné à Dunkerque de juin 1854 à mars 1855, par M. *Zandick;* — Rapport de M. *Roux* (de Brignolles) fils, sur un travail de M. *Sandras* relatif à la classification des animaux parasites de l'homme; — Rapport de M. *Chapplain* sur un Mémoire de M. *Babault,* relatif à la pustule maligne; — Pièce anatomique (épanchement de sang dans l'arachnoïde), par M. *Aubanel;* — Rapport de M. *Seux* sur trois Mémoires de M. *Mignot,* concernant : 1° les phénomènes normaux et morbides de la circulation, de la caloricité et de la respiration chez les nouveau-nés; 2° de la caloricité pendant le premier âge; 3° la contagion du muguet; — Sur la taille bilatérale et la taille médiane, par M. *Roux* (de Brignolles).

La plupart des travaux contenus dans ces quatre fascicules ont une importance réelle, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue pratique; mais parmi ceux-là même qui méritent le plus d'être remarqués, il en est qui ne me paraissent pas de nature à figurer dans la *Revue des Sociétés savantes;* les uns, parce qu'ils se bornent à relater des faits qui, bien que susceptibles d'intéresser une société médicale, sont loin néanmoins d'avoir, et même de revendiquer, le mérite de la nouveauté, — telles sont, par exemple, la note de M. Chapplain sur la rétroversion utérine et celle de M. Aubanel sur l'épanchement intra-arachnoïdien, — les autres, parce qu'ils consistent en une simple détermination du caractère clinique d'un cas morbide, d'ailleurs très-commun; telle est l'analyse sagace par laquelle le médecin en chef de l'asile des aliénés de Marseille, M. Aubanel, est parvenu à établir l'existence de la lypémanie chez un individu inculpé de tentative de meurtre, et à sauver ce malheureux des rigueurs de la justice. Enfin, un des Mémoires, celui qui concerne les parasites de l'homme, est si spécialement de la compétence de M. Gratiolet, que je prie le bureau de vouloir bien le lui renvoyer. Cette élimination faite, il me reste à relever ce qu'il y a de plus notable dans les Mémoires relatifs à la *fièvre puerpérale*, à la *pustule*

Digitized by Google

maligne, aux *phénomènes de circulation, de calaricité et de respiration chez les nouveau-nés*, et à la *contagion du muguet.*

— Du mois de mars 1854 au mois de juin 1855, la ville de Dunkerque a été en proie à une maladie épidémique des plus redoutables, la fièvre puerpérale; doublement redoutable à cause de la rapidité parfois foudroyante avec laquelle elle parcourt ses périodes, et du peu de prise qu'elle offre à la thérapeutique. L'épidémie a pris dès le début un haut degré de violence; car après trois mois écoulés sans qu'une seule accouchée ait succombé (mars, avril et mai 1854), le chiffre des décès, qui avait été de 1 sur 55 accouchements en janvier, et de 1 sur 56 en février, s'élève tout à coup en juin à 1 sur 9, proportion presque égale à celle qu'a donnée l'hôpital de clinique, à Paris, dans l'épidémie de 1838. Il est vrai que la mortalité descend, dans le mois suivant, à 1 sur 21; mais elle remonte en août à 1 sur 10 et revient de nouveau en septembre à 1 sur 9. A partir de ce moment, la mortalité proportionnelle subit diverses oscillations; au mois de mars 1855, qui clôt l'épidémie, elle était de 1 sur 54.

M Zandick prend une à une toutes les données qu'il a pu recueillir sur ce théâtre circonscrit, pour les appliquer aux principales questions qu'on a coutume d'agiter au sujet de la fièvre puerpérale, et trace ainsi comme une histoire critique de cette maladie. En plusieurs points, son observation lui a fourni des éléments importants.

On attribue généralement aux variations météorologiques, plus particulièrement au froid, une influence prépondérante sur la production de la fièvre puerpérale. Il est certain pourtant que cette influence n'est pas exclusive. M. Zandyck en a eu une nouvelle preuve dans l'épidémie de Dunkerque, puisque l'un des mois les plus funestes, le mois de septembre, n'a été marqué par aucune qualité particulièrement fâcheuse de l'atmosphère. Mais un autre ordre de causes est venu en aide au précédent; c'est la misère. Une disette passagère réduisait alors beaucoup de pauvres familles à une alimentation grossière et insuffisante. Sur 32 malades, 16 faisaient partie de cette catégorie, et, sur la moitié restante, un très-petit nombre appartenait à la classe aisée. C'est là un enseignement que la pratique oublie trop souvent. La fièvre puerpérale, quelle qu'en soit la nature intime, se distingue par la dépression énorme qu'elle fait subir à l'organisme, et ce fâcheux effet, elle a d'autant plus de chances de le produire, qu'elle surprend l'accouchée dans un état plus prononcé de débilité.

Digitized by Google

Une autre circonstance digne d'attention, c'est la grande influence qu'ont paru exercer dans cette épidémie les émotions morales. On sait l'ordinaire imprudence des nouvellistes en temps de calamité publique; ils ne savent pas que, bien souvent, ce ne sont plus seulement des bruits de mort, mais la mort elle-même qu'ils colportent, pour ainsi dire, dans les familles. Chez une femme parvenue au dernier terme de la grossesse ou nouvellement délivrée, il n'est pas même besoin d'une forte impression, il suffit d'une contrariété un peu vive pour compromettre gravement les suites de couches. M. Zandyck raconte l'histoire de neuf femmes chez lesquelles les accidents puerpéraux pouvaient être rattachés à une préoccupation fixe de la mort.

Enfin, l'auteur soulève une question qui a été récemment l'objet de longues discussions à l'Académie de médecine; c'est celle de la contagiosité de la fièvre puerpérale. Quand cette fièvre va se multipliant dans un lieu circonscrit de manière à constituer un foyer morbide, on peut en accuser trois causes : 1° la spontanéité du mouvement épidémique, en d'autres termes, l'action directe de la cause qui engendre l'épidémie; 2° la viciation de l'air par l'encombrement de personnes, comme il arrive dans les hôpitaux; 3° la transmission d'individu à individu par voie contagieuse. Le départ de ces trois influences distinctes est souvent difficile à faire. On n'a plus de doute aujourd'hui sur le pernicieux effet de l'encombrement, et la démonstration sous ce rapport a paru assez péremptoire pour que la suppression des grandes maternités soit aujourd'hui dans le vœu de la majorité des accoucheurs et qu'on puisse prévoir le jour où elles seront remplacées par des pavillons isolés, favorablement disposés pour l'aération et ne contenant chacun qu'un petit nombre d'individus. Mais la science hésite encore sur la question de la contagion. Il faut dire que, dans les établissements hospitaliers, la contagion fût-elle réelle, il serait difficile de la mettre en évidence, à cause précisément de cette part d'action qu'il faut souvent attribuer et qu'on peut toujours supposer à la cause épidémique et à l'encombrement. C'est donc surtout vers la pratique civile qu'il faut diriger les recherches, et c'est ce qu'a fait M. Zandyck. Or, à cet égard, son observation est restée stérile. Pas un cas de contagion manifeste ne s'est présenté dans tout le cours de l'épidémie.

— M. Babault, médecin à Angerville, dans le département de Seine-et-Oise, a porté ses études sur plusieurs points de l'histoire de la *pustule maligne*.

Digitized by Google

On sait que cette affection, de nature gangréneuse, se transmet des animaux à l'homme par inoculation. Mais ne peut-elle pas naître chez l'homme spontanément? Quand l'homme en est atteint, peut-il la transmettre à un autre homme? enfin est-elle communicable, non plus des animaux à l'homme, mais de l'homme aux animaux?

Sur la première question, le doute n'est guère permis. Les faits cités il y a près de soixante ans par Bayle, et plus tard par M. Van Swyghenhoven en faveur du développement spontané de la pustule chez l'homme, sont trop en désaccord avec l'observation générale et trop dénués de preuves, pour qu'il y ait à en tenir grand compte. Dans les cas cités par ce dernier médecin, il est douteux qu'il se soit agi de la véritable pustule maligne; et dans ceux qui appartiennent au premier, toutes les circonstances s'accordent à établir qu'il y a eu inoculation, car le mal ne s'est développé que sur des parties découvertes, plus particulièrement à la face. Seulement, l'inoculation a pu ne pas se faire immédiatement de l'animal malade à l'homme, mais avoir eu pour intermédiaire un insecte, car il n'est guère contestable que certaines mouches ne puissent se charger du venin de la pustule et l'inoculer à l'homme par piqûre. Il est même des auteurs, comme M. le dr Bourgeois (d'Étampes), si expérimenté en cette matière, qui admettent que le simple dépôt prolongé de la matière virulente sur la peau, sans piqûre ni excoration, suffit pour communiquer la maladie. Tout ce qu'on peut accorder à ceux qui contestent la nécessité de l'inoculation, c'est que l'ingestion de viande provenant d'animaux morts de l'affection appelée en médecine vétérinaire *sang de rate*, et qui est le mal charbonneux généralisé, peuvent éprouver des symptômes d'empoisonnement septique, des syncopes, des sueurs froides, et présenter même sur la peau, comme l'a vu M. Amédée Joux, des tumeurs de mauvaise nature, mais qui n'offrent pas toutefois la caractéristique exacte et complète de la pustule maligne. Encore faut-il remarquer que les viandes charbonneuses *bien cuites* n'ont presque jamais ces qualités toxiques; on n'a eu que trop occasion de s'en assurer dans la campagne de 1814.

Comme la presque totalité des médecins, M. Babault nie le développement spontané de la pustule maligne dans l'espèce humaine. Nous ne pouvons dire au juste ce qu'il pense de la transmissibilité, encore aujourd'hui contestée et contestable, de la maladie de l'homme à l'homme, car l'analyse de son travail, telle que la donne le Bulletin des travaux de la société de Marseille, n'est pas explicite à cet égard; mais il croit fermement que l'inoculabilité peut s'opérer de l'homme à l'animal; et, en ceci, son observation est tout à

Digitized by Google

fait d'accord avec le résultat d'un grand nombre d'expériences, dont voici peut-être la plus curieuse, en ce qu'elle embrasse d'un seul coup presque tous les éléments du problème. Elle est due à MM. Garreau et Poulain, de Châteauroux. Deux moutons meurent du sang de rate. Un vétérinaire qui en fait l'autopsie prend la pustule maligne (transmission de l'animal à l'homme); le liquide de la pustule est inoculé à une brebis et à un lapin qui succombent (transmission de l'homme à l'animal); un cheval qui avait cohabité avec la brebis morte est à son tour atteint de la pustule (transmission sans piqûre); enfin un second cheval qui demeure pendant une heure attaché à la porte de l'écurie où gisait le cadavre du premier, contracte une fièvre charbonneuse qui l'emporte (transmission par contagion sans inoculation quelconque, si toutefois le second cheval n'a pas été simplement victime de l'influence épidémique ou de la piqûre d'une mouche).

Quels sont les agents les plus ordinaires de la communication morbide? M. Babault émet sur cette question une proposition vraiment subversive. « De nos jours, dit-il, où il meurt pendant les années les plus favorables 60,000 bêtes, qui toutes sont dépouillées, si le *contact des peaux* était aussi dangereux qu'on le dit, la profession de berger serait la plus périlleuse de toutes les professions, et l'on ne devrait pas en trouver un seul qui ne fût couvert de cicatrices. Eh bien! depuis dix ans, je n'ai rencontré de pustule maligne que chez deux bergers. » Et l'auteur ajoute à son propre témoignage celui d'un grand nombre de bergers, de propriétaires de bestiaux et de marchands de veaux. Avec l'auteur du rapport inséré dans le Bulletin de la société de Marseille, je crois que cette assertion isolée n'est pas de nature à infirmer la masse d'observations de laquelle il résulte que la plupart des individus atteints de pustule maligne, aussi bien que de morve, avaient eu des rapports directs avec les animaux ou avec leurs dépouilles. Les peaux sèches elles-mêmes, des crins déjà employés à la fabrication de coussins, ont plus d'une fois communiqué la maladie. Bien plus, il n'est pas sûr que le maniement de peaux *tannées* ayant appartenu à des animaux contaminés soit tout à fait inoffensif.

M. Babault, il est vrai, s'est assuré que de la charpie imprégnée de la liqueur de pustule et laissée en contact pendant 5 ou 6 semaines avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, puis pendant 15 jours avec une solution de tanin, avait pu être insérée impunément dans la profondeur de la cuisse chez deux brebis; mais il n'en doit pas moins être constaté que des médecins, parmi lesquels se range

Digitized by Google

M. Trousseau, ont vu, sinon la vraie pustule maligne, au moins des anthrax de mauvais caractère, se développer avec une fréquence singulière chez des marchands de cuirs, qui ne touchaient qu'à des peaux tannées et venues de très-loin, de Montevidéo, par exemple.

Sans entrer avec l'auteur dans tous les détails relatifs au traitement de la pustule maligne, il est impossible de ne pas dire un mot d'un moyen thérapeutique qui, sur l'autorité d'un professeur de la Faculté de médecine de Paris, a éveillé des espérances aujourd'hui à peu près déçues. Il y a quelque temps déjà que M. le docteur Poumayrol avait vanté les feuilles de noyer, appliquées en topiques, comme jouissant d'une sorte d'efficacité spécifique contre la pustule maligne. Ce remède ayant été de nouveau essayé avec apparence d'avantage par M. le docteur Raphael (de Provins), celui-ci fit part du résultat à M. Nélaton, qui s'empressa de le communiquer à l'Académie de médecine. Mais la réputation des feuilles de noyer est tombée rapidement devant des expériences ultérieures, et presque tous les médecins bien placés pour juger de cet ordre de faits se sont accordés à penser que le succès des premières expérimentations n'avait d'autre base que des erreurs de diagnostic ou un oubli trop complet du travail de la nature, qui, plus souvent qu'on ne le croit, même en fait de pustule maligne, conduit spontanément à la guérison.

— M. Mignot, médecin de l'hôpital de Chantelle (Allier), auteur des trois Mémoires dont il est question plus haut, est un élève de l'école de Paris, d'où il est sorti lauréat des hôpitaux.

Son travail sur les *Phénomènes de la circulation, de la caloricité et de la respiration chez les nouveau-nés*, est presque dans toutes ses parties la confirmation de faits déjà déposés dans la science par une série d'observateurs, depuis Haller jusqu'aux médecins contemporains : MM. Billard, Jacquemier, Nægele, Valleix, H. Roger, Bouchut, Hervieux, etc. Mais en reprenant l'œuvre de ses devanciers, il l'étend et la complète. C'est ainsi qu'il montre, dans cette loi posée par M. Edwards que « la faculté de produire de la chaleur est, chez les nouveau-nés, à son minimum, et s'accroît jusqu'à l'âge adulte, » une interprétation naturelle d'une différence remarquée entre l'adulte et le nouveau-né ; à savoir, que la température du corps, qui est chez le premier de 37° pour une moyenne de 18 respirations par minute, ne s'élève pas chez le second en proportion de l'augmentation de fréquence de la respiration, puisqu'elle n'est que de 37°, 6 dixièmes pour 35 respirations. C'est ainsi encore qu'il met en évidence

Digitized by Google

par l'analyse de 205 observations, la tendance excessive de l'enfant à se refroidir, et à se refroidir à un degré vraiment surprenant. Dans certaines affections, notamment dans le *sclérème* ou *œdème des nouveau-nés*, la chaleur peut descendre de 10, 12, 13, 14 degrés au-dessous du type normal. Et ce refroidissement, en même temps qu'il s'établit plus vite et descend plus bas que chez l'adulte, n'a pas non plus la même portée pathologique. Tandis que chez un homme de 40 ans un refroidissement de 2 degrés, s'il se prolonge, est un signe funeste, un nouveau-né peut se refroidir de 4 degrés au moins sans courir actuellement risque de mort. Par suite de la même disposition, sans doute, le nouveau-né, même dans les maladies inflammatoires, a rarement une grande fièvre, en ce sens que, si son pouls peut acquérir une fréquence insolite, la température de son corps ne s'élève pas sensiblement.

Ces données sont développées et agrandies encore dans le travail intitulé : *Recherches et observations sur l'état de caloricité pendant le premier âge*. Un tableau portant sur 138 enfants de 1 jour à 15 années, atteints d'affections diverses, indique la fréquence et le degré des abaissements de température suivant les âges. Il en résulte que la température s'abaisse d'autant moins souvent et dans une mesure d'autant plus faible, que le sujet est plus âgé. Une circonstance remarquable de ce refroidissement, c'est l'énorme différence qui s'établit entre la température des aisselles et la température des extrémités. M. Mignot a vu chez des nouveau-nés en parfaite santé le thermomètre ne marquer que 24° aux pieds et aux mains, tandis qu'il montait à 37 1/2 sous les aisselles.

On devine les conséquences pratiques de pareils faits. M. Mignot les résume dans les termes suivants, que je ne puis que reproduire en y applaudissant : « S'attacher à ne pas débiliter les nouveau-nés par de trop fortes pertes (émissions sanguines, purgatifs, diète prolongée): ne pas déprimer la calorification; chercher au contraire le plus souvent à la soutenir ou à la relever. »

Enfin M. Mignot apporte plusieurs faits nouveaux à la doctrine de la contagion du muguet. Cette doctrine, qui autrefois régnait à peu près sans conteste, avait été fort ébranlée dans ces derniers temps : aujourd'hui elle reprend faveur : *multa renascentur quæ jam cecidere, caduntque....* Les trois observations relatées par M. Mignot sont des exemples de transmission du muguet du sein de la mère à la bouche de l'enfant, et tout porte à croire que la transmission a eu lieu en effet par contact direct; mais, pour en apprécier la valeur, il faut en prendre connaissance, non dans le rapport de M. Seux qui n'a pu les

Digitized by Google

reproduire in extenso, mais dans le Mémoire original de M. Mignot inséré dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, (1857, p. 333).

La section a remarqué que plusieurs de ces travaux n'appartiennent pas originairement à la Société de Marseille et ne figurent pas *in extenso* dans ses Bulletins. C'est d'après les rapports dont ils ont été l'objet que j'ai pu en donner le contenu. Mais ces rapports sont très-étendus, rédigés avec le plus grand soin et dans un excellent esprit critique; leurs auteurs, MM. Chapplain et Seux, méritent d'en être félicités. De bons travaux d'analyse et d'appréciation sont souvent le meilleur emploi que puissent faire de leur zèle les Sociétés médicales de province, et, sous ce point de vue, la Société impériale de Marseille, si on la jugeait par ces quatre fascicules, devrait être rangée parmi les plus méritantes.

Dr A. Dechambre,

Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Rapport sur une notice historique concernant les établissements charitables de la ville de Limoux, communiquée par M. H. Fonds-Lamothe.

M. H. Fonds-Lamothe, ancien correspondant du ministère de l'instruction publique, administrateur de l'hospice et du bureau de bienfaisance de la ville de Limoux (département de l'Aude), a adressé à M. le Ministre, pour être communiqué au Comité, un Mémoire sur les établissements charitables de cette ville. Ce travail important, rédigé avec une connaissance parfaite des sources originales, conservées dans les archives de ces maisons de bienfaisance, est entièrement digne d'éloges. Toutefois, il est à regretter que son étendue considérable (il se compose de 88 pages in-folio), son caractère de dissertation historique plutôt que de publication de documents, et surtout l'intérêt local de la plupart des faits qu'il met en lumière, rendent difficile son insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ce me semble être un motif de plus pour en signaler l'intérêt.

Chargé par ses fonctions de surveiller l'inventaire des archives de ces établissements qu'a demandé, dans un but si utile, M. le Ministre de l'intérieur, M. Fonds-Lamothe a été conduit à rédiger cette notice par le désir d'offrir quelques indications propres à éclairer la statistique historique et plus encore par celui d'inspirer et de fortifier l'amour des pauvres et la pratique de la charité.

C'est au commencement du treizième siècle que paraît remonter dans la ville de Limoux, comme dans plusieurs autres villes du Languedoc et de la Provence, l'établissement des corporations religieuses qui prenaient à tâche d'exercer l'hospitalité (1).

C'est au couvent d'un de ces ordres, celui des Trinitaires, fondé

(1) Voir, *Bulletin du Comité historique*, t. III, 1856, mon précédent Rapport sur le sort des enfants trouvés avant saint Vincent-de-Paul.

Digitized by Google

en 1218, par Amaury, fils de Simon de Montfort, que se rapporte la première mention d'un établissement de charité publique à Limoux ou du moins de l'obligation imposée à ces religieux, comme condition de leur existence, de secourir les malades et les pauvres.

On voit ensuite, un peu plus tard (en 1277), la mention indirecte d'un hôpital annexé au couvent des Frères-Prêcheurs.

Les origines de l'hôpital des Augustins sont plus certaines et offrent même une circonstance qui a dû se rencontrer fréquemment dans la fondation des établissements de bienfaisance.

Dans l'église dépendant de leur maison, une chapelle était consacrée à saint Eutrope dont les reliques, qui y étaient conservées, opéraient de nombreuses guérisons. Les malades et surtout les hydropiques y accouraient en foule. Cette affluence devint si grande et les offrandes si considérables qu'en 1439 les consuls de la ville obtinrent du vicaire général de l'évêché de Narbonne, dont le Razès et la ville de Limoux, qui en était la capitale, formaient un des archidiaconats, de créer une frérie ou confrérie sous l'invocation de saint Eutrope. Son but était d'assister les pauvres malades avec le produit des aumônes et les contributions des associés. Les statuts, concernant l'hôpital annexé à cette chapelle, ont été rédigés en roman, sous la date de 1446. Trois procureurs, élus chaque année par les religieux et soumis à l'approbation des consuls de Limoux, étaient chargés d'administrer l'œuvre.

La quatrième mention d'un établissement charitable dans cette ville est celle d'une léproserie pouvant contenir trente malades.

Mentionnée au quatorzième siècle, elle était probablement plus ancienne, puisque deux cents ans auparavant le nombre des léproseries, ou maladreries, était déjà fort considérable en France. Ses biens et son revenu n'étaient pas sans importance, puisque la quantité annuelle de blé qu'elle pouvait récolter représentait une valeur actuelle d'environ 1,200 francs, sans les quêtes et les dons volontaires.

En 1321, à la suite d'une émeute excitée par l'accusation populaire d'empoisonnement de fontaines odieusement attribué aux juifs et aux lépreux, le sort des léproseries fut tellement compromis que celle de Limoux, comme beaucoup d'autres, ne put être préservée du pillage et de la destruction qu'en passant sous la protection directe du roi. L'autorité locale fit alors dresser un inventaire des biens et du mobilier de ce petit établissement par le lieutenant du Viguier de Limoux.

Une copie du dix-septième siècle de ce document, daté, de 1321,

Digitized by Google

est conservée dans les archives de l'hospice de la ville ; M. Fonds-Lamothe en a joint à son Mémoire une transcription qui n'a pas moins de 7 pages in-folio. On y voit le mobilier complet d'un petit hospice du quatorzième siècle, avec l'estimation de chaque objet. Entre autres désignations d'objets de la vie commune, restées pour la plupart dans le langage vulgaire, surtout dans le patois languedocien, on voit les noms suivants :

Naucum (noc, auge de pierre) ; *panna* (grande chaudière) ; *cassa ferri* (poêle en fer) ; *quartesia* (vase à faire chauffer l'eau) ; *vinagreria* (vinaigrier) ; *escudellæ* (écuelles) ; *cuillestræ* (cuillers) ; *pilassa* (outre de peau destinée à contenir du vin) ; *cornuta* (panier à anses) ; *cassa* (vase à boire) ; *tinnea*, *tina*, *tinellum* (vases pour contenir le vin, la viande et autres vivres) ; *ferrata*, *ferratella*, *cistula* (seilles ferrées) ; *pare semalum* (une paire de seaux) ; *embutum* (entonnoir) ; *tremella*, *tremaillas* (trémie de moulin à bras) ; *maitem*, *mait* (sorte de mortier pour piler le grain) ; *ayssada* (houe) ; *cedasium* (crible) ; *desca* (panier de vendanges) ; *posta* (tablettes, peut-être les crecelles des lépreux), etc.

Parmi les termes désignant des mesures, on voit *quarteria*, *carteria*, pris dans un autre sens que celui de vase ; *cestarium* (septier) ; *eymina*, surtout pour les boissons.

D'autres termes sont plus douteux, soit par le fait d'une transcription imparfaite, soit parce qu'ils se rapportent à des patois que Ducange et ses continuateurs n'ont pas rencontrés dans les textes qu'ils ont consultés. Tels sont : *Saginerelli*, peut-être de petits filets de pêche ; *dorca* (qui ne peut avoir le sens habituel de chèvre) ; *cosselinæ*, *cabasseæ*, etc. Il n'est pas sans intérêt de noter soigneusement ces noms d'objets de la vie commune dans les textes du moyen âge et de les comparer à ceux conservés encore aujourd'hui par le peuple, dans le langage vulgaire, de les comparer selon les provinces et de rechercher si, comme il est très-probable, il n'en est pas un grand nombre qui remonteraient jusqu'à l'époque des Gaulois.

La léproserie de Limoux est encore mentionnée dans un testament de l'année 1546. Ses biens ne furent réunis qu'en 1678 à ceux de l'hôpital général ; mais il paraît que dans les derniers temps de son existence indépendante, elle était surtout destinée à recevoir les vieillards infirmes et incurables.

L'établissement charitable le plus important de cette ville, celui qui a été le sujet principal des recherches et du travail de M. Fonds-Lamothe est cet hôpital général ou l'Hôtel-Dieu. Son origine est un peu obscure. En 1277, le monastère de Prouillé avait assigné aux

Digitized by Google

Frères-Prêcheurs de Limoux, avec l'église Saint-Martin, des maisons situées au nord de l'église. Ces maisons devinrent l'hôpital dit *du bout du pont Neuf*, dédié à Notre-Dame et à saint Jacques, patron des pèlerins, comme ceux de Toulouse, de Narbonne et de plusieurs autres villes de la Provence et du Languedoc.

On voit par un règlement approuvé, le 19 février 1445, par arrêt du Parlement de Toulouse, le mode d'administration de cet établissement. La direction en était confiée aux consuls de la ville, plus particulièrement à un bayle ou syndic et à cinq ou six procureurs annuels qui concouraient avec les consuls et le conseil de la ville à la nomination de leurs successeurs. La régie en était dévolue à un hospitalier résidant, ayant sous ses ordres des employés ou domestiques. Ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1670, que les religieuses hospitalières prirent la place de l'hospitalier. C'était, comme on le voit, une administration toute civile et municipale, qui succéda au premier régime exclusivement ecclésiastique et qui fut suivie d'un mode d'administration mixte. J'ai rappelé, dans un précédent Rapport sur les enfants trouvés et sur les hospices, cette modification générale introduite au quinzième siècle dans l'administration des établissements de bienfaisance publique.

Les titres primitifs de l'Hôtel-Dieu de Limoux n'ont point été retrouvés; ils étaient surtout rassemblés dans un polyptique dont fait mention un inventaire, et qui paraît ne plus exister. Le plus ancien document que possèdent les archives de l'établissement est un registre in-folio, en vélin, d'une parfaite conservation, qui contient la copie de deux cent quarante actes, depuis l'année 1543 jusqu'à l'année 1648. Ces actes consistent surtout en donations de terres ou de fiefs, en arrentements, sentences des viguiers, testaments, reconnaissances. Plusieurs actes antérieurs sont rappelés; les plus anciens sont de 1452 et de 1483.

C'est à l'aide de ces nombreux documents, dont l'intérêt est entièrement local, que M. Fonds-Lamothe a pu énumérer les principaux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Limoux, donner un exposé analytique de ses nombreuses possessions dont plusieurs consistaient en domaines considérables, et retracer l'histoire de son enrichissement successif. Il a pu constater aussi que plusieurs fois, pendant le cours du seizième et du dix-septième siècle, l'autorité royale, dans le double but de remédier à une administration négligente et de diminuer, autant que possible, les biens de mainmorte, ordonna de

(1) *Bulletin du Comité historique*, 1856. T. III, p. 444.

Digitized by Google

vendre ou d'arrenter ces biens, moyennant des redevances, principalement en blé.

Ce n'était pas seulement aux pauvres malades que l'hospice était ouvert, il recevait aussi les enfants abandonnés ; mais, vers le milieu du dix-septième siècle, à peu près au moment où saint Vincent de Paul appela sur eux la charité publique, leur nombre était devenu si considérable et leur entretien si onéreux pour l'hospice, qu'en 1657 l'autorité ecclésiastique autorisa la lecture publique dans les églises d'un monitoire ayant pour objet de découvrir les pères et mères des enfants abandonnés.

C'est à cette même époque que remonte la fondation d'un bureau de charité destiné à distribuer des secours en nature, à domicile, aux pauvres honteux et aux pères de famille momentanément malades ou alités. Ce bureau fut formé en l'année 1646, sous l'impulsion des principales dames de la ville qui se constituèrent alors en une sorte de confrérie, au nombre de cinquante; leur règlement, approuvé par l'archevêque de Narbonne, a été reproduit parmi les pièces justificatives du Mémoire de M. Fonds-Lamothe.

L'esprit de ce règlement est entièrement conforme à celui qui dirige aujourd'hui les associations modernes de charité placées sous le patronage de saint Vincent de Paul, et qui ont le double but d'assister les pauvres malades, spirituellement et corporellement. On ne pourrait y lire sans émotion les précautions délicates prises pour assurer le bien-être des pauvres à secourir.

Les ressources de l'hôpital ne permettant pas d'étendre indifféremment aux pauvres de la ville et aux étrangers les secours dont il pouvait disposer, et des règlements municipaux empêchant les mendiants de passage de solliciter la charité publique, une maison contigüe à l'hôpital Notre-Dame offrait à ceux-ci, pour une nuit seulement, abri et nourriture. Ce principe, que chaque commune devait nourrir ses pauvres, proclamé en France dès le sixième siècle (concile de Tours de l'année 567) et plusieurs fois rappelé au treizième, au seizième et au dix-septième siècles, est encore un de ceux qui régissent l'administration de la charité publique.

Plusieurs édits de Louis XIV, particulièrement celui de 1662, régularisèrent cette administration, si importante et encore aujourd'hui si difficile. Cet édit ordonna d'établir dans toutes les villes et gros bourgs du royaume « un hôpital général, pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants, invalides, natifs des lieux, « ou qui auraient demeuré pendant un an, comme aussi les enfants « orphelins ou nés de parents mendiants, tous lesquels pauvres y

Digitized by Google

« seront instruits à la piété et religion chrétienne, et aux métiers « dont ils pourront se rendre capables, sans qu'il leur soit permis « de vaguer ni, sous quelque prétexte que ce soit, d'aller de ville « en ville, ni de venir en notre ville de Paris. »

Ces prescriptions ne purent être partout exécutées immédiatement. Les évêques et les intendants des provinces furent surtout chargés d'en presser la réalisation ; et ce fut de 1677 à 1692 que la ville de Limoux put subvenir successivement aux dépenses nécessaires à la construction et à l'achèvement d'un nouvel hôpital général, destiné surtout aux pauvres de la ville et de son Officiat ou archidiaconat du Razès, composé d'environ soixante paroisses. Cette maison qui, dès son ouverture, ne recevait que trente pauvres, en comptait plus de deux cents, vingt ans après. On voit, parmi les pièces justificatives de ce Mémoire, les lettres patentes du roi, de 1678, développant en trente-cinq longs articles l'organisation de l'hôpital général.

Les revenus de l'ancien hôpital de Notre-Dame, quoique conservant son administration distincte, vinrent se confondre avec ceux du nouvel hôpital général, auquel furent aussi unies, comme des annexes, les autres maisons de charité du Razès dans le diocèse de Limoux et d'Alet, et de l'archiprêtré du Thermènes dans le diocèse de Narbonne.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire de cet établissement que l'auteur continue avec les détails les plus circonstanciés, pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle et jusqu'à l'époque actuelle.

Toutes les donations nouvelles, toutes les vicissitudes et tentatives d'améliorations, dans les différents services de la charite appliquée aux nombreuses classes de misères et de souffrances, les efforts renouvelés, souvent sans succès, pour l'extinction de la mendicité, sont scrupuleusement énumérés dans le Mémoire de M. Fonds-Lamothe. La vie même des principaux administrateurs de l'hôpital y tient aussi une grande place, au milieu de ce tableau d'un des nombreux chapitres de l'histoire de l'assistance publique concentrée dans une ville de province. Toutefois, malgré la spécialité des détails, il est évident qu'on retrouve ici l'application de la plupart des règles qui ont présidé et président encore en France à l'organisation générale des établissements publics de bienfaisance.

J. Desnoyers,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS ENVOYÉES PAR MM. BOUCHITTÉ, TUDOT, HUCHER, A. DAUVERGNE, GAUSSEN, DUMOUTET, LE COMTE DE SOULTRAIT ET A. DE TERREBASSE.

Le Comité n'a pas oublié sans doute l'intéressante communication de *M. Bouchitté* sur les anciens monuments de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, dont j'ai rendu compte dans une des dernières séances. Un envoi du 11 février dernier fournit quelques renseignements nouveaux. Dans la petite église du village des Trous, autrefois du diocèse de Paris, aujourd'hui de celui de Versailles, deux inscriptions françaises sont gravées sur des tables de marbre noir, en l'honneur de la famille Dugué de Bagnols, célèbre par son attachement aux grands hommes de Port-Royal. L'une constate la reconstruction de l'église, en 1655, aux frais du baron de Bagnols, par un maître maçon nommé Bricard; l'autre énumère les noms de huit personnes de la même famille, dont cinq ont reposé dans l'église abbatiale de Port-Royal jusqu'à l'époque de la destruction du monastère. Ces inscriptions sont intéressantes pour l'histoire de l'illustre abbaye. M. Bouchitté en adresse des copies. Il exprime, en même temps, le regret que lui inspire le déplacement de l'inscription de la famille Arnauld, inscription qui, en 1850, était encore exposée paisiblement à sa place primitive.

M. Tudot adresse au Comité un excellent fac-simile d'une inscription sur cuivre émaillé, qui constate la consécration d'un autel en 1267, par Aymeric de la Serre de Malemort, évêque de Limoges. Nous avons déjà entretenu le Comité de ce précieux monument à l'occasion d'un dessin communiqué par M. Alfred Darcel (Bulletin, t. IV, p. 114). Le fac-simile de M. Tudot vient compléter de la manière la plus satisfaisante les renseignements dont nous étions déjà en possession. Je n'avais pu découvrir jusqu'à présent la provenance de l'inscription. M. Tudot nous apprend qu'elle a été trouvée, en 1795, dans la chapelle de saint Paul, à Tercillat, canton de Genouillac, département de la Creuse. C'est un des plus beaux échantillons épigraphiques sur métal que nous ait laissés le treizième siècle. Le fac-simile de M. Tudot permettrait de le publier en toute sécurité.

Nous devons encore au zèle de *M. Tudot* l'estampage d'une autre inscription gravée sur cuivre en caractères gothiques, qui se trouvait en 1847 déposée au presbytère de Saint-Chamand, arrondisse-

Digitized by Google

ment de Mauriac, département du Cantal. Deux écussons armoriés accompagnent le texte. Elle était placée sur la sépulture de Robert de Balsac, mort en 1503, et de sa femme, noble demoiselle Antoinette de Castelnau de Bréthenos qui trépassa en 1494. Les titres et dignités du noble et puissant seigneur y sont dénommés; il était écuyer, conseiller, chambellan du roi et capitaine de gens d'armes de son ordonnance, sénéchal d'Agénois et de Gascogne, patron et fondateur de l'église qui renfermait ce monument.

Le Comité acceptera sans doute avec empressement l'offre que lui fait *M. Hucher* d'adresser prochainement les copies d'environ *cent cinquante inscriptions recueillies dans le diocèse du Mans*. M. Hucher demande *si les copies sont admises par le Comité à défaut de* fac-simile. Les *fac-simile* sont certainement préférables. Mais il n'est pas toujours facile aux correspondants de se les procurer. Des copies faites avec le soin qu'y apporte M. Hucher sont des renseignements déjà fort utiles. Elles peuvent même suffire complétement pour les inscriptions qui ne présentent pas un intérêt de premier ordre par leur antiquité ou par la forme des caractères. L'envoi de M. Hucher, en date du 14 mars dernier, comprend quatorze inscriptions relevées dans plusieurs églises du département de la Sarthe. Nous y trouvons la date de la cloche de Saint-Aubin du Locquenay, 1420; les fondations d'un curé d'Allones en mémoire de sa mère, 1482; la consécration de l'église de Bessé, en 1529, par Christophe de Chauvigné, évêque de Saint-Pol de Léon; la construction des lambris des églises de Bessé, de Saint-Vincent du Lorouer et de Saint-Aubin du Locquenay, en 1617, 1634, et 1645; celle des baldaquins des églises de Ségrie et de Chérancé par les sculpteurs Lorcet et Leysner, en 1737 et 1762; enfin, quelques épitaphes d'ecclésiastiques, de dames et de magistrats, des dix-septième et dix-huitième siècles. Nous regrettons de n'avoir pas la date approximative de l'inscription gravée sur un bahut de l'église d'Allones. Nous prierons M. Hucher de nous la faire connaître, et de s'assurer si, dans l'inscription de consécration de l'église de Bessé, nous ne devrions pas lire XL jours d'indulgence au lieu de XI indiqués par la copie. Le nombre XL est le plus ordinaire en pareille circonstance.

Le répertoire archéologique de la France serait promptement terminé, et tous les monuments qui nous restent y tiendraient leur place, si les correspondants du Comité prenaient la peine d'exécuter pour le pays qu'ils habitent le travail que *M. Anatole Dauvergne* vient de faire sur le canton de Coulommiers (Seine-et-Marne). M. Dauvergne annonce qu'il s'occupe de compléter les renseigne-

Digitized by Google

ments déjà recueillis sur les soixante-cinq communes de l'arrondissement de Coulommiers, composant les trois cantons de Rebais, Rozoy et la Ferté-Gaucher, et qu'*il compte les visiter successivement pour s'assurer par ses yeux de l'importance et de l'état actuel de leurs monuments.* Le Comité ne manquera pas d'applaudir à ce projet dont l'exécution produira, je n'en doute pas, d'utiles résultats. M. Dauvergne n'aura qu'à suivre le programme qu'il s'est lui-même tracé pour ses premières excursions. Les notices que je viens d'examiner s'appliquent à dix communes, celles de Beautheil, de Boissy-le-Châtel, de la Celle, de Chailly-Maldenrée, de Giremontier, de Guérard, de Mauperthuis, de Mouroux, de Saint-Augustin et de Saints. Les divisions territoriales de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre administratif, auxquelles ces communes appartenaient autrefois et appartiennent aujourd'hui, sont indiquées soigneusement. Les différentes formes du nom de chaque commune en latin et en français, l'étymologie quand elle paraît acceptable, le chiffre de la population à diverses époques, les traditions locales, les légendes, les faits historiques et topographiques, les listes des anciens seigneurs, la description détaillée des édifices, ruines, sculptures, vitraux, monuments funéraires, tableaux, se classent successivement dans un ordre qui rend les recherches faciles. Des plans mesurés reproduisent la disposition des églises les plus importantes. Voici l'indication sommaire des monuments que M. Dauvergne signale à l'attention du Comité :

Sur le territoire de la commune de Beautheil, dans le champ de la Pierrefitte, près de la ferme de Maillard, un monolithe grossier, dont la hauteur dépasse trois mètres, et qu'on peut, jusqu'à preuve contraire, considérer comme un menhir. Par une coïncidence singulière, il s'attache à ce monument une tradition toute semblable à celle qui s'est conservée à Poitiers au sujet de la célèbre pierre levée de cette ville. Sainte Radegonde apporta le rocher poitevin dans son tablier. C'est de la même manière que sainte Aubierge, religieuse de Faremoutier, aurait amené au lieu où elle se trouve encore la pierre de Beautheil.

Des restes de voies romaines, vulgairement désignées sous le nom de *chemins parés*, se montrent çà et là, notamment dans les communes de Beautheil et de Chailly.

Les églises les plus intéressantes sont celles de Chailly, de Maisoncelles et de Mouroux. La construction de ces édifices appartient en majeure partie au treizième siècle. Il s'y trouve quelques élégants détails d'ornementation. Mais aucune ne dépasse les proportions or-

Digitized by Google

dinaires d'une église de village. Une peinture, présumée du quinzième siècle, représentant le Christ sur la croix, s'était conservée au tympan de la porte de l'église à Chailly. Un curé trop zélé en a confié la restauration à un barbouilleur de campagne. On devine sans peine quel en aura été le sort.

On trouve des statues de la Vierge sculptées au quatorzième siècle, dans les églises de la Celle et de Chailly; un baptême de Clovis, d'une assez bonne exécution, peint à la fin du seizième siècle, au retable de l'église de Mouroux; un vitrail du seizième siècle, représentant l'Annonciation, la naissance du Christ et les donateurs avec leurs armoiries, dans l'église de Saints; un portrait de Louis XV classé parmi les patrons de l'église de Maisoncelles, et dans le même édifice, un bas-relief que M. Dauvergne considère comme une des plus excellentes productions du treizième siècle, où sont retracées les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi la naissance du Sauveur. M. Dauvergne a recueilli, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre-en-Veuve, près de Coulommiers, un bas-relief en bois, de la fin du quatorzième siècle, qui représente Jésus dans sa crèche adoré par les bergers.

Les ruines du château de Boissy, dont l'origine remonte au treizième siècle, sont décrites par M. Dauvergne qui en a examiné avec soin les tours encore conservées, les salles, et les débris de la chapelle fondée par Robert de Milly sous le patronage de saint Jacques.

L'ancien moulin à eau de Maillard, près Beautheil, seizième siècle, qui appartenait aux Chartreux de Paris; les restes de la maladrerie de Saint-Lazare, à Chailly; l'ermitage de saint Blandin, près Guérard; le prieuré de Sainte-Marguerite et la maison de campagne des moines de Saint-Denis, sur le territoire de Maisoncelles, sont mentionnés tour à tour dans les notices de M. Dauvergne, et nous savons maintenant en quel état se trouvent ces vieux monuments.

M. Dauvergne nous apprend aussi que la fontaine de Saint-Médard de Chailly n'a pas perdu son crédit, et que l'arbre qui l'ombrage est chargé de chiffons en manière d'ex-voto; que les enfants, dont les membres sont noués, sont conduits à la fontaine de Saint-Lié; qu'un grand pèlerinage a lieu à la fontaine de Sainte-Aubierge, dans une chapelle rebâtie, en 1714, par l'abbesse de Faremoutier.

Un juste hommage est rendu par notre collaborateur aux bienfaits dont le marquis de Montesquiou-Fezensac combla la commune de Mauperthuis. Les jardins, aujourd'hui dévastés, dans lesquels ce personnage donna une fête restée célèbre au comte de Provence, furent célébrés par Delille comme une merveille du genre pittoresque. M. de

Digitized by Google

Montesquiou y avait consacré un tombeau de marbre noir à l'amiral de Coligny ; quelques fragments s'en retrouvaient encore vers 1825 : ils ont disparu depuis. Dans son ouvrage sur les collections du musée des monuments français, M. Alexandre Lenoir rapporte qu'il sauva de la destruction la plus grande partie de la chapelle funéraire de Mauperthuis où les cendres de Coligny avaient été transférées, en 1786, du château de Châtillon, et qu'il la fit réédifier à Paris, dans le jardin de l'ancien monastère des Petits-Augustins. Après la suppression du musée, la chapelle fut démontée de nouveau, et j'ignore ce que les débris en seront devenus. Il reste dans une cour de l'École des beaux-arts quelques panneaux de bleu turquin, qui en faisaient partie, et sur lesquels sont gravés des vers de la *Henriade*.

Les notices de M. Dauvergne contribueront aussi à enrichir le futur recueil des inscriptions de la France. Elles contiennent les copies de dix-huit monuments épigraphiques des quatorzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, qui existent à Maisoncelles, à Boissy-le-Châtel, à Guérard, à Chailly, à Giremontier et à Saint-Augustin, sur des dalles funéraires richement travaillées ou sur de simples plaques de pierre et de marbre.

M. Dauvergne a communiqué à la section plusieurs dessins représentant les monuments dont nous venons d'analyser les descriptions.

Les monuments funéraires, élevés au-dessus du sol et décorés de statues, sont devenus d'une grande rareté dans notre pays depuis les destructions opérées à la fin du siècle dernier. C'est un motif de plus pour veiller à la conservation de ceux qui subsistent encore.

M. Gaussen communique au Comité la description et le dessin d'un remarquable tombeau érigé dans l'église de Dampierre (Aube), sur la sépulture de haut et puissant seigneur Pierre de Launoy, baron de Dampierre et Sonpuis, seigneur de Lygnon et Blégincourt, qui trépassa le 8 février 1522. Ce personnage était fils de Philippe de Launoy et de Marguerite de Châtillon, fille de Gaucher II de Châtillon, seigneur de Dampierre. Le monument est d'un style élégant, revêtu d'armoiries, et surmonté de la statue couchée du défunt en armure. Autrefois placé au milieu du chœur, il a été relégué dans un coin de l'église, où il se trouve exposé à des mutilations de tous genres. Le Comité ne refusera pas de s'associer à la demande que M. Gaussen adresse au Ministre de recommander cette intéressante sculpture à la sollicitude de la commission des monuments historiques. Un autre dessin, également envoyé par M. Gaussen, représente une voûte romane, du douzième siècle environ, qui soutient

Digitized by Google

le clocher de l'église de Saint-Mesmin (Aube). Le reste de l'édifice a été reconstruit en majeure partie à la fin du seizième siècle.

Un nouvel envoi de *M. Dumoutet* comprend les calques de sept inscriptions des quinzième et dix-septième siècles de la ville de Bourges. Il y en a six qui se trouvent encore dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Guillard, et une dernière qui provient de l'ancien cimetière de Saint-Bonnet. Trois sont à l'état de fragments et n'ont plus qu'une médiocre valeur. Une épitaphe de 1662 ne présente aussi qu'un intérêt local. Deux inscriptions du quinzième siècle, l'une de 1486 en rimes françaises, l'autre en prose et datée de 1475, constatent la construction de deux chapelles de l'église de Saint-Pierre. Une autre, plus longue et plus curieuse, énumère les fondations de dame Jeanne Dulau, veuve de noble homme Martin Chambellan, vicomte du Perron, le don qu'elle fit d'un beau calice d'argent, et le legs d'une maison où pendaient pour enseigne *les Soufflets*. On voit figurer au nombre des fondations celle d'une messe sèche, ce qui donne à ce monument une certaine importance. La messe sèche était celle où il ne se faisait pas de consécration. Il s'en disait au treizième siècle, et même plus anciennement, comme en fait foi le *Rational* de l'évêque de Mende. Ces messes furent presque toujours considérées comme abusives, excepté dans des circonstances d'absolue nécessité où de graves motifs s'opposaient à ce que la consécration fût accomplie. Le cardinal Bona nous apprend, dans ses œuvres liturgiques, qu'au dix-septième siècle les messes sèches avaient été partout supprimées par la vigilance des évêques. Il est permis à coup sûr de donner lecture des prières de la messe aux fidèles qui n'ont pu assister aux saints mystères, mais il est interdit d'y mêler le cérémonial réservé pour la célébration du sacrifice.

M. Dumoutet joint à ses calques d'inscriptions le dessin (grandeur d'exécution) d'un méridien du seizième siècle, trouvé dans des fouilles au château de Fontenay (Cher).

Les estampages et copies de pierres tumulaires et d'inscriptions adressés par *M. le comte de Soultrait* sont au nombre de vingt-huit. C'est un des envois les plus importants que le Comité ait reçus depuis longtemps. Les monuments appartiennent aux musées de Lyon, de Moulins et de Nevers, aux églises de Chazay, de Chessy et de Trevol, à celle de Saint-Irénée de Lyon, et à la chapelle du château de Châtillon d'Azergues. Huit inscriptions, dont les originaux sont gravés sur des plaques de marbre blanc, datent des premiers siècles chrétiens, et quatre d'entre elles présentent les noms des personnages qui étaient revêtus de la dignité de consuls à l'époque de la

Digitized by Google

mort des fidèles dont elles consacrent le souvenir. Les douzième et treizième siècles ont fourni une curieuse inscription autrefois placée au-dessus de la porte de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, à Lyon, dont elle rappelle la construction; l'épitaphe d'un reclus nommé Pons, et celle d'une femme de la famille lyonnaise de Fuer. Quatre estampages, pris sur des monuments du quatorzième siècle, représentent Ponce de Vaux, pénitencier de Lyon, frappant de verges l'épaule d'un pénitent, Guy de la Chanal, curé d'Anse, qui ne figure sur aucune liste des chanoines de Lyon, bien que son épitaphe lui en donne le titre; un prieur de Saint-Irénée de Lyon coiffé de la mitre, et deux bourgeois de Nevers agenouillés. Nous lisons dans les inscriptions, qui forment la part des quinzième, seizième et dix-septième siècles, les noms illustres des deux princes de la maison de Bourbon, qui furent mortellement blessés à la bataille de Brignais en 1362; de Geoffroy de Balsac, enfant d'honneur, puis premier valet de chambre du roi Charles VIII; de Pierre de Bonnay, chambellan des ducs de Bourbon, et de son fils Gilbert, échanson du dauphin de France; de deux personnages de la famille des Gouttes, l'un gouverneur du Bourbonnais, l'autre grand-prieur d'Auvergne; de mesdames de Clermont, l'abbesse et la religieuse du monastère royal de Saint-Pierre à Lyon. D'autres dalles portent des noms obscurs de prêtres, de bourgeois et d'artisans. Sur une de ces dernières on voit gravés en creux les principaux outils dont, Honnête homme, Guillaume de la Forez, se servait, au commencement du seizième siècle, pour l'exercice de sa profession de maréchal.

M. Alfred de Terrebasse, dont les travaux consciencieux vous sont, Messieurs, bien connus, offre au Comité des exemplaires de plusieurs notices excellentes qu'il a récemment publiées sur quelques monuments épigraphiques de la ville de Vienne et des environs. Vienne était autrefois d'une richesse extraordinaire en inscriptions de toutes les époques du moyen âge. Les anciennes descriptions des églises et des cloîtres de la ville en rapportent une quantité prodigieuse. En dépit de toutes les destructions accidentelles ou systématiques, il en existe encore un assez grand nombre. M. de Terrebasse rend un véritable service à la science par le soin qu'il met à recueillir et à commenter les monuments, qui offrent le plus d'intérêt pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Ceux qu'il a choisis cette fois réunissent au plus haut degré ce double caractère. Nous citerons en première ligne les inscriptions qui se lisent encore sur les tombeaux d'un abbé de Saint-Pierre, saint Léonien, mort vers le commencement du sixième siècle, et d'un abbé de Saint-André-le-Bas,

Digitized by Google

Hugues, qui trépassa en 1032. Composées de lettres enclavées et conjointes, les inscriptions de Vienne antérieures au treizième siècle sont quelquefois d'une lecture très-difficile. M. de Terrebasse les interprète d'une manière qui nous semble irréprochable. Les détails biographiques, historiques et topographiques qu'il ajoute aux textes, pour mieux en faire saisir le sens ou pour en faire apprécier l'importance, donnent à ses notices une rare valeur. Trompés par les chroniques qui rapportent que Louis XI restaura le culte de saint Léonien et donna une châsse d'argent pour honorer les reliques de ce personnage, les auteurs, même de notre temps, qui se sont occupés des antiquités de Vienne, ont cru devoir attribuer au même prince le tombeau du vénérable abbé, aujourd'hui déposé à l'entrée de l'ancienne église archiépiscopale et primatiale de Saint-Maurice. M. de Terrebasse pense, et nous serons sans doute entièrement de son avis, quand nous aurons revu le monument, qu'il n'est pas possible d'attribuer à une fantaisie d'antiquaire de la fin du quinzième siècle un sarcophage tout revêtu d'emblèmes qui appartiennent à l'iconographie des catacombes. Il est persuadé qu'à l'époque de la restauration de l'abbaye de Saint-Pierre, au dixième siècle, on aura renfermé les restes de saint Léonien dans le tombeau abandonné de quelque chrétien des premiers temps, et qu'on y aura gravé alors l'épitaphe qui a été évidemment ajoutée après coup sur le couvercle. Les archéologues viennois feront bien de hâter leurs travaux. Chaque jour, quelque monument est ravi à leurs recherches. Nous lisons dans la notice sur la sépulture du cœur du dauphin, fils de François Ier, que la fabrique de Saint-Maurice a envoyé chez son chaudronnier, il y a peu d'années, la plaque de cuivre qui portait l'inscription et que la révolution n'avait pas détruite. Un cœur en mosaïque, sans épitaphe, en tient lieu aujourd'hui. Les notes de M. de Terrebasse contiennent une foule de curieux détails que nous ne pouvons reproduire ici. Elles nous ont notamment révélé l'existence d'un remarquable portrait du célèbre favori de Henri III, Louis de Maugiron, et d'une figure équestre de Bayard. Ces peintures, contemporaines des deux personnages, sont conservées au château d'Ampuis.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur un envoi de M. l'abbé Cochet, relatif au palais de Charles le Chauve, a Pitres (Eure).

Pitres, village de Normandie, est célèbre par trois Diètes ou conciles qui y furent tenus au neuvième siècle, sous Charles le Chauve; le premier, ouvert le 25 juin 862, et appelé concile royal, eut pour but de prendre des mesures contre les Normands qui envahissaient la France, et de régler des affaires importantes de l'Église et de l'État. Des archevêques, évêques, comtes et abbés y assistèrent en grand nombre.

Le deuxième concile, plus célèbre que les deux autres, eut lieu le 25 juin 864 ; une loi monétaire y fut portée, elle est connue sous le nom d'*Edit de* Pitres. On y établit l'unité des monnaies dans tout l'empire des Franks; le nombre des ateliers monétaires fut fixé à dix. Plus de cinquante évêques et abbés vinrent à cette diète, de tous les points de l'empire. On y fit le procès de Pépin II, roi d'Aquitaine, qui fut déclaré déchu de ses États.

La troisième assemblée s'ouvrit en août 869, on y dressa treize capitulaires.

Depuis lors *Pitres* est tombé dans une obscurité compléte.

Ce village ne put être choisi de préférence à d'autres, pour ces assemblées nombreuses, qu'en raison des facilités qu'il offrait à ce genre de réunions.

Une grande habitation y avait donc été précédemment construite, soit abbaye, soit palais, et peut-être l'un et l'autre; la période carlovingienne n'y avait-elle pas développé des bâtiments sur l'emplacement d'une métairie des Mérovingiens, faisant suite elle-même à une villa romaine ? c'est ce que les dispositions locales et des fouilles opérées en 1854, 1855 et 1856, semblent confirmer.

Des tuiles romaines employées dans la construction de l'église romane du village ; des débris de murs nommés *les salles*; dans les jardins voisins de cet édifice, des puits, des aqueducs souterrains ; une rue dite de l'*Abbie* (l'abbaye), une autre nommée *de la Geole*, étaient déjà des indices, lorsqu'en 1854, le nommé *Leber*, maraîcher, trouva, sous la cour de sa maison, des pierres taillées, de grandes tuiles, des murs dirigés en tous sens et formant des couloirs, des distributions carrées et en tours rondes, un hypocauste, des fragments de colonnes, des tuyaux d'étuves maintenus par des

Digitized by Google

fiches-pattes, des enduits peints en rouge et en bleu, des marbres d'espèces variées.

A ces fragments très-nombreux et qui portent en général les caractères de l'époque romaine, s'en joignent d'autres qui semblent postérieurs en date, tels que pavés en terre cuite, verres à vitre d'une fabrication grossière et de plusieurs nuances, briques de dimensions usitées dans les constructions antiques, petites pierres chargées d'inscriptions latines tracées à la main, avec une pointe. Les musées de Rouen et d'Evreux ont été enrichis des plus précieux détails de ces découvertes.

Les objets mobiles trouvés à Pitres offrent, de même que ceux qui se reliaient aux constructions, les caractères de diverses époques. Ce sont des poteries romaines, noires, rouges avec ou sans reliefs; des vases, de la période franque, en terre grise ou de teinte noire vernissée à la mine de plomb, rayée de zig-zags, une coupe de verre, un vase à boire.

Le fer et le bronze ont aussi fourni des objets à conserver; ce sont : une clef antique, des crampons ou fiches-pattes, des clous de toutes formes, dont quelques-uns sont plombés à la tête, des coulants ou boucles, des monnaies de grand et de petit module, dont une d'*Antonin le Pieux*; enfin, un vase en terre cuite rempli de bronze fondu, paraît être un creuset qu'il n'est pas sans intérêt de rencontrer à Pitres, où durent se faire des essais au sujet de l'édit monétaire qui modifia la monnaie de tout l'empire occidental.

Une meule à bras, des perles cotelées en verre de couleur, comme en fabriquaient les Romains et les Franks, une pierre à rafiler, semblable à celles qu'on trouve dans les sépultures mérovingiennes, complétent la série d'objets qui peuvent appuyer les conjectures relatives aux diverses constructions importantes qui durent se succéder à Pitres.

A. Lenoir,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

De l'état des villes de la Gaule après la conquête romaine et spécialement sous le règne d'Auguste.

C'est à l'empire romain qu'il faut remonter lorsque l'on veut étudier l'ancienne organisation des provinces et des villes de la Gaule. Tout ce qui précède la conquête de César est obscur, et l'absence de documents précis nous réduit à des hypothèses plus ou moins plausibles sur les temps primitifs de la Gaule. Au contraire, pour l'époque romaine, les renseignements sont nombreux et authentiques. Les institutions ont un caractère net et bien déterminé ; elles s'établissent assez fortement pour survivre même à la puissance de Rome, et les époques qui suivent la décadence de l'empire portent longtemps encore l'empreinte de l'administration romaine. Municipes, corporations industrielles, circonscriptions ecclésiastiques, etc., rappellent, malgré de profondes altérations, l'ordre établi par les empereurs. Le pouvoir central, si l'on peut donner ce nom à la royauté germanique, s'efforça même de se rapprocher des institutions romaines; mais les rois francs n'y réussirent que très-imparfaitement. Ce fut dans les villes, et spécialement dans les associations du petit peuple, que se maintint le plus longtemps l'organisation impériale ; c'est là qu'elle a jeté les racines les plus profondes et qu'il importe surtout de l'étudier (1).

(1) Les érudits allemands s'occupent de ces questions avec un zèle qui doit stimuler la France. On peut citer, entre les publications les plus récentes de ce pays, les *Studia Romana* d'Auguste Wilhem Zumpt (Berlin, 1859), ouvrage dont

Digitized by Google

César, aussitôt après la conquête des Gaules, réduisit ce pays en province romaine : la plupart des villes et des peuples furent condamnés à payer un tribut, dépouillés de leurs lois et soumis à des gouverneurs étrangers. Il n'y eut d'exceptés, dit Suétone (1), que ceux qui s'étaient signalés par quelque service rendu au peuple romain ou qui avait contracté avec lui une alliance spéciale. Tel fut l'état de la Gaule jusqu'à Auguste, sous les gouverneurs Decimus Brutus (2), qui fut le premier chargé de l'administration de cette province par César, d'A. Hirtius (3), de L. Munatius Plancus (4), de L. Varius Cotyla, de M. Valerius Messala, de C. Carrinas et de Nonius Gallus (5).

Lorsque les guerres civiles furent terminées et qu'Auguste eut réuni tout l'empire sous sa domination, il fit avec le sénat un partage des provinces et se réserva celles qui, par leur position, avaient surtout besoin d'être protégées par les légions et où campaient les armées romaines. La Gaule fut de ce nombre (6). Il en fit une nouvelle division en quatre provinces : Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique (7), et, dans la suite, il laissa la Narbonaise au

la première dissertation porte pour titre : *De Gallia Romanorum provincia*. Les travaux de M. Mommsen ont aussi contribué à éclairer ces questions, sur lesquelles le Recueil des inscriptions de la Gaule, par M. Léon Renier, doit répandre une vive lumière. M. Amédée Thierry, dans son *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, où il retrace avec tant de soin et de talent la politique romaine envers les peuples conquis, n'a pu s'arrêter à des détails trop minutieux pour que l'histoire générale y insiste.

(1) Omnem Galliam, præter socias et bene meritas civitates, in provinciæ formam redegit eique quadringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit. (*J. César*, ch. 25.)

(2) Appien (*Histoire des guerres civiles*, II, 48), dit formellement que ce fut à Decimus Brutus que César confia le gouvernement de la partie des Gaules nouvellement soumises (ἐς τὴν νεόληπτον Γαλατίαν Δέκιμον Βροῦτον.)

(3) Cicer. ad Attic. XIV, 9.

(4) Ce fut L. Munatius Plancus qui conduisit des colonies romaines à Lyon et à Raurica (Augst près de Bâle), comme on le voit par l'inscription 590 dans Orelli : L. MUNAT. L. F. L. N. L. PRON. || PLANCVS.... IN GALLIA COLONIAS DEDVXIT || LVGDVNVM ET RAVRICAM.

(5) Aug. W. Zumpt établit avec beaucoup de soin, et en s'appuyant sur les textes, la suite des gouverneurs romains dans les Gaules depuis César jusqu'à Auguste. Voy. la dissertation *De Gallia Romanorum provincia*.

(6) Dion Cassius, LIII, 12.

(7) Il y a des différences considérables entre les limites de ces quatre provinces indiquées par Strabon et celles qu'a données Pline l'Ancien. Ce n'est pas le moment d'examiner cette question, qui ne touche en rien à la situation des villes de la Gaule.

Digitized by Google

sénat, parce que cette province était complétement pacifiée (1). Auguste, après avoir lui-même parcouru la Gaule et s'être occupé des détails de l'administration, finit par en confier le gouvernement à son gendre Agrippa, et ce dernier fit dresser une sorte de statistique de la Gaule que Pline cite plusieurs fois et qu'il paraît avoir fidèlement reproduite dans la description de cette province. C'est d'après ce document officiel que nous allons étudier la situation des villes de la Gaule.

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point que, dans la plupart des ouvrages modernes, on a exposé l'état des villes de la Gaule, d'après le code théodosien, et à une époque où tous les habitants de cette province étaient devenus citoyens romains. Les différences s'étaient alors effacées, et il n'y avait plus que des municipes; mais, pendant la période que nous nous proposons d'étudier, au temps qui suit la conquête romaine et spécialement sous le règne d'Auguste, rien n'est plus divers que la condition des villes : il y a des colonies, des villes latines, des villes fédérées, des villes sujettes. C'est à indiquer la situation de ces cités que nous devons nous attacher, après avoir analysé le texte de Pline l'Ancien.

Cet écrivain, aux livres III et IV de son *Histoire naturelle*, mentionne dans la Gaule des colonies, des villes de droit latin, des villes libres et des peuples alliés (*fœderati*). Ainsi, dans la Narbonnaise, il signale plusieurs colonies, Narbonne (*Narbo-Martius*) (2), Fréjus (*Forum-Julii*) (3), Arles (4), Béziers (5), Orange (6). La même province comptait dès cette époque plusieurs villes de droit latin (*oppida latina*) (7), Castel-Roussillon (8), Antibes (9), Aix, Avignon, Apt, Riez, Aps, Saint-Paul-Trois-Châteaux (10), etc. Il est aussi question, dans

(1) Dion Cassius, liv. LIV, ch. 4.

(2) Narbo-Martius, decumanorum colonia. Pline, *Hist. natur.*, liv. III, ch. 4, ou 5, d'après certaines éditions modernes.

(3) Forum Julii, Octavanorum colonia. *Ibid.*

(4) Arelate Sextanorum (colonia). *Ibid.*

(5) Beterræ ou Bliterræ, Septimanorum (colonia). *Ibid.*

(6) Arausio Secundanorum (colonia). *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Ruscino *Latinorum*. *Ibid.*

(9) In ora oppidum *latinum* Antipolis. *Ibid.*

(10) Oppida *latina* Aquæ Sextiæ, Avenio, Apta Julia, Albece Reiorum, Alba Helviorum, Augusta Tricastinorum, etc.

Digitized by Google

cette description de la Narbonnaise, de villes alliées, telles que Marseille (1), Vaison et Luc (Drôme) (2).

La Lyonnaise, d'après la description de Pline, renfermait plusieurs peuples alliés, comme les Eduens (Bourgogne) (3) et les Carnutes (pays de Chartres) (4); d'autres libres, comme les Meldi (5) et les Ségusiaves (6); enfin une colonie romaine, Lyon (7). Dans la Belgique, les villes de Cologne (*Colonia Agrippinensis*) (8), de Nyon (9) et d'Augst près de Bâle (10), portaient le même titre. Les Suessiones (pays de Soissons) (11) étaient libres, ainsi que les habitants des pays de Senlis (12) et de Trèves (13) et les Leuci (14). Les Lingons (Langres) (15) et les Remi (Reims) (16) étaient alliés du peuple romain.

L'Aquitaine présentait des différences tranchées: les Santones (Saintes) (17), les Bituriges-Cubi (18) (pays de Bourges), les Bituriges Ubisci (19) (pays de Bordeaux), et les Arvernes (20) étaient libres. Tous les autres peuples de cette vaste province étaient encore à

(1) In ora, Massilia Græcorum Phocœensium *fœderata*. Pline. *Ibid.*

(2) Vocontiorum civitatis *fœderatæ* duo capita : Vasco et Lucus Augusti. *Ibid.* — Le nom de la première de ces villes s'écrit ordinairement *Vasio* (Pompon. Mela, II, 5); c'était la patrie de Trogue Pompée. Quant à *Lucus Augusti*, ou simplement *Lucus*, il en est aussi question dans Tacite (*Hist.* I, 66), dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans les *Inscriptions de la Gaule :* VALERIVS. GAL || VOLTVTVS. LV || CO MILES COH || ORTIS... (Orelli, 5223).

(3) Ædui, vel Hedui, *fœderati*. Pline, IV, 18 (ch. 32, dans les éditions modernes).

(4) Carnuti *fœderati*. *Ibid.*

(5) Meldi *liberi*. *Ibid.* Habitants du pays de Meaux.

(6) *Segusiavi liberi*. *Ibid.* Les éditions de Pline portent ordinairement *Segusiani* ou *Secusiani*. On adopte généralement aujourd'hui la correction faite par M. Bernard dans l'orthographe de ce nom.

(7) *Colonia* Lugdunum. *Ibid.*

(8) *Ibid.*, ch. 17, ou 31, d'après d'autres éditions.

(9) *Colonia* equestris. *Ibid.*

(10) *Colonia* Raurica. *Ibid.*

(11) Suessiones *liberi*. *Ibid.*

(12) Ulbanectes, vel Ulmanetes, *liberi*. *Ibid.*

(13) Treveri *liberi*. Pline. *Ibid.*

(14) Leuci *liberi*. *Ibid.* Ces peuples habitaient au S.-E. de la Gaule Belgique, dans le pays de Toul.—Voy. Cœsar, B. G., II, 14; Strabon, liv. IV ; Tacit., *Hist.* I, 64.

(15) Lingones *fœderati*. Pline. *Ibid.*

(16) Remi *fœderati*. *Ibid.*

(17) Santones *liberi*. Pline. *Hist. nat.* IV. 19, ou 33, d'après d'autres éditions.

(18) Bituriges *liberi*, qui Cubi appellantur. *Ibid.*

(19) Bituriges *liberi*, cognomine Ubisci. *Ibid.*

(20) Arverni *liberi*. *Ibid.*

Digitized by Google

l'état de *stipendiarii* ou tributaires, que Suétone indique comme la condition de toutes les villes gauloises, qui n'étaient pas unies aux Romains par d'anciens traités ou qui n'avaient pas mérité leur affranchissement par des services rendus à leurs maîtres. Quel était le sens de ces noms divers de *colonies*, villes *latines*, villes *fédérées* ou *alliées*, villes *libres*, villes *tributaires?* Pour se rendre compte de ces mots et comprendre la situation des cités de la Gaule sous Auguste, il faut pénétrer dans l'histoire des institutions romaines et étudier l'habile politique par laquelle Rome parvint à s'assimiler les peuples qu'elle avait conquis et à leur imposer, avec son gouvernement et ses lois, sa langue et ses mœurs. Partout elle graduait la servitude et la liberté de manière à récompenser tous les services et à décourager toutes les résistances. Elle soumettait à une dure tyrannie et à des impôts écrasants les peuples qu'elle voulait punir et façonner au joug. Elle élevait les autres par degrés jusqu'à la liberté et à la plénitude des droits de citoyen romain.

Commençons par les colonies : c'étaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, autant de petites Romes que la mère-patrie envoyait au loin, comme des garnisons permanentes chargées de veiller sur les peuples conquis et de les maintenir dans l'obéissance. « Les colonies, dit Cicéron dans le second de ses discours contre Rullus, sont les remparts de notre puissance (1). » On voit par les colonies romaines de la Gaule, que Pline a énumérées, que la position était parfaitement choisie pour contenir les populations vaincues. Sur la côte de la Méditerranée, Fréjus et Narbonne surveillaient les villes grecques, Marseille, Antibes, Agde, etc., jadis reines de ces contrées. Arles, Orange, contenaient les populations de l'intérieur de la Narbonnaise, et les montagnards des Alpes, qu'Auguste fut obligé de combattre en personne et qu'il ne dompta qu'avec peine. Cologne et Augst garantissaient la frontière du Rhin, et Lyon, capitale de la Gaule, était le centre d'où partaient et où aboutissaient les voies romaines que Strabon mentionne dès le temps d'Auguste. Quant à l'Aquitaine, qui était complétement soumise et limitrophe de populations domptées depuis longtemps, elle ne reçut pas de colonies romaines (2).

La situation de ces villes a été l'objet de discussions : les uns ont cru que les citoyens envoyés au loin pour fonder une colonie et faire

(1) *Propugnacula imperii.* Cicer. In Rullum, II, 27.

(2) Voy. Heyne, *De Romanorum prudentia in coloniis regendis ;* Zumpt (Aug. Wilh.) *De coloniis Romanorum militaribus* dans le tome I des *Commentationes epigraphicæ* (Berlin, 1850.)

Digitized by Google

respecter la puissance de la métropole jouissaient des mêmes droits qu'à Rome. D'autres ont prétendu que la métropole ne leur laissait que le droit de nommer leurs magistrats municipaux, mais les privait du droit de voter pour l'élection des magistrats romains. Ce qui est hors de doute, c'est que chaque colonie avait son sénat et sa curie, qu'elle nommait ses magistrats comme le peuple romain ses consuls, ses préteurs, ses tribuns, etc. ; qu'elle contribuait à toutes les charges publiques, service militaire, impôts ; qu'elle obéissait aux lois romaines, et jouissait de la plupart des droits des citoyens. Quant à la participation à l'élection des magistrats de Rome, c'est, comme nous l'avons dit, un point contesté. Un passage de Suétone nous apprend qu'Auguste accorda à tous les décurions des colonies (c'était l'aristocratie municipale, d'où l'on tirait le sénat des villes) le droit d'envoyer à Rome leurs suffrages cachetés pour l'élection des magistrats (1). Il semble donc que les décurions des colonies avaient depuis longtemps ce droit, mais qu'ils ne pouvaient l'exercer à cause de l'éloignement, et que, pour lever cette difficulté, on les autorisa à voter par lettres.

Quoi qu'il en soit, la condition des colonies était des plus élevées parmi les villes provinciales. La grandeur et la majesté du peuple romain, dit Aulu-Gelle (2), la font rechercher ; car les colonies sont comme une image et un simulacre de Rome. Le même écrivain ajoute qu'elles étaient loin d'être complétement libres (3). On voit, en effet, par l'exemple de Capoue, que Rome les tenait dans une étroite dépendance. La colonie, que Rome avait envoyée dans cette ville, fut sévèrement punie de sa révolte. On lui enleva le droit d'avoir des assemblées, de voter ses lois municipales, d'élire ses magistrats (4). Elle fut soumise à un *præfectus*, ou magistrat suprême envoyé de Rome ; elle tomba au rang des villes sujettes.

Après les colonies, et presque sur la même ligne, se plaçaient les municipes ; c'étaient des villes adoptées par Rome et auxquelles, pour

(1) Suet. *August.*, c. 46. Excogitato genere suffragiorum, quæ de magistratibus urbicis *decuriones colonici* in sua quisque colonia ferrent, et sub diem comitiorum obsignata Romam mitterent.

(2) Quæ conditio potior et præstabilior æstimatur propter amplitudinem majestatemque populi romani, cujus istæ coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque quædam esse videntur. (A. Gell., liv. XVI, ch. 13.)

(3) Cum sit magis obnoxia et minus libera (coloniarum conditio). *Ibid.*

(4) Cf. Tite-Live, liv. XXVI, ch. 16 : Corpus nullum civitatis, nec senatus nec plebis concilium, nec magistratus esse;... præfectum ad jura reddenda quotannis missuros.

Digitized by Google

reconnaître eurs services, le peuple et le sénat accordaient en totalité ou en partie le droit de cité. On distinguait les *municipia optimo jure*, qui jouissaient du droit de cité dans sa plénitude ; les villes *latines* et les villes *italiques*. Comme nous avons trouvé dans la Gaule des villes latines, il est nécessaire de marquer nettement en quoi consistaient les priviléges accordés à ces derniers municipes. Le droit de cité dans sa plénitude comprenait des droits civils et des droits politiques. Les premiers, qui garantissaient la famille et la propriété, avaient une haute importance ; mais c'est surtout des seconds que nous devons nous occuper. Le citoyen romain avait le droit de voter dans l'assemblée des comices et pour l'élection des magistrats et pour la sanction des lois. Il pouvait être élevé à toutes les dignités de la république. Il avait toujours le droit d'en appeler au peuple romain de la sentence d'un juge. Il était défendu de battre de verges un citoyen romain ou de l'appliquer à la torture. En compensation de ces priviléges, il avait des devoirs à remplir : inscrit sur le livre des censeurs, il était astreint au service militaire et devait payer certains impôts.

Les villes qui obtinrent une partie de ces droits si recherchés, furent appelés *municipes*, parce qu'elles participèrent aux charges et aux priviléges des citoyens (*quia urbis munia, vel munera, capiebant*). La Gaule ne comptait, à l'époque d'Auguste, aucun municipe qui jouît de la plénitude des droits de cité; mais il y avait, comme nous l'avons vu, un grand nombre de villes latines, ou de municipes jouissant du droit latin. En quoi consistait ce droit latin? D'abord les habitants de ces cités, qui avaient rempli une magistrature municipale, devenaient de droit citoyens romains. C'est ce que Pline le Jeune appelle, dans son panégyrique de Trajan, arriver au droit de cité par le droit latin (1). Ils pouvaient aussi être élevés au droit de cité romaine, s'ils venaient s'établir à Rome en laissant un héritier dans leur municipe (2). Il y avait encore d'autres occasions où l'habitant de la ville latine devenait de droit citoyen romain, par exemple s'il dénonçait et prouvait les malversations d'un gouverneur romain. C'était donc un acheminement à la plénitude des droits de citoyen.

Quant aux priviléges dont jouissaient immédiatement les municipes latins, ils consistaient à nommer leurs magistrats et leur sénat, à ne payer que l'impôt dû par les citoyens romains et à partager

(1) Per *Latium* in civitatem venire. *Panegyr.* 37.

(2) Lex sociis ac *nominis latini*, qui stirpem ex sese domi relinquerent, dabat, ut cives romani fierent. Tite-Live, XLI, 12.

Digitized by Google

avec eux le service militaire (1). Ils pouvaient même prendre part aux votes des comices. C'est ce qui résulte d'un texte formel de Tite-Live (2) : « On apporta l'urne pour tirer au sort à quel moment les Latins voteraient. » (*Sitella allata est ut sortirentur ubi Latini suffragium ferrent*). Beaufort qui, dans son traité de *la République romaine*, soutient que les villes latines n'avaient pas droit de suffrage, déclare que le texte de Tite-Live est altéré ; moyen commode de se tirer d'embarras. Il ne s'en tient pas, il est vrai, à cet argument, et il oppose au passage que nous venons de citer un texte de l'*Histoire des guerres civiles* d'Appien ; mais ce texte prouve, au contraire, que les Latins jouissaient du droit de suffrage dans les comices du peuple romain. Appien raconte que C. Gracchus excitait les Latins à demander le droit de cité complet (3), c'est-à-dire à être éligibles aussi bien qu'électeurs. Quant aux autres peuples italiens qui ne pouvaient pas prendre part aux comices du peuple romain, C. Gracchus s'efforçait de leur faire obtenir le droit de suffrage (4). Ce passage est clair et montre parfaitement les divers degrés des priviléges concédés : les Latins pouvaient élire les magistrats romains, ils voulaient à leur tour parvenir aux dignités curules, qui n'étaient accessibles qu'aux citoyens romains. Enfin les autres Italiens n'avaient pas même le droit de voter dans les comices, et Caius Gracchus voulait le leur faire accorder. Ainsi le droit latin était presque le droit de cité. Auguste l'octroya à un grand nombre de villes provinciales (5), et probablement à une partie des cités de la Gaule que nous avons mentionnées plus haut. Dans la suite, Néron l'étendit à toutes les villes des Alpes maritimes (6).

Les villes libres citées dans la description de Pline, différaient des municipes. C'étaient des cités qui avaient obtenu, en récompense de

(1) Je ne parle pas ici des droits civils que conférait le *jus Latii;* on peut consulter sur ce point les savants Mémoires de M. Ch. Giraud, de l'Institut (*Lettres relatives aux tables de Salpensa et de Malaga*). M. Mommsen s'est également servi des inscriptions gravées sur ces tables pour étudier la constitution et les priviléges des villes municipales.

(2) Liv. XXV, ch. 3.

(3) Τοὺς Λατίνους ἐπὶ πάντα ἐκάλει τὰ Ῥωμαίων (*Histoire des guerres civiles*, liv. I, ch. 23.)

(4) Τῶν τε ἑτέρων συμμάχων, οἷς οὐκ ἐξῆν ψῆφον ἐν ταῖς Ῥωμαίων χειροτονίαις φέρειν, εἶδος φέρειν. (*Ibid.*)

(5) Urbium quasdam..... *latinitate* aut civitate donavit. Nec est, ut opinor, provincia, excepta duntaxat Africa et Sardinia, quam non adierit. Suet. *Aug.* 47.

(6) Cæsar (Nero) nationes Alpium maritimarum in *jus Latii* transtulit. Tacit., *Annales*. XV. 32.

Digitized by Google

services rendus au peuple romain, l'exemption d'impôts et le droit de conserver leurs lois et leurs magistrats. Telle était Byzance, d'après le témoignage de Cicéron (1); telles les cités des Arvernes, des Éduens, des Trévires et beaucoup d'autres mentionnées plus haut. Cicéron dit formellement que, dans les villes libres, les gouverneurs romains ne pouvaient exercer aucune fonction judiciaire (2). Les députés des villes libres étaient reçus à Rome avec les honneurs que l'on rendait aux ambassadeurs (3). Ainsi les Éduens, les Suessions, les Arvernes, les Bituriges et beaucoup d'autres peuples de la Gaule, qui ont été énumérés antérieurement, avaient conservé l'autonomie sous la domination romaine, et cela par une concession formelle du peuple romain, qui avait voulu reconnaître leurs services.

Les villes alliées (*fœderatæ*), comme Marseille et autres, jouissaient des mêmes franchises, mais en vertu d'un traité (*ex fœdere*). Cicéron, dans ses Verrines, établit nettement la distinction entre les cités libres et les cités alliées. Parlant de la Sicile, il y a deux villes, dit-il, dont les dîmes ne sont pas affermées, en vertu de traités, et cinq autres qui sont franches et libres, mais sans traité spécial (4).

Les villes, et c'était l'état de la plupart des cités de la Gaule, qui n'étaient ni colonies, ni municipes latins, ni villes libres ou alliées, rentraient dans la catégorie des tributaires (*stipendiariæ*); elles n'avaient ni magistrats particuliers, ni assemblées publiques, ni lois indépendantes. Administrées par les délégués du gouverneur romain, elles étaient soumises à l'édit qu'il publiait comme loi de la province. Ces villes sont encore désignées sous le nom de *dedititicæ*, de *præfecturæ*, etc. Leur condition était misérable; mais elles avaient sous les yeux les villes de la Gaule, qui avaient déjà obtenu une partie du droit de cité, et elles espéraient s'élever par degrés à cette glorieuse association avec Rome. La politique des conquérants entretenait habilement cet espoir : « Je soutiens, disait Cicéron, qu'il n'y a pas dans tout l'univers une seule nation, si opposée qu'elle soit au peuple romain, si hostile, si acharnée qu'on la suppose, dont nous ne puissions tirer des citoyens (5). » Cicéron voyait avec rai-

(1) *De provinciis consularibus*, 4.

(2) Omitto jurisdictionem in *libera* civitate contra leges senatusque consulta. (Cicer. *De provinciis consularibus*, 3.) Et plus loin, ch. 4 : Emisti grandi pecunia ut tibi de pecuniis creditis jus in *liberos* populos contra senatusconsulta et contra legem dicere liceret.

(3) Suet., *Aug.*, c. 44.

(4) In Verrem actio II, lib. III, ch. 6.

(5) Defendo... nullam esse gentem ex omni regione terrarum, neque tam

Digitized by Google

son dans cette politique une des causes de la grandeur du peuple romain : « C'est une des maximes qui ont le plus contribué à fonder notre empire et à étendre au loin la renommée du peuple que la coutume de recevoir les ennemis dans la cité (1). »

Il en résulta pour les villes des provinces conquises et spécialement pour les cités de la Gaule, une émulation, une ardeur de progrès, qui contrastent avec l'abattement ordinaire des nations soumises à une domination étrangère. En moins d'un siècle, l'industrie, le commerce et l'agriculture avaient pris un rapide essor dans les Gaules, au témoignage de Pline l'Ancien. « On tissait des voiles dans le pays de Cahors, dans celui des Calètes (pays de Caux), de Rodez, de Bourges, dans la Morinie (Pas-de-Calais); que dis-je? ajoute Pline, dans la Gaule entière (2). » Les lits de Cahors étaient estimés, ainsi que les lits rembourrés, que Pline regarde comme une invention des Gaulois (3). On devait encore aux Gaulois le savon, dont ils se servaient pour donner à leurs cheveux une couleur plus brillante (4). Une corporation de *Nautes parisiens* existait à Paris sous Tibère (5), et prouve que la navigation de la Seine était loin d'être négligée. L'agriculture se perfectionna aussi dans les Gaules : Pline parle des vins de Marseille et de la Narbonnaise (6). Dans le pays des Éduens et des Pictons, on fumait les terres avec de la chaux (7).

dissidentem a populo romano odio quodam ....., ut neque adsciscere civem aut civitate donare possimus (Cicer. *pro Cornelio Balbo*).

(1) Cicéron dans le même discours reporte jusqu'à Romulus l'origine de cette coutume : Illud sine ulla dubitatione maxime nostrum fundavit imperium et populi romani nomen auxit quod princeps ille, creator hujus urbis, Romulus fœdere Sabino docuit, etiam *hostibus recipiendis* augeri hanc civitatem oportere. — Tacite (*Annales*, XI, 24) développe les mêmes idées dans le discours qu'il prête à Claude et qui n'est, comme on le sait, que la reproduction des pensées de cet empereur : Ut non modo singuli viritim, sed terræ gentesque in nomen nostrum coalescerent.... conditor noster Romulus tantum sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives habuerit.

(2) Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges, ultimique hominum existimati Morini, imo vero universæ Galliæ vela texunt. (Pline, *Hist. nat.* XIX, 2.)

(3) In culcitis præcipuam gloriam Cadurci obtinent; Galliarum hoc, et tomenta pariter, inventum. (*Ibid.*)

(4) Prodest sapo; Galliarum hoc inventum rutilandis capillis. (*Ibid.* XXVIII, 51.)

(5) *Voy.* l'inscription dans Orelli, n° 7993 : TIB. CAESARE || AVG. JOVI OPTVMO || MAXSVMO ARAM || NAVTAE PARISIACI || PVBLICE POSIERVNT. Le progrès de l'industrie en Gaule est surtout prouvé par les nombreuses inscriptions où sont mentionnées les corporations de cette province. C'est un point sur lequel nous insisterons dans un prochain article, les corporations ne datant pour la plupart que du troisième siècle après l'ère chrétienne.

(6) *Hist. nat.* XIV, 8. Voy. tout le chapitre sur les engrais employés par les Gaulois.

(7) *Ibid.* XVII, 4.

Digitized by Google

Autun avait des écoles, où la jeunesse la plus illustre des Gaules se livrait aux études libérales (1). Les luttes d'éloquence, dont Lyon était dès lors le théâtre, sont restées célèbres. Il sortit des écoles de notre province un grand nombre d'écrivains dont s'honore la littérature latine : le Gaulois Trogue Pompée donna le premier modèle d'histoire universelle, et un autre Gaulois, Petronius Arbiter, fut renommé, entre tous les écrivains du premier siècle de l'empire, pour l'élégance de son style. Cornélius Gallus avait mérité d'être compté parmi les poëtes latins à l'époque de Virgile et d'Horace. Plusieurs Gaulois, entre autres Valérius Asiaticus, de Vienne, et Domitius Afer, de Nîmes, tinrent à Rome le premier rang entre les orateurs sous les règnes de Caligula et de Claude. Rome dut aussi à la Gaule des artistes célèbres. Le Gaulois Zénodore était renommé pour la délicatesse avec laquelle il modelait des figurines. Il sculpta dans la ville des Arvernes une statue colossale du Mercure gaulois (2). Néron l'appela à Rome, et cet artiste éleva, près du Capitole, une statue de l'empereur haute de cent dix pieds (3). Est-il nécessaire de rappeler tant de monuments, que Rome a laissés dans les Gaules comme des marques indestructibles de sa domination? En un mot, la province avait été transformée ; les forêts avaient fait place à de brillantes cités; les fleuves étaient devenues des voies de commerce. En échange d'une liberté turbulente, Rome lui avait donné l'unité politique, des lois sages, des communications faciles, des écoles, le goût des arts et des lettres, et les richesses que créent le commerce et l'industrie. Cette prospérité des villes de la Gaule ne fit que s'accroître au second siècle après l'ère chrétienne, sous l'administration des Antonins. Elle grandit encore sous Caracalla, et sous Alexandre Sévère.

A. Chéruel.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Augustodunum.... nobilissimam Galliarum sobolem, liberalibus studiis ibi operatam. Tacite, *Annales*, III, 40.
(2) Pline, *Hist nat.* XXXIV, 18.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Du mouvement historique et archéologique dans l'académie universitaire de Montpellier.

Au mois de septembre 1833, quelques amis de la science de nos antiquités nationales se rassemblaient à Montpellier, et y posaient entre eux les premières bases d'une *Société archéologique*. Elle devait avoir pour mission de rechercher et d'étudier « tous les monu- « ments d'art et d'histoire que l'antiquité et le moyen âge avaient « laissés dans le pays, » en même temps que de veiller à leur conservation, soit aux lieux où ils seraient découverts, soit dans le musée spécial confié à ses soins. Cette Société, accrue successivement et définitivement portée à vingt-cinq membres, fut constituée à l'état de Société départementale, et vit, le 29 novembre de l'année suivante, sur la proposition du préfet de l'Hérault, ses statuts approuvés par le Ministre de l'intérieur.

Tel est le point de départ auquel il faut remonter, quand on veut se rendre un compte exact du mouvement historique et archéologique à Montpellier. Notre chef-lieu n'avait guère eu jusque-là que des sociétés scientifiques ou simplement médicales. L'histoire y eut désormais un centre et un organe; car la nouvelle Société se mit à publier immédiatement de sérieux travaux. Son édition du *Petit Thalamus*, quoique laissant peut-être à désirer, n'en est pas moins un éminent service rendu au pays : elle marque d'une manière capitale la reprise des études historiques à Montpellier.

Digitized by Google

Quelques mois après s'organisait à Béziers une Société analogue : c'étaient deux centres historiques pour l'Hérault. Notre académie avait dès lors conquis le droit de recouvrer sa Faculté des lettres.

Elle lui fut restituée en 1838, et le soin qu'y apporta le professeur d'histoire de ménager, dans ses études générales, une place à l'exploration particulière du pays ne fit que développer ces heureuses tendances. La science, loin de perdre à cette combinaison, y gagna; car, outre l'avantage qu'y puisa le professeur pour asseoir un enseignement durable, de là sortit le germe de publications propres à éclairer d'un jour nouveau les annales si importantes du Midi.

Mon rôle ne saurait être d'apprécier en détail ces travaux : il est aussi ridicule qu'embarrassant de parler de soi. Je laisserai donc à un autre, moins directement intéressé, la tâche de juger mon *Histoire de la commune de Montpellier* et les quinze Mémoires divers qu'on m'a fait l'honneur d'insérer, durant les dernières années, dans le Recueil de notre Société archéologique. Afin toutefois de m'acquitter, selon mon pouvoir, du mandat qui m'a été confié, je donnerai ici une table complète des matières contenues dans les quatre volumes dont se compose, en dehors de l'édition du *Petit Thalamus de Montpellier* et de la *Coutume de Perpignan*, l'ensemble des publications d'une Société à laquelle appartient l'initiative du mouvement historique et archéologique au sein d'un des principaux foyers intellectuels de la France.

Le premier volume, publié de 1835 à 1840, renferme deux Mémoires de M. de Saint-Paul, dont la science regrette encore la perte prématurée, l'un relatif aux *ruines de Substantion*, et l'autre sur la *constitution de l'esclavage en Occident pendant les derniers siècles de l'ère païenne*; — trois travaux de M. Renouvier, concernant les *vieilles maisons de Montpellier* et les *anciennes églises du département de l'Hérault*;— trois dissertations de M. Thomas sur *Mesua*, sur la *position des Celtes-Volces*, et sur la *géographie ancienne du département de l'Hérault;* — des recherches sur le *passage d'Annibal à travers les Gaules*, par M. Daudé de Lavalette; — des notices de M. Pegat sur les *Guillems*, de M. Castelnau sur la *vie* et les *ouvrages de Placentin*, et de M. Ricard sur *quelques sépultures antiques retrouvées parmi les restes d'Altimurium*.

Le deuxième volume embrasse la période comprise entre 1840 et 1850. Il contient un *Mémoire* de M. Pegat sur les *anciennes églises Sainte-Croix* et sur la *place de la Canourque de Montpellier;* — trois *notices* de M. Renouvier, 1° sur les *fenêtres de la rue du Bayle ;*

Digitized by Google

2° sur *M. de Saint-Paul*, notre regretté collègue; 3° sur les *fonts baptismaux de Vias*, et un quatrième travail plus étendu, dont M. Renouvier partage le mérite avec M. Ricard, sur les *maîtres de pierre et les autres artistes gothiques de Montpellier*. Le même volume se distingue, en outre, par une *notice* de M. Castelnau sur le *Liber rectorum*, par un *vocabulaire* de M. Thomas, où sont classés les *mots roman-languedociens dérivés du grec*, par un *essai* du même auteur sur la *géographie astronomique de Ptolémée, considérée dans le département de l'Hérault*, et par une troisième étude du savant archiviste sur un *comput ecclésiastique du treizième siècle*. Des *recherches archéologiques sur les druides et les druidesses*, par M. Kuhnholtz-Lordat, une *nouvelle prose sur le dernier jour*, par M. Blanc, et une *symbolique des monuments chrétiens aux premiers siècles de l'Eglise*, par M. Le Ricque de Monchy, complètent ce deuxième volume.

Voici le relevé du troisième : cinq Mémoires de M. Thomas, 1° sur *un psautier et un missel manuscrits de Maguelone*; 2° sur les *anciennes archives ecclésiastiques du diocèse de Montpellier* (clergé séculier); 3° sur la *bibliographie de l'histoire générale de Languedoc*; 4° sur le *concile d'Agde de* 506; 5° sur le *collége de Pézenas*; — *deux chartes inédites concernant l'abbaye de Jocou et l'église de Marcillac*, par le très-regrettable M. Castelnau; — une *notice*, par M. Pegat, sur un *tombeau gallo-romain découvert à Saint-Georges-d'Orques*; — une autre *notice*, par M. Renouvier, sur une *figurine en terre cuite du cabinet archéologique de Montpellier*; — six Mémoires de M. Germain, 1° sur l'*organisation administrative de Montpellier au moyen âge*; 2° sur les *anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*; 3° sur *Villeneuve-lez-Maguelone*; 4° sur une *chronique inédite de Maguelone*; 5° sur les *comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil*; 6° sur la *monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone*. Ce volume a paru de 1850 à 1854.

Le quatrième, qui s'achève en ce moment, renferme un *examen critique des anciens noms de l'île de Corse*, par M. Thomas, travail que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a jugé digne d'une mention honorable, ainsi que celui de M. Faucillon sur la *Faculté des arts de Montpellier*, inséré quelques pages plus loin; — deux *notices*, de M. Renouvier, 1° sur une *Passion de* 1446, *suite de gravures au burin, les premières avec date*; 2° sur les *peintres et les enlumineurs du roi René*; — une *notice*, par M. Le Ricque de Monchy, sur l'*autel de Saint-Guillem-du-Désert*; — la

Digitized by Google

description, par M. Puiggari, d'*une coupe arabe trouvée récemment à Montpellier ;* — neuf Mémoires de M. Germain, ayant pour titre, 1° *Le consulat de Cournonterral, fragment de l'histoire du tiers-état au quatorzième siècle, extrait de documents originaux, tous inédits ;* 2° *Notice sur une bague d'or du musée archéologique de Montpellier ;* 3° *Le couvent des Dominicains de Montpellier ;* 4° *Inventaire inédit concernant les archives de l'inquisition de Carcassonne ;* 5° *Une consultation inquisitoriale au quatorzième siècle, d'après un manuscrit encore inédit ;* 6° *Donation inédite de Louis XI en faveur d'Etienne de Vesc ;* 7° *Projet de descente en Angleterre, concerté entre le gouvernement français et le roi de Danemark, Valdemar III, pour la délivrance du roi Jean, d'après les documents originaux, encore inédits ;* 8° *Notice sur un cartulaire seigneurial inédit,* 9° *De la charité publique et hospitalière à Montpellier, au moyen âge, d'après les actes originaux, presque tous inédits.* Le volume se terminera par l'*Essai d'une bibliographie du Languedoc en général, du département de l'Hérault et de la ville de Montpellier en particulier*, de M. Castelnau, dont M. Ricard a bien voulu se faire l'éditeur.

En somme, quatre gros volumes in-quarto de Mémoires, contenant cinquante-quatre travaux différents, presque tous relatifs à l'histoire et à l'archéologie locales ; une importante édition du *Petit Thalamus*, à laquelle ont pris part, de concert avec le vénérable M. Desmazes, MM. de Saint-Paul, Grasset, Pegat, Thomas, Blanc et Alicot, et en sus, une autre édition non moins estimable de la *Coutume de Perpignan*, par M. Massot-Reynier, aujourd'hui procureur général à la cour impériale de Rouen, tel est le contingent littéraire de la Société archéologique de Montpellier.

On a pu remarquer, en lisant les titres de ses publications, que l'histoire y marche de pair avec l'archéologie. Gardons-nous de le lui reprocher. Outre que l'archéologie ne saurait rien être en divorçant d'avec l'histoire, dont elle n'est qu'un rameau, notre Société, en partageant ainsi ses préférences, est demeurée fidèle au but de son institution. Une ville relativement moderne comme Montpellier risquerait, sans la ressource de l'histoire, de manquer parfois des aliments nécessaires à sa vie intellectuelle. Les fondateurs de notre Société archéologique avaient entrevu les richesses entassées dans nos archives, et, en les faisant mettre par l'autorité administrative sous leur patronage, ils entendaient expressément y puiser pour leurs travaux.

Ils y ont puisé avec une judicieuse mesure et de la manière la plus utile à la science. La plupart des Mémoires publiés dans ce

Digitized by Google

recueil archéologique offrent l'inappréciable avantage de reproduire la substance de textes originaux presque tous inédits. Ils ajoutent à ce mérite celui de donner *in extenso* ceux de ces textes, le plus souvent demeurés inconnus, qui ont trait à l'histoire générale ; précieux appendices destinés à combler certaines lacunes des grandes collections bénédictines.

La mission de la Société archéologique de Montpellier ne se borne pas à entremêler de la sorte les travaux d'érudition et les explorations monumentales; elle consiste également à réunir dans un musée spécial les objets antiques découverts çà et là. Depuis vingt-six ans qu'elle collige ainsi, elle est parvenue à rassembler nombre d'inscriptions, de bustes ou bas-reliefs et de fragments divers, qui, joints à un médaillier s'enrichissant chaque jour, à une foule de statuettes, de vases, d'ustensiles, de bijoux même, et à un fonds déjà considérable de livres rares, imprimés ou manuscrits, composent un des plus précieux cabinets du Midi. La Société archéologique de Montpellier fait plus encore; elle pourvoit sur place à la conservation de monuments non susceptibles d'être transportés, les achetant lorsque l'état de ses finances le permet, veillant toujours à leur entretien, et s'opposant, autant qu'il lui est possible, à leur destruction; témoin ce que lui doivent, sous ce rapport, l'église et le cloître de Saint-Guillem, deux des principaux restes de l'architecture carolingienne de la France méridionale. Bien peu de compagnies savantes se distinguent par des services plus variés; aucune n'exerce plus d'influence dans le cercle de son action.

Mais, si la reconnaissance veut qu'on remercie la Société archéologique de Montpellier d'avoir ranimé, au sein d'un des plus lumineux foyers scientifiques du Midi, le goût des sérieuses recherches concernant nos antiquités historiques ou monumentales, la justice exige, à son tour, qu'on lui associe, depuis une douzaine d'années, pour une portion de cette œuvre, l'*Académie des sciences et lettres* de la même ville. C'est en 1846 que cette dernière a pris naissance, faisant suite, après une assez longue interruption, à la *Société des sciences et belles-lettres* de Montpellier, héritière elle-même de l'ancienne *Société royale des sciences*, qui a brillé d'un si vif éclat durant presque tout le dix-huitième siècle; et, bien qu'elle ne soit pas spécialement vouée, comme sa sœur la Société archéologique, au progrès des études historiques, elle leur a néanmoins ouvert, dès les premiers jours, une place honorable dans ses Mémoires. L'Académie des sciences et lettres de Montpellier, en sa qualité d'institut local, appelé à relier entre elles les diverses branches des connaissances

Digitized by Google

humaines, devait payer son tribut aux sciences historiques, aussi bien qu'aux sciences mathématiques ou naturelles, qu'à la médecine, à la littérature et aux beaux-arts. Mon collègue M. Taillandier ayant déjà analysé dans cette *Revue*, avec une supériorité de critique que tout le monde a appréciée, les travaux de notre Académie, je puis me borner à énumérer ceux qui concernent l'histoire proprement dite. Mais ici encore je ne ferai qu'indiquer. Je mentionnerai en première ligne les importantes études de M. Renouvier, pleines de choses si neuves, sur *les types et les manières des graveurs*, où se rencontrent tant de curieux documents pour l'histoire de la gravure jusqu'au milieu du dix-septième siècle. J'enregistrerai ensuite, mais sans prétendre rien classer, deux dissertations de M. Thomas sur la *mer Érythrée* et sur *Narcissa*, puis son travail tout récent sur le *camisard Rocayrol*, les seuls parmi les divers Mémoires du savant archiviste qui, avec sa *Notice sur la Société des sciences et belles-lettres de Montpellier*, s'ajoutant aux consciencieuses investigations de M. Castelnau sur l'ancienne Société royale des sciences, dont M. Thomas a bien voulu se constituer, à son tour, l'éditeur, aient un intérêt vraiment historique ; — les deux morceaux de M. Grasset sur les *Etats généraux du quinzième siècle* et sur le *séjour de J.-J. Rousseau à Montpellier ;* — les six fragments de M. Germain, intitulés, 1° *Une émeute populaire sous Charles V ;* 2° *Catherine Sauve, éclaircissement relatif à un fait spécial d'hérésie, survenu à Montpellier, au commencement du quinzième siècle ;* 3° *Un professeur de mathématiques sous Louis XIV ;* 4° *Relation inédite de Joseph de la Baume, contenant le journal des opérations des députés de la province de Languedoc à la cour de Louis XIV en* 1696 ; 5° *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants, d'après les manuscrits autographes, récemment retrouvés et encore inédits ;* 6° *Une vie inédite de François Bosquet.*

L'histoire, on le voit, occupe une place considérable dans les premiers volumes de la section littéraire de notre Académie. Mais elle y a un caractère moins local, et surtout plus moderne que dans les recueils de la Société archéologique. C'est par cette ligne de démarcation que les deux corps s'efforcent de perpétuer leur individualité respective. Y réussiront-ils toujours? Je n'oserais l'affirmer ; mais le développement simultané des deux compagnies n'en atteste pas moins, pour les douze dernières années, une certaine force de vie intellectuelle. Et encore convient-il d'observer que tout le mouvement historique de Montpellier n'est pas demeuré circonscrit dans cette double sphère. En dehors, ont paru divers ouvrages, dont

Digitized by Google

quelques-uns ne manquent ni d'intérêt ni de valeur. Tels sont, par exemple, le volume de MM. Renouvier et Laurens sur les *Monuments des anciens diocèses du bas Languedoc*, et le *Tableau historique et descriptif*, de M. Thomas, *pour servir de guide à l'étranger dans la ville de Montpellier et ses environs*. Telles sont aussi les *Recherches*, de M. Prévost, *sur le blocus d'Alesia*, où le savant capitaine du génie ne craint pas de se prononcer catégoriquement en faveur d'Alise; les *Notices*, de M. Anglada, *sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier*; de M. Faucillon, *sur la Faculté de théologie de l'ancienne Université de Montpellier*, *sur la chaire de mathématiques et d'hydrographie de Montpellier*, *sur le collége du Vergier ou de la Chapelle-Neuve*, *sur le collége des Jésuites* de la même ville, et sur les diverses phases de cet établissement depuis la suppression de l'ordre de saint Ignace jusqu'aux événements de 1793. Tels sont également l'*Histoire de saint Roch et de son culte*, par M. l'abbé Recluz, et l'*Essai* antérieur de M. Coffinières sur le même saint; l'*Histoire de Notre-Dame des Tables*, par M. l'abbé Vinas; la traduction, par M. le pasteur Corbière, de l'*Histoire de la colonie française en Prusse*, de Reyer; l'*Histoire de la chevalerie en France*, par M. Libert; l'*Etude historique*, de M. Aragon, *sur le castell de Força-Real*; l'*Histoire statistique et archéologique de la ville de Montagnac*, par M. Lacroix; l'*Histoire des Indiens des Etats-Unis*, par M. Mondot, et les articles historiques de M. Taillandier dans la *Revue des deux Mondes*; à quoi l'obligation de n'être pas trop incomplet me contraint d'ajouter mes trois volumes touchant l'*Histoire de la commune de Montpellier*, et les pages réparatrices que j'ai naguère publiées au sujet de *Léon Ménard*.

Je doute que beaucoup de villes puissent, pour cette branche de travaux, disputer à celle que nous habitons la prééminence. Il ne serait ni juste ni habile de faire honneur de tout ce mouvement à notre Faculté des lettres; mais on ne saurait, néanmoins, refuser à ses membres la gloire d'y avoir largement contribué. Le tribut payé par plusieurs d'entre eux à nos deux Sociétés académiques fournit une preuve irrécusable de leur active coopération.

C'est, du reste, une vérité depuis longtemps reconnue, que l'influence exercée par le corps enseignant, et surtout par les professeurs des cours publics, sur le progrès intellectuel des populations. L'enseignement des Facultés ne parvient pas toujours à vivifier ainsi : il existe des sols ingrats, peu susceptibles d'être fécondés. Mais lorsque, en revanche, l'enseignement trouve une terre déjà préparée, il la fertilise à l'aide de la culture quotidienne dont il

Digitized by Google

l'enrichit. Le champ de la science, constamment remué, acquiert une force productrice de plus en plus grande et se couvre bientôt d'abondantes moissons.

Montpellier, centre d'archives importantes, et qui compte dans ses environs tant de localités ou de ruines historiques, devait presque nécessairement entrer dans cette voie. Il lui fallait, sous peine de demeurer en arrière, embellir de ce nouveau fleuron sa couronne médicale et scientifique. L'histoire n'y avait pas, avec Gariel et d'Aigrefeuille, porté tous ses fruits; elle ne s'y était révélée que sous sa forme la moins critique. Un des services de nos modernes explorateurs est d'avoir montré qu'il restait encore beaucoup à faire après les travaux de ces deux annalistes, et que les Bénédictins eux-mêmes, malgré leur prodigieux labeur, étaient loin d'y avoir tout défriché.

Le mouvement historique et archéologique n'est pas demeuré cantonné dans le chef-lieu de l'Hérault. Deux des trois sous-préfectures de ce département y ont pris part. Béziers a vu surgir comme Montpellier une *Société archéologique*, qui s'est distinguée, elle aussi, par d'intéressantes publications. Malheureusement, elle les a émaillées de vers parasites, peu en harmonie avec son titre. La faute est d'autant moins excusable, qu'elle a été commise avec pleine connaissance : elle provient de l'usage qu'observe annuellement la Société archéologique de Béziers de distribuer, à l'imitation de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, couronnes de laurier, rameaux de chêne et autres emblèmes analogues. Le titre de Société archéologique impose une tenue plus sévère, surtout dans une ville aussi illustre, aussi glorieuse que Béziers, où les sujets vraiment académiques ne sauraient faire défaut. On n'y a guère à craindre que l'embarras du choix. Je n'en veux pour preuve que les travaux mêmes qui se publient dans la localité, en dehors du recueil de la Société savante dont il s'agit; M. Boudard y achève un livre remarquable concernant la numismatique ibérienne. M. Sabatier y avait donné précédemment deux volumes sur la ville et les évêques de Béziers, et sur les châteaux, abbayes et églises de cet ancien diocèse (1).

Hâtons-nous toutefois d'ajouter que la Société archéologique de Béziers a édité, pour sa part, quelques bons travaux. Les pièces

(1) La Société de Béziers semblerait avoir pressenti mon objection : elle vient d'y faire elle-même justice, en changeant, depuis la rédaction de cet article, son titre de *Société archéologique* en celui de *Société archéologique, scientifique et littéraire*, beaucoup plus conforme à la nature de ses travaux.

Digitized by Google

de vers ne constituent que la portion la moins importante de ses publications. On lui doit la mise au jour des intéressantes *Chroniques de Mascaro* et *de Mercier et Regis*. On lui doit, en outre, celle de nombreuses chartes ou relations touchant l'histoire de la localité, qu'on regrette, il est vrai, de ne pas toujours voir accompagnées de notices suffisamment étendues. On lui doit aussi de précieuses exhumations concernant le vieux théâtre de *Caritach*, de curieux Mémoires sur les monuments, soit de Béziers, soit des environs; de piquantes recherches, par M. Azaïs, sur *les origines et le développement du langage;* par M. Boudard, sur *les monnaies et la langue ibériennes*; la biographie de plusieurs hommes recommandables, nés ou naturalisés dans l'antique siége vicomtal des Trencavels; de savantes pages sur l'Académie que dirigeait naguère aux mêmes lieux d'Ortous de Mairan, etc. Le quinzième ou avant-dernier *bulletin*, daté de 1857, contient également un bon morceau de M. Crouzat sur *le prieuré de Cassan*. La Société archéologique de Béziers a fait davantage encore : elle a acquitté la dette du pays, en élevant une statue à Riquet et un buste à Vanière; elle a, par surcroît, réuni les éléments d'un musée, dont l'inauguration vient d'être célébrée par une belle fête publique.

Lodève, quoique d'un pas moins vigoureux, suit la même impulsion. M. Paris a esquissé en deux volumes les principaux traits de sa physionomie historique, et M. l'abbé Durand a, de son côté, rédigé une très-intéressante monographie sur la ville et les environs de Clermont. L'arrondissement de Saint-Pons est, dans le département de l'Hérault, le seul qui ne paraisse pas avoir ressenti encore le besoin de réveiller les souvenirs de son passé. Espérons qu'il comprendra prochainement la nécessité de ne pas prolonger outre mesure ce sommeil.

L'Hérault obéit donc, d'une manière générale, aux tendances universelles. Les goûts érudits s'y développent un peu inégalement, mais y ont déjà plusieurs centres.

Le Gard, au premier coup d'œil, serait loin d'offrir un pareil spectacle. La ville de Nimes, en dépit de ses vieilles traditions littéraires, semble impuissante à donner suite au projet tant de fois émis d'une nouvelle édition de sa propre Histoire, alors pourtant que l'édition primitive est épuisée et qu'on s'en dispute les exemplaires presque à prix d'or. Elle hésite à réimprimer un chef-d'œuvre d'érudition auquel les Bénédictins eux-mêmes porteraient envie, un livre comme aucune cité peut-être n'a le privilége d'en revendiquer pour ses annales. Et quiconque, d'un autre côté, jugerait de la place

Digitized by Google

que tiennent à Nimes les sciences historiques par les recueils de l'Académie du Gard serait tenté de la faire assez restreinte. L'Académie du Gard compte certainement des hommes d'une incontestable supériorité; et je m'associe avec un vrai bonheur aux éloges que leur décernait, il y a trois ans, dans un article qui demeurera parmi les meilleurs morceaux de notre histoire littéraire, M. Silvy. A peine, néanmoins, rencontre-t-on, dans chaque volume de l'Académie du Gard, deux ou trois Mémoires d'érudition, et cela au sein d'une ville où surabondent les antiquités, où les inscriptions, les médailles et autres objets archéologiques jonchent le sol, au pied de tant de splendides monuments, témoins encore vivants de la grandeur du peuple-roi. L'Académie du Gard, à laquelle je me glorifie d'appartenir, et où je me plais, en outre, à constater un renouvellement d'activité, publie çà et là de bons travaux de littérature, de philosophie, d'économie agricole ou industrielle, d'économie politique même ou d'économie sociale, entremêlés d'excellents Mémoires scientifiques et de pièces de vers souvent marquées au coin du génie. Mais un tel genre de publications révèle plutôt les goûts de l'ancienne associée de l'Académie française et les préoccupations d'une ville de fabriques que la vieille cité, riche des souvenirs d'un passé incomparable. Voici des chiffres à l'appui de cette assertion.

L'Académie du Gard a publié, depuis une vingtaine d'années (1840-1859), dix volumes, renfermant deux cent quatorze Mémoires ou travaux divers. Croira-t-on qu'il n'y ait dans tout cela que trente morceaux d'archéologie ou d'histoire? Ce sont : un fragment de M. de La Farelle, intitulé *Fin de la première maison seigneuriale d'Anduze, chronique du treizième siècle;* — quinze notices de M. Pelet, 1° *sur le palais des Thermes de Paris ;* 2° *sur un tombeau trouvé à Nimes le* 10 *juillet* 1840 ; 3° *sur la découverte d'une statue de marbre blanc, opérée près de Beaucaire le* 16 *juin* 1841; 4° *sur les amphithéâtres antiques, et en particulier sur celui de Capoue ;* 5° *sur le* CASTELLUM DIVISORIUM *ou château d'eau romain, exhumé à Nimes en juillet* 1844; 6° *sur les fouilles exécutées à la Porte d'Auguste en* 1849; 7° *sur les inscriptions rassemblées dans le* CAVÆDIUM *de la même Porte;* 8° *sur un bas-relief découvert en* 1845 *dans le territoire de Cavillargues ;* 9° *sur les colonnes itinéraires existant encore le long de la voie* DOMITIA, *entre Ugernum et Substantion;* 10° *sur les enseignes militaires des Romains;* 11° *sur les nouvelles fouilles accomplies autour du Nymphée de Nimes ;* 12° *sur un autel votif de L'Auricet ;* 13° *sur un des plus anciens monuments d'archéologie chrétienne*, découvert, il y a une trentaine d'années,

Digitized by Google

près du village de La Rouvière ; 14° *sur une inscription monumentale trouvée à Nimes en* 1739 ; 15° *sur l'enceinte intérieure et sur quelques inscriptions inédites de l'Amphithéâtre de Nimes ;* — trois dissertations de M. Maurin, 1° *sur le libre-échange chez les Romains ;* 2° *sur la fille de Cicéron, Tullia ;* 3° *sur le fils du même orateur, Marcus Cicéron ;* — un *éloge de Saurin*, par M. d'Espinassous ; — une communication de M. Eyssette *sur un tombeau romain des environs de Beaucaire, joignant le lit du Rhône ;* — deux Mémoires de M. Colson, en commun avec M. Germer-Durand, sur le *culte des dieux proxumes* et sur des *inscriptions nimoises*, l'une celtique, l'autre latine ; — une notice de M. Germer-Durand seul, sur plusieurs *sceaux de la collection Séguier, relatifs au grand hôpital du Saint-Esprit de Rome ;* — un *Essai historique*, par M. de Daunant, *sur Saint-Simon et son époque ;* — un *Eloge historique du marquis de Barbé-Marbois*, par M. Nicot ; — une dissertation de M. Jouvin *sur les anciens aqueducs de Rome décrits par Frontin ;* — une *Etude*, de M. Salles, *sur la vie et les travaux de Bernard Palissy*, précédée de recherches sur l'histoire de l'art céramique ; — un *Rapport*, de M. Boissier, *sur l'étude historique de M. Germain concernant les comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil*, et une *Notice*, du même auteur, *sur l'abbé Cassagnes.*

Cela fait, tout bien compté, trente travaux, sur les deux cent quatorze que renferment les dix volumes publiés depuis 1840 par l'Académie du Gard ; trente travaux d'archéologie ou d'histoire, pour une des villes les plus riches en sujets de ce genre ! Et encore a-t-on dû remarquer que dans ce nombre, déjà si restreint, un peu plus des deux tiers seulement ont trait à la localité. Ce ne devrait pas être là, qu'on me permette de le redire, le contingent d'une ville qui ressemble à un gigantesque musée, et où plusieurs générations de savants de premier ordre ont tenu si haut la bannière de l'érudition.

Heureusement, toute la vie historique de Nimes n'a pas été circonscrite aux productions officielles de l'Académie du Gard. En dehors ont paru divers ouvrages dans lesquels l'histoire et l'archéologie peuvent revendiquer une assez large part. A cette catégorie appartiennent l'*Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au dix-neuvième siècle*, par M. Roux-Ferrand ; les ouvrages de M. Béchard sur la *Décentralisation administrative* et sur le *Paupérisme en France ;* les *Etudes*, de M. de La Farelle, *sur les institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc*, et *sur le Consulat de la ville de Nimes ;*

Digitized by Google

la *Notice historique* de M. Eyssette *sur les origines municipales de la ville de Nimes, sur l'église primitive de Sainte-Marie et sur l'église nouvelle de Saint-Paul;* la *Statistique du Gard* de M. Rivoire; la *Description de l'amphithéâtre de Nimes*, par M. Pelet; l'*Histoire d'Aiguesmortes*, par M. Di Pietro; l'*Histoire de Sommières*, par M. Boisson; l'*Histoire d'Anduze*, par M. Viguier; les *Notes* de M. Germer-Durand *sur un sceau de Gilles, évêque d'Alet*, et *sur un hiéron pélasgique, enclavé dans la villa de Brutus à Tivoli;* les *Recherches* du même savant, en commun avec le capitaine Colson, *sur l'étymologie des noms de lieu terminés en* ARGUES *dans les départements du Gard et de l'Hérault*, et *sur l'histoire des billets de confiance en France et particulièrement dans le Gard;* l'*Explication* de M. Chamboredon *concernant l'inscription trouvée à la Fontaine de Nimes en* 1748; les *Légendes et chroniques du Languedoc*, par M. Destremx de Saint-Christol; les *Notices* de M. Trenquier *sur quelques communes du Gard*, et de M. Alègre *sur le pont Saint-Esprit;* la *Vie de Mgr Cart*, par M. l'abbé Azaïs; l'*Appréciation critique* de M. Boissier *sur les Mémoires du duc de Saint-Simon*, et le discours du même professeur, consacré à l'*éloge de Séguier;* les *Lettres* de M. Perrot *sur les antiquités de Nimes;* l'*Histoire des eaux de Nimes*, par M. Teissier; et plus anciennement la *Notice historique* de M. Borrel *sur l'Eglise chrétienne réformée de Nimes*, et l'*Histoire de l'Eglise de Nimes* de M. Germain.

Je ne dis rien des publications de M. Guizot : leur mérite hors ligne les range dans une sphère exceptionnelle, et elles ne se rattachent d'ailleurs à Nimes que par la naissance de leur auteur. M. Guizot les a produites à Paris, et Nimes n'a sur elles d'autre droit que celui de s'en enorgueillir, comme d'une des gloires qui l'honorent le plus.

Mais, en laissant même de côté les éminentes productions de M. Guizot, la part de Nimes, dans l'ensemble du mouvement historique de l'académie universitaire de Montpellier, est encore assez belle, plus belle que ne le faisaient augurer les recueils de l'Académie du Gard et la persistante indifférence des Nimois envers la mémoire de leur incomparable annaliste. Nimes est demeuré fidèle à ses anciennes habitudes littéraires, auxquelles sont venus s'adjoindre les goûts nouveaux issus de son importance industrielle présente. Mais Nimes, malgré cela, n'est pas en arrière pour les travaux historiques. Que son Académie, au lieu de subir les devoirs qu'imposent aujourd'hui les tendances communes, consente à prendre l'initiative des recherches d'érudition locale ; qu'elle imprime un peu moins de

Digitized by Google

vers, et un peu plus d'inscriptions ou de textes inédits ; qu'elle suive de plus près, ne fût-ce que par reconnaissance, les traces de Ménard, qui a si laborieusement éclairé ses origines, et de Séguier, qui s'est montré si généreux, si prodigue pour elle, en lui léguant, à la fin du siècle dernier, avec ses précieux trésors scientifiques, jusqu'à sa maison patrimoniale (1), et Nimes alors, loin d'avoir rien à envier à aucun autre centre intellectuel, les dominera historiquement presque tous. Car la cité qui a vu se succéder tant d'hommes et de civilisations, recèle une mine inépuisable de riches matériaux, et son passé littéraire est pour elle comme le gage glorieux d'un avenir plus glorieux encore.

Nulle part, il nous semble, une Société archéologique ne saurait être plus à l'aise que sur un pareil sol. Quelle féconde, quelle abondante moisson n'aurait-on pas à en espérer! Témoin les curieux travaux de divers genres dont ne cesse de nous doter depuis tant d'années l'infatigable érudition de M. Pelet. M. Germer-Durand, de son côté, a estampé, à lui seul, plus de cinq cents inscriptions pour le grand recueil épigraphique de la Gaule, que l'Europe savante attend de M. Léon Renier. Mais qui se chargerait de fonder une telle Société? Qui se chargerait surtout de l'alimenter? Il ne suffit pas d'avoir des matériaux sous la main ; il faut des ouvriers pour les mettre en œuvre, et les Mémoires de l'Académie du Gard nous ont prouvé combien les archéologues, les vrais archéologues sont rares à Nimes. C'est pourtant par là principalement que la vieille colonie d'Auguste pourrait se donner un cachet et une valeur propres.

Les archéologues, si peu nombreux à Nimes, malgré tant de raisons qui sembleraient devoir les y multiplier, le sont encore moins, s'il est possible, sur les autres points du département. Le Gard n'a pour toute son étendue que la Société littéraire dont je viens de parler, et les études d'archéologie ou d'histoire comptent, hors du chef-lieu, des représentants bien clair-semés : M. Emilien Dumas et M. Boisson pour Sommières, M. Chamboredon et M. Destremx de

(1) L'Académie du Gard, je suis heureux de pouvoir ici l'ajouter, vient, postérieurement à la rédaction de mon Compte rendu, de faire un pas très-notable dans cette voie, en mettant au concours, avec promesse d'une médaille d'or de 500 francs, l'importante monographie de l'église de Saint-Gilles. Elle ne s'en tiendra pas là, j'ose l'espérer, et on la verra bientôt, sous les auspices et à l'aide de périodiques allocations du conseil municipal de Nimes, diriger elle-même la réimpression si désirable de l'Histoire de Ménard. La reproduction et la continuation d'un tel monument appartiennent de droit aux érudits de la docte Académie nimoise.

Digitized by Google

Saint-Christol pour Alais, M. Alègre pour Bagnols, M. Di Pietro pour Aiguesmortes, M. Viguier et M. Teissier pour Anduze, M. Blaud pour Beaucaire, M. Trenquier pour Montfrin, sont à peu près les seuls que l'on puisse citer. Chose bizarre! les archéologues abondent dans certains pays beaucoup moins riches en antiquités, et le sol peut-être le plus fécond de toute la France en ce genre de trésors, n'en offre presque pas.

La disette ne fait que s'accroître dans les trois autres départements soumis à la juridiction du recteur de Montpellier. L'Aude renferme deux Sociétés savantes s'occupant d'histoire, une *Société des arts et des sciences* à Carcassonne, et une *Commission archéologique* à Narbonne. Mais combien réduit y est le nombre des travailleurs! La Commission archéologique de Narbonne n'a encore rien publié, depuis 1833 qu'elle existe (1). Elle a, en revanche, présidé à la formation d'une bibliothèque et d'un important musée, qu'elle agrandit chaque jour, grâce surtout au zèle éclairé de M. Tournal. Quelque beau, néanmoins, que soit ce musée, ce n'est là que la moitié de la tâche d'une Société savante : il ne suffit pas de collectionner; il faut expliquer et interpréter, il faut savoir tirer parti des monuments, dans l'intérêt même de l'art ou de la science. Les musées ne se voient pas de loin ; les publications seules ont le privilége de rayonner au delà du cercle où elles se produisent.

La Société de Carcassonne, avec des collections moins riches, rend cependant plus de services. Le premier volume de ses Mémoires, publié en 1849-1851, contient divers travaux historiques utiles à consulter, des *Recherches*, entre autres, de M. Buzairies *sur l'élection consulaire dans le Razès*, de nombreux *documents relatifs au droit civil, féodal, universitaire et militaire de Carcassonne*, édités par M. Cros-Mayrevieille, auquel on doit aussi une bonne *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne* et une piquante *Méthodologie des sciences morales et politiques appliquée à la science de l'histoire*, — des *Notices biographiques sur Pontus de la Gardie*, par M. Sénemaud, *sur le général Dejean* et *sur le comte Fabre*, par M. Mahul, *sur le peintre Jacques Gamelin*, par M. l'abbé Barthe. L'archéologie, il faut l'espérer, aura son tour dans le second volume, dont l'impres-

(1) C'est, en effet, sous ses simples auspices qu'ont paru les biographies de Pierre André Pourret et de Cassanea de Mondonville, par M. Galibert, ainsi que les deux fascicules de M. Hippolyte Faure, renfermant l'inventaire des archives hospitalières de Narbonne. La Commission archéologique, par elle-même, n'a rien édité, que nous sachions.

Digitized by Google

sion s'achève (1). Une ville de l'antiquité de Carcassonne, en possession d'églises comme les siennes, et où les murailles, les tours d'enceinte, constituent un des plus remarquables ensembles de l'architecture militaire d'autrefois, est pour une compagnie savante; lorsque surtout l'esprit de patriotisme local s'en mêle, un magnifique champ d'études. M. Cros-Mayrevieille l'avait fait pressentir par sa brochure sur les *Monuments de Carcassonne*, et M. Viollet Le Duc l'a établi plus récemment par son précieux travail sur la *Cité de Carcassonne*.

Le département de l'Aude n'est pas, d'ailleurs, lui non plus, dépourvu d'archives. Nous le savions déjà par les publications des Bénédictins et d'autres vieux auteurs, Gérard de Vic, Bouges, Viguerie, etc. M. Buzairies nous l'a confirmé par ses récents travaux sur les *Institutions de la ville de Limoux*; et M. Mahul en a tout dernièrement fourni une nouvelle preuve dans le premier volume de son *Cartulaire des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*. Nous désirons que la suite de cet important répertoire ne se fasse pas trop attendre, et que la Société des arts et des sciences de Carcassonne y puise de salutaires excitations pour s'affermir dans la voie où elle a si résolûment débuté.

Cette Société, du reste, tout en donnant à sa voisine de Narbonne l'excellent exemple des publications, ne leur sacrifie pas le soin des collections. Elle a, elle aussi, comme nous le disions, son musée, quoique beaucoup moins riche, et elle a, de plus, la surveillance de la bibliothèque de la ville. Elle a même parmi ses attributions la haute main dans les expositions artistiques dont Carcassonne offre par intervalles l'utile spectacle.

L'Aude suit donc, sans trop de lenteur, le mouvement imprimé partout en France aux recherches relatives à nos antiquités nationales.

(1) Elle est achevée à l'heure qu'il est, et le volume vient de paraître, au moment où nous mettons sous presse. Il renferme deux travaux de M. Mahul; l'un sur l'évêque Armand Bazin de Bezons; l'autre sur Pontus de la Gardie et sur sa famille, — une Notice de M. Dougados, sur le dernier juge-mage de Carcassonne, Raymond de Rolland, — des Recherches historiques par M. Gayraud de Saint-Benoît sur les monnaies des comtes et vicomtes de Carcassonne, Rasez et Béziers, — deux Notes de M. l'abbé Verguet sur un Dolmen et un Peulvan du département de l'Aude, — des Statuts de la confrérie de Notre-Dame-de-Fanjeaux en langue romane du treizième siècle, avec une traduction littérale en regard, par M. Mouynes, — des Extraits, par M. l'abbé Barthe, des comptes de l'église Saint-Michel de Carcassonne, pour les années comprises entre 1417 et 1450, — et une analyse des registres de délibération des conseils de ville de la même localité, de 1586 à 1596.

Digitized by Google

Les Pyrénées-Orientales, toutefois, sembleraient escorter d'un peu moins loin l'Hérault et le Gard dans ce sentier. On n'y remarque sans doute pas la même ardeur : une seule Société y suffit largement à représenter des branches d'étude pour lesquelles suffisent à peine dans l'Hérault quatre Sociétés distinctes. Car l'Hérault, indépendamment de ses *deux Sociétés archéologiques* et de son *Académie des sciences et lettres*, compte au chef-lieu une *Société d'agriculture* importante. A Perpignan, la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* cumule tous les rôles, et existe, qui plus est, à l'état de Société unique dans le département. Et il y a longtemps que les choses vont ainsi : la Société de Perpignan, bien qu'ayant à deux reprises modifié son nom, date de l'année 1833. Elle a depuis lors publié onze volumes de *Mémoires*. Les sciences historiques n'ont qu'une partie à en revendiquer. Mais cette partie, quoique assez restreinte, renferme de bons travaux. Je signalerai, parmi les plus récents, les *Recherches* de M. Colson *sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, celles de M. Morer *sur l'ancienne exploitation des mines du Roussillon, sur les prisonnières d'État du château de Villefranche, sur la réunion du Roussillon à la France, sur le président Sagarre*, et *sur Pierre Puiggari*, le modeste principal du collége de Perpignan, qui a si bien mérité de la littérature et de l'Université ; celles de M. Renard de Saint-Malo *sur l'art roussillonnais, sur la renaissance des lettres et leur propagation par la typographie, sur l'infant Don Ferrand de Mayorque ;* celles de M. Alart *sur l'apparition des Routiers dans le Conflent, sur la géographie du même pays, sur le troubadour Bérenger de Palazol, sur le couvent des Trinitaires de Corbiach, sur les Patronnes d'Elne, sur l'abbaye de Sainte-Marie de Jau ou de Clariana ;* le travail de M. Edouard de Barthélemy *sur Elisabeth de France, reine d'Espagne ;* le Mémoire de M. Guiraud de Saint-Marsal *sur les inondations occasionnées par les crues de la Tet et de la Basse ;* l'*Epigraphie roussillonnaise* de M. de Bonnefoy ; les *Notices* de M. Sirven *sur le donjon de la citadelle de Perpignan, sur la Fondation de l'hôpital Saint-Jean, de l'hospice de la Miséricorde et du dépôt de charité de la même ville*, et les *Ephémérides* des mêmes établissements hospitaliers par le même auteur.

La Société académique des Pyrénées-Orientales, bien que l'agriculture soit inscrite en tête de son programme, et que les sciences proprement dites occupent une place importante dans ses publications, ne néglige donc ni l'archéologie, ni l'histoire. Plusieurs de ses membres se distinguent même, en dehors de ses Mémoires, par des

Digitized by Google

travaux de ce double genre. M. Guiraud de Saint-Marsal, entre autres, a édité l'*Histoire du Roussillon* de Gazanyola.

Le département qui, dans la circonscription universitaire de Montpellier, produit le moins, sous ce rapport, est celui de la Lozère. Les travaux historiques sont peu nombreux dans les Recueils de la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende*. Mais il y aurait injustice à trop exiger d'un pays où il y a tant à faire, et où le travail des champs est le premier des besoins. La Société académique de Mende paye encore assez largement, proportion gardée, son tribut à l'archéologie et à l'histoire : témoin les recherches auxquelles elle s'est périodiquement livrée sur le monument de Lanuéjols, et les savants articles concernant Urbain V, dont l'a gratifié son président M. Roussel ; témoin également les consciencieuses investigations de M. l'abbé Baldit et de divers membres de la même Société sur divers sujets relatifs à la localité. Il est, néanmoins, à regretter que là aussi les pièces de vers aient envahi un terrain destiné à d'autres usages.

Citons, de plus, en dehors des travaux de la Société de Mende, le *Gabalum christianum* de M. l'abbé Pascal, les Mémoires du R. P. Gaydou sur l'établissement du christianisme dans le Gévaudan, et les notices annexées aux procès-verbaux des séances du congrès archéologique de 1857.

En somme, et pour tout résumer, l'académie universitaire de Montpellier n'a rien à envier à ses sœurs pour l'étendue et l'intensité du mouvement historique, et elle a sur plusieurs d'entre elles l'avantage de s'être associée par de très-remarquables essais aux généreux efforts du ministère de l'instruction publique pour la publication des monuments de notre histoire nationale. L'érudition y marche de pair, quoique diversement, avec le reste des études soit littéraires, soit scientifiques, et il est bien peu de centres intellectuels qui puissent se glorifier d'un pareil ensemble.

A. Germain,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier.

Digitized by Google

Revue des travaux scientifiques des Sociétés du ressort académique de Douai pendant l'année 1858.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

CHIMIE GÉNÉRALE.

1. Le premier Mémoire de chimie que nous trouvons dans le volume de 1858 est de M. Pasteur, et a pour objet la fermentation appelée *lactique*. Il forme le point de départ de cette série de recherches, aussi neuves qu'importantes, dont la Société a reçu les premières communications, alors qu'elle comptait M. Pasteur au nombre de ses membres résidants.

Après avoir fait l'historique complet des travaux dont l'acide lactique a été l'objet depuis Scheele jusqu'à nos jours, exposé les opinions diverses des chimistes sur le rôle du ferment dans la production de cet acide, M. Pasteur fait connaître une nouvelle levure qu'il appelle *levure lactique*, laquelle existe toujours quand du sucre se transforme en acide lactique, comme la levure de bière se rencontre partout où il y a du sucre qui se dédouble en alcool et en acide carbonique.

Prise en masse, cette substance ressemble tout à fait à de la levure ordinaire égouttée ou pressée. Elle est un peu visqueuse, de couleur grise. Au microscope, elle paraît formée de petits globules ou d'articles très-courts, isolés ou en amas, constituant des flocons irréguliers qui ressemblent à ceux de certains précipités amorphes. Les globules, beaucoup plus petits que ceux de la levure de bière, sont agités vivement, lorsqu'ils sont isolés, du mouvement qu'affecte la matière solide très-divisée en suspension dans un liquide. Lavée à grande eau par décantation, puis délayée dans de l'eau sucrée pure, elle acidifie immédiatement cette dernière ; mais l'acidité ne s'accroît que lentement, parce qu'elle est un obstacle à l'action de la levure sur le sucre. Si l'on fait intervenir la craie, qui maintient la neutralité du milieu, la transformation du sucre est sensiblement accélérée; en moins d'une heure le dégagement du gaz est manifeste, et la liqueur se charge de lactate et de butyrate de chaux en quantités variables. Lorsque, d'autre part, il existe une matière albuminoïde propre à la nourriture de la substance, celle-ci se développe et l'on en recueille des quantités qui n'ont de limites que le poids du

Digitized by Google

sucre employé et le poids de la matière albuminoïde. Enfin, une très-petite quantité de cette levure suffit pour opérer la transformation d'un poids considérable de sucre.

Après avoir ainsi décrit la levure lactique, M. Pasteur fait ressortir les analogies qui la rapprochent de la levure de bière, en même temps que les différences qui l'en séparent. Les détails dans lesquels il entre sur les circonstances diverses qui peuvent compliquer ce phénomène permettent de prévoir toutes les variations auxquelles sont sujettes les fermentations en général et la fermentation lactique en particulier.

Dans le cours de son Mémoire, M. Pasteur raisonne dans l'hypothèse que la nouvelle levure est organisée, que c'est un être vivant, et que son action chimique sur le sucre est corrélative de son développement, de son organisation, et non de la mort ou de la putréfaction des globules.

Des recherches ultérieures, remarquables par leur netteté, et publiées dans les comptes rendus de l'Académie, ont pleinement confirmé cette manière de voir.

CHIMIE APPLIQUÉE.

Assainissement des manufactures de produits chimiques par M. Kuhlmann.

2. L'état hygiénique des fabriques de produits chimiques a été et est encore de la part de M. Kuhlmann l'objet d'études persévérantes. Propriétaire de vastes établissements, où l'on fabrique principalement l'acide chlorhydrique, la soude artificielle et l'acide sulfurique, cet éminent chimiste s'est constamment appliqué à perfectionner la fabrication, au double point de vue de la salubrité et de l'économie.

Son attention s'est portée d'abord sur l'émanation des gaz et des vapeurs délétères, ensuite sur l'utilisation des résidus solides ou liquides susceptibles d'altérer les cours d'eau.

Dans la fabrication de l'acide chlorhydrique, à cause même de la disposition des fours à calcination, et de la haute température à laquelle on porte le bisulfate de soude, l'acide se dégage, mêlé à l'air qui sert à alimenter le foyer et à une certaine quantité d'acide sulfurique anhydre ou hydraté. Or, un tel mélange est très-difficile à condenser, même avec le secours de la vapeur d'eau. La grande diffusion des acides dans l'air, une sorte d'affinité entre ces corps sont les véritables obstacles à la condensation ; et, chose curieuse, le plus difficile à condenser est l'acide sulfurique, ce corps que les chimistes

Digitized by Google

savent être pourtant si avide d'eau. Des expériences de laboratoire, exécutées par M. Kuhlmann, ont mis en évidence la difficulté que nous signalons.

Pour la surmonter, autant que cela est pratiquement possible, les appareils de condensation ont été multipliés; puis le mélange d'air et de vapeur a été dirigé à travers des morceaux de carbonate de baryte naturel (whitérite), disposés en cascade et constamment mouillés d'eau; enfin, dans l'usine d'Amiens, les gaz, avant de passer dans la cheminée d'appel, ont été forcés de traverser un réservoir en maçonnerie, où ils sont mis en perpétuel contact avec de l'eau et de la whitérite en poudre, par le mouvement d'une grande roue à palettes et à augets.

Dans la fabrication de l'acide sulfurique, la condensation des vapeurs nitreuses se fait assez bien, suivant les indications de Gay-Lussac, par l'emploi d'acide sulfurique concentré à 60 ou 62°, cheminant en sens contraire des vapeurs dans une cascade absorbante de coke.

Associant cette condensation avec une fabrication d'engrais, M. Kuhlmann a fait usage d'une cascade de coke traversée par un filet de dissolution ammoniacale. Enfin, il a eu recours encore à l'emploi de la whitérite, en facilitant la transformation de l'acide hypoazotique en acide azotique, par une injection convenable de vapeur aqueuse.

3. *Industrie de la baryte.* Parmi les pertes d'acides que font les usines de produits chimiques, une des plus considérables est celle de l'acide chlorhydrique dans la fabrication du chlore. Près des deux tiers de cet acide, représentant une valeur annuelle de 2,000,000 de francs au moins, pour la France seulement, sont abandonnés comme résidus à l'état de chlorure de manganèse. Si l'on ajoute à cette perte les embarras sérieux qui résultent de l'encombrement de ces résidus, que l'industriel ne sait où écouler, on comprendra que l'on ait fait depuis longtemps de nombreuses recherches dans le but de les utiliser.

M. Kuhlmann a été assez heureux pour obtenir cette utilisation d'une manière complète, en s'adressant à une réaction analogue à celle qui a permis à Leblanc de doter la France de l'industrie de la soude artificielle.

Dans le procédé de Leblanc, un mélange en proportions convenables de sulfate de soude, de craie et de charbon, se transforme, sous l'influence d'une haute température, en oxysulfure de calcium insoluble et en carbonate de soude facile à isoler à cause de sa solubilité.

Digitized by Google

Dans le procédé de M. Kuhlmann, un mélange en proportions convenables de sulfate de baryte naturel, de chlorure de manganèse et de charbon, se transforme, sous l'influence d'une température élevée, en sulfure de manganèse insoluble et en chlorure de barium facile à séparer du mélange par lessivage.

Après quelques tâtonnements, inhérents à toute innovation pratique, M. Kuhlmann est arrivé à un résultat qui a dépassé toutes ses espérances, en lui permettant de transformer du sulfate naturel de baryte en chlorure de barium, sans que les parties non attaquées et les pertes s'élèvent au delà de 3 à 4 pour cent du sulfate soumis à la réaction.

Voici, en quelques mots, le mode d'opération pratique. Les récipients où s'opère la transformation indiquée sont de grands fours à réverbère, de même construction que les fours à décomposer le sel marin, et dont la sole est divisée en deux compartiments séparés par une digue peu élevée. Lorsque ces fours ont été chauffés pendant quelque temps, on introduit dans le compartiment le plus éloigné du foyer un mélange finement pulvérisé de sulfate naturel de baryte et de houille ; par-dessus, on fait couler le résidu brut de la fabrication du chlore, dont l'excès d'acide a été préalablement saturé par de la craie ou du carbonate de baryte naturel. Sous l'action de la chaleur, ce mélange bien brassé s'épaissit peu à peu, arrive à l'état de pâte ferme, et est poussé, par-dessus la digue de séparation, dans le compartiment le plus rapproché du foyer. Là, la masse se boursoufle, laisse échapper des flammelles d'oxyde de carbone, et, après une heure de calcination au rouge, peut être défournée sous la forme d'une pâte un peu plus consistante que la soude brute. La matière refroidie est désagrégée par quelques jours d'exposition à l'air, puis lessivée dans les mêmes appareils qui servent habituellement au lessivage de la soude brute.

Le produit de ce lessivage consiste dans une dissolution parfaitement claire de chlorure de barium à peu près pur. On la purifie aisément du sulfure de barium ou des sels de manganèse qu'elle peut contenir.

La première application de ce chlorure, la plus importante sans contredit qu'on ait tentée jusqu'à ce jour, c'est la fabrication du *sulfate artificiel de baryte*. En effet, par son emploi dans la fabrication des papiers de tenture satinés et des cartons glacés, le sulfate artificiel de baryte a déjà, sous le nom de *blanc fixe*, une certaine place dans l'industrie, et sa consommation tend à prendre des proportions beaucoup plus considérables par l'application que

Digitized by Google

M. Kuhlmann en a faite à la peinture en détrempe, à la peinture siliceuse, au blanchiment des plafonds, etc. Aujourd'hui, dans les usines de M. Kuhlmann, la production du sulfate artificiel s'élève à 2,000 kilogrammes par jour.

Une curieuse propriété de ce sulfate, c'est de pouvoir s'unir intimement avec les silicates alcalins solubles; de façon qu'il peut-être appliqué, au moyen de ces sels, pour faire des peintures d'une blancheur incomparable, présentant un certain lustre, et entièrement inaltérable par l'acide sulfhydrique. Il peut aussi servir à faciliter la fixation des autres couleurs. C'est ainsi que la peinture faite au moyen d'un mélange de blanc de zinc et de blanc de baryte présente une solidité et une adhérence telles, qu'on peut l'appliquer avec sécurité sur d'anciennes peintures à l'huile. C'est un résultat d'une haute importance économique pour Paris, Londres, Bruxelles, et en général toutes les grandes villes, où les maisons de quelque valeur sont couvertes de peintures à l'huile coûteuses et qui doivent être souvent renouvelées.

4. Un troisième Mémoire de M. Kuhlmann concerne *les chaux et ciments hydrauliques et la formation des roches par voie humide.*

Parmi les faits que contient ce Mémoire, nous signalerons : 1° la formation de ciments hydrauliques par l'association à froid, soit de la chaux grasse délitée à la silice ou à l'alumine hydratée, soit de la magnésie calcinée ou carbonatée au silicate de potasse ou de soude en dissolution; 2° la découverte de propriétés hydrauliques dans des ciments résultant de la calcination de certaines dolomies de France ou du Piémont; 3° la préparation directe de ciments hydrauliques par la formation à froid de pâtes composées de silicate de potasse ou de soude, de dolomies ou craies dolomitiques calcinées et hydratées, avec ou sans addition de sable, argile calcinée, pouzzolane, etc.; 4° enfin, la pénétration des pierres et autres corps poreux par un feld-spath artificiel, au moyen de dissolutions d'aluminate de potasse ou de soude, succédant à une silicatisation préalable.

CHIMIE AGRICOLE.

Recherches sur l'assimilation du carbone par les feuilles des végétaux, par M. Corenwinder.

5. Dans un premier Mémoire, dont nous avons donné le résumé (n° d'avril 1859), M. Corenwinder a démontré que les engrais et en général toutes les matières organiques altérées que renferment le

Digitized by Google

sol, répandent constamment dans l'atmosphère du gaz carbonique en quantité variable, suivant leur état de décomposition, leur humidité et leur température.

Ces expériences, jointes à celles de MM. Boussingault et Lewy, ont prouvé que le sol peut être considéré comme un réservoir immense d'acide carbonique, où les végétaux puisent probablement une grande partie du carbone nécessaire à leur organisation.

Sous quelles conditions a lieu cette assimilation? Quelles sont les circonstances diverses qui la modifient? Questions complexes, difficiles, comme toutes celles qui ont pour but les lois de la végétation, que M. Corenwinder n'a pas craint d'aborder, et sur lesquelles il est parvenu à jeter un jour nouveau.

Les expériences ont été faites en plaçant les plantes sous des cloches en verres où circulait un courant d'air, plus ou moins rapide, destiné à expulser l'acide carbonique produit par la végétation et à l'entraîner dans des dissolutions concentrées et absorbantes de baryte.

Ces expériences ont été nombreuses, exécutées sur des plantes de familles diverses et dans des conditions variées d'heure, de lumière et d'exposition au soleil.

Voici les résultats principaux formulés par M. Corenwinder :

1° Les végétaux exposés à l'ombre exhalent presque tous, dans leur jeunesse, une petite quantité d'acide carbonique;

2° Le plus souvent, dans l'âge adulte, cette exhalation cesse d'avoir lieu;

3° Un certain nombre de végétaux possèdent cependant la propriété d'expirer de l'acide carbonique, à l'ombre, pendant toutes les phases de leur existence;

4° Au soleil les plantes absorbent l'acide carbonique par leurs organes foliacés, avec plus d'activité qu'on ne le supposait jusqu'aujourd'hui. Si l'on compare la quantité de carbone qu'elles assimilent ainsi, avec celle qui entre dans leur constitution, on est obligé de reconnaître que c'est dans l'atmosphère, sous l'influence des rayons du soleil, que les végétaux puisent une grande partie du carbone nécessaire à leur développement.

5° La quantité d'acide carbonique absorbée pendant le jour, au soleil, par les feuilles des plantes, est beaucoup plus considérable que celle qui est exhalée par elles pendant la nuit. Le matin il leur suffit souvent de trente minutes d'insolation pour se récupérer de ce qu'elles peuvent avoir perdu pendant l'obscurité.

Digitized by Google

PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE.

Sur les formations cellulaires, l'accroissement et l'exfoliation des extrémités radiculaires et fibrillaires des plantes, par MM. Garreau et Brauwers.

6. Dès son apparition, la radicule est formée de deux tissus distincts, l'un et l'autre cellulaires. Celui qui constitue la couche externe de cet organe et que l'on doit considérer comme le premier rudiment d'une couche corticale, est susceptible de s'exfolier plus ou moins promptement, suivant la plante, la température et l'humidité du milieu dans lequel il végète.

Cette exfoliation, qui s'opère au sommet de l'organe, a pour résultat tantôt la dislocation complète des cellules, tantôt le décollement de ces éléments sous forme de lambeaux épidermoïdes souvent confondus avec la coléorhyse. Les cellules exfoliées et les matières qui les accompagnent recèlent, suivant les espèces d'où elles proviennent, des substances qui, abandonnées au sol, paraissent constituer ce que l'on a indiqué sous le nom d'excrétions des racines.

Le tissu qui constitue l'extrémité hémisphérique de la portion centrale de la radicule est le siége des formations cellulaires et de l'accroissement. Ces formations ont lieu d'abord par la multiplication binaire ou quaternaire des cellules qui terminent le sommet de l'axe; et, de ces cellules nouvellement formées, les couches les plus externes sont refoulées en avant pour constituer la couche corticale exfoliable, tandis que les plus internes s'emplissent de granules féculents et se fractionnent ensuite de nouveau, un peu au-dessous du sommet de l'axe radiculaire, pour atteindre plus tard, sans autre changement apparent, le terme de leur accroissement.

7. Nous aurons terminé ce qui concerne la chimie ou ses applications, en signalant une note curieuse de M. Delezenne, relative à l'éclairage à l'huile de colza épurée.

M. Delezenne a trouvé, dans les archives de la ville de Lille, un document, d'où résulte qu'un procédé chimique d'épuration de l'huile de colza a été imaginé en 1788, treize ans avant le procédé de Thénard, par un Lillois nommé Leroy, et appliqué à l'éclairage de la ville de Lille, depuis le 28 avril 1789 jusqu'au 1er mars 1792.

Un rapport d'une commission composée de huit membres, en date du 19 juillet 1788, constate officiellement la supériorité et les avantages de l'huile de colza épurée par le procédé de Leroy.

Digitized by Google

Je cite textuellement deux articles du rapport :

« Un réverbère alimenté avec l'huile de colza non préparée a fourni une flamme décroissante et réduite à moitié au bout de 4 heures 30 minutes. Elle ne faisait plus aucun effet au bout de 5 heures 30 minutes. Enfin elle s'est éteinte au bout de 7 heures 17 minutes. Le résidu en huile non brûlée était un cinquième du tout.

« Le réverbère alimenté d'huile épurée par le procédé de Leroy a donné constamment une flamme ardente et plus grande que celle des trois autres lanternes. Elle s'est éteinte au bout de 10 heures 30 minutes. Toute l'huile a été brûlée sans résidu. »

A la suite de ces essais et des négociations entre Leroy et les magistrats, ceux-ci prirent, le 28 avril 1789, une décision par laquelle Leroy fut nommé directeur de l'éclairage, aux appointements de 1,200 livres et le logement. Son procédé lui devait être payé 3,000 livres ; il devait être décrit par lui et communiqué à un magistrat qui garderait le secret. L'écrit cacheté ne devait pas être ouvert avant le 21 juin 1799, à moins que Leroy ne mourût avant cette époque (1). Suit la teneur de l'écrit de Leroy, lequel dit qu'après des recherches très-coûteuses, il a découvert le secret d'épurer l'huile de colza, en mélangeant et en remuaut, pendant deux heures environ, 1,000 parties d'huile, en volume, avec 3 parties d'acide nitrique affaibli.

On sait que par le procédé de Thénard on mêle 20 parties d'acide sulfurique concentré aussi avec 1,000 parties d'huile, c'est-à-dire huit fois et deux tiers autant d'acide sulfurique concentré que d'acide nitrique affaibli.

Dans ces proportions, le procédé de Thénard serait moins économique que celui de Leroy.

La Société des sciences a cru devoir confier à l'un de ses membres le soin de faire des études comparatives pour déterminer l'acide qui mérite la préférence et les proportions les plus convenables à employer.

MÉDECINE.

1. Un cas de morve aiguë a été observée par M. Cazeneuve dans

(1) Soit oubli, soit négligence, le paquet n'a été ouvert qu'en 1807. Dès 1792, en vertu d'un décret qui ordonnait la mise en adjudication des entreprises et fournitures, l'éclairage avait cessé d'être confié à Leroy, et était redevenu mauvais comme avant 1789, jusqu'au moment où, dans le commencement du siècle, on employa le procédé Thénard.

Digitized by Google

le service de la clinique médicale de l'Ecole préparatoire de Lille. L'homme qui a fait le sujet de cette observation est palefrenier, âgé de 59 ans. Il a présenté tout d'abord les symptômes d'une pleuro-pneumonie aiguë; bientôt apparurent des pustules varioliformes, disséminés sur la peau, un abcès dans l'articulation scapulo-humérale, des abcès intermusculaires, des sueurs fétides, une grande prostration, et enfin un coryza avec émission d'un mucus sanguinolent. La marche, la succession des symptômes ne peuvent laisser de doute sur la nature de cette affection.

Mais ce que cette observation a présenté de remarquable, d'exceptionnel, c'est la terminaison favorable de la maladie; les cas de morve aiguë chez l'homme, publiés jusqu'à ce jour, ayant à peu près constamment occasionné la mort.

Après des considérations générales et l'analyse des diverses circonstances de cette observation, M. Cazeneuve termine son Mémoire en insistant sur la nécessité d'une application rigoureuse des mesures législatives concernant la police des chevaux morveux ou farcineux.

2. M. Parise a présenté à la Société plusieurs pièces anatomiques dans le but de prouver que les tumeurs blanches sont toujours le développement de tubercules dans les extrémités articulaires des os. Opérant d'après cette idée, M. Parise recherche et enlève les parties altérées des os tout en respectant les membres malades. Jusqu'à présent le succès a pleinement confirmé cette manière de voir et d'opérer.

MÉCANIQUE.

Tous les travaux de mécanique renfermés dans le volume que nous analysons, sont, à l'exception d'un seul, dus à M. Mahistre.

1. Un premier Mémoire a pour objet la *Mesure de la force utile prise sur une machine à vapeur sans recourir à l'emploi du frein.*

Tous ceux qui ont fait des expériences au frein de Prony, pour évaluer la force d'une machine à vapeur, savent que cette opération est difficile, dangereuse même, lorsqu'il s'agit de machines dont le travail égale ou dépasse 60 à 80 chevaux-vapeur. En outre, et c'est peut-être le plus grave de ses inconvénients, cette opération exige que l'on arrête le travail dans la manufacture pendant un temps plus ou moins long, pendant plusieurs jours. Il est cependant extrêmement important pour l'industriel de pouvoir apprécier la force de sa machine, soit qu'il veuille prêter une partie de cette force, soit qu'il veuille faire rendre à cette machine un plus grand travail.

Digitized by Google

Pour les évaluations de force au-dessous de 25 à 30 chevaux, on emploie l'excellent dynamomètre du général Morin, quand on peut l'avoir à sa disposition ; mais en dehors de ces limites, le frein de Prony est encore le seul moyen connu suffisamment sûr.

M. Mahistre a essayé de remplacer l'opération du frein par une simple observation de la pression d'admission. Voici comment on doit procéder. On veut, par exemple, mesurer la force prise sur les pistons d'une machine par un atelier de manufacture; on suspendra le travail dans cet atelier pendant 10 à 15 minutes. Comme la pression d'admission se règle principalement sur la charge (résistance sur les pistons), quand la vitesse ne change pas sensiblement, cette pression diminuera, et la force absorbée par l'atelier se concluera de cette diminution observée à l'aide d'un manomètre qu'on aura installé sur le cylindre moteur de la machine.

Voilà une méthode bien simple et qui rendra de grands services, si, comme nous l'espérons, elle est réellement, dans la pratique, d'une application facile et susceptible de résultats exacts. Déjà, dans deux expériences, faites par M. Mahistre, la formule théorique a fourni des nombres très-satisfaisants, quoiqu'un peu supérieurs à ceux donnés par le frein. La différence trouvée rentre dans les limites des erreurs qui ont pu affecter les mesures.

Il est vivement à désirer que cette méthode puisse être soumise à des vérifications expérimentales qui fassent apprécier sa valeur, et, avant tout, peut-être, il est nécessaire de trouver un manomètre qui soit d'une installation facile sur un cylindre, et qui puisse donner aisément, et sans incertitude, les pressions diverses de la vapeur aux différents instants de la course du piston.

2. Un second Mémoire a pour titre : *Sur les sections à donner aux tuyaux destinés à conduire la vapeur aux cylindres des machines à vapeur.*

Le détermination du diamètre qu'il convient de donner aux tuyaux destinés à conduire la vapeur des générateurs aux cylindres n'est pas sans importance. En effet, si les conduits sont trop étroits, la machine ne pourra marcher à une vitesse donnée, qu'autant que la pression dans le générateur surpassera d'une quantité plus ou moins grande la pression d'admission dans le cylindre; par conséquent, dès l'instant où la pression dans la chaudière atteindra le numéro du timbre de celle-ci, la charge de la machine ne pourra plus être accrue. Au contraire, si la section des conduits est choisie convenablement, non-seulement on pourra charger le piston jusqu'à rendre la pression d'admission sensiblement égale à la pression du généra-

Digitized by Google

teur, mais encore, dans les machines fixes, on rendra l'action du régulateur plus facile.

Déterminer les sections des tuyaux à vapeur, de manière à fournir aux appareils la quantité de fluide élastique qui leur est nécessaire pour marcher sous des conditions données de pression, de détente et de vitesse, tel est le but que l'auteur s'est proposé dans son Mémoire.

En comparant les résultats donnés par la théorie avec ceux de la pratique, dans quatre machines de l'arrondissement de Lille, M. Mahistre a trouvé que les valeurs calculées pour le rayon du conduit de vapeur sont toutes au-dessous des dimensions adoptées, de façon que celles-ci sont plus que suffisantes.

3. Dans un troisième Mémoire, M. Mahistre traite *du mouvement des manivelles simples dans les machines à vapeur à double effet.*

Jusqu'à présent, dit l'auteur, la théorie du mouvement des manivelles n'a été donnée que pour le cas où la force motrice est constante. Il en résulte que cette théorie n'est pas applicable aux machines à vapeur à détente, où la force motrice varie souvent avec une grande rapidité. Il s'ensuit encore que l'on n'ose pas compter sur l'efficacité du poids des volants, calculé d'après cette théorie, pour régulariser convenablement le mouvement de la manivelle.

Apporter dans cette partie de la mécanique appliquée le degré d'exactitude qu'elle comporte, tel est le but de l'auteur du Mémoire.

Les formules auxquelles il arrive montrent que le mouvement de la manivelle s'écarte d'autant plus de l'uniformité que la pression d'admission est plus grande, et par conséquent que la charge de la machine est plus considérable. En outre, elles permettent de calculer le poids des volants nécessaire pour régulariser convenablement le mouvement.

Une application numérique de la nouvelle formule, faite à une machine qui fonctionne à Lille, et dont la force est de 41 chevaux 25, a donné, pour le poids de la jante, le nombre 4,577 kilogrammes. Pour la même force, la même vitesse, le même diamètre du volant, le même coefficient de régularité, la formule ordinaire donne 3,287 kil.; différence, 1,290 kil., soit 39 pour cent.

Dans le cas d'une machine de Wolf, M. Mahistre établit que le mouvement de la manivelle tend vers l'uniformité, à mesure que la machine devient plus lourde, mais qu'en aucun cas le mouvement du piston n'est uniforme.

Lorsque le mouvement de la manivelle est rendu sensiblement uniforme, la vitesse du piston s'obtient très-simplement en un point quelconque de sa course, ainsi que le temps correspondant à l'es-

Digitized by Google

pace parcouru. M. Mahistre a été conduit de la sorte à une propriété curieuse du mouvement du piston qu'il énonce de la manière suivante :

Si l'on porte en deçà et au delà du milieu de la course du piston, une quantité égale au quart de la 3e proportionnelle entre la longueur de la course et celle de la bielle, on aura deux points que le piston atteindra , le premier avec sa vitesse maxima, le second dans un temps égal à la moitié du temps de la course entière, du moins à très-peu près.

Dans les cas ordinaires de la pratique, le quart de cette 3e proportionnelle est égale au dixième ou au douzième de la course du piston, suivant que le bras de la manivelle est le cinquième ou le sixième de la longueur de la bielle.

4. Nous avons encore à citer, de notre infatiguable collègue, deux notes : l'une *sur le calcul des condensations et autres pertes de vapeur qui se font dans les conduits de la machine depuis la chaudière jusque dans le cylindre moteur avant la détente;* l'autre, *sur la force nécessaire pour mouvoir une clef de robinet ou un axe conique maintenu dans sa gaîne par la pression de la vapeur.*

Il résulte de l'examen des formules renfermées dans cette dernière, que la force nécessaire pour faire tourner une clef de robinet est indépendante de la longueur de la partie conique de la clef, de sorte que la pression de la vapeur et le bras du levier restant les mêmes, il faudra la même force pour faire tourner une clef très-longue ou une clef très-courte, si les sections extrêmes des surfaces coniques des deux clefs sont respectivement les mêmes.

5. Enfin, nous signalerons, du même auteur, un *Mémoire descriptif d'une roue destinée à produire la détente de la vapeur et à faire varier la course d'admission par degrés aussi petits qu'on voudra entre toutes les limites possibles, la course des leviers de manœuvre restant constante.*

La description de cette roue ne saurait être bien comprise sans le secours d'une figure. Nous nous bornerons à dire que son mécanisme est d'une grande simplicité, qu'elle peut être installée sur toutes les machines, et qu'il est vivement à désirer que des industriels en fassent l'application à leurs machines, afin de donner la mesure des résultats économiques dont elle est pratiquement susceptible.

6. Dans une note *sur la torsion des arbres de transmission de mouvement employés dans les usines, et sur le travail mécanique qu'ils consomment par le frottement*, M. Fiévet a résumé une série de

Digitized by Google

recherches sur les torsions angulaires d'un certain nombre d'arbres de transmission de mouvement qu'il a eu l'occasion d'observer.

Si les exemples cités par M. Fiévet ne sont pas encore suffisants pour conduire à des nombres rigoureux, au moins ont-ils l'avantage d'établir une limite supérieure (0°,5 par mètre) au-dessous de laquelle on pourra rester en toute sécurité ; et, sur cette donnée, les constructeurs pourront baser la détermination du rayon des arbres qu'ils construisent.

Notes statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pour 1857.

M. Chrestien a continué, pendant 1857, les notes statistiques dont il a entrepris le relevé et la publication depuis six ans. Comme dans le travail de l'année dernière, un tableau unique résume les soixante-douze tableaux où est relaté chaque décès avec toutes les circonstances qui lui sont propres, telles que la date, le sexe, l'âge, l'état civil, le domicile, la profession, la maladie, cause présumée du décès, etc.

Après avoir donné une analyse sommaire des travaux scientifiques que renferme le volume des annales de la Société impériale de Lille, pour l'année 1858, nous ne pouvons oublier de signaler une utile et importante création due à l'initiative et à l'influence de cette Société.

Frappée du nombre et de la gravité des accidents dus à l'explosion des machines à vapeur, la Société impériale a décidé, vers la fin de 1857, la création à Lille d'une *École de chauffeurs*, c'est-à-dire l'établissement d'un cours gratuit destiné à répandre les notions pratiques et théoriques les plus indispensables pour obtenir, avec la plus grande sécurité possible, le meilleur effet utile de la vapeur. Une commission de sept membres fut spécialement chargée de l'organisation de l'école. Par ses actives démarches auprès de MM. les industriels, elle put recueillir les fonds nécessaires (1) aux frais du cours, et, le 29 janvier 1858, eut lieu la leçon d'ouverture.

Malgré l'excellence de l'institution et les témoignages de haute sympathie qu'elle avait rencontrés dès son début, il restait des crain-

(1) Le minimum de la souscription était de 25 francs par an, et pour cinq années consécutives.

Digitized by Google

tes pour son avenir. Mais aujourd'hui, l'épreuve est faite. Les leçons ont été suivies pendant l'année qui vient de s'écouler, avec assiduité, par un grand nombre de chauffeurs ou élèves chauffeurs. Enfin, nous pouvons ajouter, comme consécration du cours et de ses résultats, que quarante-trois auditeurs élèves se sont présentés pour subir les examens du certificat de capacité annoncé dans le programme de l'école, et que seize ont été jugés dignes du diplôme délivré au nom de la Société.

On ne peut qu'applaudir à cette création de la Société des sciences de Lille ; sa pensée serait complétement réalisée, si le Gouvernement voulait lui-même prendre l'initiative de créations semblables, ou au moins rendre obligatoire, pour tout chauffeur de machine à vapeur, un certificat de capacité délivré après examen sur des matières dont le programme aurait été officiellement arrêté.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme. Années 1858-1859, 1re livraison.

Nous n'avons à signaler dans ce volume qu'un travail de M. Comines de Marsilly, fait en collaboration avec M. Chobrstinski, *sur la substitution de la houille au coke dans les foyers des locomotives.*

La substitution de la houille au coke dans le foyer des locomotives a été pendant longtemps l'objet des recherches des ingénieurs ; mais toutes les tentatives faites dans cette direction jusqu'au commencement de l'année 1855 avaient à peu près échoué. A cette époque, en Angleterre, la supériorité du coke était admise, la houille rejetée, malgré son prix relativement inférieur ; en Allemagne, on brûlait généralement du coke ; en Belgique et en France, on mélangeait la houille au coke, mais à titre d'expédient momentané, à cause de la rareté et du haut prix de ce dernier combustible.

Telle était la situation, lorsque M. de Marsilly proposa la substitution des *grilles à gradin* aux grilles ordinaires, particulièrement en vue de brûler exclusivement de la houille. Adoptée sur plus de cent machines locomotives, tant du chemin de fer du Nord que du chemin d'Orléans, cette grille a fait un excellent service avec la houille seule et procuré aux chemins de fer une économie considérable.

Les auteurs du Mémoire donnent la description de la grille à gradins et énumèrent ses avantages.

Cette grille se compose essentiellement de deux parties : l'une inclinée, formée de barreaux plats et larges disposés les uns au-dessus

Digitized by Google

des autres comme les marches d'un escalier, avec cette différence que l'intervalle entre deux barreaux consécutifs est libre pour donner accès à l'air; l'autre, horizontale, avec barreaux ordinaires placés à la suite du dernier barreau plat. Le combustible recouvre la grille tout entière.

Les avantages de la grille à gradins sur les grilles ordinaires sont d'abord d'empêcher le combustible de tomber, par suite du mouvement de trépidation continuel et saccadé de la machine en marche, ensuite et surtout, à cause du mode rationnel de chargement, de brûler complétement la fumée, ou tout au moins d'une manière suffisante pour ne pas incommoder les voyageurs.

Ce sont ces avantages, joints à la facilité d'augmenter les espaces libres pour l'accès de l'air dans le foyer, qui ont permis l'emploi général de la houille sur les locomotives, aussi bien dans les locomotives à voyageurs, même celles des trains *express*, que dans les locomotives à marchandises.

Dans une deuxième partie de leur Mémoire, les savants ingénieurs font connaître les houilles employées avec succès; celles qui donnent de la fumée, celle dont la fumée peut être complétement brûlée; celles enfin dont l'usage doit être proscrit; et de cette étude ils déduisent les ressources en approvisionnements que la houille présente aux chemins de fer.

Ils exposent ensuite les résultats obtenus aux chemins de fer du Nord et d'Orléans, et comparent les consommations des machines du même système, qui ont marché dans les mêmes conditions et dans la même période de temps, les unes avec la houille, les autres avec le coke.

Il résulte de cette comparaison que l'application de la grille à gradins permet de brûler, avec une économie incontestable, de la houille à l'état de gros ou de gailleterie, dans les foyers des locomotives; qu'avec des houilles demi-grasses, on peut brûler toute la fumée, par suite faire très-bien le service des locomotives à voyageurs; enfin que toute espèce de houille, mélangée au besoin avec des houilles demi-grasses, peut convenir au service des locomotives à marchandises.

LAMY,

Professeur à la Faculté des sciences de Lille.

Digitized by Google

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

MANUEL DU BIBLIOGRAPHE NORMAND (1).

M. Ed. Frère continue avec un zèle digne de tous nos éloges la publication du *Manuel du bibliographe normand*. Nous avons déjà signalé, dans cette *Revue*, l'importance d'un pareil ouvrage et combien il serait à souhaiter que chaque province eût un semblable manuel. Cette livraison en fournit de nouvelles preuves : M. Ed. Frère ne s'est pas borné à citer les noms des auteurs ou des ouvrages (ce qui est déjà un travail d'une utilité et d'une difficulté incontestables), il a dépouillé de nombreux recueils, dont il énumère en détail le contenu. Ainsi, à l'article POUILLÉ, on trouve l'indication d'un grand nombre de ces documents publiés ou manuscrits (Pouillés de Bayeux, de Lisieux, de Rouen, etc.). Les articles ORDONNANCES, PROCÈS-VERBAUX, RÈGLEMENTS, RELATIONS, REMONTRANCES, REQUÊTES, RECUEILS, etc., etc., signalent aussi un très-grand nombre d'ouvrages rares et précieux pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la Normandie.

Lorsque M. Frère cite un livre qui contient des pièces de nature diverse, il en donne une analyse étendue : ainsi, parlant des travaux du savant bibliothécaire de Rouen, M. André Pottier, il fait connaître les titres des divers documents que M. A. Pottier a réunis dans la *Revue rétrospective normande*, tels que : Chronique abrégée du roi Richard Cœur de Lion, depuis son retour de Palestine jusqu'à sa mort; — chronique rimée, relatant divers événements de l'Histoire de France arrivés pendant les treizième et quatorzième siècles; — siége de Rouen par le roi Charles VII, en 1449; — Briefve

(1) A. Le Brument, libraire, 1839, in-8°, 2e livraison du tome II, p. 337-480. NER-ROC.

Digitized by Google

chronique de l'abbaye de Saint-Wandrille, etc. ; — Histoire du précieux sang de N.-S. Jésus-Christ, conservé en l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp ; — Introduction de la réforme de la Congrégation de Saint-Maur, dans l'abbaye de Fécamp ; — Relation des troubles excités par les calvinistes dans la ville de Rouen, 1537-1582 ; — Journal d'un bourgeois de Rouen, 1545-1564 ; — Passage de Jacques II par la ville de Rouen, 25 juillet 1690 ; — Funérailles de M. de Feuguerolles, conseiller au parlement de Normandie, et de Mme de Feuguerolles, dans l'abbaye de Saint-Ouen, 1704 et 1713 ; — Cérémonial de l'installation et des funérailles de Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, 1708 et 1719 ; — Installation de messire de Besons, son successeur ; — l'Oison-Bridé, redevance singulière imposée aux moines de Saint-Ouen ; sentence du bailli de Rouen rendue sur ce sujet ; — Lettres patentes en faveur de la famille Lallemand, de Rouen, portant que l'imprimerie restera dans cette famille, à titre de privilége héréditaire, sans déroger à la noblesse ; — Etablissement dans la ville de Rouen des fabricants d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent, etc., en 1531.

Il est impossible que, dans un ouvrage de cette étendue, on ne trouve pas quelques omissions à relever. Ainsi M. Ed. Frère, qui cite la collection de Pertz (*Monumenta Germaniæ historica*) et signale quelques-uns des documents normands qu'elle comprend, n'a pas parlé d'un des plus considérables, la chronique de Robert de Torigni. A l'article Robert de Torigni, il indique les éditions de la chronique de cet abbé du Mont-Saint-Michel, publiées en France ; il aurait dû y ajouter l'édition plus récente donnée par M. Bethmann, un des collaborateurs de Pertz, édition qu'il est à regretter que les Sociétés savantes de Normandie, si zélées pour l'histoire de cette province, n'aient pas encore reproduite. C'est là une de ces omissions qu'il sera facile de réparer, et qui ne pouvaient pas ne pas échapper dans un travail aussi vaste et aussi minutieux. Au lieu de nous arrêter à signaler quelques oublis du même genre, il vaut mieux insister sur le soin avec lequel cet ouvrage est composé et édité. Les notices bibliographiques et biographiques, dont il est rempli, exigeaient une attention scrupuleuse, et on reconnaît partout, dans le *Manuel* de M. Ed. Frère, le zèle et l'intelligence du bibliophile aussi bien que le savoir et la patience de l'érudit. En un mot, cet ouvrage est incontestablement un de ceux qui rendront le plus de services pour l'étude de l'histoire de Normandie.

A. Chéruel.

Digitized by Google

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE NAPOLÉON-VENDÉE, par M. Léon Audé, conseiller de préfecture, secrétaire général de la Vendée, correspondant du ministère pour les travaux historiques, ancien maire de la ville. Napoléon-Vendée, C.-L. Ivonnet, 1857, in-8°, XIV-545 pages.

La ville de Napoléon, et il faut en féliciter l'administration de M. le docteur Brethé, maire, n'a voulu se laisser devancer dans ce travail par aucune ville de l'Ouest, et elle a eu le bonheur de rencontrer, pour cette tâche difficile, un bibliophile qui, de lui-même, se l'était imposée avant 1848.

Cette publication, que désiraient vivement les amis des lettres et des sciences, est une véritable mise en possession de richesses que l'on était loin de soupçonner. C'est en même temps pour les Sociétés savantes qui aiment à s'éclairer mutuellement, un utile moyen d'échange. Aussi est-il à regretter que la communication de pareilles lumières ne puisse pas être, dès à présent, réciproque. En apprenant de quels éléments s'est formée une bibliothèque municipale, quels documents spéciaux elle renferme, principalement pour les recherches qui intéressent les départements limitrophes, on voit ce qui manque aux uns et aux autres, et ce qu'un commerce fraternel permet d'emprunter. Cette action s'exercera d'autant mieux que le plan suivi dans les différents catalogues aura plus d'analogie.

Les livres dont se compose la bibliothèque de Napoléon furent d'abord rassemblés pêle-mêle dans un grenier de Fontenay ; ils y restèrent jusqu'au moment où M. de Barante les fit transporter au chef-lieu, avec ceux du chapitre de Luçon. Entassés dans une des salles de la préfecture, leur classement ne commença qu'après la cession faite par le département à la ville ; mais déjà plusieurs ouvrages importants avaient disparu ; beaucoup avaient été vendus à Fontenay ; l'évêque de la Rochelle avait été autorisé à faire un choix dans les livres du chapitre de Luçon, ce qui explique comment un certain nombre de ces volumes se trouvent aujourd'hui dans la Charente-Inférieure.

La plupart des livres proviennent de l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm et du chapitre de Luçon, enrichi, en 1723, par une donation de J.-F. de Lescure. Quelques volumes portent les armes épiscopales de Nic. Colbert et de H. de Barillon ; aucun n'a laissé voir de traces de Richelieu. Les autres sources sont le séminaire de Lu-

Digitized by Google

çon, les Jacobins et les Capucins de Fontenay. Un très-petit nombre de volumes ont appartenu à des familles du pays.

Le système adopté dans le classement (1) est, avec de légères modifications, celui du catalogue de Clermont. Peut-être aurait-on pu y laisser certaines appréciations. Nous citerons une note critique sur les Mémoires d'Amelot de la Houssaie (3076) qui semble détourner le lecteur d'ouvrir ce livre (2). Quelques mots d'avertissement sont utiles pour la jeunesse, et nous ne désapprouvons pas qu'on la tienne en défiance contre des écrits où les passions politiques tiennent beaucoup de place; mais il ne faut pas oublier que, de nos jours, les erreurs ne sont pas moins que les vérités des éléments historiques. Une innovation qui, au prix de plusieurs années de travail, épargnera beaucoup de recherches, c'est le dépouillement que M. Audé a entrepris des Polygraphes, des Collections et des Revues, où tant d'articles et de mémoires risquaient de demeurer ensevelis (3).

La bibliothèque de Napoléon possède un grand nombre de livres précieux, dont quelques-uns ont, comme tels, une mention particulière dans le catalogue. Parmi les rares manuscrits de cette bibliothèque, manuscrits que l'on eût préféré voir à part, nous citerons un bréviaire, orné de très-beaux arabesques. Le calendrier qu'il renferme, rapproché de l'époque de la canonisation de saint Thomas, en reporte la date entre 1280 et 1300. Nous mentionnerons, parmi les imprimés, le *Tela ignea Satanæ*, le *De naturæ arcanis*, de Vanini, le *Pimander*, *Asclepius*, etc., d'Henri Estienne, le Nouveau-Testament syriaque, plusieurs Recueils de pièces qui intéressent l'histoire de France et l'histoire particulière de la contrée. Nous ne parlons pas des publications récentes; on remplirait des pages, en nommant les belles collections dont le Gouvernement s'est plu à enrichir la bibliothèque de Napoléon, considérée à juste titre comme un salutaire foyer de lumières, dans un centre d'action dont l'heureuse influence confirme chaque jour les hautes prévisions de son

(1) En voici les grandes divisions : 1° Religion; 2° Sciences; 3° Arts; 4° Belles-Lettres; 5° Histoire; 6° Polygraphie. Appendice, Bibliographie. — L'histoire particulière de la France est répartie entre 16 subdivisions. Le Poitou, auquel appartient le département de la Vendée, a lui-même 16 subdivisons. La 15e comprend *les auteurs poitevins*, et la 16e, *les ouvrages imprimés dans le Poitou*.

(2) Le n° 2501 nous a paru faire double emploi.

(3) M. Audé rappelle d'ailleurs ce que ce long travail doit à la coopération de M. Gaudineau, en payant à M. le bibliothécaire un juste tribut d'éloge.

Digitized by Google

fondateur. M. Audé insiste sur le caractère qu'il importe de conserver à un tel dépôt. Compléter un ensemble d'ouvrages que leur gravité exclut des salons de lecture, ou qui sont d'un prix trop élevé pour les bibliothèques privées, voilà ce qui peut marquer un véritable progrès. Au reste, en révélant les ressources que présente ce bel établissement, M. Audé permet de voir les lacunes qu'une administration éclairée comblera peu à peu. Notons en passant que tel article du catalogue, pris à part, pourrait induire en erreur, et faire supposer une lacune qui n'est qu'apparente. Ainsi, au n° 3079, nous lisons : « Tout Bayle, excepté son *Dictionnaire.* » Le correctif est au n° 3001. Quant à l'*Histoire littéraire de la France*, il est bien vrai que la bibliothèque n'en possède que les douze premiers volumes ; mais, grâce à l'indication même de M. Audé, les volumes suivants ne tarderont pas, sans doute, à rejoindre leurs aînés. On ne voudra pas non plus que l'Institution chrétienne, l'un des anciens monuments de notre langue, n'existe qu'en espagnol ; que Balzac, le précurseur de nos grands prosateurs, ne soit représenté que par un seul petit volume ; que le nom de Descartes ne soit mentionné que par des poésies étrangères au philosophe ; que Bacon ne soit pas cité. A côté des excellents travaux de M. Fillon sur les monnaies romaines et autres, découvertes dans la Vendée, la numismatique appelle les traités fondamentaux d'Eckel, de Mionnet, de M. Lenormant, de M. Reinaud. Pour la chimie et ses applications si fécondes aux arts, les ouvrages de Lavoisier, de Berzélius, de M. Dumas manquent entièrement. Les beaux livres qui rappellent les noms de M. Littré, de M. Vincent, de M. Cousin, de M. Libri, de M. Laferrière, de M. Fauriel, de M. Magnin, de M. Daunou, de M. Chéruel, de M. Michelet, de M. H. Martin, les principaux Mémoires relatifs à la Révolution française, la collection du *Moniteur* avant 1813, les publications des Sociétés savantes, les catalogues des autres bibliothèques publiques, tels sont les points vers lesquels se trouve portée l'attention. Il est vrai que si la bibliothèque de la ville, qui du reste conserve de belles éditions des auteurs grecs, et renferme les grands travaux nécessaires aux études égyptiennes et assyriennes, n'a pas certains ouvrages que réclament les études historiques ou philosophiques, elle se complète par une autre bibliothèque qu'elle a pourvue, à ses dépens, des plus précieux instruments de travail. Nous voulons parler de celle du lycée impérial à laquelle peu de bibliothèques universitaires peuvent être comparées.

Nous terminerons, en nous séparant à regret d'un volume si instructif, par un vœu que l'on ne peut s'empêcher de former, lorsque

Digitized by Google

l'on parcourt les numéros consacrés à la « Bibliothèque poitevine » (de 2507 à 2648) : c'est que M. Léon Audé achève de dresser une liste ou notice des ouvrages qui se rapportent au département de la Vendée, base indispensable d'une géographie et d'une histoire complète, aux divers points de vue religieux, politique, militaire, agricole, avec une note biographique des hommes qui ont illustré le département. C'est un travail que ses excellentes *Etudes historiques et administratives sur la Vendée* lui ont rendu facile, et auquel tous ses concitoyens applaudiront. Une fois de plus, ce qui n'était d'abord pour lui, suivant son expression modeste, « qu'un amusement bibliographique et littéraire, » deviendra une œuvre méritoire, un véritable service rendu au pays.

CH. RUELLE,
Agrégé des classes supérieures de Lettres.

Digitized by Google

L'Art en province, *Revue du Centre*; année 1858. Publié chez *P.-A. Desrosiers*, à Moulins.

L'Art en province a droit d'occuper une place honorable parmi les doyens de la presse départementale. Ce recueil fut fondé en 1835, à une époque où le mouvement intellectuel et scientifique, qui bientôt allait se manifester, se dessinait à peine dans la province, et où les contrées les plus peuplées et les plus éclairées de notre pays manquaient encore d'un organe qui fût l'expression de leur esprit et qui, en provoquant le goût des études et des recherches locales, servît à les propager. Il fallait du courage et de la persévérance pour aborder une telle entreprise dans ce centre de la France, si longtemps privé de toute force d'initiative, et où la culture de l'esprit n'était pas moins en retard que les développements de la prospérité matérielle. Achille Allier, très-jeune encore, mais connu déjà par d'estimables travaux, eut ce courage et en fut récompensé par le succès. Il parvint à réunir autour de lui un petit groupe d'hommes intelligents et studieux qui lui apportèrent un concours efficace et plein de zèle. La mort, qui bientôt l'enleva et fit dans les lettres un vide regrettable, semblait devoir emporter son œuvre avec lui. Celle-ci, cependant, déjà constituée sur des bases solides, lui survécut, et toujours fidèle au but qu'elle s'était proposé d'atteindre, poursuivit sous la direction habile de plusieurs écrivains distingués, de M. Adolphe Michel surtout, une carrière qui s'est prolongée jusqu'en 1851. Un homme dont le nom trouve ici naturellement sa place et qui doit être rappelé avec éloge, fournit comme un centre d'action à ce mouvement de renaissance, et prit à l'œuvre une part aussi intelligente qu'active, nous voulons parler de M. P. Desrosiers, l'habile imprimeur de Moulins, l'éditeur même de l'*Art en province*, aux efforts continus duquel on doit, parmi un bon nombre d'ouvrages d'une érudition solide, imprimés avec soin, la publication de livres qui font grandement honneur à l'art typographique de notre temps, et qui, pour le luxe de l'exécution, pour la perfection apportée dans les accessoires, pour la correction et pour la beauté des textes, pour le soin enfin accordé à tous les détails, sont comparables à ce que cet art a produit à Paris de plus excellent. On se rappelle encore le succès durable qu'ont obtenu, au point de vue typographique, des travaux d'un mérite littéraire d'ailleurs

Digitized by Google

incontestable et justement apprécié, tels que l'*Ancien Bourbonnais*, commencé par Achille Allier, continué par M. Adolphe Michel et terminé par M. Louis Batissier. *L'ancienne Auvergne et le Velay*, que nous devons à la plume savante de M. Adolphe Michel, et enfin un curieux livre, *Les Douze dames de rhétorique*, de J. Robertet, que M. L. Batissier accompagnait d'une préface aussi intéressante qu'érudite. — Dans cette première période de son existence, l'*Art en province* a rendu des services qu'il serait injuste de méconnaître; au milieu de ces populations trop disposées à s'alanguir dans leur isolement, il a laissé une preuve durable de son passage. Après une interruption que n'expliquent que trop les circonstances sous l'empire desquelles il disparut en 1851, l'*Art en province*, réuni à la *Revue du Centre*, se réveille et reprend une tâche qui, tout permet de l'espérer, ne sera pas moins heureusement remplie aujourd'hui qu'autrefois.

Nous avons sous les yeux le volume qui a paru pendant le cours de l'année 1858; les travaux estimables y sont nombreux et variés, car l'*Art en province* n'est pas un recueil spécial voué à la culture d'une science particulière et circonscrite et destiné à un public restreint, mais une revue littéraire qui embrasse un champ plus large, qui fait volontiers des excursions dans les directions les plus diverses et qui s'adresse au vaste public formé de tous les esprits cultivés. Nous ne pouvons espérer de signaler toutes les études intéressantes que contient ce premier volume de la nouvelle série; nous voudrions au moins noter celles qui nous paraissent mériter une plus sérieuse attention.

Parmi les écrivains qui ont consacré des articles à l'histoire générale, politique ou littéraire, nous devons nommer M. Peigue qui a décrit, en quelques pages l'*Introduction et les bienfaits du christianisme en Gaule*, et M. Michel Cohendy qui s'est occupé de l'*Affranchissement des communes*. M. le marquis de Montlaur étudie avec finesse et gravité les rapports mystérieux qui lient l'*art et la société*, ou soumet à une critique intelligente *Lope de Vega et son nouveau traducteur*. De son côté, M. Eugène Baret, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, nous donne un bon et intéressant travail sur le *Poëme du Cid, ses analogies et ses origines*. MM. Alphonse Fourtier et de Buzonnière publient, en les accompagnant d'utiles commentaires, — l'un *une chanson satirique au quatorzième siècle*, petit poëme bizarre et gracieux qui s'égaye aux dépens du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, et de sa malencontreuse expédition contre l'île de Chypre, — l'autre, trois lettres pleines de

Digitized by Google

charme extraites d'une *Correspondance inédite de Fléchier avec Mlle Deshoulières;* elles font désirer les cent cinquante-six pièces, possédées par l'auteur qui composent cette correspondance tout entière et dont la publication est, nous dit-on, prochaine.

L'histoire provinciale et l'archéologie sont, et nous nous en félicitons, les deux sciences qui occupent la plus large place dans notre recueil. Comment pourrions-nous espérer de faire connaître, seulement même par leurs titres, tant de recherches intéressantes poursuivies avec beaucoup de sagacité et d'érudition, et qui deviendront des documents si utiles pour l'histoire de ces contrées. Il faut mentionner pourtant une excellente et savante étude de M. l'abbé Cochet, sur un *Cimetière chrétien au moyen âge* (Bernay); *Une fouille à Vichy*, de M. E. Tudot, notice pleine de détails dignes d'être remarqués, sur la céramique chez les Romains; diverses pièces dont l'histoire fera son profit, comme une *Protestation des habitants de Nantes contre le traité de Noyon*, reproduite par M. le baron de Girardot, le *Vidimus de la charte de Maringues*, copié par M. Michel Cohendy; deux monographies de M. l'abbé Boudant : *Souvenirs de la châtellenie d'Ussel, en Bourbonnais; Une épisode des guerres de religion en Bourbonnais, ou ruine de l'ancienne ville d'Ecole.*

Nous sommes obligé d'omettre diverses études qui mériteraient à tous égards d'être recommandées à l'attention du lecteur, mais nous ne pouvons passer sous silence le nom de M. Anatole Dauvergne qui tient la première place dans cette partie du recueil par l'importance non moins que par le nombre de ses travaux. Dans un article, intitulé *Le mobilier de Louis XVI à la tour du Temple*, il nous fait le récit fort concluant des circonstances qui l'amenèrent à découvrir dans la commanderie de Chevru, appartenant aux hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans l'arrondissement de Coulommiers, les meubles qui garnirent la dernière demeure de l'infortuné roi et de l'héroïque Marie-Antoinette; plus loin, il consacre une bonne notice à l'église du *Prieuré de la Celle en Brie*, une autre à une peinture murale découverte dans la ville haute de Provins, par M. le docteur Max Michelin, et représentant *un Tournoi au treizième siècle*, peinture dont M. Dauvergne fixe la date à l'aide de rapprochements ingénieux; mais celui des travaux de cet infatigable archéologue qui mérite surtout d'être remarqué, a pour titre : *Recherches sur la peinture en France pendant le moyen âge.* Dans cette étude encore inachevée, et dont l'auteur nous promet de donner la fin, M. Dauvergne, à l'aide de ses propres explorations et des découvertes très-importantes qui en ont été le résultat, et confirmant ses vues

Digitized by Google

par une discussion incisive et rapide, éclaire d'un jour tout nouveau le berceau d'un art qu'il pratique d'ailleurs avec succès.

Nous aurions voulu nous arrêter un instant sur les légendes racontées par MM. Alphonse Fourtier et Aymon Mallay, car les légendes sont de l'histoire encore, et c'est dans leurs récits naïfs ou satiriques que les populations déposent les plus intimes secrets de leur cœur et de leurs croyances; nous aurions voulu pouvoir consacrer quelques lignes aux scènes de mœurs esquissées d'une main souvent légère par MM. Saint-Jean d'Heurs et Jos. Bard, dans des études consacrées à Toulouse et à Bordeaux, mais nous sommes obligé d'abréger.

Une juste part est faite dans notre recueil à la biographie. A côté des illustres morts, les contemporains y trouvent une hospitalité cordiale et une place discrète, comme il convient. Nous devons à MM. E. de Montlaur, Félix Bourquelot, vicomte de Charny, baron de Girardot, A. Brady, Fernand Lagrange, Jules Canonge quelques bonnes notices de ce genre.

La fiction et la poésie ont reçu aussi droit de bourgeoisie dans l'*Art en province;* la première est représentée par un petit roman de mœurs du dix-huitième siècle, de Mlle V. Séguin; la seconde a pour interprètes des esprits aimables et délicats comme MM. Arthur Tailhand, Philibert Leduc, Francisque Raynard, E. de Montlaur et A. Mollard, dans les petites pièces desquels on rencontre souvent des vers heureux.

Nous serions injuste, si nous ne donnions, en terminant, pour l'habile direction qu'il imprime aux travaux de l'*Art en province*, des éloges mérités à M. Gustave Saint-Joanny, qui remplit les modestes mais difficiles fonctions de chroniqueur et qui s'en acquitte avec autant de tact et de bon goût que de discernement.

A. Rabutaux.

Digitized by Google

TRAITÉ DE MÉDECINE LÉGALE ET DE JURISPRUDENCE DE LA MÉDECINE, par A. Dambre; vol. Ier. Gand, 1859.

L'ouvrage complet de M. le Dr Dambre doit former quatre volumes et renfermer toutes les questions de jurisprudence médicale et de médecine légale jusqu'à la toxicologie chimique exclusivement. Le premier volume que nous devons examiner se divise en deux parties très-distinctes qui traitent séparément des lois dont la connaissance est nécessaire au médecin, et de l'application de ces lois dans certains cas médicaux particuliers.

Le volume de M. Dambre sera d'une grande utilité en Belgique où manquait un traité de médecine légale composé « au point de vue de la science et de la nationalité. » Les médecins belges sont obligés de se servir des traités spéciaux publiés en France, et il est évident que ces traités ne peuvent leur être dans la pratique que d'une importance secondaire, puisqu'ils ont pour base des lois souvent différentes de celles de leur pays ; pour ne citer qu'un exemple « la tentative d'avortement n'est pas punie en Belgique, elle l'est en France en vertu du même texte du Code. »

Par une raison réciproque, le livre de M. le Dr Dambre, qui comble une immense lacune dans la littérature médicale de Belgique, ne peut être, en France, d'une grande utilité en ce qui touche la législation pure ; mais je me hâte d'ajouter qu'il sera consulté avec fruit, même après les travaux des savants professeurs Orfila, Devergie, Tardieu, lorsqu'on aura à résoudre la question de fait.

La partie scientifique et médicale de l'ouvrage de M. Dambre contient l'exposé et la solution de tous les problèmes relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à l'avortement. Ce volume s'adresse donc au médecin accoucheur. « Nous toucherons, dit l'auteur, tous les points qui peuvent soulever quelques doutes, afin de mettre nos collègues à même de résoudre les questions les plus difficiles. »

De la grossesse. Après avoir indiqué quels sont les signes équivoques ou de présomption de la grossesse qui ont peu de valeur en médecine légale, M. Dambre arrive aux signes vraisemblables. La suppression des menstrues, le développement de la partie antérieure de l'abdomen, la modification de l'ombilic, le gonflement des mamelles, la coloration violacée de la muqueuse vaginale, sont autant de phénomènes qui peuvent mettre sur la trace d'une grossesse. Puis surviennent enfin les signes sensibles, le changement de l'uté-

Digitized by Google

rus dont le développement est assez considérable au bout du troisième mois pour pouvoir être constaté par le palper chez les femmes qui ont les parois abdominales lâches et faibles ; les mouvements du fœtus, soit qu'il se déplace de lui-même ou qu'il soit soumis aux explorations de l'accoucheur ; enfin les signes stéthoscopiques, le bruit du souffle, les battements du cœur.

Dans une discussion du plus haut intérêt, M. Dambre a cherché quelle était la valeur relative de tous ces signes et quelle certitude ils pouvaient donner. Il est arrivé à cette conclusion, selon moi très-rigoureuse, que « le battement du cœur est seul le signe certain de la grossesse... Ce battement double, ce tic-tac, dont le premier est plus faible que le second, forme le plus précieux des signes de la grossesse, seul il lève tout doute parce que nulle autre cause ne saurait le produire. Les battements du cœur de la mère, s'ils se transmettent jusque dans la région sous-ombilicale, sont isochrones avec son pouls. Les pulsations cardiaques de l'enfant non isochrones avec le pouls de la mère sont de 120 à 140 par minute. Elles n'échappent à une auscultation bien faite et souvent répétée que lorsque le fœtus est mort. »

Ces considérations préliminaires une fois posées, M. Dambre résout les diverses questions que le médecin légiste est appelé à examiner devant la justice. Quel est l'état de grossesse après la mort, à quelle époque remonte la grossesse, une femme peut-elle concevoir à son insu, et ignorer sa position jusqu'au moment de l'accouchement, une femme non déflorée peut-elle avoir conçu, quelle est la limite d'âge de la fécondité, la grossesse peut-elle troubler l'intelligence jusqu'à détruire la volonté ? problèmes dont on demande tous les jours une solution à la science. Il est impossible dans une courte analyse d'entrer dans tous les détails de ces différents problèmes ; il me suffira de dire que les solutions que M. Dambre a consignées dans son ouvrage me paraissent excellentes parce qu'elles sont dictées par une prudence sage et réfléchie, indispensable au médecin légiste qui peut, par un mot téméraire, faire condamner un innocent.

De l'accouchement. Il est facile de reconnaître qu'une femme est accouchée, lorsqu'il ne s'écoule pas un laps de temps trop long entre le moment de la délivrance et celui où l'on est appelé à faire l'observation. L'examen comparatif des organes, l'ensemble des signes distinctifs qu'ils offrent, peuvent conduire à une démonstration certaine ; mais au bout de douze jours, la science ne peut plus rien affirmer.

Digitized by Google

Dans le cas où il est possible d'affirmer sans témérité qu'il y a eu accouchement, on comprend qu'il est très-facile de donner la date précise de la délivrance par les caractères à l'aide desquels le médecin reconnaît que la femme a été accouchée, et qui se modifient tous les jours. Pour ne citer qu'un exemple, le lait du troisième jour est jaune, visqueux, composé de globules la plupart agglomérés, très-disproportionnés entre eux par la grosseur, mêlé de corps granuleux ainsi que de gouttelettes oléagineuses; au contraire, le lait du vingt-quatrième jour est tout à fait blanc, riche en globules uniformément proportionnés, et ne contenant plus aucun corps étranger.

M. le Dr Dambre recommande la plus grande prudence lorsqu'on aura à résoudre cette question : y a-t-il eu accouchement? Les médecins ne doivent pas oublier qu'il y a des maladies qui peuvent simuler les suites de l'accouchement. L'extraction d'une môle par exemple déchire la fourchette, occasionne une fièvre de lait, et distend les parois abdominales. En présence de pareils faits, quel est l'expert qui osera donner une opinion absolue?

Ce chapitre se termine par l'examen des trois questions suivantes : L'accouchement peut-il avoir lieu à l'insu de la mère? la mère peut-elle toujours secourir l'enfant qu'elle vient de mettre au monde, de manière à lui conserver la vie? la mère et l'enfant périssant, qui a survécu? M. le Dr de Courtrai adopte les solutions de Devergie ; il est donc inutile d'insister.

De l'avortement. « L'avortement est l'expulsion de l'ovule, de l'embryon ou du fœtus avant le terme de la grossesse, provoquée dans une intention criminelle... Je le définis de cette manière pour faire comprendre que ce fait peut se produire à toutes les périodes de la gestation, avec tous les caractères du crime. » En France, toute tentative de crime qui aura été manifestée par des actes extérieurs et suivie d'un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites ou indépendantes de la volonté de l'auteur, est considérée comme le *crime* même (1). La jurisprudence belge est sur ce point contraire à celle de la France. L'avortement n'est un crime que lorsqu'il est consommé ; la tentative n'est pas punissable. M. Dambre pense que la législation de son pays est préférable à cet égard à la nôtre; nous nous permettons de ne pas être de son avis.

Y a-t-il avortement? Telle est la question que le médecin est appelé à résoudre tous les jours devant la justice. Pour arriver à la

(1) Code pénal.

Digitized by Google

solution on doit faire l'examen du produit de la conception et de la femme prévenue. D'une part, il faut juger si le produit est un fœtus, quel est son âge, les lésions qu'il présente. On se servira avec avantage du tableau de Chailly reproduit dans l'ouvrage de M. Dambre, pour déterminer l'âge de la vie intra-utérine d'après la conformation et le développement des organes ; l'examen des poumons en particulier attestera si l'enfant est né viable ou s'il n'a pas respiré ; d'autre part, l'état général de l'inculpée fournira de précieuses indications ; l'inflammation d'un organe due à l'ingestion d'un remède, l'anémie de la femme, etc., donnent lieu à une présomption rationnelle.

Mais, dans toutes ces recherches, la témérité serait un crime. Que le médecin se souvienne bien qu'il y a des causes naturelles d'avortement. La scrofule héréditaire, la syphilis, les mariages précoces, l'âge trop avancé des parents, les congestions sanguines vers l'utérus, l'irritabilité nerveuse, la pléthore, l'albuminerie ; la rigidité des fibres de la matrice, le rhumatisme de cet organe, la compression du corset, etc., sont autant de causes d'avortement. Lugol, Ricord, Chailly, le reconnaissent.

Nous avons fidèlement analysé le livre de M. Dambre ; nous avons applaudi à son œuvre qui témoigne d'une science profonde et d'une honnêteté parfaite ; terminons par une citation qui fera connaître la manière de l'auteur, et qui confirmera aux yeux de nos lecteurs nos propres conclusions. Après avoir cherché à distinguer les causes criminelles d'avortement de celles qui sont uniquement le fait de la nature, l'auteur ajoute : « Dans cette lutte de l'accusation et de la défense, l'honneur, peut-être la vie d'une femme ou de son complice forment l'enjeu ! La matière est trop sérieuse et les conséquences trop redoutables, pour oser prononcer un oui catégorique sans restriction... Quelle habileté, quel coup d'œil, que de perspicacité et de science ne faut-il point pour faire la part des prédispositions constitutionnelles de la femme, de la faiblesse du fœtus, ce qu'il présente de germes de destruction, funeste héritage paternel ! Bien peser l'influence atmosphérique est-ce chose facile ? Dans l'accomplissement d'une mission aussi épineuse, hérissée de difficultés, l'expert se replie sur lui-même, pour faire un appel à sa conscience, heureux si le calme de son âme le rassure, et vient témoigner qu'un devoir est accompli. »

LÉOPOLD GIRAUD.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Procès-verbal relatif a l'occupation de Sézanne par les protestants en décembre 1567.

(Communication de M. d'Arbois de Jubainville.)

Cejourd'huy, vingt deuxiesme jour de juillet, l'an mil cinq cens soixante onze, pardevant nous Jacques Le Choiselat et Anthoine Sorel, notaires au bailliage de Sézanne pour le roy, nostre sire, et Monseigneur le duc, honnestes personnes Thomas Carles, marchant appothicaire, Claude Baiselat, Robert Bertrand, Oudin Bailly, marchans, Francoys le Riche, tailleur d'habitz, Estienne Collessonnet, masson, demeurans à Sézanne, Jehan d'Aucarre, pothier de terre, et Pierre d'Aultreville, menuisier, demourans ès faulxbourgs dudict Sézanne, ont dict et affermé, certiffié et attesté, diront, affermeront, certiffieront et attesteront toutesfois et quantes que requis en seront et pardevant tous juges qu'il apartiendra, qu'ilz sont mémoratifs et ont bonne souvenance que, ou moys de décembre mil cinq cens soixante sept, que les camps et armées tant du roy que de feu Monsieur le prince de Condey passèrent par ceste ville de Sézanne et ès environs, et, trois jours auparavant que ledict feu prince de Condey entrast dans ladicte ville, Messieurs l'admiral et d'Andelot qui conduisoient l'avant-garde et une grande partye du camp et armée dudict feu prince de Condey entrèrent et logèrent avec plusieurs gens de guerre dudict camp et armée en ladicte ville de Sézanne et faulxbourgs d'icelle, où estant arrivez demandèrent incontinent les maisons des prestres et gens d'église, esquelles ilz accoururent et pillèrent et ravirent entièrement tous les meubles estans en icelles, et ce qu'ilz ne peurent transporter, le vendirent et bruslèrent, rompirent les huys, fenestres et verrières desdictes maisons et y feirent de grandes démolitions et ruynes, sans y riens laisser, demandans où estoient les prestres, en présentant grandes sommes d'argent à ceulx qui les leur vouldroient livrer, comme ilz scavent et sont souvenans pour avoir veu ce que dessus, et mesme avoir esté présenté argent à aucuns d'eulx, s'ilz vouloient enseigner et livrer des prestres. Et mêmes sont souvenans assavoir lesdicts Carles, Bertrand

Digitized by Google

et Collessonnet, pour l'avoir oy, et les aultres pour estre chose toute notoire audict lieu, que lorsque ledict feu prince de Condey feut arrivé et logé en ladicte ville fut publié à son de trompe et cry publicque de par ledict prince que aucun n'eust à receller les prestres ou aucune chose à eulx apartenans, et que ceulx qui avoient des aornemens d'église, comme joyaulx d'argent, linges et aultres meubles à eux apartenans eussent à incontinent les mettre en évidence et faire révélations à peine de confiscation de corps et de biens, tellement que plusieurs personnes qui avoient en garde plusieurs joyaulx, tiltres et enseignemens des églises, au moyen de ladicte publication, et aultres estans accusés d'en avoir et prins prisonniers, feurent contrainctz de révéler et bailler ausdicts gens de guerre dudict prince de Condey, les tiltres, joyaulx et aultres biens qu'ils avoient apartenans ausdictz ecclésiasticques. Et lesquels gens de guerre bruslèrent, pillèrent et gastèrent les églises dudict Sézanne. Et ayans trouvé ung nommé maistre André de la Mare, prestre et vicaire de l'église collégiale Monsieur Sainct Nicolas dudict Sézanne, le prindrent et lièrent de cordes, et l'ayant traisné la corde au col et faict plusieurs cruauttez et inhumanitez, l'estranglèrent et feirent mourir; et le veirent lesdictz d'Aucarre et d'Aultreville. Et aussy ayans trouvé ung aultre prestre dudict Sézanne, nommé messire Savynien Soullanies, le menoient parmy les rues lyé, l'exposant en vente publicquement, demandans qui le vouloient achepter. Et feirent plusieurs aultres dégastz et insolences, comme ilz sçavent, tant pour l'avoir veu, oy dire, que aussy estre chose toute notoire audict Sézanne, tellement que leur advis est que la composition faicte par les habitans dudict Sézanne avec ledict feu prince de Condey pour éviter au pillaige de ladicte ville n'a rien servy ausdictz eclésiasticques, d'aultant qu'ilz ont esté pillez, et que ancores que ladicte composition n'eust esté faicte, ilz n'eussent esté plus rudement traictez. Dont et de quoy, maistres Jehan le Coq, prestre, doyen rural audict Sézanne et chanoine et prévost en l'église Sainct Nicolas dudict lieu, et maistre Francois Forjot, aussi prestre, chanoine et célerier en ladicte église, ont requis acte, tant pour eulx que pour les aultres eclésiasticques de ladicte ville et faulxbourgs de Sézanne. A eulx octroyé ces présentes pour leur servir ce que de raison.

Faict les ans et jours que dessus.

Signé : Le Choiselat. Sorel.

(Original, archives de l'Aube, fonds du bureau du clergé.)

Digitized by Google

Réception d'un abbé de Saint-Winoc a Bergues en 1442 (1).

(Communication de M. de Baecker, correspondant à Bergues.)

Anno millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo, Reverendissimus D. Petrus Lotin, abbas nobis datus, lectum (2) suum introitum fecit prima die septembris ejusdem anni : venit enim ex Wormhout rheda, et circa portam meridionalem e rheda descendens, a summo prætore domino Philippo Longeprey et portæ magistris ac toto magistratu humaniter salutatus, equum variis coloribus maculatum ascendit, adjuvante domino Michaele Vernieuwe, vicecomite, ac iisdem omnibus et multis civibus ac aliis comitantibus R. D. abbas processit usque ad puteum dictum *den ghyselput*, e cujus regione est porta nostri monasterii, ac ibidem subsistens pileum suum cuidam leproso projecit, ac ex equo descendit adjuvante prædicto vicecomite, et pro eo humanitatis officio ei R. D. abbas equum suum dono dedit; ibi habitum religionis induens, a domino priore nomine totius conventus salutatur, ei præsentans crucem argenteam deauratam osculandam, ac librum evangelii simul et regulam nostram proponens (3), R. D. abbas, manum dextram supra evangelium extendens, juravit se regulam secundum consuetudines hujus monasterii moderatam observaturum; inde cum omni comitatu, præcedentibus religiosis ac cantantibus antiphonam : *Ecce sacerdos templum ingreditur*, et canato hymno : *Te Deum laudamus*, missam solemnem celebravit, eaque absoluta benedixit omnibus in templo existentibus, dein ad convivium cum summo prætore, magistratu et multis aliis invitatis processit, ibique a Bergensibus, Wormhoutanis et aliis ei diversa munera præsentata fuere. Hæc pro memoriâ nostrâ annotavi, primâ die octobris anni prædicti.

Petrus Colin,
Cellerariæ ac vinariæ receptor.

(1) M. de Baecker, d'après un manuscrit daté de l'an 1443, nous a envoyé copie d'une note écrite le 1er octobre 1442, constatant la manière dont Pierre Lotin, abbé de Saint-Winoc, fut reçu dans son abbaye le 1er septembre de la même année. Cette note fait ainsi connaître la date de l'avénement de Pierre Lotin, date qui n'est pas donnée dans le *Gallia christiana* (VI, 337). De plus, elle prouve que la date du 28 novembre 1442, assignée par les auteurs du même ouvrage à la mort de Gautier Baudlaere, prédécesseur de Pierre Lotin, n'est pas exacte, à moins que Gautier ne se soit démis de ses fonctions d'abbé quelque temps avant sa mort.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 6 juin 1859).

(2) Pour *lætum*.

(3) Au lieu de *præsentans* et de *proponens;* il faudrait lire *præsentante* et *proponente*.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

ACADÉMIE DELPHINALE, à Grenoble. — *Bulletin ;* 2e série, tome Ier, 4e et 5e livraisons. 1857-58 et 1858-59. 1re livraison (160 pages) : Etude dramatique en cinq actes et en vers intitulée : La comtesse Mathilde, par M. *Philibert Soupé*. 70 pages.

— L'ancienne Académie delphinale et l'établissement de la bibliothèque publique à Grenoble, par M. *Revillout*. 40 pages.

— Conclusion morale dans les ouvrages qu'on peut considérer comme des œuvres d'art, par M. *Maignien*. 8 pages.

— Funérailles des moines égyptiens au temps de saint Antoine et de saint Pacôme, par M. *Revillout*. 13 pages.

2e livraison (112 pages) : la grande Chartreuse (morceau extrait de l'ouvrage intitulé : le *Dauphiné et la Maurienne au dix-septième siècle*), par M. *A. Macé*. 14 pages.

— De l'extradition, par M. *Du Boys*. 21 pages.

— Etude sur la correspondance de La Fontaine, par M. *Maignien*. 14 pages.

— Causes de la supériorité littéraire des Grecs sur les Romains.

— Note sur une inscription grecque, par M. *Emm. Roux*. 8 pages.

— Météorologie des Alpes dauphinoises, par M. *A. Fauché Prunelle*. 31 pages.

— Pensées et réflexions sur quelques principes de l'art, par M. *Maignien*. 1er article. 6 pages.

— Documents inédits : donation de la maladrerie de Saint-Etienne-de-Crossey à la chartreuse de Currière par Amédée V de Savoie (1311). Texte latin, collationné par M. l'abbé *Magl. Giraud;* — Note par M. *Revillout*. 11 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Bulletin*. 2e trimestre : 1859. In-8° de 40 pages.

— Lettre de M. *Ad. Pictet* à M. de Longuemar sur une inscription gauloise trouvée à Poitiers. 13 pages.

Digitized by Google

— Notice sur les communes de Noirlieu, Noireterre, Saint-Porchain et Clazay, par M. *Touchard* 18 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — *Bulletin*; 11e volume (lire 12e), 3e livraison. 1858. In-8° de 180 pages; 8 planches.

— Notice sur la vie de M. d'Etigny. 13 pages.

— Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, 3e partie (suite), par M. *Dey*. 51 pages.

— Catalogue de la collection des roches du département de l'Yonne, par M. *Raulin*. 104 pages.

— Notices sur les vertébrés fossiles de la caverne ossifère d'Arcy-sur-Cure, par M. *Monceau*. 13 pages.

— Observations météorologiques, par M. *Robin*. 6 pages.

Société littéraire de Lyon. — *Compte rendu des travaux* pour l'année 1857-58, par M. *G. Bellin*. (Publié dans le *Moniteur judiciaire de Lyon*, 1859, nos 76 à 80, 82, 83 et 86.)

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires*, nouvelle période, tome II, second cahier. 1859. In-8° de 92 pages.

— Etudes sur deux livres d'heures des quatorzième et quinzième siècles, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 32 pages.

— Paysage, par M. *V. Pavie*. 15 pages.

— Chapelle du Bon Pasteur d'Angers, par M. *Eliacin Lachèse*. 7 pages.

— Les artistes de l'Anjou et du Maine au salon de 1859, par M. *V. Pavie*. 18 pages.

— Procès-verbaux des séances, par M. *A. Lemarchand*. 24 pages.

Société archéologique de Touraine, à Tours. — *Mémoires*, t. X, 3e trimestre de 1858. In-8° de 80 pages.

— Dernière assemblée de la noblesse de Touraine (suite). 80 pages.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Evreux. — *Bulletin*, n° 17. In-8°, comprenant les *Mémoires*, tome II, p. 145-168, et les *Procès-verbaux*, tome Ier, p. 141-156.

— *Mémoires*. Souvenirs de Jeanne Darc dans le pays Chartrain (suite et fin), par M. *L. Merlet*. 18 pages.

— Rapport sur la découverte d'une villa gallo-romaine à Ouzouer-le-Doyen (Ororium Doren, Loir-et-Cher), par M. *Raoul de Tarragon*. (Les 6 premières pages.)

— *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*. 2e livraison; juillet 1859. In-8° de 40 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal*; juin 1859. In-8° de 32 pages.

Digitized by Google

— Les maisons historiques de Nancy, par M. *L. Lallement* (premier article). 25 pages.

— Même *Journal;* juillet 1859. In-8° de 24 pages.

— Les maisons historiques de Nancy, etc. (2e et dernier article). 18 pages.

— Note sur d'anciens chandeliers conservés dans l'église de Laître-sous-Amance, par M. *Aug. Digot.* 4 pages.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen. Année 1857-1858. Rouen, 1858. In-8° de 254 pages.

— Séance publique, 47 pages.

— Notes, rapports, etc., concernant l'industrie, par MM. *Lefort*, *Hauguet*, *Gaignoux*, *A. Péron*, *A. Leprevost*, le docteur *Dumesnil*, *A. Lévy*, *Palier*, *Devesly*, *Vincent* et *C. Laurens.* Travaux de la Société pendant l'année 1857-1858, par M. *C. Laurens.*

Société impériale de médecine de Marseille. — *Bulletin des travaux.* 1859, n° 3, juillet. In-8° de 48 pages.

— Notices médicales, par MM. le docteur *Roux* (de Brignoles) fils, le docteur *Jubiot*, et *Rey.*

— Compte rendu des séances.

Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse. — *Compte rendu des travaux*, de mai 1858 à mai 1859. (59e année.) In-8° de 189 pages.

— Exposé des travaux de la Société et notice nécrologique, par M. *J. Naudin*, secrétaire général. 111 pages.

— Rapport sur les maladies régnantes, par M. *Ripoll*, secrétaire du *prima mensis.* 20 pages.

Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers. — *Annales;* 3e année, 1858. In-8° de 356 pages.

— Catalogue des coléoptères, carabiques et hydrocanthares trouvés dans le Morbihan, par M. le docteur *Fouquet.* 8 pages.

— Essai sur quelques familles d'hyménoptères, par M. *A. Courtiller.* 30 pages.

— Description des chrysides observées aux environs de Saumur, par *le même.* 12 pages

— Coup d'œil sur les richesses mycologiques du nord-ouest de l'Anjou, par M. *Harang.* 14 pages.

— Essais étymologiques sur l'ornithologie de Maine-et-Loire, par M. l'abbé *Vincelot.* 68 pages.

— Sur l'*Helix aculeata*, étude monographique, par M. *Henri Drouet.* 24 pages.

— Considérations sur quelques points d'économie rurale et sur les causes qui accélèrent ou retardent le progrès agricole, par M. *Ch. Giraud.* 20 pages.

— Description de deux espèces de galles trouvées sur le *Quercus peduncula*, par M. *Léon Soubeyran.* 5 pages.

Digitized by Google

— Tribulations d'un botaniste, par M. *Victor Pavie*. 15 pages.
— Exposition d'histoire naturelle de 1858 ; rapport par M. *Ad. Lachèse*. 11 pages.
— Excursion à La Breille ; — le docteur Guépin ; — Cryptogames de Maine-et-Loire ; — Herborisation de 1858, par M. *Aimé de Soland*. 28 pages.
— Notice sur la *Dreyssena polymorpha* du département de Maine-et-Loire ; — Etude sur les Naïades de ce département ; — Notice sur le *Triton variegatus*, le *Pupa granum*, le *Planorbis lævis* et la *Succinea arenaria*, par M. *L. de Joannis*. 41 pages.
— Notice statistique sur la chasse et les animaux nuisibles en Maine-et-Loire, par M. *F. Blain*. — Remarques sur cette notice par M. le docteur *Farge*. 5 pages.
— Notice sur un gisement fossile de la commune de Noyant ; — Les fourmis maçonnes ; — Revue minéralogique de l'arrondissement de Saumur, par M. *de La Genevraye*. 14 pages.
— Une course aux îles d'Houat et d'Hœdie, par M. *Léon Soubeyran*. 6 pages.
— L'électricité à l'exposition de 1858, par M. *Edmond de Contade*. 14 pages.
— Eloge de Fr. Bernier (concours de 1858). — Rapport de M. *Farge* sur le Mémoire couronné ; auteur, M. le docteur *Mabille*. 15 pages.

Société de l'industrie minérale, à Saint-Etienne. — *Bulletin*, tome IV, 3e livraison ; 1er trimestre 1859. In-8° de 232 pages. Un atlas de 8 planches.
— Notices diverses, par MM. *Lescure*, *Servier*, *Guary*, *Lombard*, *Thormann*, *Janoyer*, *Ch. Lan*, *Constantin Czyskowski*.
— Bulletin bibliographique ; — Ouvrages publiés pendant l'année 1858 ; — Ouvrages reçus par la Société. 12 pages.

La Picardie, revue littéraire, scientifique, etc., publiée à Amiens ; 5e année, avril 1859. In-8° de 48 pages.
— Souvenirs des villes de Picardie. — Amiens, par M. *H. Dusevel*. 11 pages.
— Le mont Gannelon à Clairoix, près de Compiègne, par M. *Caillette de l'Hervilliers* (suite).
— Les légendes du château de Ham, par M. *Léon Paulet* ; 1er article ; prologue.
— Bibliographie picarde, par M. *Prarond*.
— Chronique du mois.
— Faits historiques, etc., par M. *H. Dusevel*.

Même Revue, mai 1859.
— Souvenirs des villes de Picardie. — Amiens, par M. *H. Dusevel* (suite).
— Le mont Gannelon, etc., par M. *Caillette de l'Hervilliers* (suite).

Digitized by Google

— Les légendes du château de Ham, par M. *Léon Paulet* (suite).
— Guerres de Charles le Téméraire en Picardie, par M. (*De La Fons-Mélicocq*. 6 pages.
— L'église de Breteuil (Oise), par M. *E. Prarond*. 4 pages.
— Faits historiques et archéologiques, par M. *H. Dusevel*.

Même Revue, juin 1859.
— Souvenirs des villes de Picardie. — Amiens (suite).
— Le mont Gannelon, etc. (suite).
— Les légendes du château de Ham (suite).
— Guerres en Picardie sous Louis XII et François Ier (1507-1525), par M. *De La Fons-Mélicocq*. 5 pages.
— Notes au crayon d'un casanier en voyage, par M. *G. Le Vavasseur* (suite).
— Chronique, par M. *H. Dusevel*.

Même Revue, juillet 1859.
— Notices et documents sur la fête du Prince des Sots, à Amiens, par M. *H. Dusevel*. 11 pages.
— Le mont Gannelon, etc. (suite).
— Recherches sur l'administration municipale des cités picardes aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, par M. *De La Fons-Mélicocq*. 13 pages.
— Des artistes picards à l'exposition de 1859, par M. *G. Le Vavasseur*. 6 pages.
— Chronique, par M. *H. Dusevel*.

Même Revue, août 1859.
— Les châteaux de l'arrondissement d'Abbeville, II; La Ferté Saint-Riquier, par M. *E. Prarond* (à continuer).
— Le mont Gannelon, etc. (suite et fin).
— Les légendes du château de Ham, par M. *Léon Paulet* (à continuer).
— Les artistes picards à l'exposition de 1859, par M. *G. Le Vavasseur* (suite et fin).
— Chronique et faits divers, par M. *H. Dusevel*.

Revue d'Aquitaine, publiée à Condom (Gers); 4e année, 8 août 1859. 5e numéro.
— Théophile de Viau, par M. *Faugère Dubourg*. (8e article.)
— L'abbé de Salluste, par M. *J.-F. Bladé* (suite et fin).
— Deux textes (béarnais) restaurés, par M. *V. Lespy*. 5 pages.
— Essai étymologique sur les noms de lieux du département du Gers, par M. *Cénac Moncaut* (à continuer.)
— Numismatique, par M. *E. Pellisson*.
— Emilien Magnus Arborius et les rhéteurs aquitains au quatrième siècle, par M. *Léonce Couture* (suite).

Même Revue, 27 août 1859, 6e numéro.
— De quelques édifices entre les plus remarquables, etc., par M. l'abbé *Canéto* (suite).

Digitized by Google

— Emilius Magnus Arborius, etc. (suite).
— Notes historiques sur Tartas (Landes), par M. *Riesbey* (suite).
— Essai étymologique, etc. (suite).

MÊME REVUE, 15 septembre 1859, 7e numéro.
— Symbolisme des noms de Napoléon et de Bonaparte, par M. *J. Noulens*. 16 pages.
— Lettres par M. *J. Dubourg* (sur les courses de taureaux de Saint-Sébastien, etc.), 11 pages.

AMBASSADE EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL (EN 1582) DE JEAN SARRAZIN, ABBÉ DE SAINT-VAAST, etc., par *Philippe de Caverel*, religieux de Saint-Vaast. (Publication de l'*Académie d'Arras*.) Arras, 1859. In-8°. de 413 pages.

ELOGE DE L.-A.-C. TAFFIN DE GIVENCHY, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, etc., etc., par M. *H. de Laplane*. Saint-Omer, 1859. In-8° de 31 pages; portrait lithographié.

M. CHAMPION (LE PETIT MANTEAU BLEU), étude biographique, par M. *G. Cotteau*. Auxerre, 1853. In-8° de 17 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Yonne*.)

ETUDES HISTORIQUES SUR LE ROUERGUE, par M. *A.-F.* baron *de Gaujal*, ouvrage donné par l'auteur au département de l'Aveyron et publié après sa mort, par ordre et sous les auspices du conseil général de l'Aveyron. (Autre titre : ANNALES DU ROUERGUE.) Paris, 1858-1859. 2 vol. grand in-8°; ensemble, 1160 pages.

BIOGRAPHIES AVEYRONNAISES. — RAYMOND GAYRARD, graveur et statuaire, par M. *J. Duval*. Paris, 1859. In-8° de 165 pages.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET DU DIOCÈSE D'ANGERS, par M. l'abbé *Tresvaux*. Paris, Angers, 1858. 2 volumes in-8°; ensemble, 1175 pages.

RÉSUMÉ D'UNE PUBLICATION DE M. E.-A. CARRIÈRE, intitulée : *les hommes et les choses en* 1857, par M. *Ch. Des Moulins*; lu à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres de Bordeaux, le 4 novembre 1858. Bordeaux, 1859. In-8° de 37 pages.

ESSAI DE STATISTIQUE MÉDICALE POUR ROCHEFORT, EN 1858, par M. *Ch. Maher*. (Publié par la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts.) Rochefort, 1859. In-8° de 30 pages.

ECHINIDES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, par MM. *Cotteau* et *Triger* (en 6 livraisons). Paris, 1857-1859. Livr. 1 à 4. Grand in-8° de 192 pages; 40 planches.

FRANCE ET BOURGOGNE VERS LE MILIEU DU SEIZIÈME SIÈCLE, par le docteur *Th. Sickel*. Vienne, 1858. In-8° de 34 pages.

HENRI IV, ROI DE FRANCE, SON PLAN D'ENLEVER L'ITALIE A LA MAISON DE HABSBOURG. Dissertation historique, par *C. Höfler*. Prague, In-8° de IV et 31 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE ROCHEFORT. — *Composition du bureau pour l'année académique* 1859-1860 :

Président : M. Jouvier, deuxième médecin en chef à l'Ecole de médecine navale ;
Vice-Président : M. Guillemain, ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement ;
Secrétaire : M. Maisonneuve, médecin professeur à l'Ecole de médecine navale ;
Trésorier : M. Montaut, capitaine de frégate en retraite ;
Archiviste : M. Potestas, capitaine de frégate en retraite ;
Secrétaire adjoint : M. Viaud, receveur municipal.

SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Agriculture.

Président : M. Valette des Hermaux, propriétaire ;
Vice-Président : M. Mollière, propriétaire ;
Secrétaire : M. Viaud.

Sciences et industrie.

Président : M. Auriol, ingénieur, sous-directeur des constructions navales ;
Vice-Président : M. Drouet, médecin professeur de la marine ;
Secrétaire : M. Cuzent, pharmacien de la marine.

Littérature et beaux-arts.

Président : M. Maisonneuve ;
Vice-Président : M. Montaut ;
Secrétaire : M. Thèze, imprimeur.

Digitized by Google

Economie politique, statistique.

Président : M. Roybry, maire de Rochefort, député de l'arrondissement;
Vice-Président : M. Guillemain ;
Secrétaire : M. Thèze.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. — *Bureau pour l'année* 1860 :

Président : M. Jules de Bourrousse de Laffore ;
Vice-Président : M. Lebé ;
Secrétaire perpétuel : M. Ad. Magen ;
Secrétaire adjoint : M. J.-B. Goux ;
Trésorier : M. Bessières.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS. — *Bureau pour l'année* 1860 :

Président : M. Caron, avocat;
Vice-Président : M. Fabregat, avocat et maire;
Secrétaire : M. Azaïs, avocat;
Secrétaire adjoint : M. Soucaille, licencié ès lettres;
Trésorier : M. l'abbé Chaulay ;
Bibliothécaire : M. Cabanes (Gratien).

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES. — *Bureau pour l'année* 1860 :

Président : M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes ;
Vice-Président : M. Maire, docteur en médecine;
Secrétaire général : M. Borily, professeur d'histoire au collége ;
Secrétaire des séances : M. Rispal, agrégé de l'Université;
Trésorier : M. Rousseau, artiste et littérateur;
Archiviste : M. Lecadre, docteur-médecin.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES NATURELLES DE CHERBOURG. — *Renouvellement du bureau.* — Dans sa séance du mois de décembre, la Société a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve composé comme suit pour l'année 1860 :

Président : M. Auguste Le Jolis, archiviste perpétuel de la Société;
Vice-Président : M. Gouvilliez, sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg;
Secrétaire : M. Lucien Fleury, physicien;
Trésorier : M. Eyriès, officier d'infanterie de marine.

Ont été nommés membres titulaires : MM. le comte de Tocqueville, agronome; de Barmon, capitaine de frégate; docteur Monnoye, chirurgien en chef de l'hospice civil; Dubois, intendant militaire; Langlois, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle; Joyeux, ingénieur de la marine impériale.

Digitized by Google

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Séance solennelle.* — Le 4 décembre dernier, la Société impériale a tenu sa séance solennelle annuelle. A une heure, M. le Préfet, président d'honneur, a pris place au bureau, ayant à ses côtés, M. le général Maissiat, M. Kuhlmann, président de la société, M. le Maire de Lille, M. le Secrétaire général et les membres du bureau. Voici le discours prononcé par M. le Préfet; nous le rapportons d'après le *Mémorial de Lille :*

« Messieurs,

« La présidence de cette séance solennelle que vous voulez bien me déférer ne me substitue heureusement à personne, et va laisser à votre honorable et savant président le soin d'exposer à notre satisfaction commune l'ensemble des travaux et des vues de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de la ville de Lille.

« Le principal mérite des hommes de savoir est d'apprécier le milieu dans lequel ils agissent, et la nature des services qu'ils sont appelés à rendre. Or, l'histoire de tout votre passé, et le programme même des prix que nous allons décerner tout à l'heure, prouvent que vous avez merveilleusement compris ce que l'on pouvait attendre de vous dans ce pays élevé si haut par le travail. Vos recherches laborieuses, des fondations pleines d'avenir et que nous rappelions ici l'an dernier, avec éloges, ont puissamment secondé l'industrie, l'agriculture, le chef d'usines et l'ouvrier.

« Vous êtes toujours prêts à répondre aux appels de l'administration dans les questions nombreuses où vous pouvez l'aider de vos lumières, et vous avez le soin de faire dominer tous vos travaux, comme il est juste, par la culture des œuvres de l'esprit et par la littérature, cette source inépuisable de jouissances, ce foyer sûr de tout progrès.

« Cette Société, Messieurs, sait donc conquérir toutes les sympathies, et elle en a obtenu cette année une nouvelle preuve de la part du Conseil général du Nord. J'aime à vous l'exprimer au nom du gouvernement de l'Empereur, au nom du public dont je suis l'écho. »

Archéologie. — La *Revue archéologique* a commencé au 1er janvier une nouvelle série et appartient de ce jour à MM. Didier et Cie qui s'expriment ainsi dans le prospectus qu'ils viennent de publier :

« Les acquéreurs du recueil périodique, dont M. Leleux était « propriétaire, ne veulent rien négliger pour conserver à la *Revue* « *archéologique* la place qu'elle s'est faite dans le monde érudit. Ils « se sont adressés à quelques hommes d'un mérite incontesté, et « ont obtenu d'eux de prendre part à la direction du recueil.

« Les nouveaux propriétaires essayeront d'en améliorer la ré« daction, car, quelque bien conduit, quelque utile que soit un « journal scientifique, il est toujours susceptible de recevoir des

Digitized by Google

« améliorations. Ils conserveront à la *Revue archéologique* son ca-
« ractère et son mode de publication, comme son étendue et son
« format; mais ils veilleront à ce qu'une attention sévère et un
« examen scrupuleux président au choix des articles. »

— En rebâtissant un mur du jardin du Palais-de-Justice de Beauvais, on a trouvé, à quatre mètres au-dessous du sol, des constructions romaines, formées de pierres de forte dimension, et de la disposition desquelles on peut encore juger. D'énormes pierres cubiques rangées à côté des limites de l'ancienne cité, font voir les fondations d'une tour bien postérieure au mur romain mais réunies à ces substructions solides, formant la base d'un mur d'enceinte. Immédiatement au-dessus sont engagées, dans une maçonnerie sur le même plan, une série de briques romaines. Grande fut la surprise des ouvriers occupés à ces travaux de terrassements quand ils découvrirent, il y a deux jours, une large coupe en plomb et une nombreuse quantité de vases en grès, de dimensions et de formes variées, réunis dans le même endroit et presque tous intacts. Ces poteries ont été assurément fabriquées vers le milieu du dix-septième siècle et sont des produits de l'industrie de Savignies; leur présence au milieu des murs romains montre combien le sol de cette ville a subi de déplacements depuis quinze siècles.

M. Richard, chargé de la reconstruction du mur, a pris soin de recueillir les vases encore intacts parmi les nombreux débris de ces poteries, et les a envoyés aussitôt au Musée; un grand nombre avaient été brisés par la pioche des ouvriers. La forme de ces vases en grès, d'un usage commun à cette époque, n'indique nullement un des fours dans lesquels se cuisait la poterie; la majeure partie a été trouvée sur une grosse pierre, à côté d'un fût de colonne, recouvert de feuilles imbriquées, ressemblant à ceux qu'on a rencontrés au théâtre romain de Champlieu. Ce tronçon de colonne fut enlevé par les ouvriers, après qu'on l'eût dégagé du milieu du mur, et envoyé de même au Musée de la ville, comme appartenant à l'histoire locale.

— M. Le Porquier-Devaux a soumis à M. Mathon, correspondant du ministère, des vases gallo-romains trouvés à Tourly, commune du canton de Chaumont, dans une excavation pratiquée pour l'élargissement d'une route, à une profondeur de deux mètres environ. L'ouvrier a réussi à retirer intacts plusieurs vases en terre d'une sépulture qui avait eu lieu en cet endroit; mais une coupe à pied en verre, dont les parois étaient fort légères, s'est malheureusement brisée dans le travail qu'il a fallu faire pour l'obtenir. Regrettons que cette coupe n'ait pas eu le sort des poteries : elle était d'une forme et d'une dimension qui lui auraient donné une valeur bien supérieure à celle des vases en terre. Ces derniers sont de formes assez communes et se rencontrent souvent dans les sépultures gallo-romaines; trois sont de couleur noirâtre. Mais il est extrême-

Digitized by Google

ment rare d'extraire des fouilles les vases en verre sans qu'ils soient fracturés. Puis, ils sont en moins grand nombre dans cette collection de vases culinaires, joints aux dépouilles du peuple ancien dont les archives sont enfouies sous nos pieds dans le sol.

Le personnage inhumé dans ce lieu était d'une haute stature et dans la force de l'âge ; son cercueil était garni aux angles de fortes équerres en fer fixées avec des clous d'une longueur énorme. M. Le Porquier-Devaux espère, en remuant ce terrain, trouver des médailles qui accompagnent souvent les amas de poteries que la coutume religieuse obligeait à joindre aux restes mortels. On ne peut douter que ces fouilles, exécutées sous les yeux d'un homme intelligent, ne soient très-fructueuses..

Il y a quelques années on a découvert, au sud de la même commune, divers sarcophages. Ce lieu n'est donc pas inconnu aux archéologues. (Extrait du *Moniteur de l'Oise.*)

— Parmi les objets les plus intéressants récemment apportés au British Museum, se trouvent 385 caisses qui sont arrivées par les vaisseaux de Sa Majesté *Supply* et *Gorgon*. Elles viennent de Budrum, l'ancienne Halicarnasse, Cnide, Branchidæ, Calymnos et Rhodes; elles contiennent des sculptures, des fragments d'architecture, des poteries, une foule d'antiquités découvertes et exhumées par M. C.-T. Newton, dans les trois années de son voyage mémorable. En fait de sculpture et d'architecture, les parties les plus remarquables comme style et exécution, et les plus intéressantes, historiquement parlant, sont celles qui proviennent du Mausolée. La statue colossale de Mausole qui couronnait ce monument a été rapportée en soixante-treize morceaux, d'une façon fort habile, et elle est fort peu endommagée. Quelques fragments des deux chevaux du chariot sur lequel il était assis, et quatre morceaux de la frise en haut relief qui courait autour du portique extérieur sont aussi dans de bonnes conditions. Un angle important, différents degrés de la pyramide qui supportait le char, plusieurs moulures provenant d'autres parties de ruines, offriront selon toute probabilité les moyens de reconstruire le plan du monument dont une quantité innombrable de fragments, de figurines, de moulures indiquent le genre et le style de décoration. (*Sun.*)

A cette indication du journal anglais, la *Revue des Sociétés savantes* croit utile d'ajouter que M. Newton, qui vient d'être nommé consul de S. M. B. à Rome, va publier une *Histoire des récentes découvertes à Halicarnasse*, *Cnide*, etc. Cet ouvrage, qui formera un fort volume in-8°, sera accompagné d'un atlas in-folio. Il paraîtra aussitôt que les éditeurs auront réuni 150 souscripteurs. Le prix est de 12 l. st. 12 sh. Déjà deux antiquaires français, les ducs de Luynes et de Blacas ont souscrit à cette importante publication.

— On lit dans le *Journal de Rouen* : « En creusant dans le cimetière de Saint-Aubin-sur-Mer le terrain sur lequel on élève une

Digitized by Google

sacristie, on a découvert deux cercueils en plomb. Sur l'un deux est l'inscription suivante qui s'est très-bien conservée : « Ci-gît le corps de noble homme René de Houdetot, chevalier, seigneur et patron de Saint-Aubin-sur-la-Mer et autres lieux. *Priez Dieu pour lui.* 1644. »

« On lit sur le second : « Ci-gît le corps de Madeleine de Mauteville. »

Prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse. — Nous avons reçu trop tard, pour le porter avec utilité à la connaissance des lecteurs de la *Revue*, le long programme raisonné que la *Société industrielle de Mulhouse* publie pour faire connaître les sujets des prix qu'elle propose annuellement aux industriels et aux savants. C'est, en effet, au mois de février qu'expire le terme fixé pour le dépôt des Mémoires envoyés à ce concours. Mais si nous ne pouvons ici reproduire la liste de ces questions si nombreuses et si variées, pour lesquelles la *Société industrielle de Mulhouse* affecte chaque année une somme de 60,000 francs, du moins nous pouvons dire quelques mots de l'organisation et du mode de fonctionnement de cette belle association industrielle et scientifique.

L'ensemble des prix proposés par la *Société industrielle de Mulhouse* dépasse, avons-nous dit, en argent ou en médailles, la somme de 60,000 fr. Cette munificence se renouvelle chaque année. Cependant, cette Société est loin d'être riche. Elle n'a d'autre revenu que la cotisation annuelle de chacun de ses membres, et le loyer de quelques immeubles qu'elle affecte presque en entier à l'entretien d'une école de dessin, fondée par elle il y a environ trente ans. Ne parvenant que par beaucoup d'économie à couvrir ses dépenses courantes, elle ne pourrait offrir des récompenses aussi élevées aux savants et aux industriels qui cherchent à résoudre les problèmes qu'elle pose, si elle ne trouvait dans la prévoyante générosité de plusieurs de ses membres un nombre suffisant de souscripteurs pour parfaire les sommes nécessaires. On ne saurait trop louer l'esprit libéral des membres de cette association et l'empressement avec lequel ils contribuent aux perfectionnements de l'industrie manufacturière.

Fondée en 1825, la *Société industrielle de Mulhouse* a pour but l'avancement et la propagation de l'industrie tant manufacturière qu'agricole, par la réunion, sur un point central, d'un grand nombre d'éléments d'instruction ; par la communication et la diffusion des découvertes et des faits remarquables dont la science et l'industrie locales se sont enrichies. Cette Société s'occupe également de tout ce qui peut contribuer à répandre l'instruction dans la classe ouvrière, à améliorer son état physique et moral, à élargir, autant qu'il est en son pouvoir, le cercle de toutes les connaissances qui doivent contribuer au progrès des sciences, du commerce et de l'industrie, enfin à encourager toute entreprise conçue dans un intérêt général, tant intellectuel que matériel. Elle se com-

Digitized by Google

pose de presque tous les chefs d'établissements industriels du Haut-Rhin et d'un grand nombre de savants et de notabilités industrielles, commerciales ou scientifiques, dont le nombre est indéterminé.

La *Société industrielle de Mulhouse* a fondé : 1° un musée industriel se composant de produits, méthodiquement classés, d'un grand nombre d'industries; 2° un musée d'histoire naturelle composé de collections de minéralogie, de géologie, de zoologie, d'ornithologie et de botanique; ces deux musées sont ouverts au public; 3° une bibliothèque, formée d'ouvrages d'arts et de sciences, qui compte aujourd'hui 3,000 volumes; 4° une école gratuite de dessin linéaire et de machines; 5° une Académie gratuite de peinture.

N'y a-t-il pas lieu, nous le répétons, à offrir en exemple aux principaux centres industriels de la France la *Société industrielle de Mulhouse*, son organisation et sa généreuse fondation annuelle? En créant des Sociétés analogues, en offrant chaque année une liste raisonnée de prix sur des questions relatives à leur industrie principale, les villes de Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, ne contribueraient pas seulement aux progrès généraux de la production manufacturière en France, elles serviraient également leurs propres intérêts par le perfectionnement qu'elles provoqueraient, grâce à cette mesure, dans les diverses branches de l'industrie qui sont mises en pratique dans ces grands centres de fabrication.

Erratum.

Dans la livraison de décembre 1859, p. 672, ligne 29, un membre de phrase a été omis. Le passage doit être rétabli ainsi qu'il suit :

On a vu encore, il est vrai, dans les rangs de nos adversaires, un officier, etc.

Paris, impr. Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 5 décembre 1859.

Présidence de M. Guigniaut, membre de l'Institut.

M. Berger de Xivrey, en réponse à une lettre de M. le Ministre qui l'invitait à faire connaître l'époque où il pourrait livrer à l'impression le tome VIII *des lettres de Henri IV* contenant la partie complémentaire de cette publication, adresse à Son Exc. un rapport où il expose les difficultés que présente la préparation de ce volume et déclare qu'il lui paraît impossible de terminer le manuscrit avant une époque assez avancée de l'année 1860.

M. Chabaille, auquel il avait été écrit pour avoir des explications sur les retards apportés à la publication du *Dictionnaire de Brunetto Latini*, allègue les soins qu'il a dû donner à l'édition du roman de Gaufrey, qui paraîtra dans la collection des anciens poëtes de la France, publiée sous la direction de M. Guessard. Cette excuse ne paraît pas suffisante au Comité, et une nouvelle lettre plus pressante sera adressée à M. Chabaille.

M. Bouchitté rappelle qu'il a signalé depuis longtemps au Comité un manuscrit des archives de la préfecture de Versailles, qui a pour titre : *Correspondance entre Mgr le maréchal de Noailles, M. de Fénelon et M. l'abbé Delaville*, 1735, 1741, 1742, 1743, 1744 *et* 1745. Cet ouvrage pourrait être utile à M. P. Clément pour compléter son travail sur la correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, du 24 août 1740 au 11 juillet 1756. Il sera donné communication de la lettre de M. Bouchitté à M. P. Clément.

Digitized by Google

Le Comité a reçu de M. Dusevel plusieurs documents relatifs au maréchal d'Ancre, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens. — Renvoi à M. Rathery.

M. Lagrèze-Fossat adresse une lettre de Henri IV en date du 23 mai 1583. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

Plusieurs pièces concernant le département des Ardennes, un fragment de relation de la bataille de Rocroy et une chanson populaire, sont envoyés par M. Nozot. — MM. Bellaguet et de la Villegille sont priés d'examiner ces documents.

M. Ch. Aubertin, conservateur du Musée historique de Beaune, transmet copie d'une délibération du 26 janvier 1579, extraite du registre des délibérations de la ville de Beaune, qui fixe la taxe des métiers et le prix des ouvrages. M. Aubertin a joint à cette pièce la copie d'un document du quatorzième siècle déposé aux archives municipales de la même ville, intitulé : *Assiette de terre en Bourgogne*. — Renvoi à M. Jules Desnoyers.

M. Beaulieu, vice-président de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, promet un concours empressé de cette Académie pour l'exécution du *Dictionnaire géographique*.

M. Levot, président de la Société académique de Brest, demande les instructions pour le *Dictionnaire géographique*. — Les communications de MM. Beaulieu et Levot sont renvoyées à la commission du *Dictionnaire géographique*.

M. Chéruel fait un rapport sur le manuscrit des Mémoires de Nicolas Foucault, déposé par M. Baudry, et en propose l'impression. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le président désigne MM. P. Clément, Victor Foucher, Huillard-Bréholles, Tardif, Guessard et Fr. Wey pour rendre compte des Mémoires de l'Académie de Lyon, de l'Académie de législation de Toulouse, des Sociétés académiques de Brest, de l'Oise, de Laon et de Béziers.

Le Comité entend ensuite les rapports de MM. Berger de Xivrey, Rabanis, Eug. Rendu, Patin, Rathery, Huillard-Bréholles et Léopold Delisle, sur les travaux des Académies de Metz, de Grenoble (Académie delphinale), de Besançon, des Jeux Floraux, de la Société archéologique du Limousin, de la Société académique des Hautes-Pyrénées et de la Société nivernaise. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 décembre 1859.

Présidence de M. le comte DE LABORDE, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau adresse un rapport sur la découverte faite à Constantine d'une pierre portant, sur deux faces opposées, deux inscriptions d'époques différentes, que la section renvoie à l'examen de M. Léon Renier. Le même correspondant envoie au Comité une photographie du temple de Minerve, à Tebessa. Cette photographie, exécutée par M. le capitaine Moll, représente l'édifice tel qu'il est aujourd'hui avec la fâcheuse transformation qu'on lui a fait subir en le consacrant au culte. L'attention de la section a déjà été appelée sur cet édifice par une précédente communication de M. Cherbonneau et elle a déjà exprimé le vœu de le voir classer parmi les monuments historiques. (V. *Revue des Sociétés savantes*, n° de septembre 1859. p. 262.) Aujourd'hui M. le comte de Laborde fait remarquer que M. le Ministre de l'Algérie se montrant très-disposé à protéger les monuments historiques, le moment est opportun pour obtenir qu'on fasse droit au vœu de la section. La section en conséquence prie M. Renier de vouloir bien rédiger une note pour LL. EExc. les Ministres d'Etat et de l'Algérie. Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique serait prié de vouloir bien transmettre et recommander cette note à ses collègues.

La section apprend avec une vive satisfaction que M. le Ministre continue à recevoir d'importantes communications pour le *Répertoire archéologique de la France*.

M. d'Arbois de Jubainville a adressé un travail complet pour l'arrondissement de Bar-sur-Aube, la plus grande partie de celui de Bar-sur-Seine, et fait espérer pour une époque très-rapprochée la rédaction de celui d'Arcis-sur-Aube. Le département de l'Aube sera donc bientôt terminé. L'*Académie d'Arras* et la *Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais* ont envoyé le travail de la Commission nommée de concert par ces deux compagnies pour rédiger le Répertoire archéologique de ce département. Cet envoi comprend les origines de 160 localités et la nomenclature des monuments anciens qu'elles renferment, et renvoie aux sources imprimées et aux ouvrages spéciaux qui font autorité.

Les renseignements sur les musées, les diverses collections, les

Digitized by Google

anciens vêtements sacerdotaux et les objets d'art disséminés dans le département du Pas-de-Calais seront l'objet d'un travail spécial que fourniront ultérieurement M. de Linas et M. l'abbé Vandrival.

M. l'abbé Gatin envoie la première partie du répertoire archéologique du département de la Haute-Saône; ce travail ne comprend que l'arrondissement de Lure, mais le correspondant espère qu'il lui sera possible de faire suivre prochainement les documents qu'il recueille sur les arrondissements de Gray et de Vesoul.

M. Hucher, de la Sarthe, adresse la première partie de la description d'une collection de sceaux formée par lui depuis vingt années. Ce travail que M. Hucher donne comme sa contribution au Répertoire archéologique sera examiné comme tous les envois par la Commission; mais dès à présent je crois pouvoir faire remarquer que ce n'est pas là ce que le Ministre demandait à ses correspondants. Une indication sommaire de la précieuse collection de M. Hucher rentrerait parfaitement dans le programme tracé par la section et adopté par M. le Ministre; mais la description de chacun de ces sceaux dépasserait de beaucoup les bornes imposées au Répertoire archéologique dont le plan n'est pas d'entrer dans des détails de ce genre, mais bien de faire connaître avec brièveté et précision l'histoire du pays par les monuments.

La Société de statistique du département des Deux-Sèvres fait connaître que son secrétaire, M. Ch. Arnauld prépare, le Répertoire archéologique des deux arrondissements de Niort et de Melle. Il adressera prochainement ce travail qui sera suivi du Répertoire archéologique des arrondissements de Parthenay et de Bressuire.

M. Gore envoie, pour coopérer au Répertoire archéologique du département de la Somme, une description publiée par lui de 1856 à 1858 dans le *Mémorial d'Amiens* des communes du canton de Villers-Bocage et annonce qu'il fait paraître dans le même recueil la description des communes du canton de Sains qu'il fera parvenir aussitôt qu'elle sera complète, et qu'enfin dès l'année 1846 il a envoyé la description des cantons de Conty et de Picquigny. Ces documents seront examinés par la Commission, mais il est à craindre qu'ils ne puissent être employés sans de grandes modifications, puisqu'ils n'ont pas été composés en vue du Répertoire archéologique, la plupart ayant été écrits avant la publication du programme.

M. l'abbé André, du département du Vaucluse, transmet un relevé de tous les monuments du canton de l'Isle. Le correspondant se propose de compléter son travail aussitôt qu'il saura s'il a été rédigé

Digitized by Google

dans la forme demandée par M. le Ministre. Il sera répondu prochainement au vœu du zélé collaborateur.

M. l'abbé Barbier de Montault adresse des notes sur le canton de St-Georges-les-Baillargeaux (Vienne), et un relevé des monuments celtiques de l'arrondissement de Loudun publié dès l'année 1845 dans le journal de l'arrondissement de Loudun, sous la signature A. P. La section renvoie toutes ces communications à l'examen de la Commission du Répertoire archéologique.

M. de Guilhermy veut bien se charger de faire un rapport sur des communications de M. G. de Soultrait, sur un important envoi d'inscriptions copiées et estampées des départements de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Allier, d'Eure-et-Loir, de la Nièvre et du Cher.

Le même membre se charge d'examiner les envois d'inscriptions de MM. Barbier de Montault et Salmon.

M. Hucher adresse une lettre dans laquelle il combat les conclusions du rapport de M. de Guilhermy, au sujet de l'interprétation d'une inscription relevée par le correspondant sur un vitrail de la cathédrale du Mans (Voyez *Revue des Sociétés savantes* n° d'octobre 1859, p. 410.) M. Hucher persiste dans sa restitution du nom de *Senebaldus* et expose les motifs sur lesquels il base son opinion. M. de Guilhermy est prié par la section de reprendre cette question et de la soumettre à un nouvel examen.

M. A. Lenoir est chargé d'examiner deux communications : l'une de M. Mallay sur des découvertes faites dans le chœur de la cathédrale de Clermont-Ferrand, l'autre de M. l'abbé Tisserand sur des marchés passés en 1541 et 1547, par le conseil de ville de Vence, avec Jean Etienne, sculpteur, et Antoine Canavesy, peintre, pour la construction du rétable de la chapelle du Saint-Esprit ou de la commune; ainsi qu'une copie, faite avant 1789, des plus anciennes transactions et des plus anciens statuts de l'évéché.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications de Sociétés savantes, MM. Dauban, de Longpérier, Le Roux de Lincy, Quicherat et P. Lacroix.

M. Leroux de Lincy lit un rapport sur le volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pour l'année 1857.

M. Chabouillet lit un rapport sur le tome IV des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

M. Dauban lit un rapport sur l'annuaire publié par l'Association normande en 1859. Après discussion sur quelques points qui sont débattus entre les auteurs et divers membres, ces trois rapports

Digitized by Google

sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une monographie manuscrite adressée par M. de la Quérière sur l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, dont les restes sont aujourd'hui menacés de destruction. La section vote des remercîments à M. de la Quérière, et ordonne le dépôt aux archives de son intéressant travail qui sera utilisé par la Commission du Répertoire archéologique.

M. P. Lacroix lit un rapport sur deux livres rares adressés par MM. Beauchet-Filleau et de Baecker; le premier est le nobiliaire de Lorraine, attribué à Jean Callot et dont on ne connaît que trois exemplaires; le second est l'*Art au Morier*. Ce rapport est renvoyé à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

Sur des conclusions de M. Quicherat, la section ordonne que deux communications de MM. Samazeuilh et Mallay seront mises en œuvre pour le Répertoire archéologique. La note de M. Samazeuilh décrit une petite galerie formée de pierres brutes qui paraît avoir été élevée pour une sépulture. Ce vieux monument est situé dans la commune de Barbaste (Lot-et-Garonne). La communication de M. Mallay décrit des tombes creusées dans des roches granitiques au N.-E. de Serverettes (Lozère). M. Quicherat fait observer que ces tombes peuvent être comparées à celles qui existent autour de la petite chapelle de Sainte-Croix de Montmajour (Bouches-du-Rhône). Le même rapporteur donne quelques détails sur des dessins envoyés par M. Michelin, d'après de nouvelles découvertes faites à Montramé (Voir un travail de M. Michelin sur ces fouilles, *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. II, p. 642). M. Quicherat exprime au sujet de ces dessins des regrets que partage la section. Il aurait proposé leur publication, mais comme la *Revue* n'a pas, quant à présent, les moyens de faire la dépense nécessaire, on se contentera, comme pour le premier envoi de M. Michelin, de classer ces précieux documents dans le dossier du département de Seine-et-Marne, et la Commission du Répertoire archéologique les utilisera en temps et lieu.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 19 décembre 1859.

Présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

Le Secrétaire du Comité dépose le dossier de l'*Académie delphinale* de Grenoble qui a adressé à Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique une demande, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Les titres de cette Académie, au point de vue des travaux historiques et archéologiques, ont déjà été examinés dans les deux autres sections du Comité; la section des sciences est également appelée à donner son avis pour ce qui concerne les travaux scientifiques proprements dits. M. Figuier est prié de faire un rapport sur ce sujet.

M. Bouillet, correspondant du Comité, envoie les dessins, pris sur ses diverses faces, d'un méridien en marbre grossier découvert dans une masure au-dessous du très-vieux château de Tournoelle, près Riom (Puy-de-Dôme). Ce méridien est aujourd'hui déposé au musée de Clermont. Les dessins qui sont l'objet de cet envoi seront remis à M. Chacornac pour en prendre connaissance et donner son avis à la section sur l'intérêt qu'ils peuvent offrir au point de vue scientifique.

Le Secrétaire du Comité remet sous les yeux de la section une communication de M. Doublet de Boisthibault, que ce correspondant avait adressée, en 1846, au *Comité pour la publication des monuments écrits de l'histoire de France*, mais à l'égard de laquelle il ne fut pris alors aucune décision. Cette communication comprend les copies d'une lettre de Cassini et de deux lettres de La Hire, écrites à l'abbé Etienne, chanoine de Chartres, qui s'occupait de recherches relatives à la télescopie. Ces lettres, ainsi qu'une note de Cassini sur le passage d'une petite comète, en septembre 1698, sont extraites d'un manuscrit que possède aujourd'hui la bibliothèque de Chartres et qui provient de l'ancienne communauté religieuse dite de St-Jean. M. Faye se charge d'examiner ces extraits de correspondance et de rendre compte à la section de l'intérêt qu'ils peuvent présenter.

M. le président désigne, pour faire des rapports sur les publications de sociétés savantes nouvellement parvenues au ministère,

Digitized by Google

MM. Figuier, J. Clément, Hébert, Dechambre, Bayle, Chatin et Pasteur.

M. Chatin lit un rapport sur les titres scientifiques de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, qui a demandé à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Les conclusions du rapporteur sont favorables à la demande de cette Société.

M. Hébert appuie ces conclusions qui sont adoptées par la section.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports partiels des sous-commissions chargées par la commission de la *Description scientifique de la France*, de préparer les *Instructions* qui seront adressées aux Sociétés savantes et aux correspondants.

M. Figuier lit le projet de la circulaire qui devra accompagner l'envoi de ces instructions aux Sociétés savantes. Ce projet de circulaire est adopté par la section.

M. Hébert donne lecture des instructions qui ont été rédigées, de concert entre lui et M. Bayle, pour les deux premières sections de la description scientifique de la France : 1° *Orographie et hydrographie*; 2° *Géologie et minéralogie*. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Vincent, Faye, J. Clément, G. Ville, Serret et Chatin, et sur la proposition de M. Hébert lui-même, qui désire s'entendre avec M. Bayle sur les modifications à apporter à leur travail, la section renvoie à la commission les instructions dont elle vient de s'occuper.

M. Dechambre lit les instructions qu'il a été chargé de préparer sur les *Eaux minérales* considérées au point de vue médical.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Faye, Figuier, G. Ville, Petit et J. Clément, la section adopte les instructions sur les *Eaux minérales* telles qu'elles ont été rédigées par M. Dechambre.

L. Figuier,
Secrétaire de la section des sciences

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Art. 1er.

Un des prix annuels de 1,500 fr. institués par l'arrêté du 22 février 1858 (art. 16) (1) sera décerné, en 1860, à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire géographique* d'un département ou même d'un arrondissement.

Art. 2.

Ces dictionnaires devront être rédigés conformément au plan adopté par la section d'histoire du Comité et au spécimen publiés dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, 1859, tome Ier, p. 165 et 177, tome II, p. 310, 312 et 394), et dont un exemplaire a été envoyé aux Sociétés savantes.

Art. 3.

Les travaux imprimés ou manuscrits devront être envoyés au ministère avant le 1er décembre 1860.

Fait à Paris, le 25 janvier 1860.

ROULAND.

(1) Art. 16. Trois prix annuels, de *quinze cents francs* chacun, pourront, à partir de 1859, être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité, sur l'approbation du Ministre.

Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : l'une, de 300 fr., à la Société qui aura présenté le Mémoire couronné, et une autre de 1,200 fr., à l'auteur ou aux auteurs de ce Mémoire.

Chaque section, suivant sa spécialité, examinera les Mémoires envoyés par les Sociétés savantes pour répondre aux questions proposées. Sur le rapport des sections, le Comité, en assemblée générale, dressera la liste des Sociétés qui lui paraîtront mériter les prix. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Ministre.

Digitized by Google

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Art. 1er.

Un des prix annuels de 1,500 francs institués par l'arrêté du 22 février 1858 (art. 16) (1) sera décerné, en 1860, à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *répertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement.

Art. 2.

Ces répertoires devront être rédigés conformément au programme adopté par la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, publié dans le tome Ier, 2e série, 1859, page 153, de la *Revue des Sociétés savantes*, et au spécimen publié dans la même *Revue* (2e série, 1860, tome II, p. 16) et dont un exemplaire a été envoyé aux Sociétés savantes.

Art. 3.

Les travaux imprimés ou manuscrits devront être envoyés au ministère avant le 1er décembre 1860.

Paris, le 2 février 1860.

ROULAND.

(1) Voir la note de la page précédente.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon. Tome de 1858 (25e année).

Le tome de 1858 commence par un travail de 133 pages intitulé : les *Villes consulaires* et les *Républiques de Provence au moyen âge.* L'auteur est M. Jules de Séranon, avocat à Aix, correspondant de la Société.

Le sujet choisi par M. de Séranon est très-important, mais très-vaste ; il pourrait donner lieu à des études prolongées et d'un vif intérêt, si elles s'attachaient à la constitution des principales cités de la Provence. L'auteur n'a publié dans ce volume qu'une exposition générale, et rien n'indique que son intention soit de finir par une ou plusieurs monographies. Il constate, sans préciser les faits, que le mouvement d'émancipation communale et l'institution des consuls se sont propagés de l'Italie en Provence, et que le consulat s'est établi à Nice vers 1108, à Marseille vers 1128, dans la cité d'Arles en 1131, dans Avignon vers la même époque, et que de là il s'est répandu dans les villes d'un ordre inférieur. Il indique par des résultats généraux d'administration et de justice la participation des Consuls au gouvernement des villes dans les quatre cités principales de la Provence, et il arrive rapidement à l'administration du *Podestat*, qui a succédé, dans cette partie du Midi, au régime consulaire, comme une seconde phase de la révolution municipale. Il fait ressortir, et ce point est d'un intérêt vraiment historique, la différence de l'administration du podestat de Marseille avec l'administration des autres cités. Sauf cette observation particulière, l'auteur est disposé à représenter l'administration des villes de la Provence comme fondée sur une constitution uniforme ; et son plan dans cette étude

Digitized by Google

ne s'est pas dirigé vers l'examen approfondi des institutions qui, sous une apparente uniformité de titres généraux comme ceux de consuls, contenaient les différences les plus caractérisées. Les documents publiés en 1846 sur la ville d'Arles par M. Ch. Giraud, de l'Institut, à la suite de son *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, ont permis d'apprécier toute l'originalité de la constitution arlésienne : il serait à désirer que M. de Séranon, qui est aux portes de Marseille, s'attachât à la recherche et à l'étude des documents relatifs à cette grande cité. Le recueil des statuts de Marseille par *François d'Aix* (in-4°, 1656), et l'histoire analytique et chronologique des actes et délibérations du corps de ville de Marseille, publiée en 1841 (et bien connue de M. de Séranon), peuvent le mettre sur la voie d'une monographie qui manque à l'histoire de Marseille.

Le travail publié par le recueil de Toulon, année 1858, peut être considéré comme une introduction à une étude de ce genre. Il promet, à ce point de vue, une composition digne de l'état actuel de la science historique; mais si l'auteur s'en tenait à ces idées générales, on pourrait regretter qu'il ait cherché la constitution municipale des villes de la Provence après l'avoir méconnue dans ses variétés, ou, comme dit Montesquieu, « qu'il ait bâti Chalcédoine ayant le rivage de Bysance devant les yeux. »

Le même volume renferme une *Statistique religieuse de la Cadière*, par M. l'abbé Magl. Giraud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio (essai de 180 pages avec documents et notes).

Ce travail m'a paru fait avec beaucoup de soin et sur les documents mêmes que l'amour de la science et de l'histoire locale ecclésiastique a patiemment réunis entre les mains de l'auteur. Mais comme cette étude se rattache à l'histoire des moines de Saint-Victor de Marseille et d'une église possédée par eux, il me semble que c'est surtout à notre honorable confrère, M. Léopold Delisle, qu'il peut appartenir de l'apprécier. Je demande donc la permission, dans l'intérêt de cette étude spéciale, de remettre au savant éditeur du cartulaire de Saint-Victor de Marseille la tâche d'éclairer le Comité sur la valeur des recherches de M. l'abbé Giraud, déjà mentionné honorablement pour un autre ouvrage par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

F. Laferrière,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS ; NOUVELLE PÉRIODE, TOME Ier.

Le travail le plus important que contienne ce volume est consacré au recueil de formules connu sous le nom de *Formulæ andegavenses*. A côté des renseignements généraux que ce texte nous offre pour l'histoire de notre droit, on trouve un assez grand nombre d'indications qui ont un intérêt tout particulier pour la ville d'Angers. A chaque page, en effet, les *Formulæ andegavenses* mentionnent la curie, le comte, le *defensor* et les autres magistrats de cette cité : *actum Andecavis* (form. 4) ; — *in civetate Andecave* (form. 32) ; — *infra muro Andecavis* (form. 45) ; — *Andecavis civitate, curia puplica* (form. 47).

M. d'Espinay s'est attaché à recueillir et à grouper dans un ordre méthodique tous les renseignements que ces actes ont pu lui fournir sur l'organisation municipale de cette ville, l'état des terres et des personnes, les relations de famille, les contrats et la procédure. Au temps de la rédaction de ces formules, Angers avait encore une curie et des magistrats municipaux, un *defensor*, un maître des milices et des décurions comme au temps de la domination romaine. L'évêque jouissait d'une grande influence dans la curie : il siégeait parfois avec le comte à la tête de cette assemblée, où l'on voit le diacre remplir les fonctions de secrétaire. Les décurions exerçaient tout à la fois, sous la présidence du comte, la juridiction volontaire et la juridiction contentieuse. En conservant l'organisation municipale romaine, la cité d'Angers avait aussi conservé le droit romain qui forme le fond de ces formules, mais elle n'en avait pas moins ses coutumes locales, *consuetudinem*, tel était, par exemple, ce colonage partiaire, où M. d'Espinay croit retrouver un mode d'exploitation très-usité dans une grande partie de l'Anjou. Pour tout ce qui concerne l'état des personnes et les contrats, le droit romain domine : on ne remarque guère d'autre élément étranger que la distinction des propres et des acquêts, *alode* et *comparatum*; mais dans la procédure ainsi que dans le droit pénal on voit prévaloir les idées germaniques, et l'on retrouve tous les usages consignés dans la loi salique.

M. d'Espinay a montré dans cette étude consciencieuse qu'il était également familiarisé avec les deux législations d'où procède notre droit moderne, et son Mémoire ne nous semble donner lieu qu'à quelques *desiderata*. On peut regretter, par exemple, qu'il ait omis dans un travail aussi étendu de discuter la date des *Formulæ ande-*

Digitized by Google

gavenses. Il adopte à cet égard l'opinion de M. de Rozière, qui a donné la dernière et la meilleure édition de ce texte (1), et il assigne l'année 681 pour date à ces formules. Mais on a objecté contre cette opinion que le texte où l'année 681 se trouve mentionnée peut indiquer seulement que les formules ne sont pas antérieures à cette date; on ajoute que quelques-uns de ces actes paraissent appartenir à une époque plus récente, et que le formulaire présente, soit pour le fond, soit pour la forme, une analogie frappante avec un petit formulaire de Bourges, également publié par M. de Rozière (2) et postérieur à l'an 805. Cette opinion émise par Eichhorn et adoptée dans les récents travaux de MM. Zoepfl et Daniel (3) méritait un examen attentif.

La langue si altérée de ces formules appelait également une étude philologique qui eût complété la monographie de M. d'Espinay, et eût fourni peut-être un élément nouveau pour fixer approximativement la date du Recueil. On ne doit pas oublier toutefois qu'il serait injuste d'exiger d'un jurisconsulte la science du philologue; aussi ne saurait-on reprocher à M. d'Espinay de n'avoir pas tenu compte, dans certaines étymologies, des dernières recherches des érudits d'Outre-Rhin; on désirerait seulement le trouver moins affirmatif dans les questions que l'illustre J. Grimm n'a pas osé résoudre.

Le Mémoire de M. le docteur Farge sur la peste d'Angers (1582-1584) pourra servir, ainsi que le travail de M. d'Espinay, à l'histoire des institutions municipales de cette ville. C'est en effet le récit des mesures prises par le maire et les échevins pour prévenir le fléau ou en arrêter les progrès. Une relation du siége d'Angers, en 1652, écrite au temps de la Fronde et publiée par M. Albert Lemarchand; une notice très-substantielle que M. l'abbé Chevallier a consacrée à l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire; une courte histoire de Beaupreau, par M. A. Lemarchand, devront être également consultées par les savants qui s'occupent de l'histoire de l'Anjou. Les autres travaux, contenus dans le volume dont nous rendons compte, sont des recherches archéologiques qu'une section plus compétente sera invitée à examiner.

AD. TARDIF,
Membre du Comité

(1) *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, par M. Ch. Giraud, t. II, p. 425.

(2) *Ibid.*, p. 460.

(3) Zoepfl, Deutsche Rechtsgeschichte, 3te Auflage, S. 74.

Daniels Handbuch der Deutschen Reichs-und Staatenrechtsgeschichte. Erster Theil, S. 309.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE, 2e série, tome Ier, 1re, 2e et 3e livraisons, 1856-1857. Grenoble, 1857, in-8°.

Indépendamment de différents travaux recommandables d'histoire locale, le tome Ier de la nouvelle série du *Bulletin de l'Académie delphinale* renferme plusieurs notices concernant l'archéologie que nous avons à signaler à la section.

Il suffira d'indiquer le commentaire de M. Macé sur l'inscription romaine trouvée par lui à la Chapelle-Blanche, en Savoie, et concernant l'érection d'un petit monument votif en l'honneur d'une prêtresse d'Auguste. Par suite d'une décision du Comité, la dissertation de M. Macé, dans laquelle se trouve décrite la voie romaine conduisant de la Maurienne à Levincum et à Vienne, a été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (1).

Le même membre de l'Académie delphinale, qui est un des zélés correspondants du ministère, a lu dans une séance postérieure une *Notice* sur un cippe funéraire trouvé dans la commune de Romagnieu, près d'Aoste, canton de Pont-de-Beauvoisin. Le monument était déjà connu, et l'inscription qui s'y trouve gravée :

CLAVD. ALBINAE
TIB. CL. ALBINI
NAVARC. CLAS.
GERM. FILIAE

déjà publiée. La lecture de M. Macé a eu pour objet, et l'on peut dire pour résultat de mieux définir la signification de l'expression *navarchi classis Germaniæ*, qui s'y trouve. On avait vu sous cette dénomination le *pilote de la flotte germanique*, ou l'*amiral de la flotte de la Germanie*. M. Macé propose et justifie par diverses autorités le sens de *chef de l'un des vaisseaux de la flotte de Germanie*.

M. de Gournay, un des savants qui se sont occupés de l'inscription de Romagnieu, a communiqué à l'Académie delphinale des renseignements intéressants *sur l'effigie incrustée à l'extérieur du pourtour de l'abside de l'église de Saint-Laurent*, de la ville de Grenoble (2). Le personnage sculpté en relief au haut de l'abside

(1) 1re série, 1858, t. V, p. 650.
(2) *Bulletin*, p. 216 et 224.

Digitized by Google

de Saint-Laurent est, suivant M. de Gournay, l'évêque de Grenoble Isarne, qu'il considère comme le fondateur de la curieuse église récemment dégagée des constructions étrangères adossées à son chevet. A côté d'Isarne, ou de la figure que l'on croit rappeler sa personne, se voient encore attenants au mur quelques fragments d'un bas-relief représentant un prélat qui serait saint Thibaut ou Thetbaud, archevêque de Vienne, riche et généreux bienfaiteur de l'église de Saint-Laurent, du temps de l'évêque Isarne.

Quelques objections ont été faites aux interprétations de M. de Gournay. Un texte positif de l'an 1012, contenant la donation de l'église de Saint-Laurent aux religieux de Saint-Chaffre-en-Velay, établit d'abord que l'église Saint-Laurent n'était pas, en 1012, la cathédrale de Grenoble, et prouve, en outre, que l'église élevée anciennement à Grenoble en l'honneur de saint Laurent tombait alors en ruine : *Locum fundatum in honore beati Laurentii, præfatæ sedi subjectum, per incuriam male direptum penitus adnullari videbatur.* Isarne, mort à la fin du dixième siècle, ne serait donc pas le fondateur de l'église actuelle; l'église de Saint-Laurent remonterait donc seulement au onzième siècle, et tout au plus au pontificat d'Humbert, successeur immédiat d'Isarne, de qui émane la charte de donation de l'an 1012. Ces observations sont de M. Révillout, secrétaire de l'Académie. Quant à la crypte ou église souterraine de Saint-Laurent, tout le monde paraît d'accord pour lui assigner une haute ancienneté. Les archéologues les plus experts du Congrès réuni à Grenoble ont constaté que sa construction remontait aux temps mérovingiens.

On ne saurait trop louer le zèle que met l'Académie delphinale à l'étude et à la conservation des monuments anciens de la province sur laquelle s'étendent ses travaux. C'est aux soins persévérants de ses membres, particulièrement au zèle de MM. Gautier, Macé, Albert du Boys et de Gournay, qu'est dû le dégagement de l'abside de l'église de Saint-Laurent, la restauration de sa vieille crypte, enfin le classement plus récent dans le préau de cette église, des pierres tumulaires gallo-romaines, découvertes en assez grand nombre dans le pays, et jusqu'ici disséminées en divers endroits de la ville de Grenoble. Il y a là un commencement de musée archéologique que le conseil municipal de la ville de Grenoble apprécie déjà, et que l'Académie delphinale est appelée à protéger en le développant.

L. DE MAS LATRIE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD. — Année 1857-1858. Nimes, 1858. In-8°.

Diverses communications de M. Pelet sont les seuls travaux analysés dans le volume de l'année 1857-1858 des *Procès-verbaux de l'Académie du Gard* renvoyé à notre examen que nous ayons à signaler à la section. M. Pelet a rendu compte de plusieurs découvertes d'objets antiques recueillis aujourd'hui au musée de Nimes; il a présenté dans d'autres séances des observations nouvelles sur les monuments de Vaison et d'Orange, que de récents travaux de déblaiement permettent d'étudier plus complétement, et expliqué une ancienne inscription de la ville de Nimes, en s'aidant surtout d'une dissertation, restée jusqu'ici manuscrite, due au chanoine Séguier, frère du savant compagnon de Maffei.

Les travaux d'excavation entrepris à Vaison pour l'agrandissement de certains quartiers ont confirmé les explications données déjà sur les restes d'arcades existant dans cette ville, lesquelles, d'après l'avis de MM. de Seyne et de Gasparin, auraient appartenu, non à un amphithéâtre, mais à un théâtre. On a dernièrement mis au jour une partie des trois gradins inférieurs, et M. Pelet a pu calculer ainsi l'étendue de l'hémicycle, les dimensions de l'orchestre et le nombre de spectateurs que l'édifice pouvait contenir. Quatre inscriptions sans importance, une grande urne en verre bleu, une aigle en bronze de la 8e légion (dont la station principale était à Fréjus), de petits vases en argile rouge et divers monuments, dont un bas-relief représentant Junon et Jupiter, tous extrêmement grossiers, ont été trouvés près du théâtre. M. Pelet fait observer que tous ces monuments appartiennent à des temps de décadence et conclut de ce fait que la ville de Vaison ne fut jamais une colonie romaine. « Les Vo-« conces, dit-il, auxquels Pline donne le nom de peuples confédé-« rés, n'étaient qu'une espèce de tribu marseillaise, et *Vasio*, une « simple succursale d'un de ces comptoirs que les Massaliotes for-« mèrent pour étendre à l'intérieur leurs relations commerciales (1). » Une inscription votive des habitants de Vaison à Gallien pourrait faire croire que les principaux monuments de la ville ont été élevés sous le règne de cet empereur.

Les travaux de fouilles effectués au théâtre d'Orange ont mis à découvert les cinq gradins inférieurs, le marchepied de l'orchestre

(1) *Procès-verbaux*, p. 33.

Digitized by Google

et deux inscriptions indiquant que les trois premiers gradins du pourtour étaient réservés aux membres de l'ordre équestre : EQ. G. III. M. Pelet, rapprochant ces nouvelles indications des faits déjà connus, a pu établir que l'orchestrum du théâtre d'Orange avait une étendue double de l'édifice de Nimes, que M. Pelet croit être un théâtre.

Une mosaïque découverte dans cette dernière ville, dans la rue Guizot, un beau *cadus*, grand vase de terre destiné à contenir le vin, d'une capacité de 100 amphores, ou 2,567 litres, trouvé près de Lirac ; un vase de verre peint antique et une grande pierre servant autrefois de borne près d'un champ d'oliviers, sur la route de Nimes à Uzès, sont les dernières découvertes annoncées par M. Pelet à l'Académie du Gard.

Sur le vase de verre sont peints deux personnages armés d'un bouclier et d'une lance, faisant partie vraisemblablement d'une scène de chasse ou d'un combat. Cet objet fort précieux par l'extrême rareté des débris de peinture antique sur verre sera plus complétement étudié et décrit plus tard (1).

La borne de la route d'Uzès, que M. Pelet a fait transporter à Nimes, près de la porte Auguste, est une grande pierre d'environ deux mètres de hauteur, pyramidale dans son ensemble et triangulaire dans sa coupe horizontale. Une des faces du monolithe, restée dans son état brut, paraissait destinée à être adossée à un mur ou à des rochers. Les deux faces latérales, grossièrement aplanies, sont recouvertes d'entailles assez régulières, faites de main d'homme, représentant des fleurs à six pétales et des espèces de croix de Malte. Dans sa forme rustique et indéterminée, la pierre d'Uzès, d'une qualité rare d'ailleurs dans le pays, remarque M. Pelet, ne peut être une borne milliaire. C'était vraisemblablement une de ces pierres signalétiques que les Romains, à l'exemple des Grecs et des Celtes, plaçaient aux frontières des provinces et à la limite des propriétés.

Dans sa dernière communication, M. Pelet, s'autorisant du Mémoire manuscrit de M. Séguier, chanoine de Saint-Gilles, dont nous avons parlé, donne une restitution entière de l'inscription dont les fragments furent découverts en 1739, près de la fontaine de Nimes. Le Mémoire même de l'abbé Séguier devant être inséré dans le prochain volume des comptes rendus annuels de l'Académie du Gard, nous croyons devoir en ajourner l'analyse jusqu'à sa publication.

L. de Mas Latrie,
Membre du Comité.

(1) Ce vase a été donné par M. Pelet au musée du Louvre.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES DISSERTATIONS ARCHÉOLOGIQUES CONTENUES DANS LE TOME VII DES *Mémoires de l'Académie de Lyon.*

M. Louis Perrin s'est attaché à faire ressortir les nombreux avantages que présentent, pour l'étude de l'histoire, des usages, des arts et de l'industrie du moyen âge, les peintures dont les anciens manuscrits sont décorés, ou, pour mieux dire, enluminés. Nous ne reproduirons pas les excellentes raisons développées par M. Perrin dans son Mémoire. Le Comité a depuis longtemps son opinion faite à cet égard. Mais il n'est pas inutile de montrer à la génération qui s'élève les sources où elle peut aller puiser sans craindre de faire fausse route. Nous prierons, pour notre compte, M. Perrin de nous donner prochainement quelque bon Mémoire sur les précieux manuscrits à miniatures conservés dans les bibliothèques publiques de Lyon. La Bibliothèque du palais Saint-Pierre possède entre autres richesses une Psychomachie d'une date fort ancienne, dont les peintures symboliques nous ont paru intéressantes au premier chef.

La chronique archéologique de l'Académie mentionne honorablement les travaux de MM. de Soultrait, Martin, Daussigny, Dareste, de LaSaussay e et Almer, sur le prieuré fortifié, l'église romane et la crypte de Champdieu, près de Montbrison en Forez; sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale qui renferme des descriptions et peintures des châteaux du Bourbonnais, du Forez et de l'Auvergne au quinzième siècle; sur le cloître des Jacobins à Charlieu (quatorzième siècle); sur le château de Boisy-en-Roannais, ancien séjour des Gouffier; sur un pied romain conservé au Musée de Lyon; sur plusieurs inscriptions antiques, et sur la monnaie de Déols. Ces différents travaux ne sont cités que sommairement dans le volume de l'Académie.

Deux articles sont consacrés par MM. Servan de Sugny et Valentin Smith à l'histoire de la ville et de l'abbaye de Nantua, par M. Debombourg. M. Servan de Sugny s'est contenté d'apprécier en quelques lignes cet estimable ouvrage. Le travail de M. Valentin Smith est, au contraire, très-développé et appuyé de pièces justificatives. Après avoir accordé au livre de M. Debombourg des éloges bien mérités, M. Smith reprend les questions les plus importantes traitées par l'auteur, et les discute avec une science remarquable. Il nous donne de curieux détails sur la fausse légende et le faux diplôme que les moines de Nantua paraissent avoir fabriqués pour établir que

Digitized by Google

saint Amand, évêque d'Utrecht, était le véritable fondateur de leur monastère. Saint Amand mourut à la fin du septième siècle. Dès le milieu du siècle suivant, le monastère de Nantua paraît avec le titre d'abbaye dans une charte d'immunité bien authentique du roi Pépin. L'inhumation de l'empereur Charles le Chauve dans l'abbaye de Nantua est un des faits qui ont le plus appelé l'attention sur cette ville. Aussi M. Smith s'est-il occupé de rechercher si l'inhumation provisoire de l'empereur, jusqu'à l'époque de la translation de son corps à Saint-Denis, eût réellement lieu dans l'église alors abbatiale de Saint-Pierre de Nantua, et quel pourrait être le village de Brios où ce prince mourut en traversant les Alpes. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour retrouver Brios dans le village d'Aprivieux, situé au pied du Mont-Cenis, non loin de Maurienne. L'inhumation provisoire à Nantua ne semble pas douteuse à M. Smith, qui en rapporte les preuves tirées des Annales de saint Bertin, de la Chronique de saint Benigne de Dijon, et de la Chronique de Verdun. Les courtisans impériaux eurent bientôt oublié qu'ils avaient laissé la dépouille mortelle de leur maître dans l'obscure église de Nantua. Il fallut qu'au bout de sept ans un ange vint tout exprès du ciel pour leur en rappeler le souvenir. Cet avertissement fut écouté, et le corps alla reposer à Saint-Denis, où il serait encore, sans les profanations de 1793, sous le riche tombeau de cuivre doré qui avait été refait vers le temps de saint Louis.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — ANNÉE 1857.

Le volume de Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dont je suis chargé de rendre compte, ne contient que trois Mémoires; deux ont rapport à l'archéologie et m'ont paru dignes de fixer l'attention du Comité. Le premier, qui a pour auteur M. de la Marsonnière, avocat général à la cour impériale de Poitiers, est une étude remarquable sur des textes de lois romaines expliquant la destruction des monuments dans les derniers temps de l'empire d'Occident. Ce n'est pas, si l'on veut, de l'archéologie proprement dite, c'est plutôt une sorte d'introduction à l'histoire de l'archéologie au moyen âge. Les travaux de ce genre méritent à tous égards d'être encouragés. Une histoire complète de cette science, si généralement cultivée de nos jours, nous manque et se fera peut-être encore attendre longtemps. Aussi, devons-nous accueillir les recherches qui peuvent venir en aide à celui qui entreprendra cette histoire.

M. de la Marsonnière a divisé son travail en cinq chapitres. Il recherche quel a été le sort : 1° des monuments religieux ; 2° des monuments scéniques ; 3° des statues impériales ; 4° des sépultures ; 5° des monuments d'utilité publique. A l'aide des textes de la loi romaine, qu'il traduit et cite, il démontre que la majeure partie des monuments élevés sur le sol de la Gaule conquise, ou même dans les deux grandes capitales de l'empire, Rome et Bysance, a été renversée, soit par ordre des empereurs eux-mêmes, soit par les chefs de la religion catholique triomphante. Quant aux monuments religieux du paganisme, il démontre comment les tentatives de restauration du culte des faux dieux, faites par les successeurs de Constantin, loin de réussir, en hâtèrent encore la chute. La destruction des temples païens fut rapide et fatale au point de vue de l'art. A peine quelques-uns de ces temples restèrent-ils debout, grâce aux rescrits des derniers empereurs, qui affectèrent ces temples à l'exercice de la religion nouvelle. Encore faut-il tenir compte des luttes qui eurent lieu entre les chrétiens persécutés et les derniers défenseurs du paganisme. A plusieurs reprises, ceux-ci chassèrent violemment leurs adversaires et détruisirent les anciens temples appropriés au culte nouveau. M. de la Marsonnière cite une constitution en date de l'année 415, par laquelle Théodose et Honorius, et non pas Arcadius et Honorius, comme il le dit par erreur essayent d'apporter un peu d'ordre entre les prétentions rivales. Cette constitution, tout en reconnaissant le droit de propriété des particuliers, quelles que

Digitized by Google

fussent leurs croyances, est cependant très-favorable aux chrétiens. Les temples anciens qui leur avaient été octroyés par les empereurs ne pouvaient, sous aucun prétexte, leur être enlevés. Ces temples restèrent en trop petit nombre pour être d'une bien grande ressource à l'établissement du culte nouveau. Suivant l'auteur, les chrétiens des premiers siècles durent élever de petits temples dont quelques-uns seulement sont encore debout. Félicitons-nous, dit-il, de posséder, en notre temple Saint-Jean un spécimen de l'art de cette grande et mystérieuse époque. Dans le second chapitre, l'auteur cherche quels ont été les changements de destinations subis par les cirques et les arènes des Romains, quand les combats de gladiateurs ou de bêtes féroces furent proscrits par le christianisme triomphant. L'entretien de ces immenses amphithéâtres devint une lourde charge, très-difficile à supporter par l'autorité municipale, qui en demeura chargée. Ce fut une première cause de destruction. Une seconde cause très-importante est encore signalée par M. de la Marsonnière : ce fut l'obligation où se trouvèrent les principales villes de l'Empire de veiller à leur propre défense, et d'employer aux fortifications élevées contre les barbares les matériaux souvent épars, et devenus inutiles, de ces arènes.

Le chapitre III, consacré aux statues impériales, est un des plus remarquables, un de ceux que l'auteur présente avec le plus de clarté. Après avoir déterminé les différences qu'on doit faire entre les statues, les images et les simulacres, il dit que toutes ces représentations du souverain étaient les objets d'un culte religieux, culte auquel les empereurs mêmes, devenus chrétiens, ne s'opposèrent pas tout d'abord, et qui fut toujours un grand sujet de scandale pour les néophytes de la primitive Église. Les Pères et les docteurs ont protesté à cet égard avec une grande énergie, et M. de la Marsonnière cite sur ce point un passage de saint Jérôme tout à fait concluant. Ce fut seulement quand les empereurs furent informés que des fonctionnaires, à qui leur pouvoir était délégué, en abusaient au point de se faire à leur tour ériger des statues, qu'ils commencèrent à reconnaître l'inconvenance de ces honneurs divins rendus à une image d'argent ou de bronze. Ils s'empressèrent de réprimer cette honteuse licence. Enfin, Théodose le jeune, plus sensé que ses prédécesseurs, par un rescrit de l'an 425, donna une pleine satisfaction aux Pères de l'Eglise et à l'opinion publique ; il défendit que les statuettes, les images ou les simulacres des empereurs fussent à l'avenir les objets d'aucun culte religieux. « Le respect des assistants est un suffisant hommage à notre majesté, dit ce rescrit : tout culte dépas-

Digitized by Google

sant ces limites doit être réservé à une majesté supérieure à celle des puissants de la terre. »

Le chapitre IV, consacré aux sépultures, amène de nouveaux détails sur cette lutte de plusieurs siècles entre le paganisme partout vaincu et la nouvelle religion triomphante de plus en plus. L'inviolabilité des tombeaux, chez les Romains comme chez les autres peuples, était consacrée par les lois. Tout profanateur devenait passible de peines très-rigoureuses. Païens et chrétiens respectèrent bien peu la sépulture des uns et des autres, et dans les premiers siècles de notre ère, siècles de la décadence romaine, la dilapidation des tombeaux épars, comme on le sait, sur toutes les parties du sol, fut incessante : statues, bustes, urnes funéraires, colonnes de marbre ou de bronze, ornements de tout genre et de tous métaux devenaient la proie non-seulement des simples citoyens, mais encore des officiers de l'empire préposés à leur garde ; les Verrès avaient fait souche d'une frauduleuse lignée, comme le dit l'auteur. Il remarque aussi très-judicieusement que la lutte entre païens et chrétiens vint encore compliquer la question. Elle obligea les empereurs à modérer les peines rigoureuses de la législation ancienne, et à établir une distinction entre le spoliateur éhonté des tombeaux et l'ardent néophyte du culte nouveau, qui n'avait pour but que le renversement des idoles. Tous ces changements de législation, joints à ceux que le temps apporte à tout ce que fait la main des hommes, furent des plus funestes aux sépultures, qui ne tardèrent pas à disparaître comme avaient disparu ceux qui les avaient dressées.

Le dernier chapitre, consacré aux monuments d'utilité publique, n'est pas moins curieux que les autres, et si je n'en signale que les principaux points, c'est afin de ne pas dépasser les bornes assignées à nos analyses. Après avoir donné de justes éloges à l'habileté des Romains dans la construction de leurs monuments d'utilité publique, tels que fabriques, arsenaux militaires, ateliers municipaux, ponts, ports, aqueducs, bains publics et privés, portiques, auditoires, prisons et autres établissements ; après avoir indiqué ces voies romaines, qui sillonnent toute la Gaule aussi bien que les autres pays subjugués, l'auteur cite une loi de Valentinien remarquable à tous égards ; par cette loi, lue au sénat en 376, l'empereur défend aux magistrats d'ériger « dans la ville de Rome des monuments nouveaux, tous leurs soins, est-il dit, devant être consacrés à la conservation des monuments existant déjà. Si, cependant, quelqu'un d'entre eux veut doter la ville de quelque nouvel édifice, il y est autorisé, pourvu qu'il le fasse à ses frais et qu'il ne prenne pas le

Digitized by Google

prétexte de cette construction pour dépouiller de leurs matériaux d'anciens monuments, fouiller les substructions de nobles édifices, leur ravir et remettre en œuvre leurs pierres et leurs marbres. » Comme le dit fort bien l'auteur, cette loi est une page intéressante de la désastreuse histoire des restaurations monumentales, histoire de tous les siècles, de tous les peuples et de toutes les administrations. Vous voyez que, du temps de Valentinien, on défigurait les monuments sous prétexte de restaurer et de construire, qu'on faisait des nobles débris de l'art antique un monstrueux et déplorable assemblage avec les vulgaires produits d'un art dégénéré, qu'en un mot les anciens donnaient aux modernes un exemple que ceux-ci n'ont que trop fidèlement imité ; fait curieux et non sans importance pour les archéologues, car il peut leur expliquer, dans certains monuments romains, des contradictions de style plutôt apparentes que réelles, dont l'architecte originaire est innocent, et dont le restaurateur seul est responsable (1).

M. de la Marsonnière termine son travail par une autre observation qui mérite d'être rapportée : c'est que l'antagonisme des deux religions, l'incurie jointe à la cupidité des magistrats, l'intérêt privé des citoyens avaient singulièrement aidé à la destruction des monuments antiques, et que, sans réhabiliter les barbares conquérants de Rome et de la Gaule, ennemis de toute civilisation, il ne faut pas leur attribuer complétement la ruine de tous les monuments de Rome, que plusieurs siècles de décadence avaient déjà bien altérés.

Je serai bref au sujet du second Mémoire, qui a pour auteur M. l'abbé Auber. C'est une relation de la découverte du tombeau et des restes du cardinal Simon de Cramaud, faite dans la cathédrale de Poitiers le 14 novembre 1858. Simon de Cramaud, né vers 1360, mort en 1422, fut successivement évêque d'Agen, de Carcassonne, d'Avignon, de Poitiers, de Reims, patriarche d'Alexandrie et enfin cardinal ; il compte avec raison parmi les hommes remarquables du Poitou. Chancelier et principal ministre de Jean, duc de Berry, comte de Poitiers, il a pris une grande part aux affaires du schisme qui divisa l'Église jusqu'au commencement du quinzième siècle, et se distingua au concile de Constance. M. l'abbé Auber a publié, dans un des volumes de la Société (année 1840), des recherches sur la vie de Simon de Cramaud. Le Mémoire dont je donne l'analyse a pour but de combler une lacune de ce premier travail, en faisant connaître la position exacte de la sépulture de Simon de Cramaud.

(1) Page 153.

Digitized by Google

Pour la découvrir, M. l'abbé Auber a profité de travaux exécutés au mois de septembre 1848 dans le chœur de l'église cathédrale de Poitiers, où Simon de Cramaud avait eu jadis un tombeau sur lequel était placée sa statue taillée dans le vif. L'abbé Auber connaissait parfaitement la position de ce tombeau ; aussi n'a-t-il pas tardé à voir ses recherches couronnées d'un plein succès. Je renvoie à son Mémoire ceux qui seront curieux de connaître les détails de cette découverte.

Deux planches assez importantes sont jointes à ce Mémoire : la première contient trois fragments d'une pierre tombale. Sur le plus complet on lit en caractères du quinzième siècle : *Simon Damaut*, ce qui ne doit laisser aucun doute sur la découverte de M. l'abbé Auber; la seconde représente un portrait en buste de Simon de Cramaud, emprunté à une peinture qui se trouve dans la salle capitulaire de l'évêché. J'ignore le degré d'authenticité de cette peinture. Je ne puis que regretter l'insuffisance de la lithographie, plus que médiocre, qui nous la transmet.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Tome IX, 2e série, nos 45 au no 48.

Ces volumes commencent par un rapport fait au roi de Portugal sur un voyage d'exploration scientifique aux îles Açores, exécuté par MM. Arthur Morelet et Henry Drouët pendant le printemps et l'été de 1857. Ce rapport est rédigé et présenté à la Société de l'Aube par M. Drouët, l'un de ses membres.

Ces voyageurs, qui paraissent avoir envisagé leur mission autant au point de vue pittoresque qu'à celui de la science, n'ajoutent qu'un très-petit nombre de faits à ceux déjà consignés dans les travaux de leurs devanciers. Ils ont constaté que les Açores ressemblent, tant pour la constitution du sol que pour la faune et la flore, au midi du continent européen dont elles paraissent avoir été détachées par une violente commotion, à une époque relativement récente. Les oiseaux y sont peu nombreux et de mêmes espèces que celles du midi du Portugal. Ils n'y ont rencontré aucun mammifère qui ne soit également commun à l'Europe. Les Açores ne renferment aucun serpent venimeux, pas même la vipère de nos contrées, et ils n'ont reconnu dans l'ordre des reptiles qu'une espèce de lézard et la grenouille dite de Lisbonne. Les poissons d'eau douce seraient bornés à l'anguille et à deux cyprins, dont l'une est le cyprins doré de la Chine. Les mollusques ont particulièrement attiré l'attention des deux naturalistes. Ils en comptent soixante espèces dont plus du tiers est inédit. Ces dernières appartiennent au genre *Arion*, *Limax*, *Testacella*, *Vitrina*, *Zoonites*, *Helix*, *Bulimus*, *Glaudina*, *Pupa*, *Balea*, *Carychium*, *Cyclostoma*. Un fait assez curieux, c'est qu'il n'y a dans aucun cours d'eau des Açores de mollusques fluviatiles. Les insectes ne s'y distinguent pas de ceux du midi de l'Europe et, quant à la flore, MM. Morelet et Drouët n'ajoutent qu'une vingtaine de plantes au catalogue du professeur Hochstetter, lequel ne renferme cependant que 400 espèces.

En résumé les collections formées pendant ce voyage, bien que comprenant plus de deux cents espèces animales représentées par un grand nombre d'individus, trois cents végétaux environ et autant

Digitized by Google

d'échantillons de minéralogie, montrent que les voyageurs précédents avaient, sous le rapport de l'histoire naturelle, laissé peu de chose à faire aux deux naturalistes dont nous venons de parler.

Sous le titre de : *Aperçu sur les résultats du drainage dans le département de l'Aube,* M. le comte de Launay, membre associé, fait une comparaison entre les produits recueillis depuis deux ans sur les terrains drainés et ceux qu'ont donnés les terres laissées dans leur ancien état. Bien que 500 hectares seulement sur 60,000 à régénérer aient été soumis au drainage, les conclusions de M. de Launay appuyées sur deux saisons, dont l'une a été pluvieuse et l'autre exceptionnellement sèche, sont, comme on ne pouvait en douter, favorables à la nouvelle culture. Partout où elle a été mise en pratique, les récoltes, dès la première année, ont augmenté de vingt pour cent au minimum.

La dernière livraison des Mémoires de la Société est presque entièrement remplie par un essai de statistique du canton d'Aix-en-Othe, par M. Monchaussé, ancien instituteur à Planty. La première partie de ce grand travail comprend la topographie, la géologie, l'état sanitaire du canton, la zoologie et la botanique. La seconde traite spécialement de l'agriculture, de la division territoriale, du commerce et de l'industrie.

L'histoire de chaque commune fait l'objet de la troisième partie.

Enfin la dernière donne des détails biographiques et des études sur les origines et l'architecture des principaux monuments.

Cette statistique, dont les éléments ont quelquefois été puisés à des sources déjà anciennes, n'en est pas moins un travail précieux et digne d'éloges. Il serait à désirer que l'exemple donné par l'auteur fût suivi pour chaque canton de la France. Le Comité posséderait de nombreux documents qui lui rendraient plus facile l'exécution du grand travail dont l'a chargé M. le Ministre.

BERTSCH,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

COMMUNICATION D'UNE CHARTE DE 1139, CONTENANT UN DUEL JUDICIAIRE, PAR M. MATHON FILS, CORRESPONDANT (RAPPORT DE M. LAFERRIÈRE).

Le jugement par duel, extrait du cartulaire du chapitre de Beauvais, sous la date de l'année 1139, est relatif à un herbage. Le mot *herbagium* avait deux significations : il signifiait l'herbe coupée qui pouvait être vendue sur place et qui n'était qu'une chose de nature *mobilière;* ou le droit soit de couper la première herbe, soit d'envoyer le bétail dans les prairies et les bois d'une certaine circonscription. Le mot *herbagium* est employé par la charte de 1139 dans le sens de droit d'herbage permanent ou réel; il est dit : « Super herbagio *quod est* inter *Burchines* et *Rivoilum* (Boursines et Reuil); » ce qui indique très-clairement une certaine étendue dans laquelle on pouvait exercer le droit de couper les herbes, ou le droit de pâture. Il ne s'agissait pas, dès lors, d'une chose purement *mobilière*, de peu de valeur et qui aurait pu ne pas dépasser la valeur de *cinq sols* au dessous de laquelle les coutumes et les ordonnances du douzième siècle commençaient à prohiber le duel; il s'agissait d'un *droit réel*, d'un *droit d'usage* important qui devait, selon les règles ordinaires de la procédure du moyen âge, donner lieu au combat judiciaire. — Du reste, les circonstances du combat entre le champion de l'église de Saint-Pierre et celui du demandeur nommé Mathieu n'ont rien de remarquable, et il doit suffire de déposer la copie de la charte aux archives du Comité. Telle est ma conclusion : j'ajouterai que la pièce communiquée par le correspondant est indiquée comme extraite d'un *Cartulaire*, et qu'il serait à désirer que MM. les correspondants, au lieu d'envoyer une feuille détachée, voulussent bien communiquer le *Cartulaire* lui-même, *si cela leur était possible*, ou donner des *extraits* qui permissent de l'apprécier dans son ensemble (1).

F. LAFERRIÈRE,
Membre du Comité.

(1) M. le correspondant a fait savoir par lettre que ce n'était pas du *Cartulaire* de Beauvais, mais d'un chapitre qui contient copie de plusieurs documents anciens, que la pièce communiquée a été extraite, et que l'on ne sait pas ce qu'est devenu le *Cartulaire* original de Beauvais : perte regrettable.

Digitized by Google

RAPPORT AU COMITÉ (SECTION D'ARCHÉOLOGIE) SUR UNE NOTE MANUSCRITE RELATIVE AUX DÉBRIS DU CHATEAU DE PUYVERT.

J'ai été chargé de rendre compte à la section d'archéologie d'une note manuscrite succincte, adressée par M. L. Amiel à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, relative au château de Puyvert ; voici les faits principaux qui s'y trouvent : « Le château de Puyvert, dit M. Amiel, situé, comme son nom l'indique, sur un puy ou colline des Pyrénées de l'Aude, entre Foix et Perpignan, n'a gardé de son ancienne splendeur que son donjon, avec une enceinte carrée, couronnée de tours, en partie ruinée.

« Ces ruines sont encore aujourd'hui la propriété du dernier rejeton de la famille de Bruyère-Chalabre, qui posséda ce château à partir de la seconde moitié du treizième siècle. Thomas de Bruyère, chevalier croisé contre les Albigeois, l'avait reçu en fief du fameux Simon de Montfort. »

Le point important de cette note consiste dans la description de deux salles encore assez bien conservées de cette antique demeure. Voici en quels termes elle est faite :

« Dans le donjon ouvert à tous les vents, et obstrué à l'ouest par les décombres des édifices qui de ce côté complétaient le périmètre de la place, existent deux salles hautes et voûtées, où l'on pénètre par un escalier à vis dont la cage percée de meurtrières, est mise à nu par une large brèche ; les nervures qui décorent les pendentifs de la première se réunissent à deux médaillons accouplés, formant clef de voûte, sur lesquels sont sculptées deux figures en pied, tenant en main, autant que la distance permet d'en juger, l'une le *globe du monde*, l'autre l'*épée* et l'*oriflamme*, sans doute Charlemagne et saint Louis. Deux autres personnages sculptés aussi sur le mur, en face de l'entrée, et *saillissant*, dit M. Amiel, presqu'à mi-corps, déploient devant eux des rouleaux ou légendes sur lesquels apparaissent des caractères gothiques en partie effacés. A l'un des angles de droite, près d'une croisée aux jambages artistement refouillés, est une cuvette adhérente au mur, en guise de bénitier ; deux trous, percés au-dessus, ne laissent pas de doute sur sa destination. C'était la fontaine où les convives venaient se laver quand, selon l'expression féodale, *on cornait l'eau*.

« L'ornementation de la salle de l'étage supérieur à laquelle on monte par le même escalier, se distingue par un caractère spécial :

Digitized by Google

c'est toute une révélation des mœurs chevaleresques et galantes du Midi. Ici ce n'est plus une face unique du mur, mais la totalité du pourtour qui est occupée non plus par de graves personnages, mais par une série de menestrels ou de jongleurs, penchés à mi-corps, sur la même ligne et jouant du *rebec* ou du *psalterion*, de la flûte ou du tambour; on dirait d'un immense orchestre mettant en branle des danseurs invisibles, ajoute M. Amiel qui cite un passage du théâtre d'honneur de *Claude Molinet*, dans lequel sont énumérés les divers instruments de musique usités pendant le moyen âge. Il termine ainsi sa description : Ces figures aujourd'hui en majorité frustres, étaient-elles, dès le principe, isolées comme nous les voyons, ou bien servaient-elles de support, en guise de cariatides, à une tribune ou mieux à des candelabres?... Quant au reste de la salle, à part trois grandes baies en ogive dans l'enfoncement desquelles sont encastrés des bancs en pierre avec accoudoir, et s'ouvrant au sud-est, sur la vallée de l'Aude, au nord, sur les pitons neigeux de l'Ariége, sa disposition architecturale est à peu près la même que celle de l'étage inférieur. »

Un fait d'histoire littéraire signalé pour la première fois par Fauriel, dans son *Histoire de la Poésie provençale* (T. II, p. 190), ajoute une grande valeur à ces débris de sculptures déjà très-intéressants par eux-mêmes, c'est que le château de Puyvert a servi au douzième siècle de lieu de réunion à une assemblée de troubadours, et que des poésies composées par eux y ont été lues, le soir aux flambeaux, en jouant et en riant ; le troubadour Pierre d'Auvergne rapporte ce fait dans une de ses poésies : c'est bien l'indice, ajoute Fauriel, d'une société poétique. Elle existait dans la seconde moitié du douzième siècle, c'est du moins en 1150 que l'on trouve les traces de Pierre d'Auvergne dans les cours du Midi ; j'ai vu sa signature dans un acte de 1147.

M. Amiel, qui cite ce passage, observe avec raison que Fauriel ignorait sans nul doute l'existence des sculptures du donjon de Puyvert, autrement il n'aurait pas manqué d'en parler. On doit regretter que M. Amiel, qui a certainement visité le donjon de Puyvert, n'ait pas joint à sa note la représentation de quelques-unes de ces figures. Le Comité aurait pu juger et du style et de la date principalement qu'il faut leur assigner. Si M. Amiel ne se trompe pas dans l'attribution qu'il croit pouvoir faire à saint Louis de la figure portant l'épée et l'oriflamme, il faut descendre jusqu'à la fin du treizième siècle. Mais on peut objecter qu'à cette époque le beau temps des troubadours était déjà passé, et que si les châtelains de

Digitized by Google

Puyvert ont voulu, comme il est à croire, graver dans la pierre le souvenir des assemblées littéraires dont ce château avait été le théâtre, ils n'ont pas attendu un siècle pour le faire. C'est une simple conjecture que je soumets à l'appréciation des membres du Comité, et je répète que, pour porter à cet égard un jugement définitif, il faudrait avoir sous les yeux le dessin de quelques-unes de ces figures.

Du reste, il faut remercier M. Amiel d'avoir signalé à l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique les précieux débris du château de Puyvert, d'autant mieux que les ouvrages d'archéologie française les plus autorisés n'en font aucune mention. M. Amiel, à la fin de sa note, dit que le propriétaire actuel de ces débris n'y attache pas une grande valeur et qu'il s'en dessaisirait à bas prix en faveur de l'Etat, si toutefois il ne les lui abandonnait. Il demande à faire photographier toutes ces figures avant que le temps ne les ait complétement détruites.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR PLUSIEURS ENVOIS DE CORRESPONDANTS.

Sur la demande du Comité, M. *Le Glay* transmet des renseignements sur les deux inscriptions qui avaient été placées à Lille, dans la chapelle de l'Hôpital-Comtesse, en mémoire de plusieurs militaires français morts dans cet hôpital des suites de leurs blessures, après la glorieuse journée de Fontenoy. Les inscriptions étaient gravées sur deux dalles comprises dans le pavé de la chapelle. En 1793, on fit de cet oratoire une salle de malades; les pierres furent alors enlevées et déposées dans le magasin de l'établissement. Plus tard, quand la chapelle fut rendue au culte, on ne retrouva plus qu'une seule dalle. L'inscription qui s'est perdue contenait les noms de trois gardes du corps du roi, d'un capitaine et d'un aumônier morts en 1744. Les noms gravés sur celle qui a été conservée et fixée sur le mur, près du maître-autel, sont au nombre de trente-et-un. M. Leglay nous adresse les copies des deux épitaphes, l'une d'après une transcription qui existe à Lille, l'autre d'après le monument remis en place.

M. *Fériel* avait soumis au Comité la copie d'une curieuse inscription latine qui paraît avoir été placée autrefois dans l'église de Joinville, au-dessus d'un tronc destiné à recevoir les aumônes, et qui réclamait les dons des fidèles avec des instances singulièrement pressantes. Avant de classer ce monument parmi ceux qui devront être un jour publiés, le Comité désirait en connaître exactement l'origine et l'authenticité. La réponse de M. Fériel ne contient aucun renseignement positif. Elle nous apprend seulement que l'inscription aurait disparu depuis longtemps et que le texte s'en est retrouvé manuscrit dans les papiers d'un ecclésiastique du pays.

L'église de Tannay (Ardennes) possède encore une inscription qui rappelle que cet édifice fut dédié en l'honneur de saint Remy, en 977, le trois des ides de Mars, par l'archevêque de Reims, Adalbéron. Il était intéressant d'obtenir un estampage d'une inscription qui pouvait ainsi dater du dixième siècle. M. *Nozot* nous avait fait connaître l'existence du monument; il fut prié d'en prendre une empreinte, et il s'est empressé de l'exécuter. L'examen de l'estampage sur papier que nous avons eu sous les yeux nous inspire plus que des doutes sur l'authenticité de l'inscription. Jusqu'à preuve contraire, nous demeurons persuadé que l'inscription actuelle n'est qu'une reproduction moderne de celle qui existait peut-être autrefois. Nous n'y avons retrouvé aucun des caractères des monuments de même date que nous avons été à même d'étudier.

Digitized by Google

Un envoi de M. *Verly*, architecte, à Lille, se compose de dix-huit estampages d'inscriptions et d'armoiries recueillis dans le département du Nord. Ces estampages ont été exécutés avec un soin et une netteté remarquables. Nous espérons que M. Verly sera plus heureux dans ses découvertes à l'avenir. Les monuments qu'il signale cette fois n'ont qu'un intérêt médiocre. Ce sont quelques fragments d'inscriptions du quinzième siècle, qui paraissent avoir appartenu à des sépultures importantes, mais qui ne contiennent plus même les noms des personnages; l'épitaphe d'un curé d'Anchin mort en 1471, et plusieurs autres datées des dix-septième et dix-huitième siècles qui proviennent de différentes églises de Lille, telles que la collégiale de Saint-Pierre, l'église des Sœurs-Noires, celle de Sainte-Claire, etc. Ces dernières inscriptions n'offrent que des noms sans notoriété.

M. l'abbé *Barbier* a recueilli sur les murs des galeries qui enveloppent la charmante chapelle de Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire), un certain nombre de ces inscriptions tracées par des passants avec la pointe d'un instrument quelconque, auxquelles la langue archéologique donne le nom italien de *Graffiti*. Celles de Champigny ne manquent pas d'intérêt. Elles rappellent un séjour de Charles IX en 1565, le mariage de Mlle de Montpensier en 1626, une contagion en 1631, le passage de personnages célèbres, les époques des décès de plusieurs doyens ou membres du chapitre, et d'autres circonstances de l'histoire locale. Les sculptures, les vitraux, les portraits historiques, les fragments de tombeaux et les inscriptions de l'ancienne Sainte Chapelle de Champigny mériteraient l'honneur d'une monographie spéciale. Ce précieux édifice appartient aujourd'hui à un noble et généreux personnage qui s'en est constitué le zélé conservateur.

M. *De Baecker* signale, dans l'église de Bachy (Nord), les monuments funéraires de plusieurs membres de la famille de Tenremonde qui ont vécu aux seizième et dix-septième siècles.

Au quinzième siècle, un chanoine de Bourges, maître Guillaume de Ruilly, fit placer dans l'église de Notre-Dame de Vierzon une inscription française, composée de trente-sept lignes et revêtue de ses armoiries, pour transmettre à la postérité les clauses de la fondation par lui faite d'une chapelle en l'honneur de sainte Catherine. Les archives du Comité en possèdent maintenant un calque dont l'envoi est dû à l'obligeance de M. *Dumoutet*.

L'attention du Comité a déjà été appelée sur l'inscription qui constate la restauration, en 1580, des bâtiments de l'ancienne maladrerie du Popelin, près de Sens (*Revue des Sociétés savantes*,

Digitized by Google

t. V., p. 438). MM. *Carlier*, président de la Société archéologique de Sens, et *Julliot*, secrétaire de la même Société, viennent d'adresser une nouvelle copie de ce monument et de nouveaux renseignements sur les circonstances qui s'y rattachent.

Vous avez tous pris votre part, Messieurs, de la juste récompense dont les travaux de M. *Tournal* ont été l'objet au mois d'août dernier. La distinction accordée à notre zélé correspondant n'était pas moins honorable en effet pour le Comité que pour lui-même. J'ai à vous rendre compte aujourd'hui d'un nouvel envoi par lequel M. Tournal inaugure la belle et nombreuse série des monuments épigraphiques du cloître de l'ancienne cathédrale d'Elne. Ce cloître, tout en marbre blanc, auquel sept siècles ont imprimé une magnifique couleur métallique à reflets d'or, est un des plus précieux monuments des provinces méridionales de la France. Il n'a heureusement subi aucune mutilation pendant sa longue existence. La description des chapiteaux historiés de ses pilastres et de ses colonnettes serait un sujet d'étude des plus intéressants ; nous le recommandons aux archéologues de Narbonne et de Perpignan. Nous avons visité à deux reprises, il y a quelques années, l'église et le cloître d'Elne. Les nombreuses inscriptions qu'ils renferment nous ont coûté, nous ne l'avons pas oublié, bien de la peine à lire et à copier, tant elles sont composées d'abréviations et de lettres enclavées les unes dans les autres. C'est pour nous aujourd'hui un avantage réel d'en avoir sous les yeux des estampages qui nous permettent de rectifier à coup sûr une première lecture et de remplir les lacunes de nos transcriptions. Un premier envoi de M. Tournal comprend cinq estampages, qui reproduisent l'inscription en deux parties du maître-autel de la cathédrale construit en 1069, Gausfred II étant comte de Roussillon, sous l'épiscopat de Raimond Ier, et les épitaphes de trois évêques d'Elne, Guillaume Ier Jordanis, Artaud IV, Guillaume III d'Ortafane, morts, le premier en 1186, le second en 1201, le troisième en 1209. Ces inscriptions sont gravées en très-beaux caractères, sur des plaques de marbre blanc. Celles des évêques Guillaume Ier et Artaud sont en vers. Voici la plus ancienne des deux :

Guillelmvs jacet hic Jordanus paztor ovil
Elne quem jvvenvm plebs plangit et ordo senil
Urbis et orbis honor sed nvnc dolor vrbis et orb — **is.**
Pro qvo tota flet urbz cvi totus condolet orb
Crastina lvx rapit hvnc azsvmpta matre potent
Bis septem demptis anniz de mille dvcent

L'épitaphe de Guillaume d'Ortafane énumère les possessions dont l'église d'Elne s'enrichit sous l'épiscopat de ce prélat, et nous ap-

Digitized by Google

prend qu'il avait obtenu des rois de France un privilége en vertu duquel les hommes et femmes de l'église d'Elne ne pouvaient être traduits devant les tribunaux séculiers.

Une inscription moderne, gravée sur la partie antérieure du maître-autel, rapporte qu'il était autrefois surmonté d'une riche table d'argent, mais que, pour se débarrasser d'un objet suranné qui excitait d'ailleurs continuellement la cupidité des voleurs, le chapitre fit porter à la fonte ce rare monument d'orfévrerie, en 1724. Les inscriptions recueillies par M. Tournal se lisent sur les côtés du bloc de marbre blanc qui forme le massif de l'autel. Elles méritent d'être rapportées.

Anno LXVIIII pozt millesimo incar
nacione dominica indictione VII reverentissi
mvs episcopvz istivs ecclesie Raimvndvs et Gavffredvs
eomes zimvlqve Adhalaiz comitisza pariterqve
honorabiles homines istivs terre potentes mediocres
atque minores ivsservnt hoc altare in honorem Domini
nostri Ihesv Christi et martiris hac virginis eivs Evla
lie edificare pp Domine remedivm animas illorvm

Illoz et illas qvi ad hoc alt
tare adivtorium fecerint
cvm conzangvinibvs illorvm
tam vivis qvam et defvnc
tiz electorvm tvorvm
ivngere digneris consorcio

D'après les indications de Félibien et de l'abbé Lebeuf, nous avons longtemps et vainement cherché, au pourtour de l'antique et célèbre monastère d'Argenteuil, la vieille chapelle de Saint-Jean-Baptiste et l'épitaphe qu'on y voyait jadis d'un diacre musicien qui enseignait la mélodie sacrée aux religieuses vers le commencement du onzième siècle. Nous avions pensé que la chapelle était détruite et l'inscription perdue pour toujours. Plus heureux ou peut-être plus persévérant, M. Hérard, architecte, dont le Comité connaît les excellentes notices sur plusieurs abbayes de l'ancien diocèse de Paris, a découvert la chapelle derrière les masures d'une maison de vigneron, et l'inscription demeurée intacte à la place même où l'avaient copiée nos devanciers. La chapelle, privée de sa petite abside tournée vers l'Orient, ne se compose plus que d'une salle quadrangulaire, convertie en cellier, où deux colonnes libres et plusieurs autres engagées soutiennent six travées de voûtes en plein cintre. C'est une construction du onzième siècle pour le moins. L'inscription en lettres latines enclavées se lit sur une table de pierre encastrée dans le mur

Digitized by Google

près de la travée où s'ouvrait l'abside. Félibien la croyait du temps de Charlemagne. L'abbé Lebeuf, plus exact appréciateur de monuments de ce genre, en fixe la date au onzième siècle, et nous pensons que cette fois, comme pour la plupart des discussions de même nature, il est dans le vrai. Voici d'ailleurs le texte original d'après le calque exécuté par M. Hérard :

+ Svb hoc titvlo
conditvm est corpvs
Addalaldi indigni diaconi
qvi fvit in isto monasterio
magister arte mvsice qvi legis
ora pro ipso et est depositvs
XV kalendas septembris

M. Hérard a rendu un véritable service à la science en lui restituant un des plus anciens monuments épigraphiques du moyen âge qui existent dans le territoire de Paris. Il annonce l'envoi prochain d'une note détaillée sur le monastère d'Argenteuil ; le Comité accueillera ce travail avec empressement. *Nous voudrions qu'il fût possible de recommander à la sollicitude de l'administration du* DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE *la chapelle de Saint-Jean et l'épitaphe d'Addalaldus. Bientôt Argenteuil ne conservera plus rien de ses anciens monuments. On se dispose, en ce moment même, à détruire sa vieille église paroissiale, qui n'est pas sans valeur et qu'on pourrait réparer. Tout récemment, les derniers arceaux romans du cloître des Bénédictins ont été démontés et offerts au musée de Cluny.*

Un nouvel envoi de M. l'abbé Barbier de Montault est venu enrichir de treize inscriptions recueillies à Rome le chapitre du recueil futur ouvert aux monuments étrangers qui peuvent intéresser l'histoire de notre pays. Il y en a une du quinzième siècle, sept du seizième, deux du dix-septième et trois du dix-huitième. La plupart portent les noms de prélats italiens qui ont exercé les fonctions de légats d'Avignon ou de nonces à la cour de France. Plusieurs de ces personnages ont joué un rôle important, notamment pendant les troubles de la religion et de la Ligue. Une seule épitaphe appartient à un prélat français, le cardinal de la Bourdaisière, ambassadeur des rois Henri II, François II et Charles IX, auprès des souverains pontifes Paul IV et Pie IV; il mourut en 1570. Deux inscriptions nous apprennent que Louis XIV fit reconstruire, en 1712, la maison nationale de Saint-Louis des Français, et que l'escalier monumental de la Trinité-des-Monts fut commencé, en 1660, au moyen

Digitized by Google

des libéralités d'Etienne Gueffier, Français, revêtu de fonctions considérables en cour de Rome.

M. l'abbé Barbier nous transmet en même temps la copie d'une inscription française relatant la construction, en 1623, d'un autel dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur-du-Givre-en-Mai, près Bressuire (Deux-Sèvres). Son envoi comprend encore une série de signes lapidaires qui se trouvent à Poitiers et à Saint-Léger-la-Pallu (Vienne), sur des édifices des douzième, treizième et quinzième siècles ; la reproduction des peintures en traits d'appareil qui décorent diverses parties très-anciennes du château d'Angers ; enfin, un dessin de la muraille gallo-romaine, qui formait l'enceinte de la cité d'Angers, et qui a été retrouvée, en 1858, dans la rue Toussaint, par la commission de statistique monumentale de cette ville. Les signes lapidaires iront grossir la collection nombreuse de ceux que possèdent déjà les archives du Comité. Les fac-simile de peintures pourront être joints aux autres documents du même genre, ainsi que le dessin de l'enceinte antique. Le mur gallo-romain d'Angers présente, comme presque tous les murs de ville de la même époque, des couches de moëllons à trois rangs séparées les unes des autres par des rangées doubles de briques.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

EXAMEN HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DES LIEUX PROPOSÉS POUR REPRÉSENTER UXELLODUNUM.

Uxellodunum est la dernière ville qui ait résisté dans les Gaules à la conquête de César : après la ruine d'*Alesia* le centre de la Celtique se soulève, les Bituriges et les Carnutes sont réduits ; ensuite ces orgueilleux Bellovakes qui, pour combattre seuls les Romains, avaient refusé d'assister Vercingétorix, puis une partie des Pictons prennent les armes et sont successivement battus. Enfin l'insurrection continuant de reculer du nord au sud, vient de ce côté s'éteindre aux confins de l'Aquitaine et de la Province, chez les Cadurkes. Après la défaite des Pictons, un des fugitifs, le Sénonais Drappès, réunit environ deux mille hommes (1) et se joint au Cadurke Lucterius avec le dessein de se jeter sur la Province; le légat Caninius les poursuit à la tête de deux légions, déjoue leurs projets et les contraint de s'arrêter dans le pays cadurke. « Là, dit l'écrivain latin, Lucterius qui avait possédé une grande influence sur ses concitoyens, au temps de leur indépendance et auquel son esprit entre-

(1) Les manuscrits varient sur le chiffre des hommes réunis par Drappès; les uns donnent: *non amplius hominum millibus ex fuga quinque collectis*, les autres... *duobus millibus ex fuga;* et... *duobus millibus ex fuga quinque*, qui doit peut-être se lire *duobus millibus ex fuga undique*. Le nombre 2,000 paraît plus vraisemblable à cause de l'expression *non amplius* qui semble indiquer un chiffre peu considérable et de *paucitas oppidanorum* du chap. 39. Il faut considérer de plus que Drappès est un aventurier et non un chef puissant comme Vercingétorix ou le Bellovake Corée.

Digitized by Google

prenant donnait beaucoup d'autorité chez les barbares, fait occuper, par ses troupes et par celles de Drappès, *Uxellodunum*, lieu naturellement très-fort, qui avait été dans sa clientèle, et s'adjoint les habitants de cette place forte (1). »

Le continuateur de César qui fait ce récit dans un livre ajouté aux *Commentaires*, Hirtius, entre dans d'assez longs développements sur la force et la situation d'*Uxellodunum*, mais il a négligé d'indiquer avec précision la position de cette ville; diverses localités ont paru rappeler certains traits de sa description; nos grands géographes, Valois et d'Anville, n'ont pas eu l'occasion d'étudier de près cette difficulté et de mettre à son service les qualités droites et pénétrantes de leur esprit; aussi la question, embarrassée d'arguments plus ou moins étrangers à son sujet et un peu compliquée par les rivalités et les préventions de l'amour propre local, a-t-elle semblé d'une solution difficile. La Commission de la topographie des Gaules a pensé qu'il fallait avant tout s'en référer aux indications du texte latin et faire rechercher directement dans la région de Quercy, qui paraît représenter le pays des anciens Cadurkes, le lieu qui reproduit les caractères topographiques de la description d'Hirtius. M. le général Creuly et M. Jacobs, désignés pour cette étude, ont successivement visité les points qui semblaient pouvoir être identifiés avec *Uxellodunum*; ils ont même étendu leurs recherches au delà du Quercy, parce qu'il n'est pas certain que la peuplade celtique n'ait embrassé que le diocèse actuel de Cahors, et ce sont les résultats de ces recherches qui vont être exposés ici; nous allons passer en revue successivement les titres des diverses localités. Mais il ne sera pas inutile, avant d'entrer dans cette discussion, de reproduire le récit d'Hirtius et de présenter réunis, les éléments essentiels de sa description.

Drappès et Lucterius viennent de se retirer dans *Uxellodunum*, Caninius les suit sous cette place. « XXXIII. Aussitôt arrivé en ce lieu, Caninius vit que toutes les parties de la place étaient munies de roches abruptes d'un accès difficile, même sans défenseurs, à des hommes armés; il observa d'autre part que les lourds bagages de l'ennemi, si celui-ci cherchait à les soustraire clandestinement, ne pourraient échapper à notre cavalerie, ni même à nos légions;

(1) Ibi quum Lucterius apud suos cives, quondam integris rebus, multum potuisset, semperque auctor novorum consiliorum magnam apud barbaros auctoritatem haberet, oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus, natura loci egregie munitum, occupat suis et Drappetis copiis, oppidanosque sibi conjungit. VIII, 32.

Digitized by Google

en conséquence, il fit trois parts de ses cohortes, et les établit en trois camps, sur les points les plus élevés, d'où il entreprit de pousser, peu à peu, autant que le permettait l'effectif de ses troupes, une contrevallation tout autour de la place (1).

XXXIV. « A cette vue, les gens d'Uxellodunum, inquiets au souvenir déplorable d'Alesia, et redoutant la même issue pour leur siége, pressés surtout par Lucterius qui avait participé à cette première infortune, de se munir de blé, décident unanimement de laisser là une partie des troupes, et d'aller, avec des hommes sans bagages, à la recherche des approvisionnements. Cette détermination prise, la nuit suivante, Drappès et Lucterius, laissent deux mille soldats et sortent de la place avec le reste.

« En peu de jours ils ramassent une grande quantité de blé sur le territoire des Cadurkes, dont les uns leur étaient favorables, tandis

(1) XXXIII. Quo cùm confestim C. Caninius venisset, animadverteretque omnes oppidi partes præruptis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile, magna autem impedimenta oppidanorum videret, quæ si clandestina fuga subtrahere conarentur, effugere non modo equitatum, sed ne legiones quidem possent, tripartito cohortibus divisis, trina excelsissimo loco castra fecit a quibus paulatim quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitum ducere instituit.

XXXIV. Quod cùm animadverterent oppidani, miserrimaque Alesiæ memoria solliciti, similem casum obsessionis vererentur, maximeque ex omnibus Lucterius, qui fortunæ illius periculum fecerat, moneret frumenti rationem esse habendam, constituit omnium consensu, parte ibi relicta copiarum, ipsi cum expeditis ad importandum frumentum proficisci. Eo consilio probato, proxima nocte, duobus millibus armatorum relictis, reliquos ex oppido Drappes et Lucterius educunt. Si paucos dies morati, ex finibus Caducorum qui partim re frumentaria sublevare eos cupiebant, partim prohibere quominus sumerent non poterant, magnum numerum frumenti comparant; nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur. Quam ob causam C. Caninius toto oppido munitiones circumdare cunctatur, ne aut opus effectum tueri non possit, aut plurimis locis infirma disponat præsidia.

XXXV. Magna copia frumenti comparata, considunt Drappes et Lucterius non longius ab oppido decem millibus, unde paulatim frumentum in oppidum supportarent. Ipsi inter se provincias partiuntur : Drappes, castris præsidio cum parte copiarum restitit; Lucterius agmen jumentorum ad oppidum ducit. Dispositis ibi præsidiis, hora noctis circiter X, silvestribus, angustisque itineribus frumentum importare in oppidum instituit. Quorum strepitum vigiles castrorum quum sensissent, exploratoresque missi quæ agerentur renuntiassent, Caninius celeriter cum cohortibus armatis, ex proximis castellis in frumentarios sub ipsam lucem impetum fecit. Ii repentino malo perterriti, diffugiunt ad sua præsidia : quæ nostri ut viderunt, acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur. Effugit inde cum paucis Lucterius, nec se recipit in castra.

Digitized by Google

que les autres n'étaient pas assez forts pour leur résister ; en même temps, ils affrontent de nuit, à plusieurs reprises, la ligne de nos redoutes. Pour ce motif, C. Caninius diffère d'étendre sa contrevallation à toute la ville, craignant de ne pouvoir défendre partout ses ouvrages ou d'y placer, en plusieurs points, de trop faibles garnisons.

XXXV. « Munis d'une provision de blé considérable, Drappès et Lucterius s'arrêtent à dix milles seulement de la ville pour y faire entrer peu à peu leurs approvisionnements. Eux-mêmes se partagent la besogne : Drappès reste à la garde du camp avec une partie des troupes ; Lucterius mène à proximité de la ville un convoi de bêtes de charge ; de là, ses postes établis, il essaie, vers la dixième heure de la nuit, de faire parvenir son blé dans la place par des sentes boisées. Mais le bruit des pas parvint à nos sentinelles ; Caninius, averti par ses éclaireurs, arme promptement les cohortes des plus proches redoutes et se jette, au point du jour, sur le convoi. Ceux qui le menaient, pris à l'improviste, se rejettent en fuyant sur leurs postes ; les nôtres, à la vue de ces hommes armés, plus acharnés, ne font quartier à aucun d'entre eux. Lucterius s'échappe avec un petit nombre, mais il ne rentre pas dans le camp.

XXXVI. (1) « A la suite de ce succès, Caninius apprend des captifs qu'une partie des troupes, avec Drappès, est établie dans un camp qui n'est pas distant de plus de douze milles. Instruit de ce fait par plusieurs rapports, et supposant qu'après avoir battu l'un des chefs, il écrasera facilement le reste, il regarde comme un grand bonheur que personne n'ait pu lui échapper pour fuir vers le camp

(1) XXXVI. Re bene gesta, Caninius ex captivis comperit partem copiarum cum Drappete esse in castris a millibus non amplius. XII. Qua re ex pluribus cognita cum intelligeret, fugato duce altero, perterritos reliquos facile opprimi posse, magnæ felicitatis esse arbitrabatur neminem ex cæde refugisse in castra qui de accepta calamitate nuntium Drappeti per ferret. Sed in experienda cum periculum nullum videret, equitatum omnem, germanosque pedites summæ velocitatis homines, ad castra-hostium præmittit : ipse legionem unam in trina castra distribuit, alteram secum expeditam ducit. Quum propius hostes accessisset, ab exploratibus quos præmiserat cognoscit castra eorum, ut barbarorum fert consuetudo, relictis locis superioribus, ad ripas fluminis esse demissa; at Germanos equitesque imprudentibus omnibus ex improviso advolasse, et prælium commisisse. Qua re cognita, legionem armatam instructamque adducit. Ita repente omnibus ex partibus signo dato, loca superiora capiuntur. Quod ubi accidit, Germani equitesque, signis legionis visis, vehementissime præliantur : confestim omnes cohortes undique impetum faciunt; omnibusque aut interfectis aut captis, magna præda potiuntur. Capitur ipse eo prælio Drappes.

Digitized by Google

et avertir Drappès de la défaite. Ne voyant aucun danger à tenter l'aventure, il envoie contre le camp ennemi toute la cavalerie avec les rapides fantassins germains, et suit de sa personne, accompagné d'une légion sans bagages, après avoir réparti l'autre entre les trois camps. Proche des ennemis, il apprend de ses éclaireurs que, par une imprudence habituelle aux barbares, ils ont laissé les hauteurs pour descendre leur camp sur le bord de la rivière, et que les Germains avec la cavalerie, tombant sur eux à l'improviste, ont engagé le combat. Il fait de suite avancer sa légion armée en bataille. Au signal donné de toutes parts, les hauteurs sont enlevées. Alors Germains et cavaliers, voyant le drapeau de la légion, combattent avec une nouvelle ardeur; aussitôt les cohortes se précipitent à la fois de toutes parts, tuent ou prennent tous les ennemis et font un butin considérable. Drappès lui-même est pris dans le combat.

XXXVII. (1) « Caninius, à la suite de ce grand succès obtenu presque sans dommage, retourne au siége, où, grâce à la destruction de l'ennemi extérieur, qui lui avait fait craindre de diviser ses forces et de compléter la contrevallation, il peut maintenant faire pousser les ouvrages partout à la fois. Le lendemain même, C. Fabius le rejoint avec ses troupes et prend un côté du siége. »

..... Cependant César passe des Bellovakes chez les Carnutes.

XXXIX. « (2) Là, il apprend par plusieurs lettres de Caninius ce qui s'était passé avec Drappès et Lucterius ainsi que la persistance des gens de la place dans leur résistance. Bien que méprisant le petit nombre de ses ennemis, il pensa que leur opiniâtreté devait être suivie d'un châtiment exemplaire, pour que toute la Gaule n'allât pas s'imaginer que, dans sa lutte contre les Romains, les forces lui faisaient moins défaut que la constance; il craignait encore que les

(1) XXXVII. Caninius felicissime re gesta sine ullo pene militis vulnere, ad obsidendos oppidanos revertitur, externoque hoste deleto, cujus timore antea dividere præsidia et munitione oppidanos circumdare prohibitus erat, opera undique imperat administrari Venit eodem cum suis copiis, postero die C. Fabius, partemque oppidi sumit ad obsidendum.

(2) XXXIX. Ibi crebris litteris Caninii fit certior quæ de Drappete et Lucterio gesta essent, quoque in consilio permanerent oppidani. Quorum etsi paucitatem contemnebat, tamen pertinaciam magna pœna esse afficiendam judicabat; ne universa Gallia non vires sibi defuisse ad resistendum Romanis, sed constantiam, putaret, neve hoc exemplo ceteræ civitates, locorum opportunitate fretæ, se vindicarent in libertatem; cum omnibus Gallis notum sciret reliquam esse unam æstatem suæ provinciæ, quam si sustinere potuissent, nullum ultra periculum vererentur. Itaque Q. Calenum legatum cum legionibus II reliquit qui justis itineribus se subsequeretur; ipse cum omni equitatu quam potest celerime ad Caninium contendit.

Digitized by Google

autres cités, favorisées par la force de leurs positions, ne se missent à revendiquer leur liberté, encouragées par l'exemple de celle-ci, tous les Gaulois, sachant bien que César n'avait plus qu'un été à passer dans sa province, et qu'au delà, s'ils pouvaient prolonger pendant ce temps leur résistance, il n'y avait plus rien à craindre. Il laisse donc ses deux légions au légat Q. Calenus avec ordre de suivre par étapes régulières, et lui-même à la tête de toute la cavalerie court, avec la plus grande célérité, à Caninius.

XL. (1) « Arrivé contre l'attente générale à *Uxellodunum*, voyant la ville entièrement entourée, la fuite impossible, mais sachant par les transfuges, que les approvisionnements y étaient considérables, César essaie de priver d'eau les assiégés. Un fleuve, divisant une vallée profonde, enveloppait presque complétement la hauteur sur laquelle était située, escarpée de toutes parts, l'*oppidum Uxellodunum* Détourner ce fleuve était rendu impossible par la nature du lieu, car il s'enfonçait tellement au pied de la montagne que, nulle part, la dérivation, à l'aide de fossés de niveau inférieur, n'était praticable; mais la descente était abrupte et si difficile pour les défenseurs de la place que, si nous y mettions obstacle, ils ne pourraient, sans blessure ou danger de mort, ni aller au fleuve, ni gravir au retour leur rude montée. Voyant cette difficulté de leur position, César disposa ses archers et ses frondeurs, plaça même des machines en face des descentes les plus faciles, et parvint ainsi, à écarter les assiégés du fleuve. Alors leur multitude n'eut plus pour faire de l'eau, qu'un seul point, sous le mur de la ville où jaillissait une source abondante, là même où un intervalle d'environ trois cents pieds échappait au contour de la rivière.

(1) XL. Cum contra exspectationem omnium, Cæsar Uxellodunum venisset, oppidumque operibus clausum animadverteret, neque ab oppugnatione recedi videret ulla conditione posse, magna autem frumenti copia abundare oppidanos ex perfugis cognosset, aqua prohibere hostem tentare cœpit. Flumen infimam vallem dividebat, quæ totum pœne montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum. Hoc flumen averti loci natura prohibebat : sic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset. Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus, ut, prohibentibus nostris, sine vulneribus ac periculo vitæ neque adire flumen, neque arduo se recipere possent ascensu. Qua difficultate eorum cognita, Cæsar, sagittariis funditoribusque dispositis, tormentis etiam quibusdam contra facillimos descensus collocatis, aqua fluminis prohibebat oppidanos; quorum omnis postea multitudo æquatum unum in locum conveniebat, sub ipsius oppidi murum, ubi magnus fons aquæ prorumpebat, ab ea parte quæ, fere pedum CCC intervallo, fluminis circuitu vacabat,

Digitized by Google

XLI. (1) « Chacun désirait que les assiégeants pussent être privés de cette ressource; César seul en voyait le moyen à la vérité très-périlleux. Par ses ordres on dresse les mantelets, vis-à-vis de la fontaine, contre la montagne; on élève un massif à force de travail et au milieu d'une lutte continuelle. En effet, les gens de la place descendent; de leur position dominante ils combattent sans péril et frappent beaucoup des nôtres qui se succédaient avec opiniâtreté. Ceux-ci cependant ne cessent de faire avancer leurs mantelets et de surmonter, à force de peine et d'ouvrages, les difficultés de la position. En même temps, à partir des mantelets, ils dirigent vers la source de la fontaine une galerie souterraine, genre de travail qui pouvait se faire sans aucun danger et à l'insu de l'ennemi. Une levée de neuf pieds est construite, sur laquelle se dresse une tour de dix étages, non cependant assez haute pour égaler les murailles (ce qui était impossible), mais suffisante pour dépasser le terre-plein de la fontaine. De ce point on lançait des traits avec des machines sur ses abords ; en sorte que les assiégés ne pouvant plus faire de l'eau sans péril, le bétail, les bêtes de somme et même la multitude ennemie étaient consumés de soif.

XLII. (2) « Epouvantés par cette calamité, les assiégés emplissent des barils de suif, de poix, de copeaux, les font rouler em-

(1) XLI. Hoc fonte prohiberi posse oppidanos cum optarent reliqui, Cæsar unus videret, e regione ejus vineas agere adversus montem et aggeres instruere cœpit, magno cum labore et continua dimicatione. Oppidani enim, loco superiore decurrentes, eminus sine periculo præliabantur, multosque pertinaciter succedentes vulnerabant, ut tamen non deterrerentur milites nostri vineas proferre, atque operibus locorum vincere difficultates. Eodem tempore tectos cuniculos ab vineis agunt ad caput fontis; quod genus operis sine ullo periculo et sine suspicione hostium facere licebat. Exstruitur agger in altitudinem pedum IX; collocatur in eo turris X tabulatorum, non quidem quæ mœnibus æquaretur (id enim nullis operibus effici poterat), sed quæ superaret fontis fastigium. Ex ea cum tela tormentis jacerentur ad fontis aditus nec sine periculo possent adaquari oppidani, non tantum pecora et jumenta, sed etiam magna hominum multitudo siti consumebatur.

(2) XLII. Quo malo perterriti oppidani cupas sevo, pice, scindulis complent; eas ardentes in opera provolvunt. Eodem tempore acerrime præliantur, ut ab incendio restinguendo dimicatione et periculo deterreant Romanos. Magna repente in ipsis operibus flamma exstitit. Quæcumque enim per locum præcipitem missa erant, ea vineis et aggere suppressa, comprehendebant id ipsum quod morabatur. Milites contra nostri quanquam periculoso genere prælii, locoque iniquo premebantur, tamen omnia paratissimo sustinebant animo : res enim gerebatur et excelso loco, et in conspectu exercitus nostri, magnusque utrinque clamor oriebatur; ita quam quisque poterat maxime insignis, quo notior testatiorque virtus ejus esset, telis hostium flammisque se offerebant.

Digitized by Google

flammés sur nos ouvrages et en même temps engagent une lutte acharnée pour empêcher les Romains, dans le péril du combat, de pouvoir éteindre l'incendie. Une grande flamme s'éleva soudainement au milieu de nos ouvrages : toutes les matières enflammées jetées de la hauteur et retenues par les mantelets et la levée, s'attachaient à ces obstacles pour les dévorer. Cependant nos soldats, dans ce genre périlleux de combat et malgré le désavantage de la position, soutenaient la lutte avec le plus grand courage, car l'affaire se passait sur un point élevé en vue de notre armée ; une grande clameur s'élevait des deux côtés, et chacun, d'autant plus jaloux de se montrer, que son courage était plus visible et plus manifeste, s'exposait aux traits et aux feux de l'ennemi.

XLIII. (1) « César qui voit que beaucoup des siens ont été frappés ordonne à ses cohortes de gravir le mont tout autour de la place et de pousser de grands cris comme si elles voulaient s'emparer des murailles. Epouvantés de ce mouvement, les défenseurs, ne sachant ce qui se passe derrière eux, rappellent leurs hommes de l'attaque des ouvrages et les disposent sur les murs. Le combat ainsi terminé, les nôtres s'empressent d'éteindre les flammes ou de couper les ouvrages endommagés. Bien qu'ils eussent vu périr de soif une grande partie des leurs, les assiégés n'en résistaient pas moins opiniâtrément ; enfin les veines de la source furent atteintes par la mine et coupées ; alors cette eau jusque-là intarissable cessa de couler, ce qui inspira aux assiégés un profond désespoir et leur sembla moins l'œuvre de la main des hommes que de la volonté des dieux. Dans cette nécessité ils se rendirent donc. »

César leur fait couper les mains ; Drappès se laisse mourir de faim, et Lucterius, livré par l'Arverne Epasnactus, est mené enchaîné à César.

A ce texte nous croyons utile de joindre la traduction de celui d'Orose, qui a raconté, d'après un récit de Suétone, aujourd'hui

(1) XLIII. Cæsar cum complures suos vulnerari videret, ex omnibus oppidi partibus cohortes montem ascendere, et simulatione mœnium occupandorum clamorem undique jubet tollere. Quo facto perterriti oppidani, cum quid ageretur in locis reliquis essent ignari, suspensi revocant ab impugnandis operibus armatos, murisque disponunt. Ita nostri, fine prælii facto, celeriter opera flamma comprehensa partim restinguunt, partim interscindunt. Quum pertinaciter resisterent oppidani, et jam magna parte suorum siti amissa, in sententia permanerent, ad postremum cuniculis venæ fontis intercisæ sunt atque aversæ. Quo facto repente perennis exaruit fons, tantamque attulit oppidanis salutis desperationem, ut id non hominum consilio, sed deorum voluntate factum putarent. Itaque necessitate coacti, se tradiderunt...

Digitized by Google

perdu, les opérations de la dernière campagne de César en Gaule (1):

« Cependant Drappès et Lucterius, voyant Caninius s'approcher de leur territoire avec ses légions, lèvent de tous côtés des troupes et se jettent dans *Uxellodunum*. Cette place était suspendue sur le sommet escarpé d'une montagne, dont les pentes abruptes étaient, de deux côtés, enveloppées par un fleuve assez considérable; une fontaine abondante à mi-pente et de grandes provisions de blés lui permettaient de mépriser les vains efforts de l'ennemi. Caninius, et c'est tout ce qu'il put faire, attira dans la campagne les deux chefs et les battit dans un grand combat.

« Un des chefs fut tué, l'autre s'enfuit avec quelques hommes, aucun des deux ne rentra dans la place. Cependant pour s'en emparer César fut nécessaire. Averti par des messagers, il accourut donc, et après l'avoir étudiée il reconnaît que tenter de l'enlever de vive force, c'est offrir à l'ennemi la destruction de son armée comme

(1) Interea Drappes unaque Lucterius cum adesse Caninium et legiones in finibus suis viderent, undique collectis copiis, oppidum Uxellodunum occupant. Hoc oppidum in editissima montis arce pendebat, duabusque partibus per abrupta latera, non parvo flumine cingebatur : medio deinde descensu largissimo fonte securum, plurimaque introrsum copia frumenti tutum, irritos procul discursus hostium despiciebat : Caninius quod solum Romana provisione potuit, ambos duces cum parte copiarum plurima in campum evocatos, maximo prælio superavit. Nam uno e ducibus interfecto, alter cum paucissimis fugit, nullus in oppidum rediit, sed ad id oppugnandum Cæsare opus fuit. Itaque certior per nuntios factus Cæsar adcurrit : circumspectisque omnibus videt, si expugnare vi moliatur, ludo et spectaculo hostium delendum esse exercitum suum : unum solum esse præsidii si quo modo hostes aqua arceantur. Sed et hoc quoque, nisi Cæsar, non potuisset : si quidem fons, quo ad potum utebantur, medio devexi montis latere fundebatur. Cæsar ad proximum fontis admoveri vineas, turrimque exstrui jubet. Fit magnus illico concursus ex oppido. Quibus sine periculo prælianibus, Romani, quamvis pertinaciter obsisterent, crebriusque succederent, complures tamen trucidantur. Igitur exstruitur agger et turris pedum sexaginta, cujus vertex adæquare fontis locum posset, ut vel ex æquo tela conjici queant, vel præcipitata desuper saxorum volumina non timeri. Oppidani autem, ubi exanimari siti non solum pecora sua, verum etiam infirmiores hominum ætates vident, cupas pice, sevo et scandulis repletas ac deinde immisso igne in prona præcipitant, easque ipsi toto oppido effusi subsequuntur. Ardentibus machinis cum grave prælium suis Cæsar ac periculosum videret, cohortes in circuitu oppidi ire velociter per occultum imperat, atque undique subito vastum clamorem adtollere. Quo facto consternati oppidani, dum recurrere ad muniendum oppidum volunt, ab oppugnatione turris vel demolitione aggeris recesserunt. Illi tamen qui ad incidendas fontis venas sub obtentu aggeris tuti, cuniculos perfodiebant, repertos in abstruso aquarum meatus, per multa dividendo tenuari in semetipsis, consumique fecerunt. Oppidani fonte siccato, ultima desperatione correpti, deditionem sui faciunt. Pauli Orosii Historiar., lib. VI, c. 12, edit. de Leyde, 1767.

Digitized by Google

un jeu ou comme un spectacle, et qu'il n'a qu'une ressource, c'est, par quelque moyen que ce soit, de priver d'eau les ennemis. César seul était capable d'obtenir ce résultat, car la fontaine qui approvisionnait la ville coulait à mi-pente de la montagne. César ordonne de faire approcher les mantelets de la source et de construire une tour. Aussitôt un grand nombre d'assiégés s'y portent et attaquent sans danger. Les Romains résistent bravement et, quoique se succédant avec promptitude, périssent en grand nombre. Alors on construit une terrasse et une tour de soixante pieds, dont la cime put égaler la hauteur de la fontaine soit pour lancer des traits à son niveau, soit pour ne pas avoir à craindre les quartiers de roches qui pourraient être jetés d'en haut. Cependant les assiégés, voyant que leur bétail et même les personnes peu robustes, de tout âge, périssaient de soif, précipitent par les pentes de la montagne des tonneaux remplis de poix, de suif et d'autres combustibles, puis se répandent par toute la place pour soutenir cette attaque. Les ouvrages prirent feu. César, voyant ses soldats engagés dans un combat dangereux et meurtrier, ordonne à quelques cohortes de se porter en toute hâte et à la dérobée, autour de la ville et d'y faire entendre à la fois de grands cris sur tous les points. Les assiégés, effrayés, se hâtent de courir à la défense de la place et renoncent ainsi à l'attaque et à la destruction de la terrasse. Ceux cependant qui, à l'abri de tout danger, sous la protection de ce massif, pratiquaient des mines pour couper les veines de la fontaine, étant parvenus à les découvrir en diminuèrent d'abord le volume en les divisant et les desséchèrent ensuite entièrement. La fontaine ayant été mise à sec, les habitants au désespoir se rendirent à discrétion. »

Voici enfin les quelques mots que Frontin, dans son livre des Stratagèmes, a écrits sur le même sujet :

« César (1) en Gaule, parvint à priver d'eau la ville des Cadurkes, enveloppée d'une rivière et munie d'abondantes fontaines ; il obtint ce résultat en détournant les fontaines à l'aide de mines souterraines, et en faisant défendre l'accès du fleuve par ses archers. »

Nous résumons maintenant les traits de cette description ; voici quelles sont les conditions auxquelles doit satisfaire une localité pour représenter *Uxellodunum* :

(1) C. Cæsar in Gallia Cadurcorum civitatem amne cinctam et fontibus abundantem ad inopiam aquæ redegit, cum fontes cuniculis avertisset, et fluminis usum per sagittarios arcuisset. Frontini Stratag., lib. III, c. 7, ex. 2, édition d'Amsterdam, 1661.

Digitized by Google

1° Etre dans le pays des Cadurkes :

Consistunt in agris Cadurcorum. Ibi.. Lucterius... oppidum Uxellodunum... occupat ;

2° Etre naturellement fort :

Natura loci egregie munitum... omnes... partes præruptis saxis... munitas... præruptum undique..... ;

3° Sans être toutefois à l'abri de l'escalade :

Quo defendente nullo, tamen armatis ascendere erat difficile..... Cæsar ex omnibus oppidi partibus cohortes montem ascendere et simulatione mœnium occupandorum clamorem undique jubet tollere;

4° Se trouver en face de montagnes très-élevées :

Caninius... trina excelcissimo loco castra fecit, a quibus paulatim quantum copiæ patiebantur vallum in oppidi circuitu ducere instituit;

5° Etre entouré presque complétement d'un cours d'eau unique et non susceptible d'être dérivé :

Flumem infimam vallem dividebat quæ totum pene montem cingebat in quo positum erat... Uxellodunum. Hoc flumen avertere loci natura prohibebat; *sic enim imis radicibus montis ferebatur ut nullam in partem depressis fossis derivari posset* ;

6° Avoir une source abondante sur la pente qui regarde l'isthme, beaucoup au-dessous des murs de la ville et beaucoup au-dessus du terrain d'attaque :

Sub ipsum... oppidi murum, magnus fons aquæ prorumpebat ex parte quæ fere pedum CCC intervallo fluminis circuitu vacabat..... Extruitur agger... in eo turris X tabulatorum, non quidem quæ mœnibus æquaretur (*id enim nullis operibus effici poterat*), *sed quæ superare fontis fastigium posset ;*

7° L'isthme donnant accès dans la presqu'île formée par un coude de la rivière ne devait pas, comme on le voit par le précédent passage du texte latin, avoir plus de trois cents pieds de large, c'est-à-dire environ quatre-vingt-dix mètres (1).

Telles sont donc les conditions essentielles, imposées par le récit détaillé d'Hirtius à la localité représentant *Uxellodunum*. Comme elles appartiennent à l'ordre topographique et sont fort accentuées, elles n'ont pu subir que de faibles modifications; nous allons rechercher successivement jusqu'à quel point elles se retrouvent dans les divers lieux qui prétendent répondre à notre ville celtique.

(1) Le pied romain est de 0,294.

Digitized by Google

I. Cahors.

Le géographe Sanson a cru retrouver dans cette capitale des anciens Cadurkes la ville qui soutint le dernier effort de César. Bien qu'on ne comprenne guère comment cette ville aurait porté à la fois deux noms celtiques, *Uxellodunum* et *Divona*, Sanson, n'ayant pas visité le terrain et ne disposant que de cartes grossièrement figurées, peut sembler excusable de s'être de loin laissé séduire par les vagues rapports de ce lieu avec la description d'Hirtius. Mais il a eu le tort de prétendre soutenir et discuter ce sentiment au lieu de le présenter comme une simple hypothèse, ayant besoin d'être étudiée et vérifiée sur place. En effet, de toutes les considérations sur lesquelles il s'appuie pour établir son système, pas une ne supporte l'examen. Cahors est admirablement situé dans une presqu'île formée par le Lot, et une partie de la ville se dresse sur des hauteurs qui, du côté de l'est, descendent à pic jusqu'à la rivière. Mais l'isthme a dix fois la largeur voulue ; il est formé par une longue pente inclinée qui n'a rien d'abrupte, et où il est impossible de reconstituer les opérations du siége. Il y a bien aussi une fontaine et même fort abondante, mais elle est située en dehors de la presqu'île et découle des hauteurs qui lui font face, sur la rive gauche du Lot. C'est tout ce que nous dirons à ce sujet; il serait inutile d'insister, puisque l'opinion qui fait de Cahors *Uxellodunum* n'a plus de partisans, même dans cette ville. — L'ancienne *Divona* n'était pas restreinte à l'emplacement du Cahors actuel; elle s'avançait plus à l'ouest, sur des terrains aujourd'hui veufs de constructions; on y voit quelques pans de murs, des débris romains; dans un champ de vigne se dresse un arc de triomphe dont les sculptures et tous les revêtements sont tombés, et sur le terrain même de l'isthme on vient de déblayer les fondations d'un vaste théâtre. Ces ruines attestent l'importance que ce lieu avait autrefois; là fut la capitale de la cité; mais c'est ailleurs qu'il faut chercher l'oppide de Drappès et de Lucterius.

II. Puy-l'Évêque.

Le fait physique qui semble avoir principalement déterminé Sanson en faveur de Cahors, la situation dans une presqu'île du Lot, a de même attiré l'attention sur Puy-l'Évêque, bourgade située à 22 kilom. O-N.-O. du chef-lieu. Mais cette opinion ne saurait sou-

Digitized by Google

tenir le moindre examen : les hauteurs sont peu considérables et ne présentent rien de la physionomie abrupte indiquée par le texte ; l'isthme est d'une largeur beaucoup trop grande. La dérivation de la rivière serait facile, et rien dans ce lieu ne répond aux indications topographiques fournies par le récit d'Hirtius.

III. Uzerche.

On en peut dire autant d'une localité que nous n'aurions pas à mentionner si, dans ces derniers temps, elle n'avait été l'objet d'un Mémoire manuscrit que son auteur a adressé à la commission de la topographie des Gaules. M. Combet, l'auteur des *Recherches topographiques sur la ville d'Uxellodunum*, indique Uzerche dans la Corrèze comme reproduisant, sur la Vézère, les traits de la description latine. Cette ville se dresse sur une colline escarpée qu'entoure en partie la Vézère ; mais ni l'isthme, ni les points d'attaque, ni les hauteurs environnantes ne s'y retrouvent, et il a fallu bien de la bonne volonté pour imaginer que cette localité pût représenter *Uxellodunum*. Ce n'est pas une raison parce que l'on trouve en un lieu des vestiges de terrassements, des *tumuli*, un *mont-Cey* qu'on interprète par *mons Cæsaris*, une forêt à laquelle les traditions populaires attribuent le nom de *forêt de Rome*, pour faire *a priori* d'un tel lieu le point cherché, et s'efforcer d'y encadrer la description latine. Ajoutons qu'Uzerche n'appartient pas au Quercy, mais au Limousin ; et qu'il en était déjà ainsi dès l'époque mérovingienne, comme l'attestent deux triens publiés par feu M. Cartier et par M. Chaudruc de Crazannes : Uzerca Leodo. et Usercaca, Marius monetarius. La croix de celle-ci, cantonnée des lettres lemo., indicatives du pays, ne laisse pas de doute à cet égard. Toutefois, nous avons cru devoir, dans notre excursion topographique, examiner la situation de cette localité, parce que la concordance des anciens diocèses avec les peuplades celtiques est loin d'être absolue. Cette étude des lieux nous a laissé la même impression qu'aux membres du congrès de Limoges, qui ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper plus longtemps d'Uzerche.

IV. Ussel.

Ussel, entre la Sarsonne et la Diége, affluent de la Dordogne, et chef-lieu d'arrondissement de la Corrèze, est dans le même cas qu'Uzerche ; c'est une localité limousine, dont aucun trait topogra-

Digitized by Google

phique ne rappelle *Uxellodunum*; elle atteste seulement par son nom combien fut fréquente cette forme de Ussel, Uxel, Uzel qui semble, ainsi que *podium*, avoir désigné une hauteur. — Au surplus, si les localités que nous venons d'énumérer devaient être mentionnées, ce n'est qu'à titre secondaire; l'intérêt principal de la question est concentré sur trois points qui ont été l'objet de longues et de nombreuses discussions, et auxquels nous allons consacrer un plus ample examen.

V. Capdenac.

Ce bourg, situé à 47 kilom. E.-N.-E. de Cahors, et à 4 kilom. S.-E. de Figeac, sur un rocher abrupte qui domine le Lot, a été considéré, dès le seizième siècle, comme pouvant représenter *Uxellodunum*. A une époque encore récente, en 1820, un savant dont le nom et les travaux jouissent d'une légitime autorité, M. Champollion-Figeac, a repris cette opinion et l'a soutenue dans un Mémoire étendu dont nous allons extraire et étudier les principaux arguments (1).

L'auteur appelle en témoignage de son sentiment une charte du quatorzième siècle, qui est un double *vidimus* par lequel les rois Jean le Bon et Charles VI revoient et confirment des priviléges accordés à Capdenac par leur prédécesseur Philippe V le Long. Il est singulier que M. Champollion, qui a déployé dans son Mémoire un très-grand luxe de citations et d'indications bibliographiques, ait négligé de nous dire de quel recueil il a tiré cette pièce, et si elle y est imprimée ou manuscrite (2). De plus, il n'en a cité qu'une partie, passant sous silence les priviléges accordés et confirmés aux habitants de Capdenac, ce qui cependant pourrait nous servir à contrôler la valeur de l'acte. Si nous savions où retrouver ce document à l'état manuscrit, nous en pourrions étudier les caractères extrinsèques, et ce ne serait pas un examen superflu, car on est peu porté à en admettre l'authenticité d'après le fragment qu'a publié M. Champollion; aussi n'est-ce pas sans surprise qu'on voit un aussi savant

(1) Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'*Uxellodunum*, par M. Champollion-Figeac, Paris, 1820.

(2) M. Champollion dit (p. 94 de son Mémoire) que cette charte est tirée des archives de Capdenac. En visitant cette localité, qui est une bourgade chétive, nous n'avons pas entendu mentionner l'existence d'un acte semblable; il aurait dû être transporté avec les autres pièces historiques au chef-lieu du département. M. l'archiviste de Cahors n'a pu nous signaler aucune pièce de ce genre.

Digitized by Google

paléographe faire quelque fond d'un acte dont la rédaction s'écarte si complétement des habitudes du moyen âge. Il y est raconté, comme dans une chronique (1), que le roi Philippe, en l'an 1320, après s'être fait lire d'anciens documents, a appris que Capdenac était un lieu situé sur une montagne escarpée, entourée par le Lot, inexpugnable de même que Laon ou Lyon, et que c'était pour cette raison qu'on l'avait appelé jadis *Ucce-Lugdunum*, nom qui depuis s'était changé en Capdenac à cause de sa configuration semblable à une tête de navire.

Cette description est, comme on peut le voir par le texte latin que nous reproduisons en note, accompagné de détails sur la résistance des habitants contre les Romains, sur la cruauté de César, sur l'industrie des habitants à construire une fontaine en remplacement de celle qui avait été tarie, sur la magnificence du roi Pépin

(1) Karolus, Dei gratia, Francorum rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris nos vidisse litteras quarum tenor est talis : Johannes Dei gratia Francorum rex, notum sit tam præsentibus quam futuris nos vidisse litteras continentes certas libertates et privilegia consulum habitantium et manantium castri et districtuæ de Capdenaco, hujus qui sequitur tenoris : Philippus, Dei gratia, Francorum rex, notum facimus cunctis, tam præsentibus quam futuris, quia nos, fide digno relatu, et munimentorum antiquorum lectura nobis facta, percepimus castrum de Capdenaco, in finibus Cadurcorum situm, et in calce montis cujuspiam saxosi et alti, fluminis Olti navigabilis undique circumdati, loci natura inexpugnabile esse forinsecus et alia-quocumque atque Lugdunum et ita habitum fuisse et tantum et ob id Ucce-Lugdunum nomen nactum fuisse, et unicum fuisse; idem castrum habitum auxilio quod obsidiones et legiones Cæsaris ac romanas neglexerit, dum regnum nostrum ab his depopularetur, easque fugisset, ni aquæ penuria, venis ab intus, subtus ejusdem castri muros, cuniculis, vallis subterraneis abcissis, ac terræ intermedio ad instar dorsi asini, habitantium defensionem prohibens, eos se ipse dare coegerit, non sine gravi eorum qui arma tulerant interitu aut saltem manuum mutilatione; ita ut nomen Ucce-Lugdunum posthac in Capdenacum mutaverit, a loci figura, qui navis caput præ se fert; et ne in simili excidio animus navaretur, magnis laboribus, industria et sumptibus, fontem novum intra muros per rupem concavatum sibi comparaverunt, ex quo abunde aquam sibi auriant, ita ut a cætero imprensibile credatur; adeo ut Pipinus rex, prædecessor noster, pro tempore, turrem in eodem castro de Capdenaco existentem Scrinholiam nuncupatam abbatiæ Figiaci, cujuspiam est fundator, pro conservandis documentis antiquis et ecclesiæ ornamentis ab Francorum manibus, concessit; dictique habitantes tam erga nos, prædecessoresque nostros et Franciæ coronam tam amicam fidem habuerunt, ut nunquam alterius principis ditioni submiserint, neve præcipue Angliæ principibus inimicis nostris... etc. Datum apud Vincenas, anno D. 1320, mense aprili (*Philippus*). — Quas quidem litteras et exemptiones laudamus, approbamus, confirmamus. Datum Parisiis, in mense julio, anno 1361. (*Johannes.*) — Quarum quidem tenorem approbamus, laudamus, confirmamus. Datum apud Silvanesium in mense octob. 1393, et regni nostri XIII. (*Karolus.*)

Digitized by Google

d'Aquitaine, qui aurait concédé à l'abbaye de Figeac la tour de Scrinhiol, pour qu'elle y mît ses titres et ses ornements en sûreté contre les Francs. Ni ce récit qui est en dehors des habitudes de la chancellerie au moyen âge, ni les termes mêmes de la rédaction ne portent un cachet d'authenticité; mais ce qui nous semble infirmer plus encore ce diplôme, c'est que Philippe, en 1320, félicite les habitants de Capdenac de leur fidélité à la couronne de France, et les récompense surtout pour ne pas s'être soumis aux princes anglais ses ennemis. Or, à cette époque les guerres de Philippe-Auguste et de saint Louis contre l'Angleterre étaient terminées depuis plus de soixante ans; la guerre de Cent-Ans n'était pas commencée; la campagne de 1294 entre Philippe le Bel et Edouard Ier, en Guyenne, n'avait pas dépassé la Réole; enfin la France et l'Angleterre ne furent jamais plus en paix que sous le règne de Philippe V.

Mais laissons de côté cet acte qui peut avoir été fabriqué par quelque érudit du seizième siècle, curieux d'ajouter des preuves à une histoire locale ou d'appuyer de pièces directes son sentiment sur *Uxellodunum*. Il se pourrait faire qu'un acte faux se présentât à l'appui d'une thèse vraie, et il s'agit moins, dans cette question, de considérer le sentiment des notaires du quatorzième siècle que d'examiner si la topographie du lieu dont il s'agit est en accord avec la description d'Hirtius.

Capdenac est admirablement situé au sommet d'un rocher sur lequel on parvient par un long sentier taillé en corniche, et d'où l'on voit se dérouler un vaste et splendide horizon. Des grands débris de murs antiques, des entailles de roues sur le roc qui sert de pavé naturel au chemin, attestent que les conquérants de la Gaule se sont établis sur cette hauteur et donnent raison à M. Champollion contre les auteurs qui veulent faire dater Capdenac de la fin du cinquième siècle et de l'occupation gothique. Mais où sont les points de ressemblance avec la description latine? Du côté du sud, le Lot embrasse dans un de ses contours une petite presqu'île où est bâti le hameau de Vic. Ce n'est pas là, comme d'après le texte latin on serait d'abord tenté de le croire, que M. Champollion place l'*oppidum* celtique. Capdenac et son rocher triangulaire sont situés en dehors de cette presqu'île, et le plus singulier, c'est que l'auteur cherche l'isthme à la base de ce triangle. Ainsi, dans son système, le mot isthme, détourné de sa signification géographique habituelle, ne désigne plus la langue de terre qui rattache la presqu'île aux terres environnantes, mais la crête du rocher à l'endroit même où les deux bras de la rivière s'ouvrent dans leur plus large écartement. Cette

Digitized by Google

explication forcée nous semble un premier point inadmissible. Capdenac sur son rocher dont le Lot ne baigne que deux côtés, et avec la petite presqu'île de Vic qui lui fait suite et s'allonge en queue du côté du sud, ne représente aucunement ce lieu enveloppé de toutes parts, excepté en un point large de trois cents pas que nous devons chercher; aussi, lorsque du sommet de ce rocher on contemple le Lot qui, après un circuit, s'échappe à l'est et à l'ouest en s'évasant, il semble qu'un esprit singulièrement prévenu a pu seul faire à Capdenac l'application du trait capital et le plus caractéristique de la description d'Hirtius.

Au N.-O,, sur la rive droite du Lot, se dresse un piton très-élevé qu'on appelle la Roque, et qui domine Capdenac. L'auteur y place les troupes de Caninius. Quant à celles de Fabius, il les établit sur ce qu'il appelle le bord oriental de l'isthme, c'est-à-dire sur la pente qui du plateau mène à la rivière, position assez mal choisie pour des troupes de siége. Puis, c'est en se donnant la main, de l'est à l'ouest, que les deux généraux purent entreprendre ce fameux ouvrage de contrevallation qui avait été interrompu d'abord par l'insuffisance des troupes romaines, ouvrage qui ici se réduit à une tranchée longue d'un peu plus de cent mètres. Comme un plan de Capdenac, levé au seizième siècle, donne à cet ouvrage le nom de *tranchée de Cæzar*, M. Champollion, qui en a fait fouiller trente mètres, ne doute pas qu'il doive son origine aux deux légats du conquérant des Gaules.

A quarante-quatre mètres au sud-ouest de la tranchée se présentait une ouverture circulaire pratiquée verticalement dans le rocher; on la fit fouiller de même, et M. Champollion, en y reconnaissant, à l'aide de quelques débris de poteries romaines, une antique fontaine, ne douta pas qu'il avait retrouvé la source autour de laquelle s'était livré le combat suprême, et c'est cette fouille heureuse que les partisans de M. Champollion, qui sont naturellement nombreux dans le pays, signalent comme la dernière et la plus complète démonstration de l'exactitude de son système. Mais comme cette fontaine était à cent mètres des murs de la place, à quarante-quatre mètres seulement de la tranchée soi-disant romaine, et battue à bout-touchant par le *vallum* de cette tranchée, on se demande comment les habitants pouvaient s'y rendre sans être exposés aux coups des archers, des frondeurs romains, et à quoi bon ces terrassements, cette tour et les autres travaux gigantesques que César entreprit. De plus, puisque la presqu'île de Vic n'est pas de même commandée par les camps ennemis tels que les dispose l'auteur, et que M. Champollion ne nous

Digitized by Google

apprend pas qu'il y ait eu de ce côté des travaux romains, qu'est-ce qui pouvait donc empêcher les habitants de s'en aller par là, en descendant du côté de la presqu'île puiser de l'eau dans le Lot?

Quant à la presqu'île même, nous l'avons également étudiée pour voir si elle ne conviendrait pas mieux que le rocher de Capdenac à la position cherchée, il suffit de dire que la hauteur y descend et y vient expirer; par conséquent elle est pleinement dominée par Capdenac et il n'y a au col de l'isthme ni dépression, ni fontaine, ni application possible des travaux romains. Au surplus, personne n'a jamais songé à placer là la ville celtique.

Telles sont les observations recueillies et étudiées sur place qui nous ont détourné d'accepter le sentiment de M. Champollion. Pour ne pas représenter *Uxellodunum*, Capdenac n'en est pas moins un lieu antique, admirablement situé, d'un grand intérêt; nous ne saurions le quitter sans lui rendre ce témoignage, et surtout sans adresser nos remercîments à son curé, M. Delclos, pour son obligeance, son affabilité et pour les savantes indications qu'il a bien voulu nous fournir, quoiqu'il ne nous ait pas été possible de partager ses convictions.

VI. Puy d'Issolu.

Lorsqu'à distance, environné de cartes, au milieu des nombreuses discussions imprimées et manuscrites qui ont été publiées sur ce sujet, on étudie la question d'*Uxellodunum*, il est une localité qui séduit d'abord : une grande ressemblance de nom, des traditions paraissant remonter à une haute antiquité, des chartes où le nom ancien ne paraît avoir subi qu'une légère modification, sont autant de présomptions favorables à Puy d'Issolu ou, selon une orthographe plus récente, Puy d'Ussolud. D'autre part, il est vrai, la topographie ne semble guère venir en aide à ces premiers indices : la carte de l'état-major interrogée montre un de ces larges sommets, dont elle abonde dans cette contrée, lequel s'étend à quelque distance au nord de la Dordogne, entre deux petits cours d'eau qui s'évasent vers le nord et se rapprochent l'un de l'autre à leur confluent avec la grande rivière. Certes ce ne sont pas là les traits généraux de la description d'Hirtius. Cependant tant de savants hommes ont adopté Puy d'Issolu qu'on éprouve, au milieu de ces incertitudes, un vif désir d'en étudier directement la topographie. D'Anville qui ne se déterminait pas à la légère, tout en inclinant vers ce

Digitized by Google

sentiment, a différé de se prononcer jusqu'à ce qu'il pût mieux connaître les lieux, ce qui de son temps était moins facile qu'aujourd'hui. « Ces circonstances, dit l'illustre géographe, en parlant des traditions et des récits favorables à Puy d'Issolu, doivent faire désirer d'avoir un plan exact et topographique du local, par le moyen duquel on puisse juger de ce qui convient précisément à ce qu'on lit du siége d'*Uxellodunum.* »

Ainsi pensaient les envoyés de la commission topographique, quand ils se mirent, à travers les monticules du Lot et de la Corrèze, à la recherche de la ville de César et de Lucterius. A vrai dire leur confiance en Puy d'Issolu avait été quelque peu augmentée d'abord par un récent travail dont on ne saurait nier les qualités de verve et d'animation (1). L'auteur de la dissertation intitulée *Uxellodunum*, qui affirme connaître les lieux, a si bien disposé, sur la carte jointe à sa discussion, les bras de la Sourdoire et de la Tourmente, les marais de la Hierle, que la hauteur sur laquelle il place la ville celtique semble de toutes parts environnée d'eau, et que l'on est disposé à taxer d'inexactitude la carte de l'état-major qui diffère sensiblement de cette figuration. Dans ce système la principale objection porte sur l'existence de trois cours d'eau, bien que le texte latin répète constamment *flumen*; le reste semble assez en accord avec la description latine. Par malheur, nous sommes obligé de reconnaître que l'examen des faits ne justifie pas cette interprétation de la description des *Commentaires*, et que jamais déception n'a été plus complète que lorsque, abordant par Bretonoux et Vayrac, nous avons visité Puy d'Issolu.

A la distance d'environ quatre kilomètres dans l'est, vers un point appelé Betaille, et au milieu d'un beau paysage accidenté, on commence à voir se détacher un puissant massif circulaire couronné de verdure; le guide prévient les voyageurs qu'ils ont devant eux le Puy du Salut, ce qui sans doute autorise l'orthographe moderne d'*Ussolud*; puis il raconte la légende des chèvres, et, avec un louable désintéressement, signale à ses hôtes le côté par lequel ils doivent visiter le Puy pour y trouver le trésor qui, suivant une tradition, est enfoui dans ce lieu.

Un peu avant Vayrac, petite bourgade qui se trouve elle-même à un kilomètre des premières pentes du pays, on passe un ruisseau chétif, et ce n'est pas sans étonnement qu'on apprend que c'est la Sourdoire. Quoi! ce filet d'eau, large de quelques mètres, qui mouil-

(1) *Uxellodunum*, par P. Bial, Besançon, 1859.

Digitized by Google

lerait à peine les jarrets du cheval, et situé à une distance encore assez grande de la hauteur, fait partie du *flumen* qui l'enveloppait partout excepté en un point? Sans doute le cours d'eau d'Hirtius devait être guéable, facile à passer, cela ressort de l'indication des mouvements militaires, mais encore fallait-il qu'il méritât d'être mentionné, et, à coup sûr, l'officier qui assiégerait Issolu ne se préoccuperait guère de celui-ci. De plus, l'auteur latin dit formellement que ce *flumen* entourant la ville ne pouvait être dérivé, et ce détail ne saurait s'appliquer ni au ruisseau de la Sourdoire, ni à la Tourmente bien que celle-ci roule un peu plus d'eau.

Mais voici la hauteur elle-même. On y monte par des pentes assez abruptes; quelques éboulements ont mis à nu et coupé à pic un sol rougeâtre dans lequel croissent des chênes chétifs; le monticule se déroule au loin, dans le nord et dans le sud, avec des accidents de terrain qui en dérobent l'ensemble, et du haut du versant occidental on voit couler la Tourmente, qui du moins répondrait mieux que la Sourdoire au *flumen* de notre auteur latin. Quand le brouillard se fut dissipé, un immense panorama s'ouvrit tout à l'entour, formant avec le sol bouleversé, les chênes clair-semés, la solitude du lieu, un paysage de toute beauté. La voix populaire qui mêle les faits de l'histoire et compose au hasard ses souvenirs et ses légendes, n'a pas dû se tromper complétement quand elle a fait de ce tertre aujourd'hui délaissé, avec ses nombreux lieux dits, le théâtre de quelque grande aventure; mais les savants du moyen âge lui ont donné une direction complétement fausse quand ils ont prétendu y retrouver *Uxellodunum*. Ce rapprochement ne soutient aucunement l'examen. Certainement l'auteur de la récente dissertation sur *Uxellodunum* était d'abord de ce sentiment, lorsqu'il écrivait : « Dans l'application d'un texte au terrain, faut-il prendre rigoureusement la lettre, ou bien doit-on souvent expliquer, commenter, corriger même? » Il sentait bien et il reconnaissait par ces paroles que Puy d'Issolu n'était pas conforme à la description d'Hirtius; seulement, pour asseoir la conviction à laquelle, malgré l'éloquence des faits topographiques, il allait s'arrêter, il usait d'un système de discussion et de critique que la science historique ne peut pas admettre.

En effet, de deux choses l'une; ou le texte, à l'intelligence duquel beaucoup de savants ont consacré tant de recherches et tant de paroles, a de la valeur comme exactitude, ou il n'en a pas. Dans le premier cas, c'est avec raison que nous consacrons à son explication notre temps et nos soins; appuyés sur des données que nous avons le droit et l'espoir de croire exactes, nous marchons avec

Digitized by Google

confiance : de fausses traditions, les préjugés de l'amour-propre local et d'autres circonstances auront obscurci une question; cependant un moment doit venir où la vérité, dégagée des préoccupations qui ont pu la dissimuler, se fera jour, et celui qui se sent impartial et qu'anime le seul désir de peser les faits en conscience et de retrouver la vérité, aura des chances de la rencontrer. Tel est l'intérêt et le prix de semblables études. Mais dans la seconde hypothèse, celle où les textes n'offrent rien de certain et ont besoin d'être corrigés, à quoi bon l'étude et le moindre travail! Qui nous garantira jamais que nous avons amendé, selon la vérité, ces textes incertains? Hirtius nous proposait une péninsule avec un isthme de trois cents pieds; nous mettons en doute la précision de son récit, et nous faisons disparaître l'isthme, la presqu'île, la rivière, pour nous attacher aux vagues rumeurs d'une tradition et à une ressemblance de nom. Pourquoi nous arrêter en chemin? Hirtius, qui nous a induits en erreur sur l'ensemble de la topographie, peut aussi bien nous avoir trompés, lorsqu'il affirmait qu'*Uxellodunum* est chez les Cadurkes; nous n'avons aucune raison de le croire sur ce point plutôt que sur l'autre; et alors nous pouvons admettre aussi bien Ussel de la Corrèze, Ussel du Lot, Uxelles, Issoudel, Issoudun, Oudon, Huisseau et tous les noms en si grand nombre qui conservent ce même radical, aussi fréquent en Gaule que *podium* et *dunum*. Ussel de la Corrèze est chez les Lemovices, Ussel du Lot n'a pas un ruisseau à son pied, les autres sont dans l'Indre et jusque dans l'Yonne et la Saône-et-Loire, qu'importe! si nous ne devons pas croire et nous arrêter aux données du problème telles que les a posées notre auteur. Mais, dans ce cas, comme il ne serait jamais possible d'atteindre à la certitude ou au moins à ces probabilités décisives qui sont la véritable satisfaction qu'ambitionne l'esprit dans ces sortes de recherches, nous pouvons laisser de côté ces textes, sources permanentes d'erreur; ils ne valent pas la peine que nous nous donnerions pour en tenter l'explication.

Heureusement il n'en est pas ainsi des récits de César. Dans les circonstances où il a été donné de contrôler ses descriptions, on a pu en vérifier l'exactitude. Ce qu'il nous a dit de Paris, de Besançon, si semblable à Luzech par sa position, enveloppé par un contour du Doubs devant lequel s'ouvre un isthme large de six cents pieds et bâti sur une hauteur dont les deux pentes descendent à la rivière (1), de Melun enfermé dans des bras de la Seine, est pleine-

(1) Voir plus loin au § VII, les caractères de l'*oppidum* d'après César et Hirtius.

Digitized by Google

ment conforme à la vérité, et la topographie d'*Avaricum*, telle que le guerrier annaliste l'a décrite, est en accord aujourd'hui même avec la situation des lieux. Hirtius mérite-t-il moins de confiance? L'étude attentive de tout le huitième livre ne donne pas le droit de faire cette supposition. Les mouvements de César et de ses lieutenants sont indiqués avec une précision qui ne sent pas l'incertitude; il n'y a pas de contradictions dans tout ce récit et l'auteur donne, à l'occasion de la lutte de Corée et des Bellovakes, sur les dispositions postérieurement prises par Fabius, Caninius, Antoine, Labiénus, le numéro des légions, le chiffre des cohortes qui sont attribuées à ces divers légats, des détails qui, s'adressant à des contemporains, devaient avoir pour premier mérite celui de l'exactitude. Tout cela atteste qu'il fut lui-même un des acteurs de cette dernière lutte de la Gaule. De plus cet écrivain fait preuve d'un esprit scrupuleux, lorsque, dans la préface qu'il a jointe à son supplément des *Commentaires*, il s'excuse de raconter les guerres d'Afrique et d'Alexandrie, sans y avoir eu part, et prend la précaution de dire qu'il n'a entrepris ce récit que sur des notes de César, et qu'il est toujours bon d'avoir été le témoin des faits qu'on raconte (1). Nous devons donc croire que lorsque Hirtius a été si précis à l'égard d'*Uxellodunum* dans son récit et dans ses chiffres, il n'a pas fait une description de fantaisie et nous n'avons pas le droit de prétendre avoir retrouvé le lieu qui représente la ville celtique là où rien n'est conforme à ces chiffres et à ces indications.

Puy d'Issolu, avons-nous dit, ne présente dans l'état actuel de sa topographie aucun rapport avec la description latine; plusieurs des partisans du rapprochement de ce lieu avec *Uxellodunum* ont si bien senti la faiblesse de ce point essentiel de leur discussion que, sans se contenter de la Tourmente, de la Sourdoire et des marais de la Hierle, ils ont prétendu qu'autrefois la Dordogne baignait le monticule et que c'est un fort retrait de la rivière qui a bouleversé l'aspect général de ce lieu. La Dordogne à Carennac et à Mezels, aux points les plus rapprochés du Puy (Mezels est à douze cents mètres des premières pentes de la montagne), a deux cents mètres de large; elle coule dans un lit bien encaissé et rien n'atteste qu'elle ait passé au pied de la montagne d'Issolu. Mais, admit-on cette hypothèse, la

(1) Mihi ut illud quidem accidit, ut Alexandrino atque Africano bello interessem, quæ bella, quanquam ex parte nobis Cæsaris sermone sunt nota, tamen aliter audimus ea quæ rerum novitate aut admiratione nos capiunt, aliter quæ pro testimonio sumus dicturi. Hirtii commentarius VIII. Prolog.

Digitized by Google

ressemblance de Puy d'Issolu avec l'*Uxellodunum* d'Hirtius n'en serait pas plus grande ; car les deux rivières rapprochées à leurs confluent s'écartent à mesure qu'elles remontent, l'une vers l'est, l'autre vers l'ouest, ce qui, du côté du nord, laisse un très-large espace ouvert devant Puy d'Issolu. Quant à l'existence d'un isthme à la ferme des Roujoux, dans un endroit où le Puy se resserre, c'est une assertion incompréhensible : l'auteur latin dit : La place était enveloppée de tous côtés par une rivière, excepté en un point large de trois cents pieds ; or, puisqu'ici il n'y a pas de rivière, comment peut-il y avoir un isthme?

Ce n'est pas tout : nous avons vu que Drappès avait avec lui deux mille hommes, on peut admettre que Lucterius en avait autant ; Caninius, avant l'arrivée de Fabius, menait deux légions, soit approximativement huit ou dix mille hommes. Ces chiffres font pauvre figure appliqués à ce vaste terrain dont les mouvements s'étendent, à une grande distance, dans le nord et dans le sud.

Ainsi, il est bien positif que Puy d'Issolu ne représente aucun des traits de la topographie d'*Uxellodunum* ; le plus récent défenseur de Puy d'Issolu a reconnu lui-même ce fait, lorsque, après avoir émis cette idée que nous ne saurions partager, à savoir qu'on peut corriger les textes, il a ajouté (1) que la description d'Hirtius a besoin d'une grande liberté d'interprétation. La topographie, ce point capital, faisant défaut et le nom n'ayant pas non plus grande importance, à cause du nombre d'Ussel, d'Uxelles, d'Uzel et de noms de même origine existant en France, quels moyens peut-on produire encore en faveur d'Issolu ? On répond : La tradition et par-dessus tout les lieux dits.

La tradition, en effet, telle que nous l'a transmise notre guide, habitant de Bretenoux, raconte qu'un ennemi (on ne dit pas qu'il soit particulièrement question de César) vint assiéger le Puy et que, ne pouvant le prendre de vive force, il amena par la Dordogne, du côté de Mezels, un troupeau de chèvres qui portaient aux cornes des brandons enflammés. Les habitants, dans l'étonnement, abandonnèrent, pour courir de ce côté, le lieu du combat, et les ennemis purent escalader la montagne ; ils s'en emparèrent et coupèrent le nez à tous les habitants.

C'est comme à Capdenac ; ce lieu a aussi sa tradition, comme nous l'avons vu, et le récit s'en termine par le même détail, les nez coupés en représaille de l'opiniâtreté de la résistance. Puisque les deux

(1) Page 15 de la Dissertation de M. Bial.

Digitized by Google

localités rivales ont chacune leur tradition, l'un des deux récits doit forcément être mensonger, et pourquoi celui de Capdenac plutôt que celui d'Issolu?

Cette légende racontée aux voyageurs par les habitants de Vayrac et de Bretenoux remonte-t-elle donc au temps de César, et croit-on que, quand le seigneur gallo-romain ou le leude frank traversaient ce pays, les arrières-aïeux de notre guide leur racontaient la même histoire? Ce mot *chèvre* a l'air d'une traduction maladroite des béliers et autres engins de guerre dont se servaient les Latins, et il est fort à craindre que l'imagination de quelque moine de Vayrac, assez savant pour lire César, ait fait les frais de la légende. Au surplus, ce récit pourrait avoir quelque prix s'il coïncidait avec de bonnes conditions topographiques; dans le cas contraire, il n'offre en lui-même aucune indication satisfaisante.

Il en est de même des *lieux dits*. Ce n'est pas nous qui nierons l'intérêt et la valeur de cet ordre de renseignements, instrument nouveau acquis à l'étude de l'histoire. Mais il faut s'en servir avec méthode et discrétion sous peine de lui ôter toute valeur et de le faire tomber dans un complet discrédit. Le *lieu dit* doit être comme un appoint qui s'ajoute aux preuves plus directes pour en augmenter le poids et les rendre, en certains cas, décisives. Mais ce serait ruiner l'histoire que d'accepter le système qui en veut faire le point de départ et la donnée principale de toute recherche historique. Bâtir sur l'interprétation des noms de villages, de hameaux, d'habitations, de rochers, de champs, de haies, de pierres, l'hypothèse d'un fait historique, puis forcer l'archéologie et les textes à entrer dans ce cadre dressé à l'avance, serait donné comme un système raisonnable et sérieux! en sorte que relever les lieux dits et les traditions du massif d'Issolu suffirait pour en établir l'identité avec *Uxellodunum*, au mépris des données topographiques fournies par l'auteur latin. Nous ne saurions admettre ce système et nous voudrions savoir quels sont les historiens et les érudits qui consentiront à l'adopter. Cependant il faut convenir qu'il offre de bien précieuses ressources : c'est grâce à lui qu'on apprend que la rivière la Tourmente témoigne en faveur d'Issolu, parce qu'elle rappelle manisfestement par son nom les *tormenta* de César. Au sommet du massif s'étend le plateau des *Timplés;* ceci prouve que les *oppida* celtiques étaient des réduits de sûreté consacrés à la religion. Puis voici le vallon de *Combe-Nègre*. Pourquoi nègre? dit l'auteur d'*Uxellodunum?* Rien ne justifie cette sombre dénomination; rappellerait-elle quelque grand désastre? En effet, voici des *tumuli* celtiques. — A ce propos

Digitized by Google

nous ferons observer que d'après cet indice la lutte a dû se prolonger à une dizaine de lieues dans le sud-est, bien que l'histoire n'en dise rien, attendu que nous avons constaté l'existence de *tumuli* couvrant tout l'arrondissement de Livernon. — Quant à la fontaine de *Loulié*, il est manifeste que César, après l'avoir supprimée, lui a donné son nom de famille. Les *Tourettes*, les *Espioles* sont les tours, les lieux d'où l'on épiait l'ennemi. Quant au *Roc rouge*, ce n'est pas sa couleur qui lui a valu ce nom; il doit se rattacher aux sanglants souvenirs d'*Uxellodunum*. Il y a encore la *Porte de Rome* et les *Peyrusses* qui témoignent, à ce qu'il paraît, de l'existence d'une voie antique. Telles sont les preuves par lesquelles on prétend témoigner en faveur de Puy d'Issolu.

Restent les trois chartes de 941, 944 et 945 (1); nous les avons vérifiées dans l'histoire de Tulle de Baluze; elles s'appliquent bien à Issolu, mais elles montrent simplement que ce lieu s'appelait, au dixième siècle, *Exeledunum*, nom qui devait être commun aux Ussel, aux Uxelles et aux autres localités de même radical. Ce n'est pas là un témoignage qui nous puisse suffire pour représenter l'*Uxellodunum* d'Hirtius par Puy d'Issolu. Après avoir exploré le Quercy, si nous n'avions mieux à proposer, il serait préférable de reconnaître que la ville de Luctérius est introuvable, car admettre Puy d'Issolu, ce serait infirmer par avance tout le travail dont les *Commentaires* sont l'objet, en reconnaissant d'une façon implicite que la base sur laquelle nous nous appuyons est fausse, et que les données du texte ne présentent aucun des caractères de la certitude. Heureusement il n'en est pas ainsi et il nous reste à mentionner un lieu qui, dans l'ensemble et dans les détails de sa topographie, répond très-exactement à la description d'Hirtius.

VII. Luzech.

Ce lieu est Luzech, petite bourgade située au pied d'une hauteur qui s'élève à quatre-vingt-sept mètres au-dessus de la rivière, et à

(1) Ces chartes sont trois donations consécutives du même domaine : *Ego... Gauzbertus cedo vel dono Stephano mansum meum qui est in orbe Caturcino, in vicaria Casiliaco, in loco qui vocatur Exeleduno, ipsum mansum cum ipsa vinea, cum terras cultas et incultas...* — Puis Etienne et sa femme Ingelgarde vendent à leur tour ce manse, et le dernier acquéreur en fait don à Dieu et à saint Martin. *Historia tutelensis*, c. 331 et 332. — Le site actuel de Puy d'Issolu répond exactement encore aujourd'hui à ce qu'en dit la charte de Gaubert; sur le plateau existe une ferme, un manse, entouré de vignes, de quelques terres en culture et de vastes espaces incultes.

Digitized by Google

l'entrée d'un contour du Lot, à douze kilomètres O.-N.-O. de Cahors. La conformité de ce site avec celui qui est décrit dans les Commentaires est complète, et lorsque du sommet du rocher de Luzech on embrasse ce paysage où se retrouve si complétement le récit d'Hirtius, on s'étonne que les préjugés de l'amour-propre local et les rumeurs incertaines d'une tradition erronée, aient eu assez de puissance pour détourner l'attention et la fixer sur d'autres points. Cela ne veut cependant pas dire que jamais on n'ait proposé d'identifier Luzech avec *Uxellodunum;* au contraire, l'auteur d'une histoire manuscrite du Quercy qui est conservée à la bibliothèque de Grenoble (1), Maleville, sieur de Cazals, signalait ce rapprochement dès les premières années du dix-septième siècle. Cent ans plus tard, deux curés du Quercy, Augier et Lafage, soutinrent dans le Mercure de France cette même opinion (2); mais ils n'insistèrent pas assez sur les preuves positives de la topographie, se bornant à reporter la discussion sur un point qui ne saurait rien avoir de décisif : la ressemblance de nom. Entre Lusech ou Luzels, comme l'écrit un pouillé du dix-septième siècle, donnant une liste de tous les évêchés de France, conservé à la Bibliothèque impériale (3), et *Uxellodunum*, il n'est pas impossible d'établir un rapport très-raisonnable; mais nous avons dit que cette forme de nom a peu de valeur à cause du nombre considérable de radicaux de même provenance existant en France, et nous n'invoquerons pas en faveur de Luzech une preuve que nous avons rejetée pour Puy d'Issolu.

Quoi qu'il en soit, Maleville, Augier, Lafage et le célèbre Lefranc de Pompignan, qui adopte leur sentiment, eurent le tort, alors assez commun, de chercher entre Luzech et *Uxellodunum* des ressemblances de nom au moyen d'étymologies et de transformations ridicules, et de fournir par là des armes faciles à leurs adversaires. Ils eussent mieux servi leur opinion en rappelant, comme nous le ferons, que la description d'Hirtius impose : un monticule abrupte, environné de hauteurs, enveloppé d'eau, excepté en un point large de trois cents pieds (4), et séparé par cet isthme, théâtre des

(1) C'est, d'après M. Champollion, un in-folio sur papier de 363 feuillets, intitulé : *Seconde partie des esbats du sieur Maleville sur le pays de Quercy.* Ce volume est classé à la bibliothèque de la ville de Grenoble, sous le nº 2997.

(2) *Mercure* de juillet 1725 et de février 1726.

(3) Mans. franç., nº 9364.

(4) L'auteur d'*Uxellodunum* propose de traduire le passage : *sub ipsius oppidi murum, ubi fons aquæ prorumpebat, ab ea parte quæ fere pedum CCC intervallo, fluminis circuitu vacabat,* comme il suit : « Une grande source jaillis-

Digitized by Google

attaques romaines, d'autres hauteurs très-élevées où Caninius avait posé ses camps. Or, le Lot forme ici une presqu'île longue de seize cents mètres et large de huit cent cinquante, fermée par un isthme qui a exactement en largeur les quatre-vingt-dix mètres, répondant à trois cents pieds romains, et tellement déprimé qu'on l'a coupé par un canal, qui abrége d'un jour la navigation et fait aujourd'hui de la presqu'île romaine une île complète. Dans cette île se dresse, escarpée de toutes parts, avec cependant quelques descentes plus faciles, çà et là, vers la rivière, une petite montagne dont la superficie est de douze à dix-sept hectares, à la hauteur de cinquante à soixante mètres au-dessus de la rivière, c'est-à-dire au sommet des principaux escarpements. — Fait remarquable, ce monticule semble être le résultat d'un soulèvement particulier, propre à la péninsule, car il est parfaitement isolé et ne se rattache pas aux hauteurs environnantes; la preuve de cette assertion, c'est que l'isthme a pu être coupé, comme nous venons de le faire observer, par un canal et non par un tunnel, comme il a fallu le faire pour la presqu'île de Vic où le monticule de Capdenac vient expirer. Ainsi, il y a dépression complète, à l'isthme, entre le mont de Luzech et la hauteur qui s'avance vis-à-vis, en forme de promontoire.

Cette hauteur, sur laquelle se dressent les débris d'un château construit au moyen âge, se prolonge le long de la rive droite, à l'est et à l'ouest; ses pentes tombent à pic sur la rivière, en sorte qu'il a fallu le plus souvent tailler le chemin en corniche, et nulle part sur ce point le Lot ne saurait être dérivé. Le village actuel de Luzech occupe le terrain qui forme l'isthme, ainsi que le pied des pentes qui, de chaque côté, se font face et qui furent le théâtre d'une lutte acharnée à la fin du siége. Le monticule de la presqu'île est couvert de rochers, de broussailles et de murgers qui peuvent provenir des débris d'anciennes murailles. Ses pentes seulement et le terrain plat qui l'environne sont cultivés; sur son versant méridional s'étendent les bâtiments et les cultures d'une ferme appelée la Pistoule, et, tout au bout de la presqu'île, loin de toute habitation, mais dans un lieu où l'on a trouvé beaucoup d'ossements humains, une chapelle a été bâtie sous l'invocation

sait sous le mur même de l'*oppidum*, de cette partie qui laissait entre elle et le circuit de la rivière un intervalle d'environ trois cents pieds. » (Page 19.) La syntaxe et les habitudes de la langue latine ne nous permettent pas de partager son avis, et nous aurions désiré que les deux savants sur l'opinion desquels l'auteur prétend s'appuyer voulussent bien justifier grammaticalement cette traduction bizarre.

Digitized by Google

de Notre-Dame de l'Isle. Le monticule n'occupe pas plus d'un tiers de la superficie totale de la presqu'île ; le texte latin n'établit pas qu'il l'ait occupée tout entière ; il semble même indiquer le contraire, lorsqu'il dit que Luctérius se renfermant dans *Uxellodunum* s'adjoignit les *oppidani* (1). Il est certain que le Gaulois s'établit sur le point facilement défendable, sur la hauteur; or il n'aurait pas eu besoin d'appeler à lui et de s'adjoindre les habitants de la place s'ils n'eussent occupé une autre partie que celle où il allait s'enfermer, c'est-à-dire la plaine qui a, en effet, l'avantage d'être cultivable et de se trouver à proximité de la rivière. Ainsi l'*oppidum* se serait étendu dans toute la presqu'île, et le monticule n'en aurait été, comme à *Vesontio*, que la citadelle. Mais, même en laissant de côté cette explication, il n'y a rien dans le texte qui indique que le monticule dût remplir la presqu'île; il est dit que le fleuve occupait une vallée profonde, enveloppait presque complétement un mont et se trouvait si profondément encaissé du côté des camps de Caninius, qu'il était impossible de le détourner. Tels sont précisément ici les caractères du Lot et de sa vallée.

Ainsi monticule aux pentes abruptes enveloppé par un circuit du *flumen*, avec intervalle de trois cents pieds échappant à ce contour ; dépression du sol, à cet endroit, entre la hauteur de la presqu'île et celles qui lui font face, tels sont les faits saillants qui frappent tout d'abord les yeux et l'esprit, lorsque du sommet de Luzech on domine la topographie environnante. Toutefois, une objection se présente : le Lot est bien large, et comment le passage sans doute réitéré de cette rivière n'a-t-il pas donné lieu à des opérations particulières mentionnées par l'auteur latin ? — C'est que le Lot n'avait pas alors la physionomie que lui constituent de nos jours les barrages qui retiennent ses eaux, à peu près de kilomètre en kilomètre, depuis Cahors jusqu'à Luzech. Il est unanimement reconnu que le siége se fit aux mois de septembre et d'octobre ; or c'est l'époque des basses eaux, et des habitants de Luzech nous ont dit que, quand les écluses étaient levées et que la rivière était abandonnée à elle-même, il n'y avait pas en automne trois pieds d'eau au milieu de ce large lit. Il est vrai qu'un défenseur de Puy d'Issolu, qui a besoin de faire refluer la Dordogne et de gonfler la Sourdoire et la Tourmente, prétend que cette saison est l'époque des hautes eaux. Nous pouvons lui affirmer,

(1) Lucterius oppidum Uxellodunum quod in clientela fuerat ejus egregie natura loci munitum, occupat suis et Drappetis copiis, oppidanosque sibi conjungit. VIII, 32.

Digitized by Google

ayant visité dans le mois de novembre le Lot, la Sourdoire et la Tourmente, que celle-ci ne couvrait pas alors la plaine de Saint-Michel, tant s'en faut, et ne se mêlait pas à la Sourdoire de manière à former une écharpe d'eau enceignant la montagne d'Issolu ; les habitants du pays disent unanimement que la fin de septembre, octobre et le commencement de novembre sont la saison des plus basses eaux. Autour de Luzech le Lot devait donc être très-facile à franchir, et si l'eau coulait au milieu du lit, en un étroit filet, l'accès en était d'autant plus laborieux pour les assiégés. Reste à trouver la fontaine autour de laquelle se livra la dernière bataille.

Lorsque, après avoir monté une rue étroite dont les maisons s'étagent en amphithéâtre, on continue l'ascension de la hauteur, on parvient à un ressaut du terrain assez distant de la crête du monticule, mais qui cependant domine de beaucoup le terrain de l'isthme où devaient descendre les assaillants. Là un suintement d'eau continu fait croître, au milieu des roches, une végétation plus vigoureuse et entretient une permanente humidité, même dans les jours les plus chauds de l'année. Telles sont les traces qui semblent rappeler cette fontaine tarie autrefois par la main des hommes (1). Le site répond bien à la description d'Hirtius, et de ce point on peut se représenter l'*agger*, la tour dressée vis-à-vis, la résistance désespérée des défenseurs de la place lançant de plus haut des matières enflammées, et les soldats romains se précipitant sur le feu, s'exposant aux traits de l'ennemi, avec d'autant plus de bravoure qu'ils étaient en vue de leur armée. Il nous reste à dire que la diversion commandée par César, sous forme d'assaut simulé, se comprend fort bien, car si les flancs de la montagne sont abruptes, cependant toutes les pentes ne

(1) L'existence actuelle d'une fontaine ne serait d'ailleurs pas un fait décisif, car il y a de fortes probabilités pour qu'une fontaine contemporaine de César ait subi de grands changements. En Afrique où les travaux des Romains sont à la fois si nombreux et si bien conservés, le service du génie a eu à s'occuper d'un très-grand nombre de fontaines et de puits romains, où il a été impossible, malgré les travaux de curage, de faire revenir l'eau. Ce changement d'état résulte en partie des modifications qui s'opèrent dans les reliefs du sol. Les niveaux des hauteurs s'abaissent sous l'influence des eaux pluviales qui vont au contraire couvrir les plaines par l'influence des atterrissements dont on peut, par suite de faits observés, évaluer l'épaisseur à 1 mètre 50 centimètres ou 2 mètres, dans la période de temps dont il s'agit. Dans des circonstances particulières, la désagrégation des roches et des éboulements qui en sont quelquefois la suite peuvent également apporter de graves modifications au régime des eaux souterraines. Ces mêmes phénomènes ont aussi pour effet de diminuer constamment la largeur des plateaux qui couronnent les hauteurs à roches tendres et à talus d'éboulement.

Digitized by Google

sont pas inaccessibles ; en effet, la plupart sont aujourd'hui couvertes de vignes et de cultures. Enfin tout le pays qui environne Luzech est accidenté, boisé, coupé de petits chemins, et la rivière, dans un très-long espace, est bordée de hauteurs au pied desquelles on peut figurer avec facilité le camp imprudemment établi par les barbares, ainsi que les sentiers boisés par lesquels ils ont tenté de ravitailler la garnison. Ces derniers traits n'ont pas une grande importance, parce qu'on en retrouvera facilement d'analogues dans les pays accidentés et au bord de toutes les rivières ; mais il est bon de constater qu'ils ne font pas défaut à Luzech.

Tels sont les faits topographiques qui nous semblent donner un haut degré de vraisemblance au rapprochement de Luzech avec *Uxellodunum*. Nous allons maintenant aborder avec une pleine franchise les objections qui ont été faites contre ce lieu et celles même qui, ayant été adressées à d'autres localités, paraissent pouvoir s'appliquer à celle-ci.

M. Champollion a consacré un chapitre de sa dissertation à réfuter le sentiment de MM. Augier et Lafage auquel le nôtre est aujourd'hui conforme, et ces défenseurs de Luzech lui donnaient trop beau jeu quand ils prétendaient que dans *Uxellodunum*, *odunum* est un adjectif fait de *Oldus*, qui aurait été le nom latin du Lot. On ne nous reprochera du moins pas d'avoir défendu Luzech par de pareils arguments. Sur ce point, M. Champollion triomphe donc de ses adversaires ; mais tant s'en faut qu'il en soit de même en ce qui concerne la topographie, et, à cet égard, il est vraiment inconcevable que ce savant, qui paraît avoir eu sous les yeux un bon plan de Luzech, si on en juge par la reproduction que lui-même en donne, ait pu émettre des assertions complétement erronées et quelquefois tout à fait inintelligibles. C'est ainsi qu'il dit : « L'isthme a de largeur trois cents pieds environ à sa base, mais à son sommet à peine en a-t-il quarante. » Depuis quand indique-t-on la largeur d'un isthme par celle de son sommet, c'est comme si l'on prétendait mesurer l'isthme de Panama à la crête de la Cordillère. Mais ce n'est pas seulement la manière de mesurer la largeur de l'isthme qui est fautive, l'assertion en elle-même est absolument inexacte ; cet isthme ne forme pas talus, la différence entre la base et le sommet est peu sensible, et la preuve que cet isthme n'est pas montueux se trouve, nous le répétons, dans ce fait qu'il a été coupé par un canal à ciel ouvert, depuis le temps où M. Champollion écrivit son Mémoire. Lors donc que ce savant dit : « A Luzech, de la sommité de l'isthme on descend rapidement dans la ville, » nous ne pouvons mieux faire, entre son

Digitized by Google

allégation et la nôtre qui se trouvent en pleine contradiction, que de renvoyer le lecteur au plan, simple calque de la minute de la carte de l'état-major, au quarante millième, que nous joignons à cette discussion. — Maintenant comment M. Champollion imagine que le point défendu par les Gaulois, c'est-à-dire l'*oppidum*, doit être cherché dans l'isthme, ou en dehors du contour de la rivière, et pourquoi il néglige le monticule de la presqu'île, c'est ce qu'il est impossible de comprendre. Nous ne saurions non plus partager son embarras, lorsqu'il s'agit de poster les légions de Caninius et les cohortes de Fabricius; vis-à-vis le monticule de Luzech le Lot est bordé de montagnes, et en face de l'isthme s'avance un promontoire sur lequel ont pu s'asseoir les camps romains.

Tels sont les points dans lesquels se résument les objections de l'auteur des *Nouvelles recherches sur Uxellodunum*, et il nous semble qu'il suffit de l'étude attentive d'un plan de Luzech pour en faire pleine justice. Nous allons maintenant aborder un autre ordre de faits; on a reproché à Capdenac d'être insuffisant pour représenter un *oppidum* gaulois et suffire aux opérations du siége fait par Caninius et César. Bien que la superficie de Luzech soit beaucoup plus considérable, nous allons reprendre et discuter ces objections, comme si on prétendait les lui appliquer.

Quelques écrivains semblent s'être fait de l'*oppidum* celtique une opinion singulière; l'auteur de la dissertation sur *Uxellodunum* prétend qu'il y avait deux sortes d'*oppidum*, des grands et des petits; que « ce n'étaient pas des villes, mais des agglomérations où se te-
« naient les assemblées politiques et religieuses auxquelles assistait
« de droit tout citoyen portant les armes et où chacun venait armé.
« Comme l'*oppidum*, ajoute-t-on, n'était point une ville pouvant con-
« tenir cette multitude, l'assemblée avait lieu en plein air. On pro-
« fitait de la réunion pour faire des échanges, pour se munir d'armes,
« d'outils, d'ustensiles, de parures, et c'est là l'origine de plusieurs
« de nos grandes foires. » Tels sont les détails et les renseignements bien précis que l'on nous fournit sur l'*oppidum;* seulement nous voudrions savoir où l'auteur les a puisés, et sur quels textes il fonde ses allégations; pour tout le paragraphe que nous venons de reproduire il n'en cite pas un seul, c'était le cas cependant. Quant à nous qui sommes moins savant, nous allons nous borner à rechercher dans César et dans Hirtius les caractères de l'*oppidum*, pour voir s'ils sont applicables à Luzech.

Dès le début des *Commentaires*, nous apprenons que les Helvètes

Digitized by Google

avaient douze *oppida* et quatre cents *vici* (1), proportion qui peut nous renseigner sur l'importance relative de ces deux expressions; les *oppida* étaient peu nombreux par rapport aux *vici*. Ce nombre de douze *oppida* se retrouve aussi chez les Suessiones, riche peuplade qui pouvait mettre sur pied 50,000 hommes (2).

Nous voyons les Eduens se plaindre de ce que les Helvètes prennent de force leurs *oppida*, et les Ambarres prévenir César que les leurs ne pourront pas facilement soutenir l'attaque des mêmes ennemis (3). Les Séquanes ont laissé Arioviste se saisir de leurs *oppida* et la défense leur est devenue dès lors impossible (4).

Ces exemples indiquent :

1° Que le mot *oppida* dans César désigne les places fortes de la Gaule ;

2° L'emplacement en était choisi dans des lieux naturellement forts, soit sur des hauteurs, soit à l'abri des rivières. Comme preuve de cette assertion, voici la liste des places de ce genre mentionnées par César et par Hirtius : Genève (5) chez les Allobroges, à la limite des Helvètes. Cette rive est protégée par le Rhône, l'Arve et le lac.

Besançon, le plus grand *oppidum* des Séquanes, dit César, est naturellement très-fort ; le Doubs l'enveloppe dans un de ses contours, de façon à ne laisser devant la place qu'une ouverture de six cents pieds, et une haute montagne, baignant de deux côtés ses pentes dans la rivière, forme la citadelle de l'*oppidum* (6). On ne saurait nier la ressemblance frappante qui existe entre cette place et Luzech. Ici en effet, dans des proportions un peu différentes, nous

(1) Oppida sua omnia numero ad duodecim, vicos ad quadringentos... incendunt. I, 5.

(2) Suessiones... oppida habere numero duodecim. II, 4.

(3) Ædui... ita de populo romano meritos esse ut agri vastari, liberi in servitutem abduci, oppida expugnari non debuerint...

Ambarri... Cæsarem certiorem faciunt se... non facile ab oppidis vim hostium prohibere. I, 11.

(4) Sequanis qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in ejus potestate essent, omnes cruciatus essent perferendi. I, 32.

(5) Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus, Geneva. I, 6.

(6) Vesontio oppidum maximum Sequanorum... natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem; propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum pene totum oppidum cingit; reliquum spatium quod est pedum non amplius DC, qua flumen intermittit; mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit, et cum oppido conjungit. I, 38.

Digitized by Google

retrouvons la presqu'île, l'isthme, et, dans le contour de la rivière, une hauteur servant de citadelle aux *oppidani* ;

Nevers sur les bords de la Loire dans une situation favorable, dit César (1) ;

Paris dans une île enfermée par la Seine (2) ;

Melun dont la position était exactement semblable (3) ;

Bourges, le plus grand *oppidum* des Bituriges, était protégé par plusieurs rivières qui s'y réunissent et par des marais (4) ;

Poitiers, au point de jonction du Clain et d'un de ses affluents ;

Quels que soient les points où l'on place *Alesia, Gergovia* et *Uxellodunum*, il faut bien reconnaître qu'ils étaient, les deux premiers, sur des hauteurs, et le troisième sur une hauteur enveloppée d'eau.

Orléans, Châlon-sur-Saône, *Noviodunum* des Bituriges, *Vellaunodunum* des Sénons, *Bratuspantium*, *Noviodunum* des Suessiones, *Bibrax* des Remes, *Bibracte*, paraissent avoir été situés tous ou sur des hauteurs ou à l'abri de cours d'eau.

L'*oppidum* dans lequel les *Atuatuci*, après avoir brûlé toutes leurs places fortes, se retirent, était naturellement très-fort (5). Enfin César dit, de la population maritime des Vénètes, qu'elle avait soin de choisir pour emplacement de ses *oppida* des langues de terre et des promontoires qui formaient des îles à marée haute (6).

Tels sont donc les faits topographiques qui se reproduisent le plus souvent pour les places fortes gauloises ; elles sont situées dans des îles, dans des presqu'îles, soit au bord de la mer, soit sur les fleuves ou dans leurs contours, se dressent sur des hauteurs et quelquefois sont abritées par des marais ;

3° Ces fortifications naturelles ne suffisaient pas, et les Gaulois y ajoutaient des défenses artificielles.

En effet, nous voyons *Noviodunum Suessionum* (Soissons, sui-

(1) Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris, opportuno loco positum. VII, 55.

(2) Lutetia, oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ. VII, 57.

(3) Melodunum, oppidum Senonum in insula Sequanæ positum, ut paulo ante Lutetiam diximus. VII, 58.

(4) ... Facile se loci natura defensuros, dicunt Bituriges, quod prope ex omnibus partibus flumine et palude circumdatum Avaricum, unum habeat et perangustum aditum. VII, 15.

(5) Atuatuci... cunctis oppidis desertis... in oppidum egregie natura munitum se contulerunt. II, 29.

(6) Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut, posita in extremis lingulis, promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, quum ex alto, se æstus incitavisset... III, 12.

Digitized by Google

vant toute présomption), fortifié à l'aide d'un large fossé et de murs très-élevés (1). Dans tous les siéges d'*oppida* il est fait mention de murailles. La place des Atuatuci a deux murs très-élevés et un vaste fossé (2).

La place des Sotiates assiégée par Crassus était fortifiée, dit César, par la nature et par la main des hommes (3). A l'approche des Romains, les Vénètes fortifient leurs *oppida* (4). On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

4° Ces places fortes étaient ordinairement habitées et ne servaient pas simplement de lieu de refuge, comme on l'a prétendu.

Cette proposition ressort pour nous des faits suivants : César dit que Genève, Orléans et Paris avaient des ponts (5), ce qui indique formellement des lieux très-fréquentés, à cette époque où les ponts étaient rares.— César, après avoir forcé les Helvètes de rentrer chez eux, leur enjoint de réparer les *oppida* et les *vici* qu'ils avaient incendiés (6). Ceci suppose que les premiers comme les seconds étaient habités. — Les Atuatuci désertent tous leurs *oppida* pour se réfugier dans celui qui est le plus fort (7). — Vercingétorix fait brûler les *oppida* qui n'étaient pas par leur position et par leurs défenses à l'abri de tout danger (8). Si ces places n'avaient pas été habitées et qu'elles fussent seulement des lieux de refuge, il aurait été inutile de les brûler, et il aurait suffi de ne pas s'y réfugier. Enfin l'expression *urbs*, appliquée à plusieurs reprises par César à des *oppida* (9), semble rapprocher quelques-uns de ces lieux de la condition des villes ordinaires.

L'auteur de la dissertation intitulée *Uxellodunum*, en prétendant que les *oppida* étaient des lieux de retraite provisoire, a appuyé cette

(1) Noviodunum... propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. II, 12.

(2) ... Quem locum duplici altissimo muro munierant... Armorum magna multitudine de muro in fossam quæ erat ante oppidum, jacta. II, 29, 30.

(3) Oppidum Sotiatum Crassus oppugnare cœpit... natura loci et manu munitum. III, 21, 23.

(4) Oppida muniunt. III, 9.

(5) Ex oppido Geneva pons ad Helvios pertinet. — Oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat. — Lutetiæ pontes rescindi jubent. I, 6; VII, 11, 58.

(6) Ipsos oppida, vicosque quod incenderant, restituere jussit. I, 28.

(7) Atuatuci cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt. I', 29.

(8) Oppida incendi oportere quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta. VII, 14.

(9) VII, 15, 36, 68.

Digitized by Google

assertion sur un texte qu'il paraît n'avoir pas compris; Hirtius écrit : *Carnutes, desertis vicis, oppidisque quæ, tolerandæ hiemis causa, constitutis repente exiguis ad necessitatem ædificiis, incolebant (nuper enim devicti, complura oppida dimiserant) dispersi profugiunt* (1). Ceci ne veut pas dire, comme on semble le croire, que les *vici* et les *oppida*, bourgs et places fortes, étaient ordinairement faits de huttes bâties à la hâte seulement en vue de passer l'hiver, et que ces points n'étaient habités que provisoirement et par nécessité. Ce passage signifie que les Carnutes vaincus récemment et ayant perdu la plupart de leurs places fortes, furent obligés, pour passer l'hiver, de se construire de nouvelles demeures à la hâte. C'est un fait particulier, résultant de circonstances exceptionnelles.

5° Les gens des campagnes, quand leurs champs étaient ravagés et que leurs habitations et leurs granges (*ædificia*) étaient brûlées, cherchaient un asile dans ces places fortes. C'est ce que César veut dire quand il écrit qu'Acco ordonne à la multitude de se retirer dans les *oppida* (2), et il en est de même d'Hirtius qui ajoute que les habitants de la campagne furent surpris par la cavalerie avant d'avoir pu se réfugier dans les *oppida* (3).

Tels sont les faits que nous a fournis l'étude des textes de César et d'Hirtius. Nous n'y avons pas vu qu'on tint dans les *oppida* des assemblées politiques et religieuses, où les citoyens assistaient en armes, ayant lieu en plein air, et dont on profitait pour se munir d'ustensiles et de parures. Aucun de ces détails ne nous a apparu dans les *Commentaires* (4) ; mais nous y avons trouvé que le mot *oppida* peut parfaitement se traduire par place forte, — que ces places étaient habitées, — qu'on y ajoutait des défenses artificielles, — que les gens de la campagne menacés s'y retiraient ; — enfin qu'elles étaient situées dans des lieux naturellement forts, soit sur des hauteurs, soit dans les plis des rivières, circonstances qui conviennent également bien à Luzech.

L'écrivain qui a reproché à Capdenac d'être beaucoup trop étroit pour contenir la garnison de Drappès et de Luctérius, pourrait faire,

(1) VIII, 5.

(2) Cognito ejus adventu, Acco... jubet in oppida multitudinem convenire. VI, 4.

(3) Repentino Cæsaris adventu accidit... ut sine timore ullo rura colentes prius ad equitatu opprimerentur quam confugere in oppida possent. VIII, 3.

(4) César se borne à dire en quelques circonstances, notamment à la fin de ses campagnes, qu'il réunit dans une ville les députés des diverses cités gauloises : *Exercitum Cæsar ... Durocortorum Remorum reducit, concilioque in eum locum Galliæ indicto...* VI, 44.

Digitized by Google

touchant Luzech, la même observation; il s'appuie à ce sujet de l'autorité de Vauban et de Cormontaigne, « qui fixent, dit-il, à quatre « mille hommes la garnison d'une place de six fronts dont la super- « ficie est d'au moins quinze hectares ; le plus petit fort bastionné a « une capacité intérieure de trois à quatre hectares, et on n'y loge « que cinq cents à mille hommes.... » Cet écrivain semble croire que les garnisons se règlent d'après la superficie des places. Ce serait une véritable hérésie en fortification. La force des garnisons se fixe théoriquement d'après le développement des ouvrages à défendre et non d'après l'espace de terrain que ces ouvrages renferment. Il en résulte que l'argument se retourne deux fois contre l'auteur :

1° Parce qu'une place de six fronts ayant vingt-cinq hectares (et non pas seulement quinze) de superficie intérieure , serait susceptible de recevoir vingt-cinq mille hommes si besoin était ;

2° Parce que le Puy d'Issolu répond par son pourtour à treize fronts modernes, et demanderait, d'après la règle invoquée, une garnison de huit mille six cents hommes, d'où il suit que les deux mille hommes laissés dans la place y auraient fait pauvre figure.

L'assiette de la place de Luzech répond au chiffre des troupes indiqué par les *Commentaires*. Il en est de même des caractères topographiques ; les mouvements des assiégés et des assiégeants tels qu'Hirtius les a décrits, s'y appliquent bien et s'y peuvent comprendre. Ce sont là les points essentiels, et, sans parler du rapport possible de nom, ils nous paraissent, à défaut de preuves immédiates et directes , donner les caractères de la plus grande probabilité à l'identification de Luzech avec *Uxellodunum*.

Général Creuly. — Alfred Jacobs.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOTICE SUR LES TRAVAUX LITTÉRAIRES ACCOMPLIS DANS L'ACADÉMIE DE RENNES PENDANT L'ANNÉE 1858.

Cette Notice présentera, comme en un tableau abrégé, le sommaire des publications de divers genres que l'année 1858 a vu paraître dans le ressort de l'Académie de Rennes : œuvres individuelles et collectives, qu'elles appartiennent ou non à des membres des Sociétés savantes; travaux achevés ou en voie d'exécution, discussions soulevées, résultats obtenus : en un mot, dans le domaine si varié de la littérature, elle fera connaître le mouvement des esprits. Nous la partageons en deux sections principales : celle de l'histoire proprement dite et de l'archéologie avec leurs subdivisions, et celle de l'histoire littéraire, de la critiqne et de la philosophie. Commençons par cette dernière : moins abondante et moins féconde, elle va cependant nous offrir des recherches originales et des œuvres d'une véritable distinction.

Histoire littéraire. — La *Revue de l'Anjou et du Maine* s'est enrichie, cette année, d'un Mémoire fort étendu de dom Piolin, de l'abbaye de Solesmes, sur les *Mystères qui ont été représentés dans le Maine.* C'est un chapitre inédit et nouveau, à bien des égards, de l'histoire littéraire de cette province (1). On y rencontre les noms de plusieurs écrivains restés inconnus jusqu'à ce jour aux critiques et aux historiens qui se sont occupés avec le plus de zèle soit de l'histoire de notre littérature, soit des antiquités du théâtre fran-

(1) Comme il n'est ici question que des publications de l'année 1858, nous n'avons point indiqué la page des diverses *Revues ;* on la trouvera marquée dans les tables de l'année.

Digitized by Google

çais en général. Le savant historien de l'église du Mans n'a point donné son attention aux représentations scéniques connues sous le nom de sotties, pois pilés, farces moralisées. Ces divers spectacles n'étaient que la continuation directe des traditions plus ou moins défigurées du théâtre antique. Mais à côté du théâtre des écoles et des cloîtres, où l'on se proposait plus ou moins l'imitation du théâtre gréco-romain, se place une suite non interrompue de représentations dramatiques dans la liturgie catholique. Ici réside l'origine véritable et pure des *Mystères*. Dès le troisième siècle, l'Eglise essayait de lutter contre les splendeurs de la scène païenne par la magnificence de ses liturgies. Quand M. Saint-Marc Girardin a remarqué que les Mystères sont une institution liturgique et non pas une œuvre littéraire, il a nettement défini le caractère du théâtre hiératique du moyen âge.

Dom Piolin établit que les premiers Mystères furent composés et représentés uniquement dans une intention pieuse, comme un supplément à la prédication et comme un complément du culte. En effet, tous les auteurs connus de ces poésies religieuses antérieurement au treizième siècle sont des membres du clergé séculier ou régulier ; et, encore au seizième, les ecclésiastiques maintiennent rigoureusement la distinction entre les pièces dont le but était l'édification et l'instruction des fidèles, et celles où se trouvait un élément profane plus ou moins voisin de la licence.

Nous ne pouvons donner qu'une analyse rapide des recherches du savant bénédictin. Il contate l'existence du théâtre hiératique dans le Maine dès le onzième siècle, et il remarque que c'est au Mans qu'ont été composées les deux œuvres capitales de ce théâtre : le *Mystère de la Passion*, que l'on transcrivait encore en 1507, et les *Actes des Apôtres*. Le *Mystère de Sainte-Barbe*, qu'il nous fait connaître, n'a jamais été publié. Il cite des Mystères roulant sur l'Incarnation et sur la Nativité; le mystère du *Bon et du Mauvais Larron*, celui de *saint Etienne*, celui de l'*Ermite meurtrier*, dont la représentation ne dura pas moins de neuf jours. Le *Sacrifice d'Abraham*, qui a été joué devant François Ier, entrait aussi dans cette Somme de mystères empruntés à la Bible : elle ne comprend pas moins de 62,000 vers, et a été imprimée plusieurs fois ; la plus ancienne édition est de 1498.

La fécondité des auteurs et le goût inépuisable des populations pour les jeux de la scène assurèrent le succès du drame hiératique dans le Maine. Il s'y maintint même jusqu'au dix-huitième siècle. Au commencement du seizième, le théâtre dans cette province n'étai

Digitized by Google

pas encore sorti de sa première voie : les auteurs et les entrepreneurs de représentations scéniques ne se proposaient qu'un but religieux. Mais la décadence fut promptement amenée par les farces et sotties que les confrères de la Passion empruntèrent aux clercs de la Bazoche et aux Enfants Sans-Souci, afin d'attirer le public par un mélange de sacré et de profane. Le théâtre, qui devait tant à l'Eglise catholique, fut l'une des premières armes que l'esprit de licence et d'impiété tourna avec succès contre elle. On sait que, dès 1548, un arrêt du Parlement de Paris ne permit plus aux Frères de la Passion que de jouer des sujets licites, honnêtes et profanes, et leur interdit les mystères tirés des saintes Écritures. L'influence de la Renaissance porta un coup plus terrible encore au drame hiératique; et quand Jodelle, Robert Garnier et leurs disciples eurent introduit un genre de spectacle tout différent, plus en harmonie avec les idées que le seizième siècle avait vu prévaloir, les Mystères ne trouvèrent plus faveur qu'auprès des populations simples et croyantes des campagnes. Dès lors les historiens jugent inutile d'en faire mention. Il ne faut pas toutefois conclure de leur silence que le théâtre sacré ait cessé d'exister : il s'est maintenu en particulier dans le bas Maine jusqu'au bouleversement social de 1789. Dom Piolin remarque que d'autres provinces, plus fidèles encore au premier goût de nos pères, conservent aujourd'hui un vrai théâtre hiératique; et l'auteur de cette Notice peut confirmer la vérité de cette assertion : il a assisté, près de Gourin, au pied des montagnes Noires, à un drame en l'honneur de saint Patrice, qui appartient, tout aussi bien que les Mystères exhumés ici pour la première fois des manuscrits, à cette scène liturgique dont le savant bénédictin a exposé dans son Mémoire les origines et la fortune.

La *Correspondance inédite de Louis Racine* avec René Chevaye, de Nantes, de 1743 à 1757, précédée de notices historiques et accompagnée de notes, par M. Dugast-Matifeux, est un document nouveau pour servir à l'histoire littéraire de la France. Nous sommes redevables à la *Revue de l'Ouest* de cette curieuse publication. Précédant de dix années la correspondance de Grimm et de Diderot, à laquelle elles peuvent servir d'introduction, bien qu'elles soient écrites à un autre point de vue, ces lettres, qui ont le mérite de se suivre et de former un tout complet, du moins pour les premières années, serviront à combler une lacune regrettable du Journal de Barbier, où il est à peine question de littérature. Les réflexions sur les mœurs et les anecdotes de la république des lettres abondent dans ce recueil. « Le *Petit Carême* de Massillon vient d'être imprimé, écrit Racine en 1745;

Digitized by Google

ses autres sermons le seront bientôt... Les sermons sur le mépris des richesses sont bien utiles présentement, surtout aux actionnaires... » Il s'agit ici des actions de la Compagnie des Indes qui venaient de tomber de 2,000 livres à 950, comme on l'apprend dans le Journal de Barbier. Nous voyons ailleurs avec quel enthousiasme le public accueille l'annonce de l'Encyclopédie et la célèbre préface de d'Alembert; mais peu à peu l'illusion se dissipe, et Racine change de langage. La passion janséniste avec son cortége de querelles perce aussi plus d'une fois dans cette correspondance. Quant à la vénération de Louis Racine pour la mémoire de son père, elle se montre, à propos du succès de la reprise de *Mérope* en 1744, avec une singulière énergie. « Il faut que Voltaire se montre, et, à cette vue, les applaudissements du public redoublent. Voilà une gloire, *si qua est ea gloria*, dont Corneille ni mon père n'ont jamais joui. Ils n'essuyaient que contradictions; Voltaire est toujours admiré. Vivra-t-il autant qu'eux? Je n'en sais rien, mais il ne pourra pas se plaindre de ce que *post fata venit gloria*. La sienne l'accable de son vivant. »

René Chevaye, conseiller auditeur à la chambre des Comptes de Bretagne, à qui ces lettres sont adressées, n'était pas un homme sans mérite. Racine soumet à son examen des vers du poëme de la *Religion;* il se loue de ses observations et lui demande des vers latins pour mettre au bas du portrait de son père. M. Dugast-Matifeux a joint à cette intéressante correspondance d'autres lettres retrouvées à Nantes. Il y en a de Titon du Tillet, du président Bouhier : il y en a aussi de Desforges-Maillard, ce singulier personnage qui fit accepter sous le pseudonyme d'une muse bretonne, Mlle Malcrais de la Vigne, ses œuvres poétiques que le directeur du *Mercure* avait d'abord refusées. Voltaire, qui avait aussi brûlé quelques grains d'encens en l'honneur de la femme-poëte, garda rancune à Desforges-Maillard : une fois désabusé, il quitta le ton de l'éloge, et ne l'appela plus que l'*homme de Bretagne*.

Au nombre des plus remarquables exhumations littéraires de l'année 1858, on doit citer le *Discours d'ouverture* du cours de littérature étrangère professé en 1839, à la Faculté des lettres de Rennes, par le savant et bien regretté Le Huérou. On saura gré à M. Luzel, son neveu, d'avoir recueilli dans la *Revue de Bretagne et Vendée* ces souvenirs d'un enseignement aussi brillant qu'original. Les idées exprimées par Le Huérou sur l'importance de l'élément celtique dans la langue et la littérature anglaises étaient nouvelles alors; elles le sont encore aujourd'hui : et l'on peut dire qu'elles attendent des progrès de la philologie celtique le contrôle d'une science plus assu-

Digitized by Google

rée et plus exacte. On lira avec un vif intérêt quelques fragments des études de ce savant professeur sur Shakespeare. Le Huérou voit dans ce grand génie un barde gallique, un descendant, un héritier de Merlin, portant en lui-même le sombre génie et l'inspiration de son mystérieux aïeul.

Critique littéraire et philosophique. — Si nous passons à la critique littéraire et philosophique, nous la voyons dans ses productions les plus distinguées user de ses droits avec une gravité consciencieuse, et les exercer la plupart du temps non point au nom de l'art, pas même de la raison et de la moralité humaine, mais au nom et à l'avantage de croyances positives et bien arrêtées. Tel est le caractère que présentent l'article de M. Eug. de la Gournerie sur l'édition donnée par M. de Saint-Albin de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite et paraphrasée en vers français par Pierre Corneille; l'étude du même écrivain sur les *hardiesses de la chaire au dix-septième et au dix-huitième siècle;* l'appréciation donnée par M. Biré des œuvres du poëte Béranger (1). L'inspiration catholique anime aussi les pensées vives et ingénieuses réunies par M. le vicomte de Nugent dans la *Revue de Bretagne*, sous divers titres : *Philosophie des Voyages*, *Philosophie à l'ombre du clocher;* la belle étude de M. Ed. de la Bassetière *sur les Classes souffrantes aux premiers siècles du christianisme ;* l'article de M. de la Gournerie sur *Rome au dix-neuvième siècle*, et qui n'est, au reste, que la conclusion de son ouvrage qui a pour titre : *Rome chrétienne* (2) ; enfin le travail de M. Th. Crépon sur le *Monothéisme du peuple juif* (3).

Mais puisque nous sommes amené à parler de travaux qui touchent en même temps à la religion et à la philosophie, on nous pardonnera peut-être de nous étendre un peu plus longuement sur une œuvre capitale dont la seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, a paru en 1858. L'auteur de la *Vie future suivant la foi et suivant la raison* (4), M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, a voulu mettre les ressources de sa vaste érudition et les qualités de son esprit logique, exact et clair, au service de la saine philosophie et de la vérité catholique dans une question vers laquelle se portent avec une singulière ardeur les spéculations

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.
(2) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.
(3) *Revue du Maine et de l'Anjou*, année 1858.
(4) *La vie future suivant la foi et suivant la raison*, par M. Th.-Henri Martin, membre correspondant de l'Institut de France et de l'Académie des sciences de Prusse, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Paris, Dézobry et Magdeleine.

Digitized by Google

des philosophes modernes. Déjà son livre a trouvé de graves appréciateurs au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. Signalé à la France par les principaux organes de la publicité, il excitera peut-être encore plus vivement l'attention en Allemagne et en Angleterre, où des penseurs éminents, engagés dans les voies les plus diverses, rencontrent au terme de leurs recherches et discutent, sous tous ses aspects, le redoutable problème.

C'est comme philosophe et comme catholique à la fois que M. Martin a abordé la question. Avait-il ce droit? Nul n'en doute, si ce n'est une certaine école qui voudrait poser tout d'abord une sorte d'incompatibilité entre ces deux titres : prétention chimérique et qui eût fait sourire Descartes ou Leibniz! Dans la partie de l'ouvrage consacrée à la vie future telle que la philosophie peut l'établir sans invoquer le secours de la Révélation, non-seulement l'auteur n'a omis aucun des arguments fournis par la raison naturelle ; il leur a encore prêté une nouvelle force et en a, pour ainsi dire, rajeuni l'expression en empruntant son point de départ tantôt à la métaphysique, tantôt aux découvertes les plus récentes des sciences d'observation. Mais il ne suffit point à l'homme d'arriver à la certitude d'une autre vie s'il en ignore les conditions et le mode, et une irrésistible curiosité le porte à chercher ce qu'elle peut être. Or, c'est en vain que sur ce point capital on interroge la raison humaine ; les plus sages se taisent et les plus téméraires bâtissent d'extravagants systèmes. Ici commence le rôle de l'apologiste chrétien : d'une part il montrera le néant des doctrines qui se sont formulées en dehors du christianisme; et, de l'autre, il complétera par l'enseignement divin l'œuvre que la raison abandonnée à ses seules forces n'avait pu qu'ébaucher.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser tout ce que contient ce traité substantiel où une foule de sujets variés, et qui s'appellent mutuellement dans le plan de la démonstration, semblent déborder des cadres où l'auteur les renferme ; mais il ne sera pas sans intérêt de voir quel esprit préside à tant de laborieuses recherches. Nous les rapporterons à trois sections principales : celle de l'histoire, celle de la polémique et celle des convictions philosophiques et religieuses du savant écrivain.

Le livre commence par une exposition de la doctrine de la vie future chez les principaux peuples de l'antiquité profane. Ce n'est qu'un aperçu rapide, mais tracé par un homme habitué à remonter aux sources et qui ne se contente pas des notions courantes. En première ligne figurent les Egyptiens, les Chananéens, les Babylo-

Digitized by Google

niens et les Perses, c'est-à-dire les peuples qui ont eu avec les Hébreux les rapports les plus anciens. Puis viennent les religions et les philosophies de l'Inde; on passe de là aux doctrines religieuses et philosophiques de la Grèce et de l'Italie; les Celtes eux-mêmes ne sont point oubliés. Peut-être aurait-on pu leur faire une plus grande place, et ils méritaient mieux qu'une simple mention; mais nous préférons de beaucoup cette brièveté prudente à l'importance exagérée que l'on a prêtée depuis peu aux rares documents qui sont restés de la sagesse bardique et druidique.

M. H. Martin entre ensuite dans un examen approfondi de la doctrine hébraïque sur la vie future, et il établit par une étude fort détaillée des textes sacrés que l'idée de l'immortalité personnelle et individuelle se trouve dans les plus anciens livres du peuple de Dieu, obscure d'abord et comme enveloppée d'un nuage, mais de plus en plus claire et lumineuse, à mesure qu'approchent les temps marqués par les prophètes pour la venue du Messie. Il eût été étrange assurément que le seul peuple de l'antiquité qui ait adoré le Dieu unique fût resté étranger à une notion sans laquelle nous aurions de la peine à comprendre la sagesse du gouvernement de Dieu sur les hommes. Cet examen des textes où l'auteur aborde heureusement les recherches de l'herméneutique sacrée, montre combien est peu fondé le reproche de matérialisme adressé aux Hébreux et à l'Ecriture sainte par la philosophie française du dix-huitième siècle, et par l'exégèse allemande du dix-neuvième.

Nous arrivons au cœur même du traité, à l'exposition de la doctrine évangélique de la vie future, doctrine qui ne diffère en rien de celle de l'Ancien-Testament, mais qui se présente dans le Nouveau avec plus de développement et avec une clarté nouvelle. Pour en mieux faire sentir l'excellence, l'auteur aborde résolûment les plus importantes et les plus difficiles de toutes les questions qu'il soit donné à l'homme d'agiter ici-bas : l'incorporalité et l'immortalité de l'âme; le dogme de la résurrection des corps que le christianisme naissant eut peine à faire accepter aux philosophes grecs et romains; le purgatoire, séjour réservé à tant d'âmes chrétiennes avant d'être élevées jusqu'à cet état sublime où elles verront la gloire de Dieu; l'éternité des peines et des récompenses; le péché originel, l'origine des âmes. Qui ne comprend que le reste languit auprès de ces questions, et qu'en elles réside notre tout, comme dirait Pascal? Puis, à côté de la solution catholique, figure le tableau des erreurs et des doutes où les philosophes nés au sein du christianisme sont tombés, sur la question de l'autre vie, quand ils se sont mis en opposition avec la foi.

Digitized by Google

Un des plus intéressants chapitres du livre de la *Vie future* est, sans contredit, celui qui traite des monstrueuses doctrines prêchées en Allemagne par les disciples d'Hégel et de Strauss. L'auteur ne se contente pas d'en démontrer l'absurdité et le néant avec une verve d'ironie et une sûreté de doctrine admirables ; il les suit encore en France où, dégagées de leur nuageuse enveloppe, elles prennent une vie nouvelle sous la plume de mathématiciens, de philosophes, d'habiles et ingénieux écrivains. L'hégélianisme est, en effet, l'une des sources de ce culte de l'humanité que le panthéisme français voudrait aujourd'hui substituer au culte du Dieu vivant. Si tout est Dieu, ou si Dieu n'est pas, ce qui est pour nous à peu près synonyme, l'homme n'est-il pas à lui-même le plus légitime objet de ses hommages? Si Dieu n'est que l'idéal, n'est-il pas inférieur à l'esprit de l'homme qui a créé cet idéal? On voit les conséquences immorales et anti-sociales de cette délirante philosophie. Puis l'auteur rencontre en France, parmi beaucoup d'autres étrangetés, le fouriérisme et ses conceptions bouffonnes, et ce singulier livre de *Terre et Ciel*, où le catholicisme est mis en demeure de modifier, sous peine de mort, sa solution du problème de la vie future, et d'acclamer, en plein concile œcuménique, l'ancienne croyance celtique de la métempsycose. Jamais le talent de M. Jean Reynaud ne pourra prêter vie à l'aventureux système d'après lequel les Gaulois auraient eu, au milieu de l'antiquité païenne, un rôle analogue à celui du peuple hébreu.

Nous ne suivrons pas M. H. Martin dans la partie de son ouvrage où il établit la supériorité de la doctrine catholique et sur les doctrines qui nient cette vie et sur l'hypothèse soit des épreuves antérieures, soit des épreuves nouvelles à subir après la mort. Et pourtant avec quelle force et quelle mesure il venge cette doctrine des attaques du sensualisme et des fières prétentions du stoïcisme moderne ! Quelle excellente appréciation des dogmes du péché originel, de la résurrection des corps, de l'éternité des peines et des récompenses ! L'auteur, arrivant à parler du royaume des cieux dont il est si souvent question dans le Nouveau-Testament, n'hésite pas à présenter aussi ses opinions sur le séjour des bienheureux, sur l'avenir de la terre et de l'univers, sur ce qu'il faut entendre par le mot *ciel*. On aimera à connaître ces curieux développements qui sont présentés avec autant de convenance que de modestie, à titre d'hypothèses probables.

Mais ce qui frappera principalement le lecteur chrétien, déjà charmé de cette vigoureuse et complète démonstration en faveur

Digitized by Google

d'une croyance si chère à son cœur et si claire pour son esprit, c'est l'accent de conviction profonde qui anime tout ce bel ouvrage. Il y verra l'œuvre d'une foi vive qui se plaît à répandre au dehors la lumière dont elle est elle-même éclairée, et qui accepte courageusement les plus rudes labeurs de l'intelligence pour la propagation et pour la gloire de la vérité : toujours sûre d'elle-même au milieu de la confusion des systèmes ; pleine d'indulgence pour les personnes, mais inflexible contre les mauvaises doctrines ; soumise à l'autorité de l'Eglise, mais gardant en dehors du dogme et des matières qui intéressent la discipline catholique les libres allures de sa pensée ; véritablement philosophique et *raisonnable*, au sens élevé de l'apôtre saint Paul. C'est là, sans contredit, l'une des publications les plus importantes qu'ait vu paraître l'année 1858 ; et l'Université de France doit être fière de voir l'un de ses plus savants maîtres continuer la tradition des apologistes chrétiens et défendre la vraie doctrine de la vie future suivant la foi et suivant la raison contre les aberrations des novateurs modernes ; de même qu'au commencement du siècle dernier, Fénelon et Samuel Clarke établissaient les preuves de l'existence de Dieu et de ses attributs contre les attaques de Spinosa, de Hobbes et de leurs nombreux disciples.

Les Celtes qui ont fait trembler les Romains devraient inspirer aussi un salutaire effroi à quelques-uns de nos philosophes et de nos historiens les plus récents. Franchement, en savent-ils assez sur les idées religieuses et morales de ces peuples pour leur attribuer, ainsi qu'ils le font, le mérite d'avoir développé dans le monde l'idée de l'immortalité personnelle et individuelle ? Où sont les preuves alléguées, par exemple, par M. J. Reynaud ? Dans le *Cyfrinac'h* apparemment : car l'antiquité gréco-romaine ne nous donne sur ce point que des indications fort incomplètes. Mais le *Cyfrinac'h* a été tiré d'un manuscrit cambrien de la fin du dix-septième siècle, et il est impossible de ne point reconnaître l'influence des idées chrétiennes non-seulement dans le *Cyfrinac'h*, mais encore dans les monuments de la poésie galloise les plus significatifs et les plus anciens. C'est ce qu'a fort bien établi M. Henri Martin dans un appendice au livre de la *Vie future*, où il répond aux réclamations de l'auteur de *Terre et ciel* contre une décision du Concile de Périgueux. (1) Quiconque lira cette brochure où les textes les plus importants sont discutés et appréciés, verra que le druidisme de M. J. Reynaud n'est point le

(1) *Appendice ajouté au livre de la vie future*, à l'occasion d'une réponse au Concile de Périgueux. Paris, Dézobry et Magdeleine. 1858.

Digitized by Google

druidisme de l'histoire, et ne pourra prendre au sérieux cette tardive exhumation de promoteurs jusqu'à ce jour inconnus de la notion de notre immortalité.

Histoire. — Nous arrivons à la seconde partie de cette notice, et tout d'abord il convient de reproduire ici l'observation que nous avons déjà eu l'occasion de présenter pour l'année 1857 : dans la région du nord-ouest, l'activité des esprits se porte vers les recherches de l'histoire locale et provinciale avec une ardeur presque exclusive. Lorsque M. A. de Kerdrel traite de la Ligue, c'est uniquement pour montrer quels furent son origine et son caractère en Bretagne (1). On a prétendu que l'ambition du duc de Mercœur avait été le principal mobile de l'insurrection de cette province à la fin du seizième siècle (et pourtant il est certain que l'abjuration du roi Henri IV réduisit Mercœur à un petit nombre de partisans) ; que les Bretons avaient rêvé par la Ligue de reconquérir leur indépendance, et rien ne prouve que la Bretagne se soit jetée dans le mouvement comme dans une guerre d'émancipation. M. de Kerdrel établit fort bien que les causes des agitations de ce pays sont toutes religieuses. Il entre dans des développements pleins d'intérêt et sur les assemblées des Etats qui veulent rester inséparablement unis à la couronne de France et sur le rôle si important à cette époque du Parlement de Bretagne. Alors même que celui-ci se divise et que la minorité, refusant de se soumettre à un monarque hérétique, va siéger à Nantes où elle reconnaît le vieux cardinal de Bourbon, ces deux Parlements, si profondément partagés sur l'application des principes constitutifs qui régissaient le droit de succession au trône, ne l'étaient nullement sur le fond des choses. Le Parlement de Rennes, fidèle à la fois à la religion catholique et à un roi huguenot, pensait avant tout à la loi salique ; celui de Nantes croyait qu'en France il faut être catholique pour régner. La Bretagne dévouée à Mercœur, tant qu'elle le considéra comme le champion de sa croyance, l'abandonna le jour où, transformé en ambitieux vulgaire, il combattit non plus un monarque huguenot, mais un monarque catholique, c'est-à-dire la royauté elle-même. Telle est la conclusion de ce remarquable travail ; et, pour notre part, nous l'acceptons pleinement.

C'est aussi des troubles de la Bretagne que M. de la Borderie entretient ses lecteurs. Déjà la Notice de 1857 mentionnait cette sa-

(1) *Origine et caractère de la Ligue en Bretagne; Revue de Bretagne*, année 1858.

Digitized by Google

vante et curieuse étude sur la conspiration du marquis de Pontcallec et des malheureux gentilshommes bretons qui, en 1720, payèrent de leur tête leur dévouement aux priviléges de la province (1). Dans le cadre qu'il s'est tracé et qui semble s'élargir à mesure qu'il avance, l'auteur continue de placer des recherches fort érudites sur l'ancienne constitution de la Bretagne. Moins heureux sur quelques autres points, il établit fort bien, ce nous semble, que la conspiration de Pontcallec ne doit point être rattachée à celle qui porte le nom de Cellamare. M. de la Borderie n'a point encore donné la fin de cet important travail.

M. l'abbé Kerdaffret a réuni d'utiles renseignements sur l'histoire de la rénovation religieuse de la basse Bretagne au commencement du dix-septième siècle, après les guerres des catholiques et des protestants. Il retrace la carrière apostolique de Michel Le Nobletz dans la Cornouaille et dans l'île de Sein; il le montre combattant à la fois contre l'hérésie et contre l'ignorance ; et il n'hésite point à le mettre à côté de P. Canisius en Allemagne, de saint François-de-Sales en Savoie, de saint François-Régis dans le Velay, les Cévennes et le Vivarais (2).

Voulez-vous savoir quelle a été l'importance de l'émigration des insulaires bretons dans la péninsule armoricaine au cinquième et au sixième siècle ; et, s'il faut admettre, avec quelques auteurs, qu'elle ait pu être absorbée dans la masse des indigènes armoricains ou gallo-romains? Le Congrès de l'Association bretonne a discuté à Saint-Brieuc cette difficile question (3). Pour M. Lallemant, le nom de *Letavia*, porté quelque temps par la péninsule, se rattache aux nombreuses colonies de Létes, fondées à Rennes, à Vannes, à Carhaix, et, en particulier, à celles des *Mauri*, *Mauri Veneti* et *Osismiani*. Des Létes francs furent établis aussi, près de Rennes, par Constance Chlore ; Jornandès fait assister des Létes et des Armoricains à la bataille de l'année 451 ; Procope, secrétaire de Bélisaire, déclare qu'après l'alliance des Francs et des Armoricains, de nombreux colons militaires étaient restés dans le pays, gardant jusqu'au septième siècle l'organisation de la légion romaine. Tels sont les faits allégués par M. Lallemant. La présence de ces colonies si long-

(1) *Histoire de la conspiration de Pontcallec; Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.

(2) *La Rénovation religieuse de la basse Bretagne; Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.

(3) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne;* VIe vol., 1re livraison, p. 50, 77 et suiv.

Digitized by Google

temps établies d'une manière distincte sur le sol de l'Armorique, le porte à penser que l'immigration des insulaires, au cinquième et au sixième siècle, n'a pas été assez considérable pour former une nationalité nouvelle. Il juge que l'émigration insulaire a été pacifique et successive dans une durée de trois siècles; qu'elle n'a pas apporté le christianisme à l'Armorique, et que la nationalité que l'on voit surgir dans la péninsule aux huitième et neuvième siècles, avec Nominoé, Erispoé, Salomon, est complétement distincte de celle de la Grande-Bretagne.

Telle n'est pas la manière de voir de M. Aurélien de Courson. Le savant auteur de l'*Histoire des institutions des peuples bretons* remarque qu'au septième siècle, ils occupaient le pays de Léon, la Cornouaille et la partie occidentale du Vannetais, en un mot, presque toute la péninsule armoricaine, à l'exception des évêchés de Rennes et de Nantes. Dans la Bretagne bretonnante, les Bretons absorbèrent les Armoricains : dans les pays de Rennes, de Vannes et de Nantes l'élément armoricain prévalut. Ce qui le prouve, c'est l'antagonisme qui se manifeste si souvent entre les Armoricains et les Bretons : ainsi Grégoire de Tours parle des invasions des Bretons dans les pays de Vannes, de Rennes et de Nantes. Jusqu'au neuvième siècle il y a hostilité entre les Bretons et les Armoricains. Ce fut sous Nominoé seulement, lorsque les Bretons eurent franchi la Vilaine, que la fusion des deux peuples commença. Les noms francs avaient dominé auparavant dans cette portion de l'Armorique : les noms bretons commencent à les remplacer. Non-seulement les Bretons ont apporté des noms nouveaux dans la péninsule ; ils lui ont aussi donné des institutions nouvelles : noms et institutions qui se retrouvent en grande partie dans la Cornouaille anglaise et dans la Cambrie. Ainsi, absorption des Armoricains par les Bretons et fusion des deux peuples vers le milieu du neuvième siècle, telle est, en résumé, l'opinion de M. Aur. de Courson.

De même que M. Lallemant, M. de la Borderie pense que l'immigration des Bretons dans la péninsule a été pacifique et successive ; mais il est évident pour lui, d'après l'ensemble des faits, que les Bretons ont apporté dans l'Armorique des éléments nouveaux, une langue et des institutions nouvelles.

A l'époque gallo-romaine, la partie occidentale de la Péninsule est divisée en quatre cités : Vénètes, Curiosolites, Osismes et Corisopites. Du cinquième au neuvième siècle, ces noms disparaissent absolument de la géographie politique. On voit surgir à leur place les royaumes ou principautés de Domnonée, de Léon, de Cornouaille

Digitized by Google

et de Broverec'h. Les trois premiers noms viennent de l'île de Bretagne : le quatrième est de formation toute bretonne, *Bro-veroc'h*, pays de Waroc'h, chef breton du sixième siècle, dont les exploits sont bien connus. Le nom d'Armorique lui-même a disparu au septième siècle; pour Grégoire de Tours il n'y a que des Bretons. Le plus ancien biographe de Saint-Samson, qui écrit au septième siècle, appelle *Britannia* la partie de la péninsule où sont établis les émigrés, et l'oppose au reste des Gaules qu'il appelle *Romania*. Le géographe de Ravenne dit *Britannia cismarina* ou *in paludibus*.

M. de la Borderie remarque encore que les antiquités romaines trouvées jusqu'ici dans la péninsule, et qu'on peut dater par des inscriptions ou par des médailles, se rapportent à une époque antérieure à la fin de la dynastie Flavienne, 363 ans après Jésus-Christ. Ce n'est que vers 460 que commence l'émigration bretonne qui se prolongea au moins cent cinquante ans. De 360 à 460 voilà tout un siècle désolé pour créer les solitudes où Procope nous montre les insulaires de la Grande-Bretagne venant chaque année s'établir, siècle vide interposé entre l'époque active de la domination romaine et le commencement de la colonisation bretonne.

On a dit que les immigrants n'avaient pas apporté le christianisme à la péninsule ; et pourtant les légendes et les traditions montrent des saints bretons et non point gallo-romains à la tête des chrétientés de ce coin de l'Armorique. On a voulu que la langue fût la même dans l'île des Bretons et sur la côte gauloise ; M. de la Villemarqué fait observer que, tandis que les formules de Marcellus de Bordeaux s'expliquent par l'irlandais, l'inscription de Lomarec, près Auray, appartient indubitablement au dialecte du pays de Galles, ce qui indique une population nouvelle.

Il est inutile d'insister sur l'importance de cette discussion, où l'histoire et la philologie s'unissent pour porter la lumière sur un des problèmes les plus curieux de nos origines nationales.

Sous ce titre : *Les héros et les saints de l'histoire de Bretagne*, M. de la Borderie a commencé une série de biographies qui promettent d'offrir un vif intérêt. Nominoé, par lequel il débute, le reporte vers les établissements des insulaires dans l'Armorique du cinquième au huitième siècle : puis il fait connaître la politique habile du chef breton et sa conduite à l'égard de l'empereur et de la cour des Francs. Les rapports de Nominoé avec saint Convoïon, fondateur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, sont exposés en détail, et conduisent l'auteur à parler de la fondation de la ville elle-même. Rien de plus clair que l'origine de cette ville : elle est sortie tout en-

Digitized by Google

tière de son abbaye. On s'était contenté jusqu'à présent de montrer le côté chrétien; M. de la Borderie s'est appliqué à faire ressortir le côté breton de cette fondation (1).

Le même savant, répondant à une question posée au Congrès de Redon : «Rechercher à l'aide des textes, des dénominations topographiques et des traditions, le lieu où se livra, en 845, la bataille de Ballon,» établit fort bien, contre le nouvel éditeur du *Dictionnaire d'Ogée*, que Charles le Chauve n'a pas été battu par Nominoé dans le Maine, près de la petite ville de Ballon, mais probablement en Bretagne, vers le confluent de l'Oust et de la Vilaine, peut-être dans la paroisse de Bains, au village de *la Bataille* (2).

Ce sont là, on le voit, de solides travaux et de curieuses recherches qui nous dispensent d'en mentionner beaucoup d'autres d'un mérite réel, mais d'une moindre valeur. Nous quittons maintenant le terrain de la critique historique, pour passer aux études dont les institutions du moyen âge ont été l'objet.

MORIN,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) *Les héros et les saints de Bretagne : Nominoé; Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.
(2) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*; VIe vol., p. 153.

Digitized by Google

Travaux des Sociétés savantes, dans le ressort académique de Nancy en 1858.

Les Sociétés savantes qui, dans le ressort académique de Nancy, s'occupent de sciences d'observation sont au nombre de neuf, savoir :

Pour la Meurthe :

l'Académie de Stanislas,
la Société centrale d'agriculture,
la Société régionale d'acclimatation,
la Société de médecine.

Pour la Meuse :

la Société philomathique de Verdun.

Pour la Moselle :

l'Académie impériale,
la Société d'histoire naturelle.
la Société des sciences médicales.

Pour les Vosges :

la Société d'émulation.

La majeure partie de ces Sociétés publie chaque année un Bulletin contenant, *in extenso* ou par extrait, les travaux accomplis, dans l'année, par leurs membres. Une seule n'a fait rien paraître depuis 1853 : c'est la Société philomathique de Verdun.

La culture des sciences n'est pas, pour cela, abandonnée dans le département de la Meuse. Seulement, moins heureux que leurs confrères de la Moselle, de la Meurthe ou des Vosges, les travailleurs de ce beau département n'ont pas de point de ralliement ; parce que cette partie de l'ancienne Lorraine ne renferme pas de ville ou d'agglomération assez importante pour exercer une suprématie incontestée.

Dans la Meurthe, comme dans la Moselle et dans les Vosges, toutes les productions de l'intelligence affluent au chef-lieu ; dans la Meuse le foyer intellectuel paraît relégué à Verdun, cité riche de souvenirs historiques, mais dénuée de mouvement, l'administration départementale ainsi que le lycée se trouvant à Bar-le-Duc.

Dans le compte rendu qui va suivre, il ne pourra donc pas être question du mouvement scientifique qui a pu s'opérer cette année-ci dans la Meuse. Néanmoins, les renseignements que nous avons recueillis à cet égard et qui sont fondés sur des publications isolées

Digitized by Google

nous promettent des documents suffisants pour racheter le silence qui nous est, en ce moment, imposé par l'absence de toute publication périodique ; heureusement, il n'en est pas de même des trois autres départements de notre ressort. Le lecteur en jugera.

I.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. 1858, 3e cahier.

Expériences agricoles. — Essais d'acclimatation. — Multiplication du blé. — L'école communale du Valtin. — Nouvelle méthode de calcul. — Plombières; ses eaux; découvertes faites à la suite de fouilles récentes. — Restes de bains romains.

La Société d'émulation qui siége à Epinal centralise, à peu près, tout le mouvement intellectuel du département. Ses travaux portent donc sur un grand nombre d'objets, et le compte rendu annuel de cette Société savante prouve qu'elle justifie son titre. Ajoutez que si elle sait payer de sa personne, elle sait aussi faire, avec opportunité, des sacrifices pécuniaires pour encourager les artistes pauvres ou les entreprises utiles.

L'agriculture a une large part dans ces sacrifices ; aux concours et aux récompenses institués par la Société viennent se joindre des expériences tentées par plusieurs de ses membres. Déjà, l'année dernière, nous avons parlé d'essais de ce genre entrepris sous les auspices de la Société et dont les résultats ont été communiqués par M. Maud'heux, son président.

Dans le présent volume, il s'agit surtout d'essais d'acclimatation. Sous le titre d'Expériences agricoles tentées en 1857, M. Maud'heux rend compte des tentatives faites dans les Vosges pour acclimater le Sorgho de Chine (*holcus saccharatus*) que l'on cultive déjà avec tant de succès aux environs de Toulouse, et dont l'introduction en France est due à la Société zoologique d'acclimatation de Paris. A Toulouse, ainsi que nous l'apprend une note de M. Leplay (1), le sorgho est cultivé dans un but purement industriel : la production de l'alcool. Les essais entrepris par la Société d'émulation d'Epinal avaient en vue la production d'un fourrage de bonne qualité à l'usage du bétail qu'on élève avec succès dans le département. L'expérience a réussi et on peut espérer que les éleveurs écouteront l'appel fait par la Société.

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. XLVI, p. 444.

Digitized by Google

L'igname (*dioscorea batatas*), autre importation de la Société zoologique, a été également mise en expérience. La culture a eu un succès complet ; ce tubercule acclimaté depuis trois ans dans la Meurthe, s'acclimate donc également à Epinal, à une altitude de beaucoup supérieure à celle de Nancy. Aussi, bien que le principal motif pour lequel on a prôné cette culture n'existe heureusement plus, la maladie de la pomme de terre, il n'y pas de raison pour ne pas propager cette plante alimentaire.

Il y a cependant une difficulté que nous devons mentionner et qui est la même pour toutes les stations, c'est l'arrachage : les rhizomes de l'igname s'enfoncent à une assez grande profondeur ; pour les extraire il faut bouleverser le champ de fond en comble, et dépenser en frais d'arrachage tout le bénéfice de la récolte.

« Cette difficulté, se demande M. Maud'heux, suffit-elle pour prononcer une condamnation absolue ? Je ne le pense pas, et je crois que si l'on se rendait bien compte de l'avantage qui résulte du défoncement et de l'ameublement que donne à la terre, plantée en ignames, l'arrachage qui la fouille jusqu'à un mètre de profondeur, on finirait par reconnaître, qu'il peut bien compenser les dépenses de cette opération, et je me suis souvent demandé si une ferme dont tous les champs seraient successivement plantés en ignames, n'acquerrait pas une grande augmentation de valeur, lorsque tout son sol aurait été ainsi défoncé et ameubli. »

Voilà les résultats principaux des essais d'acclimatation tentés sous les a spices de la Société d'émulation; nous ne faisons que mentionner : les *oxalis hocca* et *crenata* qui ne paraissent pas offrir de l'avenir dans les Vosges, bien qu'on les y ait cultivés en pleine terre ; le *riz de Chine* qui a avorté. En parlant des travaux de la Société régionale d'acclimatation de Nancy, nous verrons qu'on n'a pas été plus heureux dans le département de la Meurthe.

Dans une note de M. Lahache, il s'agit de la plantation du blé et d'expériences assez curieuses faites à cette occasion par un instituteur, M. Toussaint. En plaçant quatre grains de blé ensemble et à une distance de dix-huit à vingt centimètres en tout sens, le rendement serait de trente fois la semence employée; il le serait de cinquante en isolant les grains et en ménageant entre eux un espace de quatre à cinq centimètres.

On connaît ce cas de fécondité extraordinaire d'un grain de blé, lequel semé par hasard dans un jardin, y produisit 114 épis et 3,090 grains. M. Toussaint aurait obtenu mieux que cela : « Deux grains de blé, plantés à la fin de juin lui ont donné, fin août, 18 tiges qui,

Digitized by Google

repiquées, en ont produit, fin octobre, 284, lesquelles, isolées de nouveau et remises en terre en ont poussé chacune de 6 à 7, soit 1,800 environ. La moitié de ces tiges ayant été détruite par l'hiver, la récolte en a encore été d'environ 16,000 grains, c'est-à-dire *un litre.* »

De la culture de la terre à celle de l'intelligence et du cœur, la transition est facile surtout quand on s'y prend comme l'a fait un des lauréats de la Société d'émulation, M. l'abbé Thomas, curé *du Valtin*, l'une des communes les plus pauvres de l'arrondissement de Saint-Dié. Voyant l'école communale déserte en été et les enfants se livrer au vagabondage et à la mendicité, ce digne ecclésiastique eut une idée qui est devenue le point de départ d'une œuvre qui mérite, à coup sûr, d'être connue et encouragée. Cette idée consiste à occuper ceux qui fréquenteraient la classe, au défrichement d'un terrain dont le produit leur appartiendrait. Un propriétaire des environs mit, à la disposition de M. Thomas, une friche située à proximité de l'école communale; il obtint gratuitement d'un fabricant d'instruments aratoires les outils nécessaires.

C'était en 1855. Aidé de l'instituteur qui a voulu prendre sa part dans cette bonne œuvre, M. l'abbé Thomas conduisit les élèves, de l'école au travail, en dehors des heures de classe.

La première année, on a défriché et mis en culture 22 ares qui produisirent 40 hectolitres de pommes de terre. Cette récolte a servi, pendant l'hiver, aux élèves, de nourriture préparée au presbytère.

L'année suivante, 14 ares ont été ajoutés aux premiers et la récolte a été double; l'excédant a été réparti entre les parents des élèves les plus pauvres. Cette œuvre, aujourd'hui en pleine prospérité, ne se borne plus à nourrir élèves et parents, elle trouve assez de ressources pour pourvoir à l'habillement des enfants les plus nécessiteux.

Elle a donc un résultat triple que nous transcrirons d'après le rapport de l'inspecteur primaire de Saint-Dié (1).

« Cette œuvre a eu pour résultat :

« 1° de nourrir et de vêtir les enfants pauvres de la paroisse ;

« 2° de les accoutumer de bonne heure au travail et de les élever à leurs propres yeux, en les habituant à gagner leur nourriture ;

« 3° de faire disparaître la mendicité de la commune et, enfin, d'augmenter considérablement la fréquentation de l'école. »

(1) *Annales de la Société d'émulation*, t. IX, p. 37.

Digitized by Google

M. Grandsart est l'auteur d'une méthode de calcul dont on dit beaucoup de bien, et qui est en usage dans plusieurs écoles de l'arrondissement d'Epinal.

Sur l'invitation de la Société d'émulation, M. Lebrunt, professeur au collége, a fait de cette méthode un examen consciencieux, il a visité les écoles où elle est appliquée, a interrogé les maîtres et les élèves et a été émerveillé de la rapidité avec laquelle des enfants de huit à dix ans font les principales opérations de l'arithmétique.

La conclusion du rapporteur est que cette méthode mérite d'être propagée; quant aux détails, ils sortent de notre cadre; on les trouve dans le rapport et dans l'ouvrage de M. Grandsart, intitulé : « *Méthode nouvelle pour enseigner le calcul.* »

Sous le titre de Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques. M. A. Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, donne, dans ce même recueil, un travail de pure érudition, il est vrai, mais qui est destiné à venir à l'appui de l'idée fondamentale que ce savant poursuit depuis un si grand nombre d'années et à laquelle, d'ailleurs, l'Académie des sciences s'est récemment associée par un vote éminemment favorable. Il est hors de doute que le phénomène des marées est dû à l'attraction exercée par la lune et par le soleil sur l'eau de la mer. Cette attraction s'arrête-t-elle à la surface du globe, ou va-t-elle plus loin et agit-elle aussi sur cet océan liquide de l'intérieur du globe et qui se manifeste parfois à nous, sous forme de jets de lave sortant des cratères.

Il y a entre les éruptions volcaniques et les tremblements de terre une relation parfaitement constatée; ceux-ci précèdent toujours ceux-là; c'est surtout dans ces terribles phénomènes naturels que M. Perrey cherche les points d'appui de sa théorie.

Ce travail fait suite à ce que ce savant a publié précédemment dans le même recueil, savoir :

Documents sur les tremblements de terre au Mexique et dans l'Amérique centrale. (Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome VI, 2e cahier. 1847).

Sur les tremblements de terre dans le nord de l'Europe et de l'Asie. (*Ib.* 3e cahier. 1848).

Sur les tremblements de terre aux Etats-Unis et dans le Canada. (*Ib.* tome VII, 2e cahier. 1850).

Enfin, ce recueil contient chaque année un rapport sur les objets d'histoire naturelle dont le musée d'Épinal s'est enrichi; musée fort intéressant que les naturalistes consultent avec fruit, surtout en ce qui concerne la géologie, la faune et la flore des Vosges.

Digitized by Google

Ce rapport avait pour auteur le savant et vénérable docteur Mougeot, dont nous avons annoncé la mort dans le numéro de mai 1859, p. 651.

Le présent volume donne un travail analogue que le docteur Mougeot a terminé peu avant de nous quitter. Le catalogue qui s'y trouve, tout intéressant qu'il puisse être pour les hommes spéciaux, n'est pas de nature à être rapporté ici ; mais il donne de curieux détails sur les fouilles en exécution à Plombières, et dans lesquelles M. Daubrée, ingénieur en chef de cette circonscription minéralogique, a fait de si belles découvertes (1).

Jusqu'en 1856, et malgré la juste réputation de ses eaux, Plombières était une petite ville perdue au milieu d'une gorge resserrée entre deux montagnes très-élevées et divisée par une rivière fangeuse, l'*Eaugronne*, sur laquelle s'appuyaient les constructions humides et délabrées qui servaient de logements aux habitants du pays et aux baigneurs pendant la saison des eaux.

Cette rivière fangeuse était à peine séparée des sources médicales qui font la fortune de Plombières.

L'établissement thermal, peu spacieux, ne pouvait ni se développer faute d'espace, ni supporter la comparaison avec les autres thermes de France. Les logements destinés aux étrangers étaient insuffisants, aussi le nombre des baigneurs resta stationnaire.

Si Plombières, qui était déjà célèbre du temps des Romains, n'a pas marché avec le siècle, c'est moins à la ville qu'il faut s'en prendre qu'aux événements dont elle a été le théâtre : elle a été, en effet, ruinée quatre fois, de fond en comble : en 1499, par un incendie; par une inondation en 1661 ; par un tremblement de terre en 1682, et par un débordement de l'Eaugronne en 1770.

C'est pour sortir la ville de cette situation que l'Empereur a décidé de la soumettre à un remaniement complet. Les plans arrêtés depuis 1857 sont, en ce moment, en pleine voie d'exécution (2). Ils consistent essentiellement dans l'amélioration des routes, des chemins et des constructions de la ville ; dans l'assainissement et l'endiguement de l'Eaugronne, et enfin dans le captage des eaux thermales.

Ces opérations s'exécutent sous la direction de M. Marx, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Grillot, architecte en chef du dé-

(1) Comptes rendus des séances de l'Acad. des sciences, t. XLVI, p. 1086 et p. 1201.

(2) Voir à cet égard le *Moniteur* du 17 juillet 1859.

(3) *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. IX (1858), p. 249.

Digitized by Google

partement, enfin de M. Daubrée, ingénieur en chef des mines à Strasbourg, aidé de l'ingénieur de l'arrondissement, M. Jutier, en résidence à Colmar.

C'est d'une note de ce dernier qu'il s'agit dans le rapport du docteur Mougeot, ainsi que d'un envoi de divers échantillons de minéraux recueillis pendant les fouilles.

La recherche des sources thermales de ce bassin a amené la découverte de constructions romaines en assez grand nombre ; c'est ainsi qu'on a pu isoler les restes d'une étuve de forme carrée, dont le sol se trouve à 3m 25 au-dessous du pavé ; à la partie supérieure, cette étuve a 13m de long sur 7m 40 de large. Quatre rangées de gradins y donnent accès sur les quatre côtés.

Le fond de ce bassin rectangulaire était rempli de débris de tuiles d'origine romaine ; ces débris proviennent de *briques creuses*, analogues à celles que l'on emploie maintenant dans les constructions de Paris. Ces briques creuses, de grande section, étaient placées les unes à côté des autres, de manière à constituer une paroi creuse que l'on pouvait chauffer à volonté et qui mettait l'intérieur du bassin à l'abri des variations atmosphériques.

Une partie des eaux s'écoulait sous le dallage et le réchauffait. « On trouvait donc, dit l'auteur, réunies dans la disposition de ces étuves, des précautions intelligentes et confortables que l'on chercherait difficilement dans nos constructions modernes. »

Des substructions romaines d'une grande solidité ont été mises au jour sur d'autres points ; elles étaient constituées principalement par des nappes de béton dans lequel on rencontrait des canaux en pierre, des tables en plomb et des fragments de brique d'une dureté excessive et entièrement différentes des briques ou tuiles de la même époque qu'on trouve dans les environs. Ces fragments faisaient feu au briquet ; le marteau en détachait des esquilles minces et tranchantes, la pâte était parfois cristalline, comme si ces briques avaient été cuites à une température très-élevée, capable de faire subir à l'argile un commencement de vitrification.

Rien n'autorise à admettre que les Romains se soient donné la peine de cuire les briques à une si haute température ; tout prouve, au contraire, que ces fragments détachés du béton offraient, à l'origine, les caractères des briques ordinaires. Si elles ont durci depuis, c'est grâce à des réactions chimiques accomplies dans le sein de la terre et avec lesquelles la science moderne est parfaitement familiarisée. Ces réactions ont, d'ailleurs, été secondées par un auxiliaire qui fera toujours défaut aux expérimentateurs..... le temps. Depuis

Digitized by Google

quinze siècles, ces briques et ce béton sont placés dans le même milieu de l'eau minérale à 50° ou 60°, et, depuis lors, il s'est opéré entre les éléments en présence, des échanges ou des groupements, si bien mis en relief dans le Mémoire de M. Daubrée.

Tout le monde a entendu parler de cette curieuse opération, connue sous le nom de *silicatisation*, et qui a pour but de durcir les pierres, le mortier, voire même la craie. C'est ce qu'on réalise en trempant ces objets dans la dissolution d'un silicate alcalin. Le béton romain et la brique ont été durcis par des réactions analogues produites par le silicate alcalin en dissolution dans l'eau minérale. Mais là ne s'est pas bornée l'action de celle-ci : des combinaisons nouvelles ont pris naissance, entre autres, des *zéolithes*, et notamment de la chabasie et de l'apophyllite en beaux cristaux, identiques avec les minéraux de ce nom.

Ces faits jettent un jour tout nouveau sur l'origine de cette intéressante classe de silicates hydratés, connus sous le nom de zéolithes, et que la minéralogie synthétique n'a pas encore pu reproduire.

Cependant toutes les roches silicatées ne se comportent pas comme la brique; ni le granite, ni le porphyre d'où jaillissent les sources n'ont donné lieu à des zéolithes. Mais nous n'avons pas à insister sur cet intéressant travail, qui a été reproduit à la fois par les comptes rendus de l'Académie des sciences et par les *Annales des Mines*, et dont M. Daubrée avait communiqué les principaux résultats au congrès scientifique de Carlsruhe.

Le rapporteur termine par quelques considérations sur les fluorures dont nous avons établi la permanence dans les eaux minérales (1), en même temps que nous avons signalé une importante relation entre eux et le carbonate de chaux auquel ils sont ordinairement associés.

Il est aujourd'hui hors de doute que le spath fluor du bassin de Plombières est issu de l'eau minérale de ce bassin, tout aussi bien que les dépôts de cristal de roche qu'on y rencontre. Aussi, à Plombières, considère-t-on la présence du spath fluor dans le granit comme un indice certain de la rencontre prochaine d'une source minérale.

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences; *Journal de pharmacie*, t. XXXII, p. 50 et p. 269. — *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1858.

Digitized by Google

II.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1858.

Sur une pile à alimentation continue. — Curage des cours d'eau. — Concours d'agriculture. — Drainage. — Statistique agricole. — Conclusions.

Le fer en se rouillant donne lieu à un dégagement d'électricité, tout comme le bois en brûlant, ou un sel quelconque lorsqu'il entre en dissolution; en un mot, toutes les fois qu'il y a *action chimique*, *il y a production d'électricité*, que cette action ait lieu dans l'intérieur des corps organiques ou au dehors.

Ce principe a passé, aujourd'hui, à l'état de fait démontré, et, plus heureux que Lavoisier et Laplace qui avaient inutilement cherché à le vérifier, nous pouvons, sans difficulté et grâce aux travaux accomplis depuis le commencement de ce siècle, reconnaître, sans peine, la moindre trace d'électricité produite par un phénomène de combinaison ou de décomposition. L'instrument le plus précieux sous ce rapport est, sans contredit, le galvanomètre, dont nous avons eu à parler l'année dernière à l'occasion d'une application fort intéressante proposée par un membre de l'Académie de Metz, M. Bouchotte.

Mais si la pratique de cet instrument est aisée, au point que ce physicien propose de l'introduire dans les exploitations agricoles, si, en un mot, il est si facile de reconnaître la moindre trace de courant électrique résultant d'actions chimiques, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de tirer parti de ce courant.

La pile, exclusivement fondée sur ces actions, n'utilise qu'une bien faible partie de l'électricité dégagée; toutefois, cet instrument, déjà si précieux, est loin de sa perfection, et ce n'est pas perdre son temps que de chercher à l'améliorer.

L'action chimique dont on tire le plus généralement parti dans la pile actuelle est celle qui se produit lorsque le zinc est en contact avec de l'eau acidulée. Tout le monde sait que dans ces circonstances le zinc se dissout, l'eau est décomposée, l'oxygène se porte sur le zinc et l'oxyde, c'est-à-dire le brûle; l'hydrogène se dégage, à moins que, chemin faisant, il ne trouve à se combiner, condition qui doit être remplie par tout élément voltaïque bien installé.

Comme il ne s'agit pas ici de la théorie de la pile, on nous permettra de ne pas insister sur les détails de cet appareil si important, ni de nous occuper de la manière dont l'hydrogène est brûlé

Digitized by Google

dans les divers systèmes de piles. Le point essentiel à constater est que, par suite de cette combustion du zinc d'une part, de l'hydrogène de l'autre, et leur combinaison avec l'oxygène, il y a *développement d'électricité*, et qu'en général la quantité de fluide produit dépend, non-seulement de la surface du zinc en présence, mais encore de l'intensité de la réaction. De l'eau acidulée au dixième, par exemple, produira plus d'effet que de l'eau ne contenant qu'un vingtième ou un trentième d'acide ; par la même raison, une eau acidulée ayant déjà servi produira un effet moindre qu'une eau acidulée vierge. On comprend donc facilement que, dans une pile en activité, le liquide excitateur s'affaiblit de plus en plus à mesure qu'il se neutralise par le zinc dissous ; par conséquent aussi, la pile doit s'affaiblir et le courant électrique perdre de sa force.

On a souvent cherché à remédier à cette cause d'affaiblissement. M. Léon Foucault, entre autres, a imaginé, il y a quelques années, un dispositif que nous avons vu fonctionner dans son laboratoire de la rue d'Assas et qui permettait de renouveler les liquides au moyen d'un système de siphons. Le procédé adopté par M. Bouchotte paraît en être une modification applicable à toute espèce de pile à deux liquides ; il l'a, pour le moment, expérimenté avec la pile de Daniell, dans laquelle le liquide excitateur se compose d'acide sulfurique affaibli, et le second liquide, ou liquide oxydant, d'une dissolution de sulfate de cuivre maintenue à saturation.

Les deux pôles sont, l'un en zinc, l'autre en cuivre métallique. Voici comment M. Bouchotte décrit son procédé :

« Les couples de la batterie sont fixés sur des étagères de bas en haut, excepté l'étagère supérieure, et forment une série de lignes verticales.

« Les zincs fixés au fond des vases en cuivre, la distance qui sépare deux étagères successives lorsqu'elles sont au repos, et égale à la hauteur totale d'un couple ; on peut ainsi mettre le zinc à l'abri de l'oxydation lorsque l'appareil ne fonctionne point, et en même temps enlever facilement un couple, lorsque le zinc est consommé, pour le remplacer par un couple neuf.

« La course relative de chaque étagère est égale à la hauteur des éléments de zinc ; de cette manière, lorsqu'elle est effectuée, chaque zinc plonge dans son liquide.

« Les deux étagères extrêmes portent autant de godets à mercure qu'il existe de séries verticales de couples ; il est facile de concevoir que, par des tiges fixes en cuivre, le courant soit fermé, en unissant le courant inférieur d'une série au zinc supérieur de la série suivante.

Digitized by Google

« On voit de même que l'on peut, par une manœuvre simple, disposer l'appareil, soit en tension, soit en quantité, de façon à donner dans chaque sorte d'expérience, à la résistance de la pile, une valeur aussi voisine que possible de la résistance extérieure.

« Les compartiments zinc et cuivre de l'étagère supérieure reçoivent chacun un filet liquide provenant des vases d'alimentation fixés au haut de la colonne,

« Les liquides descendent d'un couple dans le suivant par des tuyaux en caoutchouc,

« Les dissolutions épuisées se déversent dans des rigoles pour être conduites dans des vases séparés ; celles du sulfate de cuivre vont alors se charger d'une nouvelle quantité de sel, puis traverser de nouveau la pile. »

Nous trouvons encore dans le volume 1857-1858, publié par l'Académie de Metz :

1° Un *Mémoire sur l'attraction des sphères et des sphéroïdes*, par M. l'abbé Maréchal.

C'est un travail très-savant, mais qu'il est impossible d'analyser.

2° Un *Résumé des observations météorologiques* faites à Metz, pendant l'année 1857, par M. Lavoine.

Observations très-précieuses et faites consciencieusement, dans le genre de celles publiées chaque année dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, par le docteur Simonin, de Nancy.

Les météorologistes consulteront ces travaux avec fruit.

3° Des *Renseignements divers sur le curage des cours d'eau et le drainage*, recueillis par M. de Saint-Martin.

C'est un résumé de tous les travaux d'agriculture et d'utilité publique exécutés dans le département, sous la direction des ponts et chaussées. L'auteur y annexe des textes, des règlements et des articles de lois relatifs aux importantes questions de génie rural qui, comme les cours d'eau et le drainage, intéressent si vivement l'agriculture.

Dans cet article, on reproduit un extrait du cours d'agriculture et d'hydraulique agricole de M. Nadault de Buffon ; cet extrait concerne le drainage.

A cette catégorie appartient aussi un travail de M. Van der Straten-Fonthoz, intitulé : *Vaine pâture. — Des règlements municipaux sur les troupeaux communs et les troupeaux séparés.*

En général, l'agriculture a fourni un contingent assez notable à ce volume des Mémoires de l'Académie de Metz. Il est vrai que cette Société savante fait de louables efforts pour encourager cette

Digitized by Google

industrie, et, chaque année, elle met au concours une série de questions de littérature et de sciences, théoriques ou appliquées, au nombre desquelles une large part est faite à la culture de la terre et à ceux qui s'y livrent.

Le sujet couronné cette année-ci (1858) concerne un de ces perfectionnements qui, dans bien des contrées, ont quintuplé le rendement du sol, tout en assainissant la région; nous voulons parler du drainage.

Le sujet au concours est le suivant :

« Mémoire descriptif, avec plan, d'un drainage exécuté dans le département de la Moselle, sur une étendue de plusieurs hectares. »
Le Mémoire devra indiquer :

« Les formations géologiques du sol ;
« La composition minérale du sol et du sous-sol;
« L'état de la culture avant et après le drainage ;
« Le nombre des drains employés ;
« La distance et la profondeur de la ligne des drains ;
« La pente du terrain et celle établie dans la pose des drains;
« La dépense détaillée par hectare. »

Le travail couronné a pour auteur M. Barbey; c'est une œuvre réellement méritoire, exécutée sur quinze hectares d'un sol marécageux. L'opération n'était pas aisée, car il y avait là à vaincre des difficultés analogues à celles qui se sont présentées dans l'assainissement de la plaine de Neuhhouse, dont nous avons parlé dans le volume de l'année dernière, n° de septembre.

Le drainage dont il s'agit aujourd'hui a été exécuté dans la commune des Etangs (Moselle); le nom de cette commune indique déjà la situation de son territoire, en grande partie submergé il y a une cinquantaine d'années. Les parties basses formaient, en effet, des bourbiers inabordables, remplis de sources jaillissantes, et le reste du terrain était couvert de mousses et de roseaux.

Le fourrage était donc de mauvaise qualité; aussi toute cette propriété de quinze hectares rapportait-elle, au maximum, 800 francs par an, c'est-à-dire 53 francs par hectare.

Aujourd'hui, grâce à l'assainissement dont il a été l'objet, ce même terrain rapporte 200 francs par hectare et par an.

Cet important résultat a été obtenu moyennant une dépense, relativement minime, de 6,000 francs, c'est-à-dire de 400 francs par hectare; en sorte que la dépense totale de l'opération se trouvera couverte dans l'espace de cinq années.

Digitized by Google

Voici les conclusions du rapporteur, M. Raillard :

« En résumé, on peut dire que ces travaux offrent le spécimen de drainage le plus instructif que l'on puisse proposer pour exemple aux propriétaires et aux cultivateurs de notre pays. Ils ont été accomplis au milieu de difficultés qui pourraient faire hésiter plus d'un draineur exercé et plus d'un propriétaire intelligent et aventureux ; ces obstacles ont été surmontés avec hardiesse, habileté et économie. Enfin, les résultats financiers de l'opération sont remarquables, et une notable partie de terrain, peu productif autrefois, se trouve aujourd'hui transformée en une série de parcelles à jardins et chenevières, qui sera d'une haute utilité pour les habitants du village voisin. »

Sous le titre de « Essai de statistique agricole comparée, » M. Raillard a communiqué à l'Académie un travail fort instructif dans lequel il établit un parallèle entre l'agriculture de l'Angleterre et celle de la France, et plus particulièrement entre celles du Lincolnshire et du département de la Moselle. Ce travail, consciencieusement fait, sera lu avec fruit par les hommes spéciaux. Mais les résultats les plus saillants sont de nature à intéresser tout le monde.

De 1800 à 1836, la proportion des terres arables dans le département de la Moselle a augmenté de 10 p. 0/0, et de 6 p. 0/0 de 1836 à 1852, ce qui fait une augmentation totale de 16 p. 0/0 dans l'espace de 52 ans.

Dans ce même laps de temps, les prairies naturelles n'ont augmenté que de 3 p. 0/0. Enfin, les terrains incultes ont diminué de 18 p. 0/0 de 1800 à 1836, et de 2 p. 0/0 de 1836 à 1852 ; diminution totale, 20 p. 0|0.

Parmi les terres arables, la proportion des céréales et celle des cultures industrielles n'ont pas sensiblement varié. Mais l'aire proportionnelle des prairies artificielles a augmenté de 10 p. 0/0 ; celle des jachères, de 14 p. 0/0.

Parmi les céréales, la production du froment a augmenté de 11 p. 0/0 ; celle de l'orge, de l'avoine et du seigle, ont, en général, diminué.

L'augmentation de la superficie des terres arables, depuis l'année 1800, a nécessité une augmentation analogue dans le nombre des charrues. En l'an IX, il n'y avait dans tout le département que 8,779 charrues pour une étendue de 647,922 hectares, soit, en nombre réduit, 7,280 pour une surface de 537,278 hectares, surface actuelle du département.

Digitized by Google

Aujourd'hui, il existe dans la Moselle 15,777 instruments de cette espèce.

Le nombre des animaux domestiques a augmenté en même temps que l'aire des prairies artificielles. Ainsi, de 1800 à 1836, la race chevaline, y compris les ânes et les mulets, s'est accrue de 27,500 têtes; depuis, il a diminué de 2,300 têtes, sans doute à cause de l'établissement du chemin de fer. La race bovine a augmenté de 77,000 têtes; les races ovine et porcine, qui prospéraient dans la première période, ont diminué dans la seconde.

Comme tout se lie en agriculture, il est évident que les progrès réalisés sous ce rapport, dans le département de la Moselle, sont en relation directe avec ceux qui ont été accomplis dans la culture du sol. Et en effet, à mesure que le nombre croissant des animaux domestiques vient augmenter la quantité des engrais dans une proportion correspondante à l'augmentation des terrains cultivés, de meilleurs procédés de culture s'introduisent dans les campagnes. Ces deux causes réunies ont élevé la production végétale du département à un point tel que le produit moyen par hectare est, en général aujourd'hui, à peu près double de ce qu'il était en l'an IX.

D'un autre côté, la production des forêts a été, en 1836, trois fois plus considérable qu'en l'an IX, et quatre fois en 1852.

On peut en dire autant des récoltes en foin sur les prairies naturelles.

De même, le produit des vignes était arrivé, dans la première période, au triple de la quantité afférente à l'an IX.

Enfin, ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est l'énorme augmentation des produits dus aux prairies artificielles. Ces récoltes ont crû dans la proportion de 1 à 7, durant la première période, et elles ont encore quadruplé dans la seconde, de sorte que cette production est aujourd'hui *vingt-huit fois* plus forte qu'en l'année 1800, augmentation qui correspond à celle du gros bétail.

Enfin, la valeur en argent du rendement total du département de la Moselle, en produits végétaux, était, en l'an IX, de vingt-quatre millions de francs pour une superficie de 647,922 hectares; en 1836, sur une étendue de 537,278 hectares, les mêmes cultures donnaient un produit de 48,600,000 fr., et, en 1852, ce produit s'est élevé à 76,800,000 francs.

Quant aux animaux domestiques, leur valeur totale, qui n'était, en l'an IX, que de 8,200,000 francs, s'était élevée, en 1836, à 20,300,000 francs, et avait atteint, en 1852, le chiffre de 28 millions 400,000 francs, certainement dépassé aujourd'hui.

Digitized by Google

Certes, voilà des chiffres éloquents; il n'est pas besoin de les rapprocher de ceux fournis par le travail industriel pour se convaincre de la grande activité qui règne dans ce beau département. Voici, du reste, un dernier rapprochement qui le prouve. En 1836, la moyenne de la production végétale était de 95 francs par hectare du domaine agricole du département; le capital vivant était de 38 francs par hectare de la superficie totale. Or, à cette époque, les moyennes générales de la France étaient, la première de 89 francs, et la seconde de 35 francs par hectare, et rien ne prouve que la production ait diminué depuis.

Si donc le célèbre aphorisme de Sully « labouraige et pastouraige sont les mamelles de l'Etat » est encore applicable à notre société moderne, on peut dire, avec M. Raillard, que le département de la Moselle fournit plus que sa quote-part de ces richesses qui font la force et la grandeur de la France.

De ce qui précède et de ce que nous avons dit du travail de M. Jacquot sur les mines de cuivre, etc., et de celui de M. Terquem sur les foraminifères, on peut juger que l'Académie de Metz compte parmi les Sociétés savantes les plus actives de la province. Cependant, qu'il nous soit permis de signaler ici une tendance, fâcheuse sans contredit, et dont la preuve se trouve imprimée tout au long dans les Mémoires de cette Académie : c'est la facilité avec laquelle elle accorde les honneurs de l'insertion aux diverses communications qui lui sont faites. Nous ne parlons ici que des communications d'ordre scientifique, les seules qui soient de notre compétence.

Pour ne citer qu'un exemple, emprunté au volume de cette année-ci, voici un amateur qui, trouvant sur son chemin de l'écorce de platane, la soumet, dit-il, à l'analyse. Au moyen des premiers réactifs venus, employés au hasard et sans aucun discernement, il obtient un précipité insoluble dans l'alcool et faisant effervescence avec l'acide sulfurique. Satisfait de ces résultats et sans aller plus loin, il décide qu'il a découvert un nouvel alcaloïde, — la *platanine*.

Disons cependant comment il y arrive : il commence par faire bouillir l'écorce de platane avec de l'eau, puis il fait bouillir avec de la *potasse*; enfin, il traite par l'*acide chlorhydrique*, fait dessécher ensuite et lave le résidu avec de l'alcool; le produit, dit l'auteur, « affecte la forme de cristaux cubiques à la manière du chlorure de sodium; c'est un alcaloïde nouveau, etc. »

Le moindre élève de première année dirait tout simplement : ce précipité n'est pas un alcaloïde; ce n'est pas même une matière organique; c'est tout simplement du chlorure de potassium produit par la potasse et l'acide chlorhydrique employés.

Digitized by Google

De pareilles fautes déparent considérablement un recueil sérieux. Pour l'honneur des Sociétés savantes de la province, il est à désirer que l'Académie de Metz y mette bon ordre; le moyen est bien simple; il fonctionne avec succès, à Nancy, dans l'Académie de Stanislas. Chaque Mémoire dont l'impression est votée y est soumis au contrôle d'une commission de trois membres *compétents*, lu par eux, et, s'il y a lieu, corrigé de concert avec l'auteur.

Que l'Académie de Metz emploie ce moyen ou un autre semblable, et le volume de ses Mémoires, s'il y perd un peu de sa grosseur, y perdra également les vices qui l'entachent, vices dont le moindre inconvénient pourrait être de rejaillir sur les travaux sérieux qui y sont insérés.

J. Nicklès,
Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR POUR 1859. — Vingtième année.

Depuis vingt ans, M. E. Lefèvre, chef de division à la préfecture d'Eure-et-Loir, et correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, poursuit régulièrement, sous les auspices du préfet et du conseil général, la publication d'un annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir. Cet ouvrage est divisé en deux parties distinctes : la première renferme tout ce qui se rapporte à l'administration, à l'organisation et au personnel des divers services publics, aux établissements de bienfaisance et aux institutions agricoles, industrielles et littéraires du département; la seconde comprend les renseignements historiques et statistiques. C'est de cette dernière partie seulement que nous nous occuperons.

Dès les premiers volumes de ce recueil, commencé en 1839, on trouve des notions préliminaires sur la formation, la situation, les limites et l'étendue du département d'Eure-et-Loir; une nomenclature des ouvrages les plus utiles et les plus précieux que possède la bibliothèque de Chartres; une description succincte des divers objets qui composent le muséum d'histoire naturelle de cette ville. Bientôt après s'ouvre, sous le titre de *topographie*, une série de notices géographiques et historiques sur les quatre arrondissements de Chartres, de Châteaudun, de Dreux et de Nogent-le-Rotrou, qui n'a pas été interrompue jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Avant d'aborder les matières contenues dans l'annuaire de 1859, nous croyons devoir rappeler sommairement quelques-unes de celles qui composent les annuaires précédents. Sans parler des articles qui se rapportent, soit aux découvertes archéologiques faites chaque année dans le département, soit à la météorologie, à l'agriculture et au commerce, soit à la nécrologie, soit à la statistique, nous mentionnerons une notice sur les incendies de la ville et de la cathédrale de Chartres, et une suite de notes pour servir à l'histoire de cette ville et de cette cathédrale, rédigées par M. A. Benoît, alors juge suppléant à Chartres, aujourd'hui juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; une notice sur un obituaire de la même cathédrale, qui se trouve à la bibliothèque de Saint-Etienne (Loire); le cahier des doléances, plaintes et remontrances de l'agriculture du pays chartrain, dressé par le tiers-état et soumis à l'assemblée du bailliage, tenue à Chartres le 2 mars 1789, pour la nomination des députés aux états généraux: enfin, un ouvrage de longue haleine, publié successivement dans plusieurs annuaires, par M. l'abbé Poisson, et intitulé : *Chroniques de l'abbaye royale de Saint-Père-en-Vallée*. M. l'abbé Poisson a su mettre habilement à profit, pour cet important travail, indépendamment des histoires générales, des annales ecclésiastiques de Fleury, du *Gallia Christiana*, les histoires locales et particulières, notamment les cartulaires de Saint-Père-de-Chartres, édités par M. Guérard dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, et les matériaux manuscrits existant aux archives de la préfecture d'Eure-et-Loir et dans la bibliothèque de la ville de Chartres. Il a complété cette publication par celle de la double légende de sainte Soline et de saint Gilduin, honorés d'un culte particulier à Saint-Père-en-Vallée, et par une monographie de l'église actuelle de Saint-Pierre.

Après avoir esquissé rapidement, dans les premiers volumes de l'annuaire, les quatre arrondissements qui forment le département d'Eure-et-Loir, M. Lefèvre, dans les volumes suivants, entre dans les détails les plus circonstanciés sur chacun des cantons et des arrondissements. Il fait passer sous nos yeux l'historique de la Beauce, du Perche et du Thimerais, qui comprend les cantons de Châteauneuf, de La Ferté-Vidame, de Senonches et de Brézolles, nous donne, en 1855 et 1856, un dictionnaire géographique des communes et des hameaux d'Eure-et-Loir, et arrive, en 1857, à l'historique du canton de Dreux, déjà commencé en 1854.

L'année 1859 contient la fin de l'histoire de la ville de Dreux, commencée en 1857 et continuée en 1858.

Digitized by Google

Le travail de M. Lefèvre est moins une histoire proprement dite qu'une suite de renseignements détaillés sur tout ce qui concerne la ville de Dreux. Ces divers renseignements sont accompagnés, soit de l'indication des sources, soit de citations, *in extenso* ou par extraits, des textes imprimés ou manuscrits d'où ils ont été tirés. Tels sont ceux que l'auteur nous fournit sur les origines de la ville de Dreux, sur ses accroissements progressifs, sur la succession de ses comtes, sur les châteaux, l'hôtel de ville, les églises, l'hôpital, le collége et les rues de Dreux, sur l'histoire de ses monnaies et de son commerce.

Les origines de la ville de Dreux sont enveloppées d'une obscurité que l'érudition des archéologues n'a pas encore dissipée. M. Lefèvre rapporte, plutôt qu'il ne discute, les opinions des divers auteurs à ce sujet. Il rappelle aussi les différents noms sous lesquels Dreux a été successivement ou simultanément désigné (1), et, après avoir passé en revue les conjectures plus ou moins contestables des étymologistes, qui lui paraissent avoir peu éclairci la question, il conclut, avec raison peut-être, que ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que les druides avaient plusieurs établissements dans la contrée, et que, soit qu'ils aient pris leur nom de la ville de Dreux, soit qu'ils le lui aient donné, l'un et l'autre ont pour étymologie commune le mot grec *Drus* ou le mot celtique *Drew*, qui, tous deux, signifient chêne, arbre que les druides avaient en grande vénération, parce qu'il portait le gui sacré dont ils faisaient usage dans les sacrifices.

C'est à dater du règne de Clovis que les rois de France exercèrent leur droit de suzeraineté sur Dreux. Dès la première année du règne de Lothaire, en 954, un nommé Landri prenait le titre de *comte de Dreux;* Eve, sa fille, porta le comté en dot à Gautier, comte du Vexin; il échut ensuite à Richard Ier, duc de Normandie, puis fut cédé par celui-ci au roi Robert II, qui le réunit à la couronne. On sait comment Louis le Jeune le donna, en 1137, à son frère Robert, qui devint ainsi le chef de la maison royale des comtes de Dreux, et comment cette maison s'étant éteinte en 1365, après la mort de Simon, le comté se trouva de nouveau réuni à la couronne; comment, en 1382, Charles VI le donna à Arnaud, sire d'Albret; le reprit en 1401, après la mort du sire d'Albret, et en disposa, en 1417, en faveur de son frère Louis d'Orléans; comment plus tard, en 1559, il fit partie du douaire de Catherine de Médicis, et fut érigé en du-

(1) Durocassis, Durocasis, Dorocas, Drogas-Castrum, Durcassinum ou Durocassinum castrum, Durocasses, Drocum, Druis, Druensé castrum, Druidum civitas, Drossæ, Drogæ, Drocenses, Droces, Droce, Dreues, Drues, Dreulx.

Digitized by Google

ché-pairie en 1569 et donné en apanage à François, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, mort en 1584; comment enfin, par une suite de contrats ou d'héritages, il appartint, en 1755, à Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui fut le dernier comte de Dreux et qui choisit cette ville pour le lieu de sépulture de sa famille. C'est là, en effet, que le corps du duc de Penthièvre, mort le 4 mars 1793 dans son château de Bizy, près Vernon (Eure), fut transporté et inhumé le 6 du même mois. A l'occasion de cette inhumation, qui, en raison des circonstances révolutionnaires, eut lieu sans pompe et devant une bien modeste assistance, M. Lefèvre rappelle et retrace, d'après les procès-verbaux officiels, la translation solennelle qui avait été faite le 25 novembre 1783, dans la collégiale de Dreux, des restes des princes et princesses des maisons de Toulouse, de Penthièvre et de Lamballe inhumés à Rambouillet. La description de cette collégiale et celle du château de Dreux, ainsi que le récit des souvenirs qui s'y rattachent, occupent la plus grande partie de l'annuaire de 1858.

Le dépouillement des riches archives de l'hôpital de Dreux a fourni à M. Lefèvre des notions très-étendues sur cet établissement, sur sa fondation, ses progrès, ses possessions. Suivant Dorat, historien de Dreux, l'origine de cet hôpital remonterait au troisième siècle. Mais cette opinion n'est pas admissible; il est vraisemblable que l'origine de cette maison appartient au sixième siècle, époque où les œuvres de charité furent déclarées obligatoires par le deuxième concile tenu à Tours en 567. Quoi qu'il en soit, nous voyons, au commencement du douzième siècle, la Maison-Dieu de Dreux gouvernée par des *frères hospitaliers*, sous la conduite d'un prêtre, religieux comme eux et dépendant des chanoines de Saint-Etienne, auxquels, le jour de l'Ascension, ils étaient obligés de donner à déjeuner. En 1695, un arrêt du conseil d'Etat réunit à l'Hôtel-Dieu les biens et revenus de la chapelle Saint-Gilles, connue alors sous le nom de *maladrerie* et *léproserie de Saint-Lazare*. Depuis cette réunion, l'administration en fut confiée aux bourgeois. Il y eut un chapelain en titre; les frères furent remplacés par une religieuse, nommée par le roi, sur la présentation du grand aumônier de France. Les noms de quelques-unes de ces religieuses nous ont été conservés, ceux, entre autres, d'Isabelle de Mantoue, de Nicole de Coutances et de Geneviève de Grillon, la plus célèbre de toutes, à cause des tracasseries qu'elle suscita à la ville de Dreux en voulant s'emparer de l'administration des revenus et affaires de l'Hôtel-Dieu. M. Lefèvre a joint à ces renseignements l'indication des legs et donations qui ont con-

Digitized by Google

tribué successivement à enrichir l'établissement, ainsi que la liste des bienfaiteurs de l'hospice.

Nous devons aussi aux recherches de M. Lefèvre dans les archives du département et dans celles de l'hôtel de ville de Dreux des renseignements curieux sur le collége de Dreux, qui fut fondé, au seizième siècle, par la libéralité de Robert Lemusnier, contrôleur au grenier à sel de Dreux, aidée des dons et aumônes des bourgeois de cette ville. Jusqu'en 1739 on ne professa, dans cet établissement, que trois classes : la cinquième, la quatrième et la troisième. A cette époque, les échevins de Dreux y créèrent une chaire de rhétorique. Voici ce que nous lisons dans un ouvrage imprimé en 1759, au sujet du collége : « On y enseigne les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement. Il a été, par les soins des officiers actuels de la ville, augmenté de deux régents, dont les appointements se prennent sur les deniers patrimoniaux de la ville, de façon qu'il y a aujourd'hui quatre régents, outre le principal chargé de la rhétorique. Ce collége est maintenant très-rempli d'écoliers, par l'émulation qu'entretiennent les officiers. » Le collége de Dreux cessa ses classes en 1794 et ne les a plus rouvertes depuis.

Passant à des documents d'une autre nature, M. Lefèvre nous fait connaître que la fabrique des draps fut longtemps florissante à Dreux ; qu'au dix-huitième siècle, elle formait encore la principale base de son commerce et de ses revenus. Il y avait, en 1710, dans la ville de Dreux, une manufacture de draps et de serges qui occupait environ 3,000 ouvriers. Il paraît que, dès le onzième siècle, les drapiers n'avaient pas une réputation de probité bien établie. « *Nimia cupiditate fallaces*, dit le dictionnaire de Garlande, *defraudant emptores, male ulnando, cum ulna curta et cum pollice fallaci.* » C'est à Colbert que les drapiers en serges de la manufacture de Dreux durent la révision de leurs statuts, qui furent approuvés par arrêt du conseil du commerce, le 26 février 1667, et sanctionnés par lettres de Louis XIV. La fabrique de draps n'existe plus à Dreux et les moulins qui servaient à les fouler ont reçu une autre destination.

Des renseignements statistiques sur la population de Dreux à diverses époques et des détails topographiques sur les rues de cette ville viennent s'ajouter à ceux dont nous avons déjà parlé.

M. Lefèvre termine son travail par une biographie succincte des personnages illustres à différents titres auxquels Dreux s'honore d'avoir donné naissance.

Ce travail, malgré sa forme aride et peu attrayante, n'en offre pas

Digitized by Google

moins un ensemble précieux de matériaux pour quiconque voudra écrire une histoire de la localité. C'est là surtout le genre d'utilité qu'on doit rechercher et apprécier dans les recueils périodiques de cette nature.

M. Lefèvre nous promet pour 1860 une table analytique des documents statistiques et historiques publiés dans les annuaires des vingt années précédentes. Nous ne pouvons que le féliciter de ce projet, dont la réalisation contribuera à faciliter les recherches et à rendre son livre encore plus utile.

La publication qu'il poursuit avec tant de persévérance et de soin, et qui lui a valu justement, à plusieurs reprises, les suffrages des autorités locales, mérite également l'approbation de tous les amis des études historiques. L'annuaire d'Eure-et-Loir, aussi bien que quelques autres collections analogues, parmi lesquelles nous citerons particulièrement les annuaires de l'Aisne, des Côtes-du-Nord, du Doubs, du Gard, du Jura, de la Manche, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de l'Yonne, pourrait être proposé pour modèle à ceux de nos départements qui n'ont pas encore adopté un mode de publication si profitable aux progrès de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie nationales.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

FLORE D'ALSACE ET DES CONTRÉES LIMITROPHES, par M. *Kirschleger*, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg. 2 forts volumes. Strasbourg-Paris, V. Masson, 1852-1857.

Nous connaissions depuis longtemps le remarquable ouvrage de M. Kirschleger, et plus d'une fois nous y avons puisé des renseignements. Les circonstances nous permettent aujourd'hui de dire tout le bien que nous pensons de ce livre; c'est pour nous un véritable plaisir. La critique a si rarement de pareilles fortunes qu'elle s'empresse de les saisir lorsqu'elles se présentent.

La Flore de M. Kirschleger est dédiée à la mémoire de Jean Hermann et de Kestler qui ont préparé les premiers matériaux d'une Flore d'Alsace. C'est par respect pour ces grands botanistes que le professeur de Strasbourg a conservé à son ouvrage le titre de *Flore d'Alsace*, quoique « son domaine embrasse les régions rhénanes entre Bâle et Spire, y compris les Vosges et le Schwarzwald et tout le bassin de l'Ill, d'origine jurassique. »

Il nous semble que M. Kirschleger, tout en rendant justice à qui de droit, s'oublie beaucoup trop en cette occasion. Réparons donc son oubli volontaire. Sans doute Mappus, Lindern, Hermann ont rassemblé beaucoup d'observations dont M. Kirschleger s'est servi; mais, il faut bien le dire, le savant et trop modeste professeur de Strasbourg a ajouté beaucoup aux travaux de ses devanciers, et ainsi avait acquis le droit de placer en tête de son ouvrage le titre qui lui convenait, et aurait pu l'appeler *Alsato-Vosgienne* ou *Rhenano-Jurassique*, comme il en avait eu d'abord l'intention. Mais n'insistons pas davantage.

Cette parfaite honnêteté que nous trouvons sur la couverture même du livre éclate à chaque page, et c'est ce qui lui donne un cachet d'originalité que n'ont pas la plupart de nos Flores; tant le beau est inséparable de l'honnête! Expliquons-nous :

Une coutume inqualifiable, et qui s'est glissée dans la science sous les auspices de quelques savants qui y avaient intérêt, défend de citer, après le nom d'un genre ou d'une espèce, les auteurs antérieurs à Linné, bien que ces auteurs aient fondé un genre, découvert une espèce. Un autre usage, aussi peu convenable et généralement adopté en botanique, est de faire suivre le nom d'une espèce détachée d'un genre dans un autre du nom de l'auteur de ce démembrement, quoique ce soit un autre savant qui, antérieurement, ait dé-

Digitized by Google

couvert l'espèce. M. Kirschleger proteste avec énergie contre de pareils procédés « souverainement injustes envers les pères de la botanique aux seizième et dix-septième siècles. » Il veut rendre à chacun l'honneur qui lui est dû. « Nous savons bien que nous pourrons blesser l'amour-propre de certains auteurs, mais nous préférons ne pas blesser les sentiments de justice et de reconnaissance envers les anciens. Nous savons encore que notre opinion pèse très-peu; néanmoins, nous avons reçu, de plusieurs côtés, des félicitations pour avoir rompu avec des usages dont l'abus était devenu, dans les derniers temps, aussi odieux que ridicule. » Que M. le professeur reçoive tous nos éloges pour avoir osé rompre avec des traditions absurdes. Il faut, quoi qu'il en dise, beaucoup d'autorité, lorsqu'on ouvre la lutte avec autant de courage.

M. Kirschleger, pour faciliter la recherche du nom de l'espèce, a placé, au commencement du second volume de sa Flore, une clef linnéenne. Fidèle au principe qu'il pose, à savoir qu'une « bonne Flore doit satisfaire le commençant autant que le botaniste exercé, » il a voulu aplanir toutes les difficultés qui embarrassent l'élève lorsqu'il veut déterminer, classer une plante qu'il a sous les yeux.

Ces considérations préliminaires une fois posées, indiquons la division de l'ouvrage et la disposition systématique que l'auteur a cru devoir adopter.

La Flore de M. Kirschleger se divise en deux parties qui comprennent chacune un volume spécial. La première contient l'exposition des plantes dicotylédonées-pétalées; la seconde renferme celle des monochlamydées, des monocotylées, et des cryptogames vasculaires. Ces grandes divisions établies, arrivent les subdivisions en classes, ordres, familles, tribus et genres.

Nous n'aimons pas beaucoup les sous-subdivisions, par exemple, les sous-classes, les sous-tribus, parce qu'elles ne nous paraissent pas bien justifiées, et que souvent elles embarrassent l'élève. Ce défaut de trop diviser est le seul que je trouve dans l'ouvrage de M. Kirschleger; je sais bien qu'il peut s'autoriser de précédents illustres, mais je sais aussi que plusieurs personnes, d'ailleurs, peu savantes en botanique, m'ont affirmé que l'abondance des subdivisions était la principale cause des difficultés qu'elles éprouvaient.

M. Kirschleger a décrit les familles avec un soin tout particulier, Il ne s'est pas contenté, comme le font généralement les floristes, de donner les caractères principaux de la tige, de la fleur, du fruit des plantes; il a ajouté à ces indications fondamentales des notions précieuses sur la nature des principes chimiques qui sont

Digitized by Google

contenus dans certains végétaux. Ainsi, dans les Renonculacées de de Jussieu prédomine dans certaines espèces à carpelles nucamenteux, un principe âcre, très-vénéneux ; dans les tiliacées on trouve du tannin, de l'acide malique et tartrique ; dans les ombellifères on rencontre des huiles essentielles, des résines, etc. En général, les principes immédiats sont très-bien indiqués, et ce n'est certes pas le moindre mérite de la Flore de M. Kirschleger.

Sachant bien quelles difficultés il y a, pour un commençant, de faire l'analyse d'une plante, M. Kirschleger a enrichi ses descriptions de notes qui seront d'une grande utilité. Je prends un exemple : supposons que nous ayons à faire l'analyse d'une ombellifère. L'inflorescence nous apprendra d'abord si nous avons une plante à ombelle parfaite ou à ombelle imparfaite. « Dans les ombelles parfaites, il faudra s'assurer d'abord s'il y a des côtes secondaires et primaires ; dans le premier cas, il y aura sept ou neuf côtes par méricarpe ; dans le second il n'y en aura que cinq. Il peut arriver que dans les fruits prolongés en bec, l'on ne puisse pas découvrir de côtes ; alors il faut examiner le bec qui est à cinq stries plus ou moins saillantes. Dans les méricarpes à côtes primaires, il faudra ensuite pratiquer la section transverse du fruit, et observer les caractères de l'albumen... etc. » J'arrête ma citation, j'en ai assez dit pour montrer combien sont excellents les conseils que donne M. Kirschleger à ceux qui veulent faire l'analyse d'une plante.

M. Kirschleger ne s'est pas borné à décrire les familles et à en indiquer les principaux caractères. Il a complété son travail de renseignements bibliographiques très-utiles pour celui qui voudrait pousser plus loin ses études et connaître dans tous ses détails l'histoire des familles. Les noms de Jussieu, de Candolle, de Biria, de Barnéoud, d'Endlicher, etc., ont illustré la famille des renonculacées; ceux de Morison, de Sprengel, d'Hoffmann, sont inséparables des ombellifères, tous ces renseignements se trouvent dans la Flore de M. Kirschleger.

Lorsqu'il arrive à la description de l'espèce, l'auteur nous indique si elle est indigène ou exotique et quel est le pays qui la produit le plus abondamment. Il y a des plantes dont la rareté est un des principaux caractères. M. Kirschleger n'a pas oublié de le mentionner. C'est ainsi qu'il nous apprend que l'Hiéracium alpinum ne se trouve que sur les escarpements N.-E. du Frankenthal ; beaucoup d'espèces de ce genre Héracium ne croissent ni dans le Jura ni dans le Schwarzwald ; des citations très-intéressantes se pressent ici sous notre plume, mais nous sommes obligé de passer outre, d'autant plus que nous avons encore beaucoup à dire.

Digitized by Google

Après avoir donné la distribution géographique des végétaux de la région alsato-vosgienne, l'auteur décrit en détail les parties principales de chaque plante. Ici nous ferons une observation. Pourquoi M. le professeur n'a-t-il pas adopté dans la description un ordre constant et régulier? Au lieu de commencer une monographie par l'analyse de la feuille, une autre par celle de la tige, etc.; pourquoi n'avoir pas choisi une méthode générale? Il y a un mode de description très-naturelle, celle qui consiste à décrire les organes inférieurs en s'élevant progressivement jusqu'au sommet de la plante. On donne d'abord les caractères principaux de la racine, puis ceux de la tige, de la ramification, des feuilles, des fleurs et des fruits. C'est un moyen méthodique qui facilite la mémoire de l'élève et lui apprend de bonne heure à mettre de l'ordre dans ses descriptions.

Décrire, analyser une plante ne doit pas être le seul but du floriste. Il doit encore indiquer quels sont les rapports des plantes avec l'homme. C'était le conseil que donnait le grand Linné. M. Kirschleger s'est souvenu de ce précepte et nous l'en remercions. « Nous avons cru devoir mentionner les usages des plantes comme aliments, médicaments, poisons, vêtements, bois de construction, etc. » Les graminés et les légumineuses renferment une foule de végétaux dont les racines et les rhizomes, les tiges et les feuilles (luzerne), les gousses charnues (haricot), les cotylédons (blés, pois) servent de base à notre alimentation. Le frêne sert à la menuiserie, à l'ébénisterie et à la boissellerie; les ormes sont estimés par les charrons, et l'artillerie les plante sur les remparts de toutes nos places fortes. Certains végétaux (chanvre, lin), rendent à l'homme de grands services en lui fournissant un liber assez tenace pour être employé dans la fabrication des cordages, des fils et des tissus. Les personnes qui ont habité l'Alsace connaissent les usages nombreux du *lycopode* commun, celui que le peuple lorrain appelle *jalousie*. On s'en sert pour clarifier le vin, pour filtrer le lait qui vient d'être trait, avant de le verser dans la chaudière à fromage; l'herbe infusée dans du vin chaud est réputée antidiarrhéique. La poudre de Lycopode, connue en pharmacie sous le nom de soufre végétal, sert à saupoudrer les pilules; on la répand sur les excoriations et les rougeurs des enfants, aux aines, aux aisselles, derrière les oreilles, etc.; on l'emploie enfin à faire des éclairs au théâtre en la soufflant à travers un tube devant une bougie allumée.

L'origine de la culture, son histoire, ses produits en valeur vénale, ont été l'objet de notes très-intéressantes. Nous recommandons particulièrement à ce sujet la lecture des articles consacrés au

Digitized by Google

tabac, à la vigne, à la pomme de terre, à la vesce, et en généra aux graminées. M. Kirschleger n'a pas oublié de parler des plantes d'ornement toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et la famile des légumineuses est très-curieuse à ce point de vue.

Jusqu'à présent nous avons parlé d'une manière générale comme il convient dans une analyse très-sommaire. Nous ferons en terminant une mention spéciale des cryptogames vasculaires. Cette division renferme la description des marsiléacées, des salviniacées, des isoétinées, des lycopodinées, des prêles, enfin des fougères. Toutes ces familles et leurs espèces, difficiles à décrire, sont décrites de main de maître dans la Flore d'Alsace. Disons quelques mots des fougères.

Tout le monde sait que le mode de génération des cryptogames est bien différent de celui des autres végétaux; leur nom indique suffisamment leur mode de reproduction. Dans les fougères, ce sont les feuilles qui portent les organes générateurs, les *spores*. Elles sont renfermées dans de petits sacs (sporanges) et forment, sur la face inférieure des feuilles, des groupes dont la forme varie avec chaque espèce. Au moment de la déhiscence, les sporules s'échappent des capsules et tombent. « Alors commence la germination qui a été l'objet, dans ces derniers temps, de recherches très-nombreuses qui ont donné lieu à une vaste littérature. La spore germante développe une lame celluleuse qui donne naissance à des radicelles et à deux sortes d'organes spéciaux celluleux dans lesquels on a cru reconnaître les organes sexuels : 1° les anthéridies renfermant les spermatozoaires ; 2° les archegones contenant la vésicule germinative qui reçoit l'influence mystérieuse des spermatozoaires. Ce n'est qu'après cette *sorte de fécondation* accomplie que la jeune fougère continue son développement ultérieur.... » Cette question de la germination des cryptogames et de leur fécondation a été éclaircie par les magnifiques travaux de MM. Negœli, Suminski, Thuret; et peut-être le jour n'est-il pas loin où l'on démontrera que la fécondation *si mystérieuse* de ces végétaux est soumise aux lois qui régissent celles de tous les autres individus, tant végétaux qu'animaux. La découverte des anthérozoaires et de la cellule germinative est un pas immense vers ce résultat.

Il est une question de philosophie qui surgit à chaque instant en histoire naturelle; c'est celle de la *fixité* ou de la *variabilité* de l'espèce. Cette question, la plus grave qu'un naturaliste puisse se poser, a été résolue diversement par les auteurs. Les uns, en petit nombre, sont partisans de la fixité *absolue* de l'espèce. Je crois, avec M. de Quatre-Fages, qu'on se trompe en affirmant que Cuvier doit être

Digitized by Google

placé à leur tête. « Les grands naturalistes, dit M. le professeur au Muséum, avaient à peu près sur l'espèce des idées identiques. Buffon et Cuvier croyaient aux variations de l'espèce ; Buffon distingua des *races* de chiens; Cuvier dit, dans sa définition même, « des individus qui se ressemblent *plus ou moins.* » Geoffroy, de son côté, ne présentait ses idées sur la variabilité que comme une possibilité; « il consentait à en restreindre les limites... » La variation de l'espèce est donc parfaitement admise en histoire naturelle, mais on s'est longtemps disputé et on se dispute encore aujourd'hui sur le *plus ou le moins* de cette variabilité. Linné prétendait qu'elle était *illimitée ;* Lamark affirmait qu'un canard pourrait se transformer en cygogne, et qu'un cheval se changerait en girafe, si, en élevant progressivement son râtelier, on forçait son cou à s'allonger sans cesse; Bory St-Vincent avait une opinion identique, mais elle était la conséquence de ses idées sur les générations spontanées auxquelles il croyait fermement. Cette idée de la variabilité illimitée de l'espèce fut combattue avec succès par l'école de la *variabilité limitée* qui, à mon avis, est restée maîtresse du champ de bataille. Buffon, de Candolle, Blainville, et de nos jours Geoffroy St-Hilaire, tous ces illustres savants pensaient que « l'espèce était un type d'organisation plus ou moins déterminé, conservant un ensemble des traits caractéristiques diversement répartis chez les individus. » Les générations alternantes découvertes en 1819 par Chamisso, en démontrant que des êtres animés engendrent d'autres êtres qui n'ont aucun rapport d'organisation ni de forme avec eux ; que, par exemple, les chaînes de bifores sont le produit de bifores libres, que les méduses sortent des polypes sertulairiens et inversement ont ruiné l'idée de la fixité absolue de l'espèce. Les travaux de la Société d'acclimatation lui donnent un perpétuel démenti en prouvant que le milieu, l'éducation, la puissance de l'homme peuvent modifier les individus dans leurs caractères accessoires, sans jamais toutefois altérer les caractères fondamentaux.

M. Kirschleger est du nombre des savants qui ne croient pas à la fixité absolue de l'espèce, mais pour lui la question n'est pas encore entièrement résolue. Nous différons en cela avec le professeur de Strasbourg. La démonstration que M. Is. Geoffroy St-Hilaire a donnée de la variabilité limitée de l'espèce dans son magnifique ouvrage sur l'histoire des règnes organiques nous satisfait pleinement.

Mentionnons, en terminant, la revue bibliographique et historique que M. Kirschleger a placée au commencement du second volume de son ouvrage. C'est un exposé des travaux littéraires relatifs à la

Digitized by Google

Flore d'Alsace et des Vosges depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours. « Nous avons pensé que nos lecteurs apprendront avec plaisir les noms des *piocheurs* qui, dans le domaine de la Flore rhénane, nous ont précédés depuis trois siècles... C'est un travail qui n'est pas sans charmes que celui de chercher combien nos prédécesseurs se sont donné de peine pour nous faciliter notre besogne. » Les articles consacrés à Marc Mappus, à de Lindern, à Hermann, à Nestler, ces grands botanistes, sous la protection desquels M. Kirschleger s'est placé, nous ont paru dignes d'une mention spéciale.

Que le professeur de Strasbourg nous pardonne d'avoir été incomplet. Résumer en peu de lignes un ouvrage de 1,200 pages n'est pas chose facile. Nous l'avons dit plus haut, personne n'apprécie plus que nous la force alsato-vosgienne, et, pour notre part, nous attendons avec impatience les autres volumes qu'il annonce dans sa préface, et principalement le *Guide du botaniste* à travers l'Alsace, qui « indiquera la manière de recueillir, de dessécher, de conserver les plantes, d'établir un herbier utile ou instructif, etc.; » toutes choses indispensables à l'herborisateur.

LÉOPOLD GIRAUD,
Ancien élève à l'École impériale forestière.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE.

Société académique de Laon. — *Bulletin*; tomes VII (1858), VIII et IX (1859). 3 vol. in-8°; plans et vignettes.

Tome VII° :

— Un chapitre inédit de l'histoire du diocèse de Laon pendant la Fronde, par M. *Ed. Fleury*.

— Le dernier prieur de Benay, par M. *Rouit*.

— La villa d'Ancy, par M. *Stanislas-Prioux*.

— Introduction historique aux Rues anciennes et modernes de Saint-Quentin, par M. *Gomart*.

— Les voies romaines de Reims à Arras et de Reims à Amiens, par M. *Am. Piette*.

— De l'autorité des évêques de Laon au moyen âge, 2° partie, par M. *Matton*.

— L'église de Vorges et son enceinte fortifiée, par M. *Hidé*.

— Rôle de la dépense des terrassements faits sur la porte de Coucy en 1551; communication de M. *Stanislas-Prioux*.

— Observations météorologiques faites à Laon en 1856, par M. *Vallès*.

— La porte militaire de Coucy vers Laon, et les dangers de destruction qu'elle court, communication faite par *M. Grégoire*.

Tome VIII° :

— Notice sur Sardel, antiquaire, par M. *Stanislas-Prioux*.

— Les chaussées romaines dans le département de l'Aisne, par M. *Piette*. 8 articles.

— Bibliographie historique du département de l'Aisne, par M. *Melleville*.

— Résumé des observations météorologiques faites à Laon en 1857, par M. *Vallès*.

— Notices historiques ou biographiques, et communications, par MM. *de La Fons de Mélicoq*, *Plonquet*, le comte *de Galembert*, *Stanislas-Prioux* (2 notices), *Grégoire* (3), *Vallet de Viriville*, *Piette*, *Duchange*, *Rouit* (2), *Gomart*, *Hidé*, *Ed. Fleury* (2), *Melleville* et *Thillois*.

Tome IX° :

— Assises scientifiques tenues à Laon par la Société des antiquaires de Picardie; dix-neuf questions traitées par MM. *Ed. Fleury*, *Melleville*, *Stanislas-Prioux*, *Peigné-Delacourt*, *Ch. Gomart*, l'abbé *Poquet*, l'abbé *Corblet*, *Tailliart*, *de Marsy*, l'abbé *Palant*, *Vallet de Viriville*, *Mouret*, *Matton*, *Alfred de Sars*, *P. Bénard*; discours par M. *Cocheris*.

Digitized by Google

Académie flosalpine, à Embrun. — Séance solennelle du 12 juillet 1859. In-8° de 24 pages.

Même Société. — Une séance académique, par M. *Fabre*, 1859. (Compte rendu de la même séance.) In-12 de 20 pages.

Société académique du département de l'Aube. — *Mémoires;* 2e série, tome X, 1er et 2e trimestres de l'année 1859. — In-8° de 200 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société depuis le 30 mai 1856 jusqu'au 13 mai 1859, par M. *Am. Gayot*, secrétaire. 58 pages.

— Etude sur Amadis Jamyn, poëte du seizième siècle, etc., par M. *Egm. Berthelin*. 56 pages.

— Essai sur la géographie botanique de l'Aube, par M. *Ant. Le Grand*. 14 pages.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez. — 70e séance. In-8° de 14 pages.

— Communications historiques et archéologiques, poésies, etc.

Société des beaux-arts de Caen. — *Bulletin;* 2e volume, 1er cahier. Gr. in-8° de 102 pages, 1 planche.

— Notice sur M. Hazard, artiste peintre et modeleur en émail (1758-1812), par M. *Le Camus*. 20 pages.

— Le théâtre à Rome (2e article). 46 pages.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — *Travaux;* Années 1858-59, 2e livraison, 1859. In-8° de 88 pages.

— Essai de statistique médicale pour Rochefort en 1858, par M. *C. Maher*. 28 pages.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.—*Recueil des travaux* (3e série). Tome Ve, années 1857-1858. Evreux, 1859. In-8° de 652 pages.

— Essai sur les contrées naturelles de la France, par M. *Ant. Passy*, de l'Institut, 22 pages.

Sciences et agriculture :

Note sur la constitution hydrologique et géologique du département de l'Eure, d'après la carte de M. Ant. Passy, par M. *Bougarel*. 6 pages.

— Notices diverses relatives à l'agriculture.

Histoire et littérature :

Notes historiques, etc., sur le bourg de Damville (Eure), par M. *A. Petit*. 124 pages.

— Les Etats de Normandie sous la domination anglaise, par M. *Ch. de Beaurepaire*. 197 pages.

— Les Constitutions le Roi de France, lesquels l'on doit garder en la meson Dieu de Vernon, publiées, d'après le manuscrit original, par M. *Ad. de Bouis*. 49 pages.

— Notices diverses, par MM. *Izarn, Bétourné, Doublet de Boisthibault*.

Digitized by Google

Académie de législation de Toulouse. — *Recueil;* Tome VIII, 1re partie. In-8° de 240 pages.

— Mémoire sur le château Narbonnais, devenu le Palais-de-Justice de Toulouse, par M. *Fons*. 27 pages.

— Mémoire sur une charte de coutume de la fin du treizième siècle. 37 pages.

— Mémoire sur le statut de Nonantole (diocèse de Modène), par M. *Bosellini*. — Rapport sur ce Mémoire, par M. *Sacase*. 22 pages.

— Mémoire sur un enregistrement forcé au parlement de Grenoble, par M. *Pagès*. — Rapport sur ce Mémoire, par M. *Fons*. 22 pages.

— Rapports divers concernant l'histoire de la législation, par MM. *Beudant*, *Demante*, *Ginouilhac*, *Rodière*.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — *Recueil des actes;* 1859, 1er trimestre. In-8° de 128 pag.

— Fragments de géographie girondine, par M. *Victor Raulin*. 76 pages.

— Découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac en janvier 1859, par M. le vicomte *A. de Gourgues*. 10 pages.

—Notice sur les proverbes basques recueillis par Arnauld d'Oihenart, et sur quelques autres travaux relatifs à la langue euskarienne, par M. *G. Brunet*. 124 pages.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — *Bulletin;* 2e série, tome Ier, 2e livraison, 1859. In-8° de 242 pages.

— Les troubadours de Béziers, par M. *Gabriel Azais*. 205 pages.

— Séance publique du 1er juin 1859. 40 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Discours de M. Kuhlmann.* — Le 6 décembre 1859, dans la séance publique tenue par cette compagnie. M. Kuhlmann a prononcé un remarquable discours, dans lequel ce savant éminent a passé en revue, en termes éloquents, les principaux services qu'ont rendus les sciences à la société moderne. Les belles qualités de ce travail nous engagent à la placer sous les yeux de nos lecteurs :

« Dans la solennité qui nous réunit, la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille vient, par une manifestation publique, soumettre à l'élite de la cité l'appréciation de l'utilité de son institution; ses membres viennent demander à leurs concitoyens s'ils ont bien compris leur mandat, s'ils se sont élevés à la hauteur d'une mission toute de dévouement aux progrès moraux et intellectuels, s'ils l'ont accomplie avec cette abnégation d'intérêts personnels qui doit présider au culte des sciences et des lettres.

« Le recueil des Mémoires de la Société donne à cet égard des éléments d'appréciation plus concluants, plus éloquents surtout que la froide dissertation à laquelle je pourrais me livrer. Mais la Société compte au nombre de ses attributions, non-seulement de cultiver et de faire aimer et progresser les sciences, les lettres et les arts, mais aussi d'encourager les progrès partout où ils s'accomplissent, de provoquer des recherches dans les directions indiquées par des besoins ou des intérêts locaux.

« Ce mandat, Messieurs, la Société ne peut l'accomplir sans un certain concours financier de la part de l'administration, la cotisation de ses membres étant déjà plus qu'absorbée par les frais de publication de ses Mémoires.

« Faut-il ajouter que la Société a été conduite déjà à devoir suspendre ses séances annuelles pour éviter d'augmenter une dette que le désir d'accomplir ses devoirs dans toute leur étendue a fait naître.

« Dans ces circonstances, le premier administrateur du départe-

Digitized by Google

ment, qui a bien voulu accepter la présidence de cette assemblée, a pensé que lui aussi avait un devoir à remplir ; il s'est empressé de faire un appel au Conseil général, lequel, dans sa dernière session, est venu, par le vote d'une allocation, remédier à la situation précaire où, depuis quelques années, la Société avait été réduite.

« La Société avait chargé son président de remercier M. le préfet de sa sollicitude à son égard ; j'ai différé de le faire jusqu'à ce jour ; j'attendais cette circonstance solennelle pour donner à l'expression de la reconnaissance de la Société une consécration publique et la faire partager par tous nos concitoyens.

« M. le préfet voudra bien excuser le retard que j'ai mis à me rendre aux ordres de la Société.

« Qu'il me permette maintenant d'ajouter aux paroles si bienveillantes qu'il a bien voulu nous adresser quelques considérations pour mieux justifier la libéralité du Conseil général. Il importe que le corps qui dispose des ressources financières du département soit bien convaincu que la Société, indépendamment du culte des lettres et des arts, ces éléments si puissants de civilisation, comprend dans ses attributions des études qui exercent une influence directe sur le bien-être matériel des populations.

« Il fut un temps, et il n'est pas bien éloigné, où les esprits, exclusivement préoccupés du développement de la richesse publique, pouvaient douter de l'utilité de l'étude des sciences ; un temps où la science, restée l'apanage de quelques adeptes, s'isolait elle-même du mouvement social et se renfermait dans ses abstractions ; où le savant, trouvant dans la solution d'un problème des satisfactions intellectuelles suffisantes, négligeait, dédaignait même d'aborder des questions qui pouvaient toucher aux intérêts matériels de la société. Dans ces conditions d'isolement, les savants devenaient souvent sujets à des distractions qui semblaient inséparables d'une existence exclusivement vouée aux études.

« Comme conséquence de cette situation, l'utilité de la science n'était appréciée que par un petit nombre ; la conviction de cette utilité n'avait pas franchi le cercle des hommes érudits ; en un mot, la science n'était pas populaire.

« C'est qu'aussi, il faut le dire, elle n'avait pas révélé sa puissance, son influence sur les destinées humaines.

« Il était réservé au dix-neuvième siècle d'inaugurer pour la science une existence nouvelle ; de lui assigner la place qu'elle doit occuper parmi les éléments de la civilisation et de la prospérité publique, place que les générations futures feront plus élevée encore au fur et à mesure que ses bienfaits se révéleront davantage.

« Et déjà aujourd'hui, combien les études scientifiques ne commandent-elles pas de respect dans leurs observations même les plus minutieuses, lorsqu'on veut bien envisager que le germe des plus grands progrès sociaux se trouve souvent dans des découvertes considérée comme futiles, aussi longtemps que leur utilité ne s'était pas manifestée !

Digitized by Google

« Pour réhabiliter ou plutôt pour glorifier la science transcendante et appeler la considération sur les hommes qui creusent jusque dans leur dernière profondeur les secrets de la nature, nous trouverons une éloquence suffisante dans une simple exposition de quelques faits.

« Je ne remonterai pas à Papin, qui découvre la force expansive de la vapeur devenue le levier le plus universel de l'industrie, qui nous ouvre la mer en tous temps, nous conduit en quelques jours en Amérique, et transporte en vingt-quatre heures nos populations d'une extrémité de l'empire à l'autre; de la vapeur qui, en nous donnant les chemins de fer, a exercé sur la diffusion des lumières plus d'influence peut-être que n'en a exercé l'invention de l'imprimerie.

« Je vais chercher un exemple dans les études les plus délicates de la physique, et j'y suis conduit naturellement par l'une des questions que la Société a proposées cette année pour sujet de prix, et à laquelle il a été dignement répondu.

« Longtemps l'électricité n'a fixé l'attention publique que par la curiosité de certains phénomènes apparents. Longtemps elle a fait les frais des exercices des prestidigitateurs qui se décoraient du nom de physiciens.

« Il était donné à Volta et à Davy de marquer la place que son étude devait occuper dans la science, voire même de pressentir les conséquences pratiques auxquelles elle devait conduire.

« Ces conséquences, Messieurs, n'ont pas échappé à l'empereur Napoléon Ier, qui fit venir Volta à Paris pour exposer ses doctrines au sein de l'Académie des sciences dont il s'honorait d'être un membre actif, en même temps qu'il en était le protecteur.

« Pour Napoléon, la communication de Volta fut la révélation d'un génie. La fondation d'un prix de 60,000 fr. en faveur de celui qui imprimerait aux sciences de l'électricité et du magnétisme une impulsion comparable à celle que la première de ces sciences avait reçue de Franklin, témoigna de tout l'enthousiasme que le grand capitaine avait éprouvé.

« L'héritier glorieux de son nom, Napoléon III, lui aussi comprenant que, dans les sociétés modernes, *le pouvoir de la science fait partie de la science du pouvoir* (1), a marqué son règne par l'impulsion qu'il a donnée aux études scientifiques, et, en particulier, a témoigné ses espérances dans l'avenir de la pile de Volta, en fondant un prix de 50,000 fr. pour une nouvelle et importante application de ce merveilleux instrument.

« Mais, Messieurs, laissez-moi vous dire par quels efforts ces progrès, qui font l'admiration du monde, se sont réalisés; combien d'existences laborieuses ont été absorbées déjà, pour étendre à la limite actuelle le pouvoir nouveau dont les hommes se trouvent en possession.

(1) Paroles de Napoléon Ier.

Digitized by Google

« Laissez-moi vous montrer Œrstœdt, le professeur de Copenhague, poursuivant, pendant quinze années, la démonstration d'une pensée profonde dans son esprit, celle de l'identité d'origine de l'électricité, du magnétisme et de la chaleur. Un jour de l'année 1819, il discutait vivement sur un point scientifique en gesticulant, les pôles d'une pile en chaque main, lorsqu'une grande révélation vint mettre un terme à cet incessant travail de son imagination. Une aiguille aimantée, placée fortuitement en face de lui, venait d'accuser, par son agitation, la réalité de ce qui n'avait été dans l'esprit d'Œrstœdt qu'une présomption dénuée de preuves.

« A la même époque, Arago, dont le nom tout français est si puissamment associé à tous les progrès de la science moderne, découvrit l'aimantation temporaire du fer doux par un courant électrique. En rappelant ces deux grandes découvertes, ne faisons appel à aucun sentiment exagéré d'amour-propre national, pour revendiquer, au profit de l'un ou de l'autre de ces grands savants, une part plus ou moins grande de l'honneur de la découverte qui va ressortir de leurs travaux. Surtout, ne rapetissons pas la question par de puériles discussions d'antériorité; ne perdons pas un instant de vue que la science a le monde entier pour patrie, et que le but unique de ses apôtres doit être l'élévation du domaine général des idées, pour rendre l'homme digne de sa noble vocation, de sa divine origine.

« Arrive Ampère, qui le premier indiqua le moyen d'utiliser la propriété de la déviation de l'aiguille aimantée par le courant de la pile à la transmission instantanée des dépêches. A Ampère l'honneur d'avoir montré la fécondité des observations d'Œrstœdt. Ampère, dont les travaux appréciés par les savants étaient loin, cependant, de faire pressentir à leur début ce qu'ils sont devenus entre les mains des Wheatstone et des Morse.

« Le télégraphe électro-magnétique, actuellement en usage, a laissé bien loin derrière lui le télégraphe aérien, dont la découverte faite en 1793, par l'abbé Claude Chappe, avait cependant frappé le monde entier d'étonnement.

« Qu'il me soit seulement permis de rappeler que le premier télégraphe aérien fut construit sur la ligne de Paris à Lille, et que l'une des premières dépêches transmises rappelle une époque glorieuse dans les fastes de notre ville : *Lille a bien mérité de la patrie.*

« Le télégraphe de Morse a été suivi de près par les sonneries et horloges électriques de Froment et de Vérité, par le tissage électrique de l'ingénieur Bonelli, et, en général, par les applications de l'électricité aux machines exigeant une extrême précision et dans lesquelles le prix de la force motrice est une question secondaire.

« La galvanoplastie, cette métallurgie électro-chimique qui nous donne la reproduction fidèle de nos richesses numismatiques et nous permet de recouvrir de métaux inaltérables la surface de nos statues, qui nous donne, à des prix modérés, une vaisselle plus salubre et plus élégante, n'a pris naissance qu'en 1837, à la suite des savantes recherches de deux savants distingués placés aux deux ex-

Digitized by Google

trémités de l'Europe, Thomas Spenser en Angleterre, et le professeur Jacobi en Russie.

« Il était réservé à Auguste de la Rive, à Ruolz et Elkingston, de compléter ces recherches, l'un au point de vue théorique, les deux autres au point de vue exclusif de l'application.

« Si la science nous a conduits à transmettre nos pensées par le fil électrique, avec la rapidité de l'éclair, elle nous a appris aussi à fixer d'une manière durable avec une précision que jamais l'art n'aurait pu atteindre, l'image qui se peint sur la rétine de l'œil; bien plus, elle est parvenue à nous montrer cette image avec un relief aussi saisissant que celui des objets dont elle est la fidèle représentation.

« Dès 1814, la propriété que possède le bitume de Judée de changer rapidement de couleur sous l'action de la lumière, conduisit Nicéphore Niepce à jeter les premiers fondements de la photographie.

« En 1829, Niepce associa Daguerre à ses travaux; mais, avant de les voir fructifier, il mourut pauvre et ignoré sans avoir vu s'accomplir le triomphe définitif dans lequel il avait placé toutes les espérances de sa vie.

« Ce ne fut qu'en 1839 que Daguerre mit au grand jour le fruit de tant de persévérants efforts. Arago en fit apprécier les conséquences au Gouvernement français, qui, averti trop tard, ne put récompenser les travaux communs que dans la personne d'un de leurs auteurs.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur les bienfaits de la photographie pour l'avancement des sciences naturelles, de la gravure, de la peinture ; la plupart de ces bienfaits sont trop connus, déjà ils sont abordables aux plus humbles conditions de la société; la photographie n'est-elle pas arrivée à étaler ses merveilles jusque sur nos champs de foire!

« Bientôt, Messieurs, ce que l'on a fait pour la vue se réalisera pour la voix, et déjà un jeune physicien qui a fait une étape de progrès scientifique au lycée de Lille, M. Lissajous, nous a montré, en 1857, par des images lumineuses, les frémissements imperceptibles du son ou les mouvements ondulatoires des corps qui résonnent. Dans l'état actuel de la science, il est permis d'espérer que l'improvisation musicale, saisie en quelque sorte au moment de l'émission du son, pourra être écrite par une sorte de sténographie issue des études les plus abstraites de l'acoustique.

« Un philosophe de l'époque où les sciences physiques et naturelles n'avaient pas encore révélé leur puissance, exprimait des doutes sur l'utilité de la chimie, et disait qu'il ne croirait à la vérité des résultats de l'analyse chimique que le jour où les chimistes, après avoir analysé la farine, reconstruirait artificiellement de la farine. Ce philosophe, c'était Jean-Jacques Rousseau, professerait aujourd'hui plus de respect pour la science; il douterait moins de l'efficacité des moyens dont elle dispose s'il avait vu l'urée, substance

Digitized by Google

caractéristique de l'urine des carnivores, obtenue artificiellement, au moyen de réactions chimiques avec des produits de la décomposition des matières animales; s'il avait vu les chimistes, sans avoir la prétention de créer de toutes pièces des matières organiques, les transformer les unes dans les autres avec une facilité qui tient du prodige; s'il avait pu voir de ses yeux de la fécule transformée en une matière gommeuse, puis en sucre, ce sucre transformé en alcool, cet alcool en éther ou en vinaigre; s'il avait vu la gomme et le sucre de lait transformés en un acide possédant toutes les propriétés de l'acide du tartre qui se dépose en jus de raisin lors de sa fermentation; oh! Jean-Jacques Rousseau eût admiré dans Lavoisier, Dalton et Berzelius, dans Dumas et dans Liebig, des apôtres de l'intelligence la plus élevée, la révélation vivante des hautes destinées de l'homme.

« Et si nous descendons de ces hautes régions philosophiques, nous pouvons ajouter : Jean-Jacques Rousseau n'eût pas moins admiré la portée immense pour le bien-être des peuples des observations qui ont conduit l'ingénieur Philippe Lebon à éclairer le phare du Havre avec un fluide élastique obtenu de la distillation du bois; un fluide élastique qui, plus tard, extrait de la houille, devait inaugurer un système nouveau et général d'éclairage de nos cités et réaliser un des plus grands progrès de l'industrie moderne.

« Il y a moins d'un siècle qu'on doutait encore de l'existence des fluides élastiques, et voici qu'un de ces corps aériens est conduit par mille ramifications diverses du lieu de production sur tous les points où la lumière est nécessaire, de même que se distribue l'eau pour la faire arriver sur tous les points de consommation.

« Vous le voyez, Messieurs, l'observation de Lebon, dédaignée d'abord en France comme irréalisable sur une grande échelle, après avoir été industrialisée en quelque sorte en Angleterre, vient aujourd'hui satisfaire à un besoin essentiel de la vie des hommes, à la production économique de la lumière; j'ajouterai que l'application du gaz comme moyen de chauffage tend à prendre une grande importance.

« Lorsque Kunckel découvrit le phosphore dans l'urine, cette matière lumineuse à l'obscurité et produisant, par sa combustion, une flamme des plus éclatantes, ne pouvait être obtenu qu'à un prix tellement élevé qu'elle resta longtemps un objet de curiosité ou d'étude.

« Des moyens plus économiques de préparation du phosphore ayant été découverts, sa fabrication constitua bientôt une grande industrie, et toutes les classes de la société furent dotées du plus merveilleux procédé de se procurer de la lumière et du feu. Chose bizarre! les propriétés si remarquables qui avaient donné tant de valeur à ce corps révélèrent bientôt dans son emploi, devenu général, des inconvénients graves.

« Cette grande combustibilité, si admirée d'abord, occasionna de fréquents incendies, et l'on demanda à la science un remède à ce

Digitized by Google

danger. La science répondit aussitôt à ce besoin nouveau, j'allais dire à ce caprice ; mais ce danger est trop réel, et il accuse lui-même un progrès, car il trouve sa cause principale dans l'extrême abaissement du prix du phosphore. Elle parvint à modifier l'état physique de ce corps de manière à le rendre moins facilement inflammable ; elle le constitua en une espèce de sommeil léthargique dont le réveil est nécessaire pour lui faire reprendre ses propriétés primitives, et, bienfait nouveau, cette même modification diminuait les propriétés toxiques du phosphore qui avaient donné lieu à de fréquents empoisonnements.

« Voici un dernier fait qui indique la réserve avec laquelle les conquêtes de la science doivent être appréciées à leur début, au point de vue de leur utilité pratique.

« Dans des recherches approfondies sur les modifications que subit l'alcool en présence de certains agents chimiques, MM. Soubeiran et Liebig découvrirent, vers 1830, un corps où une partie des principes constitutifs de l'alcool s'unissait au chlore, et auquel M. Dumas, qui en compléta l'étude, donne le nom de chloroforme. De même que beaucoup de composés analogues, le chloroforme était resté dans le domaine des études abstraites de la chimie moderne, lorsqu'il nous arriva d'Amérique une révélation sur l'action de l'inhalation des vapeurs de cet agent comme moyen de déterminer chez les hommes et les animaux une insensibilité que l'on peut faire durer à volonté. A côté de cette révélation se trouvait l'application du chloroforme dans la médecine opératoire, et le monde entier put applaudir à une des conquêtes les plus utiles qui ait jamais été faite au profit de l'humanité. Oh ! Messieurs, qui ne s'inclinerait devant un pareil fait. Non-seulement les opérations les plus douloureuses de la chirurgie ont lieu aujourd'hui sans que le patient puisse s'en apercevoir, mais en même temps l'opérateur, mieux livré à lui-même, a la main plus sûre et peut tenter les opérations impossibles jusqu'alors.

« Les considérations qui précèdent suffiront, je l'espère, Messieurs, pour vous prouver que les plus grandes conquêtes de l'époque ne révélaient pas leur importance dès leur début. Tout dans la science est grand et utile ! Personne ne peut circonscrire l'importance d'un fait, pas plus qu'assigner une limite à la perfectibilité humaine, et si l'étude des sciences comporte des satisfactions suffisantes pour les hommes qui s'y livrent, si elles élèvent l'âme par la contemplation perpétuelle des œuvres de la création, il est un autre côté qui doit concilier aux chercheurs de la nature un appui sympathique dans tous les rangs de la société : c'est qu'à côté des satisfactions personnelles, le plus souvent la seule récompense que les savants obtiennent, il y a toujours, dans un avenir plus ou moins éloigné, le côté utile.

« L'attention avec laquelle l'auditoire auquel j'ai l'honneur de m'adresser a bien voulu écouter cette trop longue énumération de quelques bienfaits de la science, m'est un sûr garant que j'ai été compris.

Digitized by Google

« Dans un pays d'industrie comme Lille, la science doit être en honneur; elle est le guide le plus sûr du progrès, et prend sa place parmi les éléments les plus essentiels de la prospérité publique.

« En faisant progresser l'industrie, elle seconde l'action tutélaire de la loi, dont la protection serait illusoire, malgré les efforts bienveillants du pouvoir, si l'industrie était sourde aux enseignements de la théorie.

« Ce n'est pas à Lille, cette fourmilière du travail, cette travailleuse aux cent bras, qui délie toutes les rivalités, que l'on peut rencontrer de l'insouciance sur ce point; à Lille, où le commerce a élevé un Panthéon aux inventeurs, et où les transactions commerciales se font tous les jours en face de monuments commémoratifs destinés à mettre en relief les applications scientifiques et à honorer le dévouement aux progrès industriels....

« Messieurs, pourquoi faut-il qu'en terminant je vienne attrister vos pensées dans cette réunion conviée pour applaudir aux succès que nous allons couronner? Pourquoi des expressions de deuil viennent-elles faire ombre au tableau d'une fête?... Pourquoi?

» C'est que la Société impériale des Sciences ne peut séparer la reconnaissance pour les travaux utiles de ses membres, de l'expression de ses espérances pour les progrès futurs, et de ses félicitations pour ceux qui ont dignement répondu à son appel; c'est que l'expression de cette reconnaissance est elle-même un encouragement pour tous ses membres.

« Disons donc combien, depuis sa dernière séance publique, la Société a fait de pertes cruelles.

« La tombe venait à peine de se fermer sur la dépouille mortelle d'un écrivain à style facile qui s'était efforcé de populariser les fastes de notre cité, et d'un agronome infatigable qui avait trouvé, dans les utiles applications de l'économie rurale et de la statistique, une noble utilisation de l'activité de son esprit, que nos rangs se sont éclaircis de nouveau. Nous avons successivement accompagné au champ de repos un jeune architecte plein d'avenir, qui a laissé parmi nous des marques durables de son talent; puis un collègue qui vivra longtemps dans les souvenirs de la ville par les plus éminentes qualités, soit comme avocat, comme littérateur, comme administrateur, soit enfin comme législateur.

« Récemment, un homme à destinées moins brillantes, mais non moins utiles par les services qu'il a rendus, recevait nos derniers adieux. L'instruction, le savoir étaient rehaussés en lui par les pensées les plus généreuses, les inspirations les plus philanthropiques; un homme qui savait surtout ce que peut la science pour le progrès des arts et de l'industrie. Dire que la Société lui doit la première pensée de l'institution d'une Ecole de chauffeurs et de la fondation d'un Musée industriel qui figurent tous deux parmi nos plus utiles institutions municipales, c'est le nommer.

« J'ai pensé, Messieurs, que ce n'était pas nous écarter du programme d'une distribution de récompenses que de rappeler les ser-

Digitized by Google

vices de ceux qui furent nos collaborateurs ; j'espère qu'il se trouvera dans cette enceinte quelque descendant de ces hommes utiles, pour recueillir une part de l'honorable héritage qui leur a été légué, une part de l'expression de la reconnaissance publique dont je suis heureux d'être l'organe. »

En terminant, M. Kuhlmann a payé, au nom de la Société des sciences et des arts, un juste tribut de regrets aux sociétaires qui sont morts dans l'année, et notamment à M. le docteur Gosselet. M. le maire s'est fait l'interprète de la municipalité, et a annoncé qu'une médaille d'or devait être offerte aux héritiers de M. Gosselet, en reconnaissance des services rendus par leur père.

Digitized by Google

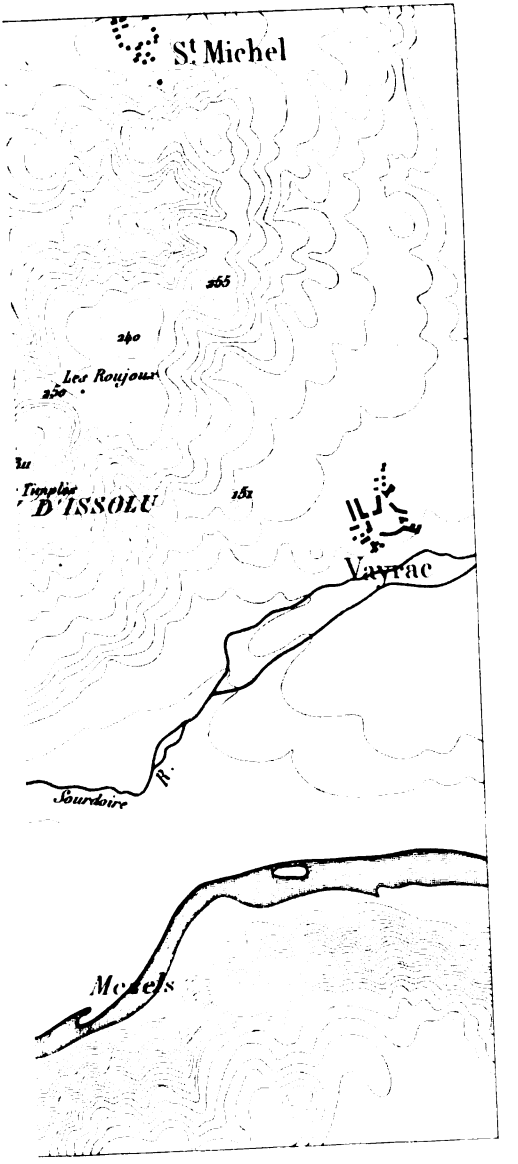

Digitized by Google

Reproduction de la minute

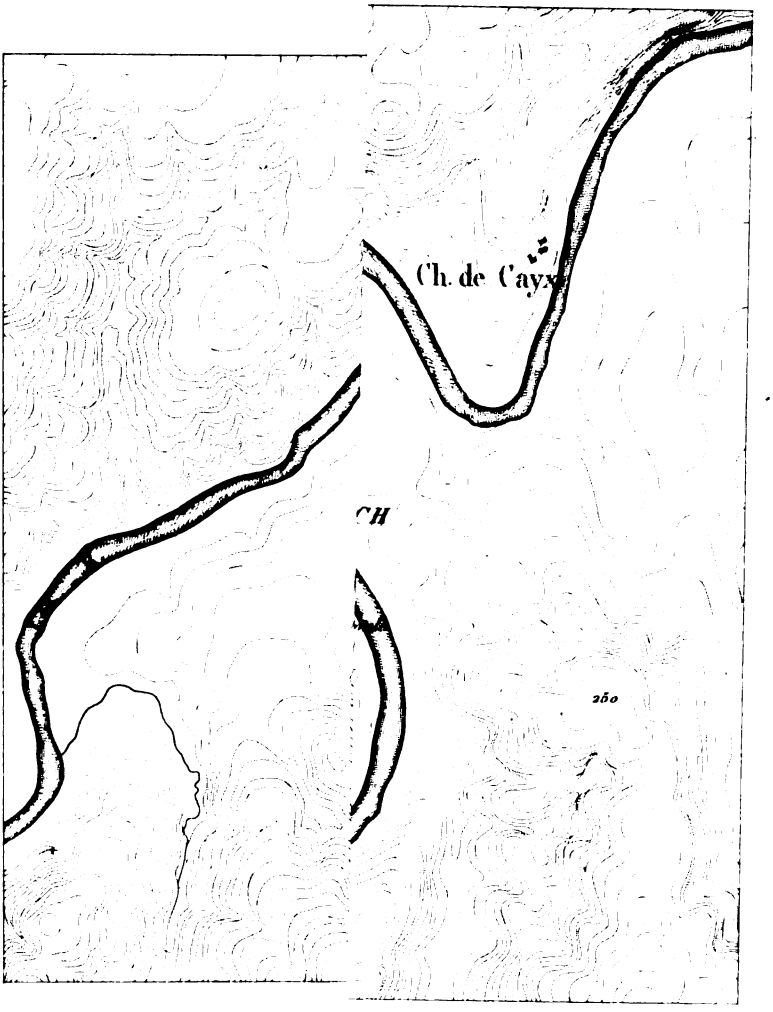

Les courbe

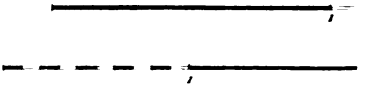

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 9 janvier 1860.

Présidence de M. Guigniaut, membre de l'Institut, vice-président.

Le Comité a reçu de plusieurs Sociétés savantes et de divers correspondants l'assurance d'un concours actif pour la rédaction du *Dictionnaire géographique de la France*. La Société d'émulation de Cambrai a envoyé un travail, rédigé d'après les instructions du Comité, pour les pays compris dans l'ancien Cambrésis. La Société littéraire de la Rochelle s'engage à recueillir des renseignements pour l'arrondissement de la Rochelle. L'Académie de Metz déclare qu'elle est disposée à se charger du département tout entier et elle adresse comme spécimen le travail d'un de ses membres. La Société des sciences et arts de Carcassonne recommande le cartulaire publié par M. Mahul comme un des documents les plus utiles pour la rédaction du *Dictionnaire géographique*.

Le Comité remercie ces Sociétés des renseignements qu'elles fournissent et renvoie les pièces à la commission du *Dictionnaire*. Il a également accueilli avec reconnaissance plusieurs communications des correspondants relatives à ce travail.

M. Le Glay, membre non résidant, a envoyé un essai pour l'arrondissement de Cambrai et promet un travail semblable pour les autres arrondissements du département du Nord.

M. De Coussemaker, membre non résidant, a rédigé et adressé des

Digitized by Google

renseignements géographiques pour plusieurs communes de l'arrondissement de Dunkerque. Il exprime le désir, comme M. Le Glay, d'avoir l'avis du Comité sur le spécimen qu'il a envoyé.

M. Berry, correspondant, soumet dans le même but le travail qu'il a fait sur un arrondissement du département du Cher.

Le Comité a encore reçu de M. Crozet, correspondant, une notice historique et archéologique sur une commune du département de Lot-et-Garonne; de M. Garnier, correspondant, la promesse qu'il se chargera du *Dictionnaire* pour le département de la Côte-d'Or; enfin de M. Matton, correspondant, des renseignements sur diverses localités des départements de la Marne, de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Toutes ces communications ont été renvoyées à la commission du *Dictionnaire géographique de la France*. La commission, qui s'est réunie plusieurs fois depuis la séance de janvier, a dépouillé les volumineuses correspondances relatives au *Dictionnaire* et se propose de faire connaître à la section, dans un rapport général, à quel point en est actuellement la préparation du *Dictionnaire* pour les divers départements.

M. Boselli, préfet de la Haute-Garonne, a communiqué la copie de quatorze lettres de Catherine de Médicis et en a promis deux autres. Il a signalé en même temps un recueil en six volumes in-4°, appartenant à M. le comte de Thermes, où se trouvent plusieurs lettres de Catherine de Médicis; il espère obtenir communication de ce manuscrit. — Le Comité remercie M. le préfet de la Haute-Garonne et renvoie les documents à M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, qui est chargé de la publication des lettres de Catherine de Médicis.

M. Le Clerc est prié d'examiner une relation manuscrite, en latin, de Guyard des Moulins, communiquée par M. Morand, membre non résidant. Cette pièce est relative à la relique du chef de saint Jacques-le-Majeur.

M. Dusevel, membre non résidant, envoie des documents sur les Égyptiens et Bohémiens, qui parurent dans la ville d'Amiens au quinzième siècle. — Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. l'abbé André, transmet la copie d'une bulle inédite de Grégoire XI, établissant une assemblée représentative dans le Comtat-Venaissin, lorsque le siége de la papauté fut reporté à Rome, en 1376. — Renvoi à M. Rabanis.

M. l'abbé Barbier de Montault communique des lettres relatives à Louis XV, aux guerres du dix-huitième siècle, à l'état de la France, à cette époque, etc. — M. P. Clément, est prié d'examiner ces documents.

Digitized by Google

Le Comité a reçu du même correspondant :

1° Un acte de l'année 1743 qui porte la signature autographe et le sceau de Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers ;

2° La copie manuscrite, d'une constitution du pape Clément XII (1733) ;

3° Divers imprimés du dix-huitième siècle, tels que arrêts du conseil d'État et du parlement ; lettres patentes ; harangue de l'archevêque de Narbonne au roi (Louis XV) sur son avénement à la couronne ; procès-verbal de ce qui s'est passé au parlement le 6 septembre 1715, etc. — Remercîments à M. l'abbé Barbier de Montault, dépôt des deux pièces manuscrites aux archives, et des imprimés à la bibliothéque du Comité.

M. Laferrière, qui a déjà rendu compte de plusieurs communications de M. de la Fons de Mélicocq, est prié d'examiner les nouveaux documents qu'envoie ce correspondant ; ils concernent l'histoire de la justice criminelle dans le nord de la France aux quatorzième et quinzième siècles, et sont extraits des archives de la ville de Valenciennes.

La section renvoie à MM. de la Villegille et Rathery une complainte et deux légendes en vers bretons, recueillies par M. Milin, écrivain de comptabilité de la marine, à Brest, et adressées au ministère par M. Levot, correspondant.

M. Célestin Port, correspondant, transmet les copies de plusieurs lettres et documents conservés dans les archives de la mairie d'Angers et se rapportant à l'entrée de Marie Stuart dans cette ville. — Renvoi à M. Chéruel.

M. Busy, ancien notaire, envoie la copie d'un diplôme de l'empereur Henri II qu'il a trouvé dans les archives de l'hôtel de ville d'Epinal. — Renvoi à M. Tardif.

M. Gilles, bibliothécaire de Châlons-sur-Marne, signale plusieurs feuillets en parchemin, provenant d'anciens registres des comptes, qui servaient à recouvrir six grands cartons de la Bibliothèque de Châlons. Ils se composent :

1° De six feuilles complètes, formant vingt-quatre pages de comptes de Jacquet de Caules, argentier de Charles VI, pour les années 1407 et 1408 ;

2° De trente-sept feuilles complètes, formant cent-quarante-huit pages, et de douze feuilles tronquées des comptes des dépenses de Mgr et de Madame de Beaujeu et de Mgr et Mlle de Valois, pour les années 1463 et 1464. M. Gilles a joint à cette note quelques extraits des comptes. — M. J. Desnoyers est prié d'examiner ces documents.

Digitized by Google

M. Joly, conservateur de la Bibliothèque de Lunéville, offre d'envoyer une copie de la charte d'affranchissement de cette ville, octroyée en 1265 par Ferry de Lorraine. — La section accepte avec reconnaissance l'offre de M. Joly.

M. le président désigne MM. Rabanis, Guessard, Delisle, Victor Foucher, Patin, Francis Wey et Tardif, pour rendre compte des Mémoires publiés par les Académies du Gard, de Stanislas (Nancy), et de Rouen ; par les Sociétés des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bayeux ; d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère ; d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; enfin par la Société Havraise d'études diverses.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport sur l'introduction que M. Charrière propose de placer en tête du tome IV et dernier des *Négociations dans le Levant.*

Il résulte de ce rapport qu'une partie de cette introduction contient des considérations de politique générale, qui ne conviennent pas dans un recueil tel que celui des documents inédits, et que le reste, qui a trait aux pièces publiées dans ce volume, se trouve déjà dans les notes que M. Charrière a jointes au texte. M. le rapporteur est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'imprimer cette introduction. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Comité, les conclusions du rapport sont adoptées.

La section entend ensuite un rapport de M. Rabanis sur l'offre faite par M. Vesy, conservateur de la bibliothèque et des archives de Rodez, d'envoyer des copies de documents relatifs à l'occupation anglaise dans le midi de la France et à la part active que prirent les seigneurs d'Armagnac à la défense du Languedoc. Le rapporteur propose de remercier M. Vesy de son offre ; mais il ne croit pas que la Section puisse l'accepter, parce que ces pièces ne lui paraissent pas de nature à être publiées par le Comité. — Ces conclusions sont adoptées.

A la suite d'un second rapport de M. Rabanis sur des lettres de différents rois (François Ier, Henri II, François II, Charles IX), communiquées par M. l'abbé Vincent, la section décide, conformément aux conclusions du rapporteur, que des remercîments seront adressés à M. l'abbé Vincent et les pièces déposées aux archives du Comité.

M. de la Villegille donne lecture d'un rapport de M. Lascoux sur trois documents envoyés par M. Beauluère.

Le premier est un jugement rendu par Guillaume le Conquérant,

Digitized by Google

duc de Normandie, dont le texte a été rectifié par M. Lascoux d'après une copie faite par les Bénédictins sur l'original même (*ex autographo*) et conservée à la Bibliothèque impériale. Cette pièce a été renvoyée, d'après le désir exprimé par le rapporteur, à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

Les deux autres documents (lettres de François Ier et de Charles de Bourbon) seront, conformément aux conclusions du rapport, déposés aux archives du Comité.

M. Huillard-Bréholles propose la publication de pièces transmises par M. Marcel Canat et relatives aux dons faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude. — Renvoi à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

Le même membre rend compte de l'analyse, adressée par M. Girardot, de documents dont il existe des copies à la bibliothèque de Bourges et qui se rapportent à une ambassade envoyée par Louis XI en Italie, pendant les années 1478 et 1479, *pour y régler les affaires de la Péninsule.* Comme ces actes paraissent importants, M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de demander le manuscrit qui les contient, afin que le Comité puisse en prendre directement connaissance.

Dans un troisième rapport, M. Huillard-Bréholles entretient le Comité de lettres missives d'Arthur de Richemont envoyées par M. Gauthier, archiviste du département du Rhône, et en propose la publication. Ces pièces ayant déjà été imprimées par M. Gauthier, il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition. La section exprime son étonnement que les correspondants, qui envoient au Comité des documents comme inédits, les publient sans lui en donner avis préalablement.

M. Laferrière lit ensuite deux rapports sur des communications de M. de la Fons de Mélicocq. Dans le premier il est question d'une femme serve réclamée par un officier du duc de Bourgogne, en 1461. Le second est relatif à une sentence prononcée, à Gand, par le duc de Bourgogne, en 1445, à l'occasion de dégâts commis dans les bois, lors de l'enlèvement de l'arbre appelé le *Mai.* M. le rapporteur propose la publication de ces pièces. Les deux rapports et les documents sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. L. Delisle rend compte de communications de M. l'abbé Tisserand sur des familles nobles du canton de Vence. Ce sont des extraits utiles de titres originaux, qui ont plutôt le caractère de dissertations que de documents historiques. M. Delisle propose de les déposer à la Bibliothèque impériale. Ces conclusions sont adoptées. La sec-

Digitized by Google

tion prononce le renvoi au même dépôt d'extraits analogues des actes conservés dans l'étude de Me Trastour, notaire à Vence. On exceptera seulement un document qui a déjà été imprimé dans le cartulaire de Saint-Victor.

M. L. Delisle propose de renvoyer aux archives du Comité trois pièces communiquées par M. l'abbé Canéto : « La première, dit le rapporteur, est une lettre de Philippe le Bel en faveur du clergé de la province d'Auch; elle est datée de Paris, le 15 juin 1304. Il est inutile de la publier, puisqu'une lettre de Philippe le Bel, expédiée le même jour, dans des termes identiques, pour le clergé du diocèse d'Autun, a été imprimée dans le *Recueil des ordonnances* (xv, 454). La seconde pièce est une confirmation de la précédente, accordée par Louis X. Il suffit d'en relever la date : *Actum Senonis, anno domini* 1315, *mense martio*. Le séjour de Louis X à Sens au mois de mars 1316 (n. s.) était d'ailleurs parfaitement connu; il est mentionné dans les itinéraires dressés par MM. les éditeurs du tome xxi du *Recueil des historiens de France*. La dernière des pièces communiquées par M. l'abbé Canéto est une lettre de Charles VIII portant confirmation, en termes généraux, des priviléges accordés à l'église d'Auch *par feu le roy saint Louis et par les roys Philippe, Jean et Louis, qui depuis ont esté*. Cette lettre datée de Tours, au mois de décembre 1486, est probablement inédite, mais ne mérite guère d'être publiée. » D'après les conclusions du rapport, la section décide que des remercîments seront adressés à M. l'abbé Canéto, et que les pièces qu'il a communiquées seront déposées aux archives du Comité.

La même résolution est adoptée, sur le rapport de M. Bellaguet, pour divers documents adressés par M. Nozot, correspondant : 1° lettre de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, datée d'Abbeville, le 6 septembre 1471, au gouverneur de Luxembourg et à ses justiciers et officiers, pour les inviter à faire restituer leurs biens à deux habitants de Lombut (commune d'Euilly, Ardennes); 2° requête (sans date) des habitants de Vaux, Euilly et Tétagne (Tétagne, arrondissement de Sedan, Ardennes) à Louis XIV, pour le maintien de leurs franchises et priviléges; 3° Requête (sans date également) des mêmes habitants au même roi pour obtenir l'exemption de certaines contributions; 4° charte, en latin, du seigneur de Saint-Ferjeux (?) (*de sancto Frigiolo*) aux habitants de Mont-Laurent (canton de Rethel), portant règlement de certains droits entre le seigneur et la commune; 5° charte en français, de décembre 1273, pour terminer les différends survenus entre les villes et châtellenie de Maure (ar-

Digitized by Google

rondissement de Vouziers) et de Vieux, d'une part, et le comte de Grandpré, de l'autre; 6° extraits d'un ouvrage hollandais d'Antoine Mattheus.

M. Rathery entretient la section d'une sentence du tribunal de Saint-Claude (Jura), rendue en 1629 et transmise au Comité par M. Désiré Monnier; elle prononce la peine de mort contre un individu qui, en temps de carême, avait mangé de la chair d'un cheval crevé et d'un veau « mort de pauvreté et de maladie. » M. Rathery trouve le fait curieux, en raison de la date de 1629, et propose d'écrire au correspondant pour lui demander de faire connaître la provenance de cette pièce et de donner tous les renseignements relatifs à cette sentence rendue à une époque où la Franche-Comté était encore soumise au gouvernement espagnol. Ces conclusions sont adoptées.

M. Louandre lit un rapport sur les travaux de la *Société Dunkerquoise* et du *Comité flamand de France*. Enfin la section entend un compte rendu de M. J. Desnoyers sur le cartulaire de Notre Dame des Vaux de Cernay, qui a été publié par la *Société archéologique de Rambouillet*. Ces deux rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Le Comité des travaux historiques vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. Monmerqué. Nous n'attendrons pas le procès-verbal de la séance de mars pour exprimer les regrets que nous inspire la mort de ce magistrat, qui unissait le goût et l'esprit à un savoir solide. M. Monmerqué fut un de ceux qui contribuèrent le plus à propager l'étude des documents originaux de notre histoire, et il mérita par ce service d'être appelé à faire partie du Comité historique presque dès sa fondation. Plein de cette bienveillance que les vrais savants ont toujours témoignée à ceux qu'anime un désir sincère d'être utiles à la science, il encourageait tous les essais et montrait de la sympathie pour tous les efforts. D'autres diront ce qu'il a fait pour les grandes collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France, pour les papiers Conrart, pour les *Historiettes* de Tallemant des Réaux et surtout pour les lettres de Mme de Sévigné. Nous nous bornerons ici à rappeler en quelques mots son rôle comme membre du Comité historique. Il s'y montra assidu jusqu'aux derniers temps de sa vie et lorsque déjà des signes trop évidents annonçaient l'affaiblissement de sa santé. Il y porta toujours l'aménité qui rendait les relations avec ce savant si faciles et si agréables; les procès-verbaux attestent que sur presque toutes

Digitized by Google

les questions il donnait d'utiles renseignements; mais ce fut surtout pour les *Lettres de Henri IV et de Richelieu* que son concours fut précieux. Il a contribué activement à la publication de ces deux collections, qui répandent une si vive lumière sur l'histoire de la fin du seizième siècle et sur le commencement du dix-septième. Zèle éclairé pour la science, bienveillance inaltérable pour les personnes, sentiment délicat de la vérité historique et des beautés littéraires, voilà quelques-unes des qualités que M. Monmerqué a toujours apportées aux séances du Comité et dont le souvenir ne s'effacera pas.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 16 janvier 1860.

Présidence de M. le comte de LABORDE, membre de l'Institut.

Les Sociétés savantes et les correspondants du Comité continuent à donner des preuves de leur désir de coopérer sérieusement au Répertoire archéologique. Le Ministre a reçu, pour 17 départements, des travaux ou des promesses de plusieurs Sociétés savantes, d'un membre non résidant et de quatre correspondants ; aussi déjà, les membres de la commission du Répertoire ont-ils commencé l'examen de ces envois. Je citerai : 1° la Société archéologique, historique de Soissons, qui fait espérer prochainement l'arrondissement de Soissons ; 2° l'Académie d'Aix qui promet son concours ; 3° l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen qui fait savoir que ses membres font tous partie de la Société des Antiquaires de Normandie et que cette compagnie a déjà commencé le travail demandé par le Ministre, pour le Calvados ; 4° la Société archéologique de l'Orléanais qui espère adresser au Ministre quelques parties de l'œuvre, dans le cours de l'année 1860 ; la même Société fait savoir au Ministre qu'elle vient de décider qu'elle allait entreprendre un dictionnaire bibliographique du Loiret ; 5° la Société d'agriculture, sciences et arts de la Loire a nommé une commission pour faire le répertoire archéologique du département ; 6° la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, qui a déjà fait des envois, en annonce d'autres ; 7° la Société archéologique de Rambouillet annonce qu'un de ses membres, M. Moutié, se chargera de l'arrondissement de Rambouillet ; 8° la Société Havraise d'études diverses a nommé une commission dont plusieurs membres se sont déjà mis à l'œuvre ; 9° la Société des Antiquaires de Picardie a nommé une commission, qui poussera avec activité ce travail auquel son président, M. Dusevel, promet de prendre une part active. M. de Girardot, membre non résidant, offre de se charger du département de la Loire-Inférieure ; M. d'Arbois de Jubainville a envoyé un nouveau canton du département de l'Aube ; M. de Baecker a envoyé une notice sur les monuments et objets d'art des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. M. Gatin a envoyé la deuxième partie de son travail sur l'arrondissement de Gray. M. Hucher a envoyé une notice qu'il désirerait voir entrer dans la description du département de la Sarthe.

Digitized by Google

On voit par ce rapide aperçu et par ce qui a été communiqué à la section, dans nos dernières séances, que l'appel du Ministre a été entendu dans toutes les parties de la France; nous apprenons d'ailleurs que la section d'histoire a déjà un département sous presse ; notre Commission n'est pas aussi avancée, mais elle espère pouvoir vous donner bientôt aussi de bonnes nouvelles. Il ne faut pas oublier que les travaux de préparation du Répertoire archéologique ne se font pas uniquement dans le silence du cabinet, qu'il faut faire des excursions qui demandent beaucoup plus de temps que les recherches dans les archives et dans les bibliothèques exigées par le dictionnaire des noms de lieux : on ne s'étonnera donc pas de voir les matériaux de ce dernier travail plus promptement réunis que ceux qui concernent le Répertoire archéologique.

M. l'abbé Rouchier adresse un travail sur l'inscription du bas-relief mithriaque du bourg Saint-Andéol (Ardèche) dont il propose une nouvelle lecture. Plusieurs estampages sont joints à cette dissertation qui est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier, ainsi qu'un envoi de copies d'inscriptions recueillies dans les environs de Vence (Gard), dû à M. l'abbé Tisserand.

C'est encore M. Renier que la section charge du rapport sur une dissertation de M. le comte de Widranges, adressée par M. Oudet, correspondant. Cette dissertation, qui est relative à une inscription qu'on trouve sur plusieurs vases gallo-romains, dans l'ouest de la France, répond à une communication insérée dans le bulletin de l'ancien Comité (*V.* t. III, p. 611).

M. Emile Amé, correspondant, envoie des estampages de pierres tombales du quatorzième siècle, prises dans les églises de Montréal, de Vezelay et de Serbonnes (Yonne). M. Barbier de Montault, correspondant, adresse des inscriptions de cloches, des *graffiti* recueillis dans divers clochers, et une notice imprimée sur l'inscription commémorative de l'église de Notre-Dame de Cheffe. MM. Godard Faultrier, Jung, Michelin et Nozot envoient également diverses copies et notices d'inscriptions du moyen âge. Ces envois, tous d'un grand intérêt, feront l'objet d'un rapport dont M. de Guilhermy veut bien se charger. La section charge M. Chabouillet de lui rendre compte d'un rapport, adressé par M. Marchand, sur une découverte de monnaies de Sancerre, faite en 1859, à la Bussière (Loiret).

M. l'abbé Cochet adresse une note accompagnée d'un dessin colorié sur un vase de verre gallo-romain, couvert de bas-reliefs, recueilli à Trouville-en-Caux. M. de la Villegille rendra compte de cet envoi à la section.

Digitized by Google

M. Louis Méry, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix, inspecteur des monuments historiques des Bouches-du-Rhône, adresse un rapport au sujet de l'église de Notre-Dame du Rouet à Marseille, dont il demande le classement au nombre des monuments historiques. La section renvoie cette demande à Son Exc. le Ministre d'Etat.

Le président de la section désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Dauban, de Mas-Latrie, de Guilhermy, A. Lenoir, Quicherat et Léon Renier.

La Société d'archéologie lorraine a fait une demande au Ministre pour obtenir la reconnaissance par l'État comme établissement d'utilité publique. M. Albert Lenoir a été chargé par la section de faire un rapport sur la question de savoir si cette Société a des droits, au point de vue scientifique, à l'obtention de cette prérogative. Le rapport de M. Lenoir établit que cette Société, instituée en 1848, a fondé à Nancy le *Musée lorrain*, où sont déjà réunis des antiquités et de nombreux objets d'art; que cette Société veille à la conservation des monuments que possède le pays; qu'elle a publié des bulletins qui forment déjà quinze volumes, et enfin un journal qui entretient dans le public le goût et l'amour des sciences historiques. En conséquence, M. Lenoir, qui connaît par lui-même le Musée lorrain et qui a pu apprécier les services rendus à la science par la Société archéologique lorraine, conclut en demandant que la section émette un avis favorable à la demande de cette Société. Les conclusions de l'intéressant rapport de M. Albert Lenoir sont adoptées par la section.

M. de Guilhermy lit un rapport sur les *Annales de la Société Eduenne*, pour les années 1853-1857. M. Dauban lit un rapport sur le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, pendant l'année 1857-1858. Après discussion, les deux rapports sont renvoyés à la commission de la Revue des Sociétés savantes, ainsi que le travail de M. du Sommerard, sur diverses communications de correspondants. Conformément aux conclusions de M. du Sommerard, des remercîments seront adressés à MM. Rossignol, abbé André, de la Fons de Mélicocq, Souliac-Boileau et abbé Tisserand.

M. du Sommerard après avoir rappelé que, sur la demande de M. le comte de Mellet, M. le Ministre de l'instruction publique avait réclamé la conservation de la porte du collége de Bayeux et sa translation au musée de Cluny, annonce à la section que cette translation est effectuée, non-seulement pour la porte principale, mais encore pour une petite poterne intérieure qui conduisait à un escalier et dont l'exis-

Digitized by Google

tence n'a été connue qu'au moment de la démolition. Les matériaux provenant de ces deux portes ont été numérotés et transportés avec soin à l'hôtel de Cluny où ils seront très-prochainement exposés.

Sur la demande de M. le président qui prie M. Léon Renier de faire connaître à la section à quel point en est la préparation du *Recueil des inscriptions de la Gaule*, le savant académicien déclare que la première livraison est presque entièrement terminée et qu'il espère pouvoir la déposer sur le bureau à la prochaine réunion.

M. Dauvergne, membre non résidant, lit une note sur un claveau d'arcade d'architecture gallo-romaine, trouvé en 1859, dans les fondations de l'église de Saint-Eutrope à Clermont-Ferrand. M. A. Dauvergne dépose en même temps un dessin contenant trois aspects de ce claveau. La section écoute avec intérêt la lecture de cette note qui apporte un document nouveau dans la discussion qui s'est élevée entre M. A. Aymard, archiviste du département de la Haute-Loire, correspondant du Comité, et les R. P. jésuites du couvent de Vals, à l'occasion de bas-reliefs trouvés à la cathédrale du Puy. M. Aymard croit reconnaître dans les bas-reliefs de Clermont des scènes empruntées à la mythologie, tandis que les R. Pères y reconnaissent des monuments de la symbolique chrétienne et y voient des preuves de la haute antiquité de ce vénérable édifice. M. Dauvergne n'a pas cru devoir prendre parti dans cette discussion ; il se contente d'apporter un document qui pourra être consulté utilement. La section ordonne le dépôt de la note et du dessin dans les archives du Comité.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 30 janvier 1860.

Présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

Le secrétaire du Comité fait connaître qu'une demande de la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, pour être déclarée établissement d'utilité publique, a déjà été l'objet d'un double examen de la part des sections d'histoire et d'archéologie. La section des sciences est également appelée à donner un avis motivé sur les titres de cette Société à la faveur qu'elle sollicite. M. Hébert est prié de faire un rapport sur cette demande.

M. Figuier donne lecture du rapport dont il avait été chargé sur une semblable demande en reconnaissance légale formée par *l'Académie delphinale* de Grenoble. Les sections d'histoire et d'archéologie ont donné des avis favorables à cette demande; mais l'élément scientifique faisant défaut dans les publications de cette Académie, le rapporteur pense que la section des sciences doit émettre un avis contraire.

M. Gratiolet approuve les conclusions du rapport, mais il croit que la section doit se borner à déclarer son incompétence.

M. Hébert partage cette opinion. Il fait remarquer en même temps que, sur les trois Sociétés qui existent à Grenoble, il en est une, la *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels*, que l'importance de ses travaux place au premier rang parmi les compagnies savantes de la France qui s'occupent de ces sortes de recherches. M. Hébert regrette que ces trois Sociétés ne puissent se fusionner entre elles.

M. Bertsch rend également témoignage de l'importance scientifique des travaux de la *Société de statistique* de l'Isère. Il ajoute qu'une fusion entre cette Société et l'*Académie delphinale* n'est peut-être pas aussi difficile à réaliser que le suppose M. Hébert.

M. Vincent ne voit pas, dans l'absence de travaux scientifiques proprement dits, de la part de l'*Académie delphinale*, un motif pour refuser la reconnaissance légale; mais il faut alors que cette Société retranche le mot *sciences* de son titre. M. Faye constate que cette modification a été faite depuis longtemps déjà par l'*Académie delphinale*.

M. le directeur du personnel et du secrétariat général déclare

Digitized by Google

qu'il n'existe aucun empêchement à ce qu'une Société soit reconnue établissement d'utilité publique du moment où elle est jugée recommandable par ses travaux historiques et archéologiques. L'avis négatif donné par la section des sciences, au point de vue spécial de ses travaux, ne préjugerait donc pas la question : le ministre prononce.

Les conclusions du rapport de M. Figuier sont mises aux voix et adoptées avec la modification proposée par MM. Gratiolet et Hébert.

M. le directeur du personnel et du secrétariat général donne communication d'une lettre de M. Daubrée qui fait connaître la composition de la commission chargée par lui de préparer la description scientifique du département du Bas-Rhin. M. Daubrée pense pouvoir promettre que le travail sera terminé dans un délai qui ne dépassera pas trois mois comme terme extrême.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture des rapports partiels des membres de la commission pour la *Description scientifique de la France*, contenant les *Instructions* à adresser aux Sociétés savantes et aux correspondants du Comité.

M. G. Ville lit la partie de ces *Instructions* relative à la statistique.

M. Faye réclame l'addition d'un tableau spécial pour le personnel industriel.

M. Dechambre fait une demande analogue pour des tables de mortalité.

M. G. Ville ne voit aucun inconvénient à intercaler ces tableaux dans les instructions.

Après d'autres observations présentées par MM. Figuier et Gratiolet, la section adopte les instructions relatives à la statistique.

M Hébert donne lecture des *Instructions* relatives à la géologie et à la minéralogie qu'il a rédigées de concert avec M. Bayle.

M. Petit croit qu'il y aurait lieu de réduire les considérations générales placées en tête de ces instructions; il les trouve un peu trop étendues. Une citation de Cuvier lui paraît, entre autres, devoir être supprimée.

M. Faye est également d'avis que l'opinion émise par Cuvier est trop absolue, et qu'il serait peut-être nécessaire d'en faire la remarque.

M. Hébert préférerait retrancher la fin de la citation de Cuvier, et n'en laisser subsister que le premier paragraphe.

Les *Instructions* sur la géologie et la minéralogie sont adoptées en supprimant la citation de Cuvier.

Digitized by Google

M. Chatin lit la partie des *Instructions* qui concerne la botanique et dont la rédaction lui avait été confiée.

M. Vincent demande si la méthode de classement adoptée par M. Chatin, et qui lui appartient en propre, n'est pas de nature à jeter de l'hésitation dans l'esprit des botanistes qui ne sont pas familiarisés avec cette méthode. M. Chatin répond que, dès qu'il ne s'agit que d'une méthode de classement, il ne saurait s'élever aucune difficulté.

La section adopte les *Instructions* sur la botanique avec une modification proposée par M. Faye.

M. Gratiolet donne lecture de la partie des *Instructions* qui a pour objet la zoologie et la biologie.

M. Figuier pense qu'il serait utile de joindre à ce travail un programme de questions, comme en renferment les autres parties des *Instructions*. MM. Gratiolet et Petit regardent cette addition comme superflue.

Les *Instructions* sur la zoologie et la biologie, rédigées par M. Gratiolet, sont adoptées par la section.

L. Figuier,
Secrétaire de la section des sciences.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Années 1856-57-58. VIIIe série.

Ce nouveau volume de la Société des Antiquaires de l'Ouest contient, indépendamment des sujets d'histoire dont nous avons à rendre compte au Comité, un assez grand nombre d'articles archéologiques que nous laissons à une autre section le soin d'examiner ou d'apprécier. Il s'ouvre par une note de M. Bonsergent, bibliothécaire de la ville de Poitiers, sur Pierre Mamoris, curé de Sainte-Opportune de Poitiers, et sur cette église. A l'occasion de cette note, M. Bonsergent nous fait connaître qu'en poursuivant le cours de ses travaux, pour l'élaboration du catalogue général de la bibliothèque confiée à ses soins, il a découvert, dans un recueil d'ouvrages relatifs à la sorcellerie et aux maléfices, un opuscule intitulé : *Flagellum maleficorum, authore M. Petro Mamoris Lemovicensi, canonico ecclesiæ B. Petri Xanton. et in alma universitate Pictaviensi sacræ theologiæ olim professore eximio.* S. L. 1621, in-8° de 70 pages. Il avait d'abord cru que cet opuscule était du curé de Sainte-Opportune, mais de nouvelles recherches lui firent reconnaître, d'après la date de la mort de Pierre Mamoris, qu'il ne pouvait en être l'auteur, et qu'il fallait l'attribuer à un autre Mamoris, chanoine de Saintes, originaire du Limousin, et probablement parent du curé dont il porte le nom. Sans entrer dans le détail des diverses espèces de sorcelleries et de maléfices indiqués par l'auteur, non plus que dans l'énumération des moyens qu'il recommande pour les combattre et y remédier, M. Bonsergent s'est contenté d'extraire des dix-sept chapitres qui composent l'ouvrage quelques passages propres à nous montrer quelle était l'opinion personnelle de Mamoris sur l'introduction de la magie en France. Il cite également quelques-unes des anecdotes relatives à la sorcellerie et aux enchantements qui prouvent, comme il est facile de le constater par d'autres ouvrages composés sur ces

Digitized by Google

matières, combien était grande, au quinzième siècle, la croyance non-seulement du peuple, mais des gens même les plus instruits, aux choses réputées surnaturelles. Nous n'avons pas lieu d'ailleurs de nous en étonner, quand nous voyons encore de nos jours tant de contes absurdes, puisés aux mêmes sources, occuper la crédulité et la curiosité publiques.

Après l'article de M. Bonsergent, nous trouvons une note de M. Duret, procureur impérial à Laval, sur l'orthographe de divers noms de personnes et de lieux. M. Duret s'est attaché, dans cette note, à rectifier quelques noms du département de la Vienne sur lesquels son collègue, M. Rédet, dans un travail publié, en 1846, dans les Mémoires de la Société, avait émis des doutes ou commis des erreurs, ainsi que plusieurs noms de saints défigurés par le peuple des villes et des campagnes. Nous regrettons que les citations faites par lui soient trop peu nombreuses.

Il démontre, entre autres choses, que la sainte autrefois invoquée à Montamisé, le 22 mai, sous le nom de *sainte Aquitaire*, n'est pas *saint Atiliaire*, comme l'avait cru M. Rédet, mais la même que *sainte Quitère*, qui, selon le dicton populaire, *emporte tout dans sa devantère*, parce que le 22 mai est très-redouté des vignerons à cause de la gelée. A propos de ces transformations, M. Duret rapporte un exemple des étranges conséquences qui résultent parfois du simple changement d'une lettre dans un nom. Il y a en Aunis, à 3 kilomètres du bourg de *Nuaillé*, une petite commune du nom de *Saint-Sauveur*, dont l'église appartenait autrefois à la célèbre abbaye de *Noaillé*, près Poitiers. De là son nom primitif de *Saint-Sauveur de Noaillé*. Malheureusement le voisinage de *Nuaillé* a causé une modification dans ce nom, et tout le monde aujourd'hui dit, écrit et imprime : *Saint-Sauveur de Nuaillé*. Un vieux notaire, résisidant à Saint-Sauveur, a vainement protesté, pendant toute sa vie, dans la rédaction de ses actes, contre l'entraînement de ses contemporains ; il est le dernier qui se soit obstiné à écrire *Noaillé*. Depuis qu'il a disparu, la lettre *o* a cessé de se montrer, et l'*u* victorieux est resté maître du terrain. Quand M. Massiou, écrivant son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, a eu à s'occuper de l'église de Saint-Sauveur, il a fait comme le gros du public : il n'a vu dans *Nuaillé* et *Noaillé* qu'une seule et même localité, et a placé en *Aunis*, sans la moindre hésitation, la grande abbaye poitevine. Voici donc une abbaye qui est de son invention, en tant qu'elle aurait existé à Nuaillé. M. Gauthier, qui a publié depuis une statistique de la Charente-Inférieure, n'a pas manqué de parler à son tour de l'abbaye

Digitized by Google

de *Nuaillé*. Pour ne pas être en reste, il a même eu soin de dire qu'elle était *riche*. Cette double méprise a donné lieu au mot suivant : *L'abbaye de Nuaillé a été fondée par Massiou et dotée par Gauthier*.

M. Duret insiste sur l'utilité qu'il y aurait, les noms de lieux étant un des éléments de l'histoire générale du pays, à faire rectifier par l'autorité supérieure ceux qui sont ainsi dénaturés. Il pense que ce but serait facile à atteindre pour les chefs-lieux des communes, et que la refonte de quelques sceaux de mairie et un nouvel en-tête sur les registres de l'état civil suffiraient pour cela. Cette mesure serait sans doute fort plausible. Mais peut-être ne serait-il ni moins utile, ni moins urgent que l'autorité supérieure s'efforçât de donner aux populations des campagnes quelques notions élémentaires de géographie générale, afin qu'un de nos braves soldats de la campagne d'Italie, qui était arrivé par Gênes et revenu par le mont Cenis, ne nous dise plus qu'il a débarqué à *Agen* et qu'il est rentré en France par le *mont Sinaï*.

Dans une notice sur deux abbayes fondées en Angleterre en l'honneur de sainte Radégonde, *abbatia sanctæ Radegundis de Bradeshol juxta Dovra*, et *prioratus sanctæ Radegundis juxta Cantabrigium*, M. Touchard s'est appliqué à prouver, à l'aide de documents authentiques, que c'est bien à la sainte Radégonde de Poitiers que ce monastère et le prieuré sont consacrés. Il nous donne en même temps quelques renseignements sur l'importance de ces deux établissements.

Nous mentionnerons encore deux autres notices intéressantes de M. Touchard, l'une sur les communes de Beaulieu et de Chambroutet (Deux-Sèvres) ; l'autre sur la paroisse de Saint-Loup, dans le même département. Les renseignements topographiques et historiques que contient cette dernière sur la petite ville, l'église et l'ancien château de Saint-Loup, sont accompagnés d'une liste des seigneurs du lieu de 1377 à 1790. M. Touchard n'a pas manqué de nous rappeler que les Arouet sont de Saint-Loup, et que plusieurs d'entre eux y ont été notaires ; que François Arouet, père de Voltaire, ancien notaire au Châtelet de Paris, puis trésorier de la chambre des comptes, était le descendant de ces Arouet. A la première de nos révolutions, les habitants, changeant de patron, substituèrent Voltaire à Saint-Loup ; ce dont font foi un grand nombre d'actes de l'état civil, d'actes administratifs et notariés datés de *Voltaire*.

Dans une dissertation sur l'origine de l'ancienne maison princière de Pons, en Saintonge, M. Pierre-Damien Rainguet s'est proposé de jeter un certain jour sur l'origine d'une antique maison de la Sain-

Digitized by Google

tonge, dont l'histoire se rattache aux plus brillants faits d'armes à diverses époques, et se lie d'une façon intime à celle du Poitou. Il a cherché à démontrer, par une discussion appuyée de textes imprimés et manuscrits, que les vicomtes d'Aunay, qui possédèrent durant plus de cent ans, et les seigneurs de Berneuil à peu près le double de ce temps, des biens à Pons, comme descendants des ducs d'Aquitaine ou à tout autre titre non salique, ne furent jamais les seigneurs directs de cette ville, et que les sires de Pons, commençant à Aimar, fils de Sulpice, en 989, formèrent une suite non interrompue de possesseurs du *Castrum* de cette localité et de la terre salique dont il était le fleuron.

Cette dissertation est suivie d'une notice historique et généalogique de M. Bourgnon de Layre sur une famille moins ancienne et moins illustre que celle des sires de Pons, la famille Drouauld des Bretignières. Il a semblé à M. Bourgnon de Layre qu'une famille humble dans son origine, qui a dû à un travail continu, joint à ses vertus héréditaires, de s'être élevée de génération en génération, qui a toujours habité le Poitou, et dont plusieurs membres ont occupé, à Poitiers même, les premières charges de la magistrature et de la cité, n'était pas indigne d'arrêter quelques instants l'attention de la Société des antiquaires. Anselme-Joseph-Louis Drouauld des Bretignières, successivement avocat du roi au présidial, avocat général au conseil supérieur, procureur du roi au tribunal de district et maire de Poitiers, mort en 1796, descendait d'un simple marchand de campagne. Cette famille, qui dura de la fin du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-neuvième, s'éteignit en la personne de Mme Florence Radegonde Drouauld, femme de Marc-Jean-Marie de Rougemont de la Voyrie, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, morte à Poitiers, le 12 août 1851, à l'âge de 87 ans.

Vient ensuite une notice de M. l'abbé X. Barbier de Montault, un des correspondants les plus actifs du ministère de l'instruction publique, sur des élégies poitevines relatives à la mort de saint Bruno. Le sujet de cette notice a été fourni à M. Barbier de Montault par l'examen d'un ouvrage, fort rare aujourd'hui, de format in-folio de 110 pages, qui ne porte ni titre, ni date, ni nom d'imprimeur, mais seulement à la fin la ville de l'impression, Bâle, et qui contient un panégyrique latin en l'honneur de saint Bruno, quelques vers composés par le saint, la lettre de faire part de son décès, les *titres* funèbres adressés en réponse aux religieux de Sainte-Marie du Désert par les chapitres, monastères et personnages célèbres de tous les pays, et une hymne pour la fête du saint fondateur.

Digitized by Google

Les titres funèbres dont il est ici question sont au nombre de vingt six pour le diocèse de l'Ouest de la France. L'auteur de cette notice cite ceux qui se rapportent à l'ancien Poitou. Aucune de ces pièces, qui sont en vers latins, ne nous a paru remarquable soit par la pensée, soit par le style, ni digne, par conséquent, d'une seconde ou plutôt d'une troisième exhumation, car elles ont été imprimées dans les *Acta sanctorum* (octobris, tome III, p. 736 et suiv.).

Nous avons lu avec plus d'intérêt un document que M. Rédet a découvert dans les archives du département de la Vienne, et qu'il a publié sous ce titre : *Un épisode des processions des Rogations à Poitiers en* 1466. Le chapitre de Sainte-Radégonde, sur lequel, depuis l'origine, les religieuses de Sainte-Croix exerçaient certains droits de prééminence, n'avait jamais fait porter aux processions de bannières et de châsses qui lui fussent propres; il vint un temps cependant où cette marque de déférence sembla humiliante au chapitre, qui se voyait privé d'une faculté dont jouissaient librement les autres églises collégiales de la ville. Il voulut donc se soustraire à cette sujétion, et provoqua par là, ainsi que par d'autres actes irrévérents, une plainte en justice de la part des religieuses offensées de cet esprit d'insubordination. Leurs griefs sont minutieusement exposés dans un long Mémoire présenté au sénéchal du Poitou. M. Rédet a donné quelques extraits assez curieux de cette pièce de procédure, composée de près de quarante pages et qui renferme des considérations détaillées présentées par les religieuses de Sainte-Croix pour justifier de leur bon droit. Entre autres arguments qu'elles font valoir en réponse au chapitre de Sainte-Radégonde, on remarque celui-ci : « *Item* et à ce que disent les dits deffendeurs que c'est contre « nature que hommes soient subgectz à femmes, respondent les « dites demanderesses que supposé que *naturaliter racione sexus* « *mulier ut mulier homini ut homini subiciatur*, *nihilominus homo* « *mulieri non ut mulieri*, *sed racione dominii*, *officii*, *potestatis et* « *auctoritatis potest subici.* » Une sentence de la sénéchaussée de Poitiers, rendue le 31 décembre 1472, maintint, par provision et pendant la durée du procès, les religieuses en possession de leurs anciens droits et prérogatives, en permettant aux chanoines de Sainte-Radégonde de faire porter leurs propres châsses et bannières aux processions des Rogations. Le jugement définitif n'est point parvenu jusqu'à nous.

Un compte rendu de M. Jules de la Marsonnière sur la part prise par la Société des antiquaires de l'Ouest aux assises scientifiques du Poitou, tenues à Poitiers au mois de mars 1857, témoigne que la

Digitized by Google

Société a joué le principal rôle dans ces assises. Car sur vingt Mémoires, discours, rapports ou communications formant l'ensemble des travaux de l'assemblée, il n'y en a que six qui appartiennent à des auteurs étrangers à la Société. Trente-trois de ses membres étaient présents, et sans entrer dans le détail des Mémoires instructifs qui y furent lus et des questions intéressantes qui y furent traitées, nous dirons que MM. de Longuemar, Ménard, Rédet, Bardy, l'abbé Barbier de Montault, l'abbé Lalanne, Pilotelle, Meillet, Mauduyt, Foucart, Bonsergent et Rochebrune payèrent largement au congrès la dette de la Société.

Nous n'entretiendrons pas le Comité d'une notice de M. Nicias Gaillard, président à la Cour de cassation, membre de la Société, sur un exemplaire de la très-ancienne coutume de Poitou existant à la bibliothèque de la Cour de cassation, travail extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence* (tome XII), que la Société a reproduit, par une disposition exceptionnelle, dans le Recueil de ses bulletins. Le nom de l'auteur de cette notice en garantit, d'ailleurs, le mérite. Mais nous signalerons particulièrement un essai de M. Ménard sur la topographie du pays des Pictons. Afin de contribuer, autant qu'il lui était possible, au vaste travail d'ensemble provoqué par l'Empereur sur la topographie de la Gaule aux premiers siècles de l'ère chrétienne et de répondre à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique, la Société avait chargé son secrétaire, M. Ménard, de rechercher et de réunir tout ce qui, dans les archives et dans les publications, se rapporte au but indiqué. M. Ménard s'est acquitté de sa tâche avec zèle et succès. Pour compléter les documents qu'il avait sous la main, il s'est adressé dans la Charente-Inférieure, dans les Deux-Sèvres et dans la Vendée, aux personnes qu'il savait les plus aptes à lui fournir d'utiles renseignements. Il a su coordonner avec méthode et apprécier avec sagacité les matériaux qu'il avait recueillis et donner aux questions douteuses les solutions les plus plausibles. Il a pu rectifier sur plus d'un point les ouvrages de Valois, de d'Anville, de Walckenaër, et y ajouter certains détails qui échappent à l'érudition même la plus vaste, et qui ne peuvent guère être connus que de ceux qui étudient sur place les localités. Nous savons, au reste, que la commission de la topographie des Gaules s'est montrée fort satisfaite de ce travail. A côté de ce témoignage favorable, le nôtre n'est plus que très-secondaire.

La loi récente sur l'usurpation des titres de noblesse donne un certain à-propos à la publication d'une pièce qui a été communiquée à la Société par M. A. de Jussieu, archiviste de la Charente. C'est

Digitized by Google

un rôle du ban de la noblesse du haut et bas Poitou, tenu et convoqué, sous le règne de Louis XV, le 15 juin 1758. Cette liste montre quelles familles de cette province étaient réputées nobles, il y a cent ans. Mais elle ne les indique pas toutes, puisqu'elle ne comprend pas celles dont les membres servaient déjà dans les armées et celles qui n'avaient pas de membres en état de porter les armes.

Nous ne terminerons pas cette revue sans mentionner quatre notices qui nous ont paru dignes d'intérêt :

1° Sur un saint Martin, fondateur du premier monastère de Saintonge, par M. Brillouin;

2° Sur des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux (Vienne), le 9 août 1856, par M. A. Brouillet;

3° Sur l'origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, par M. l'abbé Auber; travail qui a fourni d'utiles renseignements à M. de Longuemar pour son essai historique sur l'abbaye de Saint-Hilaire, dont nous avons entretenu le Comité (1);

4° Enfin, sur l'origine de la famille Descartes, par M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré.

Cette dernière est une dissertation très-étendue, hérissée d'arguments et de citations, ayant pour objet d'établir que René Descartes, qui, selon le témoignage unanime et incontestable de tous les biographes, est né à La Haye (département d'Indre-et-Loire), n'est originaire ni de la Touraine, ni de la Bretagne, ni du comté de Blois, comme on l'a diversement prétendu, mais de la ville de Châtellerault, en Poitou. M. l'abbé Lalanne combat successivement et avec beaucoup de vivacité les opinions de J. Bernier, historien du comté de Blois; d'Adrien Baillet, auteur d'une vie de Descartes; de Chalmel, historien de la Touraine, et de M. Kératry, lequel, dans un article publié par le *Musée des familles* (2), avait soutenu que Descartes, natif par accident de Touraine, était Breton. Il revendique pour le pays de Châtellerault la filiation paternelle et maternelle du célèbre philosophe. C'est à l'aide de nombreux documents authentiques, fruit des recherches qu'il a faites pour son histoire du Châtelleraudais, que M. l'abbé Lalanne s'est formé une conviction sur cette question. Nous ne lui contesterons ni l'exactitude de ses assertions ni la justesse de ses raisonnements; mais nous ne pouvons admettre la rigueur excessive de ses conclusions, lorsqu'il refuse aux habitants de la ville natale de Descartes le droit de reconnaître en lui un

(1) Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e Série, tome II, p. 267.
(2) 2e Série, novembre 1852, n° 2, Xe vol.

Digitized by Google

compatriote, et qu'il revendique ce privilége exclusivement en faveur des habitants de Châtellerault.

Nous n'avons pu, par cette revue sommaire, donner qu'une idée insuffisante de plusieurs des sujets traités dans ce recueil. Mais le simple énoncé de ces sujets peut faire apprécier au Comité la bonne direction imprimée aux travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest; ils se rapportent tous à des points d'histoire ou d'archéologie d'un intérêt local. Ce genre d'études et de recherches est surtout utile, en ce qu'il peut, plus que tout autre, contribuer à jeter de nouvelles lumières non-seulement sur l'histoire particulière de nos anciennes provinces, mais encore sur l'histoire générale de notre pays. La Société des antiquaires de l'Ouest est, dès le principe, entrée dans cette voie, et s'y est constamment maintenue ; nous ne pouvons que l'engager à y persévérer.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE. Troyes 1858.

Les Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, pendant l'année 1858, contiennent, parmi d'autres travaux sur les sciences et l'archéologie, trois Mémoires, qui se rattachent, d'une manière plus spéciale, à la philosophie et à l'histoire.

Je citerai d'abord d'intéressantes recherches de M. l'abbé Etienne Georges, membre associé, sur les institutions civiles du comté de Champagne, au temps de Thibaud IV, dit le Chansonnier. Ce n'est pas, en général, à ce point de vue qu'on se place pour étudier Thibaud. Il est moins populaire comme législateur que comme poëte, et on admire plutôt l'aimable esprit qui a laissé quelques vers gracieux, que le seigneur féodal qui favorisa l'émancipation des communes, limita la juridiction ecclésiastique, encouragea le commerce, l'industrie et l'agriculture. Le Mémoire de M. Etienne Georges éclaire cette partie de l'histoire peu connue du treizième siècle. On y trouve analysées quelques-unes des chartes d'affranchissement qui furent accordées par Thibaud, les réformes qu'il introduisit dans l'organisation judiciaire, les démêlés qu'il eut, à ce sujet, avec le clergé, et les fondations pieuses qui furent, en quelque sorte, la rançon de ses réformes administratives. L'auteur a recueilli également des détails curieux sur les foires qui se tenaient à Troyes, à Reims, à Provins, à Bar-sur-Aube, à Lagny-sur-Marne, etc., et qui appelaient un grand concours d'étrangers, sur les industries qui alimentaient le marché, entre autres sur la fabrication des draps, sur la culture de la vigne et sur celle des roses dites roses de Provins. Le seul regret que nous ait fait éprouver la lecture de ce Mémoire, c'est qu'il ne soit pas accompagné de l'indication des sources où l'auteur a puisé les principaux traits de ce tableau de l'administration de Thibaud IV.

Oublions maintenant le moyen âge, sinon la Champagne, et transportons-nous au sein d'une société et d'une civilisation toutes différentes.

Le maire et les échevins de la ville de Troyes, prisonniers à l'hôtel de ville en 1675, tel est le titre d'un Mémoire dont l'auteur, M. Théophile Boutiot, a donné plus qu'il n'annonçait; car, au lieu d'un fait isolé, il a retracé une suite d'événements qui marquent le progrès du pouvoir monarchique et l'abaissement continu des libertés communales, pendant le cours du dix-septième siècle. Ancien-

Digitized by Google

nement, les habitants de Troyes ne possédaient aucun privilége qui leur fût plus cher que celui de se garder eux-mêmes, et de ne pas recevoir, en garnison, les régiments du roi, si ce n'est dans le cas d'un danger imminent. Mais plus cette franchise était précieuse pour la commune, plus il était à craindre qu'elle ne lui fût retirée aussitôt que l'autorité royale se sentirait assez forte pour la détruire. Un premier coup fut porté, en 1638, par Richelieu. Cette année même, le maire et les échevins furent avisés, en mars, par une lettre du roi, que le régiment de Navarre irait bientôt prendre ses logements dans leur ville, et que la subsistance des troupes devait être assurée, par avance, de quinze jours en quinze jours. A force de remontrances, et en payant une lourde subvention, les échevins réussirent à écarter le danger qui menaçait leurs administrés. Mais l'ajournement ne fut pas de longue durée; car six mois après, comme un nouveau régiment, celui de Picardie, traversait la Champagne, la ville reçut l'ordre de lui ouvrir ses portes. Cette fois, toutes les démarches qui furent faites n'obtinrent d'autre réponse que le commandement exprès du roi « de loger le régiment sans y apporter ni délai, ni difficulté, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce fût, sous peine de désobéissance. » La ville hésitait encore dans l'espoir qu'une contribution plus forte, payée pour la subsistance des troupes, serait acceptée et qu'elle sauverait, à prix d'argent. ses vieux priviléges; mais le lieutenant général et l'intendant de la province lui adressèrent, au nom du roi, une dernière sommation, appuyée de la présence de trois régiments que l'on avait envoyés contre les habitants. Ceux-ci se résignèrent. Avec l'exemption du logement des gens de guerre, ils perdirent la garde de leur ville, dont les clefs passèrent des mains du maire à celles du commandant des troupes. Toutes les appréhensions qu'ils avaient conçues se trouvèrent justifiées et même dépassées. Il arriva plus d'une fois que l'indiscipline des soldats en garnison sema, autour d'eux, le désordre et l'épouvante. C'est une scène de ce genre, une espèce d'émeute militaire survenue à Troyes en 1675, dont le procès-verbal, retrouvé par M. Boutiot, a fourni l'occasion du Mémoire que nous venons d'analyser. Le 8 décembre de cette année-là, comme le maire et les échevins délibéraient à l'hôtel de ville, les troupes en garnison s'y portèrent en foule, assiégèrent les magistrats municipaux, les retinrent prisonniers, et ne leur rendirent la liberté qu'après avoir obtenu d'eux la promesse authentique de logements meilleurs. Cet épisode ignoré de l'histoire communale au siècle de Louis XIV méritait, sans doute, d'être signalé, et chacun saura gré à M. Boutiot qui l'a

Digitized by Google

découvert, de l'avoir placé dans le cadre le mieux propre à en faire ressortir l'intérêt.

Le dernier Mémoire dont j'ai à entretenir le Comité n'a rien de commun avec les études sur les anciennes institutions de la France. C'est un rapport tout métaphysique sur un ouvrage intitulé : l'*Artistaire, livre des principales initiations aux beaux-arts*, de Paillot de Montabert, le savant auteur du *Traité complet de la peinture*. Le rapporteur, M. Schitz, fait d'abord connaître quelques-unes des définitions du beau qui ont eu cours depuis Platon jusqu'à nous. Cette revue ne prétend pas à être complète, et entre autres lacunes considérables, j'y ai remarqué l'omission des théories de Kant, Hégel et Jouffroy ; mais elle suffit pour poser clairement la question que Paillot de Montabert a traitée. La solution qu'il donne, c'est qu'il y a deux sortes de beau : le beau sensible et le beau intellectuel, et que tous deux ont pour principe l'unité. « Ça ne peut être, dit-il, que dans l'unité que réside le beau pour l'intelligence, de même que ça ne peut être que dans l'unité que réside le beau pour les sens. » Comme Dieu est l'unité suprême, il en résulte que la religion et l'art ont la même origine, le même fondement, et par conséquent aussi le même but qui est le perfectionnement moral de l'individu et de la société.» « Qui ne veut pas devenir connaisseur en beaux-arts, dit notre auteur, ne veut pas devenir connaisseur en vertu, l'étude de la beauté manifestée par l'art, étant la meilleure préparation à l'étude de la vertu.» « Le caractère essentiel des beaux-arts, dit-il encore, est d'être un enseignement moral et social. Que leur voix magistrale et solennelle s'élève dans les moments de détresse morale, et la société est sauvée de l'abîme de la barbarie où elle allait tomber. » A Dieu ne plaise que nous découragions par une critique inopportune d'aussi nobles espérances. Il faut à l'artiste et au poëte cette idée sublime de leur mission, pour vivifier leur génie et leur inspirer des ouvrages dont la postérité se souvienne. La définition du beau est un des écueils auxquels se heurte la philosophie et que nul système n'a encore franchi, comme ne le prouve que trop la perpétuelle divergence des opinions. Ce qui importe le plus, c'est d'écarter les solutions qui méconnaissent la dignité de l'art et qui finiraient par le corrompre ; c'est de rechercher, c'est de cultiver, à l'exemple de Paillot de Montabert, les aspirations généreuses qui élèvent et qui semblent agrandir l'intelligence.

Charles Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. T. IV. Orléans. 1858.

Le volume que je suis chargé d'analyser se compose de dix-neuf Mémoires sur des sujets fort variés. A côté de dissertations sur la géographie ancienne de la Gaule, étude à l'ordre du jour, de recherches sur l'administration de la justice au moyen âge, on rencontre dans cette publication plusieurs monographies de villes, d'abbayes et de châteaux de l'Orléanais, enfin, des comptes rendus de fouilles ou de découvertes intéressantes dans le domaine des arts ou de l'histoire. L'histoire envahit peut-être un peu le domaine de l'archéologie dans ce volume, mais c'est presque toujours l'histoire écrite par des antiquaires, c'est-à-dire l'histoire appuyée sur les monuments et non l'histoire composée seulement d'après les textes. Je ne me suis pas astreint à suivre dans ce travail l'ordre adopté dans le volume; j'ai cru préférable de grouper les Mémoires méthodiquement, et je vous entretiendrai d'abord de deux études sur la géographie ancienne de la Gaule. Sans être destinées au même retentissement que la discussion qui se poursuit avec tant de chaleur sur le véritable emplacement d'Alesia, les questions soulevées dans ces écrits ne sont peut-être pas plus faciles à résoudre.

L'un de ces Mémoires est de M. l'abbé Cosson qui l'intitule : *l'Aqueduc de Vellaunodunum*. Sait-on donc d'une manière certaine où était situé Vellaunodunum? Si l'on consulte les anciennes géographies, on voit que cet oppidum des Sénonais a été placé dans bien des localités différentes, à Vallan, près Auxerre, à Montbouy, à Château-Landon, enfin, à Beaune-la-Rollande. Cette dernière hypothèse est de d'Anville qui a donné les raisons de son choix, d'abord dans ses *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule* (voir p. 218 et suiv.), et dix-sept ans plus tard dans sa *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 685. A la vérité, dès 1836, M. Jollois, dans son *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, a mis en avant une nouvelle opinion. Le savant ingénieur a retrouvé ou a cru retrouver Vellaunodunum au lieu dit le *Pré-Haut*, territoire de Sceaux, département du Loiret.

Digitized by Google

Cette attribution semble avoir fait oublier, au moins dans l'Orléanais, toutes celles que je viens d'énumérer, car on la trouve acceptée, dès 1853, dans une dissertation intitulée *Notice sur les ruines de Vellaunodunum*, insérée dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* et que l'on doit également à M. l'abbé Cosson, et bien plus, le nouveau travail dû au pieux écrivain paraît avoir été composé surtout pour établir définitivement ce point de la géographie de la Gaule. Ce Mémoire donne les détails les plus précis sur la découverte faite, en 1853, à trois kilomètres du Pré-Haut, le Vellaunodunum de M. Jollois, d'importants vestiges d'un aqueduc romain dirigé de telle façon qu'il devait nécessairement aboutir à un tronçon d'aqueduc antérieurement signalé, par le savant ingénieur, au Pré-Haut, dans son *Mémoire sur les antiquités du Loiret.*

« Cette découverte, c'est M. l'abbé Cosson qui parle, offre un té-
« moignage de plus en faveur de l'importance de la ville antique de
« Vellaunodunum. » L'argumentation n'est peut-être pas tout à fait concluante, mais la découverte est intéressante, car elle complète les données que l'on possédait déjà sur l'aqueduc signalé au Pré-Haut, et peut démontrer l'importance d'une station romaine dans cet endroit ; seulement il ne s'ensuit pas nécessairement que cette station soit l'oppidum celtique que César prit en trois jours et qu'il nomme Vellaunodunum, d'autant plus que selon M. Cosson lui-même, la construction de cet aqueduc est romaine et ne remonte qu'au deuxième siècle de notre ère.

Je sais que l'opinion de M. Jollois est appuyée sur des études consciencieusement faites sur le terrain, qu'il dit avoir trouvé au Pré-Haut d'importantes ruines et jusqu'à l'emplacement d'un cirque; cependant tout le monde ne sera pas convaincu, car la présence de débris romains n'est pas une raison de croire qu'on se trouve sur un oppidum celtique. Il faudrait pouvoir citer des antiquités celtiques; aussi, en l'absence d'inscriptions et d'autres témoignages plus explicites que ceux invoqués par feu Jollois, on se croira le droit d'hésiter entre son opinion et celle de d'Anville qui paraît très-solidement établie. Je me contenterai donc de signaler l'excellente description qu'a donnée M. l'abbé Cosson du nouvel aqueduc romain, et d'appeler l'attention des géographes-archéologues sur ce point intéressant pour l'histoire si débattue des campagnes de César dans la Gaule.

Le second des Mémoires que j'annonçais comme traitant des questions de géographie est celui de M. L.-A. Marchand, titulaire non résidant, *sur la découverte des ruines romaines de Brivodurum à*

Digitized by Google

Ouzouer-sur-Trézée (Loiret). Aux confins de l'Orléanais, à 3,600 mètres au N.-E. de Briare, et à 2 kilomètres au S.-O. d'Ouzouer-sur-Trézée, M. L.-A. Marchand a découvert, sur son domaine du Rochoir, une ville romaine détruite par le feu et dont les restes ensevelis sous le sol avaient échappé jusqu'à ces dernières années aux investigations des archéologues. Cette ville, selon M. Marchand, c'est la station romaine de Brivodurum qu'on plaçait jadis à Briare, dont le nom rappelle, en effet, visiblement la forme celtique. A l'appui de son opinion, M. Marchand fait remarquer qu'avant les fouilles de M. Jollois, exécutées il y a vingt-cinq ans, on n'avait rien signalé à Briare qui pût faire supposer l'occupation romaine. A cette époque, M. Jollois trouva à Briare des restes de fondations gallo-romaines, un cimetière antique et quelques objets dignes d'intérêt. « Mais n'est-il pas évident, dit M. Marchand, qu'on ne saurait com-« parer l'exiguïté des lieux où ces antiquités étaient enfouies avec « l'étendue de cent hectares qu'occupent les substructions du Ro-« choir. C'était là qu'était Brivodurum! s'écrie M. Marchand, c'est, « ajoute-t-il, l'avis du Comité historique établi au ministère de « l'instruction publique. »

J'ai été curieux de savoir si, en effet, le Comité s'était prononcé aussi affirmativement sur cette question que l'a cru M. Marchand; j'ai ouvert le Bulletin, au tome II, page 606; mais si j'y ai trouvé, dans le compte rendu d'un premier Mémoire de M. Marchand sur cette question, les éloges justement mérités par le zèle et les lumières de cet antiquaire, je n'y ai pas vu un assentiment formel à l'hypothèse qu'il soutient et vient renforcer dans le travail qui m'occupe. « Le rapporteur, M. Léon Renier, ne regarde pas, comme suf-« fisamment démontrée, l'existence de deux villes distinctes dans « ces deux localités, et il serait plutôt porté à admettre qu'il s'agit « de la même ville qui a changé de place. »

Brivodurum, selon M. Renier, aurait donc été, selon les temps, à Briare et au Rochoir; la proximité de ces deux localités donne une grande vraisemblance à cette opinion; on connaît, d'ailleurs, plusieurs endroits où des faits analogues ont été constatés. Resterait à expliquer pourquoi le nom se serait attaché à Briare plutôt qu'au Rochoir, où l'on a trouvé non-seulement d'importants restes de constructions romaines, mais encore, en l'espace de deux années, plus de cinq cents médailles romaines et une médaille gauloise. Pour répondre à cette question, il faudrait avoir pu étudier les localités; je me contenterai donc, comme tout à l'heure, de signaler à l'attention de la Commission de la carte de la Gaule le Mémoire de M. Marchand,

Digitized by Google

qui ne se borne pas à la description des ruines trouvées au Rochoir, car on y lira avec intérêt ses recherches sur les voies romaines de la région (1).

Avant de quitter cet intéressant travail, il reste une observation à faire. Dans une note insérée à la première page du Mémoire de M. Marchand, M. l'abbé Desnoyers, qui pense avec raison qu'on doit écrire Brivodurum et non Brivodunum, comme quelques modernes, compte à tort M. Léon Renier, notre collègue, au nombre des partisans de cette orthographe vicieuse. M. l'abbé Desnoyers a évidemment cité de mémoire, et sa mémoire l'a trompé, comme il est facile de s'en convaincre en recourant au numéro du Bulletin cité par lui et que je citais moi-même tout à l'heure. On y verra que le nom antique de Briare est écrit par notre savant collègue, non pas Brivodunum, mais bien Brivodurum, comme le veulent MM. Marchand et Desnoyers, et avant eux l'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, d'Anville et surtout la signification certaine des deux vocables celtiques dont se compose ce nom.

Le Mémoire de M. F. Dupuis, titulaire résidant, sur la découverte d'un théâtre romain à Triguères, en 1857, pourrait être, comme les deux précédents, classé parmi les matériaux d'une géographie de la Gaule, car s'il s'agit dans ceux-là de savoir où l'on doit placer Vellaunodunum et Brivodurum, celui-ci pose aussi une énigme géographique qui ne sera peut-être jamais expliquée. Triguères est une bourgade du département du Loiret dont la population est d'environ 1,400 habitants; on ne sait pas quel nom cette bourgade a porté dans l'antiquité, on ne connaît pas même, nous dit M. Dupuis, la forme de son nom avant l'appellation actuelle, et voici qu'un laboureur, en creusant d'aventure son sillon plus profondément que de coutume, s'est venu heurter sur les ruines d'un théâtre romain!

Triguères aurait donc été une ville ou une station de quelque importance, car l'existence d'un théâtre semble annoncer une population considérable. Qui nous dira pourtant l'histoire ou seulement le nom de Triguères dans l'antiquité? Personne, très-probablement; ce secret est enseveli dans la nuit des temps; mais s'il faut renoncer à retrouver ce nom oublié, l'érudition n'a cependant pas laissé sans explication les faits analogues à celui que signale M. Dupuis. La découverte d'un théâtre dans une localité sans importance histo-

(1) Au moment de mettre ces lignes sous presse, j'apprends que M. Marchand prépare un nouveau travail sur cette question, et qu'il se propose de démontrer que Briare et la ville découverte au Rochoir ont les mêmes droits au nom antique de Brivodurum.

Digitized by Google

rique n'est pas un fait unique ; aussi d'ingénieuses conjectures basées sur l'observation, et qui gagnent du terrain tous les jours, ont elles donné une solution très-plausible de ce problème archéologique.

On sait qu'il n'y avait dans la Gaule qu'un petit nombre de villes dans l'acception réelle du mot. Il y avait des *civitates*, qui ne possédaient pas une seule ville. Il fallait cependant à ces populations dispersées dans les campagnes un lieu de réunion pour les assemblées religieuses, politiques ou commerciales. On élevait donc, dans des localités centrales, un temple, un théâtre, un forum, destinés à ces sortes de foires nationales. Ces constructions ont souvent donné naissance à de véritables villes, dont les noms transmis jusqu'à nous ont conservé le souvenir de cette origine, comme le Forum Segusiavorum qui est devenu Feurs, et tant d'autres ; mais bien souvent le temple, le forum, ayant été abandonnés, la localité est redevenue déserte, et le hasard nous y fait retrouver aujourd'hui avec surprise ces vestiges de monuments auxquels on ne peut assigner de dénominations géographiques. Les fouilles du théâtre de Champlieu, celles du théâtre de Nizy-le-Comte qu'a fait connaître, il y a quelques années, une intéressante publication de la Société archéologique de Laon, sont des exemples qui, joints à quelques autres et enfin à celui que nous fournit la découverte du théâtre de Triguères, pourront servir à corroborer l'opinion que je viens d'exposer après plusieurs archéologues distingués, et que je crois aussi vraie que vraisemblable.

On lira avec intérêt dans le Mémoire de M. Dupuis la description, remarquable par sa clarté, qu'il donne des restes du théâtre récemment découvert à Triguères. Ces ruines offrent la figure d'un arc fermé par une corde d'une soixantaine de mètres de longueur. Le théâtre s'élevait, comme la plupart des édifices de ce genre, sur le plan incliné d'un coteau qui offrait une pente naturelle aux gradins et permettait aux spectateurs de jouir de l'aspect du pays. D'après les calculs de M. Dupuis, plus de 7,000 personnes pouvaient assister aux représentations dans le théâtre de Triguères. Depuis que l'attention a été portée sur ce point, on a trouvé dans le voisinage du théâtre d'autres vestiges de constructions, des médailles et des fragments de poteries. Triguères est d'ailleurs un lieu intéressant pour l'archéologie à d'autres titres; M. Dupuis y signale l'existence d'un dolmen connu sous le nom de Pierre du Vieux-Garçon, et une église à laquelle il doit consacrer quelque jour un travail spécial. Je l'en remercie d'avance; mais, avant de fermer son inté-

Digitized by Google

ressant Mémoire, je ne crois pas pouvoir me dispenser de signaler une inadvertance échappée à l'auteur dans les premières pages.

« L'intérieur de la France, dit M. Dupuis, et nos contrées même « possèdent plusieurs amphithéâtres destinés à des jeux, à des « luttes, à des combats; on n'y avait pas encore trouvé, que je « sache, de théâtres proprement dits. »

On connaît en effet plus de cirques, d'arènes, ou d'amphithéâtres que de théâtres; mais M. Dupuis ne peut avoir oublié que, sans parler des ruines du théâtre d'Arles, qu'on admire même à côté des Arènes, il existe en France un assez grand nombre de théâtres antiques dont une liste a été publiée par notre savant collègue, M. Magnin, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, pour 1840. Cette liste considérable, qui fournit de précieuses indications sur les ouvrages où il est parlé de ces vestiges de l'antiquité, serait facilement augmentée aujourd'hui. Il y faudrait ajouter, entre autres, le théâtre de Moind, près de Montbrison, auquel M. A. Bernard a consacré un consciencieux travail dans le tome XIX des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, et parmi ceux qui ont été le plus récemment découverts ou fouillés, celui de Champlieu qui a donné lieu à d'intéressantes discussions qui paraissent devoir se prolonger et dont l'écho retentissait naguère dans une de nos séances (1).

En quittant l'archéologie gallo-romaine pour passer aux études sur le moyen âge, je trouve la Notice de M. l'abbé de Torquat, titulaire résidant sur l'antique abbaye de Saint-Mesmin, ou de Micy Saint-Mesmin, près Orléans. C'est un très-bon travail puisé aux sources. Ce monastère, dont on fait remonter la fondation jusqu'à Clovis, eut pour premiers abbés saint Euspice et saint Mesmin, son neveu. On suit avec intérêt dans la Notice de M. de Torquat les vicissitudes de cette abbaye dont les premiers siècles furent remplis de calamités. La tranquillité ne régna à Saint-Mesmin que depuis la fin du dixième siècle jusqu'à l'apparition du protestantisme dans le centre de la France. Troublés dans leur retraite par le tumulte des guerres de religion, les moines de

(1) Il ne faut pas désespérer de pénétrer le problème posé par la découverte d'un théâtre à Triguères: un Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, dont je n'ai eu connaissance que depuis la lecture de ce rapport, m'apprend qu'on a trouvé récemment des sarcophages antiques à Triguères. Pourquoi un jour n'y rencontrerait-on pas quelque inscription?

Si le zèle des membres de la Société archéologique de l'Orléanais et celui du possesseur du théâtre de Triguères ne se démentent pas, on saura peut-être un jour le nom antique de cette localité.

Digitized by Google

cette abbaye qui, depuis 1455, était tombée en commende, oublièrent les exemples de leurs saints fondateurs ; la discipline se relâcha, les bâtiments tombèrent en ruines, comme d'ailleurs dans presque tous les monastères où avait prévalu l'abus fatal de la commende ; en un mot, tout était à Saint-Mesmin dans un tel désarroi qu'en 1588, lorsque le cardinal de la Rochefoucaud en fut nommé abbé, il ne trouva plus que huit religieux dans le cloître. Le nouvel abbé entreprit la réforme du monastère ; il sollicita et obtint une bulle du pape Paul V et des lettres patentes de Henri IV, et, armé de pleins pouvoirs, il substitua des Feuillants à ces Bénédictins dégénérés. Ses soins ne se bornèrent pas à rétablir l'ordre moral ; il releva les bâtiments claustraux qui, s'ils ne retrouvèrent jamais leur importance première, formaient cependant au commencement du siècle dernier un ensemble qui n'était pas dénué de splendeur. On en peut juger par un curieux dessin que ne paraît pas avoir connu M. de Torquat et dont il serait sans doute heureux d'apprendre l'existence. Ce dessin, conservé dans la précieuse collection topographique du Cabinet des estampes de la Bibiothèque impériale, représente l'abbaye et ses jardins ; on y lit cette inscription : *L'abbaye de Saint-Mesmin de l'ordre des Feuillants, près Orléans.* 1707. Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'antique abbaye. Le dernier abbé de Saint-Mesmin, dont je regrette que M. de Torquat n'ait pas cru devoir citer le nom, mourut, dit le savant historien, martyr à Paris, en 1792. Il fut l'une des nombreuses victimes des journées de septembre. Le travail de M. l'abbé de Torquat se termine par le récit de la découverte de la grotte où fut inhumé saint Mesmin, à la chapelle Saint-Mesmin, et par la description des monuments élevés, en 1857 et en 1858, l'un sur l'emplacement de ce tombeau, l'autre sur le sol de la célèbre abbaye dont l'histoire a été si complétement élucidée dans ce remarquable écrit.

On trouvera encore l'histoire d'une abbaye qui n'existe plus dans le volume dont je vous entretiens ; mais si Saint-Mesmin n'est plus qu'un souvenir, il subsiste heureusement quelques vestiges de l'antique monastère de Notre-Dame de la Garde, ou la Guiche. Les restes de cette abbaye, fondée l'an 1268 par Jean de Châtillon, comte de Blois, se voient encore sur les confins de la forêt de Blois, dans la vallée de la Cisse et près du village de Coulanges. De grands murs de clôture, quelques constructions du treizième siècle et une chapelle moderne rappellent cette abbaye si célèbre jadis pour avoir donné la sépulture aux comtes de Blois de la maison de Châtillon. L'auteur de ce Mémoire, M. Jules Laurand, titulaire résidant, a su

Digitized by Google

résumer en quelques pages des recherches patientes faites aux meilleures sources. Un registre manuscrit de la Guiche, qui appartient à notre collègue, M. de la Saussaye, a fourni à M. Laurand d'intéressantes indications sur la vie intérieure du monastère à l'époque des guerres de religion ; ainsi, en 1561, on voit le bailli de Blois écrire à la reine Catherine de Médicis pour l'informer que l'on était entré au couvent la nuit ; que l'on avait emmené treize religieuses novices et professes qui plus tard avaient été vues au prêche, et demander que ce scandale ne demeure pas impuni. Quelques années plus tard, les huguenots pillent le monastère et brisent plusieurs des tombeaux qui remplissaient l'église. Heureusement il existe aux archives du Loiret une description de ces tombeaux rédigée, on ne sait trop à quelle époque, par des religieuses de la Guiche, et ce qui vaut mieux, deux de ces tombeaux subsistent encore, sauvés par un des propriétaires de la Guiche, M. Pardessus, le célèbre académicien, qui les plaça dans une petite chapelle élevée par ses soins près de l'emplacement de l'ancienne église abbatiale, démolie à l'époque de la Révolution.

Par une heureuse circonstance, le tombeau du fondateur du monastère est un de ceux que la dévastation a épargnés, au moins en partie, car si l'ancien soubassement, trois figures accessoires et l'inscription n'existent plus, on peut du moins admirer encore la statue en marbre noir de Jean de Châtillon, couché et revêtu d'une cotte de mailles par-dessus laquelle il porte la tunique sans manches. Le second tombeau est celui de Guy Ier de Châtillon, mort en 1342 ; le comte est représenté comme le précédent, mais la statue est moins bien conservée. En revanche, les figures qui accompagnaient l'effigie du défunt ont été conservées ; ce sont quatre religieuses de la Guiche, deux dans l'attitude de la désolation, et deux en méditation. Les autres tombeaux, dont il n'existe plus que le souvenir dans la brève description dont il vient d'être parlé, étaient ceux d'Alix de Bretagne, femme du fondateur ; de Louis de Châtillon, de Hugues II de Châtillon, de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon ; de Jean de Châtillon, seigneur de Longueval ; de Madame Marguerite, comtesse d'Étampes et de Vertus, fille du duc Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, mère de François II, duc de Bretagne, et tante paternelle de Louis XII, roi de France. Il serait bien à désirer que les précieux monuments de la sculpture dont l'existence nous est révélée par le Mémoire de M. Laurand fussent dessinés, mais je les ai cherchés vainement dans l'atlas qui accompagne le volume. Qu'il me soit permis d'exprimer ici le vœu que les Sociétés archéologiques

Digitized by Google

fassent reproduire par le dessin ou par la photographie, cet auxiliaire si commode de l'antiquaire, le plus grand nombre possible des monuments iconographiques qui subsistent encore.

Le Mémoire de M. Bimbenet, greffier en chef de la cour impériale d'Orléans, titulaire résidant, serait plutôt du ressort de la section d'histoire que de la nôtre ; ce sont des *Recherches sur l'administration de la justice dans l'intérieur de la ville d'Orléans ;* cependant, comme au milieu des singularités de l'ancien droit si bien observées et expliquées par l'auteur, je trouve un fait intéressant qui se rattache à la numismatique, j'ai pensé que je ne pouvais pas le passer sous silence.

Le détenteur d'un domaine appelée Bapaulme, situé à Ouvrouer-les-Champs, devait, tous les ans, « rendre et payer, conduire et ame-« ner au doyen du doyenné de Saint-Pierre-Empont, au cloistre du-« dit monastère, et sous l'orme dudit cloistre, à l'heure de vespres, « au moment où l'on chantait le *Magnificat*, un mouton cornu, bon « mouton et convenable, à cornes dorées, lequel portera pendant « es dites cornes, à savoir à chacune corne, un escu esquels escus « seront peintes et mises les armes de Monsieur Saint-Pierre, et sera « i cellui mouton lié par les dites cornes d'une sainture de laine, et « une bourse pendante à la dite sainture, et y celle bourse aura « cinq sols parisis. »

Le premier des actes qui mentionne cette bizarre redevance est de 1365. Le dernier est de l'année 1790, qui vit disparaître tous les droits féodaux. Ce qui ajoute à la singularité de cette prestation en nature, c'est que, comme le fait très-bien remarquer M. Bimbenet, on avait évidemment voulu l'assimiler à une monnaie, au *mouton*, dit aussi *florin d'or à l'aignel*, ou pièce de seize sols parisis émise à l'époque de la concession en fief et censive de la ferme de Bapaulme ; on estimait la valeur du *mouton* cornu à onze sols parisis qui, additionnés avec les cinq sols qu'il portait dans la bourse suspendue à son cou, formaient la somme de seize sols parisis, total de la rente due par le détenteur du fief et censive concédés.

M. Bimbenet fait observer à ce sujet que le monastère avait voulu, par cette redevance en nature, s'associer à l'idée religieuse qui avait inspiré à saint Louis l'émission du florin à l'agneau de Dieu ; on confondait dans ce singulier tribut le mouton vivant et le mouton monnaie, et pour que rien ne manquât à ce rapprochement, de même que la monnaie était d'or, de même les cornes du mouton de redevance devaient être dorées.

M. Bimbenet est un guide expérimenté avec lequel on peut s'en-

Digitized by Google

gager sans crainte dans le dédale des juridictions de la féodalité ; mais si intéressant que soit le spectacle des singularités dont il nous déroule le tableau, la lecture de son Mémoire suggère des pensées que l'auteur n'a peut-être pas songé à faire naître. Malgré le charme romanesque qu'on éprouve à voir revivre ces mœurs dont la naïveté fait presque oublier la barbarie, on se prend à se réjouir, comme si elle datait d'hier, de la chute du système sous lequel elles se sont développées. Qui pourrait, en effet, regretter sérieusement le fouillis inextricable de ces juridictions enchevêtrées les unes dans les autres, comme les ruelles étroites de nos cités du moyen âge, et ne pas leur préférer la régularité moins pittoresque, mais si claire des articles de nos codes.

Dans le *Mémoire sur la ville et les seigneurs de Gien*, je retrouve avec plaisir le nom de M. Marchand, qui, loin de se renfermer dans l'étude des antiquités romaines qui abondent sur son domaine du Rochoir, a écrit sur Gien un excellent morceau d'archéologie historique. L'érudit maire d'Ouzouer-sur-Trezée commence par trancher nettement la question si souvent débattue du nom primitif de Gien, que quelques auteurs veulent avoir été *Genabum*. D'accord avec d'Anville, M. Marchand démontre que *Genabum* n'est pas Gien, mais bien la ville célèbre à laquelle l'empereur Aurélien donna son nom qu'elle a conservé, jusqu'à nos jours, sous la forme corrompue d'Orléans. On sait que l'un des arguments des adversaires obstinés de cette opinion est le nom de Génabie que porte un faubourg de Gien ; mais Adrien de Valois a depuis longtemps fait remarquer que cette dénomination est récente, et que si les habitants de Gien l'ont adoptée au lieu de celle de *Gien-le-Vieux*, *Giemus vetus* qu'on trouve dans les anciens documents, c'est uniquement afin d'en prendre texte pour revendiquer, par un sentiment d'amour-propre peu sensé, l'honneur d'occuper l'emplacement de l'antique Genabum. La forme la plus ancienne du nom de Gien est *Giemus*, qui paraît dans un texte de l'an 596 ; en 691, Giemus devient Giomus ; on le trouve, un siècle plus tard, défiguré sous les formes Gaiomus et Giomacus ; mais sous Charlemagne et saint Louis, cette localité est désignée par le mot Giemum. Les anciennes monnaies de Gien portent pour légende : *Giemis cas* (abréviation de *castrum* et non de *civitas*) ; enfin, les gouverneurs et tabellions jurés du comté écrivaient encore *Giem* à la fin du règne de Charles IX; la cloche du beffroi de la collégiale de Saint-Etienne de Gien qui subsiste, et qui a été fondue en 1495, porte une inscription qui commence ainsi : *Aux habitants de Giem j'appartien*. C'est seulement tout à fait à la fin seizième siècle que l'or-

Digitized by Google

thographe actuelle *Gien*, qui seule peut faire penser à Genabum, a fini par prévaloir.

Vient ensuite l'histoire très-accidentée et fort embrouillée des seigneurs de Gien, dans laquelle M. Marchand a cherché à porter la lumière. C'est pendant la domination des sires de Donzy, au douzième siècle, que furent frappées les monnaies avec la légende *Giemis* dont je viens de parler; après ces seigneurs, Gien fut possédé par des princes des maisons d'Evreux, de Berry et de Bourgogne, passa entre les mains du connétable de Richemont, de Dunois, de la dame de Beaujeu, et, plus tard, entre celles du chancelier Séguier, non sans avoir fait à diverses reprises retour à la couronne. Au moment de la Révolution de 1789, le comté de Gien appartenait à une famille du Parlement de Paris, et son dernier seigneur fut A.-H. Feydeau de Marville, marquis de Dampierre et comte de Gien.

Comme dans le Mémoire de M. Bimbenet, c'est encore le droit féodal qui fait l'intérêt principal d'un travail de M. Ch. de Langallerie, titulaire résidant, sur le château de Chemault qui vient d'être démoli. Situé à 2 kilomètres de Boiscommun et élevé en 1496, Chemault fut possédé successivement par diverses familles dont l'énumération, utile dans le Mémoire de M. de Langallerie, serait sans intérêt dans cette analyse. J'aime mieux emprunter à cet excellent travail quelques détails sur les droits singuliers du fief et seigneurie des Meignants, qui appartenait aux châtelains de Chemault. La terre des Meignants consistait en un arpent de bois situé paroisse de Suryaux-Bois. Un acte d'échange de 1549 définit en ces termes les droits de ce fief :

« Que sur tous et chacun les meignans (1), serruriers, brasilleurs « de cerpes, faiseurs de clairines et tous ceux qui besongnent en « airin, passants et residents entre Seine-et-Loire, le portail d'Or- « léans, le pavé d'Etampes et la pierre lectrée, y a droit de prendre « par chacun an, quatre deniers parisis, avecque haute justice « moyenne et basse et autres droits dépendants d'icelle seigneu- « rie, etc. »

D'après un acte postérieur, ce droit singulier se complétait par l'obligation à tous les chaudronniers de passage dans la paroisse de Chemault de venir « offrir leur métier et de radouber et accommoder ce qu'il y a de leur état dans le château, » le seigneur avait même le droit « de revendiquer les dits meignants, s'ils étaient pour- « suivis criminellement devant autres juges que celui du dit fief. »

(1) Meignant, magnan ou magnin, signifie *chaudronnier*.

Digitized by Google

Un de ces rois des chaudronniers eut un jour l'honneur de recevoir sous son toit un roi véritable, le roi de France et de Pologne. Henri III, passant près du château de Chemault, s'y arrêta et y dîna. Ce prince fut surpris de rencontrer dans la cour et les jardins plusieurs hommes auxquels il manquait une jambe ou un bras. C'était une troupe de vieux soldats invalides nés dans les terres de Guillaume Pot, sire de Rhodes et de Chemault, que ce gentilhomme nourrissait et entretenait à ses frais. M. de Langallerie assure que cette noble hospitalité du sire de Chemault suggéra au roi l'idée d'un ordre de la Charité chrétienne, établi en 1575 à Paris, rue de l'Oursine, pour de pauvres officiers et soldats blessés à la guerre, lequel serait devenu, après diverses transformations, l'*hôtel des Invalides*. Il est très-possible, en effet, que la louable générosité de M. de Rhodes n'ait pas été sans influence sur la fondation de l'ordre de la Charité chrétienne; mais je n'apprendrai pas à M. de Langallerie que l'institution des invalides a de plus vieilles racines dans le passé. On sait que bien des siècles avant le règne de Henri III nos rois faisaient nourrir dans les monastères des soldats estropiés ou invalides, connus sous le nom d'oblats, et que c'est principalement en convertissant en rentes au profit de l'hôtel des Invalides, les sommes que coûtaient aux monastère cette hospitalité devenue obligatoire, que Louis XIV assura l'existence de cette noble institution, l'une des gloires de son règne. Une planche qu'on trouvera dans l'atlas qui accompagne le volume peut faire juger de l'architecture du château de Chemault, dont au moins le souvenir subsistera, grâce à l'intéressant Mémoire de M. de Langallerie. Chemault était construit dans le style du seizième siècle dans sa plus grande simplicité. La couverture du toit était garnie d'un faîtage en plomb dont les extrémités étaient ornées de girouettes et de pots à fleurs du même métal. Le musée de la Société archéologique de l'Orléanais possède deux de ces curieux vases qui lui ont été donnés par M. Favereau, membre du conseil général du Loiret. Dans la chambre du roi, on a trouvé, en enlevant un parquet, cette singulière indication écrite au crayon noir : « Ce parquet a été fait par « moy Pierre Declosménil, cavallier normand, 1688 en mai. » Suivait l'écusson des armes de cet ouvrier gentilhomme.

Avant d'abandonner M. de Langallerie pour les importants travaux de ses collègues qui me restent à examiner, je ne dois pas oublier de mentionner que le même auteur a consacré quelques pages à une découverte de quatre nielles faite à Orléans, il y a quelques années, dans un volume relié au dix-septième siècle. Parmi ces quatre nielles, trois ont été décrits par feu Duchesne aîné dans son *Essai sur les*

Digitized by Google

Nielles; mais le dernier était inconnu avant la publication de la Société archéologique de l'Orléanais. Ce nielle fut placé, au moment de la découverte, sous les yeux exercés du conservateur des estampes qui en constata l'authenticité et crut pouvoir l'attribuer au célèbre Peregrini. La planche X de l'atlas offre un *fac-simile* fort bien fait de ce précieux échantillon d'un art dont les produits sont si recherchés aujourd'hui.

M. Pillon, l'un des membres les plus zélés de la Société archéologique de l'Orléanais, a enrichi ce volume de deux Mémoires, une spirituelle étude sur le *Pignon*, et une notice courte mais substantielle sur le château d'Arabloy ou d'Arablay, comme on l'a écrit longtemps. Cette fois, il ne s'agit pas heureusement d'un édifice détruit; l'auteur nous parle, au contraire, d'un petit château féodal « dont la conservation parfaite présente à l'étude le type des « constructions militaires à l'époque de Philippe le Bel. » Arabloy est situé à 8 kilomètres de Gien; le château s'élève dans un pays sauvage, et ses combles dominent de hautes futaies; ses approches, ses ruelles, tout son système de terrassements militaires n'ont pas été changés depuis le commencement du quatorzième siècle. On ne trouve pas souvent un sujet aussi bien choisi pour l'étude de l'architecture militaire.

M. Pillon signale de grandes analogies entre le château de Gien et le petit castel d'Arabloy; mais ce qui intéressera particulièrement les membres de la section, c'est que le savant antiquaire fait connaître par de bonnes descriptions d'intéressants vestiges de sculpture du commencement du quatorzième siècle. Ainsi, on voit encore à Arabloy la statue, gisante au coin du cimetière, d'un chevalier armé de toutes pièces. Suivant M. Pillon, c'est Jean d'Arabloy, sénéchal du Périgord et du Quercy, celui-là même qui négocia le traité de paix conclu en 1294 entre Philippe le Bel et Edouard Ier, roi d'Angleterre. Si l'on s'en rapporte au père Anselme, il y aurait ici confusion entre Jean Ier d'Arabloy, négociateur de ce traité, et son fils Jean II, qui fut aussi, à la vérité, sénéchal du Périgord et du Quercy, mais auquel le célèbre généalogiste ne rapporte pas l'honneur de cette grande affaire, l'une des plus importantes de la fin du treizième siècle. Quoi qu'il en soit, Jean d'Arabloy, Jean II, selon le père Anselme, est représenté couché, les mains jointes, les pieds posés sur un lion; sa tête, son casque, ses gantelets ont à peine conservé une forme, et les jambes manquent, mais on lit encore ce fragment de l'inscription :

Messire Jehans de Arrabloy.... respassa l'an de grace mil trois cent dix, le dimanche après la Toussaint.....

Digitized by Google

A l'endroit où devraient se voir les jambes, on lit ces mots écrits en caractères très-différents de ceux qui précèdent : *Hic jacet pater cardinalis.* En effet, Jean II d'Arabloy fut père d'un prince de l'Église romaine, Pierre d'Arabloy chancelier de France et cardinal en 1316, six ans après la mort de Jean II. Dans la petite église du village, si l'on examine le pavé de la chapelle, on découvre une dalle qui sert de marche à la sacristie; cette dalle a malheureusement été sciée en deux, mais on y distingue encore l'effigie très-bien gravée d'une châtelaine ; c'est ce qui reste de la tombe de Jeanne d'Anlezy, femme de Jean d'Arabloy, mère du cardinal, car on lit encore ces mots : *Dame Jeanne d'Anle.....*

M Pillon termine cette curieuse monographie par une prière que je répète et que je voudrais faire entendre par qui de droit, c'est que la statue de Jean d'Arabloy soit enlevée du cimetière où elle se détériore chaque jour, et qu'on fasse quelques fouilles dans la chapelle d'Arabloy où sans doute on trouverait d'autres monuments.

La Société archéologique a inséré dans ses Mémoires un écrit de M. J. Loiseleur, titulaire résidant, sur le château de Chaumont-sur-Loire ; je ne m'étendrai pas sur ce travail qui, de l'aveu de l'auteur dont j'emprunte les expressions, « sort un peu du cadre de ce re-« cueil par sa forme et ses côtés littéraires. » Il suffit de le signaler comme offrant une histoire complète et intéressante de ce manoir et de ses hôtes, au nombre desquels se trouvent tant d'illustrations diverses, depuis Catherine de Médicis jusqu'à Mme de Staël.

M. F. Dupuis, titulaire résidant, a déterminé en quelques pages l'emplacement du meurtre de François, duc de Guise, par Poltrot. Les traditions du pays, l'examen des localités et leur comparaison avec les auteurs contemporains de l'événement lui ont démontré que les écrivains les plus accrédités de nos jours avaient déplacé le lieu de cet odieux assassinat. Les écrivains de l'Orléanais, entre autres, Charles de la Saussaye, neveu de l'évêque d'Orléans, Mathurin de la Saussaye, avaient cependant fort exactement rapporté cet événement ; mais ils n'ont été suivis ni par Mezeray, ni par Sismondi, ni même par MM. Mennechet et Henri Martin. La vérité, c'est que ce n'est ni dans un bois près du château de Cornet, ni près du Portereau que se passa cette scène tragique ; c'est sur le théâtre naturel d'aussi lâches attentats, dans un chemin creux qui conduisait d'un pont, alors brisé, sur le Loiret, au lieu dit les Vaslins, où logeait le duc de Guise, que, « au droit d'un chemin croisé entre deux grands « noyers, Poltrot, qui l'attendait à la sortie de son batelet, s'avança « et lui tira, par derrière et de fort près, un coup de pistolet

Digitized by Google

« chargé de trois balles qui l'atteignit sous l'épaule gauche. »

Les Vaslins subsistent encore, le chemin qui y conduit des bords du Loiret subsiste également; le carrefour s'y rencontre aussi, et il est même encore aujourd'hui ombragé de noyers comme en 1563. A cet endroit, on voit sous les noyers, à droite, une grosse pierre toute vêtue de mousse que les gens du pays nomment la Pierre-du-Duc, et où ils prétendent que M. de Guise s'assit un moment après avoir été frappé.

La relation de Brantôme, qui était alors attaché au duc de Guise, concorde parfaitement avec celle d'un autre contemporain, l'évêque de Riez, Lancelot de Carles; Brantôme y ajoute quelques détails et, entre autres, les paroles du duc, au moment où il se sentit atteint : « L'on me devait celle-là, mais je crois que cela ne sera rien. » Une inscription métrique, placée sur une maison voisine des Vaslins, qui a été bâtie sur l'emplacement de celle qu'habita à cette époque Catherine de Médicis, pendant deux mois, vient encore corroborer l'assertion de M. Dupuis. Il suffit de citer un des vers de cette inscription qui, suivant le savant archéologue, est de l'époque des événements qu'elle rappelle, pour lui donner gain de cause :

Hic prope, Guiseus dux vitæ fata peregit.

Près d'ici, doit s'entendre près *des Vaslins*, castel situé en effet dans le voisinage de cette maison, dite de Caubray, où la reine Catherine vint s'établir deux jours après la blessure du duc, et où fut signée la paix nommée par les contemporains : Paix de l'Ile-aux-Bœufs, de Caubray, d'Amboise et des Vaslins. Ce fait célèbre de l'histoire des troubles du seizième siècle est donc replacé désormais où il s'est passé en réalité, et les circonstances en sont fixées de manière à ne plus laisser la moindre incertitude.

Il est des noms qui ont le privilége d'exciter l'intérêt du pays tout entier, et il n'est pas nécessaire d'être Lorrain, Champenois, Orléanais ou Normand, pour se plaire à des recherches qui viennent jeter un jour nouveau sur des personnages aussi justement populaires que Jeanne d'Arc et Dunois. Cependant il est naturel qu'à Orléans, on honore plus particulièrment la mémoire des sauveurs de cette noble cité; on ne s'étonnera donc pas que des études relatives à ces deux gloires nationales tiennent une place importante dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. M. Boucher de Molandon a consacré dans le volume que j'analyse deux Mémoires au souvenir de Jeanne d'Arc.

Dans l'un de ces Mémoires, il a eu l'heureuse idée de donner pour la première fois, le *fac-simile* d'un document concernant la

Digitized by Google

levée du siége d'Orléans qui, bien que déjà connu, n'a pas encore été lu d'une manière pleinement satisfaisante et dont d'ailleurs chacun sera heureux de voir la représentation fidèle. Nous sommes loin du temps où l'on avait le courage d'essayer de ridiculiser la vierge héroïque dont Orléans a gardé si pieusement le souvenir, où on essaya de faire douter de la réalité de ses exploits, et même de son existence, mais il est et il sera toujours intéressant de lire sur un parchemin, écrit au moment même de son triomphe, cette page où un honnête notaire a consigné l'expression de sa gratitude envers Dieu dont l'opinion générale voyait alors, comme lui-même, le doigt tout-puissant dans les victoires de la Pucelle. On aimerait à connaître l'effet qu'aurait produit sur le scepticisme moqueur de Voltaire la vue du vénérable registre où, le 9 mai 1428, Guillaume Girault a écrit, entre la mention d'actes vulgaires de son étude, son bref récit de la délivrance d'Orléans dans lequel, par deux fois, l'intervention divine est reconnue avec une foi aussi vive que le patriotisme de l'obscur écrivain.

M. Boucher de Molandon ne s'est pas borné à publier plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour le précieux document dont je viens de parler, il a donné dans le même volume, sous le titre, *Etudes sur une bastille anglaise du quinzième siècle, retrouvée en la commune de Fleury, près Orléans*, une dissertation qui jette un jour nouveau sur le mémorable siége de cette ville. Le zélé antiquaire établit que des vestiges d'ouvrages militaires qu'on peut voir au bois de l'Ermitage, commune de Fleury-aux-Choux, près Orléans, sont, non pas les restes de l'insulte faite à Orléans en 1359 par le prince Noir, encore moins des traces de l'occupation romaine, mais bien les vestiges d'une des bastilles élevées par les Anglais, en 1428, pour bloquer la ville.

Les ingénieuses inductions de l'auteur sont d'accord avec une tradition bien constatée, car on lit dans un manuscrit anonyme du dernier siècle conservé à la bibliothèque d'Orléans : « Dans une maison de la paroisse de Fleury-aux-Choux, on voit de grands fossés, en manière de retranchements, qu'on appelle encore aujourd'hui le camp des Anglais.» Cette tradition, qui n'est pas encore entièrement effacée, existait donc il y a un siècle ; elle confirme victorieusement les observations de M. Boucher de Molandon, qui, d'ailleurs, ont été scrupuleusement contrôlées par une commission de la Société dont le rapport, inséré à la suite du travail dont je rends compte, conclut en faveur de la très-grande probabilité des vues de son collègue, qui cependant, je dois le dire, ne sont pas encore acceptées par tout le monde. *Adhuc sub judice lis est.*

Digitized by Google

Le nom de Dunois, mentionné dans la notice sur les seigneurs de Gien dont il a été question plus haut, reparaît dans un Mémoire de M. Vassal, membre titulaire et archiviste du Loiret, auquel on doit la publication en français d'un testament du célèbre bâtard, fait à Arles l'an 1463. C'est celui par lequel il déshérite sa fille, Marie d'Orléans, qui s'était fait enlever par Louis, bâtard de Bourbon, fils de Charles Ier, duc de Bourbon. Cet acte est seulement mentionné par le père Anselme, dans le tome Ier de l'Histoire généalogique de la maison de France, page 213.

On retrouve encore le souvenir de Dunois dans un rapport qui complète la part importante de M. Pillon dans la composition du volume que j'examine. Il résulte de ce rapport, adressé à la Société archéologique de l'Orléanais, qu'on a retrouvé à Cléry, en 1856, les restes mortels du glorieux compagnon de Jeanne d'Arc.

Une découverte de divers objets d'église a fourni à M. l'abbé Rocher, titulaire résidant, l'occasion d'écrire un curieux Mémoire d'archéologie ecclésiastique. Le 8 février 1858, on trouva enfouis dans une même fosse, près des bâtiments de la ferme de Laqueuvre, commune de Férolles (Loiret), un certain nombre d'objets ayant servi au culte catholique. Les plus importants de ces monuments ont été déposés au musée d'Orléans; en voici la brève désignation : 1° quatre chandeliers en cuivre repoussé, très-hauts de tige; 2° un bassin de fonts baptismaux en cuivre martelé; 3° une lampe de chœur; 4° un bénitier en cuivre du quinzième siècle; 5° un chandelier également en cuivre et de la même époque que le bénitier, avec le nom du donateur écrit en lettres gothiques, Aignan de Saint-Mesmin, seigneur de Laqueuvre, qui vivait dans le milieu du quinzième siècle; 6° un ciboire, en cuivre doré, avec sa *suspension* en cuivre repoussé. A l'occasion de ce dernier objet, le savant ecclésiastique nous apprend que les *suspensions* étaient en usage autrefois pour mettre la sainte Eucharistie en réserve et l'exposer à la vénération des fidèles. On emploie aujourd'hui, à cet effet, ce qu'on nomme les *Soleils*. La suspension de Laqueuvre ne paraît pas plus ancienne que la deuxième moitié du seizième siècle; mais, bien que ce monument ne soit pas d'une haute antiquité, il est fort intéressant, car cette sorte de ciboires à suspension, dont l'usage s'est pourtant prolongé jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ne sont plus employés et sont devenus fort rares. M. l'abbé Rocher pense que les objets trouvés à Laqueuvre auront été volés, brisés, puis enfouis dans un but de pillage, par les hugnenots qui dévastèrent les églises de l'Orléanais à l'époque des guerres de religion, en 1563.

Digitized by Google

Arrivé au terme de cet examen que je n'aurais pu abréger sans négliger quelqu'un des remarquables écrits qui forment le tome IV des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, je crois avoir le droit de dire que ce volume, qui est accompagné d'un bel atlas, augmentera la réputation de zèle pour les études historiques que s'est déjà faite cette compagnie, qui ne compte encore cependant que quelques années d'existence. On sait qu'on lui doit, outre ses excellentes publications, la fondation, à Orléans, d'un musée qui renferme des monuments de premier ordre. Cette compagnie commence avec éclat, puisse-t-elle se perpétuer en se maintenant à cette hauteur, car ses membres ont allumé au cœur de la vieille France un nouveau foyer d'activité intellectuelle comme on en compte heureusement beaucoup dans les départements !

A. Chabouillet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

DES POIDS ET MESURES AU QUATORZIÈME SIÈCLE. — I. Tentative de Philippe le Long pour établir l'unité de poids et mesures (1321). — II. Tableaux officiels comparatifs des mesures de capacité usitées en France vers 1330. (Documents inédits.)

I.

Tentative de Philippe le Long pour établir l'unité de poids et mesures (1321).

L'unité des poids et des mesures dont nous jouissons en France est une conquête toute récente : une révolution a été nécessaire pour doter notre pays de cette institution utile. Avant d'arriver à ce résultat, qui semble tout simple et naturel, il a fallu traverser des siècles et renverser une foule d'obstacles divers. En effet, ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que les avantages de l'uniformité ont été reconnus; depuis bien longtemps on s'était aperçu des inconvénients produits par la diversité des poids et mesures. Le mal était connu, mais le remède paraissait impossible, sinon à trouver, du moins à appliquer. C'était un abus intimement lié à la constitution politique de l'ancienne France, et qu'on ne put déraciner qu'avec d'autres abus bien plus graves.

La diversité des mesures était inouïe au moyen âge; non-seulement elles variaient de province en province, mais encore de village à village. Souvent la même localité avait plusieurs mesures différentes, quoique portant le même nom. Les mesures variaient suivant les denrées : par exemple, la capacité du muid pour les avoines était autre que celle du muid pour le blé, et elle différait de celle du muid destiné à mesurer le vin. On distinguait les me-

Digitized by Google

sures rases des mesures combles, les petites mesures des grandes, les mesures bourgeoises des mesures foraines. C'était une confusion inextricable, nuisible au commerce et favorable à la fraude. Cet état de choses n'était pas, ainsi qu'on l'a prétendu, une conséquence de l'établissement du régime féodal, le mal remonte plus haut; il est aussi ancien que la monarchie et nous a peut-être été légué par les Gaulois. Les Romains avaient établi l'unité des mesures dans toute l'étendue de l'empire, mais réussirent-ils à faire prévaloir ce système uniforme dans toute la Gaule? c'est ce qu'on ignore. On peut croire que les Gaulois retinrent une foule de coutumes celtiques, entre autres l'usage de leurs anciennes mesures. Quoi qu'il en soit, sous les deux premières races, les mesures n'avaient rien de fixe ni d'uniforme. Les lois barbares nous apprennent que la capacité du *modius*, qui servait à mesurer les grains et les liquides était variable (1). Charlemagne, qui voulait faire régner en tout lieu l'ordre et la régularité, ordonna que les mêmes mesures fussent en usage dans ses États (2). Ces prescriptions furent renouvelées par ses successeurs. Louis le Débonnaire établit un nouveau modius (3). Charles le Chauve, dans l'édit de Pistes, en 854, déclara que toutes les mesures devaient être conformes à celles déposées dans son palais; des étalons furent placés dans les fermes royales, dans les églises, les monastères et les résidences des évêques et des comtes.

L'insistance que mettaient ces princes à rappeler à l'exécution de ces prescriptions prouve les difficultés qu'ils rencontraient. En effet, tous les documents contemporains s'accordent à montrer que, même du vivant de Charlemagne, la plus grande diversité se faisait remarquer dans les mesures (4). En Aquitaine, dès 845, le modius légal était plus fort que dans le Nord. Le concile d'Aix-la-Chapelle parle des mesures qui variaient suivant les provinces, au mépris des prescriptions de l'empereur. Enfin, dès le milieu du huitième siècle, les empereurs furent obligés de consacrer ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Un capitulaire de 844 ordonne aux prêtres de fournir chaque année à l'évêque un muid de froment, un muid

(1) Guérard : Polyptique d'Irminon, Prolégomènes, p. 961.

(2) Capitul. d'Aix-la-Chapelle de 789, § 72. Capitul. 3 de l'an 803, § 8. Capitul. *de Villis*, § 9. *Voy.* le Concile de Paris de l'an 829, canon 51.

(3) Guérard : Op. cit., p. 185.

(4) Les mesures en usage dans les domaines de l'abbaye de Corbie étaient tellement diverses, que l'abbé Adalard fut obligé de les ramener à l'unité. Statut. Corb., I, 7, p. 311. On trouve au huitième siècle, dans le monastère de Lorsh, deux sortes de *modius*. B. I. Codex Lauresh, n° 3674.

Digitized by Google

d'orge et un muid de vin, à la mesure usitée légalement dans la province, « cum mensura, quæ publica et probata, ac generalis seu legitima, per civitatem et pagum atque vicinitatem habetur (1).»

Cette diversité, qui avait résisté aux efforts de Charlemagne, ne fit que croître par suite des triomphes de la féodalité. La France se morcela en une infinité de petites seigneuries, qui formèrent autant de gouvernements. Les relations devinrent rares et s'exercèrent dans un cercle étroit; les types s'altérèrent, et l'on arriva, au douzième siècle, à une confusion dont rien ne pouvait donner une idée. De là d'interminables procès. Il y avait plusieurs mesures en usage dans la même localité, suivant qu'on se trouvait sur le fief de tel ou tel seigneur, et la capacité de ces différentes mesures était souvent ignorée.

Le droit d'établir des mesures était devenu un droit seigneurial, droit lucratif, car elles devaient être vérifiées et certifiées conformes à l'étalon déposé entre les mains du seigneur : vérification qui ne se faisait pas sans qu'on payât une taxe. Les seigneurs avaient donc intérêt à avoir des mesures différentes de celles en usage dans les fiefs voisins, afin de rendre plus fréquente la perception du droit d'*étalonnage*. On établit aussi des mesures et des poids publics dans les halles et dans les marchés, dont on était tenu de se servir, sous peine d'amende, moyennant une redevance. Ces mesures furent ordinairement inféodées et transmises héréditairement, et ceux qui en avaient l'exploitation se livraient à toutes sortes d'exactions.

Les registres du parlement sont remplis de procès intentés par suite de prétentions intolérables des détenteurs des poids publics. Enfin, au commencement du quatorzième siècle, le mal était devenu si grand, que les rois crurent devoir s'occuper d'y mettre des bornes. Un autre abus analogue attira aussi leur attention : c'était l'altération des monnaies par les seigneurs. Philippe le Bel voulut contraindre les barons qui frappaient monnaie à n'émettre que des espèces de bon aloi; Louis X fit constater le titre de chaque monnaie baronale, ce qui n'empêcha pas les seigneurs d'altérer la monnaie comme par le passé. Son successeur, Philippe le Long, voulut d'un seul coup procurer à la France le bienfait de l'unité des monnaies et des poids et mesures. Les historiens qui mentionnent cette tentative ajoutent qu'elle ne réussit point par suite de la mort prématurée de ce roi. Boulainvilliers attribue cet insuccès au clergé. Des documents inédits ou négligés jusqu'à ce jour nous permettent d'entrer dans

(1) Capitul. donné à Toulouse, en 844, § 2.

Digitized by Google

des détails qui ne paraîtront pas, nous l'espérons, sans intérêt et qui jettent sur cette question un jour tout nouveau.

Je dois dire, dès à présent, que Philippe le Long échoua dans sa double tentative. Il semble, au premier abord, qu'il était plus difficile de dépouiller la noblesse du droit de battre monnaie que d'établir des mesures uniques pour tout le royaume. La première de ces mesures devait évidemment soulever les colères et la résistance de la féodalité, et la seconde être favorisée par les vœux du peuple. Eh bien, c'est précisément le contraire qui arriva. Les successeurs de Philippe le Long ne tardèrent pas à rendre le droit de battre monnaie presque exclusivement royal, et à en dépouiller les feudataires de second ordre, tandis que la diversité des mesures a persisté jusqu'à nos jours. On verra bientôt pourquoi.

Philippe le Long avait promis d'entreprendre une croisade : ce projet fut l'occasion ou le prétexte de demander des subsides ; il convoqua les États généraux et voulut profiter de leur réunion pour faire décréter l'unité de monnaies et de mesures. Il espérait trouver un appui dans le tiers-état. J'ignore si dans les États qui furent réunis à Bourges, en 1317, cette question fut agitée. En 1320, il convoqua des États à Pontoise. Dans les lettres de convocations, qui furent adressées aux trois ordres, lettres qui sont inédites, il n'est point parlé des poids et mesures, mais seulement des abus des monnaies. Nul doute que la réforme des poids et mesures n'entrât aussi dans le programme qu'on devait soumettre aux États (1).

En 1321, de nouveaux États furent convoqués à Poitiers, pour l'octave de la Pentecôte.

Bien que dans les lettres de convocation (2) il ne soit fait mention que de réformes, sans en spécifier la nature, il est certain que ces États furent appelés à voter des subsides pour la croisade, et en même temps à se prononcer sur l'établissement de l'unité de monnaies, de poids et de mesures. En effet, on lit dans une lettre adressée par le roi à son amé et féal clerc, maistre Aubert de Roye, en date

(1) Forma litterarum missarum prelatis et baronibus super facto monetarum. Règ. 58 du Trésor des chartes, fol. 55. Ces lettres sont datées du 28 avril 1320, l'assemblée est fixée « aus troys sepmaynes de Panstecouste prochain venir. » On trouve mention de convocations envoyées aux villes de Paris, Rouen, Caen, Orléans, Troyes, Tours, Amiens, Arras, Tournai, Lille, Narbonne, Toulouse, Montpellier, Cahors, Vezelai, Clermont, Limoges, Lyon et la Rochelle.

(2) Ces lettres sont inédites. *Voy.* celle adressée à la ville de Narbonne, le 30 mars 1320 (v. s.). B. I., coll. Doat. Copie des titres de l'Hôtel de ville de Narbonne.

Digitized by Google

du dimanche avant la Saint-Michel (27 septembre) 1321, ce qui suit :

« ... Lonctemps a, grant cure et diligence vint à nous du passage d'outremer... et, pour ce naguières, tant pour la préparation et exécution du dit propos, comme pour le proffit de nos subgiès et la réformation nécessaire de nostre royaume, avec délibération de nostre conseil, nous nous perveismes (porveumes?) de faire ordonnance sur trois choses :

« Premièrement, que pour oter les griefs, dommages qui soulent venir des monnaies, lesqueles plusieurs soulent batre en diverses parties de nostre royaume, non pas sans fraude de deue lois et pois, *une seule monnoie de bon et loyal pois fut faite par nous.*

« L'autre, que en nostre dit royaume, où il y a diverses mesures et divers pois, en déception et lésion de plusieurs, fussent faites de nouvel un seul pois et une seule mesure convenable, des queles le peuple usast doresnavant.

« Le tiers, que, comme par dons et autres tiltres, moult de choses, qui estoient de nostre patrimoine et de nostre royaume, ayent été aliénées et translatées en autres personnnes, icelles choses feussent ramenées et remises moyennant justice à nostre domaine, et ainsinc sous une monnoie, un pois et une mesure convenable, li peuples marcheandast plus seurement à la value et au pris des choses, et, estant en cette manière, leur facultés demourassent en estat plus seur...

« Sur les queles choses dessus dites, nous voulant avoir délibéracion avec les prélats, barons, communautés de villes et aultres certaines personnes à nous subjetes, en demandant leur conseil, et pour avoir ayde convenable pour mettre à effet les dites choses, lesqueles sont au commun prouffit, les appellasmes par devant nous, et eux présens feismes exposer par ordre les devant dites choses, et lors, li prélas qui estoient présans, eue délibération sur ce, loèrent nostre dit propos, comme bon et convenable ; mes, en tant comme touchoit ladit ayde, ils veulaient avoir délibéracion avec les autres prélas, les chapitres de églises et leurs couvents en leurs provinciaux conciles, les quiex ils feroient pour ces choses et à nous répondre sur ce précisamment, ils acceptèrent jour à lendemain de la prochaine feite Saint-André (1er décembre). »

Cette lettre curieuse n'est pas inédite, mais le texte en est peu connu : on regrette de ne pas le trouver dans la grande collection des ordonnances du Louvre. Elle a été publiée par Dachery. (Spici-

Digitized by Google

lége, t. III), et par Marcel, auteur d'une histoire de France, extraite des historiens originaux (1).

On apprend par ce document que les évêques approuvèrent les propositions du roi; mais lorsqu'il s'agit de voter un subside, ils demandèrent l'autorisation de consulter le clergé inférieur dans des conciles provinciaux, ce qui leur fut accordé. C'était là un moyen dilatoire, un expédient pour se donner le temps de chercher des prétextes de refuser le subside; et, comme les réformes étaient une conséquence du subside, refuser le subside c'était en même temps entraver les améliorations projetées. Aussi Boulainvilliers n'a-t-il pas hésité à condamner le clergé et à l'accuser d'avoir empêché le bien public. Est-ce juste! Il faudrait, avant de se prononcer, connaître le rôle que jouèrent la noblesse et surtout le tiers-état, et la lettre du roi garde le silence sur cet objet; mais un document publié par M. Varin, dans les Archives de la ville de Reims, qui font partie de la collection des Documents Inédits, va nous fournir sur cette matière les renseignements les plus précis et les plus inattendus. Il se tint à Orléans, le lendemain de la Saint-Denis, 10 octobre, en présence de commissaires nommés par le roi, une assemblée de députés de plusieurs villes, auxquels on soumit les projets de réformes déjà proposés aux États précédents, notamment l'établissement de l'unité de monnaies, de poids et mesures. Voici l'avis que les membres de cette assemblée émirent. Je transcris :

« Ce sunt les responces faites, à Orléans, landemain de la feste Saint-Denis l'an M CCC XXI, par devant nous nobles et homes puissans monseigneur le comte de Bouloigne et monseigneur de Suylli, commis à icelles ouïr de par très excellans et redoubté prince mesire le roy de France, les quelz responces furent faites par les procureurs des bonnes villes si dessous escriptes en la manière qu'il leur estoit en chargié de tous les gouverneurs et commun des dites villes, c'est assavoir pour la ballie de Vermandays, Laon, Rayms, Chaalons, Soissons, Noion, Saint-Quantin, Chauny, Péronne, Roye, Mondidier, et pour la ballie d'Amiens, Amiens, Taraenne, Saint-Omer, Calays, Monterel, Bologne, Abevile, Aras.

« Premièrement, à ce qui leur estoit demandez conseil si ce seroit bon et profitable chose au royaume et au commun peuple, *que il ne*

(1) Voici le titre exact de cet ouvrage utile et rare : *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française, suivant l'ordre des temps*, où tous les faits historiques sont prouvés par des titres authentiques et par les auteurs contemporains, par Guillaume Marcel. A Paris, chez Denys Thierry. MDCLXXXVI. 4 vol. in-12. La lettre de Philippe le Long est : tome III, p. 125.

Digitized by Google

corrut par tout le royaume que une monoie dou roy et que toutes autres monoies fussent abattues et defendues :

« *Item que par tout le royaume ne neust que un pois et une mesure.*

« Item.... (suit l'article relatif aux aliénations du domaine.)

« Regardent les dits procureurs, que samble à tout le commun des dictes villes et aux gouverneurs d'icelles, sauve le bon conseil dou roy, que tout considéré et regardé, ce que il pevent regarder, tant comme à deux premiers articles, *plus profitable chose est et seroit au commun peuple dou royaume, que mutacion des monoies, des poys, des mesures ne se fait, ainçoys demeurassent en leur estat là où elles sont* (1). »

Voici donc le tiers-état qui repousse l'unité de monnaies et de poids et mesures; et, remarquez que les représentants du tiers-état ne font pas cette réponse *ex abrupto*, à la légère ; il résulte du document précédent que le peuple des villes avait été consulté sur cette question, et que les députés envoyés à l'assemblée d'Orléans ne faisaient que transmettre la réponse de leurs concitoyens. Un pareil résultat a lieu de surprendre sans doute, mais il peut s'expliquer. L'unité des poids et mesures, unité éminemment favorable au commerce et par conséquent au tiers-état, était présentée comme le corollaire d'un impôt; le peuple repoussa l'une pour éviter l'autre. En outre, cette diversité de mesures, qui nous paraît si préjudiciable, était, pour un grand nombre de communes, une source de revenus, pour celles qui avaient obtenu ou acheté le droit d'étalonnage. La suppression des mesures locales entraînait l'établissement d'une mesure unique, laquelle aurait été royale. Le roi, sous prétexte de veiller au maintien de l'uniformité, se serait réservé le droit de vérification et de poinçon, droit que, par conséquent, les villes auraient perdu. Et puis, il y avait, pour la vanité locale, un certain orgueil à dire : le poids de Cahors, le muid de Gonesse, la livre d'Albi, etc. (2). Il y avait aussi d'autres raisons. Le dirai-je, le commerce, qui aurait dû le premier, dans l'intérêt de la sincérité des transactions, réclamer l'unité des mesures, regardait comme un gain licite le profit qu'il faisait au détriment de l'acheteur ignorant, par suite de la différence des mesures. Je n'oserais émettre ce motif comme ayant contribué, en 1321, à l'introduction des réformes de Philippe le

(1) Arch. administratives de la ville de Reims, II, p. 172, d'après un document conservé aux archives de la ville.

(2) Les poids des villes portaient les armoiries municipales : sur les poids des villes, voyez d'intéressants articles de M. Chaudruc de Crazannes, *Revue archéologique*, année 1848, p. 737, et années suivantes.

Digitized by Google

Long, s'il n'avait été un obstacle aux tentatives faites depuis cette époque pour doter la France de l'unité des mesures (1).

Le roi ne se tint pas pour battu, et persista dans son projet. Il s'attacha surtout à vaincre l'opposition des barons, en leur offrant des indemnités pécuniaires pour le préjudice que devait leur causer la suppression de leurs droits sur les poids et mesures; mais les ressources ordinaires du trésor ne pouvaient suffire à payer ces indemnités. L'établissement d'un nouvel impôt était nécessaire, et Philippe résolut de le faire voter. Il ne rassembla pas les États généraux; il convoqua seulement une assemblée des députés des villes; les bourgeois de Paris reçurent même les lettres de convocation. Cette mesure excita dans le royaume un mécontentement général, qui faisait craindre une révolte, quand le roi mourut inopinément. Cette mort fut, au rapport du chroniqueur contemporain Jean de Saint-Victor, regardée comme une juste punition du ciel, qui délivra tout un peuple en frappant un seul homme (2).

Avec Philippe le Long disparurent les idées de réforme. Le mal sembla trop enraciné pour qu'on songeât à l'extirper : on chercha pourtant à l'atténuer. On nomma des mesureurs jurés; les étalons furent conservés avec soin et les mesures vérifiées par des inspecteurs. Enfin, la chambre des comptes fit dresser un tableau des principales mesures du nord de la France ramenées à la mesure de Paris, qui fut prise comme type. C'est ce tableau que je publie d'après le registre original de la chambre des comptes, *Qui es in cœlis*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (Saint-Germain latin, n° 842). Ce registre doit à sa présence dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, d'avoir échappé à l'incendie qui consuma, en 1737, la plus grande partie des Archives et notam-

(1) Voyez la brochure de l'évêque d'Autun sur l'établissement de l'unité des mesures. Paris, 1790, in-8°.

(2) Voici un extrait de la chronique de Jean de Saint-Victor, passage qui a passé inaperçu, et qui est le seul document qui fasse connaître l'issue malheureuse de la tentative de Philippe le Long. « Rex gravem extorsionem... volebat a suis subditis extorquere... Regis erat propositum ut in toto regno suo una tantum moneta curreret, et essent ubique æqualia pondera et mensuræ. Quod fieri non poterat sine sumptibus excessivis, quia necessario oportebat quod principibus et baronibus, qui in talibus jus habebant, fieret debita compensatio pro eisdem. Ad sciendum autem quantum ad hoc vellent contribuere, omnes bonæ villæ et singulæ civitates citatæ erant ad regis præsentiam, ut pro ipsis aliquos mitterent, qui haberent pro omnibus respondendi potestatem; et jam cives Parisienses erant ad respondendum super hoc citati et evocati... Quare forte aliquibus visum fuit quod expediebat *ut unus homo moreretur pro populo*, et non tanta gens tanto periculo subjaceret. » — *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XXI, p. 674 J, et 675 A.

Digitized by Google

ment tous les Mémoriaux de la Chambre des Comptes. Cette pièce est sans date ; mais on peut, en toute certitude, affirmer qu'elle est antérieure à l'année 1336 et postérieure à l'année 1320. Je publie aussi un rapport fait, en 1330, à la Chambre des Comptes, par le jaugeurs de Paris, sur la jauge des différents tonneaux usités dans le royaume. Ces deux documents, qui proviennent de la même source et qui se complètent l'un l'autre, ont un très-grand intérêt pour l'histoire locale et au point de vue économique. Depuis quelque temps, l'on est curieux de connaître le prix des choses au moyen âge, et, faute d'éléments, on a été souvent réduit à asseoir les évaluations sur des bases incertaines. On dit un muid de blé valait tant à telle époque, mais cette énonciation est vague et insuffisante, car on ignore, sauf pour quelques localités importantes, la valeur exacte des mesures en usage autrefois. Et puis, a-t-on fait attention que dans chaque localité, il y avait trois mesures portant le même nom et qui variaient selon qu'il s'agissait de mesurer du blé, de l'avoine ou du vin ? Les deux documents que je publie permettront de marcher sur un terrain plus sûr et d'obtenir des résultats plus précis et plus satisfaisants. Ils ne sont malheureusement pas complets. Il appartient aux érudits des départements de rechercher et de constater la capacité des mesures en usage au moyen âge, dans les localités qu'ils habitent. Ce travail est facile, et, ces résultats partiels obtenus, on pourrait les réunir et en former un tableau général comparé de toutes nos anciennes mesures. Nous ouvrons la voie, et nous serions heureux si notre exemple pouvait inspirer à nos lecteurs le désir de contribuer pour leur part à élever un monument, dont il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt et l'utilité.

II.

Tableau des mesures de capacité de France ramenées a la mesure de Paris.

(Vers 1330).

Adequaciones bladorum, avenarum et vinorum Regni (1).
Parisius.

(*Paris*).

Mensura bladi Parisius.
XII boisselli faciunt sextarium.

(1) Bibl. imp., Registre original de la Chambre des Comptes, *Qui es in cœlis*, Saint-Germain latin, 842, fol. 54 et suiv

Digitized by Google

III boisselli faciunt quarterium vel minotum.

II quarteria faciunt minam. II mine faciunt sextarium. XII sextaria faciunt modium.

Mensura avene ibidem.

XX boisselli faciunt sextarium. Quinque boisselli faciunt quarterium. Duo quarteria faciunt minam.

Due mine faciunt sectarium, et duodecim sextaria faciunt modium.

Sexdecim sextaria vini clari faciunt modium vini Parisiensem. In vindemiis vero, XVIII sextaria faciunt modium vini Parisiensem.

Ballivia Senonensis.

(*Bailliage de Sens*).

Modius bladi Parisiensis valet IX sextaria, III minellos Senon; et XII sextaria faciunt modium; et IIII minelli faciunt sextarium; et II bichez faciunt minellum; et XXIX sextarii, I minellus, faciunt IIII modios, IIII sextaria Paris.

Modius avene Parisiensis valet XV sextaria, III minellos, dimidium senon, et XII sextaria faciunt modium, et III minelli faciunt sextarium, et duo bichez faciunt minellum, et LXIII sextaria dimidium faciunt quinque modios Parisienses.

Modius vini Parisiensis equalis est modii vini Senonensis.

Villa nova juxta Senon.

(*Villeneuve près Sens*).

Modius bladi Parisiensis valet sex sextaria Ville nove juxta Senon; et XII sextaria faciunt modium; et VIII bichez faciunt sextarium; et II *pichez* faciunt minellum. Sed computant centum *pichez* rasos III modios, propter jonteyas traditas ultra mensuram.

Modius avene Parisiensis valet X sextaria et I pichet et dimidium Ville nove; et modius, et sextarium, ac *pichez* computantur in avena sicut in blado.

Modius vini Ville nove valet I modium et dimidium (1) sextarium Paris.; et XX sextaria faciunt modium vini Ville nove.

1) Le texte répète *et dimidium* : c'est une faute de copiste.

Digitized by Google

Vallis Mauri et Ripparia.

(*Villemort* (1) *et La Rivière*).

Modius bladi. et avene, ac vini Vallis Mauri et Ripparie, equalis est modio bladi, et avene, ac vini Senonensi; et mensura Vallis Mauri et Ripparie respondet ad mensuram de Maaley (2).

Flagiacum.

(*Flagy*) (3).

Modius bladi Parisiensis valet VIII sextaria, III *pichez*, et dimidium Flagiaci; et VIII *pichez* faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium Flagiaci.

Modius avene Parisiensis valet, I modium, I sextarium, I minam, II *pichez* dimidium Flagiaci; et VIII *pichez* faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium Flagiaci.

Modius vini Flagiaci valet III modios Parisienses; et XVI sextaria faciunt modium Flagiaci.

Lorriacum-in-Boscagio.

(*Lorrez-le-Bocage* (4).

Modius bladi Parisiensis valet I modium, IIII sextaria, III minellos, et quartam partem minelli, ad mensuram Lorriaci-in-Boscagio; et IIII minelli, vel IIII *pichez* faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium Lorriaci.

Modius avene Parisiensis valet II modios, III sextaria, III minas Lorreti; et IIII minelli, vel IIII *pichez* faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium.

Modius vini Lorreti, vel Lorriaci-in-Boscagio, valet III modios Parisiensis; et XVI sextaria vini faciunt modium Lorriaci-in-Boscagio.

Gressium et Capella.

(*Grès et La Chapelle* (5).

Modius bladi Parisiensis valet I modium et dimidium, ad mensu-

(1) Aube, arrondt. de Troyes.
(2) *Mailly* (Aube).
(3) Seine-et-Marne, arrondt. de Fontainebleau.
(4) Seine-et-Marne, arrondt. de Fontainebleau.
(5) *Ibid.*

Digitized by Google

ram Gressi; et XII sextaria faciunt modium; et IIII minelli vel *pichez*, faciunt sextarium.

Modius avene Pariensis valet II modios, V sextaria, I minellum, et quartam partem minelli Gressi; et IIII minelli vel *pichez* faciunt sextarium.

Modius vini Gressi valet III modios Parisienses; et XVI sextaria faciunt modium Gressi.

MORETUM.

(*Moret*).

Modius bladi Moreti valet I modium, quinque sextaria, I minam, II boissellos dimidium Paris; et XII boisselli faciunt sextarium.

Modius avene Moreti valet X sextaria, I minam, VI boissellos Parisius; et de illis boissellis, XX faciunt sextarium Paris.

Modius vini Moreti valet II modios, II sextaria et dimidium Paris.

SAMESIUM.

(*Samois* (1).

Modius bladi et avene Samesii equalis est modio bladi et avene Meleduni.

Modius vini Samesii valet XXV sextaria Paris, et XVI sextaria vini faciunt modium Samesii.

FONS-BLIAUDI.

(*Fontainebleau*).

Modius bladi, avene et vini Fontis-Bliaudi est equalis modio Samesii.

MELEDUNUM.

(*Melun*).

Modius bladi Paris valet I modium, III minellos, I boissellum Meleduni; et de illis boissellis, IIII faciunt minellum; et XII sextaria faciunt modium Meleduni.

Modius avene Paris valet I modium, I minellum, I boissellum meleduni; et de illis boissellis, septem faciunt minellum; et XII sextaria avene faciunt modium ibi.

Modius vini Meleduni valet XXI sextaria, III chopinas (2) Paris.

(1) Seine-et-Marne, arrondt. de Fontainebleau.
(2) Le Ms. porte chôp.

Digitized by Google

Corbolium.

(*Corbeil*).

Modius bladi Corbolii valet I modium, I minellum, et dimidium boisselli ad modium Paris; et XII sextaria faciunt modium Corbolii; et XII boisselli faciunt sextarium bladi Corbolii.

Modius avene Corbolii valet I modium, III minellos, II boissellos; ad modium Parisiis; et XII sextaria faciunt modium Corbolii.

Modius vini Corbolii valet XXI sextaria, I quartam et dimidium Parisius; et XII sextaria faciunt modium Corbolii.

Mons-Algi.

(*Montargis*).

Modius bladi Parisiensis valet XI sextaria, I quarterium et dimidium picheti Montis Algi; de quibus pichetis VIII faciunt sextarium; XII sextaria faciunt modium; et quatuor quarteria sextarium.

Modius avene Parisiensis valet XVIII sextaria, I minam Montis Algi, et XII sextaria faciunt modium; et IIII quarteria faciunt sextarium.

Modius vini Montis Algi valet III modios parisienses.

Lorriacum in Gastineto.

(*Lorris-en-Gatinais* (1).

Modius bladi valet XVI sextaria, III quarteria Lorriaci; et XII sextaria faciunt modium; IIII quarteria faciunt sextarium; et II quarteria faciunt minam.

Modius avene Parisiensis valet XXVII sextaria, III quarteria Lorriaci.

Modius vini Lorriaci valet III modios Parisienses.

Baillivia Aurelianensis.

(*Bailliage d'Orléans*).

Vitriacum.

(*Vitry*).

Modius bladi Parisiensis valet III modios et dimidium mine, et II boissellos Vitriaci. De quibus boisselli, VI faciunt minam, et XII mine faciunt modium ad modium Vitriaci.

(1) Loiret, arrondt. de Montargis.

Digitized by Google

Modius avene Pariensis valet V modios, IIII boissellos Vitriaci; de quibus boissellis, VI faciunt minam; et duodecim mine faciunt modium, ut suprà.

Modius vini Vitriaci valet II modios, VI sextaria Parisienses; et XV jalonni faciunt modium Vitriaci.

BOSCUS COMMUNIS.

(*Boiscommun*).

Modius bladi avene et vini Bosci Communis equalis est modio Lorriaci-in-Gastineto.

FAY. (*Sic.*)

. . . . . .

. . . . . .

CASTRUM NOVUM.

(*Châteauneuf*).

Modius bladi Paris. valet III modios, II boissellos Castri Novi et VI boisselli faciunt minam, et XII mine faciunt modium Castri Novi.

Modius avene Parisiensis valet IIII modios, III minas ad mensuram Regis, in qua mensura avene Regis recipiuntur ibidem. XII mine faciunt modium, et ad mensuram currentem in villa V modios. XII mine de una quaque mensura faciunt modium.

Modius vini Castri Novi valet II modios, IIII sextaria Paris; XVI jalonni faciunt modium.

STAMPE.

(*Étampes*).

Modius bladi Parisiensis valet XXI sextaria et XVI *havechiaus;* de quibus *havechiaus* XXI *havecheau res* (1) faciunt minam; II mine faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium apud Stampas.

Modius avene Parisiensis valet XIX sextaria, I minam, ad modium Stampensem; et XII sextaria, et XII *havecheaus combles* faciunt modium Stampensem; et II mine faciunt sextarium; et II minelli faciunt minam, et X *havecheaus combles* faciunt minellum avene Stampensis.

Modius avene, ad mensuram granerii Stampensis, valet XX sextaria, IIII *havecheaus combles* minus, ad mensuram ville Stampensis;

(1) Ras. combles.

Digitized by Google

et X *havechcaus combles* faciunt minotum ville Stampensis; et XLVIII minoti faciunt modium ad mensuram granerii.

Modius vini.

DORDANUM.

(*Dourdan*).

Modius bladi Parisiensis valet XI sextaria ad modium Dordani; et XII sextaria faciunt modium; et IIII minoti faciunt sextarium; et II minoti faciunt minam; XII boisselli faciunt sextarium.

Modius avene Parisiensis valet XIII sextaria, III boissellos ad modium Dordani; et XII sextaria faciunt modium; IIII minoti faciunt sextarium; et II minoti minam; et XVI boisselli faciunt sextarium.

Modius vini Dordani valet I modium, III sextaria et dimidium quarterii Paris.

HYENVILLA.

(*Janville*).

Modius bladi Parisiensis valet XIIII sextaria, I minam, et IIII boissellos Hyenville; et XII sextaria faciunt modium Hyenville; IIII minoti faciunt sextarium; II minoti minam; et XII boisselli faciunt sextarium Hyenville.

Modius avene Parisiensis valet II modios, II boissellos ad modium Hyenville; XII sextaria faciunt modium; IIII minoti faciunt sextarium; II minoti faciunt minam, et XII boisselli faciunt sextarium.

Modius vini Hyenville est equalis modio vini Aurelianensis.

AURELIANUM.

(*Orléans*).

Modius bladi Parisiensis valet III modios, VIII minas, IIII boissellos Aurelianenses; XII mine faciunt modium; et XII boisselli faciunt minam.

Modius avene Parisiensis valet VI modios, VIII boissellos; et XII mine faciunt modium; et XII boisselli faciunt minam.

Item modius bladi Parisiensis valet II modios, IX minas, ad magnam mensuram granerii Aurelianensis; XII mine faciunt modium; et XVI boisselli faciunt minam.

Item modius avene Parisiensis valet IIII modios dimidium, et IIII boissellos; ad magnam mensuram granerii Aurelianensis; et XII mine faciunt modium; et XVI boisselli faciunt minam.

Modius avene Aurelianensis, ad magnam mensuram granerii Aure-

Digitized by Google

lianensis, valet XVI minas et XII boissellos ad parvam mensuram ; et XII mine faciunt modium ; et XII boisselli faciunt minam, ad parvam mensuram.

Modius vini Aurelianensis valet II modios, VI sextaria Parisienses, et II *sexterons* : de quibus IIII sexterons faciunt quartam Parisiensem, et IIII quarte faciunt sextarium Parisiense; et XVI jalonni faciunt modium vini Aurelianensis *en reschaisons*, et XVIII jalonni in vindemiis.

FERITAS ÆLERIE.

(*La Ferté-Aleps*).

Modius bladi.
Modius avene.
Modius vini.
(Empta est de novo).

BALLIVIA BITURICENSIS.

[BITURICE].

(*Bourges*).

Modius bladi, avede et vini Bituricensis est equalis modio Parisiensi.

YSOLDUNUM.

(*Issoudun*).

Modius bladi Parisiensis valet XV sextaria ad modium Ysolduni ; XII sextaria faciunt modium, et XVI boisselli faciunt sextarium Ysolduni.

Modius avene Parisiensis valet XIII sextaria, I minam Ysolduni ; et XII sextaria faciunt modium ; et XVI boisselli faciunt sextarium avene.

Modius vini Ysolduni valet I modium, III sextaria Paris ; et XVI jalonni faciunt modium.

CASTRUM RADULPHI.

(*Châteauroux*).

Modius bladi Castri Radulphi.
Modius avene.
Modius vini valet XX sextaria, I quartam, et I *sexteron* Paris.

Digitized by Google

ALBIGNIACUM.

(*Aubigny*).

Modius bladi Parisiensis valet I modium dimidium, et I minam ad mensuram Albigniaci; XII sextaria faciunt modium; IIII quarteria faciunt sextarium; et II quarteria faciunt minam.

Modius avene Parisiensis valet XIX sextaria, I minam, et II boissellos *res;* et IIII boisselli *raes* faciunt quarterium; et XII sextaria faciunt modium.

Modius vini Albigniaci valet XXV sextaria, et dimidium Paris; et XXIIII sextaria faciunt modium Albigniaci.

PISSIACUM.

(*Poissy*).

Modius bladi Parisiensis valet XII sextaria, II boissellos Pissiaci; et XII boisselli faciunt sextarium Pissiacensem.

Modius avene Parisiensis valet XVI sextaria Pissiaci; et XVI boisselli faciunt sextarium Pissiaci.

Modius vini Pissiacensis valet XXXVI sextaria, II quartas et dimi-Paris; et XXV sextaria Pissiaci faciunt modium Pissiacensem, tempore vindemiarum.

PONTISARA.

(*Pontoise*).

Modius bladi.
Modius avene.
Modius vini.

MEDONTA.

(*Mantes.*)

Modius bladi Medonte.

Modius avene ibi valet XV sextaria, I minam, IIII boissellos *combles*, ad modium Parisiensem; de quibus XX boisselli *combles* faciunt sextarium avene Paris; et XII sextaria avene faciunt modium Medonte.

Modius vini.....

MELLONTUM.

(*Meulan.*)

Modius vini Mellonti valet XXXVI sextaria, III quartas et *I sexteron*

Digitized by Google

Paris; III sexterons faciunt quartam Paris; et XXIIII sextarii faciunt modium vini Mellonti in reschaisons, et XXV sextaria in vindemiis.

VERNO.

(*Vernon.*)

Modius vini Vernonis valet XXXV sextaria, II quartas Parisienses; et XXX sextaria faciunt modium Vernonis.

CALVUS MONS.

(*Chaumont.*)

Modius bladi Parisiensis valet I modium, III minotos Calvi-Montis; III minoti faciunt I sextarium; et XVI boisselli faciunt sextarium; et XII sextaria faciunt modium.

Modius avene Parisiensis valet I modium, II sextaria et I minotum Calvi-Montis; IIII minoti faciunt sextarium; et XVII boisselli faciunt boissellum; et XII sextaria faciunt modium.

Modius vini.....

BELLUS MONS.

(*Beaumont-sur-Oise.*)

Modius bladi Belli-Montis valet ad modium Parisiensem IX sextaria, I minam, III boissellos et dimidium quarte.

Modius avene.....

Modius vini valet II modios, II sextaria, I chopina minus ad mensuram Parisiensem.

ASNERIE.

(*Asnières-sur-Oise.*)

Modius bladi Asneriarum.....

Modius avene.....

Modius vini.....

BALLIVIA VIROMANDENSIS.

(*Bailliage de Vermendois.*)

SILVANETUM.

(*Senlis.*)

Modius bladi Parisiensis valet XIII sextaria, I minam Paris. Silvanecti; et modius Paris. Silvanectus valet X sextaria, I minam, VI

Digitized by Google

boissellos Paris; unde XX boisselli faciunt sextarium Paris. Silvanect.

Modius avene Paris, valet XIII sextaria I minam Paris. Silvanecti ; modius vini Bervilie valet XXX sextaria et II quarteria Paris; XXIIII sextaria faciunt modium Bervilie.

Bestisiacum.

(*Béthisy.*)

Modius bladi Parisiensis valet XIII sextaria Bestisiaci.

Modius avene Parisiensis valet XIIII sextaria, II boissellos Bestisiaci; et XVI boisselli Bestisiaci faciunt sextarum.

Modius vini Parisiensis valet XVIII sextaria Bestisiaci; et XVIII sextaria faciunt modium ibi.

Verberia.

(*Verberie.*)

Modius bladi Parisiensis valet I modium, I minam, VI boissellos ad modium Verberie ; et XVI boisselli faciunt sextarium; et XII sextaria modium.

Modius avene Parisiensis valet I modium, III minas, I quartam et dimidium, ad modium Verberie ; et III quarta faciunt minam.

Modius vini Verberie valet XX sextaria, I quartam Parisiensem et XVI sextaria faciunt modium.

Compendium.

(*Compiègne.*)

Modius bladi Parisiensis valet II modios et dimidium, et I quartam et dimidium Compendii; XXIIII minoti faciunt modium; et II quartons faciunt minam.

Modius avene Parisiensis valet LXVII minotas et III boissellos Compendii; unde XII boisselli *res* faciunt minotum; et XXIII minoti faciunt modium Compendii.

Modius vini Compendii valet XXIII sextaria, II quartas Paris; et XXII sextaria faciunt modium vini Compendii.

Crispiacum.

(*Crépy.*)

Modius bladi Parisiensis valet LXVIII pichetos, et I boissellum et

Digitized by Google

dimidium Crispiaci; unde III boisselli faciunt I pichetum; et XXIIII picheti faciunt modium Crispiaci.

Modius avene Parisiensis valet LXX pichetos et II boissellos Crispiaci; unde V boisselli faciunt I pichetum; et XXIII picheti faciunt modium.

Modius vini Crispiaci valet I modium et dimidium Paris; et XVIII sextaria faciunt modium vini Crispiaci.

Petrafons.

(*Pierrefont.*)

Modius bladi Parisiensis valet LXI pichetos, II boissellos Petrefontis; unde XII boisselli faciunt I pichetum; et XLVIII picheti faciunt modium; et IIII picheti sextarium Petrefontis.

Modius avene Parisiensis valet LXIII pichetos et IIII boissellos Petrefontis; unde XIX boisselli faciunt I pichetum; et XLVII picheti faciunt modium Petrefontis.

Modius vini.....

Rémy.

Rex nichil percipit ibi.

Modius bladi Parisiensis valet LVII pichetos et I quartam ad modium de Remy; et IIII quarteria faciunt I pichetum; et XXIIII picheti faciunt modium.

Modius avene Parisiensis valet LXVIII pichetos, I quartam et II boissellos de Remy; et III boisselli faciunt I quartarium; et XXIIII picheti faciunt modium avene ibidem.

Modius vini de Remy valet II modios ad modium Parisiensem; XXIIII sextaria faciunt modium vini de Remy.

Feritas Milonis.

(*La Ferté-Milon.*)

Modius bladi Parisiensis valet I modium, III sextaria I minam et III boissellos Feritatis Milonis; unde V boisselli rasi faciunt I pichetum.

Modius avene Parisiensis valet XVI sextaria, II boisselos *combles*; unde V boisselli *combles* faciunt I pichetum ad mensuram Feritatis.

Modius vini.....

Digitized by Google

VILLARE CAUDA RESTI.

(*Villers-Cotterets.*)

Modius bladi Parisiensis valet LXVIII pichetos, I boissellum et dimidium Villaris; unde III boisselli faciunt I pichetum; et XXIIII picheti faciunt modium Villaris.

Modius avene Parisiensis valet LXX pichetos et XII boissellos Villaris, unde V boisselli faciunt I pichetum; et XXIIII picheti faciunt modium Villaris.

Modius vini.....

LAUDUNUM.

(*Laon.*)

Modius bladi Parisiensis valet XIX *jalons* et II boissellos Laudunenses; et XXI boisselli faciunt jalonum; et XII jaloni faciunt modium; et II *essins* faciunt I *jalon.*

Modius avene Parisiensis valet XIX *jalons* et III boissellos Laudunenses; VIII boisselli faciunt I *jalon*; et XII *jalons* faciunt modium et II *essins* faciunt I *jalon.*

Modius vini.....

CRISPIACUM IN LAUDUNO.

(*Crépy-en-Laonnais.*)

Modius bladi Crispiaci in Lauduno, ad mensuram Gastineti, valet XIII *jalons* et dimidium, et II boissellos ad mensuram Laudunensem; et XXI boisselli faciunt jalonum; XII jaloni faciunt modium; et II *essins* faciunt I *jalon.*

Modius avene Laudunensis valet XVII jalonos et II boissellos ad mensuram Crispiaci in Lauduno Gastineti; et XV boisselli faciunt I jalon Gastineti; et XII jalons faciunt modium; et II essins faciunt I jalon.

Modius vini.....

RIBEMONS.

(*Ribemont.*)

Modius bladi Parisiensis valet XLV jalonos et I boissellum Ribemontis; de quibus boissellis quatuor faciunt I jalonum et XII jaloni faciunt modium.

Digitized by Google

Modius avene Parisiensis valet III modios, I jalonum minus; et XXIIII jaloni faciunt modium.

Modiu vini.....

SANCTUS QUINTINUS.

(*Saint-Quentin.*)

Modius bladi Parisiensis valet IIII modios, II sextaria, I *maincot* et I boissellum Sancti Quintini; et VIII boisselli faciunt sextarium; et II *maincoz* faciunt I sextarium; VIII sextaria faciunt modium et I sextarium facit I *res;* et VIII *res* faciunt modium.

Modius avene Parisiensis valet III modios et II *res* Sancti Quintini; et XVI *res* faciunt modium Sancti Quintini.

Modius vini Sancti Quintini valet XVIII sextaria, I quarterium Paris; et XVI sextaria faciunt modium vini Sancti Quintini.

PERONA.

(*Péronne.*)

Modius bladi Parisiensis valet III modios et III minas ad modium Perone; et II mine faciunt I sextarium; et VIII sextaria faciunt modium.

Modius avene Parisiensis valet II modios, VI sextaria, III boissellos Peronenses; et XVI sextaria, vel XVI *res* faciunt modium; et IIII boisselli dimidium *res* Perone.

Modius vini Peronensis valet I modium, II quarteria Paris; et XVI sextaria faciunt modium vini Peronensem.

GRIGNY.

Modius bladi.....

Modius avene....

Modius vini.....

RESSONS.

Modius bladi Parisiensis valet LVI *maincoz* et dimidium Ressonis; et II *maincoz* faciunt I minam; et mina facit sextarium; et XXIIII *maincoz* modium.

Modius avene Parisiensis valet LXV *maincoz* et medietatem dimidii quarterii Ressonis; et IIII quarterons faciunt I *maincoz*; II *maincoz* faciunt minam. Mina facit sextarium; et XXIIII *maincoz* faciunt modium Ressonis.

Modius vini.....

Digitized by Google

Calniacum.

(*Chauny.*)

Modius bladi Parisiensis valet III modios et VI *maincoz* et III boissellos Calniaci; et II *maincoz* valent II *res*, faciunt sextarium; VIII boisselli faciunt I *maincoz;* et X sextarii vel X *res* faciunt modium bladi Calniaci.

Modius avene.....

Modius vini.....

Meriacum.

(*Méry.*)

Modius avene....

Modius bladi.....

Modius vini.....

Clarus Mons.

(*Clermont*).

(Modo de ballivia Gisorcii.)

Modius bladi Parisiensis valet LXXI minotos Clarimontis; et II *minoz* faciunt minam; XXIIII minoti vel XII mine faciunt modium Clarimontis.

Modius avene Parisiensis valet LXXVI minotos Clarimontis; II minoti faciunt minam; et XXIIII minoti, vel XII mine, faciunt modium Clarimontis.

Modius vini Clarimontis valet XXX sextaria Parisienses; et XXIIII sextaria faciunt modium Clarimontis.

Credulium.

(*Creil*).

Modius bladi Parisiensis valet LI minotos et dimidium, et I boissellum ad modium Credulii; et II minoti faciunt minam; et IIII boisselli faciunt I minotum; et XXIIII minoti faciunt modium Credulii.

Modius avene Parisiensis valet LXI minotos et dimidium, et I boissellum, ad mensuram Credulii; et II minoti faciunt minam; et IIII boisselli, I minot; et XXIIII minoti, vel XII mine, faciunt modium Credulii.

Modius vini Credulii valet II modios, I sextarium et dimidium ad modium Parisiensem; et XXIIII sextarii faciunt modium vini Credulii.

Digitized by Google

VILLA NOVA IN HEZ.

Modius bladi.....
Modius avene....
Modius vini.....

GORNEYUM-SUPER-ARUND.....

(*Gournay-sur-Arone.*)

Modius bladi.....
Modius avene....
Modius vini.....

RAPPORT DES JAUGEURS DE PARIS SUR LA CAPACITÉ DES TONNEAUX USITÉS EN FRANCE (1).

(Année 1330.)

C'est le rapport que les jaugeurs de la ville de Paris ont faitz à noz eigneurs des Comptes, sur les moisons (2) des tonneaus des vins, et des queues des pais et des lieus ci-après nommez, selonc ce que il leur est avis, que noz diz seigneurs leur avoient enchargé a faire et a rapporter par Jehan Rotangis, Robert Daucengny et Maci de Saint-Port, a l'acort de touz les autres jaugeurs de Paris, si comme les dessus nommez disoient. Cest escript fut baillez l'an mil CCCXXX par les dessus diz, le XXVIe jour de jullet.

Premièrement un tonnel de vin de Gascoigne doit tenir VI muis, X sextiers de vin à la mesure de Paris, se il est de moison (3).

Item un tonnel de Saint-Jehan, VI muis, VIII sextiers à la mesure de Paris.

Item un tonnel de la Rochelle, VI muis et VIII sextiers à la mesure de Paris.

Item un tonnel d'Espaigne, VI muis, VI sextiers à la mesure de Paris.

Item un tonnel de Saint-Pourcein, que les diz jaugeurs appellent queue, III muis et XII sextiers à la mesure dessus dite, et Souvegny.

Item un tonnel d'Anjou que il appellent queue, III muis, XII sextiers à la dite mesure.

Item un tonnel d'Orliens et de Dervoy, que il appellent queue, III muis, V sextiers à la dite mesure.

(1) Bibl. imp., Saint-Germain latin, 842, fol. 236, v°.
(2) *Moison*, mesure.
(3) C'est-à-dire, s'il a la capacité requise.

Digitized by Google

Item une queue de Gastinois, III muis, III sextiers à la dite mesure.

Item un tonnel de Nevers, IIII muis et demi à la dite mesure.

Et se les diz tonneaus ne tenoient la dicte moison, les marcheanz qui le vendront le doivent parfaire à l'acheteur.

Item un tonnel de Biaune, VI muis à la dite moison de Paris.

Item un tonnel de Bourgoigne, VI muis à la dite mesure.

Item un tonnel François (1), VI muis à la dite mesure.

Item un tonnel de Drouays, VI muis à la dite mesure et la queue III muis.

Item un tonnel de Loonnois et de Soissonnois, VI muis et la queue III muis à la dite mesure.

Et touz autres tonneaux, quel part que il soient, doivent tenir, se il sunt de droite moison, VI muis, chascun à la mesure de Paris, et la queue III muis. Et se il tiennent plus, celui qui achate doit rendre le seurplus d'icelle moison. Et se il tiennent moins, le vendeur le droit rendre et parfaire à l'achateur, et ainsi en ont veu user les diz jaugeurs à leurs devanciers, et euls mesmes veu user et usent encore.

E. Boutaric.

(1) C'est-à-dire, en usage dans l'Ile-de-France.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOTICE SUR LES TRAVAUX LITTÉRAIRES ACCOMPLIS DANS L'ACADÉMIE DE RENNES PENDANT L'ANNÉE 1858.

Suite (1).

Institutions du moyen âge. — M. Anatole de Barthélemy a continué, dans la *Revue de Bretagne et Vendée* les recherches qu'il avait commencées *Sur quelques droits et quelques redevances bizarres au moyen âge* dans l'ouest de la France (2). L'auteur, qui cite les actes authentiques sur lesquels ses explications s'appuient, a traité, en 1858, de la *Quintaine* et du *Bouhourdage*. M. Sigismond Ropartz a décrit, dans la même *Revue*, le mobilier d'un paysan bas-breton au dix-septième siècle, d'après quelques inventaires du temps.

Un mariage de serf au onzième siècle est une pièce fort curieuse trouvée par M. Paul Marchegay, aux folios 128 et 129 du Cartulaire ou Livre noir de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (3). Les archives du département de Maine-et-Loire ne possèdent plus qu'une copie de ce Cartulaire qui a passé, avec tant d'autres richesses de ce genre, dans la bibliothèque de S. Thomas Philips. Vers l'an 1020, Gautier, serf du monastère de Saint-Florent, épouse Ermengarde qui appartenait à la seigneurie de Montreveau. L'abbé de Saint-Florent, qui tient à ce que les enfants qui pourront naître de ce mariage appartiennent exclusivement à son monastère, a donné au sire

(1) Voir plus haut pages 218 et suivantes.

(2) Voyez la Notice de l'année 1857.

(3) *Un mariage de serf au onzième siècle ; Revue des provinces de l'Ouest*, année 1858.

Digitized by Google

de Montreveau, à la place d'Ermengarde, une autre serve du même âge et estimée la même somme d'argent. Le mariage n'a eu lieu qu'après l'échange. Cependant, cinq ou six années après, Aimery, le nouveau maître de la seigneurie de Montreveau, sans tenir compte de l'échange opéré par son prédécesseur, réclame Ermengarde, puis la fait enlever violemment et la renferme dans un des cachots du château de Trèves-sur-Loire, mis à sa disposition par un voisin trop complaisant. La charte raconte les diverses phases du procès intenté par l'abbé Frédéric au ravisseur de la serve de Saint-Florent. Pour terminer le débat, les deux adversaires vont trouver le comte d'Anjou, Foulques Nerra, qui était alors au château de Saumur. L'abbé raconte les faits, présente sa plainte, produit ses témoins; mais Aimery persiste à nier l'échange. La cour de justice, instituée par le comte, s'en réfère alors au jugement de Dieu par le duel ; et comme Aimery n'ose l'accepter et refuse le combat, Ermengarde est rendue au monastère de Saint-Florent en toute propriété.

Tel est le récit de l'annaliste du monastère. Il remarque que parmi les témoins figure un frère du prêtre Lambert, Monesteau, qui pour le duel a voulu servir de champion à Saint-Florent, prêt à prouver aussi par toutes autres voies légales et contre tous contradicteurs la vérité de ce qui est rapporté. Ainsi que le fait remarquer M. P. Marchegay, Aimery n'eût pas combattu lui-même, mais se fût contenté d'opposer un champion à celui de l'abbé Frédéric. L'arme de chacun d'eux eût été un grand et gros bâton : aux chevaliers seuls appartenait le droit de se servir d'armes tranchantes. La charte a pour titre : *De Gautier, serf de Saint-Florent et de ses fils.*

M. Marchegay a la main heureuse ; et le document qui suit ne le cède en rien à celui dont on vient de lire la courte analyse. Il s'agit encore d'un duel judiciaire ; mais, cette fois, demandeurs et défendeurs sont gens d'église. Que l'Eglise se soit vue contrainte de subir et parfois de pratiquer elle-même ce mode de procédure, le fait semblait probable ; il était bon toutefois de le constater. A la suite d'une notice rédigée avec soin, le savant éditeur donne la traduction de cette belle et antique charte qui nous fait assister à un duel entre des communautés religieuses en 1098. L'écriture de la pièce est de la fin du onzième ou du commencement du douzième siècle.

Une charte française de 1270 concernant le Val de Morière; six chartes, traduites littéralement et dans leur entier, sur la fondation et l'organisation de l'Hôtel-Dieu d'Angers; une autre charte des archives de Maine-et-Loire, extraite du Cartulaire en papier de saint Pierre de Chemillé et concernant un lépreux de cette localité ; telle

Digitized by Google

est, en 1858, la part de ce laborieux écrivain à la rédaction de la *Revue des provinces de l'Ouest.*

Du duel judiciaire nous passons avec M. Aymar de Blois au domaine congéable. La question du domaine congéable touche à l'ancienne constitution de la propriété en Bretagne; et elle n'a rien perdu de son intérêt pratique, puisque, de nos jours encore, elle est souvent portée devant les tribunaux du ressort de la Cour impériale de Rennes. A vrai dire, elle n'est bien connue que des jurisconsultes de la Bretagne, et pourtant elle n'intéresse pas moins l'historien que le magistrat. Nous voyons qu'elle a été posée avec un sens historique remarquable au Congrès de l'association bretonne, tenu à Saint-Brieuc (1). On demandait de déterminer dans le Morbihan et dans les Côtes-du-Nord les limites successives du domaine congéable, et si ces limites ont toujours concordé avec celles de la langue bretonne. Nous n'avons malheureusement que le résumé de la discussion de M. de Blois. Le savant jurisconsulte d'une part rappelle et corrige les doctrines des feudistes bretons; et de l'autre il établit qu'en France, le régime de la censive, substitué au vieux servage, devint le titre d'affranchissement des classes agricoles de la nation. La censive finit par constituer le laboureur propriétaire incommutable du fonds, à la charge d'acquitter certains cens et certains devoirs. Mais ce travail de transformation dont la marche régulière atteste que les seigneurs comme les sujets y trouvaient un égal avantage, s'arrêta court devant les mœurs et la civilisation différente des Bas-Bretons : ici la propriété du fonds ne changea point de mains, la superficie seule fut aliénée. La population bretonnante tenait à ses anciennes coutumes et, en particulier, à la transmission des droits édificiers dans la ligne directe du colon. Le régime du domaine congéable appartient spécialement à ce pays : s'y est-il développé naturellement, ou y a-t-il été apporté par l'émigration bretonne? M. de Blois n'a pas voulu soulever cette question.

Déterminer les limites successives du domaine congéable le long de la zone qui séparait la haute et la basse Bretagne, serait donc, on le voit, constater l'ordre des empiétements de la civilisation française sur la civilisation bretonne. Après avoir renoncé à leur ancien idiome, les pays envahis par la langue française trouvaient tout simple d'être assujettis aux autres modes et coutumes du pays français. Ils cessèrent de tenir au régime du domaine congéable qui paraît pourtant à M. de Blois beaucoup plus libéral que le régime de la

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne :* VIe vol., p. 54.

Digitized by Google

censive ; et plus tard, quand les concessions à titre de censive devinrent difficiles et rares, les laboureurs de ces régions se contentèrent de la condition de fermier.

Les vicissitudes communes aux destinées de la langue bretonne et à celles du domaine congéable montrent que cette institution avait une affinité particulière avec les mœurs des bas-Bretons. Tout envahissement de la langue française sur les précédentes limites de la langue bretonne présageait, dans un avenir peu éloigné, la suppression du domaine congéable sur le sol acquis par ce changement au pays français. Mais comme cette révolution parallèle dans l'ordre de la propriété exigeait un certain laps de temps et était régie par d'autres lois, les limites du domaine congéable devaient être plus étendues que celles de la langue bretonne sur la lisière où les deux idiomes étaient en contact. Ainsi le domaine congéable a été en usage jusqu'aux temps modernes dans certaines paroisses situées à l'est de la rivière de l'Oust, dont la rive occidentale traçait, au dernier siècle, au centre de la péninsule armoricaine, les limites de l'idiome breton.

Parmi les recherches relatives aux institutions du moyen âge nous remarquons encore une étude de M. de la Borderie sur cette question : A-t-il existé des serfs en Bretagne, après le dixième siècle ? Le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* ne donne qu'un résumé sommaire. L'auteur arrive à cette conclusion que la condition générale des populations rurales de la province était le villainage.

Tel aussi était le résultat énoncé par M. Aur. de Courson, dans son analyse du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon (1). Il remarque qu'à partir du onzième siècle, il n'est plus question de serfs dans ce cartulaire, le plus précieux des manuscrits que nous aient transmis les siècles sur l'ancienne histoire de la Bretagne. Les *villani* et les *ruricolæ* sont désormais seuls désignés dans les chartes ; et leur condition est celle d'hommes libres, non nobles, assujettis à payer aux seigneurs, non plus comme les serfs de la glèbe, des tailles à volonté, *tallia ad placitum*, mais des redevances fixes et déterminées. Le servage ne se montre plus dès lors en Bretagne que dans un petit coin du Léon et dans la terre de Rivelen en Cornouaille.

Les renseignements abondent dans ce cartulaire, le seul de la province dont les actes se réfèrent à une époque antérieure à l'invasion

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne ;* VIe vol., p. 177 et suiv.

Digitized by Google

normande : vestiges d'institutions romaines ; valeur des terres et des bestiaux dans les anciens diocèses de Rennes et de Nantes pendant la période carlovingienne ; limites de l'occupation bretonne au neuvième siècle ; noms bretons placés en regard de noms francs : ceux-ci encore marqués de l'empreinte germanique, ceux-là se retrouvant pour la plupart soit dans les cartulaires, soit dans les poëmes gallois ; palais des rois bretons, habitations des mactyerns, châteaux de l'époque féodale ; transformation en noms de famille des noms de baptême, des sobriquets, des noms de terre et de demeure. Ainsi le chevalier Bernard, vers le milieu du onzième siècle, fonde la Roche-Bernard, et son fils est appelé *Dominus Rupis Bernardi*, le sire de la Roche-Bernard. Vers le même temps et dans le même diocèse, le chevalier Brient, *Brientius*, fait bâtir le *Castellum Brientii* auquel doit son nom la famille de Châteaubriant.

Chose digne de remarque ! Tandis que les anciens cartulaires de la basse-Bretagne n'offrent qu'une empreinte presque effacée du régime fondé par les émigrants de l'île, c'est le pays de Redon où les Bretons n'ont réellement afflué que durant la seconde moitié du onzième siècle, qui nous a conservé un recueil où revit tout entière la Bretagne des anciens jours avec ses mœurs, ses institutions et même sa langue ! Ces observations, que nous empruntons à M. Aur. de Courson et les faits nombreux qu'il relate dans son intéressante notice, peuvent donner une idée de l'importance de ce cartulaire. M. de Courson, doit prochainement le faire paraître ; personne en France mieux que le savant historien de la Bretagne armoricaine ne peut édifier l'appareil historique et philologique à la fois que réclame cette publication.

Géographie historique. — La géographie historique trouvera aussi sa place dans cette revue des travaux de l'année 1858. Mentionnons ici les études de M. le docteur Halléguen sur les voies romaines du pays des *Osismi ;* dévoué à ces recherches qu'il poursuit depuis plusieurs années avec une parfaite connaissance du pays, M. Halléguen nous donnera un jour le tracé complet de ces voies dans la pointe de la presqu'île nord-ouest de la Gaule (1).

Sous le titre : *La cité des Arviens*, dom Paul Piolin, bénédictin de l'abbaye de Solesmes, a exposé le résultat de ses recherches sur le principal établissement d'un peuple que Pline a seul nommé parmi les anciens géographes, et auquel d'Anville a assigné la place exacte

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne ;* VIe vol., p. 150 et suiv.

Digitized by Google

qu'il doit occuper dans la carte de la Gaule, sur le territoire des doyennés de Brûlon, de Sablé et de Laval. Le pays des Arviens était borné par celui des Diablintes au nord, par les Cénomans à l'est, par les Andes au sud et par les Redones à l'ouest (1).

Nous avons déjà signalé dans notre précédente notice l'importance du *Dictionnaire des terres et seigneuries du comté nantais et de la Loire-Inférieure*, par M. E. de Cornulier (2). La terre ou la seigneurie étant au moyen âge la véritable molécule élémentaire de la société dans son organisation féodale, l'auteur distingue dans l'histoire de chaque manoir une partie géographique qui fait connaître le domaine territorial ainsi que l'étendue de la juridiction, et une partie généalogique où l'on voit la succession des familles qui ont possédé le manoir, soit à titre de justicier, soit à titre de propriétaire, et le plus souvent à ces deux titres à la fois. M. de Cornulier s'occupe spécialement de cette seconde partie. Déjà il avait dressé l'inventaire des ressources dont l'historien et l'archéologue peuvent s'aider dans l'accomplissement de cette tâche pour le territoire breton, et son introduction présentait quelques idées justes et fécondes pour l'histoire de nos temps féodaux. Maintenant il entre en matière, relève les différents noms que chaque terre a portés, la série chronologique de ses propriétaires, quelquefois à partir du onzième siècle, les personnages qui ont pris le nom de cette terre, sa réunion à d'autres terres, sa place dans les démembrements des seigneuries; il dit si elle est noble et quand elle a été anoblie, si elle est châtellenie, baronnie, et quand elle fut érigée. La partie publiée de ce dictionnaire va de la lettre A à la lettre J inclusivement. Indépendamment de l'intérêt qu'il offre aux propriétaires du sol dans le département de la Loire-Inférieure, ce travail touche par plus d'un point à l'histoire générale. On y voit à quelle bannière telle terre a appartenu, si elle avait ou non juridiction, ainsi que les transactions dont elle a été l'objet soit de la part des particuliers, soit même de la part des princes et des rois; les faits notables auxquels elle a donné son nom, les événements dont elle a été le théâtre. C'est là l'œuvre patiente d'un zèle désintéressé pour les études historiques, auquel on ne saurait trop applaudir.

Archéologie monumentale. — Le goût des études d'architecture monumentale et d'archéologie si répandu dans l'Anjou et dans la Bretagne a donné naissance à d'importants travaux. M. Alfred Ra-

(1) *Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1858.
(2) *Annales de la Société académique de Nantes*, année 1857.

Digitized by Google

mé s'est occupé des édifices encore debout de l'abbaye de Beauport. L'église de cette abbaye, qui, par un privilége unique en Bretagne, a conservé l'ensemble de ses constructions primitives, peut donner, suivant lui, la mesure du développement de l'architecture au treizième siècle dans cette province (1). Le même savant a reconnu l'existence originelle d'une chapelle romane au point où se trouve aujourd'hui la chapelle de Sainte-Anne dans l'église de Lanleff. L'église de Lanleff, comme celle de Sainte-Croix à Quimperlé, à laquelle elle ressemble, paraît être du onzième siècle. La chapelle gallo-romaine de Langon et les fresques, qu'on y a récemment découvertes, ont attiré l'attention des archéologues de la Bretagne; et, au congrès de Redon, ils ont discuté et arrêté les moyens de conserver ces précieux restes sans en altérer le caractère. Au même congrès, M. l'abbé Brune, passant aux applications de la science archéologique, a traité du style qu'il convient d'adopter dans la construction des églises de campagne, au point de vue de l'art, des convenances religieuses et de l'économie ; et il a conlu que le style ogival est celui qu'on doit préférer. M. Frédéric Piel a donné à la *Revue du Maine et de l'Anjou* une étude sur la construction du château de Bonnétable (Sarthe), d'après les documents originaux et inédits qu'il a trouvés dans le chartrier de ce château et dans les archives municipales. A cette même étude se rattache sa notice sur Notre-Dame-de-Torcé et Saint-Célerin-le-Céré, établissement religieux de l'ancien doyenné de Bonnétable. M. Oct. de Rochebrune a publié, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, sur l'architecture de la Renaissance dans le Bas-Poitou, un travail fort étendu. Nous pouvons mentionner ici la dernière partie des *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes* qui a paru à Rennes, en 1858. Ces travaux fragmentaires échappent à l'analyse : ils renferment une foule de détails sur l'histoire générale de la province, sur l'histoire ecclésiastique, féodale, sur l'histoire des arts, des artistes et des monuments, sur celle des villes, du commerce et de l'industrie. Des tables dressées d'après la spécialité des matières rendent les recherches faciles. Les études d'archéologie sont suivies dans la région du nord-ouest avec ardeur et succès. On en verra la preuve pour l'Ille-et-Vilaine dans les deux livraisons publiées par la Société archéologique de ce département (2). Ces ex-

(1) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*; t. VI, p. 17, 61, 146.

(2) *Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*; 1re et 2e livraison.

Digitized by Google

traits des procès-verbaux montrent le nombre et l'importance des questions de numismatique, d'histoire, d'art, qui sont abordées et discutées dans ses séances. Mais il est à regretter que la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine se contente de donner de si brèves indications sur ses travaux, au lieu d'imiter l'exemple des Sociétés voisines qui ne font pas mieux peut-être, mais qui publient davantage.

Nous devons une mention particulière aux travaux de l'un des membres de cette Société : car M. Ch. de Keranflec'h a su trouver et mettre en lumière, dans l'archéologie de la Bretagne, un côté ignoré ou qui du moins n'avait pas encore été, que nous sachions, étudié avant lui. La Petite-Bretagne, celle des émigrés bretons, à laquelle les Gallois de nos jours continuent de donner le nom de *Llydaw*, a-t-elle une archéologie qui lui soit propre? En d'autres termes, les Bretons qui vinrent se fixer dans l'Armorique après l'invasion de leur île par les Saxons, ont-ils laissé de leur établissement quelque souvenir que la torche et le fer des conquérants du Nord n'ont point fait disparaître? M. de Keranflec'h signale l'existence de monuments qui appartiennent aux Bretons; il en a reconnu plusieurs près d'anciennes églises : ce sont des piliers sépulcraux présentant des caractères analogues à ceux qui ont été observés dans la Cambrie par les archéologues gallois. Ces piliers portent très-souvent des croix pattées à hampe grêle, dont l'usage fut général jusqu'au treizième siècle. Le savant archéologue a décrit quelques-uns de ces monuments : celui de Locoal-Mendon, dans le Morbihan, qui porte l'inscription *Crux Prostlon*, et qui rappelle le souvenir de Paskeweten, comte de Vannes, de 874 à 878; le pilier de la paroisse de Landaul, en face de la chapelle de Langoubras, avec une longue inscription dont M. de Keranflec'h n'a pu jusqu'ici lire que les premiers mots. Des piliers du même genre sur lesquels sont gravées des croix avec des inscriptions, sont aussi fréquemment représentés dans l'*Archæologia Cambrensis* : les antiquaires gallois les distinguent des dolmens et leur réservent le nom de *lech*, *pierre tombale*.

Cette recherche heureusement commencée dans la Petite-Bretagne par M. de Keranflec'h, établit donc un nouveau lien entre nos Sociétés bretonnes et la grande Association cambrienne, fondée en 1846 dans le pays de Galles, qui a pour patron le prince Albert et qui compte dans ses rangs douze lords, quatre évêques et près de trois cents membres. Déjà les savants des deux bords du *British Canal* trouvaient dans la langue et les institutions des peuples celtiques un fonds commun d'étude; on doit y joindre maintenant celui

Digitized by Google

des monuments de la période bretonne du cinquième au dixième siècle.

Monographies historiques. — L'étude de M. A. du Chatellier sur la baronnie du Pont (Pont-l'Abbé), dans l'ancien évêché de Cornouaille, prendra un rang distingué parmi ces belles monographies où le goût des recherches locales, qui sera l'un des titres d'honneur de ce temps, déroule avec un art aussi savant que modeste les annales de chaque ville (1). L'auteur s'est proposé de tracer l'histoire des barons du Pont et celle de la bourgeoisie qui s'est élevée lentement, mais qui a fini là comme ailleurs par prendre la place de ceux qui avaient été ses maîtres; et, avec une foule de documents sauvés de vingt désastres successifs, il fait cette double histoire depuis le onzième siècle où la baronnie est pour la première fois mentionnée, jusqu'à la révolution de 1789, où la commune et la cité cessent d'avoir des compétiteurs. C'est donc sur l'antagonisme et sur la rivalité de la noblesse et de la classe bourgeoise que M. du Chatellier insiste; pour des recherches si savantes et si profondes, on pouvait se placer peut-être à un point de vue plus général et plus élevé.

La partie féodale de ce travail marque l'étendue du fief de la seigneurie du Pont qui comprenait la ville de Pont-l'Abbé; son rang parmi les grandes baronnies de la province et son antiquité. Faible encore au onzième et au douzième siècle, elle acquiert une sérieuse importance à la fin du treizième, par la construction du château qui lui sert de forteresse. Toujours transmise sans division, elle ne cesse de grandir tant que se maintient le régime qui lui a donné naissance. Au quatorzième siècle et au quinzième, les seigneurs du Pont sont à la tête des seigneurs de la Cornouaille. Les *aveux* font connaître leurs titres, leurs droits comme barons et comme hauts-justiciers. Rien n'est plus curieux que l'énumération de ces droits qui portent sur tout, embrassent tout, l'eau, la terre, l'air. Ce sont d'abord des droits presque tous bursaux; puis viennent les droits d'administration et de justice. Leur juridiction reste sans appel jusqu'à François Ier qui, en 1538, constitua les cours royales pour y rappeler.

Après cette exposition complète et détaillée des droits et priviléges de la seigneurie du Pont, l'auteur donne la succession des barons et l'ordre dans lequel on retrouve leurs noms dans l'histoire et dans les actes publics ou privés de la localité, depuis le commencement du treizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième; il raconte

(1) Etude sur la baronnie du Pont; *Revue des Provinces de l'Ouest*, année 1858. — Publié à part.

Digitized by Google

les actes et les faits notables de ces personnages ; il montre les sires de Pont-l'Abbé invariablement attachés à la cause de Montfort pendant la longue guerre civile de la succession de Bretagne. Ils s'unissent par mariage aux Rostrenen, aux plus puissantes familles de la province ; ils sont de ces seigneurs qui travaillent à déjouer les ardentes convoitises de la France sur le duché de Bretagne. Une dame de cette maison, Louise de Pont-l'Abbé, qui avait toujours vécu à la cour du duc François II, fut sur le point d'enlever le duché aux monarques capétiens en mariant Anne ainsi que sa sœur aux deux fils du comte de Rohan.

Quand, dans la seconde moitié du seizième siècle, le calvinisme en Bretagne devint une arme de guerre contre la couronne de France ; quand, en opposition aux vues et aux idées de la France, une partie de la noblesse bretonne embrassa la cause des dissidents religieux à la suite des Rohan mécontents d'avoir vu leur échapper la couronne ducale, Charles du Quelennec, qui avait épousé l'héritière du Pont, s'engagea avec ces derniers dans le parti des religionnaires, et la ville de Pont-l'Abbé se vit tout à coup privée du culte catholique. Mais bientôt la baronnie du Pont, à défaut d'héritier direct des du Quelennec, dont un périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy, fut portée dans la maison de Beaumanoir du Besso, très-dévouée à Henri IV et à la royauté. Vers 1600, elle passe dans la maison de Richelieu qui la possède jusqu'en 1685. C'est sous la domination de cette famille, comme il ressort d'un inventaire de 1672, que la communauté de Pont-l'Abbé commence à se réunir et à avoir ses cahiers de délibération.

Ici M. du Chatellier fait connaître l'existence urbaine et municipale de Pont-l'Abbé au dix-septième et au dix-huitième siècle ; c'est une page de l'histoire du tiers-état du plus haut intérêt. La généralité des habitants est partagée en trois corporations : celle des négociants, celle des arts et métiers et celle des métiers proprement dits. Douze élections sont dévolues à la corporation des marchands et négociants, et les douze autres aux corporations des arts et métiers et des artisans. Le baron nomme pour deux années le syndic ou maire : il le choisit sur une liste de trois candidats désignés parmi les membres de la communauté. Ses fonctions consistent à en réunir les membres et à leur exposer les besoins du général et l'état des affaires courantes ; mais la plus importante de ses attributions est de veiller à ce que les rôles de perception et le recouvrement des deniers publics soient faits exactement.

La seigneurie était encore la division administrative du pays, et

Digitized by Google

ni les agents du trésor royal, ni même ceux de la province ne s'y étaient encore implantés; seulement le seigneur, trop haut placé pour accepter l'injurieuse délégation du fisc, avait créé, pour aviser à ce soin, la communauté politique et son syndic. Des requêtes de l'intendant, signifiées à ce dernier, indiquaient les sommes à recouvrer sur les habitants; et le rôle des recouvrements était dressé par le syndic et deux des notables qui se concertaient à cet effet avec le subdélégué de l'intendant. Si donc il y avait retard dans la rentrée des deniers royaux, l'intendant de la province ou son subdélégué s'adressait tout simplement au syndic, par ministère d'huissier, pour assurer les recettes prescrites. C'est ainsi que nous voyons, à plusieurs reprises, dans les années désastreuses de la fin du règne de Louis XIV, les pauvres syndics saisis dans leurs meubles et leurs propriétés, dans leur personne même, et jetés en prison pour la garantie des droits de la couronne. En 1706, plusieurs habitants de Pont-l'Abbé furent exécutés en leurs biens pour deniers de la communauté restés arriérés; un fut même saisi et écroué par un huissier du Châtelet de Paris, venu sur les lieux pour des exécutions de ce genre. Des blés, des étoffes, des cuivres pris par le même huissier furent exposés et mis en vente sur le tablier de la halle; mais personne ne se présenta pour les acquérir. Jean le Traon du Menez, syndic de la communauté, fut aussi plusieurs fois saisi, exécuté et emprisonné dans le courant des années 1707 et 1708; il se trouva, en même temps, sous le coup de trois exécutions lancées, au nom de l'intendant, par l'huissier du Châtelet réclamant la taxe des poids et mesures, celle des manufactures et celle des offices de la milice. Tous ces faits conduisirent les membres de la bourgeoisie du dix-huitième siècle à ne plus vouloir des fonctions de syndic, ni de celles de membre de la communauté. Plusieurs même renoncèrent à leur domicile pour s'attacher à des communes rurales des environs, afin d'échapper au fardeau des charges municipales; mais des amendes et des règlements homologués par le parlement obligèrent les bourgeois désignés à faire partie de la chambre de ville.

L'affaire principale du syndic et de la communauté de ville fut donc, à partir du dix-septième siècle, la rentrée des impôts. Ce soin dans les campagnes était presque partout laissé à la direction du curé : c'était lui qui établissait et certifiait la comptabilité communale. Aussi toutes les dépêches des services publics, même celles de l'autorité militaire, étaient adressées au recteur en son manoir presbytéral.

Digitized by Google

On voit que le baron, le roi et la province, ayant chacun leurs agents et leurs droits, puisaient à pleines mains dans les coffres et la bourse des habitants. Vauban, frappé de la misère du peuple dont il avait éu le spectacle sous les yeux en parcourant les côtes de la Bretagne, avait pensé qu'on pourrait, par un impôt unique, supprimer cette foule de taxes et satisfaire aux besoins généraux par la prélévation d'un dixième sur les revenus de toute espèce. Mais la *taxe royale* fut rejetée par Pontchartrain comme une utopie dangereuse. Il arriva seulement que l'idée ayant été retenue quelque temps dans le secret des bureaux, on la reprit en 1707, non plus en vue de supprimer les anciens impôts, mais comme une ressource nouvelle sous le titre de premier, second dixième qu'on ajouta successivement aux impôts existants, quand les désastres de la fin du règne de Louis XIV eurent jeté la France dans les plus cruels embarras qu'elle ait jamais eu à traverser.

Les délibérations de la communauté politique de Pont-l'Abbé, comme celles de toutes les villes bretonnes, portent la trace de ces faits; et, indépendamment de la difficulté de trouver des assesseurs pour établir les rôles de perception, en ces mêmes années, de 1707 à 1715, la communauté de ville et les habitants eurent à subir de bien dures nécessités pour parfaire les deniers destinés à payer les offices municipaux que le roi créa en prescrivant aux habitants de verser dans ses caisses le prix que ses ministres y avaient eux-mêmes attaché (1).

Le savant historien de Pont-l'Abbé n'omet aucun détail propre à nous faire connaître l'existence civile des populations qui se trouvèrent placées sous l'autorité des barons. La petite cité qui s'était formée lentement au pied de la citadelle parvenait à peine, dans le dix-huitième siècle, à trouver dans sa bourgeoisie une chambre de ville digne de prendre la direction de ses affaires. Un de ses syndics faisait consigner dans une délibération de 1729 qu'il n'y avait poin à Pont-l'Abbé assez d'habitants sachant lire et écrire pour renouveler tous les ans la chambre de ville, comme le demandaient les statuts de 1662, promulgués par le parlement de Bretagne, de sorte qu'on était réduit à n'appeler que douze bourgeois et six artisans pour la composer. Mais, en 1747, les artisans se plaignent de n'être pas représentés à la chambre de ville; et la querelle entre les bourgeois et les artisans n'était point terminée, quand la révolution de 1789 éclata.

(1) Voyez un peu plus loin les renseignements fournis sur ce sujet par le *Complément inédit de l'histoire de Nantes.*

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas M. du Chatellier dans son étude des autres institutions de la commune : milice et guet, hospice et aumônerie, port, travaux d'utilité publique, instruction, état religieux. Quant à la situation générale de la baronnie du Pont, l'une des neuf grandes baronnies de la province, on voit ses seigneurs conserver une grande importance tant que la Bretagne est régie par ses propres ducs ; mais elle s'affaiblit et finit par déchoir, après que la Bretagne est réunie à la couronne. De 1600 à 1685, la famille de Richelieu la possède ; mais aucun membre de cette famille ne se soucie de venir en Bretagne : le château, ses jardins, ses douves, son pourpris sont mis en ferme, et la seigneurie du Pont n'est plus pour les acquéreurs subséquents qu'une grande terre dont ils songent à tirer le meilleur parti possible au point de vue du revenu, des rentes et des fermages, des droits réels et utiles, des droits seigneuriaux et honorifiques.

M. du Chatellier a décrit avec une connaissance profonde de ces matières la situation qui résultait, au dix-huitième siècle, des rapports compliqués d'une organisation qui avait depuis longtemps perdu sa raison d'être et qui allait bientôt finir. Le baron, toujours absent, lutte contre ses prévôts, ses voyers, ses sergents ; il se plaint de leurs usurpations. Mais lui-même il usurpe : il travaille à diminuer les droits du roi, à soustraire, quand il le peut, des terres à l'impôt roturier. Quant aux seigneurs ses vassaux, ils s'empressent au contraire de se déclarer vassaux directs du roi, pour échapper à la pression d'un maître placé trop près. La confusion dans l'état des personnes est à son comble : chacun affiche des signes de noblesse ; c'est le seul moyen d'exonérer les terres des cens, des chefs-rentes, des droits de mouvance et de mutation qui les obèrent. Ici l'auteur nous montre un petit coin de la trame embrouillée de cette juridiction féodale qui amena tant de querelles, tant de procès, tant de déchirements, et en même temps tant de haines, de jalousies et de colères. Il a tenu en main les pièces de quelques-uns de ces procès ; ils forment des volumes de vélin à défier aujourd'hui la patience la plus robuste. Ses recherches sur la condition des redevanciers et des censitaires qui, avant la suppression des droits féodaux, formaient la classe très-compacte des cultivateurs, éclairent d'un jour nouveau quelques-unes des conséquences de la célèbre déclaration de la nuit du 4 août 1790. Au reste, si, à certains égards, la condition du fermier actuel est moins bonne que celle de ses pères dans l'ancienne baronnie du Pont, la quotité des terres labourées y a augmenté de moitié et par endroits des trois quarts, et l'accrois-

Digitized by Google

sement de la population a marché parallèlement avec le développement des cultures ; marque évidente de la supériorité du régime nouveau sur celui qui l'a précédé.

On le voit, rien n'a échappé aux investigations de M. du Chatellier dans cette curieuse et savante monographie. On aime à suivre avec lui l'histoire de la bourgeoisie de Pont-l'Abbé, peu riche et peu instruite jusqu'en plein dix-huitième siècle, formée de marchands étrangers qui étaient venus s'établir dans l'enceinte de cette petite ville, d'officiers et d'agents de la baronnie qui avaient amassé un petit pécule, de quelques capitaines de barques ou de pêcheurs adonnés au commerce maritime, d'ouvriers et d'artisans employés à la fabrication des ustensiles de labourage ou de ménage, de petits gentilshommes trop pauvres pour vivre dans leurs terres, et qui s'étaient attachés, de près ou de loin, à la fortune des barons comme hommes de guerre, comme officiers judiciaires, comme hommes de confiance. Longtemps réduite à une position précaire, le pécule et le lucre sont l'objet unique de son attention ; elle se montre tenace et jalouse, peu endurante sur le chapitre des concurrences, entachée d'égoïsme, étrangère à tout esprit public ; mais elle est active, sérieusement adonnée aux affaires, ferme et persistante ; après avoir longtemps lutté contre le besoin, elle profite avec la même énergie de toutes les occasions favorables pour s'élever. Et quand la révolution de 1789 a éclaté, faute de seigneurs et de barons capables de conduire le mouvement, force fut à cette humble mais ardente et vive bourgeoisie de prendre elle-même la direction des affaires C'est à peu près ainsi que l'auteur résume son histoire du tiers-état sur l'étroit théâtre de Pont-l'Abbé. Puisse chaque cité française trouver un historien aussi dévoué, aussi consciencieux, aussi savant que M. du Chatellier !

La commune du Perrier, dans l'arrondissement des Sables, au département de la Vendée, a été pour M. Mourain de Sourdeval l'objet d'une étude topographique et historique dont l'intérêt ne devrait pas, à ce qu'il semble, se faire sentir au delà des limites de cette petite localité ; et pourtant on sait gré à l'auteur d'avoir recueilli les débris des annales de l'humble paroisse ; on s'apitoie sur ce qu'elle a souffert quand les colonnes infernales vinrent visiter ses marais ; on voit la part qu'elle prit aux mouvements de 1815. Les titres de la paroisse ont fourni à cette monographie quelques détails curieux sur les rentes de la fabrique ainsi que sur la forme des noms d'hommes suivant la prononciation du pays. La châtellenie du Perrier avait droit de haute justice. On y voyait un juge, un sénéchal, un procureur

Digitized by Google

fiscal, un greffier, cinq procureurs et leurs sergents; personnel administratif et judiciaire beaucoup trop imposant d'une commune qui se contente aujourd'hui d'un maire avec son adjoint (1).

Nous remarquons, dans l'*Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan pour l'année* 1858, une étude sur les origines de la ville de Vannes. M. Alfred Lallemant constate avec les écrivains de l'antiquité et du moyen âge les établissements des Vénètes dans les îles britanniques et dans la Gaule cisalpine, principalement sur les bords de l'Adriatique ; il suit les légions et la flotte de César dans leur campagne contre les Vénètes, et aborde les questions que soulève l'étude du texte des Commentaires. Il décrit les voies romaines qui convergeaient vers la cité des Vénètes, les débris de ses murailles gallo-romaines. Au déclin de la puissance impériale, il constate l'arrivée des Alains, nom de peuple resté si commun comme nom propre et comme nom de famille dans ce pays. Enfin il essaie de caractériser le rôle politique de la ville de Vannes au temps de l'immigration bretonne. Les recherches de l'auteur s'arrêtent au onzième siècle ; elles gagneraient beaucoup à une indication des sources plus précise et parfois plus exacte.

La *Revue de l'Anjou et du Maine* a publié le régistre inédit du siége présidial d'Angers; il offrira d'utiles renseignements aux annalistes de cette ville, de 1649 à 1782.

De même, le *Complément inédit de l'histoire de Nantes de Travers*, par Proust, doyen de la chambre des comptes de Bretagne (2), sera consulté avec fruit par les historiens de cette grande cité. Proust n'a point travaillé pour le public, mais il a le mérite d'avoir continué telle quelle l'œuvre de Travers, jusqu'à son point d'arrêt naturel, la révolution de 1789. Il a en outre comblé une lacune des annales de la ville, de 1693 à 1717, et donné un supplément aux autres années jusqu'en 1750. L'éditeur, M. Matifeux, qui a intercalé parmi les notes d'excellents extraits empruntés surtout aux anciens registres de l'état civil de Nantes, n'a point refusé à Proust l'honneur d'une biographie. Il nous apprend que Proust avait acheté, en 1692, la charge de maire de Nantes, lorsque Louis XIV, à bout de ressources, eut la malheureuse pensée de battre monnaie avec les offices municipaux des villes, en les rendant perpétuels et en les mettant aux enchères; et lorsqu'en 1714, la communauté remboursa au maire le prix de sa charge, Proust reçut 85,213 livres 15 sous, de ce qu'il avait acheté

(1) La commune du Perrier; *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1858.
(2) *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1858.

Digitized by Google

vingt-deux ans auparavant, 54,500 livres, plus les deux sous par livre. Proust fit donc ses affaires avec celles de la cité.

Citons enfin une publication de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord ; c'est un volume d'environ trois cents pages et qui a pour titre : *Saint Cast; recueil de pièces officielles et de documents contemporains relatifs au combat du onze septembre* 1758. Plusieurs de ces pièces étaient inédites; quelques-unes renferment des particularités curieuses sur un événement qui fait honneur au patriotisme et au courage de la noblesse et de la milice bretonnes, et qui consola un instant la France de la honte et des désastres de la *Guerre de sept ans*. Les chansons françaises, qui ont trouvé place dans ce volume, se recommandent par leur gaieté, c'est là leur unique mérite; mais il n'en est pas de même de l'*Emgann Sant Kast*, grave poésie, écrite dans le dialecte de Cornouaille, déjà publiée dans le *Barzaz-Broiz*, et qui contient une tradition touchante. On dit, et les éditeurs rappellent dans l'introduction du recueil, qu'au moment de l'action, une compagnie de garde-côtes des environs de Tréguier, s'avançant contre un corps de montagnards gallois qui marchaient en chantant un *gwerz* breton, s'arrêta tout émue et acheva le refrain commencé. A leur tour, les Gallois s'arrêtèrent : vainement les officiers commandent le feu de part et d'autre ; après treize siècles les enfants de la Bretagne s'étaient retrouvés et reconnus; ils refusèrent de s'égorger. Toutefois les deux troupes se dédommagèrent, l'une en se jetant avec fureur sur les Français, l'autre en portant le carnage au milieu des *Saxons maudits*. Telle est la tradition généralement acceptée ; mais le poëte breton dont le nom s'est perdu rapporte que ce sont les hommes de basse-Bretagne dont le chant national frappa les oreilles des Gallois et qu'alors ceux-ci ne voulurent point combattre. Ce chant mis dans la bouche des Bretons est d'une rare énergie et présente de grandes beautés.

Langues celtiques. — On composait en langue bretonne en 1758; cette langue a encore, en 1858, ses poëtes, ses historiens, ses philologues, ses partisans dévoués et enthousiastes. Le français n'est que d'hier, s'écrie l'un d'eux; notre langue a l'âge du temps :

A zeh ema deit er gallek
Hur iez en dès oad en amzer.

Saint-Cast a été de nouveau chanté par M. Luzel, quand, au mois de septembre dernier, une souscription des cinq départements de l'ancienne province érigea, au fond de la baie, un monument destiné à rappeler le souvenir du châtiment infligé, cent années aupa-

Digitized by Google

ravant, à la témérité anglaise. Le même poëte a su trouver dans son idiome national des accents dignes de Brizeux dont il déplore la fin prématurée; Brizeux, on le sait, du moins en Bretagne, tout en se plaçant au premier rang des poëtes de la France, n'en était pas moins resté fidèle à la muse de ses pères (1). Le Bulletin archéologique de l'association bretonne annonce la publication d'une histoire de l'ancienne province, écrite en cette langue, pour les nombreux habitants des campagnes qui n'en connaissent point d'autre. Le culte des souvenirs a inspiré la louable pensée de compléter le recueil des proverbes bretons dont le *Furnez-Breiz* de Brizeux, le *Lavarou-talvoudek* de M. l'abbé Le Moal et les *Chants populaires* de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué révèlent la forte et gracieuse sagesse (2). Non-seulement l'idiome breton est étudié dans ses origines historiques, mais l'on recherche les preuves de sa diffusion en dehors des limites où, de nos jours encore, il soutient sans désavantage marqué la lutte contre la prédominance de la langue française. Ainsi une pièce de 1634, publiée *in extenso* dans la *Revue de l'Ouest*, montre qu'aux environs de la ville de Guérande, qui portait au dixième et au onzième siècle le nom tout breton de *Wenrann*, à Piriac, le breton était parlé au dix-septième siècle, signe remarquable de vitalité au milieu d'une région qui appartient depuis si longtemps à la langue française.

On a vu, à propos du domaine congéable, que l'histoire de l'idiome breton et de ses vicissitudes se rattache intimement à celle des institutions particulières à la population bretonnante. Les anciens monuments de sa littérature, conservés par l'écriture ou par la tradition orale, offrent aussi une mine féconde que les importantes publications de M. de la Villemarqué n'ont point encore épuisée. Cet habile écrivain poursuit le cours de ses heureuses recherches; citons au moins les titres de textes qui paraissent pour la première fois : ce sont des fragments de la légende populaire, en vers bretons, de *sainte Rivanone* et de *saint Hervé* son fils ; la *Petite Reine de la Fontaine* ; la *Mère malade* et le *Jeune Chanteur mendiant* ; la *Vocation scolastique* ; la *Visite de la mère à son fils devenu clerc* ; *Kristina et saint Hervé* ; les *Aphorismes attribués à ce saint* ; ses *Conseils aux enfants* ; le *Cantique du Paradis* : ce dernier chant passe pour avoir reçu sa forme moderne, au commencement du dix-septième siècle, de Michel Lenobletz, dernier apôtre de la Bretagne. Ces textes figurent parmi

(1) *Revue de Bretagne et Vendée*, année 1858.
(2) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. VI, p. 46 et suiv.

Digitized by Google

les documents justificatifs d'un livre fort curieux, la *Légende celtique*, où l'auteur a rapproché dans trois biographies qui s'enchaînent et se suivent, Saint-Patrice, le grand instituteur de la race celtique, le fondateur de la famille monastique dans l'occident de l'ancien monde ; saint Kadok, qui reçut l'inspiration bardique et religieuse du maître irlandais pour devenir lui-même un maître de la vie spirituelle chez les Bretons-Gallois, et enfin St-Hervé, fils d'un barde sorti de l'école de Kadok, le patron et le premier chanteur populaire des Bretons de France. Pour cette œuvre remarquable qui ouvre à la poésie chrétienne, au cinquième et au sixième siècle, des horizons tout nouveaux, et où l'on voit avec quelle rapidité merveilleuse fut accomplie la conquête de l'Irlande druidique par la religion du Christ, M. de la Villemarqué a puisé non-seulement dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, ainsi que dans les légendes que la sévère critique des graves éditeurs avaient trop rigoureusement écartées, mais encore aux sources celtiques, dans la collection des monuments cambriens de John Myvyr, dans les manuscrits d'Iolo récemment mis au jour, dans des poëmes et des drames armoricains que l'on représente encore au fond de la basse Bretagne, dans les textes irlandais et gallois, cités par Colgan, Tod, O'Connor, Miss Brooke et dans ceux que Pertz et Haupt ont, de leur côté, recueillis en Allemagne. C'est ainsi que l'auteur restitue à bon droit à l'histoire légendaire de l'Irlande une pièce singulière que Zeuss a traduite dans sa grammaire celtique et que Haupt avait trouvée dans un manuscrit de Closterneubourg ; elle montre un barde amené à la foi nouvelle par le roi Mucholmoc, et qui célèbre les vertus du cordon monastique avec les mêmes formules et le même rhythme que la ceinture magique des Féniens. Si Mucholmoc est le même personnage que saint Mochoemoc, fondateur du monastère de Liathmor, cette pièce aurait une date certaine ; elle serait du septième siècle. Mais qui s'occupe en France de Mucholmoc et des Féniens? Qu'est-ce même que la langue des Féniens, *berla fene*, à laquelle appartiennent les vers du manuscrit de Closterneubourg, et dont se serait servi Patrice pour prêcher pendant soixante ans la croix du Christ, comme il est dit au vingtième distique d'un hymne irlandais en son nonneur? Zeuss a retrouvé les débris de cette langue hibernique dans des manuscrits de l'époque carlovingienne : à l'aide de gloses marginales et interlinéaires, et avec quelques textes, il en a analysé les éléments et recomposé la trame; grand exemple donné par un philologue allemand et que devraient imiter les savants de l'Irlande, car c'est en Irlande que se conservent les plus purs et les plus an-

Digitized by Google

ciens souvenirs de la famille celtique; l'Ecosse n'en a reproduit qu'une contrefaçon. Là s'écrira peut-être un jour l'histoire imparfaitement connue de cette race dont la poésie éclipsa celle de tous les autres peuples au cinquième et au sixième siècle; qui donna au christianisme ses missionnaires les plus intrépides, et dont les fondations monastiques, dans le nord de la France comme dans le nord de l'Italie, à Bobbio par exemple, et sur divers points de la Germanie, furent, aux premiers siècles du moyen âge, les postes avancés des lettres et de la civilisation.

Rien n'a plus nui jusqu'à ce jour au renom des études celtiques que l'obscurité profonde où l'on a laissé leurs monuments. Mais avec les travaux de Zeuss et la curieuse découverte philologique de MM. Jac. Grimm et Pictet semble commencer pour elles une ère meilleure. Elles possèdent en effet dans les formules de Marcellus de Bordeaux des textes dont la transcription seule date de la seconde moitié du quatrième siècle de notre ère et qui se placent dès lors sur la même ligne que les fragments de la bible d'Ulphilas regardés jusqu'ici comme le plus ancien monument des langues que l'on parle encore en Europe. MM. Grimm et Pictet ont lu et expliqué ces textes à l'aide de l'ancien irlandais: s'ils diffèrent sur les détails, ils s'accordent pour l'ensemble, et l'illustre linguiste de Berlin n'a point hésité à conclure de cette interprétation à l'existence d'un dialecte de la branche gaélique parlé encore dans l'Aquitaine au quatrième siècle; résultat d'une haute importance pour l'histoire des langues celtiques. Or, voici qu'une inscription trouvée, il y a quelques mois seulement, à Poitiers, et qui présente dans les mots latins qui la terminent, une conformité frappante avec les formules du médecin de l'empereur Théodose, semble confirmer cette conjecture. L'inscription de Poitiers, tracée à la pointe sur une lame d'argent, nous paraît être aussi un texte gaélique; elle réclame l'attention des linguistes; ce que nous ne craignons pas d'avancer avant qu'ils se prononcent, c'est qu'elle est écrite en caractères hiberniques (1).

Tandis que l'antique cité des *Pictavi* retrouve ainsi de curieux vestiges des Gaëls du centre de la Gaule; dans cette portion des contrées armoricaines que commença à recouvrir, dès le cinquième siècle, le flot des invasions kymriques, la chapelle de St-André, au village de Lomarec, près Auray, nous offre une inscription tumulaire en langue bretonne, gravée non sur l'argent, mais sur la pierre. C'est un

(1) Depuis que nous écrivions ces lignes, M. Pictet a essayé d'interpréter cette inscription, et a adressé son travail à la Société des antiquaires de l'Ouest. Voyez le *Bulletin* que cette Société publie; année 1859.

Digitized by Google

texte celtique du cinquième ou du sixième siècle, à ajouter au recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule. Reconnu par M. Ch. de Keranflec'h, il a été pour M. de la Villemarqué l'objet d'un savant Mémoire qui ne laisse planer aucune incertitude sur la langue, l'âge, l'écriture, le sens des mots dont il se compose. Par l'analyse grammaticale, l'auteur les retrouve tous l'un après l'autre avec leur forme constatée aux différentes époques de la langue, et il justifie leur place dans la construction de la phrase par des exemples empruntés aux différents dialectes. Le *Mémoire sur l'inscription de Lomarec* (1), si complet, si démonstratif jusque dans ses moindres détails, assure à la philologie bretonne un rang digne des services qu'elle est appelée à rendre à la science de la linguistique et aux recherches sur nos antiquités nationales.

E. Morin,
Professeur à la Faculté des Lettres
de Rennes.

(1) *Mémoire sur l'inscription de Lomarec*, par M. le vicomte Hersart de la Villemarqué; extrait du tome V, 1re série, 2e partie, des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions.

Digitized by Google

Travaux des Sociétés savantes, dans le ressort académique de Nancy en 1858.

Suite (1).

III.

Société centrale d'agriculture de la Meurthe.

Encouragements donnés à l'agriculture et à la sylviculture. — Concours agricoles. — Œnologie; fabrication du « vin de pelle. »

Cette Société, dont le siége est à Nancy, dépense chaque année une somme considérable en encouragements de toutes sortes donnés à l'agriculture. Ces encouragements embrassent toutes les branches du domaine agricole, depuis les récompenses données aux aides ruraux jusqu'aux médailles décernées aux horticulteurs pour de nouvelles espèces florales créées dans le département, ou pour l'exposition d'un bel ensemble de fleurs déjà connues.

Des indemnités et des livrets de la caisse d'épargne sont accordés aux gardes-forestiers pour l'amélioration des forêts et pour la propagation de bonnes essences ligneuses. Les forêts du département se relèvent à peine des ravages qu'elles ont éprouvés à une autre époque, et on n'y rencontre plus que très-rarement une des essences les plus précieuses, le chêne, si utile sous tant de rapports et notamment pour la confection des traverses de chemin de fer. Or, comme le chêne ne s'improvise pas plus que les autres arbres, on comprend qu'il n'y a pas de temps à perdre; aussi la Société centrale consacre-t-elle toute sa sollicitude à cette question importante et réserve-t-elle une bonne partie de ses récompenses aux personnes qui ont le plus fait, dans l'année, pour la propagation de cette importante espèce ligneuse.

Le drainage constitue pour elle un autre sujet de préoccupation et en ceci, elle se rencontre avec les principales Sociétés d'agriculture du pays. Sous ce rapport, elle est d'ailleurs activement secondée par les grands propriétaires, et chaque année de nouvelles parcelles du sol du département viennent s'ajouter aux terrains déjà assainis par le drainage. Nous en avons vu des exemples dans notre compte

(1) Voir plus haut, p. 232 et suiv.

Digitized by Google

rendu de l'année dernière (numéro de septembre 1858). Le bon cultivateur, organe de la Société, en a enregistré de nouveaux cette année-ci ; nous nous bornons à les signaler, car les opérations ainsi que les résultats ne diffèrent en rien de tout ce que l'on sait déjà sur ce point.

Le département de la Meurthe comprend dans sa circonscription une partie de la chaîne des Vosges. A l'extrémité opposée, il est coupé par une série de collines couvertes de prairies. L'eau y manque souvent et on n'arrive à un rendement satisfaisant qu'à la condition d'intervenir au moyen d'un arrosement artificiel. Cette année-ci, la Société a décerné une prime à un cultivateur qui a su féconder, par un système d'irrigation habilement dirigé, un pré d'environ 13 hectares d'étendue et qui, jusque-là, n'avait été qu'un maigre pâturage ; cette opération, qui est pour son auteur une source de bénéfices, a été spécialement remarquée, à cause des difficultés qui ont été vaincues, difficultés au nombre desquelles figurait en première ligne le peu d'eau disponible et qui était fournie par un petit ruisseau intermittent.

La commission a également remarqué le tracé de rigolement adopté par l'auteur, tracé peu dispendieux et remarquable par sa simplicité.

Des concours de toutes sortes, organisés dans l'un ou l'autre des cinq arrondissements par le Comice agricole de la localité et sous le patronage de la Société centrale d'agriculture, fournissent de temps à autre, aux cultivateurs, l'occasion de se voir et de se communiquer le résultat de leurs observations. Nous n'insistons pas sur tous ces concours dont l'utilité est reconnue, mais pour donner une idée de l'activité que déploient la Société d'agriculture de Nancy et les Comices du département, nous nous bornerons à donner la liste des divers concours ou expositions agricoles qui ont eu lieu, l'année dernière, tant à Nancy que dans l'un ou l'autre des chefs-lieux d'arrondissement :

Concours de charrues ;
— d'attelages ;
— de chevaux ;
— d'animaux domestiques ;
— d'animaux reproducteurs ;
— d'instruments destinés à suppléer au manque de bras.

Exposition d'horticulture ;
— de bétail ;
— d'instruments aratoires.

Digitized by Google

Cela marche ainsi depuis 1820, année de la fondation de la Société ; l'agriculture du département s'en est avantageusement ressentie ; d'autres innovations également émanées de la Société ont eu encore plus de retentissement. Ainsi c'est elle qui a, la première, pratiqué la revente, avec perte, des reproducteurs mâles pour l'amélioration des races ; c'est encore elle qui a appliqué aux concours de charrues un mode d'appréciation tellement exact, que pas une des diverses phases d'un labour ne peut échapper au jury.

Cette méthode, adoptée en France, se propage même à l'étranger ; elle est calquée sur le mode d'appréciation employé dans les examens du Gouvernement.

Nous arrivons maintenant aux travaux particuliers publiés par les membres de la Société centrale d'agriculture de Nancy, travaux dont un seul est de nature à intéresser des lecteurs étrangers au département de la Meurthe ; il est inséré dans « le bon Cultivateur, recueil agronomique, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy et rédigé par M. Soyer-Willemet, » année 1858.

Ce travail, intitulé « Mémoire sur la fabrication du vin, » est un recueil d'observations pratiques faites par un viticulteur très-éclairé, M. Henrion-Barbezant ; les faits qui y sont consignés sont assurément fort instructifs pour les producteurs de la Meurthe, et notamment pour les vignerons encore dominés par la routine. Ils doivent l'être moins pour les viticulteurs des autres régions, le vin des coteaux oolithiques de la Meurthe ayant des exigences spéciales.

Dans ce Mémoire se trouve exposé un mode de fabrication qui doit être peu connu, puisque notre collègue, M. Ladrey, de Dijon, n'en parle pas dans son Œnologie ; c'est ce qui nous engage à décrire ici ce procédé que nous avons vu nous-même pratiqué dans le département. Il fournit des vins assez délicats connus dans le pays sous le nom de « vin de pelle. »

Voici la manière d'opérer :

Après avoir écrasé le raisin avec les cylindres, on le fait brasser dans la cuve pendant quarante-huit heures avec des pelles en fer, dites pelles à brasseur ; cette besogne est faite par quatre ouvriers. Au bout de ce temps on abandonne le tout au repos. La fermentation se déclare promptement et le marc est monté en moins de douze heures. A ce moment, on soutire et on remplit les tonneaux aux trois quarts en faisant passer dans le vide un peu de fumée de mèche soufrée. Le marc égoutté est aussitôt passé au pressoir et mis en réserve.

C'est dans les fûts que la fermentation s'achève.

Digitized by Google

Voici, d'après M. Henrion, la dépense approximative de cette fabrication calculée sur une vendange de 50 hectolitres.

3 ouvriers pour cylindrer et égrapper (à raison de 2 fr. par homme).....	6 fr.	» c.
4 jours pour brasser, chacun 2 jours et 2 nuits, soit 16 jours à 2 fr.....	32	»
Vin consommé pendant le travail (38 litres à 20 c. environ).....	7	60
Supplément de nourriture.....	5	»
2 ouvriers pour tirer le vin, pour exprimer et encaisser les marcs (deux journées).....	8	»
Vin consommé (4 litres à 20 c.).....	»	80
Eclairage.....	2	»
Total des frais.....	61 fr.	40 c.

Trois hectolitres de vendange donnent, en moyenne, deux hectolitres de vin, les 50 hectolitres de raisin employé ont produit 34 hectolitres de liquide ; d'après cela, la dépense pour la confection du vin de pelle est à peu près de deux francs par hectolitre.

Au contraire, le bénéfice est bien plus considérable, puisqu'en 1856, M. Henrion a vendu son vin de pelle, 20 p. 100 plus cher que le vin du même crû et de la même espèce de raisin fait à bouge ouvert.

La fabrication du vin de pelle a donc sa raison d'être, du moins dans nos contrées.

Dans le brassage du raisin, les pelles sont fréquemment remplacées par des dames, espèces de pieux en bois auxquels on imprime un mouvement de va et vient de haut en bas.

Sans prétendre donner la théorie de cette fabrication et expliquer comment cette action mécanique exercée sur le marc de raisin peut augmenter la qualité du vin sous le rapport du bouquet et de la richesse en alcool, nous ferons, cependant, remarquer que cette opération produit trois effets distincts qui doivent, nécessairement, influer sur la vinification :

1° Par l'agitation, la fermentation est troublée et manifestement retardée ;

2° Par ce mouvement continuel, on incorpore de l'air dans le marc et on favorise l'absorption de l'oxygène ;

3° Le frottement qui en résulte tend à détacher la matière colorante de la grappe et à la délayer dans le moût.

Nous n'entreprendrons pas de décider en quoi le retard apporté à

Digitized by Google

la fermentation peut être utile au produit ; mais ce qui est certain, c'est que l'oxygénation, que le brassage occasionne, favorise incontestablement la formation d'acides organiques. Ces acides doivent jouer ici un double rôle facile à prévoir. D'abord, ils entravent la formation de l'alcool amylique et de quelques-uns de ses congénères qui, comme l'alcool butylique ou l'alcool propionique, donne à l'*eau-de-vie de marc* le goût si désagréable qui la caractérise ; ensuite, en s'unissant aux éléments de l'alcool naissant, ils forment des éthers composés qui se distinguent, en général, par leur arome.

En un mot, et en se basant uniquement sur les faits constatés par la science, on peut dire que la production des acides végétaux dans le sein du moût en fermentation empêche le développement des odeurs mauvaises et favorise, au contraire, la production du bouquet.

Là, se trouve probablement le secret de cette influence exercée par le mouvement mécanique imprimé au moût de raisin en présence de l'air ; il serait possible que cette influence allât plus loin et qu'elle s'exerçât sur les glusorides qui, tels que le tannin, peuvent être en présence. La décomposition de ces matières et la production de glucose qui en est la conséquence expliqueraient le surcroît d'alcool que l'on a remarqué dans ces vins.

IV.

Travaux de la Société de médecine de Nancy en 1858.

Statistique de la population de Nancy. — Opération de la cataracte. — Balles coniques et blessures faites par elles. — Balles sphériques et éclats d'obus. — Empoisonnement par des allumettes chimiques. — Les suites du scorbut.

D'après le recensement général fait en 1856, la population de Nancy est de 48,199 habitants. En 1857, le nombre des décès a été de 1,178. 518 ont eu lieu de 6 heures du soir à 6 heures du matin et 660 se sont produits de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Ce qui confirme une fois de plus ce fait généralement admis, savoir qu'il y a plus de décès le jour que la nuit.

Nous ne suivrons pas le docteur Winter dans l'intéressante statistique qu'il donne des naissances, des mariages et des maladies dominantes de chaque mois. Ces faits sont groupés avec soin dans un tableau qui résume ce travail et dans lequel la mortalité dans Nancy, est distribuée par maladie, par mois et par sexe. Les statisticiens et les hygiénistes consulteront ce Mémoire avec fruit.

Digitized by Google

Il en est de même du Résumé des observations météorologiques et médicales que le docteur Simonin père publie régulièrement chaque année. M. Simonin signale aussi trois maladies qui ont régné épidémiquement et plus longtemps que de coutume, ce sont la bronchite, la rougeole et la scarlatine.

Après avoir fait le résumé statistique des naissances et des décès, l'auteur termine en appelant l'attention sur le nombre des enfants mort-nés qui s'accroît d'année en année.

Dans son compte rendu des travaux de la Société, le docteur Poincaré signale encore plusieurs résultats nouveaux, ayant pour auteurs des membres de cette Société. De ce nombre est l'opération de la cataracte que le docteur Béchet, de Nancy, a considérablement perfectionnée et simplifiée. Contre l'avis de Scarpa, Caron du Villars et M. Desmares, cet habile chirurgien opère les deux yeux le même jour, à l'exemple de Wenzel et de Rosas. Jamais il n'a vu des accidents inflammatoires d'une grande intensité en être la conséquence. Jamais il n'a vu non plus l'œil déjà opéré abandonner complétement toutes ses humeurs au moment où on opère le second, ainsi que cela est arrivé à Caron du Villars.

On n'attendra pas de nous, profane, la description de ce procédé que les intéressés trouveront décrit dans les journaux de médecine. Nous dirons seulement que, grâce à son mode opératoire, M. Béchet ne perd plus qu'un œil sur cinq. Et cependant il ne recule devant aucun cas.

M. le docteur Rizet a mis sous les yeux de la Société des balles coniques extraites de blessures reçues pendant la guerre de Crimée. Ces balles sont creuses, de sorte que la charge de poudre pénètre dans leur cavité, ce qui augmente la force de propulsion. Sur la partie cylindrique de la balle et à l'extérieur se trouvent deux rainures destinées à glisser sur un filet spiroïde fixé dans le canon du fusil. Cette disposition imprime à la balle un mouvement de rotation autour de son grand axe, passant par le sommet du cône, ce qui produit un mouvement dans un sens perpendiculaire à la ligne de translation, mouvement connu aussi sous le nom de *mouvement de vrille*. On évite ainsi toute déviation du projectile, car le mouvement rotatoire dont il est animé rétablit à chaque instant le centre de gravité.

Si ces balles constituent un grand perfectionnement dans l'art de détruire, ce perfectionnement a eu des conséquences déplorables au point de vue chirurgical. Alors que les balles sphériques glissaient souvent sur les surfaces osseuses sans les entamer, les balles cylindro-coniques, agissant à la manière d'une vrille, vont droit devant

Digitized by Google

elles, en broyant tout ce qu'elles rencontrent et brisant les os avec éclats ; c'est ce qui rend, le plus souvent, l'amputation inévitable. Aussi ces terribles opérations ont-elles été bien plus nombreuses dans la guerre de Crimée que dans toute autre campagne.

Le même médecin a fait voir aussi un éclat d'obus du poids d'environ 300 grammes. Cet éclat est resté logé pendant trois mois dans les muscles de la cuisse d'un artilleur, sans qu'il ait été possible de reconnaître la nature et le siége du corps étranger. Ce n'est que quand la suppuration fut devenue abondante que M. Rizet put en opérer l'extraction.

A cette occasion, ce médecin a fait voir que les éclats d'obus ont peu d'impulsion et qu'ils produisent des désordres moindres que les balles, malgré leur plus grand volume. La plupart du temps, ils ne font que contusionner les parties molles.

La France produit annuellement 60,000 kil. de phosphore presque entièrement employé à la confection des allumettes chimiques. Connaissant le degré de toxicité de ce métalloïde, on s'occupe depuis quelques années déjà, de le remplacer par du phosphore amorphe dont l'innocuité est constatée. En attendant que cette substitution soit effectuée, les médecins ont souvent encore à combattre des empoisonnements par le phosphore. C'est d'un fait de ce genre que le docteur Bertin fait l'objet d'une communication à la Société. Il s'agit d'un aliéné qui a cherché à se suicider en mettant une boîte d'allumettes chimiques dans sa tisane. Repoussé cependant par l'odeur phosphoreuse, il ne prit qu'une cuillerée de ce breuvage. Il éprouva bientôt des symptômes que le docteur Bertin décrit avec soins, symptômes qui l'ont amené à conclure à un empoisonnement par le phosphore.

Grâce à un traitement approprié, le malade guérit au bout de quatre jours de souffrance.

Sous ce titre « les suites du scorbut » le docteur Rizet décrit les accidents qui se sont manifestés soit en Afrique, soit au camp de Châlons, chez les militaires qui avaient été atteints du scorbut pendant leur séjour en Orient, à l'époque de la guerre de Crimée. Ces suites, que ce médecin rapporte à six chefs, n'ont d'ailleurs pu être observées que chez les soldats qui avaient pris part à la guerre d'Orient. Les recherches les plus consciencieuses, dit-il, n'ont pu en faire découvrir de semblables chez les hommes qui n'avaient pas fait partie des armées alliées.

On trouve encore dans ce volume une note du docteur Rigodin sur l'emploi du sucre dans le traitement de la maladie appelée le

Digitized by Google

diabète sucré. — Une note sur une opération césarienne pratiquée par le docteur Roussel. — Des observations sur plusieurs maladies traitées à l'asile public d'aliénés de Maréville, pendant l'année 1857, par le docteur Reber. — Une introduction à l'étude de la lypémanie par le docteur Renaudin, directeur de l'asile d'aliénés de Maréville.

V.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. — 1858.

Eloge de M. de Haldat. — Travaux scientifiques, publiés dans l'année. — Mouvement scientifique dans le département de la Meurthe. — Conclusions générales.

Ce volume commence par l'éloge du physicien de Haldat, prononcé par M. Chautard, professeur de physique à la Faculté des sciences de Nancy. Alexandre de Haldat du Lys était né le 15 décembre 1769; il descend de l'un des frères de Jeanne d'Arc. Il mourut le 26 novembre 1852 dans sa quatre-vingt-troisième année.

Le nom de M. de Haldat est connu même dans les colléges où il rappelle des inventions classiques, entre autres l'appareil pour servir à la démonstration de l'équilibre des liquides. Ses travaux sur l'acoustique, sur l'électro-magnétisme et sur l'optique oculaire, lui valurent le titre de correspondant de l'Institut.

Ce savant appartient essentiellement à l'Université; élève des écoles de Nancy, docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, il a professé la physique au lycée de Nancy depuis sa fondation. Les lycées étaient, comme on sait, la continuation des écoles centrales, départementales, créées par la loi du 7 avril 1796.

La chaire de physique de l'école centrale de Nancy était devenue vacante par la mort du titulaire; le jeune de Haldat, qui n'avait alors d'autres titres que celui de bachelier *in utroque jure*, se mit néanmoins sur les rangs. La chaire devant être donnée au concours, il comptait, non sans raison, sur son goût passionné pour la physique et sur les connaissances qu'il avait déjà acquises dans cette branche des sciences d'observation; il l'emporta sur ses concurrents. C'est à partir de ce moment qu'il se voua aux recherches qui ont rendu son nom célèbre.

C'est aussi pendant ce temps qu'il s'occupa de réorganiser l'Académie de Stanislas, fondé par le roi de Pologne, sous le titre de *Société royale des lettres, sciences et arts;* de concert avec quelques

Digitized by Google

médecins de la ville, il fonda l'Ecole libre de médecine, continuation du collége de chirurgie, et qui fleurit aujourd'hui sous le nom de « Ecole secondaire de médecine, de Nancy. »

Il resta attaché au lycée jusqu'en 1824 où il fut appelé aux fonctions d'inspecteur du rectorat de Nancy, titre qui, à l'époque de sa retraite en 1831, fut changé en celui d'inspecteur honoraire.

Maître d'une fortune indépendante, possesseur d'une riche bibliothèque et d'un cabinet de physique que « plus d'une Faculté envierait de nos jours, » M. de Haldat ne se borna pas à continuer les travaux qui avaient fait le charme de sa vie. Guidé par une pensée analogue à celle qui, trente ans auparavant, avait fait fonder l'Ecole de médecine, il entreprend, avec le concours de quelques amateurs, et sous le patronage de l'autorité municipale, d'organiser des cours publics sur la physique, la chimie, la mécanique, destinés spécialement aux jeunes ouvriers de Nancy ; il y professa pendant quelque temps avec le même succès qu'au lycée et à l'Ecole de médecine, mais sa santé l'obligea bientôt à suspendre ses leçons.

C'est peut-être pour cela que l'œuvre de dévouement fondée par lui eut si peu de durée. Elle a été reprise depuis par les professeurs de la Faculté des sciences, qui, informés de cette tentative, essayèrent de la faire revivre peu de temps après la création de la Faculté, et, dès 1855, ils purent renouer la chaîne des temps. A côté des cours théoriques qui leur sont prescrits par le programme, chacun fait une fois par semaine, le soir, une leçon de science appliquée.

S'il nous était permis de parler de cette entreprise, sans craindre d'être à la fois juge et partie, nous dirions que jusqu'ici les professeurs n'ont pas eu à regretter de s'être imposé ce supplément de besogne ; justice pleine et entière a été constamment rendue à leurs efforts par un auditoire aussi nombreux qu'intelligent.

Si les travaux de M. de Haldat, que l'espace nous permet à peine de résumer, nous donnent une idée du savant, il faudrait plusieurs pages pour peindre l'homme. Charitable et dévoué jusqu'à la fin de ses jours, il est regretté encore à l'heure qu'il est par bien des personnes complétement étrangères aux sciences. Qu'on juge de l'accueil qui a été fait à Nancy à l'intéressant travail de M. Chautard.

M. de Haldat était contemporain du chimiste Braconnot, mort le 15 janvier 1855 et qui, comme lui, a attaché son nom à de beaux travaux. Comme lui aussi, Braconnot n'a jamais voulu quitter Nancy. Son éloge a été prononcé en 1856 (1), au nom de l'Académie de

(1) Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1856.

Digitized by Google

Stanislas, par celui des professeurs de la Faculté des sciences qui a été appelé à lui succéder dans les charges extra-universitaires.

Les travaux originaux accomplis cette année par les membres de l'Académie de Stanislas sont assez variés et roulent de préférence sur des questions de science générale. Comme ils ont été tous publiés, soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, soit dans les *Annales de chimie et de physique*, soit dans le *Journal de chimie et de pharmacie*, nous croyons pouvoir nous borner à en rappeler le titre ; on les trouve insérés, *in extenso*, dans le volume dont nous rendons compte :

Sur la manière d'agir du suc gastrique, par M. Blondlot.

Sur la recherche de l'arsenic par la méthode de Marsh, par le même.

Nouvelles recherches sur les propriétés optiques des différentes espèces de camphre et en particulier sur celles du camphre de matricaire, par M. Chautard.

Soudure de l'aluminium, par M. Denys.

Mémoire sur la variation de la dépense d'eau par les orifices mobiles des turbines, par M. Regnault.

Recherche du fluor, action des acides sur le verre, par M. J. Nicklès.

Présence de l'acide fluorhydrique dans l'acide sulfurique, par le même.

Recherches sur la diffusion du fluor, par le même.

Présence du fluor dans le sang, par le même.

Présence du fluor dans les eaux minérales de Plombières, de Vichy et de Contrexéville, par le même.

Sur la présence du spath fluor en roche dans le bassin de Plombières, par le même.

Analyse de l'eau de Laxou, par le même.

Le moteur des convois des grands tunnels et en particulier du tunnel sous-marin, par le même.

On y trouve encore un intéressant Mémoire d'économie politique qui n'est pas de notre compétence. Il est intitulé : « Des brevets d'invention et des droits d'auteur, par M. A. de Metz-Noblat. »

Nous serions embarrassés d'apprécier ce travail important si l'auteur, qui était alors secrétaire annuel de l'Académie, n'avait pris la peine de le résumer lui-même dans le rapport que ses fonctions lui prescrivaient de faire sur les travaux dont l'Académie avait entendu la lecture dans l'année. Voici ce résumé :

« Toute conception intellectuelle — invention industrielle ou œuvre littéraire, — tombe dans le domaine commun des connais-

Digitized by Google

sances humaines, si on n'y met artificiellement obstacle, en vertu d'une loi naturelle. Cette loi n'est autre que la loi même du progrès, car, en ce qui concerne le progrès économique notamment, l'accroissement de la richesse sociale découle de la faculté d'utiliser plus largement ou plus aisément le concours des agents naturels au moyen d'instruments ou de procédés de plus en plus perfectionnés ; et la découverte de ces procédés et de ces instruments ne profite à l'humanité que parce qu'elle ne reste pas le monopole de l'inventeur. Il en est de même des richesses intellectuelles qui ne profitent à la civilisation que parce que les idées nouvelles tombent dans le domaine commun par le fait seul de leur publication. Tout ce qui est admissible comme appropriation d'invention ou d'œuvres littéraires, c'est la création, dans l'intérêt même de la société, pour encourager les recherches et les travaux de l'esprit, de monopoles artificiels, temporaires, dont les circonstances de temps et de lieux déterminent la durée. Il ne peut et ne doit pas y avoir d'autre propriété intellectuelle. »

Conclusions.

En comparant les travaux dont l'énumération précède à ceux publiés par les autres Sociétés académiques du ressort de Nancy, on peut se demander pourquoi, à l'Académie de Stanislas, on traite, de préférence, des questions générales, alors que, à Metz comme à Epinal, on s'occupe surtout de sujets qui intéressent plus particulièrement la région ou le département.

Nancy, siége d'une Académie, de deux Facultés et d'une Ecole impériale forestière, est, par cela même, muni d'un personnel dont la mission spéciale est de faire de la science et de travailler à ses progrès. Les membres de ces diverses institutions viennent, presque tous, du dehors ; ils ont fait leurs preuves avant d'avoir été appelés aux fonctions qu'ils y remplissent et apportent, par conséquent, au chef-lieu, leurs préoccupations scientifiques ou littéraires et souvent aussi une voie toute tracée.

Voilà l'un des motifs, c'est le moins important.

Le motif vraiment sérieux est ailleurs et il est à désirer qu'il subsiste longtemps encore. C'est que le mouvement scientifique ou littéraire dans Nancy n'est pas centralisé par l'Académie de Stanislas. On a déjà pu voir qu'à côté de cette Société savante, il s'en trouve d'autres plus spéciales payant, largement, leur tribut à la science ou à l'art. Nous avons, plusieurs fois, déjà, parlé de la Société cen-

Digitized by Google

trale d'agriculture, de ses quatre comices agricoles ainsi que de la Société de médecine. Nous pourrions parler des travaux publiés par la Société régionale d'acclimatation pour la zone nord-est, dont le siége est à Nancy, et, si nous n'en parlons pas, c'est parce que ses travaux seront prochainement analysés, avec bien plus d'autorité, par le savant naturaliste qui en fut le premier président et l'un des fondateurs.

Enfin, nous pourrions citer le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Meurthe que, dans sa circulaire du 26 avril 1858, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a donné comme exemple aux Conseils d'hygiène de toute la province.

Il en serait de même si, quittant, un instant, le domaine scientifique, nous voulions nous occuper des travaux littéraires; alors donc que dans d'autres départements le mouvement intellectuel aboutit à une Société unique ou en émane, il se répartit à Nancy entre plusieurs centres, créés tout exprès pour s'entr'aider et ayant tous la même tendance et le même but, la diffusion des lumières et le bien public.

A l'Académie de Stanislas donc, les études philosophiques et les travaux d'utilité générale ; à la Société d'agriculture, les questions qui intéressent spécialement le sol lorrain ; à la Société d'acclimatation et à celle de médecine, les sujets de leur compétence; et au Conseil d'hygiène, les matières qui intéressent la salubrité ou l'hygiène publique.

A côté des savants de profession, la ville de Nancy compte dans son sein bon nombre d'amateurs distingués qui, sans avoir adopté toujours une direction spéciale, donnent à l'œuvre commune un concours des plus précieux, des plus assidus et des plus dévoués : Braconnot, Mathieu de Dombasle et le général Drouot furent de ce nombre.

La preuve de ce concours dévoué se trouve imprimé dans chacun des volumes des Mémoires de l'Académie de Stanislas ou de la Société centrale d'agriculture.

Et quant à la preuve de l'entente parfaite qui règne entre ces diverses Sociétés, il suffit de dire que bon nombre de membres de l'une quelconque d'entre elles appartiennent invariablement aux autres et coopèrent à leurs travaux.

C'est, comme on voit, le principe de la division du travail appliqué aux productions de l'intelligence; à Nancy, comme dans d'autres centres d'activité, cet état de choses s'est établi peu à peu, à mesure

Digitized by Google

des besoins, ainsi que le démontrent les dates suivantes, uniquement applicables aux sciences d'observation :

Fondation de l'Académie de Stanislas, 1750.
Sa réorganisation, 2 août 1802.
Fondation de la Société centrale d'agriculture, 1820.
— de la Société de médecine, 1842.
— du Conseil d'hygiène et de salubrité (décret du 18 décembre 1848).
— de la Société régionale d'acclimatation pour la zone nord-est de la France, 1855.

J. Nicklès,
Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Digitized by Google

Analyse des travaux scientifiques publiés dans le ressort de l'Académie de Toulouse par les Sociétés savantes en 1858 (1).

Dans une Revue des Mémoires publiés en 1857 dans le ressort de l'Académie de Toulouse, un de nos savants collègues exprimait le désir de voir se multiplier à l'avenir les travaux en dehors du centre même de l'Académie. Cet espoir, qui était aussi le nôtre, ne s'est réalisé qu'en partie en 1858, du moins en ce qui concerne les sciences. Les seules publications des Sociétés savantes de ce ressort qui nous soient parvenues sont un volume des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* et les *Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres pendant l'année* 1858. L'exemple donné par ces deux compagnies est digne d'éloges ; il faut surtout savoir grand gré à la seconde, d'origine encore toute récente, des efforts qu'elle fait pour marquer sa place dans la voie du progrès. Dirigée par des hommes actifs et dévoués, elle a compris que ses investigations devaient principalement avoir en vue les productions du département du Tarn, et nul doute que ses recherches ne soient couronnées de succès.

Mathématiques pures.

Les travaux de mathématiques pures sont habituellement peu nombreux dans les Sociétés savantes de province : nous avons cependant à en mentionner plusieurs qui font partie des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année* 1858.

L'un de ces travaux, dû à M. Brassinne, professeur à l'Ecole d'artillerie de Toulouse, a pour objet une nouvelle méthode pour démontrer l'existence des diamètres principaux dans les surfaces du second ordre. Cette méthode, qu'il suffit d'appliquer à l'ellipsoïde, car elle s'étend sans difficulté aux autres surfaces, suppose la solu-

(1) Les travaux concernant l'histoire naturelle qui se sont produits dans le ressort de l'Académie de Toulouse, pendant l'année 1858, ont été exposés dans le rapport fait par M. Figuier à la *section des sciences* du Comité, et imprimé dans le numéro d'août 1859 de la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II. p. 185 et suiv. Il nous suffira donc de parler ici des Mémoires afférents aux sciences mathématiques et physiques.

Digitized by Google

tion de ce problème : *Trouver les conditions auxquelles sont assujettis les axes d'une ellipse, pour qu'elle puisse être placée sur un ellipsoïde donné.* On commence par mettre sous sa forme la plus simple l'équation d'une surface du second degré, rapportée à des axes quelconques : ainsi, quand la surface a un centre, on fait en sorte que son équation ne renferme que les carrés des variables et un terme constant ; et quand elle est dépourvue de centre, on transforme son équation de manière qu'elle ne contienne que les carrés de deux des variables et la première puissance de la troisième. Cela fait, M. Brassinne, considérant l'ellipsoïde, pour fixer les idées, établit trois propriétés connues de cette surface, qu'il suppose rapportée à trois diamètres conjugués obliques ; il pose ensuite trois relations entre les trois demi-diamètres conjugués, les angles qu'ils forment entre eux, et trois quantités inconnues, considérées comme positives ; il fait voir que ces trois dernières quantités doivent satisfaire à une équation du troisième degré dont les racines sont effectivement réelles et positives. Prenant enfin les racines carrées de ces trois quantités positives pour les demi-diamètres principaux d'un ellipsoïde, il montre que cet ellipsoïde coïncide avec l'ellipsoïde rapporté aux diamètres conjugués obliques, ce qui suffit pour établir, relativement à ce dernier ellipsoïde, l'existence des trois diamètres principaux. — Quant aux surfaces privées de centre, elles ne présentent pas de difficulté.

Un autre travail de M. Brassinne se rapporte à plusieurs propositions de géométrie qu'il démontre au moyen de la statique. Roberval a le premier remarqué que le centre de gravité d'un triangle est le même que celui de trois masses égales dont les centres de gravité seraient placés aux sommets du triangle ; pareillement quatre masses égales dont les centres de gravité coïncideraient avec les quatre sommets d'une pyramide triangulaire, ont même centre de gravité que la pyramide. M. Brassinne avait déjà donné quelque extension à la remarque de Roberval, dans une note insérée au tome VIII du *Journal de mathématiques* de M. Liouville, en faisant voir que la détermination du centre de gravité de masses inégales, convenablement choisies, placées aux sommets de polygones ou de polyèdres, permet d'établir aisément un grand nombre de théorèmes connus, et conduit à des résultats nouveaux. Dans une addition à ce travail qu'il a présentée à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, il a énoncé quelques autres théorèmes qu'il obtient en suivant le même procédé, et qui donnent lieu à des relations géométriques curieuses ; il a reconnu en outre que la composition des

Digitized by Google

forces parallèles fournit une démonstration nouvelle de la double génération du paraboloïde hyperbolique et de l'hyperboloïde à une nappe. Parmi les résultats contenus dans ce travail, nous citerons les suivants :

Si à chacun des sommets d'un triangle on place le centre de gravité d'une masse représentée en grandeur par le côté opposé à ce sommet, le centre de gravité des trois masses coïncidera avec le centre du cercle inscrit dans le triangle.

Si à chacun des sommets d'un tétraèdre on place le centre de gravité d'une masse représentée en grandeur par l'aire de la face opposée, le centre de gravité des quatre masses coïncidera avec le centre de la sphère inscrite dans le tétraèdre.

Si aux sommets d'un triangle on place les centres de gravité de trois masses représentées en grandeur par les sinus du double des angles correspondants du triangle, le centre de gravité des trois masses coïncidera avec le centre du cercle circonscrit au triangle.

Nous trouvons encore, dans le volume des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* pour 1858, un travail de M. Molins, doyen de la Faculté des sciences, sur certaines équations différentielles linéaires du second ordre, auxquelles on satisfait par une fonction entière de la variable indépendante, composée d'un nombre fini de termes. Ce travail est la suite des recherches qu'il avait déjà entreprises l'année précédente sur le même sujet. Le procédé qu'il applique est d'ailleurs le même que celui dont il avait fait usage dans son premier Mémoire : il consiste à différentier l'équation donnée un nombre indéterminé de fois, ce qui conduit à une relation générale entre quatre dérivées consécutives de la fonction inconnue, relation qui se réduit à deux termes, lorsqu'on attribue à la variable indépendante la valeur zéro. Si l'on suppose alors que les constantes renfermées dans l'équation donnée remplissent une certaine condition, on arrive à voir qu'il est possible de satisfaire à cette équation par une fonction entière de la variable indépendante, composée d'un nombre fini de termes; cette fonction multipliée par une constante arbitraire donne une intégrale particulière de la même équation, et l'on en déduirait sans difficulté l'intégrale générale. M. Molins applique cette méthode à trois équations différentielles linéaires du second ordre, dont nous ne mentionnerons ici que la première, parce que c'est celle qui conduit aux résultats les plus intéressants : cette équation se compose de trois termes qui ont pour coefficients respectifs la variable indépendante multipliée par une

Digitized by Google

constante, le carré de cette variable multiplié également par une constante, et le cube de cette variable multiplié par une autre constante, produit auquel s'ajoute l'unité.

Mathématiques appliquées.

M. de Saint-Guilhem, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a publié, dans le *Recueil de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, pour 1858, un Mémoire sur le maximum de stabilité des arches de ponts.

Il n'y a lieu, dans cette recherche, qu'à s'occuper du profil de la voûte. Ce profil est considéré comme composé d'une infinité de voussoirs infiniment minces et perpendiculaires à l'extrados. L'intrados et le lieu des centres de gravité des voussoirs sont trois courbes qui ont la même développée, l'épaisseur des voussoirs est regardée comme négligeable par rapport au rayon de courbure de l'extrados. On ne tient pas compte du frottement.

Les conditions de l'équilibre du système sont ramenées à celles des éléments de la courbe des centres de gravité, en regardant la pression de l'extrados comme équivalente à celle qui serait produite par une masse liquide homogène de même forme et de même densité que le massif de la voûte. Cette pression est décomposée en efforts exercés sur les éléments d'un extrados fictif qui n'est distant de l'extrados réel que d'une très-petite quantité dépendant de l'intervalle qui sépare les centres de gravité des voussoirs des milieux de leur épaisseur.

En appliquant, à ces hypothèses, les formules de Navier pour l'équilibre d'un assemblage de voussoirs, l'auteur exprime, en fonction d'une seule variable, la pression rapportée à l'unité de surface, les coordonnées de l'intrados et son rayon de courbure. La valeur de l'abscisse horizontale dépend des fonctions elliptiques ; les autres variables s'obtiennent sous forme fime.

Pour éviter l'obligation de recourir aux tables des fonctions elliptiques calculées par Legendre, M. de Saint-Guilhem a joint à son Mémoire une table spéciale à l'application de ses formules.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur cherche les diverses pressions que supportent les culées, et détermine, par une formule très-simple, l'épaisseur qu'elles doivent avoir pour y résister.

Les résultats théoriques sont suivis de plusieurs applications numériques. L'une de ces applications prouve que, si l'on avait

Digitized by Google

suivi la marche proposée dans ce Mémoire, on aurait obtenu une économie considérable sur les frais de construction du pont de Neuilly.

La question traitée par M. de Saint-Guilhem n'est pas nouvelle. Mais la solution qu'il en donne est considérablement plus simple que toutes celles qui l'ont précédée. Aussi cette solution constitue-t-elle en même temps un beau progrès scientifique et une notable amélioration pratique. C'est ce que l'on pouvait attendre d'un honorable et habile ingénieur qui, depuis longues années, consacre aux sciences exactes et à leurs utiles applications les fruits de ses infatigables veilles.

M. Gascheau, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, a communiqué à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de cette ville, un Mémoire sur la ligne que parcourt le sommet de la tige du piston d'une machine à vapeur, dirigé par le parallélogramme articulé de Watt.

Il donne d'abord, par des considérations géométriques, la construction de la lemniscoïde entière, de sa tangente et du point particulier qui correspond à la position moyenne du parallélogramme.

Il emploie ensuite l'analyse algébrique pour obtenir, sous diverses formes, les équations à deux et à plusieurs variables qui représentent cette courbe.

Son travail a principalement pour objet la recherche des proportions des éléments du système qui font coïncider la position moyenne du sommet de la tige avec un point d'inflexion de la courbe, car c'est par cette disposition que la course du piston s'éloigne le moins possible de la direction verticale. Pour la déterminer, l'auteur a recours au calcul des différentielles secondes des variables, et ce calcul le conduit à des relations très-simples entre les longueurs de trois ou, au plus, de quatre tiges, qui font partie du système articulé.

Astronomie.

M. Petit a publié, en 1858, dans divers recueils français ou étrangers, plusieurs travaux astronomiques ou météorologiques. A l'occasion de ses études longtemps continuées sur notre climat, il a fait connaître, entre autres choses, à la Société météorologique de France le résultat de ses nombreuses recherches sur la température des eaux souterraines et sur celle de l'air. Il a donné dans les *Astronomische Nachrichten* soit des observations relatives aux comètes qui se sont

Digitized by Google

montrées en 1858, soit des communications mathématiques sur les questions dont il s'occupe le plus habituellement et, en particulier, sur les bolides pour l'étude desquels il a fourni d'utiles méthodes de calcul. Mais en bornant plus spécialement notre analyse des travaux de M. Petit en 1858, à celles de ses publications qu'ont enregistrées les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, nous mentionnerons : 1° les recherches sur la loi de variation de l'inclinaison et de la déclinaison magnétiques à l'observatoire de Toulouse, recherches dans lesquelles l'auteur signale, pour les deux éléments magnétiques, une singulière perturbation survenue en 1856 et continuée depuis cette époque, pour l'inclinaison seulement; 2° les observations de la première et de la deuxième comète de 1858 ; 3° une communication relative à divers incendies occasionnés par des chutes d'étoiles filantes; 4° la détermination de la longueur du pendule à secondes et de l'intensité de la pesanteur au nouvel observatoire de Toulouse, travail dans lequel M. Petit trouve pour l'aplatissement de notre méridien la fraction $\frac{1}{286}$, et fait voir qu'en tenant compte des attractions locales, on déduit de ses expériences une confirmation de la valeur $\frac{1}{300,5}$ donnée par Laplace pour l'aplatissement général du globe terrestre; 5° divers documents relatifs à l'aérolithe du 9 décembre 1858 ; 6° enfin, un Mémoire sur le bolide observé à Paris le 29 octobre 1857 par M. le maréchal Vaillant et par M. Le Verrier, Mémoire dont les conclusions basées sur de nombreux développements mathématiques, et sauf certaines réserves qu'indique M. Petit, sont formulées par lui de la manière suivante :

« Le bolide du 29 octobre 1857 serait donc venu, d'après cela, « ainsi que certaines comètes, de la région des étoiles. Mais, sous un « point de vue tout spécial, plus utile encore que ces comètes aux « progrès de la philosophie naturelle, il nous aurait donné, par sa « chute sur la terre, s'il eût pu être retrouvé, de curieuses révéla- « tions sur la constitution matérielle des régions si éloignées, d'où « la lumière elle-même, malgré son étonnante vitesse, met des an- « nées et même des siècles à nous parvenir. Malheureusement il « est rare de rencontrer les circonstances exceptionnelles qui, par- « mi de nombreux fragments dispersés et perdus, ont fait retrouver « dernièrement les deux aérolithes d'Ausson et de Clarac; et la plu- « part de ceux qui tombent, sans doute, sur la terre restent inuti- « les à la science. Dans tous les cas, de quelque manière qu'on en- « visage les recherches précédentes, les aspects si variés et si « intéressants que présente l'étude des bolides me paraissent bien « faits pour appeler l'attention et les efforts des astronomes sur un « sujet trop délaissé jusqu'ici. »

Digitized by Google

Physique proprement dite.

Nous ne trouvons à signaler qu'un seul travail sur la physique, c'est celui qu'a publié M. Daguin sur la *foudre progressive et ascendante* dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. L'auteur commence par développer quelques considérations sur les inconvénients qu'il y a à pousser trop loin l'esprit de doute, relativement à certains phénomènes qui paraissent difficiles à admettre, parce qu'ils ne peuvent s'expliquer au moyen des théories actuelles de la physique. Il cite, à cet égard, les aérolithes, certaines pluies singulières, le tonnerre en boule, qui ont été longtemps repoussés de la science. Il passe ensuite à l'examen des foudres progressives, c'est-à-dire des foudres qui, au lieu d'éclater en un éclair subit, s'élancent progressivement, avec une rapidité assez modérée, pour qu'on puisse en suivre la marche. Ces traits de feu s'élèvent souvent du sol et forment alors les *foudres ascendantes* considérées, il y a environ un siècle, comme un phénomène parfaitement établi, mais laissées depuis dans un oubli complet. Après avoir cité un grand nombre de faits, observés et rapportés par des physiciens habiles et dignes de foi, M. Daguin s'applique à chercher la cause de ce phénomène, et il en trouve l'explication dans la *polarisation électrique* des molécules de l'air sous l'influence des nuages orageux. Il regarde les éclairs progressifs comme le résultat des décharges successives entre les molécules de l'air rendu conducteur par l'humidité qu'il contient pendant la pluie. De plus, les gouttes d'eau qui traversent l'atmosphère forment autant de petits corps conducteurs, entre lesquels il peut aussi s'effectuer des décharges qui n'auraient pas lieu de la même manière sans leur présence. On explique ainsi les traînées lumineuses qui s'avancent l'une vers l'autre entre deux nuages, ou d'un nuage vers la terre, ou de la terre vers le nuage. La grande longueur de ces traits lumineux est en rapport avec l'énorme tension électrique des nuages orageux.

A l'appui de cette théorie, M. Daguin a fait de nombreuses expériences, au moyen desquelles il a pu imiter les éclairs progressifs et mettre en évidence la marche relativement lente de l'électricité, à travers les conducteurs imparfaits : 1° Quand on présente la main à une partie saillante des conducteurs d'une forte machine électrique, de manière à obtenir une longue aigrette, il n'est pas rare de voir jaillir du milieu de cette aigrette, une étincelle violette qui s'allonge rapidement en serpentant et s'amincit en pointe

Digitized by Google

fine pour s'évanouir avant d'arriver à la main. En même temps, on entend un craquement tout différent du bruit clair que produit l'étincelle ordinaire. Il est facile de saisir le rapport qui existe entre ce phénomène et les éclairs progressifs;— 2° Si l'on fait tomber de fortes étincelles électriques sur l'extrémité d'une large bande de verre, recouverte d'aventurine, et dont l'autre extrémité est garnie d'une plaque de métal communiquant avec le sol, on voit des serpenteaux étincelants, partant des deux extrémités, s'élancer les uns sur les autres sans se joindre, et s'allonger avec une grande vitesse, qui n'empêche pas, cependant, de distinguer leurs mouvements progressifs. L'espace que ne traversent pas les petits éclairs, est rempli d'une multitude de points brillants. Les foudres non conductrices, comme le verre pilé, le sable, mis à la place de l'aventurine, ne donnent pas de résultats ou n'en donnent que d'incertains; ce qui pouvait se prévoir facilement. Dans les expériences qui précèdent, on a la reproduction, sur une petite échelle, du phénomène des foudres progressives, et on y trouve la confirmation de l'explication qui en a été donnée.

Dr D. Clos,

Professeur à la Faculté des sciences et directeur du Jardin des Plantes de Toulouse.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

LETTRES DE FRANÇOIS Ier.

Communiquées au Comité par M. Just Veillat.

FRANCOYS, par la grâce de Dieu roy de France, à nos améz et feaulx les gens de nos comptes à Paris, généraulx de nos finances et trésorier de nostre espargne, salut et dilection, savoir vous faisons que, pour de plus en plus augmenter et accroistre à nostre amé et féal cousin, conseiller et chambellan ordinaire, *Philippes Chabot*, chevalier de notre ordre, sgr de Brion et de Givry, admiral de France, et notre lieutenant général et gouverneur en nos pays de Bourgongne, la recongnaissance que devons avoir des bons, singuliers et très-recommandables services qu'il nous a dès son jeune aage et le notre faiz ordinairement, tant à l'entour de nous où il a esté nourry, que au fait de nos guerres et à la direction de nos principaux affaires, et mesmement les peines et travaulx, sollicitudes et dilligences qu'il a libérallement et vertueusement prinses pour le fait de nostre délivrance de prison, où il s'est employé et acquitté comme nostre bon, loyal et très-affectionné serviteur; considérant que c'est chose bien raisonnable que de présent nostre dict cousin se sente et recueille les fruictz de ses passez labeurs, affin que soy voyant ainsi rémunéré, cela le rende plus abstrainct et encouragé à continuer et à persévérer en son bon vouloir ; à icelui nostre cousin, que désirons en considéracion des choses dessus dictes favorablement traictes, et à ce qu'il puisse mieulx honnorablement et honnestement entretenir l'estat et despense qu'il convient à luy et à nostre chère et amée niepce Françoise de Givry, fille de nostre chère et amée seur-naturelle Jehanne d'Orléans, supporter et soutenir ; et pour autres bonnes et raisonnables causes et considéracions qui à ce nous ont meu et meuvent ; et pour ce que ainsi nous a pleu et plaist, avons oultre et par dessus les autres dons et bienffaitz qu'il a eus de nous, tant en faveur dudict mariage que autrement et qu'il nous plaira lui faire cy-après et sans diminucion d'iceulx, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces

Digitized by Google

présentes tou le revenust, prouffit et esmolument de notre droit de gabelle du grenier à sel par nous estaby à Coucy, jusques au temps et terme de quinze ans prochains venans ensuivans et consécutifs, commençans au jour de la vérification de ces présentes; pour en joyr et user par nostre dict cousin, et icelles prandre et parcevoir par les mains du grenetier du dict grenier et par ses simples quictances, sans qu'il soit besoing en avoir ne recouvrer de nous par chacun an autre mandement ne acquit que les dictes présentes, ne attendre que la partie soit couchée en l'estat général de nos finances, à quelque valleur et estimacion que le dict revenu et esmolument se puisse monter; les gaiges des officiers du dict grenier et autres charges ordinaires estant sur luy payées et acquictées. Si voullons; vous mandons et expressement enjoignons et à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que en faisant nostre dict cousin l'admiral joyr et user de noz présent don et octroy, vous luy souffrez et laissez avoir et prandre le dict revenu et esmolument de notre grenier à sel de Coucy durant le dict temps de quinze ans, et tout ainsy et par la forme et manière que dessus est dit. Et par rapportant ces dictes présentes signées de notre main ou vidimus d'icelles fait soubz scel royal, aveqques les quictances de nostre dit cousin, sur ce souffisantes seullement : nous voullons ledit grenetier en estre tenu quicte et déchargé en ses comptes, par vous gens de nosdits comptes, en vous mandant ainsi le faire sans deffault; car tel est nostre plaisir, nonobstant que la valeur et estimacion et esmolument dud. grenier ne soit cy déclairée ne couchée par chacun an en l'estat général de noz finances et l'ordonnance par nous dernièrement faicte sur la distribucion d'icelluy, par laquelle est dit que tous les déniers de nos dites finances seront apportez et mis ès-mains du trésorier de nostre dite espargne, à laquelle nous avons desrogé et desrogeons pour ceste fois et sans préjudice d'icelle et quelzconques autres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. — Donné au boys de Vincennes, le IXe jour de may l'an de grâce mil cinq cens vingt sept, et de nostre règne le treziesme.

Signé FRANCOYS.

Par le Roy :

Signé ROBERTET.

Nous FRANCOYS, par la grâce de Dieu roy de France, certiffions à tous qu'il appartiendra que nostre très cher et amé cousin Philippes Chabot, s^gr^ de Brion et de Givry, chevalier de nostre ordre, admiral

Digitized by Google

de France, nostre lieutenant et gouverneur en Bourgongne, dès le moys de (laissé en blanc) mil cinq cens vingt troys, estant en nostre ville de Marseille, print et retira devers luy et en sa garde, par nostre commandement et ordonnance du sgr de la Fayete, lors lieutenant en la mer de Levant, de feu nostre oncle le Bastard de Savoye, grand seneschal, gouverneur de Prouvence et admiral en la dicte mer et de André Dorie, cappitaine des galères, le prince d'Orenge qui avoit esté prins prisonnier en icelle mer par le dict Dorie, venant ledict prince d'Espaigne au service et secours de nos ennemys qui descendoient au dict pays de Prouvence pour le nous vouloir lever et envahir, lequel prince, nostre dict cousin, le sgr de Brion confessa, par sa lectre signée de sa main, avoir en ses mains, pour en faire ce que luy ordonnerions ; et depuis, par nostre dict commandement et ordonnance, l'envoya à Lyon où estions lors, et fut envoyé par nous en nostre grosse tour de Bourges et despuis en nostre chastel de Lezignen où il fut longuement. Et après le traicté de nostre délivrance de prison, nostre très chère et très amée dame et mère, estans nostre régente en France, le délivra à pur et à plain, sans payer aucune rançon ; au moyen de quoy, nostre dict cousin, le sgr de Brion admiral, en a esté et est entièrement deschargé, et l'en avons quicté, quictons et promectons en acquicter et rendre indempne luy et les siens envers et contre tous ceulx et celles qui luy en pourroient ou vouldroient demander aucune chose. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, et à icelles faict mectre nostre scel.

Donné au boys de Vincennes, le XIXme jour de may, l'an de grâce mil cinq cens vingt sept et de nostre règne le treizième.

Signé FRANCOYS.

Par le Roy :

Signé DORNE.

Nous FRANÇOYS, par la grâce de Dieu Roy de France, certiffions à nos amez et feaulx conseillers les gens de nos comptes à Paris et aultres qu'il appartiendra, que nous estans dernièrement à Vallence en Espaigne, nous receusmes comptant de nostre amé et féal cousin le sieur de Brion, chevalier de nostre ordre, admiral de France, gouverneur de Bourgongne et de Valois, la somme de mil escuz d'or soleil ; laquelle somme luy avoit esté baillée et délivrée en cestuy nostre roiaulme par commandement et ordonnance de nostre très chère et très amée dame et mère ; pour icelle nous faire appor-

Digitized by Google

ter seurement au dict lieu de Vallence pour subvenir à noz affaires, où elle fut convertie et emploiée ; et d'icelle somme de mil escuz d'or soleil, nous tenons pour contens et en avons quicté et quictons par la présente signée de nostre main, le dict s^r de Brion et tous autres qu'il appartiendra, sans que aucune chose ne luy en puisse estre demandée, ne que nostre dict cousin soit tenu en rapporter autre quictance, acquit ne descharge que ces dictes présentes, dont par icelles nous l'avons, autant que besoing est, de grâce espécial relevé et relevons. Donné au boys de Vincennes, le XXIIIme jour de may, l'an de grâce mil cinq cens vingt sept, et de nostre règne le treiziesme.

Signé FRANCOYS.

Par le Roy :

Signé ROBERTET.

Nous FRANCOYS, par la grâce de Dieu Roy de France, certiffions à nos amés et feaulx les gens de noz comptes à Paris, et à tous ceux qu'il appartiendra, que nous estant dernièrement à Madrid on royaulme de Castille, nous receusmes comptant de nostre très cher et amé cousin le s^gr de Brion, admiral de France et de Bretaigne, gouverneur de Rourgoingne et de Vallois, la somme dix mille escus d'or sols, que luy avoit esté baillée en cestuy nostre royaume par commandement et ordonnance de nostre très chère et amée dame et mère, pour nous apporter seurement audict Madrid. Laquelle somme nous feismes dès lors délivrer et fournir contant es mains d'ung cappitaine espaignol nommé Erere, pour la rançon de nostre amé et féal cousin s^gr de Montmorency, grand maistre et mareschal de France, auquel nous en faisons don. Au moyen de quoy, par la présente signée de nostre main, nous en quictons ledict s^gr de Brion. Et ne voullons ne entendons que aucune chose à luy ne aux siens en soit ne puisse estre ores ne cy après querellée ne demandée en aucune manière, ne que nostre dict cousin soit tenu en rapporter autre acquit, ne descharge que cesdites présentes dont par icelles autant que besoing est nous l'avons relevé et relevons. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelsconques ordonnances mandemens ou deffenses à ce contraires. — Donné au boys de Vincennes le XXIIIe jour de may, l'an de grâce mil cinq cens vingt sept et de nostre règne le treiziesme.

Signé FRANCOYS.

Par le Roy :

Signé ROBERTET.

Digitized by Google

Francoys, par la grâce de Dieu, roy de France à tous ceulx qui ces présentes lectres verront salut, scavoir faisons que nous applain confians des sens, suffisance, loyauté et grande confidence que nous avons en la personne de nostre amé et féal cousin et chevalier de nostre ordre le s^gr de Bryon admiral de France, Guienne et Bretaigne, gouverneur et nostre lieutenant général en nos païs et duché de Bourgoigne, icelluy avons créé, constitué, ordonné et estably, et par la teneur de ces présentes créons, constituons, ordonnons et establissons nostre procureur général et certain messagier espécial, et luy avons donné et donnons plain pouvoir, puissance et auctorité par ces dictes présentes de traigter, capituler, convenir et accorder avec Jheronyme Feo, gentilhomme de Savonne, au paiis d'Itallye, pour la conduite de nostre grant nef, appellée la Françoise de présent au port et hâvre de Grâce, en nostre paiis et duché de Normandie, jusques aux lieux, portz et havres de Marseille ou Toullon, ensemble des équipaiges, adoubz et autres choses requises et nécessaires pour le maintien et seure conduicte de nostre dicte grant nef; avecques telz pactes et soubz les conditions que nostre dict cousin verra être à faire (fors et excepté d'artillerie, ponthons et autres munitions servans à nostre artillerie) sans toutesfoiz pour ce faire excéder de promectre et payer audit Jhéronyme Feo la somme de trente mille livres tournois, à troiz termes; c'est assavoir comptz, dix mille livres; autres dix mille livres dedans la fin du mois d'aoust prochainement venant; et au jour et feste de Toussaintz aussi prochainement venant, les autres dix mille livres, faisant le parfaict d'iceulx XXX ^m livres. Et généralement de faire en ce que dict est et qui en deppend tout autant que nous mesmes ferions et fere pourrions si présens en personne y estions, jaçoit ce que la chose requist mandement plus espécial. Proumectant en bonne foi et parolles de Roy de tenir ferme et avoir pour agréable tout ce que par nostre dict cousin aura esté faict, traicté, capitulé, convenu, promis et accordé à l'occasion et pour les choses dessus dictes au dict Jhéronyme, et le ratiffier si besoing est. Et en tesmoing de ce, nous avons signé les présentes de nostre main et à icelles faict mectre nostre grand scel.

Donné à Villehort le IIIe jour de juillet l'an de grâce mil cinq cens trente-deux, et de nostre règne le dix-huictiesme.

Signé FRANCOYS.

(et au revers :) Par le Roy :

Signé Bochetel.

Digitized by Google

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous ceux qui ces présentes lectres verront salut : comme pour recouvrer et remectre en nostre obbéissance aucuns païs, terres et seigneuries, qui nous sont par nostre oncle le duc de Savoye, induement et contre raison détenues et occupées ; nous, aprèz lui avoir faict entendre nos droictz et plusieurs fois sommé et requis de se mectre en son devoir, ce qu'il auroit refusé faire, ayons faict dresser une bonne grosse et puissante armée, de laquelle nous avons baillé la charge à nostre très cher et très amé cousin le comte de Buzansaiz (1) et de Charny, admiral de France, et combien que nous esperons avecques l'ayde de Dieu et de nostre bon droict, que icelluy nostre cousin avecques la force que luy avons baillée, reduira en nostre obbéissance ce qu'il nous appartient ; toutesfois pour ce que nostre dict oncle recongnoissant le tort qu'il nous a tenu, nous pourroit requérir de paix et nous offrir la restitucion des choses qu'il nous détient et occupe ; savoir faisons que nous voullons nous mectre toujours en tout devoir, affin de faire cesser les maulx et inconvéniens qui surviennent à l'occasion de la guerre, avons nostre dict cousin, le comte de Buzansaiz et de Charny faict, constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes, nostre procureur général et espécial, et lui avons donné et donnons plain pouvoir, auctorité et mandement espécial par ces présentes de pour ou nom de nous, pour parler et communiquer avecques nostre dict oncle ou ses commis et depputez ayans pouvoir suffisant de luy sur le faict des dictes choses qui nous appartiennent, avecques telz articles, capitulations, convenances et conditions que bon luy semblera et qu'il verra estre convenables, et comme nous mesmes ferions et faire pourrions, si présens en personne y estions, jaçoit ce que la chose requist mandement plus espécial. Promectant en bonne foy et parolle de Roy, sur nostre honneur, et obligacion de tous nos biens et de nos hoirs avoir agréable et tenir ferme et stable à tousiours, tout ce que nostre dict cousin sera besongné et traicté en ce que dessus, et le tout ratiffier et inviolablement observer, sans jamais aller ne venir au contraire. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main et a icelles faict mectre nostre scel. Donné à Cremyeu le XXIe jour de mars, l'an mil cinq cens trente cinq et de nostre règne le vingt deuxiesme.

Signé FRANÇOYS.

Au revers du parchemin : Par le Roy,

Signé Breton.

(1) L'amiral Chabot avait acquis la terre de Buzançais de la maison de *Pris* et avait obtenu en 1544 qu'elle fût érigée en comté.

Digitized by Google

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU MAITRE-AUTEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAXIMIN (Var), exécuté par Joseph Lieautaud, et notice sur ce sculpteur.

Le sculpteur Lieautaud.

Joseph Lieautaud, originaire de la Cadière (Var), naquit à la Ciotat (Bouches-du-Rhône), le 25 juillet 1644, de Pierre Lieautaud, pelletier, et de Claire Estienne, son épouse.

Lieautaud montra dès son enfance d'heureuses dispositions pour la sculpture. Jeune encore, il alla à Rome se former à l'étude des meilleurs modèles et à l'école des grands maîtres; il travailla pendant quelque temps sous la direction du chevalier Bernin. Après un séjour de vingt ans dans la capitale des beaux-arts, il vint se fixer à Marseille, auprès du célèbre Puget, qui l'honora de son amitié et ne dédaigna pas son ciseau. Lieautaud se maria à la Cadière avec Anne Jayne, et acheta, en 1687, de la commune, pour le prix de 8,000 livres, la terre du *Moutin*, que possèdent encore les descendants de cet artiste. Lieautaud termina ses jours à la Cadière, le 8 décembre 1726, à l'âge de 82 ans; il fut enseveli dans le cimetière de la chapelle des pénitents noirs, communément appelé de la Miséricorde.

Joseph Lieautaud a laissé en Provence plusieurs ouvrages estimés. Nous connaissons de lui la statue de saint André, en pierre, qui surmonte la coquille de la principale fontaine de la Cadière; celle de saint François de Sales, destinée à décorer la fontaine de Bandol, et qui est restée en la possession des descendants de ce sculpteur; une statuette de saint André en terre cuite, que possède l'abbé Savournin, curé de Garéoult; la statue de saint Pierre, qui orne la salle des prudhommes de la Ciotat; l'autel de l'ancienne église des Carmélites d'Aix, transporté à Pertuis; enfin le maître-autel de l'église de Saint-Maximin et la décoration du sanctuaire de cette église.

Millin, dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*, et d'autres auteurs, ont attribué ce monument remarquable à Lombard, dont le nom figure sur les murailles de cette église et au-dessous de la table qui contient l'inscription où est relatée la translation des reliques de sainte Magdeleine et la construction du grand autel. C'est une erreur et en même temps une injustice.

L'autel en marbre de l'église de Saint-Maximin, « orné de figures

Digitized by Google

dorées exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art (*variis figuris deauratis summis expensis magnâque curiâ et artificio elaboratis ornatum et urnâ porphyretica decoratum*, comme porte l'inscription), cet autel est réellement l'œuvre de Joseph Lieautaud, comme nous allons le prouver par les pièces suivantes conservées dans les papiers domestiques de son arrière-petit-fils, M. Lieautaud, ancien maire de la Cadière, qui nous les a communiquées avec toute l'obligeance d'un parent et d'un ami.

« Ce fut vingt ans après la translation des reliques de sainte Magdeleine, dit l'abbé Faillon (*Monuments inédits*, t. Ier, p. 1107), que les religieux de Saint-Maximin exécutèrent enfin le projet conçu depuis longtemps d'orner le chœur de leur église à la moderne. Le général des dominicains s'occupait déjà, en 1635, des détails de cette décoration. Il faut, écrivait-il, que l'ouvrage soit simple et solide, et moins remarquable par la diversité des marbres que par l'exécution et le bon goût. Nous vous enverrons un dessin général tracé par les meilleurs artistes de Rome. En attendant, priez votre très-sainte patronne, sainte Magdeleine, et tout ce qui a été heureusement commencé s'achèvera... (1). » Les projets du général furent suspendus. Enfin, l'année 1678, les religieux chargèrent, *non pas comme l'avance l'abbé Faillon*, Pierre Lieautaud, *mais* son fils, Joseph Lieautaud, sculpteur de la Ciotat, de construire un nouveau maître-autel et de décorer le sanctuaire, le tout de marbre jaspé, à l'exception des figures et des ornements qui devaient être en stuc de la même nature que celui de l'église de Saint-Paul de Rome. »

Joseph Lieautaud avait été recommandé au prieur de Saint-Maximin par le père Gubert, religieux de l'ordre de saint Dominique du couvent de Toulon, par une lettre, qui lui valut d'être préféré à d'autres, même à Veyrier, pour la construction de l'autel que les religieux de Saint-Maximin avaient projeté. Lieautaud leur soumit un dessin fait par lui à la plume, dessin que nous avons été heureux de retrouver (2).

« Extrait du contrat passet entre les reverans peres relligieux de St.-Dominique en l'églize Ste-Madeleine de St.-Maximin au pris faict de un maistre hothel (*sic*) de marbre jaspe faict par monsieur Joseph Lieautaud esculteur de la Cieutat pour le prix de vint et deus mille livres. Faict du 22e janvier 1678 par monsieur Malheobe, notere de St-Maximin.

(1) *Monuments inédits*, etc., t. II, p. 1183, n° 511.
(2) Copie de ce dessin est déposée dans la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

« L'an mil six cens septante huict et le vingt uniesme jour du present mois de janvier apres midy par devant nous notaire royal en cette ville de St.-Maximin et tesmoingz soubsignes establis, reverend pere Vincens Genies docteur en saincte theologie religieux de l'ordre de sainct Dominique, prieur du couvent royal Ste-Marie-Magdeleine dudit sainct Maximin, aussi reverends peres François Richeome souprieur, Jacques Barbaroux vicaire dudit couvent aussi docteur en saincte théologie, Pierre Durand, Jean-Louis Robert, Jean Maistre, Thomas Mayoli professeur en saincte theologie, Mathieu Faucon curé, Jean Bouis, Jacques Aubert, Charles Giraud, Denis Brest, Thomas Molineis, Pierre Paul, Jean Dominique Gavoty, Anthoine Tourres, Hyacinthe Reboul, Thomas Melchiord Hermite, Jean Michaelis, Joseph Agnes, Louys de Saureis, Pierre Perusson, Pierre Florent, f. Dominique Raoulx, f. Joseph Guerin, Jacques Beson, Jean Laude, Gonçalez Toucas, f. Hyacinthe de Tremoulet et f. Vincens Montagne, clers novice dudit ordre Saint-Dominique, tous religieux audit couvent Saincte-Marie-Magdeleine, capitulairement assembles à son de cloche dans ledit couvent et petit refectoire à la maniere accoustumee, lesquels au nom dudit couvent suivant la deliberation de son conseil faicte ce jour d'huy, de leur grez ont baille et donnent à prix faict au sieur Joseph Lieautaud, m^re^ sculpteur originaire du lieu de la Cieutat present et acceptant stipulant a sçavoir la fabrique du maître autel que les dits reverends peres pretendent soit construit dans l'eglize suivant et conforme au modele que ledit Lieautaud en a donne et remis au pouvoir des reverends peres, lequel maître autel sera faict quand a l'architecture de marbre jaspe, tous les ornemens et figures d'astuc et soubs les autres paches et conditions cy apres; que par dessus le dit Lieautaud faira encore un pave dans le presbitere qui sera aussi de marbre jaspe, les appartemens varies de diverses couleurs tout ce que peut comprendre le dit presbitere, logera la caisse de porphyre de la sainte Magdeleine a l'endroit que bon semblera aus dits reverends peres, les chapiteaux et bases d'une couleur différente à l'autre marbre qui sera employe au dit maître autel, les deux costes du dit maître autel qui sont les ailles seront garnies d'astuc en ordre d'architecture et faira aussi un balustre de marbre, rangera depuis la face du pilier qui est joignant la chaire du prédicateur jusques a celuy de Nostre-Dame-du-Rosaire pour enfermer le presbitere avec un rond au milieu du balustre et les deux degres par dehors servant d'agenouilloir aussi de marbre dans un ordre de proportion necessaire, semblablement sera tenu faire l'autel et le marche-pied aussi de marbre, le dit autel de

Digitized by Google

treize pans de long avec architecture, le tout pour moyennant le prix et somme de vingt deux mille livres, les dits reverends peres promettent payer presentement et comptant deux cents livres que le dit Lieautaud a receu en pistolles, piastres quarts et autre bonne monnoye au veu de nous notaire et tesmoings, et pour le surplus les parties accordent que le dit prixfait sera parfaict pose dans le temps et delaî de trois annees a compter de ce jour d'huy, lequel delaî si besoin est pourra estre augmente ou retranche de trois mois pendant lequel terme le dit Lieautaud travaillera incessamment au dit prixfait, obligé edifier le tout a ses propres fraits moyennant la susdite somme de vingt deux mille livres sans que le dit couvent soit teneu fournir ny contribuer aucune chose. Encore le dit Lieautaud sera teneu monter l'architecture de la grande corniche du dit maître autel au commencement des verres qui sont aux fenestres du dit presbitere, faisant abbatre iceluy Lieautaud les trois degres qui sont maintenant au dit presbitere afin de poser le dit maître autel a plain niveau de la porte du balustre. L'astuc qu'il employera au dit prixfait sera de celui qui se prend dans l'église de Saint-Paul à Rome tres bon aussi bien que les marbres qui devront estre employes au susdit ouvrage, du quel la recepte en sera faicte par deux maîstre expertz que le dit couvent et le dit Lieautaud conviendront amiablement lorsque le dit prixfait sera acheve ; comme aussi le dit Lieautaud faira faire a ses fraits et despens les trois tableaux de peinture qui sont a faire pour remplir aux trois places au dit maître autel par le plus excellent peintre de la province au choix des dits religieux de tels desseins et figures quil plaira a iceux ; de meme pour le tabernacle quil convient faire en sera rapporte ou dresse le mieux quil sera possible trois ou quatre desseins pour estre lun diceux aussi faît travaille et pose dans un ordre propre et convenable au dit maître autel par iceluy Lieautaud. Quand a la sainte chapelle, la demolition jusques aux dicts trois degrez et a sol net se faira aux fraits du dit couvent et fourniront la chaux qui sera necessaire pour les fondemens ou pour pave ; pour tout le surplus du sus dit prixfait et chose ci devant convenue le dit Lieautaud les faira ou faira faire a ses propres fraits avec les figures et enrichissemens par ordre d'architecture, et observant les proportions de la hauteur et partout en regulariser generalement toutes les autres qui seront necessaires au dit edifice du dit maître autel et son presbitere et le rendre ainsy quil promet dans un entier et parfait accomplissement de besongne bien polie, assortie et de recepte, et en continuant le dit prixfait ce qui est deu des dites vingt deux mille livres luy sera satisfait pour

Digitized by Google

payer les fournitures qui seront faictes tant pour acquitter les ouvriers qui seront employes au dit travail que pour lachept des matériaux, seulement en proportionnant le susdit terme de trois annees au dit payement, et les sommes qui resteront deues apres la dite recepte faicte seront payees au dit Lieautaud dans une annee apres icelle recepte sans interestz. Sil arrivoit mort de la personne du dit Lieautaud ou maladie incurable, au dit cas seroit faicte estime par deux experts de l'ouvrage qui pourroit estre faict alors eu esgard a l'estat des choses et payees a ses successeurs proportionnellement ou restituees par iceux au dit couvent les sommes fournies par dessus la valeur de louvrage ; et pour plus d'asseurance constitue aussi Pierre personnellement Pierre Lieautaud me Pellicier du dit la Cioutat, lequel de son gre et auhorizant le dit Joseph Lieautaud son fils a la passation du present contrat faict de son consentement encore sest faict pour iceluy son dit fils rendu et constitue plege, caution et principal observateur pour tout le contenu de ce dit acte envers le dit couvent et religieux, pour cet effet renonce à la loy de principal premier convenu et autres au contraire. Finalement les dits reverends peres au nom du dit couvent suivant leur dite deliberation et les dits Lieautaud pere et fils solidairement qui mieux dentre eux faire se peut promettent chacun en ce qui les concerne a tout ce que dessus ne contrevenir ains lavoir pour agreable, garder, observer soubs la peine de tous despens dommaiges et interestz et de lobligation les dits religieux des biens et rentes du dit couvent et iceux Lieautaud aus dites qualites solidaires de leurs propres biens a toutes courtz requises avec deues renontiations, l'ont jure les dits religieux ad pectus more religiosorum et requierent acte qui a este faict et passe au dit St. Maximin dans le dit couvent et susdit refectoire aus presances de Francoys Dol, du dit St. Maximin et Pierre du Bois sculpteur de la ville de Bourdeaux demeurant au dit St. Maximin tesmoings requis et signes avec les dits reverends peres prieur et sous prieur et autres susdits religieux et de moy Malheobe notaire a l'original.

« Pour coppie ce 18 juillet 1698. EYSSAUTIER. »

Lieautaud mit aussitôt la main à l'œuvre ; il s'adressa à son ami Buisson (1) pour les tableaux. Celui-ci, en lui envoyant trois dessins, lui écrivit la lettre suivante :

(1) Nous n'avons pu recueillir aucun détail biographique sur ce peintre. C'était un artiste distingué à en juger par le frontispice de l'*Histoire des plantes*, par Garidel, in-fol. Aix. 1715. — Le nom de Buisson figure au bas de ce frontispice : A. Bouisson jn.

Digitized by Google

A Aix ce 27 jâvier 1678.

Monsieur et cher amy

Je vous envoit le troisieme dessein et vous verois dequel de trois il vous plaira le plus, au cas que celluy que je vous envoit atitude de la Ste. Madelleine vous plut davantage que les autres, je luy pouroit adjouter trois ou quatre anges a cotes de la dite sainte pour remplir davantage le tableau. Envoyez les moy apres que vous les auroit fait voir aus religieux afin que ja commance le pettit esquisse, a natandant de vos nouvelles nous boirons a votre sante avec Monsr Dille quil se recommande bien à vous comme fait mon cousin Aicard avec ma cousine et toute la maison de Monsr Houlenn et moy qui suis avec merite

Monsieur et cher amy
Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Buisson

Je vous prie de me procurer quelque brave fille quand mesme elle n'auroit pour dot que sept ou huit cens escus. Je suis determine de me marier de quelle maniere que soit, a tendu que ma sur (*sœur*) et mais neveus me font rompre tous les mariges (*sic*) quil se prezente sur l'esperance d'avoir tout mon bien.

La suscription porte :

A Monsieur

Monsieur Lieautaud très-excellent sculpteur

A St. Maximin.

Lieautaud travailla à l'autel de Saint-Maximin depuis le commencement de l'année 1678 jusqu'en août 1682, ainsi qu'il paraît par son journal de dépense, document curieux qui fait connaître le prix des marchandises, des objets de consommation, des matériaux de construction, ainsi que le salaire des ouvriers et même les fêtes qui étaient chômées de son temps dans le diocèse d'Aix, d'où dépendait la paroisse de Saint-Maximin.

L'autel fut achevé à la grande satisfaction des religieux, comme on peut s'en convaincre par la pièce suivante :

« Extrait de la deliberation passee des religieux de leglize Ste. Madaleine de St. Maximin en payement de 22000 livres pour le travail de lothel faict par Monsr Joseph Lieautaud esculteur de la Cieutat du 10e du mois de mars.

« Lan mil six cens huitante trois et le Xe du mois de mars le con-

Digitized by Google

seil du couvent royal des freres precheurs a hetes convoques par le reverans p. Dominique Ratier prieur dans la chambre ou il a hesposes au r. p. p. que le s^r Lieautaud esculteur du lieu de la Cieutat ayant achevet l'autel de marbres auquel setet hobliger par contrat rescut par nous s^r Malheobe notaire du 21 janvier 1678 il desireroit faire recepvoir son ouvrage par de metre en set art conformement a son contrat ayant prier le r. p. prieur dassembler son conseil pour en choisir un et que luy en choiziroit un autre. Sur quoy il fut deliberet de treter à l'amiable cette affere et voire sil y auroit lieu de nous acomoder sans nous obliger a de nouvelles depenses, ayant à se fins deputet le r. p. Tourre sous prieur, Reboul vicaire, Hyacinthe Favre et Charles Giraud pour treter aveq le dit s^r Lieautaud afin d'examiner si le dit Lieautaud avoit acomplir tout se que avoit promis de faire dans son contrat et dans faire le raport au dit rr. pp. du conseil se que ayant etet par heus examiner tres particulierement et en ayant faict le raport aux r.r. p.p. susdit il fut resolut par eux examinant, que nous devions asetet le dit ouvrage de la fason que hetet sans qui feut besoint aler querir d'autre arbitre, a conditiont que le dit Lieautaud repareroit toutes les echancreures et fenstes qui se trouveret au dit hotel ou a la gloire, qui feret pôllir les cinq degret de la mesme fason que le pavet; il meteret une pierre neuf au sepulcre qui est au devant de la chapelle du saint rozerre, qui feret hotet les pierres de marbre brute qui hetés au devant de l'eglize, netoyeret la chapelle dernier ou il travaillet sont marbre et qui hoteret encore toutte la terre qui avoit faict repozer au simetiere, et qua ses fins on luj bailleret les sommes restantes que fezet la sôme totale de dix huit mille cinq cens livres qui doit resevoir et le trois mille sins cens livre qui reste pour son antier payement luj seret payee un an apres le contrat paset avec luj de la reseption de son ouvrage sans despens, moyennant quoj le s^r Lieautaud promet de faire un bas relief de terre cuite vis a vis de lautre, que le couvent envoyeret querir a la Cieutat a ses despens et que le dit sieur Lieautaud viendroit poser a son lieu et place, a quoj portant netait pas hobliger par son contrat, mes par un but de generosite et de surabondance et pour le dezir qui la que son hotel soit plus amiret et estime, et resiproquement le couvent se despart de xapresent de tout ce quj luj pourret legitimement demander de bois, chaux, pierre et autres chosse qui luj a fournies et luy aussi se despart des houvrage qui la faict par desus, ce a quoj il a hestes hobliger par son contrat, prometent de luj en paset un contrat publiq aussi tost qui aura parfaict et achevet tout ce que dessus. An foj de quoj les reve-

Digitized by Google

rans pere du conseil hon signes lan et jour que dessus : Frère Domimique Ratier prieur, frere Anthoine Tourre sous prieur, f. Visent (*Vincent*) Reboul, f. Pierre Durans, f. Hiasinthe Fave, f. Charles Giraud, f. Dominique Gavottj et autre.

« Extrait du livre des conseils par moy soussigne f. Vincent Reboul, vicaire.

« Pour coppie ce 18 juillet 1698. EYSSAUTIER. »

Malgré cette délibération, Lieautaud se vit dans la nécessité de sommer les pères, par acte du 5 avril 1683, not. Gasquet, à Saint-Maximin, de nommer des experts pour la vérification de son ouvrage, et il désigna pour son arbitre le *sieur Gaspard Puget, frère du célèbre Pierre Puget, m^e architecte et esculpteur, rezidant a Marseille*, et, dans une remontrance aux révérends pères, il leur déclare accepter de leur part tel expert qu'il leur plaira de nommer, *à la reserve toutefois de Mignard, m^e peintre de la ville d'Avignon, qui luj est suspect par la raison quj s'est conduit mal à son esgard.*

Les religieux ayant renoncé à l'expertise, l'acte de quittance, dont la teneur suit, fut passé le 10 avril 1683.

« Extrait de la quittanse des reverans pères prescheurs de l'eglize Sainte-Magdeleine de Saint-Maximin en faveur de l'hautel pris faict de 22,000 fr., quitanse chez Monsieur Gasquet, notere royal de Saint-Maximin, du 10e avril 1683.

« L'an mil six cens huictante trois et le dixiesme du mois d'apvril apres midy, comme soit que par acte receu et publie, par nous Malheobe, notere royal soubsigné, le vingt-un janvier de l'année mil six cens septante huict, les reverans peres relligieux du couvent royal de ceste ville de Saint-Maximin ayant donne à prix faict au sieur Joseph Lieautaud, du lieu de la Ciotat, la fabrique d'un maistre autel dans l'eglize du dit couvant, conformement au modelle qui en avoit este dresse de la part du dit Lieautaud, qui fust pour lhors remis au pouvoir des dictz reverans peres relligieux, lequel maistre autel seroit fait et construit de marbre jaspe a l'égard de l'architecture, et quand aux hornemens et figures du dit hautel iceux seroient faict d'astuc, tout ainsi que estoit raporte et reprezante par le susdit modelle, semblablement que les ailles des costés du dit hautel seroient aussi d'astuc et le pavé du presbytaire, balustrade et degres seroient aussi de marbre jaspe, le tout de la hauteur, forme et conditions exprimées au susdict acte de prix faict, lequel fust pour le tems et dellay de trois annees trois mois pendant equel dit Lieautaud promit et s'obligea de randre et parachever

Digitized by Google

l'ouvrage du dit maistre hautel dans son entiere perfection, en la forme des paches d'icelles et au modelle qui en fust par luj expedie, duquel maistre hautel ladicte recepte auroit deu estre faicte par deux maistres experts à ce connoissants, conveneus entre les dicts relligieux et le dict Lieautaud, lequel prix faict fust moyennant la somme de vingt deux mille livres qui furent promises au dit Lieautaud et à luj expédiées par le dit couvant pendant le temps du dit prix faict, pour employer et subvenir aux despens qui luj conviendroit faire, le tout à proportion du travailh, et quand aux sommes qui resteroient deues au dit Lieautaud apres l'entier parachesvement du dit maistre hautel elles luj seroient payees une annee apres la récepte icelluj sans interestz. En consequence duquel contrat le dit Lieautaud auroit travailhe et construit le dit maistre hautel en la forme esnoncee au dit acte et remis icelluj dans un entier parachesvement de perfection et beaucoup au della du susdit modelle, despuis quelque tems heu esgard a la discontinuation qu'il a este oblige faire par le cas surveneu pendant l'intervalle du dict prix faict, ayant receu du dit couvant la plus grande partie des dits vingt deus mille livres, hors et excepte de quatre mil livres de reste de la dite somme quj est encores au pouvoir des dits relligieux, en maniere que par moyen de ce et de l'entier parachesvement du dit ouvrage ledit Lieautaud estant mis en estat, par la sommation du quatorze de septembre, d'interpeller les dits relligieux de convenir d'experts pour la recepte veriffication au dit maistre hautel, il pretendoit ensuite se pourvoir pour fere ainsi ordonner ce qu'il auroit donné lieu aux susdits reverands peres recognoissant l'ouvrage et facture du dit maistre hautel estre de la forme du modelle et du contrat du prix fait..... et au della d'icelluy et de faire delliberation par les reverands peres du conseil du dit couvant, par laquelle aulcuns des reverands peres du dit conseil auroient este commis pour veriffier et examiner le dit ouvrage et en fere la confrontation avec le dit modelle et paches du dit contrat; à quoj ayant par eulx este satisfaict et ensuite faict rapport du tout au mesme conseil, ils auroient rezolleu et dellibere qu'ils tiennent le dit ouvrage pour bien accepte et recepte, attendeu que comme on a dit si devant le dit Lieautaud a satisfaict au della l'intention du susdit modelle et de l'obligation portée au susdit acte, au moyen de ce que la recepte de icelluj seroit du tout inutille et les fraits frustratoires comme apert de la delliberation du dixiesme mars dernier, ce que ayant este donne a cognoistre audit Lieautaud, icelluj pour tesmoigner son affection y auroit conssenti et ensuite accorde comme

Digitized by Google

sensuit : A ces cause, par devant nous, notaires royaux et tesmoingz establis personnellement, et R. P. Jean Dominique Rattier, professeur en saincte theollogie, prieur du dit couvant royal Sainte-Magdellene, et les reverands peres freres Vincent Reboul, vicaire ; Pierre Durand, Hiacinthe Fave, Hiacinthe Imbert, Joseph de Gage, tous prebtres ; Jean-Joseph Buet, Jean Fabre, clers, novices, profes, reverands pères Joseph de Fellix, cure ; Vincent Montagne, aussi prebtre, et peres Dominique Reboul, Gabriel Poutier, Jean Charles, Jean Cabasson, François Reboul, Vincent Rattier, Pierre Rougier, Estienne Mercier, François Imbert et Joseph Saurin, et autres clers, novices, profes, relligieux du dit couvant, assembles en corps de chapitre par commandement du dit reverand pere prieur, a la maniere acoustumee dans le petit refectoire, lesquels de leur gres pure et franche vollonte, au nom du dit couvant et suivant la delliberation des reverands peres au conseil, de laquelle en a este delivre extrait, ont, par ce présent acte, declare et declarent au dit Lieautaud si prezant aceptant qu'ils aceptent et tiennent pour recepte l'ouvrage du dit maistre hautel par luy construit et ediffie en consequence du susdit acte de prix faict pour estre a la forme et aux conditions dudit contrat et au modelle quj en fust dresse, a la passation d'iceluj duquel ils declairent estre entierement comptant pour y avoir este satisfaict en tous les chefs et par dessus, ainsi qu'il a este veriffie et recogneu, soit par les dits reverands peres relligieux que par les dits deputtes du conseil, prometant iceux en corps de chapitre que pour raizon d'icellujs circonstances et d'excedances ne lui en sera jamais fait recherche au moyen de la recepte qu'ils en font par ces dites prezantes, et par mesme moyen le dit Lieautaud avec le consantement et authorization de Pierre Lieautaud, maistre pellicier, son pere, si presant, stipullant tiens quitte le dit couvant des choses par luj faites au della du susdit acte de prix fait, comme en a apareu par la recepte si dessus mentionnee, promettant semblablement n'en faire jamais aulcune recherche nj demande, et en consequence de ce lesdits reverands peres relligieux quittent le dit Lieautaud de toutes les fournitures par eulx faictes en conséquence du susdit acte de prix fait et de toutes autres prethantions reciproques qu'ils pourroient avoir entre eulx, et quand aux quatre mille livres restantes de la tottale somme du susdit prix fait, a quoj elle ce trouve encore monter par les comptes qu'il en a este faict sur les payements, icelle somme sera payee au susdit Lieautaud, ainsin que lesdits reverands peres relligieux au nom du dit couvent promettent sçavoir prezantement et reellement

Digitized by Google

en monnoye courante la somme de cinq cens livres receue et remboursee par le dit Lieautaud fils, de laquelle en quitte ledit couvant, et a l'esgard des trois mille cinq cens livres restantes pour entier payement de la somme tottale de vingt deux mil livres luj sera payee du jourd'huj en un an sans intherest, conformement a la condition portee au susdit acte, auquel a cest esgard n'est faict aulcune desrogation, promestant les parties avoir tout ce que dessus pour agreer, garder et observer soubs la peine de tous despens, dommaiges et intherests et de l'obligation iceux Lieautaud de leurs biens et les dits relligieux des biens et revenus temporels du dit couvant a toutes courtz requises avec deues renonciations, l'ont jure iceux reverands peres relligieux ad pectus more religiosorum et requierent acte qui a este faict et publie audit Saint-Maximin, dans le dit couvant et susdit refectoire, aux presances de Noel Aube, cuizinier du dit Saint-Maximin, et Gaspard Cleausseier, chapellier du lieu de Tourves tesmoings requis et signes avec les parties, et nous, Malheobe et Gasquet, notaires, à l'original.

« Collationne sur l'original par nous, notaire royal au dit Saint-Maximin, soubzsigne ; Gasquet, notaire.

« Pour coppie, ce 18 juillet 1698. Eyssautier. »

Une inscription sur marbre noir, en caractères dorés, placée dans le sanctuaire et rapportée par Millin, rappelle que « les cénobites ont remplacé, le XIV des ides d'avril (17) 1683, l'autel de briques par un autel de marbre, orné de figures dorées, exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art, et y ont placé l'urne de porphyre. »

Cette date est postérieure de sept jours à celle de l'acte de quittance que nous venons de transcrire.

Aux termes de ce contrat, Lieautaud ne devait recevoir le solde (3,500 fr.) qu'au bout d'un an. C'était en garantie de son travail ; lui resta-t-il à ajouter quelque ornement à la décoration ou à corriger quelque défectuosité dans son ouvrage ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'à l'échéance, c'est-à-dire en avril 1684, les religieux refusèrent de lui payer la somme convenue.

C'est dans le courant de cette même année que Puget lui écrivit, pour lui recommander un habile ouvrier en stuc, une lettre que l'on peut lire dans le *Bulletin du Comité*, t. III, p. 434.

Le stucatore Lombardo, recommandé par Puget dans la lettre en question et que Lieautaud dut employer, n'est pas autre probable-

Digitized by Google

ment que ce Lombard, dont le nom figure sur les murailles du sanctuaire : Joan. Ant. Lombard, 1684. Cette inscription a induit Millin en erreur, et cette erreur a été partagée par l'abbé Faillon (1). « Quelques parties de l'ouvrage de Lieautaud, dit-il en note, ayant été trouvées défectueuses, les religieux de Saint-Maximin chargèrent, le 26 novembre 1681, Jean-Antoine Lombard, marbrier de Marseille, de les refaire. Les travaux furent enfin terminés en 1683 et acceptés par les religieux, qui comptèrent à Lieautaud vingt-deux mille livres, prix convenu. »

Ces lignes ont besoin d'être rectifiées. Nous venons de voir que le solde dû à Lieautaud devait être payé en 1684, et que les religieux, malgré que les travaux de la sculpture eussent été authentiquement acceptés, refusèrent de s'acquitter. Sans doute, ils durent remarquer quelque défectuosité dans l'ouvrage et voulurent contraindre Lieautaud à réparer son œuvre. De là naquit un procès que celui-ci perdit. Ce procès, commencé en 1698, fut jugé à Aix en 1699. C'est alors, c'est-à-dire au bout de quinze ans, que « les pères, dit l'abbé Faillon, se voyant contraints de démolir une partie de l'ouvrage exécuté par Lieautaud pour le reconstruire à nouveaux frais, ce sculpteur ayant employé une qualité de marbre trop imparfaite, où la carie s'était mise, on chargea un artiste nommé Veirier d'achever ou plutôt de réparer cet ouvrage, pour le prix d'environ sept mille livres ; en sorte que les décorations qui subsistent encore sont dues au ciseau de ces trois artistes : Lieautaud, Lombard et Veirier, quoique ordinairement on les attribue à Lombard, celui des trois qui y a le moins contribué, mais dont le nom paraît sur cet ouvrage : Joan. Ant. Lombard. 1684. »

C'est donc à tort que l'autel de l'église de Saint-Maximin est attribué, selon les uns, à Veyrier, dont les soins se bornèrent à le réparer, et, selon d'autres, à Lombard, « qui y a le moins contribué. » Les pièces authentiques que nous venons de produire prouvent jusqu'à l'évidence que ce remarquable monument est l'œuvre de Joseph Lieautaud, qui en conçut le plan et l'exécuta. Nous n'avons pas le talent de juger cet ouvrage au point de vue artistique, ni la prétention de justifier les défauts d'exécution ; mais nous sommes heureux d'avoir pu recueillir des documents qui constatent le mérite d'un sculpteur que le Michel-Ange français honora de son estime

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Magdeleine en Provence*, t. I, p. 1107.

Digitized by Google

et de sa confiance, et de faire passer son nom à la postérité en le tirant de l'oubli et en lui rendant la justice qui lui est due : *unicuique suum.*

MAGL. GIRAUD, *chan. rect.*

Saint-Cyr (Var), le 4 février 1859.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne. — *Annales;* Tome III, 1re livraison, janvier, février, mars 1859. In-8° de 48 pages.

— Procès-verbaux des séances.

— Mémoires : Métier à tisser électrique de M. Bonelli, perfectionné par M. Froment (extrait des articles de MM. *L. Figuier* et l'abbé *Moigno.* 8 pages.

— Statistique du département de la Loire. Catalogue des mollusques, etc. Note lue par M. le docteur *Maurice.* 24 pages.

— Bibliothèque Forésienne, etc., par M. *J.-A. de La Tour Varan.* 13 pages.

— Observations thermométriques faites par M. *Barthésage.* Année 1859 (1er trimestre).

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — *Bulletin;* Tome Xe, 1859.

Juillet :

Notice sur l'ancien palais des évêques du Gévaudan, etc., par M. *V. Tourrette.* 64 pages.

Août :

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1858-59, par M. *Delapierre.* 19 pages.

— Observations météorologiques.

Septembre :

Notice sur le collége de Toussaint, etc., par M. l'abbé *Baldit,* 5 pages.

Octobre :

Notice sur le collége de Saint-Privas-la-Roche; — sur le collége de Saint-Lazare. — Maximes et Prouberbes, par *le même.* 10 pages.

Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire. — *Bulletin;* XXIXe année, IXe de la 2e série, 1858. In-8° de 468 pages; planches.

— Sixième exposition quinquennale, agricole, industrielle et artistique d'Angers, en 1858.

Digitized by Google

— Rapports divers sur la division agricole ; — industrielle ; — sur la division des beaux-arts, par MM. *Eug. Talbot*, *Gust. Guillory* et *Godard Faultrier*. — Rapport sur l'Exposition, par M. *Sorin*.

— Compte rendu des séances de la Société.

Académie impériale de Reims. — *Travaux;* XXVIIe volume, 1859. In-8° de 320 pages.

— Correspondance de Philibert Babou de La Bourdaisière, ambassadeur de France à Rome, publiée par MM. *Henry* et *Loriquet*. 224 pages.

— Notice sur La Bourdaisière et sur le manuscrit qui contient sa correspondance. 12 pages.

— État et déclarations de la ville de Reims après les assassinats de Blois (décembre 1588, janvier et février 1589), par M. *Henry*, 28 pages.

— Note sur les statuettes du chœur de Saint-Rémi, de Reims, par M. *Collery*. 9 pages.

— Les Comètes, par M. *Meissas*. 16 pages.

— Pierre et Nicolas Jacques, sculpteurs (seizième et dix-septième siècle), par M. *Max. Sutaine*. 17 pages.

— Les Salons de Reims, par M. *Ch. Martin*. 11 pages.

Même recueil. — XXVIIIe volume ; 1859 ; In-8° de 215 pages.

— Aristophane et Socrate, par M. *Goguel*. 90 pages.

— Marguerite d'Angoulême et ses œuvres, par M. *Duchataux*. 19 pages.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — *Bulletin;* Tome IIIe, n° 2, 1859. In-8° de 112 pages.

— Séances archéologiques à Avallon et à Vézelay, relation par Mgr *Crosnier*. 12 pages.

— Registre de la commune de Saint-Jean. — Adam Billiot et ses enfants. — Mission diplomatique confiée par Louis XIII à François du Broc, etc. (Documents historiques). 14 pages.

— Dernier mot sur le coq (superposé à la croix), par Mgr *Crosnier*.

— Episode de 1793, à Saint-Amand-en-Puisaye. Extrait d'un travail communiqué par M. l'abbé *Millet*. 6 pages.

Comité flamand de France, à Dunkerque. — *Bulletin;* n° 16, juillet et août 1859. In-8° de 24 pages.

— Notices historiques, biographiques et bibliographiques, par MM. *E. De Coussemaker* (2 notices), le R. P. *Possoz*, *A. Ricour* (2), *A. Bonvarlet* et *Le Glay*.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Revue agricole*, etc. Tome XIe.

Juillet 1859 :

Biographie valenciennoise : Jean Auvigny de Castres, historien (1712-1743).

Digitized by Google

Août :

Communication faite par M. *Bouton* : Procès fait à un cadavre (1691). — Un bigame en 1592.

— Biographie valenciennoise : Jean Lussigny, orfèvre; André Pluyère, horloger.

Septembre :

Biographie valenciennoise : Jean Copin, poëte du quinzième siècle.

Société académique des Hautes-Pyrénées.—*Bulletin;* 1858-1859, n° 1. In-8° de 126 pages.

— Rapport sur les réponses faites au Questionnaire archéologique, 1re série, présenté par M. *Ch. Dupouey*. 33 pages.

— Mémoire sur l'origine des Basques, par M. *L. Lejosne*, et Rapport sur ce Mémoire par M. *E. Danos*. 45 pages.

— Une légende béarnaise, par M. *F.-C. de Laa*. 9 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul. — Commission d'archéologie. — *Mémoires;* 5e livraison, août 1859.

— Superstitions, préjugés et usages locaux dans la Haute-Saône, par M. *Ch. Longchamps*. 38 pages.

— Monnaies trouvées à Chantes en 1858, par M. le docteur *Sallot*. 12 pages.

— Communications diverses.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Bulletin;* 1859, 2e trimestre, tome XIV. In-8° de 124 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1858, par M. le docteur *A. Lizé*. 18 pages.

— Cité des Cénomans; nouvelles explorations sur les remparts du Mans, par M. l'abbé *Voisin*. 33 pages.

— Difficultés du diagnostic, etc., par M. le docteur *B. Voisin*. 9 pages.

— Etudes historiques sur les anciennes coutumes de France, et en particulier sur celles de la province du Maine, par M. *H. Pallu*. 27 pages.

— Note sur les Ricins, etc., par M. le docteur *J.-L. Le Bêle*, 6 p.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. — *Mémoires :* Tome V, Versailles, 1859. In-8° de 264 p.

— Rapports sur les travaux de la Société depuis le 2 mai 1856 jusqu'au 17 avril 1857; — depuis le 17 avril 1857 jusqu'au 30 avril 1858; — depuis le 30 avril 1858 jusqu'au 15 avril 1859, par M. *Anquetil*, secrétaire perpétuel.

— Mme du Barry (1768-1793), par M. *Le Roi*. 106 pages.

— De la philosophie de l'histoire, par M. *Bouchitté*. 50 pages.

— Recherches sur des monnaies, etc., de la villes de Mantes, par M. *J.-P. Loir*. 45 pages.

Digitized by Google

— Recherches sur le canton de Chevreuse, par M. *L. Morize.* 22 pages.

— Voyage au royaume des taupes, etc., par M. *Gourgaud.* 16 p.

— Poésies diverses, par MM. *A. Renaud* et *Montaland-Bougleux* (4 pièces).

Société des antiquaires de Picardie à Amiens. — *Bulletin* ; Année 1859.

Numéro 2 ; 56 pages :

— Comptes rendus des séances, etc.

— Réponse à MM. les antiquaires et géologues présents aux assises archéologiques tenues à Laon en août 1858, au sujet des pierres taillées du diluvium, par M. *Boucher de Perthes.* 29 pages.

Numéro 3 ; 28 pages :

— Fouilles faites à Dreslincourt, par M. *Mazière.* 10 pages.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.— *Mémoires ;* 2e série, tome Ier, 2e livraison. In-8° de 210 pages.

— Discours sur l'attrait des sciences, par M. *Decharme*, directeur de l'Académie. 25 pages.

—Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1857-1858, par M. *Anselin*, secrétaire perpétuel, 12 pages.

— De l'étude des maladies profondes de l'œil, etc., par M le docteur *Follet.* 20 pages.

— Hector Crinon et ses poésies picardes, par M. *A. Breuil*, 27 p.

— Des effets de l'importation de l'or nouveau, par M. *A. Manuel.* 18 pages.

— Les Comètes, ou origines électro-magnétiques de leurs queues, par M. *Ed. Gand.* 26 pages.

— Notices géologiques sur les environs de Laon, par M. *Anselin.* 5 pages.

— Poésies, par MM. *E. Yvert* et *A. Breuil.*

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges. — *Bulletin;* Tome IX, 2e livraison. In-8°, 24 pages. *Nobiliaire*, 24 p.

— François de Rousier (suite et fin), par M. l'abbé *Arbellot.* —

— C. Pivesuvius, gouverneur de l'Aquitaine, l'un des trente tyrans sous Gallien. — Médailles et monnaies trouvées à Limoges, par M. *Maurice Ardant.* 9 pages.

— Nobiliaire ; Saint-Aulaire (suite). — Biencour.

Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal. — *Annales* ; tome X, 1er cahier, 1858 (publié en 1859). In-8° de 442 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société en 1857-1858, par M. *Maud'heux* fils. 24 pages.

— Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques aux Moluques, 2e partie ; par M. *A. Perrey.* 61 pages.

*

Digitized by Google

— Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons, par M. *Chapellier*. 195 pages.

— Notices archéologiques, par M. *Maud'heux* père. (2 notices).

— Notice nécrologique sur M. le Dr Mougeot, par MM. *Maud'heux* fils et *Lahache*.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine*, 3e année, 1859.

Numéro 18, août 1859 :

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (5e article), par M. *Ch. Brosselard*. 19 pages.

— Timici Colonia (Aïn Temouchent de l'Ouest), par M. *H. Léon Fey*, et observations sur cette communication, par M. *A. Berbrugger*. 16 pages.

— Expédition d'O'Reilly, d'après un document turc, par M. *Devouls*. 6 pages.

— Notes sur Bougie (3e article), époque contemporaine, par M. *E. Féraud*. 8 pages.

— Inscription arabe de la Medrasa de Sidi-I-Akhdar à Constantine, par M. *Cherbonneau*. 6 pages.

Numéro 19 ; octobre 1859 :

— Inscriptions arabes de Tlemcen (6e article). 17 pages.

— Colonnes milliaires des environs de Cherchel, par M. *A. Berbrugger*. 7 pages.

— La mort du fondateur de la régence d'Alger, par *le même*. 9 pages.

— Aïcha, poëte de Bougie au septième siècle de l'hégire, par M. *Cherbonneau*. 2 pages.

— La colonie de Rusgunia (Malifou), par M. *A. Berbrugger*. 6 pages.

— Inscriptions arabes de Mascara, par M. *Ch. Leclerc*. 5 pages.

— Rapidi (Sour Djouah), 1er article, par M. *A. Berbrugger*. 13 pages.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans. — *Bulletin*, no 33 ; 2e trimestre de 1859. In-8o de 26 pages.

— Eglise de Notre-Dame de Beaugency, par M. *Jourdain-Pellieux*. 5 pages.

— Note sur un acte de réitération de grades faite à Mgr l'évêque d'Orléans en 1778, par M. *Bimbenet*. 12 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal ;* 8e année.

Août 1859 :

— Des pèlerinages en Lorraine, par M. l'abbé *Guillaume*. 14 pages.

Septembre et octobre :

— Les archives du notariat à Nancy, par M. *H. Lepage*. 40 pages.

Digitized by Google

Société impériale de médecine de Marseille. — *Bulletin des travaux;* 1859, n° 4, octobre. In-8° de 96 pages.

— Mémoires divers, par MM. les docteurs *Villard* et *Melchior Robert.*

— Compte rendu des séances.

Société linnéenne de Bordeaux. — *Actes*, tome XXII (3e série, tome II), 2e livraison, 10 novembre 1858. In-8° de 124 pages.

— Description physique de l'île de Crète, par M. *Raulin.* 96 pages.

— Notes diverses, par MM. *Ch. des Moulins*, président, *D.-F. Eschricht*, *Récluz* (2 notes), *Debeaux*, *Gassies* (2).

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — *Mémoires de la section de médecine*, tome III, 1er fascicule, année 1858. In-4° de 103 pages.

— Mémoires sur les applications de la méthode anesthésique à la thérapeutique médicale, par M. *L. Saurel.* 66 pages.

— Rapport sur l'état de la vaccine dans l'Hérault pendant l'année 1853, par M. *Dumas.* 36 pages.

Société des sciences naturelles de Strasbourg. — *Mémoires*, tome V, 1re livraison. Un cahier in-4°.

— Description des fougères exotiques rares ou nouvelles, seconde partie, par M. *L.-A. Fée.* 138 pages, 19 planches.

— Résumé des observations de M. Herrenschneider sur la météorologie de Strasbourg, par M. *Bertin.* 37 pages.

— Formation de l'eau par des courants électriques, par *le même.* 7 pages.

— Notices diverses, par MM. *Roger* (sur les eaux de Strasbourg), *Daubrée*, *Lereboullet*, et autres (Notices non signées).

Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. — *Annales;* tome Ier, 1re partie, année 1857. Saint-Etienne 1859. In-8° de 191 pages.

— Comptes rendus des séances préparatoires ; — des séances de la Société, depuis le 24 octobre 1856 jusqu'au 31 décembre 1857.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1857, par M. le docteur *Maurice*, secrétaire. 10 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société littéraire et scientifique de Castres. — *Bureau pour l'année* 1860 :

Président, M. Serville, procureur impérial;
Vice-président, M. Maurice de Barrais;
Secrétaire, M. Canet, professeur au collége.
La Société a décerné à M. Anacharsis Combes le titre de président honoraire.

Société des antiquaires de Normandie à Caen. — *Renouvellement des bureaux.*

Le 19 novembre 1859, la Société a tenu, sous la présidence de M. Bertrand, sa séance administrative.

Après avoir discuté différentes questions d'administration, celles entre autres de l'ouverture du musée au public, de la publication d'un bulletin, etc., l'assemblée a procédé au renouvellement de son bureau, à l'élection de ses dignitaires et à la nomination des membres qui, avec eux, doivent composer le conseil administratif.

Ont été élus, pour l'année académique 1859-1860 :
Directeur, Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen;
Président, M. Léon Puiseux, professeur au lycée impérial de Caen;
Vice-président, M. Desclozeaux, recteur de l'Académie de Caen.

Ont été réélus, pour les années académiques 1859-1860 et 1860-1861 :
Secrétaire, M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres;
Secrétaire adjoint, M. Deniau de Crouzilhac, conseiller à la cour impériale;
Trésorier, M. Léopold Hettier, conseiller général du Calvados;
Conservateur du musée, M. Gervais, conseiller de préfecture;
Bibliothécaire, M. Léon Puiseux.

Digitized by Google

Ont été nommés, pour former, pendant l'année académique 1859-1860, avec les dignitaires de la Compagnie, le conseil d'administration :

MM. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres;
Georges Mancel, conservateur de la Bibliothèque publique;
Jules Cauvet, professeur à la Faculté de droit;
Chatel, conservateur des archives départementales;
Renault, conseiller à la cour impériale;
Bertrand, président sortant.

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE, à Strasbourg. — *Renouvellement du bureau.*

La Société, réunie le 27 octobre dernier en assemblée générale, a confirmé le mandat de son président, M. Spach, et de quatre membres sortants : MM. de Faviers, Morin, Schirr et Bœrsch. A la place de deux membres démissionnaires et d'un membre décédé, elle a nommé trois nouveaux membres du Comité : MM. de Schauenburg, de Morlet et Oppermann. — Enfin, M. A. Stœber a été adjoint au sous-comité du Haut-Rhin, en remplacement d'un démissionnaire.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. — *Séance publique de* 1859.

Le 17 novembre 1859, à trois heures du soir, la Société des antiquaires de Normandie a tenu sa séance publique annuelle, à Caen, dans la grande salle de la Faculté de droit. Une affluence nombreuse se pressait, comme toujours, sur les banquettes et dans les tribunes réservées au public. Sur l'estrade étaient réunis les membres de la Compagnie parmi lesquels on en comptait plusieurs qui étaient venus des extrémités du département ou des départements voisins, et entre autres MM. le comte Hector de la Ferrière-Percy; le comte de Barberey; Alfred de Caix, maire de Batilly; Patu de Saint-Vincent; Quenault, sous-préfet d'Avranches; l'abbé Laurent, curé de Saint-Martin à Condé-sur-Noireau. Au bureau, à la droite et à la gauche de Mgr Didiot, évêque de Bayeux et Lisieux, qui présidait la séance, comme directeur de la Compagnie, on remarquait M. Bertrand, maire de la ville et président de la Société; Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen; M. Tonnet, préfet du Calvados; Mgr Daniel, évêque de Coutances et Avranches; M. Desclozeaux, recteur de l'Académie; le général de Salignac-Fénelon; le colonel Conseil-Dumesnil et M. Charma, secrétaire de la Compagnie. Le Conseil académique, réuni en ce moment à Caen, honorait cette année encore, comme il avait bien voulu déjà le faire l'année précédente, cette imposante solennité de sa présence.

Mgr Didiot a ouvert la séance par une éloquente allocution où se sont révélés une fois de plus la haute raison et les talents oratoires qui distinguent le pieux et éminent prélat. Après lui, le secrétaire,

Digitized by Google

M. Charma, a rappelé, dans un rapport substantiel, les travaux et les actes de la Compagnie pendant l'année 1858-1859. M. Hippeau a ensuite donné lecture d'une curieuse et piquante revue des découvertes archéologiques faites en France et ailleurs dans le courant de l'année qui s'achève. Une légende de sainte Basille de M. G. Mancel, une étude sur la céramique archéologique de M. l'abbé Cochet, lues, la première, par M. Pinseux; la seconde, par M. Morière, ont vivement intéressé l'assemblée. La séance a été close par une pièce de vers de M. Alphonse Le Flaguais : *Arthur à la tour de Rouen,* lue par M. Charma. Toutes ces lectures ont été accueillies par le public avec une grande faveur.

A six heures et demie du soir, un banquet de quarante couverts attendait dans une des salles de l'hôtel de ville les convives qui s'y réunirent. M. Bertrand présidait la réunion en l'absence de Mgr Didiot, qui avait exprimé le regret de ne pouvoir y assister. Deux toasts y furent portés, l'un par M. le président à Mgr Didiot, directeur; l'autre à M. le président, par M. Léon Puiseux, vice-président. Ces deux toasts aussi bien dits que bien pensés furent couverts d'applaudissements.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Séance générale de* 1860.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, deux fois déjà, en 1855, sous la présidence de M. Guéranger; en 1857, sous celle de M. Surmont, a organisé des *séances générales*, auxquelles elle a appelé à prendre part tous les hommes qui ont à cœur les progrès de l'agriculture, des sciences et des arts dans ce département. Cet appel a été entendu : des travaux sérieux, des communications utiles, des discussions, des *conférences* pleines d'intérêt ont prouvé que la Sarthe compte un grand nombre d'historiens et d'archéologues dévoués à la science.

Encouragée par ces premiers succès, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, sous la présidence de M. Richard, a décidé qu'en 1860 elle organiserait des *séances générales*. La commission chargée de l'organisation de ces séances, sans en fixer la date précise, a pensé qu'elles pourraient avoir lieu vers la Pentecôte.

Le programme des questions à traiter dans les *séances générales* de 1860 devra être arrêté définitivement dans la première semaine de février.

Académie impériale de Lyon. — *Prix proposés. — Questions scientifiques.*

Un prix, consistant en une double médaille de la fondation de Christin de Ruolz et présentant une valeur de 600 fr., sera dé-

Digitized by Google

cerné à l'auteur de la meilleure *Faune du département du Rhône et des parties environnantes.*

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

(Voir les éclaircissements dans les Mémoires de l'Académie impériale, classe des sciences, année 1858, page XXXI.)

L'Académie rappelle qu'elle a déjà mis au concours le sujet suivant, pour 1860 : *Etude géologique et paléontologique de l'arrondissement de Villefranche* (Rhône).

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. — *Sujet de prix proposé pour* 1860.

La Société remet au concours, pour 1860, le sujet suivant :

Dresser la carte gallo-romaine du territoire comprenant les cinq départements de l'ancienne Normandie (seconde Lyonnaise) ; justifier, par des textes et par des observations faites sur les lieux mêmes ou empruntées à des Mémoires dignes de foi, les noms et les emplacements des divisions, circonscriptions, villes, ports, camps, stations, routes, en un mot de tous les points où on aura constaté quelque trace de constructions ou d'habitations se rapportant à cette époque.

Sont admis à concourir, avec tous les gens de lettres étrangers à la Compagnie, les membres de la Société eux-mêmes, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen.

Chaque Mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant, en outre, le nom et l'adresse de l'auteur; il devra être remis, avant le 1er septembre 1860, à M. Charma, secrétaire.

Le prix est de **800 fr.**; il sera décerné dans la séance publique de 1860.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE. — *Programme des concours pour* 1860.

Une médaille d'or de la valeur de **200 fr.** sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire traitant de l'IRRIGATION, au point de vue de l'agriculture de notre département.

Les concurrents devront étudier les terrains qui peuvent dès à présent y être soumis ; indiquer les travaux à faire sur nos rivières, nos canaux, nos ruisseaux, pour augmenter l'étendue des terres qui pourraient profiter de cet amendement ; démontrer que les eaux pluviales qui, dans l'état de nos cultures, sont si nuisibles quand elles ne sont pas absorbées, peuvent devenir un précieux agent de fertilisation. Ils devront aussi proposer les moyens de déterminer les propriétaires à se réunir en syndicat, afin d'exploiter une richesse que la nature a mise à leur disposition.

Digitized by Google

Une médaille d'or de la valeur de **300 fr.** sera décernée au meilleur poëme sur le sujet suivant :

LA FRANCE EN ITALIE.

La Société a voulu employer les termes les plus généraux dans l'indication du sujet, afin de laisser aux concurrents la liberté de choisir le point de vue qui leur conviendra le mieux. Il y a des écueils cependant contre lesquels la Société croit devoir les prémunir. La question de l'affranchissement de l'Italie soulève des problèmes qui ne sont pas du ressort d'une société littéraire, et qui pourraient donner lieu à des difficultés de plus d'un genre : il sera bon de les laisser à l'écart.

Conditions générales. — Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, franc de port, au secrétaire de la Société à Montauban, avant le 1er mai 1860. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'inscription d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1860.

L'Académie impériale de Toulouse et la Société archéologique du midi de la France ont fait connaître qu'elles ne s'étaient pas réunies pour exécuter le Répertoire archéologique de la Haute-Garonne, comme on l'a indiqué dans le numéro de janvier 1860 de la Revue des Sociétés savantes (2e série, tome III, page 8).

Ce Répertoire sera fait séparément par les deux Sociétés. L'Académie de Toulouse a désigné, pour s'occuper de ce travail, une commission dont M. Al. du Mège est le rapporteur, et M. Roumeguère a envoyé la première partie du même travail dont il avait été chargé par la Société archéologique du midi de la France.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 13 février 1860.

Présidence de M. J.-V. Le Clerc, membre de l'Institut.

M. Maurice Ardant a adressé au Comité copie d'une lettre conservée dans les archives départementales de la Haute-Vienne et qu'il attribue à Henry II d'Albret, aïeul de Henri IV. Il se fonde sur ce que cette lettre porte la date du 27 mai 1529 et est signée *Henry;* mais en même temps il signale plusieurs circonstances qui ne s'accordent pas avec la date de 1529. A cette occasion, M. de la Villegille donne lecture d'une note où il établit : que la difficulté provient d'une erreur de lecture et que la lettre est de 1579; que la signature *Henry* est celle de Henri III, roi de France ; ce qui est prouvé par le contre-seing de Neufville (Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, qui fut secrétaire d'Etat sous Henri III) ; enfin que cette lettre est adressée à François de Bourbon, prince de Dombes et dauphin d'Auvergne, que l'on désigna jusqu'à la mort de son père sous le nom de *prince-dauphin*.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Maurice Ardant pour cette communication, et que la copie de la lettre de Henri III sera déposée aux archives du Comité.

M. Bonnelye, correspondant, a envoyé copie des lettres de naturalisation accordées, en 1670, par Louis XIV à Casimir de Baluze, pa-

Digitized by Google

rent du savant du même nom. — Remercîments et dépôt aux archives.

La section est informée par une lettre de M. de Buzonnière qu'il possède une relation de la bataille d'Ahmanza (livrée le 25 avril 1707), relation plus détaillée que toutes celles qu'il a trouvées dans les ouvrages imprimés. M. de Buzonnière n'a pu comparer ce document au récit qui est indiqué dans la *Bibliothèque de la France* (n° 24440), comme publié dans le tome III de la *Bibliothèque militaire de Zurlauben.* Dans le cas où la relation qu'il possède serait inédite, il offre d'en adresser une copie au Comité.— M. Rathery est chargé de faire la vérification demandée par M. de Buzonnière.

M. de la Fons de Melicocq, correspondant, a transmis au Comité divers documents qu'il a trouvés dans les archives de la Mairie de Raismes (Nord), et qui lui ont paru importants pour l'histoire de la hiérarchie judiciaire au quatorzième siècle. Il y est question de la saisie d'un héritage, exécutée, en 1385, au nom de Jeanne, duchesse de Luxembourg et de Brabant, pour défaut de payement d'une rente. — Remercîments et dépôt aux archives.

M. L. Delisle est prié d'examiner une communication de M. Merlet, correspondant, qui a adressé à la section la copie du procès-verbal de la réformation de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée-lès-Chartres (1262-1263).

La section a reçu de M. Nozot, correspondant : 1° un formulaire rédigé en 1599 et contenant les règlements de police que devaient observer les bourgeois de Linay (commune du département des Ardennes) ; 2° un recueil des rondes chantées dans la commune de Daigny (même département). — La première communication est renvoyée à M. Bellaguet, et la seconde à MM. Rathery et de la Villegille.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse une transcription des franchises accordées à la commune du Broc, canton de Vence (Var), par Raymond Bérenger, comte de Provence, et ses successeurs, jusqu'à Louis II d'Anjou, — Renvoi à M. Laferrière.

Deux documents transmis par M. Le Roy, sont renvoyés à MM. J. Desnoyers et Laferrière. Le premier est une charte de Charles VI, en date du 6 mai 1385, par laquelle il accorde au curé d'Autretot (Seine-Inférieure), vingt francs d'or pour la reconstruction du chancel de son église, qui avait été abattu par le tonnerre. Le second est un aveu rendu, en 1564, pour le fief de Hocqueville-sur-Cany, et où se trouve mentionné le droit de *chep* (*cippus*).

Digitized by Google

M. Metayer-Masselin a envoyé, par l'intermédiaire de M. du Sommerard : 1° copie du feuillet d'un cartulaire de l'abbaye du Bec (Eure), qui servait de couverture à un livre ; 2° un rapport sur la découverte des archives de l'ancienne abbaye de Bernay. — Renvoi à M. L. Delisle.

M. le président désigne MM. Rathery, Louandre, Victor Foucher et Laferrière, pour rendre compte des travaux de plusieurs Académies des départements (Société archéologique, historique et scientifique de Soissons; Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes; Société de statistique du département des Deux-Sèvres; Société académique de Maine-et-Loire).

La section entend les rapports de MM. Guessard, Bellaguet, P. Clément, Tardif, sur les travaux des Académies de Bordeaux, de Maine-et-Loire, d'Arras et de l'Oise. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. J.-V. Le Clerc entretient la section de la communication de M. Morand, relative à un opuscule de Guyart des Moulins. Ce document, qui ne porte pas de titre, est un récit des luttes qui eurent lieu au douzième siècle, entre l'abbaye de Saint-Vast d'Arras et la collégiale de Saint-Pierre d'Aire, pour la possession du chef de saint Jacques-le-Majeur. La première revendiquait cette relique qui lui avait été soustraite, et la seconde refusait de la restituer. Philippe d'Alsace, comte de Flandres, intervint en faveur des chanoines et obtint du pape Alexandre III que le chef de saint Jacques serait partagé entre l'abbaye de Saint-Vast d'Arras et la collégiale d'Aire. Mais ce partage donna lieu à de nouvelles discussions; on n'était pas d'accord sur la partie de la tête qui devait être attribuée à chacun. Il fallut une seconde intervention de Philippe d'Alsace pour terminer le différend. Il décida, en outre, qu'un fragment de la relique serait attribué à une chapelle voisine d'Aire (Capellebræc), qui depuis cette époque fut visitée par un grand nombre de pèlerins.

La partie du chef de saint Jacques, que l'abbaye de Saint-Vast avait recouvrée, disparut encore pendant près d'un siècle; mais elle fut enfin retrouvée dans un souterrain, d'où on la retira pour la rendre à la vénération des fidèles. Guyart des Moulins raconte cette translation, à laquelle il avait assisté dans sa jeunesse.

L'authenticité du document, transmis par M. Morand, est hors de doute. La copie de 1612, conservée dans les archives de l'ancienne collégiale d'Aire, porte la signature de deux notaires.

La relation elle-même est curieuse pour l'histoire littéraire et pour l'histoire des mœurs. On ne connaît pas d'autre écrit en latin

Digitized by Google

de Guyart des Moulins, dont on ne citait que les *Livres hystoriaulx de la Bible translatés de latin en françois*, etc. Ce document fournit d'ailleurs des renseignements intéressants sur l'importance qu'on attachait, pendant le moyen âge, à la possession des reliques. Les Bollandistes, qui paraissent avoir eu connaissance de la relation de Guyart des Moulins, n'ont pas insisté sur les discussions qu'elle retrace. A cette occasion, M. Le Clerc exprime le regret qu'un esprit de critique trop sévère ait présidé à la rédaction des *Acta sanctorum*, et en ait fait écarter, par les éditeurs, des documents hagiographiques qui auraient révélé de curieux détails sur l'état des mœurs et des idées au moyen âge.

En résumé, M. Le Clerc pense que le document transmis par M. Morand mérite d'être publié. Il est nécessaire de demander, avant tout, à M. Morand les notes et la notice sur Guyart des Moulins, qu'il avait offert d'envoyer au Comité, et de le prier de faire une révision scrupuleuse du texte de la relation, dont la copie présente quelques mots douteux.

Ces conclusions sont adoptées, et le document est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

La section décide, sur la proposition de M. Rathery, que l'on remerciera M. Dusevel des documents relatifs au maréchal d'Ancre qu'il a envoyés au Comité, et que ces pièces seront déposées aux archives.

M. Tardif, qui avait été chargé d'examiner un diplôme de Henri II, empereur d'Allemagne, envoyé par M. Bussy, donne lecture de la note suivante : « M. Bussy, qui a communiqué un extrait de l'inventaire des archives d'Epinal, signalait à l'attention du Comité un diplôme de Henri II, de Germanie. D'après l'analyse donnée par l'inventaire, on avait lieu de penser que ce diplôme était imprimé dans les preuves de *l'Histoire de Lorraine* (preuves du tome Ier, col. 564). L'examen de la copie que M. Busy vient d'envoyer, avec un *fac simile*, a démontré que cette conjecture n'était pas exacte. Le texte publié par D. Calmet et le diplôme conservé à Epinal ont l'un et l'autre pour objet une donation faite à l'abbaye d'Epinal ; ils sont rédigés à très-peu de chose près dans les mêmes termes; ils appartiennent à la même année 1003 ; mais l'un est du mois d'août, l'autre du mois de novembre, et la première donation est moins importante que la seconde. La publication de ce dernier diplôme ne serait donc pas sans intérêt pour la Lorraine, et il conviendrait peut-être d'inviter M. Bussy à faire imprimer sa copie, après une révision indispensable, dans un des recueils savants de cette province.

Digitized by Google

« Cet extrait d'inventaire mentionne encore quelques autres pièces, parmi lesquelles nous remarquons la confirmation des priviléges et franchises de la ville et des habitants d'Epinal, par Raoul de Coucy, évêque de Metz (22 octobre 1387). Ces priviléges et franchises, qui se trouvent résumées dans le titre 1er des coutumes du bailliage d'Epinal, ont été fréquemment confirmés. La charte de Raoul de Coucy n'aurait d'intérêt véritable que dans le cas où elle contiendrait le plus ancien texte de ces priviléges. Ce point ne peut être éclairci qu'à Epinal ou plutôt à Nancy. Les archives de cette ancienne capitale de la Lorraine possèdent, en effet, un grand nombre de pièces relatives à Epinal et notamment une partie des *plaids annaux* (*placita annua*) des bourgeois de cette dernière ville, dans lesquels on constatait soigneusement la concession ou la confirmation des priviléges de la ville. M. Bussy pourrait être invité à faire cette vérification. »

Ces conclusions sont adoptées, et il sera écrit dans ce sens à M. Bussy pour l'inviter à s'occuper des recherches indiquées par le rapporteur.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 février 1860.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut, vice-président du Comité.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse les *fac-simile* de plusieurs monuments épigraphiques trouvés récemment à Constantine, ainsi que les dessins d'antiquités provenant de fouilles faites dans la même ville. La section décide que ces dessins seront déposés aux archives du Comité, et prie M. Léon Renier d'examiner les *fac-simile* d'inscriptions.

M. Allmer, correspondant, envoie : 1° Un numéro du journal le *Progrès* de Lyon, qui contient une note sur la découverte d'une très-belle mosaïque à Vienne (Isère) ; 2° La copie d'une inscription trouvée récemment à quelques kilomètres de la même ville avec quatre ou cinq autres, dans des fouilles faites par le propriétaire d'une petite chapelle qui croyait y trouver des trésors. Déçu dans ses espérances, le propriétaire a fait combler le trou en y renfermant les inscriptions. Le texte d'une seule de ces inscriptions avait été relevé et communiqué à M. Allmer qui le transmet au Comité, en ajoutant qu'une partie des murs de cette chapelle s'étant écroulée par suite des excavations pratiquées, on va prochainement reconstruire la chapelle et que, par suite, ces inscriptions se trouveront de nouveau ensevelies. Le correspondant a fait une démarche auprès de M. le maire de Vienne pour prévenir cette perte, mais il doute du succès, et il exprime le désir de voir la section prier M. le Ministre de l'instruction publique d'intervenir dans cette affaire. La demande de M. Allmer est vivement appuyée par M. Léon Renier. « Cette inscrip-« tion, dit le savant académicien, date du deuxième siècle de notre « ère, et offre une importance réelle, car elle ajoute à nos connais-« sances sur l'administration financière des Romains. Les autres « inscriptions peuvent être d'une importance pareille ; il serait donc « infiniment regrettable de les voir disparaître. »

La section décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien écrire au propriétaire de la chapelle pour l'engager à assurer la conservation des inscriptions, et de charger M. Allmer de remettre lui-même cette lettre au destinataire, ainsi que de veiller à ce qu'elle atteigne son but. M. Léon Renier fera d'ailleurs un rapport sur celle

Digitized by Google

de ces inscriptions qui a été transmise à la section ainsi que sur une dissertation de M. Denis de Commercy, sur une inscription antique trouvée à Monthureux (Vosges), et qui est adressée au ministère par M. Oudet, correspondant.

M. Em. Amé, correspondant, envoie l'estampage d'une inscription de l'église Saint-Lazare d'Avignon, et des copies d'autres inscriptions de la même église. La section charge M. de Guilhermy du rapport sur cet envoi ainsi que de l'examen d'une inscription de l'époque mérovingienne, trouvée dans le jardin de l'évêché d'Amiens, dont l'estampage avait été envoyé en 1852, par MM. Goze et Dusevel. (Voir *Bulletin du Comité*, *Archéologie*, t. IV, p. 16.) Cette dernière communication vient d'être retrouvée dans les papiers d'une personne récemment décédée.

M. Anatole Dauvergne, membre non résidant, dépose sur le bureau : 1° Copies des lettres accordées par Louis XI aux marguilliers et curé de l'église paroissiale de Saint-Denys de Coulommiers, faisant défense de bâtir autour de l'église; 2° notice archéologique sur la commune d'Usson (Puy-de-Dôme) ; 3° notes et renseignements sur l'origine du peintre français connu sous les dénominations de Levalentin et Moyse Valentin et dont le nom véritable était Jean de Boullongne; 4° une notice accompagnée d'un calque, sur un tableau de la fin du quinzième siècle, provenant de l'église de Vieure (Allier). M. Albert Lenoir se charge de faire un rapport sur cette notice qui révèle le nom d'un artiste français, demeuré inconnu jusqu'à ce jour, ainsi que sur celle relative à Jean de Boullongne. La section décide en outre le dépôt, aux archives du Comité, d'autres notices manuscrites dues également à M. Dauvergne.

M. Dauvergne met en même temps sous les yeux des membres de la section six calques des miniatures qui ornaient le *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Salles*, manuscrit de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième siècle, qui a été brûlé en totalité lors de l'incendie des archives de Bourges, le 13 août 1859. M. Dauvergne, qui fort heureusement pour l'histoire de l'art français, avait pris ces calques en 1859, fait hommage à la ville de Bourges de ces précieux et uniques vestiges du Cartulaire dont la perte est regrettable à tant de titres.

M. Maurice Ardant, correspondant, adresse une note sur diverses monnaies trouvées dans le département de la Haute-Vienne. M. Chabouillet est chargé par la section d'examiner cette communication.

M. Ch. Arnauld, correspondant, fait connaître le résultat des fouilles entreprises à son instigation sur le territoire d'Availles,

Digitized by Google

canton de Brioux (Deux-Sèvres). Ces fouilles ont amené la découverte de murs en maçonnerie de construction romaine, de fragments de poteries et autres menus objets. Ces renseignements seront mis en réserve pour le *Répertoire archéologique*.

M. André Durand, correspondant, adresse une *Lettre manuscrite, archéologique et historique sur Rouen*, à propos des démolitions qui vont s'opérer dans cette ville pour le percement de nouvelles rues. Le correspondant exprime le vœu que le Comité intervienne auprès de l'autorité municipale afin d'engager celle-ci à modifier ses projets en faveur des monuments menacés de destruction. La section renvoie cette communication à M. Albert Lenoir.

M. Ed. Fleury, correspondant, envoie le rapport qu'il avait annoncé précédemment (séance du 21 novembre 1859) sur la mosaïque trouvée à Blanzy-les-Fismes. Deux dessins accompagnent ce rapport et permettent de juger de l'importance de cette mosaïque dont le sujet est *Orphée domptant les animaux*. M. Beulé se charge de rendre compte de cette intéressante communication.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, envoie copie de quelques documents des années 1724-5, relatifs à Bernard Toro, sculpteur des vaisseaux du roi à Toulon. M. Paul Lacroix est prié de rendre compte à la section de l'importance de ces documents.

M. Faucqueur, instituteur à Ficheux, canton de Beaumetz (Pas-de-Calais), fournit quelques indications sur les vestiges d'anciens édifices de cette commune et sur les découvertes d'antiquités qui y ont été faites. Des remercîments seront adressés à M. Faucqueur, et les documents transmis par lui seront mis en réserve pour le *Répertoire archéologique*.

M. Leroy, maître de pension, adresse la description de plusieurs tapisseries de haute-lice, des quinzième et seizième siècles, qui se trouvent au château de Cany (Seine-Inférieure). M. du Sommerard voudra bien rendre compte de cet envoi à la section.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique par Son Exc. M. le Ministre d'Etat, au sujet d'une note de M. Amiel sur les ruines du château de Puyvert. M. le Ministre d'Etat annonce qu'il va prendre les mesures nécessaires pour que ce monument soit dessiné, afin d'en conserver au moins le souvenir pour le cas où il ne serait pas possible de le sauver de la ruine. A cette occasion, M. de la Villegille fait connaître à la section qu'une publication nouvelle, intitulée : *Eglises et Châteaux du midi de la France*, contient dans ses deux premières livraisons une notice sur ce château par

Digitized by Google

M. le vicomte de Juillac, et que cette notice est accompagnée de neuf planches.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre de M. le directeur général des cultes, qui annonce à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes qu'il a reçu de M. le préfet de la Marne le rapport qu'il lui avait demandé sur l'état réel de l'échafaudage qui enveloppe la tour méridionale de la cathédrale de Reims. M. Viollet-Leduc a été chargé par M. le directeur général des cultes de soumettre les pièces de cette affaire au Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains.

M. le président désigne MM. P. Lacroix, Beulé, Dauban, Chabouillet et Albert Lenoir pour rendre compte de diverses publications de Sociétés savantes.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, fait connaître les décisions prises par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet de la statistique monumentale de Paris et du plan de Paris au quinzième siècle, ouvrages dont l'achèvement a été instamment demandé à Son Exc. par la section. Son Exc. prenant en considération les vœux de la section d'archéologie, ainsi que l'importance de ces ouvrages, dont la publication n'a été interrompue qu'en raison des dépenses excessives dont ils chargeaient le budget de son ministère, a décidé la reprise immédiate du travail en ce qui concerne la *Statistique monumentale*, et fait savoir en même temps qu'il avisera ultérieurement pour le plan de Paris. Une somme déterminée, qui ne devra être dépassée sous aucun prétexte, est allouée pour l'achèvement des planches et du texte de la statistique monumentale. Des commissaires nommés *ad hoc* par M. le Ministre seront chargés de veiller à ce que la publication ne sorte pas des bornes qui lui sont posées par la décision de Son Exc. La section apprend cette nouvelle avec une vive satisfaction.

M. Léon Renier annonce que, devant quitter la France pour quelques mois (1), il ne pourra faire le rapport écrit dont il a été chargé sur la note de M. l'abbé Rouchier relative à l'inscription du bas-relief mithriaque du Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), mais il ajoute qu'il a lu le travail de M. l'abbé Rouchier, que la restitution du texte dû au savant correspondant lui paraît inattaquable, et qu'en conséquence, il propose à la section de renvoyer la note en question à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. Les conclusions de M. Léon Renier sont adoptées.

(1) M. Léon Renier vient d'être chargé par l'Empereur d'une mission archéologique en Italie.

Digitized by Google

La section entend ensuite un second rapport verbal de M. Léon Renier sur deux communications de M. Cherbonneau, toutes deux relatives au temple de Tebessa, qualifié sans motif *Temple de Minerve*. En même temps que le dessin, malheureusement peu exact, transmis par M. Cherbonneau, M. Léon Renier met sous les yeux de la section les dessins d'ensemble et de détails de ce monument exécutés sous sa direction, en 1853, par un artiste habile, M. Louis Guillet, alors sous-officier aux tirailleurs algériens, tué depuis glorieusement au siége de Sébastopol, au moment où il venait de gagner l'épaulette de sous-lieutenant. M. Renier rappelle que ce monument est du plus grand intérêt ; c'est un des temples romains les plus complets et les mieux conservés qui soient parvenus jusqu'à nous ; il possède encore une partie de son péribole. Dans son second envoi, M. Cherbonneau a adressé au Ministre une épreuve photographique représentant le monument dans son état actuel, c'est-à-dire depuis la modification qu'on lui a fait subir pour l'approprier au culte catholique. La principale de ces modifications consiste dans l'addition d'un dôme en plâtre, dôme qui, sans parler de l'effet déplorable qu'il produit, est menaçant pour la solidité de l'édifice. M. Renier demande que la photographie dont il s'agit soit envoyée à Son Exc. M. le Ministre de l'Algérie et des colonies, avec l'expression des regrets qu'a manifestés la section, en apprenant cette prétendue restauration. M. Léon Renier ajoute que l'altération qu'on a fait subir à ce monument est déplorable à tous les points de vue, car ainsi défiguré, le temple de Tebessa n'est toujours qu'une ruine, et par conséquent, tout en lui faisant perdre son caractère de monument antique, on est loin d'avoir réussi à doter le culte d'une église appropriée à ses besoins et surtout digne du caractère dont nous aimons à revêtir nos édifices religieux. Les conclusions du savant rapporteur sont adoptées par la section.

M. Dauban donne lecture du rapport dont la rédaction lui a été confiée par la commission qui est chargée d'étudier les moyens de faire exécuter des copies des dessins de Gaignières conservés à Oxford. Ce rapport, dont la section entend la lecture avec un vif intérêt, présente l'historique de cette précieuse collection, fait ressortir les avantages que fourniraient tant de documents précieux rendus de nouveau accessibles aux érudits et aux artistes qui n'ont jamais cessé d'en déplorer la perte, et conclut en proposant de confier l'exécution de cet important travail à un artiste dont le Comité connaît tout le mérite. Après une discussion approfondie, le rapport est adopté et sera soumis à M. le Ministre, après toutefois

Digitized by Google

quelques modifications de détail demandées au rapporteur par la section.

M. P. Lacroix donne lecture d'un rapport sur le tome II du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (1854, 1859).

M. Albert Lenoir donne lecture d'un rapport sur le tome XVI des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1859.

M. de Mas-Latrie donne lecture de deux rapports, l'un sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, tome II, année 1858 ; l'autre sur les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1858-1859.

La section renvoie ces rapports à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie de Metz.

Une petite partie seulement du volume des Mémoires de l'Académie de Metz, publié en 1858, se rapporte à la compétence de la section d'histoire et de philologie.

On peut y faire entrer d'abord le discours d'ouverture de la séance annuelle, où M. Susane, président, a pris pour sujet, les Académies de province. Les considérations qu'il émet sur ces établissements portent la marque d'un sens droit, de vues élevées, d'un esprit ingénieux, d'une instruction choisie. Il fait bien comprendre le genre de services que ces Académies sont appelées à rendre, en se maintenant chacune dans la direction spéciale que leur tracent naturellement les ressources des divers pays dont elles sont les centres intellectuels. Ainsi doivent être recueillies quantité d'observations utiles ou même nécessaires à la science, dont la mise en œuvre d'ensemble paraît réservée au savoir central de Paris, mais que Paris n'est point à portée de recueillir.

M. Susane regarde la ville de Metz comme une des mieux partagées pour fournir un riche contingent à ce tribut de la France entière. Assez éloignée de Paris pour ne pas être comme absorbée par son attraction, Metz, voisine, comme frontière, de l'Allemagne et des Pays-Bas, met à profit ce voisinage par une plus large extension d'idées. Son histoire locale est celle d'une longue autonomie, qui servit de boulevard à la France avec tant d'héroïsme et de succès. Les annales de son chapitre et de son évêché sont illustres. Les vestiges de l'antiquité sont fréquents dans ses alentours. La force de ses murs infranchissables fournit un riche appareil d'observations à toutes les études poliorcétiques, et en fait ainsi le principal foyer de la science militaire. La culture des sciences s'y joint à celle des arts,

Digitized by Google

qui est restée locale à Metz avec de si beaux résultats. Mais ce sont les sciences qui dominent par la haute influence des connaissances mathématiques nécessaires à l'artillerie et au génie militaire; en même temps par les observations que fournit à la géologie, comme étude rétrospective du globe et comme alimentation de l'industrie, un territoire où l'on peut suivre presque toutes les traces des grands cataclysmes, et recueillir en abondance le combustible antédiluvien qui concilie l'active production des manufactures avec la conservation des forêts.

En comparant ces traits caractéristiques de Metz avec ce qui peut caractériser la noble et tranquille cité de Nancy dans sa douce majesté quasi royale, dans ses habitudes élégantes et son aristocratie du meilleur aloi, l'auteur de ce discours assigne en partage à Nancy le domaine des lettres, comme il assigne à Metz celui des sciences. Toutefois, cette répartition n'a rien d'exclusif des deux parts. Nous trouvons des morceaux littéraires dans les Mémoires de l'Académie de Metz et des matières scientifiques dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas. Une des idées produites avec le plus de chaleur et de persévérance par un membre très-distingué de cette dernière Compagnie, M. le baron Guerrier de Dumast, semble à M. Susane pouvoir trouver une heureuse application dans la ville de Metz. « L'école centrale rabbinique de France entretient ici, dit-« il, l'enseignement de la langue hébraïque, et peut devenir le « point de départ d'une culture plus large des littératures de l'Orient. « Disons, en passant, qu'une chaire d'arabe vulgaire serait bien « placée dans une ville qui contient plus de cinq cents officiers. »

Le projet de M. de Dumast est, on le sait, d'établir une chaire de sanscrit dans toutes les Facultés : ce qui, accepté avec une extension aussi absolue, peut paraître impraticable quant aux moyens et quant aux résultats. Où trouver assez d'indianistes, qui, possédant cette langue savante au degré nécessaire pour l'enseigner, soient en même temps dans les conditions d'un séjour fixe en province? Et d'un autre côté, où trouver dans nos plus grandes villes un public pour profiter de leur docte enseignement? M. de Dumast se fait fort, il est vrai, de rassembler, à Nancy, autour de la chaire de sanscrit, des auditeurs plus nombreux qu'à la plupart de nos cours du Collége de France et de l'Ecole des langues orientales. Mais c'est là un effet des heureux loisirs de cette ville privilégiée. On aurait de la peine à en citer une autre aussi favorablement disposée, si ce n'est Toulouse. D'autres villes, comme Lyon, concilient le goût des lettres avec l'activité des affaires; mais trop souvent ail-

Digitized by Google

leurs le public reste indifférent à des cours qui semblaient susceptibles d'une bien autre popularité.

Si le projet de M. de Dumast paraît présentement une chimère, pour appliquer ainsi le sanscrit à toutes les Facultés, il contient, je crois, le germe d'une pensée vraiment féconde : la propagation des diverses langues de l'Orient dans un certain nombre de villes, suivant leurs besoins spéciaux ou leurs dispositions littéraires vers telle ou telle direction. Ainsi le sanscrit pourrait être enseigné à Nancy, à Toulouse, à Poitiers même ou à Rennes; l'arabe vulgaire, professé depuis longtemps à Marseille, le serait fort utilement dans des villes comme Metz, La Flèche, Saumur, Brest, Cherbourg, Bordeaux. On verrait Caen, Montpellier, Strasbourg accueillir l'arabe littéraire, la première comme moyen de pénétrer dans l'histoire des arts de l'Orient, les deux dernières pour approfondir les doctes travaux des anciens Arabes sur les sciences naturelles, mathématiques et surtout médicales. Le turc pourrait être enseigné à Toulon, et même aujourd'hui le chinois à Lyon. Ce serait là peut-être le moyen le plus sûr de *vulgariser l'orientalisme en France*, pour employer l'expression des honorables académiciens de Metz et de Nancy.

La question soulevée à Nancy, a été bientôt portée à Metz, comme ce volume des Mémoires nous le montre dans deux rapports de M. Gerson Lévy, l'un *sur le renouvellement de la demande présentée à M. le Ministre de l'instruction publique, en faveur de l'introduction du sanscrit et de l'arabe littéraire dans l'enseignement des Facultés;* l'autre sur le très-intéressant ouvrage de M. de Dumast, intitulé *Fleurs de l'Inde*, qui est sans doute l'argument le plus séduisant en faveur de sa proposition.

Les liens entre les deux Sociétés lorraines se retrouvent dans une notice biographique sur feu M. de Caumont, ancien recteur de l'Académie de Nancy, où il avait professé quarante ans les mathématiques, avec les plus honorables succès, joignant à ces études austères le commerce de société le plus aimable et les goûts littéraires les plus délicats.

La partie de ce volume intitulée Littérature contient encore un morceau sur *les récréations populaires considérées comme un des moyens les plus efficaces de détourner les ouvriers des cabarets*. On y reconnaît un louable zèle de philanthropie, héréditaire chez l'auteur, M. le baron de Gérando.

Dans la section désignée sous le double titre *Histoire-Archéologie*, presque tout se rapporte à l'archéologie. Je n'aperçois d'histoire

Digitized by Google

proprement dite que la dissertation de M. Gustave Humbert sur le *régime nuptial des Gaulois;* et celle de M. Dufresne sur l'*origine des sceaux et sur leur usage, principalement dans l'évêché de Toul.*

Le premier de ces Mémoires est un travail solide et approfondi sur une question d'importance incontestable. L'auteur le traite conformément aux procédés de l'érudition la plus sûre. Mais son travail ne saurait être apprécié d'une manière complète qu'en joignant à l'expérience des recherches historiques, le contrôle de la science du droit. Au sujet de l'emploi très-judicieux que l'auteur fait des textes historiques, je trouve un passage de César dont il ne me paraît pas caractériser assez nettement le seul sens admissible. C'est à propos de la monogamie des Gaulois, que M. Humbert démontre par de bonnes preuves. « En vain, ajoute-t-il, oppose-« t-on une phrase où le mot *uxoribus* est employé par César; le « pluriel est équivoque ici, à cause du mot *viri* placé au commence-« ment de la phrase : *Viri... de uxoribus in servilem modum quæs-« tionem habent.* En admettant même l'interprétation opposée de ce « passage, etc. » C'est là précisément ce qu'on ne peut admettre, même comme concession oratoire. La phrase est régulièrement grammaticale et sans aucune équivoque. Seulement il n'y faut voir que ce qui s'y trouve, et l'on ne peut en argumenter ni pour ni contre dans la question du nombre des femmes. Tandis qu'il y a un témoignage précis sur l'usage de la monogamie dans cette autre phrase de César : « ... Ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad *uxorem* aditum « habeat, qui non bis per hostium agmen perequitarit. »

Quant à la dissertation sur les sceaux de Toul, le Comité estimera probablement qu'elle rentre davantage dans la compétence de sa section d'archéologie. Je dirai seulement que l'usage qu'y fait M. Dufresne des témoignages de l'histoire, des règles de la diplomatique et des différentes sources de l'érudition me paraît juste et concluant.

J. B. DE XIVREY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Académie delphinale de Grenoble.

Les travaux compris dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, pour l'année 1856, annoncent une société pleine de zèle et d'émulation, dont les membres appliquent heureusement à des sujets neufs ou à des aperçus originaux une érudition correcte, un goût presque toujours irréprochable, et cette netteté de style qui est déjà un indice de force. Philosophie, critique, histoire littéraire, archéologie, législation, histoire naturelle, le Bulletin offre d'intéressantes études sur toutes les branches des lettres et des sciences ; mais, parmi ces morceaux également riches pour le fond et pour la forme, la section historique n'en peut réclamer que deux comme rentrant dans ses attributions.

Le premier est la biographie du célèbre ministre de Louis XIV, Hugues de Lionne, une des gloires du Dauphiné, par M. Félix Réal, ancien pair de France. Après avoir indiqué l'origine et la filiation de la maison de Lionne, M. Félix Réal raconte l'éducation du jeune Hugues, qui fut élevé par son oncle, le grand Abel Servien, enfant de Grenoble comme lui, tandis que son père, dégoûté du monde, par la mort de sa femme, entrait dans les ordres et devenait évêque de Gap. C'est en 1634 et à l'âge de 23 ans, que, sous les auspices de Servien, Hugues de Lionne entra dans les affaires, d'abord comme secrétaire des commandements de la reine-mère, puis comme attaché au cardinal de Richelieu, qui le légua à Mazarin. Il prend dès lors une part active à la direction des affaires extérieures, et son habileté seconde avec dévouement la politique du cardinal ministre, jusqu'à l'époque où éclatent les troubles de la Fronde. Compromis dans la déroute du cardinal, bien qu'il eût donné au ministre absent de cruelles inquiétudes, par ses rapports avec la reine, où Mazarin croyait voir de l'amour, Lionne reprend sa position et son crédit après l'apaisement de la guerre civile ; et pendant vingt ans encore, c'est-à-dire de 1651 jusqu'à 1671, époque de sa mort. Il continua de rendre à Louis XIV des services qui furent également glorieux pour son maître, pour lui et pour la nation.

M. Félix Réal signale les diverses missions et les notes diplomatiques dans lesquelles se montra la haute et souple intelligence de Lionne. S'il n'a pas été en mesure de consulter et d'extraire les documents inédits si précieux et si abondants que renferment les bibliothèques de la capitale et qui auraient jeté de nouvelles lumières

Digitized by Google

sur la carrière brillante, quoique souvent pénible, du grand négociateur, il a su, du moins, réunir et coordonner, dans la plus juste mesure, tout ce qui se rapporte à son sujet, parmi les ouvrages imprimés. Mme de Motteville, Saint-Évremont, les parties de la correspondance de Mazarin publiées par M. Ravenel, les Mémoires de l'abbé Arnauld, oncle de Pomponne, les importants travaux de M. Mignet sur les négociations relatives à la succession d'Espagne, lui ont fourni des renseignements pleins d'intérêt. Dans cette courte mais vive peinture, l'homme privé et l'homme public sont parfaitement mis en relief.

Le second Mémoire, dont nous avons à présenter l'analyse, est intitulé : *De l'ancienne organisation féodale dans la province du Dauphiné, et de l'état de la constitution politique de ce pays à l'époque de la cession qui en est faite par le dauphin Humbert II à la France.* L'auteur est M. Burdet, professeur à la Faculté de droit.

Il nous suffira d'apprécier ici la première partie de ce savant exposé, qui, étant relative aux origines de la féodalité et à l'institution des justices seigneuriales, doit offrir à nos lecteurs un intérêt plus général. M. Burdet résume en quelques pages (163-171) les faits si nombreux et si complexes, qui se rapportent à l'organisation du système féodal, tels que l'institution germanique du *comitatus*, la nécessité dans laquelle les petits propriétaires s'étaient déjà trouvés, sous l'Empire, de céder leur patrimoine aux hommes riches et puissants dont ils devenaient par là les tenanciers et les clients; l'établissement nécessaire et spontané de la justice familière rendue par les seigneurs dominants aux hommes qui tenaient d'eux leurs propriétés censitaires, justice consacrée par Louis le Débonnaire, dans ses rescrits concernant les Espagnols fugitifs; enfin les dispositions de Charles le Chauve, qui, par le célèbre capitulaire de Quiersy, reconnut en droit la transmissibilité des bénéfices.

Il n'y a rien que de juste et de fondé dans les observations de M. Burdet sur ces importantes questions; seulement l'extrême rapidité avec laquelle il passe les faits en revue ôte à son travail toute précision, et pourrait le faire juger plus superficiel qu'il n'est en réalité. Ainsi M. Burdet ne distingue pas suffisamment l'hérédité des terres bénéficiaires dont il est question dans le fameux compromis d'Andelot, de l'hérédité des offices auxquels se réfère exclusivement le capitulaire de Quiersy. D'un autre côté, il n'insiste pas assez sur l'institution du colonat gaulois, qui avait produit dès le Bas-Empire les serfs de la glèbe, *addicti glebæ*, et de l'autre il insiste trop sur l'extension des *Patrocinia* dans la Gaule, lorsque la plupart des

Digitized by Google

rescrits relatifs à la matière émanent des empereurs d'Orient. Enfin, il a complétement omis l'institution des *précaires*, et par là oublié la part qui revient au clergé dans la conversion des alleux en fiefs et dans la conversion de la propriété libre en tenues seigneuriales.

M. Burdet connaît tous ces faits mieux que personne, et, je le répète, la brièveté qu'il devait s'imposer dans ces vues préliminaires est la seule cause des lacunes qu'on serait tenté de relever dans son travail. Sous tous les autres rapports, et particulièrement sous celui de l'histoire juridique du Dauphiné, cette monographie ne mérite que des éloges. C'est l'œuvre d'un érudit consciencieux et d'un excellent professeur.

RABANIS,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Recueil de l'Académie des jeux floraux. 1859.

Dans un précédent rapport (1), j'ai rappelé, à l'occasion de son *Recueil* de 1858, l'ancienneté de l'Académie des Jeux floraux, ses poétiques usages, le caractère presque exclusivement littéraire de ses travaux.

Ce sont encore des vers qui remplissent, aux trois quarts, le nouveau volume qu'elle publie. *Les mainteneurs des jeux*, *les maîtres ès jeux* y entretiennent, à l'ordinaire, par de bons exemples, la tradition d'un goût pur et classique. Parmi les derniers ont pris place en 1858, et sont ici représentées par d'agréables pièces, deux dames, qui méritaient certainement d'être accueillies par une compagnie placée sous l'invocation de Clémence Isaure, Mme de Saint-Georges, souvent proclamée dans les concours de Toulouse, Mme Félicie d'Ayzac, dont le nom a été honorablement prononcé dans ceux de Paris. Des poésies d'une grande élévation morale et d'une expression touchante lui ont mérité, il y a quelques années, à l'Académie française, une couronne.

L'Académie française peut encore reconnaître quelques-uns de ses lauréats parmi les écrivains dont l'Académie des Jeux floraux a récompensé le talent poétique. En tête se rencontre encore M. Boulay-Paty, auteur d'une ode remarquable sur *le câble transatlantique*. L'accident fâcheux qui a interrompu les merveilles célébrées par le poëte ne retire à ses vers qu'une partie de leur à-propos et rien de leur mérite. *Les Légendes de la Charité*, de M. Charles Lafon, auxquelles, il y a quelques mois seulement, un prix Monthyon a été si justement décerné par l'Académie française, pourront s'enrichir, si cela n'est déjà fait, d'un charmant récit du même auteur qui est un des principaux ornements du volume dont nous rendons compte : sous ce titre, *L'hôpital Saint-Jean*, M. Lafon y raconte comment Hemling est devenu le peintre, si naïvement inspiré par la foi, de la ville de Bruges.

Le tribut payé à ce volume par les muses départementales est riche et varié. J'y remarque une pièce de M. Eugène de Combaud sur un sujet tout local, *la Cueillette des olives*, qu'il ne sera pas sans intérêt de rapprocher des scènes charmantes qu'a fournies récemment à l'auteur du poëme provençal de *Mireio*, M. Mistral, la cueillette des feuilles du mûrier. Un sujet qui n'est pas seulement local, mais qui a quelque chose de national, c'est celui qu'a traité M. Léon

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. I, p. 710.

Digitized by Google

Valery, dans une pièce intitulée : *A Riquet, ou le Canal des deux mers en* 1859.

L'Académie des Jeux floraux qui réserve à la prose une part de ses encouragements, avait mis au concours la question suivante :

« D'où vient que, de nos jours, la haute comédie a disparu de la scène pour céder la place à des compositions dramatiques, où la morale n'est pas moins offensée que l'art ? »

Beaucoup de concurrents ont répondu à son appel et dans le nombre elle en a distingué trois dont elle reproduit les Mémoires, M. Achille Janot, M. l'abbé Calas, enfin, M. Gaston Feugère. Voici encore un nom qui appartient à la littérature parisienne. Il a été honoré, malheureusement trop peu de temps, par un professeur, un administrateur plein de zèle, comme de lumières, dont on réimprime en ce moment les savants écrits sur l'histoire littéraire du seizième siècle. Son fils, M. Gaston Feugère, membre lui-même de l'Université et que l'Ecole normale a compté parmi ses bons élèves, paraît devoir marcher dignement dans la voie où le guident les exemples de son père. Son Mémoire ou plutôt son discours témoigne de son savoir classique, de son sens droit et de son goût. Dans un passage d'un tour agréable, il suit jusqu'à nos jours l'histoire des principaux personnages de Molière, et nous les fait reconnaître, sous de nouveaux costumes et avec les nuances, dues à d'autres mœurs, qui ont renouvelé leurs ridicules.

Les deux autres écrits distingués et reproduits par l'Académie des Jeux floraux contiennent aussi, sur le sujet proposé, et, en général sur l'histoire de notre théâtre, des considérations qu'on ne lira pas sans fruit et sans plaisir.

Ce qui peut y manquer trouve son complément dans le *Rapport sur le concours*, où M. de Barbot s'est dignement acquitté de la tâche qu'a rendue difficile, à ses suppléants temporaires, l'interprète ordinaire de l'Académie, son secrétaire perpétuel, M. le vicomte de Panat.

C'est l'histoire que nous devons surtout chercher dans les publications de ce genre. Elle n'a point ici de place, sinon peut-être dans quelques morceaux de biographie, hommages adressés à des membres que regrette l'Académie par leurs successeurs et les académiciens chargés de leur répondre. MM. Rodière, d'Ayguesvives, de Barbot, Caze, Albert ont retracé d'intéressants détails sur la vie de MM. Feral et Delquié, avocats distingués du barreau de Toulouse et qui s'y étaient fait un nom auprès de son célèbre représentant M. Romiguières.

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. VI, 1858.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* contient plusieurs Mémoires qui se divisent en deux classes : 1° les travaux relatifs à la province ; 2° ceux qui se rapportent à des sujets éloignés.

M. Giguet commence la première série par une étude des Commentaires de César, appliquée au siége d'*Alesia*. Bourguignon, il ne peut admettre que cette ville ait été située chez les *Séquanes ;* il cherche donc à démontrer, par la marche des armées gauloise et romaine, qu'elle ne put être ailleurs qu'au bourg de Sainte-Reine.

Suit un Mémoire de M. Carlier sur les suaires conservés à la cathédrale de Sens. Celui qui paraît être le plus ancien aurait été apporté de Jérusalem par saint Urcicin, évêque de Sens, vers la fin du quatrième siècle, lorsqu'il fit, avec saint Hilaire, le voyage de la Terre-Sainte. L'évêque de Jérusalem lui donna neuf corps des saints Innocents et un ossement de saint Jean-Baptiste. Le suaire paraît dater de cette époque en raison de sa vétusté et de ses ornements dans le goût du Bas-Empire.

Le second suaire, dit de saint Victor, martyr de la légion Thébéenne, aurait servi, dès l'année 968, à envelopper les reliques apportées par Vilquier, évêque de Sens, de l'abbaye d'Agaune, élevée du temps de Constantin sur le lieu où reposaient les ossements des soldats massacrés par les ordres de Maximien Hercule. Des médailles représentant des têtes de soldats romains y sont tracées entre des lions furieux, symboles des persécuteurs de la foi. L'auteur pense que les moines d'Agaune avaient fait fabriquer plusieurs pièces de cette étoffe particulière pour y renfermer les reliques des martyrs de la légion Thébéenne.

Le suaire de saint Potentien n'a pas été fabriqué pour une destination spéciale, comme le précédent; c'est une étoffe de soie, finement travaillée et qui paraît prise dans le commerce. Des oiseaux et des griffons y sont semés; on y retrouve le médaillon, les rosaces et les enroulements du style roman primitif ou du byzantin. Le roi Robert et sa femme Constance donnèrent, en 1029, une châsse ornée d'or et de pierreries pour y renfermer les reliques de saint

Digitized by Google

Potentien. La translation se fit le 19 octobre de la même année; et comme toute translation nécessite un suaire neuf, la date de celui-ci est connue.

M. Hediard a publié trois notices relatives au petit Hôtel-Dieu de Sens, à l'hospice des orphelines de la même ville et aux fondateurs des hospices. C'est de l'histoire plutôt que de l'archéologie. Nous les citons cependant parce qu'on y trouve quelques documents sur l'ancienne position des édifices, le renvoi à des plans conservés dans les archives, ce qui intéresse l'ancienne topographie de Sens.

M. Daudin a fait connaître, par une notice et une belle planche exécutée en couleur, la croix processionnelle en cuivre doré et émaillé que l'on conserve dans l'église de Vandeure (Yonne). Cette croix, du treizième siècle, présente un Christ en ronde-bosse; derrière la tête un émail de forme carrée contient le nimbe crucifère, coloré en rouge sur fond bleu; aux extrémités des branches, quatre émaux présentent les attributs des évangélistes se détachant sur un fond rouge; la face opposée à ces attributs contient les évangélistes eux-mêmes tracés sur émail bleu. Toute la surface de la croix est couverte de pampres gravés en creux.

M. Déy a donné de la publicité, dans le *Bulletin de la Société de Sens*, à un résumé du travail étendu qu'il a préparé sur l'ancienne géographie du département de l'Yonne. Il y a joint une carte très-bien faite, tirée en deux couleurs, pour permettre de distinguer à première vue les noms anciens et leur transformation moderne; de plus, il a eu l'heureuse idée de graver au-dessus de chaque nom la date indiquant la plus haute antiquité du lieu, prouvée authentiquement par des chartes ou autres documents dont la notice contient la nomenclature.

Les travaux étrangers à la province sont peu étendus. Le premier est dû à M. Michel, qui décrit, en reproduisant un dessin, la croix de *Charlemagne*, à Roncevaux. Après avoir rappelé la chronique relative à la fin de l'expédition de Pampelune et la défaite de l'arrière-garde de l'armée franque dans les défilés du mont Altobiscar, l'auteur résume l'histoire de Roland, les traditions locales, et les documents; il a visité l'abbaye située près du port d'Ibayata, et dont la fondation est attribuée à *Charlemagne*. Elle contient des armes et un reliquaire remontant, dit-on, à ce prince, et donnés par les rois d'Espagne. Enfin, dans une allée voisine de l'abbaye s'élève une croix en pierre, dite *Croix de Charlemagne*. Le monument a les caractères du douzième siècle. Un socle surmonté d'arcades feintes, ornées de figurines, porte la base de la croix; un second socle,

Digitized by Google

dont chaque face a la forme d'une stèle antique, montre Charlemagne assis. Quant à l'abbaye de Roncevaux, la date de sa fondation ne remonte pas plus haut que le treizième siècle.

M. Chanoine, membre honoraire de la Société de Sens, a publié une note sur les mortiers romains de Constantine ; il les compare à ceux qu'on découvre en France, et n'y trouve pas de différence; puis il fait connaître ses expériences sur les procédés qu'employèrent les Romains pour les fabriquer.

ALBERT LENOIR,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de l'Académie de Macon.

Les Annales de l'Académie de Mâcon publiées en 1858, n'offrent point de travaux relatifs à l'archéologie française. Deux Mémoires de l'abbé Martigny ont trait aux antiquités chrétiennes ; ce sont des développements donnés à deux sujets qui ont été plus d'une fois examinés par les archéologues : l'un de ces sujets est la représentation d'Orphée attirant les animaux sauvages par les sons de sa lyre, et que des peintures exécutées dans les catacombes, une lampe d'argile et une pierre gravée, l'une et l'autre de travail chrétien, font voir comme se reproduisant durant les premiers siècles de notre ère. L'auteur examine les écrits des Pères de l'Église, dans lesquels on a trouvé les traces de la cause qui fit admettre le mythe d'Orphée comme une image symbolique du Christ attirant à lui tous les cœurs par le charme de sa parole.

Le second sujet d'archéologie traité par l'abbé Martigny est relatif aux anneaux chez les premiers chrétiens, et à celui des évêques en particulier. L'auteur, après avoir examiné l'anneau chez les peuples de l'antiquité, arrive aux premiers siècles de notre ère, il suit son histoire, depuis les catacombes, en étudiant ses destinations diverses, et termine par une étude sur l'anneau épiscopal, qu'il fait remonter jusqu'au troisième siècle, en s'appuyant sur des documents authentiques ; puis après en avoir indiqué l'usage et l'origine, il poursuit ses investigations jusqu'à une époque avancée dans le moyen âge, en suivant les nombreux anneaux trouvés dans des tombeaux d'évêques.

Albert Lenoir,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE L'ANCIENNE NORMANDIE. — Année 1859, in-8°.

L'Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie publié par l'Association normande pour 1859, renferme plusieurs comptes rendus de congrès et de séances de l'association qui offrent un intérêt spécialement agricole et industriel. Quelques pages dues à M. de Caumont se rattachent seules à l'archéologie. C'est d'abord une statistique ripuaire de la *Gronde*, petite rivière du département du Calvados qui traverse le canton de Ryes, arrondissement de Bayeux, et va se jeter dans la *fosse d'Espagne*, devant le rocher sous-marin qui donne son nom au département, et près des parages où la tempête dispersa l'invincible Armada. Sur les rives de ce cours d'eau, aussi calme et inoffensif que son nom est menaçant, M. de Caumont signale quelques vestiges de la domination romaine et des monuments qui attestent l'ancienne importance de plusieurs de ces localités pendant le moyen âge. Au Magny, le savant archéologue a trouvé des placages peints, des tuiles à longs rebords, des débris de ces grands vases qui tenaient chez les Romains, dans les ménages, la place des terrines actuelles. Il cite l'église de Ryes comme une des plus remarquables du département. La grande nef dont les arches reposent sur de grosses colonnes monocylindriques à chapiteaux, où il a cru reconnaître, entre autres sujets, Daniel dans la fosse aux lions et les trois enfants dans la fournaise, lui paraît appartenir à la première moitié du onzième siècle. La tour centrale du transept est romane; le chœur date du commencement du treizième siècle, et le reste de l'église, nouvellement restauré, est beaucoup moins ancien. Le style romain se retrouve également dans l'église de Meuvaine, à une petite distance de Ryes. La petite église de Saint-Cosme de Fresnay, celle d'Asnelles, appartiennent au roman de transition. M. de Caumont s'arrête à l'embouchure de la *Gronde*. Dans un trajet de quelques kilomètres, sur un point presque ignoré de la Normandie, il a pu indiquer cinq ou six édifices dont chacun mérite d'arrêter au moins pendant un instant l'attention de l'archéologue. Il invite ses collègues à imiter l'exemple qu'il leur donne, à décrire les rives qu'ils affectionnent, à faire comme lui, en nous servant de ses expressions, de *la statistique ripuaire*.

Le conseil est excellent; nul doute qu'en suivant les cours d'eau qui vont à la mer et sans s'en écarter beaucoup, on ne retrouve de tous

Digitized by Google

côtés des traces de ces migrations et de ces mouvements successifs de peuples, qui, avant de se disperser dans l'intérieur, ont toujours commencé par occuper les bords des fleuves. Pour étudier les phases de l'art et de la civilisation, il n'y a rien de mieux à faire que de chercher la voie qu'ils ont prise et que d'y marcher le plus fidèlement possible.

Sous le titre de *Nouvelles des arts*, M. de Caumont fait connaître quelques-uns des abus dont il a été témoin. Ici on jette pêle-mêle, pour donner du jour au chœur d'une chapelle, les statues grandes comme nature d'un de ces sépulcres du seizième siècle, dans le genre du sépulcre de Saint-Mihiel, autrefois très-nombreux en France, et dont beaucoup ont été détruits. Ailleurs, la fureur d'une prétendue restauration fera gratter les frises, estropier les chapiteaux, barbouiller les vieilles maisons, et à force de les badigeonner, on leur donnera, comme aux crustacés, une sorte de carapace formée de huit ou dix couches de peinture. Mais aucune de ces prétendues améliorations n'effraie pas plus M. de Caumont, et à juste titre, que la restauration des nez des statues par un procédé qu'il a vu mettre en œuvre dans une rencontre bien faite pour émouvoir un archéologue et qu'il raconte en ces termes : « Un jour, dans un de mes voyages, j'aperçus une statue toute nouvellement grattée, c'est-à-dire, écorchée de haut en bas : je me récriai, comme on le pense. Si vous voulez gratter les murs, disais-je, au moins épargnez les statues. » Mais l'artiste gratteur me répondit : « Monsieur ne sait pas que par le moyen du grattage, j'ai pu rétablir le nez de cette statue qui était cassé. En diminuant un peu la tête, creusant un peu les joues, j'ai retrouvé assez de saillie pour le nez, brisé depuis un siècle peut-être. Est-ce que je n'ai pas fait là une bonne chose ? » Mon homme, assez naïf et de très-bonne foi, se mit à rire, ha ! ha ! ha ! tout joyeux de mon étonnement. Que répondre à cela ? Je me mis à faire ha ! ha ! ha ! plus fort que lui. Mais ce duo ne pouvait toujours durer, et je quittai l'artiste en maudissant une fois de plus le gratteur. »

En transcrivant ce passage, nous devons ajouter que les faits que rapporte M. de Caumont se sont passés sans doute il y a plusieurs années. Aujourd'hui, grâce aux lumières que les efforts des commissions gouvernementales et des amis de la science ont répandues, grâce aux publications de M. de Caumont lui-même, de tels actes sont impossibles ou paraîtraient tout au moins improbables.

L'*Annuaire de l'Association normande* publie encore une note de M. de Caumont où il expose brièvement les principaux caractères

Digitized by Google

de l'architecture de la Renaissance à laquelle on rattache aujourd'hui nombre de constructions dont le style fantaisiste dérive du seul caprice de l'architecte; une autre note, en constatant que le nouveau bâtiment des archives de l'Eure ne pourra renfermer des monuments épigraphiques, déplore le peu de cas qu'on paraît faire de pierres intéressantes, au point de vue de l'histoire et de l'art. Dans ces communications, comme dans toutes celles dont il enrichit chaque année l'Annuaire de l'association normande, on retrouve la sagacité et le savoir pratique de M. de Caumont.

DAUBAN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur les Annales de la Société éduenne, pour les années 1853-1857.

Le volume que la Société Eduenne a publié en 1858, sous le titre d'*Annales*, et dont l'examen m'a été renvoyé, s'applique aux cinq années 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857. L'existence de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts, date de 1836. Les statuts en furent approuvés par le Ministre de l'intérieur, le 6 mai de cette même année. Ce n'est qu'en 1858, vingt-deux ans après sa fondation, que la Société a entrepris une série continue de Mémoires. Jusqu'alors elle a cru plus utile de consacrer les ressources fort restreintes dont elle dispose à l'impression d'ouvrages qui intéressent l'histoire locale, et qui n'auraient peut-être pas vu le jour si elle ne s'était chargée du soin de les produire. Nous devons à son généreux concours l'Essai historique sur l'abbaye mérovingienne de saint Martin d'Autun, la traduction des discours d'Eumène, de curieuses études sur les jetons des états de Bourgogne, l'histoire de la réforme et de la ligue dans la ville d'Autun, l'Essai de M. Bulliot sur le système défensif des Romains dans le pays des Eduens. C'est la véritable mission des Sociétés établies dans les divers départements de la France, de refaire, d'après les titres et les monuments, l'histoire particulière de leur ville et de leur province. Le Comité l'a proclamé bien des fois déjà, et la Société Eduenne n'a cessé, depuis son origine, de diriger dans ce sens l'activité des hommes distingués dont elle se compose.

Le volume dont j'ai à rendre compte fait une part à peu près égale à l'histoire et à l'archéologie. Pour rester dans les limites qui me sont officiellement tracées, je ne m'aventurerai pas hors du domaine de l'archéologie, et je laisse à nos confrères de la section historique le soin d'apprécier le mérite des Mémoires dont l'examen leur revient de droit. Je n'ai pas pensé cependant qu'il me fût interdit de lire ces Mémoires. Je crois même devoir en donner ici l'indication, quand ce ne serait que pour mieux constater que je m'abstiens à leur égard de toute discussion. Ce sont donc le testament, daté du 30 septembre 1532, de Jeanne Poillot, femme de Ferry Morin, châtelain de Cromey; des notes sur ce testament; une espèce de biographie du fils de Jeanne Poillot, Lazare Morin de Cromey, ligueur fanatique, tristement célèbre par la part qu'il prit à l'assassinat du président Brisson, et par la condamnation au der-

Digitized by Google

nier supplice que le Parlement de Paris prononça contre lui par contumace, en 1595; un extrait du pamphlet *le Manant et le Maheustre*, dont ce même personnage passe pour être l'auteur; un travail étendu sur les origines de l'Eglise Eduenne, par M. l'abbé Devoucoux, aujourd'hui évêque d'Evreux; enfin, quelques détails sur l'administration épiscopale du prince de Talleyrand, qui préluda aux agitations de sa vie politique, il est bien permis de l'avoir oublié, par une nomination à l'évêché d'Autun.

Les Mémoires qui présentent un caractère purement archéologique sont presque tous consacrés à la description et à l'explication des antiquités chrétiennes d'Autun. Nous regrettons que les auteurs n'aient pas jugé à propos de signer chacun son œuvre; cet excès de réserve nous prive de la satisfaction que nous aurions éprouvée à signaler leurs noms au Comité.

Défigurée par les chanoines du XVIIIe siècle, qui n'ont pas employé moins de deux cent cinquante mille livres à couvrir leur sanctuaire de marbres et de dorures, dévastée un peu plus tard par les révolutionnaires, la cathédrale d'Autun ne conserve plus qu'un très-petit nombre de pierres tombales, dont la plus ancienne ne date que de la fin du XVe siècle. Ces monuments sont décrits avec soin par un des membres de la Société. Des renseignements biographiques sur les personnages dont ils recouvrent les restes, complètent d'une manière très-intéressante le travail descriptif. La chapelle funéraire, élevée en 1465, par le cardinal Ferry de Cluny, évêque de Tournay, existe encore; les peintures, qui en recouvraient les parois, se sont même retrouvées en partie sous le badigeon qu'on préférait, dans le siècle dernier, aux œuvres des imagiers du XVe siècle. Le cardinal y avait fait représenter les quatre évangélistes, quatre prophètes, quatre docteurs, la transfiguration, plusieurs scènes de la légende de saint Pierre, et la fameuse procession célébrée par saint Grégoire pendant la peste de Rome. On y voyait le fondateur lui-même humblement agenouillé. Une inscription en dix hexamètres latins, tracée au-dessus de l'entrée de cet oratoire, rappelle les circonstances de la fondation, l'époque de la construction, le nom et les dignités du fondateur. Les hexamètres ne sont pas excellents; mais ils se tiennent sur leurs pieds, comme nous avons pu nous en assurer en recourant à une copie que nous avions faite de la même inscription en 1854. Le texte publié dans le volume de la Société nous donne un quatrième vers de sept pieds, et un huitième qui n'en a pas plus de cinq. Les membres de la Société Eduenne nous permettront bien, à cette occasion, de les engager à revoir les citations

Digitized by Google

latines de leurs publications, qui ne sont pas toujours exemptes de fautes. Ainsi, un peu plus loin, dans le même volume, l'inscription de l'ancien sépulcre de saint Lazare est publiée d'une manière évidemment inexacte. Au lieu de *Martinus monachus lapideum mirabili arte*, il n'est pas douteux qu'on ne doive lire, en conservant les deux premiers mots, *lapidum mirabilis arte*.

Suivant une tradition déjà vieille de neuf siècles, l'église d'Autun aurait reçu de Marseille le précieux dépôt du corps de saint Lazare, l'hôte du Sauveur, le ressuscité de Béthanie. La pieuse cité des Eduens n'a pas perdu de vue les reliques sacrées depuis qu'elles ont été confiées à sa vigilante sollicitude. Quant aux traditions antérieures, ce n'est pas nous qui entreprendrons d'en sonder la mystérieuse obscurité. En 1147, l'évêque Humbert de Baugey, transférait de l'ancienne cathédrale dédiée à saint Nazaire, dans la nouvelle église construite en l'honneur de saint Lazare, le corps de l'ami de Jésus-Christ, et le renfermait enveloppé d'une riche étoffe orientale dans un cercueil de plomb, qui fut retrouvé intact en 1727. Deux translations nouvelles ont eu lieu depuis le commencement de ce siècle, l'une pour la reconnaissance des reliques après les troubles de la révolution, l'autre pour l'inauguration d'une châsse exécutée en style roman sur les dessins du P. Arthur Martin. Tout récemment, à la fin de l'année qui vient de s'écouler, l'église d'Autun a rendu à sa sœur de Marseille quelques ossements de ce saint que les Marseillais révèrent comme leur premier apôtre. La rentrée de Lazare dans sa ville épiscopale a été l'objet d'un véritable triomphe. L'évêque d'Autun, Etienne II, avait donné pour abri au cercueil de saint Lazare un édifice de pierre sculpté avec un art merveilleux par le moine Martin, dans la seconde moitié du XIIe siècle et placé au fond de l'abside de la basilique. Les pèlerins pouvaient traverser à genoux la chambre sépulcrale dont la forme offrait quelque ressemblance avec celle du saint Sépulcre de Jérusalem; des groupes de statues y représentaient la scène solennelle de la résurrection du frère de Marthe et de Madeleine. Les doreurs et les marbriers du XVIIIe siècle ont jeté par terre ce monument si digne de respect. Les annales de la Société Eduenne en conservent, du moins, une description qui paraît complète et qui nous a vivement intéressé. Elles décrivent aussi jusque dans ses moindres détails l'étoffe apportée d'Orient, qui, depuis le XIIe siècle, servit de suaire à saint Lazare. Il en reste encore plusieurs mètres carrés. Le style des ornements et des figures appartient à l'art persan. Des inscriptions arabes souhaitent au possesseur de ce brillant tissu la protection de Dieu,

Digitized by Google

la force, la puissance, la victoire et la gloire. C'est une écharpe d'un bleu violacé, couverte d'ornements brodés en fils d'or et en fils de soie de diverses couleurs. Des oiseaux de proie et des animaux fantastiques en remplissent plusieurs médaillons. Dix-sept cavaliers, coiffés de bonnets en forme de mîtres, armés d'épées, sabres, haches et lances, portant tous des barbes noires taillées en pointes, partent pour la chasse. Quelque pieux croisé aura sans doute rapporté cette étoffe du voyage d'outre-mer pour l'offrir à saint Lazare.

Un membre de la Société, très-versé dans l'étude de l'iconographie du moyen âge, a entrepris d'expliquer le sens des nombreux chapiteaux historiés qui surmontent les piliers de la cathédrale d'Autun. Pour mieux s'inspirer des idées qui avaient cours à Autun, à l'époque de la construction de cette église, il a eu l'ingénieuse idée de s'adresser au livre que le célèbre écolâtre de l'église éduenne au XIIe siècle, Honorius, écrivit sous le titre de *Gemma animæ*, et qui traite de plusieurs graves questions de symbolique religieuse. Nous voudrions croire que la nef médiane est spécialement consacrée à Lazare, type de la pénitence; une des nefs latérales à Madeleine, type de la vie contemplative; l'autre à Marthe, type de la vie active, et que la disposition des sujets correspond exactement à cette triple division. Mais, d'après ce que nous avons pu voir à Autun et ailleurs, il nous paraît difficile d'admettre qu'un ordre aussi méthodique ait été rigoureusement suivi. Quelque arbitraire que puisse paraître le classement de certains sujets dans une des divisions indiquées, la plupart des explications ne nous en ont pas moins semblé conformes aux règles générales de l'iconographie. Nous ferons seulement nos réserves pour quelques sujets dont l'auteur du Mémoire a demandé l'interprétation aux vieux poëmes germaniques. Le sculpteur d'Autun n'a certainement songé, nous en sommes convaincu, ni à Sigurd, ni au dragon Frafnir, ni aux Valkyries du Valhalla.

La Société Eduennne a consacré quelques pages, et c'était justice, à la magnifique toile qui fait la gloire de la cathédrale d'Autun, et qui représente d'une manière si dramatique le martyre de saint Symphorien. Il est bon de connaître toutes les circonstances qui président à la composition et à l'exécution des chefs-d'œuvre de l'art.

La colonne de Cussy, déjà si souvent décrite, l'est encore une fois ici dans un Mémoire qui a reçu les éloges de l'Institut. L'auteur combat l'opinion géneralement répandue, qui fait de cette colonne un monument funéraire. Il la considère comme un monument hiéra-

Digitized by Google

tique, en raison des figures de divinités qui en décorent le piédestal, et d'après la comparaison qu'il en a pu faire avec d'autres colonnes du même genre élevées dans le pays des Eduens.

La Société ne se contente pas de décrire des monuments. Elle s'efforce, autant qu'elle le peut, de conserver la représentation de ceux dont l'existence se trouve menacée. C'est ainsi qu'un de ses membres, M. Allois, a exécuté la copie fidèle d'un grand et remarquable Jugement dernier, peint au XIVe siècle sur les murs de l'église de Monthelon. Il n'était malheureusement pas possible d'en disputer plus longtemps la conservation à l'action continue de l'air et de l'humidité.

Les membres de la Société Eduenne forment une phalange compacte, dévouée sans réserve à la cause de l'Alise bourguignonne. Dans un prochain volume, ils feront valoir des arguments qui doivent, si leur confiance ne les abuse, assurer leur triomphe définitif. Ce qui est plus certain, c'est qu'ils rendront un service réel à la science en publiant, comme ils en ont l'intention, les cartulaires de l'évêché et des abbayes d'Autun. Nous désirons aussi qu'ils mènent à bonne fin les catalogues du Musée municipal. Grâce à leurs soins, la collection archéologique de la ville d'Autun s'est enrichie de plusieurs objets importants. Nous citerons un vase de verre en forme de poisson, qui a été trouvé dans les environs de Châlon, sur l'origine et la signification duquel on n'est pas près de s'entendre, les uns y voyant un notable exemple de symbolisme chrétien, et les autres une forme de simple fantaisie; le médaillier considérable que M. Laureau de Thory, ancien président de la Société, avait formé et que les héritiers de ce savant ont généreusement mis à la disposition de la ville ; enfin un sarcophage antique dont la sculpture représente la chasse au sanglier de Calydon. Ce dernier monument a été décrit par Millin qui le trouva dans une maison de Lyon, en 1806. Il avait été extrait des Eliscamps d'Arles. M. l'abbé Devoucoux en a obtenu la cession de la munificence de S. E. le cardinal de Bonald, pour le musée d'Autun, qui n'avait rien pu recueillir des sarcophages autrefois placés dans les cimetières romains des environs de la ville.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

JUGEMENT DE 1461, COMMUNIQUÉ PAR LE CORRESPONDANT DE VALENCIENNES (M. de La Fons de Mélicocq), RELATIVEMENT A UNE FEMME RÉCLAMÉE COMME SERVE PAR UN OFFICIER DU DOMAINE DU DUC DE BOURGOGNE DEVANT LE PRÉVÔT DE VALENCIENNES.

En 1461, le receveur des *mortemains* (ou des droits de *main-morte*) du duc de Bourgogne, dans la province de Hainaut qui relevait alors du duché de Bourgogne, a réclamé des autorités de la ville de Valenciennes une femme serve qui dépendait du domaine ducal.

La pièce communiquée au comité par le correspondant est la sentence rendue sur la réclamation du receveur. Cette sentence, en date du 28 août 1461, est émanée du prévôt de Valenciennes et de *ses pairs (pers) en office.*

Elle est relative aux priviléges, franchises et libertés de la ville de Valenciennes en faveur *du droit d'asile pour les serfs* fugitifs.

Les serfs, même ceux du domaine ducal, étaient déclarés de condition franche et libre après résidence d'*an et jour* dans les limites de la ville de Valenciennes.

Le droit et la coutume de la ville sont reconnus par tous les témoins appelés devant le prévôt et même par l'officier du duc, par le receveur des *mortemains.*

Sur la preuve produite de la résidence d'*an et jour*, le receveur *se désiste* de sa demande en disant : « que puisqu'il était ainsi, raison voulait qu'il en fût content. »

Cette sentence de 1461 peut offrir un certain intérêt pour l'étude comparée des coutumes sur la question du servage et du droit d'asile.

Les coutumes de Bourgogne, soit du duché, soit de la Franche-Comté (rédaction de 1459, art. 83), posaient la règle très-dure de *l'imprescriptibilité de la servitude.* C'était ce qu'on appelait le droit de *suite* et de *poursuite* dont le germe se trouvait dans la loi romaine des Burgondes sur les *coloni vel servi* (titre 46.) (1).

Plusieurs villes, comme on le sait, avaient dans le moyen âge

(1) Lex Romana Burgundionum, edit. Frider. Barkow, p. 131 (1826).

Digitized by Google

ouvert un asile aux serfs fugitifs, et c'est, du reste, l'origine historique de toutes les villes franches qui avaient surgi sur le territoire du royaume et sur des territoires étrangers.

Plusieurs cités ont eu à lutter pour la conservation de ce droit d'asile et de franchise. Celle de Toulouse, par exemple, a déployé la plus grande énergie pour conserver son privilége d'affranchissement ; il lui a fallu plaider au parlement de Paris contre d'autres cités et même contre le roi d'Aragon. L'un des premiers arrêts du parlement de Toulouse, après sa constitution définitive de l'an 1444, a été rendu en 1445, précisément pour faire les réserves les plus expresses en faveur du privilége relatif *au droit d'asile.*

La sentence de 1461 prouve qu'à cette époque la ville de Valenciennes, sous le gouvernement du duc de Bourgogne, n'eut pas les mêmes efforts à faire pour conserver le privilége d'affranchissement acquis par la résidence du serf dans ses murs *pendant l'an et jour.* Et l'on voit dans ce document que le receveur des mortemains, en digne officier du duc *Philippe le Bon*, déclare que : « *raison veut* » qu'il perde son procès et « *qu'il en soit content.* »

Le document communiqué nous paraît devoir être inséré au recueil des Sociétés savantes comme utile pour l'étude comparée des coutumes du quinzième siècle.

F. Laferrière,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DEUX OUVRAGES RARES : *Le Nobiliaire de Lorraine, attribué au graveur Jacques Callot*, ET L'*Art au morier, impression xylographique du quinzième siècle.*

La section d'archéologie, m'a chargé de lui rendre compte de deux communications qui lui ont été adressées par deux de ses correspondants, M. H. Beauchet-Filleau, à Chefboutonne (Deux-Sèvres), et M. Louis de Baecker, à Bergues (Nord).

M. H. Beauchet-Filleau possède un exemplaire du *Nobiliaire de Lorraine*, recueil de blasons gravés au burin, que plusieurs bibliographes ont attribué au célèbre graveur Jacques Callot, et dont il n'existerait, suivant Nicolas Ponce, auteur de l'article CALLOT dans la *Biographie universelle* de Michaud, qu'un seul exemplaire appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque publique de la ville de Lyon. Ce dernier exemplaire, qu'on regardait comme unique, il y a quarante ans, se compose de cent cinquante-six planches d'armoiries, assez médiocrement gravées, avec le nom de la famille et la description de chaque blason, formant un petit in-4° de 156 feuillets dont le recto est toujours blanc. L'exemplaire, que décrit M. H. Beauchet-Filleau, est tout à fait semblable à celui de la Bibliothèque de Lyon, si ce n'est que les armoiries y sont au nombre de cent soixante-seize, avec un titre général écrit à la plume, titre bien différent de celui que porte l'exemplaire de Lyon.

Nous aurions proposé l'insertion de la note bibliographique de M. H. Beauchet-Filleau, dans la *Revue des Sociétés savantes*, si cette note ne renfermait pas quelques erreurs notables, et si son auteur avait eu sous les yeux tous les éléments de critique, qui peuvent servir à résoudre une question intéressante pour l'histoire de l'art, car il s'agit de savoir jusqu'à quel point on peut attribuer à Jacques Callot un armorial gravé qui a paru ou dû paraître sous le nom de son père. Mais M. H. Beauchet-Filleau n'a pas fait usage, dans son Mémoire, des *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, excellent travail que M. E. Méaume a publié en 1853 dans le recueil de l'Académie de Nancy, et il nous sera facile, en rapprochant de ce travail quelques indications nouvelles fournies par notre correspondant, d'établir que le *Nobiliaire de Lorraine* ou plutôt le *Héraut d'armes de l'ancienne chevalerie de Lorraine*, a été dessiné ou blasonné par Jean Callot, gravé par son fils Jacques Callot et continué probablement par Jean Callot,

Digitized by Google

frère aîné du grand artiste lorrain, et comme lui graveur héraldique, en même temps que héraut d'armes comme leur père.

Le père Menestrier est le premier qui ait signalé l'existence de ce recueil rarissime, en disant, dans son traité des *Diverses espèces de noblesse* (Lyon et Paris, 1683, in-12, p. 390) : « Il y a un livre où les armoiries de toutes les maisons de Lorraine ont été autrefois gravées par Callot, avec la description des blasons au-dessus de chaque écusson. » Le père Lelong, dans la première édition de la *Bibliothèque historique de la France*, a rapporté, sous le n° 40117, le titre manuscrit qu'on trouvait en tête d'un exemplaire, qui lui avait été communiqué : « *Recueil des armes de la noblesse de Lorraine*, par Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine, in-fol. » Pierre Mariette, dans ses notes inédites, a présenté, sous un titre différent, ce même recueil, dont il avait vu un exemplaire chez M. de Clérembault, et un second plus complet dans la collection Gaignières, qui fait maintenant partie de la Bibliothèque impériale. Voici le titre copié sur l'un ou l'autre de ces deux exemplaires : *Recueil des armes et blasons de toutes les maisons nobles et anciennes de Lorraine*, recherchées et gravées par le sieur Callot, Roy d'armes de Lorraine, petit in-4°, sans date ni lieu d'impression. « Ce ne sont que de simples armoiries, dit Mariette, toutes surmontées de lambrequins et si uniformes, qu'ils paraissent tous avoir été calqués sur le même dessin. Et cela est, ainsi que le blason, d'une si mauvaise touche, qu'on ne peut croire que l'habile Callot y ait mis la main, à moins que ce ne soit son premier ouvrage, que son père lui aura fait faire dans le temps qu'il gravoit le portrait du duc de Lorraine, c'est-à-dire avant le voyage d'Italie, et qu'on ne veuille que le père se soit fait honneur de l'ouvrage de son fils et qu'il n'ait pas fait difficulté de s'attribuer des armoiries, qu'il regardait comme son bien, en ayant dessiné le texte des blasons qui sont de sa charge. »

Telle est l'opinion à laquelle s'est rangé M. E. Meaume, qui avait pourtant à sa disposition un exemplaire plus complet et plus précieux que tous les autres, celui que feu M. Noël, de Nancy, a décrit dans le catalogue de sa bibliothèque lorraine. Cet exemplaire, qui ne contient pas moins de 206 armoiries, c'est-à-dire trente de plus que l'exemplaire que M. H. Beauchet-Filleau nous a signalé comme ayant vingt planches de plus que l'exemplaire de la Bibliothèque de Lyon, cet exemplaire est intitulé : *Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie de la Lorraine et autres bonnes maisons étrangères y alliées, recherchées par noble Jean Callot,*

Digitized by Google

héraut d'armes des duchez de Lorraine et Barrois, et par luy-mesme, dédié à M. du Chastellet, maréchal de Lorraine. La dédicace manuscrite, qui précède l'exemplaire que l'auteur avait offert à messire Erard, baron du Chastelet, mort en 1648, à l'âge de 86 ans, est adressée *à MM. de l'ancienne chevalerie de Lorraine :* « Je vous supplie très-humblement, dit le signataire Jean Callot, que je fais icy le héraut, et non le maistre des cérémonies, et que mon dessin (*sic*) n'a pas été d'assigner les rangs aux uns ny remuer celuy des autres, laissant ce changement à la conduite de la Providence et de la fortune auxquelles seules appartient de relever ou abaisser les grandes familles. »

Il est donc certain que l'auteur ou l'éditeur responsable du recueil est le héraut d'armes de Lorraine, Jean Callot, soit le père, soit le fils, qui remplirent l'un après l'autre cette charge héréditaire dans la maison de Lorraine. Le père avait probablement commencé ce *long travail*, et le fils l'a continué en « nettoyant ces belles armes, dit la dédicace, de toutes les erreurs et falsifications que la négligence des siècles passés y avait laissé glisser. » Quant à la gravure des blasons, elle a été faite incontestablement par Jacques Callot ou du moins dans son atelier. Il est impossible, en effet, de rejeter le témoignage très-explicite d'un contemporain, nommé Marivin, secrétaire d'ambassade et commissaire général des guerres auprès du comte de Brassac, qui fut gouverneur de la Lorraine, après la prise de Nancy en 1633. C'est de ce Marivin que provient l'exemplaire du *Nobiliaire de Lorraine*, qui est aujourd'hui, dans la Bibliothèque de Lyon, et qui se trouve accompagné d'une espèce d'avertissement manuscrit ainsi conçu : « Je vous avertis, dit Marivin, que les armes de la noblesse de la Lorraine ont été gravées par le sieur Callot, personne illustre en sa profession, et qui a fait plusieurs ouvrages considérables, le dernier desquels est celui-cy, qu'il n'eût pas plus tôt achevé, qu'il mourut à Nancy, où j'estois pour lors. Quelques jours avant sa mort, il m'a fait ce présent, dont il n'avoit jamais tiré autre exemplaire. Après son décès, sa veuve ayant réfugié à la campagne toutes les planches, croyant les mettre en sûreté, à cause de la garnison françoise, qui estoit entrée dans Nancy, il se trouva, au contraire, que les Suédois, estant entrés en Lorraine, firent brusler le lieu où estoient ces planches, qui est la raison pour laquelle je me trouve la seule personne qui aye ces armes. »

Cette déclaration formelle ne souffre pas de controverse, et il en résulte que Jacques Callot, décédé le 24 mars 1635, avait gravé

Digitized by Google

lui-même ou fait graver par ses ouvriers 156 planches de l'Armorial, recueilli et sans doute blasonné par son père Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine, mort cinq années avant lui. Les cuivres des 156 planches que Jacques Callot avait fait tirer sous ses yeux et qu'il ne dédaigna pas d'offrir comme hommage à son ami Marivin, ne furent pas détruits par un incendie, car nous les voyons reparaître, augmentés de vingt planches nouvelles, dans l'exemplaire que M. H. Beauchet-Filleau a entre les mains. Ces vingt planches nouvelles sont évidemment l'œuvre d'un continuateur, et ce continuateur ne peut-être que Jean Callot, frère de Jacques et fils aîné du premier auteur de ce Nobiliaire, lequel avait été certainement dessiné à la plume et enluminé, avant d'être gravé pour une édition qui n'a jamais été mise en vente. C'est donc Jean Callot, deuxième du nom, qui a signé la dédicace au baron de Chastelet et qui a porté au nombre de 206 les blasons réunis dans l'exemplaire qu'il avait offert à ce seigneur.

L'ancien propriétaire de l'exemplaire, que M. H. Beauchet-Filleau possède aujourd'hui, a mis en tête cette note qu'il a signée des initiales E. B. « *Le héraut de l'ancienne chevalerie*, par Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine et de Barrois, selon l'ordre alphabétique. » Cette note nous fait connaître sans doute le titre que Jean Callot se proposait d'abord de donner à ce recueil, qui comprenait alors 176 planches, au lieu de 156 que son frère Jacques Callot avait achevé de graver au moment de sa mort. Quant aux initiales, ce sont, suivant nos conjectures, celles d'un parent de la mère de Jean et de Jacques Callot, laquelle se nommait Brunehaut. M. Beauchet-Filleau semble, d'ailleurs, avoir confondu Jean et Jacques Callot, en désignant le graveur sous le nom de *Jean*, et en supposant que ce grand artiste avait été aussi héraut d'armes de Lorraine. Cette confusion pourrait se justifier jusqu'à un certain point par l'intitulé d'un livre d'estampes de Jacques Callot, que le rédacteur du *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de M. L. D. D. L. V.* (duc de la Vallière) a décrit en ces termes : « Salvatoris, Beatæ Mariæ Virginis, sanctorumque Apostolorum Icones, a Joanne Callot inventæ et sculptæ et ab Israele Sylvestre editæ. *Paris, anno* 1631. » Peut-être Jean Callot savait-il manier le burin, comme son frère Jacques, et si cette hypothèse n'est pas trop invraisemblable, ce serait lui qui aurait gravé les 50 blasons supplémentaires, qu'il a cru devoir ajouter aux 156 planches gravées, d'après les dessins de son père, antérieurement à la mort de Jacques Callot.

Digitized by Google

Cette dissertation bibliographique est déjà trop longue pour que nous cherchions à découvrir les motifs qui ont empêché de publier le *Nobiliaire de Lorraine* et qui en ont fait supprimer presque tous les exemplaires, lorsque Jean Callot, héraut d'armes de Lorraine, voulut dédier cet armorial au baron de Chastelet; c'est là un fait de querelle héraldique, qui n'intéresse plus l'histoire de l'art.

La communication de M. Louis De Baecker a pour objet de rappeler au Comité, chargé de la rédaction du *Répertoire archéologique de la France*, que le seul exemplaire connu de l'*Art au morier*, le plus ancien livre imprimé en langue française, se trouve à Lille, dans la collection d'un riche bibliophile, M. Van der Cruyssen, et que la bibliothèque communale de la même ville possède un exemplaire d'une édition hollandaise du *Speculum humanæ salvationis*, qui passe également pour un curieux spécimen des essais primitifs de l'imprimerie de Laurent Coster, de Harlem. Plusieurs bibliographes, et principalement feu J. Marie Guichard, dans une notice très-estimée, nous ont fait connaître non-seulement les éditions latines et hollandaises du *Speculum*, lequel se rattache à l'histoire de l'origine de l'imprimerie, mais encore tous les exemplaires de ce livre xylographique conservés dans les dépôts publics et les collections particulières. En dernier lieu, le *Speculum* de la Bibliothèque de Lille, que notre correspondant n'a pas vu, puisqu'il le présente comme une traduction *flamande* de l'original latin, a été décrit d'une manière très-satisfaisante, par M. Emile Gachet, dans le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique* (Bruxelles, 1843, t. VI, p. 231) et par M. Auguste Bernard, dans son ouvrage intitulé : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe* (Paris, imprimerie impériale, 1853, t. I, p. 20). Il n'y a donc pas lieu de regretter que M. Louis de Baecker ait négligé d'adresser à la section d'archéologie une nouvelle description de ce précieux incunable.

Mais nous lui reprocherons de n'avoir pas étudié et décrit avec soin l'autre incunable, qu'il se contente de recommander à l'attention des rédacteurs du *Répertoire archéologique de la France*. Bien peu de bibliographes ont eu l'occasion d'examiner *l'Art au morier*. Ce célèbre monument xylographique n'a jamais été décrit, du moins avec l'exactitude et le développement nécessaires; la description sommaire que M. Jacques-Auguste Brunet a insérée dans le *Manuel du Libraire* et que M. J. Marie Guichard a reproduite textuellement dans le *Bulletin du bibliophile* (4e série, année 1841, p. 734) est tout à fait insuffisante et, de plus, évidemment fautive. « C'est le

Digitized by Google

seul livre xylographique français découvert jusqu'à ce jour, » dit M. J. Marie Guichard, qui avait bien apprécié l'importance de ce volume qu'il croyait pouvoir rapporter au premier établissement de l'imprimerie en France. L'impression de l'*Art au morier* est bien certainement antérieure à celle des premières bibles, en caractères mobiles, et même à celle des *Speculum*. Mais nous n'oserions pas affirmer qu'elle ait eu lieu dans une ville de France, quoique le livre soit une traduction française de l'*Ars moriendi* et que le titre de ce livre accuse le dialecte flamand ou wallon (1).

On sait que la plupart des éditions de l'*Ars moriendi* ont été imprimées en Hollande et sans doute à Harlem, par Laurent Coster ou par tout autre maître de la corporation des imprimeurs (*printers*) et fabricants d'images. Il est donc assez probable que la traduction française, accompagnée des planches en bois qui avaient servi aux éditions latines, est sortie des mêmes presses et devait servir à l'exportation, ainsi que les images de saints et les cartes à jouer, qu'on imprimait au frotton sur des formes xylographiques, longtemps avant que l'imprimerie proprement dite en caractères mobiles eût été découverte, soit à Harlem, soit à Strasbourg, soit à Mayence.

Il serait donc à désirer que l'exemplaire unique de l'*Art au morier*, appartenant à M. Van der Cruyssen, fût mis sous les yeux de la section d'archéologie, qui pourrait alors, avec connaissance de cause, se faire une opinion sur les différentes questions bibliographiques, que soulève l'existence de cet ancien monument de la xylographie. Dans tous les cas, nous invitons M. Louis de Baecker à nous le faire mieux connaître, s'il est possible, et à nous mettre à même de prononcer un jugement définitif sur la valeur de ce monument, encore presque inconnu, au point de vue de l'histoire de l'imprimerie en France.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

(1) Cette manière de traduire *Ars moriendi* par l'*Art au morier* nous paraît être tout à fait wallonne. A Mons et à Tournay, on disait, au quinzième siècle, *morier* pour *morir*, en reproduisant autant que possible le bas latin *morire*. Le glossaire français, qui fait suite au *Glossarium infimæ latinitatis* de Ducange, cite un texte où l'on retrouve dans le barbarisme *morierit* la forme du verbe *morier*. Il y avait aussi, dans la basse latinité, un mot qui a pu servir de racine à *morier* : c'est *moria*, que Ducange explique ainsi : *Damnum quod morte accidit*, et qui est rendu par *morie*, dans le roman de la Rose.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

Tout en rendant hommage à cette puissante unité qui a fait la force et la gloire de notre pays, il est curieux de remonter, par la pensée, à cette époque où la France était divisée en provinces, et où quelques-unes de ces provinces formaient comme autant d'Etats indépendants, avec leurs lois, leurs priviléges et leurs libertés. Au premier rang de ces institutions locales se placent les *assemblées d'Etats*, où siégeaient les représentants des trois ordres, pour régler l'administration intérieure et veiller aux intérêts de la province. L'Artois est un de ces pays qui ont conservé jusqu'à la Révolution française le privilége de ces assemblées. Quelle fut l'origine des Etats d'Artois? Comment étaient-ils organisés? Quels étaient leurs droits, leurs attributions? Quel était l'esprit qui les animait? Quelle a été la portée de leur action ? Quels services ont-ils rendus à l'administration provinciale ? Quelle a été la nature de leurs rapports avec le pouvoir central? Quelles causes ont fait restreindre et enfin supprimer leurs priviléges? Telles sont les questions que nous nous sommes proposé d'examiner, et que nous avons cherché à résoudre en nous appuyant sur les documents les plus authentiques.

La question des pays d'Etats en général n'a pas encore été complétement traitée; mais celle des Etats d'Artois est surtout restée dans l'ombre. Il n'existait sur ce sujet que de courtes notices qui, tout insuffisantes qu'elles fussent, laissaient deviner l'importance de ces Etats, et donnaient le désir de les examiner de plus près. Sans négliger les ouvrages imprimés qui pouvaient fournir d'utiles renseignements, il fallait surtout aborder les documents inédits, qui seuls devaient révéler l'action politique et administrative de nos assemblées. C'est

Digitized by Google

donc principalement dans les archives du département du Pas-de-Calais que nous avons puisé. Nous avons dépouillé avec soin les volumineux registres contenant les décisions des assemblées ; nous avons mis aussi à contribution les archives de l'Empire, celles de Lille et des autres villes, ainsi que plusieurs collections particulières qui ont été mises à notre disposition.

Après avoir ainsi réuni les éléments de la question, nous avons mûrement réfléchi sur le plan qu'il fallait suivre pour les coordonner dans un travail définitif. Nous avions à choisir entre deux méthodes. Fallait-il exposer par ordre de matières l'histoire des Etats, et passer successivement en revue les divers résultats de leur administration? Un pareil plan devait amener d'inévitables répétitions, et ne permettait pas d'embrasser dans leur ensemble les origines, le développement et la décadence de cette institution. Ces raisons nous ont décidé à adopter l'ordre chronologique, le meilleur pour apprécier les vicissitudes qu'ont subies nos Etats pendant toute la durée de leur existence. Du reste, nous ne nous sommes pas cru obligé à ne jamais nous écarter de l'ordre des temps. En effet, il était nécessaire de s'arrêter à différentes époques, pour examiner en détail l'organisation des Etats d'Artois et leurs différentes attributions.

Traiter complétement une question aussi vaste est chose impossible. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'avoir tout dit ; nous avons seulement cherché à donner une idée exacte de l'action des Etats d'Artois, en faisant connaître d'une part leurs rapports avec le pouvoir central et de l'autre les principaux résultats de leur administration intérieure.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Des Etats d'Artois, depuis les premières assemblées connues jusqu'à la domination espagnole.

§ Ier. Origines gauloise et germanique des assemblées du nord de la France.

L'origine des Etats d'Artois, comme celle des autres Etats provinciaux, paraît être antérieure à la domination romaine. De ces passages de César, qui nous apprennent que chaque cité gauloise avait des assemblées où se discutaient les affaires communes, on peut induire que les Atrébates, qui formaient en Gaule une cité particulière, avaient leurs réunions, comme les autres habitants de la Gaule (1). La

(1) Notice de l'Etat ancien et moderne de la province et comté d'Artois, par M***. (Bultel), Paris, 1748.

Digitized by Google

conquête romaine laissa sans doute subsister ces *conventus*, sans presque y apporter de modifications. Ce n'est pas dans le nord de la Gaule qu'il faut s'attendre à trouver des traces du régime municipal; mais les habitudes germaniques ont dû influer davantage sur l'organisation politique des Atrébates. Les Francs ont été trop longtemps en contact avec les habitants du nord de la Gaule pour ne pas leur avoir laissé l'usage de la délibération commune qu'ils avaient apportée des forêts de la Germanie. Il est donc permis de faire remonter l'origine des Etats d'Artois jusqu'au *Ding* ou *Mâl* des Germains, ainsi que l'ont prétendu quelques auteurs et notamment Balduin.

Les anciens chroniqueurs ne donnent aucun renseignement sur les institutions politiques qui ont régi la Flandre et l'Artois sous les rois de la première race (1).

§ II. Assemblées convoquées par les comtes de Flandre, depuis 863 jusqu'à la formation du comté d'Artois.

On sait qu'en 863 Charles le Chauve érigea en comté héréditaire et relevant des rois de France, en faveur de Baudoin dit Bras-de-fer, qui avait épousé sa fille Judith, les pays enfermés entre l'Océan, l'Escaut et la Somme (2). L'Artois était réuni à la Flandre (3). On voit, d'après les chroniqueurs, que les comtes de Flandre étaient dans l'habitude de convoquer des assemblées, tantôt pour partager le gouvernement avec leurs enfants et les faire adopter pour leurs successeurs, à l'exemple des empereurs romains, tantôt pour consulter leurs vassaux sur la guerre ou la paix et sur d'autres matières politiques.

(1) Le Père Lecointre prétend que Clovis III, roi sous la mairie de Pépin d'Héristal, vint à Valenciennes, où il y avait une maison royale; qu'il tint dans ce palais un parlement, où il termina différentes affaires et entre autres la contestation qui s'était élevée entre le diacre Chrotchaire et Amalbert, en adjugeant au premier une ferme, nommée Baldane, située sur la rivière de la Meuse. Selon le même écrivain, cette assemblée était composée de douze évêques, de douze ducs, de huit comtes et de huit juges qu'on nommait *graffiones*, de quatre officiers de la couronne, de quatre référendaires, de deux sénéchaux et du comte du palais. On ignore où le Père Lecointre a puisé ce fait; ce qu'il y a de certain, c'est que les autres historiens n'en parlent pas. (*Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois sous la race mérovingienne.* 1 vol. in-12. Amsterdam, 1779, p. 126-127.)

(2) Hennebert, *Histoire d'Artois*, p. 130-131.

(3) Depuis 863 jusqu'à 1180 le pays d'Artois et la Flandre ne furent qu'un seul peuple. — Voyez *Les Chroniqueurs*, Oudegherst, chap. XXI et Marchant, édit. de 1596, lib. II.

Digitized by Google

Une assemblée de ce genre se tint à Gand en 913 ; elle avait pour objet de délibérer sur l'état des affaires du comté, *de Ordinandis rebus Flandriæ* (1).

En 958, le comte Arnould Ier convoqua une assemblée à Gand, et fit reconnaître comme son successeur son fils aîné, Baudoin III. « Le comte Arnould le Vieil, après avoir bon espace de temps gouverné en sûre paix et tranquillité son pays de Flandre, fit convoquer, en sa maison qu'il avait à Gand, tous les prélats, nobles et autres des Etats, pays et contrées de Flandre, en la présence desquels et d'une grande multitude de peuple lors illec assemblé, il fit appeler Baudoin son fils, et lui baillant son manteau de comte... print son dit fils et, après l'avoir fait asseoir en sa chaire, le fit par ses hérauts proclamer comte de Flandre (2). » Ce jeune prince étant mort (3), Arnould reprit les rênes du gouvernement, et, dans une nouvelle réunion, il fit agréer son petit-fils encore mineur pour lui succéder. Après la mort du comte Baudoin, dit le Jeune, le comte Arnould le Vieil... « fit rassembler et de rechief évoquer vers soy en la dite ville de Gand tous les hauts hommes et ceux de Flandre, afin de leur faire recevoir Arnould le Jeune pour leur comte et seigneur (4). » En l'année 1030 eut lieu à Audenaerde une réunion des prélats et des grands seigneurs, pour aviser à la paix entre Baudoin IV, dit le Barbu, et son fils rebelle (5).

Baudoin V, dit de Lille ou le Débonnaire, convoqua aussi une assemblée, en l'an 1060, pour partager ses Etats entre ses deux fils, Baudoin de Mons, et Robert le Frison (6). Le chroniqueur Meyer place à l'année 1063 deux assemblées convoquées par ce même Baudoin V. Dans la première, un traité de paix fut juré par les sei-

(1) Meyeri *Annal. ann.* 913.

(2) Oudegherst, *Chron. et Ann. de Flandre*, chap. XXVII.

« Habitis Gandavi comitiis Flandriæ, comitem eum dixit, abdicatis a se curis principalibus. » (Buzelin, *Annal. Gall. Fland. ann.* 958.)

(3) En 962, selon Fauchet; en 964, selon Wassebourg et Dupuy. — Oudegherst le fait vivre jusqu'en 967.

(4) Oudegherst, chap. XXIX. — « Habito Gandavi conventu, Flandrorum proceres eo perpulit uti nepotem Arnulphum comitem dici permitterent, eumque principem suum obstrictâ fide agnoscerent, priusquam ipse mortem oppeteret. (Buzelin, ibid.)

(5) Kluys, *Cod. dipl.*, p. 116. — « Cum omni Flandriæ dignitate. » — Meyer (lib. II, *Annal. Fland.*), et Buzelin signalent aussi cette assemblée. Ce dernier la place à la fin de l'année 1030 ou au commencement de l'année 1031 (anno 1030 extremo, vel initio 1031).

(6) « Au moyen de quoy, il fit assembler dans la ville d'Audenaerde tous les prélats, barons et hauts hommes de Flandre. (Oudegherst. chap. XLII.)

Digitized by Google

gneurs ecclésiastiques et laïques (1). Baudoin le Débonnaire réunit la seconde à l'occasion du mariage de son deuxième fils Robert, et assigna à ce jeune prince sa portion héréditaire (2).

Baudoin VI, de Mons, suivit l'exemple donné par son père. Il assembla les grands de son comté pour le partage de ses Etats entre ses deux fils, Arnould et Baudoin; il donna à l'un la Flandre, à l'autre le Hainaut (3). Il confia leur tutelle à son frère Robert qu'il constitua régent de Flandre.

Arnould III, dit le Malheureux, mourut (1072) à peine âgé de dix-sept ans, dans un combat contre son oncle Robert le Frison. D'après Oudegherst, ce dernier prince fut reçu pour comte de Flandre « du consentement des prélats, barons et communes d'illec (4). » Voulant exclure pour toujours son neveu Baudoin, comte de Hainaut, de la succession de Flandre et perpétuer le comté dans sa famille, il associa son fils au gouvernement, et le fit reconnaître (1077) par les prélats et seigneurs réunis (5).

Les chroniqueurs ne signalent pas d'assemblées tenues sous l'administration d'Arnould IV, dit de Jérusalem. Son fils Baudoin VII, dit à la Hache, en flamand *Hapkin*, fut proclamé dans une assemblée convoquée à Arras (1112), par ordre du roi de France Louis le Gros, à qui il prêta foi et hommage. Les grands assemblés lui firent serment de fidélité (6). La même année, le comte de Flandre convoqua une assemblée à Ypres, pour remédier aux désordres accumulés par le long voyage de son père en Palestine (7). Il s'y montra très-sévère; des peines capitales y furent prononcées contre les criminels. Une ordonnance défendit de porter des armes, excepté aux baillis, aux gardes des châteaux et aux officiers du comte. D'autres ordonnances mirent désormais les peuples à l'abri des vexations des grands. Le

(1) « Facta a Balduino principe, ac Drogone Morinorum episcopo pax quædam Flandrica, juratagque tum ecclesiasticis quam laicis proceribus. » (Meyer, ibid.)

(2) « At enim Balduinus comes, liberorum suorum, Flandriæque paci consulens, Aldenardæ comitia Flandris indixit : eoque tum præsules cum sanctorum corporibus, tum nobiles viri convenere. Primum illic de nuptiis Roberti comitis filii natu minoris agitatum. » (Buzelin, ibid.) — Vide prorsus Meyer, ann. 1063; Marchant, lib. II, in Balduin. V; Sanderus, ibid.

(3) « Comitatus ordines obtestatus ut juratam adversus hostes præstarent Arnulpho fidem. » (Buzelin, ibid.) — Vide prorsus Meyer, ann. 1070; Marchant, in Balduin. V; Sanderus, ibid.

(4) Oudegherst, chap. LIII.

(5) Panckoucke, *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre*, p. 56.

(6) Panckoucke, ibid., p. 78.

(7) Oudegherst, chap. LIX et LX.

Digitized by Google

comte, s'étant levé au milieu de l'assemblée, tira son épée et jura qu'il veillerait à l'observation de ces règlements ; chaque noble, prenant l'épée du comte en main, suivit son exemple.

Le chroniqueur Oudegherst signale encore la convocation d'une assemblée tenue, en 1118, à Rousselaer (Flandre occidentale) par le même prince, qui voulait faire reconnaître pour comte Charles, fils du roi de Danemark et de sa tante Adèle (1).

En 1123, Charles le Bon, de Danemark, tint une assemblée à Saint-Omer, pour délibérer sur le landsturm ou levée en masse (2).

Ce comte fut assassiné à Bruges, dans l'église de Saint-Donatien, le 2 mars de l'an 1127. Comme il ne laissait pas de postérité, les nobles assemblés envoyèrent des députés au roi de France pour savoir ses intentions au sujet du choix d'un nouveau comte. Oudegherst nous rapporte que Louis le Gros vint à Bruges, « tant pour faire justice des meurtriers qu'afin d'induire les Etats de Flandre à recevoir pour leur comte Guillaume Clitou, fils de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie (3). » Il fut fait selon la volonté du roi : Guillaume fut agréé pour quatorzième comte de Flandre. Mais le nouveau comte se rendit bientôt odieux à ses sujets en les accablant d'impôts. Il vendit les charges de judicature et toléra le brigandage de ses troupes. Les historiens (4) nous rapportent que les nobles et les villes d'Arras, de Gand, d'Ypres, de Bruges, de Lille, de Douai et de Saint-Omer, ne pouvant supporter davantage un pareil gouvernement, tinrent des assemblées (vers 1128) pour aviser aux moyens de s'y soustraire, et offrirent secrètement la couronne de comte à Thierry d'Alsace, petit-fils de Robert le Frison par sa mère Gertrude.

Ce Thierry, devenu comte de Flandre par la volonté des nobles et des principales villes des Pays-bas, ne partit point pour la terre sainte, en 1138, avant d'avoir assuré la paix publique, de concert avec les prélats et les grands seigneurs qu'il avait convoqués à Ypres (5).

En 1147, avant d'entreprendre un second voyage en terre sainte, il laissa le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe et le fit

(1) « Après le consentement et adveu que à ces fins lui donnèrent les d. *Etats* de Flandre, il déclara et constitua pour son successeur et héritier le dit Charles, qui au même instant fut des dits Etats reçu, admis et reconnu pour leur comte et seigneur. » (Oudegherst, chap. LXII.)

(2) Meyer, *Annal. ann.*, 1123.

(3) Oudegherst, chap. LXVII.

(4) Oudegherst, chap. LXXII.

(5) « Pacem Flandricam a majoribus suis factam, præsentibus Milone, Simone, Alvisoque episcopis, omnique dignitate Flandrica, innovandam, confirmandamque curavit. » (Meyer, ann. 1138.)

Digitized by Google

recevoir « par toutes les villes de la province (1). » La paix publique fut encore une fois renouvelée et confirmée dans une assemblée convoquée à Audenaerde par Philippe d'Alsace, en 1163, pendant le quatrième voyage de son père en Palestine (2).

Comme son père, Philippe alla en terre sainte, et, avant son départ pour la troisième croisade, il reconnut, dans une assemblée solennelle, pour héritiers légitimes, sa sœur Marguerite et son mari Baudoin (3).

On a pu remarquer que, dans la plupart des assemblées que nous venons d'indiquer d'après les vieux annalistes de la Flandre, il n'est question que de deux ordres : le clergé et la noblesse. Cependant Oudegherst et d'autres chroniqueurs signalent quelquefois la présence des villes et communautés. Le conseiller pensionnaire Zaman n'en pense pas moins que les assemblées n'ont pas été composées des trois ordres avant l'an 1300, et soutient son opinion, en disant que, « si le peuple s'est mêlé des affaires publiques, comme le rapportent les historiens, ils donnent en même temps à connaître que c'était au temps des troubles, séditions ou révoltes, ayant alors les communes ordinairement des nobles à leur tête (4). »

§ III. Les Etats d'Artois cessent d'être confondus avec ceux de Flandre, à partir de 1180. — Origine de la composition d'Artois.

A son retour de Jérusalem, le comte Philippe, n'espérant pas de postérité, ni de lui-même, ni de ses frères, maria sa nièce Isabelle avec le fils de Louis VII, Philippe de France; il lui donna en dot les villes d'Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens; les hommages de Boulogne, Saint-Pol, Lillers, Guines, Ardres, Richebourg et autres places de l'avouerie de Béthune jusqu'à la fosse Bolana ou Neuf-Fossé, creusée en 1053, qui va de Lens en Artois jusqu'à la mer et sépare l'Artois de la Flandre, et la Flandre gallicane de la Flandre flamingante. Cette cession est la première origine du comté d'Artois. Les Flamands, que l'on n'avait pas consultés sur cette donation, en furent très-mécontents. C'est ce que prouve l'assemblée de 1198. Philippe-Auguste avait forcé le neveu et successeur de Philippe d'Alsace, Baudoin, à ratifier le traité fait par son prédécesseur. L'as-

(1) Oudegherst, chap. LXXV.
(2) Id. *Ibid.*
(3) Hennebert, t. II, l. VI.
(4) *Exposition des trois Etats du païs et comte de Flandres*, p. 23.

Digitized by Google

semblée décréta que ce démembrement n'avait pu se faire légitimement sans le consentement des Etats (1).

L'Artoit fut érigé en comté en 1237. Saint Louis donna en apanage à son frère puîné, Robert, le pays d'Artois, et notamment les villes d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin, de Bapaume, de Lens avec leurs appartenances (2).

Les comtes d'Artois convoquèrent sans doute les Etats du pays; mais on n'en trouve pas la trace dans les archives d'Artois. Nous citerons quelques fragments d'une pièce des archives de Lille, de laquelle il résulte que la composition d'Artois fut introduite et consentie par les Etats de la province, au temps de la comtesse Mahaut, pour que le comte fût quitte de la gabelle que le roi de France avait établie. « Quant à la composition d'Artois, que l'on nomme l'ayde ordinaire portant XIIIIm francs deXL gros ou environ, icelle fut introduicte et consentie des Estats d'Artois, affin que la ditte comté fust quitte de la gabelle que le roi de France avoit usurpée seullement au temps et petit de temps paravant la ditte comtesse Mahault. Laquelle Mahault a toujours joy de son temps de la ditte ayde et s'y ont pareillement ses successeurs à leur prouffit et est la ditte composition comprinse en la valleur d'Artois..... et est chose vraye que l'on a accoustumé chacun an es festes de Pentechouste renouveller la ditte composition ad ce appellez et evocquez jasoit qu'ils n'y comparendt les Estats d'Artois par les esleus d'Artois, officiers de la ditte composition. Et pour ce que par aucun temps possible sans raison on a demandé l'octroy et grace du roy, disant que le roy ne le baillera s'il ne veut, cest chose certaine au contraire que aussy ne consentiroit le comte d'Artois et les Estats de son dit pays et comté. La ditte ayde ordinaire qui se doit consentir et accorder chacun an comme dit est et à ce propos, sont adjournez les dits Estats, lesquels l'on adjourneroit sans cause et raison s'ils ne pouvoient consentir ou dissentir la ditte ayde (3). »

La plus ancienne assemblée, dont parlent les chroniqueurs (4), après l'érection de l'Artois en comté, est celle qui eut lieu en 1338, à l'occasion d'un traité conclu entre Edouard III et Philippe VI de

(1) « *Propterea quod absque decreto publici concilii, reclamante populo comes eam alienasset.* » (Meyer, *ibid.*)

(2) *Ordon. des rois de France.* — Saint Louis, juin 1237.

(3) Archives de Lille. — Portefeuille contenant des pièces relatives aux ci-devant Etats d'Artois. A, 72.

(4) Locre, p. 140. *Anno* 1338 : « *Atrebati, ineundæ inter Philippum Valesium et Eduardum reges pacis gratia, comitia celebrantur.* »

Digitized by Google

Valois. La ville d'Arras est nommée dans le procès-verbal des Etats généraux de 1356, parmi les villes qui ont envoyé des députés à cette assemblée (1).

A l'époque de la captivité du roi Jean, les Etats d'Artois, comme ceux des autres provinces, prouvèrent leur dévouement à la royauté: ils accordèrent, pour la rançon du souverain, une aide de 14,000 liv. (1361-1862) (2). Cette contribution était la composition dont nous venons d'indiquer l'origine. Le roi déclara que l'octroi de l'aide accordée par les Etats ne pourrait nuire à leurs priviléges et franchises (1365-1366) (3), et une charte exempta l'Artois, le comté de Saint-Pol et le Boulonnais, dont les trois ordres assemblés avaient offert les 14,000 liv., des impositions particulières qui se levaient sur le vin et les autres denrées (4). Dans les années postérieures, les besoins du roi étant les mêmes, les Etats votèrent la continuation de l'aide (5), et l'exemption fut renouvelée par les rois de France. La taille ayant été rendue permanente, le don de la composition ou de l'aide le fut aussi (6).

Charles VI, au commencement de son règne, renouvela la promesse que son père avait faite aux habitants d'Artois de respecter leurs immunités, noblesse, franchises, libertés, priviléges, constitutions, usages et coutumes (7).

(1) Henrion de Pansey, *Histoire des assemblées nationales*, chap. VI, p. 97.

(2) Secousse, préface du t. III des *Ordon. des rois de France*, p. XCII et XCVII.

(3) *Ordon. des rois de France*, t. IV, p. 690.

(4) D. de Vienne, *Histoire d'Artois*. — Archives de l'hôtel de ville de Saint-Omer.

(5) Les Etats d'Artois sont convoqués en 1374, 1375, 1377, 1378, 1379 et 1380, pour le vote de l'aide annuelle (*Recueil des Etats généraux*, t. 8).

(6) Cette somme de 14,000 livres, qu'on appelait l'ancienne *composition*, fut, dans la suite, multipliée à proportion de l'augmentation des impôts. Lorsqu'en 1569, on changea la forme de perception et qu'on établit les centièmes, on conserva toujours le nom de l'ancienne composition; « ce qui s'est perpétué, dit D. de Vienne, jusqu'à nos jours; car, lorsque l'intendant de la province demande à l'assemblée générale des contributions au nom du roi, il commence par articuler la composition des 14,000 livres comme devant être payée, et se payant effectivement à part; observation honorable pour les Artésiens, qui leur rappelle, chaque année, le souvenir des marques de bonne volonté que leurs ancêtres ont données dans les temps les plus antiques de la monarchie, et qui leur ont mérité, de la part du gouvernement, de voir la province comprise dans le petit nombre de celles à qui il a été accordé de payer par abonnement les impôts. »

(7) *Ordon. des rois de France*, Charles VI, 1380.

Digitized by Google

§ IV. Les Etats d'Artois, sous les ducs de Bourgogne, défendent les intérêts financiers de la province et prennent part aux événements qui intéressent le pays.

Le mariage de Marguerite, fille de Louis de Male, avec le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, fit passer l'Artois, en 1384, dans la maison des ducs Capétiens-Valois de Bourgogne. Sous leur domination, les trois Etats d'Artois s'assemblaient pour délibérer sur les subsides que leur demandait le prince.

Une assemblée eut lieu dans ce but, le 2 mars 1414. Le Mémorial des Etats d'Artois donne la liste des 121 gentilhommes présents. Ce fut le gouverneur de la province, Guillaume de Bonnières, qui fit la demande de subsides, au nom de Jean de Bourgogne, qui assistait à la séance. Il conclut en priant les députés d'être bons et loyaux sujets, et leur promit en retour que le duc leur serait bon prince. L'aide proposée fut votée. Six ans plus tard (1420), l'abbaye de Saint-Bertin reçut dans ses murs les députés de la province convoqués par Philippe le Bon, pour voter les subsides nécessaires à l'organisation d'une nouvelle armée (1).

Dès cette époque, on voit que les Etats d'Artois ne se réunissaient pas seulement pour discuter les intérêts financiers du pays. Chaque fois qu'il se passait quelque événement intéressant pour la province, ils étaient convoqués et consultés. En 1426, le duc de Bourgogne, voulant empêcher le mariage du duc de Glocester avec Jacqueline de Hainaut, fit assembler les Etats à Arras et les pria d'en écrire au pape; ce qu'ils firent. Ils signèrent ainsi leur lettre : « Viri humillimi et devoti prælati cæterique viri ecclesiastici, nobiles et communitates villarum tres status comitatus Artesiæ representantes (2). »

Lorsque le duc de Bourgogne eut formé le projet d'aller en personne combattre contre les Turcs qui s'avançaient en Europe, il s'adressa aux Etats d'Artois pour obtenir des subsides. J. Du Clerq nous fait, dans ses Mémoires, la relation suivante des Etats tenus à cette occasion, le 24 avril 1455 : « Après que le duc Philippe de Bourgogne olt esté reçu, festoyé et honoré en la ville d'Arras, le dit duc assembla et manda les trois Estats de la comté d'Artois aulxquels trois Estats il requist que, adfin de résister aulx ennemys de la foy,

(1) Hennebert, *Histoire d'Artois*, t. III, p. 289. — Grand cartulaire de Saint-Bertin, t. VI.

(2) D. de Vienne, *Histoire d'Artois*. — Archives de l'hôtel de ville de Saint-Omer.

Digitized by Google

qu'ils volsissent faire ayde de six vingt mille couronnes d'or, les soixante-dix pesant huict onces, qui est le marc de Troye, de laquelle ayde qu'il requit les dits trois Estats furent moult esbahis; car la comté d'Artois en domaine ne vault au comte d'Artois que quatorze mille francs ; toutesfois, tant par crainte que par amour, on lui accorda et promit payer cinquante six mille francs, moiennant qu'il ne leveroit point le dit argent jusques a ce qu'il partiroit, et son armée avecq luy pour aller sur les dits Turcs, et aussy le duc de soy mesme le promit (1). »

On trouve aux archives de Lille « le transcrit de lettres-patentes de Monseigneur le duc de Bourgogne, par lesquelles il ordonne, commet et establit Hué de Dampierre, dit Baudin, à l'office de receveur général des quatre aydes à lui accordées par les trois Estats des pays et comté d'Artois, pour son voyage et armée de Turquie, à l'encontre du Grand Turc et ses alliés, ennemis et adversaires de la foy chrétienne (2). »

Le comte de Charollais réunit à Arras les Etats en 1462. Le même Duclerq a encore raconté ce qui se passa dans l'assemblée. « Le vingtième jour de novembre, dit-il, en la ville d'Arras, furent, au commandement du duc de Bourgogne, par le comte de Charollois, son fils, assemblés les trois Estats d'Artois et leur fust montré par l'évêque de Tournay, le sieur de Créqui et Richard Pinchon, procureur général du dit duc Philippe, plusieurs affaires que le dit duc avait soutenues ; pour les quelles supporter il requerroit au pays d'Artois, dix ans durant, chacun an deux tailles, qu'on appeloit aydes, avec l'ayde ordinaire qu'on prendroit la gabelle du selle qui jadis courroit en Artois et montoit chacun ayde a XXIIIJ^{m} francs; laquelle requeste ne fut point accordée; mais on lui accorda lever seulement deux aydes pour le dit an; desquelles deux aydes, le comte de Charollois avoit demy ayde pour lui et à son prouffit (3). » On voit, par ces différents documents, que les Etats d'Artois conservaient leur indépendance vis-à-vis des ducs de Bourgogne, et ne se soumettaient pas aveuglément à toutes leurs demandes.

Comines nous apprend (4) que les Etats d'Artois avaient déclaré

(1) *Mémoires de J. Duclerq*, publiés par M. de Reiffenberg, t. II, p. 206.

(2) Archives de Lille. Comptes des aydes extraordinaires accordées par les Etats d'Artois à Mgr le duc de Bourgogne pour un voyage en Turquie, 1456. — A. n° 377.

(3) *Mémoires de J. Duclerq*, publiés par M. de Reiffenberg, t. III, p. 232 et 233.

(4) *Comines*, chronique de Louis XI.

Digitized by Google

qu'ils reconnaîtraient le comte de Charollais comme leur seigneur après la mort du duc de Bourgogne. Il n'y a guère trace des rapports qui peuvent avoir existé entre les Etats d'Artois et Charles le Téméraire. On trouve seulement, dans le chroniqueur Locre, l'indication d'une assemblée qui se tint, en 1470, à Hesdin.

§ V. Inaction des Etats d'Artois sous Louis XI.

Malgré d'actives recherches, nous n'avons pu découvrir aucun document qui nous fasse connaître la réunion et le rôle des Etats d'Artois, quand Louis XI eut repris la ville d'Arras (1). Nous sommes porté à croire que, pendant la durée de son règne, ils ont, en quelque sorte, disparu. Louis XI ne leur était pas favorable, puisqu'il ne les convoqua pas, comme les autres Etats provinciaux du royaume, pour ratifier le traité conclu à Arras, en 1482, avec le duc d'Autriche et les conventions stipulées pour le mariage du Dauphin avec la fille du duc. En effet, on ne les trouve pas mentionnés sur la liste des quarante-sept réunions d'Etats qui eurent lieu alors, liste que nous a conservée Comines. Et pourtant qui était plus intéressé dans la question que l'Artois, qui, avec la Franche-Comté, formait la dot de Marguerite d'Autriche ?

Du reste les Arrageois éprouvèrent de la part de Louis XI la plus singulière alternative de bons et de mauvais procédés. Tandis qu'il exigeait d'eux le reste de quelques subsides imposés par le duc Charles, et dont il les avait auparavant déchargés, il les exempta pour six ans de l'ancienne composition (2).

A peine Louis XI était-il mort que l'on vit les Etats de la province

(1) Il faut ici distinguer la ville de la cité; elles étaient séparées par une muraille et par un fossé dans lequel passait un bras de la petite rivière nommée *le Crinchon*. La cité, plus ancienne que la ville, n'était point, comme la ville, du domaine des comtes d'Artois; elle appartenait à l'évêque et au chapitre, sous la souveraineté immédiate du roi de France. Le magistrat de la cité avait sous l'autorité de l'évêque, une juridiction roturière sur toute l'étendue de la cité, sans appel immédiat à la salle épiscopale. Mais les échevins, soumis à la nomination de l'évêque, seigneur foncier, n'avaient point le maniement des deniers publics. L'administration financière était réservée aux trois Etats de la cité, composés du représentant de l'évêque, du député du chapitre et du délégué des échevins. La ville et la cité n'ont été réunies qu'en 1749, par un édit royal qui les soumit à la même juridiction. (Voyez le savant ouvrage de MM. d'Héricourt et Godin, sur les rues d'Arras, 2 vol. in-8°.)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois, et principalement de la ville d'Arras*, par Harduin, 1763, p. 147.

Digitized by Google

rentrer en possession de leur influence. Charles VIII répara le mal que son père avait fait aux habitants d'Arras. L'évêque et quelques membres des trois Etats allèrent trouver le seigneur de Thienne qui commandait dans l'Artois, pour le prier de ne pas différer l'exécution de l'édit qui rétablissait Arras dans ses anciens droits (13 janvier 1483).

§ VI. Les Etats d'Artois recouvrent leur influence sous Maximilien d'Autriche et sous Philippe le Beau.

Le traité de Senlis (23 mai 1493) remit l'Artois sous la domination de Maximilien d'Autriche, mais le fils qu'il avait eu de Marie de Bourgogne, Philippe le Beau, prit bientôt possession de ses Etats sous la tutelle des Gantois. Ce jeune prince, mis en défiance contre son père par les Gantois, se laissa persuader que Maximilien avait dessein de surprendre Saint-Omer avec dix mille Anglais. Il écrivit une lettre aux habitants pour les exhorter à conserver la neutralité et à se tenir en garde contre les entreprises de Maximilien. Les trois Etats jugèrent que la lettre de Philippe n'était fondée que sur des soupçons ; ils répondirent donc « qu'ils ne voyaient rien qui pût justifier les craintes de Philippe ; que le traité de paix, et spécialement l'article qui concernait la ville, étaient trop récents, pour qu'on pût les mettre en oubli ; qu'ils avaient promis et juré de les observer ; qu'ils ne seraient point infidèles à leur serment ; qu'ils étaient résolus de le garder en tout point et de se conduire de manière qu'on ne pût ni les blâmer, ni les surprendre (1). » Cette réponse nette et ferme des Etats calma les frayeurs de Philippe. Charles ayant offert des troupes à la ville de Saint-Omer, sous prétexte de la préserver d'une invasion, mais en réalité pour s'en emparer, le duc d'Autriche fut alarmé de cette offre. Il envoya à Saint-Omer un nommé Viart qui assembla les Etats et fit un discours sur les avantages que retirerait la ville de Saint-Omer en conservant la neutralité. En réponse à ce discours, les Etats promirent de nommer des commissaires pour veiller à ce qu'il ne se tînt pas d'assemblées contraires aux intérêts de la ville et pour rendre compte de tout ce qui pourrait lui être préjudiciable. Ils assuraient en même temps, qu'on donnerait à Philippe une pleine satisfaction sur toutes choses. En mai 1500, l'archiduc Philippe appela les Etats pour leur demander deux aides qui lui furent accordées (2).

(1) D. de Vienne, *Histoire d'Artois*.
(2) Hennebert, *Histoire d'Artois*, t. III.

Digitized by Google

Ce Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas et de l'Artois par sa mère, devint par sa femme, Jeanne la Folle, roi de Castille, en 1504. Depuis cette époque jusqu'à l'occupation française, en 1640, l'Artois resta sous la dépendance des souverains espagnols.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Les États d'Artois sous la domination espagnole, 1504-1640.

Ici les documents deviennent plus nombreux ; aussi peut-on mieux apprécier l'action politique et administrative des États d'Artois, et se rendre un compte plus exact de leur organisation, de leurs droits et de leurs attributions.

§ I. Confirmation des priviléges de l'Artois par Charles-Quint.

Le fils de Jeanne la Folle et de Philippe le Beau, Charles-Quint, quoique roi d'Espagne, se souvint qu'il était Flamand, et respecta les priviléges de ses provinces du nord. En 1525, il déclara, par lettres patentes, que le tiers état n'était point soumis aux accords faits par les deux autres ordres, et que, pour la validité d'un accord, il convenait d'avoir le consentement des trois ordres conjointement (1). Des lettres patentes du 20 novembre 1529 confirmèrent l'exemption dont jouissait l'Artois des droits de domaine, d'imposition de haut passage, de sortie du royaume et autres, pour les marchandises qui venaient du dehors (2). En 1536, le droit de faire lever les contributions, que la province avait accordées, fut donné à la province elle-même, et lui a toujours été conservé.

Les États d'Artois furent réunis, le 19 novembre 1540, par Charles-Quint, qui leur demanda 50,000 florins pour six ans. Les députés y souscrivirent en le suppliant de confirmer les coutumes et priviléges d'Artois, alors singulièrement restreints par les atteintes que l'on y avait portées (3). L'assemblée fut convoquée à Saint-Omer, en 1541 (4). Les trois États du pays d'Artois accordèrent à l'empereur

(1) Observations de M. Demazures, procureur général du pays et comté d'Artois, tant sur les coutumes générales du pays d'Artois et pratiques y observées que d'autres provinces des Pays-Bas et à l'environ, divisées en cinq livres (tit. 25). (Ms de la bibliothèque de M. A. Godin, archiviste du Pas-de-Calais.)

(2) Hennebert, *Histoire d'Artois*.

(3) Id.

(4) Archives de Lille, A, n° 505.

Digitized by Google

60,000 carolus d'or (8 février 1542) (1). En 1551, Charles-Quint exigea 100,000 florins (2).

C'est à cette année que commence un recueil des actes et résolutions des Etats d'Artois (3), qui va nous permettre d'étudier attentivement les divers rouages de cette institution. C'est ici le moment de donner quelques explications sur la composition, sur la tenue des Etats et sur leurs moyens de communication avec le gouvernement à l'époque qui nous occupe.

§ II. Composition des Etats d'Artois.

Nous avons déjà vu que les Etats d'Artois se composaient de trois ordres. Les membres des Etats étaient, pour l'ordre ecclésiastique, les évêques d'Arras et de Saint-Omer, les abbés réguliers de la province et les députés des chapitres. Quant à l'ordre de la noblesse, il fallait avoir en Artois une terre à clocher pour en faire partie. En 1576, le corps de la noblesse décida qu'un gentilhomme pouvait avoir son entrée aux Etats, lorsqu'il possédait une terre à clocher provenant du chef de sa femme, pourvu qu'elle fût du pays et non étrangère (4). Le fils ou le frère de celui qui était admis ne pouvait y assister ; cette exclusion finissait à la mort du membre des Etats, s'il laissait un fils ou un frère de l'âge voulu pour le remplacer. L'admission de l'oncle n'était point incompatible avec celle du neveu.

Le tiers état était composé des députés des échevinages des principales villes de la province, qui étaient Arras, Saint-Omer, Aire, Béthune, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Pernes (5) et Lillers. Les douze échevins de la ville d'Arras assistaient en corps à l'assemblée des Etats, mais n'avaient qu'une voix. Les autres échevinages étaient représentés par un, deux, et quelquefois trois députés, mais n'ayant aussi qu'une seule voix.

(1) Archives de Lille, A, nº 505.

(2) Hennebert, *Histoire d'Artois*, t. III.

(3) Voyez, *Archives du Pas-de-Calais*, le Recueil par lettre alphabétique de matières, des actes et résolutions des assemblées générales et à la main des Etats d'Artois, des ordonnances et placards des rois d'Espagne, souverains des Pays-Bas, de 1531 à 1640. — Ms contenant 441 pages.

(4) *Id.*, titre Assemblées.

(5) *Recueil des résolutions*. Requête, en 1591, des habitants de Pernes, tendant à ce que les Etats voulussent *réputer cet endroit pour ville*. Cette requête ne porte point de réponse; cependant on remarque ladite ville, au nombre des comparantes du tiers état, à une des assemblées suivantes..

Digitized by Google

Avant la pleine souveraineté acquise par le traité de Madrid, les Etats ne s'assemblaient que par l'autorité des rois de France ou par celle des comtes d'Artois, avec la permission des rois de France (1).

§ III. Convocation des membres.

Des lettres de convocation étaient envoyées notamment aux membres de la noblesse. On remarque surtout dans les listes de comparution que tel..... *a exhibé ses lettres.* Il est même quelquefois ajouté qu'*il a prêté serment.* On trouve quelques lettres émanées de la cour de Bruxelles, adressées aux magistrats des villes, en 1580 et suiv. En 1595, le gouverneur général des Pays-Bas chargea les Etats d'Artois d'écrire par eux-mêmes aux membres des Etats pour cette fois seulement (2). Aucun membre ne pouvait être représenté dans l'assemblée par un procureur spécial (3). Il n'y avait que le prieur de Saint-Vaast qui pût, l'abbaye étant vacante, assister aux Etats. On ne pouvait se dispenser de se rendre aux réunions, à moins d'excuse légitime : chaque absence était punie de 60 liv. d'amende (4).

§ IV. Siége de l'assemblée.

Le siége de l'assemblée dépendait de la volonté du souverain qui était libre d'indiquer un lieu ou un autre pour la réunion : c'est l'opinion d'Hennebert. Les Arrageois soutenaient que leur ville, étant la capitale de l'Artois, devait être le siége des Etats; mais ils n'avaient ni privilége, ni prérogative qui appuyât leur prétention. « En 1578, les Etats d'Artois étaient assemblés à Béthune, à cause d'une maladie contagieuse qui sévissait à Arras. Les députés de la ville protestèrent contre la tenue de l'assemblée à Béthune, comme contraire à l'usage, qui exigeait que les assemblées se tinssent dans la capitale de la province. Les Etats prétendaient que l'assemblée devait avoir lieu où le prince l'avait déterminé, et en effet, l'archiduc l'avait convoquée à Béthune. Le magistrat d'Arras représentait que cette

(1) *Recueil des résolutions*, titre Assemblées.

(2) *Id.*, titre Assemblées.

(3) « Résolution des Etats de 1774, de n'admettre aucune personne chargée de procuration par les membres des Etats pour assister aux assemblées en leur lieu et place. » (Titre Assemblées.)

(4) « En 1577, à cause de l'absence de beaucoup de membres du clergé et de la noblesse, les Etats enjoignent aux membres de se trouver aux assemblées à peine de 60 livres d'amende pour chaque absence, à moins d'excuse légitime. » (*Recueil des Résolutions*, titre Assemblées.)

Digitized by Google

tenue d'assemblée hors la ville d'Arras n'avait pour cause que les séditions et révoltes populaires d'une partie des bourgeois d'Arras attachés au parti du prince d'Orange (1). » Les trois ordres prirent la résolution de quitter Béthune, pour aller achever leur session à Arras, où les troubles étaient alors apaisés. Du reste, les assemblées furent rarement convoquées dans d'autres villes qu'Arras. Ordinairement les Etats siégeaient en l'abbaye royale de Saint-Vaast. On voit cependant qu'en 1572 elle s'est tenue en l'hôtel de ville, à cause de la maladie de M. l'abbé de Saint-Vaast (2).

§ V. Commissaires du roi auprès de l'assemblée.

Le souverain était ordinairement représenté auprès des Etats par deux commissaires et quelquefois par trois. Le premier était le gouverneur général d'Artois; le second était, depuis 1530, le président du conseil de la province. On a vu quelquefois, à la place du gouverneur, un membre du conseil d'Etat, ou quelque autre personne de la plus haute dignité de la cour de Bruxelles. C'étaient les gouverneurs généraux des Pays-Bas qui nommaient, au nom du souverain, ces commissaires, et les chargeaient de leurs ordres. Après avoir exposé à l'assemblée leurs instructions, les commissaires en déposaient les minutes sur le bureau.

§ VI. Cahier de doléances. — Députation à la cour.

Les Etats d'Artois présentaient leurs doléances au souverain de la même manière que les autres assemblées provinciales; ils chargeaient trois de leurs membres de présenter aux gouverneurs généraux des Pays-Bas et à leur conseil des *points* ou *cahiers*, et de solliciter des réponses à leurs demandes. Ces députés, choisis dans les trois ordres, s'appelaient députés de la cour. Anciennement les députations à la cour n'étaient que momentanées; elles avaient lieu pendant la tenue des assemblées. Les députés allaient à Bruxelles, tantôt pour présenter les actes d'offres ou d'accord, aussitôt qu'ils étaient signés, tantôt pour présenter les cahiers des affaires de la province et obtenir les réponses et décisions de la cour; d'autres fois, pour assister aux assemblées des Etats généraux de toutes les provinces des Pays-Bas, qui s'assemblaient à Bruxelles pour discuter sur les intérêts communs. Souvent des affaires pressantes et imprévues appelaient encore les députés à Bruxelles. Pendant l'absence

(1) *Recueil des résolutions*, titre Assemblées.
(2) *Id.*, titre Assemblées.

Digitized by Google

des députés à la cour, les assemblées étaient suspendues. A leur retour, les membres des trois corps se rejoignaient pour entendre le rapport des affaires sollicitées auprès du gouvernement.

Les instructions des députés à la cour étaient couchées dans les registres aux assemblées ; ils ne pouvaient changer, ni altérer aucune chose contenue dans les résolutions des Etats qu'ils étaient chargés de soutenir (1). Leurs rapports aux assemblées paraissent avoir été faits verbalement.

Le voyage des députés à la cour devait être payé par le roi, chaque fois qu'ils allaient à l'assemblée des Etats généraux des Pays-Bas, ou lorsqu'ils étaient appelés par Sa Majesté. On voit qu'ils ont été taxés, en 1577, pour leur voyage à Bruxelles, à 7 l., par jour, pour les prélats; à 4 l., pour les chanoines; à 7 l., pour les nobles et à 4 l., pour les députés des villes. En 1588, les honoraires des députés du clergé et de la noblesse ont été portés à 12 l. et pour les députés des villes à 8 l. Plus tard on les augmenta encore. Pour obvier aux frais des fréquents envois de députés à la cour, l'assemblée résolut (1598) de se servir du ministère d'un avocat pour continuer la sollicitation des affaires comme agent des Etats en cour (2).

§ VII. Députation ordinaire. — Députés à l'examen et à l'audition des comptes.

Il nous reste à parler des députés ordinaires. Les Etats d'Artois, chargés de l'administration intérieure de la province, remettaient leurs pouvoirs à trois députés, élus chacun par l'ordre qu'ils représentaient. Ils formaient un bureau permanent à Arras et étaient chargés d'exécuter les ordonnances des Etats et de pourvoir, dans l'intervalle des sessions, à toutes les affaires du pays. Ils touchaient une indemnité (3).

Dans les temps anciens, les députés ordinaires étaient nommés à vie. On ne leur donnait de successeurs qu'à leur mort (4). On nommait assez souvent pour députés à la cour des députés ordinaires,

(1) Titre Députations à la cour, 1609.

(2) *Id.*

(3) Titre Députations ordinaires : « 1614. Résolution des Etats de disposer d'une somme de 12,000 liv. pour reconnaître les bons services de M. le baron d'Auchy dans sa députation. »

(4) Titre Députations ordinaires. — Dans le plus ancien registre aux assemblées, commençant en 1551, on ne trouve point de nominations de députés ordinaires. Ce n'est qu'en 1584, au deuxième registre, qu'on voit la nomination d'un député pour la noblesse. On peut croire, cependant, qu'il y en avait eu de nommés avant cette époque.

Digitized by Google

sans que cette double députation dérangeât l'administration ordinaire de la province, les députations à la cour n'étant que momentanées.

La durée de la députation ordinaire fut fixée plus tard pour la noblesse à six ans, puis limitée à trois ans (1).

Il faut remarquer que la qualité de *commis des Etats, commis aux impôts*, se confondait anciennement avec celle de député ordinaire.

Les députés ordinaires, comme interprètes et exécuteurs des ordonnances des Etats, ne pouvaient rien changer aux résolutions des assemblées (2).

Il y avait une troisième sorte de députés à l'examen et audition des comptes de la recette et dépense des octrois et autres impositions (3). Ils étaient renouvelés tous les trois ans (4).

François Filon.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) En 1614, nomination de M. de Vendin à la députation ordinaire du corps de la noblesse pour six ans, au lieu et place de M. le baron d'Auchy, décédé dans la députation après vingt-trois ans d'exercice. (Titre Députations ordinaires.)

En 1624, arrêt du corps de la noblesse portant que le député ordinaire n'exercerait sa députation que pour trois ans, sans qu'il pût être continué, comme il avait été réglé pour la députation aux comptes, et que les voix et suffrages ne pourraient avoir lieu pour les absents. (Même titre.)

(2) Même titre.

(3) En 1535, résolution du corps de la noblesse, portant que, lorsque quelqu'un manquerait à l'audition des comptes par absence pour des besoins légitimes, le député ordinaire de la noblesse, conjointement avec l'autre gentilhomme député aux comptes, pourraient y appeler quelque noble le plus à la main; portant aussi qu'aucun gentilhomme ne pourrait être choisi pour député aux comptes ou pour député ordinaire, qu'il n'eût été initié dans les affaires du pays et n'eût été reçu quelques années auparavant en l'assemblée des Etats. (Titre Députations aux comptes.)

(4) Même titre, 1599.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA CIRCONSCRIPTION ACADÉMIQUE DE LYON, pour l'année 1858. (*Partie littéraire.*)

Lyon occupera la plus grande place dans ce compte rendu des travaux académiques de l'année 1858, et c'est justice; car il est pour toute une partie de la France un foyer intellectuel considérable aussi bien qu'un vaste marché d'affaires, et son rayonnement s'exerce sur les départements qui l'entourent. Il s'y imprime et surtout il s'y publie beaucoup plus d'ouvrages que dans toutes les villes environnantes réunies. Il y a encore pour cette année une autre raison de cette préférence; c'est que les Sociétés de Mâcon, de Châlon, d'Autun, de Saint-Etienne, de Bourg, ne font pas toutes paraître leurs Mémoires annuellement ni à des époques fixées; il n'est donc pas aisé de réunir leurs travaux avant un certain temps, et nous nous voyons obligés d'ajourner, au moins en bonne partie, l'appréciation que nous en voulions faire.

Notre compte rendu comprendra deux chapitres distincts consacrés, l'un à l'histoire et à l'archéologie, l'autre à la philosophie et aux sciences morales.

Histoire et archéologie.

Histoire. — M. Peyré, ancien magistrat, vient de faire paraître à Lyon une histoire de la première croisade en deux volumes in-8°, avec des plans et des cartes itinéraires. C'est un ouvrage complet pour lequel tous les travaux antérieurs ont été mis à profit, et qui fera désormais autorité.

La première croisade a été étudiée et racontée si souvent qu'on pourrait croire le sujet épuisé. Michaud, bien que superficiel et léger

Digitized by Google

sur plus d'un point, l'a traitée longuement dans son grand ouvrage. M. Poujoulat, dans sa correspondance d'Orient, a discuté sur les lieux mêmes une partie des difficultés d'interprétation que présentent les monuments qui la concernent. Tout en rendant à ces recherches et à d'autres encore qu'il serait long d'énumérer la justice qu'elles méritent, M. Peyré a pensé que tout n'était pas dit, et qu'il était possible de reprendre avec plus d'exactitude le récit d'une entreprise, qui était assurément jusqu'à ce siècle-ci la plus considérable et la plus singulière qu'on eût jamais faite. Il suffit de lire quelques pages de son livre pour lui donner pleinement raison.

Combien en effet nommera-t-on d'historiens qui n'aient laissé rien à faire à leurs successeurs? Combien après lesquels il ne reste ni erreurs traditionnelles à relever, ni faits ignorés à retrouver, ni faits dénaturés et mal jugés auxquels il importe de restituer leur caractère et leur physionomie? On ne rétablira peut-être que des détails; mais ce sont les détails qui font l'ensemble. Les historiens qui négligent de bien étudier certains détails ou de les mettre à leur place, saisissent mal l'ensemble, et leurs tableaux manquent de l'harmonie nécessaire. C'est là un défaut et un danger très-commun, surtout quand il s'agit d'événements qui prêtent à l'imagination, et qui sont devenus de bonne heure de magnifiques sujets d'épopée, comme la croisade de Godefroy de Bouillon.

M. Peyré a commencé par établir que la critique des documents historiques relatifs à la croisade n'avait pas été faite avec un soin suffisant. Nous possédons sur cette époque des matériaux très-importants, très-nombreux, mais surtout très-divers. On n'avait pas jusqu'ici déterminé avec assez d'exactitude leur valeur réelle, assigné à chacun d'eux le degré de foi qu'il mérite, classé leurs témoignages plus d'une fois contradictoires. On s'était même servi de textes fort mauvais; quelques chroniques avaient été particulièrement mutilées. C'est pourquoi l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entrepris depuis plusieurs années son grand recueil des historiens des croisades, dont une partie seulement a paru. Parmi ces chroniques, une des plus curieuses, parce qu'elle a été écrite en Orient, est celle du continuateur de Guillaume de Tyr, qu'on appelle à tort ou à raison Bernard le Trésorier. Elle a été éditée autrefois dans la collection de M. Guizot, d'après un texte fautif et surtout extrêmement tronqué. L'Académie de Lyon en possède dans un de ses manuscrits particuliers un texte infiniment supérieur et qui renferme de longs et intéressants passages inédits. C'est de ce manuscrit, dont les variantes seront reproduites dans un

Digitized by Google

des volumes de l'Institut aujourd'hui sous presse, que M. Peyré s'est servi directement.

M. Peyré a mis encore à contribution des documents d'un autre genre qui avaient été négligés jusqu'à lui : je veux dire les chansons de Gestes. Il a tiré entre autres un grand parti de la chanson d'Antioche, éditée il y a peu d'années par le savant M. Paris. De tels documents sont d'un emploi difficile; la chanson d'Antioche a passé par plusieurs rédactions, et la dernière, celle du trouvère Graindor, n'est pas contemporaine des événements : cependant, en dépit de l'altération poétique que les faits y ont subie, on y trouve l'explication de nombreux détails et des renseignements géographiques ou même techniques qui fournissent un utile commentaire des histoires. M. Peyré a fait l'usage le plus judicieux de ces récits poétiques qu'il ne faut ni adopter d'une manière aveugle, ni rejeter légèrement, et dont la comparaison avec des documents d'un caractère plus sérieux et plus certain permet à l'observateur attentif de démêler comment la tradition s'est établie, quelle part de vérité elle a conservée et quelle part elle a faite à la fiction.

Voilà comment M. Peyré a pu entrer en lice avec de nouvelles armes, ou du moins avec des armes fourbies à neuf, et comment il s'est rendu tout à fait maître du terrain dans une carrière que ses devanciers avaient parcourue un peu à la hâte et n'avaient pas explorée d'avance avec le même soin.

Dès le début, il replace sous leur vrai jour les événements qui ont précédé la croisade et qui l'ont amenée ; il fait connaître la condition des chrétiens de Jérusalem pendant la domination des Arabes et les persécutions par eux subies sous les différentes dynasties musulmanes qui furent tour à tour maîtresses de la ville sainte ; il cite les lettres et les demandes de secours adressées par les patriarches au Saint-Siége ou aux rois de l'Occident. Il y ajoute les lettres envoyées par les papes aux princes chrétiens, et les mesures prises par ces princes pour garantir la sûreté des pèlerins de Syrie. Il insiste sur cette grande considération qu'à la fin du onzième siècle l'islamisme avait repris de tout côté sa force d'agression et de prosélytisme. Les Turcs arrivaient au Bosphore et menaçaient déjà de s'y établir, tandis que les Arabes étaient encore maîtres de la moitié de l'Espagne, et que les Almoravides du Maroc essayaient de reporter la domination de leurs coreligionnaires jusqu'aux Pyrénées, c'est-à-dire de regagner le terrain que les conquêtes des rois chrétiens de la Péninsule avaient fait perdre à la religion de Mahomet.

M. Peyré raconte avec un soin particulier les expéditions de

Digitized by Google

Gottschalk, de Pierre l'Ermite et du comte allemand Emicon, qui tous précédèrent Godefroy de Bouillon; il nous montre que ces expéditions furent beaucoup mieux conduites et mieux ordonnées qu'on ne l'avait dit, et il prouve qu'en général on s'est fort exagéré la prétendue anarchie du moyen âge. Il fait comprendre la manière dont les différents corps d'armée se sont formés et réunis; il suit leur marche par la même route ou des routes différentes, en étudiant les lieux militairement. Rien ne lui échappe de la stratégie des chefs, de leur diplomatie, de leurs mesures de prévoyance et de la manière dont ils entretenaient leurs troupes.

Jusqu'ici les rapports des croisés avec les Grecs avaient été présentés de la manière la plus obscure et la plus confuse; M. Peyré les expose avec beaucoup de clarté et de vraisemblance. Suivant lui, presque tous les chefs firent avec l'empereur Alexis Comnène des traités, les uns généraux, les autres particuliers, qu'ils s'efforcèrent d'exécuter, en dépit des sentiments d'irritation que la masse des Latins éprouvait contre les Grecs. La masse des Latins voyait dans les Grecs des alliés douteux, sentait une antipathie profonde pour leur caractère orgueilleux et faux, et craignait d'être leur dupe. Ils voulaient bien leur rendre le service de battre les Turcs; mais ils ne voulaient pas que toutes les charges de la guerre fussent pour eux et que les Grecs en eussent le profit. Ces sentiments ou ces préjugés populaires éclatent dans le récit des chroniqueurs qui faisaient partie de l'expédition; ils s'accordent pour imputer aux Grecs les trahisons les plus invraisemblables. M. Peyré pense que plusieurs de ces trahisons prétendues sont fort douteuses, qu'elles eussent été d'énormes fautes, et qu'en réalité les chefs des croisés agirent souvent d'un commun accord avec Alexis. Ainsi les Latins firent un crime à Godefroy de Bouillon d'avoir rendu la ville de Nicée à Alexis. Mais Nicée se rendit au général des Grecs, après une surprise que les Grecs avaient préparée, et M. Peyré démontre qu'en cette circonstance tout avait été prévu et réglé entre l'empereur et les princes de la croisade.

C'est un tableau très-remarquable, très-curieux et très-instructif que celui de cette armée immense, dont on n'a jamais pu exactement savoir le chiffre, où les Français dominaient et où presque tous les peuples de l'Europe étaient en même temps plus ou moins représentés. Chose singulière, cette armée fut réunie à une époque où la féodalité avait morcelé partout les gouvernements; elle ne fut ni formée ni commandée par un conquérant, par un Alexandre ou un César. Elle n'eut même aucun commandant en chef, et ne mar-

Digitized by Google

cha que par le concert des chefs particuliers; concert si étonnant et si long, il dura près de trois ans, que les contemporains y virent un miracle sensible et le doigt de Dieu.

Il n'est guère moins remarquable qu'à cette époque, où jamais peut-être la distinction des rangs ne fut plus grande entre les différentes classes de la nation, les rapports des chefs et des soldats fussent exactement les mêmes qu'aujourd'hui. Les rangs étaient divers, les sentiments et les idées ne l'étaient pas. Pas une seule ligne d'un auteur contemporain n'autorise à croire le contraire, et nous trouverions dans le livre de M. Peyré des preuves formelles de cette communauté d'actions et de pensées. C'est avec un certain étonnement que nous rencontrons au milieu de ce moyen âge, dont on se fait souvent de si fausses idées, les principaux traits du caractère français moderne, et particulièrement ce mélange si frappant de la liberté et de l'initiative individuelles avec la subordination et la discipline. Dans les marches, dans les batailles, chacun est à son rang, depuis le chevalier banneret jusqu'au simple valet d'armée; hors de là chacun parle et agit à sa manière, juge et commente les actes des chefs : chacun manifeste ses impressions personnelles, quelles qu'elles soient. Notez que ce sont les impressions personnelles qui nous ont été transmises. Les chroniques ont été écrites par des chevaliers ou des clercs; elles font donc l'office de Mémoires particuliers, et ce qui rend la conciliation de ces Mémoires particuliers souvent difficile, c'est que nous n'avons pas les bulletins des chefs de l'expédition.

J'aurais voulu que M. Peyré nous fît connaître les armées des Grecs, des Egyptiens et des Turcs, comme celles des Latins. S'il n'y a pas aussi bien réussi, la faute en est sans doute aux documents, moins explicites sur un pareil sujet; mais il en dit assez pour faire regretter qu'il n'en ait pas dit davantage. J'insiste sur ce point d'autant plus volontiers que, malgré la grande différence de la guerre comme elle se fait aujourd'hui et comme elle se faisait il y a plus de sept siècles, l'histoire de la croisade a beaucoup de côtés par lesquels elle est moins vieille qu'on ne pense. On ne saurait croire combien, en y regardant de près, on y trouve des traits de nos guerres modernes et surtout de nos guerres d'Afrique, entreprises dans un pays à peu près semblable et contre le même ennemi.

Une des principales difficultés d'une pareille histoire, était la question religieuse. La religion tenait dans ces entreprises une grande place; elles étaient dirigées par des légats; les chefs et les soldats

Digitized by Google

avaient fait des vœux. La plupart des chroniqueurs qui ont raconté les croisades parlent de l'antiquité profane ou sacrée, surtout de la dernière; ils citent la Bible, l'Ancien et le Nouveau-Testament; ils font une foule de rapprochements justes ou faux; ils donnent aux faits une interprétation toute particulière; ils rapportent parfois des visions et des miracles. Pour être vrai, il fallait tenir grand compte de ces dispositions, déterminer jusqu'à quel point elles étaient partagées par la masse des croisés, montrer enfin l'influence réelle que la religion avait sur les actes. Grande difficulté pour les historiens qui apprécient les choses en courant, au gré de leurs préjugés ou de leur imagination : il est si aisé de généraliser l'impression produite par certains détails et nous pourrions citer de si singuliers exemples de la manière dont nos auteurs, même les plus brillants, en écrivant sur le moyen âge, ont abusé d'un fait particulier, d'une ligne, mieux encore, d'un simple mot emprunté à tel ou tel chroniqueur. M. Peyré, qui est incapable de tomber dans de telles fautes, me paraît avoir apprécié à merveille les dispositions des croisés, leur mobilité, leur curiosité, l'intérêt qu'ils prenaient à toutes les nouveautés qu'ils rencontraient, leurs raisonnements et leurs discussions; avoir fait chez eux la part de la naïveté et celle du raffinement des mœurs, et montré en même temps la force du véritable esprit religieux qui les dominait, la religion étant, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme le drapeau qui flottait au-dessus de toutes les autres bannières. C'est dans les détails d'un certain ordre, dans quelques relations particulières, dans les bruits répandus et accrédités qu'on peut étudier cette singulière physionomie morale d'une grande armée au moyen âge. A coup sûr elle n'avait été nulle part mieux reproduite que dans l'histoire de M. Peyré.

Quant aux résultats, c'est encore un sujet sur lequel les auteurs superficiels se sont donné carrière. Les uns, comme Voltaire, les ont niés et ont traité les croisades de folie; d'autres, au contraire, Robertson en tête, les ont passablement exagérés, en rapportant aux expéditions de la terre sainte la cause de toutes les révolutions du moyen âge, même de celles qui avaient commencé plus tôt, comme l'affranchissement des communes et celui des serfs.

Il était pourtant bien simple de s'en tenir aux faits et de constater que la croisade de Godefroy de Bouillon atteignit son but, qu'elle créa dans la Palestine un royaume chrétien et français, flanqué de trois principautés, également chrétiennes et françaises, et qu'en outre elle sauva les restes très-menacés de l'empire grec. La force d'impulsion de l'islamisme fut brisée dans trois batailles. Les Francs

Digitized by Google

détruisirent, à Dorylée, l'armée du sultan turc de l'Asie Mineure, à Antioche celle du calife de Bagdad, et à Ascalon celle du sultan d'Egypte. Qui sait si sans ces victoires les Turcs ne seraient pas entrés en Europe trois siècles plus tôt? Qui sait encore si une croisade semblable, accomplie par les princes d'Occident au temps de Mahomet II, n'eût pas empêché Constantinople de devenir la capitale d'un empire musulman, et ouvert ainsi aux destinées de l'Europe orientale un tout autre cours?

Ce sont là des résultats au-dessus de toute contestation. Maintenant n'y en a-t-il pas eu d'autres? La croisade en ouvrant l'Orient, un monde nouveau, ou plutôt en rouvrant un monde ancien fermé longtemps, n'agit-elle pas d'une manière particulière sur les nations qui y prirent part, et surtout sur la France? Quelle direction son succès imprima-t-il aux idées et à la politique du siècle qui la suivit? En quoi fit-elle une révolution dans les mœurs, et comment les périls du nouveau royaume de Jérusalem, inspirant à plusieurs générations successives la pensée de recommencer l'œuvre de leurs pères, créèrent-ils plus tard pour ces générations une sorte de tradition et d'obligation permanente? Quels intérêts nouveaux naquirent pour l'Europe de ses relations, dès lors très-complexes, avec l'Asie?

Il serait aisé de multiplier de telles questions, auxquelles M. Peyré, avec la sagacité de son érudition et la netteté de ses jugements, était mieux que personne à même de répondre. Ici malheureusement il a montré trop de modestie et de défiance. Il s'est arrêté comme s'il eût craint de s'égarer sur un terrain peu solide, où il pouvait cependant s'avancer d'un pas plus sûr que personne. Il a pris à tâche d'isoler son sujet, en sorte que, quand on a fermé le livre, on reste en suspens. Il a craint de se compromettre vis-à-vis de ses lecteurs en exprimant des opinions ou des pensées trop personnelles. C'est là une défiance très-injuste, à mon avis. L'historien, quoi qu'il fasse, mettra toujours dans son œuvre beaucoup du sien, et plus il en mettra, quand il a d'ailleurs de l'autorité et du poids, plus on lui en saura gré. Autrement l'histoire, quelque exacte et quelque savante qu'elle fût, retomberait dans la chronique pure. Il est fort à regretter qu'un ouvrage aussi solide que celui de M. Peyré manque de conclusions suffisantes; c'est peut-être, à part quelques chicanes de forme qui n'ôtent rien à son mérite essentiel, la seule critique sérieuse qu'on puisse lui adresser.

Après l'ouvrage capital de M. Peyré nous devons citer un autre livre, également publié dans le ressort de Lyon : l'histoire de la ville et de l'abbaye de Nantua, par M. de Bombourg. C'est un travail d'his-

Digitized by Google

toire locale très-complet et qui renferme un nombre considérable de pièces justificatives, dont plusieurs sont inédites. L'auteur n'a pas seulement discuté de nouveau les questions controversées qu'il rencontrait chemin faisant sur les origines de la ville et de l'abbaye, sur l'authenticité de certaines chartes, sur le détail de tel ou tel fait historique; il présente encore un tableau fort remarquable de l'abbaye, de sa constitution et des vicissitudes qu'elle subit, soit au temps de son indépendance, soit lorsqu'elle devint, au commencement du douzième siècle, un simple prieuré dépendant de Cluny. On ne se doute généralement pas que l'histoire des monastères, bien loin d'être uniforme, a eu, comme toutes les autres, ses péripéties et même ses révolutions; qu'entre les monastères carlovingiens, par exemple, et beaucoup de ceux qui existaient encore en France avant la révolution, il y avait d'énormes différences. C'est peut-être sur le dix-septième et le dix-huitième siècles que l'histoire de Nantua renferme les détails les plus curieux et même les plus neufs, car à cette époque les moines, seigneurs de la ville, étaient en lutte perpétuelle avec l'administration communale.

M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux, membre correspondant de l'Académie de Lyon, et connu par l'étendue de ses connaissances géographiques, a entrepris de déterminer le territoire de l'ancienne colonie de Lugdunum, en s'aidant de la limitation d'un des archiprêtrés de son ancien diocèse intitulé l'*Archiprêtré des Suburbes*. C'est en effet une conjecture très-ingénieuse et qui, fortifiée par de bonnes raisons et des exemples très-concluants, présente un caractère de haute probabilité.

Nous ajouterons, pour être complet, que l'année 1858 a vu paraître deux rééditions d'ouvrages publiés déjà. L'histoire du château de Chambord, par M. de la Saussaye, a été rééditée pour la huitième fois, et cette fois avec le luxe ordinaire de tous les livres sortis des presses de M. Louis Perrin. L'histoire des classes agricoles en France, par l'auteur de cet article, a eu aussi une seconde édition avec des additions considérables qui en font presque un ouvrage nouveau. La *Revue des Sociétés savantes* lui a consacré un compte rendu particulier.

M. de la Saussaye a entrepris une nouvelle histoire littéraire de Lyon, histoire dont il a publié les premiers chapitres, et qui, sous le rapport du savoir et du goût, ne saurait être comparée à aucune de ses devancières. S'il est difficile de rendre compte d'un travail qui n'est que commencé, nous appellerons cependant l'attention sur les passages où l'auteur nous montre l'influence qu'eurent, au point

Digitized by Google

de vue de la civilisation et de la langue, les colonies grecques qui s'avancèrent en remontant le Rhône jusqu'à Vienne, Lyon et même au delà, et du sein desquelles sortirent les premiers chrétiens de ces deux villes.

Enfin M. de la Saussaye a publié aussi une notice lue à l'Académie de Lyon sur M. le comte de Lezay-Marnésia, qui dans sa longue carrière préfectorale a été plusieurs années à la tête de l'administration du département du Rhône, et dont la vie commença par être un roman. L'intérêt que présentent les aventures de la jeunesse de M. de Lezay, la part qu'il prit pendant trente ans à des travaux administratifs de toute nature, les liens d'amitié qui l'unissaient à son biographe, le talent de celui-ci, devaient contribuer à rendre cette notice aussi piquante qu'instructive.

Archéologie. — La principale publication archéologique de l'année 1858 a été la recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, par Jacob Spon, rééditée par M. Monfalcon, avec des notes et des suppléments de M. Monfalcon et de M. Renier, de l'Institut.

Jusqu'ici le livre de Spon n'avait été édité qu'une seule fois, en 1673. Spon se proposait d'en faire lui-même une nouvelle édition; il recueillit dans ce but pendant douze ans, de 1673 à 1685, une foule de notes et d'additions dont il remplit un exemplaire interfolié. Cet exemplaire interfolié existe à la Bibliothèque impériale, et c'est celui dont les nouveaux éditeurs se sont servis pour donner au public l'œuvre complète du célèbre archéologue lyonnais. Afin que cette nouvelle édition fût plus digne de la ville de Lyon qui en faisait les frais, M. Monfalcon a pris soin de rectifier les fautes que les progrès de l'épigraphie ont permis de relever dans la lecture des inscriptions, fautes qui s'expliquent quand on songe que Spon était un des premiers antiquaires qui déchiffraient nos monuments lapidaires et que les découvertes modernes ont fait revenir sur certaines interprétations erronées. Ajouter que le volume sort des presses de M. Louis Perrin, c'est dire qu'il ne laisse rien à désirer sous le rapport du goût et de la perfection typographique, ainsi que pour l'exactitude et la beauté des planches.

Spon n'est pas un écrivain, et n'a jamais eu la prétention de l'être; cependant on trouve dans sa manière d'écrire une simplicité et un naturel par lesquels il se rattache au grand siècle, et qui rendent la lecture de ses recherches archéologiques plus attachante que celle de beaucoup d'ouvrages modernes d'épigraphie. Les savants d'alors étaient inférieurs à ceux d'aujourd'hui sur bien des points; mais ils avaient des qualités particulières et très-dignes d'être appréciées :

Digitized by Google

ils avaient celle d'être eux-mêmes; ils avaient aussi celle du désintéressement, car s'ils songeaient parfois à se faire un nom, c'était uniquement dans la *république* des lettres, c'est-à-dire parmi le petit nombre d'hommes qui, en France ou en Europe, étaient capables de juger leurs travaux.

Mais le grand mérite de Spon est d'avoir été le véritable créateur de l'épigraphie et de la numismatique à Lyon. Avant lui, en dépit de Paradin, dont les ouvrages sont un fatras, le goût et la véritable science étaient également étrangers à ce genre de recherches, d'ailleurs assez rares. La plupart des ouvrages du père Menestrier sont d'une date postérieure.

Les nouveaux éditeurs ont cru devoir ajouter à cet intéressant volume une notice sur Spon lui-même, un choix des principaux monuments épigraphiques découverts à Lyon depuis l'époque où il terminait son travail, enfin des recherches sur l'administration romaine de la Gaule lyonnaise, telle que les inscriptions nous la font connaître. La notice sur Spon, de M. Monfalcon, est plus complète qu'aucune de celles qui avait été faites jusqu'ici, et inaugure l'ouvrage parfaitement. Quant au choix d'inscriptions trouvées depuis 1685, nous ne savons s'il est bien à sa place; il fallait, ce semble, ou laisser l'œuvre de Spon telle quelle, sauf les annotations et rectifications nécessaires, ou la compléter tout à fait par un recueil à part, comprenant, sans exception aucune, toutes les découvertes de l'archéologie moderne. Reste à savoir si, dans l'état actuel et avec les travaux dont le musée lapidaire de Lyon a été récemment l'objet, la publication d'un tel recueil eût eu de l'opportunité ou de la nouveauté. Enfin, par les recherches de M. Renier sur l'administration romaine de la Gaule lyonnaise, nous nous sommes également demandé pourquoi elles servaient d'annexe à une nouvelle édition de Spon. Toutefois, à cette critique près, qui ne porte que sur la composition du volume, nous n'avons qu'à nous féliciter de leur publication; car, outre qu'elles intéressent Lyon et ses antiquités, et que le nom de leur auteur dispense de tout commentaire, elles sont un travail neuf et de toute manière excellent.

Les séances du comité spécial d'archéologie de l'Académie de Lyon ont été remplies de communications et de notices intéressantes, dues surtout à MM. de la Saussaye, Martin Daussigny, de Soultrait, Allmer, Louis Perrin, Morin-Pons.

M. Martin Daussigny a communiqué plusieurs découvertes d'objets antiques; il a trouvé aussi parmi les objets que possédait le musée de Lyon une pièce dont l'usage était ignoré et qu'il a reconnue être

Digitized by Google

un pied romain, de 294 millimètres de long, sur lequel toutes les divisions sont marquées parfaitement. Ainsi est tranchée pour tout jamais la question sur laquelle les savants s'étaient fort évertués, de déterminer les mesures de longueur chez les Romains. Ajoutons qu'on était arrivé déjà à une détermination bien voisine de la vérité, puisque l'évaluation de M. Dureau de la Malle ne différait que d'un millimètre de l'exemplaire du musée de Lyon.

M. de Soultrait a rendu compte d'une tournée archéologique dans une partie du département de la Loire et de la visite qu'il a faite de plusieurs monuments, tels que le prieuré de Champdieu, près de Montbrison, remarquable par ses bâtiments claustraux et son église romane, le cloître des jacobins de Charlieu, du quatorzième siècle, le château de Boisy, dans le Roannais, ancien séjour des Gouffier. M. Geoffroy, banquier à Charlieu, a envoyé au comité de remarquables photographies du cloître de cette ville, à la conservation duquel il importe beaucoup de veiller. M. de Soultrait a donné également connaissance d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui renferme des descriptions et peintures des châteaux du Bourbonnais, du Forez et de l'Auvergne au quinzième siècle.

M. Allmer s'est occupé de la lecture de nos monuments épigraphiques les plus récemment découverts; il a fait, à propos de ces monuments et surtout de l'inscription trouvée dans la Saône, des recherches intéressantes, parmi lesquelles on a remarqué celles qui ont pour objet les gouverneurs des Tres provinciæ Galliarum, Philippianus, Pollio et Septime Sévère.

M. Louis Perrin, l'habile imprimeur lyonnais, des presses duquel sont sortis tant de chefs-d'œuvre typographiques, a étudié les dessins et les peintures qui décorent les anciens manuscrits, et fait particulièrement valoir le parti qu'on peut en tirer, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'histoire elle-même, ou plutôt de l'archéologie. En effet, les grands monuments archéologiques ne nous renseignent presque jamais sur les détails de la vie privée. Les miniatures des manuscrits permettent au contraire d'étudier avec une grande précision les costumes, les ameublements et beaucoup de choses du même genre.

La numismatique a été représentée au comité par MM. de la Saussaye et Morin-Pons. La monnaie des seigneurs de Déols, qui ont bâti Châteauroux, a été l'objet d'une notice de M. de la Saussaye. M. Morin-Pons a étudié l'histoire des ateliers monétaires de Lyon et les monnaies lyonnaises de la fin du quatorzième siècle, c'est-à-dire des derniers temps de l'indépendance des archevêques de cette ville.

Digitized by Google

Sciences morales.

Philosophie. — La question de l'unité de l'âme pensante et du principe vital a été traitée dans un important Mémoire de M. Bouillier, doyen de la Faculté des lettres, et a soulevé des débats assez vifs soit au sein de l'Académie de Lyon, soit à l'Institut et à l'Académie de Montpellier.

C'est en effet dans l'école de Montpellier que l'hypothèse d'un double dynamisme vital, soutenue d'ailleurs par plus d'un philosophe moderne, tel que Maine de Biran ou Jouffroy, possède aujourd'hui ses défenseurs les plus ardents. Barthez, dont la doctrine est aujourd'hui reproduite par M. Lordat et défendue par M. Jaume, fait du principe vital une substance distincte tout à la fois et de l'âme et des organes, une substance qui n'a pas conscience de soi, tandis que l'âme a conscience d'elle-même. Cette doctrine, qu'on appelle doctrine des vitalistes, a de nombreux adeptes parmi les médecins. On a prétendu qu'elle n'impliquait aucune contradiction avec le spiritualisme le plus pur ; la Faculté de Montpellier se fait honneur, comme on sait, d'être l'asile des théories spiritualistes. On a prétendu aussi qu'elle était parfaitement d'accord avec le dogme chrétien.

M. Bouillier a examiné cette hypothèse historiquement et théoriquement. Historiquement il s'attache à ses origines, et recherche si les *vitalistes* peuvent invoquer en leur faveur l'opinion d'Hippocrate. Il ne voit pas dans quelques textes souvent cités du père de la médecine une affirmation assez positive pour qu'on lui attribue avec une parfaite raison les doctrines qu'on fait remonter jusqu'à lui. Il combat également les autres autorités sur lesquelles Barthez s'est appuyé, et montre qu'à toutes les époques le système du double dynamisme a eu plus de contradicteurs que de partisans, depuis Aristote jusqu'à Leibnitz, en passant par saint Thomas, quoique l'école de Montpellier ait invoqué quelques distinctions assez obscures du grand philosophe du moyen âge.

Nous ne suivrons pas M. Bouillier dans la discussion de la doctrine prise en elle-même. Il expose avec beaucoup de force les difficultés inextricables dans lesquelles se plongent les fauteurs du dualisme et leur inconséquence lorsqu'ils soutiennent que cette prétendue dualité ne porte au spiritualisme aucune atteinte. Il saisit cependant cette occasion pour se séparer de Descartes et des idéalistes purs, qui n'ont voulu voir dans l'âme que la pensée, et qui, négligeant ses fonctions au point de vue de la vie, ont contribué ainsi à fortifier une doctrine qu'ils ne partagaient aucunement.

M. Bouillier conclut donc d'une manière formelle, en résumant

Digitized by Google

sur cette importante question les opinions et les théories des philosophes les plus célèbres, que l'âme est à la fois le principe de la pensée et le principe de la vie, et que s'il y a dans cette union de la vie et de la pensée un insondable mystère, les systèmes proposés jusqu'ici ne peuvent servir en aucune manière à l'éclaircir ni à le faire comprendre.

Morale. — Économie politique.

Deux graves questions d'économie politique et de morale ont été soulevées devant l'Académie par feu M. le docteur Bonnet et par M. Valentin Smith.

L'oisiveté des classes riches et les maux qu'elle entraîne ont paru à M. Bonnet dignes d'une étude particulière. Le fait sans doute n'est pas nouveau ; mais peut-être n'a-t-il jamais eu de caractère aussi fâcheux, puisqu'il tend à s'étendre et à se généraliser, de manière à constituer une des vraies maladies de notre temps. Autrefois l'homme riche, même oisif, avait encore dans la société une place qui lui créait des obligations à peu près forcées et neutralisait jusqu'à un certain point les funestes effets de son indépendance. Aujourd'hui rien de plus aisé que de se soustraire à ces obligations. Aujourd'hui le riche peut ne tenir à rien; il peut se débarrasser de tout souci, même de toute administration de fortune ; il peut être parfaitement inutile sans en rendre compte à personne. Ce n'est pas tout : les hommes inutiles ont plus de facilités que jamais pour exercer sur la société une influence délétère, car ils lui donnent le ton et lui inoculent leurs préjugés.

Voilà une de nos plaies sociales sur laquelle il est impossible de fermer les yeux. Qu'il y ait de nombreuses et de brillantes exceptions; qu'il ne soit pas rare de trouver dans les classes supérieures des hommes qui mettent précisément leur supériorité à profit pour eux-mêmes et pour le pays; qu'il y ait encore dans notre société actuelle une telle vigueur que les places abandonnées par les uns soient souvent occupées par d'autres tout aussi utilement, nous l'accorderons sans peine. L'oisiveté trop commune des jeunes gens riches n'en est pas moins un fléau, et pour les familles et pour le pays. C'est la paresse, pour l'appeler par son nom, qui fait descendre les amilles du rang qu'elles occupaient, et les renverse quelquefois d'un seul coup. C'est par elle surtout que tant de familles anciennes ont été amoindries, et tant de familles nouvelles détruites de leur côté dès la seconde ou la troisième génération. Quant au pays, sans parler du dommage qu'il éprouve à voir paralyser une de ses forces

Digitized by Google

vives, comment ne souffrirait-il pas d'une instabilité qui n'est qu'une prime offerte aux révolutions ?

Le remède à une telle situation est évidemment dans son contraire, c'est-à-dire dans le travail. Mais le travail peut revêtir une foule de formes. Sous quelles formes sera-t-il préféré? Comment peut-on le rendre moralement obligatoire? N'est-ce pas un devoir pour la société de créer cette obligation morale? N'est-ce pas aussi dans une certaine mesure un devoir du Gouvernement? Il est difficile de répondre d'une manière générale à des questions aussi complexes. Sans y prétendre entièrement, M. Bonnet a voulu d'abord éveiller sur elles l'attention publique, et il y a réussi. La presse s'est occupée de son Mémoire à Paris et à Lyon : elle y a vu partout une œuvre inspirée par une sagesse pleine de prévoyance. Partout l'opinion s'est prononcée avec l'auteur en faveur du travail, qui est la loi commune de la santé et de la durée des individus et des familles, comme des peuples ; elle y a vu la condition essentielle de l'harmonie des forces vitales aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, condition à laquelle nul ne peut se soustraire impunément, à quelque hauteur qu'il semble placé.

Il n'y a donc aujourd'hui qu'une voix pour déplorer que les classes supérieures aspirent trop souvent à se soustraire à un devoir aussi absolu pour elles que pour les autres. On s'accorde à déclarer qu'il faut qu'elles entrent de plus en plus dans les fonctions publiques ou les carrières libérales, qu'elles s'occupent d'agriculture ou de commerce, que non contentes en un mot de la supériorité que donne la richesse acquise, elles s'attachent sans cesse à la conserver ou même à l'accroître. On comprend aussi que c'est un devoir pour la société de leur en fournir les moyens, c'est-à-dire de leur permettre une ambition et d'offrir à cette ambition un but noble et élevé.

Quant à l'application de ce principe, le détail en serait long. Disons seulement que, tout en laissant aux jeunes gens riches la plus grande latitude pour le choix de leurs occupations et le soin de leur fortune, M. Bonnet voudrait les voir entrer plus souvent dans les fonctions publiques, les carrières libérales et le haut commerce. C'est, remarque-t-il, par ces emplois que la bourgeoisie s'est élevée, et, quoi qu'on fasse, ils auront toujours la plus grande importance. La puissance sera toujours là où l'on dirige les hommes, où l'on fait les fortunes, où le talent et le mérite personnel se déploient. En renonçant à des fonctions dont ils dédaignent ordinairement les avantages matériels trop faibles pour eux, les jeunes gens riches font un calcul faux : ils ne s'aperçoivent pas qu'ils compromettent tout au moins le rang et la supériorité de leurs familles.

Digitized by Google

On a reproché à M. Bonnet d'avoir prêché la *fonctionomanie*. Rien n'est moins juste qu'un pareil reproche. Son but n'est ni d'augmenter le nombre et la dépendance des fonctionnaires publics, ni de multiplier les candidats à toutes les professions. Il craint seulement que certaines fonctions soient dédaignées à tort par des jeunes gens de bonne famille qui les abandonnent à des émules moins fortunés. moins indépendants par cela même, et moins capables d'honorer leur profession par leur éducation et leurs ressources personnelles. Ce qu'il demande, c'est un concours plus égal, concours qui existe peut-être dans quelques carrières, comme à l'armée, mais qui n'existe pas dans toutes, et qui aurait pour avantage de donner un lustre nouveau à des professions trop délaissées par une certaine opinion, en même temps qu'il ferait tomber les préjugés qui séparent encore, sans aucun fondement rationnel, les différentes classes de la nation. Ainsi entendu, le système de M. Bonnet ne peut avoir que des avantages. Son objet n'est pas seulement de réhabiliter le travail aux yeux de ceux qui bien à tort s'imaginent pouvoir s'en passer, mais de fortifier partout les sentiments d'union, de dignité professionnelle et de véritable indépendance.

La seconde question d'économie politique et de morale, d'un intérêt également tout actuel, soulevée et discutée à l'Académie de Lyon, a été celle du dépeuplement des campagnes aux dépens des villes. M. Valentin Smith a fait ressortir les dangers de toute nature qui naîtraient d'un pareil état de choses, s'il se prolongeait et si le décroissement de la population rurale n'était pas arrêté par des mesures immédiates. Après avoir énuméré tous ces dangers, il conclut que c'est un besoin urgent de retenir directement les populations sur le sol rural par des institutions qui les y attachent, par un système d'éducation qui cesse de les en éloigner, par d'utiles encouragements, par des honneurs, et indirectement en combattant le luxe, la corruption des mœurs, en fortifiant l'autorité paternelle, en favorisant le développement de la liberté. Cette dernière considération est peut-être la plus importante. Quelle que doive être en effet la part des institutions libres dans notre société moderne, il n'y a qu'une voix aujourd'hui pour reconnaître que cette part doit être plus grande dans les campagnes que partout ailleurs, et qu'elle peut s'y concilier parfaitement avec les plus légitimes exigences de notre système administratif.

DARESTE,
Professeur à la Faculté
des lettres de Lyon.

Digitized by Google

TRAVAUX SCIENTIFIQUES PUBLIÉS DANS LE RESSORT ACADÉMIQUE DE CLERMONT, pendant l'année 1858.

L'artiste trouve difficilement en province le stimulant nécessaire pour éveiller son imagination ; aussi sommes-nous tributaires de Paris et de quelques autres grands centres de population pour toutes les productions qui exigent le goût et l'élégance, et celui qui se sent une vocation décidée pour les arts ira longtemps encore chercher dans cette ville les aliments du feu sacré qui doit animer ses œuvres futures.

Il n'en est pas de même du savant. L'observateur a besoin de calme et de recueillement, son génie est une longue patience; il faut au calculateur le silence et la libre jouissance de lui-même, pour poursuivre et atteindre les dernières conséquences de ses premières équations; le naturaliste demande une contrée variée en accidents, peu connue encore, où ses explorations puissent enrichir la science de faits nouveaux et inattendus. Toutes ces heureuses conditions se trouvent réunies en province, et cependant la plupart des découvertes qui font époque émanent de la capitale.

C'est sans doute parce que tous les hommes éminents convergent vers ce grand centre, parce qu'un jeune savant qui se sent un peu de génie veut se rapprocher de hautes illustrations qui le conseillent et l'inspirent. Mais combien dans ce tourbillon où le temps presse toujours, où la vie est parfois difficile, ne répondent pas aux espérances que l'on fondait sur eux au début de leur carrière, et auraient travaillé avec gloire dans la vie plus facile d'une petite ville.

Je voudrais que notre patrie ressemblât en quelques points à la studieuse Allemagne. Qui n'est pas frappé de la profondeur et de l'étendue des recherches en tous genres qui nous viennent de ce pays? Or les savants n'y sont pas réunis, comme chez nous, dans une immense cité où les besoins de la vie matérielle absorbent une partie de leur précieuse existence; ils sont au contraire dispersés, dans de petites villes universitaires où le calme règne sans cesse, où la suite de leurs méditations n'est pas même interrompue par les distractions paisibles que la nature leur offre à quelques pas de leur demeure.

Peut-être le temps s'approche-t-il où la capitale ne sera plus le seul foyer scientifique de notre pays : les Académies départementales se multiplient, gagnent chaque jour en importance ; on peut

Digitized by Google

avec facilité, grâce aux chemins de fer, aller puiser une nouvelle ardeur au contact et à la conversation d'hommes éminents occupés des mêmes recherches; les congrès, les voyages des diverses Sociétés d'histoire naturelle rapprochent et stimulent chaque année un grand nombre de sommités scientifiques de toutes nos provinces; enfin M. le Ministre de l'instruction publique a voulu accélérer encore ce mouvement de décentralisation, en fondant une Revue, qui renferme une analyse succincte des recherches de toute nature, dont s'occupent les Sociétés savantes départementales, et qui mette pour ainsi dire toutes ces Sociétés en communication.

Pour répondre, autant qu'il est en notre pouvoir, à cette pensée si élevée, nous allons essayer d'analyser une partie des travaux scientifiques de la circonscription académique de Clermont pendant l'année 1858.

Clermont possède deux Sociétés savantes : l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts,* que préside M. de Barante, et la *Société d'agriculture;* de plus, une *Société de médecine* vient de se fonder. Les départements de l'Allier, de la Haute-Loire ne sont pas inactifs, et leurs annales de 1858 renferment des travaux scientifiques importants à analyser. Dans un pays qui présente d'un côté une chaîne volcanique, des vallées, des forêts, et de l'autre des plaines splendides par leur végétation, il est tout naturel que les recherches agricoles, que les observations géologiques soient bien plus nombreuses que les études abstraites; nous avons cependant quelques travaux mathématiques à signaler. Pour procéder avec ordre nous classerons tous les matériaux de notre compte rendu par catégories.

Agriculture.

BULLETIN AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME. — 1858.

Ce Bulletin paraît mensuellement. Non-seulement il donne les actes officiels et les travaux de la Société, mais il analyse et reproduit, pour l'instruction de ses lecteurs, les rapports, mémoires et notices sur les sciences agricoles, qui ont paru dans d'autres recueils. Quelques travaux des membres de la Société nous paraissent dignes d'être mentionnés.

1° *Du drainage, par M. Celeyron.* — L'auteur rappelle dans cette note les anciens procédés d'assainissement qui présentent avec le drainage quelque analogie. Columelle, le plus savant agronome de l'antiquité, qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne, dans son 2e livre *de Re rustica,* parle de deux sortes de tranchées, les unes

Digitized by Google

ouvertes, les autres recouvertes; ces dernières doivent être garnies dans le fond de pierrailles et de cailloux recouverts de branchages. Palladius, préfet des Gaules au cinquième siècle, donne les mêmes conseils. Dans un temps plus rapproché de nous, il y a un siècle environ, l'abbé Rozier, dans son cours d'agriculture, conseille aussi les fossés couverts.

De ces procédés un peu informes aux tranchées regulièrement espacées et inclinées, au fond desquelles on place des tuyaux collecteurs, il n'y a pas loin pour l'esprit scientifique de notre âge. On peut donc dire que le drainage est aussi ancien que l'agriculture un peu raisonnée. Pour juger de ses effets après la lecture de sa théorie, par M. Celeyron, il suffit de prendre connaissance du *Rapport sur le drainage du domaine de Larmonière*, par M. Chardin. Ce document constate que le drainage systématique, appliqué en grand à une propriété de 66 hectares, a produit un résultat financier extrêmement avantageux. Le prix de ferme avant l'opération était de 25 à 30 francs l'hectare; il est aujourd'hui plus que doublé. Le drainage s'est fait par entreprise à raison de 38 centimes par mètre courant, ce qui a donné une dépense de 270 francs par hectare, soit 18,000 francs pour la propriété entière.

Un autre article du bulletin, sur *la propriété du Fournet*, constate aussi les avantages pécuniaires de cette opération.

2° *Un mot sur la culture de la betterave à sucre dans la Limagne, par M. d'Arnoux.*

La Limagne possède près de Clermont un établissement gigantesque pour la fabrication du sucre. Cette usine a amené autour d'elle, dans un assez grand rayon, la culture de la betterave. Son extension a même été telle que quelques économistes ont cru devoir s'en préoccuper, au moment où le prix des céréales avait atteint un taux inaccoutumé. On est allé jusqu'à prétendre que la rareté du blé pouvait être attribuée à l'empiétement de la betterave. M. d'Arnoux s'occupe de la question pour préciser les faits par des chiffres et empêcher la discussion de s'égarer dans des affirmations sans preuves.

M. d'Arnoux a vu cultiver et a cultivé lui-même depuis vingt ans cette racine sur une échelle plus ou moins étendue; d'après les observations qu'il rapporte, les calculs rigoureux qu'il présente à la Société, il croit pouvoir formuler des conclusions que nous transcrivons en partie.

La culture de cette plante, judicieusement adoptée sur des terres convenables, est essentiellement avantageuse surtout pour l'alimen-

Digitized by Google

tation et l'engraissement du bétail. Dans un assolement régulier elle peut être acceptée comme culture sarclée en concurrence avec le chanvre et les pommes de terre. Répandue sur une grande échelle dans la Limagne, elle peut nuire au rendement général des céréales, en raison de ce qu'elle contrarie les sarclages et les semailles par la main-d'œuvre qu'elle emploie. Elle absorbe une grande quantité de sels dont elle dépouille le sol, il faut ne la cultiver dans le même terrain qu'après plusieurs années d'intervalle.

Dans son rapport sur les travaux de la Société d'agriculture de Clermont, le secrétaire général, M. Baudet-Lafarge, constate que les résultats de l'étude de M. d'Arnoux, ne s'accordent pas avec ceux de M. Jusseraud, qui dans l'année précédente s'était occupé de la même question. Ce dernier concluait à la possibilité de cultiver la betterave sur une grande échelle et dans un but industriel, sans nuire à la production du blé; il s'appuyait sur des faits observés dans des pays où depuis longtemps déjà cette plante alimente de nombreuses sucreries ou distilleries.

Nous avouons notre incompétence à trancher la question.

3° *Nouveaux documents sur la culture du topinambour*, *par M. Doniol père.*

Cet article, intéressant au point de vue pratique, montre par une expérience de quinze années que cette culture bien entendue est avantageuse. M. Doniol a obtenu pour un demi-hectare de terrain consacré à cette racine un bénéfice net de 357 francs par année.

4° *Amélioration des prés par l'écobuage*, *par M. Baudet-Lafarge.*

L'auteur traite dans cette note de l'influence salutaire des cendres pour l'amendement des prairies. Il cite en détail la méthode d'écobuage pratiquée en Piémont avec succès.

5° *Considérations sur les chemins de fer américains*, *par M. de Sarrasin.*

De toutes les grandes questions qu'étudie sans cesse l'économie politique, dit l'auteur, aucune ne mérite plus d'attention peut-être que celle des voies de communications; elle touche à tous les éléments de la richesse publique; aussi peut-on dire que chaque progrès dans l'état social s'y manifeste par un progrès dans les voies de communication.

M. de Sarrasin passe d'abord en revue divers moyens successivement imaginés pour établir des chemins propres à des transports rapides et économiques. Il remarque judicieusement que les chemins de fer doivent avoir une énorme quantité de transports pour couvrir les frais d'installation et d'entretien. La locomotive peut donc voler

Digitized by Google

sur les lignes privilégiées qui relient les villes capitales; mais elle languirait inoccupée et partant ruineuse sur des lignes de parcours limité et destinées à rattacher entre eux des centres de production moins active.

Pour de pareilles communications, l'auteur pense que le chemin américain, préconisé par M. Laubat et essayé depuis 1853, entre la place de la Concorde et Passy, est précieux par sa commodité et son économie d'installation. Il indique le mode général de construction et le prix de revient calculé par l'ingénieur en chef Bazaine. Nous regrettons qu'il n'ait pas ajouté à sa notice un avant-projet spécial où il aurait balancé, en s'appuyant sur des données exactes, les frais d'établissement d'une voie américaine déterminée et les avantages pécuniaires qu'on en pourrait retirer.

On trouve encore dans le Bulletin agricole du Puy-de-Dôme des études importantes sur les moyens d'améliorer les diverses espèces de bétail. Nous nous bornons à les indiquer parce qu'elles sont d'un intérêt purement local.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ALLIER. — 1858.

Ces Annales paraissent, par fascicules tous les trois mois; elles contiennent les lois et décrets qui intéressent l'agriculture, les actes officiels de la Société et les Mémoires de ses membres. Nous donnerons une idée de ce recueil par la liste des principaux articles de l'année 1858.

De l'élevage des chevaux, par M. le baron de Veauce. — Voyage agricole dans le département de l'Allier, par le comte Conrad de Gourcy. — Action du soufre sur la végétation, par M. Marès. — Emploi des vidanges en agriculture, par M. Moll. — Ray-grass d'Italie, par M. Baudet-Lafarge. — Libre échange et échelle mobile, question des céréales, par M. le baron de Veauce. — Culture de la vigne, par M. Jules Guyot.

A côté de cette publication il faut placer celle des *Annales de la Société d'horticulture de l'Allier*, dont l'Empereur est membre titulaire fondateur.

Géologie.

Les travaux géologiques et minéralogiques que j'ai sous les yeux sont considérables. Je ne pourrai qu'en indiquer sommairement l'objet, il faudrait lire les Mémoires et suivre même les contrées dont il est question pour en apprécier toute la valeur.

Digitized by Google

Notice géologique sur le cratère de Coupet et sur son gisement de gemmes et d'ossements fossiles, par M. Dorlhac, ingénieur, directeur des mines. (Extrait des Annales de la Société académique du Puy.)

La montagne de Coupet est située près de Sainte-Eble, dans la commune de Mazeyrat-Crispinhac et à une petite distance de Saint-Georges-d'Aurat, sur la route du Puy à Brioude.

Un des caractères les plus saillants des scories que l'on voit à nu sur tout le pourtour de la montagne, c'est de présenter une très-grande quantité de bombes volcaniques. On en trouve de toutes les dimensions et elles acquièrent quelquefois un volume considérable. A leur intérieur on trouve des noyaux qui paraissent être des fragments de roches diverses, arrachés à la cheminée volcanique.

Outre un grand nombre de roches que l'auteur énumère et analyse, il existe au Coupet une couche d'alluvions volcaniques. Elle est composée de détritus extrêmement fins, qui ont passé à un état argileux. Ce terrain est remarquable par la présence de plusieurs gemmes et d'ossements fossiles qui y sont distribués avec une certaine profusion.

Les ossements fossiles appartiennent aux carnassiers, aux rongeurs, aux proboscidiens, aux pachydermes, aux ruminants et aux oiseaux. M. Dorlhac en donne la liste détaillée ; plusieurs espèces sont nouvelles, au moins jusqu'à ce jour.

Les gemmes qu'on rencontre en quantité considérables dans ce terrain sont des corindons et des zircons.

L'auteur termine cette monographie par la détermination de l'âge relatif de la chaîne du Velay, à laquelle appartient la montagne du Coupet. Il pense, après une étude attentive, que l'éruption de ce volcan n'est pas extrêmement reculée, et que l'homme aurait pu assister aux derniers cataclysmes qui ont bouleversé le sol du pays.

Notice géologique sur un gisement de serpentine en blocs isolés dans du gneiss près de Lempdes (Haute-Loire), par M. Dorlhac, ingénieur des mines.

Dans les terrains primitifs des environs de Brioude et du bassin de Brassac, on trouve un grand nombre de lieux où la serpentine s'est fait jour. Cette roche, d'origine ignée, se présente le plus ordinairement en filons, en amas et en mamelons de peu de hauteur, enclavés dans le gneiss.

L'auteur signale dans cette notice une manière d'être très-anormale, qui n'a été observée nulle part à sa connaissance. Il a trouvé la serpentine en blocs isolés dans du gneiss près de Lempdes.

Il étudie avec soin et minutieusement ce gisement remarquable et

Digitized by Google

les circonstances qui l'accompagnent; il cherche à en tirer quelques conclusions importantes au point de vue de la géologie générale. Il pense que de la présence des blocs de serpentine au milieu du gneiss, on peut induire que cette roche magnésienne a apparu à une époque très-reculée, et qu'elle a dû être une des premières qui se soient épanchées à la surface du globe, à moins d'admettre, ce que rien ne démontre, que les gneiss des environs de Brioude et du bassin de Brassac ne soient autre chose que des terrains palœozoïques antérieurs aux terrains houillers et complétement transformés par le métamorphisme.

Il est plus probable que la serpentine a commencé à paraître dès les premières époques, et a continué de s'épancher jusqu'aux terrains tertiaires supérieurs.

Esquisse géologique du département de la Lozère, par M. Dorlhac.

Ce long manuscrit se refuse à une analyse succincte, car il traite de sujets extrêmement variés, quoique se rapportant tous à la géologie du département de la Lozère. En citant textuellement le préambule nous donnerons une idée de l'ensemble de ce travail important.

« En publiant cette petite notice, dit M. Dorlhac, je n'ai pas l'intention de faire une description géologique complète de ce département, mon unique but a été de répondre seulement aux questions qui avaient été posées dans le programme des Assises scientifiques du Gévaudan sous la direction de l'institut des provinces, lors de sa réunion à Mende, le 24 août 1857.

« Les questions relatives à la géologie de ce département devaient avoir pour effet d'appeler l'attention des géologues sur l'étendue des divers terrains qui composent son sol et d'en faire indiquer les caractères principaux. En effet, il a encore été peu étudié, du moins dans certaines parties. Aucun travail d'ensemble et spécial n'a jamais été fait sur cette contrée.

« Cependant plusieurs géologues ont visité et étudié d'une manière particulière quelques localités et ont donné des descriptions détaillées de certains terrains. Mais tous ces travaux intéressants sont répandus et disséminés dans un grand nombre de publications. Aussi il m'a paru qu'il pourrait être utile de présenter une analyse rapide de ces différents écrits et de condenser en quelques pages les renseignements divers qui y ont été consignés. Ce sera surtout un moyen de résumer toutes les données géologiques recueillies et éparses dans des articles qui n'ont traité de cette localité souvent que d'une manière accessoire.

Digitized by Google

« Ce Mémoire du reste pourra servir au besoin de canevas à un travail plus considérable et à indiquer suffisamment la circonscription et la nature des terrains que renferme ce département.

« En outre, quelques excursions géologiques que j'ai eu l'occasion d'y faire à différentes reprises, me permettent d'y joindre des documents nouveaux et de donner une idée générale sur la structure de son sol si tourmenté.

« Par ce moyen j'aurai pu coordonner très-succinctement des faits déjà publiés avec ceux que j'ai observés moi-même, en attendant que des explorations plus minutieuses aient pu donner lieu à un travail plus complet et plus étendu sur la minéralogie, la géologie et la paléontologie de ce pays, qui présente du reste un intérêt des plus grands et des plus variés. »

Carte géologique du département du Puy-de-Dôme, par M. Lecoq, professeur à la Faculté des sciences.

On connaît la beauté si justement célèbre de notre département; les vestiges nombreux de ses volcans, les puys et les montagnes si pittoresques du Mont-d'Or, les eaux minérales qui s'épanchent de tous côtés, les vallées charmantes au fond desquelles coulent de frais ruisseaux, les magnifiques lacs qui les alimentent, et la splendide Limagne font du Puy-de-Dôme un des départements les plus aimés des touristes et des plus curieux à étudier pour les géologues.

Depuis plus de vingt ans M. Lecoq observe tous les détails de cette nature majestueuse. Il possède aujourd'hui les éléments nécessaires pour faire connaître complétement la géologie du pays.

Son grand ouvrage de géographie botanique nous avait donné le tableau de la végétation du plateau central; la suite naturelle de cette étude sera le tableau des phases par lesquelles ce plateau a passé pour nous apparaître ce qu'il est aujourd'hui, et des cataclysmes qui ont bouleversé sa surface.

Jamais entreprise aussi étendue n'avait été faite, car M. Lecoq s'est servi dans ses excursions de la grande carte du cadastre où le kilomètre est représenté par 2 centimètres et demi.

Le conseil général du département a voulu s'associer à cette œuvre si importante, il a voté des fonds pour l'impression de la carte géologique à la même échelle. Il devait cette marque de reconnaissance à un fils adoptif de l'Auvergne, qui emploie ses loisirs et sa fortune à enrichir la science d'observations nouvelles et à doter Clermont de grandes collections d'histoire naturelle.

Digitized by Google

Théorie des tremblements de terre et des volcans, par M. le comte Martha-Beker.

Dans cet opuscule l'auteur se propose de donner une explication probable du phénomène si émouvant des tremblements de terre et des éruptions volcaniques qui paraissent avoir avec eux une liaison intime.

Les géologues admettent tous aujourd'hui que notre globe est formé d'une couche solide assez peu épaisse, de 50 kilomètres environ, enfermant dans son sein une masse fluide encore. La croûte une fois solide garde à peu près la forme qu'elle possède; les dernières assises de cette enveloppe sont encore pâteuses, et le retrait de la masse fluide inférieure doit amener des déchirures entre le noyau et l'écorce. Là où il y a des espaces vides, l'émanation du foyer incandescent a constitué une atmosphère souterraine. Chaque déchirement augmente la capacité des réservoirs à gaz et met en communication des atmosphères à tensions différentes. De là des ébullitions soudaines, des émanations instantanées des gaz maintenus auparavant par la pression de l'atmosphère souterraine dans les couches supérieures de la masse ignée; delà des chocs qui se propagent de cavités en cavités en donnant naissance aux tremblements de terre. La contraction due au refroidissement, force toujours agissante, favorisée par la tension de l'atmosphère souterraine, est donc la cause première de ce phénomène.

M. Béker, dont nous avons emprunté les paroles ci-dessus qui résument sa théorie, passe ensuite à l'application de son hypothèse aux volcans; il explique les jets de fumée et de cendres, de pouzzolanes, de substances vitrifiées, puis l'épanchement des laves qui suivent ordinairement ces premiers effets.

Il montre la cause des déjections boueuses que l'on observe dans les volcans des Cordillères, les dégagements de vapeur d'eau, le tarissement des sources si fréquent à la suite des tremblements de terre qui précèdent les éruptions.

Toutes les explications de l'auteur nous ont paru admissibles; mais dans le champ si vaste des hypothèses qu'on peut faire sur ce monde souterrain inaccessible, qui peut être certain d'avoir trouvé la vérité!

Aujourd'hui cette question des tremblements de terre occupe un professeur bien connu de la Faculté de Dijon, M. Alexis Perrey; ce savant l'envisage au point de vue purement expérimental.

Jusqu'à lui on n'avait pas fait une étude attentive des lignes suivies par les tremblements de terre, des époques où ils apparaissent,

Digitized by Google

des centres d'ébranlements, de l'amplitude des ondes, de la durée des trépidations, etc.

Cette étude longuement continuée apprendra quelque chose de certain sur la configuration de l'intérieur du globe; elle pourra même donner quelque crédit à l'hypothèse ingénieuse de M. Martha-Béker. Elle a déjà conduit à un résultat remarquable.

Des observations recueillies de 1801 à 1845, M. Perrey a conclu que les tremblements de terre sont plus fréquents aux syzygies qu'aux quadratures ; plus fréquents au périgée de la lune qu'à l'apogée, plus fréquents encore aux passages de la lune au méridien qu'aux époques intermédiaires.

Il semble donc résulter de ces faits empruntés à l'observation d'un demi-siècle que la masse fluide de l'intérieur éprouve des gonflements périodiques tout à fait semblables aux marées de l'Océan, et que c'est là une cause importante des secousses qu'éprouve la couche solide sur laquelle nous marchons.

M. Béker ne partage pas cette opinion; il ne croit pas aux marées intérieures; car, dit-il, cette hypothèse suppose à ces phénomènes une régularité périodique et une concordance avec les phases astronomiques que l'observation ne justifie pas.

Nous le renvoyons au rapport de M. Elie de Beaumont (Comptes rendus de 1854, 1er semestre, p. 1038). Sans doute bien des anomalies se mêlent aux lois générales énoncées ci-dessus, et masquent souvent la périodicité. Mais qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y a complication dans la théorie des tremblements de terre; qu'aux gonflements périodiques du noyau fluide il faut joindre d'autres causes complexes parmi lesquelles sans doute les plus importantes sont les communications subites de cavités immenses où les gaz emprisonnés n'avaient pas la même tension.

Médecine.

Clermont possède depuis deux ans une Société de médecine; le compte rendu des travaux de l'année 1858, fait mention d'observations diverses sur la chirurgie et la thérapeutique ; nous citerons :

1° Une opération de cataracte pratiquée à 13 mois, par le docteur Gagnon ;

2° Un cas de trachéotomie suivi de succès, par le docteur Nivet.

Ce dernier a encore inséré dans les Annales de l'Académie un travail important sur une épidémie de fièvres intermittentes simples et pernicieuses qui a régné à Pérignat-ès-Allier, en 1856.

Digitized by Google

Physique.

Etuves à températures constantes, par M. Alluard.

Dans un grand nombre de recherches les physiciens ont besoin d'avoir une température constante pendant plusieurs heures.

On sait que M. Regnault a construit une étuve à vapeur remplissant cette condition pour 100° environ; il était à désirer que l'on parvînt à la modifier commodément de manière à obtenir d'autres températures constantes soit au-dessus, soit au-dessous de 100°.

M. Alluard, professeur au lycée de Clermont, a résolu ce problème. C'est là le sujet d'une thèse présentée à la Faculté, qui lui a conféré le grade de docteur.

Son étuve est une modification heureuse de celle de M. Regnault. Il substitue à la vapeur d'eau celles d'autres substances qui, entrant en ébullition à divers degrés de température, lui permettent de maintenir constantes ces températures aussi longtemps qu'il le désire.

D'ailleurs, la substance employée ne se perd pas et retombe incessamment dans l'étuve après un léger refroidissement.

M. Alluard a fait usage de cet appareil précieux, pour faire la monographie de la naphtaline et trouver sa chaleur spécifique, son point de fusion, sa densité, etc.

Mécanique.

Note sur le mouvement perpétuel, par M. Bourget.

Cette note a été insérée dans les Annales de l'Académie. L'auteur a cherché à donner une démonstration élémentaire du principe des forces vives et par suite de l'impossibilité du mouvement sans fin.

Il montre que la force vive est comme un fluide qui représente sous une autre forme le travail des forces.

Les machines sont comme un réservoir momentané de ce fluide. Le récepteur est l'orifice d'entrée, l'opérateur (l'outil) est l'orifice de sortie, puis il existe des résistances passives qui sont comme des fissures qui laissent échapper inutilement le fluide.

Cette comparaison, juste en tous points, donne une idée nette du rôle purement passif des machines; elle fait bien comprendre qu'elles ne rendent en travail utile qu'une fraction du travail moteur qu'on leur donne à transformer.

Digitized by Google

Note sur l'attraction d'une couche comprise entre deux paraboloïdes elliptiques, par M. Bourget.

Cette note se trouve dans le journal de mathématiques de M. Liouville.

L'auteur démontre comment on peut étendre à une couche paraboloïdale, les théorèmes de Chasles sur l'attraction des ellipsoïdes.

Théorie des machines à air chaud, par M. Bourget et Burdin.

Ce Mémoire purement mathématique, présenté à l'Académie des sciences de Paris, a pour but de mettre en lumière toutes les conséquences industrielles qu'on peut tirer des formules de Poisson et des lois de Dulong et de Gay-Lussac sur les propriétés des gaz permanents soumis à la chaleur. Il renferme toutes les formules nécessaires pour calculer les effets d'une machine à air chaud.

Les conséquences curieuses qui s'y trouvent consignées pouvaient être mises en doute, parce que la formule de Poisson, qui sert de base, découlait d'une démonstration dont on pouvait contester la légitimité.

Depuis, M. Bourget a repris toute cette théorie sous un autre point de vue, il a mis le résultat de Poisson à l'abri de tout reproche, et fondé sur des bases certaines la théorie dynamique de la chaleur.

Son travail fait partie des *Annales de physique et de chimie* (1859); il a pour titre : *Théorie mathématique des effets dynamiques de la chaleur donnée à un gaz permanent.*

Météorologie.

Quatrième Mémoire sur la fréquence et la capacité pluvieuse des vents supérieurs et inférieurs, par M. Bertrand de Doue. (Extrait de l'Annuaire de la Société météorologique de France.)

Quiconque a entrepris des observations météorologiques doit savoir quel degré de patience il faut pour les continuer longtemps, et cependant ce premier travail n'est pas la seule tâche du météorologiste. Il faut ensuite tirer de volumineux registres quelques conclusions générales; là commence l'œuvre de l'intelligence, l'œuvre vraiment intéressante, car une série de nombres est muette, insignifiante, si on ne parvient pas à en dégager quelque fait important pour le climat du lieu où se font les observations.

M. de Doue n'est pas seulement un observateur habile et plein d'assiduité; il sait grouper avec art des chiffres pour en déduire une loi générale. Ses recherches nous ont paru si ingénieuses que nous demandons la permission de les analyser avec détail.

Digitized by Google

L'auteur compte, comme jour de pluie, celui où il tombe une quantité d'eau appréciable à l'éprouvette d'un udomètre. Un pareil jour n'est pas seulement caractérisé par la quotité de cette précipitation, mais par un ensemble de conditions atmosphériques qui constituent pour le vulgaire un jour pluvieux; l'auteur attache donc plus d'importance à la supputation de ces jours qu'à celle de la hauteur d'eau tombée.

Après avoir résumé par années et saisons météorologiques le nombre des jours de pluie observés, et des quantités d'eau tombées au Puy pendant les cinq années, 1849-53, et pendant les deux années suivantes, M. Bertrand de Doue arrive aux conclusions remarquables que voici :

1° Sur la station du Puy le nombre des jours de pluies est très-approximativement le même dans les différentes saisons.

2° En commençant par les saisons qui ont donné le plus d'eau; elles doivent être rangées dans l'ordre suivant : été, automne, printemps, hiver.

3° Si l'on représente par 10 la quantité d'eau tombée en moyenne dans le cours de l'année, celle qui est tombée dans les diverses saisons sera représentée très-approximativement par les nombres suivants :

Été.	Automne.	Printemps.	Hiver.
4	3	2	1

4° La moyenne quantité d'eau qui tombe dans les deux saisons à températures extrêmes est égale à celle que l'on recueille dans les saisons moyennes.

Les deux premières lois sont à très-peu près les mêmes que celles qui ont été observées dans les climats séquanien et vosgien. (Patria, 1er vol., p. 202.)

Il ne faut pas s'étonner, dit l'auteur, de la précision des rapports formulés par les deux dernières. Ce n'est pas seulement sur la station du Puy qu'on peut en trouver d'aussi simples. Ainsi, par exemple, à Bruxelles, où l'ordre entre les saisons météorologiques, d'après leur degré de pluviosité, est celui-ci :

Été.	Automne.	Hiver.	Printemps.
207mm36	191mm44	166mm31	150mm41

la quantité d'eau tombée pendant les deux saisons extrêmes est :

357mm77

et pendant les deux saisons moyennes :

357mm75

Digitized by Google

Voilà un rapport d'égalité extrêmement remarquable que l'on conclut de 118 années d'observations. (Voir l'excellent ouvrage de Quetelet sur le climat de la Belgique, 3e partie, page 19.)

Dans la seconde partie de son Mémoire, M. de Doue s'occupe de la connexité qu'il peut y avoir entre la fréquence des vents et les pluies simultanées.

Les vents *inférieurs* ont été manifestés par les mouvements de girouettes placées à 750 mètres de hauteur absolue, et sur des points hors de l'action perturbatrice des courants et contre-courants qui règnent dans les bas-fonds. L'observation des vents supérieurs a été faite exclusivement sur des nuages passant au zénith.

On peut partager les vents en deux groupes : le septentrional embrasse les directions NO, N, NE, E; le méridional comprend les directions opposées SE, S, SO, O. L'axe commun de ces deux groupes correspond à la direction NNE, SSO; c'est celle qu'affecteraient les vents alisés sous nos moyennes latitudes, si, par suite de l'abaissement du courant supérieur, celui-ci ne se rencontrait avec le courant inférieur et ne donnait lieu à des pénétrations réciproques et à la formation de courants partiels plus ou moins compliqués.

On arrive alors à ce résultat remarquable que l'auteur appelle *loi d'égalité de fréquence : La somme des fréquences annuelles des vents supérieurs dans chacun de ces groupes est égale à celle des vents inférieurs, quelles que soient d'ailleurs les différences entre les fréquences totales de ces mêmes groupes.*

Cette loi générale de l'atmosphère a été reconnue aussi à Bruxelles et à Goersdorff.

En partageant les vents en deux autres groupes, l'un *oriental*, formé des directions NE, E, SE, S, qui souffle de l'intérieur de notre continent et de la Méditerranée; l'autre *occidental*, formé des directions SO, O, NO, N, qui souffle de l'Atlantique et des mers du Nord, on arrive à cette autre conséquence curieuse que M. de Doue appelle *loi d'intervention : Les vents inférieurs du groupe oriental sont plus fréquents que les vents supérieurs, et par interversion les vents supérieurs du groupe occidental prédominent sur les vents inférieurs.*

Au Puy les rapports de fréquence sont sensiblement représentés par les nombres suivants :

Vents orientaux.			Vents occidentaux.		
Sup.		Inf.	Sup.		Inf.
1	:	2	4	:	3

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est qu'en comparant les

Digitized by Google

quantités de pluie tombées ou les nombres de jours de pluie correspondants, on trouve les mêmes rapports, donc on peut énoncer la loi générale suivante qui résume le Mémoire :

Les rapports entre les nombres qui représentent dans nos deux systèmes de groupes, soit la fréquence des jours de pluie observés, soit les quantités d'eau tombées par les combinaisons des vents supérieurs et inférieurs, sont identiquement les mêmes que ceux qui ressortent des fréquences générales et saisonnières de ces deux classes de vents, et qui règlent leur distribution entre les régions supérieures et inférieures de l'air.

Ainsi il y a une telle connexité entre la distribution des vents et celle des phénomènent pluvieux, qu'on est presque conduit à considérer ces deux ordres de faits comme étant entre eux dans le rapport de cause à effet.

Il serait à souhaiter que des observations fussent faites ailleurs, dans le but de s'assurer si ces lois ont le degré de généralité que l'auteur leur attribue.

BOURGET,
Professeur à la Faculté des sciences de Clermont.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR MAYET ET SES ENVIRONS, par *F. Legeay*; Le Mans, Monnoyer; 1851; in-18, 151 pages. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR MAYET ET SES ENVIRONS, 2me partie, par le même; ibid., 1852; in-18, 172 pages. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR VAAS ET LAVERNAT, par le même; Paris, Julien Lanier et Cie; 1855; in-12, II-288 pages. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR COULONGÉ (Maine), par le même; ibid., 1856; in-12, 167 pages. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR SARCÉ (Maine), par le même; ibid., 1856; in-12, 158 pages. — RECHERCHES HISTORIQUES SUR AUBIGNÉ ET VERNEIL (Maine), par le même; ibid., Julien Lanier, Cosnard et Cie. 1857; in-12, 515 pages.

Ces six volumes se rapportent à une seule partie du Maine formant aujourd'hui, dans le département de la Sarthe, le canton de Mayet. Les sept communes dont ils traitent peuvent être rangées dans l'ordre suivant, d'après leur population : Mayet, qui avait le titre de ville, avant la révolution; Aubigné, sur le Loir; Vaas également sur le Loir, chef-lieu de canton en 1791; Verneil, appelé autrefois le Chétif; Coulongé, Lavernat, Sarcé. Le premier ouvrage, publié en 1851, et consacré en grande partie au chef-lieu, contenait seulement un aperçu rapide sur les dix autres communes. L'auteur a repris ensuite en particulier les détails qui intéressent Vaas et Lavernat, Coulongé, Sarcé et enfin Aubigné et Verneil. C'est à ces dernières communes qu'il consacre le plus de développements. Cette marche elle-même prouve que le trésor de souvenirs que recèle chacun des points de notre territoire s'accroît en quelque sorte, avec la recherche, et que l'on ne peut voir de ses yeux ce qui reste

Digitized by Google

des constructions anciennes, compulser les manuscrits et les titres authentiques, ou même recueillir dans les bibliothèques les mentions éparses sur une localité, sans voir surgir une foule de faits qui ne sont rien moins que les éléments de l'édification définitive du monument historique et géographique que la France attend. Ce n'est pas que M. Legeay fasse, ainsi que l'on en a vu récemment un remarquable exemple dans le *Dictionnaire des communes de la Charente* de M. Basque, un relevé de tous les hameaux, ou comme on le dit dans le pays, de tous les « villages », des moindres groupes de maisons, en un mot de tous les endroits habités. Son travail se rapproche plutôt de celui que M. Audé publie dans les *Mémoires de la Société d'émulation de la Vendée*, sous le titre de *Notices sur les communes* de ce département, avec cette différence, que M. Legeay intervient rarement dans son récit, et, lorsqu'il ne transcrit pas les pièces originales, laisse volontiers la parole aux écrivains qui relatent quelque particularité sur la contrée. Sa seule ambition est de « sauver de l'oubli quelques faits, quelques dates, quelques souvenirs dont la tradition tend chaque jour à se perdre, et qui, pour la plupart, sont écrits sur les ruines des anciens fiefs et les murailles encore debout des châteaux seigneuriaux, et de rendre ainsi plus facile, dans la mesure de ses forces, la tâche qu'entreprendra l'historien à venir de la province du Maine; car, ajoute-t-il, l'histoire générale du Maine reste encore à faire. » Pour cela il ne cite que les endroits auxquels s'attache, par quelque institution ou fondation soit ancienne soit récente, une sorte de notoriété; il rapporte les chartes, les droits anciens et les usages, il exhume des actes de ventes et d'achats, des mémoires de comptabilité publique ou privée, il raconte les événements remarquables dont la localité a été le théâtre, et donne la biographie des personnages qui ont laissé un nom. Il joint à ces documents une statistique, et termine par une liste tant des anciennes familles que des principaux administrateurs et des notabilités depuis une centaine d'années. Les notions historiques sur les divers monuments sont présentées dans l'ordre chronologique, et s'étendent de l'époque druidique jusqu'à nos jours.

Le premier volume contient l'histoire de trois églises, de quatre chapelles, de cinq châteaux, d'une abbaye, d'un collége, et se clôt par le récit d'un des combats de Duguesclin. Le second volume passe en revue plus de trente maisons seigneuriales ou fiefs ; il renferme un extrait du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée du Maine en 1689 ; un récit des calamités du neuvième au dix-huitième siècle ; le rôle de Mayet de l'an v à 1851. Après quelques notes sur les autres

Digitized by Google

communes, développées et quelquefois rectifiées dans les volumes suivants (1), l'auteur publie l'acte de partage de Guillaume de Roches en 1218, et certaines clauses du mariage de son gendre Amaury de Craon. Entre les pièces inédites citées, il en est une à laquelle on regrette que M. Legeay, resserré par l'espace, n'ait pas fait plus d'emprunts : c'est le *Mémoire manuscrit des droits de la comtesse de Beauregard dans la paroisse de Mayet* (Manuscrit du château du Fort des Sables). Entre les biographies nous distinguerons celle de Lazare de Baïf, reprise avec de nouveaux détails, d'après l'ouvrage de M. B. Hauréau, dans le dernier des volumes qui nous occupent, et celle de l'abbé Pichon, mort en 1836 à quatre-vingt-quinze ans, le doyen de la psallette de la cathédrale du Mans et de la Société philharmonique.

L'auteur se plaint dans ses *Recherches historiques sur Vaas et Lavernat* (Introduction, page II) « qu'il lui ait été interdit de puiser à des sources bien connues les documents postérieurs à 1789, malgré la réserve qu'il se serait fait un devoir de s'imposer », et cependant il ne donne pas moins de quatre-vingts pages, dans ce volume, aux souvenirs contemporains, sous le titre de « Vaas de 1790 à 1853 » et de « Lavernat de l'an IV à 1852 ». Les chapitres intitulés « Coulongé de l'an II à 1853 » et « Sarcé de 1790 à 1856 » forment environ quarante-cinq pages. Quant au dernier volume, on pourrait croire que l'interdiction dont M. Legeay se plaignait en 1855 était levée en 1857, quand on le voit ne pas consacrer aux mêmes souvenirs moins de quatre-vingt-dix pages, dont quarante-huit pour la petite commune de Verneil. Les *Recherches sur Vaas et Lavernat* renfer-

(1) Ainsi la seconde partie des *Recherches historiques sur Mayet* rappelant (p. 73) un de ces souvenirs que l'on voudrait effacer de l'histoire, nous dit « que le 27 mai 1816, sept habitants de ce canton, convaincus d'avoir formé une réunion séditieuse, furent condamnés à mort par la cour prévôtale, et que l'arrêt fut exécuté sur la place publique du Lude; » tandis que les *Recherches historiques sur Aubigné et Verneil* (p. 254) portent : « quatre d'entre eux ont subi leur peine le 28; les trois autres ont été recommandés à la clémence du roi. » Peut-être la rectification aurait-elle pu être plus explicite. M. Legeay a conservé une parole qui fut entendue de beaucoup de monde : « Je suis condamné parce que j'aime l'Empereur : eh bien, oui, je l'aime; je meurs pour lui ». Il y a dans ce triste arrêt deux Leroy fils : c'est à Pierre qu'appartient cet acte de foi politique; il le scella de son sang.

Faut-il ajouter que, en 1852, Aubigné, Lavernat, Verneil, Coulongé, Vaas ont voté avec un extrême accord pour le rétablissement de l'Empire; il en a sans doute été de même dans la commune de Mayet, dont nous n'avons pas les chiffres; à Sarcé, l'unanimité a été complète (*Rech. hist. sur Sarcé*, p. 123).

Digitized by Google

ment tout ce que M. Legeay a pu recueillir sur deux églises, une abbaye, deux prieurés, cinq prestimonies, pour quelques-unes desquelles il donne l'acte de fondation, cinq châteaux, onze fiefs. Entre les pièces contenues dans ce volume, nous citerons celles qui appartiennent à un curieux procès entre le curé de Montfort d'une part, et le marquis de Montfort, ainsi que son frère, René de Bresseau, religieux augustin d'autre part, ce dernier administrateur de l'hôpital ou aumônerie de Montfort; ce procès, où se lisent des sommations peu respectueuses et des répliques fort vives, commença le 30 décembre 1709. M. Legeay le suit jusqu'à l'appel formé par le marquis de la sentence rendue par la sénéchaussée du Maine, le 11 décembre 1711.

Les documents de source ecclésiastique dominent dans les *Recherches historiques sur Coulongé*, dont l'origine remonte, dit-on, aux fondations agricoles de saint Domnole, ou du moins des religieux de Saint-Vincent du Mans. L'église de Saint-Lubin, dont les sculptures sont encore interprétées diversement, est du onzième siècle. M. Legeay mentionne, avec les documents qui s'y rapportent, cinq chapelles, deux châteaux et six fiefs. La chapelle près des Aiguebelles qu'il ne peut trouver (page 19), nous semble être celle des religieux d'Aiguebelles (pages 30 et 32); c'est ainsi que paraît devoir se traduire le texte cité : « Capella fundata apud Aquam Bellam. » De nombreuses pièces justificatives, publiées en latin, sont empruntées au cartulaire de Saint-Vincent (Bibliothèque du Mans). Ce sont les actes de Domnole ; le testament de Domnole, suivi de dix-neuf signatures ; « un Præceptum Domnoli », don de la terre et des hommes qu'elle porte, aux religieux de Saint-Vincent; confirmation de ces dons par le roi, à la demande de l'évêque du Mans ; concession de l'évêque du Mans à l'abbé de Saint-Vincent; donation de Herbert; attestation de l'évêque Gervais; acte de vente de 1262 ; enregistrement à l'officialité du Mans, même année; reconnaissance d'une rente, 1266.

Quelques-unes de ces pièces intéressant également la commune de Sarcé sont reproduites dans le volume suivant, relatif à cette commune, jointes à une quinzaine d'autres pièces latines, également extraites du cartulaire de Saint-Vincent ; la plus ancienne est de 1211. M. Legeay nous fait connaître successivement une église, trois chapelles et prestimonies, un prieuré, une vingtaine de seigneuries et de fiefs; il réunit un certain nombre de donations, de poursuites, de conventions, d'hommages, d'aveux, du onzième siècle au dix-septième, et donne la biographie de J. Bondonnet, bénédictin de Saint-Vincent, prieur de Sarcé, auteur de la critique de l'histoire des évê-

Digitized by Google

ques du Mans de Corvaisier (Vies des évêques du Mans restituées et corrigées, avec plusieurs belles remarques sur la chronologie, 1651), ouvrage où il soutient le système des missions apostoliques dans les Gaules, au premier siècle.

Les *Recherches historiques sur Aubigné et Verneil* comptent presque autant de pages, par suite de la progression que nous avons signalée, que les trois volumes précédents ensemble. L'auteur reprend avec plus de détails plusieurs notices biographiques esquissées dans ses deux premiers ouvrages, notamment celle de la famille Bouillé, à laquelle appartient la célèbre Renée-Eléonore, duchesse de Lude, dont M. Legeay raconte trop facilement, page 274, des choses peu croyables, et celle de la famille de Baïf. Près de cinquante pages sont consacrées à l'église d'Aubigné, à la suite de laquelle l'auteur énumère successivement cinq chapelles, une templerie, un collége, trois châteaux et vingt-six seigneuries. La commune d'Aubigné renferme deux monuments druidiques. La commune de Verneil, qu'il serait juste de délivrer d'un surnom aujourd'hui mal compris, montre, comme les communes de Mayet et de Vaas, les restes d'une voie romaine; son église est du onzième siècle. M. Legeay n'y compte pas moins de trente-deux fiefs. Des vieillards se rappelaient encore, il y a quelques années, le poteau seigneurial de la châtellenie de la Faigne, où ils avaient été payer le droit de *billette*. De ses deux châteaux, celui de Mangé est passé à la famille de Baïf, à laquelle se rattache la famille de Beaumanoir et celle de Beauveau, qui possède actuellement la terre de Mangé. M. Legeay donne, dans ce volume, les plus amples détails sur les différentes branches de ces familles, ainsi que sur celle du Plessis de Vaige (à laquelle appartient la maison de Pierres) à l'occasion d'une inscription de l'hôtel de Montjoly; cette inscription aurait besoin d'être rétablie; ainsi l'on doit lire « arcta cui satis », et non « areta ».

Ces lignes suffisent pour donner une idée du travail de M. Legeay. Il en parle, du reste, avec tant de modestie qu'on doit le féliciter d'avoir réuni des indications disséminées de tous côtés et ajouté « quelques faits nouveaux, quelques pièces importantes ou inconnues ou omises, » sans avoir la force de lui reprocher certains extraits de journaux qui n'ont guère d'intérêt au delà du jour et de l'année qui les a vus paraître. Il aurait pu supprimer aussi quelques détails empruntés à l'histoire générale de l'antiquité ou du moyen âge; ils n'augmentent pas, tout instructifs qu'ils sont, la somme des renseignements spéciaux que fait attendre l'histoire d'une localité. Le

Digitized by Google

cadre auquel l'auteur est resté fidèle dans ces divers volumes, lui permettait également d'éviter quelques répétitions. On voudrait voir l'historien résumer plus souvent, au lieu d'extraire, s'assimiler davantage les documents, au risque d'être obligé de prendre parti entre les autorités qu'il cite, et donner un jugement au lieu de produire des témoignages. La lecture de ces notices communales y gagnerait en intérêt. Une dernière observation : M. Legeay écrit pour ses concitoyens et compte avec raison sur « le plaisir que nous éprouvons tous à entendre parler du coin de terre où nous sommes nés » ; mais il doit penser aux lecteurs qui ne peuvent se représenter aussi bien les lieux et les monuments dont il fait l'histoire ; une carte et quelques vues viendraient utilement en aide aux descriptions du texte.

Ch. Ruelle,
Agrégé des classes de Lettres.

Digitized by Google

CARTULARE MONASTERII BEATORUM PETRI ET PAULI DE DOMINA, Cluniacensis ordinis, Gratianopolitanæ diœcesis.... nunc primum, sub auspiciis Delphinalis Academiæ...., cura, studio et impensis hujus Academiæ socii, typis mandatum. (In-8° de lij-476 pages, 1859. Lyon, imprimerie de Louis Perrin; librairie de N. Scheuring.)

Un membre de l'Académie Delphinale, dont le siége est à Grenoble, vient de publier à ses frais, sous les auspices de cette compagnie, le cartulaire de Domène, prieuré dépendant de Cluny, et situé près de la capitale du Dauphiné. Ce livre imprimé à Lyon, avec tout le luxe typographique dont M. Louis Perrin pare généralement le produit de ses presses, est accompagné de plusieurs gravures représentant l'état actuel des restes du monastère, et d'une carte des environs de Domène, destinée à éclaircir le texte des chartes.

L'éditeur de ce cartulaire (dont je crois devoir respecter l'anonyme, pour ne pas blesser sa modestie) a apporté dans son œuvre un amour qui se décèle à chaque page. Son livre vient compléter celui que M. Giraud a publié il y a trois ans (le *Cartulaire de Saint-Barnard de Romans*), et dont j'ai rendu compte dans cette *Revue* même en février 1857. Chacun d'eux, en effet, se rapporte plus particulièrement à une ville des bords de l'Isère, mais tous deux jettent un certain jour sur l'histoire du Dauphiné.

Le cartulaire de Domène est moins important, sans doute, que celui de Romans; mais l'origine du prieuré de Domène n'est pas non plus sans intérêt, comme on va voir. D'ailleurs un grand souvenir s'attache à ses ruines : Pierre le Vénérable en fut prieur de 1120 à 1122, avant de devenir abbé de Cluny.

Dans l'avertissement qui ouvre le livre, l'éditeur nous fait connaître le plan qu'il a adopté pour sa publication et les sources auxquelles il a puisé pour établir son texte. Il nous apprend qu'il a pris pour base de ce dernier une copie moderne du cartulaire de Domène que possède la famille de Monteynard, bienfaitrice du monastère; que cette copie a été collationnée avec soin sur une autre copie plus ancienne, celle de Barthélemy d'Orbanne, savant jurisconsulte du siècle dernier, et sur quelques chartes isolées dont la Bibliothèque impériale possède une copie parmi les papiers de Baluze.

Il est bien fâcheux qu'on n'ait pu retrouver l'original, qui était

Digitized by Google

conservé, avant la révolution, dans les archives du prieuré de Saint-Denis-de-la-Châtre, où M. d'Orbanne l'a vu (et qui formait, suivant lui, un petit volume in-4° d'une écriture du 13e siècle), car la copie de ce savant, que possède aujourd'hui M. Albert du Boys, ne paraît pas avoir été prise sur cet ancien manuscrit, mais sur une autre copie plus moderne qui se trouvait en 1679 dans la bibliothèque de Du Bouchet, historiographe du roi. En effet, la copie de M. d'Orbanne est fort défectueuse, si on en juge par les notes que l'éditeur du cartulaire a placées au bas du texte. Le copiste y a omis, par exemple, fort souvent les noms, ou pour mieux dire les surnoms, des personnes citées, lesquels étaient sans doute écrits en interligne dans l'original, suivant un usage assez répandu au 12e siècle.

Il est regrettable aussi que l'éditeur n'ait pas fait usage d'une autre copie du cartulaire de Domène conservée au *British Museum*, à Londres (manuscrit Harléien n° 3712), et qui lui aurait peut-être fourni des variantes importantes. Cette copie a été prise, il est vrai, sur le manuscrit de Du Bouchet, comme celle de M. d'Orbanne; mais elle m'a paru être l'œuvre d'un scribe plus soigneux. Il ne fallait négliger aucun moyen de rétablir les textes, en l'absence des originaux. Au reste, ces derniers existent peut-être encore, contrairement à l'opinion de l'éditeur du cartulaire de Domène. Pourquoi, en effet, aurait-on détruit le manuscrit de Du Bouchet, par exemple, qui faisait partie d'une bibliothèque particulière ?

On trouve, dans l'avertissement placé en tête du cartulaire de Domène, une notice historique sur ce monastère, empruntée en grande partie à un essai publié naguère par M. Albert du Boys, aussi membre de l'Académie Delphinale et propriétaire du manuscrit de Barthélemy d'Orbanne. L'éditeur du cartulaire pense que M. Albert du Boys s'est trompé en prenant pour l'acte de fondation du monastère la première charte, datée de l'an 1058 environ; il fait remarquer que cet acte ne parle que de la dédicace de l'église; il croit que le prieuré était beaucoup plus ancien, et il cite à l'appui de son opinion une autre charte (le n° 61), d'une date incertaine, qu'il fixe approximativement à l'an 1028, mais qui en tous cas est antérieure à 1032. Cet acte nous apprend, il est vrai, qu'un seigneur appelé Aynard et sa femme appelée *Fecenna* ont donné à saint Pierre et saint Paul, à saint Georges, à Odillon, abbé de Cluny, et aux moines placés sous son administration, une terre appelée *Beameia;* mais cela ne prouve pas l'existence du monastère de Domène à cette époque. Il s'agit simplement ici d'une donation faite à l'église du lieu, dédiée à saint Georges et appartenant à l'abbaye de Cluny

Digitized by Google

(dédiée elle à saint Pierre et saint Paul), en vertu d'une donation antérieure des mêmes donateurs, malheureusement inconnue à notre érudit. Pour répondre à son appel, je vais transcrire ici ce document curieux, que j'aurais été heureux de lui communiquer plus tôt si j'eusse connu son projet de publication avant l'impression de son livre. Je le tire, comme les chartes que j'ai eu le plaisir d'offrir à M. Deloche, éditeur du cartulaire de Beaulieu (1), récemment publié dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, des cartulaires de Cluny, dont je possède maintenant, l'ensemble complet (2). C'est le n° 59 de ma copie du cartulaire d'Odillon (3), telle qu'elle est disposée pour l'impression :

Ainardus et uxor ecclesiam sancti Georgii in villa que dicitur Domina.

Postquam ob primi (4) reatus culpam, *ut supra*. Ego Aynardus et uxor mea Fecenia (5), cum consensu et voluntate fratrum meorum, dono Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, ad locum Cluniacum, cui preest domnus Odilo abba, res meas que sunt site in pago Gracianopolitano, unam videlicet ecclesiam in honore sancti Georgii consecratam, in villa sibi insita vocabulo Domina, omnibusque ad ipsam ecclesiam pertinentibus, et justa (*sic*) eam unam vineam cum uno orto insimul tenente, que terminat ex omnibus partibus de ipsa hereditate; unam etiam condaminam que terminat ex una parte de ipsa hereditate, de alio fluvio Isare, a medio die aqua currente cognomento Domina, de alia parte de ipsa hereditate, et unum pratum in ipsa villa, qui terminatur ex omnibus partibus de ipsa hereditate; a sancta quoque Helena unam medietatem de uno piscatore quem ibi habeo; tali quoque conventu, ut in proprios usus eas res teneant. Testes : Rodulfus, Wigo, Boso, Osulfus, Wigo. Actum Cluniaco, regnante Rodulfo rege anno XXXV. Rainoardus scripsit.

Cet acte, qui porte une date certaine, est fort important : c'est le premier document qu'on puisse invoquer pour l'origine de Domène. Il prouve toutefois que le prieuré n'existait pas encore en 1028, comme le croit notre éditeur. Quand fut-il créé, c'est ce qu'il me paraît bien difficile de dire d'une manière précise. M. Albert du

(1) Voy. *Cartul. de Beaulieu*, introduction, p. XXIV, XXV, XXVI, XXVII, en note. Voyez aussi p. CCLXVII.

(2) On ne saurait se figurer les richesses historiques que recèlent, pour toutes les parties de la France, les cinq volumes de cartulaires de Cluny, sans parler des chartes originales, dont il existe encore un grand nombre, tant à Cluny qu'à Paris, à Londres et ailleurs, où je suis allé en prendre copie.

(3) Cartul. original de Cluny, coté B, fol. 16, ch. LVII.

(4) Par suite d'un *lapsus calami*, sans doute, le manuscrit porte *prime* au lieu de *primi*, que nous croyons devoir imprimer; car il s'agit ici de la faute du premier homme.

(5) Le nom de cette dame est écrit *Fecenna* dans le cartulaire de Domène. L'orthographe du cartulaire de Cluny me semble préférable.

Digitized by Google

Boys me semble néanmoins bien près de la vérité lorsqu'il dit « qu'Aynard fonda à Domène un prieuré vers l'an 1057, le donna à « l'ordre de Cluny, et obtint de saint Hugues, successeur de saint « Odillon, abbé de ce monastère, que des religieux de son ordre « viendraient y établir une de leurs colonies. »

Il est probable que ce fut l'abbé de Cluny qui fonda le monastère proprement dit, en envoyant, suivant l'usage, des moines sur les lieux pour gérer les biens nouvellement donnés à l'abbaye; mais jusqu'à l'époque de la dédicace mentionnée dans la première charte du cartulaire de Domène, il n'y eut là qu'une petite colonie de moines, une *celle*, comme on disait alors. C'est ce que nous apprend une bulle du pape Etienne IX, du 6 mars 1058, insérée au cartulaire C de Cluny, fol. 36, n° 39 de ma copie.

Cette bulle renferme un privilége général pour les propriétés de l'abbaye. Le passage relatif à Domène semble justifier l'hypothèse de M. Albert du Boys. Le Pape confirme au monastère de Cluny la possession de la terre de Domène en ces termes : « Cellam etiam « in honore sancti Georgii consecratam, et ab Ainardo jam dicto « loco Cluniensi datam, quæ etiam est juxta castrum quod vocatur « Domina. »

On voit que ce prieuré, si prieuré il y avait alors, était encore sous l'invocation de saint Georges. Mais dans cette année même ou peu après les choses changèrent de face. La première charte du cartulaire nous apprend en effet qu'on y fit bâtir une église sous le vocable des patrons de Cluny, saint Pierre et saint Paul (1); que cette église avait au midi un autel dédié à la vierge Marie et à tous les saints, au nord un autre autel dédié à saint Jean-Baptiste et à tous les martyrs; qu'elle reçut pour dot l'église du lieu, dédiée à saint Georges, une autre église dédiée à saint Clément, dont j'ignore la situation, et la chapelle du château, dédiée à saint André, toutes trois données, ainsi que quelques terres environnantes, à l'abbé Odillon par Ainard, ses frères et son père Rodolphe. C'est là, suivant moi, la véritable fondation du prieuré de Domène, qui remonte ainsi à plus de huit cents ans, et dont les ruines subsistent encore.

A partir de ce moment, et jusque vers le milieu du treizième siècle, le prieuré de Domène reçut de nombreuses donations, qui sont spécifiées dans le cartulaire. Ce document nous offre ainsi beaucoup de

(1) Une autre charte du cartulaire de Domène (n° 190) nous apprend encore que c'est Ainard qui fut le constructeur de cet édifice : « Dominus Ainardus constructor primus et ædificator monasterii Sancti Petri apud Dominam, etc. »

Digitized by Google

renseignements pour la géographie du moyen âge. L'éditeur, qui a bien compris l'intérêt de cette partie de sa publication, l'a complétée par un dictionnaire des noms de lieux cités dans le cartulaire, dictionnaire dans lequel il s'est efforcé de déterminer le nom ou l'emplacement actuel des localités. Cette besogne difficile nous semble exécutée avec exactitude. Malheureusement la date, relativement moderne, de ces donations ne permet pas d'y trouver des renseignements sur les anciennes divisions territoriales du pays, soit politiques, soit administratives, comme on en rencontre encore quelques-uns dans le cartulaire de Romans.

Comme compensation, l'éditeur a joint à son livre un glossaire des mots de basse latinité qui s'y trouvent, et dont plusieurs sont particuliers au cartulaire de Domène.

Il y a joint encore plusieurs gravures qui donnent le plan de l'église du monastère, telle que les siècles l'avaient faite, et des vues de ce qui en reste.

Le livre est terminé par une petite carte des environs de Domène admirablement exécutée. En somme, malgré les lacunes que nous nous sommes permis de signaler pour répondre à l'appel de l'auteur, ce volume, accompagné de notes, de tables et d'éclaircissements, est un bon et beau livre, digne de prendre place dans la bibliothèques des amis des études historiques.

AUG. BERNARD.

Digitized by Google

Trésor des livres rares, ou Nouveau Dictionnaire bibliographique, par *J.-G. Th. Grässe.* — Les cinq premières livraisons, 480 pages grand in-4°. Dresde; Küntze, 1858-59.

Le *Trésor des livres rares* est une de ces œuvres de patience qui se recommandent aux savants et aux amis de la littérature par l'économie de temps et de recherches qu'elles procurent. Ce nouveau dictionnaire bibliographique doit paraître en seize livraisons, qui contiendront « plus de cent mille articles de livres rares, curieux et recherchés, d'ouvrages de luxe, etc., avec des signes connus pour distinguer les éditions originales des contrefaçons qui en ont été faites, des notes sur la rareté et le mérite des livres cités et les prix que ces livres ont atteints dans les ventes les plus fameuses et qu'ils conservent encore dans les magasins des bouquinistes les plus renommés de l'Europe. » La lettre *A* forme à elle seule près de trois livraisons, et la cinquième livraison s'arrête au mot Bonaparte : il paraîtrait difficile, d'après cela, que l'alphabet tout entier se renfermât dans les seize livraisons promises, si l'éditeur n'avait annoncé la résolution de multiplier désormais les notes, en y portant les articles qui eussent dû entrer dans le corps du texte.

Les titres des ouvrages cités dans ce dictionnaire sont donnés avec tous les développements désirables, et la détermination des prix que l'on y trouve n'aura aux yeux des amateurs de livres rares qu'un inconvénient, celui d'être trop incomplète. Nous pourrions rappeler divers articles traités avec soin, par exemple celui d'Ésope, pour lequel du reste Hain, Hoffmann et d'autres auteurs avaient ouvert à M. Grässe la voie des recherches.

Plusieurs reproches cependant ont été adressés à l'auteur par des critiques d'Allemagne, dont quelques-uns se montrent tout particulièrement mécontents de la préférence accordée à la langue française dans un ouvrage de littérature. Ils n'ont point pensé que ce *Trésor* remplît entièrement son but par la certitude et l'originalité des renseignements, par un choix sévère et strict entre les détails absolument nécessaires et des objets de moindre intérêt, par la fidélité aux signes primitivement adoptés, par la netteté et la méthode. Il leur a paru que l'auteur s'était fié un peu trop, pour établir la rareté d'un livre, à ce fait, qu'il l'aurait trouvé interdit en

Digitized by Google

quelque lieu. Enfin l'on a fait un crime au *Trésor des livres rares* d'avoir employé les termes *bouquin* et *bouquiniste* sans avoir consulté le Dictionnaire de l'Académie et peut-être seulement d'après le Dictionnaire de l'usage. Un reproche plus sérieux serait relatif à certaines erreurs, par exemple la confusion commise, au mot ACADÉMIE, entre les travaux des première et cinquième classes de l'Institut de France avec ceux de la troisième, sans parler de l'omission totale de ceux de la quatrième.

J. LAROCQUE.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Document relatif au procès intenté par les moines de la Couture aux moines de Marmoutiers.

Voici le document transmis par M. Beauluère (voir la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. I, p. 285). Le texte en a été revu et complété sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale, Résidu Saint-Germain — 974 — fol. 181.

Notum sit omnibus quod Guido de Valle dedit monachis Majoris Monasterii, ad burgum faciendum, quamdam terram juxtà castellum suum, hoc est juxtà Vallem ; et cùm in eâ burgum fecissent, calumniati sunt illis monachi S. Petri de Culturâ terram illam, affirmantes eam pertinere ad ecclesiam de Alvers. Dicebant enim quod Guido olim dederat ipsam terram Guarino cuidam monacho, ità ut esset acclinis illi ecclesie. — Venerunt ergo utrique monachi de hac re ad placitum ante Guidonem, apud Vallem. — In illo placito narravit Guido se dedisse Guarino terram illam ad burgum faciendum, et ad monasterium construendum, cujus esset abbas ipse Guarinus, eâ conventione ut Guarinus ecclesiam de Alvers, et quæcumque posset acquirere faceret acclinia illi monasterio. Quod cum Guido narrasset, judicatum est quod hoc deberet juramento probare, et judicium portare. Ille ad utrumque paratus tradidit ibidem quemdam servum nomine Sevaldum Rainaldo, abbati de Culturâ, asserens tamen non esse justum de hâc re portare judicium, nisi solum fidei jusjurandum. De quâ re judices dubitantes prolongaverunt amplius terminum judicii, ut interim inquirerent, an rectè judicassent. Sed cum ille terminus advenisset, illi judices defecerunt. Guido tamen presentavit suum hominem abbati Rainaldo apud Ebronium. Cum autem dicerent illi qui aderant cum Widone et cum abbate magnum malum esse portare judicium, si justum non esset, statuerunt Guido et abbas ire ante episcopum Andegavensem, et sequi

Digitized by Google

quid ille judicaret : posueruntque terminum quando ire deberent. — Euntibus autem mandatum est episcopum adesse non posse; sed episcopus, quia in illo termino adesse non potuerat, alium terminum posuit quando sine ullâ dubitatione paratus esset ad causam illorum, ità ut nulla occasio eum inde retineret, nisi forte quæ evitari omnino non posset, hoc est S. Crucis exaltationem in crastino festivitatis S. Mauritii. —Quod cum Guido, infrà octo dies quam episcopus hunc terminum posuerat, abbati Rainaldo mandasset per Johannem monachum filium suum, et Aimericum, Effarve cognomento, hominem suum, respondit abbas, audiente Fulcone de Boerià, se non deinceps illuc iturum. Quod audiens Guido remisit in crastino eumdem Johannem et Guielinum Britannum ad abbatem, et obtulit ei per Guielinum planum jusjurandum, et, si nollet accipere a Guielino, expectaret usque in diem tertium, ut Guido ipse veniret, et ei ipse juraret. Abbas autem, teste supradicto Fulcone de Boerià, recusavit.

Non multo post tempore transacto, cum Guilelmus, Normanniæ comes, Cenomannicam urbem haberet adquisitam, tenuerunt iterum de hâc re utrique monachi placitum ante illum; sed cum judicium variaret, et judices alii faverent istis, alii illis, comes intelligens quod judicium non ibat per rectum (utrique enim rectum habere non potuerant) præcepit differri placitum, quia ipse aliis curis occupatus ad hanc causam intendere non vacabat : et res, quæ in calumniâ erant, de potestate monachorum abstulit, et Guidoni jussit, ut eas tamdiu in suâ potestate haberet, donec, causâ diligenter examinatâ, illis redderentur quibus eas rectum apportaret.

Guido autem tradidit eas cuidam homini suo, nomine Hugoni, filio Natalis. Post non multum tempus, cum comes teneret curiam suam apud castellum quod nomen habet Domnus-Fronto, tenuit placitum de hâc ipsâ re; et cum videret monachos S. Petri neque litteras neque testem ullum habere, qui diceret quod Guido fecisset eis unquam donum de illâ terrâ, vel quando illis dedit ecclesiam de Alvers, vel ipsi Guarino, ita ut esset acclinis ecclesiæ de Alvers, nec in illo placito contra Guidonem litteras vel testem de hâc re protulissent, judicavit tàm ipse quàm curia sua, quod de hâc re judicium portare justum non erat, sed tantum modo jurare debebat Guido, quod rem illam, quæ in calumniâ erat, nunquam Guarino monacho dederit, ità ut esset acclinis ecclesiæ de Alvers, nec monachis de Culturâ, quando dedit eis ecclesiam de Alvers, præsertim cum Guarinus ille nunquam fuerit monachus S. Petri de Culturâ, sed S. Carilephi.

Digitized by Google

Hoc jusjurandum cum Guido offerret Rainaldo, abbasque nollet recipere, præcepit comes reddi monachis Majoris-monasterii res suas solutas et quietas : et ità causa, quæ diu perpenderat in dubio, per publicum et legale judicium definita est.

Hujus definitionis testes : Guillelmus ipse comes ; Odo, episcopus Baiocacensis : Johannes, episcopus Abrincatensis : Hugo, abbas de Longoledo : Gauscelinus, presbiter : Johannes, monachus noster : Lanfrannus, monachus : Rivallonus de Dol : Ricardus, vicecomes Abrincatinus : Rannulfus, vicecomes Baiocacensis : Galterius Tyrellus : Hamo de Valle, filius Guidonis : Gauslinus de Altanoisâ : Burcardus de Cadurcis : Lisiardus de Alvers : Gauslinus, frater Lisiardi : Algerius de Bugnonio : Guidelinus vicarius : Fulcodius de Marboio : Hugo Buccellus : Aimericus Effarve : Guielinus Britannus, homo Guidonis.

Digitized by Google

Charte du bailli de Cassagne-Begonhès concernant la levée du cinquantième. — 19 juillet 1296.

Guillelmus Gat de Cassanio (1), bajulus pro domino rege, dilecto suo S. Borias servienti loci ejusdem, salutem et dilectionem.

Pretextu mandati cujusdam, nobis noviter directi per discretum virum magistrum P. de Rynernis, missum in partibus senescallie Ruthenensis, ex parte domini Regis, pro quinquagessimali subsidio levando, vobis districtè precipimus et mandamus quatenus, visis presentibus, citetis de ordinibus, et melioribus hominibus in baylivia nostra commorantibus religiosorum virorum domini prioris de Ambileto (2), et preceptoris de Tauriaco et de Planchis, et domini preceptoris de Silva et de Sancto Justo et aliorum locorum religiosorum, duos vel tres de locis singulis, ut ipsi personaliter veniant et compareant apud Villam Francam, die lune post festum beati Jacobi apostoli, ante terciam, coram magistro P. antedicto, audituri et opere perfecturi ea que eis per ipsum magistrum P. ex parte domini Regis nostri explicabuntur; taliter super hiis vos....., ne possitis de necligentia redargui seu etiam reprehendi (1).

Datum apud Cassanium die jovis prius dictum festum, anno Domini millesimo cc· lxxxxvi·.

(*Archives de la Haute-Garonne.*)

Extrait de la lettre de M. Baudouin.

« Le 5 juillet 1725, Louis XV établissait pour 12 ans une taxe du cinquantième du revenu des biens. Cet impôt n'était pas nouveau dans notre histoire financière : il y en avait eu un semblable sous Philippe-le-Bel. Le fait toutefois n'est pas si bien établi qu'il soit superflu de le confirmer, et c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous envoyer, pour le Comité de l'histoire de France, une charte de 1296 relative au *quinquagesimale subsidium.* »

(1) Les localités mentionnées dans cette charte sont : Cassagne-Begonhès (Aveyron), Ambialet (Tarn), Tauriac et Les Planques (Tarn), La Selve (Aveyron), Saint-Just (Aveyron), Villefranche de Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

Femme réclamée comme serve par le receveur des mortes mains du duc de Bourgogne.

Le venredy XXVIII[e] jour du mois d'aoust de ce présent an mil IIII[c] LXI, Jehan de Terne, conseillier de nostre très redoubté seigneur et prince, mons. le duc de Bourgoingne, et receveur des mortes mains de son pays de Haynnau, se comparut en plaine halle de ceste ville de Valenciennes, où estoient lors séans judiciairement sire Guy de Sablens, prévost d'icelle ville, et pluiseurs de *ses pers en office*, tant que à nombre compétent povoit souffir, et, là endroit dist et remonstra qu'il estoit adverty que, depuis nagaires de temps, une appellée Hanette Souppette (1), fille Pierart Souppet, cordewanier, laquelle yl disoit estre natifve de Cambron Saint-Vinchien, emprès Cambron Labie, *et de serve orige à mondit très-redoubté seigneur*, estoit venue demorer en laditte ville de Valenchiennes, n'avoit point an et jour, passez et accompliz, par où elle peust, ne deust par le laps de temps *dudit an et jour* demorer *france doudit servage*. En requérant par ledit receveur que elle fuist mandée pour se recongnoistre estre telle qu'il l'entendoit, pour ent advenir en temps deu ce qu'il appertenroit, à la garde et conservation du droit, en ce cas, de nostredit très-redoubté seigneur. Surquoy mesdits sieurs de la loy, comme ceux ausquelz appertenoit la judicature et congnoissance dudit cas, en obtempérant à la requeste dudit receveur des mortes mains, mandèrent prestement par devant eux laditte Hanette, qui estoit demorant et servitresse à l'ostel Saint-Martin, devant la croix Montoise, en laditte ville, laquelle Hanette ainsi venue et comparant

(1) L'usage de féminiser le nom de famille existait alors dans le nord de la France. Ainsi nous voyons figurer dans les actes du greffe *des Werps* de Valenciennes : 1409, Margheritte Ghuzeline, fille Pierart Ghuzelin ; Gille le Cangeresse, fille Jehan le Cangeur; Jehane Princharde, fille Jehan Princhars; 1412, Maigne de le Marchielle, ditte Dourdonné, fille Jehan de le Marchielle, dit Dourdon; 1418, Philippotte Forette, fille Jehan Foret; 1419, Jehane Caudrelière, fille Jehan Caudrelier ; Hanette le Barberesse, fille Jehan le Barbieur, saieteur; Belotte Crabotte, fille Pierart Crabot; 1421, Mariette Li Catte, fille Dézir Le Cath; 1424, Agnies Porette, fille Jehan Poret; Jehane Coulonne, fille Jehan Coulon; 1430, Jehane Pottière, fille Mahieu Pottier ; Yzabiel Li Villaine, fille Jaquemon Le Villain ; 1432, Jehane Li Cochonne, fille Pierart Le Cochon; Margheritte Belotte, fille Jaquemart Bellot; Magne Richarde, fille Jehan Richart; Yzabiault Pappelarde, fille Jehan Papelart; 1434, Jehenne Ghobierde, fille Lottart Ghobiert; 1435, Collette Respine, fille Piere Respin, etc.

Digitized by Google

contre ledit receveur, et, après ce qu'il eult devant elle rafresqui saditte demande, en la manière ditte, dist et respondy que dudit servage elle devoit demeurer france et absolve, et n'estoit ledit receveur recevable à le requerre, pour la raison de ce que elle avoit demoré en cestedittte ville par l'espace de ung an et plus, et, par ce moyen, avoit acquit la franchise de laditte ville, oudit cas, et offrant par elle le ainsi faire apparoir, tant que pour devoir souffir. A quoy ledit receveur replicqua que, se ainsi en apparoit par tesmoingnage souffisant qu'il estoit content de soy déporter de saditte requeste, si que raison volloit. Et, lors, mesdits sieurs firent appeler par devant eux pluiseurs personnes créables et dignes de foy, que laditte Hanette leur dénomma, lesquelz, après ce que, en la présence dudit receveur, heurent esté bien et deuement sermentez, furent, pour la deffence et conclusion de laditte Hanette, examinez et ouys ou secré de justice, tant et tellement que, ouye leurs dépositions, qui se conformèrent en une résolution, et, par laquelle apparu ausdis prévost et jurez, que laditte Hanette avoit demouré et servi audit hostel Saint-Martin, par le terme et espace d'un an, accompli dès le jour du Saint-Sacrement darrain passé dudit présent an mil IIII^c LXI. Les avant dis de la loy, comme juges en ceste partie, disent, déclairèrent et ordonnèrent audit receveur, pour ce judiciairement appellé et évocqué, que laditte Hanette avoit demouré en cestedittte ville an et jour, et plus, pourquoy elle estoit et devoit estre et demourer france dudit servage, selonc la loy, franchises, libertez, us et coustumes de laditte ville, de tout temps *notoirement observée* oudit cas, et que, ce considéré, ledit receveur n'avoit cause de le plus avant poursuir à sa fin prétendue. Laquelle ordonnance par lui ouye, yl dist et respondy que, *puisque ainsi en estoit, raison vouloit qu'il en fuist content*, comme yl confessa estre, là, prestement, et de faict se déporta plainement de saditte requeste et poursuite, sans ent vouloir laditte Hanette Souppette plus avant poursuir, ne, pour ce, baillier présentement, ne en temps advenir, aucun empescement, travail ou destourbier (1).

De la Fons B. de Mélicocq,

Correspondant.

(1) Reg. comm., manuscrit de la bibl. de Valenciennes.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Le musée germanique de Nuremberg.

1. *Denkschriften*... « Mémoires du *Nationalmuseum* germanique. » Premier volume, en deux parties séparées. Nuremberg, 1856, in-8°, XXII-866 pages.
2. *Anzeiger*... « Indicateur pour la connaissance du passé allemand. Nouvelle série. Organe du musée germanique. » Cinquième année, 1858, Nuremberg, in-4°, 448 colonnes.
3. *Jahresbericht*... « Annuaire du *Nationalmuseum* germanique. » Les quatre premières années, 1854-58. Nuremberg, in-4°, 130 p.

Avant de parler des publications du *Musée germanique*, nous empruntons à ces publications quelques détails relatifs au musée lui-même. Nous puisons aussi quelques notes sur sa fondation dans un article que M. Jean Folke, premier secrétaire du musée, a fait paraître dans le *Weimarischen Jahrbuche* (v^e vol., 1re partie).

L'existence officielle du *Nationalmuseum* ne remonte qu'à 1852; mais le besoin de ce point de ralliement pour les études nationales en Allemagne s'était fait sentir avant cette époque. Dès 1819, le baron de Stein, en fondant l'*Union historique* de Francfort, conçoit le plan d'un musée national. De 1820 à 1830, les Sociétés semblables qui se fondent de toutes parts en démontrent de plus en plus la nécessité. Par une lettre en date du 19 septembre 1830, le roi de Bavière engage le baron d'Aufsess à poursuivre un projet de centralisation des diverses sociétés historiques d'Allemagne et de fondation d'un musée dépendant de la Société générale. Le plan du baron

Digitized by Google

d'Aufsess, présenté en 1832, devait être mis à exécution dès le 28 janvier 1833; il souffrit néanmoins longtemps encore des négligences des Sociétés savantes d'Allemagne. Enfin, en 1852, à Dresde, il fut porté devant le prince Jean, depuis roi de Saxe, par les membres mêmes de la *Société d'histoire et d'archéologie allemandes* (*Versammlung deutscher Geschichts-und Alterthumsforscher*), qui, dans leur séance du 17 août, déclarèrent qu'il y avait lieu de donner assentiment et concours officiels à l'œuvre du baron d'Aufsess, œuvre que l'on pouvait considérer comme constituant déjà le *Musée germanique*, « autant qu'une telle tâche peut être en rapport avec les ressources d'un particulier. »

Suivant la pensée du fondateur, formulée dans des *statuts* (*satzungen*) fidèlement conservés et observés, le *Nationalmuseum* doit, comme musée national et différant en ceci des musées particuliers ou spéciaux, former les annales de toutes les races allemandes prises ensemble comme rameaux d'une même souche. Il n'a pour éléments d'existence que les dons volontaires envoyés de tous les points de la patrie allemande, dons en espèces (actions, souscriptions annuelles ou autres fondations), ou en nature (archives, volumes manuscrits ou imprimés, objets d'arts et antiquités). Il est ouvert aux études de tous les citoyens allemands; mais les cartes d'entrée prises par les étrangers constituent, avec la vente des publications du *musée*, des plâtres exécutés dans les ateliers spéciaux, etc., une partie des revenus de l'établissement. Nuremberg, déjà choisi comme siége d'un *musée d'antiquités romano-germaniques*, se trouvait désigné d'avance pour recevoir le *Nationalmuseum*, qui est ainsi placé sous la protection et l'autorité immédiates du roi de Bavière.

Aux termes des *statuts* organiques, un comité spécial a été chargé de dresser un *répertoire général* de toutes les sources artistiques, historiques et littéraires fournies par l'Allemagne ancienne et moderne; de classer les collections, s'arrêtant toutefois à la date de 1650, et d'en publier le *system*, ainsi que divers ouvrages et revues capables de servir la cause du musée.

Dès 1853, après l'apparition d'un premier *Mémoire* « sur la haute assemblée allemande qui dirige le *Musée germanique*, » et sur la constitution du musée, le baron d'Aufsess, comme directeur du *Nationalmuseum*, a publié une brochure contenant une double édition du *system* qui doit servir au classement des collections du musée, « *system* issu, dit l'auteur, de la nécessité de classer dans un ordre *à peu près* durable, les matériaux qu'on a déjà sous la main; nul autre système connu ne comportant la combinaison, nécessaire ici, de mo-

Digitized by Google

numents écrits et de monuments graphiques... » Ce n'est en quelque sorte qu'un canevas sur lequel les classes spéciales du comité scientifique viendront broder les détails qui leur sont soumis. Nous retrouverons ce *système*, légèrement *modifié*, à l'article des *Denkschriften*.

Nous citons pour mémoire un *Guide pour les visiteurs*, rédigé par le docteur A. d'Eye, directeur des collections d'objets d'arts et d'antiquités, et nous passons à la *Feuille périodique de correspondance* (suivant l'expression des *Satzungen*), contenant les communications qui intéressent directement ou indirectement le musée. L'*Anzeiger*, revue mensuelle formant un volume par année, publie divers articles d'archéologie présentés avec les rubriques mêmes du *system*, d'anciens vers allemands, des gravures insérées dans le texte, et, dans une sorte de supplément (*Beilage*), des listes des acquisitions nouvelles du musée, une revue bibliographique, des nouvelles diverses, et jusqu'à une planche de dessin et même de musique. Ces mots du titre, *neue folge* (nouvelle série), se rapportent à une première période d'existence de l'*Anzeiger*, créé en 1832 et rédigé jusqu'en 1839 par le baron d'Aufsess de concert avec le docteur Mone. Le cinquième volume de la nouvelle série (1858) vient de paraître. Nous y remarquons, avec quelques mots sur les bulletins de Sociétés savantes de notre pays, le compte rendu d'une « *Histoire de l'abbaye de Cluny depuis sa fondation jusqu'à sa ruine....* composée d'après P. Lorain par le docteur C. Pelargus, » (Tubingue, A. Laupp, 1858 ; in-8° de x et 261 pages). Le détail des pages n'est pas sans importance ; car l'auteur du compte rendu trouve que cet ouvrage trahit la légèreté française, et il pense que le sujet méritait d'être traité plus *massivement* (*eine massivere Behandlung*).

Notons encore (numéro de mars) un article de M. Louis Schneegans, archiviste de Strasbourg, sur *Maître Hermann, verrier allemand du quatorzième siècle*. C'est à maître Hermann et à Buch que sont dus les vitraux de la cathédrale de Metz, dont M. Vogel a dit (LANGLOIS, *Essai historique sur la peinture sur verre*, p. 143) : « Ces vitres sont les plus belles que j'aie jamais vues, et réclament hautement l'attention des connaisseurs. » Buch, Bouch ou Bousch, du prénom de Simon d'après M. Vogel, d'Antoine d'après M. Saint-Fargeau (*Dictionnaire*, etc., *de toutes les communes de la France*), était originaire de Strasbourg ou des environs. Il est mort à Metz au mois d'août 1541. L'auteur de l'article réclame une part de sa réputation pour Philippe Hermann, dont le principal ouvrage dans la cathédrale de Metz est la grande rosace, appelée *li grant ost* par son épitaphe, que Bézin

Digitized by Google

(sur la *cathédrale de Metz*) rapporte ainsi :

> **Ci : devant : gist : maistre : Hermann :**
> **li : varlier : de : Munstre : en : Waistefall : que :**
> **fist : li : grant : ost : de : saians :**
> **que : mourut : lou : iour : de : feste :**
> **Nostre : Dame : en : mierz :**
> **p. MCCCjjjjxx et xij : ans :**
> **prieis : por : li :**

Outre l'*Anzeiger*, le *Nationalmuseum* publie un compte rendu annuel des travaux du comité (*Jahresbericht*), avec des notes sur toutes les modifications qui surviennent dans l'organisation intérieure du musée, etc. Nous y remarquons le plan graphique du musée pris aux diverses époques de la publication de l'*Annuaire* ; les listes des noms des personnes qui ont contribué par leurs dons à l'établissement du musée. Dans une année (1855-56), les souscriptions *d'État* ont fourni en argent 5,668 florins, et celles des particuliers 1,743 florins. La somme des recettes a été, cette même année, de 17,500 florins, et celle des dépenses de 17,088.

Ce même *Annuaire* donne la liste des Sociétés savantes qui envoient leurs bulletins au *Nationalmuseum;* nous remarquons qu'en dehors des États allemands, la France est à peu près la seule de toutes les nations européennes qui soit représentée dans cette liste. Mais nous n'attribuons pas à notre pays, comme fait le *Jahresbericht,* la « Société archéologique » de Namur, qu'il met entre Dunkerque et Paris, tandis que la Belgique trouve sa place un peu plus haut (*Dritter Jahresbericht*, p. 37).

Enfin, en attendant l'achèvement des travaux plus considérables du *Generalrepertorium*, le comité s'est demandé s'il ne serait pas utile et possible de signaler au public les sources telles quelles dont disposait dès lors le musée. La *Société* de Francfort avait ainsi donné, *pendant* et *avant* la publication de son grand ouvrage des monuments, une série de volumes sous ce titre : *Archives de la société....* — Il y aurait, à suivre cet exemple, deux avantages : un pour le public, qui pourra dès à présent profiter des ressources acquises; et un autre pour le musée, qui, en faisant savoir ce qui lui manque, pourra plus promptement l'acquérir... — Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction des *Denkschriften*, dont les deux premières parties, élaborées l'une durant l'année 1855, l'autre en 1856, ont paru ensemble à cette dernière date. Les volumes doivent être publiés à des intervalles d'une année au moins.

Digitized by Google

La première partie contient les détails relatifs à l'*organisation* du musée et la *collection littéraire.*

La section de l'*Organismus* se compose de *vues générales* (*Bestimmungen*), sous les titres : « Existence et but; organisme; moyens d'exécution; » et de *vues particulières* sur « la direction, le comité, les fonctionnaires. » Il contient en outre des *suppléments et notes* où sont relatés le texte même des *Satzungen;* le tableau en raccourci du *system* tel qu'il a été donné en 1853; le plan primitif, élémentaire du musée... En général, tout ce qu'on trouve dans cette section revient à ce qui a été déjà publié dans les colonnes du *Jahresbericht.*

Les éditeurs annoncent dans la préface, en manifestant d'ailleurs quelques regrets au sujet de ce premier volume, que cette *organisation* s'est sensiblement modifiée depuis l'impression de la première partie, ainsi que la collection entière à laquelle se sont ajoutés des matériaux assez considérables pour donner lieu à un supplément qui sera ultérieurement publié.

Cette collection littéraire consiste en *Archives,* données par ordre de date, et *Bibliothèque*, classée suivant l'ordre alphabétique des mots dans le titre. On s'est ici contenté de cet ordre à cause de la difficulté de trouver des points précis de division méthodique, quoiqu'il existe au répertoire, pour la bibliothèque aussi, un système rationnel de classement.

Les *archives* se succèdent du dixième siècle (mais surtout du treizième siècle) à 1650. Elles forment comme une tradition partielle de la propriété territoriale en Allemagne. Quelques collections s'étendent plus loin par la date et témoignent d'une importance plus générale, comme celle-ci : *Akten...* « Actes, affaires de religion et de réformation en Franconie, particulièrement à Wurtzbourg, de 1524 à 1763. » Ces documents sont à peu près tous nationaux, et par leur rédaction et par leur objet. Les affaires de la France n'y tiennent quelque place que par les points de notre territoire qui, tels que Strasbourg, ont longtemps fait corps avec l'empire germanique. — Les noms de quelques maisons reviennent assez souvent dans ces monuments de la tradition pour accuser les principales sources de la collection du musée. La maison d'Aufsess a fourni à elle seule peut-être un vingtième de ces archives, ce qui suffirait pour attester la patriotique initiative du fondateur.

Les *manuscrits* de la bibliothèque ne sont qu'au nombre de cinq cents à peu près; les *ouvrages imprimés* vont peut-être jusqu'à celui de quatre-vingt mille dans les *Denkschriften,* qui ont laissé de côté quatre mille volumes déjà classés au musée en 1855, mais réservés,

Digitized by Google

comme postérieurs, pour les matières ou la date, au terme provisoire de 1651.

Ces ouvrages sont très-diversement répartis entre les auteurs. Ainsi, tandis que le catalogue en attribue plus de quatre cents au seul nom de Luther et qu'on y rencontre ailleurs à toutes les pages des controverses sur Luther avec tous les détails de son histoire ou de sa fable, tels que « l'apparition du prince *lumineux* Lucifer.... » et quoique tous les titres de la réforme allemande paraissent être réunis là très au complet, il ne s'y trouve pas un exemplaire des *Litteræ obscurorum virorum*, pas un ouvrage de Reuchlin (Capnion); ni les *Lettres* d'Henri-Corneille Agrippa de Nettesheim, bien plus curieuses que son traité déclamatoire *De l'incertitude et de la vanité des sciences*; ni bien d'autres monuments historiques de la même époque, ni enfin cette *Histoire catholique de notre temps*, de Simon Fontaine (posthume, 1558), ouvrage important pour l'histoire de Luther, et dont presque aucun dictionnaire biographique ou bibliographique ne fait mention : Bayle le cite, mais en note.

Les littératures étrangères ne devaient, semble-t-il, fournir au musée que des ouvrages d'histoire, et concernant l'Allemagne, comme celui du Parisien Simon Fontaine, ou d'archéologie, comme les dialogues espagnols de D. O. Sada, *Sur les médailles, inscriptions et autres antiquités*, dont une traduction italienne d'Agostini est mentionnée à la *Bibliothèque*. Nous y trouvons pourtant des œuvres complètes du roi René (avec *portr.*), les *Amours* de Ronsard (avec *bois* et *musique*), des œuvres complètes de Shakspeare (avec *portr.*), qui semblent n'y avoir leur place que pour ces portraits et ces bois; mais ce système pourra conduire un peu loin. Ou bien ces portraits et ces bois seraient-ils des œuvres d'artistes allemands ? Nous l'ignorons.

Nous trouvons, au reste, dans ce catalogue (les ouvrages allemands mis à part), les livres français, quoiqu'ils y soient rares, en bien plus grand nombre que ceux d'autres langues et d'autres pays; et parmi les ouvrages allemands, il s'en trouve plusieurs qui intéressent la France en particulier.

Des estampes curieuses sont rapportées dans le texte des *Denkschriften*, qui, par ces détails pittoresques et leur belle exécution typographique, échappent à la sécheresse du catalogue. Par la fidélité avec laquelle les titres sont reproduits, le catalogue lui-même offre déjà presque un cours de linguistique allemande.

La seconde partie des *Denkschriften* comprend les *Collections d'objets d'art et d'antiquités*. Le *système* de classement suivi dans le musée

Digitized by Google

et dans les catalogues de cette seconde partie est donné en tête du livre. Il diffère de celui de 1853 surtout par le titre. Nous en indiquons ici les principales divisions avec leurs signes :

- **A. Histoire**
  - I. Par localités
    - A. Europe,
    - B. Allemagne.
  - II. Par personnalités
    - A. Familles,
    - B. Individus,
  - III. Par circonstances particulières
    - A. Les églises,
    - B. Les cours,
    - C. Les guerres,
    - D. Les voyages,
    - E. Les accidents et les phénomènes extraordinaires.
- **B. Etats** (*Zustænde*)
  - I. Culture générale de l'intelligence dans la vie sociale. (*Allgemeine Cultur-und sociale Zustænde*)
    - A. Rapports moraux
      - 1. Langue et écriture.
      - 2. Arts et œuvres d'art.
      - 3. Sciences.
      - 4. Education.
    - B. Rapports matériels.
      - 1. Pays et gens.
      - 2. Vie.
  - II. Dispositions (*Anstalten*) particulières pour le bien général
    - A. Bien moral, religions
      - 1. Paganisme (culte des idoles).
      - 2. Christianisme (culte de Dieu).
    - B. Bien matériel, l'Etat
      - 1. Fondements du droit civil en général.
      - 2. De celui de l'Allemagne en particulier.

Après les chiffres arabes de ce tableau, les signes caractéristiques des subdivisions et de leur ordre sont : a, *a* (1), α, aa. *aa*, αα, aaa, *aaa*, ααα, etc. Les onzièmes et douzièmes subdivisions ne sont point à négliger ; c'est à la onzième qu'il faut rapporter les monnaies, qui fournissent près d'un quart du livre avec d'énormes têtes de chapitres privées de signes qui leur donnent rang au *système*. Elles sont placées sous la rubrique générale « 2. *Leben* (vie) », signalée plus haut à la quatrième subdivision ; en descendant la filière nous trouvons successivement : α. *Besoins de la vie ; b. Production et acquisition ;* β. *Par les arts ;* bb. *commerce ; aa. moyens d'échange ;* ββ. *Monnayage ;* et enfin bbb. *Monnaies*, dont la subdivision *ccc* est de beaucoup la plus importante. Les *empreintes de sceaux*, qui remplissent près d'un autre quart du livre, ne sont qu'au dixième rang, au ββ du *cc Sceaux* du dd. *distinctions honorifiques* du α *courtoisie*, du *b rapports sociaux*, du b. *Genre de vie*, qui nous ramène au

(1) Ces italiques sont mises à la place des lettres allemandes du texte.

Digitized by Google

2 *Leben* primordial. Ce désordre a l'inconvénient de donner lieu à des mots d'une longueur par trop germanique.

Beaucoup de rubriques en tête de cases vides indiquent des objets à venir : cela était nécessaire pour un musée de fondation toute récente.

Les collections des œuvres gravées des maîtres allemands, Albert Dürer, Cranach, Holbein... paraissent être ici très-complètes. Le patriotisme allemand, qui a présidé à la création du musée, y respire jusque dans les plus petits détails. Dans la partie généalogique se montre avant tout l'arbre généalogique d'Albert Dürer. La généalogie de la « très-noble... » famille de Guttemberg vient après ; est-ce la famille de l'imprimeur de cette bible de 1455 dont la première feuille est conservée précieusement à la *typographie* du musée ?

J. Larocque.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin*, n° 148. In-8° de 96 pages, 4 planches.

— Mémoire sur la préparation industrielle du vermillon d'antimoine, par M. *Em. Kopp*. 9 pages.

— Notices diverses, par MM. *E. Burnat*, *W. Fairbairn*, *C. Schœffer*.

— Notice nécrologique sur M. Emile Dollfus, par M. le docteur *Penot*. 16 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — *Mémoires* (classes des sciences), tome VIII, 1858. In-8° de xxxii-306 pages.

— Eloge du docteur baron de Polinière, par le docteur *J.-B. Monfalcon*. 30 pages.

— Note sur certaines colorations de la lune et du soleil, par M. *J. Fournet*. 27 pages.

— Etudes sur les coléoptères du genre *Bruchus* qui se trouvent en France, par MM. *E. Mulsant* et *Cl. Rey*. 45 pages.

— Observations météorologiques faites à l'observatoire de Lyon du 1er décembre 1855 au 1er décembre 1857, par M. *A. Drian*, sous la direction de M. *Frenet*, directeur de l'Observatoire. 69 pages.

— Coup d'œil sur les insectes cantharidiens, accompagné de la description de diverses espèces nouvelles ou peu connues, par MM. *E. Mulsant* et *Cl. Rey*. 99 pages.

— Hydrographie souterraine, par M. *Fournet*. 76 pages.

Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon. — *Annales des sciences physiques et naturelles*, 3e série, tome II. 1858. Grand in-8° de 356-cxx pages. Tableaux et planches.

Digitized by Google

— Notices diverses, par MM. *L.-L. Lembert* (3 notices), *V. Robin*, *A.-F. Pouriau*, *E. Mulsant* et *Cl.Rey* (5), *E. Mulsant*, *L'Eveillé*.
— Procès-verbaux des séances, année 1858.

Société linnéenne de Lyon. — *Annales*, année 1858; nouvelle série, tome V. Grand in-8° de 263 pages.
— Notices diverses, par MM. *G. Levrat* (2 notices), *E. Mulsant* (2), *Alexis Jordan*, *P. Millière*, le R. P. *Montrouzier*.
— Histoire des coléoptères de France, par M. *E. Mulsant*. 182 pages.

Société impériale de médecine de Lyon.—*Annales*, tomes V, 1857, et VI, 1858. 2 volumes in-8°.
Tome V° :
— Compte rendu des travaux de la Société, pendant les années 1855 et 1856, par M. *Rollet*. 24 pages.
— Notices diverses, par MM. *Deday* (2 notices), *Bouchacourt* (3), *Chevaunier*, *Robin*, *Foltz-Brachet* (3), *Gubian* fils, *Waton*, *Rollet* (2), *Rodet*, *Th. Perrin*, *Dime*, *Gillebert-d'Hercourt*, *Lavirotte*, *Passot*, *Passaquay*, *de Polinière*, *Philippeaux*, *Teissier*.
Tome VI° :
— Notices diverses, par MM. *Th. Perrin*, *Roy*, *Chassagny*, *Girin*, *Pétrequin* (2 notices), *Rollet* (2), *Passaquay*, *L. Gubian*, *Chauveau*, *Barudel*, *Philippeaux*, *Bouchet*, *A. Guilliermond*, *Brachet*, *Chevandier*, *Tavernier*, *Reybard*, *Teissier*, *Rambaud*.
— Procès-verbaux de l'année 1858. 127 pages.

Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne, à Limoges. — *Bulletin*, 1859. In-8° de 156 pages.
— Mémoires et observations, par MM. *Bardinet*, *Boulland*, *Raymondaud*, *Thouvenet*, *Pradier*, *Maudon*, *Lemaistre*, *Bleynie*, *Boudet*, *Astain*, *Dépéret*, *Muret*.

Revue d'Aquitaine, à Condom. — Numéro 10, 26 octobre 1859. In-8° de 24 pages.
— Edifices de l'architecture chrétienne au moyen âge, dans le diocèse d'Auch (suite), par M. l'abbé *Canéto*.
— Numismatique aquitaine, par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*.
— Le diocèse de Condom sous l'épiscopat de Bossuet, par M. *P. Lafforgue*.
— Notes historiques sur Tartas.
— Ethnogénie celtique, par M. *D.*
— Le canal d'Alaric et la plaine de Plaisance.
Numéro 11 ; 15 novembre 1859 :
— Lettre (archéologique) de M. *Cénac Moncault*.

Digitized by Google

Revue de Bretagne et de Vendée, à Nantes. — Tome VI, 4e livraison; octobre 1859. In-8° de 88 pages.

— Etudes archéologiques : Itinéraire de Saint-Pol à Brest (suite), par M. *Pol de Courcy*. 17 pages.

— Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge (suite), par M. *Anatole de Barthélemy*. 9 pages.

La Picardie. Revue littéraire, etc., à Amiens. — Septembre 1859. In-8° de 48 pages.

— Le Mercure de France et l'histoire de Picardie au dix-huitième siècle, par M. *H. Dusevel*. 1er article. 16 pages.

— Les châteaux de l'arrondissement d'Abbeville, par M. *E. Prarond*. (2e article). 12 pages.

— Recherches généalogiques sur les familles nobles des environs de Nesle, Noyon, Ham et Roye, et recherches historiques sur les mêmes localités, par M. *Leroy-Morel*, (5e article). 15 pages.

— Chronique et faits divers, par M. *H. Dusevel*.

Anne de Montmorency, par M. *Ch. Beaumont*. Limoges (1859). In-8° de 167 pages.

Archéologie pyrénéenne, etc., *ou* Monuments authentiques de l'histoire du sud-ouest de la France, par M. *Al. du Mége*. Toulouse. Tome Ier, 1re et 2e parties : Prolégomènes, 1858. 2 vol. in-8°, et un atlas in-folio.

Aperçu d'ensemble sur la géologie et la paléontologie du département de l'Yonne, par M. *G. Cotteau*. Auxerre 1859. In-8° de 36 pages.

Etudes sur les échinides fossiles du département de l'Yonne, par *le même*. — Etage kimméridien. Paris, 1856. In-8° de 71 pages.

Etudes sur les mollusques fossiles du département de l'Yonne, par *le même*. — Paris, Baillière, 1853-1857. 1er fascicule, contenant l'introduction et le prodrome. In-8° de 141 pages.

Echinides nouveaux ou peu connus, par *le même*, 1858 et 1859; 1er et 2e article. In-8° de 27 pages, 4 planches.

Synopsis des échinides fossiles de Desor, par *le même*, 1859. In-8° de 11 pages.

Notice géologique sur la formation des grottes d'Arcy-sur-Cure (Yonne), par *le même*. Auxerre, 1859. In-8° de 12 pages.

Note sur le genre galeropygus, par *le même*, 1859. In-8° de 7 pages.

Digitized by Google

NOTICE SUR L'AGE DES COUCHES INFÉRIEURES ET MOYENNES DE L'ÉTAGE CORALLÉEN DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, par *le même*, 1855. In-8° de 17 pages.

GEOLOGISCHE REICHANSTALT... (Institut impérial et royal géologique, à Vienne). — *Annuaire*, 1858, 9e année, n° 4. In-8° de 180 pages environ.

— Notices diverses, relative à la géologie de l'Autriche.

REAL ACADEMIA... ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, à Madrid. — *Revue des progrès des sciences*, etc. Tome IX, n° 7, octobre 1859.

— Notices sur divers travaux de MM. *Poinsot*, *Brewster* et *Wolf* (pour les sciences exactes); — de MM. *Becquerel*, *Drion*, *William-Wallace*, de l'observatoire de Madrid (pour les sciences physiques); — de MM. *Ch. Sainte-Claire Deville*, *de Humboldt*, et *L. Dufour* (pour les sciences naturelles).

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, à Chambéry. — *Bulletin*, 1859; nos 1, 2 et 3. In-8° de 48 pages.

— Procès-verbaux des séances, communications intéressant la contrée, etc.

BULLETINO ARCHEOLOGICO... BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ILE DE SARDAIGNE, ETC., à Cagliari. 3e année; septembre-octobre 1859. In-8° de 32 pages, 1 planche.

— Notices diverses concernant les antiquités italiennes.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES SCIENCES NATURELLES, à Lausanne.—*Bulletin*; ome VI, n° 44, juin 1859. In-8° de 70 pages.

— Notes diverses, par MM. *A. Morlot*, *J. Delaharpe* (2 notes), *C.-T. Gaudin* (2), *C. Dufour*, *A. Chavannes* (3), *Venetz* père, *H.-F. Bessard*. *Ph. Delaharpe* et *J. Marguet* (5).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société linnéenne de Bordeaux. — *Composition du bureau pour* 1860.

La Société voulant perpétuer l'hommage de respect et de reconnaissance qu'elle rend depuis un an à la mémoire de son fondateur, le professeur Laterrade, a décidé qu'il ne serait pas remplacé comme directeur et que son nom serait maintenu à perpétuité en tête, mais séparé, des noms des membres effectifs, comme il suit :

Jean François Laterrade, fondateur de la Société, son directeur pendant 40 ans et 5 mois; mort le 30 octobre 1858.
Le bureau de 1859 a été maintenu pour 1860 :
Président à vie : M. Charles des Moulins;
Vice-Président : M. Victor Raulin, professeur à la Faculté des sciences;
Secrétaire général : M. le docteur Eugène Lafargue;
Secrétaire du conseil d'administration : M. Henri Tremoulet;
Archiviste : M. B. Cazenavette, directeur de l'Ecole communale supérieure;
Trésorier : M. J.-B. Gassier.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes. — *Composition du bureau pour* 1860.

Président : M. le comte Olivier de Sermaisons;
Vice-Président : M. Hélie, professeur à l'Ecole de médecine;
Secrétaire général : M. Péner, professeur de logique au lycée;
Secrétaire adjoint : M. le docteur Papin-Clergerie;
Trésorier : M. E. Gautier, trésorier des hospices;
Bibliothécaire : M. Le Ray, médecin;
Bibliothécaire adjoint : M. de La Mare, professeur à l'Ecole de médecine.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE STANISLAS, à Nancy. — *Bureau de* 1860.

Président : M. A. de Metz-Noblat, homme de lettres;
Vice-Président : M. J. Nicklès, professeur à la Faculté des sciences, correspondant du ministère;
Secrétaire perpétuel : M. E. Simonin, directeur de l'Ecole de médecine;
Secrétaire annuel : M. Lemachois, homme de lettres;
Bibliothécaire-archiviste : M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef des Facultés.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'AVESNES. — *Composition du bureau pour les années* 1860-1861.

Président : M. Cabaret;
Vice-Président : M. Michaux;
Secrétaire : M. Caverne;
Trésorier : M. Collinet;
Bibliothécaire-archiviste : M. Bourgeois.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS DE DOUAI. — *Composition du bureau pour* 1860.

Président : M. A. Dupont, avocat à la cour impériale de Douai;
1er *Vice-Président :* M. Preux, premier président honoraire à la cour impériale;
2me *Vice-Président :* M. Tailliar, conseiller à la cour impériale;
Secrétaire général : M. Cahier, conseiller à la cour impériale;
1er *Secrétaire adjoint :* M. Apelin, avocat;
2e *Secrétaire adjoint :* M. Offret, professeur de physique au lycée Impérial;
Econome : M. E. Paix, négociant;
Trésorier : M. V. Potiez, propriétaire;
Archiviste : M. Brassart, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE. — *Bureau de* 1860.

Président : M. L. Cousin;
Vice-Président : M. N.;
Secrétaire perpétuel : M. Derode;
Secrétaire adjoint : M. Güthlin;
Archiviste : M. Thelu;
Trésorier : M. Alard.

SECTION DES SCIENCES.

Président : M. Terquem;
Secrétaire : M. Zandyck.

Digitized by Google

SECTION DES LETTRES.

Président : M. Delye;
Secrétaire : M. Bonvarlet.

SECTION DES ARTS.

Président : M. le comte de Causans;
Secrétaire : M. Everhaert.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, à Poitiers. — *Composition du bureau pour l'année* 1860.

Président : M. de Longuemar, ancien capitaine d'état-major, membre de la Légion d'honneur ;
Vice-Président : M. G. Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers ;
Secrétaire : M. Ménard, ancien proviseur du lycée impérial de Poitiers;
Trésorier : M. Rédet, archiviste de la Vienne;
Questeur : M. Foucart, doyen de la Faculté de droit;
Membres du conseil d'administration : MM. Audinet, inspecteur de l'Académie de Poitiers; Pilotelle, conseiller à la cour de Poitiers; de la Marsonnière et François Saint-Maur, avocats généraux à la même cour.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — *Exposition archéologique de* 1860.

Une exposition d'objets d'art et de curiosité aura lieu à Amiens, dans l'hôtel du conseil général (ancienne maison des Feuillants), par les soins de la Société des antiquaires de Picardie.

Elle s'ouvrira le 20 mai 1860, et sera close le 6 juin suivant.

Une commission, nommée par la Société, est chargée de prendre toutes les mesures utiles au service de l'exposition et de statuer sur l'admission ou le rejet des objets présentés. Cette commission a pour président M. de Boyer de Sainte-Suzanne, secrétaire général de la Somme; pour secrétaire, M. A. Dutilleux, chef de division à la préfecture, et pour trésorier, M. G. Forgeville, statuaire.

Les œuvres des artistes vivants ne seront pas admises à cette exposition.

La Société des antiquaires de Picardie, a publié un règlement détaillé de l'Exposition, auquel sont empruntés les renseignements qui précèdent.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI, CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD. — *Programme des concours pour* 1861.

Sciences historiques.

Une médaille d'or qui pourra s'élever jusqu'à 400 francs, ou sa

Digitized by Google

valeur, sera accordée en 1861 à l'auteur du meilleur Mémoire sur les anciens établissements du clergé séculier et régulier de la ville de Douai.

Une médaille d'or qui pourra s'élever jusqu'à 300 francs, ou sa valeur, sera décernée, en 1861, au meilleur catalogue descriptif et raisonné des documents manuscrits concernant l'histoire du nord de la France et reposant soit à la Bibliothèque impériale de Paris, soit dans les autres grands dépôts publics.

Beaux-Arts.

Une médaille d'or qui pourra s'élever jusqu'à 200 francs sera décernée, en 1861, à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'histoire des beaux-arts ou sur l'histoire d'une de leurs branches, dans le département du Nord, dans une de ses parties et en particulier dans l'arrondissement de Douai.

Les Mémoires envoyés au concours devront être adressés, francs de port, au secrétaire général de la Société, avant le 1er mai 1861, terme de rigueur.

Les primes et récompenses seront décernées à la séance publique de juillet 1861.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Une Société d'agriculture, sciences et arts vient de se former à Poligny, avec l'approbation de M. le préfet du département du Jura.

Cette Société a pour objet : 1° la création d'une bibliothèque et d'un musée pour la ville de Poligny; 2° le progrès et la propagation des sciences, lettres et arts qui intéressent le plus la Franche-Comté; 3° des encouragements à décerner annuellement aux personnes qui auront répondu aux programmes de son concours.

Cette Société a déjà tenu plusieurs séances et publié deux numéros de son *Bulletin* (janvier et février 1860), dans lesquels on remarque un discours de M. le docteur Bertherand sur l'utilité et les moyens de former à Poligny la Société dont il s'agit; un travail de M. Ch. Sauria, agronome et médecin à Saint-Lothain, sur l'agriculture et l'industrie au point de vue du métier et de l'art; un essai de M. Tissot, médecin vétérinaire à Poligny, sur la pleuro-pneumonie de l'espèce ovine; un article de M. l'abbé Reffay de Sulignan sur les ruines de l'abbaye de Vaucluse; une esquisse littéraire de M. Léon Bourgeois, professeur au collége de Poligny, sur le poëte bourguignon Charles Brugnot. Chaque numéro se termine par le recueil des observations météorologiques faites à Poligny dans le courant du mois.

Le bureau de la Société est composé ainsi qu'il suit pour l'année 1860 :

Président : M. Demougin, juge de paix.

Premier vice-président : M. Charpey, ingénieur des ponts et chaussées.

Digitized by Google

Deuxième vice-président : M. Darlay, professeur émérite de physique.
Secrétaire général : M. Bertherand, docteur en médecine.
Archiviste : M. Bousson, ancien directeur de l'Ecole normale.
Trésorier : M. Cottez, notaire.

Programme des prix à décerner en 1860 *par la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*

Dans sa séance publique annuelle du 24 septembre 1860, la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny décernera des récompenses et encouragements pour les travaux faits en 1860 dans les divers concours suivants :

Agriculture. — Pour l'établissement du plus beau champ de luzerne ou de trèfle ;

Pour un essai de culture du sorgho ;

Pour l'introduction, dans les champs ou vergers, d'arbres à fruits choisis parmi les variétés les plus rustiques et les plus productives ;

Pour l'établissement d'une cressonnière, d'une houblonnière, de quelque importance ;

Pour l'introduction de l'ensemencement en lignes à l'aide du semoir mécanique ou du plantoir mécanique ;

Pour les soins les plus intelligents dans la tenue des étables, dans la préparation et la conservation des engrais ;

Pour une exposition complète ou remarquable de céréales, plantes et racines fourragères, plantes oléagineuses, plantes utiles aux arts, etc.

Viticulture. — Pour l'application du drainage, de la greffe ou du raclage, sur une étendue assez considérable de vignes.

Horticulture, Floriculture. — A la collection la plus remarquable de fruits, de fleurs, de légumes, de plantes potagères et alimentaires, etc.

Sylviculture. — A une belle collection d'échantillons des espèces forestières de l'arrondissement et de leurs produits.

Industries agricoles. — A des expositions de beaux produits en fromages du Jura, en miel et cire, en essais de pisciculture, etc.

Mécanique agricole. — Pour le perfectionnement d'instruments, machines, ustensiles propres à l'agriculture et à ses industries, notamment les coupes-racines, les barattes et les semoirs.

Agents agricoles. — Aux agents des exploitations rurales (maîtres de labour, bergers, valets de ferme et de charrue, servantes et domestiques à gages) travaillant depuis *plus de trente ans* dans le même établissement. — Les concurrents devront fournir des certificats signés de deux cultivateurs de leur commune, légalisés par le maire et constatant, entre autres détails, qu'ils remplis-

Digitized by Google

sont les conditions ci-dessus indiquées et jouissent d'une moralité irréprochable.

Sciences et Lettres. — Pour l'histoire d'une localité ou la biographie d'un personnage remarquable de la Franche-Comté;

Pour la statistique complète ou la géographie de l'arrondissement de Poligny;

Pour la continuation de l'histoire de Poligny depuis 1700 jusqu'à 1848 exclusivement;

Pour la description des variétés végétales (principalement des vignes) cultivées dans l'arrondissement de Poligny : on y devra joindre des échantillons ou des dessins représentant convenablement chaque variété;

Pour la topographie d'une localité du même arrondissement, avec indication des améliorations nécessaires au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique;

Pour l'étude des causes, des moyens préventifs et curatifs du goître endémique dans certaines parties du Jura;

Pour la description de l'épidémie de dyssenterie qui a régné en 1859 dans le département;

Pour un traité d'hygiène à l'usage des écoles primaires du Jura.

Beaux-Arts. — Aux orphéons, société chorale, fanfare, qui exécuteront le mieux deux morceaux dont le choix est laissé aux concurrents;

Aux peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs nés ou résidents dans le département et qui enverront au concours un ou plusieurs spécimens de leur travail personnel;

A des recherches archéologiques inédites ayant pour sujet la Franche-Comté.

La Société se réserve d'accorder des récompenses et encouragements pour les efforts accomplis dans la voie du progrès en dehors des sujets repris dans le présent programme.

Conditions générales. — Les candidats, pour toutes les questions énoncées plus haut et autres, devront adresser *franco* leurs déclarations de concours, mémoires, observations, certificats, etc., au secrétaire général de la Société, rue du Collége, 47, à Poligny, *avant le* 20 *août* 1860 (terme de rigueur).

Toute demande de visite de ferme ou de culture doit parvenir en temps convenable à la même adresse, afin que la Société puisse envoyer sur les lieux une commission qui constatera les faits.

Une affiche spéciale fera connaître, au commencement de septembre, les endroits et les heures assignés aux divers concours, aux expositions et à la proclamation des lauréats.

Le lundi 24 septembre, dans une séance publique et solennelle, il sera procédé, en présence des autorités, des délégués des Sociétés d'agriculture, horticulture et viticulture du département, des membres du jury des divers concours, à la distribution générale des ré-

Digitized by Google

compenses obtenues dans les diverses luttes agricoles, littéraires, scientifiques et artistiques énoncées au présent programme.

Les récompenses et encouragements consisteront en primes, médailles, ouvrages, livrets de caisse d'épargne, instruments d'honneur, diplômes, etc.

Un compte rendu sommaire du concours général sera publié et affiché dans chaque commune de l'arrondissement.

Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers. — *Nomination du photographe de la Société.* — Dans la séance du 19 janvier, la Compagnie, sur la proposition de son nouveau président, M. de Longuemar, a décerné à M. Alfred Perlat le titre de « Photographe de la Société des antiquaires de l'Ouest. » Parmi les dons divers que la Société avait reçus dans cette séance, on distinguait quatre photographies de monuments du Poitou, données par M. Perlat à qui l'on en devait déjà deux autres. « La Société, dit le compte-rendu auquel nous empruntons ces détails, s'applaudit d'avoir désormais à sa disposition un moyen si prompt et si sûr d'exacte reproduction des monuments. »

Société archéologique du Morbihan. — 75e et 76e *séances ; octobre et novembre* 1859. — Parmi les divers incidents qui se sont partagé l'attention de la Société pendant ces deux séances, nous en signalerons un seul, qui offre un heureux exemple du secours que les travaux des archéologues parisiens, livrés à des études spéciales, peuvent attendre des corps savants de la province.

Dans la première séance, la Société reçoit communication d'une lettre adressée à M. J.-M. Galles par M. L. Fallue, de Paris, auteur comme on sait d'une savante histoire de la cathédrale de Rouen. M. Fallue demandait à M. Galles, bibliothécaire de la ville de Vannes, quelques renseignements au sujet des études déjà faites sur les *Oppida* et les campements de César dans le pays.

Voici maintenant ce qu'on lit dans le procès-verbal de la seconde séance, publié par la Société.

« Répondant aux diverses questions posées par M. Fallue à la séance précédente, M. Lallemand, dans un Mémoire intitulé : *Campagne de César dans la Vénétie armoricaine* (l'an 56 av. J.-C.), traite, avec précision et en s'appuyant constamment sur les textes, un sujet qui, bien des fois étudié déjà, n'en a pas moins le privilége d'exciter toujours le plus vif intérêt. Les points sur lesquels porte particulièrement la critique de M. Lallemand, ainsi que les observations de MM. de Joubioux, Arrondeau, Fouquet et Guyot-Jomard, sont les suivants ; ils servent de bases à la division même du travail de notre honorable confrère : 1° Quelle voie César a-t-il dû suivre pour se rendre de ses campements placés chez les Andes dans le

Digitized by Google

pays des Venètes? 2° Les capitales des Nannètes et des Venètes, *Dariorigum* et *Condivicnum*, dont parle Ptolémée au deuxième siècle, existaient-elles alors? 3° Quel est lieu où fut livré le combat naval qui a mis fin à la guerre? D'après l'auteur, César suivit la rive gauche de la Loire jusqu'à son embouchure, ne rencontra aucune résistance de la part des Nannètes qui, retirés dans les terres sur la rive droite, n'avaient point alors de capitale; et quant aux Venètes, qui n'avaient pas non plus de place principale à défendre, mais dont la flotte faisait l'unique force, c'est seulement sur mer que César pouvait les attaquer. Confiant donc le commandement de ses navires à Decimus Brutus, l'un de ses lieutenants, il s'avança le long des côtes, à la tête des troupes de terre, traversa la Vilaine et, après avoir surmonté des obstacles de tout genre, poursuivant un ennemi qui lui échappait sans cesse, arriva enfin à l'extrémité de la presqu'île de Rhuys, où il résolut d'attendre sa flotte. C'est de là qu'il assista, avec son armée, à la défaite des Venètes; c'est sur une étendue nécessairement assez considérable, mais non loin des côtes de la presqu'île, que fut livrée la bataille. Cette opinion est pleinement confirmée par l'étude des textes et par les dissertations dignes de foi faites sur ce sujet par un homme du métier, M. le capitaine de vaisseau comte de Grandpré. La Société admet complétement les conclusions de M. Lallemand, et déclare que son travail est la meilleure réponse à faire à la lettre de M. Fallue. »

L'on ne saurait donner trop de publicité aux exemples si rares encore de ces communications scientifiques établies entre des Sociétés qui ont l'avantage d'étudier l'histoire sur les lieux, et des érudits qui trouvent dans le séjour de Paris les ressources bibliographiques dont ils seraient dépourvus ailleurs.

ERRATA. — N° de juillet 1859 (t. II), p. 55, note 1, au lieu de $g = 4, 9$, lisez : $g = 9, 8$.

N° de mars 1860, p. 284, ligne 18, au lieu de Clermont, lisez : *du Puy en Velay*.

N° de mars 1860, p. 388, ligne 2 de la note, au lieu de 1544, lisez : 1533.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

—

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 12 mars 1860.

Présidence de M. J.-V. Le Clerc, membre de l'Institut.

La section d'histoire et de philologie a reçu de plusieurs correspondants des documents, qui pourront servir pour le *Dictionnaire géographique de la France*. M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, a envoyé une ancienne liste imprimée des deux cent vingt-six paroisses dont se composait l'élection d'Angers, en 1753. Cette liste avait été dressée pour la répartition d'un impôt.

Un autre correspondant, M. Goze, a adressé l'indication des anciens noms d'un certain nombre de localités de l'arrondissement d'Amiens, qu'il a relevés dans divers cartulaires et registres des archives des hospices de cette ville. Il y a joint une liste d'autres noms anciens des communes du canton de Villers-Bocage, que lui ont fournis, pour la plupart, les manuscrits du P. Daire sur les doyennés du diocèse d'Amiens.

Remercîments à MM. Barbier de Montault et Goze et renvoi de leurs communications à la commission du *Dictionnaire géographique*.

A l'occasion des recherches de M. Goze dans les archives des établissements hospitaliers, M. J.-V. Le Clerc fait remarquer qu'il y aurait lieu d'appeler l'attention des correspondants sur l'utilité de

Digitized by Google

l'exploration de ces dépôts. Les archives des établissements hospitaliers ont été généralement peu consultées jusqu'à présent, et les recherches y seraient probablement fructueuses.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant, a envoyé des extraits des comptes de la maison de Bourgogne, pour les années 1444-1467, relatifs aux secours que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fournit à l'empire grec et au projet de croisade formé par ce prince. Le correspondant a pensé que ces documents étaient le complément naturel de ceux que M. Le Glay a communiqués récemment au Comité (1), et qui se rapportent aux mêmes projets. — Renvoi à M. Louandre, qui a été chargé d'examiner les pièces transmises par M. Le Glay.

M. Laferrière est prié de rendre compte à la section d'un document adressé par M. Merlet, correspondant, et relatif à la prise de possession d'un moulin, en 1597; la formule a paru à M. Merlet assez curieuse pour être conservée.

Le Comité a reçu de M. Salmon, correspondant, la copie d'une déclaration de grossesse faite, en 1773, devant le maire de la commune d'Arces (Yonne) par une fille, nommée Jeanne Martinot. M. Salmon a dans ses archives particulières l'original de ce document, qui rappelle les déclarations de concubinage devant les jurés de Valenciennes (2). Il pense que ce doit être un des derniers procès-verbaux dressés en exécution de l'édit du roi Henri II, du mois de février 1556 (1557), sur les mariages clandestins.

Plusieurs membres du Comité font remarquer que, dans un certain nombre de localités, l'usage des déclarations de grossesse, de la part des filles enceintes, s'est perpétué jusqu'à nos jours.

La copie envoyée par M. Salmon sera déposée aux archives du Comité et une lettre de remercîments adressée au correspondant.

M. le Président informe la section qu'elle sera appelée à former, dans sa prochaine séance, une première liste des Sociétés savantes qui auront mérité par leurs travaux de recevoir une subvention sur les fonds du ministère. Une commission composée du président de la section, du secrétaire de la section, du secrétaire du Comité, du chef du bureau des Sociétés savantes et du chef du bureau des travaux historiques, préparera cette liste et la soumettra à l'approbation de la section.

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 1860, présent volume, p. 2.

(2) Voyez les communications de M. de la Fons de Mélicocq à ce sujet. (*Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. II, p. 574.)

Digitized by Google

M. Berger de Xivrey fait hommage au Comité du discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. Monmerqué. M. le Président saisit cette occasion pour se faire l'interprète des regrets qu'a causés à la section la perte d'un des plus anciens membres du Comité, qui avait pris une part fort active à ses travaux.

Le Comité décide, après avoir entendu un rapport de M. Huillard-Bréholles, qu'il sera rédigé une table générale des *Négociations dans le Levant*. Cette table devra comprendre les noms de personnes et les noms de lieux.

M. le Président désigne MM. Tardif, Laferrière, Patin, Rabanis, Wey, Thierry, Louandre, Delisle, Rathery, pour rendre compte des publications de plusieurs Sociétés savantes (Société d'agriculture, sciences et arts du Puy ; Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan ; Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne ; Société d'agriculture, sciences, etc., de la Lozère ; Académie Delphinale ; Société savoisienne ; Commission d'archéologie du département de la Haute-Saône ; Comité flamand de Flandre ; Académie impériale de Caen ; Académie des sciences et des lettres de Montpellier ; Société historique algérienne).

La section entend deux rapports de M. Wey, l'un sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne* (ann. 1858), l'autre sur le tome V des *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. L. Delisle donne lecture d'un rapport sur un projet de publication soumis au Comité par M. L. Gautier, et dont la section s'était déjà occupée dans les séances du 5 juillet et du 6 décembre 1858. M. L. Gautier a recueilli une partie des morceaux qui doivent entrer dans la *Collection des poésies liturgiques de la France au moyen âge ;* il a déjà préparé le texte de plus de trois cents pièces inédites et a terminé à peu près la rédaction de l'introduction. Il se restreindra, suivant les instructions du Comité, aux poésies liturgiques admises dans les églises de France, ne donnera le texte que des morceaux inédits, et se bornera à indiquer les premiers mots des pièces qui ont déjà été publiées. Il ne dépassera pas la limite de 1500, qui lui a été fixée par les commissaires (MM. J.-V. Le Clerc et Delisle). Les pièces seront classées dans l'ordre de l'année ecclésiastique ; l'éditeur n'ajoutera que des notes courtes et peu nombreuses. Le commissaire, nommé par le Ministre pour surveiller l'impression, devra y tenir la main. Le rapporteur conclut, en proposant « de voter en principe la publication d'un recueil, en deux volumes, de poésies

Digitized by Google

liturgiques de la France, inédites et antérieures au seizième siècle, conformément au plan qui vient d'être exposé. »

M. Le Clerc insiste sur la nécessité de restreindre cette publication aux poésies liturgiques qui ont été en usage dans l'Église de France et de fixer à l'éditeur des limites précises; autrement le nombre des pièces qu'on pourrait faire entrer dans un pareil recueil serait indéfini. L'éditeur devra se borner aux hymnes, proses, séquences et mystères latins, qui étaient admis dans la liturgie des églises de France au moyen âge. Mais, une fois le cadre déterminé, il importe de recueillir tout ce qui a figuré dans l'ancienne liturgie de la France, comme l'office de l'Etoile (*officium stellæ*), et les divers offices en l'honneur de la Passion : office de la sainte Couronne, office des clous, office de la lance, etc. Il faut éviter les éliminations arbitraires, qu'on peut reprocher aux Bollandistes pour certaines légendes du moyen âge. Parmi les offices qui ont été en vigueur, pendant ces siècles, il s'en trouve de bizarres, par exemple, l'office du saint Nombril; mais loin d'être un motif d'exclusion, la singularité de ces offices est une raison pour les recueillir soigneusement, comme un curieux indice de la forme que revêtaient alors les idées religieuses.

M. Le Clerc voudrait que le titre de l'ouvrage indiquât clairement qu'il ne doit renfermer que des poésies liturgiques en usage dans l'Église de France. On pourrait l'intituler *Hymnologie des églises de France au moyen âge.* Ce recueil devrait être restreint à un seul volume, imprimé à deux colonnes.

Le Comité adopte les conclusions du rapport de M. Delisle, avec les changements proposés par M. Le Clerc pour le titre du recueil et le nombre des volumes. La proposition, ainsi modifiée, sera soumise à l'aprobation du Ministre.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 19 mars 1860.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

La correspondance n'apporte aujourd'hui presque rien pour le *Répertoire archéologique*. Il est cependant juste de citer des notes relatives à divers monuments des départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, adressées par M. l'abbé Barbier de Montault, ainsi qu'un envoi de M. Nozot qui, avec un estampage de l'inscription de la cloche de Bosseval (Ardennes), adresse des notices sur diverses communes du même département. Une lettre de M. Tournal fait savoir à la section qu'elle ne peut compter sur le concours de la Commission archéologique de Narbonne, qui n'a été instituée que dans le but de recueillir, de classer et de conserver les richesses archéologiques découvertes dans le département de l'Aude. En revanche, M. Tournal fait espérer qu'aussitôt qu'il aura quelques loisirs, il s'empressera de prendre personnellement une part active au travail demandé par le Ministre au zèle des Sociétés savantes et des correspondants. En attendant, M. Tournal adresse à la section une copie d'une inscription latine gravée sur marbre blanc, et dont la conservation est parfaite. Cette inscription, trouvée récemment à Moux, arrondissement de Carcassonne, fera l'objet d'un rapport de M. L. Renier, ainsi qu'un nouvel envoi de M. Cherbonneau, qui comprend plusieurs estampages d'inscriptions numidiques trouvées dans le nouveau cimetière chrétien de Constantine. M. l'abbé Rouchier adresse l'estampage, qui lui avait été demandé par la section, d'une borne milliaire trouvée près de Pont-de-Labeaume, commune de Nieigles, canton de Largentière (Ardèche). Le savant correspondant ne s'est pas contenté de remplir les intentions de la section; il a continué son exploration le long de la voie romaine sur le bord de laquelle était placée cette borne, et sa persévérance a été couronnée par de nouvelles découvertes, dont un rapport joint à l'estampage contient la description. Des félicitations et des

Digitized by Google

remercîments seront adressés à M. l'abbé Rouchier, dont le rapport est renvoyé à M. Quicherat.

M. le comte G. de Soultrait, membre non résidant, transmet cinquante-cinq inscriptions, accompagnées de trente-quatre estampages, recueillies à Dijon, à Auxerre, au musée de Marseille et dans le cloître de Saint-Trophyme d'Arles. M. l'abbé Barbier de Montault adresse des copies annotées de seize inscriptions françaises recueillies à Rome. Ces communications, ainsi que celles de M. Nozot, mentionnées plus haut, sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Barranger, desservant de la commune de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), donne avis de la découverte faite sur un monticule attenant à l'église, de fosses à parois cimentées d'un enduit rougeâtre qui lui paraissent devoir être des vestiges d'un *lieu de crémations gallo-latines*, ou d'un *dolmen druidique*. M. Jules Quicherat, qui déjà avait été informé de cette découverte, promet à la section de se rendre sur les lieux et de lui en rendre compte.

M. le marquis de la Grange donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée en sa qualité de président de la section par M. Chevalier, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, arts, etc., de Tours. M. Chevalier annonce qu'il vient de retrouver une foule de documents originaux relatifs aux devis et à la construction du château de Chenonceaux. Après une énumération rapide de ces documents, parmi lesquels, pour faire juger de leur importance, il suffit de citer un devis des travaux du pont et de la galerie de Chenonceaux, par Philibert de Lorme, et des comptes de Diane de Poitiers à Chenonceaux, de 1547 à 1559; M. Chevalier sollicite l'honneur de publier ces documents dans la collection des documents inédits.

Plusieurs membres font remarquer que ces pièces doivent provenir du chartrier de Chenonceaux, où l'existence de devis du château leur a été signalée depuis plus de quinze ans par M. le comte de Villeneuve, propriétaire actuel de cette splendide demeure; si donc, comme cela paraît probable, M. de Villeneuve a consenti à les laisser sortir de l'obscurité où ils étaient ensevelis, il y aurait lieu de féliciter l'honorable sénateur de cette généreuse détermination. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt qu'offrent pour l'histoire des arts en France la publication de pièces de cette nature; tout le monde est d'accord sur ce point; mais la section ne peut prendre aucun parti avant d'avoir pu examiner ces documents sur les originaux. En conséquence, il est décidé qu'il sera écrit à M. Chevalier pour le remercier de cette communication, et en même temps pour l'inviter à envoyer à M. le Ministre de l'instruction publi-

Digitized by Google

que les précieux manuscrits qu'il annonce être en sa possession.

M. Le Roux de Lincy demande si Son Excellence a pris une décision au sujet des dessins de Gaignières. M. le directeur du personnel et du secrétariat général, qui assiste à la séance, veut bien faire savoir à la section que le Ministre, prenant en considération le vœu émis dans la séance du 20 juin dernier, vient de charger M. Frappaz d'une mission d'un mois en Angleterre. Cet artiste, aussi distingué par son talent que recommandable pour la consciencieuse exactitude dont il a fait preuve dans l'exécution de travaux qui lui ont été dernièrement confiés par M. le Ministre d'Etat, se rendra immédiatement à Oxford; et si, après avoir étudié la question sur place, il persiste dans les propositions qu'il a faites à l'administration, il y a tout lieu de croire que M. le Ministre de l'instruction publique le chargera d'exécuter des copies de la totalité des dessins de Gaignières conservés à Oxford. La section accueille cette bonne nouvelle avec la plus vive satisfaction, et prie M. le directeur du personnel de vouloir bien transmettre à Son Excellence l'expression de sa reconnaissance pour l'accueil favorable que le Ministre a bien voulu faire au vœu qu'elle avait exprimé.

M. le secrétaire du comité prévient la section que le Ministre l'invite à lui donner une liste des Sociétés savantes des départements qui, par l'importance de leurs travaux, lui paraissent devoir être comprises dans une première répartition des fonds affectés à l'encouragement des Sociétés savantes. Une commission, composée du bureau de la section et de MM. P. Lacroix et Lenoir, est chargée de préparer cette liste.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Le Roux de Lincy, P. Lacroix, Alb. Lenoir, Beulé, Chabouillet, de Mas-Latrie et Viollet Le Duc.

La section entend ensuite la lecture de divers rapports. M. Le Roux de Lincy lit deux rapports : 1° sur le tome X des Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1 cahier. 1858; 2° sur le tome 1er de la troisième série des Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin (travaux de 1855 à 1857-1858). M. Albert Lenoir lit un rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nos de 1857 et 1858.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur le tome V des Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, 1859.

M. Quicherat lit un rapport sur la partie archéologique des

Digitized by Google

tomes VII, VIII et IX du Bulletin de la Société académique de Laon, années 1858 et 1859.

M. de Guilhermy lit un rapport sur les XXVIIe et XXVIIIe volumes des *Travaux* de l'Académie impériale de Reims, années 1857 et 1858. La section ordonne le renvoi des divers rapports à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, rend compte de l'état d'avancement des travaux de préparation du Répertoire archéologique. La commission spéciale espère pouvoir présenter, à l'une des prochaines séances, le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, dont s'est chargé M. d'Arbois de Jubainville. Si la section approuve ce travail et en autorise l'impression, on le poussera avec activité, attendu qu'il importe de montrer à toutes les Sociétés savantes, ainsi qu'aux correspondants, un travail complet. Ce sera un spécimen plus précis que tout ce que la commission a pu leur adresser jusqu'à présent.

A l'occasion de l'examen d'une réclamation adressée récemment à la section par un correspondant, réclamation à laquelle il est décidé qu'il sera fait droit, M. de la Villemarqué demande qu'il soit bien entendu que nul n'a le droit de s'approprier, dans l'intérêt de travaux personnels, les documents déposés aux archives, à moins d'autorisation expresse des auteurs des communications. M. le marquis de la Grange appuie la proposition de M. de la Villemarqué, mais en faisant observer qu'il importe de distinguer entre une appropriation qui serait un véritable plagiat, et l'emploi dans un Mémoire d'idées ou de faits communiqués au Comité, et qui, par cela même, reçoivent déjà une certaine publicité. Si ces documents, déposés aux archives, devaient y demeurer absolument et à jamais inaccessibles, on pourrait se demander s'il serait bien avantageux pour la science de les adresser au Comité. La section donne son adhésion à l'observation de M. de la Villemarqué, amendée par M. le président. On peut ajouter que la section, éclairée par un excellent rapport écrit de M. de Guilhermy sur cette affaire, après discussion approfondie, a reconnu que le fait qui a donné lieu à ce débat n'avait pas la gravité qu'on aurait pu lui attribuer avant examen.

La section entend ensuite divers rapports sur des communications manuscrites de correspondants. M. de la Villegille lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Cochet, relative à un vase de verre gallo-romain découvert, en 1857, à Trouville-en-Caux près Lillebonne. Ce vase, qui doit être publié dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, offre une grande analogie avec

Digitized by Google

celui dont le rapporteur a communiqué un dessin à la section, le 28 avril 1856 (*Voir* Bulletin du Comité, t. III, p. 277 et 290); aussi se propose-t-il, avec l'assentiment de M. l'abbé Cochet, de donner un extrait du travail du savant archéologue dans une note, qui doit paraître prochainement, dans le numéro complémentaire du tome IV du Bulletin du Comité.

M. Viollet Le Duc lit successivement trois rapports : l'un sur une description des peintures de la cathédrale de Bayeux, par M. Alfred Ramé.

« Ce travail, dit le rapporteur, mériterait d'être inséré dans la « *Revue des Sociétés savantes;* la plupart des traces de peintures « que l'on aperçoit encore dans nos vieilles églises ne se trouvent « que par fragments disséminés et ne forment aucun ensemble. Par « exception, les peintures de la cathédrale de Bayeux, du moins « celles des voûtes du chœur présentent un tout complet et coor- « donné; c'est un spécimen précieux de décoration d'église à la fin « du treizième siècle. » La section adopte l'avis de M. Viollet Le Duc et renvoie le travail de M. A. Ramé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

Le second rapport est consacré à l'examen de plans de caves qui existent à Busançais, envoyés de Châtillon (Indre), par M. Créchet, et que cet architecte considère comme de construction romaine. M. Viollet Le Duc ne partage pas cette opinion ; il croit que ce sont les substructions d'un château du huitième au dixième siècle, comme l'indiqueraient l'appareil en moellon, la nature du mortier et la façon dont sont faites les maçonneries. A la vérité, M. Viollet Le Duc confesse qu'il n'a pas vu les caves et qu'il n'a d'opinion sur leur âge que d'après les descriptions qui lui en ont été données.

Le troisième rapport traite d'une notice, accompagnée d'un plan et d'une vue, consacrée au château d'Illiers (Eure-et-Loir), démoli en 1858. Cette notice est un bon travail dont il y a lieu de féliciter l'auteur, M. E. Lefevre, correspondant. Après la lecture de ces trois rapports, M. Viollet Le Duc dépose sur le bureau, au nom de son auteur, M. E. Amé, architecte du département du Morbihan, un beau volume in-4°, orné de 90 planches coloriées, intitulé : *Carrelages émaillés du moyen âge et de la Renaissance, précédés de l'histoire des anciens pavages, mosaïques, labyrinthes, dalles incrustées*, etc. « Le texte de cet ouvrage, dit M. Viollet Le Duc, écrit avec mé- « thode, explique les diverses transformations des pavés employés « pendant le moyen âge, depuis le simple dallage jusqu'aux carre- « lages les plus riches. De nombreuses planches, tirées en couleur,

Digitized by Google

« donnent des spécimens fidèles des pavages les plus beaux que « possède le nord de la France, la Bourgogne et la Champagne, si « riches en belles terres cuites. Je considère ce travail comme très- « complet et donnant sur cette industrie les plus précieux renseigne- « gnements. »

Des remercîments seront adressés à M. Amé au nom de la section.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 26 mars 1860.

Présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

M. de Baecker, correspondant, envoie la copie qui lui avait été demandée (1) des passages relatifs aux phénomènes météorologiques du quatorzième siècle, que contient le *Spiegel historiael* de Louis Van Velthem. Il y joint diverses indications d'apparitions de comètes durant la seconde moitié du seizième siècle, extraites du journal ou annotations de Georges Westendorp, jurisconsulte et homme d'Etat à Groeningue (Frise), 1566-1578, publiées par le *Vrije Fries*. M. Faye se charge d'examiner cette communication.

M. de Baecker informe en outre la section de la publication qui vient d'être faite par le gouvernement belge d'un poëme flamand du treizième siècle, véritable traité d'histoire naturelle, qui a pour titre : *Der Naturen bloeme* (Fleur des natures). Il annonce en même temps que la bibliothèque de Liége (Belgique) possède un manuscrit du onzième siècle (n° 77 de l'ancien catalogue), relatif à l'histoire naturelle de l'homme.

M. Maurice Ardant, correspondant, adresse une copie d'une figure coloriée peinte sur un feuillet de parchemin du onzième ou du douzième siècle, qui servait de couverture à un terrier. Ce feuillet paraît avoir fait partie d'un petit traité sur le cours des astres et la division de l'année.

Ces deux pièces seront déposées aux archives, et des remercîments seront adressés aux auteurs de ces communications.

M. de Boisvillette, ingénieur des ponts et chaussées, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, envoie une notice hydrographique et orographique sur le département d'Eure-et-Loir. Ce travail avait été entrepris en vue de préparer le préambule du dictionnaire géographique du département ; mais l'abondance des détails locaux lui ont fait prendre une forme plus spéciale que générale. Il est renvoyé à l'examen de M. Hébert.

MM. Gratiolet et Hébert sont chargés d'un rapport à faire sur le voyage scientifique entrepris dans l'Amérique du Sud par MM. Grandi-

(1) Séance du 18 juillet 1859. *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. II, p. 142.

Digitized by Google

dier frères, par suite d'une mission gratuite qui leur avait été confiée en 1857. La mission avait, il est vrai, été accordée dans l'origine à M. Janssen, et avait alors pour objet de « résoudre certaines questions de physique du globe ; » mais M. Janssen étant tombé gravement malade, et ayant été forcé de rentrer en France, les deux collaborateurs qu'il s'était adjoints ont continué seuls leur excursion. Seulement, ils ont modifié le but primitif de la mission et se sont attachés à l'étude de la géologie et de la minéralogie.

M. de Courmaceul, juge de paix, membre de plusieurs Sociétés savantes, adresse une *Etude statistique sur l'arrondissement de Valenciennes*. M. Chatin est prié d'examiner ce travail.

L'ordre du jour appelle la discussion des instructions à adresser aux Sociétés savantes et aux correspondants du Comité pour la rédaction de la *description scientifique de la France*.

M. Hébert donne lecture, au nom de M. Pasteur, qui n'a pu assister à la séance, de la partie des instructions relative à la *météorologie*.

La section décide, après discussion, que M. Pasteur sera invité à compléter son travail, particulièrement en ce qui concerne les cadres des tableaux à remplir.

M. le directeur demande où en sont les travaux préparatoires de la publication des œuvres des savants français. La section sera-t-elle bientôt en mesure de soumettre une proposition à M. le Ministre ?

La section ne se trouve pas suffisamment éclairée pour répondre immédiatement. Pour répondre au désir de M. le Ministre, elle convoquera de nouveau la commission, sur l'avis de laquelle elle a proposé précédemment la publication des œuvres de Papin, Fresnel et Laurent de Jussieu.

M. Hébert fait hommage, au nom de l'auteur, d'une carte topographique du département de la Sarthe, par M. J. Triger. Des remercîments seront adressés à l'auteur.

M. Hébert donne lecture d'un rapport sur la demande en reconnaissance légale formée par la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Figuier fait des rapports verbaux sur les travaux de la *Société impériale d'agriculture, etc., du département de la Loire* (Annales, tome II), et sur la 57e année du *Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire*.

M. Figuier lit ensuite un rapport sur les tomes XIXe et XXe du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*.

M. Gratiolet donne lecture de deux rapports : 1° sur le *Précis ana-*

Digitized by Google

lytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen, 1857-1858 ; 2° sur le n° 2 du *Bulletin* (de 1858) *des travaux de la Société impériale de médecine de Marseille.*

M. Hupé lit un rapport sur les travaux de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort* (année 1857-1858.)

M. Dechambre lit un rapport sur le *Bulletin de la Société de médecine de Besançon* (année 1858), n° 8, et sur les *Annales de la Société impériale de médecine de Lyon*, tome V.

Tous ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Faye propose d'imprimer dans la *Revue* l'une des lettres de Lahire anciennement adressées par M. Doublet de Boisthibault (17 novembre 1846). M. Faye exprime en même temps le vœu que le correspondant soit invité à poursuivre ses recherches et à communiquer les documents analogues qu'il pourrait rencontrer. La section s'associe à ce vœu.

Louis Figuier,
Secrétaire de la section des sciences.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SÉCTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN. T. VIII. Limoges, 1858, in-8°.

Le tome VIII de la *Société archéologique et historique du Limousin*, que j'ai été chargé d'examiner, renferme, dans un assez mince volume, plusieurs travaux dignes d'attention, au point de vue historique ou philologique, indépendamment de ceux dont la section d'archéologie a pu faire son profit, et du *Nobiliaire du Limousin* qui se publie accessoirement au Bulletin de la Société.

Nous signalerons d'abord une Notice, par M. le baron Gay de Vernon, sur le célèbre Vergniaud, dont le nom est écrit *Verniau* sur les registres de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges, et qui n'appartenait à la Gironde que par une association d'idées toute politiques. On y trouve des détails de famille qu'on ne rencontre pas ailleurs, et, dans la partie même de sa vie qui se rattache à l'histoire de la révolution française, l'auteur a pu relever quelques erreurs généralement reçues, une entre autres de M. de Lamartine, d'après lequel Vergniaud, la veille de sa mort, aurait reçu, à la Conciergerie, la visite de son beau-frère et de son neveu, et leur aurait adressé de belles paroles, « qui, dit M. Gay de Vernon, font plus d'honneur à l'imagination du poëte-historien, qu'à sa fidélité aux souvenirs historiques. »

M. Edouard Buisson, dans ses *Documents relatifs à la géographie du Limousin pendant la domination romaine*, signale l'incertitude que les itinéraires anciens laissent planer sur l'emplacement et l'identité des villes désignées sous les noms d'*Augustoritum*, de *Limonum*, de *Ratiastum* ; il relève aussi quelques erreurs où les indications de Ptolémée auraient entraîné Mercator, quant à la position de quelques autres villes, telles que *Avaricum*, *Condate*, *Augustonemetum*.

Digitized by Google

Il faut féliciter les écrivains de l'histoire provinciale, lorsque, comme M. l'abbé Arbellot, dans l'intéressant article intitulé : *Les Trois chevaliers défenseurs de la cité de Limoges*, ils rencontrent un fait qui s'élève aux proportions d'un acte national et patriotique. Celui dont il s'agit a eu l'honneur de fournir un récit à Froissart et un exemple à Montaigne. Quand les Anglais s'emparèrent, en 1370, de la cité de Limoges, trois chevaliers, dont on ne savait guère jusqu'à présent que les noms : Messire Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort « se reculèrent en une place, » s'adossèrent à un vieux mur, et là, dit Froissart, combattirent longuement, et tous les autres les laissèrent guerroyer seuls sur le champ de bataille abandonné. Le prince de Galles, porté sur son *chariot*, vint de ce côté et les regarda *moult volontiers*. Montaigne va nous apprendre l'effet que leur héroïsme produisit sur le vainqueur.

« Edouard, prince de Galles, celuy qui régenta si longtemps nostre Guienne, personnage duquel les conditions et la fortune ont beaucoup de notables parties de grandeur, ayant esté fort bien offensé par les Limosins, et prenant leur ville par force, ne peut estre arresté par les cris du peuple et des femmes et des enfants abandonnez à la boucherie, lui criants mercy et se jectant à ses pieds; jusqu'à ce que, passant touiours oultre dans la ville, il apperceut trois gentilshommes françois qui, d'une hardiesse incroyable, soustenoient seuls l'effort de son armée victorieuse. La considération et le respect d'une si notable vertu reboucha premièrement la poincte de sa cholère, et commencea par ces trois à faire miséricorde à tous les aultres habitants de la ville. » *Essais*, l. I, ch, 1er.

Ce sont ces trois braves gentilshommes dont M. l'abbé Arbellot a retrouvé et refait la biographie, à l'aide de documents épars dans les chroniques locales et dans les historiens généraux. Espérons que désormais leurs noms glorieux s'ajouteront à cette longue liste que tous les siècles et toutes les provinces du royaume n'ont cessé de fournir aux annales du patriotisme français.

Le *Testament de Jehan de Langheac*, *évêque de Limoges*, mort en 1541, peut fournir quelques renseignements curieux par l'énumération des fondations pieuses et des legs d'objets mobiliers qui s'y trouvent consignés.

M. Maurice Ardant, dans un travail sur la *Poésie limousine*, n'a peut-être pas assez cherché à éviter la confusion que ce mot favorise entre une dénomination de linguistique assez vague et une appellation géographique beaucoup mieux définie. Peut-être aurait-il

Digitized by Google

dû nous dire d'une manière plus précise quels sont les caractères qui distinguent, suivant lui, le dialecte ou plutôt la langue limousine du provençal, du catalan, du poitevin, etc.

Quoi qu'il en soit, il revendique pour ce dialecte ou pour cette littérature le roman de *Jauffre et Brunissende*, la chronique rimée de 1220, les troubadours Guillaume de Poitiers, Bernard de Ventadour, Bertrand de Born et même Arnaud Daniel, bien que Dante oppose précisément ce dernier aux auteurs du Limousin :

> Versi d'amor e prose di romanzi
> Soverchiò tutti, e lascia dir gli sciocchi,
> Che quel di Lemosin crede che avanzi.

Dans une *Notice sur l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges*, au sein de laquelle, comme on sait, prit naissance la Congrégation de Saint-Maur, M. l'abbé Roy-Pierrefitte a donné des exemples curieux du goût précoce pour les lettres et les arts qui caractérisait les moines de Saint-Augustin et qu'on devait attendre des prédécesseurs du plus célèbre de nos ordres savants. L'auteur de cette notice a pris la peine, ce dont il faut le louer, de reconstruire la liste des abbés, travail utile et louable qu'il a également exécuté sur *le Prieuré de l'Artige*, dont Gabriel Naudé fut un des derniers abbés commendataires.

M. l'abbé Texier, sous le titre assez vague d'*Etudes sur le Limousin*, a donné des détails sur un manuscrit de l'abbé Nadaud, intitulé : *Pouillé rayé*, et qui est un dictionnaire de la géographie ecclésiastique du Limousin. La Société dont je viens d'indiquer les principaux travaux pour l'année 1858, a voté l'impression de ce manuscrit, qui peut devenir sinon une partie, du moins un élément utile du grand dictionnaire géographique de la France.

E. J. B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES. — 5e Année 1857-1858. — Bulletin nos 1 et 2.

La Société académique des Hautes-Pyrénées dont j'ai sous les yeux le premier et le second bulletin, allant du mois de mai 1857 au mois de novembre 1858, est une Société de fondation récente et qui travaille en vue de l'avenir. Avec cette ardeur confiante qui ne messied pas à la jeunesse, elle s'est tracé un vaste programme d'études embrassant, dans cinq sections distinctes, les sciences exactes, les lettres, les beaux-arts, l'agriculture et l'industrie, les sciences morales et d'économie sociale. On comprend qu'un cadre aussi étendu ne puisse être suffisamment rempli dans l'espace fort restreint de dix-huit mois; du moins l'histoire proprement dite et la philologie ne sont pas représentées par des travaux spéciaux dans le volume que j'ai été chargé d'examiner. Le seul morceau qui présente les caractères d'une œuvre de recherche et d'érudition est un travail de M. Couaraze de Laa sur la mosaïque romaine de Bielle et sur un monument gaulois de la vallée d'Ossau, l'ancien pays des *Osquidates*. Mais les considérations historiques n'étant qu'épisodiques dans cette dissertation, je dois laisser à la section d'archéologie le soin de l'apprécier et d'en rendre compte.

En fait de travaux originaux, la Société des Hautes-Pyrénées nous paraît s'être bornée jusqu'ici à des esquisses littéraires, dont l'intention morale est excellente, dont le style est correct, mais où nous n'avons à signaler ni ces aperçus nouveaux, ni ces développements féconds qui sont propres à rajeunir des sujets un peu rebattus. Tels sont les morceaux intitulés : *Considérations sur le christianisme dans ses rapports avec les arts*, par M. Eugène Bazin, *Du spectacle de l'univers et de quelques-unes des lois de la nature* par le même auteur; une *Excursion dans les environs de Bagnères de Bigorre* par M. Batierre. Cependant, on remarque dans *la Nature et le Jardin des Plantes*, pièce en vers due aussi à la plume de M. Bazin, une certaine verve poétique qui ne manque ni d'entrain, ni d'élan, quoique les traits qu'il décoche à l'adresse de notre muséum de Paris soient encore un lieu commun, car il est bien certain que les plus riches collections réunies dans le plus beau jardin du monde ne vaudront jamais les magnificences de la nature vivante et libre;

Digitized by Google

mais le poëte n'est pas fâché de chercher querelle à la Science pour avoir l'occasion de faire dire à la Nature :

C'est en moi que tout respire;
Le vent qui gronde et soupire
N'est qu'un écho de ma voix.
.....
Mon souffle dans les nuages
De l'aigle, roi des orages,
Emporte l'essor puissant.
L'arbre où l'insecte voltige,
Quand fleurit sa jeune tige,
En séve aspire mon sang.
Oiseaux et fleurs, fraîches ondes,
Eclats des jours, nuits profondes,
Mers sans repos, heureux bords,
Parfums, autans, brises pures,
Puissants échos, doux murmures,
Qui forme tous vos accords?
C'est moi, c'est moi la Nature
En qui toute créature
Naît, grandit et se soutient.
C'est moi, l'âme universelle,
La source d'où tout ruisselle
Et le centre où tout revient.

La Société des Hautes-Pyrénées a fait, en outre, dans son bulletin une large part aux comptes rendus d'ouvrages en patois, de traductions en vers ou en prose, d'opuscules en vers qui lui ont été envoyés, ainsi qu'aux rapports sur les différents prix de poésie, d'entomologie, d'industrie agricole, qu'elle avait elle-même proposés. Elle a également publié la plupart des travaux couronnés par elle. On comprend qu'il n'y a pas lieu d'analyser de nouveau ici des écrits qui ont été bien et dûment appréciés en dernier ressort par des juges compétents. Si ces juges veulent à leur tour entrer dans la lice et solliciter l'attention publique par des travaux personnels plus importants et plus étendus, nous serons heureux de donner à leurs œuvres des éloges qui s'appliquent surtout aujourd'hui à leur désir d'encourager les bonnes études et de répandre autour d'eux le goût des choses de l'esprit.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Digitized by Google

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE. — Hagiologie nivernaise, ou vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus, par *Mgr Crosnier*, protonotaire apostolique, vicaire général, membre correspondant des comités historiques, président de la Société nivernaise, avec le concours de plusieurs membres de cette Société. — Nevers, 1858, in-8°.

Faire l'histoire des saints qui appartiennent au Nivernais, soit par la naissance, soit par le séjour qu'ils y ont fait, soit enfin par le culte dont ils y sont honorés, tel est le programme que s'est proposé la Société nivernaise. La première idée du travail fut donnée par M. du Broc de Segange; le mérite d'avoir exécuté l'ouvrage revient pour la meilleure part à M. l'abbé Crosnier.

Avant tout, la Société nivernaise a voulu faire un livre instructif et s'adressant à un très-grand nombre de lecteurs. Ce but nous paraît avoir été atteint. L'ouvrage, dont nous avons sous les yeux les deux premières livraisons, comprenant les sept premiers mois de l'année, renferme des renseignements généralement exacts sur la vie des saints honorés dans le pays, sur l'époque à laquelle ils ont vécu, sur les miracles que la tradition leur attribue et sur le culte dont ils sont l'objet.

Mais là ne doit pas se borner la tâche de M. Crosnier et de ses collaborateurs. Leur travail resterait incomplet s'ils n'y joignaient des notes supplémentaires pour discuter plusieurs questions sur lesquelles ils ont passé trop légèrement.

Par exemple, ils parlent, à la page 101, d'une relique de saint Eutrope que le roi saint Louis, dans un voyage à Moulins en Bourbonnais, aurait donnée à Jean Baudreuil, *son secrétaire et maître des comptes audit Moulins*. Il n'est pas nécessaire d'être bien profondément versé dans l'histoire de nos institutions pour révoquer en doute sinon l'existence de ce Jean Baudreuil, au moins la qualité de secrétaire et maître des comptes du roi à Moulins qu'on lui attribue au treizième siècle. Il faudra donc examiner de très-près les documents relatifs à cette relique de saint Eutrope.

A la page 95, M. Crosnier a l'occasion de citer une inscription encastrée dans une des murailles de l'église de Tannay. Elle est ainsi conçue :

ANNO DNI M° CCC° V° XII
KL' APLIS INTRAVIT NIVERNENSIS DNS
CL. PP. V +

Digitized by Google

Ce qu'il traduit : *L'an* 1305, *le* 12 *des calendes d'avril* (21 *mars*), *fit son entrée à Nevers le seigneur pape Clément V.* Selon toute apparence, la traduction est parfaitement exacte ; mais, pour la justifier et pour montrer que le mot *Nivernensis*, si toutefois il a été bien lu, est une faute du lapicide, il n'eût pas été superflu de rechercher si le pape Clément V est passé par Nevers et de rappeler les circonstances auxquelles doit être rattaché ce voyage. Il suffisait d'ouvrir les auteurs contemporains pour avoir la certitude que le souverain pontife s'était arrêté dans la ville de Nevers au mois de mars 1306 (nouveau style). En effet, Jean de Saint-Victor nous apprend que le pape, ayant été couronné à Lyon le 14 novembre 1305, partit de cette ville au commencement de l'année suivante, se rendit à Cluni vers le 2 février, puis se dirigea sur Bordeaux en passant par Bourges et par Nevers, où il fit de très-grandes dépenses (1). Bernard Gui donne à peu près les mêmes détails ; il ajoute que le pape séjourna à Limoges le 23 et le 24 avril (2). De ces témoignages il résulte que le passage de Clément V à Nevers doit être placé entre le mois de février et le mois d'avril 1306, de sorte que l'inscription de Tannay, en l'indiquant au 21 mars, est parfaitement d'accord avec les chroniqueurs contemporains.

Je ne relève pas plusieurs autres assertions contenues dans l'Hagiologie nivernaise, qui sont un peu hasardées ou dont les preuves ne sont pas suffisamment exposées. Pour ne plus donner lieu à ce reproche, les auteurs de l'ouvrage ne manqueront sans doute pas de soumettre leur travail à une révision sévère.

Ces savants ne sauraient non plus se dispenser de remonter toujours aux sources originales, de rechercher la date des textes qu'ils emploient, et de discuter le degré de confiance qu'il faut leur accorder.

Les vieux livres liturgiques du diocèse de Nevers devront être recherchés avec un soin tout particulier. M. Crosnier et ses collaborateurs citent plusieurs fois des bréviaires de 1494 et de 1534. Il est impossible que des recherches bien dirigées n'amènent pas la découverte de documents plus anciens. Pour citer un exemple, nous demandons la permission de signaler un manuscrit qui a été récemment porté de Nevers à Paris et qui vient d'être acquis par la Bibliothèque impériale (3).

(1) D. Bouquet, XXI, 645.
(2) Ibid., 716 et 742.
(3) Il porte le n° 1704 du Supplément latin.

Digitized by Google

C'est un volume composé de 100 feuillets de parchemin, hauts de 27 centimètres et larges de 14. L'écriture présente tous les caractères du onzième siècle ; une pièce qui se lit au f. 36 v° permet d'en rapporter la rédaction à l'année 1060. Le morceau d'où peut se déduire cette date est une de ces majestueuses litanies qui sont connues sous le nom de laudes royales. (1) Dans cette prière, qui se chantait à Nevers le jour de Pâques après le *Gloria in excelsis*, on invoque la miséricorde divine pour l'évêque Hugues et pour les rois Henri et Philippe. Hugues de Champ-Aleman ayant gouverné l'église de Nevers depuis l'année 1013 jusqu'à l'année 1065 (2), son nom ne permet pas de déterminer bien rigoureusement l'époque à laquelle remontent les litanies. Mais la mention du roi Henri et du roi Philippe fournit une date précise : elle dénote la courte période qui s'écoula entre le couronnement de Philippe Ier et la mort de son père, c'est-à-dire entre le 23 mai et le 4 août 1060. C'est donc en 1060 que le manuscrit dont nous avons l'honneur de vous entretenir paraît avoir été composé.

Ce manuscrit contient un graduel (3), c'est-à-dire les parties de la messe qui se chantaient par les chantres, et notamment les introïts, les *kyrie eleyson*, les *gloria in excelsis*, les graduels, les *alleluia*, les proses, les offertoires, les *sanctus*, les *agnus* et les communions; tous ces morceaux sont notés en neumes. Les proses, ainsi que les farcissures des *kyrie eleyson* et des *gloria in excelsis* méritent surtout d'être étudiées. — La messe de la fête de saint Cyr (4) occupe une place d'honneur : il était juste, en effet, qu'on célébrât avec une pompe extraordinaire la fête du patron de la cathédrale. — Çà et là on peut relever de précieuses indications pour l'histoire du culte local. Ainsi, le dimanche de la Pentecôte, le *Gloria in excelsis* et le *Credo* se chantaient en grec (5), sans doute en souvenir du

(1) Voy. Du Cange, au mot *Laus*, id. Henschel, IV, 48. Différents auteurs ont publié des laudes se rapportant à l'époque carlovingienne. L'usage de cette prière se perpétua jusqu'au treizième siècle : témoin les laudes conservées dans un ms. de la Bibliothèque impériale (Suppl. lat. 1080, f° 30, v°), qui se chantaient le jour de Noël dans la cathédrale de Soissons sous le règne de Philippe-Auguste.

(2) Gallia christiana, XII, 633.

(3) A la suite du graduel (f. 91-98) on trouve quelques sermons. Le f. 99 est rempli par un fragment de chant en l'honneur de saint Cyr et de sainte Juliette, noté suivant le système de Gui d'Arezzo. Le f. 100, ancien feuillet de garde, est un lambeau de charte du onzième siècle.

(4) F. 54, v°.

(5) F. 50 et 51.

Digitized by Google

don des langues, qui ce jour-là avait été accordé aux apôtres. — L'adoration des Mages était le sujet d'une sorte de mystère, qui se représentait à l'Épiphanie et qui dans notre graduel est intitulé *Versus ad stellam faciendam* (1).

L'écriture du volume est très-soignée ; les neumes sont remarquables par la netteté et la régularité avec laquelle ils ont été tracés. Les lettres initiales sont grossièrement enluminées. Au bas du premier feuillet, on voit une image de saint Grégoire, écrivant son antiphonaire. Au f. 34 v° sont figurés deux musiciens, dont l'un joue du violon, et l'autre souffle dans une corne.

Le manuscrit présente une certaine ressemblance avec les volumes qui ont été faits par les moines de Saint-Martial de Limoges. Il est possible qu'il soit l'œuvre d'un copiste formé dans les écoles de Limoges, et qu'il ait été en partie composé sur les livres liturgiques à l'usage de l'église de Saint-Martial. C'est par cette hypothèse que nous expliquons la présence dans notre graduel (2) de la prose *Observanda abunde* (3), qui nous paraît tout à fait étrangère à l'église de Nevers, et qui se trouve textuellement dans un autre manuscrit du onzième siècle, venu authentiquement de l'abbaye de Saint-Martial (4).

Nous nous sommes peut-être un peu trop longtemps étendu sur ce précieux manuscrit, mais la description que nous en avons donnée éveillera sans doute l'attention de MM. les membres de la Société nivernaise et les excitera à rechercher et à étudier les anciens monuments de la liturgie locale.

Ces savants, s'ils dépouillent exactement les grands recueils hagiographiques, peuvent encore espérer la découverte de quelques épisodes de l'histoire légendaire du Nivernais, qui leur ont échappé dans leurs premières recherches. Telle est la mort du fils du seigneur de Huban en Nivernais, dont les tragiques circonstances ont été racontées par Raoul Fortaire (5).

Nous demandons pardon d'avoir insisté si longtemps sur des ob-

(1) F. 17, v°.

(2) F. 77.

(3) On lit dans cette prose les passages suivants : ... « Qua pontifex maximus hanc Marcialis dicavit basilica[m]. — Quanto fuit sanctior qui ipsam sacravit ecclesiam, In qua jacent tumulata membrorum hujus sclimata. — In qua reboat quoque beati carmina Marcialis familia. »

(4) Bibl. imp., ms. lat. 1137, f. 104.

(5) Voy. les *Miracles de saint Benoit*, édition publiée par M. de Certain pour la Société de l'histoire de France, p. 334.

Digitized by Google

servations de détail : mais les lacunes que nous avons cru devoir signaler nous paraissaient d'autant plus regrettables que les auteurs de l'Hagiologie nivernaise ont accordé une place démesurée au récit de faits contemporains qu'il suffisait de mentionner en quelques mots. Heureusement il est permis d'espérer que la plupart des imperfections dont nous avons parlé pourront être corrigées dans un supplément qui fera du livre de M. Crosnier et de ses confrères un bon ouvrage de critique et d'érudition.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. (Tome II, livraisons 16 à 31). Orléans, 1854-59, in-8° de 532 pages.

Les Sociétés archéologiques, qui se sont formées depuis dix ans sur tous les points de la France, ont eu déjà et auront encore une grande influence dans l'étude et les progrès de l'archéologie. Ces Sociétés ne se bornent pas à rédiger et à publier des mémoires d'érudition : elles créent, elles enrichissent des musées ; elles font des fouilles et elles s'occupent de la recherche des antiquités locales ; elles s'intéressent à la conservation des anciens monuments et elles les défendent au besoin contre des ennemis plus puissants et plus acharnés que le temps, qui semble souvent les avoir respectés. Le Gouvernement ne saurait donc trop encourager les efforts de ces Sociétés. On comprend qu'il se soit mis, pour ainsi dire, à la tête de ce mouvement archéologique qui se propage dans les petites localités comme dans les villes les plus importantes. La Société archéologique de l'Orléanais, par son zèle et son activité, par ses nombreux travaux et ses publications utiles, peut servir d'exemple et de modèle aux Sociétés savantes du même genre que nous voyons se multiplier dans tous nos départements.

Cette Société, dont le premier établissement date de l'année 1848, renferme dans son sein ou compte parmi ses correspondants et ses auxiliaires la plupart des hommes distingués que leur origine, leur résidence ou leur sympathie attachent à l'Orléanais. Elle avait fait ses preuves, elle avait dignement tenu ses promesses, lorsqu'elle a été reconnue et autorisée par un arrêté du Ministre de l'instruction publique, en date du 15 février 1854. Il serait trop long d'énumérer les fouilles qu'elle a dirigées ou surveillées ; les monuments qu'elle a conservés ou décrits ; les Mémoires qu'elle a fait paraître dans son recueil annuel ; les services de toute espèce qu'elle a rendus à la science. Contentons-nous de rappeler que sa fondation avait pour objet la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et des documents historiques dans les pays qui forment aujourd'hui les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-

Digitized by Google

Loir, et que ce but a été atteint dès que la Société a pu fonctionner sous les auspices de l'autorité, qui la protége et qui seconde son action intelligente. N'oublions pas de dire aussi que le Musée historique de l'Orléanais, créé par cette Société, est devenu, en peu d'années, un curieux dépôt d'antiquités et d'objets d'art qui se rapportent à l'histoire de la province, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours.

Le Bulletin, que la Société archéologique de l'Orléanais publie par fascicules et qui ne forme encore que deux volumes pour une période de douze années, n'a rien de commun avec son recueil de Mémoires et ne contient, à proprement parler, que l'analyse très-succincte des procès-verbaux de ses séances. Mais on a laissé subsister au milieu de ces procès-verbaux un certain nombre de rapports qui ont tout l'intérêt de Mémoires plus développés et qui se recommandent à l'attention des savants, par la nature des sujets aussi bien que par la manière dont ces sujets sont traités. Quant aux procès-verbaux eux-mêmes, ils témoignent amplement de la généreuse initiative de la Société dans les questions qui sont de sa compétence, et ils mettent en évidence ce que nous appellerons le dévouement archéologique de tous ses membres. Ainsi, des commissions sont nommées tour à tour au sein même de la Société pour visiter des monuments non encore enregistrés dans la statistique monumentale de l'Orléanais, et ces commissions reviennent de leur enquête ambulatoire avec d'excellentes notes, avec de précieux renseignements, qui viennent enrichir l'immense dossier où s'entassent les pièces justificatives de l'histoire de l'art en France.

Un savant magistrat, M. Dupuis, dans un rapport fait au nom d'une commission chargée de visiter le château et l'église de Boiscommun, nous apprend que la tribune des orgues dans cette église est ornée de peintures murales qu'on peut faire remonter au règne de François Ier, d'après le costume de six grandes figures qu'elles représentent. Il nous signale aussi l'existence de cages de bois destinées à enfermer des prisonniers dans les souterrains du château qui a été démoli : la description de ces cages, ayant sept pieds de long, six de large et cinq de haut, offre beaucoup d'analogie avec l'idée qu'on se fait d'une prison du même genre, mentionnée dans les Comptes de la Prévôté de Paris, imprimés à la suite de l'ouvrage de Sauval. Une autre commission, désignée pour visiter l'église de Beaune-la-Rolande et les églises des communes avoisinantes, a exposé le résultat de son voyage dans un rapport très-détaillé de

Digitized by Google

M. de Langalerie. L'église de Beaune-la-Rollande, qui appartient au style ogival du treizième siècle, est un édifice fort remarquable, que des restaurations habilement exécutées, sous les yeux de la Commission impériale des monuments historiques, ont sauvé d'une destruction imminente. Le nom de cette église réveille le souvenir des incroyables débats de paléographie auxquels a donné lieu l'inscription d'un ancienne cloche qui a fait plus de bruit que toutes les cloches de l'Orléanais. Les descriptions archéologiques qu'on présente à la Société sont accompagnées ordinairement de dessins qui doivent y ajouter un vif intérêt. Nous aurions voulu voir la représentation figurée d'une statue en bois que possède l'église de Beaune-la-Rollande et dont l'origine n'est pas connue. C'est un religieux bénédictin qui médite, un livre à la main. « Cette main est mauvaise, dit M. de Langalerie, mais la pose du religieux est vraie, l'expression de sa physionomie grave et simple. Le vêtement, quoique un peu avare de plis, tombe avec beaucoup de naturel. C'est le produit encore naïf d'un art cultivé dans le cloître, mais il y a de la foi dans cet art ; il y a du caractère et de la grandeur dans cette pensée : c'est une chose digne d'être conservée. » On sait que les images sculptées en bois, de grandeur naturelle, sont assez rares en France, parce que la révolution de 89 ne leur a pas fait grâce ; il faut dire aussi qu'elles ne ne se recommandent pas souvent par le mérite de l'exécution.

La Société archéologique de l'Orléanais a pris part à toutes les découvertes d'antiquités qui ont été faites dans les trois départements qu'elle s'est attribués pour y déployer son zèle. En avril 1854, une découverte de monnaies d'or et d'argent a lieu aux environs du château de Boisgibault : M. Mantelier rend compte de cette trouvaille et classe en numismate consommé ces monnaies, parmi lesquelles on remarque six pièces d'or fausses, qui sont des imitations grossières des pistoles d'Espagne du seizième siècle, de l'écu au soleil de François Ier et de l'écu d'or de Louis XIII. En juillet 1856, un théâtre romain est découvert à Triguères : M. Dupuis se charge d'étudier et de décrire les restes aujourd'hui dispersés de ce théâtre, qui n'a laissé de trace que dans le rapport du savant archéologue. En avril 1857, des bains romains sont découverts à Herbault, et M. de Martonne accourt aussitôt pour les dessiner et les décrire. En mars 1858, des tombes gallo-romaines sont découvertes à Cravant, et l'infatigable M. Dupuis s'empresse d'aller en relever la minutieuse description. Dans les fouilles pratiquées autour de ces sépultures, on trouva beaucoup de débris d'origine romaine : tuiles à rebords, briques striées, fragments de marbre, de poterie rouge, de verre blanc irisé,

Digitized by Google

des médailles plus ou moins frustes, et, chose étrange! parmi ces médailles, un denier de Louis le Gros frappé à Orléans et un tournois de Gaston d'Orléans.

Pour bien concevoir ce que peut être la joie d'un archéologue en présence d'une découverte qu'il avait pressentie et désirée, on n'a qu'à lire le rapport ou plutôt le journal de M. Pillon, qui fit déblayer une grotte où devait être cachée la sépulture de saint Mesmin, sépulture qu'il a eu le bonheur de découvrir. Il imagina de faire creuser un trou de mineur sous la vieille église de Saint-Mesmin, au risque de faire écrouler cette église, bâtie sur le lieu même de la sépulture. Le dimanche vint interrompre les travaux : « Ce fut pour nous un jour d'incertitude et d'angoisse, dit M. Pillon. » Le lendemain, les travaux furent repris. « Je me glissai dans mon trou, raconte l'antiquaire passionné. La sonde donnait un décimètre au plus de plein ; on pouvait enfoncer, par une fissure, une longue balise qui disparaissait tout entière. Je fis pénétrer une lumière par cette ouverture étroite : elle brûlait, on pouvait entrer. A une heure précise, j'entendis un premier coup sourd ; c'était une pierre énorme qui roulait; un second, c'était Baptiste qui sautait... » Baptiste est l'ouvrier qui pénétra le premier dans la crypte où la tradition veut que saint Mesmin ait été inhumé. « Ici, Messieurs, je m'arrête, s'écrie le narrateur, avec une touchante naïveté de savant satisfait ; c'est un bonheur d'antiquaire trop violent : *Atria longa patent.* Je crus que j'allais me trouver mal ; je rassemblai toutes mes forces et, au moment de passer, je demeurai pris par les épaules : pas moyen d'arriver; il fallut attendre qu'on eût élargi la filière. » Le reste de ce récit est aussi curieux qu'un chapitre du célèbre roman de Walter Scott, *l'Antiquaire.*

On voit que le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais nous initie, en quelque sorte, à la vie intime de cette Société, et nous avons compris, en le lisant, que la passion de l'archéologie ne pouvait manquer d'être contagieuse, même chez les profanes. Nous recommandons aux lecteurs, qui n'ont pas encore été touchés de cette noble et docte passion, l'*humble requête* du même M. Pillon, l'*inventeur* de la sépulture de saint Mesmin, en faveur des vieux arbres; la chaleureuse protestation de M. Lenormant, contre le grattage et le badigeonnage des anciennes maisons; le procès-verbal circonstancié de la recherche et de la découverte du tombeau de Dunois dans l'église de Cléry; l'étude de M. Pillon sur le château et l'église de Bellegarde : le rapport de M. Dupuis sur la crypte de l'église de Saint-Aignan, à Orléans ; celui de M. Dupré sur l'église

Digitized by Google

de Tremblevif, en Sologne, et enfin le prospectus de la Société des monuments historiques de l'Orléanais, prospectus qui peut compter aussi pour un rapport sur le but et l'utilité de l'archéologie en général.

Enfin, nous aimons à constater que l'amour de l'archéologie et des traditions locales n'aveuglent pas les membres de la Société archéologique de l'Orléanais ; aussi, n'ont-ils pas hésité à débaptiser une vieille maison d'Orléans, dite maison de la Pucelle, non-seulement dans les Guides, mais encore dans les histoires de la ville. Ils ont déchiffré pour la première fois l'inscription, et au lieu de ces mots inintelligibles : l'ANTRÉ PUCELLE DE PERPIGNAN, ils ont lu : SAULCE, PRÈS DE PERPIGNAN. Le texte est trouvé ; le commentaire reste à faire, pour expliquer le sens de cette étrange suscription.

Paul LACROIX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

M. l'abbé Corblet a donné, dans le 16e volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, l'aperçu rapide d'un travail intitulé : *L'Architecture du moyen âge jugée par les écrivains des deux derniers siècles.* Dans ce fragment, l'auteur, après avoir examiné les causes qui, depuis la *Renaissance*, firent considérer l'architecture du moyen âge et les autres productions de l'art qui s'y rattachent comme le produit informe *d'un temps de barbarie*, passe en revue les écrits des artistes, des poëtes, des orateurs, des philosophes, des historiens des deux derniers siècles, qui, en donnant le ton à l'opinion publique sur ce sujet, lui semblent, par une suite non interrompue de jugements injustes, de fausses interprétations, de qualifications fâcheuses, avoir amené les innombrables destructions d'édifices, qui depuis la révolution de 1789 jusqu'à des temps plus calmes, furent consommées par la fureur anti-religieuse et par l'amour du gain.

Après avoir cité divers écrits des plus célèbres notabilités des deux derniers siècles pour démontrer leur accord unanime à repousser les arts du moyen âge, l'abbé Corblet publie un fragment écrit par le père Laugier, de la Compagnie de Jésus, homme éclairé, appréciateur de l'architecture du moyen âge, mais qui poussa l'amour de l'unité jusqu'à prêcher le vandalisme le plus brutal. Il félicite les chanoines d'Amiens d'avoir détruit le jubé de leur cathédrale et leur antique table d'autel ; « on ne devait pas, dit-il, respecter davan-« tage les dossiers des stalles, ils masquent depuis longtemps très « mal à propos la file des colonnes et les beaux percés qui sont au-« tour du chœur, etc., etc. »

M. l'abbé Corblet ajoute à ceci des réflexions qui sont de nature à arrêter l'attention du Comité : « Le P. Laugier a peut-être plus d'imitateurs qu'on ne pense dans ce siècle-ci. Ils ne détruisent pas sans doute les œuvres du quinzième siècle, mais il s'attaquent à celles du dix-septième et du dix-huitième. Je conviens que ce ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre, tant s'en faut! que leur présence dans les églises du treizième siècle nuit souvent à l'unité de l'ensemble ; mais après tout ces œuvres, offertes par la piété de nos ancêtres, ont souvent un caractère historique qu'il faut savoir respecter ; et, considérées en elles-mêmes, elles valent mieux parfois que les

Digitized by Google

postiches moyen âge par lesquelles on les remplace. L'unité est sans doute une belle chose ; mais Dieu nous préserve de l'unité vandale de Laugier ! Chaque siècle et chaque pays appliqueraient ce principe à leur manière, et, comme les goûts sont changeants, surtout en France, on détruirait successivement toutes les œuvres du passé : aujourd'hui celles du dix-huitième siècle, demain celles du quinzième, jusqu'à ce qu'on inflige au dix-neuvième la peine du talion, que nous n'aurions, hélas ! que trop bien méritée. »

A. Lenoir,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, POUR L'ANNÉE 1857-1858.

L'*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts* de Rouen a donné, dans son précis analytique des travaux de ses membres pendant l'année 1857-1858, une lecture de M. Lévesque sur les lettres de deux graveurs d'origine rouennaise, François Godefroy et Baptiste Godefroy, dit Adrien, son fils. Ces lettres, dont les originaux ont été remis par M. Lévesque à l'Académie, n'empruntent pas un grand intérêt à l'importance du personnage qui les a écrites. On sait qu'Adrien est un graveur médiocre dont le nom serait tout à fait oublié s'il n'avait laissé une suite de caricatures où se trouve l'expression piquante des ridicules d'une autre époque.

Le *Suprême bon ton* se compose de deux séries : dans la première, publiée à l'époque du consulat, le crayon mordant du dessinateur nous montre les vêtements excentriques et les attitudes prétentieuses des élégants de l'époque. Dans la seconde, qui date de 1814, il s'exerce aux dépens des alliés, Russes, Prussiens et Anglais qui occupaient la capitale. L'esprit français ne se déconcerte jamais, et au milieu des plus grands revers ou des plus sanglantes calamités, il trouve le quolibet, l'épigramme et la caricature pour se moquer des autres et de lui-même. Quoi qu'il en soit, le *Suprême bon ton*, où l'on voit ici les Prussiens à la parade, ailleurs la toilette de l'officier russe sanglé par des cosaques, et les Anglais toujours en bombance, se répandit sans que les alliés en parussent offensés. Il pouvaient dire comme Mazarin : Le peuple *cante*, mais il payera.

Toute correspondance, si insignifiant qu'en soit l'auteur, a un mérite pour les générations suivantes : c'est qu'elle est jusqu'à un certain point le miroir des idées, des instincts et des sentiments d'une époque. L'homme y laisse toujours une empreinte de son temps qui éveillera la curiosité, qui provoquera l'étonnement des générations suivantes. Sous ce rapport, les lettres d'Adrien Godefroy se liront avec plaisir. On y trouve des détails relatifs à la vie des grands artistes près desquels l'auteur a vécu. C'est ainsi qu'il nous parle de l'émotion causée par l'exposition du tableau de Marcus Sextus. Un prix avait été donné à Hennequin : le lauréat alla lui-même attacher la couronne au tableau de Guérin, et Guérin n'avait encore que 25 ans. De tels exemples de justice désintéressée sont rares dans l'histoire des arts. L'apparition d'un tableau prenait alors quelquefois les pro-

Digitized by Google

portions d'un événement. David garda chez lui ses Sabines et tout Paris alla les voir. « J'ai promis, dit Godefroy, de vous parler du tableau de David, m'y voici : je me suis présenté, 36 sous à la main, attendu qu'il n'y a aucune entrée de faveur, aucune, aucune. David tient bon, et il a raison, car il fait un argent du diable. C'est un engouement général dans les sociétés.... Je ne dis pas seulement dans les sociétés d'artistes, mais aussi chez les marchands de draps, bonnetiers, etc., etc. Ce tableau a été tant vanté par les gazettes et les journaux, que sa réputation est passée d'étage en étage jusqu'aux dernières classes de la société, dont quantité d'individus suppriment un dîner de 36 sous pour jouir de sa vue... »

David vendant la vue de son tableau et les plus pauvres allant la payer du sacrifice d'une partie du nécessaire, ce détail ne peint-il pas l'homme et son temps. En 1810, Gros a détrôné David. « Il n'y a qu'une voix, dit Godefroy, parmi le public et les artistes. On confirme, quant à Girodet, le prix que lui décerna le jury, mais c'est avec la même unanimité que l'on enlève à David la palme que l'Institut donne à son tableau du Sacre, pour la donner à Gros pour son tableau de l'*Hôpital des pestiférés* de Jaffa. Je ne sais, ajoute-t-il, ce que cela deviendra, en attendant M. David se ruine en brochures qu'il fait pleuvoir de tous côtés; les réparties qu'elles lui attirent sont vives et aigres... » Ailleurs, Goderoy nous montre l'Empereur réunissant, après l'exposition de 1810, tous les artistes qui s'y étaient distingués et donnant la croix à Vernet, à Girodet, à Gros et à Prudhon.

J'ai voulu, par ces citations, donner une idée de l'intérêt de la lecture faite à l'Académie par M. Lévesque. Tout ce qui se rapporte à l'histoire de l'art mérite d'être recueilli; quant à ce qui concerne Godefroy, on ne saurait sympathiser toujours avec sa manière de voir. Il se plaint par exemple de ses contemporains, qui n'encourageaient pas l'art élevé, dit-il, et ne prisaient guère ses compositions sérieuses; mais ils se jetaient au contraire avidement sur sa *Mauvaise drogue*. C'est ainsi que Godefroy lui-même qualifie le *Suprême bon ton*. Il nous semble que les contemporains de l'artiste n'avaient pas tort. Ils ne tenaient pas compte de ses prétentions, mais de son talent. Or, comme caricaturiste, il a un mérite spécial qui fait défaut dans les autres genres qu'il a abordés.

Godefroy se plaint de la décadence de la gravure : le temps où il vivait a édité cependant des publications comme le Musée Filhol, le Musée Laurent. Alors la photographie n'avait pas paru, menaçant de substituer l'instrument à l'homme, l'artisan à l'artiste. Qu'aurait donc dit Godefroy aujourd'hui?

Digitized by Google

M. Lévesque a mis dans son analyse beaucoup de goût et d'esprit. Il nous a introduit dans la vie de Godefroy ; il nous l'a montré au milieu de sa famille, aimé de tout le monde, laborieux autant que modeste. Ce tableau est très-attachant. Pour le rendre aussi utile que possible, nous ne regrettons qu'une chose, les dates. Nous aurions voulu qu'au lieu de puiser çà et là dans la correspondance de Godefroy, M. Lévesque eût suivi l'ordre chronologique des lettres (1). Peut-être aurait-il pu, à l'aide de quelques renseignements et en recourant au fonds même de l'artiste, donner un catalogue de ses œuvres ou une biographie complète? Ces travaux si faciles à certains moments où les documents abondent, que pour ce motif même on les néglige et on les dédaigne quelquefois, deviennent bientôt impossibles. Godefroy est de notre époque : il est mort, je crois, en 1827; beaucoup de ses concitoyens de Rouen l'ont connu et se le rappellent. Et déjà la constitution de son œuvre offre des difficultés telles que M. Lévesque lui-même, qui possède mieux que personne ce sujet, serait embarrassé pour les résoudre.

DAUBAN,
Membre du Comité.

(1) Godefroy se plaint dans cette correspondance d'une contrefaçon qui a beaucoup nui à la vente du *Suprême bon ton*. « Comment parer à une si cruelle trahison? s'écrie-t-il; comment attaquer son auteur? » Nous avons fait des recherches qui ne sont pas concluantes, mais qui nous portent à penser qu'il s'agit de Masquelier fils.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Rapport sur les tomes XIXe et XXe du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

La *Société de statistique de Marseille*, qui a été reconnue légalement en 1831, avait été fondée en 1827, à l'occasion de la publication, alors récente, de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, ouvrage qui parut sous les auspices de M. de Villeneuve, préfet de ce département. Plusieurs personnes, vouées par goût aux études statistiques et à la recherche de faits et renseignements utiles au commerce du pays, ayant reconnu combien il serait utile d'ajouter à ce grand ouvrage des travaux supplémentaires, rendus toujours indispensables, d'ailleurs, par le progrès du temps, se réunirent en *Société de statistique*, avec l'approbation et l'appui des autorités départementales et municipales. Depuis l'année 1831, date de son existence légale, la *Société de statistique de Marseille* a rendu de grands services à la cité phocéenne et à son immense commerce, par ses fréquentes et consciencieuses publications. On lui doit la description approfondie d'un grand nombre de localités de la circonscription géographique de la Provence. L'importance de ses travaux place aujourd'hui cette compagnie savante au premier rang des sociétés provinciales qui se proposent le même but, c'est-à-dire l'étude minutieuse des localités et de leurs ressources commerciales ou naturelles.

Les tomes XIXe et XXe, dont la section des sciences nous a confié l'examen, suffiraient amplement à justifier l'importance de la *Société de statistique de Marseille.*

Ces deux volumes in-8° d'environ 600 pages chacun se rapportent aux années 1856 et 1857. Le tome XIXe est divisé en trois parties, selon l'ordre habituel adopté dans chaque volume de ce *Répertoire :* 1° statistique du département des Bouches-du-Rhône ; 2° statistique universelle ; 3° extrait des séances de la Société. Nous ne nous oc-

Digitized by Google

cuperons que des deux premières parties comme renfermant seules des Mémoires complets et spéciaux.

Dans la première partie du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, tome XIXe, se trouve consignée une série d'études statistiques locales, savoir : le tableau des observations météorologiques faites par M. Valz à l'Observatoire impérial de Marseille ; une notice historique et statistique sur l'Ecole des mousses et des novices, à Marseille, par M. l'abbé Timon-David ; un coup d'œil statistique sur les constructions modernes élevées à Marseille, par M. Marius Chaumelin ; un tableau de l'état des consommations principales faites à Marseille de 1845 à 1850, par M. Roux, l'actif et laborieux secrétaire de cette Société, et par M. Sapet. Dans cette même partie de ce volume, nous trouvons une étude approfondie de l'état actuel de la culture de la vigne en Provence. L'auteur, M. Victor Leroy, passe en revue la situation présente de l'industrie viticole en Provence, et fait connaître les conditions à réunir pour tirer les meilleurs avantages de la culture de la vigne dans les diverses régions de ce pays. Le travail capital de ce volume se rapporte au titre II du *Répertoire*, c'est-à-dire à la *Statistique universelle*. Là, M. Chambovet fils a donné une monographie complète de la ville de Nice et de ses environs. La topographie de Nice, la météorologie de cette contrée, la botanique, l'état social, c'est-à-dire les dispositions naturelles, les maladies, le langage du pays, etc., enfin l'histoire de la ville de Nice, en un mot tout ce qui concerne la description physique, naturelle et sociale de cette cité, sont l'objet des études de l'auteur. Ce travail consciencieux acquiert, dans les circonstances actuelles, en ce qui concerne la section des sciences du comité, un véritable intérêt. Appelée à devenir le chef-lieu d'un département français, Nice rentrera dans cette *description scientifique* que notre section doit entreprendre sous les auspices de M. le Ministre, et nous signalons avec confiance l'important travail de M. Chambovet fils à la commission de notre section qui aura à s'occuper de la description de cette partie du territoire français.

Passons au tome XXe du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*.

Dans le premier titre, *Statistique départementale*, et immédiatement après le relevé donné par M. Valz des observations météorologiques faites l'année précédente à l'Observatoire impérial de Marseille, on trouve un grand travail dû à M. Alfred Saurel, sur

Digitized by Google

la *Statistique de la commune de Cassis*. Ce travail, qui a près de trois cents pages, comprend la topographie, la description du territoire et de la côte maritime, la météorologie et les curiosités naturelles de la commune de Cassis. Un chapitre étendu est consacré à l'histoire de cette commune, dont la fondation remonte jusqu'à l'époque phocéenne. L'auteur, nous parlant d'abord de la colonie phocéenne établie dans cette partie des Gaules et de l'état de *Cassicis* ou *Cassidis*, sous la domination romaine, parcourt successivement toutes les phases de son histoire depuis ces temps reculés jusqu'à notre époque.

La partie la plus importante du travail de M. Alfred Saurel est relative à la statistique moderne de la commune de Cassis. L'auteur donne les chiffres de la population, des naissances et décès, de la consommation annuelle, de l'instruction publique, etc. M. Saurel ne nous parle toutefois que de la statistique agricole, commerciale et industrielle. L'étude botanique et géologique de cette partie du territoire provençal est laissée de côté, l'auteur s'en référant, sous ce rapport, au grand ouvrage sur la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*.

Dans le même volume que nous analysons, se trouve un second travail de la même nature que le précédent, mais qui se rapporte à une localité bien plus modeste. L'auteur, M. Camille de la Boulie, conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, a composé la *Statistique agricole de la Fare* en 1856. La Fare est un village du canton de Berre, qui s'élève non loin des bords du vaste étang de ce nom. Le travail de M. de la Boulie comprend un coup d'œil général sur le canton de Berre et le tableau des études intéressantes qu'il offre à l'agronome comme à l'antiquaire, — la description de la commune de la Fare, — l'énumération méthodique des produits agricoles de cette commune, — le nombre des terres en hectares, — la population, l'industrie, etc., dans la commune de la Fare.

Cet aperçu des ressources et de l'état actuel de cette commune a son intérêt local ; mais l'étendue du territoire considéré est trop petite pour que l'auteur ait pu entrer, à ce sujet, dans de grands développements.

Citons enfin une étude intéressante de M. L. Ménard, inspecteur départemental des prisons, sur les *Prisons du département des Bouches-du-Rhône*. Ce travail comprend la description des divers établissements pénitenciers du département des Bouches-du-Rhône, leur population, leur règlement et leur régime général, etc.

Le volume que nous analysons ne contient plus que l'*Extrait des*

Digitized by Google

séances de la Société pendant l'année 1856. Nous ne pouvons rien lui emprunter, puisque les Mémoires dont M. Roux, secrétaire de la Société, donne l'analyse ou dont il signale l'existence, ne sont pas imprimés *in extenso*.

Par ce coup d'œil rapide jeté sur les matières qui composent les tomes XIXe et XXe du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, la section des sciences pensera sans doute, avec nous, que cette Société répond parfaitement à son titre, et que les travaux qu'elle publie sont appelés à rendre à la science des services fort sérieux dans ce genre particulier d'études.

L. Figuier,
Secrétaire de la Section des sciences.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Compte rendu des rapports de MM. Samazeuilh et Mallay sur des tombes reconnues dans les communes de Barbaste (Lot-et-Garonne) et de Severettes (Lozère).

La découverte signalée par M. Samazeuilh est celle d'une petite galerie de trois mètres de longueur, formée de pierres brutes. Trois de ces pierres, à peu près équarries et d'une largeur égale de 1m07, forment un pavement qui est environné sur trois de ses côtés, par dix autres blocs, tout à fait irréguliers, les uns debout, les autres renversés. Le désordre de la construction a fait juger qu'elle avait été bouleversée à une époque ancienne. Il a été facile de reconnaître qu'elle fut exécutée pour une sépulture, d'après des débris de crânes qui ont été ramassés sur les pierres du fond, et ces débris étaient posés de telle sorte que les morts ont dû être couchés tête contre tête, les pieds tournés en sens inverse vers chacune des extrémités de la galerie.

M. Samazeuilh attribue cette sépulture aux Gaulois Nitiobriges, en se fondant sur ce que les ossements étaient accompagnés de petits ragments de poterie grossière, rouge, grise ou noire, et aussi sur ce que le sol qui entoure la construction forme une éminence à peu près ronde, indice évident d'un tumulus qui eut dans l'origine beaucoup de relief.

Ce monument est situé sur la rive gauche de la Gélise, au lieu dit *Passage de Serbat* à cause d'un bac qui y est établi.

La communication de M. Mallay a pour objet un ensemble de fosses creusées, sur une étendue de plusieurs kilomètres, à la superficie de la croûte granitique qui constitue le sol dans une partie du canton de Severettes. Ces fosses, profondes de 35 c. sur une longueur de 1 m. 80 c., ont la forme d'une gaîne qui enserrait le corps, avec un espace rond pour loger la tête ; c'est la disposition que présentent dans leur évidement certains cercueils du onzième et du douzième siècle.

Les tombes de Severette sont appelées dans le pays *el tro den lo ro*, les trous dans le rocher. Elles ne sont pas orientées, celles-ci

Digitized by Google

ayant été creusées dans un sens, celles-là dans un autre. Elles ne contiennent aucun débris qui permette de leur assigner une date précise. Une seule a été signalée à M. Mallay comme ayant conservé jusqu'à ces derniers temps son couvercle qui consistait en une pierre brute par le dehors et taillée par dedans. Un entassement de pierres sèches surmontait le tout.

Il nous semble qu'on peut rapprocher de ces fosses celles qui existent autour de la petite chapelle de Sainte-Croix de Montmajour (Bouches-du-Rhône), et qui appartiennent certainement à l'antiquité chrétienne, quoiqu'elles soient creusées aussi dans diverses directions. On sait que ces dernières étaient considérées au moyen âge comme les tombeaux des compagnons de Guillaume d'Orange, tués dans la bataille qui, selon la légende, fut livrée par ce héros dans les plaines d'Arles.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ par MM. *Rossignol* de Dijon, l'abbé *André* de Vaucluse, de *La Fons de Mélicocq*, *Souliac-Boileau* de Château-Thierry et l'abbé *Tisserand*.

Le Comité a bien voulu me charger de lui rendre compte de diverses communications qui lui ont été adressées par plusieurs de ses correspondants; j'ai cru devoir les comprendre dans le même rapport, en raison, non pas de la corrélation qu'elles ont entre elles, mais de la nature des sujets et de l'analogie des époques auxquelles elles se rapportent.

La première de ces communications nous est envoyée par M. Rossignol, de Dijon, et a pour objet un compte d'orfévrerie en date de 1409, relatif à la construction d'une nef d'or et d'argent, commandée par le duc d'Orléans à l'orfévre Aubertin Bolifènes. Ce compte arrêté le mardi vingtième jour d'octobre 1409, en présence de Denis Mairète, secrétaire et auditeur des comptes de Monseigneur le duc d'Orléans, donne une description minutieuse de toutes les parties de ce monument d'orfévrerie qualifié de *Grant nef ouvrée à rondeaux où il y a images de haute taille.*

Les ouvrages d'orfévrerie de la nature de celui que décrit M. Rossignol sont, en raison de la matière employée, devenus fort rares de nos jours; il ne me paraît donc pas sans intérêt de donner au Comité quelques détails sur la richesse d'ornementation dont ces sortes de pièces montées étaient généralement l'objet.

Le corps de la nef en question était entouré de douze petites images d'or émaillées en couleurs et représentant les douze apôtres; une croix d'or, placée en manière de voûte, dit le texte du compte d'Aubertin, portait quatre figures d'or émaillées, les évangélistes. Aux deux bouts du navire se trouvaient deux figures de rois, l'un vêtu aux armes de France, et l'autre parti de France; puis c'étaient des images de Notre-Dame-des-Anges, également en or, une croix émaillée de blanc, les voiles et les cordages en or, émaillés d'azur; des petits angelots s'appuyant sur des piliers d'or; puis Dieu le père; puis enfin douze petits arbrisseaux garnissant la terrasse de la nef et huit pièces de feuillages portant vingt-huit pommes d'or en manière d'oranges, sans oublier un serpent en or émaillé de vert et tenant en sa gueule une pomme d'orange, le tout orné de pierreries et de

Digitized by Google

perles fines et pesant soixante-six marcs, déduction faite de l'arbre en argent qui supportait la nef, de l'entablement, des mâts et vergues en même métal. — Je trouve en outre, dans le compte d'Aubertin, quantité de pierres précieuses, quatre-vingt-quatorze perles fines rivées par deux, cent cinquante-six rivées par trois, sans compter nombre de pierres ou grosses perles employées dans les figures d'anges et sur les croix.

Ces sortes de nefs, d'une forme consacrée et qui ne variaient que par les dimensions, étaient généralement destinées à former les pièces principales des surtouts de table. La plupart de celles exécutées en métaux précieux ont disparu ; les collections de l'hôtel de Cluny en possèdent une récemment acquise qui ne saurait être comparée à celle d'Aubertin par la richesse des matières employées, mais qui, en raison de ses dimensions considérables, de son origine historique, du nombre des figures qu'elle porte, et surtout du mécanisme qui la fait mouvoir, n'est pas moins digne d'attirer l'attention. Cette nef, affectant la forme d'un navire de haut bord, garni de ses mâts et de son gréement complet, percé de ses sabords et armé d'une nombreuse artillerie, porte la figure, les armes, bannières et étendards de l'Empereur Charles-Quint. Un trône couvert d'un dais richement orné s'élève sur la dunette ; l'Empereur, assis, et tenant en mains les insignes de l'Empire, reçoit les dignitaires de sa cour, qui sortent des chambres de l'arrière, passent à l'aide d'un ingénieux mécanisme aux pieds du trône et défilent devant le souverain qui les salue de la tête et du geste ; des hérauts d'armes, couverts de riches vêtements, se tiennent debout près du trône et assistent immobiles au défilé. Un nombreux corps de musiciens occupe l'avant ; ces musiciens agitent les bras et portent à leur bouche les trompettes et autres instruments dont ils sont munis.

Quelques matelots sont occupés à hisser les voiles et à hâler les cordages ; les autres sont dans les hunes et sur le beaupré, employés à la manœuvre. Un double mécanisme intérieur, véritable chef-d'œuvre de précision, met en mouvement la nef elle-même, portée sur des roues invisibles, donne l'action à chacune des figures qui couvrent le pont, ainsi qu'aux claviers d'un petit orgue et aux baguettes des tambours placés à l'intérieur, en même temps que de petits boute-feux sortant d'issues ménagées près des pièces font détonner l'artillerie, et qu'un monvement d'horlogerie imprime la marche aux aiguilles d'un cadran émaillé, placé au pied du grand mât, et met en branle les cloches indiquant les heures.

La nef est en cuivre et en argent doré ; les figures sont en bronze

Digitized by Google

ciselé, doré et émaillé; elles ont huit centimètres de haut; les costumes, en émaux de couleurs, sont d'une parfaite exécution et d'une fidélité remarquable.

Ces sortes de pièces mécaniques, en grand honneur au seizième siècle, sont rares aujourd'hui; bien peu ont pu être conservées intactes, et celle de l'hôtel de Cluny est de ce nombre. J'ai cru, sans prétendre en donner une description complète, devoir l'indiquer ici d'une manière sommaire, comme point de comparaison avec la nef du duc d'Orléans que veut bien nous signaler M. Rossignol, et qui fait l'objet de son intéressante communication.

M. l'abbé André, curé de Vaucluse et correspondant du Comité, a adressé la copie d'un inventaire de l'église des Cordeliers d'Avignon, en date de l'an 1359.

L'église des Cordeliers, terminée en 1290 et détruite en 1793, était, au dire de Jantoni, l'historien d'Avignon, une des plus grandes et des plus belles églises de France. L'inventaire fait le 11 octobre, par F. Gérard de Alamanie, présente un état détaillé de toutes les richesses renfermées dans la sacristie et le trésor de l'église; nous y trouvons, au chapitre des objets en orfévrerie, nombre de croix en argent montées sur pied, d'autres en bois noir avec images d'argent, des custodes, des reliquaires, des calices et ostensoirs en métaux précieux, les uns rehaussés de pierres fines, les autres d'une décoration plus simple. Puis, ce sont les livres d'église, les missels, au nombre de seize, les psaultiers, grands et petits, neufs et vieux; viennent ensuite les ornements sacerdotaux, les chapes et chasubles pour les grandes fêtes, celles de camelot, celles d'étoffes noires, brodées ou non, les ornements complets pour les services mortuaires; puis enfin les nappes d'autel, celles des pupitres, les voiles pour porter la croix, les draps d'autel en soie, les nappes pour tenir les patênes, les unes relevées d'or, les autres de soie blanche, les courtines, les linges pour l'office des morts. Les bannières et écussons à suspendre dans l'église pendant les solennités sont en grand nombre; nous en trouvons aux armes royales, d'autres aux armes du cardinal Napoléon Orsini, à celles de Vital Dufour, créé cardinal en 1312; d'Arnaud de Pellegrue, cardinal en 1305; de Pierre d'Arreblaye, élevé au cardinalat par Jean XXII en l'an 1316, de Jacques Gaetani, créé cardinal-diacre par Boniface VIII, de Jean de Gosseaume, cardinal en 1316; de Gérard de la Garde, promu en 1314, et de beaucoup de personnages moins célèbres et dont l'énumération excéderait les bornes de ce rapport.

J'ajouterai que M. le curé de Vaucluse a bien voulu compléter

Digitized by Google

l'intérêt qui s'attache à ce document par des explications de provenance et des notes qui en facilitent l'interprétation souvent difficile en raison de trop nombreuses abréviations.

Le document envoyé par M. de la Fons de Mélicocq est relatif au prix des funérailles et des pierres tumulaires pendant le quinzième siècle. Il contient tout d'abord la description des pierres tumulaires de deux abbés de Saint-Bertin, l'une de 1397, l'autre de 1425, ainsi que celle d'une tombe en marbre, couverte de *latton*, prise et achetée à Louvain au prix de VII^xx^ livres, des deniers du duc de Bourgogne, en 1421, pour *mettre et asseoir sur la sépulture de feu Anthoine de la Platrière, gisant en l'église Saint-Pierre, à Louvain, qui trépassa au siége devant Saintron.*

La même communication renferme en outre de curieux renseignements sur le prix des obsèques, linceuls, etc.; sur la construction des cercueils soit en bois d'Irlande, soit en bois de Danemark, et principalement en ce qui concerne Jean-Sans-Peur, en 1421; le comte de Varnenbourg, en 1443; Jacques de Bourbon, en 1468. Tout s'y trouve, depuis la dépense des coffres à enterrer les corps, des bâtons à les porter, des *blanches larges pierres* à mettre sur les tombes, jusqu'au prix d'un tableau de bois de Danemark où étaient *peints d'or et de fines couleurs les images de Nostre-Dame et de saint Jehan et d'un autre tableau armoyé des armes du dit feu*, le tout coté six livres y compris l'escripture de l'épitaphe.

M. de la Fons de Mélicocq complète ces intéressants renseignements par la copie d'un legs d'ornements sacerdotaux fait aux abbés religieux du couvent de l'église Saint-Bavon de Gand, par Mme Michielle de France, en 1445, et la description d'un ornement représentant l'histoire de saint Lambert, composé de sept orfrois avec les habits de dyacre et de sous-dyacre, commandé à Jehan, marchand brodeur à Bruxelles et donné, en 1467, par Charles le Téméraire à l'église Saint-Lambert de Liége.

Une notice sur l'église de Nogent-l'Artaud et sur les monuments qu'elle renferme a été envoyée au Comité par M. Souliac-Boileau, correspondant à Château-Thierry. — Dans l'abrégé historique que donne M. Souliac-Boileau de la construction de cette église, des dégradations qu'elle a subies et des restaurations dont elle a été l'objet, notre correspondant appelle l'attention du Comité sur un grand tombeau en pierre calcaire représentant un personnage sculpté en demi-ronde bosse, déformé en partie par de nombreuses mutilations, mais dont l'inscription est encore intacte.

Ce personnage est Artaud, trésorier de Saint-Etienne de Troyes,

Digitized by Google

que M. Souliac-Boilèau croit être le fils d'Artaud, seigneur de Nogent, qui fit bâtir un château-fort au douzième siècle et qui donna son nom au village.

La tombe d'Artaud était en grande vénération dans le pays, en raison de la réputation de sainteté que s'était attirée de son vivant le trésorier de l'église de Troyes, et jamais un mariage n'avait lieu sans que les nouveaux époux vinssent s'y prosterner ; le lendemain du mariage, on reconduisait le jeune couple pour y embrasser la figure d'Artaud. De grossières plaisanteries, souvent répétées, ont forcé l'autorité ecclésiastique à renverser la tombe face contre terre en l'année 1688 ; relevée quelques années plus tard, elle fut, en 1756, renversée pour la seconde fois, ainsi qu'en font foi les registres de la fabrique, et ce n'est que dans les derniers temps qu'elle a pu être remise sur pied d'une manière définitive, et dressée à côté de la porte principale de l'église.

Près du château féodal, aujourd'hui complétement détruit, et dont on voyait encore les ruines il y a quarante ans, ajoute M. Souliac-Boileau, existait un ancien prieuré royal de claristes, fondé en l'honneur de saint Louis par Blanche de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie. Quelques pans de murs, encore debout et prêts à s'écrouler, sont les seuls vestiges de cette ancienne et importante construction, au milieu des ruines de laquelle deux pierres tumulaires ont pu être recueillies. Ce sont celles de sœur Anne L'Eguise d'Aigremont, religieuse de ce royal monastère, morte le dernier jour de may 1643, et celle de Louise d'Alençon, abbesse du couvent royal de Joyeux-l'Artaud, morte en 1679, le 6 mai, à l'âge de 31 ans.

Parmi les objets précieux que possédait l'église de Nogent, M. Souliac cite un plat émaillé en cuivre rouge, pourvu sur le revers extérieur d'une tête en forme de gargouille ; ce plat, dont notre correspondant nous envoie en même temps un dessin en couleurs, lui paraît contemporain du chancelier Artaud, c'est-à-dire du douzième siècle. — Je pense, sauf examen de l'objet lui-même, et autant qu'on peut se baser sur un dessin exécuté d'une manière un peu légère, que l'origine de ce plat ne saurait remonter au delà du treizième siècle ; le dessin des figures, l'ajustement des médaillons qui entourent le sujet principal, tout se réunit pour préciser l'époque à laquelle il appartient ; malheureusement, cet objet intéressant n'est plus à Nogent : la fabrique, séduite par l'offre d'une somme de 500 francs qui lui a été faite par un marchand de curiosités de Paris, s'étant cru le droit de le céder dans ces dernières années. — C'est là

Digitized by Google

un prétendu droit, il est regrettable d'avoir à le dire, que s'arrogent encore aujourd'hui bon nombre de fabriques, contrairement aux instructions de Son Excellence le Ministre des cultes, instructions à l'exécution précise desquelles on ne saurait trop tenir la main si l'on veut parvenir à préserver d'une dispersion certaine les précieux débris des anciens trésors de nos églises.

M. l'abbé Tisserand, directeur du pensionnat de Vence, dans le département du Var, et correspondant du Comité, nous a adressé le texte d'une convention faite, le 15 janvier 1499, entre le vénérable chapitre de Vence et maître Jacques Bellot, menuisier sculpteur de la ville de Grasse, pour l'exécution des belles stalles de la cathédrale de Vence. Cette convention, retrouvée par M. l'abbé Tisserand dans les vieux registres du notaire Curty, année 1499, est signée par Pierre Guignonas et Barthélemy Vital, chanoines de l'église cathédrale au nom du vénérable chapitre de Vence, et stipule les changements à faire par maître Jacob Bellot dans le chœur de l'église, moyennant la somme de cinquante pistoles et non plus. — La découverte faite par M. l'abbé Tisserand est importante, et signale l'auteur ignoré jusqu'à ce jour d'un travail qui passe, à bon droit, pour une œuvre de premier ordre.

L'inventaire de la sacristie de la même église cathédrale, que M. l'abbé Tisserand joint à son envoi, est en date de l'année 1507 ; il est également tiré des écritures d'Honoré Curty, notaire à Vence, et extrait des registres de 1507. — Nous y trouvons, comme dans tous les inventaires des sacristies, l'état des croix, crosses, mîtres, bassins, ostensoirs, navettes à encens, calices, candélabres, custodes, ornements d'église à l'usage du culte ; on y distingue, en outre, de nombreuses reliques, le chef de saint Lambert, couvert de sa mître, plusieurs reliquaires du même saint, ceux de saint Blaise, de sainte Pétronille, le chef de saint Veran et le bras de saint Laurent.

Les livres de la bibliothèque, missels, textes d'évangiles, sont nombreux. Il en est de même pour les vêtements, chapes, chasubles, ornements complets et sandales en soie rose et autres, ainsi que pour les parements d'autels, les images des saints, les siéges pontificaux et les meubles de toutes sortes.

Un deuxième inventaire, en date de 1597, vient confirmer en partie le premier ; mais en 1793, tous les ornements et toute l'argenterie furent envoyés au district de Grasse avec la châsse de saint Lambert, œuvre de Thomas Merlin, et celle de saint Veran, faite en 1495 par l'orfévre Laurent de Pardis, et donnée par Rafael Monso,

Digitized by Google

évêque de Vence, celui-là même qui fit faire les stalles du chœur, et qui dota la cathédrale des orgues qu'on y voit encore aujourd'hui, à la condition qu'il y serait prié pour le repos de son âme, condition que son successeur fit religieusement exécuter.

Les documents inédits envoyés par M. l'abbé Tisserand ne sont donc pas moins dignes d'intérêt que les précédents, et le Comité pensera comme nous qu'il y a lieu de remercier MM. Rossignol, l'abbé André, le baron de la Fons de Mélicocq, Souliac-Boileau et l'abbé Tisserand, des excellentes communications qu'ils ont bien voulu lui adresser.

E. du Sommerard,
membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES ÉTATS D'ARTOIS.

(*Suite.*) (1).

§ VIII. Droit exclusif des Etats de lever les impôts.

Quelle était, à l'époque où nous sommes arrivés, l'étendue des priviléges et des droits des Etats d'Artois? Le recueil des actes et résolutions de cette assemblée est là pour nous le dire. Aux Etats appartenait le droit exclusif de lever des deniers et impositions quelconques, d'administrer par eux-mêmes ces deniers, d'imposer enfin toutes autres charges, comme fournitures de charriots pour les troupes, etc. Nous verrons que les Etats se sont toujours vivement récriés contre les impositions levées dans la province sans leur consentement. Leurs remontrances souvent réitérées contiennent les arguments les plus solides, les titres et les priviléges le mieux constatés. Dans leurs réponses aux cahiers de l'assemblée et dans leurs ordres particuliers, les souverains reconnaissent que les Etats ont seuls le droit de faire des levées et que personne n'a jamais pu avoir l'autorité de lever le moindre denier, d'imposer la moindre charge sans leur consentement. Ils font injonction à tous les gouverneurs de respecter ce droit des Etats, d'agir avec leur assentiment, de rendre compte aux Etats de l'emploi des deniers perçus et d'en remettre le reste dans la caisse des Etats, sous peine d'emprisonnement et de poursuite extraordinaire. S'il y a des levées faites par ordre des gouverneurs, c'est par abus d'autorité; quelquefois aussi, c'est que la guerre a forcé de recourir au parti le plus expéditif.

Le vote des impôts était suivi de la délicate opération de sa répartition entre les villes de la province. Il n'était pas facile d'arriver à

(1) Voir la livraison précédente, p. 453.

Digitized by Google

satisfaire les échevins. Le magistrat montrait toujours beaucoup de défiance et s'informait de ce que donnaient les cités voisines. « Il envoyait des députés, ou, pour leur donner le nom de cette époque, *des messagers* qui avaient la mission de s'informer des sacrifices consentis, et qui, souvent, n'obtenaient ces renseignements que par des largesses connues sous le nom de vins d'honneur (1). » On ne négligeait pas non plus les gouverneurs dont le concours pouvait être utile pour obtenir une faveur ou une décharge.

§ IX. Etendue de l'autorité des Etats en matière d'impôts.

Aux Etats d'Artois seuls appartenait le droit d'exempter des impositions qu'ils avaient ordonnées. On peut juger par les plus anciens octrois de 1551 et années suivantes de l'étendue de l'autorité des Etats d'Artois en matière d'impôt (2). Leurs registres montrent qu'ils étaient autorisés à faire tels règlements qu'ils auraient jugé à propos pour tout objet de police relatif aux impôts et à la levée des subsides ; à connaître, à l'exclusion de tout autre juge, des contestations en cette partie, sauf l'appel par devant Sa Majesté ; à contraindre les redevables par la voie d'exécution ou autrement, à leur discrétion, nonobstant opposition ou appellation (3) ; à punir arbi-

(1) M. A. d'Héricourt, Rapport sur le concours d'histoire de 1859, extrait du tome XXXIe des Mémoires de l'Académie d'Arras.

(2) Lettres patentes d'octrois, en date du 27 janvier 1551, accordées par l'empereur Charles V, souverain des Pays-Bas, portant acceptation de l'accord fait par les Etats, de la somme de 100,000 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, la livre, par lequel lesdits Etats étaient autorisés à lever et percevoir, par tels moyens qu'ils auraient avisé les plus convenables, les impôts suivants, savoir : sur chaque tonneau de bière contenant 48 lots, au profit des brasseurs, 2 patards; sur chaque tonneau de bière étrangère, 4 patards; sur les bières étrangères, au profit des brasseurs et marchands, dans certains cas désignés dans lesdites lettres, 6 patards ; sur chaque muid de vin vendu en gros, 24 patards et 3 deniers au lot; sur le vin vendu en détail, 48 patards, etc.— Ces lettres désignent aussi les clauses et conditions à observer entre les fermiers, brasseurs et marchands. Les ecclésiastiques, nobles, officiers de Sa Majesté et toutes autres personnes, devaient être sujettes à la levée de ces impôts, excepté les quatre ordres mendiants pour les bières seulement; l'exemption sur le vin avait lieu cependant pour les malades et infirmes desdites maisons, et même à l'égard des abbayes et chapitres, pour leurs officiers et domestiques seulement, etc. — (Titre Octrois.)

(3) A l'égard des redevables, il est encore donné pouvoir aux députés d'exercer contre eux la prise de corps. En 1592, on voit que des fermiers des Etats étaient, à défaut de payement, détenus en prison par les receveurs des Etats; l'assemblée avait autorisé en vertu de sa juridiction économique. Différents registres ou journaux aux audiences reposant aux archives font connaître qu'on plaidait à la chambre de MM. les députés, par avocat et par procureur : on y

Digitized by Google

trairement les fraudeurs ou contrevenants à leurs ordonnances, par peines pécuniaires ou autrement à leur discrétion. Cette juridiction contentieuse des États en matière d'impôt s'est exercée jusqu'en 1570. Les États ont jugé bon de s'en départir, dans l'intérêt même des habitants, en faveur des juridictions de la province. Ils n'ont plus alors conservé qu'une juridiction économique.

Les lettres d'octrois se terminent par des ordres exprès aux gouverneurs des villes et au conseil d'Artois de laisser jouir paisiblement les États « du contenu en icelle et de leur donner toute aide et assistance. »

§ X. Droit d'emprunt à constitution de rentes.

Les États étaient encore autorisés à emprunter à constitution de rentes, à créer ces rentes au taux qu'ils trouveraient bon, à titre héréditaire ou viager ; ils pouvaient obliger et hypothéquer tous les biens et revenus de la province ; ils pouvaient passer par-devant eux, en leur nom et sous les trois différents sceaux des trois ordres, avec le seing de leur greffier, des contrats pour ces rentes, qui avaient la même valeur que des contrats passés par-devant notaire. Quelquefois même, en temps de guerre, les États ont eu le pouvoir de contraindre les personnes plus ou moins riches à donner partie de leur argent à cours de rente.

§ XI. Perception des impôts.

Les octrois accordaient encore aux États le droit de donner les fermes en adjudication ou de faire percevoir les droits d'impôts, en forme de régie, par des préposés choisis par eux (1).

Les commis chargés de percevoir les droits d'impôts en rendaient compte aux députés ordinaires. Il paraît que les guerres avaient éloigné les adjudicataires ; ce qui faisait recourir à cette forme de perception.

Les receveurs (2) établis par les États sont les seuls qui puissent

voit des procédures de saisies réelles faites, à la charge des redevables, au nom des États qui en faisaient poursuivre les criées, et paraissent avoir décrété par eux-mêmes ces saisies. Leur autorité allait même jusqu'à infliger des peines par forme d'amende honorable, et quelquefois publiquement, dans le lieu de la résidence des coupables, surtout lorsqu'il s'agissait de faux acquits ou certificats relatifs aux objets qui étaient de la compétence de leur administration.

(1) Titre Octrois. Il y a encore aux archives des comptes de collecte généraux et particuliers fort anciens.

(2) En 1615, les États ont fait un règlement, concernant les receveurs généraux et particuliers et les fermiers des États, d'après lequel ces agents étaient tenus

Digitized by Google

être dépositaires des deniers provenant des levées de toute espèce. Ils peuvent exécuter sur leurs rôles les redevables par vente et criée de leurs biens (1), sans obtenir commission du conseil d'Artois. Les Etats prétendaient avoir ce droit de temps immémorial.

§ XII. Rapports des États avec Charles-Quint.

C'est en suivant les États au milieu des vicissitudes de leur histoire, en examinant leurs rapports avec le gouvernement et ses représentants qu'on pourra mieux encore apprécier la nature de leurs droits. On verra comment ils savaient défendre leurs priviléges contre les attaques du pouvoir.

En 1553, l'empereur Charles V avait ordonné la démolition de la ville de Thérouanne ; 2,000 pionniers furent employés par les États d'Artois à cette œuvre de destruction. Quinze mille liv. furent affectées à l'entretien de ces hommes qui, conformément aux priviléges de la province, étaient sous la garde et le commandement de quatre personnes notables nommées par les États (2).

En 1554, l'empereur avait demandé 100,000 liv., il ne lui en fut donné que 25,000 (3), « moyennant que, est-il dit dans l'acte d'accord, les sujets d'Artois seraient déchargés du ban et de l'arrière-ban durant la guerre de ces Turcs. » La même année, des représentations furent faites par les députés à la cour, pour obtenir la permission de vendre et d'exporter les grains hors de la province (4); ils demandèrent aussi qu'il fût établi un prévôt des maréchaux ; que ce prévôt fut accompagné d'une bonne escorte pour empêcher le pillage des troupes et pour intimider les voleurs (5).

§ XIII. Serment prêté par Philippe II aux États.

L'Artois fut cédé par Charles-Quint à son fils Philippe dans une

d'avoir chez eux un bureau, ouvert trois fois la semaine au moins, aux jours indiqués, tant le matin que l'après-midi, pour recevoir et payer. Ils étaient obligés de payer de demi en demi-an, trois mois après l'échéance; de tenir un registre - journal de recette et de dépense, qui devait être représenté aux députés ordinaires, de trois mois en trois mois, et plus souvent, si les receveurs en étaient requis; de tenir un registre des rentes; de présenter aux députés le compte général des impôts d'an en an, huit jours après Pâques. Il est aussi parlé des peines à prononcer contre les receveurs réfractaires à cette ordonnance. (Titre Receveurs.)

(1) Titre Juridiction. — Titre Instruction des députés à la cour, 1626.

(2) Titre Octrois.

(3) Titre Octrois.

(4) Titre Grains.

(5) Titre Maréchaussée d'Artois. — En 1577, une augmentation d'hommes,

Digitized by Google

assemblée tenue à Bruxelles le 25 octobre 1555. Un document important pour les priviléges de la province et souvent invoqué par les États, est l'acte du serment prêté le 25 juillet 1557, d'une part, par les États généraux des provinces des Pays-Bas, dont l'Artois faisait partie, et de l'autre, par le nouveau souverain (1). Ce serment réciproque ne fait qu'en ratifier un autre qui avait été prêté quelques années auparavant (le 11 août 1549). Dans ce premier serment, le futur souverain jurait de maintenir et de conserver les droits et priviléges de l'Artois (2). La prestation de ce serment s'est faite à Arras sur la grande place, où le prince et le corps des États s'étaient transportés.

En 1558, il y a eu à Arras, en l'abbaye de Saint-Vaast, une assemblée des États généraux des Pays-Bas.

§ XIV. Réclamations des États contre le conseil des troubles.

C'est surtout dans les moments de troubles que les États d'Artois ont dû vivement réclamer le maintien de leurs priviléges. On sait que le soulèvement des Pays-Bas éclata en 1566. Philippe II envoya le duc d'Albe, en 1567, à la tête d'une armée de 20,000 hommes et avec un pouvoir illimité. Aussitôt après son arrivée, le duc d'Albe se hâta d'instituer le *conseil des troubles* que les Brabançons nommèrent le conseil du sang. Ce tribunal inique, composé de douze juges étrangers aux Pays-Bas et vendus à l'Espagne, condamnait tous ceux qui avaient appartenu de près ou de loin à ce que l'on appelait la *Gueuserie*. Aussi les États d'Artois réclamèrent-ils avec énergie contre cette commission, qu'ils trouvaient contraire aux droits des juridictions de leur province, qui n'avait jamais connu que ses juges naturels (3).

§ XV. Les États d'Artois sont contraires à l'imposition du centième.

Ce fut aussi contre le gré des Pays-Bas que le même duc d'Albe institua, en 1569, l'imposition du centième (4).

tant à pied qu'à cheval, fut réclamée. De temps à autre, les États firent de nouvelles demandes pour augmenter la maréchaussée d'Artois. Une ordonnance de 1599 porte que la recrue du prévôt de la maréchaussée cesserait et ne serait plus à la charge du pays.

(1) Titre Artois.

(2) Titre Pays-Bas. Il en existe une expédition originale aux archives, dans une boîte particulière.

(3) Titre Juridiction.

(4) M. de Masures (*Observations sur les coutumes d'Artois*) donne les détails suivants sur cette imposition : « L'origine et première levée par forme de

Digitized by Google

Les registres les plus anciens n'indiquent pas qu'il ait été fait grand usage du centième jusqu'à la fin du seizième siècle. Plusieurs fois, les États d'Artois remontrèrent aux gouverneurs généraux des Pays-Bas et, plus tard, aux archiducs l'impossibilité de lever cette imposition, à cause du pillage et des dégâts occasionnés dans les campagnes par les guerres. Ils préféraient la perception des impôts sur les boissons. C'est surtout depuis l'an 1600 qu'on voit paraître des lettres d'octrois pour la levée du centième en Artois (1).

§ XVI. Les États d'Artois se pourvoient en cour contre les impôts exigés par le duc d'Albe.

C'était aux provinces qui lui étaient restées fidèles que l'Espagne demandait l'argent nécessaire pour combattre les révoltés. Les demandes du duc d'Albe étaient trop souvent renouvelées pour être acceptées sans contestation. En 1571, il avait proposé d'établir l'imposition du dixième et du vingtième denier sur les ventes de tous les biens meubles et immeubles, imposition dont les Pays-Bas s'étaient rachetés par une somme offerte en 1570. Les États généraux refusèrent d'accéder à cette proposition, en représentant au gouverneur général le tort irréparable qu'elle ferait au pays et notamment au commerce. Les États d'Artois en particulier envoyèrent une députation en Espagne, malgré l'opposition du duc d'Albe, pour se pourvoir contre les impôts exorbitants établis en 1471 (2).

En 1572, le gouvernement espagnol demanda aux États généraux de payer chaque année, pendant six ans, une somme de deux millions. La quote-part de l'Artois dans cette somme était de 108,033 liv. 6 s. 8 d. Les États généraux étaient autorisés à chercher par eux-mêmes les moyens de fournir cette somme. Une longue discussion s'ouvrit sur le mode d'imposition qu'on devait adopter. Chaque province avait proposé divers moyens, tels qu'impôts à lever sur toutes sortes de denrées, sur les draps, les soies, le linge,

centiesme auroit été pratiquée par les Estats des Pays-Bas, en 1569, ayant accordé à Sa Majesté le centiesme denier de tous les biens meubles et immeubles par forme de moyens généraux, et se seroit ensuivi après le dit accord le règlement de sa dite Majesté pour la forme de l'assiette et levée d'iceluy centiesme, donné à Anvers, le 7 septembre 1569. » (Ms. de la bibliothèque de M. A. Godin.)

(1) Titre Centième. Les octrois des 16 et 20 décembre 1600 et 1601 paraissent être les premiers ou du moins les principaux d'où émanent l'autorité et la police attribuées aux États en cette partie de l'administration, le pouvoir de faire les règlements et ordonnances pour la forme de cette perception, et d'accorder ou refuser les exemptions.

(2) Titre Députations à la cour.

Digitized by Google

le bois, le charbon, etc. ; mais les États d'Artois repoussèrent tous ces moyens, les regardant comme impraticables dans cette province. Après le payement de ces deux millions, le dixième et le vingtième furent supprimés en 1574 (1). Les États d'Artois proposèrent d'employer leur cotisation de 108,033 liv. 6 s. 8 d. à payer les gens de guerre, afin de les empêcher de ravager le pays (2).

L'impôt du centième n'était pas, ainsi que nous l'avons vu, le mode de contribution préféré par les États. Un second centième leur ayant été demandé, ils accordèrent deux cent mille liv. qu'ils levèrent par la voie des impositions ordinaires (3). En 1575, le gouverneur général de l'Artois voulait obtenir 100,000 liv. pour payer les gens de guerre. Après bien des débats, les États donnèrent 60,000 liv. (4).

§ XVII. Permanence des États pendant les troubles des Pays-Bas.

Pendant les troubles des Pays-Bas, les États d'Artois demeurèrent presque toujours assemblés, prêts à entendre les propositions des gouverneurs généraux et à pourvoir aux besoins de la province. Quand une grande décision avait été prise dans l'assemblée, les députés des villes retournaient auprès de leurs concitoyens, les réunissaient pour leur faire part de ce qui avait été résolu. De cette manière, tout ce qui se passait d'important pour les intérêts de la province recevait une approbation générale, et l'exécution des décisions devenait plus facile (5).

L'arrogance du duc d'Albe finit par blesser Philippe II, qui le révoqua (1572) ; son successeur, le duc de Medina-Cœli, se fit battre sur les côtes de Hollande et se démit presque aussitôt de sa charge. Don Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, lui succéda et fit preuve d'un grand esprit de conciliation. Il voulut ménager les provinces restées fidèles, et abolit les impôts odieux du dixième et du vingtième (1574) ; puis il entama des négociations avec les sujets

(1) Titre Octrois.

(2) Titre Impositions et titre Guerres. — Les États généraux des Pays-Bas demandèrent, en 1574, le rétablissement de leur ancien usage de payer par eux-mêmes les troupes de Sa Majesté, « attendu, disaient-ils, que les deniers étaient souvent divertis à d'autres objets ». On a rappelé, dans les représentations faites à ce sujet, ce qui s'était passé du temps de l'empereur Charles V. Ce prince avait laissé cette partie de l'administration aux États de Brabant, qui établissaient des commissaires à la suite de l'armée pour faire ces payements.

(3) Titre Impositions.

(4) *Id.*

(5) D. de Vienne, *Histoire d'Artois.*

Digitized by Google

rebelles de l'Espagne. Rempli d'égards pour les États d'Artois, il leur envoya le récit de tout ce qui s'était passé à Bréda, « au sujet du congrès convoqué à la médiation de l'empereur, pour procurer une paix solide entre les provinces soulevées et le roi d'Espagne, leur légitime souverain, pour chasser les hérétiques de ces pays, lesquels fomentaient tous ces troubles et guerres malheureuses, le prince d'Orange étant à la tête de ces sectaires, et pour la reddition de ces villes et châteaux pris par les rebelles (1). »

§ XVIII. Zèle des États d'Artois à défendre la religion catholique.

On doit signaler la fermeté inébranlable des États d'Artois à soutenir la religion catholique, au milieu des troubles et des guerres intestines qui désolaient les Pays-Bas. L'Artois opposa toujours aux doctrines hérétiques des barrières insurmontables qui les empêchèrent de pénétrer dans son sein. Les États de cette province suivirent l'exemple donné, en 1574, par les États généraux de Bruxelles (2). Ils s'assemblèrent au mois de septembre 1576, dans l'abbaye de Saint-Vaast, et déclarèrent « qu'on demeurerait toujours attaché à l'ancienne religion; qu'on ne se départirait pas de l'obéissance qu'on devait au roi; qu'on s'unirait pour cet effet aux États de Flandre, de Brabant et de Hainaut. » Ils donnèrent aussitôt des preuves de leur dévouement en accordant aux États de Bruxelles huit enseignes, composées chacune de 200 hommes de guerre commandés par le vicomte de Gand (3), et une somme de 60,000 liv. Pour trouver cette somme et celle qu'exigeaient la levée et l'entretien des troupes, les États demandèrent au roi l'autorisation d'emprunter, à cours de rentes, au denier seize, quatorze ou douze, ou en viager au denier six sur une tête, et au denier dix sur deux têtes. On voit, après cette décision, *Guy Fournar*, mayeur de Béthune, *Dusautoir*, échevin, et *Valerand*, procureur pensionnaire, tous trois députés de cette ville, partir immédiatement pour exposer les résolutions de l'assemblée aux Béthunois qui les approuvèrent.

L'année suivante, fut signé effectivement l'acte d'union entre les villes d'Arras, de Saint-Omer, de Béthune, d'Aire, de Douai, Lille, Valenciennes et Mons, dont les députés s'étaient assemblés à Ar-

(1) Titre Guerres.

(2) Titre Religion. Protestation solennelle faite, en 1574, par les États généraux convoqués à Bruxelles, de se tenir toujours fidèlement attachés à la religion catholique et au service du roi, étant prêts à sacrifier plutôt leur vie qu'à souffrir aucun changement dans leur religion.

(3) Titre Pays-Bas.

Digitized by Google

res (1). En même temps les députés à la cour des États d'Artois demandèrent aux États généraux assemblées à Bruxelles qu'une députation fût envoyée à Rome pour « faire au pape, de la part des États, aveu et protestation de fidélité à la religion catholique (2). »

§ XIX. Pacification de Gand. — Le peuple d'Arras commence à s'agiter.

La mort de D. de Requesens laissait les troupes espagnoles sans chef. Elles se livrèrent à tous les excès. Le danger commun rapprocha les catholiques et les protestants. Les États généraux des Pays-Bas proposèrent des négociations au prince d'Orange. Elles s'ouvrirent à Gand (1576) et amenèrent le traité d'union générale connu sous le nom de *Pacification de Gand*, entre les provinces du nord et du midi (3).

L'Artois se joignit aux provinces confédérées pour résister à l'invasion des troupes espagnoles (4). Dans ces circonstances, les magistrats d'Arras trouvèrent bon, pour la sûreté publique, de faire armer le peuple « sans bien pezer, comme le remarque judicieusement Pontus Payen, le danger qu'il y a de mettre les armes ès mains d'ung pœuple, lequel, dès qu'il a perdu la crainte du glaive de la justice, faict ordinairement ce qui luy plaist, non pas ce qu'il doibt (5). » Aussi quand il fut question de renouveler l'échevinage, le peuple prit les armes, sous prétexte que le roi de France cherchait à surprendre la ville, et imposa ses candidats. Un an plus tard, mécontent de ses capitaines, il institua, à l'exemple de Bruxelles, quinze

(1) Titre Pays-Bas.

(2) Titre Religion.

(3) Par cette pacification, il fut expressément stipulé qu'il ne serait « loisible et permis aux dicts de Hollande et de Zélande, ny aultre de quel pays, qualité ou condition qu'il fût, d'attenter quelque chose contre le repos et paix publicque, signamment contre la religion catholicque romaine et l'exercice d'icelle, ny à cause de ce injurier ou irriter aulcun de faict, de paroles, ny les scandaliser par actes semblables, à peine d'estre punis comme perturbateurs publics à l'exemple d'aultres. » (*Recueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès, et besongne faict en la ville d'Arras et ailleurs, pour parvenir à une bonne paix et réconciliation avec S. M. Catholicque, par les Estatz d'Arthois et deputez d'aultres provinces*, imprimé à Douai, 1579.)

(4) Titre Guerres. Acte solennel d'union entre les provinces des Pays-Bas, pour déclarer rebelles à Sa Majesté et à la patrie les troupes espagnoles, à cause des dégâts énormes qu'elles commettaient dans le pays.

(5) Pontus-Payen, discours véritable de ce quy s'est passé en la ville d'Arras depuis l'union et confédération des Estatz d'Arthois avecq autres provinces du Pays-Bas. (*Ms. de la bibliothèque d'Arras*, publié par M. d'Héricourt.)

Digitized by Google

députés ou tribuns. Tel est le prélude de ces troubles qui devaient bientôt bouleverser Arras et la province.

Au milieu de toutes les fureurs populaires excitées par les partisans du prince d'Orange, les États d'Artois tinrent toujours la même conduite ; ils restèrent fidèlement attachés au roi d'Espagne et à la religion catholique et ne songèrent qu'aux moyens de rétablir l'ordre et de réconcilier avec Philippe II les provinces des Pays-Bas.

§ XX. Les États d'Artois ne veulent pas consentir aux impôts permanents votés par les États généraux de Bruxelles.

Les États généraux tenus à Gand, entièrement dévoués au parti de Guillaume d'Orange, avaient résolu d'imposer sur le pays « deux grandes et rudes tailles, l'une sur toutes les terres et espèces de marchandises que l'on appeloit les moyens généraulx, et l'autre les moyens capitaulx, parce que tous les habitants du pays, ecclésiastiques, nobles et ignobles, estoient capitalement cotisez chacun selon sa qualité et condition (1). » Les États d'Artois ne voulurent consentir à aucun impôt permanent ; ils firent l'offre d'une somme, mais sans toutefois s'engager pour l'avenir, « remonstrantz à Son Alteze sur la fin de l'acte de leur accord le piteux estat auquel les provinces estoient reduictes depuis le commencement de la guerre avecq l'apparence de tomber en une extrême poureté et désolation s'il la falloit continuer plus longtemps ; pour cette cause la supplioient très-humblement que s'offrant le moyen de traicter une bonne paix avecq conditions advantageuses la voulloir accepter (2). »

Le prince d'Orange ne voulut pas accepter l'offre des États ; il envoya à Arras son principal conseiller, Marnix de Saint-Aldegonde, pour leur faire accepter les moyens généraux et capitaux. L'envoyé de Guillaume s'adressa d'abord au peuple, car « il se doubtoit assez qu'il ne l'obtiendroit legièrement des prélatz et gentilz homes quy desja commenchoient a eulx fascher et desgouter du beau patriotaige et trop bien se confioit sur la bonne affection que le menu peuple, non encore desniaisé, portoit au prince d'Oranges (3). » Dans le discours qu'il prononça à la halle échevinale, Marnix de Saint-Aldegonde disait que D. Juan d'Autriche ne tarderait pas à s'emparer des terres et des bénéfices pour les donner en récompense à tous les Espagnols, Wallons, Italiens et Allemands qui suivaient son parti. Il

(1) Pontus-Payen, p. 17.
(2) *Id.*, p. 17 et 18.
(3) *Id.*, p. 18.

Digitized by Google

tint les mêmes discours au sein de l'assemblée des États, sans toutefois réussir à faire accepter les impositions permanentes. Tout ce qu'il obtint, ce fut l'augmentation de l'accord précédent, en considération des provinces qui ne pouvaient payer leur contingent. L'acte d'accord fut rédigé en la forme ordinaire ; mais à la fin étaient ajoutées de nouvelles remontrances au sujet de la paix.

§ XXI. Les États d'Artois essayent de rétablir la paix entre les partis. — Le peuple se soulève et maltraite les députés.

Les États d'Artois ne s'en tinrent pas là. L'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, qui exerçait une grande influence dans l'assemblée et se montrait partout l'adversaire déclaré de Guillaume (1), fit nommer une députation pour supplier l'archiduc Mathias de reprendre le traité de paix commencé à Louvain, peu après la retraite de D. Juan d'Autriche au château de Namur. Les États d'Artois trouvaient étrange que « la paix conclue et arrestée de tous poinctz avoit esté rompue assez estrangement à raison des trois nouveaulx articles que les Estatz généraulx par advis du prince d'Oranges y voullurent adjouster après coup, que tout homme de bon jugement et nullement passionné jugeoit déraisonnables et telz que le roi ne povoit accorder sans grandement intéresser son honneur et blescher sa réputation (2). »

En même temps des lettres furent écrites aux États du Hainaut, de Lille, Douai et Orchies, de Tournay et du Tournaisis, pour les engager à pousser de leur côté l'archiduc Mathias à la paix. Les États de Hainaut répondirent qu'ils étaient prêts à s'employer à « une tant bonne et saincte négociation. » Ceux de Lille et de Tournay se montrèrent partisans du prince d'Orange et regardèrent la demande des États d'Artois comme le signal de la désunion. Ils appelaient les

(1) Guillaume d'Orange en voulait surtout « à Mons. le Révérendissime d'Arras, qui l'avoit peu paravant pinssé sans rire en ung sien sermon, interpretant la sentence de l'Evangile : *Cavete vobis a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, sed intrinsecus sunt lupi rapaces, ab operibus eorum cognoscetis eos.* Il est à craindre, disoit le dict sieur évêque, que, penssant eviter le joug de l'Espaignol, ne tombiez sous la domination et tyrannie d'ung héréticq qui nous charmoit et esblouissoit les yeulx par ses parolles emmiellées et faincte courtoisie, mais qu'en la fin descouvrant son hipocrisie, nous prendroit de sa queue vénéneuse comme le scorpion ; à bon entendeur (comme dict le proverbe) peu de parolles. » (Pontus-Payen, p. 20-21.) Cinq ou six jours après, le prince d'Orange reçut le sermon ; il comprit qu'il s'adressait à lui, et il se promit bien de se venger.

(2) Pontus-Payen, p. 20.

Digitized by Google

membres de cette assemblée des *Joannistes* (1), qui avaient envie de faire bande à part. Ils prétendaient que la noblesse et le clergé agissaient contre le gré du peuple et du tiers état pour conserver aux Espagnols leur domination. Les patriotes de Lille donnèrent copie des lettres des États d'Artois à un capitaine d'Arras, qui se trouvait par occasion à Lille, et le chargèrent de les montrer aux échevins et capitaines de la ville d'Arras. Ce que fit en effet ce capitaine à son retour.

On sut bientôt, dans toute la ville, les propositions faites par les États d'Artois à ceux des provinces voisines; le menu peuple, depuis longtemps travaillé par les sourdes menées du prince d'Orange, courut aux armes et s'empara de la maison de ville, où il tint étroitement enfermés les échevins, capitaines et bourgeois qui y délibéraient. Les séditieux pénètrent dans la chambre du conseil ; les échevins sont contraints de désavouer les lettres écrites aux États de Hainaut et de Flandre. Ils déclarent qu'ils n'étaient pas présents à l'assemblée des États lors de leur rédaction et qu'ils ignoraient même leur existence. D'un autre côté, le greffier des États, Pierre Marchand, est fait prisonnier et obligé de livrer les papiers concernant les affaires du pays. On le conduit à la maison de ville et là on lui demande « par quelle charge il avoit escript les dictes lettres, quelz prélatz, gentilz homes et députez des villes avoient esté présentz. Marchand répondit saigement les avoir escriptes par le commandement de Messieurs des Estatz d'Arthois assemblez au lieu abbatial de Saint-Vaast, suivant les propres termes des actes, faitz et redigez par escript ès deux dernières assemblées (2). » Le greffier de la ville fit lecture de la dernière délibération des États. La colère du peuple éclata, surtout contre ceux qui avaient signé l'acte adressé à l'archiduc Mathias (3) ; les cris de trahison et de mort se firent entendre et plusieurs membres des États furent maltraités par le peuple ; le conseiller de ville maître Jehan Couronnel fut couché en joue. Pour donner satisfaction aux factieux, des députés furent aussitôt envoyés à l'archiduc et aux provinces de Hainaut, de Lille, Douai et Orchies et du pays de Tournesis, pour désavouer les lettres qui leur avaient été écrites.

(1) Partisans de D. Juan d'Autriche.

(2) Pontus-Payen, p. 24.

(3) Les signataires étaient : l'évêque d'Arras, le chanoine Merlin pour l'église; MM. de Beure et la Comtée pour la noblesse ; maître Jehan Couronnel, conseiller de la ville d'Arras, Adrien d'Oresmieulx, second conseiller de la ville de Saint-Omer, et Wallerand Maupetit, pensionnaire de Béthune, pour les villes.

Digitized by Google

Plusieurs membres du clergé et de la noblesse, effrayés de ces fureurs populaires, abandonnèrent le pays : c'étaient l'évêque d'Arras, les abbés d'Anchin et de Choques, les sieurs de la Motte-Hibert, de la Vicongne, de Tannay, de Montergon et beaucoup d'autres. Il est à croire que ces désertions de personnages considérables de la province diminuèrent beaucoup l'influence des Etats dans ces temps d'agitation.

§ XXII. Une ligue des villes d'Artois se forme à l'instigation du prince d'Orange. — Levée des troupes malgré le clergé et la noblesse.

Cependant les partisans du prince d'Orange répandaient dans la ville le bruit d'une invasion française en Artois. Les villes de la province, intimidées par cette fausse nouvelle, formèrent, à l'instigation de Guillaume, une ligue et confédération particulière qui fut désignée sous le nom d'*Union estroite des villes d'Artois*. Une chambre de conseil fut érigée en la ville d'Arras, où les députés de l'Union se réunissaient à certains jours de la semaine et avisaient aux mesures à prendre pour la défense du pays. La levée de quatre cornettes de chevau-légers et de trois compagnies d'infanterie fut résolue : leur solde devait être assignée sur les impositions de l'Artois.

Mais l'église et la noblesse ne voulurent pas contribuer au payement des soldats de l'Union « s'excusantz honnestement sur les grandes charges du pays ; meismes aulcuns des plus clairz voyantz touchoient justement au blancq, disantz que ceste union particulière avecq la levée des gens dē guerre, soubz umbre de deffendre le pays, ne servoit à aultre fin que pour ranger l'église et la noblesse et mectre les villes principales en la puissance du prince d'Orange(1).» Malgré ce refus, un échevin de la ville d'Arras alla solliciter de l'archiduc Mathias la permission de faire ces levées. L'archiduc l'accorda, à condition que les deux premiers ordres fussent de cet avis ; que lui-même nommât les capitaines des compagnies et que le payement se fît par Messieurs des États d'Artois, sans diminution des contributions ordinaires.

Mais les députés de l'Union n'avaient pas attendu la réponse de la cour pour lever leurs gens de guerre. Ambroise Leducq, capitaine tout dévoué au prince d'Orange, était arrivé à Arras, accompagné de son lieutenant Merdocq et d'une troupe de huguenots. Dès lors, le parti populaire et protestant, soutenu par ces hommes d'action, ne connut plus de bornes. Les capitaines et leurs gens avaient été

(1) Pontus-Payen, p. 46

Digitized by Google

répartis entre Arras, Saint-Omer, Aire, Béthune, Lens et Lillers. Il fallait les payer : les députés de l'Union, sans tenir aucun compte des conditions auxquelles l'archiduc avait accordé leur requête, sans s'inquiéter des refus du clergé et de la noblesse, décidèrent que l'argent, dont on avait besoin, serait levé sur l'état ecclésiastique. Les quinze tribuns furent chargés par les députés de l'Union de mettre à exécution leur décision. Ils s'acquittèrent de leur mission avec la plus grande rigueur. Leur sergent Blondel, accompagné d'une trentaine d'hommes, alla dans toutes les abbayes et maisons ecclésiastiques de la province, n'accordant aucun délai pour payer et vendant les grains, les bestiaux et les meubles de ceux qui ne pouvaient fournir immédiatement la somme exigée (1).

§ XXIII. Rupture définitive des États d'Artois et de Guillaume d'Orange.

Le prince d'Orange pensa que le moment était venu de jeter le masque. Il proposa aux États généraux de permettre le libre exercice de la religion réformée dans toutes les provinces des Pays-Bas (juin 1578). Les députés d'Artois et de Hainaut lui répondirent librement « qu'il n'estoit heure de disputer ny traictier de la religion, ains falloit penser de résister à ung sy puissant anemy que nous avions en barbe. — C'est bien parlé à vous, répliquait le prince, sy lon ne nous accorde maintenant, jamais ne nous sera accordé, au contraire, je me tienz asseuré que sy tost que vous serés au-dessus de vos affaires par mon travail et industrie, vous me ferés la guerre et à ceulx de ma religion, par ainsy ne trouvés estrange sy nous pourvoions à nostre seureté pour l'advenir (2). » Un bon nombre de catholiques, qui jusque-là avaient eu confiance en Guillaume d'Orange et le croyaient nécessaire à la défense du pays, ouvrirent

(1) Pontus-Payen, indigné de cette imposition arbitraire, apostrophe ainsi les députés de l'Union et les quinze tribuns : « Je vous le demande, Messieurs de l'Union, et à vous, Messieurs les XV, qui estes succedez en leur place, quelle raison sçauriez vous alleguier pour deffendre ceste meschante et tyrannique composition ? — Estoit ce ung acte convenable au nom de Patriot dont vous faisiés sy grande parade ? Appellés vous cela garder la liberté et previleges de nostre pays, estiés vous ignorantz que par noz previleges, voire par droict et equité les habitantz dez Pays-Bas ne peuvent estre assez taillez ny cottizez voire par leur prince propre sans leur consentement, que, sy le roy en fesoit aultant, Dieu scayt comme vous l'appelleriez tyrant parjure et infracteur de noz previleges par luy tant solempnellement jurez a sa joyeulse réception quy ne luy permectent lever ung seul escu sur sez subjectz oultre son domaine et revenu ordinaire sans assambler les Estatz. » (Pag. 50.)

(2) Pontus-Payen, p. 53.

Digitized by Google

les yeux. Les provinces wallonnes se séparèrent des provinces bataves et formèrent une ligue nommée l'*Union des malcontents*, pour le maintien de la religion catholique. Elles levèrent une armée de neuf à dix mille hommes, dont le commandement fut confié à Emmanuel de Lalain, seigneur baron de Montigny (1). Les États d'Artois avaient su retenir au service de l'Espagne ce capitaine que Guillaume avait cherché à séduire par ses promesses.

§ XXIV. Les États veulent faire partir d'Arras le capitaine Ambroise Leducq. — Soulèvement du peuple. — Les États quittent Arras.

Cependant, malgré toutes leurs violences, les députés de l'Union et les quinze tribuns n'avaient pu trouver les sommes nécessaires pour payer leurs troupes. Les compagnies se dispersèrent ; il ne resta à Arras que la cornette de 50 chevaux commandée par l'audacieux capitaine Ambroise Leducq, qui exerçait la plus fâcheuse influence sur la populace. Il avait « oultre ses cinquante chevaulx plus de mil hommes à son commandement, la plupart tisserantz, peigneurz et aultres artisantz quy n'avoient guaires à perdre et le reste genz hardis et audacieulx au possible, quy plus est genz sy remuantz que l'ouverture d'une fenestre en la chambre des quinze ou quelque petit signal suffisoit pour les assembler en armes en moings d'ung quart d'heure (2). » Les États d'Artois travaillaient toujours dans leurs assemblées à faire cesser les désordres qui régnaient dans la ville ; ils comprirent bien que ce n'était pas par la force qu'on devait songer à éloigner Ambroise de la ville ; ils s'adressèrent aux États généraux des Pays-Bas qui mandèrent au capitaine de se rendre au camp avec ses gens. Ambroise promit de partir le 22 juillet 1578 (3), jour où les États devaient s'assembler. Mais la veille, il eut soin de prévenir ses partisans d'être en armes sur le marché et d'empêcher son départ. Le 22 juillet au matin, le capitaine paraît « avecq ses verdelotz bottez et esperonnez meismes pour tant mieulx jouer sa farche, feit sonner la trompeste comme pour partir soudainement ; » mais le peuple est là en armes, proférant des menaces de mort contre les prélats, gentilshommes et députés des villes « quy avoient bien esté sy présomptueulx de pourchasser son partement au desceu des bourgeois. — Messieurs, s'écria un des séditieux, souve-

(1) Nicolas Ledé, abbé de Saint-André-aux-Bois. — *Émotion des gueux à Arras.* — Ms. publié par M. d'Héricourt, p. 136.

(2) Pontus-Payen, p. 57.

(3) Nicolas Ledé met dans sa relation le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques.

Digitized by Google

nez-vous de la feste de Saint-Barthelmieu et nopces de Paris, certainement sy le capitaine Ambroise sorte une fois de ceste ville, soyons asseurez d'estre tous massacrez par les papistes qui sont de long tempz liguez ensamble et n'attendent que le partement d'Ambroise pour exécuter leur conspiration (1). »

Le peuple, transporté de fureur, court au lieu où les députés tiennent leur séance. Le sieur de Cappres et plusieurs gentilshommes et prélats sont indignement outragés. L'assemblée, justement effrayée par ces excès, résolut de quitter Arras et choisit Béthune pour le siége de ses délibérations. Il fut déclaré qu'il ne serait accordé aucun secours aux États généraux tant que les quinze tribuns ne seraient pas supprimés, et que la compagnie d'Ambroise Leducq n'aurait pas quitté la ville. Le sire d'Inchy, chargé par les États de porter cette nouvelle à Guillaume d'Orange, fut très-mal reçu par ce prince.

§ XXV. Départ d'Ambroise Leducq. — Les États reviennent à Arras et reprennent leur influence.

Nous n'avons pas à raconter ici tous les désordres auxquels se portèrent les troupes d'Ambroise Leducq et la populace d'Arras pendant l'absence des États. Ce que nous devons dire, c'est qu'une réaction arriva bientôt; que la compagnie quitta la ville; que les magistrats furent délivrés, les principaux factieux, Crugeol, Bertoul, Valentin Mordacque, l'avocat Cosson, arrêtés, condamnés, exécutés; et qu'enfin les États purent reprendre leurs séances à Arras.

Dès lors, n'étant plus sous l'empire d'une crainte continuelle, ils recouvrèrent la liberté d'esprit nécessaire pour délibérer sur les intérêts du pays, et ressaisirent bien vite cet ascendant que d'audacieux démagogues avaient su leur enlever un moment, en flattant les passions de la multitude. Aussitôt commencèrent des négociations avec le successeur de don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, qui ne négligeait rien pour réconcilier les provinces wallonnes avec Philippe II. L'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, et le receveur des États, Guillaume Levasseur, sieur de Valhuon, que les troubles survenus à Arras avaient forcés de quitter le pays, se trouvaient alors auprès du nouveau gouverneur général. Farnèse les chargea de porter aux États d'Artois des lettres dans lesquelles il engageait les représentants de la province « à oublier le malentendu qu'il y avait eu du passé et à se reconcilier avec le roy, leur prince naturel. »

(1) Pontus-Payen, p. 58 et 59.

Digitized by Google

Ils arrivèrent à Arras au commencement de novembre 1578 ; et quelque temps après Philippe II y envoya Jean de Noircarmes, baron de Selles, pour s'entendre avec les commissaires des États d'Artois sur les conditions de la paix. Lecture fut faite en pleine assemblée des lettres adressées par le roi aux citoyens d'Arras, pour les féliciter de lui être restés fidèles et d'avoir maintenu la religion catholique, malgré toutes les intrigues du prince d'Orange. Philippe II déclarait « ung acte tant héroïque et ung service sy remarquable, que luy et ses successeurs demeuraient à jamais leur obligé, promettant d'entretenir leurs franchises et priviléges, mesme de les exempter, pour l'advenir, de recepvoir garnison. » Ces lettres se terminaient par la promesse d'accepter les conditions que proposeraient les commissaires des États.

§ XXVI. Part que prennent les États au traité de réconciliation.

Bientôt des conférences s'ouvrirent à Arras ; les députés de Douai et du Hainaut vinrent se joindre aux États d'Artois. Le premier acte de l'assemblée (7 janvier 1579) fut de confirmer l'union générale, faite deux ans auparavant, par les États généraux de Bruxelles (9 janvier 1577) pour l'observation de la pacification de Gand. Les membres des trois corps et les députés envoyés par les autres provinces, signèrent tous cette nouvelle déclaration de rester inébranlables dans leurs croyances religieuses et leur obéissance au souverain. Ce document (1) fait le plus grand honneur aux États d'Artois : il atteste leurs vues conciliatrices et leur ardent désir de procurer la paix et la liberté à leur pays ; il prouve la fausseté des accusations de leurs détracteurs qui, dans les libelles de l'époque (2), leur reprochent de chercher la paix à tout prix et de faire bon marché des priviléges de la province. Pour être bien convaincu de la droiture des intentions des États en ces circonstances difficiles, on n'a qu'à lire le recueil de lettres et actes qui en sont émanés avant la conclusion du traité de réconciliation : on y verra avec quelle fermeté les commissaires de l'assemblée stipulaient leurs conditions ; avec quelle persistance ils réclamaient auprès du duc de Parme contre tout

(1) Voyez dans le *Recueil des lettres, actes et pièces*, cité plus haut, de l'union générale par les Estats d'Artois, députez du pays de Haynault et de la ville de Douay.

(2) *Advertissement amiable*, livret rédigé par un partisan du prince d'Orange contre les États d'Artois. Pontus-Payen le cite, p. 109, pour le réfuter.

Digitized by Google

terme équivoque qui eût pu porter atteinte aux libertés du pays (1); mais aussi avec quelle habileté ils levaient les difficultés qui surgissaient à chaque instant; avec quelle prudence ils tournaient les obstacles qui s'opposaient à la conclusion de la paix.

Ce fut à Arras, le 17 mai 1579, après plusieurs mois d'un travail assidu, que les commissaires du roi et ceux des États d'Artois, de Hainaut, de Lille, de Douai et d'Orchies, arrêtèrent les articles du traité. Ils les présentèrent ensuite à l'approbation du duc de Parme en son camp devant Maëstricht; mais comme il restait dans leur travail quelques points à éclaircir, il fut décidé que des députés, envoyés par les provinces réconciliées, se réuniraient dans la ville de Mons à des commissaires royaux, pour résoudre les dernières difficultés. De part et d'autre, on finit par s'entendre sur tous les points et, le 12 septembre, le traité fut enfin signé. Le roi d'Espagne en jurait, pour lui et ses successeurs, l'observation perpétuelle et irrévocable. Ce document (2) est trop précieux pour les priviléges de la province d'Artois et de ses États pour que nous n'en indiquions pas les principaux articles.

§ XXVII. Principaux articles du traité de réconciliation.

L'article premier maintient la pacification de Gand. Le second prononce l'oubli de tout ce qui s'est passé de part et d'autre. Les châteaux et forteresses ne pourront être relevés sans l'exprès consentement des États (art. 4). Les gens de guerre, Espagnols, Italiens, Albanais, Bourguignons, et tous les étrangers « non agréables aux États » évacueront les provinces réconciliées six semaines après la publication du traité (art. 5). Ils laisseront en se retirant les vivres, l'artillerie et les munitions amassés dans les châteaux et forteresses (art. 6). Il sera levé un corps de gens de guerre « naturels du pays agréables aux États » (art. 7). Jamais il ne sera envoyé de troupes étrangères dans les provinces réconciliées (art. 13). Les prisonniers seront mis en liberté, de part et d'autre, sans payer rançon, dès la publication de la paix (art. 9). Les biens saisis seront rendus, de part et d'autre, à leurs légitimes propriétaires (art. 10). Les magistrats seront institués, « selon les usances et pri-

(1) Voyez dans le Recueil cité plus haut la *déclaration des R^me^ évêque d'Arras, baron de Selles, etc.*, touchant certain article de la lettre du prince de Parme du XIIe du mois de mars 1579.

(2) Publié le XIIIe de septembre 1579, à Mons, par le secrétaire Vasseur.

Digitized by Google

vilèges de chacun lieu, observez du temps feu de très haute et glorieuse mémoire, l'empereur Charles V » (art. 14).

Une promesse bien importante faite dans ce même traité, c'était qu'à la vacance de places de gouverneurs dans les provinces réconciliées, le roi y nommerait des personnes naturelles du pays ; les étrangers ne pouvaient être choisis qu'autant qu'il serait agréable aux États (art. 18) (1). Le droit d'approuver ou de désapprouver la nomination des membres du conseil d'État appartenait aussi aux États (art. 16) (2). Il en était de même pour la nomination des membres du conseil privé et du conseil des finances (art. 18).

Les gouverneurs des provinces et des villes, les membres des conseils que nous venons de signaler, étaient tenus de jurer d'observer les articles du traité de 1579 et de promettre, « en cas qu'ils aperçussent se traicter quelque chose au préjudice d'iceluy, d'en faire advertance aux États à peine d'être tenus parjures et infâmes (art. 18). » L'article 15 promettait que les gouverneurs généraux des Pays-Bas seraient toujours pris parmi les princes et princesses du sang royal, et que les États seraient avertis préalablement du choix fait par le roi. « Le duc de Parme, dit le même article, ne sera recognu et reçu au gouvernement des Pays-Bas que lorsqu'il aura fait sortir les étrangers du pays. » Il s'entourera de domestiques naturels du pays, et le moins qu'il pourra d'étrangers. Le nombre de ces derniers n'excédera pas 25 à 30, et il aura soin de ne pas leur donner le maniement des affaires. Sa garde sera composée d'archers naturels du pays, ou d'Allemands commandés par des naturels. — Les États tiendront avec lui « bonne correspondance et l'advertiront de tout ce qui se passera touchant l'exécution d'iceluy traité et qu'en dépend, se faisant tous placards, mandemens et provisions par et soubs nostre nom seulement. »

Les articles 19 et 20 sont relatifs aux intérêts financiers des provinces réconciliées. Par le premier, sont ratifiées « toutes constitutions de rentes, pensions et autres obligations, assurances et impositions que les dicts Estats, par l'accord de chacune province, ont faict et passé, feront et passeront envers tous ceux qui les ont assistés et furnys, assisteront et furniront de deniers, pour subvenir à leurs nécessités et payement de debtes contractées à cause de la guerre. » Le second déclare que les pays réconciliés ne peuvent être « taillés, gabellés, ni imposés autrement, ni par autre manière

(1) Registre aux délibérations, titre Gouverneurs.
(2) Titre Conseil d'État.

Digitized by Google

et forme qu'ils ont été du temps et règne de l'empereur Charles V et par consentement desdits Estats de chacune province respectivement. »

Enfin, aux termes de l'article 21, « tous et quelconques privilèges, usages et coustumes, tant en général qu'en particulier, seront maintenus ; et si aucuns ont été violez, seront réparez et restituez. »

Ainsi les priviléges de la province venaient de recevoir une nouvelle confirmation. Dès lors chaque fois que les États auront à les revendiquer, ils ne manqueront pas d'invoquer les clauses du traité de réconciliation. Si, à partir de cette époque, la province entre dans une période d'indépendance, il faut se souvenir que ce résultat est l'œuvre des États d'Artois.

François Filon.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Travaux historiques, archéologiques et littéraires des Sociétés savantes du ressort de d'Académie de Dijon.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1858. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 1858 *et* 1859.

Les Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Dijon ne sont pas restées inactives durant la période de trois années qui vient de s'écouler. Elles ont apporté soit à l'histoire locale, soit à la littérature générale leur ample contingent. Il y aurait beaucoup de rigueur et infiniment de mauvaise grâce à interdire aux Sociétés savantes de province, où il se rencontre plus d'esprits supérieurs qu'on ne croit, ces questions de haute littérature, de philosophie et d'histoire politique qui ont le privilége de passionner en tout pays les esprits supérieurs. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que de telles questions peuvent se traiter également bien partout, tandis que l'étude des documents qui intéressent l'histoire littéraire, administrative ou morale d'une province n'est possible que dans cette province même. Il en résulte qu'on ne saurait trop engager les Académies provinciales à consacrer leur principale étude aux usages et aux monuments littéraires des lieux où elles sont établies. C'est ainsi qu'elles rendront de sérieux services à l'histoire générale. Celle-ci, en effet, qui regarde les événements de haut, est bien souvent exposée à les regarder de loin et, par conséquent, à les mal voir. Elle a d'ambitieuses théories que l'on s'habitue à admettre comme incontestables et que l'étude patiente des minutieux détails dont se compose l'histoire d'une ville vient ensuite ébranler. Quelle révolution dans l'histoire de France le jour où M. Augustin Thierry s'est avisé qu'il existait une histoire de Reims et une his-

Digitized by Google

toire de Vézelay ! Quelle révélation sur la marche vraie et sur le développement de notre littérature nationale le jour où l'on s'est remis à lire les vieux poëmes des provinces de la langue d'Oc et de la langue d'Oil ! Encore aujourd'hui, quelle histoire originale de la féodalité, de la Ligue, des guerres religieuses, de l'administration de Louis XIV, un homme de génie n'écrirait-il pas s'il en cherchait les matériaux dans les archives départementales ? Ceux qui ont beaucoup réfléchi sur l'histoire peuvent affirmer qu'après tant de travaux qui se sont exclusivement inspirés des sources nationales, des chartes de nos rois, des Mémoires composés par les personnages mêlés aux grandes affaires de leur temps, nous ne savons pas au juste ce qu'étaient, au treizième siècle, sous saint Louis, à l'une des époques les plus brillantes et les plus originales dont fassent mention les annales humaines, un bourg féodal, une ville de bourgeoisie, un seigneur, jusqu'où s'étendaient leurs droits, quelles étaient les mœurs et les idées politiques des différentes classes de la société. Pourquoi ? Faute d'avoir assez fouillé l'histoire locale dans un temps où la vie publique locale avait presque la même importance que la vie nationale.

S'il en est ainsi, les deux Sociétés savantes de l'Yonne et de l'Aube méritent des félicitations spéciales pour la direction qu'elles ont su donner à leurs travaux. Sens et Troyes ne se sont proposé d'autres objets d'étude que Troyes et Sens même. Cette préoccupation exclusive de soi serait en beaucoup de cas l'indice d'un amour-propre très-puéril. Elle atteste chez les honorables membres de la *Société archéologique de Sens* et de la *Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube* une saine méthode autant qu'une rare et précieuse modestie.

Pour commencer par Sens, MM. Deligand, Giguet, Al. Hédiard et M. l'abbé Carlier, chanoine, dont les noms reviennent le plus souvent dans le recueil de la Société de cette ville, sont à la fois de bons esprits et de judicieux chercheurs qui usent bien de l'érudition. M. Hédiard a consacré aux divers fondateurs et bienfaiteurs des hospices de Sens trois notices qui ne sont pas seulement un témoignage de reconnaissance pieuse ; on y voit tout ce qu'a pu accomplir de bien, à différentes époques, l'initiative de la charité individuelle et à quel point, au moyen âge, cette initiative était puissante. Dans la notice, *Sur l'auteur présumé du missel, appelé le missel des fous*, M. l'abbé Carlier combat l'opinion, vulgairement accréditée, que l'auteur de ce missel soit Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222. M. J. Victor Le Clerc, dont on est sûr de ren-

Digitized by Google

contrer le nom en tout débat de quelque importance qui intéressé les lettres françaises au moyen âge, avait le premier émis quelques doutes sur la légitimité de cette opinion. M. l'abbé Carlier la réfute en règle; il s'attache à prouver que Pierre de Corbeil a simplement établi dans son diocèse la fête de la Circoncision qui fut fixée au 1er janvier, c'est-à-dire le jour où la foule célébrait sa fête des Fous; selon M. Carlier, c'est pour avoir mal compris le texte des registres du chapitre de Sens, où se trouve consigné ce fait, qu'on a attribué à Pierre de Corbeil le cérémonial de ces mystères païens du moyen âge. Ses arguments sont bien choisis, sa science habile, sa discussion menée avec ordre et rapidité.

A côté de ces courtes notices, le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* renferme trois ou quatre Mémoires beaucoup plus étendus et d'un intérêt particulier. Sous ce titre, le *Théâtre au collége*, M. Tisserand, professeur au lycée, a reconstruit l'histoire des représentations dramatiques appliquées à l'éducation de la jeunesse depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le travail de M. Tisserand est une véritable thèse que l'on ne consultera pas sans profit pour l'histoire générale du drame.

Il faut recommander à l'attention spéciale de la commission chargée de recueillir et de coordonner les documents qui intéressent la géographie de la France au moyen âge les patients travaux de M. Déy. M. Déy est parvenu à rétablir la carte géographique des pays qui composent actuellement le département de l'Yonne depuis la chute de l'empire romain jusqu'au quatrième siècle. Cette carte est assez détaillée pour qu'aucun bourg important n'en soit exclu. M. Déy y a joint, à titre d'explication, la nomenclature raisonnée des différents *pagi*, des forêts et rivières comprises dans le territoire des quatre cités de Sens, d'Auxerre, de Langres et d'Autun. Il annonce que ce n'est encore là que la substance et l'énumération toute sèche des résultats qu'il a atteints; il tient en réserve pour chaque bourg les pièces à l'appui et des dissertations où il en discute la géographie; nous regrettons que l'espace lui ait manqué pour les publier dans le *Bulletin*. Ce que M. Déy a exécuté pour la géographie du département de l'Yonne, M. l'abbé Cornat l'a essayé pour son dialecte, et M. Lallier, président du tribunal de Sens, pour une portion importante de son histoire économique. M. Cornat a dressé le vocabulaire des restes du vieux langage français encore en usage au centre du département, dans les cantons de Ligny et de Seignelay. M. Lallier a recherché et déterminé les variations du revenu de la propriété foncière aux environs de Sens depuis le quinzième

Digitized by Google

siècle jusqu'à nos jours. Nous n'insisterons point sur ce remarquable et beau travail ; il est déjà connu du public ; les journaux quotidiens s'en sont emparés lors de la polémique qu'a soulevée la circulaire relative aux biens hospitaliers. Sans tirer ici aucune conclusion de ce curieux chapitre de notre histoire économique, rendons hommage à tout ce qu'il a fallu de savoir, de patience, de véritable pénétration, pour arriver à calculer si exactement le progrès du revenu foncier de siècle en siècle. C'est surtout de telles recherches que l'histoire générale tire avantage ; c'est sur ces humbles pierres que s'élèvent les solides monuments.

La *Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, nous a adressé trois volumes qui contiennent les travaux de la Société pendant l'année 1858 et le premier trimestre de l'année 1859. Nous y remarquons une agréable et instructive dissertation de M. l'abbé Coffinet sur les enseignes civiles et religieuses au moyen âge. Qui la lira, qui y verra les juifs marqués, malgré eux, d'une enseigne, la noble origine du mot peu noble de livrée, les femmes insatiables « d'enseignes, » quand les enseignes étaient des bijoux, jugera que l'archéologie a aussi son éloquence. Je demande toutefois la permission de ne point m'arrêter sur ce sujet, parce que les faits qu'a réunis M. Coffinet ne sont pas exclusivement puisés aux sources locales.

Il n'en est pas de même de quelques autres Mémoires que publie la Société. M. Monchaussé, ancien instituteur, dans son *Essai de statistique sur le canton d'Aix-en-Othe*, donne l'exemple d'une œuvre qu'il serait à souhaiter que les hommes spéciaux placés, comme lui, dans chaque pays, à la source des renseignements, entreprissent pour tous les cantons de la France. Ce travail n'a point et ne pouvait avoir l'originalité de celui de M. Lallier de Sens. Il ne s'agissait pas ici, en effet, de combiner des calculs ; il s'agissait seulement de rassembler une grande quantité de faits de tout genre, de n'en laisser échapper aucun qui eût de l'importance, de les exposer ensuite avec clarté et discernement. La description du territoire d'Aix-en-Othe est complète ; aspect du sol, climat, géologie, agriculture, commerce, industrie, mœurs et coutumes, histoire des moindres hameaux qui font partie du canton, biographie succincte des personnages distingués qu'il a produits, tout s'y trouve. Tous les cantons d'un département, décrits avec ce soin intelligent, formeraient pour ce département comme une encyclopédie spéciale qui serait d'une haute utilité.

L'histoire politique de la province est représentée dans le Recueil

Digitized by Google

de l'Aube par le rapide tableau que M. l'abbé Étienne Georges a retracé des institutions civiles du comté de Champagne, sous Thibaut IV, dit le Chansonnier; tableau rapide et sobre, mais bien rempli, où se présentent çà et là à nous, sous des traits nouveaux, et la figure populaire du comte chansonnier et la première physionomie des communes champenoises, quoique M. l'abbé Georges ne se soit pas fait assez scrupule de retrancher de son sujet ce que d'autres en avaient déjà dit avant lui. L'étude de M. Berthelin sur Amadis Jamyn est plus complétement neuve. Amadis Jamyn, né à Chaource, près de Troyes, en 1538, fut élève de Ronsard, secrétaire et lecteur de Charles IX et Henri III, et poëte favori de ces deux princes. Oublié aujourd'hui, il a eu, du temps de la pléiade, son jour de gloire. Si Ronsard dépassa la mesure d'exagération permise à un poëte et la mesure de flatterie permise à un ami, en insinuant que l'âme d'Homère avait passé dans Jamyn, du moins celui-ci n'est-il pas indigne que la pieuse sollicitude d'un compatriote ait tenté de le faire revivre. Ce que M. Berthelin cite de sa traduction de l'Iliade n'est point commun; peut-être, au dix-septième siècle, après Malherbe, la langue n'offrait-elle plus cette richesse et cette saveur d'expression si bien accommodées au génie du poëte antique; et même, à côté des vers de Ronsard :

> Mignonne, allons voir si la rose,

on peut risquer de redire les vers de Jamyn à Orianne :

> Si la beauté périst, ne l'épargne, maîtresse;
> Tandis qu'elle fleurist en sa jeune vigueur!
> Crois-moi, je te suppli, devant que la vieillesse
> Te sillonne le front, fay plaisir de ta fleur.

Puisqu'il s'agit de vers, disons tout de suite que la Société de Troyes ne se borne pas à en ressusciter d'anciens. Elle en sait faire de modernes, et fort jolis; témoin les stances : *Maudit novembre* et l'*Epître à un bachelier*, deux petits poëmes d'une touche légère et gracieuse, qui sonnent franc et qui ont pour auteur un vrai dévot d'Horace, M. le baron Doyen, receveur général de l'Aube.

Mais ce que les Mémoires de la Société de Troyes renferment de plus intéressant pour l'historien, c'est le curieux récit de M. Théophile Boutiot, « *le Maire et les Échevins de Troyes prisonniers à* « *l'Hôtel-de-Ville en* 1675. » Nous savions bien que La Fontaine place les gens de guerre de son temps parmi les fléaux dont souffrent le plus le bourgeois paisible et le laboureur pauvre.

> Point de pain quelquefois, et jamais de repos;

Digitized by Google

Sa femme, ses enfants, les *soldats*, les impôts,
Le créancier et la corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

Par malheur, La Fontaine n'est ni patriote ni belliqueux à l'excès, et son opinion ne tirait point à conséquence. Les archives des villes contenaient, sans qu'on s'en doutât, le commentaire du mot de La Fontaine. Nous trouvons déjà dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, communiquées par l'abbé Prunier, deux pièces très-expressives sous ce titre : « *Plaintes et doléances que font les habi-* « *tants de la paroisse de Montacher des foulles, surcharges de loge-* « *ments des gens de guerre qu'ils ont eues depuis dix-huit ans en ça* « *en* 1651. » Les noms des corps hébergés par la commune sont nombreux et variés. L'histoire de leur séjour à Montacher est courte et monotone. « Ils ont vescu à discrétion, faict de grands dégâts, « battu et outragé plusieurs habitants de ladite paroisse, et pris « quantité d'argent. » Quelquefois ils pillent, quelquefois ils brûlent. Tel chef de compagnie se fait donner « six vingt livres » pour passer outre, et il reste; tel autre déloge tout bonnement les habitants. La malheureuse commune s'endette pour suffire à la rapacité du soldat. C'est une erreur très-répandue de croire qu'à partir de Charles VII les corps de troupes aient dans chaque province des garnisons fixes avec des quartiers qui leur appartiennent exclusivement, une solde suffisante payée par l'État, et, quand ils se mettent en marche, des gîtes d'étape assurés. Jusque sous Louis XIV, qui introduisit dans l'administration militaire de si sages réformes, les villes et communes qu'on assigne pour résidence, en temps de paix, aux divers régiments, sont obligées de pourvoir à leur logement, à leur subsistance, et, en partie, à leur solde, comme cela se pratique en pays ennemi. En 1594, la ville de Troyes avait été exemptée, comme capitale de la province, de cette lourde charge. Elle jouissait sans conteste de ce privilége lorsque tout à coup, en 1638, elle reçoit du roi Louis XIII des ordres formels pour laisser entrer dans ses murs et fournir de vivres, d'abord le régiment de Nevers, ensuite le régiment de Picardie. Le maire de Troyes refuse d'obéir; il allégue les immunités de la ville, et, fermant ses portes aux deux régiments, il les laisse s'établir comme ils peuvent dans les faubourgs, où ils ne se privent point de faire force dégâts. Convenons, après tout, qu'il fallait bien que les soldats vécussent. Il y avait là un vice d'organisation dont tout le monde était successivement victime, parce que personne ne voulait en subir les inconvénients inévitables. Alors commence entre l'administration royale, à bout d'expédients financiers, l'égoïsme

Digitized by Google

bourgeois, rehaussé par le fier sentiment de la liberté communale, et l'insolence soldatesque, exaspérée par les longues incertitudes d'une situation sans ressource, une lutte d'une année dont M. Boutiot nous retrace d'un style ferme et clair les incidents peu dramatiques, mais, à coup sûr, originaux, et qui se termine par la chute des immunités de la ville. Maîtresse enfin de Troyes, l'administration de la guerre laisse les soldats prendre l'habitude de la traiter en ville conquise. En 1643, à la suite de je ne sais quels débats entre l'uniforme et la robe, le régiment de Vaubecourt, au moment de quitter la ville, tire sur les habitants.

C'est ainsi qu'en partant il leur fait ses adieux.

En 1675, MM. les officiers du régiment du Roi ne jugent point assez à leur convenance les logis qui leur sont assignés : en manière de requête, ils occupent les portes de la cité, empêchent les denrées d'y pénétrer, et manifestent la résolution d'affamer les bourgeois. L'échevinage se réunit pour informer de cette audacieuse violence. L'audace des officiers ne fait que croître ; mèche allumée, leurs arquebusiers ferment les avenues de l'hôtel de ville, et ils tiennent assiégés échevins, maire et procureur du roi jusqu'à ce qu'on ait distribué de nouveaux billets de logement. Le maire brava les arquebusiers en Romain de Corneille ; mais il dut céder. Vers la fin du règne de Louis XIV, à la suite de sévices graves exercés par des hommes du régiment de Bourbitou sur la personne de M. le subdélégué de l'intendant, le nommé Gauthier dit Lafontaine est condamné à mort par les juges du bailliage. Il déplaît à son camarade Va-de-Bon-Cœur qu'il soit exécuté ; le jour où on le mène au pilori, une centaine de soldats attaquent les huissiers et sergents qui forment le funèbre cortége, et ils délivrent le condamné qui en reste quitte pour la peur. Tel était le soldat, même après que Louis XIV eut inventé la discipline.

J.-J. Weiss,
Professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

Digitized by Google

Travaux scientifiques des Société savantes du ressort de l'Académie de Poitiers.

Coup d'œil sur les travaux récents des Sociétés savantes de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Désireux d'appeler l'attention des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* sur quelques-uns des travaux les plus récents des Sociétés que possèdent les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, nous commencerons par parcourir le *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, en choisissant les cahiers des deux dernières années.

La délimitation des régions botaniques et zoologiques est un des faits qui ont le plus occupé les naturalistes contemporains, et sous ce rapport nous devons une mention à une communication, bien modeste à première vue, mais qui, d'accord avec un certain nombre d'autres observations, nous montre dans le département de la Vienne le commencement de la faune méridionale. M. Mauduyt, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Poitiers, et qui connaît bien les productions de son département, objet de plusieurs publications de sa part, a trouvé aux environs de Gençay une couleuvre qui n'a été rencontrée jusqu'à ce jour que dans le midi de l'Europe et en Algérie : c'est le *Tropidonotus Chersoïdes*, de Wagler; ce serpent ressemble beaucoup à la couleuvre vipérine, il n'est même pas certain qu'il en diffère spécifiquement; mais, espèce ou variété, il n'en est pas moins de la faune méridionale.

M. le préfet et le conseil général de la Vienne chargèrent, en 1857, M. Letouzé de Longuemar de l'étude géologique et agronomique du département de la Vienne. Ce travail, dont M. le Ministre de l'agriculture et du commerce demanda, examina et approuva complétement le programme et les procédés d'exécution, occupe depuis deux ans tous les moments de son savant et laborieux auteur. M. de Longuemar a communiqué d'abord à la Société d'agriculture de Poitiers, dont il est un des membres les plus actifs, et plus récemment, en septembre dernier, au congrès scientifique de Limoges, un premier aperçu de cette étude. Je n'attendrai pas qu'elle soit imprimée dans les *Actes du congrès*, et je profite de l'obligeance de l'auteur, qui a bien voulu mettre son manuscrit à ma disposition, pour indiquer ici les principaux résultats consignés dans cette *Communication*.

Le sol du département de la Vienne appartient, comme on le sait, aux formations sédimentaires de l'époque jurassique. La carte géo-

Digitized by Google

logique de France y signale tous les grands étages de cet immense dépôt. Elle nous montre celui-ci formant, dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure, une grande terre insulaire limitée par la mer crétacée au sud et au nord, et par des masses granitiques à l'est et à l'ouest. Mais il restait à préciser les détails de cette donnée générale, à reconnaître les rivages de cette portion de la mer jurassique, non-seulement ceux qui formaient ses limites extrêmes du côté des granits du plateau central et de ceux du nord-ouest, mais les modifications successives de ces rivages indiquées par la succession et le déplacement de ce qu'on est convenu de nommer les horizons géologiques ; il s'agissait de nous donner la carte des divisions et subdivisions du terrain jurassique de la Vienne, puis de mesurer la hauteur qu'atteignent d'abord l'ensemble puis les divers étages de cette formation sédimentaire ; il s'agissait de déterminer, avec toute l'exactitude que réclament la science et ses applications, la nature des matériaux qui composent chacun de ces étages, sans oublier ceux des dépôts tertiaires qui se rencontrent de distance en distance à la surface, non plus que les alluvions anciennes et récentes. Il s'agissait enfin de rattacher l'hydrographie du département à l'histoire du sol, soit à son relief, pour ce qui concerne la distribution et la direction des cours d'eau, soit à sa composition pour chercher l'origine des sources aux divers étages dont elles procèdent, en retrouvant les couches perméables qui se laissent traverser par les eaux et les couches plus ou moins imperméables et argileuses qui les arrêtent. Tel est le programme des études de M. de Longuemar, et le sommaire des sujets qu'il traite rapidement dans le petit nombre de pages que j'ai sous les yeux. Après l'esquisse de ce programme, c'est à ces pages elles-mêmes que je devrais renvoyer le lecteur, pour ne pas risquer une mutilation en abrégeant ce qui est déjà si court. Essayons néanmoins d'indiquer quelques traits.

M. de Longuemar voit dans le département de la Vienne un détroit qui réunissait les mers jurassiques du nord-est et du sud-ouest ; ce détroit devint un isthme après la première émersion des dépôts de cette période ; plus tard encore, il forma la limite des mers crétacées, limite qui, du côté du sud, est reculée jusqu'au voisinage d'Angoulême, mais qui au nord s'avance jusqu'à Châtellerault.

Ainsi la composition géologique du département est essentiellement jurassique ; mais elle devient crétacée près de ses limites septentrionales. Nous y rencontrons, d'ailleurs, des dépôts tertiaires d'eau douce, distribués en petits bassins épars, puis des alluvions de

Digitized by Google

diverses époques ; n'oublions pas enfin deux îlots de granit porphyroïde projetés à travers les roches de sédiment au centre du bassin qu'elles occupent.

Quant à son relief, ce département représente dans son ensemble un grand plateau d'une altitude moyenne de 140 à 150^{m}, mais qui se relève à 190 et 200^{m} au contact des masses granitiques de la Haute-Vienne et de la Vendée. Des ruptures nombreuses dans les diverses assises du sol jurassique interrompent le plateau et forment des vallées dont les flancs sont souvent abrupts, comme on le voit aux environs de Poitiers. Ici les eaux ont trouvé leurs voies d'écoulement toutes préparées, et ces voies les dirigent toutes vers le nord ; la vallée de la Charente fait seule exception à cette règle. Dans la partie crayeuse du pays, les eaux, ayant prise sur le sol, l'ont découpé d'une manière assez variée, en produisant ce qu'on nomme des vallées d'érosion. Du reste, les cours d'eau de la Vienne ont une pente qui varie entre 7^{mm}50 et 1^{mm}65 par mètre ; la première cote est celle des pentes voisines de la plus grande altitude.

M. de Longuemar, en indiquant la distribution et la composition minéralogique des divers étages jurassiques du pays, depuis le lias inférieur qui est peu représenté, tandis que le supérieur l'est un peu davantage, jusqu'à l'oolithe supérieur, note avec soin, non-seulement des gisements de fossiles très-inégalement répartis, mais les ressources que fournit chaque étage, soit à l'agriculture pour l'amendement de la terre végétale, soit à l'architecture pour les mortiers et pour les pierres d'appareil. Ainsi les marnes du lias supérieur sont un amendement précieux, et ses calcaires argileux fournissent une excellente chaux hydraulique. Le peu d'étendue des affleurements de cette assise rend d'autant plus importants l'indication et le signalement de ses apparitions eu égard aux services qu'elle peut rendre à l'agriculture. On y rencontre abondamment les *belemnites tripartitus* et *brevis*, l'*ostrea knoorii*, la *lima gigantea*, l'*ammonites thoracencis*, etc.

L'oolithe inférieur forme un massif assez considérable dans tout le sud du département. Ici nous rencontrons les dolomies de la Vienne, des grottes et des brèches ossifères. Les calcaires à structure assez grossière de cet étage oolithique fournissent des pierres d'appareil de grande dimension, mais difficiles à travailler ; les anciens édifices religieux de Poitiers sont construits avec ces matériaux et leur doivent une teinte chaude qu'on retrouve dans les monuments de la France méridionale.

L'oolithe moyen, qui forme deux demi-cercles au nord et au

Digitized by Google

sud du département, fournit des masses calcaires tantôt pures, tantôt plus ou moins argileuses. Parmi les premières se trouvent des gisements précieux de pierres à grain fin et serré, d'un travail facile, et très-exploitées comme pierres d'appareil et d'ornementation.

Ici se trouve également un calcaire friable et putride, pétri de *trigonies* et de *térébratules* et très-employé pour l'amendement des terres fortes.

Les terrains crétaces, qui commencent au nord du département, offrent des grès verts et de la craie jaunâtre. Nous trouvons dans les étages représentés ici des grès à pavé, des sables renfermant des lignites pyriteux entremêlés de fragments d'ambre.

Enfin les petits bassins tertiaires fournissent quelques argiles à tuile, quelques meulières, des grès lustrés, etc. Quant aux terres alluviales, elles méritent l'attention des paléontologistes qui y rencontrent des débris de grands pachydermes et de ruminants.

Le sol de la Vienne offre sur un grand nombre de points des puits naturels ou siphons qui traversent plusieurs étages, en reçoivent les eaux, contribuent à prévenir leur stagnation, et sont l'origine de sources plus ou moins profondes. Parmi les eaux de ces sources, il en est qui ont formé des dépôts calcaires et des incrustations assez importants pour être exploités comme pierre à bâtir. Ces travertins étaient déjà recherchés à l'époque de la construction des arènes de Poitiers, et la récente démolition de cet antique monument a fait retrouver un grand nombre de ces pierres qui étaient plus particulièrement employées comme clefs de voûte. Les sources les plus nombreuses du département de la Vienne proviennent de nappes arrêtées par les argiles du lias ; leur profondeur n'est dépassée que par les eaux arrêtées par le granit. On compte encore au-dessus du lias deux et même trois autres niveaux d'écoulement, dont le plus superficiel se trouve entre les formations tertiaires et les cailloux roulés et graviers des alluvions. En général, les eaux du département, surtout celles des niveaux inférieurs, celles qui ont traversé de nombreuses couches, sont très-chargées et, comme on l'a vu tout à l'heure, incrustent rapidement les corps sur lesquels elles séjournent.

M. de Longuemar termine ce premier aperçu de ses études sur la géologie de la Vienne en établissant quelques rapprochements entre les productions du sol et sa composition superficielle sur les divers points du département. Il nous montre les céréales, la vigne, les noyers prospères sur le sol crétacé du district septentrional ; les châtaigniers préférant les parties siliceuses des petits bassins ter-

Digitized by Google

tiaires ; les grès verts et les marnes coquillères favorisant la culture du chanvre, les cultures maraîchères. Avec l'oxfordien à découvert reviennent la vigne, le noyer, les céréales et les légumineuses fourragères qui persistent dans les couches argilocalcaires de l'oolithe inférieur.

L'auteur de ce travail n'en est pas à ses débuts en fait d'études géologiques. Depuis longtemps déjà il s'est familiarisé avec la géologie de la Vienne, en étudiant le relief du pays poitevin et ses ressources hydrographiques. M. de Longuemar a de plus le mérite d'une vulgarisation facile et élégante. On lui doit un excellent *Rapport sur le drainage*, fait à la Société d'agriculture de Poitiers en 1854 (1), des *Études sur la circulation naturelle des eaux superficielles et souterraines dans le département de la Vienne*, publiées en 1856, le *Monde antédiluvien aux portes de Poitiers* (1854), qui fait connaître les fossiles du diluvium rencontrés jusqu'ici dans quelques localités voisines et qui en promettent bien d'autres ; ce sont des débris d'*elephas primigenius*, d'*hippopotame*, de quelques ruminants ; rien de nouveau ni de rare, mais des échantillons qui encouragent à chercher. N'oublions pas enfin un résumé de nos connaissances géologiques les plus significatives, lu, en 1856, à la séance générale de la Société d'agriculture, sous le titre : *Coup d'œil sur le domaine de l'homme*.

Le complément du travail dont nous avons rendu compte plus haut sera une bonne carte géologique de la Vienne et des contrées limitrophes. M. de Longuemar, qui y travaille activement, en a jeté les premières esquisses dans quelques-uns de ses travaux antérieurs, mais elle paraîtra complétée avec la grande Étude qu'il poursuit en ce moment. D'autres correspondants du Comité pourront et devront parler des travaux du même auteur comme membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; car ici je ne pourrais apporter que les souvenirs d'un auditeur vivement intéressé, mais parfaitement incompétent. Je reviens donc à la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

De toutes les parties de son programme celle qui concerne les travaux agricoles a la meilleure part de ses sollicitudes et de ses efforts. Le drainage, la question, si élucidée aujourd'hui des engrais, et des amendements, celle des machines à substituer au travail manuel, l'occupent en même temps. Parmi les expériences tentées dans ces derniers temps, le premier rang appartient, ici comme dans tous

(1) *Bulletin*, nos 33, 34, 35.

Digitized by Google

les pays de grains, à celles qui ont pour but de chercher à augmenter le produit des céréales.

M. Paulze d'Yvoi, préfet de la Vienne, M. Bonnet, conseiller à la cour impériale, M. de Curzon, propriétaire, et d'autres membres se livrent à des études expérimentales sur le rendement de diverses variétés de blé, provenant en partie de l'exposition universelle de 1855. M. de Curzon sème les grains deux par deux à 25 centimètres de distance, mode qui augmente incontestablement la quantité et la qualité (1). Les variétés qui occupent le premier rang pour le rendement, soit en poids, soit en volume, sont les blés blanc et rouge de la Chine; les blés du pays ne viennent ici qu'en dixième ligne.

L'amélioration des races de bestiaux, y compris les chevaline et porcine, a donné lieu, au sein de la Société, non-seulement à des discussions pleines d'intérêt, très-bien dirigées par le président, M. le docteur Gaillard, qui avait pris soin d'en fournir les bases et d'en tracer la marche, mais à une étude complète des diverses races élevées dans les grandes fermes du Poitou, rapport très-riche en détails, mais qui pèche, à notre sens, par l'absence de conclusions sur l'ensemble des faits observés.

L'acclimatation de nouvelles espèces ou de nouvelles variétés, tant animales que végétales, a sa part dans les travaux de la Société d'agriculture de Poitiers, qui est d'ailleurs une des Sociétés agrégées à la Société impériale zoologique d'acclimatation. Mais comme le département de la Vienne et ceux qui l'avoisinent comptent un grand nombre de membres de cette dernière association, l'auteur de ce rapport, délégué de celle-ci à Poitiers, a proposé à ses collègues de se réunir en comité régional pour donner de l'ensemble et plus d'activité aux travaux dont ils prenaient jusqu'alors leur part individuelle. Le Comité régional d'acclimatation de Poitiers, encouragé dans sa fondation par la Société mère, est constitué et fonctionne depuis un an sous la présidence du délégué, et sous les auspices de M. le préfet, président d'honneur. Il s'est associé un grand nombre de membres en dehors de ceux qui appartiennent à la Société elle-même. Tous se livrent à des expériences dont ils rendent compte au Comité et dont les résultats seront transmis à celle-ci. Des essais de pisciculture, poursuivis depuis quelques années à la Faculté des sciences par le professeur d'histoire naturelle, quelques tentatives

(1) On obtient par ce procédé une augmentation de produit qui est évaluée à 370 francs par hectare, et cela indépendamment de l'économie faite sur la semence.

Digitized by Google

de sériciculture portant sur les bombyx du ricin et de l'aylanthe, enfin des semis de plantes étrangères qui ont donné déjà quelques produits dignes d'intérêt, soit comme substances alimentaires, soit comme matières textiles (1), sont les modestes prémisses des travaux du Comité.

La *Société de médecine de Poitiers* continue les siens dans ses séances mensuelles. Nous n'avons pas encore reçu son Bulletin de 1859, et nous l'attendrons, par conséquent, pour savoir s'il nous offrira quelque fait ou quelque Mémoire à signaler aux lecteurs de la *Revue*. Nous suivrons également avec un sérieux intérêt les études intéressantes et éminemment utiles sur les maladies des yeux et sur l'anatomie pathologique auxquelles se livre l'un des médecins les plus distingués de Poitiers et l'un des professeurs de l'École de médecine qui se montrent le plus au courant du grand mouvement de la science, M. le docteur Guérineau.

Si j'attends encore la publication annuelle de la Société de médecine de Poitiers, j'ai en échange sous les yeux celle de sa sœur de la Haute-Vienne, son Bulletin de 1859, mais qui comprend trois années de travaux. En rendre compte nous entraînerait trop loin ; mais nous voulons du moins signaler ici un Mémoire fort intéressant de M. Bardinet sur l'héméralopie, ou la vue diurne avec cécité nocturne, affection que l'honorable directeur de l'École de médecine de Limoges a observée en Limousin, non-seulement comme maladie sporadique, mais, ce qui est plus curieux, à l'état d'épidémie. Nous avons lu aussi avec un véritable intérêt la note dans laquelle M. Raymondeau propose, pour faciliter l'étude si difficile de l'ostéologie de la tête, de donner, sur les pièces d'ensemble, une teinte particulière à chaque os et d'indiquer par les mêmes couleurs sur chaque limite articulaire d'un os isolé la pièce limitrophe. — M. Lemaistre, chef des travaux anatomiques de l'École de Limoges, a écrit une note sur les mouvements et les bruits du cœur, destinée à rectifier quelques-unes des explications qu'on a données de ceux-ci et à en proposer une nouvelle théorie. Ce travail n'est qu'ébauché et ne saurait être concluant ; mais il accuse un esprit d'investigation physiologique qui ne saurait être trop encouragé dans nos écoles départementales.

On sait qu'à côté de sa Société de médecine, Limoges possède une Société d'agriculture, sciences et arts, qui compte parmi les plus

(1) A ce dernier titre nous pouvons citer celle qui porte le nom de chanvre de la Chine, et qui rendra de grands services.

Digitized by Google

anciennes du même genre ; elle date de cent ans (13 décembre 1759) et publie un Bulletin dont nous avons sous les yeux les premiers cahiers de 1858, lesquels commencent le XXXIVe volume. Ce sont les plus récents qui nous soient parvenus.

De ces deux très-petits fascicules, l'un est consacré tout entier au compte rendu d'un concours agricole et d'une distribution de prix ; l'autre ne renferme que de courtes notices sur des objets très-spéciaux d'économie rurale, et sur des concours régionaux. Nous attendrons des travaux d'un intérêt plus général que la Société de Limoges ne manquera pas de nous fournir pour parler de son œuvre ; mais nous pouvons signaler dès aujourd'hui cette compagnie comme une de celles qui donnent une impulsion aussi énergique que féconde aux travaux des comices agricoles et comme rendant d'éminents services à la belle industrie qui honore Limoges, en préparant dans une école spéciale de dessin de jeunes artistes pour la peinture sur porcelaine.

Nous jetterons prochainement un coup d'œil sur les publications des autres Sociétés de notre voisinage.

H. Hollard,
Professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Travaux scientifiques des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Lyon.

(Année 1858.)

Les départements du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Loire et de l'Ain, qui forment la circonscription académique du Rhône, comptent plus de quinze Sociétés savantes. La plupart publient annuellement les comptes rendus de leurs travaux.

Dans une région aussi bien partagée que le bassin du Rhône, au sein de populations vouées à l'agriculture, à l'industrie, au travail des mines, il n'est pas étonnant de rencontrer des hommes instruits, réunis par le désir d'encourager les sciences et d'en multiplier les applications. Sous ce rapport, la ville de Lyon se distingue par le nombre et l'importance de ses Sociétés savantes et par le zèle des hommes qui les dirigent.

On compte à Lyon six Sociétés. L'Académie, fondée dès la fin du siècle dernier, occupe la première place. Elle comprend une classe des lettres et une classe des sciences, subdivisées elles-mêmes en sections. Chaque classe publie isolément, à la fin de chaque année, un volume de ses Mémoires. L'Académie n'est pas limitée dans l'objet de ses études ; elle reçoit de ses membres les communications les plus variées et représente les vues théoriques et d'ensemble. En dehors d'elle, les Sociétés n'ont plus qu'un caractère spécial; elles consacrent surtout leurs efforts au progrès des sciences appliquées. Tel est le but des Sociétés d'hydrométrie, d'agriculture, linnéenne, d'horticulture et de médecine.

La Société impériale d'agriculture est composée de plus de soixante membres titulaires. Elle comprend trois sections : les sciences, l'agriculture et l'industrie. Elle charge une commission de lui présenter annuellement un rapport sur l'état de la sériciculture, cette branche de l'industrie si essentiellement liée aux intérêts du département. Cette commission, composée de savants et d'industriels, a été plus d'une fois consultée par Son Exc. le Ministre des travaux publics.

La Société d'agriculture publie des Annales. La collection comprend un volume, chaque année, depuis 1838. Aidée du bienveillant concours de l'administration municipale, la Société établit annuellement une exposition et en fait connaître les résultats dans un rapport.

La Société linnéenne, fondée depuis plus de trente-six années, est

Digitized by Google

destinée à entretenir le zèle des naturalistes lyonnais et à publier leurs travaux sur la flore et la faune de ces riches contrées.

La Société d'horticulture ne compte encore que quelques années d'existence et, néanmoins, elle a déjà rendu bien des services. Elle visite dans la belle saison les plantations, les jardins, les pépinières, et organise en automne une exposition horticole jusqu'ici très-suivie. Les bulletins de la Société se publient avec exactitude.

L'inondation désastreuse de 1840 a inspiré l'idée d'une association qui n'a pas son analogue en France. La Société hydrométrique observe les phénomènes météorologiques sur toute l'étendue du bassin de la Saône et de ses principaux affluents. C'est à MM. Lortet et Fournet qu'on doit la pensée de cette Société, dont on ne peut méconnaître les services incontestables. La Société hydrométrique publie ses observations depuis quatorze ans. Elles contribuent non-seulement aux progrès de la météorologie en France, mais à la solution des problèmes qui préoccupent, à juste titre, le corps des ingénieurs.

Il existe à Lyon une Société impériale de médecine qui compte cinquante membres titulaires et s'occupe de questions relatives à l'hygiène, à la pathologie humaine et comparée. La Société tient des séances hebdomadaires, décerne des prix tous les deux ans. Elle publie ses comptes rendus dans la *Gazette médicale*.

L'agriculture et la métallurgie sont représentées dans le département de la Loire par trois Sociétés. La plus importante est la Société d'industrie minérale de Saint-Étienne.

Par sa situation au centre du bassin houiller le plus riche de la France, par son école des mines, la ville de Saint-Etienne était naturellement appelée à donner une impulsion aux études de métallurgie. La Société, dirigée par M. l'ingénieur en chef Gruner, poursuit heureusement ce but et favorise les progrès d'une science dont on n'a pas assez vulgarisé les principes. La Société publie ses bulletins accompagnés d'un atlas d'une parfaite exécution.

Les deux autres Sociétés du département de la Loire s'occupent plus spécialement d'agriculture : l'une a son siége à Montbrison, l'autre à Saint-Etienne. Cette dernière publie ses travaux sous le titre d'Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

L'agriculture est l'objet presque exclusif dont s'occupent les Sociétés savantes des départements de Saône-et-Loire et de l'Ain.

L'Académie de Macon et la Société impériale d'Autun maintiennent dans le département de Saône-et-Loire une louable émulation

Digitized by Google

pour le progrès des sciences agricoles. En 1857, la Société d'Autun a fait connaître, dans un opuscule, la situation agricole de ces contrées.

Il n'existe pas d'académie dans le département de l'Ain; mais deux Sociétés, essentiellement agricoles, y ont été établies : l'une a son siége à Bourg, l'autre à Nantua; la première publie régulièrement ses bulletins et s'occupe des questions d'intérêt local. On lui doit déjà d'utiles études sur les animaux de ferme et la question des étangs.

Après cet aperçu sommaire et général de l'état des Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie de Lyon, nous allons aborder les questions de détail, analyser les travaux et faire connaître les résultats les plus importants.

I.

Météorologie. Physique. Chimie.

La météorologie occupe une large place dans les bulletins des Sociétés savantes. A Lyon, à Bourg, à Saint-Etienne, on observe chaque jour les températures, les pressions barométriques, l'état du ciel, la direction du vent. Ces observations manquent de concordance entre elles; elles peuvent cependant fournir dans la suite d'utiles renseignements.

L'Académie de Lyon a publié, dans son volume de 1857, les observations faites au palais Saint-Pierre pendant les années 1856 et 1857; elle en a présenté les résultats dans un tableau, à l'aide des courbes si usitées aujourd'hui en chimie et en météorologie. Les hauteurs de la Saône et du Rhône sont indiquées de la même manière avec le plus grand soin. La Société impériale d'agriculture de la Loire, la Société d'émulation de l'Ain publient également des bulletins météorologiques.

Les funestes inondations de la Saône et du Rhône ont attiré depuis quelques années l'attention des hommes de science et provoqué des recherches nouvelles. Désireux d'étudier les causes de ces désastres et d'indiquer les moyens de les prévoir ou de les prévenir, M. Lortet d'abord, M. Fournet ensuite, ont songé à observer les rapports qui peuvent exister entre les quantités de pluie tombées sur l'étendue du bassin de la Saône et les crues qui peuvent en être la conséquence. De pareilles observations, bien dirigées, conduisent à prévoir le mouvement des eaux; c'est ce que le hasard a appris à

Digitized by Google

M. Fournet, pendant que ce géologue explorait les limites supérieures du bassin de la Saône. A cette époque, des pluies torrentielles inondaient les campagnes; M. Fournet écrivit à Lyon, annonçant, en temps utile, l'arrivée d'une forte crue ; la crue eut lieu, en effet, et les prévisions du géologue furent justifiées. Ce fut là l'origine de la Société hydrométrique, composée d'ingénieurs, de professeurs, auxquels furent adjoints des correspondants chargés de faire, à chaque point du bassin de la Saône, des observations concordantes et régulières. Nous empruntons aux bulletins publiés l'année dernière des détails qui feront aisément comprendre l'intérêt qui s'attache aux observations météorologiques dont les savants de Lyon ont pris l'initiative.

Les années 1856, 1857, 1858 ont été caractérisées, dans le bassin de la Saône, par une sécheresse prolongée. Le mois de janvier 1858 a été surtout remarquablement sec; mai, juillet, août ont été très-pluvieux. A Lyon, la Saône s'est maintenue à un niveau inférieur à celui des années précédentes. En comparant les courbes hydrométriques avec les courbes des températures correspondantes, on trouve un rapport constant entre le refroidissement de l'atmosphère et l'augmentation de la quantité d'eau.

Pour donner plus de précision aux résultats, la Société s'occupe des modifications qu'impriment les pluies et les vents aux diverses parties du bassin de la Saône; en conséquence, les observations sont faites dans les bassins de la Saône supérieure, du Doubs, de la Saône inférieure; Bourbonne, Vesoul, Gray, Auxonne sont les stations de la Saône supérieure; Fort-de-Joux, Montbéliard, Besançon, Dôle sont les stations du bassin du Doubs; Châlon, Trévoux, Lyon, celles du bassin de la Saône inférieure. Les résultats des études exécutées à chaque station sont présentés dans un tableau général, au moyen de courbes; on a ainsi une idée exacte des quantités de pluie tombées, chaque jour, dans les diverses régions du bassin de la Saône et de son affluent principal.

Depuis quinze années, la Société hydrométrique poursuit laborieusement son but; quand elle pourra, après une plus longue période, résumer ses patientes recherches, elle mettra en lumière quelques relations encore inconnues entre l'état thermométrique, l'état hygrométrique et les volumes d'eau du bassin de la Saône; alors les conditions des crues étant mieux appréciées, il deviendra possible de les prévoir et d'en atténuer les funestes effets. Il serait bien désirable que nos principales rivières fussent étudiées avec le même soin.

Digitized by Google

Parmi les travaux publiés en 1858 par les Sociétés savantes, nous en trouvons deux qui se rattachent assez directement à la question du régime des eaux et des inondations.

M. Leveillé, ingénieur en chef, a présenté à la Société d'agriculture de Lyon des recherches sur les inondations du bassin de la Saône. Il considère le bassin de la Saône comme un vaste réservoir, dont la fonction est de régler le débit dû à l'égouttement d'une surface de 28 996,5' kilomètres carrés. Les inondations y sont d'autant plus considérables qu'on se rapproche de la Saône inférieure. Dans cette partie du bassin, l'eau peut être retenue plus longtemps dans les fortes crues, ce qui est avantageux pour la ville de Lyon, mais funeste aux récoltes des pays limitrophes. Les inondations diminuent dans le bassin moyen de la Saône, entre Châlon et Gray; un peu au-delà, elles sont moins à redouter. M. Leveillé pense qu'on peut s'oposer aux dégâts du bassin moyen par des travaux très-simples, exécutés soit sur les rives de la Saône, soit sur quelques-uns de ses affluents.

Dans un Mémoire lu par M. Fournet à l'Académie de Lyon, nous trouvons, sur l'hydrographie souterraine en général et sur les sources de la Saône et de ses affluents en particulier, des détails très-nouveaux sur lesquels nous croyons utile d'insister un instant. L'auteur commence par une classification de fontaines; il les divise en normales ou anormales, et subdivise chacun de ces groupes d'après la continuité ou l'intermittence de l'écoulement des eaux. Des montagnes couronnées de neiges éternelles sortent ces fontaines normales et temporaires connues sous les noms de Maiales, Diurnes, Bramafans; ce sont des cours d'eau souvent torrentiels qui augmentent par la fonte des neiges et cessent avec elles. Ces eaux exercent sur le jaugeage des rivières alpines une influence dont il faut tenir compte.

Les fontaines anormales et complexes se rattachent à des modifications du sol, au mode d'agencement des canaux souterrains; quelquefois les eaux pénètrent dans les fissures et forment, par des éboulements continus, des grottes profondes; ailleurs, elles s'élèvent, en bouillonnant, d'abîmes verticaux comme la source de l'Ain, ou forment des jets d'eau comme à la source de la Bèze, dans la Côte-d'Or. Dans ces circonstances, l'écoulement s'explique par le mécanisme d'un siphon souterrain. Il y a des cas où l'écoulement n'a lieu que par intermittences; les fontaines sont soumises à un flux et à un reflux. Ainsi, la mare de Grandsas, dans le Doubs, bien que dépourvue de tout écoulement visible, est sujette à des crues subites.

Digitized by Google

M. Fournet a consacré plusieurs pages de son travail à l'étude de la disparition des eaux et de leur réapparition. Dans la Côte-d'Or et la Haute-Saône, les eaux se perdent fréquemment dans des abîmes ou scialets; ainsi disparaissent le Ramier et la Rigotte, près de Vesoul; la Tille, l'Avenelle, près de Dijon. Les eaux absorbées peuvent réapparaître de nouveau; ainsi, les eaux de la Tille, qu'on voit s'infiltrer dans le sol près de Selongey (Côte-d'Or), viennent alimenter dans leurs cours souterrains la belle source de Bèze; c'est ce que tendent à démontrer les sondages opérés dans les points intermédiaires. Après avoir décrit des modes plus rares d'absorption des eaux, tels que les Kalavothron et les Estravelles, l'auteur cite un certain nombre d'exemples de fontaines anormales, mais intermittentes; ainsi, la fontaine binale de Virey (Haute-Saône) coule régulièrement deux fois chaque année; la fontaine de Baudoncourt demeure tarie pendant plusieurs années, puis elle coule pendant deux ou trois mois. L'intéressant travail de M. Fournet est accompagné de remarques pratiques.

La physique et la chimie ne sont représentées dans les travaux publiés par les Sociétés savantes que par deux études de quelque importance. L'une d'elles est due à M. Bineau, professeur à la Faculté des sciences; elle consiste dans l'indication d'un procédé nouveau destiné au dosage de la magnésie; la seconde étude a été communiquée à l'Académie des sciences par M. Fournet: c'est une note sur certaines colorations de la lune et du soleil. Le savant observateur, partant des découvertes de M. Chevreul sur le contraste simultané des couleurs, en fait l'application à certaines couleurs des astres; ainsi, lorsqu'à la fin d'une belle journée, les rayons du soleil couchant teintent en rouge pourpre les nuées du ciel, la lune apparaît avec une teinte verdâtre; c'est la teinte complémentaire des nuages qui l'entourent.

La Société d'industrie minérale de Saint-Etienne a publié plusieurs travaux de chimie appliquée à la métallurgie; nous mentionnerons en particulier une note sur les changements chimiques de la fonte pendant sa conversion en fer; cette note est de MM. Calvert et Johnson.

Enfin, nous trouvons dans les Mémoires de la Société médicale de Lyon l'indication d'un procédé de dosage de la quinine dans les quinquina. On traite par l'éther un poids connu de quinquina. Le résidu éthéré donne, après évaporation, la quantité de quinine obtenue. Si on étend ce résidu d'un peu d'alcool et qu'on le traite par l'acide sulfurique dilué dont la capacité de saturation pour la quinine sera

Digitized by Google

connue, on aura encore un moyen de connaître la quantité d'alcaloïde. On peut peser et dessécher le sulfate de quinine obtenu.

II.

Géologie. Métallurgie.

La Société industrielle de Saint-Étienne fait imprimer d'excellents Mémoires sur la géologie et la métallurgie. Ils concourent au développement de l'industrie houillère ; dont on ne saurait trop encourager les progrès, puisqu'elle est la base de toutes les autres industries. La question importante est la recherche et l'exploitation du précieux combustible, si rare dans notre pays. L'indépendance commerciale est à ce prix ; Il faut s'affranchir, autant que possible, des importations de la Belgique et de l'Angleterre. Les ingénieurs des mines poursuivent activement ce but.

M. Danton fait connaître, au point de vue géologique et pratique, le bassin carbonifère des environs d'Aubenas, dans le département de l'Ardèche. Ce bassin repose sur le versant sud des Cévennes et forme le fond d'une étroite vallée, où l'encaissent les granits et les gneiss. On y distingue cinq assises : des grès schisteux, des psammites, des schistes, des pouddingues et du combustible. Les couches de combustible sont irrégulières dans leur puissance, capricieuses dans leur inclinaison. Elles ont été successivement disloquées, comme les assises sous-jacentes, par des roches éruptives dont M. Danton a pu déterminer l'âge. Le granit porphyroïde a paru le premier, en disloquant brusquement les couches ; le porphyre syénitique plus récent a augmenté leur irrégularité. Au contact des masses plutonniennes et des assises houillères se sont manifestés de puissants phénomènes métamorphiques. Des psammites transformés en schistes, des schistes en gneiss, des fragments de calamites au milieu de ces gneiss ne laissent aucun doute sur l'énergie de ces actions. Les basaltes et les volcans ont, en dernier lieu, aux environs du volcan de Laujai, bouleversé le terrain houiller. Les houilles d'Aubenas rentrent dans la catégorie des houilles grasses à courte flamme. M. Danton, dans la partie pratique de son travail, indique les moyens de continuer l'exploitation de ce riche bassin.

Les géologues croyaient autrefois que les houillères étaient spéciales aux terrains anciens. On sait maintenant que des couches exploitables se retrouvent dans divers étages et même dans les terrains ter-

Digitized by Google

tiaires; c'est un fait que les études de M. Simonnin sur le bassin de Monte-Bomboli, en Toscane, mettent hors de doute. Le Monte-Bomboli se rattache à cette maremme si funeste aux habitants et si riche en produits minéraux; elle avoisine les fonderies de Pollonica, les mines de cuivre de Campiglia, les mines d'argent de Montieri. Les couches de houille alternent avec des bancs de calcaire et de conglomérats remplis de fossiles du terrain tertiaire; les ossements de mammifères s'y mêlent aux coquilles d'eau douce et marines de cette époque. Les houilles de Monte-Bomboli renferment au moins cinquante-huit parties de charbon; elles donnent un excellent gaz d'éclairage et sont très-employées dans les forges; on ne peut les confondre avec les lignites des terrains tertiaires. A l'occasion de ces houilles d'origine tertiaire, M. Simonnin rappelle les ingénieuses expériences de M. Barouiller sur la production artificielle de ce combustible; elles démontrent, comme on le sait, que cette formation dépend à la fois des essences, des pressions et des températures; il paraît que ces conditions se sont réalisées à l'époque tertiaire.

M. Gruner, ingénieur en chef des mines, a publié un essai sur la classification des filons du plateau central de la France. M. Rousse donne, dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Loire*, un extrait de ce savant travail. Le Forez et les contrées voisines présentent six types de filons se rattachant à un égal nombre de roches éruptives ou de soulèvements distincts; le type le plus ancien se lie aux granits, le second aux pegmatites; il consiste en veines de quartz avec antimoine sulfuré; il est antérieur au calcaire carbonifère; le troisième se compose de filons quartzo-plombeux, contemporains du système des ballons des Vosges; le quatrième type se rattache aux éruptions de porphyre quartzifère; le cinquième aux roches de la fin de la période houillère; le sixième à l'apparition des porphyres noirs du Rhin; le septième s'est produit à la fin de l'époque jurassique et consiste en nombreux filons riches en plomb et en baryte. Le travail de M. Gruner complète et confirme les vues de M. Élie de Beaumont sur la formation des chaînes de montagnes.

Aux développements des études géologiques se lient les progrès de la paléontologie. Cette science a, dans le département du Rhône, des représentants éminents. M. Thiollière, qu'une mort prématurée vient d'enlever récemment à la science, s'était fait un nom dans cette branche de la paléontologie qu'ont développée les recherches de M. Agarriz. Il avait eu la bonne fortune de découvrir une localité où abondent les poissons fossiles; de là une suite de recherches dont

Digitized by Google

les dernières avaient été communiquées à la Société d'agriculture de Lyon. D'après M. Thiollière, les poissons fossiles de l'époque jurassique appartiennent spécialement à l'ordre des sélaciens et des malacoptérygiens abdominaux; seulement on doit comprendre dans ce dernier ordre les sturoniens, qui s'y rattachent par plus d'un caractère : c'est ce que Cuvier n'a pas fait, bien que sa méthode ait plus de valeur en paléontologie que celle d'Agassiz, fondée sur la nature des écailles. Les ganoïdes de cet auteur ne sont qu'une subdivision des malacoptérygiens abdominaux ; M. Thiollière les partage en cinq groupes, dont le plus important, le groupe des chondro-brachidés, comprend environ quarante genres dans la seule époque jurassique. L'auteur constate que les poissons fossiles de cette époque comblent les lacunes que présente la classification des espèces actuellement vivantes ; c'est là une importante confirmation des vues de Blainville.

M. Jourdan, professeur à la Faculté des sciences, s'occupe, depuis plusieurs années, d'une histoire des mammifères fossiles du bassin du Rhône. Il a déjà fait d'importantes découvertes qui doivent être le sujet d'un vaste ouvrage ; nous citerons en particulier l'exploitation de plus de vingt-cinq gîtes d'éléphants fossiles dans les environs de Lyon, et la détermination de plusieurs espèces nouvelles de mastodontes.

Si la nature de ce travail ne nous interdisait de trop minutieux détails, nous aurions donné l'analyse d'une suite de recherches métallurgiques ou géologiques d'un intérêt essentiellement pratique. Nous nous contenterons de citer les titres de quelques Mémoires publiés par la Société de Saint-Etienne :

Études sur la formation des soffioni-boracifères et sur une nouvelle méthode pour en extraire l'acide borique, par M. Emilio Bechi.

Combustion des fumées et des gaz combustibles, par M. Julien.

Etudes comparatives des divers appareils propres au lavage de la houille. (Rapport d'une commission.)

III.

Botanique. Agriculture. Horticulture.

Nous avons fait remarquer l'importance des études agricoles dans le ressort académique de Lyon.

Digitized by Google

Les concours, les congrès, les Sociétés favorisent cette louable émulation et répandent dans les campagnes les connaissances que tout agriculteur capable doit posséder. En 1859, la ville de Bourg ouvrait son concours régional ; l'année précédente un concours semblable donnait à la ville de Mâcon une animation inaccoutumée. Nous avons dit que depuis 1851 il y avait, chaque année, à Lyon, une exposition de produits agricoles. Nous n'avons pas à rendre compte de ces concours ni à en apprécier les résultats : ils sont l'objet de rapports publiés dans les journaux et imprimés par diverses Sociétés savantes. A Lyon, à Bourg, à Autun, à Saint-Etienne, les Sociétés d'agriculture entendent des rapports très-détaillés sur l'influence et l'importance de chaque concours, sur les récompenses qu'ils ont méritées aux producteurs.

Chaque société d'agriculture publie des travaux destinés surtout à la solution des difficultés d'intérêt local ; toutes s'attachent à faire connaître les perfectionnements apportés, soit dans la question des procédés et des instruments, soit dans la question de l'élevage des animaux de ferme. Pour préciser davantage, nous attirerons l'attention sur le *Journal d'agriculture* rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain. C'est dans ce département que les études agricoles paraissent avoir été suivies avec le plus de zèle; il y en a deux raisons : une partie de la plaine bressane, la Dombes, est formée de terres incultes qu'on cherche à améliorer et à transformer, comme on transforme la Sologne et les Landes depuis la haute initiative qu'a prise Sa Majesté l'Empereur; en outre, le Gouvernement a établi, au milieu de la Dombes, l'école d'agriculture de la Saussaye, où se forment, sous la direction de maîtres habiles, de nombreux élèves.

Pour mieux faire comprendre les heureux résultats de la culture dans les Dombes, nous donnerons quelques détails sur cette partie de la Bresse. Un travail de M. Pourriau, publié par la Société d'agriculture de Lyon, nous fournira à cet égard les meilleures indications. La Dombes est comprise entre Lyon, Villars, Trévoux et Bourg; les terres qui la composent sont en partie recouvertes d'étangs, qui paraissent de formation récente. L'analyse chimique nous apprend que les terres sont silico-argileuses. La quantité de silice peut varier de 80 à 87 pour 100. L'argile est en très-grande quantité. Les terres de la Dombes sont de deux natures, terres diluviennes et terres d'étangs; les premières, en raison de la quantité d'argile qu'elles renferment, retiennent les eaux pluviales, se dessèchent et se fendent pendant l'été : de là des conditions défavorables à la culture. Les

Digitized by Google

terres d'étangs, plus riches en argiles et en matières organiques, sont moins désavantageuses; mais leur sous-sol, comme celui des terres précédentes, est à peu près imperméable. Malgré ces conditions fâcheuses, auxquelles nous ajouterons encore l'absence presque complète de l'élément calcaire, le sol des Dombes peut être heureusement modifié par l'agriculture; les essais tentés par plusieurs propriétaires l'ont démontré. M. Dubost rapporte, dans le journal agricole de l'Ain, les essais qu'il a tentés. Au domaine de la Grange-Noire, on a triplé la récolte des céréales au moyen du défoncement et du chaulage; le défoncement remédie à l'imperméabilité du sous-sol; le chaulage rend à la terre un alcali assimilable qui lui manque; dans le domaine de la Serpillière, on a augmenté le rendement des prairies artificielles en joignant au défoncement et à la fumure des arrosements convenables; dans la terre de Montribloud, les étangs formaient plus du cinquième de la surface totale, ils furent successivement desséchés et leur fonds transformé en prairies; une culture préparatoire de plusieurs années, le défoncement, le chaulage, la fumure ont donné les meilleurs résultats. Dès que le drainage eut été introduit en France, il se répandit dans le département de l'Ain. Dès 1852, M. Westweller l'appliquait à ses domaines; depuis lors, les propriétaires en ont adopté l'usage. En 1855, il a été l'objet d'expériences à l'école de la Saussaye; les recherches faites sur le blé et l'avoine ont donné les résultats suivants: pour l'augmentation de récolte obtenue par le drainage, on a récolté en blé 8 hectolitres de grains, 91 kilog. de paille par hectare; en avoine, 16 hectol. de grains et 876 kil. de paille. Cet excédant de récoltes est considérable; mais il est juste de dire que le drainage ne s'effectue pas toujours dans d'aussi heureuses conditions.

L'horticulture est très en honneur dans la ville de Lyon; aussi il s'y est fondé sous de hauts patronages une Société qui prospère depuis plusieurs années. C'est à elle qu'on doit l'heureuse pensée d'un congrès pomologique destiné à publier les nomenclatures exactes des diverses espèces de fruits. A la réunion de 1856 ont pris part les praticiens les plus expérimentés de notre pays, et ils ont publié en commun des tableaux indiquant, pour chaque fruit, son nom et ses synonymies, sa grosseur, ses qualités, l'époque de sa maturité, ses usages. Le congrès pomologique de Bordeaux a complété cette année le travail que le congrès de Lyon avait laissé forcément inachevé; la Société publie des communications de diverses natures; les unes sont destinées à faire connaître les progrès de l'horticulture dans chaque pays; les autres sont le résultat des observations plus spéciales des membres ou des correspondants.

Digitized by Google

Le P. Hélot, missionnaire en Chine, a fait parvenir à la Société des graines du palmier chinois. Ce palmier donne une filasse grossière ; on en fait aussi des ficelles douées d'une extrême élasticité ; la graine semble devoir se développer aisément dans nos départements du Midi ; dès la septième année l'arbre qu'elle a produit peut servir à des usages industriels. MM. Denis et Rousseau ont publié deux notes sur d'autres plantes de l'extrême Orient, le *dioscorea balatas* et l'*aralia papyrifera*. La première de ces espèces renferme comme on sait, dans ses rhizomes, une matière féculente ; M. Rousseau a cherché quelle nature de terrain convenait le mieux au développement de cette partie ; il a reconnu qu'un terrain riche en humus et peu profond paraît le plus convenable. L'*aralia papyrifera* est recherché en Chine pour sa moelle, que les ouvriers savent battre en lames minces et faire servir comme papier. Cette plante, qui n'a fleuri à Kiew qu'en 1855, a pris un beau développement dans les serres du jardin de Lyon.

MM. Willermoz et Luizet ont présenté des observations nouvelles sur la culture des arbres, leur transplantation, l'engrais qui leur convient. On ne peut pas préciser l'époque de la fumure des arbres fruitiers ; cette opération est subordonnée à l'état spécial de chaque individu ; toutefois, s'il s'agit d'arbres placés dans les mêmes conditions, on peut disposer l'engrais, en automne, en employant des engrais solides, ou au printemps, en employant les engrais liquides ; la raison de ce précepte est facile à saisir : comme l'engrais solide doit être préalablement transformé et ses sels dissous, il faut l'enfouir le plus tôt possible ; l'engrais liquide, au contraire, offre une nourriture toute préparée : il suffit d'en arroser la plante au moment du réveil de la végétation. On choisira comme engrais solides les tissus réfractaires des animaux ; comme engrais liquides, le guano, le purin, les matières fécales.

Lorsqu'on plante les arbres au printemps, il est utile d'en plonger les racines dans un mélange d'eau, de terre et de bouse de vache ; sous l'influence de cet enduit, la terre s'attache aux racines, les fait gonfler, et le mouvement végétatif est notablement accéléré ; la même méthode peut être employée pour la reprise de toutes les plantes herbacées délicates. Dans les Bulletins de la Société d'horticulture, nous signalerons encore le rapport d'une commission chargée d'examiner les greffes exécutées sur des noyers par M. Biétrix. La greffe est particulièrement employée par cet arboriculteur.

La botanique descriptive occupe une place dans les travaux de la

Digitized by Google

Société linnéenne de Lyon. Elle y était représentée naguère par M. Terneroy; elle l'est aujourd'hui par un observateur éminent, M. Alexis Jordan. Il publie, dans le volume de 1858, la description de quelques tulipes nouvelles. Une première espèce, la Tulipa Lortetii, a été découverte, dans les environs de Cassis (Bouches-du-Rhône), par M. Lortet; sa couleur est d'un beau rouge; elle se conserve bien après dessiccation; elle fleurit avant les Tulipa præcox et T. oculus solis; sous ce rapport il pourrait être avantageux de l'introduire dans la culture ornementale des places publiques et des jardins. La Tulipa bellietiana croît spontanément dans la vallée de Maurienne, où elle a été découverte par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry; on trouve encore, dans les mêmes contrées, les Tulipa mauritiana et planifolia. M. Jordan en décrit minutieusement les caractères distinctifs.

IV

Zoologie. Médecine.

La question des vers à soie préoccupe à un haut degré les savants et les industriels lyonnais; aussi la Société d'agriculture a cru devoir instituer une commisssion permanente, chargée d'observer et d'expérimenter; des fonds sont alloués à cette commission qui, en 1857, avait établi son centre d'études dans l'ancien jardin botanique.

Il y a, en sériciculture, trois ordres de problèmes à résoudre : l'éducation des vers et le choix des races, le mode d'alimentation et la filature des cocons; la zoologie, la botanique, la mécanique sont également appelées à concourir au progrès de cette branche essentielle de notre industrie nationale. Depuis quelques années, ces questions sont à l'ordre du jour, et en particulier celle de l'éducation des vers; des maladies encore inconnues ont détruit une partie des récoltes, et le commerce demande à la science ses lumières et ses conseils.

En 1857, la commission lyonnaise s'est proposé d'expérimenter des graines nouvelles qu'on croyait pouvoir substituer aux races dégénérées. Ces graines avaient été envoyées de Brousse et de Briance. On a suivi le développement des vers dans toutes les phases, en notant, chaque jour, les conditions météorologiques de la magnanerie; malgré les soins attentifs des éleveurs, malgré l'heureuse influence de la température, les résultats n'ont pas été favorables. Une once de

Digitized by Google

graines de Brousse n'a fourni que sept kilogrammes de matière; vingt-cinq grammes de Briance n'ont fourni que deux kilogrammes huit cents grammes. Au contraire, deux onces de graines de la commission ou Chambost ont bien réussi; elles ont produit quatre-vingt-douze kilogrammes. De pareils résultats rendent nécessaires de nouvelles expériences.

Le rapport de la commission nous fait connaître le résultat de la mission de M. Dorel dans le Levant. Ce voyageur avait été envoyé en Orient pour s'assurer s'il ne serait pas possible de régénérer la graine en la choisissant dans un pays exempt des fléaux qui sévissent sur les vers en Europe. M. Dorel a visité l'Afrique, les îles de Syra, Andros et Tenos, la ville de Brousse, et partout il a constaté que les éducateurs n'avaient à se plaindre des ravages d'aucune maladie. Ce résultat paraît devoir être attribué à plusieurs causes, entre autres à l'influence des petites éducations : dans ces conditions, en effet, les vers sont placés sous une heureuse influence, au point de vue de l'hygiène et de l'alimentation; ils ont de l'air pour respirer, de l'espace pour se mouvoir, des feuilles pour se nourrir. Il est prouvé que, chez les paysans, sur cent éducations, quatre-vingt-quinze, au moins, réussissent; c'est le contraire dans les magnaneries où les vers sont entassés. Quant à la graine des vers à soie, l'expérience a démontré que les races des pays chauds s'acclimatent difficilement en France, tandis que celles du Milanais ont admirablement réussi; ce qui nuit chez nous, c'est le mélange des races, par suite de l'énorme quantité de graines importées par la spéculation et vendues à vil prix aux éducateurs.

Un zélé missionnaire, M. l'abbé Perny, a envoyé de Chine à M. Jourdan une nouvelle espèce de ver à soie, qui pourrait peut-être réussir en France; cette espèce (saturnia Pernyi) se nourrit du chêne à feuilles de châtaignier; les œufs éclosent quinze à vingt jours après la ponte, et les vers passent l'hiver sous la forme de nymphe. Cette circonstance rend leur éducation difficile en Europe; on sait que notre bombyx passe à l'état d'œuf toute la mauvaise saison. Le saturnia Pernyi fournit en Chine une soie très-employée.

M. Perny a communiqué à M. Jourdan d'intéressants détails sur la cire d'arbre et lui en a fait parvenir des échantillons. Ce que l'on appelle cire d'arbre est une matière grasse sécrétée par un insecte du groupe des cochenilles. Ce sont les mâles qui donnent naissance à ce produit. Ils le déposent sur les branches d'un végétal que les Chinois nomment arbre à cire, et qui paraît voisin de nos frênes; la cire se récolte en septembre; elle sert à la fabrication des bougies

Digitized by Google

et à quelque usage en thérapeutique. Nous ignorons si les fragments d'arbre à cire envoyés à Lyon ont pu être cultivés en France.

Nous nous sommes borné jusqu'ici à quelques travaux de zoologie appliquée; la zoologie descriptive tient cependant une place importante dans les publications des Sociétés savantes; l'entomologie et la conchyliologie surtout sont cultivées avec succès par les membres de la Société linnéenne, et, en particulier, par MM. Mulsant et Terver.

Dans le volume qu'a publié, en 1858, la Société linnéenne, nous signalerons un long et important Mémoire sur les insectes coléoptères de la tribu des angustipennes: ce travail est de M. Mulsant, qui a conquis une place éminente dans l'entomologie française. Les femelles des angustipennes pondent leurs œufs dans de vieux bois; les larves qui sortent de ces œufs rongent et minent les couches ligneuses qui les entourent et les réduisent en poussière impalpable. Au sortir de ce premier état et à l'époque de leur métamorphose complète, les angustipennes changent de vie; ils abandonnent les débris ligneux pour chercher dans les fleurs des aliments plus exquis; l'aubépine, le spirée, le sorbier, le seringat sont les plantes qu'ils choisissent de préférence. Il y a des angustipennes qui butinent pendant le jour; leur corps est fauve avec des taches d'un noir de jais; d'autres insectes du même groupe ne vont chercher leur nourriture que la nuit; leur livrée est d'une teinte noirâtre. Nous ne suivrons pas M. Mulsant dans les détails trop techniques qu'il nous donne sur chaque espèce du groupe; ces détails n'ont d'intérêt que pour le savant familiarisé avec les recherches entomologiques.

Le père Montrouzier, missionnaire, donne une description de quelques hémiptères de la Nouvelle-Calédonie. Dans ces contrées lointaines, comme dans nos pays, chaque plante a ses insectes, et le plus souvent leur rôle est de concourir à la destruction et à la transformation des matières organiques. Les autres travaux publiés par la Société linnéenne, en 1858, sont :

Description d'une nouvelle espèce du genre Pœcilus, par M. Gustave Levrat;

Description de chenilles et de lépidoptères inédits, par M. Millière.

Règles de la nomenclature entomologique (traduction de l'allemand), par M. Mulsant.

Nous avons réservé, pour les analyser en dernier lieu, les travaux relatifs à la médecine; ils ne sont ni les moins importants ni les moins nombreux. Lyon est un des principaux centres médicaux de notre pays, et les praticiens célèbres qui s'y succèdent payent depuis

Digitized by Google

longtemps à la science le tribut de leurs observations et de leurs découvertes. Depuis 1792, il existe à Lyon une Société de médecine qui a eu l'honneur de compter parmi ses membres Marc-Antoine Petit, Ozanam, Pranelle, Viricel, Senac, Brachet, Gensoul et Bonnet. La Société publiait en 1858 le tome VI de ses Annales : la physiologie, la pathologie, l'hygiène, la thérapeutique, l'histoire de l'art sont représentées également dans cet important volume. Nous appellerons l'attention sur les Mémoires les plus essentiels, nous bornant seulement à mentionner les autres.

En physiologie, M. Chauveau, chef de service à l'École vétérinaire de Lyon, a rapporté des expériences sur le mécanisme des bruits de souffle ou murmures vasculaires; il les explique par la théorie de la veine fluide et démontre, au moyen d'un ingénieux appareil, la réalité de ses vues. Si on fait passer dans un tube en caoutchouc un courant d'eau animé d'une vitesse égale à celle qui pousse le sang dans les artères, on ne percevra aucun murmure en auscultant le tube, si le tube est partout d'un égal diamètre, et lors même que les parois en seraient rugueuses. Il n'en est plus de même lorsque l'appareil présente une dilatation notable sur son trajet; lorsque, par exemple, on a disposé sur le trajet du tube une petite poche en caoutchouc, on perçoit alors en auscultant un bruit de souffle bien manifeste. Ce bruit a lieu à l'instant où le liquide passe dans la partie relativement dilatée. Il est dû à la formation d'une veine fluide, comme on peut le constater en introduisant le doigt dans une ouverture ménagée à cet effet. M, Chauveau croit devoir expliquer par cette expérience les bruits de souffle si communs dans les vaisseaux dans certains états pathologiques. M. Teissier a fait justement observer à la Société que l'explication peut être admise pour les bruits de souffle organiques accompagnés de lésion, mais qu'elle ne saurait être appliquée aux bruits vasculaires essentiels, comme ceux qu'on rencontre dans les névroses, la chlorose, l'anémie.

En pathologie, les maladies du système nerveux ont fait à plusieurs reprises l'objet de communications et de Mémoires. M. Louis Gubian a publié une observation de ramollissement cérébral apoplectiforme chez un sujet syphilitique ; M. Teissier, un Mémoire sur le ramollissement cérébral à forme lente, et son traitement par la médication tonique. Le ramollissement cérébral à forme lente est une affection qui, depuis quelques années, s'est multipliée d'une manière inquiétante : elle se rencontre chez les hommes jeunes qui ont usé prématurément leur vie dans les plaisirs, les affaires, les émotions, les excès

Digitized by Google

de tous genres. Cet état d'un cerveau énervé, vacillant, paralytique, n'est pas rare aujourd'hui : l'ambition déçue, les spéculations malheureuses et hasardées, les insuccès industriels, les émotions politiques, l'amour effréné du luxe, les habitudes vicieuses comme celle du tabac, conduisent souvent des personnes jeunes encore à cette altération cérébrale. Elle se traduit d'abord par une douleur fixe, des vertiges, l'embarras de la parole ; elle amène plus tard des engourdissements dans les membres, une diminution dans la sensibilité, un affaiblissement dans la mémoire ; enfin elle se termine soit par la démence et l'idiotisme, soit par des congestions et des paralysies. L'affection décrite par M. Teissier est complétement asthénique ; il la traite par les agents toniques, et en particulier le quinquina, la valériane, les bains salés, les frictions excitantes, les eaux minérales et l'hydrothérapie. M. Teissier regarde ce ramollissement cérébral comme indépendant de toute inflammation. C'est un point sur lequel divers membres de la Société n'ont pu partager son avis.

En thérapeutiqne, M. Philipeaux a présenté des observations sur la résolution des adénites cervicales chroniques au moyen de l'électricité. L'auteur ne s'attribue pas l'invention du procédé déjà appliqué, en 1749, par Jalabert de Genève, et plus tard par Dehaen. M. Chevandier annonce qu'il a traité avec succès un certain nombre de chloréiques à l'aide de la strychnine donnée à faibles doses. C'est précisément la médication inverse de celle qu'emploie tous les jours M. le professenr Trousseau en administrant à hautes doses les préparations de strychnine. Cette différence dans l'usage du même médicament tient aux considérations théoriques de chaque praticien. M. Trousseau voit dans la chorée un état asthénique qui rappelle la paralysie ; M. Chevandier, au contraire, y trouve l'expression d'une vive excitation nerveuse.

L'obstétrique a été l'objet d'une communication d'un haut intérêt médical et moral. Il s'agit d'une femme de trente-six ans, enceinte de sept mois, agonisante à la suite d'une asphyxie, à laquelle une opération n'avait pu porter remède. On se demanda s'il ne convenait pas de pratiquer l'opération césarienne avant le dernier soupir de la mère pour soustraire l'enfant aux funestes conséquences d'une lente asphyxie. Attendre la mort de la mère pour pratiquer l'opération, c'est s'exposer à ne retirer de l'utérus qu'un cadavre ; faire cette opération avant le dernier soupir de la femme, c'est précipiter et assurer sa fin. M. Louis Gubian, qui soulève cette question délicate, croit que dans cette situation il faut respecter l'existence de la mère. L'accord est unanime sous ce point de vue ; mais on demande s'il

Digitized by Google

est utile d'exécuter l'opération césarienne après la mort de la mère. Quelques théologiens le soutiennent. M. Bouchacourt fait observer que, d'après les praticiens, on trouve toujours un fœtus mort chez une femme qui vient de mourir.

La chirurgie a toujours eu à Lyon des représentants éminents; aussi elle occupe une place importante dans les discussions et les Bulletins de la Société de médecine. En 1858, M. Reybard a appelé son attention sur le traitement des fistules à l'anus. Persuadé, comme tous les praticiens, que cette lésion si commune est entretenue par les matières qui traversent sans cesse le rectum, l'opérateur a eu l'idée de traiter les fistules, d'un côté, en obturant l'intestin au-dessus de la fistule, de l'autre, en avivant le trajet fistuleux et en le transformant en une plaie fraîche susceptible d'une prompte cicatrisation. La guérison d'un malade traité de la sorte a justifié toutes les prévisions de l'opérateur.

Quelques jours avant sa mort, qui a été pour la ville de Lyon un deuil public, l'éminent chirurgien M. Bonnet faisait part à la Société de ses recherches sur le traitement des maladies articulaires, et en particulier des tumeurs blanches. Le traitement auquel il a recours consiste dans le redressement immédiat et la cautérisation sous le bandage amidonné. Dans la jeunesse, et surtout dans l'enfance, le redressement convenablement exécuté a conduit aux résultats les plus précis et les plus heureux. Nous n'insistons pas sur ce travail qui a eu un grand retentissement dans la presse médicale.

Aux Mémoires précédemment analysés nous ajouterons les suivants, nous bornant à en faire connaître les titres :

Nouvelles Recherches sur le rhumatisme blennorrhagique, par M. Rollet.

Procédé pour le dosage de la quinine dans le quinquina, par M. A. Guillermond.

Études sur les pneumonies scorbutiques, par M. Rambaud.

De la nécessité des Études philosophiques en médecine, par M. Théodore Perrin.

De l'Étude des médecins de l'antiquité, par M. Pétrequin.

En dehors de la Société de médecine de Lyon, nous n'avons à mentionner que quelques travaux isolés relatifs à l'art de guérir. Le docteur Ebrard a publié dans le *Journal d'agriculture de l'Ain* une suite d'articles sur le charlatanisme en médecine. Un praticien de la Loire a décrit plusieurs pièces tératologiques dans les *Annales de la Société d'agriculture* de ce département.

Il existe à Lyon une école vétérinaire où les études de pathologie

Digitized by Google

comparée sont suivies avec succès. Les professeurs de l'école publient régulièrement leurs observations dans un journal qu'ils ont fondé.

V

Nous ferons suivre de quelques courtes considérations les détails que nous venons de présenter sur les travaux des Sociétés savantes : le sujet les indique ; la nécessité de tendre vers un but pratique en explique l'intérêt.

En analysant les travaux publiés en 1858, trois circonstances nous ont frappé : le progrès des sciences appliquées et l'abandon des sciences abstraites, l'absence de lien entre les Sociétés savantes et le défaut d'unité dans les efforts tentés par chacune d'elles. L'abandon des sciences pures n'a rien qui doive surprendre : dans les centres industriels, les hommes d'étude obéissent volontiers aux impulsions du milieu qui les entoure et s'accoutument aux recherches positives. Les sciences abstraites ne sont intelligibles que pour un petit nombre de personnes, et il semble que se livrer à leur culture, c'est se condamner à l'isolement et à de stériles efforts. D'ailleurs, elles demandent du temps et de la persévérance, sans payer par des résultats immédiats les labeurs de ceux qui s'y consacrent. Nous n'avons plus aujourd'hui l'élan du dix-septième siècle vers les abstractions et les théories ; il nous faut des résultats prompts et des applications lucratives. Nous devons les progrès de la science appliquée aux découvertes théoriques des siècles précédents, et cependant nous hésitons à entrer dans les mêmes voies.

Comme on peut le voir en parcourant les volumes des Sociétés savantes, les sciences abstraites sont peu cultivées dans l'Académie de Lyon ; en 1858, nous n'avons pas à signaler un seul travail sur l'astronomie, les mathématiques, la mécanique rationnelle, l'anatomie ou la physiologie des animaux et des plantes ; il est juste de dire, cependant, que l'Académie de Lyon et la Société industrielle de Saint-Étienne, la Société d'agriculture de Lyon ont inséré dans leurs recueils plusieurs savants Mémoires de physique, de chimie, de météorologie.

La plupart des travaux sont relatifs aux applications diverses de la science et en rapport avec les intérêts essentiels des départements. Les Sociétés de la Haute-Loire s'occupent plus spécialement de métallurgie ; celles du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire, d'agriculture et de sériciculture.

Digitized by Google

On peut regretter l'éloignement des esprits pour les sciences théoriques ; mais il est une chose qu'il faut regretter davantage, c'est l'absence d'ensemble et d'unité dans l'action des Sociétés savantes. Chaque Société veut se renfermer dans une indépendance absolue ; elle ne veut être limitée ni dans le choix de ses travaux, ni dans leur mode de publication. On embrasse toutes les connaissances, on effleure tous les sujets ; ainsi, les Sociétés se bornent trop souvent à la surface des choses et n'aboutissent qu'à des résultats de peu d'importance, au prix de beaucoup de zèle et de louables efforts. Ce serait cependant un grand bienfait pour la France que l'union de ces laborieuses et nombreuses Sociétés fondées dans nos départements; elles pourraient aisément faire connaître avec détails le sol que nous habitons, et sur lequel tant d'études sont encore à faire ; la météorologie, la géologie, la botanique, la zoologie ne peuvent être connues avec précision que par ce travail en commun et néanmoins tout local. Il y a, dans le département du Rhône par exemple, des agronomes instruits, des météorologistes éminents, des zoologistes zélés qui, depuis des années, explorent les contrées qu'ils habitent ; s'ils se réunissaient pour étudier en commun chaque point du territoire, ils pourraient recueillir, pour l'histoire physique du département, des documents d'une haute importance; sans doute on publie chaque jour dans ce sens une foule de travaux, mais aucun lien ne les rattache et ils sont laissés dans l'oubli.

Les Sociétés départementales feraient sagement de coordonner ces travaux, de les publier et de poser les bases d'une étude si importante pour les travaux publics, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'hygiène publique, la médecine. — Nos grandes villes devraient accorder dans leurs jardins, leurs musées, leurs écoles, une place spéciale aux produits de la région qui les environne ; c'est le seul moyen de réaliser l'œuvre éminemment nationale de l'histoire physique du sol français. Le Gouvernement favorise cette tendance ; le Comité des Sociétés savantes, sous la haute inspiration du Ministre qui l'a institué, prend en ce moment des mesures qui ne manqueront pas d'atteindre le but et d'engager les Sociétés savantes dans la voie du travail en commun.

Ernest Faivre,
Chargé du cours de botanique à la Faculté des sciences de Lyon.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

ÉTUDES SUR LES MOLLUSQUES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, par *G. Cotteau;* premier fascicule contenant l'introduction et le prodrome. Chez Baillière, Paris, 1853-1857.

L'introduction du livre de M. Cotteau est consacrée à l'histoire de la géologie. Dans une première partie l'auteur, après avoir fixé l'origine de cette science, la suit dans ses tâtonnements successifs jusqu'à nos jours; dans la seconde partie il fait, d'après les découvertes modernes, l'esquisse de l'histoire de la terre, et déroule la série des phénomènes qui tour à tour sont venus modifier sa surface. J'appellerais volontiers cette partie du livre l'exposé des résultats acquis à la science.

« Le premier géologue, dit M. Cotteau, c'est Bernard de Palissy. »

Je crois que cette affirmation est trop absolue. Il y a eu dans l'antiquité et dans le moyen âge des observateurs qui nous ont rapporté des faits très-importants. Ainsi Aristote nous parle du déplacement des mers et des soulèvements partiels du sol; Ovide, au livre quinzième de ses Métamorphoses, dit qu'il a vu des soulèvements; Strabon reconnaît avec Eratosthène que les coquilles que l'on trouve dans les terres prouvent qu'une grande portion des continents a été successivement couverte et abandonnée par les eaux; Sénèque raconte l'apparition d'une île nouvelle dans la mer Égée; plus tard, Léonard de Vinci, cet homme de génie qui, s'il n'eût été le peintre le plus prodigieux que le monde ait produit, eût été un illustre savant, et, à mon avis, un grand géologue, réfuta tous les raisonnements que les partisans des *influences sidérales* apportaient

Digitized by Google

à l'appui de leur idée. « Ces coquilles, disait Léonard, que nous trouvons dans les terres, ont été recouvertes et pénétrées par le limon des eaux. Si elles étaient dues à l'*influence des étoiles*, il s'en reproduirait encore aujourd'hui en quelque lieu. Or je vous défie de m'indiquer sur la terre par les influences sidérales la présence, à diverses hauteurs, des bancs de gravier où l'on distingue des cailloux qui n'ont pu être arrondis que par le frottement à l'aide du mouvement des eaux. Comment expliquerez-vous le grand nombre de différentes espèces de feuilles fixées dans la pierre jusqu'à la cime des monts, et l'algue, herbe marine, entremêlée de coquilles et de sable, le tout pétrifié dans la même masse avec des écrevisses de mer morcelées et mélangées à ces coquilles ? » Est-il possible, après avoir lu ce passage, de dire que la géologie commence avec Bernard de Palissy, et qu'avant lui aucune observation sérieuse n'avait été faite ?

Quoi qu'il en soit, Bernard de Palissy doit être considéré comme l'un des fondateurs de la géologie, sinon comme le seul fondateur; ses ouvrages sont remplis de vues profondes qui aujourd'hui sont passées à l'état de vérités bien établies. L'indication des *espèces perdues*, la notion de l'origine aqueuse des couches superficielles, etc., y sont nettement exprimées. Je crois cependant que Palissy ne s'est pas nettement expliqué sur l'action du feu dans la formation du globe terrestre. Il faut aller jusqu'à Descartes pour trouver une théorie sur ce sujet. On a prétendu aussi que Palissy avait dit le premier que les fossiles étaient d'origine organique et non des *jeux de la nature* produits par une certaine force plastique intérieure. Quelques années avant, l'hypothèse de la *force plastique* avait été réfutée par le médecin Fracastor. Un fait digne de remarque, parce qu'il peint à merveille l'inquiétude de l'esprit humain et sa témérité dans la recherche de la vérité, c'est que les premiers géologues n'ont pas procédé du simple au composé, du simple fait expérimental à la loi. Ils ont demandé à leur imagination des systèmes *à priori* sur la formation de notre planète, et ces travaux, qui n'avaient pas l'observation pour base, se sont successivement écroulés. Qui se rappelle les théories de Thomas Burnet, de Woodward, de Wiston, de Scheuchtzer, de Maillet, etc. ? A peine si dans toutes ces théories, qu'on pourrait plus justement appeler des romans, on rencontre quelques éclairs de vérité qui brillent çà et là. Il faut aller jusqu'à Buffon pour trouver une *Théorie de la terre* qui mérite l'examen : le grand naturaliste « rejeta dans le néant les fables qui étaient généralement accréditées et tenaient lieu de la science ; il recueillit

Digitized by Google

avec soin l'ensemble des vérités que les naturalistes qui l'avaient précédé n'avaient fait que pressentir; il les mit en relief, il les groupa en système, et il éleva un monument, bien imparfait sans doute, si on le considère au point de vue de nos connaissances actuelles, mais qui, à l'époque où il parut, laissait bien loin derrière lui toutes les théories à l'aide desquelles on avait cherché à expliquer l'origine de la terre... » Dans sa *Théorie de la terre*, Buffon attribue tout à l'action des *eaux* dans la formation de l'écorce terrestre, ce qui est manifestement une erreur ; mais dans les *Époques de la nature*, ouvrage de date postérieure, il se rattache aux idées de Leibnitz et reconnaît que l'aplatissement de la terre prouve sa fluidité primitive sous l'action du *feu*, et que la nature des roches analogues au verre, insolubles dans l'eau, prouvent qu'elles sont d'origine *ignée*. Ainsi le grand génie de Buffon posait les bases de la géologie moderne en reconnaissant dans la formation du globe l'action combinée de l'eau et du feu.

Vers la fin du siècle dernier s'éleva une discussion très-célèbre dans les annales de la science; elle enfanta deux écoles qui se disputèrent sur la question de prépondérance de l'eau et du feu dans la constitution du globe. Les *Neptuniens* eurent pour chef Werner, professeur à Freyberg; les *Plutoniens* se groupèrent en Angleterre autour de Hutton, et en France reconnurent pour maîtres Desmarets et Dolomieu. Une réaction devait naître contre l'exclusivité de ces deux doctrines; elle naquit en effet, et produisit la géologie moderne. Léopold de Buch, de Humboldt, MM. Cordier, Élie de Beaumont, Dufrénoy, etc., modifièrent les idées de leurs maîtres en ce qu'elles avaient de trop exclusif, et donnèrent pour base définitive à la science cette vérité que Buffon avait établie, à savoir, que les phénomènes géologiques ont pour cause soit l'action du feu, soit celle de l'eau, et que plusieurs d'entre eux sont dus à l'action combinée de ces deux agents.

Parallèlement à la géologie se développait une science, la paléontologie ou l'étude des fossiles, dont on peut trouver quelques traces dans les ouvrages d'Aristote, de Théophraste et de Strabon. Nous avons vu Léonard de Vinci reconnaître dans les coquilles enfoncées dans le sol l'enveloppe d'animaux qui avaient autrefois vécu, et réfuter avec force l'hypothèse absurde des jeux de la nature. Bernard de Palissy, Leibnitz avaient introduit dans la science la notion des espèces perdues ; Scheuchtzer avait publié un catalogue des poissons et des plantes fossiles qu'il avait recueillis dans les montagnes de la Suisse ; Buffon avait réuni dans ses *Époques* toutes ces vérités qui

Digitized by Google

servent de base à la paléontologie ; mais, il faut bien le dire, la critique de tous ces matériaux, leur étude comparée de laquelle pouvait résulter un corps de doctrine, n'avaient pas encore été faites lorsque Cuvier parut. « C'est à notre immortel Cuvier qu'appartient la gloire d'avoir, le premier, donné à la paléontologie l'importance qu'elle mérite. »

La seconde partie du livre de M. Cotteau est consacrée à l'étude des terrains et à leur classification. C'est un résumé très-bien fait de toutes les observations acquises à la science. Nous allons passer très-brièvement en revue tous les étages de l'écorce terrestre, et nous mentionnerons pour chacun d'eux les fossiles qui les caractérisent.

Le premier terrain, celui qui soutient tous les autres, est le *terrain primordial*. Il se compose de gneiss et de schistes. « Rien, pendant tout le cours de sa formation, n'indique que la nature organique ait fait son apparition. Les eaux, l'atmosphère, le sol lui-même étaient encore impropres au développement des animaux et des plantes. » Dans les diverses couches du *terrain paléozoïque* se trouvent les premiers vestiges des plantes et des animaux. Les algues et brachiopodes commencent la chaîne des êtres organisés que l'on rencontre à toutes les profondeurs dans l'épaisseur de la couche terrestre. Dans les quatre étages du terrain paléozoïque, les mollusques, les zoophytes, les trilobites sont en abondance. On y remarque cependant quelques poissons d'une organisation bizarre qui offre quelque analogie avec celle des reptiles, quelques insectes d'un genre voisin des scorpions, enfin quelques reptiles, « qui servent de point de départ à cette race gigantesque qui plus tard, et pendant si longtemps, devait établir sa redoutable souveraineté sur toutes les mers du globe. »

La période suivante, période de formation du terrain *triasique*, est surtout caractérisée par l'abondance des reptiles de l'ordre des sauriens. Les mollusques du genre ammonite se montrent pour la première fois. Dans la période suivante qui correspond au terrain *jurassique*, les ammonites deviennent très-nombreuses. Dans le dernier étage de ce terrain, l'étage portlandien, M. Cotteau a trouvé l'ammonite Autissiodorensis qui se rapproche beaucoup de l'A. Léopoldinus d'Orbigny. Les acéphales, les brachiopodes, les gastéropodes laissent dans chaque étage des espèces caractéristiques. Plusieurs espèces nouvelles de gastéropodes ont été trouvées par M. Cotteau dans l'étage corallien ; parmi elles citons la Nerinea Vauxiana, « fort jolie espèce, remarquable par des tours plans mar-

Digitized by Google

qués sur chacun de leurs bords, d'une saillie longitudinale très-distincte. Toute sa surface est ornée de stries longitudinales, fines, régulières, apparentes, au nombre de dix par tour. » Pendant l'époque jurassique, se développent les sauriens, et tous les êtres monstrueux dont l'organisation participe à la fois des reptiles et des poissons, ou bien des reptiles et des oiseaux. Ce sont les animaux que Cuvier a reconstruits par ses recherches sur les ossements fossiles. On s'accorde à placer à cette époque l'apparition des premiers mammifères, de l'ordre des didelphiens.

Pendant la formation du terrain *crétacé*, la faune s'enrichit de quelques types nouveaux. Les échinides, qui jusque-là n'avaient offert que quelques genres, se multiplient avec abondance ; les ammonites, parmi les mollusques, atteignent le maximum de leur développement ; les poissons se modifient dans leur organisation, et nous trouvons quelques genres voisins du saumon et des espadons ; les reptiles marins décroissent, et sont remplacés par d'autres genres qui disparaissent bientôt pour toujours. Seul, le crocodile, dont l'apparition date de cette époque, survit à tous ces reptiles gigantesques.

L'époque *tertiaire* voit se développer les mammifères et parmi eux les pachydermes, quelques carnassiers, des chauves-souris appartenant au genre vespertilio, des proboscidiens et des rongeurs dont les espèces sont perdues. Les mers présentent pour la première fois des traces de cétacés, les dauphins et les baleines. Les oiseaux tendent à se rapprocher de nos types actuels ; les reptiles nous offrent pour la première fois des ophidiens et des batraciens ; parmi les poissons nous trouvons des genres voisins de nos carpes ; les insectes, les crustacés, les échinides se développent ; enfin on peut dire qu'à la fin de l'époque tertiaire, la faune a beaucoup d'analogie avec celle qui aujourd'hui se trouve répandue sur le globe. La période tertiaire se termine par une terrible catastrophe, à la suite de laquelle disparait la presque totalité des animaux et des plantes, et lorsque le sol eut pris la configuration actuelle, après le trouble et l'agitation, l'homme paraît, et la période moderne commence.

Le prodrome qui suit l'introduction que nous venons d'analyser contient la classification de tous les mollusques fossiles du département de l'Yonne. M. Cotteau a enrichi les catalogues de *cent soixante-onze* espèces nouvelles inconnues avant lui. Il les a décrites en quelques lignes, mais il se propose d'en donner des descriptions plus complètes dans des travaux postérieurs. Je crois que plusieurs espèces que M. Cotteau considère comme nouvelles ont été consignées dans

Digitized by Google

les grands travaux d'Alcide d'Orbigny ; mais ce n'est pas le temps de commencer cette discussion ; aussi bien, ainsi que le fait remarquer M. Cotteau, « bon nombre d'espèces devront s'ajouter à ce prodrome ; quelques-unes, peut-être, auront à en disparaître à la suite d'un examen plus minutieux... » En terminant, remercions M. Cotteau de son premier travail qui doit être considéré comme « le point de départ, comme la base de ses études postérieures sur les mollusques fossiles de l'Yonne. »

Léopold Giraud.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE, par *M. G. Cotteau.* — Étage kimméridgien, chez Baillière. — Paris, 1856.

Avant de commencer la description des échinides fossiles de l'assise kimméridgienne du département de l'Yonne, M. Cotteau se pose cette question : Le calcaire à astartes qui sert de transition entre le coral-rag et le terrain kimméridgien doit-il être considéré comme faisant partie de l'étage corallien... ou bien faut-il le réunir à l'étage kimméridgien auquel il semble se lier si intimement? M. Cotteau, contrairement à l'opinion de quelques savants, entre autres MM. Leymarie et Raulin, pense qu'il est difficile de séparer nettement les calcaires à astartes du terrain kimméridgien. Il a étudié aux environs de Bar-sur-Aube, sur plusieurs points et avec soin, le calcaire à astartes, et il est porté à le regarder comme se rattachant à l'étage kimméridgien.

La difficulté que le géologue éprouve à déterminer sûrement la limite inférieure de l'assise kimméridgienne augmente lorsqu'il se propose d'en fixer la limite supérieure. Souvent il est impossible de trouver la transition entre ce terrain et celui qui lui est immédiatement supérieur, le terrain portlandien. Dans cette incertitude, quelques auteurs ont réuni l'étage portlandien à l'étage kimméridgien. M. Cotteau n'est pas de cet avis. Il pense qu'à défaut d'une transition bien établie entre les deux terrains, la comparaison des faunes peut donner la solution de la question : « Les deux faunes, tout en offrant quelques points de ressemblance, ne sauraient être confondues. »

L'assise kimméridgienne qui traverse du sud-ouest au nord-est le département de l'Yonne, et s'étend sur une largeur de plusieurs kilomètres, est formée de couches argileuses et de calcaires en général impropres aux constructions parce qu'ils se désagrégent au contact de l'air. La faune, riche et variée dans les pays voisins, le département de l'Aube, par exemple, est très-pauvre dans le département de l'Yonne. Les fossiles principaux qui caractérisent le terrain kimméridgien sont l'ostrea virgula, en grande quantité dans quelques endroits, les ammonites, les arches, les papopées, etc. ; les échinides, qui sont si abondants dans la période antérieure, se montrent à peine dans la période kimméridgienne.

Dans ses études sur les échinides fossiles du département de

Digitized by Google

l'Yonne, M. Cotteau a décrit en détail les espèces anciennes (de d'Orbigny, Desor, Leymarie, Agassiz, etc.) et les espèces nouvelles qu'il a découvertes. Sa méthode de description est excellente, et ce n'est pas le moindre mérite de son travail. Il donne pour chaque individu les dimensions, la forme; il recherche les rapports et différences de l'espèce avec celles qui lui sont le plus voisines; il indique la localité où le fossile a été trouvé, et finalement il donne l'explication des figures dessinées d'après les collections. On comprend qu'il soit impossible dans une courte analyse d'entrer dans les détails; cependant il est indispensable, pour faire connaître la manière de M. Cotteau, de citer au hasard un des paragraphes de son livre intitulé *Rapports et différences*, où, ainsi que je l'ai dit plus haut, il fait la discussion comparée de deux espèces voisines, dans le but d'en fixer les rapports et les différences.

A l'article Nucléolites icaunensis, Cotteau 1856, l'auteur, après avoir décrit l'espèce, ajoute : « Cette espèce est voisine du nucléolite clunicularis, et ne saurait être rapportée à aucun de ces échinides; elle se distingue du nucléolite clunicularis, si abondant dans les terrains jurassiques inférieurs, par sa forme plus allongée, plus épaisse sur les bords, moins conique, et surtout par la position de son sillon anal, qui s'arrondit à la partie supérieure et commence vers le milieu de l'espace compris entre le sommet et le bord postérieur, tandis que ce même sillon dans le N. clunicularis est aigu à la partie supérieure et très-rapproché du sommet. Elle s'éloigne également du nucléolite scutatus, dont la forme est moins oblongue, plus épaisse, plus carrée, moins rétrécie en avant, et dont le sillon anal, situé à peu de distance du sommet, entame plus profondément le bord postérieur. Sa forme générale rétrécie en avant, dilatée en arrière, la rapproche peut-être davantage du nucléolite goldfusii, mais elle s'en distingue certainement par sa forme plus allongée, ses aires ambulacraires plus larges et moins pétaloïdes, et surtout par son sillon anal plus étendu, s'ouvrant moins près du bord postérieur. — C'est à tort que M. Raulin mentionne cette espèce sous le nom de nucléolite elongatus; ce dernier est beaucoup plus allongé, plus aplati, et son sillon anal occupe tout l'espace compris entre le sommet et le bord postérieur. » C'est là un modèle de discussion paléontologique; il serait à désirer que certains auteurs s'en inspirassent. Ils éviteraient certainement ainsi de nombreuses erreurs causées par l'absence totale de critique.

Résumons le travail de M. Cotteau.

L'étage kimméridgien nous offre dans la région géologique de

Digitized by Google

l'Yonne vingt espèces d'échinides. Sur ce nombre treize sont spéciales à cet étage, sept se sont déjà montrées dans les couches coralliennes. Parmi ces vingt espèces d'échinides kimméridgiens, huit sont nouvelles et ont été découvertes par M. Cotteau : *quatre* hemicidaris, *un* pseudodiadema, *un* acrosalenia, *un* pygurus, enfin *un* nucléolite.

Les échinides disparaissent dans les terrains supérieurs au kimméridgien : « L'étage portlandien, dit M. Cotteau en terminant son travail, malgré sa puissance considérable, et bien que renfermant dans certaines localités, notamment aux environs d'Auxerre, une faune riche et variée, ne nous a offert jusqu'ici aucune espèce d'échinides. »

Léopold Giraud.

Digitized by Google

The Franks.... Les Francs depuis leur première apparition dans l'histoire jusqu'a la mort du roi Pépin, par *Walter C. Perry*, avocat du palais, docteur en philosophie de l'université de Gœttingue. — Londres, 1857, Longman et Cᵉ; Leipsick, T.-A. Weigel, XII. — 508 pages gr. in-8°.

Cet ouvrage n'est autre chose qu'un résumé des travaux antérieurs d'Eichhorn, de de Savigny, Lôbell, Waitz, Roth et Merkel; c'est un précis bien fait, vif et presque toujours exact. L'auteur n'est pas arrêté, entravé par la *solidité* de l'érudition allemande; il sait se dégager des détails et saisir l'ensemble; il joint au coup d'œil pratique des Anglais une prédilection pour les traits rapides et les vues générales; aussi devient-il aisé pour le lecteur de suivre son exposition sans trop s'apercevoir de la peine et du talent qu'elle a réclamés.

A la suite de deux tables généalogiques des Mérovingiens et des Carlovingiens placées en tête de l'ouvrage, on trouve (chap. I-VI) une exposition de l'histoire politique empruntée à Waitz (*Annonces scient. de Gœttingue*, 1858, p. 628 et suiv.) et assez heureusement résumée. Elle est suivie (chap. VII-IX) d'une histoire de la constitution intérieure, qui semblerait devoir commencer par la question essentielle de la loi salique ; cependant il n'en est parlé que dans le chapitre X. Le chapitre VII est tiré principalement de Waitz, dont le système est modifié par des extraits de Roth (liv. I); le chapitre VIII est emprunté à Roth (liv. II); le chapitre IX contient tous les résultats obtenus par Roth (liv. III et IV) sur la période dont traite l'auteur; Waitz, pour ces deux chapitres, reste au second plan. Le chapitre X est une combinaison de l'*Edition de la loi salique* de Merkel et de l'*Ancien droit des Francs saliens* de Waitz. L'ouvrage se termine, avec le chapitre XI, par un exposé des rapports religieux et ecclésiastiques. Tant que l'auteur s'arrête à un ouvrage isolé, il domine son sujet, ses reproductions sont heureuses; mais il se montre moins habile quand il sort d'un ordre d'idées circonscrit d'avance. Ainsi s'explique la place bizarre donnée à la partie qui concerne la loi salique. L'auteur sait sauver sans doute par les artifices de la forme la difficulté qui résulte de cette faute pour l'unité de l'exposition. Il se propose, si son livre est favorablement accueilli, de le faire suivre d'une histoire du temps de Charlemagne. S'il doit, comme dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux, s'appuyer sur une récapitulation sommaire des recherches allemandes, nous ne pouvons que souhaiter la mise à exécution de cette idée.

J. Larocque.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Quel est le roi de France appelé *Agdricus* dans les chartes du moyen age?

Il existait naguère, dans les archives de l'abbaye de Cluny, plusieurs chartes originales, sur parchemin, offrant une particularité singulière. Ces chartes, rédigées dans le Mâconnais et parfaitement authentiques, portaient toutes pour indice chronologique la formule suivante : « *Data per manum Bernardi..... annos regnante Agdrico rege.* »

Lambert de Barive, chargé par le gouvernement d'explorer les archives de Cluny, pour le bureau des chartes créé par le ministre Bertin vers le milieu du siècle dernier, envoya d'abord copie de deux de ces pièces au mois de février 1777, en les datant approximativement du milieu du dixième siècle, d'après la forme de l'écriture, et en demandant quel était le prince qu'on nommait alors *Agdricus rex.*

Cet envoi souleva une véritable polémique entre les principaux membres du bureau des chartes, qui ne pouvaient tomber d'accord sur l'attribution de ce nom étrange. M. Bertin demanda communication des originaux, afin qu'on pût bien s'assurer de l'exactitude de la lecture de Lambert de Barive. Les originaux furent envoyés à Paris, et il fut reconnu que la copie de ce dernier était très-fidèle. La discussion recommença donc de nouveau. On s'efforçait vainement de trouver, vers le milieu du dixième siècle, un prince auquel pût convenir le nom d'*Agdricus.*

Un membre du bureau fit un Mémoire pour prouver qu'il s'agis-

Digitized by Google

sait d'Albéric, comte de Mâcon, dont le nom, altéré par un notaire ignorant, aurait été mis à la place de celui du roi durant l'interrègne qui eut lieu en 936, après la mort de Raoul et avant le couronnement de Louis d'Outre-mer.

Un autre membre proposait de voir dans ce mot le nom de Henri, fils de Hugues le Blanc. « Il fut, disait cet érudit, le premier des ducs propriétaires de la Bourgogne, et il se pourrait que quelque rédacteur d'actes lui eût donné le titre de roi. Du Cange et la Nouvelle diplomatique ont remarqué que ce titre ne désignait pas toujours un prince jouissant de tous les droits régaliens. Suivant cette conjecture, on pourrait reculer l'époque des deux chartes à l'an 965, lorsque Henri parvint au duché de Bourgogne, de l'agrément du roi Lothaire, ou à l'an 987, lorsqu'il en obtint la propriété de Hugues Capet, son frère, devenu roi de France. »

M. de Brequigny, qui avait naturellement la haute main dans le bureau des chartes, n'acceptait qu'avec répugnance ces conjectures hasardées, et il en proposait une autre : « Si les synchronismes remarqués par M. Lambert de Barive, disait-il, pouvaient permettre qu'on reculât l'époque des deux chartes un peu au delà de l'an 1000, j'expliquerais la date *Agdrico rege* par *Henrico rege*, Henri, duc de Bourgogne, couronné roi de France du vivant de Robert, son père. On sait que le nom de Henri vient du Nord, où il se prononce *Erric*. Les Italiens ont dit *Errico* et *Arrigo;* les Anglais, *Harri*. On assure (1) que, dans les inscriptions du piédestal de la statue de Henri IV, sur le pont Neuf, on lit : *Errico IIII*, pour *Henrico IV*. A plus forte raison un rédacteur d'actes, à Mâcon, au commencement du onzième siècle, très-ignorant d'ailleurs, a pu écrire *Agdrico rege*, pour *Errico* ou *Henrico rege*, dans une charte où presque tous les mots sont estropiés. Selon cette conjecture très-simple, les deux chartes dont il s'agit sont, au plus tôt, de l'an 1027. »

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui corroborer le raisonnement de Brequigny à l'aide de documents tirés des mêmes archives et qui lui étaient inconnus.

Disons d'abord que les chartes copiées par Lambert de Barive avec la mention d'*Agdricus* sont au nombre de six, toutes du même

(1) Cette observation est singulière : il semble qu'au lieu d'émettre un doute à cet égard, M. de Brequigny aurait dû prendre la peine d'aller vérifier le fait en passant sur le pont Neuf. J'ignore si l'inscription de l'ancienne statue de Henri IV portait en effet *Errico;* mais je puis garantir que ce nom est ainsi écrit sur l'inscription que porte la seconde face du monument moderne ; inscription qui semble être la reproduction fidèle de l'ancienne.

Digitized by Google

notaire, Bernard, et portant la même inscription, qui ne diffère que par le jour et par le mois de la rédaction (1).

La première porte : « Sub die Dominico, mense januarii. »

La seconde : « Sub die Veneris, mense marci. »

La troisième : « Sub die Dominico, in mense marci. »

La quatrième et la cinquième : « Sub die Sabato, mense aprilis. »

La sixième : « Sub die Marci, mense maii. »

Il y a tout lieu de croire que ces actes ont été rédigés dans la même année, car ils concernent les mêmes parties : trois d'entre eux sont relatifs à des acquisitions faites par un certain Odon et sa femme Constance.

Lambert de Barive plaçait la rédaction de ces chartes vers le milieu du dixième siècle; mais il ne se fondait pour cela que sur la forme de l'écriture. Or on sait combien ce mode d'appréciation est peu certain. Un scribe a pu exercer pendant cinquante ans, et tenir, par conséquent, à deux siècles bien tranchés, en général, quant aux formes calligraphiques. Il est très-difficile, par exemple, de distinguer une écriture qui appartient à la fin du dixième siècle d'une autre qui appartient au commencement du onzième, et c'est le cas qui se présente ici.

Mettons d'abord hors de cause le comte Albéric, qui n'a jamais pu être qualifié de *roi* par un notaire quelconque, et n'a pu non plus jamais être appelé *Agdricus*.

Ce nom ne convient qu'à un prince appelé Henri, comme l'a fait remarquer Brequigny. C'est ce que démontre, au surplus, le Cartulaire A de Cluny, dans lequel on a inséré la deuxième de nos chartes, en substituant le mot *Heynricus* à celui de *Agdricus*. Or il convient de faire remarquer que le copiste de ce volume était presque contemporain du notaire rédacteur de l'acte, car les Cartulaires ont été transcrits par ordre de saint Odon (qui gouverna l'abbaye de Cluny de 994 à 1048), comme le constate le *proœmium* placé en tête. Ce copiste était parfaitement en état de connaître l'équivalent du mot *Agdricus*.

Il est vrai que l'acte en question a été inséré dans le Cartulaire de l'abbé Mayeul (ch. 283), qui gouverna l'abbaye de l'an 948 à 994, ce qui semblerait justifier la seconde conjecture, celle relative à Henri, duc de Bourgogne, fils de Hugues le Blanc. Mais ce fait est le résultat d'une simple erreur du scribe, qui a pris pour le nom de l'abbé celui du donateur, appelé également Mayeul. Rien dans l'acte ne

(1) Elles se trouvent à la Bibliothèque impériale dans la collection des chartes et diplômes provenant du bureau des chartes, t. XVII, fol. 68 à 73.

Digitized by Google

rappelle le gouvernement de l'abbé de ce nom. D'ailleurs le duc de Bourgogne, pas plus que le comte de Mâcon, n'a pu être qualifié de roi par un notaire, quelque ignorant qu'on le suppose.

Au reste, le Cartulaire de Cluny nous fournit d'autres preuves à l'appui de la conjecture de Brequigny. Nous trouvons dans le volume B deux autres chartes datées du règne d'un roi *Eric* et placées sous le gouvernement d'Odon, qui s'étend, comme nous venons de le voir, de 994 à 1048.

La première de ces chartes porte (n° 53) seulement : « Anno X regnante Eyco rege. Eldulfus scripsit. »

Le nom du roi est ici fort maltraité (*Eyco* pour *Eyrico*) ; mais il est parfaitement écrit dans la seconde charte (n° 639). Celle-ci porte : « Actum Cluniaco publice, regnante Eyrico rege..... Data mense augusti. Eldulfus, ad vicem cancellarii, recognovit. »

On voit que ces deux actes, qui se complètent l'un par l'autre, sont à peu près du même temps, puisqu'ils ont été écrits par le même notaire (Eldulfus). Or, la date, fixée d'une manière générale par le gouvernement d'Odon dans les deux chartes, est précisée, dans la première, par l'année du règne du roi : c'est aux environs de l'année 1040 qu'ils ont été écrits.

En résumé, de ce qui précède je crois pouvoir conclure que le roi *Agdricus* n'est pas autre que Henri Ier, fils de Robert II ; ce qui permet de circonscrire dans un intervalle de temps assez court la rédaction de nos six chartes. Afin de se rapprocher le plus possible de l'opinion de Lambert de Barive, Brequigny proposait de faire partir cet intervalle de l'an 1027, dans laquelle Henri fut couronné, du vivant de son père ; mais il n'est pas admissible qu'un notaire se fût alors contenté de nommer le fils tout seul dans des actes rédigés du vivant du roi Robert. Il me semble plus naturel de faire partir cette période de l'an 1031, date de l'intronisation de Henri, après la mort de son père, et de la fermer à la mort de l'abbé Odon, ou tout au plus à l'an 1060, fin du règne de Henri Ier.

AUG. BERNARD.

Digitized by Google

Croix de préservation placées sur les morts au moyen age en France et Angleterre (1).

Le Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France contient, tome III, page 306, une communication de M. l'abbé Cochet, relative aux croix d'absolution placées sur les morts au moyen âge en France et en Angleterre.

Quelques renseignements extraits d'un manuscrit du quinzième siècle peuvent venir à l'appui des notions si pleines d'intérêt fournies par M. l'abbé Cochet.

Un heureux hasard m'a fait rencontrer dernièrement en Bretagne, chez un brocanteur, un superbe livre d'heures du commencement

(1) Dans la séance générale du 23 mars 1857, le Comité, sur les conclusions d'un rapport de M. l'abbé Cochet, avait décidé l'impression du Mémoire de M. Alfred Ramé, sur les croix de préservation. L'étendue de ce travail et la nécessité de donner la priorité à de nombreux rapports sur les publications des Sociétés savantes n'ont pas permis de donner suite jusqu'à présent à la décision du Comité. Dans l'intervalle, M. l'abbé Cochet a publié en France et en Angleterre un Mémoire sur les sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, où il a cité de la manière la plus honorable, à l'appui de ses découvertes personnelles, le résultat des recherches de M. Ramé. Mais ces citations tout à fait sommaires, comme elles devaient l'être à l'égard d'un travail qui n'était pas encore tombé dans le domaine public, n'affaiblissent en rien l'intérêt que présente la publication du Mémoire de M. Ramé. Elles la rendent au contraire plus opportune et plus nécessaire.

Rapport de M. l'abbé Cochet, sur la communication de M. Ramé, lu à la section d'archéologie du *Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France*, le 16 mars 1857 (*Bulletin du Comité*, etc., t. IV, p. 39):

« La croix pattée, qui figure sur le suaire du défunt dans le curieux dessin tiré des *Heures* de Jean Talbot, rappelle singulièrement les croix d'absolution découvertes à Bouteilles de 1842 à 1856. C'est absolument la même forme; mais ce type, comme nous l'avons déjà fait observer, est celui de toute cette période, aussi bien pour les monnaies et les vitraux que pour les croix de cimetière et les croix de consécration. C'est pourquoi, sans m'arrêter à l'idée de croix d'absolution que la position et la forme pourraient faire naître, je considère la croix de la miniature anglo-française simplement comme la *croisière* qu'aujourd'hui encore on place sur les suaires, sur les bières et jusque sur le drap mortuaire qui recouvre le cercueil des morts. La *croisière* des *Heures* de Talbot reproduit une croix de Malte, ce qui était sans doute sa forme au quinzième siècle; celle que nous voyons de nos jours, quoique modernisée, conserve encore le type grec de la croix de Saint-André. »

« L'idée de préservation contre les possessions démoniaques, émise par M. Ramé, est fort acceptable, et dans mon Mémoire sur les croix d'absolution (*Bulletin du Comité*, t. III, p. 322-323), j'ai indiqué que cette pensée ressortait de la liturgie et des monuments eux-mêmes. » (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

du quinzième siècle, orné d'un grand nombre de miniatures et contenant des pièces de poésie pieuse en anglais et en français. Vérification faite des bannières déployées sur la première page, des insignes semés dans les encadrements, et du blason que porte la cotte des personnages, il a été reconnu que ce volume n'était autre que le missel du célèbre *Jean Talbot*, l'adversaire de la Pucelle d'Orléans, premier comte de Shrewsbury et de Westford, baron de Talbot, Strange, Blackmer, Furnival et Verdon, gouverneur d'Anjou et du Maine, grand maître d'Angleterre et maréchal de France par le bon plaisir du roi Henry VI, « tué enfin, en 1453, à la bataille de Castil- « lon, à la tête des troupes anglaises et à l'âge de quatre-vingts ans. » Les armes de sa seconde femme, Marguerite de Beauchamp, fille du comte de Warwick, se trouvant sur la première page, l'exécution du missel est certainement postérieure à l'année 1418, date du mariage. J'aurai sans doute d'autres occasions d'appeler l'attention du Comité sur ce précieux volume, curieux à divers titres; je ne veux aujourd'hui en extraire que les fragments qui peuvent se rapporter aux croix sépulcrales.

Une des miniatures qui accompagnent l'office des morts, et dont je joins un calque à ces notes, représente la déposition du corps dans un cercueil de bois faite au cimetière même, et sur le bord de la fosse, avant de descendre le cadavre dans la terre. Sur le linceul qui enveloppe le défunt, le peintre a représenté une croix pattée, assez voisine, sous le rapport de la forme, de celles de Bouteilles,

Digitized by Google

(*Bulletin du Comité*, III, p. 315), de couleur jaune, peut-être en métal doré, peut-être simplement en étoffe ou tracée au pinceau, car elle laisse apercevoir la couture du linceul. M. l'abbé Cochet, signalant des représentations analogues reproduites sur des monuments plus anciens, tels que les peintures du porche de Saint-Savin, et les vitraux de Bourges et de Chartres (*Bulletin*, III, p. 321, 322), les a expliquées au moyen des croix sépulcrales trouvées à Bouteilles, et citées comme un témoignage nouveau de la généralité de l'usage des formules d'absolution. En appliquant cette interprétation au manuscrit de Talbot, nous devrions reconnaître, dans la miniature actuellement soumise à l'examen du Comité, une croix d'absolution. Nous y trouverions la preuve que l'existence de cette coutume, dont M. l'abbé Cochet a trouvé des traces écrites ou figurées, depuis le onzième jusqu'au treizième siècle (*Bulletin*, III, p. 307), s'est perpétuée en Angleterre jusqu'au milieu du quinzième siècle, si l'on considère notre missel comme anglais. Il faudrait en dire autant de la France, si, comme je le suppose, ce livre a été écrit et exécuté pour la plus grande partie dans notre pays.

Mais convient-il de rattacher uniformément à l'idée d'absolution toutes les croix sépulcrales, tantôt épigraphiques, tantôt muettes, qui ont été trouvées dans tant de localités, ou qui sont figurées sur les monuments du moyen âge? N'est-il pas à propos au contraire de distinguer deux choses : en premier lieu la croix ayant, par sa simple forme et par le souvenir sacré qu'elle évoque, une valeur que le livre de Talbot va nous permettre de déterminer; en second lieu, l'inscription que porte accessoirement cette croix, et qui a un but variable suivant sa teneur. La croix sépulcrale a un sens, indépendamment de toute inscription : les croix muettes d'Edmund's Bury et de Bordeaux le prouvent. La croix sépulcrale épigraphique peut avoir un but indépendant de l'idée d'absolution ; les croix, qui ne portent qu'une date avec le nom du défunt, sont dans ce cas. J'ajouterai à ce propos un exemple peu connu à celui tiré par M. l'abbé Cochet du tombeau d'un évêque de Metz, mort en 1046. Une croix analogue à celle de Thierry fut trouvée au dix-septième siècle dans la tombe d'une comtesse de Bretagne, Constance, femme d'Alain Fergent. Quoique cette découverte ait fait alors le sujet d'une dissertation d'Hevin, avocat au Parlement de Bretagne, cette brochure est si rare (deux exemplaires connus, l'un dans la collection des Blancs-Manteaux, l'autre à la Bibliothèque de Rennes) qu'elle a tout le mérite d'une notice manuscrite.

Le 9 juin 1672, les ouvriers employés à creuser les fondations de la tour occidentale de l'église de Saint-Melaine de Rennes rencon-

Digitized by Google

trèrent un cercueil en maçonnerie se rétrécissant vers les pieds, et couvert de grandes pierres plates. Il contenait, outre un étui en cuir qui avait servi à renfermer le corps, un crâne, des débris de chevelure, des ossements « une étoffe de laine d'un tissu gros et malserré « de couleur brune qui paroist naturelle et sans teinture, et à la « place où devoit estre l'estomac une croix de plomb » de dix-neuf pouces de hauteur ainsi figurée par Hevin. J'indique entre guillemets les lettres restituées :

ANNO
AB INCAR
NATIONE
DNI MILL
ESIMO

[XCI]NDICTIONE XIII EPACTA [XXVIII]
[C]ONCVRRENTE VNO ID° AVGVSTI
OBIIT CONSTANTIA BRITANNIE

COMITIS
SA COMITIS
[A]LANI
[FER][1] GENS
CONJVX
NOBILISSI
MA VVIL
LELMI REG
IS ANGLO
RV̄ FILIA

(1) Je préférerais à la restitution d'Hevin celle qui rétablirait à la douzième ligne le mot [DE] GENS. Le surnom d'Alain dans les anciens textes est Hiranger ou Fergan

Digitized by Google

Des inscriptions analogues gravées sur de simples plaques de métal en forme de carré ou de parallélogramme ont été rencontrées à différentes reprises. Nous ne voyons pas non plus qu'en Orient la formule d'absolution, remise aux mains du défunt, soit écrite sur une matière présentant une forme spéciale. Mais quand ces indications ou ces formules ont été gravées sur une croix, à leur sens naturel et littéral vient s'ajouter une valeur inhérente à cette forme particulière de *substratum*.

La croix sépulcrale, soit muette, soit épigraphique, me paraît avoir essentiellement et par elle-même, dans les idées du moyen âge, une valeur de préservation. Que dans certains cas l'idée d'absolution soit venue se joindre à la précédente ; que dans d'autres le nom du défunt, la date du décès ait pris place sur le signe vénéré de la rédemption, ce sont des accidents qui peuvent, dans une classification rigoureuse, faire distinguer trois catégories de croix sépulcrales : croix préservatrices (Edmund's Bury, Bordeaux, etc.) ; croix absolutoires (Bouteilles, Chichester, etc.) ; croix nominales (Rennes, Metz, etc.). Mais l'idée génératrice de la coutume se puise toujours dans les vertus du signe de la croix. Les *Heures* de Talbot ne laissent à cet égard aucun doute. Elles contiennent des formules de prières qui sont le développement des deux inscriptions :

Crux Xrī triumphat.
Crux Xrī pellit hostem.

signalées par M. l'abbé Cochet sur deux croix d'Edmund's Bury. Comme ces prières me semblent le commentaire le plus naturel de la miniature placée un peu plus loin à l'office des morts, j'appellerai croix de préservation plus volontiers que croix d'absolution la croix déposée sur la poitrine du défunt. J'en dirai autant de toutes les peintures du même genre qui nous sont parvenues. En effet, tant qu'il est impossible de constater la présence d'une formule absolutoire, c'est à l'idée générale attachée au signe même, bien plutôt qu'à l'idée spéciale d'absolution, qu'il faut demander l'explication de la représention figurée.

Ci suivent les formules fournies par les *Heures* de Talbot :

« Ecce signum ✠ crucis. Fugite partes adverse, vicit leo de tribu « Juda, radix David, alleluia. Salvator mundi qui per sanguinem et « crucem tuam salvasti mundum, salva me hodie et in omnibus die- « bus vite mee + Agyos + O Theos + Agyos + Athanatos + Crux « Xpisti adiuva me + Crux Xpisti defende me + Crux Xpī exaudi

Digitized by Google

« me + Crux Xpī ab omni malo me libera + Crux Xpī salva me « omnibus diebus vite mee. Ihs autem transiens per medium illorum « ibat. — Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in « seculum. »

Autre formule préservatrice contre tous périls ; la croix et le signe de la croix y jouent le principal rôle ; à la fin sont exaltés les triomphes et les vertus de la croix. Ce serait aborder un autre ordre d'idées d'examiner les titres divers que le suppliant emprunte à toutes les langues pour adresser sa prière à Dieu ; ils sont tous également séparés par des signes de croix :

« Domine Ihu. Xpē, fili Dei, miserere mei et defende me N. famu- « lum tuum hodie et cotidie, omni nocte et omni tempore ab omni- « bus dampnis et perditionibus + Sother + Emmanuel + Sabbaoth « + Adonay + Panthon + Crathon + Thetragramaton + Yslky- « ros + Agyos + ymas + eleyson + O Theos + Athanatos + Al- « pha et Omega + Vermis + Vitulus + Leo + Ovis + Aries + « Agnus + Homo + Usyon (*sic*) + Scorpius + Primus + Novissi- « mus + Summus pater + Filius + Sother + Sanctus (1) + Trinus « + Creator omnium rerum + Deus sanctus + et eternus, princi- « pium, finis, salva me ab omnibus malis et adversitatibus. Amen. « — + Crux bona + Crux digna + Lignum super omnia ligna + « Me tibi designa + Redimens a morte maligna + Crux fugat omne « malum + Crux est reparatio rerum + Per crucis hoc signum fu- « giat procul omne malignum + Et per idem signum salvetur quo- « que benignum + Per signum crucis de inimicis nostris libera nos « Deus noster. Amen. — + Petrus + Paulus + Andreas + Johan- « nes + Jacobus + Philippus + Bartholomeus + Jacobus + Sy- « mon + Thadeus + Matheus + Marcus + Lucas + Johannes. + « Omnes sancti Dei, sint medicina mei, pia crux et passio Xpī. Amen. « — Cruci, corone spinee, flagellis, clavis, lancee, marmorei, felli, « spongie, laqueo, columpni, vesti purpuree et herbi harundini ho- « norem impendamus. Hec sunt vexilla regia, — per qua coronam « et gaudium habere in perpetuum firmiter speramus. — Adoramus « te Xpē et benedicimus tibi. R. Qui per sanctam crucem tuam re- « demisti mundum. »

La moins curieuse de ces prières n'est certes pas le *Talisman de la croix*, si je puis m'exprimer ainsi, que le vieux Talbot ne manquait jamais de réciter les jours de bataille, à en juger par l'état de la marge, et qui assurait au lecteur dévot la vie sauve et la victoire. Il suffisait même de le porter sur soi pour jouir des mêmes avantages,

(1) Le copiste a dû passer ici + Spiritus.

Digitized by Google

et ici par conséquent l'analogie avec les croix sépulcrales augmente encore. C'est un curieux monument de la foi naïve des plus terribles guerriers du moyen âge ; il est placé sous le glorieux patronage de Charlemagne.

« Hec est epistola Sancti Salvatoris, quam Leo papa transmisit « Karulo regi, dicens quod *quicumque secum portaverit*, vel in die « qua eam audierit vel legerit, illo die non eris (*sic*) interfectus ab « armis, ferro non occidetur, nec igne comburetur, nec aqua sub- « mergetur, nec malus homo, *nec diabolus*, *nec aliqua creatura ei* « *nocere poterit* die illo nec nocte illa. — Hec sunt verba — + « Crux Xpī est + Arma in vinculis + Crux Xpī + sit semper me- « cum. + Crux Xpī + semper te adoro. + Crux Xpī + est vera « salus. + Crux Xpī + superat gladium. Crux Xpī + solvit vin- « cula mortis + Crux Xpī + est veritas + Super crucem divinam « aggrediar iter + Crux Xpī impetit (impedit?) + Omne malum + « Crux Xpī dat omne bonum + Crux Xpī aufert penam eternam + « Crux Xpī salva me + Crux Xpī sit super me + ante me + post « me + Quia antiquus (inimicus?) ubi te videt te fugit. + In nomine « Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. »

En résumé, il me semble conforme aux croyances du moyen âge de considérer toute croix sépulcrale comme un moyen de défense et de préservation contre les attaques du démon et de ces êtres inconnus qui, peuplant les ténèbres, sont la cause des terreurs nocturnes. Après les avoir déposées sur la poitrine du défunt, les parents pouvaient dire, suivant les paroles du psalmiste : « Non timebis a timore « nocturno, a sagitta volante in die, a negotio perambulante in te- « nebris, ab incursu et dæmonio meridiano (XC, v, 56.). » Les termes du Talisman de la croix sont l'expression naïve de ces sentiments, et alors même que l'usage des formules sépulcrales d'absolution paraît abandonné, cette foi dans les vertus du signe de notre rédemption persistait entière. C'est la seule idée consignée sur les croix d'Edmund's Bury, les plus modernes de toutes celles signalées par M. l'abbé Cochet dans son intéressant Mémoire sur les croix d'absolution.

Alfred Ramé,
Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Académie du Gard, à Nîmes. — *Mémoires;* 1858-1859 (publié en 1859). In-8° de 342 pages, 4 planches.

— Compte rendu des travaux de l'Académie (année 1858), par M. *Nicot*, secrétaire perpétuel. 18 pages.

— Essai sur une inscription monumentale (découverte à Nîmes en 1739), d'après des documents nouveaux, par M. *Auguste Pelet.* 23 pages.

— Marcus Cicéron, étude antique, par M. *Maurin.* 83 pages.

— Etudes sur Maine de Biran, par M. l'abbé *Azaïs.* 26 pages.

— Usage qu'il faut faire dans la pratique du double système des valeurs qu'on obtient en résolvant l'équation du 4e degré, par M. *Ollive-Meinadier.* 6 pages.

— Récapitulation des observations météorologiques (année 1857), par M. *Ch. d'Hombres.* 3 pages.

Compte rendu des travaux de l'Académie (1859), par M. *Nicot.* 25 pages.

— Examen critique sur l'amphithéâtre de Nîmes, par M. *A Pelet.* 10 pages.

— Du portrait, par M. *J. Salles.* 43 pages.

— Poésies diverses, par MM. *Teulon* et *Bousquet*, Mme *Verdier-Allut* et M. *Jean Reboul.*

— Détermination de la courbe extérieure de l'amphithéâtre de Nîmes, par M. *Aurès.* 7 pages.

— Note sur quelques substances minérales du Gard, propres à être employées dans les arts, par M. *Plagniol.* 20 pages.

— Analyse de M. Sequi, président de l'observatoire du collége Romain, par *le même.* 19 pages.

— Observations météorologiques (1858), par M. *Ch. d'Hombres.*

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — *Recueil des travaux*, tome IX, 1859 ; deuxième partie. In-8° de 250 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, 1858-59, par M. *Ad. Magen*. 18 pages.

— Notice sur une inscription et un buste antique découverts à Aiguillon, par M. *Chaudruc de Crazannes*. 5 pages.

— Polyrrhénie, ville crétoise, par M. *Léon Thenon*. 14 pages.

— Notes sur l'état d'insalubrité des Landes de Nérac, par M. *Samazeuilh*. 11 pages.

— Essai sur l'anatomie des Mormyres, par M. *Louis Goux*. 9 pages.

— Rapport sur un Glossaire manuscrit de la langue vulgaire agenaise, par M. *A. Mouillié*. 14 pages.

— La rhythmique française d'après un *Essai* de M. J.-A. Ducondut, par M. *Ad. Magen*. 23 pages.

— Le Convive des morts, légende, par M. *J.-B. Goux*. 10 pages.

— Quelques mots sur le dynamisme humain et sur les qualites instinctives et superinstinctives des animaux, comparées à l'intelligence de l'homme, par M. *E. Marcadet*. 30 pages.

— Notice historique et archéologique sur la commune de Lamontjoie, par M. *E. Crozet*. 9 pages.

— Lutte musicale de Marsyas et d'Apollon, ou la flûte et la lyre, par M. *J.-A. Ducondut*. 19 pages.

— Poésies diverses, par MM. *A. Brun*, *J.-B. Goux* (3 pièces), *Jasmin* (2 pièces), *Prosper Noubel*, l'abbé *Marre* et *de Trenquelléon*.

— Tables générales des matières contenues dans la première série du *Recueil*.

Société académique de Maine-et-Loire. — *Mémoires*. V^e volume (travaux divers). Angers, 1859. In-8° de 248 pages.

— Notice sur la position de la station romaine Robrica, par M. *Boreau*. 18 pages.

— Notice sur un nouveau système de tables de logarithmes à cinq décimales, par M. *Bouché*. 24 pages.

— La médecine préventive, par M. le docteur *Ridard*. 15 pages.

— Notice sur une crypte découverte à Richebourg, près Beauveau, par M. le docteur *Ouvrard*. 5 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des pharmaciens d'Angers, par M. *Charles Mémère*. 30 pages.

— Analyse de l'ouvrage de Th. Browne, médecin anglais, intitulé : *Religio medici*, par M. le docteur *Dumont*. 34 pages.

— Du réalisme et de son influence sur la littérature contemporaine, par M. *Ch. Quris*. 24 pages.

— Etude sur Jean Bodin, 3e étude, par M. le président *N. Planchenault*. 47 pages.

— Procès-verbaux, rédigés par le secrétaire-général (M. *T.-C. Béraud*). 42 pages.

VIe volume (Travaux de la section des sciences physiques et naturelles), 1859. 335 pages.

Digitized by Google

— Catalogue raisonné des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de Maine-et-Loire, par M. *Boreau*. 212 pages.

— Observations sur un cas d'hybridité végétale, etc., par M. *Béraud*. 12 pages.

— Recherches sur l'attraction moléculaire, par M. *Bouché*. 1re partie. — 2e partie : Intervalles planétaires. — 3e partie : Intervalle gazeux. — 4e partie : Influence de la courbure des couches d'égale densité dans les actions mutuelles des molécules gazeuses. 105 pages.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches. *Mémoires* ; tome II, 1859. In-8o de 582 pages.

— Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches, par M. *Eug. de Beaurepaire*. 26 pages.

— Etude sur la poésie populaire en Normandie, et notamment dans l'Avranchin, par M. *Eug. de Beaurepaire*. 84 pages.

— La vierge de Staccony, par *le même*. 8 pages.

— Explication des mots *Per cultellum*, *cum missali*, etc., employés dans des chartes de donation au moyen âge, par M. *A.-M. Laisné*. 10 pages.

— Recherches archéologiques sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, par M. *G. de Clinchamp*. 8 pages.

— Essai sur la botanique populaire de Normandie et d'Angleterre, par M. *Ed. Le Héricher*. 44 pages.

— Flore populaire de Normandie et d'Angleterre, par *le même*. 54 pages. — Addition, 14 pages.

— Notice sur l'hospice d'Avranches, par M. *Ch. de Beaurepaire*. 102 pages.

— Notes sur les moulins à eau chez les Romains, par M. *G. Durand*. 12 pages.

— Les sermons de Maurice de Sully, d'après un manuscrit français de l'abbaye de Jumiéges, par M. *Eug. de Beaurepaire*. 22 pages.

— Notice sur l'abbé Fleurye, fondateur des institutrices dites Bonnes-Sœurs, dans le diocèse d'Avranches, par M. *A.-M. Laisné*. 12 pages.

— Notice biographique sur Mme de La Conté, par M. *L. de Tesson*. 15 pages.

— Essai géologique sur le département de la Manche, par M. *P. Bonnissent*. — Introduction. 24 pages.

— Notes diverses et rapports, par MM. *G. de Clinchamp*, *Ph. Loyer*, *Beautemps-Beaupré*, *Ed. Le Héricher*, *A.-M. Laisné* (4 notices). *L. de Tesson* (2 notices), *E. de Beaurepaire*.

— Histoire de la Société depuis 1856, par M. *Ph. Loyer*. 14 pages.

— Essai de traduction (en vers) de quelques odes d'Horace, par M. *Ch. Halley*. 15 pages.

— Poésies diverses, par M. *Em. Le Pelletier*.

Digitized by Google

Société dunkerquoise. — *Mémoires.* — 1858-1859. VIe volume. In-8° de 459 pages.

— Reconnaissance des voies locales existantes au cinquième siècle, par M. *Pigault de Beaupré.* 18 pages.

— Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth, par M. *Ottman.* 138 pages.

— Monographie de la rue David d'Angers, à Dunkerque, par M. *Raymond de Bertrand.* 118 pages.

— Eléments de trigonométrie loxodromique, suivis d'applications à la navigation, d'après M. L.-A. Gruneert, par M. *Terquem.* 52 pages.

— Trois voies romaines du Boulonnais, par M. *Cousin.* 24 pages.

— Promenades archéologiques, par M. *Thelu.* 5 pages.

— Observations météorologiques faites à Dunkerque pendant l'année 1858, par M. *Bobilier.* 4 pages.

Comité flamand de France à Dunkerque. — *Bulletin;* n° 17, septembre et octobre 1859. In-8° de 24 pages.

— Notice sur l'obituaire de l'ancien doyenné de Cassel, par M. *A. Bonvarlet.* 6 pages.

— Liste des chambres de rhétorique, d'après M. Diegerick. 2 pages.

— Table alphabétique des noms de lieux mentionnés dans l'inventaire des archives de la ville de Bailleul. 2 pages.

— Le curé Grimminck, par M. *Raymond de Bertrand.* 4 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire;* XIe année, n° 4; octobre 1859. In-8° de 32 pages.

— Communication de M. *E. Bouton;* Testament de Jehan Molinet. 7 pages.

— Biographies valenciennoises : Jeanne et Agnès de Hélin. — Joachim Tue-Pain, par M. *E. G.* (*Grar?*). 2 pages.

Société académique d'archéologie, sciences, et arts de l'Oise, à Beauvais. — *Mémoires.* — Tome IV (1re partie), année 1859. In-8° de 248 pages. Planches et vignettes.

Section d'archéologie.

— Les miracles de saint Eloi, *Li miracles de mesires sains Elois*, poëme du treizième siècle, publié, avec notice, par M. *Peigné-Delacourt.* 128 pages. Gravures sur bois.

— Notice sur Louis Graves, lue dans la séance de la Société académique du 22 août 1859, par M. *Danjou.* 29 pages.

— Notice sur le château de Sarcus, tel qu'il devait être en 1550, par M. *Houbigant.* 63 pages. Lithographies.

— Découvertes de monnaies des évêques de Beauvais, par M. *Ponthieux.* 10 pages.

Section des sciences naturelles.

Digitized by Google

— Rapport fait au nom de la commission de la Société chargée d'examiner la carte géologique du département de l'Oise, de M. Ant. Passy, par M. *Zoéga*. 4 pages.

— Pisciculture. — Rapport fait à la Société académique de Beauvais (sur la pisciculture en général, et sur l'établissement de pisciculture de Beauvais), par M. *Zoéga*. 8 pages.

— Observations météorologiques faites à Beauvais pendant l'année 1858. Udométrie et anémométrie, par M. *V. Lhuillier*. 6 pages et 1 planche.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — *Bulletin historique*; VIIIe année, 31e et 32e livraisons, juillet à décembre 1859. In-8° de 68 pages.

— Analyse des procès-verbaux des séances (janvier-avril 1859), par MM. *Henri de Laplane* et *Courtois*. 18 pages.

— Correspondance inédite des généraux de l'armée de l'empereur Charles-Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siége, prise et destruction de la ville de Thérouanne, en 1553, par M. *Albert Legrand*. 19 pages.

— Histoire abrégée du prieuré de Saint-Georges-lez-Hesdin ; communication de M. *Jules Le Glay*. 14 pages.

— Documents inédits relatifs à Jean de Feucy ; communication de M. *de La Fons baron de Mélicocq*. 5 pages.

— Cession de la prévôté de Watten à Gérard d'Haméricourt par le dernier prévôt ; — cession du monastère de Watten aux Jésuites anglais, en 1608 ; — communications de M. *L. Deschamps de Pas*. 9 pages.

— Notice du manuscrit 270 de la bibliothèque de Saint-Omer (ancien psautier), par M. *Henri de Laplane*. 2 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — *Mémoires* (classe des lettres), nouvelle série, tome VIIe, 1858-59. In-8° de 336 pages.

— Des peintures qui décorent les anciens manuscrits, par M. *L. Perrin*. 8 pages.

— Notice sur Boscary de Villeplaine, par M. *d'Aigueperse*. 10 pages.

— Histoire littéraire de Lyon, par M. *de La Saussaye*. 12 pages.

— Considérations sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Nantua, par M. *Valentin Smith*. 55 pages.

Société havraise d'études diverses. — *Recueil de publications*; 24e et 25 années, 1857-1858 ; Havre, 1859. In-8° de 541 pages.

— Résumé analytique des travaux de la 24e année (1857), par M. *A Béziers*. 18 pages ; — de la 25e année (1858), par M. *Rispal*. 16 pages.

— De l'extinction des procès ou l'amiable composition remplaçant l'arbitrage volontaire, par M. *Aldrick Caumont*. 88 pages.

Digitized by Google

— Essai sur la connaissance et sur la physionomie de l'univers, par M. *Dousseau*. 98 pages.

— De la première alimentation du nouveau-né, par M. *Bellevue*. 20 pages.

— Un nouveau chapitre aux Études sociales, hygiéniques et médicales sur les ouvriers employés aux travaux du port du Havre, par M. *Lecadre*. 20 pages.

— Philosophie médicale, causeries, par M. *Maire*. 48 pages.

— Jacques Dumé et Nicolas Dumé d'Aplemont, marins havrais, chefs d'escadres au dix-septième siècle, par M. *E. Borély*. 64 pages.

— L'archevêque Eudes Rigaut à Graville, par M. l'abbé *Lecomte*. 12 pages.

— Musée du Havre. — Projectiles russes et projectiles en grès. — Les clefs de Venise, par M. l'abbé *Herval*. 14 pages.

— Recherches sur le dernier sorcier et la dernière école de magie, par M. *J.-B. Millet Saint-Pierre*. 54 pages.

— Etude sur la philosophie d'Horace, par M. *Béziers*. 10 pages.

— Robert de Bois des Puits, légende brayonne, par M. *A. E. Pape*. 8 pages.

— Nécrologie du docteur Lucas-Championnière, par M. *Lecadre*. 14 pages.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre. — *Bulletin*; tome XII, 1858, n° 4. In-8° de 188 pages.

— Etudes sur les échinides fossiles du département de l'Yonne, par M. *G. Cotteau*. — Etage néocomien (suite). 36 pages.

— Observations stratigraphiques sur le terrain cénomanien de Seignelay (Yonne), par M. *Ed. Guéranger*. 7 pages.

— Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. *Dey*. 4e partie, âge contemporain. 93 pages.

— Un chroniqueur inédit des Annales de la ville de Sens (Jacques Rousseau), par M. *A. Challe*. 28 pages.

— Observations météorologiques faites à l'École normale d'Auxerre, pendant le 4e trimestre de 1858, par M. *Robin*. 7 pages.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon. — *Compte rendu des travaux* du 1er août 1858 au 1er août 1859, par le secrétaire, M. *Mignard* (Question d'Alésia, etc.). In-4° de 24 pages.

Société archéologique de Touraine, à Tours. — *Mémoires*, 1859, 1er et 2e trimestres. In-8°, ensemble 144 pages.

— Travaux de la Société.

— Notices sur les monuments religieux de la ville de Preuilly (Indre-et-Loire), par M. *J.-X. Carré de Busserolle*. 30 pages.

— Climat de la Touraine au sixième siècle, par M. l'abbé *Chevalier*. 14 pages.

— Travaux de Saint-Julien (à Tours), par M. le comte *de Galembert*. 18 pages.

Digitized by Google

— Restauration de Saint-Julien, par M. *Ch.-L. Grandmaison.* 5 pages.

— Diverses autres notices d'histoire locale.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Commission archéologique de Maine-et-Loire. — *Répertoire archéologique de l'Anjou;* années 1858-1859; Angers 1859. In-8° de 320 et 47 pages.

— Notice historique sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, par M. l'abbé *Chevalier.* 32 pages.

— Observations liturgiques et iconographiques sur un livre d'heures du quinzième siècle, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault.* 9 pages.

— Nouvelles archéologiques, novembre et décembre 1858, janvier à mars 1859, par M. *Godard-Faultrier.* 45 pages.

— Le château, la terre, le prieuré et les chapellenies de Boumois, par M. *X. Barbier de Montault.* 33 pages.

— Rapport sur l'Exposition archéologique de 1858, par M. *Godard-Faultrier.* 26 pages.

— Monuments gaulois de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, par *le même.* Préliminaires.

— Arrondissement d'Angers. 36 pages.

— Le cardinal d'Estouteville, bienfaiteur des églises de Rome, par M. *X. Barbier de Montault.* 29 pages.

— Restauration de l'église de la Trinité à Châteaugontier, par M. *Brunetière.* 9 pages.

— Divers Rapports et Notes archéologiques, par MM. *A. Bourdeille*, *Godard-Faultrier*, l'abbé *Tardif*, *Lecoy*, *A. Lemarchand* et *Barbier de Montault.*

— A la fin du volume, Catalogue de l'Exposition archéologique de 1858. 47 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal;* 1859, n° 11. In-8° de 12 pages.

— Notice sur la découverte de cinq compèdes ou entraves de l'époque romaine, par M. le comte *de Widranges.* 4 pages.

Société de l'industrie minérale, à Saint-Etienne. — *Bulletin*, tome IV, 4e livraison, avril, mai, juin 1859. In-8° de 232 pages.

— Notices et Notes diverses, par MM. *Baure*, *Harmet*, *Maurice*, *Marsaut* et *Leseure.*

— Notes et Correspondances : MM. *Lardy*, *L. Gruner* et *Estaunié.*

— Prix courants des charbons, fers, fontes et métaux, au 30 septembre 1859.

Société des sciences médicales de la Moselle, à Metz. — *Exposé des travaux;* année 1858. Metz, 1859.

Digitized by Google

— Discours du président, M. le docteur *Isnard*, sur les Sociétés savantes, et particulièrement sur l'histoire de la Société des sciences médicales de la Moselle. 37 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, année 1858-1859, par M. le docteur *V. Michaux*, secrétaire général. 13 pages.

— Rapport fait à la Société sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz, pendant l'année 1858, par M. le docteur *Degott*. 35 pages.

— Mémoire en réponse à la question de prix ainsi conçue : *Comparer les différents modes de traitement du* Rhumatisme articulaire aigu, *etc.*, par M. le docteur *Léon Bonnetat*, de Grisolles. 27 pages.

— Divers autres Mémoires, par MM. les docteurs *Didion*, *Dufourcq*, *Warin*, *V. Saunois* et *Petitgand*, de Gorze.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin*, n° 149 (novembre 1859). In-8° de 108 pages. 2 planches.

— Mémoire sur l'essai des huiles de fabrique, par M. *Cailletet*. 12 pages.

— Mémoire sur les travaux d'endiguement des lacs de la vallée d'Orbey. 8 pages.

— Notes diverses et Rapports présentés par MM. *Schützenberger*, *Schæfer*, *Carlos Kœchlin*, *Salvétat*, *D. Dollfus fils*, *H. Ziegler*, *E. Burnat*, *Ch. Thierry-Mieg fils*, *Jundt*, *G. Dollfus*, *Ph. Becker*, *J. Kœchlin-Dollfus* et *E. Zuber*.

Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France a Notre-Dame d'Embrun (Hautes-Alpes), par M. *Ad. Fabre*. Grenoble, 1859, 1 brochure in-8°.

Lichens des environs de Cherbourg, par M. *Auguste Le Jolis*. (Extrait du tome VI des *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg*.) Paris et Cherbourg, 1859. In-8° de 108 p.

Revue d'Aquitaine, publiée à Condom (Gers), 1859, n° 12. In-8° de 24 pages.

— De quelques édifices du diocèse d'Auch, par M. l'abbé *Canéto* (5e article).

— Histoire littéraire de la Gascogne. — Gérard Imbert, par M. *L. Couture*.

Même revue, n° 13. 24 pages.

— Histoire littéraire de la Gascogne. — Gérard Imbert, par *le même* (suite et fin).

— Lettres de M. *Faugère-Dubourg*.

— Des jugements littéraires de Montaigne, par M. *J.-F. Bladé*.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE L'ANJOU, par M. *A. de Soland*, à Angers. In-8° (2 feuilles d'impression par livraison), 7e année (*lire* 6e année).

Numéro 1 :

— Recherches héraldiques, 25 pages, 1 planche.

— Les ardoisières d'Angers, 1er article, 7 pages.

Numéro 2 :

— Les ardoisières d'Angers (suite).

— Les corporations d'Angers. — Les maîtres bouchers. 19 pag., 1 planche.

Numéro 3 .

— Les ardoisières (suite).

— Les religieuses du Ronceray.

— L'église Saint-Martin. 1 planche.

— Les corporations d'Angers. — Les crieurs de vin.

— La prison d'Angers.

— Les écoliers de l'Université.

Numéro 4 :

— Les ardoisières (suite et fin).

— La cheminée de l'hôtel de Lancreau (à Angers). 1 planche.

— Translation du cœur du roi Henri IV à la Flèche.

Numéro 5 :

— Biographie : le P. La Mésangère.

— Diverses Notes historiques relatives à la ville d'Angers. 1 planche.

Numéro 6 :

— Jetons municipaux. 1 planche, 23 pages, 1 planche.

— Notes historiques diverses.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Programme des prix proposés pour 1861 *et* 1862.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1861.

1°

Un prix de 300 *fr.*

Pour la détermination de la chaleur latente de vaporisation de l'alcool, de l'éther, du chloroforme, et du sulfure de carbone à différentes températures.

2°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination de degré en degré et de 0 à 10 atmosphères de la force élastique des vapeurs d'alcool, d'éther, de chloroforme et de sulfure de carbone.

3°

Un prix de 500 *fr.*

Pour une modification dans la construction des chaudières à vapeur qui, sans en augmenter trop sensiblement le prix, sans en réduire la durée et sans en rendre l'usage ni plus incommode, ni surtout plus dangereux, permettrait un meilleur emploi du combustible, et réaliserait une économie de 20 °/₀ sur les conditions du chauffage actuellement en usage.

4°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un condenseur par surface, dont le prix n'excéderait pas notablement celui du condenseur ordinaire, et dont l'usage permettrait d'alimenter les générateurs presque exclusivement avec l'eau distillée résultant de la condensation.

Digitized by Google

5°

Un prix de 300 *fr.*

Pour un Mémoire sur les avantages et les inconvénients qu'offre l'emploi des divers systèmes de métiers à tisser les draps.

L'auteur devra s'appuyer sur les données fournies par l'expérience.

6°

Une grande Médaille d'or, frappée au nom du lauréat.

Pour la préparation en grand de l'oxygèneodorant, et son application économique dans l'industrie du blanchiment, en remplacement du chlore.

7°

Un prix de 300 *fr.*

Pour une analyse des principes immédiats des goudrons de bois et de houille, ou du moins un aperçu quantitatif de ces substances, en recherchant si quelques-unes d'entre elles pourraient, comme la créosote, l'alcool méthylique, etc., avoir une application utile en industrie ou en médecine.

8°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur d'un appareil fumivore peu coûteux, facile à appliquer aux fourneaux ordinaires sans en changer les dispositions, et à l'aide duquel on obtiendrait couramment une vaporisation de 7 kilogrammes d'eau, à la température initiale de + 15° par chaque kilogramme de charbon brûlé.

Les expériences devraient être faites sur une chaudière cylindrique à bouilleurs, et avec du charbon de qualité dite *tout venant.*

9°

Un prix de 300 *fr.*

Pour un traité sur l'art d'établir, dans les constructions particulières et dans les édifices publics, les meilleurs appareils de chauffage.

L'auteur devra s'attacher principalement à se mettre à la portée des personnes qui, dépourvues de connaissances théoriques, sont cependant appelées fréquemment à construire des appareils de ce genre. Toutefois, comme les notions et les principes scientifiques tendent chaque jour à se vulgariser davantage, il sera convenable de justifier, d'une manière concise, les motifs qui auront déterminé dans le choix des méthodes ou systèmes de chauffage.

On s'attachera à faire ressortir les avantages économiques qui pourront résulter, suivant les circonstances, des divers modes adoptés, mais aussi, et la Société croit devoir insister sur ce point, il sera indispensable de donner des détails étendus sur les dispositions

*

Digitized by Google

à prendre pour le renouvellement graduel et régulier de l'air dans les appartements où les appareils seront établis. En un mot, la question devra être traitée au double point de vue de la salubrité et de l'économie.

Prix Bouctot (1).

Une Médaille d'or de 800 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire ayant pour titre : *Examen critique de tous les moyens employés pour éviter les incrustations dans les chaudières à vapeur.* On devra rechercher, dans la nature même des eaux, les causes pour lesquelles les divers procédés connus réussissent dans certaines localités, et sont inefficaces dans d'autres contrées.

L'auteur devra donner une indication des substances à employer de préférence dans les différentes localités du département de la Seine-Inférieure, suivant la nature des eaux qui alimentent les usines.

Les analyses de M. Girardin pour l'arrondissement de Rouen, celles de M. Marchand pour les arrondissements du Havre et de Dieppe, complétées par des recherches personnelles à chaque concurrent sur les principales sources ou nappes d'eau du département, devront servir de base au travail que la Société met au concours.

Prix qui seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1862.

1°

Un prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un nouveau procédé pour empêcher les dépôts des chaudières à vapeur, quelle que soit la nature des eaux d'alimentation, soit en épurant préalablement ces eaux, soit en liquéfiant la vapeur utilisée dans des condenseurs par surfaces, de manière à n'employer que des eaux distillées, soit en forçant les dépôts à ne se faire que dans un appendice facile à nettoyer, soit, enfin, par tout autre moyen.

Ce procédé devrait être applicable aux chaudières tubulaires ou à carneaux intérieurs, sans nuire aux avantages de vaporisation qu'elles présentent, et le prix d'établissement devrait en être tel, qu'il y ait un avantage réel à l'adopter.

(1) Le prix Bouctot n'ayant pas été décerné en 1859, la Société a doublé la valeur du nouveau prix proposé pour l'année 1861, les nombreuses analyses, auxquelles les concurrents devront se livrer pour résoudre la question justifiant la plus haute valeur de la récompense promise.

Digitized by Google

2°

Un prix de 500 *fr.*

A l'auteur d'un perfectionnement dans la construction des machines à vapeur, dont le résultat réduirait la consommation à 1 kilog. 10 de charbon par heure et par cheval, avec la condition que la vapeur serait fournie par une chaudière cylindrique à bouilleurs ; que le charbon brûlé serait de bonne qualité ; et que la force serait mesurée sur l'arbre du volant.

3°

Prix de 500 *fr.*

A l'inventeur d'un appareil qui, sans nuire à l'emploi qui pourrait être fait de la vapeur, compterait la quantité, soit en poids, soit en volume, d'eau transformée en vapeur par un générateur.

Cet appareil devrait fonctionner avec exactitude, quelle que fût la tension de la vapeur dans la chaudière ; il indiquerait constamment le nombre d'unités vaporisées, et pourrait continuer sa marche pendant une semaine au moins avant de revenir à son point zéro. Il devrait être fermé et construit de manière qu'il ne fût point possible de modifier ses indications.

Son prix de vente devrait être tel, qu'il pût être généralement adopté.

4°

Un prix de 300 *fr.*

A l'auteur du meilleur Mémoire sur la construction des fourneaux de chaudières à vapeur, sur les dimensions qu'il convient de donner pour obtenir de bonnes conditions économiques de consommation, aux foyers, aux grilles, aux carneaux, aux surfaces exposées au feu, et aux cheminées ; le tout par rapport à la quantité de combustible à brûler et d'eau à vaporiser.

Ce Mémoire devrait être basé plus particulièrement sur des données résultant d'expériences.

5°

Un prix de 300 *fr.*

A l'inventeur d'un manomètre qui inscrirait d'une manière permanente la pression de la vapeur dans un générateur, et donnerait, au bout d'une période qui pourrait durer au moins une semaine, un tracé indiquant les différentes tensions de la vapeur et leur durée, tracé au moyen duquel la pression moyenne pourrait toujours être déterminée.

Cet instrument devrait être fermé et construit de manière à ce qu'il fût impossible au chauffeur d'en influencer ou d'en modifier les indications.

Il devrait être livré à l'industrie pour un prix qui ne dépasserait pas 150 fr.

Digitized by Google

6°

Un prix de 300 *fr.*

Pour la détermination du rapport qui existe entre la force d'une machine à vapeur, constatée sur les cylindres au moyen de l'indicateur Mac Nauth, et celle que l'on mesure sur l'arbre volant, ou, en d'autres termes, apprécier la force qui est absorbée par le frottement des diverses pièces de la machine à vapeur.

7°

Une grande Médaille d'or.

Pour l'établissement d'une machine à air chaud, applicable à l'industrie et à la navigation, et présentant des résultats économiques notables.

8°

Une grande Médaille d'or.

Pour l'extraction du soufre, ou de l'un de ses composés utiles à l'industrie, des sulfates naturels, particulièrement des sulfates de chaux et de baryte, dans des conditions qui permettent de livrer ce produit à l'industrie au même prix que le soufre de Sicile.

9°

Un prix de 500 *fr.*

Pour la détermination des conditions dans lesquelles il faut opérer pour obtenir, d'une manière constante, par l'action du bichromate de potasse sur la naphtaline, la matière colorante rouge que Laurent a désignée sous le nom de *carminaphte.*

On devra, pour compléter cette étude, comparer, suivant les indications de Gerhardt, la composition de cette couleur avec l'alizarine, et en essayer l'application à la teinture.

Nota. — On pourra consulter la *Chimie organique* de Gerhardt et les *Mémoires* de Laurent.

10°

Une grande Médaille d'or.

Pour l'application économique du gaz hydrogène à l'éclairage.

Prix Bouctot.

Une Médaille d'or de 400 *fr.*

Pour une étude complète des différents modes de distribution de la vapeur, en donnant, dans chaque cas, la méthode graphique ou analytique permettant de déterminer les dimensions du ou des tiroirs, et le tracé des excentriques qui les conduisent.

Nota. — On n'a étudié jusqu'à présent cette question que dans des cas particuliers ; la Société pense, qu'envisagée sous ce point de vue plus large, la solution du problème sera d'une grande utilité.

Digitized by Google

Conditions générales.

Avant le 1er *avril* en 1861 et en 1862, les concurrents devront se faire inscrire chez le président de la Société, et lui remettre les notes et pièces justificatives à l'appui de leurs travaux.

Si le sujet de prix ne comporte qu'un ouvrage écrit, cet ouvrage devra être envoyé au président avant les époques ci-dessus indiquées, et porter en tête une épigraphe répétée sur l'enveloppe cachetée d'un billet, lequel contiendra le nom et la demeure du concurrent.

Tout Mémoire portant nom d'auteur serait refusé.

A mérite égal entre les concurrents, le prix est partagé. Quelquefois même la Société décerne des récompenses aux travaux d'un certain mérite, bien qu'ils n'aient pas été jugés dignes du prix.

Les concurrents conservent la propriété absolue des objets soumis au concours ; la Société ne demande même pas à connaître leurs secrets; cependant, lorsque ces objets sont des ouvrages écrits, les manuscrits déposés ne peuvent être rendus dès qu'ils ont été l'objet d'un rapport à la Société, mais les auteurs peuvent toujours en prendre copie, faire imprimer, etc.

Société d'Émulation de Cambrai.

Programme des questions mises au concours de 1860.

La Société d'Emulation décernera, s'il y a lieu, au mois d'août 1860, une Médaille d'or ou d'argent ou une Mention honorable à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'une des questions suivantes :

Architecture rurale.

Quelles sont, au point de vue de l'hygiène des hommes et des animaux, les améliorations à apporter dans les constructions rurales du nord de la France?

Le travail demandé par la Société devra être accompagné des plans et des coupes des diverses constructions et avoir pour objet depuis les plus petites habitations jusqu'aux fermes d'une exploitation de dix hectares.

Archéologie.

Quelles étaient les délimitations de Cambrai à l'époque où Chlodion détruisit les Romains qui l'habitaient?

En retrouve-t-on aujourd'hui quelques vestiges?

A-t-on trouvé des dessins *palimpsestes* dans les manuscrits des diverses bibliothèques de la France ?

Quel est le caractère de ces dessins et à quelle époque remontent-ils?

Quels sont, d'après les manuscrits des mêmes bibliothèques, les œuvres les plus remarquables des imagiers du moyen âge?

Digitized by Google

Ethnographie.

Quels sont les principaux abus qu'il faudrait faire disparaître de notre société moderne, pour qu'elle soit à la hauteur de la réputation de civilisation dont elle jouit ?

En plaçant cette question sous le titre *Ethnographie*, nous indiquons suffisamment que c'est dans les mœurs de la société qu'il faut rechercher les abus à signaler.

Les pratiques superstitieuses dans les villes et dans les campagnes, l'ivrognerie, les orgies du carnaval, les trivialités des parades de saltimbanques, la latitude laissée au vice, et le nombre, malheureusement trop considérable, d'abus qui tendent à dégrader l'humanité, sont nécessairement du domaine de cette question.

Philologie.

Quels sont les plus anciens monuments du patois ou du dialecte vulgaire de l'ancien Cambresis ?

Quelles ont été ses altérations depuis le treizième siècle ?

Quelles sont ses analogies avec la langue romane et la langue espagnole ?

A quelle époque a-t-il cessé d'être la langue usuelle ?

Histoire.

Quelles sont, dans le nord de la France, les chapelles auxquelles on continue d'aller en pèlerinage ?

A quelle époque ces pèlerinages ont-ils lieu ?

Quelles vertus leur attribue-t-on ?

Le travail demandé devra être précédé d'une énumération sommaire des principaux lieux de pèlerinage de la France et des pays voisins.

Philosophie morale.

Quel est, quel devrait et quel pourrait être le rôle du médecin dans la famille en général et particulièrement dans la classe ouvrière ?

Quel est aujourd'hui l'esprit qu'il faut avoir dans le monde ? Quelles sont, dans le monde, les bonnes et les mauvaises manières ? Faut-il regretter, ce que l'on estimait tant au dix-septième siècle, l'art de badiner avec grâce et de faire quelque chose de rien ? Le monde a-t-il perdu toutes les ridicules expressions et tous les mots aventuriers qu'il regardait alors comme son idiome naturel ? Doit-on n'y considérer que comme une exception ceux qui parlent un moment avant que d'avoir pensé ? Les manières polies y donnent-elles toujours cours au mérite ? La province a-t-elle encore les mêmes travers ? La moquerie a-t-elle cessé d'y être une preuve de l'indi-

Digitized by Google

gence de l'esprit? N'y voit-on plus de ces gens qui blâmaient sans cesse et qui par cela seul qu'ils n'étaient contents de personne, n'y rencontraient personne qui fût content d'eux?

Littérature.

Quelles seraient les mesures à prendre pour ramener les auteurs dramatiques à leur mission, qui est de ne récréer qu'à la condition de moraliser et d'instruire?

Quels sont les chants populaires du nord de la France dont on retrouve les paroles dans les anciens recueils de musique?

Quels sont ceux que la tradition nous a conservés et sur quels airs nous les a-t-elle transmis?

Ces airs devront être notés et accompagnés d'un commentaire propre à faire connaître comment et dans quelles circonstances on les chantait.

Poésie.

La Société continue de laisser indéterminés l'étendue des pièces à couronner ainsi que le choix des sujets qui pourront être traités dans les différents genres.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent parvenir au président de la Société avant le 1er juillet, et chacun doit porter une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société des archives historiques de la Gironde. — Une Société des archives historiques du département de la Gironde s'est formée récemment à Bordeaux. Elle a pour objet de publier le plus grand nombre possible de documents inédits relatifs à l'histoire des anciennes provinces qui ont contribué à former le département de la Gironde.

La première partie du tome Ier des publications de cette Société vient de paraître, et le prospectus qui se trouve imprimé en tête de ce volume nous donne lieu d'attendre de cette entreprise d'utiles résultats. Les pièces imprimées à la suite de ce prospectus sont un spécimen et en même temps le commencement des *Archives historiques*. Chaque pièce est précédée d'un sommaire exact et complet qui permet de vérifier d'un coup d'œil la nature et le degré d'utilité des renseignements qu'elle contient. Nous avons remarqué dès les premières pages de ce recueil un certain nombre de documents curieux tirés des Archives de l'Empire, de la Bibliothèque impériale, des Archives du département de la Gironde et de celles de la mairie de Bordeaux, des Archives royales d'Angleterre, du Musée britannique et de plusieurs collections particulières. Il sera rendu compte ultérieurement dans la *Revue* des premiers travaux d'une association qui nous paraît tout à fait digne d'encouragement.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, a Amiens. — *Prix décerné.* — Dans sa séance du 13 mars, la Société des Antiquaires de Picardie, sur le rapport de M. H. Dusevel, un de ses membres, a décerné une mention très-honorable à M. Hip. Cocheris, de Paris, pour son *Histoire de la maison de Templiers de Puisieux, sous Laon.*

D'après le programme, le sujet mis au concours par la Société était le suivant : *Faire l'histoire d'une ou plusieurs des maisons de Templiers qui ont existé en Picardie.* Le prix, fondé par feu M. Auguste Leprince, d'Amiens, consistait en une médaille d'or de 500 fr. « L'auteur de l'*Histoire de la maison de Templiers de Puisieux, sous Laon*, aurait obtenu cette médaille, a dit M. H. Dusevel, s'il eût donné plus de développements à certaines parties de cette histoire, et s'il n'eût commis quelques omissions, en parlant des *Templiers de Picardie*, partie d'ailleurs remarquable de son travail, auquel M. Dusevel a donné de justes éloges. »

Erratum. — N° d'avril, page 509, ligne 4 en partant d'en bas, lisez : *une serve*, au lieu d'*une terre*.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 2 avril 1860.

Présidence de M. Guigniaut, membre de l'Institut.

La section a reçu de M. Morand la notice et les remarques qui doivent accompagner l'opuscule inédit de Guyart des Moulins, dont M. V. Le Clerc a proposé l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*. — Renvoi à M. Le Clerc.

M. Planchat, maire de Bourges, a communiqué au ministère, suivant le désir exprimé par le Comité, un manuscrit de la bibliothèque de Bourges, qui contient la relation envoyée par Louis XI en Italie pendant les années 1478 et 1479. — Renvoi de ce manuscrit à M. Huillard-Bréholles.

M. Rathery est prié d'examiner des extraits des registres de la ville d'Amiens adressés au Comité par M. Dusevel, membre non résidant. Ces comptes sont relatifs à la joyeuse entrée des roi et reine de France à Amiens, au mois de juin 1517.

M. l'abbé André, correspondant, a adressé les copies de deux lettres concernant la réunion de la principauté d'Orange à la France (mars 1703) ; elles sont écrites au comte de Grignan, gouverneur de Provence, l'une par Louis XIV, l'autre par le secrétaire d'Etat de Torcy. — Renvoi à M. Pierre Clément.

Une copie du testament de Louis d'Anjou, bâtard du Maine et seigneur de Mézières en Brenne (mars 1488, v. st.), a été transmise

Digitized by Google

par M. Marchegay, correspondant. — Renvoi à M. de La Villegille.

La section prie M. Laferrière d'examiner une communication de M. l'abbé Robin, qui a envoyé des extraits d'un règlement dressé, au mois de mars 1398, par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, pour l'administration des salines de Salins.

M. Ferry, archiviste, chargé de la rédaction de l'inventaire des archives d'Epinal, a adressé copie d'une charte en date du 23 mars 1387, par laquelle Raoul de Coucy, évêque de Metz, confirme les priviléges de la ville et des habitants d'Epinal. — Renvoi à M. Tardif.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, offre pour les archives du Comité, deux titres originaux du quinzième siècle, en parchemin : par le premier, en date du 14 décembre 1407, Pierre Guyot, prêtre, fait élection de sépulture dans l'église Sainte-Croix de Loudun, fonde des messes et lègue pour cet effet au chapitre des rentes en blé et en argent. L'autre acte, en date du 20 septembre 1498, est également une fondation d'obits. Pierre Fermer, prêtre et chanoine de Poitiers, donne au chapitre une rente de deux setiers de froment, sous condition de dire trois messes anniversaires, etc. — Remercîments et dépôt aux archives.

M. Alfred Maury fait hommage au Comité du rapport qu'il a lu le 16 décembre 1859, à la seconde assemblée générale annuelle de la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1859. — Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. Bellaguet, Desnoyers, Jourdain, Rathery, Clément et Delisle, pour rendre compte des travaux d'histoire et de philologie contenus dans les Mémoires de plusieurs Sociétés savantes. (Société d'émulation de Cambrai ; Société de statistique de Marseille ; Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille ; Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; Académie impériale de Reims ; Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Société des antiquaires de Normandie.)

La section se forme ensuite en comité secret pour dresser la liste des Sociétés qu'elle proposera à Son Exc. comme dignes de recevoir une subvention de l'Etat (art. 15 de l'arrêté du 22 février 1858, relatif à l'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes). M. Bellaguet donne lecture de la liste qui a été préparée par la commission nommée dans la dernière séance. M. le rap-

Digitized by Google

porteur fait observer qu'une seconde liste pourra être présentée avant les vacances du Comité. Après une discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres de la section, la liste proposée par la commission est adoptée.

MM. Huillard-Bréholles, Patin, Tardif, Rathery donnent lecture de rapports sur les travaux historiques et philologiques de diverses académies des départements. Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. de Rozière rend compte de documents qui avaient été adressés à l'ancien Comité (*Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*), par M. de Martonne, et sur lesquels il avait été chargé de de faire un rapport. Ils comprennent un certain nombre de chartes relatives à l'abbaye de la Guiche, près de Blois, qui forment, ainsi que le faisait remarquer M. de Martonne, une sorte de cartulaire de ce monastère. Quoique l'abbaye de la Guiche, lieu de sépulture des comtes de Blois, ait eu une certaine importance, son histoire est presque inconnue, et le *Gallia Christiana* en dit peu de chose. Les pièces communiquées par M. de Martonne comblent en partie cette lacune. Aussi M. de Rozière en propose-t-il l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Les conclusions du rapport sont adoptées, et les documents adressés par M. de Martonne seront renvoyés à la commission de la *Revue*, dès qu'ils auront été remis au ministère par M. de Rozière.

M. Desnoyers lit un rapport sur un document du quatorzième siècle, communiqué par M. Le Roy (de Cany). Par cet acte, daté de Rouen (6 mars 1385), Charles VI accorde à Simon Amiot, curé d'Autretot, la somme de 20 francs pour la réparation de son église, qui avait été brûlée par le tonnerre l'année précédente. — La section adopte les conclusions du rapporteur qui propose le dépôt de cette pièce aux archives du Comité.

M. Pierre Clément conclut également au dépôt aux archives pour quatre lettres du dix-huitième siècle, qui ont été communiquées par M. Barbier de Montault, et qui sont relatives aux guerres de Louis XV, à sa cour, à l'état du royaume et aux jésuites. On y a adopté une forme souvent reproduite depuis l'éclatant succès des *Lettres persanes*, l'auteur suppose qu'elles sont adressées par un Français à quelques grands personnages de la Chine; mais ni le charme du style ni la finesse des aperçus ne rachètent la banalité de la forme et l'insignifiance des renseignements. — Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Laferrière rend compte de documents envoyés par M. de la

Digitized by Google

Fons de Mélicocq et relatifs à la paix demandée devant les jurés de Valenciennes par des meurtriers aux parents de leur victime. Il propose le dépôt de ces pièces aux archives du Comité, mais en même temps il engage le correspondant à poursuivre ses recherches, en lui indiquant la direction qu'il conviendrait de leur donner pour les rendre encore plus utiles et plus instructives. — La section adopte les conclusions du rapport et demande qu'il soit imprimé textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Elle adopte également les conclusions de M. Laferrière sur une communication de M. Le Roy (de Cany), relatif à un droit ou devoir féodal de *Chep*, dont les exemples sont rares en Normandie. Le rapporteur propose de publier dans la *Revue* l'aveu de 1564, envoyé par M. Le Roy, et de lui demander copie d'un aveu plus ancien qu'il signale et qui porte la date du 28 septembre 1484.

M. Bellaguet lit un rapport sur divers documents envoyés par M. Nozot, correspondant :

1° Charte de 1668, en faveur de la commune de Lametz (autrefois les Mares, arrondissement de Vouziers, Ardennes);

2° Charte des Mars-sous-Bourcq, section de la commune de Bourg (arrondissement de Vouziers, datée de 1218). Il y a évidemment erreur dans l'une des copies de ces deux pièces : les personnages qui y figurent étant les mêmes, elles doivent être toutes deux du treizième siècle;

3° Copie de lettres patentes accordées par Henri III aux habitants de Mont-Laurent (arrondissement de Rethel), pour leur donner permission de faire *clorre, bâtir et fortifier ledit lieu de murailles, tours, tourelles, fossés, etc.* (mars 1588);

4° Fac-simile d'une pièce de l'an 1200, tirée des archives de la Neuville-à-Maire (arrondissement de Sedan);

5° Copie d'une pièce trouvée dans les archives de Linay (arrondissement de Sedan), datée du 17 avril 1599 (règlement de police). —Ce document est précédé d'une notice sur Linay et suivi de l'indication des lieux dits de cette commune ;

6° Récit de la bataille de Rocroi, déjà imprimé dans le recueil des *Gazettes* de 1643, récit dont le correspondant n'a adressé que le commencement. — D'après les conclusions du rapport, la section décide que ces pièces seront déposées aux archives, à l'exception de l'indication des lieux dits de la commune de Linay, qui sera renvoyée à la commission du *Dictionnaire géographique*.

M. Rathery, qui s'était chargé d'examiner si un récit de la bataille d'Almanza, que M. de Buzonnière possède dans ses archives, est iné-

Digitized by Google

dit, rend compte à la section des résultats de ses recherches. Les premiers et derniers mots du récit envoyé par M. de Buzonnière ne répondent à aucune des relations qu'a pu voir le correspondant et qui sont au nombre de sept, la plupart étendues et circonstanciées : 1° La relation qui se trouve dans la *Bibliothèque militaire du baron de Zurlauben*, et qui a été rédigée d'après les Mémoires du marquis d'Asfeld; 2° Celle qui a été insérée dans les *Mémoires du marquis de Saint-Philippe ;* 3° Le récit donné par Quincy (*Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand*) ; 4° Dans les Mémoires de Feuquières (les documents qui précèdent sont rappelés ou reproduits *in extenso* dans la *Bibliothèque militaire de Zurlauben*, t. III, p. 219 et suiv.) ; 5° *Relation contenant la victoire remportée par l'armée du roi*, sans lieu ni date, in-4°; 6° *Batalla en el campo de Almanza*, etc. En Valencia, en la imprenta de A. Bordazar, etc., in-4° sans date, 4 pages; 7° Relation dans la *Gazette*, etc.; M. Rathery ne peut affirmer que la relation qui appartient à M. de Buzonnière ait été publiée, mais il lui paraît difficile de croire qu'elle ajoute des faits nouveaux à ceux qui sont déjà connus, cependant on ne pourra apprécier l'importance de ce récit qu'en lisant la pièce elle-même ; il y a donc lieu de prier M. de Buzonière d'en donner communication au Comité.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 23 avril 1860.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Prioux, correspondant, met sous les yeux de la section une série de calques de dessins de la collection de Gaignières, conservés à Oxford, relatifs à l'ancienne province du Maine. Cette série de calques a été exécutée aux frais de M. d'Espaulart qui, jaloux de favoriser les études historiques, a consenti à les céder à la bibliothèque du Mans. La section examine avec intérêt ces intéressants documents, et adresse à la fois ses remercîments à M. Prioux qui a bien voulu les lui faire connaître, et ses félicitations à M. d'Espaulart pour sa louable initiative dont les résultats seront si fructueux pour l'histoire et l'archéologie du Maine. A cette occasion, le secrétaire de la section annonce que Son Exc. M. le Ministre, prenant en considération le vœu émis dans la dernière séance au sujet de la copie projetée de la totalité des dessins de Gaignières, conservée en Angleterre, vient d'accorder à M. Frappaz une mission d'un mois qui sera employée à étudier sur place les moyens de mener à bonne fin cette importante entreprise.

M. Morand, membre non résidant, fait hommage de plusieurs exemplaires de sa brochure en réponse aux *Observations* de M. Vincent, *sur le nom et l'âge de l'ancienne cloche de beffroi de Boulogne* (1).

M. Dauvergne, membre non résidant, adresse les dessins de précieux outils de tourneurs, fabriqués au seizième siècle, qu'il a, depuis sa lettre, réussi à faire céder au musée de Cluny.

M. Dumoutet, membre non résidant, envoie trois calques d'inscriptions et de fresques recueillis par lui à Bourges et dans diverses localités du département du Cher. M. Nozot, correspondant, adresse des notices accompagnées de dessins, de plans et d'estampages d'inscriptions relatives à des localités du département des Ardennes. M. de Guilhermy est chargé par la section de faire un rapport sur ces deux intéressantes communications.

(1) V. *Rev. archéologique*. Mai 1859.

Digitized by Google

M. Désiré Monnier, correspondant, adresse une copie prise sur minute aux archives du Jura, d'un extrait des comptes de dépenses du chapitre de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins pour les années 1503, 1504, 1505 et 1506. Il s'agit, dans ces comptes, d'une tapisserie décrite, par le correspondant, à la suite de sa monographie de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, dans l'*Annuaire du Jura pour* 1860. M. du Sommerard rendra compte à la section de cette communication qui touche à l'histoire des arts industriels; cette tapisserie de haute-lice avait été commandée par le chapitre à des fabricants de Bruges.

M. Oudet transmet plusieurs estampages de l'inscription que porte le monument gallo-romain trouvé, en 1839, à Morley (Meuse), et aujourd'hui conservé au musée de Bar-le-Duc. Le correspondant rappelle en même temps que ce monolithe a été l'objet de dissertations dues à M. Denis de Commercy et à M. le docteur Colson; il offre d'envoyer un dessin de ce monument exécuté sur une grande échelle et avec plus d'exactitude que sur la planche qui accompagne la brochure de M. Denis. La section décide que ces estampages seront adressés à M. Léon Renier et accepte avec reconnaissance l'offre d'un dessin de ce monument.

M. L. Rostan envoie une note relative à une découverte de plusieurs tombeaux faite, il y a quelques mois, dans la crypte de l'église de Saint-Maximin (Var). M. Lenoir veut bien se charger de rendre compte de cet envoi à la section.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse, en communication, un objet en argent, qu'il croit une clef, trouvé en 1850, à Carros, canton de Vence (Var), au fond d'un vase où se trouvaient des pièces de monnaies d'argent dont un spécimen est joint à la clef. MM. Quicherat et Chabouillet reconnaissent dans cette pièce de monnaie un denier d'argent ou saiga frappé, dans le midi de la France, vers le septième siècle. Quant à l'objet qualifié de clef par le correspondant, plusieurs membres élèvent des doutes sur la véritable désignation à lui donner. M. du Sommerard est chargé de l'examiner et d'en rendre compte à la section.

M. Ch. A. Lefebvre, secrétaire de la Société d'émulation de Cambrai, envoie le calque d'un plan de Jérusalem pris dans un manuscrit du douzième siècle, de la bibliothèque de Cambrai, et, en même temps, une brochure qu'il a publiée sous le titre : *Les villes d'occupation sous Louis XI.* Des remercîments seront adressés à M. Lefebvre.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Dauban, de la Grange, Le Roux de Lincy, du Sommerard, Quicherat, Renier et Chabouillet.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. Ier de la 2e série, d'un autre sur le volume des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* pour 1860, et d'un troisième sur le tome IV des *Mémoires de la Société académique d'archéologie, des sciences et arts du département de l'Oise*. Le même rapporteur lit ensuite un travail sur une communication de M. l'abbé Magloire Giraud, relative au sculpteur Bernard Toro. M. Paul Lacroix demande à la section le renvoi à la commission de la Revue des Sociétés savantes de cette communication. La section, qui a entendu ces divers rapports avec le plus grand intérêt, adopte les conclusions de M. P. Lacroix en ce qui concerne les documents sur B. Toro, et renvoie également les quatre rapports de M. P. Lacroix à la commission de la Revue des sociétés savantes.

M. Quicherat fait un rapport verbal sur l'envoi de M. l'abbé Rouchier, relatif à l'inscription de la borne milliaire de Pont-de-Labeaume.

Le rapporteur déclare, comme chacun s'y attendait, que le travail de M. l'abbé Rouchier est extrêmement bien fait, et qu'il faut s'empresser de l'adresser à la commission de la Revue. Il ajoute qu'on y trouvera, outre cette inscription, l'indication de trois autres colonnes milliaires rencontrées par le zélé investigateur, lors du voyage spécial qu'il a bien voulu entreprendre pour satisfaire aux désirs exprimés par la section. M. Quicherat termine en faisant remarquer qu'il serait très-utile de mettre en réserve ces estampages, qui devront être communiqués à M. Léon Renier au retour de sa mission en Italie. La section adopte les conclusions de M. Quicherat qui garde la parole pour rendre compte de l'excursion qu'il a faite à Villeneuve-le-Roi, à l'occasion d'une lettre de M. l'abbé Barranger. Il résulte des observations de M. Quicherat que les fosses signalées à Villeneuve-le-Roi ne sont pas des *ustrina* antiques, mais que, puisqu'on y voit positivement des traces d'incinération, il faut supposer que, contrairement aux usages du christianisme, ces fosses ont servi d'*ustrina* dans des moments de calamités publiques, soit dans les grandes pestes des treizième et quatorzième siècles, soit lors de quelque grande guerre d'invasion, soit même récemment à l'époque des guerres de la Fronde.

M. de Guilhermy rend compte d'une communication de M. l'abbé Barbier de Montault, dans laquelle la commission du Répertoire ar-

Digitized by Google

chéologique trouvera d'utiles renseignements pour les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Des remercîments seront adressés au zélé correspondant qui sera en même temps invité à continuer les envois d'inscriptions mentionnés par lui dans cette dernière communication.

La section se forme en comité secret afin de former une liste des Sociétés savantes qui seront proposées par elle à Son Exc. pour les encouragements accordés par le ministère de l'instruction publique. Après discussion, la liste suivante, proposée par la commission spéciale, est adoptée par la section :

Société académique de Laon;
Société académique de Saint-Quentin;
Académie de Reims;
Académie du Gard;
Académie delphinale;
Société archéologique de l'Orléanais;
Société d'agriculture, sciences, etc., d'Agen;
Société d'agriculture, sciences, etc., d'Angers;
Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle;
Académie de Lyon;
Académie de Mâcon;
Société Eduenne à Autun;
Société des antiquaires de Picardie;
Société d'études, etc., de Draguignan;
Société des antiquaires de l'Ouest;
Société d'émulation des Vosges à Épinal;
Société des sciences, histor. et natur. de l'Yonne;
Société archéologique de Sens.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 30 avril 1860.

Présidence de M. Vincent, membre de l'Institut.

M. de Lonjon, propriétaire, demeurant à Bazas (Gironde), a fait don à l'Etat d'anciens papiers concernant la botanique et l'agronomie, qui lui semblent pouvoir offrir un certain intérêt pour l'histoire des sciences. Ces papiers, qui sont arrivés dans sa possession par suite d'héritages, proviennent de Louis-Guillaume Le Monnier, membre de l'Académie des sciences, professeur de botanique au jardin des plantes, médecin de Louis XVI et frère de Pierre-Charles Le Monnier, astronome, qui avait accompagné Maupertuis pendant sa célèbre expédition au pôle.

Les manuscrits offerts par M. de Lonjon se composent de correspondances de France et d'outre-mer, de cahiers de leçons de botanique au jardin des plantes, de mémoires, fragments, descriptions partielles ou complètes de diverses plantes, monographies d'arbres étrangers, etc. Parmi les auteurs de ces correspondances (André Michaux, Desfontaines, Laurent de Jussieu, etc.), il en est un certain nombre dont les noms se rattachent au dix-neuvième siècle. Avant de prendre un parti à l'égard de cette collection de papiers, Son Exc. M. le Ministre désirerait que les pièces envoyées par M. de Lonjon fussent inventoriées, et elle charge la section des sciences de lui faire un rapport sur l'importance et la valeur de ce don.

M. le président désigne, pour s'occuper de ce travail, une commission composée de MM. Chatin, Figuier et Servaux.

M. Pasteur donne une nouvelle lecture des *instructions* relatives à la *météréologie et aux climats*, destinées à la *description scientifique de la France*, qu'il a complétées par l'addition d'un certain nombre de tableaux, conformément au désir exprimé par la section.

Les *instructions* de M. Pasteur sur la *météorologie et les climats*, ainsi complétées, et avec une légère modification de rédaction, sont adoptées définitivement par la section.

L'ordre du jour appelle les rapports des sous-commissions chargées d'aviser aux moyens de commencer la publication des œuvres des savants français.

Les membres faisant partie de ces commissions qui se trouvent présents, ayant répondu qu'ils n'avaient point conféré à cet égard

Digitized by Google

avec leurs collègues, M. Figuier renouvelle la proposition qu'il avait faite à la dernière séance, de convoquer la commission tout entière. Cette proposition est adoptée.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Dechambre, Figuier, Gratiolet, Hébert, Hupé, Petit, J. Clément, G. Ville et Chatin.

M. Decaisne, porté le premier sur la liste des rapporteurs dont les comptes rendus sont en retard, ne se trouvant pas présent, la section décide qu'il lui sera écrit pour le prier de renvoyer les volumes qu'il a entre les mains.

M. Lissajoux fait un rapport verbal sur le *Bulletin de la Société philomatique de Bordeaux.* (2e série, 3e année. — 2e-4e trimestres de 1858.)

M. Lissajoux donne ensuite lecture de deux rapports : 1° sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, à Nancy (années 1857 et 1858) ; 2° sur les *Mémoires de la Société des sciences de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1858 (2e série, Ve volume).

M. Dechambre lit un rapport sur le premier fascicule du tome III des *Mémoires de la section de médecine de l'Académie des sciences, et lettres de Montpellier*, et sur le tome Ier de la 3e série des *Comptes rendus de la Société académique de Saint-Quentin.*

M. Hébert lit un rapport sur le tome XX des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.*

Les rapports de MM. Lissajoux, Dechambre et Hébert sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Bertsch expose la nécessité où il se trouve d'ajourner le rapport qu'il a été chargé de faire sur le tome V des *Annales de la Société linnéenne de Lyon.* Les conclusions du travail dont il a rendu compte devant paraître dans un volume subséquent qui n'est pas encore publié.

L. Figuier,

Secrétaire de la section des sciences.

Digitized by Google

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 1er juin 1860, M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire de Paris, membre de l'Institut, est nommé président de la section des sciences et vice-président du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes institué près le ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Travaux de la Société Dunkerquoise et du Comité flamand de France.

Les Mémoires de la Société dunkerquoise, pour les années 1857-1858, contiennent en majorité des études d'érudition locale, et nous allons en donner ici le résumé, non-seulement pour faire connaître des recherches estimables, mais aussi pour montrer, d'après deux volumes seulement, combien la science du passé peut recueillir d'utiles informations de détails sur les sujets les plus divers d'histoire, d'archéologie ou de philologie, dans les livres publiés par les infatigables travailleurs de nos départements.

Les Mémoires de la Société dont nous parlons nous offrent d'abord un travail intéressant de M. Victor Derode sur une vieille famille dunkerquoise, celle des Jacobsen, dont l'un des membres, Jean Jacobsen, commandant le navire de guerre le *Saint-Vincent*, soutint, en 1622, un combat de treize heures, contre plusieurs vaisseaux hollandais, et se fit sauter plutôt que d'amener son pavillon. Les recherches auxquelles l'auteur s'est livré, dans les registres aux comptes de la ville, pour y retrouver des renseignements sur l'héroïque capitaine du *Saint-Vincent*, l'ont conduit à constater que, dans les dernières années du seizième siècle et au commencement du dix-septième, la ville de Dunkerque possédait en propre un navire de guerre; que ce navire faisait la course, et que les parts de prise étaient réparties par un conseil d'amirauté entre le capitaine, l'équipage et la commune. Nous ne pouvons que féliciter M. Derode, d'avoir recouru, comme il l'a fait ici, aux registres aux comptes, car c'est là une source abondante où l'on retrouve, à travers l'aridité des détails financiers, une foule de renseignements sur les mœurs, les usages, la vie politique de nos vieilles cités, et nous ne saurions trop engager les correspondants du Comité à rechercher les docu-

Digitized by Google

ments de ce genre et à les soumettre à une analyse exacte et complète.

Nous trouvons, dans le même volume, une preuve nouvelle à l'appui de notre remarque dans le travail intitulé les *Ghildes dunkerquoises*, travail dû, comme le précédent, à M. Victor Derode. Ces Ghildes comprenaient les corporations d'arts et métiers, les confréries religieuses, les chambres de rhétorique qui s'occupaient de littérature et de poésie, et les associations militaires. Les habitants, qui faisaient partie des associations militaires, étaient désignés sous le nom de *Ghildebroeders*, et se divisaient en archers, arbalêtriers et coulevriniers. L'échevinage payait leurs uniformes, et, chaque année, avaient lieu des exercices auxquels étaient conviées les villes voisines, et qui se terminaient par des banquets et par des fêtes.

Nous avons vu plus haut que la ville de Dunkerque possédait des navires de guerre; les registres aux comptes nous apprennent également que cette ville avait une fonderie de canons lui appartenant en propre. De nombreuses pièces d'artillerie sortaient de cette fabrique et non-seulement la ville les utilisait pour sa propre défense, mais encore elle les prêtait ou les louait, toutes montées sur leurs affûts, aux villes voisines. Les canons fondus à Dunkerque dans le seizième siècle comprenaient trente-six espèces de pièces différentes désignées sous les noms de *basilics*, *coulevrines*, *faucons* et *fauconneaux*, *émérillons*, etc. Quelques-unes de ces pièces atteignaient le calibre de trente-six et de quarante, et portaient une charge de poudre considérable, qui s'élevait à quarante-quatre livres.

En donnant les détails que nous venons d'analyser, M. Derode s'est borné le plus souvent à reproduire les textes; c'est une méthode que l'on ne peut qu'approuver et recommander, car, en laissant les documents parler eux-mêmes, on apporte à l'histoire des éléments d'information dont l'autorité est incontestable, et, dans les sujets d'érudition, les faits constatés par les textes en apprennent toujours plus que les phrases.

Un autre membre de la *Société dunkerquoise*, M. Carlier, auteur d'*Essais historiques* sur Dunkerque, restés inédits jusqu'à ce jour, a extrait de ces essais, pour le recueil qui nous occupe, un fragment relatif à un personnage qui a joué un certain rôle dans l'histoire du quatorzième siècle. Ce personnage, c'est Henri d'Oisy, fils d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, laquelle avait hérité par son père, Robert de Cassel, de la seigneurie de Dunkerque. Henri de Bar, né vers 1365, épousa en 1383, Marie de Coucy, qui lui apporta en dot la terre d'Oisy, dont il prit le nom. Il fut attaché à la personne du

Digitized by Google

roi Charles VI et mourut en 1397, après avoir pris part à l'expédition française qui, sous les ordres de Jean Sans-Peur et de Philippe d'Artois, se porta au secours de la Hongrie attaquée par le sultan Bajazet Ier.

Sous le rapport de l'exécution littéraire, le travail de M. Carlier mérite des éloges, mais les détails étrangers au sujet y sont trop multipliés, et l'histoire particulière s'y trouve comme perdue au milieu des faits de l'histoire générale. Heureusement que des notes étendues éclairent et complètent la partie narrative, et c'est dans ces notes qu'il faut surtout chercher l'intérêt. On remarquera principalement celles qui sont relatives aux seigneuries de Dunkerque, d'Oisy, de Coucy et de Marle.

Nous voudrions rencontrer plus souvent dans les Mémoires des Sociétés savantes des études de ce genre, car les circonscriptions féodales de l'ancienne France sont encore peu connues, et ce n'est que sur les lieux mêmes que l'on peut reconstituer leurs anciennes limites.

Le volume dont nous venons de parler n'est point le seul que la ville de Dunkerque ait fourni à la bibliothèque des Sociétés savantes, et nous avons à signaler encore le tome troisième des *Annales du Comité flamand de France*, comme méritant une attention particulière à cause de l'importance et de la solidité des travaux qu'il renferme. Nous retrouvons dans les *Annales* quelques-uns des noms que nous avons cités plus haut, MM. Carlier et Victor Derode.

On doit à M. Carlier une bonne étude sur les deux communes d'Ypres et de Saint-Dizier, qui, nées l'une de l'autre, étaient soumises aux mêmes lois, malgré la distance qui les séparait, ce qui s'explique naturellement par ce fait qu'elles relevaient de la même suzeraineté. En effet, la charte communale du bourg de Saint-Dizier fut octroyée, en 1228, par Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre, qui tenaient ce bourg en fief des comtes de Champagne. Cette charte est signalée par M. le comte Beugnot dans la préface du second volume des *Olim*, comme l'un des monuments les plus curieux de notre droit coutumier, et ce qui la distingue, c'est qu'elle confie aux échevins d'Ypres le droit de décider les questions administratives et judiciaires qui pouvaient embarrasser les échevins de Saint-Dizier ou donner matière à contestation. Les avis de la municipalité d'Ypres étaient consignés sur un registre particulier. Ce registre, désigné sous le nom de *Tout-lieu de Saint Dizier*, devint le code de cette commune, et cet état de choses subsista jusqu'en 1470, époque à laquelle furent brisés les liens qui, malgré la distance, avaient

Digitized by Google

jusqu'alors uni les deux localités. Le *Tout-lieu de Saint-Dizier* avait été déjà publié, *in extenso*, par M. le comte Beugnot; M. Carlier l'a publié de nouveau par fragments, en l'accompagnant d'un commentaire qui contredit en quelques points les interprétations du premier éditeur ; mais il a publié des pièces nouvelles qui éclairent et complètent le document primitif, et si ses critiques à l'égard de M. Beugnot ne nous paraissent point concluantes, il faut du moins lui savoir gré d'avoir repris en sous-œuvre et au point de vue local, l'étude d'une intéressante question historique.

On doit à M. Derode une curieuse étude intitulée : *De la pénalité chez les Flamands de France, et particulièrement à Dunkerque au seizième siècle.* Les faits relatés dans cette étude ont été puisés à quatre sources originales qui sont :

1° Un registre aux sentences criminelles de la ville de Dunkerque, qui s'étend de l'année 1519 à l'année 1562; — 2° les registres aux comptes de la même ville; — 3° les effigies et inscriptions métalliques existant aux archives de Furnes ; — 4° les archives de Lille. Les textes, la plupart en flamand, se rapportent à une période dont les années 1499 et 1774 donnent les limites extrêmes, et elles montrent avec quelle persistance les communes flamandes ont défendu leurs traditions et leur autonomie jusqu'aux dernières années du dix-huitième siècle.

M. Derode traite d'abord des juridictions et constate que dans la partie de la Flandre aujourd'hui française deux officiers remplissaient les fonctions de ministère public. Ces officiers étaient le bailli représentant le seigneur foncier, et le *souverain bailly* représentant le seigneur suzerain. Les interrogatoires, pour les affaires importantes, se faisaient par la torture à laquelle les accusés étaient soumis sur les places publiques, en présence des magistrats municipaux, qui se faisaient copieusement servir à boire et comptaient leur dépense de bière ou de vin parmi les frais du procès. La torture était appliquée avec une telle rigueur que, parmi ceux qui l'avaient subie, une foule d'individus restaient mutilés pour toujours. Il s'en trouvait dans le nombre dont l'innocence était reconnue, et quelques-uns de ces malheureux, incapables de gagner leur vie, s'adressaient aux échevinages pour demander des secours, mais ces secours leur étaient impitoyablement refusés, sous prétexte qu'il ne fallait point s'exposer aux soupçons de la justice.

Les cours de justice de la Flandre française, désignées sous le nom de *vieschares*, tenaient leurs assises en plein air dans un carré formé de quatre bancs de pierre ; elles connaissaient de tous les cas

Digitized by Google

criminels, y compris l'hérésie et la sorcellerie, et condamnaient à la mort, à la mutilation, au fouet, au bannissement, à l'amende, à l'exposition publique. Dans ce dernier cas, on suspendait au-dessus de la tête des condamnés attachés au pilori l'épée de la justice de la ville, et l'une de ces épées se voit encore aujourd'hui au musée de Dunkerque.

Nous ne suivrons point M. Derode à travers les curieux détails qu'il donne au sujet des exécutions juridiques. Nous signalerons seulement une disposition bizarre, en vertu de laquelle les individus condamnés à la mutilation pouvaient se racheter de cette peine en fournissant à la justice l'effigie du membre qu'on devait leur couper. Cette substitution n'est point particulière aux seuls pays flamands, mais elle y a pris un caractère tout à fait original et elle y est restée en usage à une époque beaucoup plus rapprochée de nous que partout ailleurs. Voici comment les choses se passaient : les criminels condamnés à avoir le poing coupé étaient dispensés de ce supplice en donnant une main en métal au-dessous de laquelle était une inscription relatant, avec le nom, le délit qu'ils avaient commis. Lorsqu'il s'agissait de voies de fait, de coups de poing, par exemple, la main devait être fermée. Lorsqu'il s'agissait de coups portés avec des armes, la main devait tenir un poignard ou une petite épée. Cette main fut quelquefois remplacée par une tête, qui était supposée représenter les traits des condamnés. Ces têtes et ces poings étaient mis au pilori et déposés ensuite dans les archives municipales. Le musée de Furnes possède encore un certain nombre de ces curieux monuments, et M. Derode en a fait graver quatre qu'il a joints à son travail.

Après avoir traité des juridictions, des tribunaux et des supplices, M. Derode s'occupe de la législation proprement dite, et il montre par de nombreux extraits comment étaient punis les délits contre la religion, contre la chose publique, contre les mœurs, contre les personnes et la propriété. Le tableau est des plus complets; et si des travaux analogues étaient entrepris dans toutes les localités où se sont conservés des documents judiciaires, on arriverait bientôt à coordonner, dans un résumé général, l'histoire de notre ancien droit criminel. C'est encore là un profitable sujet d'études que nous signalons aux membres des Sociétés savantes de nos départements.

Nous avons à mentionner aussi dans les *Annales* trois travaux relatifs à l'histoire de la langue flamande. Quelles sont dans la France du Nord les populations qui sont restées fidèles à l'emploi de cette langue, vainement proscrite par les ordonnances de juin 1663 et dé-

Digitized by Google

cembre 1664 et le décret du 2 thermidor an II? Quelles altérations a-t-elle subies au contact de la langue française? Quels sont les villages et les villes où elle est plus particulièrement usitée? Pour répondre à ces questions le Comité flamand avait envoyé dans toutes les communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais un questionnaire fort bien rédigé qui permettait de dresser cette statistique; l'un des membres du Comité dont le nom se recommande par d'excellents travaux, M. de Coussemaker s'est chargé de publier les résultats de cette enquête philologique. Il a joint à son travail une carte qui fait reconnaître au premier coup d'œil :

1° Les communes où l'on parle exclusivement le flamand;

2° Les communes où l'on parle exclusivement le français;

3° Celles où l'on parle simultanément le flamand et le français;

4° Celles dans lesquelles domine l'un ou l'autre des deux idiomes.

Cette carte dressée par M. le commandant d'artillerie Bocave met en lumière le fait curieux de la distribution des deux idiomes qui coexistent sur un espace assez restreint.

C'est uniquement dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, et dans quelques enclaves du Pas-de-Calais, tels que les environs de Saint-Omer, que le flamand est encore aujourd'hui la langue usuelle. Dans la partie nord de ces arrondissements qui confine à la Belgique, on trouve sur la zone de développement des frontières environ trente kilomètres où le flamand seul est en usage; huit kilomètres où le flamand et le français se mêlent, et six kilomètres où le français est exclusivement employé. Une zone très-étroite, moitié flamande, moitié française, règne sur la plus grande partie des deux arrondissements qui confinent au Pas-de-Calais. Quant à la zone exclusivement française, elle se borne, pour l'arrondissement de Dunkerque, au canton de Gravelines et, pour l'arrondissement d'Hazebrouck, à une bande très-resserrée qui touche à l'est à l'arrondissement de Lille et qui, en certains endroits, n'a pas plus de quatre kilomètres de largeur. Enfin, un tableau général donne la statistique des deux langues et constate que dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, ainsi que dans quatre localités du Pas-de-Calais :

73 communes parlent exclusivement le flamand;
10 — parlent exclusivent le français;
36 — parlent simultanément le français et le flamand.

Sur ce nombre total de 119 communes que donnent les deux arrondissements et les enclaves du Pas-de-Calais, les prônes, les ser-

Digitized by Google

mons, les instructions pour la première communion se font en flamand dans 75 localités et dans 83 les livres de piété sont écrits dans la même langue.

Outre l'intérêt philologique, ce qui distingue le travail de M. de Coussemaker, c'est la précision rigoureuse et la clarté avec lesquelles il a exposé les faits. Ce sont là, du reste, des qualités habituelles à M. de Coussemaker, et ceux qui connaissent ses publications savent qu'elles ne lui font jamais défaut.

Le contingent que la philologie locale a fourni au tome troisième des *Annales du Comité flamand* est complété par une étude de M. Thélu sur les *noms de baptême* et par une dissertation de M. Louis de Baecker sur *l'origine et l'orthographe des noms de famille.*

Ces deux érudits ont fait preuve d'une connaissance parfaite du sujet, et il est fort intéressant pour l'étude comparée des langues de suivre, comme ici sur un point donné et fort restreint, les transformations que subit le même nom à quelques lieues de distance. Nous citerons, comme exemple, le surnom latin d'*Albinus*, qui, dans ses variations, devient tour à tour : *Albyn*, *Albyntje*, *Albo*, *Albaeur*, *Albaentje*, *Elbe*, *Elbetje*, *Alve*, *Byn*, *Byntje ;* ainsi que le surnom d'Aldegonde qui donne pour ses diminutifs et ses contractifs : *Aldegon*, *Alegon*, *Alen*, *Gonde*, *Gon*, *Gonnetjen*, *Gondeke*, *Adelken*, *Eeltje*, *Alet*, *Aeltje*, *Oole*, *Oolken*, *Oeltjen*, *Odelken.*

L'analyse que nous venons de présenter est bien aride et bien insuffisante; mais, embarrassé pour choisir, nous avons dû nous borner aux indications qui nous ont paru les plus propres à faire apprécier les travaux de la Société dunkerquoise et du Comité flamand. Ces travaux, inspirés tout à la fois par la curiosité scientifique et le patriotisme local, répondent de tous points au but que doivent se proposer les Sociétés savantes de nos départements, et ce qui leur donne un nouveau prix, c'est qu'on y retrouve la forte empreinte du vieux caractère flamand, la patience et l'obstination dans le travail, la rigueur calme et froide du bon sens, l'inviolable attachement au sol natal et le culte des souvenirs.

CH. LOUANDRE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 19e année, 1857. 1 vol. en deux livraisons, comprenant chacune un semestre.

Dans ce volume où sont réunies des études aussi variées qu'intéressantes, je n'aperçois qu'un Mémoire dont il me soit permis de rendre compte à la section.

Il a pour titre : La langue et la littérature romanes, par M. L. Dessalles, archiviste de la Dordogne et membre de plusieurs Sociétés savantes. C'est là un cadre beaucoup plus grand que le tableau, car, en réalité, le Mémoire de M. Dessalles, couronné par l'Académie de Bordeaux, se borne à répondre à une question qu'elle avait mise au concours et posée en ces termes : *Quelle a été l'influence de la croisade contre les Albigeois sur la langue et la littérature romanes, en général, et plus particulièrement dans le midi de la France?*

« A cette question, dit M. Dessalles, je réponds sans hésiter : l'in-
« fluence de la croisade contre les Albigeois fut nulle quant à la
« langue du midi de la France, à laquelle elle ne fit subir aucune
« modification ; elle fut *essentiellement funeste* à la littérature de
« cette même contrée par la pression terrible qu'elle exerça sur
« les esprits, et les conséquences qui en résultèrent, malgré les plus
« nobles efforts tentés pour conserver à cette littérature son origi-
« nalité et son caractère primitif. Quant à la langue du nord, cette
« croisade n'eut pareillement aucune influence sur elle ; mais son ac-
« tion ne fut pas non plus sans se faire sentir sur sa littérature, avec
« cette différence, toutefois, que, presque insensible au début, elle
« finit avec le temps par acquérir une certaine importance. »

Pour justifier ces diverses propositions, M. Dessalles s'applique d'abord à mettre en évidence la perfection et l'unité de formes de la langue littéraire du midi de la France pendant la belle époque qui précède la croisade, c'est-à-dire au douzième siècle. Cette perfection, cette unité lui paraissent éclater dans quelques couplets qu'il cite et qu'il emprunte aux chansons de quatre troubadours, l'un du Limousin, l'autre du Périgord, le troisième de la Provence et le quatrième du Languedoc.

M. Dessalles retrouve, au treizième siècle, un langage identique et aussi pur dans les compositions de Giraud de Borneil, de Rambaud de Vacquieras, de Giraud de Calanson, de Boniface Calvo et de Sor-

Digitized by Google

del, quoique le premier fût Périgourdin, le second du Comtat venaissin, le troisième Gascon et les deux autres Italiens.

« Au quatorzième siècle, les poëtes deviennent rares, dit-il, dans le midi de la France, les troubadours proprement dits ont disparu devant la persécution ; il ne reste plus que le collége du *gai savoir* pour encourager l'*art de trouver*. Grâce à ce collége, cependant, des compositions en assez bon nombre nous ont été conservées, et nous permettent de juger, pièces en main, l'état de la langue. »

Après avoir examiné ces pièces, que M. le docteur Noulet a tirées des archives de l'Académie des Jeux floraux, et qu'il a publiées en un recueil intitulé : *Las joyas del gay saber*, M. Dessalles juge que l'état de la langue est encore, en 1324, le même qu'au siècle précédent. C'est en vain que le temps marche et modifie toutes choses, l'harmonieux idiome des troubadours semble défier ses atteintes. Un docteur ès lois, un chevalier, un marchand, un étudiant composent, en 1355, en 1373, et bien plus tard encore, en 1436, en 1461, des poésies dont le langage est de tout point comparable à celui des meilleurs troubadours du douzième et du treizième siècle. M. Dessalles ajoute, il est vrai, *sous le rapport des formes grammaticales*, ce qui rend sa proposition beaucoup moins surprenante.

Selon l'auteur, c'est seulement à partir de 1461 que la décadence commence à se faire sentir. « Il est donc bien démontré, dit-il, que, « pendant près de 250 ans, depuis la guerre des Albigeois, cest-à-« dire de 1225 à 1460 et même à 1470, la langue romane resta in-« tacte, dans ses formes essentielles, vivant de sa propre vie, et con-« servant ses règles grammaticales avec un soin tout religieux ; de « telle sorte qu'il est impossible de ne pas reconnaître que la croi-« sade contre les Albigeois ne porta aucune atteinte à cette langue, « etc. »

De la langue M. Dessalles passe à la littérature, c'est-à-dire à la poésie, qui seule lui paraît digne d'attention. Il fait remarquer d'abord que la croisade a respecté presque tous les genres poétiques cultivés avec tant de succès aux douzième et treizième siècles ; la preuve en est, selon lui, qu'on en retrouve la définition et les règles, avec des exemples, dans les *Leys d'amors* ou *Flors del gay saber*, ouvrage commencé en 1326 et terminé en 1358, par le chancelier du collége du *Gai Savoir*.

On faisait donc encore au quatorzième siècle et des *vers* et des *chansons* et *chansonnettes*, et des *tensons* et des *descorts* et des *sirventes* et des *pastorelles* et des *rétroences* et des *arlabeques*, etc. ; mais de toutes ces poésies il ne restait guère que les moules. C'est

Digitized by Google

ce que M. Dessalles entreprend de démontrer par quelques rapprochements trop peu nombreux, à mon gré, pour être concluants ; mais on n'en acceptera pas moins sa proposition qui n'avait plus guère besoin d'être démontrée. Un seul point, et c'est ici le point capital, me paraît éclairé d'un jour insuffisant. Est-ce bien à la croisade contre les Albigeois qu'il faut attribuer la décadence de la poésie provençale ?

M. Dessalles répond, et je suis tout disposé à le croire, que cette croisade eut une influence essentiellement funeste sur la littérature du midi de la France, mais comment le prouve-t-il ?

Le *vers*, au sens technique de ce mot dans la poétique du Midi, était une sorte de chanson de cinq à dix couplets, avec un ou deux envois ou *tornadas ;* il traitait de matières sérieuses, et se chantait sur un air grave et lent. Les plus anciens et les meilleurs troubadours se sont exercés dans ce genre de composition. Pierre Rogier, par exemple, poëte auvergnat qui écrivait vers 1150, nous a laissé un *vers*, qui commence ainsi : « Je ne puis manquer de faire un bon *vers*, du moment que je chante ma dame. » M. Dessalles le rapporte en entier, et l'admire. « Le ton en est grave, dit-il, quoiqu'il y soit « parlé d'amour, et le dialogue de la fin révèle à la fois le tour- « ment qu'éprouve le poëte et l'inquiétude où il est de savoir si ce « tourment finira. » M. Dessalles n'admire pas moins un autre *vers* composé au treizième siècle par un troubadour de Toulouse, Aimeri de Peguillem. « Il a, dit-il, cette allure vive et franche qui « caractérisait la liberté de penser, d'agir et de parler durant tout « le douzième siècle. Rien, dans cette composition ne suppose la « pression morale qui va bientôt s'exercer en tous sens. Transpor- « tons-nous actuellement, ajoute-t-il, au quatorzième siècle, et com- « parons à ces deux *vers* le *vers* suivant composé en 1345, par « Pons de Prignac, ex-capitoul de Toulouse. » M. Dessalles le reproduit, ce déplorable *vers*, publié déjà par M. Noulet (et c'était trop d'une fois) ; il le reproduit et le juge avec une sévérité méritée, j'en conviens ; mais pourquoi dire que « la pensée de l'auteur y est en- « chaînée et se débat sous une étreinte qui lui laisse à peine assez « de liberté pour combiner difficilement des mots et les lier régu- « lièrement entre eux ? » Pourquoi ajouter surtout : « On sent, « pour ainsi dire, que l'inquisition est derrière le poëte et exerce « sur lui sa terrible pression ? »

M. Dessalles est-il donc si sûr que la pensée de Pons de Prignac fût enchaînée, et ne peut-il pas se faire qu'en pleine liberté, elle n'eût pas été plus à l'aise et n'eût pas brillé d'un plus vif éclat ? Faut-

Digitized by Google

il nécessairement recourir au malheur des temps pour expliquer la faiblesse poétique de ce pauvre homme? Outre qu'elle pouvait bien être naturelle, ne l'imputerait-on pas aussi raisonnablement au chagrin qu'il éprouvait peut-être de n'être plus capitoul?

Quoi qu'il en soit, il me paraît bien dur d'inscrire encore cet article au compte de l'inquisition. Sa mémoire (car elle est morte, je crois,) est déjà assez bien chargée sans qu'on fasse peser sur elle cette nouvelle responsabilité.

Après le *vers* mal réussi de l'ex-capitoul, M. Dessalles rapporte celui d'un fabricant de peignes, Pierre Durant, qui florissait vers 1372, et qui fut, comme Pons de Prignac, l'un des lauréats du collége du Gai Savoir.

Voici en quels termes il l'apprécie : « Cette pièce, qui ne laisse « pas que d'être remarquable par sa hardiesse, eu égard à l'époque « où elle fut écrite, puisqu'elle est du très-petit nombre de celles « qui ne traitent pas des sujets religieux, n'en est pas moins à peu « près dépourvue d'intérêt au point de vue de la composition. L'au- « teur s'y traîne dans des lieux communs, et semble s'appliquer à « ne rien dire qui puisse le compromettre ; son œuvre sent la con- « trainte et la gêne. C'est encore l'effet de la croisade qui se pro- « longe, mais qui cessera bientôt. »

Je reconnais volontiers avec M. Dessalles que la pièce de Pierre Durant est assez insignifiante; mais aussi je me ferais fort d'en citer plus d'une antérieure à la croisade, et qui n'offre pas beaucoup plus de sens. Il me paraît qu'en dépit de cette croisade, s'il avait eu du génie ou simplement du talent, Pierre Durant eût pu faire un excellent *vers*, même sur l'amour, (c'est le sujet un peu rebattu de sa pièce), et je ne vois pas d'ailleurs ni qu'il lui fallût absolument se compromettre pour mieux réussir, ni comment il y serait parvenu dans un morceau sur le pur amour (*fin'amor*, comme disent les troubadours).

M. Dessalles, cependant, paraît beaucoup tenir à cette condition. Un prêtre d'Albigeois, Raymond d'Alayrac gagna la violette d'or, en 1325, avec une assez pauvre chanson. M. Dessalles lui reproche de s'être montré trop soucieux de sa sécurité. « Il fallait, dit-il, une « pièce de vers pour concourir. Cette pièce de vers devait parler « d'amour sans compromettre son auteur. Des banalités pouvaient « seules lui donner le moyen d'atteindre le but sans troubler sa sé- « curité. Il n'a écrit que des banalités. » Je le demande encore, pourquoi vouloir que cet honnête ecclésiastique se compromît, et surtout en un pareil sujet?

Digitized by Google

Une autre chanson d'Astorc de Gaillac qui a encore l'amour pour sujet, mais l'amour mystique, l'amour tel que la mère du Christ peut l'inspirer à un cœur chrétien, cette chanson ne trouve pas grâce davantage aux yeux de M. Dessalles, qui n'en accuse pas l'auteur, loin de là, mais s'en prend une quatrième fois à l'inquisition. N'est-on pas fondé à s'en étonner ici plus qu'ailleurs? La Vierge n'avait-elle pas parfois inspiré très-heureusement les troubadours qui chantaient avant la croisade? Comment, en pareille matière, le talent de l'auteur, s'il en avait eu, aurait-il pu être gêné par l'inquisition?

Presque toute la thèse de M. Dessalles s'appuie cependant sur ces quatre frêles supports. J'ose croire que sa démonstration laisse à désirer; mais on n'en demeurera pas moins persuadé pour cela que l'expédition de Simon de Montfort a dû avoir sur les esprits une influence qui ne les portait guère à chanter l'amour, et que l'inquisition a bien pu nuire à l'essor des talents et comprimer la pensée, surtout lorsqu'elle faisait brûler les penseurs.

Ainsi, en somme, la proposition de M. Dessalles me paraît très-soutenable, mais je ne la trouve pas assez soutenue.

Je n'ai pas le dessein de pousser plus loin cet examen : ce serait avoir la prétention de juger, comme en appel, la cause que M. Dessalles a gagnée devant l'Académie de Bordeaux. Je ne puis résister, toutefois, au désir de relever dans son Mémoire une expression qui y revient souvent, et qui me paraît d'une justesse contestable. M. Dessalles appelle *langue romane*, sans autre désignation, la langue des troubadours, et cela de propos délibéré puisqu'il dit expressément au début de son Mémoire : le *langage méridional*, *idiome roman* proprement dit.

C'est très-improprement, à mon gré, qu'on le désigne ainsi. Le mot *roman* s'applique tout aussi bien au français qu'au provençal, et par conséquent il ne suffit pas à dénommer particulièrement l'un de ces idiomes. Sans doute, les écrivains du Midi s'en sont servi, au moyen âge en parlant de leur langue, mais ceux du Nord l'ont aussi employé au même usage, si bien qu'il faut l'interpréter de deux manières différentes, selon qu'on le lit dans un ouvrage provençal ou dans un ouvrage français. Là, il signifie langue des troubadours, ici, langue des trouvères. Un personnage du poëme français de Floovant dit à un autre :

Vos me sanblez françois au parler le roman.

(Floovant, p. 44.)

Digitized by Google

Il eût pu dire tout aussi bien, dans un poëme méridional :

Vos mi semblatz Tolzans al parlar lo roman.

« Vous me paraissez Toulousain à votre parler roman. » C'est qu'en réalité *roman*, à l'origine, signifie seulement *langue vulgaire* par opposition à *latin*. Un *roman*, c'est, d'abord au moyen âge, une traduction d'un ouvrage latin, et, plus tard, une rédaction, traduite ou non, traduction ou rédaction en langue vulgaire. Le mot ne signifie rien de plus.

Jetons un coup d'œil sur les rayons d'une bibliothèque du temps: nous y verrons, par exemple :

Li romanz de chevalerie, c'est une version poétique du traité de Vegece *de Re militari*.

Faite fu par noble homme et saive
C'on apeloit Vegece Flaive.

Li romans S. Dominike, *li roumans de S. Alessin*, c'est la vie de S. Alexis et de S. Dominique, en vers français.

Li romans de confession, c'est un traité en forme sur la matière, à l'usage des prêtres.

Li romans des deduits de la chasse, autre ouvrage didactique, traité de vénerie.

Li roumans S. Jehan l'evangeliste, c'est la traduction en vers français de l'évangile de S. Jean.

Li roman de sapience est une histoire en français de l'ancien et du nouveau Testament, et le même ouvrage, dans un autre exemplaire, se termine par cette mention finale : *Explicit li romanz de Dieu et de sa mere et des profetes et des apostres.*

Dans tous ces exemples, on le voit, il s'en faut bien que le mot *roman* signifie histoire faite à plaisir. Il n'a pas davantage cette signification lorsqu'on le trouve en tête ou à la fin d'une de nos anciennes chansons de geste : *Le roman de Fierabras* doit se comprendre ainsi : *Histoire de Fierabras mise en roman*, c'est-à-dire en langue vulgaire, c'est-à-dire encore en provençal ou en français, suivant qu'on lira ce titre dans la version française ou dans la version provençale.

Les auteurs de nos chansons de geste n'avaient garde d'attribuer à ce mot la valeur qu'il a prise depuis; on sait qu'ils donnent leurs inventions pour de *vraie histoire*, pour de *bonne histoire*, toujours traduite d'une chronique latine conservée, en général, à l'abbaye de Saint-Denis.

Digitized by Google

C'est la critique qui a donné au mot *roman* le sens qu'il a aujourd'hui le jour où elle a découvert, tâche facile, que si les romans du moyen âge avaient parfois un fondement historique, ce n'étaient le plus souvent que des histoires faites à plaisir, des fictions.

Il faut donc renoncer à appeler *langue romane* la langue du midi de la France, et c'est ce qu'on avait déjà senti au moyen âge, puisqu'un grammairien méridional du treizième siècle a intitulé son traité : *Donat provençal*, puisqu'un autre grammairien du même pays et du même temps donne à sa langue le nom de *langue limousine*.

En publiant pour la première fois les deux traités auxquels je fais ici allusion, j'ai commis moi-même, autrefois, la petite erreur que je reproche aujourd'hui à M. Dessalles. Je me suis corrigé à la deuxième édition. J'ai l'espérance que M. Dessalles en fera autant.

GUESSARD,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN. Tome II, 1858. Draguignan, in-8°.

M. Gazan, colonel d'artillerie en retraite, a donné dans une série d'articles que publie ce recueil (1), la description des médailles romaines conservées au musée de la ville de Draguignan. Rien d'exceptionnellement remarquable ne nous a paru se trouver dans la collection du Var, mais nous devons dire un mot de la méthode suivie par M. le colonel Gazan dans sa description. Les monnaies du cabinet de Draguignan ne semblent être pour ce savant qu'une occasion de donner, avec mesure et à propos, des notions générales sur la numismatique ancienne, particulièrement sur la numismatique romaine et même sur les événements principaux du règne des empereurs que rappellent les médailles. Dans les recueils spécialement consacrés à l'étude de la numismatique ou de l'archéologie, ces généralités, rattachés par occasion au sujet principal, seraient tout à fait superflues. Lues au sein d'une Société qui étend ses travaux aux diverses branches des études scientifiques, les notions de M. le colonel Gazan auront pour résultat de répandre et de faire mieux apprécier encore, dans les localités privées de grands dépôts littéraires, les connaissances archéologiques.

Une notice signée des initiales R. P. renferme, sous le titre de *Revue artistique* (2), la description des tableaux et des sculptures des églises et du musée de Draguignan. L'église paroissiale possède un *saint Pierre délivré de prison* de Jean-Baptiste Vanloo, né, comme l'on sait, dans la ville d'Aix.

La plupart des tableaux du musée proviennent du château de Tourvès, où le marquis de Valbelle avait, avant la révolution, formé une belle galerie d'objets d'art. On remarque surtout, parmi ces toiles, une vue intérieure de saint Pierre de Rome, peinte par Panini, élève de Locatelli, et deux tableaux (scènes d'intérieur) de David Teniers le jeune, datées de 1661 et 1668.

Le principal intérêt du volume de la Société de Draguignan est

(1) *Bulletin*, p. 57, 109, 189.
(2) P. 19.

Digitized by Google

dans l'impression d'un ancien Mémoire de M. d'Aguillon, brigadier des armées du roi, concernant la découverte et la réparation d'un aqueduc romain amenant les eaux dans la ville, avec les notices et les extraits des délibérations des états de Provence, joints à l'exposé technique de l'ingénieur (1). M. d'Aguillon composa ce Mémoire en Angleterre pendant l'émigration, pour satisfaire à la demande de l'Académie de Londres, curieuse de connaître les circonstances de cette laborieuse restauration, qui intéressait en même temps l'administration et la science.

La ville d'Antibes (*Antipolis*) n'ayant pas d'eau potable dans son propre sol, les Romains avaient construit deux grands aqueducs pour lui amener les produits des sources de la Bouillide et de Biot, éloignées l'une et l'autre, dans des directions différentes, de plus de quatre kilomètres de la ville. L'aqueduc arrivant à la source de la Bouillide, élevé sur arcades en pleine campagne, est entièrement détruit depuis une époque inconnue et probablement fort reculée. L'aqueduc de Biot, construit dans les terres, sur la plus grande partie de son parcours, était défoncé en plusieurs endroits, et se trouvait, depuis un temps immémorial, hors de service. La ville d'Antibes n'avait pour les besoins de ses habitants que les ressources insuffisantes d'un seul et unique puits, situé à l'extrémité de la ville, près de la porte Royale.

M. d'Aguillon, alors colonel du génie, et ayant rang de brigadier dans les armées du roi, nommé ingénieur en chef de la place d'Antibes en 1777, fut frappé de cette pénurie, qui n'avait pas peu contribué au dépérissement de la ville. Il chercha à y remédier, après avoir dans une première campagne creusé le port d'Antibes, que les sables du Var avaient envahi et rendu inaccessible aux gros navires de commerce.

La tradition rappelait que les sources de Biot, séparées d'Antibes par une première chaîne de collines et dont les eaux se déversaient dans un ruisseau courant vers la mer, alimentaient autrefois la ville; mais les traces et la direction même du vieil aqueduc étaient absolument inconnues. Quelques constructions antiques à fleur de terre, signalées par des paysans, l'une sur la colline, l'autre au bas de la montagne, parurent être d'anciens regards de l'aqueduc. Éclairé par cette première découverte, M. d'Aguillon arrêta dans sa pensée de rendre à la ville d'Antibes ses anciennes eaux, et se mit résolûment à l'œuvre, avec les seules ressources dont il disposait.

(1) *Bulletin*, p. 120.

Digitized by Google

Il fit d'abord dégager le regard situé au haut de la colline. Les ouvriers ne purent descendre qu'à cinquante pieds de profondeur, attendu que les eaux, filtrant de tous côtés à travers les fentes des murs, envahirent le conduit et les obligèrent à remonter. On put constater cependant qu'à l'exception de quelques fissures, l'ancienne maçonnerie romaine était partout conservée et parfaitement d'aplomb. On fut plus heureux pour l'autre regard, situé au commencement des terrains plats et inclinés qui font suite aux montagnes. A peine les ouvriers eurent-ils creusé à treize pieds de profondeur, qu'ils furent étonnés de se trouver entièrement dans l'aqueduc. Le tunnel avait deux pieds de large sur quatre pieds de hauteur dans œuvre. Les ouvriers purent y pénétrer sans difficulté. Dirigés par M. d'Aguillon, ils s'y engagèrent et s'avancèrent vers la ville. Après avoir parcouru trente-deux toises, on fut arrêté par un comblement qui interceptait complétement le passage. L'obstacle reconnu pour être l'engorgement d'un ancien regard, et promptement déblayé, on se remit en marche dans la même direction, en suivant toujours la construction souterraine. On découvrit ainsi et on dégagea successivement dix-neuf regards, placés à trente-deux toises les uns des autres, et l'on s'arrêta après avoir parcouru une distance d'environ huit cents toises.

Assuré d'avoir retrouvé l'ancien aqueduc de Biot et ne doutant pas de pouvoir le rendre à sa destination, M. d'Aguillon sollicita une minime allocation de la municipalité d'Antibes pour continuer ses fouilles. Elle lui fut refusée, et l'ingénieur dut attendre un an la nomination d'une administration plus éclairée qui lui permit de rappeler ses ouvriers.

Les travaux furent repris dans les premiers jours de janvier 1783, et l'on eut bientôt déblayé toute la partie de l'aqueduc située au midi, entre la ville et la montagne. Il fallait encore traverser la colline et franchir un terrain marécageux, situé au delà de la colline pour arriver aux sources.

Quand on commença à travailler dans la montagne, on reconnut que les regards étaient plus éloignés les uns des autres que dans la plaine; ils avaient naturellement aussi plus de profondeur à mesure qu'ils se rapprochaient du centre de la hauteur, afin de maintenir partout à une égale inclinaison le plan d'eau du canal.

Dans l'un des regards de trente-sept pieds de profondeur, dont la maçonnerie se trouva délabrée et qu'il fallut démolir entièrement, on trouva une stalactite de seize pouces de hauteur, produite par l'infiltration et la superposition incessante d'une multitude de cou-

Digitized by Google

ches très-fines. Cette concrétion, d'un blanc terne, d'un grain très-dur et très-compact, fut taillée à arêtes vives et reçut le poli du marbre. Son extrême densité indique la haute antiquité du monument dans l'intérieur duquel elle s'était formée. M. d'Aguillon rappelle à cette occasion que des médailles de Jules César ont été trouvées dans d'autres parties de l'aqueduc (1), et il incline à croire que la construction de ce précieux canal est peut-être antérieure à César, et fut un des premiers bienfaits de l'administration romaine dans la province, soumise depuis soixante ans, quand César entreprit la conquête du reste de la Gaule.

En parvenant à une certaine élévation, on rencontra un vaste puits de vingt-cinq pieds de diamètre (2). Les paysans l'avaient construit à une époque inconnue sans savoir probablement qu'il communiquait dans le bas avec l'ancien aqueduc romain, dont la voûte était en cet endroit seul dégradée. Par les temps d'orage, il survenait dans ce puits un phénomène dont les gens du pays ne comprenaient pas la cause, mais qu'explique parfaitement la position du puits au-dessus d'un canal souterrain. Quand les pluies étaient abondantes et subites, on voyait le puits se remplir promptement, et l'eau déborder dans la campagne. C'est que les colonnes d'eau amenées par l'infiltration dans les regards voisins pesant sur le conduit intérieur, rempli comme les regards, forçaient l'eau du canal qu'elles comprimaient, à remonter dans le puits, par où seulement elles trouvaient un écoulement, l'aqueduc étant comblé du côté de la plaine.

Les fouilles révélèrent encore une circonstance remarquable. Le massif de la colline à travers laquelle il fallait passer est généralement composé d'une terre marneuse, mélangée de coquillages. Or on retrouva à différents endroits, au-dessus et au-dessous de la maçonnerie de l'aqueduc, une couche de terre végétale rougeâtre absolument semblable à celle du dehors. Il est évident que les Romains, afin d'éviter les frais et les travaux considérables qu'aurait nécessités le déblaiement d'une grande tranchée à ciel ouvert dans la montagne, avaient pratiqué sous terre une galerie de travail, au milieu de laquelle les ouvriers avaient construit entièrement l'aqueduc avec sa base et sa voûte comme dans la campagne, en comblant ensuite les couloirs avec de la terre rapportée.

Assuré de nouveau par ces indices de l'existence de l'aqueduc

(1) *Bulletin*, p. 139.
(2) P. 130.

Digitized by Google

dans toute l'étendue de la montagne, M. d'Aguillon fit continuer sans interruption les fouilles. Le travail des ouvriers devint plus pénible à mesure qu'on avança dans la montagne, à cause de l'élévation progressive des terres qui ne laissaient arriver l'air qu'avec peine et insuffisamment. On parvint cependant au regard situé au milieu même de la colline. Il avait soixante-douze pieds de profondeur. Sur le revers de la hauteur, les regards étaient plus éloignés les uns des autres que du côté de la ville. On continua néanmoins à avancer et on atteignit, en suivant la construction, la base opposée de la montagne. Mais là, on perdit la trace de l'aqueduc, n'ayant devant soi qu'un terrain humide, déprimé et occupé par une prairie légèrement inclinée. On était encore loin des sources. Un sillon assez sensible, où la végétation était rare et chétive, indiquait cependant que des substructions devaient affleurer la terre à peu de distance. M. d'Aguillon fit pratiquer des tranchées dans la longueur de la prairie, et l'on ne tarda pas à reconnaître en effet à différents endroits, à deux pieds environ de profondeur, une sorte de chaussée en maconnerie régnant dans le sens de la ligne observée. C'était une base continue, en très-bon état, sur laquelle avaient dû être élevés des arceaux pour conduire l'eau au niveau nécessaire à son écoulement, à travers la prairie. On parvint enfin, en suivant ces fondations, au dernier bassin collecteur que l'on retrouva presque intact à côté des sources. On avait parcouru de regards en regards une étendue de cinq kilomètres environ, ou de 2,460 toises, et l'on pouvait se faire une idée de l'ensemble du monument découvert.

Partout, soit qu'il fût apparent dans la campagne, soit qu'il eût été construit plus ou moins profondément dans les terres, l'aqueduc repose sur un soubassement ou fondation non interrompue de six pieds de largeur sur une hauteur de trois pieds. Le canal a partout deux pieds de largeur ; les murs supportant la voûte dix-huit pouces d'épaisseur. Pour prévenir les infiltrations, on avait appliqué sur les parois et au fond du canal un enduit de ciment d'un pouce d'épaisseur. Dans la campagne, l'aqueduc n'a que trois pieds de hauteur ; dans la montagne la voûte s'élève à quatre pieds pour pour donner plus facilement passage à un homme (1). Les regards

(1) « Lorsque l'acqueduc pénétrait plus avant dans les terres, dit M. d'Aguil-
« lon dans son Mémoire, sa construction était la même, elle ne différait que par
« la voûte. Les Romains, au lieu d'employer les cintres pour la construire, y
« avaient substitué des briques de dix-huit pouces de longueur sur douze de
« large. Elles portaient dans le bas sur les murs, s'appuyant l'une contre l'au-
« tre ; dans le haut, les briques établies de cette manière étaient à demeure et
« servaient de cintre à la voûte, qui avait deux pieds d'épaisseur à la clef, ré-
« duite à dix-huit pouces sur les murs, » p. 136.

Digitized by Google

sont construits partout de la même manière. Le vide est de deux pieds carrés, les murs ont dix-huit pouces d'épaisseur.

La reconnaissance faite sur tout le parcours, et la possibilité de restaurer l'aqueduc reconnue, il ne s'agissait plus que de trouver les fonds présumés nécessaires à la réparation et de commencer les travaux.

Toute la partie engagée dans la montagne ou dans les terres était à peu près partout en bon état, sur une longueur de 1,605 toises; 675 toises à fleur de terre ou hors de terre avaient besoin de réparations assez considérables; 180 toises étaient à reconstruire en entier dans la prairie ou ailleurs. La totalité de la dépense était évaluée à 72,000 livres.

La ville d'Antibes, les états de Provence et le roi assurèrent, chacun pour un tiers, le payement de cette somme, et l'on se mit à l'œuvre. Vers le milieu de l'année 1785, après des travaux dirigés avec une intelligente persévérance et une si sage économie que les dépenses effectives furent inférieures aux premiers devis d'estimation, le vieil aqueduc se trouva entièrement réparé (1).

Les ignorants et les jaloux doutaient encore du succès de l'entreprise, et regrettaient les sommes que le pays y avait consacrées. M. d'Aguillon, assuré de la réussite complète par une épreuve qu'il avait fait de toute la voie, annonça le jour et l'heure où les anciennes eaux de Biot, après tant de siècles d'interruption, seraient rendues à la population d'Antibes.

A la fin du mois de juillet 1785, au jour marqué, M. d'Aguillon fit introduire les eaux du ruisseau de Biot dans l'aqueduc, et peu de temps après, une colonne d'eau de 47 pouces carrés (2) tombait du dernier arceau de l'aqueduc, dans l'intérieur des murs d'Antibes, au milieu du bastion de Rosny. Les 2,470 toises qui séparent les sources du rempart de la ville avaient été parcourues en 65 minutes. Le plan d'eau a généralement, comme du temps des Romains, une inclinaison de trois pouces par cent toises, d'où il résulte que la prise de Biot est élevée de six pieds trois pouces au-dessus du terrain où a lieu la chute d'eau.

La population d'Antibes témoigna sa joie et sa gratitude par les

(1) M. d'Aguillon fit enduire complétement l'intérieur de l'aqueduc d'un ciment composé des mêmes éléments que l'analyse d'une portion de ciment antique lui avait donnés : de la chaux vive, de la pouzzolane et des briques concassées, p. 140.

(2) L'aqueduc fournit une voie d'eau de dix-neuf pouces de large sur treize pouces de hauteur.

Digitized by Google

démonstrations les plus chaleureuses. Une inscription commémorative rappela le bienfait qu'elle devait au dévouement et à la persistance de M. d'Aguillon. Les états votèrent un don de vaisselle de 3,000 livres, pour reconnaître autant son désintéressement que son habileté; le roi lui assura une pension viagère de 1,500 livres, le nomma peu après chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp (1).

La ville d'Antibes ne tarda pas à ressentir les effets du service que lui avait rendu M. d'Aguillon, par la restauration du vieil aqueduc romain. Ses jardins desséchés retrouvèrent leur fertilité. La population augmenta rapidement. En 1765, elle était de 3,461 habitants, elle s'élève aujourd'hui à 6,000 âmes.

L. DE MAS-LATRIE,
Membre du Comité.

(1) Le général d'Aguillon (Louis Aguillon, né à Toulon, le 28 janvier 1725) était fils de Pierre-François-César Aguillon, trésorier provincial au corps royal de la marine. Il fut anobli par sa nomination au grade de brigadier des armées du roi. Il mourut à Londres, en 1812. Le volume du *Bulletin de la Société de Draguignan*, que nous examinons, renferme une notice biographique sur cet honorable officier, rédigée par M. O. Teissier (p. 177).

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie du Gard, 1858-1859. — Nimes, in-8°, 1859.

Ce volume de l'Académie du Gard renferme des extraits du Mémoire de M. le chanoine Séguier, relatif à la découverte opérée en 1739 des fragments d'une inscription dont il avait été question dans le Bulletin de la même compagnie, avec les explications et les conjectures proposées par M. A. Pelet, pour arriver à la restitution de cette inscription (1).

Les pierres mutilées sur lesquelles les caractères sont gravés furent retrouvées au milieu de fragments de statues, de colonnes et de constructions diverses près de la fontaine de Nîmes. Les dessins communiqués à M. de La Bastie (2) avec d'autres antiquités furent l'objet d'un rapport et d'une interprétation sommaires dans le sein de l'Académie des inscriptions. Le Mémoire de M. Séguier fait connaître les particularités de la découverte postérieure à la communication adressée à M. de La Bastie. Il tend à confirmer l'opinion que les débris antiques parmi lesquels on recueillit les fragments de l'inscription où se trouvent les mots RESPVBLICA NEMAVSESIVM appartenaient vraisemblablement à des thermes et faisaient partie de l'entrée du portique de ces bains. Quant à l'inscription en elle-même, dont M. de La Bastie avait jugé les fragments trop insuffisants pour en retrouver la restitution entière, il semble malgré les nouvelles tentatives, que l'on doive renoncer encore à en avoir le véritable sens.

Un second Mémoire de M. Pelet, publié dans le même volume (3) concerne une particularité non encore expliquée de la construction des arènes de Nîmes. Les déblaiements récents effectués à l'amphithéâtre ont permis de constater qu'un étroit couloir de 19 centimètres régnait tout autour de l'enceinte intérieure du monument, entre les dalles verticales qui forment le revêtement du *podium*, enveloppant l'arène, et le corps de la maçonnerie sur laquelle reposent les gradins du podium. On avait cru (4) que cet intervalle, aujourd'hui

(1) P. 39.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XIV, p. 106 et 110.

(3) P. 214.

(4) MM. Grangent et Durand, *Des monuments romains du midi de la France*, p. 69 ; *De l'amphithéâtre de Nimes*, notice insérée dans les *Monuments anciens et modernes*, de M. Gailhabaud.

Digitized by Google

entièrement vide, avait primitivement reçu, comme moyen d'isolement, un corroi en terre glaise, dont l'effet, croyait-on, devait être d'empêcher les infiltrations de l'eau, quand l'arène était convertie en naumachie, et de prévenir ainsi à la fois les dégradations de la maçonnerie et l'altération du poli des dalles que pouvait occasionner l'humidité.

Un architecte de Paris, M. Janniard, qui a eu l'occasion de faire d'assez fréquents usages des corrois de glaise, fut frappé de l'invraisemblance de l'explication donnée sur ce fait. Il engagea M. Pelet à examiner de plus près cette partie des arènes, afin de vérifier, ou plutôt dans sa pensée afin d'infirmer cette explication qui lui paraissait inadmissible. « Les corrois de glaise, dit M. Janniard, ne sont « efficaces que dans un milieu constamment et fortement humide et « privé d'air, comme par exemple lorsqu'on l'emploie à l'étanche- « ment des canaux, radiers factices, réservoirs, etc., constamment « remplis d'eau, dont l'infiltration entretient dans la glaise le degré « d'humidité nécessaire pour que cette matière conserve toute sa « plasticité. Le mince corroi du *podium* enfermé dans une maçon- « nerie sèche et dans un lieu ne contenant que rarement l'eau né- « cessaire à entretenir le corroi à son état normal, la glaise s'y se- « rait promptement desséchée et aurait perdu son effet (1).

M. Janniard ne se borne pas à combattre l'opinion émise avant lui, il donne à la place une explication, qui paraît fondée, de l'existence et de la destination de ce vide. M. Janniard pense que l'intervalle ménagé entre les dalles et la maçonnerie du podium avait surtout pour effet de laisser circuler l'air derrière les dalles, d'en assurer la siccité et par conséquent de prévenir l'altération du poli qu'elles avaient à l'extérieur en amenant toutes les eaux que pouvaient donner les pluies ou l'humidité de la maçonnerie à se déverser en arrière des dalles et au pied même de la maçonnerie par les égouts étroits qui paraissent exister au bas du dernier gradin de l'amphithéâtre reposant sur le podium.

Nous regrettons que M. Pelet n'ait pas donné une complète réponse aux questions qui se rattachent aux observations de M. Janniard et dont l'examen peut seul terminer cette discussion. M. Pelet a constaté que dans aucune des parties de l'intervalle de 19 centimètres vues par lui, ne se trouve la moindre trace de terre glaise ou d'un enduit quelconque. C'est déjà un résultat utile. On peut consi-

(1) Mémoires, p. 216.

Digitized by Google

dérer maintenant à peu près comme certain que jamais un corroi de glaise n'a enveloppé intérieurement le mur de dalles du podium. Il serait presque impossible en effet, si ce revêtement ou un enduit analogue eût rempli le vide, qu'il n'en restât pas quelque trace adhérente soit aux dalles, soit à la maçonnerie. Il est à désirer maintenant que M. Pelet s'assure si l'intervalle de 19 centimètres n'est pas terminé dans le bas en caniveau, disposition très-vraisemblable, qui achèverait d'assurer l'explication proposée par M. Janniard en ce que cette construction en caniveau n'aurait pu avoir d'autre but que de faciliter la réunion et l'écoulement des eaux. Il est à souhaiter enfin que M. Pelet veuille bien examiner d'une manière plus précise qu'il ne semble l'avoir fait la disposition et constater d'abord l'existence du canal d'épuisement qui devait amener les eaux du petit corridor à l'extérieur du monument.

L. de Mas Latrie,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

Travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, année 1857-58.

Laissant de côté, dans l'examen de cette publication, tout ce qui n'a pas trait à l'histoire naturelle, je n'aurai à m'occuper que de deux Mémoires, l'un sur la Cécidomye du froment, par M. Bazin; l'autre, ayant pour titre : *De l'élève du cheval dans l'arrondissement de Rochefort*, par M. Ardouin, médecin vétérinaire.

1° De la Cécidomye, analyse d'une notice de M. Bazin, par *M. Boffinat.*

A côté de la zoologie pure, c'est-à-dire celle qui a pour but la description et la classification des espèces animales, il y a la zoologie appliquée, dont l'importance n'est pas moindre que la première, eu égard aux nombreux services qu'elle nous rend chaque jour; depuis quelque temps surtout les efforts semblent se diriger plus particulièrement vers les applications de la science au bien-être de l'humanité, et non-seulement les animaux utiles sont l'objet des études du naturaliste, mais aussi les espèces, qui, par leurs mœurs et leurs habitudes, sont au contraire nuisibles, deviennent le sujet d'observations qui concourent au même but.

Les insectes, parmi ces dernières, ont constamment attiré l'attention de tout le monde, et plusieurs d'entre eux ont même acquis une triste célébrité, soit par la variété, soit par l'intensité des maux qu'ils nous causent, maux qui, dans certaines circonstances, prennent les proportions de véritables fléaux; enfin, les insectes qui s'adressent à nos matières alimentaires, et plus particulièrement à nos céréales, nous intéressent encore plus vivement que les autres, aussi le travail qui fait le sujet de cette analyse mérite-t-il de fixer à la fois l'attention du zoologiste et de l'agriculteur.

Il s'agit, en effet, de l'étude d'un insecte, qui a exercé et exerce encore chaque année d'assez grands ravages sur nos récoltes en blé.

Cet insecte de très-petite taille et ayant l'apparence d'un petit cousin, est un *Diptère* connu des entomologistes sous le nom

Digitized by Google

de : *Cécidomye du froment. Cecidomya tritici* (Tipula tritici Kirby). L'auteur de la notice, M. Bazin, a parfaitement observé et étudié les différentes phases du développement de ce terrible ennemi de l'une de nos principales matières alimentaires, ainsi que ses mœurs et ses habitudes. C'est ordinairement vers le milieu du mois de juin jusqu'à la mi-juillet que les Cécidomyes apparaissent et s'ébattent par myriades sur les champs de blé ; on les voit alors vers le soir, au coucher du soleil, traverser les airs en essaims nombreux, voltigeant autour des épis, s'y reposant à diverses reprises et les choisissant en quelque sorte. M. Bazin a très-bien établi que l'insecte, arrivé à l'état parfait de son développement, vient, au moyen d'une longue tarrière dont la partie postérieure de son corps est armée, déposer ses œufs entre les glumes des épillets du blé, à l'endroit même où le grain doit prendre naissance et un peu avant la floraison ; puis, que de ces œufs naissent, au bout de quelques jours, des petites larves dont la nourriture se fait aux dépens des sucs destinés à l'accroissement du grain ; cette soustraction, on le conçoit sans peine, a pour résultat d'arrêter le développement de celui-ci, de le frapper d'atrophie, de telle sorte que le rendement de la récolte accuse un déficit considérable, pouvant aller jusqu'au quart et même au tiers de cette récolte.

Après une étude consciencieuse et approfondie des mœurs et des habitudes de la Cécidomye, l'auteur se livre à l'examen des divers moyens proposés ou mis en usage, soit pour conjurer le fléau, soit tout au moins pour en atténuer les fâcheux résultats; il les énumère et les discute successivement, depuis le chaulage et l'incinération des chaumes, etc., jusqu'à la chasse de l'insecte à l'état parfait au moyen du filet de gaze de nos amateurs d'entomologie ; malheureusement, de tous ces différents procédés, il n'en est aucun qui paraisse suffisamment efficace ou pratique; mais, hâtons-nous de le dire, M. Bazin fait connaître, en même temps, deux parasites de l'insecte destructeur, lesquels, par une de ces harmonies dont la nature nous offre tant d'exemples, concourent très-avantageusement à l'extinction de notre ennemi. Il arrive, en effet, très-souvent, que le développement inquiétant de certaines espèces est arrêté par l'action destructive d'autres espèces, nées en quelque sorte pour les combattre; l'étude des mœurs des insectes est féconde en faits de cette nature ; et telle chenille, par exemple, piquée par un parasite, recélera dans son corps, le germe d'un être très-différent auquel elle servira de nourriture, de telle sorte qu'au lieu du papillon attendu, il sortira de la chrysalide, une mouche ou telle autre forme d'insecte.

Digitized by Google

Les parasites de la Cécidomye sont de petits animaux, appartenant à l'ordre des hyménoptères, l'un est le *Platygaster punctiger*, l'autre le *Platygaster scutellaris*, Nees. Ceux-ci, en effet, viennent également déposer leurs œufs entre les balles choisies préalablement par les Cécidomyes pour le même usage, puis l'éclosion des uns et des autres ayant lieu presque simultanément, les larves des premières deviennent bientôt la proie des seconds, et il en résulte que l'œuvre de destruction est, sinon arrêtée, du moins considérablement affaiblie dès son origine.

Tels sont les faits principaux contenus dans l'intéressant travail de M. Bazin, dont l'analyse présentée par M. Boffinat, résume parfaitement la substance et met en relief son importance au point de vue de la production agricole.

Depuis longtemps, déjà, nos agriculteurs avaient constaté, dans certaines années, une notable diminution dans leurs récoltes; ils avaient remarqué que les épis du blé étaient maigres ou incomplets, et ils en accusaient, tour à tour, les divers états de l'atmosphère, avant ou pendant la floraison; les observations dues à la sagacité de M. Bazin permettent, aujourd'hui, de rapporter à sa véritable cause les mécomptes de nos cultivateurs, et nous font espérer qu'elles serviront à mettre sur la voie des moyens propres à se débarrasser de ce nouvel ennemi.

2° De l'élève du cheval dans l'arrondissement de Rochefort, par *M. Ardouin*, médecin-vétérinaire.

L'importance de ce travail, déjà manifeste au point de vue général, l'est surtout au point de vue local. L'auteur, en effet, après avoir énuméré les conditions les plus favorables à l'élevage du cheval, fait ressortir avec beaucoup de sagacité, celles que présentent, sous ce rapport, l'arrondissement de Rochefort, tels que climat tempéré, nombreuses et excellentes prairies et, enfin, récoltes abondantes de céréales.

Dans un paragraphe spécial, M. Ardouin examine et discute à quelle sorte d'élève il convient de se livrer avec le plus de chances de succès dans cette localité, et il conclut en faveur de celui du cheval dit: *Carrossier*. Puis il insiste sur le choix des poulinières et énumère les qualités désirables, devant guider l'éleveur dans cette circonstance; après avoir fait la même étude à l'égard de l'étalon, il rappelle les principaux soins qu'il convient de donner aux jeunes poulains, et plus particulièrement ceux que réclament les nouveau-nés.

Digitized by Google

Il y a, dans cette partie du travail de M. Ardouin, des observations extrêmement précieuses, qui révèlent une connaissance approfondie de la matière, et dont la mise en pratique devra certainement apporter des améliorations dans cette branche importante de la production agricole pour l'arrondissement de Rochefort. Malheureusement là, comme partout ailleurs, la routine, et surtout une économie mal entendue de la part des cultivateurs et des éleveurs, rendent presque superflus les avertissements et les conseils de la science; on voit, en effet, souvent, les propriétaires de chevaux faire saillir leurs juments par le premier mâle venu, sans s'inquiéter le moins du monde s'il est dans les conditions propres à donner de bons produits, plutôt que de s'adresser, dans ce but, à nos dépôts d'étalons, et cela pour éviter un simple déplacement de quelques lieues.

Enfin, pour éviter de renvoyer le volume, dont il est ici question, à l'examen d'un de nos collègues, j'ajouterai quelques mots sur un essai de statistique médicale pour Rochefort, en 1857, par M. Maher.

Après avoir établi le chiffre de la population de cette ville, d'après le dernier recensement fait en 1856, l'auteur constate successivement l'état des naissances et des décès, en dresse des tables, et, enfin, établit des catégories au point de vue de l'étiologie. Il serait, je pense, inutile d'indiquer ici les différents groupes établis par M. Maher, il nous suffit de constater qu'ils le sont de manière à répondre aux besoins d'une statistique fructueuse, de laquelle l'auteur arrive à formuler les propositions suivantes :

1° Que l'année 1857, objet du présent travail, a été caractérisée par une recrudescence des fièvres paludéennes (circonstance que l'on explique par les travaux de la gare du chemin de fer et du bassin de Radoub de l'arsenal) ;

2° Que, par une sorte d'antagonisme heureux, les autres affections se sont développées en sens inverse ;

3° Que le chiffre de la mortalité a été plutôt abaissé qu'augmenté;

4° Que les pyrexies paludéennes, dominant toute la pathologie locale, eu égard à leur peu de gravité, on est autorisé à proclamer satisfaisante la constitution médicale de Rochefort ;

5° Que ces résultats favorables doivent être imputés aux travaux d'art ayant eu pour but, soit le desséchement des marais, soit des plantations nouvelles, et que par suite l'on est en droit d'espérer des résultats encore mieux marqués en continuant ces travaux d'assainissement.

H. Hupé,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON. Année 1858.
ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE LYON. T. V, 2e série.

Les deux fascicules dont la section a bien voulu me charger de rendre compte ne comprennent pas moins d'une quarantaine d'articles relatifs à la médecine, et presque toujours à la médecine pratique. Les *Annales de la Société de médecine de Lyon*, qui sont le plus riche des deux, en renferment à elles seules près de trente. C'est faire comprendre que le rapporteur, dont la mission n'est pas, sinon accidentellement, de dresser la nomenclature des travaux d'une société, mais bien d'en extraire la substance et d'en apprécier l'esprit, a dû s'imposer un choix, que la nature spéciale de la matière lui commandait d'ailleurs d'enfermer dans des limites restreintes. Mais il est équitable de faire remarquer que le soin obligé de choisir les sujets les moins impropres à figurer au *Bulletin des Sociétés savantes* conduit à cette conséquence que les résultats de l'option seraient un indice trompeur du mérite relatif des Mémoires.

Cette réserve faite, voici les points sur lesquels il m'a paru utile d'arrêter l'attention de la section.

De la transmission de la phthisie pulmonaire sous l'influence de la cohabitation.

La phthisie pulmonaire est-elle susceptible de se transmettre sous l'influence de la cohabitation? Telle est la question traitée dans le *Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, par M. Bruchon, professeur suppléant à l'École préparatoire de médecine de la même ville. On en comprend de suite et l'intérêt scientifique et l'intérêt hygiénique, je dirais presque social. Il s'agit de savoir si, par exemple, un mari dont la femme est poitrinaire peut, sans danger pour lui, continuer à partager le lit conjugal, où, bien souvent, la crainte d'affliger la malade et la préoccupation des soins à administrer le retiennent jusqu'à une période très-avancée de la tuberculisation; ou encore si, dans les pensions, dans les orphelinats, dans les maisons hospitalières consacrées à la jeunesse, comme l'Institution des sourds-muets ou celle des jeunes aveugles, il serait sans inconvénient de garder les phthisiques dans le dortoir commun.

Digitized by Google

Il fut une époque (et cette époque ne remonte qu'à une trentaine d'années) où l'idée de contagion était bien près de disparaître de la médecine française; c'est celle où le culte exclusif de la lésion locale et la réduction de toutes les maladies à un seul élément, l'inflammation, bannirent à peu près de la pathologie tout ce qui ne pouvait être vu ni touché, et plus particulièrement les principes dits *spécifiques*, sans lesquels ne se comprend guère la transmission d'un mal d'un individu à un autre. Et comme le système qui chassait ainsi les vieux dogmes avait nécessairement des allures d'indépendance et de hardiesse; comme il caressait, par ses tendances de matérialisme, l'esprit d'une génération roidie contre la domination religieuse, la jeunesse médicale d'alors en fit, pour ainsi dire, un thème d'opposition. Voilà comment peut s'expliquer un fait historique, en apparence singulier, à savoir, qu'une opinion purement médicale se teignit d'une couleur politique, et que ce fut faire profession de libéralisme que de se déclarer anti-contagioniste. Après la chute du broussaisisme commença, en faveur de la doctrine de la contagiosité, un mouvement de réaction, qui gagne encore aujourd'hui; si bien que, s'il est quelque appréhension à concevoir sous ce rapport, ce n'est pas que cette doctrine ne reconquière plus le terrain perdu, c'est plutôt qu'elle devienne trop envahissante.

Cette dernière remarque ne s'applique pourtant pas à la transmissibilité des tubercules pulmonaires. On n'est pas encore revenu au temps où tantôt l'usage, tantôt la loi du pays, comme en Espagne et en Portugal, voulaient qu'on brûlât les hardes des phthisiques; où un anatomiste aussi intrépide que Morgagni reculait devant leurs cadavres, — *Illa* (cadavera) *fugi adolescens, et fugio vel senex* —; où enfin ce fut un honneur pour Portal que d'oser promener le scalpel sur des poumons envahis par les tubercules. Mais déjà bon nombre de médecins pensent que, dans une certaine mesure, la *cohabitation habituelle* d'un phthisique avec une personne saine peut devenir, pour celle-ci, l'occasion d'une explosion tuberculeuse. Suivant les uns, il y aurait contagion réelle, c'est-à-dire une sorte de migration, d'individu à individu, d'un principe morbide qui engendrerait la maladie de toute pièce, comme on le voit dans la variole ou la rougeole; seulement ce principe, en raison de son peu d'activité ou de toute autre circonstance, ne se transmettrait que difficilement et dans des conditions exceptionnelles. Suivant d'autres, la cohabition avec un phthisique n'aurait d'autre effet que de plonger l'individu sain dans une atmosphère nuisible, capable d'agir sur son système pulmonaire et, à la longue, d'y faire naître des affections diverses, parmi lesquelles

Digitized by Google

il faudrait ranger la phthisie. C'est à cette dernière opinion que se rallie le professeur de l'école de Besançon.

Pour en apprécier la valeur, il convient d'abord d'écarter, avec l'auteur, les cas où l'on peut supposer qu'une phthisie tout accidentelle a frappé les deux époux sous l'influence de conditions hygiéniques communes (atmosphère viciée, variations de température, habitation humide et mal aérée, mauvaise alimentation, misère, débauche, chagrins, etc.), et où conséquemment la transmission ne peut être invoquée. Ce qu'il reste dès lors à rechercher, c'est si, dans des conditions d'existence moins défavorables, celui des deux époux qui n'est frappé qu'en seconde ligne ne portait pas le germe du mal en lui, tout comme le premier. Comment le savoir? En interrogeant les antécédents héréditaires. Malheureusement, sur les sept cas relatés par M. Bruchon et dont quatre lui appartiennent en propre, l'absence de tout antécédent de ce genre n'a été constatée que trois fois. Mais du moins ces trois faits sont-ils des exemples incontestables de transmission, par quelque procédé que ce soit? Il faudrait pour cela qu'on ne pût pas faire intervenir l'autre cause, dont l'auteur vient lui-même de reconnaître la puissance, c'est-à-dire l'influence de la communauté de conditions hygiéniques nuisibles; et rien, dans le texte des observations, n'autorise à affirmer qu'une telle cause n'existait pas. Une circonstance, si elle se fût présentée, eût pu servir de dédommagement; c'eût été que, l'époux phthisique étant mort, le survivant revînt à à la santé au milieu des mêmes habitudes de vie; mais cette circonstance n'a eu lieu dans aucune des sept observations.

M. Bruchon hasarde, sur le même sujet de la transmission de la phthisie pulmonaire, une hypothèse digne d'être mentionnée. On sait de la manière la plus formelle qu'un mari atteint de syphilis peut transmettre la maladie à sa femme par l'intermédiaire du fœtus. En d'autres termes, un père affecté de lésions syphilitiques non transmissibles par contact, ou même simplement infecté sans lésions apparentes, engendrera un enfant syphilitique qui contaminera à son tour la mère, au sein même de l'utérus. N'est-il pas également possible qu'une femme reçoive le germe de la phthisie directement du produit de la conception et indirectement de son mari? Ce n'est là, je le repète, qu'une vue spéculative, mais qui n'a rien de déraisonnable.

On le voit, les faits rapportés par M. Bruchon ne démontrent pas irréfragablement le fait de la transmission de la phthisie. Mais je n'oserais affirmer que le fait n'a jamais existé. Je possède même une observation où se trouve précisement cet élément d'appréciation que

Digitized by Google

je regrettais tout à l'heure de ne pas rencontrer dans celles de l'auteur ; je veux dire un retour à la santé, remarquablement rapide, de l'époux survivant.

Traitement du Rhumatisme par les bains de vapeur térébenthinée.

Dans certaines localités, la poix noire du pin est extraite des débris qui proviennent de la fabrication de la térébenthine et du galipot ; dans d'autres, comme à Die (dans la Drôme), on la tire directement de copeaux encore en possession de leur huile essentielle. Les fours où l'on a employé ce dernier procédé, renferment donc de l'essence de térébenthine en vapeur. Pour ce motif, on a imaginé de les faire servir à un usage médical. Or il m'a semblé qu'une ressource thérapeutique ainsi fournie par une des industries de la France empruntait à cette origine assez d'intérêt pour mériter d'être consignée dans le *Bulletin*.

On a coutume, dans la fabrication de la poix noire, de clore hermétiquement, après la première fournée, toutes les issues du four, afin de conserver jusqu'au lendemain une température assez élevée pour chasser la résine de nouvelles couches de copeaux, sans qu'il soit besoin de les enflammer. Dans le four ainsi tenu chaud, et après que le bois y a été disposé, on fait entrer des individus atteints de douleurs rhumatismales ou de gonflements articulaires chroniques.

La température y est *de* 80 *degrés au moins*. Les vêtements en éprouvent une telle atteinte, qu'ils doivent être sacrifiés. Quelques malades se munissent en entrant d'un mouchoir imbibé d'eau froide, afin de rafraîchir un peu l'air à l'entrée des voies respiratoires. On reste dans cette fournaise de 15 à 20 minutes ; puis on se met au lit, où ne tarde pas à s'établir une transpiration abondante.

Cette médication, que M. le docteur Chevandier (de Die) a fait connaître en France vers 1850, plusieurs médecins, y compris M. Chevandier lui-même, ont eu l'idée de l'imiter au moyen de chambres fumigatoires, où l'on dégage de la vapeur térébenthinée par la combustion de bois de pin, ordinairement de pin maritime. On peut aussi, comme je l'ai fait plusieurs fois, faire arriver la vapeur dans la simple boîte dont on se sert pour les fumigations générales, soit en brûlant des copeaux, soit en chauffant fortement de la bonne térébenthine du mélèze.

Le directeur de l'établissement hydrothérapique de Serin (à Lyon), M. le docteur Macario, a fait construire dans cet établissement des cabinets pour bains de vapeur térébenthinée, et il raconte dans le

Digitized by Google

Bulletin de la Société de médecine de Besançon les résultats qu'il a obtenus de ce moyen thérapeutique.

Plus compatissant envers ses clients, M. Macario ne les soumet qu'à une température de 50 à 60 degrés centigrades ; mais en revanche il les y laisse pendant une demi-heure. Ensuite, suivant les indications, ou il les fait transpirer dans des couvertures de laine, ou il les fait passer sous une douche froide. Sans vouloir entrer ici dans les détails des effets cliniques, ni de tous les effets physiologiques de ce genre de fumigation, je rappellerai pourtant que l'urine des malades exhale après le bain une forte odeur de violette, ce qui prouve que le médicament a été absorbé. Or, cette circonstance importe au plus haut degré, l'essence de térébenthine étant un des médicaments que les médecins administrent à l'intérieur contre le rhumatisme. On peut se demander si l'absorption aurait lieu également dans la boîte à fumigation, où elle n'a plus d'autre voie que la peau, puisque l'entrée des conduits respiratoires est hors de l'étuve. On a soutenu le contraire; et si l'on songe que, dans un bain très-chaud, la sueur qui s'établit empêche la peau d'absorber de l'eau et que le corps perd ainsi de son poids, on se sent incliner vers cette opinion, en attendant la décision de l'expérience.

Accommodation de l'œil à différentes distances.

Tout le monde connaît la faculté que possède l'œil de s'accommoder à la différence des distances par l'exercice de la vue distincte. Implantez sur une feuille de carton, comme l'a fait Müller, deux épingles à un intervalle de quelques centimètres, et de manière qu'elles soient alignées dans la direction de l'axe optique de l'œil ; vous constaterez aisément qu'une seule des deux épingles peut être aperçue distinctement, l'autre restant nébuleuse. La vue peut se porter à volonté et avec la même netteté sur l'une ou sur l'autre des deux épingles, sur la plus éloignée comme sur la plus rapprochée; mais jamais sur les deux à la fois. Que se passe-t-il dans le globe oculaire pour que, malgré l'inégalité des distances, l'extrémité du cône lumineux vienne néanmoins toucher la rétine avec une égale précision, de manière à y peindre rigoureusement la même image? C'est la question que M. Foltz, professeur adjoint à l'École préparatoire de médecine de Lyon, a essayé de résoudre par les deux expériences suivantes. (Annales de la Société de médecine de Lyon, 2e Série, T. V, p. 111.

1re *expérience*. On vise l'épingle la plus rapprochée; quand on

Digitized by Google

l'aperçoit bien nettement, on renverse légèrement la tête en arrière, la paupière supérieure abaissée sur le globe oculaire, jusqu'à ce qu'elle recouvre la moitié de la cornée; puis, posant un doigt sur le rebord orbitaire, sans toucher le globe de l'œil, on tire légèrement en dehors la paupière supérieure, de manière à la tendre sur la cornée; à l'instant la première épingle devient nébuleuse et c'est la plus éloignée qui est vue distinctement.

2° *expérience.* L'œil vise et aperçoit l'épingle la plus éloignée; si alors, avec des doigts placés aux angles internes et externes de l'œil, on comprime transversalement les globe oculaire, c'est l'épingle la plus rapprochée qui est distinctement aperçue.

L'auteur conclut que le champ de la vue distincte a été reculé dans la première expérience par l'aplatissement de la cornée et rapproché, dans la seconde, par l'augmentation de la convexité de la même membrane. Il va plus loin; il croit que le changement de courbure de la cornée par l'action des muscles qui retiennent l'œil dans l'orbite est la cause principale, sinon unique, de l'accommodation.

Cette théorie, déjà ancienne, la première qui se soit présentée à l'esprit des physiologistes, perd chaque jour de ses partisans, et tout récemment, dans un *Congrès d'ophthalmologie* qui s'est tenu à Bruxelles, elle n'a trouvé qu'un seul défenseur dans la personne de M. le docteur Arlt. Les recherches des anatomistes anglais et allemands, MM. Crampton, Wallace, Brücke, Bowman, Von Reethen, Kölliker, sur la disposition et les fonctions d'un muscle dit *ciliaire*, dont les contractions ont pour effet de porter le bord pupillaire de l'iris en avant et son bord périphérique en arrière, d'augmenter la convexité des deux faces du cristallin, en portant un peu la lentille en avant; les belles expériences par lesquelles M. Helmholtz est parvenu à déterminer, dans les divers états d'accommodation, les rayons de courbure de la cornée, la distance de la cornée au cristallin, l'épaisseur de ce dernier et les rayons de courbure de ses deux segments antérieur et postérieur; tous ces travaux ont changé la face de la question. Aujourd'hui, pour la grande majorité des physiologistes, les muscles extérieurs de l'œil n'ont d'autre fonction que celle d'assujettir l'organe pour assurer au muscle ciliaire un point d'appui, et c'est ce dernier muscle qui réalise dans le globe oculaire tous les changements constitutifs du mécanisme d'accommodation.

Il faut bien reconnaître que des expériences du genre de celles que publie M. Foltz ne sont pas d'une délicatesse qui soit en rapport avec les difficultés du sujet. Ce qu'on produit dans l'œil en tirant tranversalement la paupière supérieure, ou en comprimant le globe

Digitized by Google

aux deux extrémités de son diamètre, personne ne peut l'apprécier bien rigoureusement. La preuve en est dans le résultat d'autres expériences dues à M. Breton de Champ, et que M. Foltz présente comme fort analogues aux siennes, on ne sait trop pourquoi, car elles disent précisement le contraire. M. Breton, qui a la vue courte, assure qu'il agrandit considérablement le champ de la vue distincte, non plus en aplatissant la cornée, comme fait M. Foltz, mais bien en diminuant le rayon de sa courbure par la pression exercée à la fois sur la partie inférieure et sur la partie supérieure de l'œil. On comprend d'ailleurs aisément que, l'œil étant un globe plein, et plein de liquides ou de solides incompressibles, on ne peut le déformer sur un point sans déplacer immédiatement ses parties internes, comme il arriverait par exemple d'une balle de caoutchouc remplie d'eau. Il y a plus ; à bien prendre les choses, la question physiologique, la vraie question, n'est pas ce qui advient quand on change artificiellement l'état physique des milieux de l'œil ; car la théorie permet assez de prévoir que les différences de courbure de la cornée doivent influer sur la direction des rayons lumineux ; mais il s'agit de déterminer si et de quelle manière les dispositions physiques de l'œil se modifient pour l'exercice de la vue distincte, dans le jeu régulier et normal de la fonction. Or, les expériences d'Helmholtz, rappelées tout à l'heure, qui ont été faites précisement dans ces conditions, ont par cela même une valeur qui, jusqu'à plus ample informé, commande l'opinion. Enfin, la théorie défendue par M. Foltz a contre elle un grand argument de fait, qui pourrait, à la rigueur, dispenser des autres ; c'est que la facilité d'accommodation n'est pas sensiblement diminuée dans les cas où la paralysie de plusieurs muscles de l'œil les a rendus incapables de raccourcir le globe oculaire et d'augmenter la courbure de la cornée.

De l'unicité de la Syphilis.

Une même personne peut-elle contracter deux fois la syphilis constitutionnelle ? La doctrine dite moderne, qui a son enseignement dans un hôpital célèbre de Paris, répond négativement. Elle soutient que celui qui a été une fois infecté par le virus syphilitique est inapte à contracter de nouveau la lésion primitive de laquelle découle toute la suite des accidents constitutionnels. Sur ce point comme sur tant d'autres, les faits se jouent des déductions de la théorie. Dans les *Annales de la Société de médecine de Lyon*, M. Rollet, chirurgien en chef de l'Antiquaille, publie quelques observations, dont

Digitized by Google

deux au moins sont tout à fait démonstratives, dans lesquelles la série des lésions primitives et des lésions consécutives s'est produite deux fois chez le même individu. Depuis l'apparition de ce Mémoire, un fait semblable a été publié par les journaux de médecine, avec cette particularité piquante qu'il a été observé à l'hôpital même, dans le service même où la chose a été niée pendant une trentaine d'années.

Je crois devoir me borner à ces simples indications. Encore que la question de la syphilis ne soit pas de celles, assurément, dont on puisse dire qu'elles n'intéressent que les médecins, il m'a paru convenable de n'en pas entretenir longuement les lecteurs habituels du Bulletin.

DECHAMBRE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA GAULE.

Additions et rectifications a la liste des fleuves et rivières de la Gaule.

En essayant, il y a un an environ, de rechercher la concordance actuelle des noms latins de fleuves et de rivières mentionnés par les textes mérovingiens, nous savions qu'un tel travail, fait principalement avec le secours des cartes, devait être sujet à plus d'une erreur; aussi avons-nous sollicité les avis et la critique des savants que leurs connaissances spéciales mettaient à même de contrôler et de rectifier nos traductions. Beaucoup ont bien voulu répondre à cet appel, et nous avons pensé que nous ne saurions mieux les remercier qu'en publiant, sous l'autorité du nom de chacun d'eux, les rectifications qu'ils nous ont proposées. Un jour, de larges dépouillements de textes, les rapprochements qui en résultent, l'étude attentive du mode des transformations nous permettront peut-être de remplacer la liste que nous avons publiée par un ouvrage complet ; et certes ce ne serait pas un livre sans intérêt et sans utilité que celui qui présenterait réunis tous les cours d'eau de la France avec les anciens noms de chacun d'eux. Mais, pour le moment, nous ne saurions être si ambitieux ; il s'agit seulement ici d'améliorer notre premier travail, de substituer des réponses à quelques points d'interrogation, et surtout d'empêcher quelques erreurs de s'accréditer. Ceci est donc, à proprement parler, l'*erratum* de la liste que nous avons précédemment publiée.

Ablica, *Eblica in pago Saroense*. (Dipl., t. II, p. 434, 438, 439.) Nous avions proposé la Blies. M. Jung, correspondant du ministère de l'instruction publique à Strasbourg, nous fait observer que la Blies s'appelait *Blesa* au moyen âge, et pense que *Ablica* représente l'Albe qui se réunit à la Sarre à Sarrealbe (Moselle); « sur cette rivière ou sur un de ses affluents, ajoute ce savant, nous trouvons peut-être le *villare Geboaldo* ou *Gabolciagus* mentionné dans les

Digitized by Google

mêmes diplômes et paraissant répondre à Gueblange. » M. Jung pense d'autre part qu'une trace du nom *Eblica* peut s'être conservée dans Ippling, village situé sur un faible cours d'eau non dénommé sur les cartes, qui se jette dans la Sarre à Welferding. Il subsiste donc encore quelque incertitude relativement à la traduction de ce nom de rivière.

Alisna. (Dipl., t. II, p. 84.) M. A. Buvignier, correspondant du ministère, nous signale le ruisseau des Alleines qui prend naissance dans la forêt de Luchy, au nord de Cugnon et se jette dans la Sémoise à 2 kil. ouest de cette localité, aux forges des Hayons. Cette indication concorde bien avec le texte du diplôme.

Altro et *Bebroprico.— Trado atque transcribo ad Bas... Remigio... hoc est, portionem meam ad Altro, super ipso fluviolo Altro, cido in pago Vonginsi, cum apindice... Bairo, et alia apindice Crisciaco super fluviolo Bebroprico.* (Dipl., t. II, p. 300.) M. N. de Wailly, de l'Institut, nous a montré qu'au lieu de l'Aire, il s'agit ici d'un petit cours d'eau qui ne porte pas de nom sur la carte de Cassini (feuille 79), à la source duquel se trouve une localité, Aure, dont le nom répond à *Altro*, 14 kil. sud de Vouziers. Le *Bebroprico* semble de même nous être signalé par un des lieux mentionnés dans le diplôme, *Crisciaco*, Crescy, situé près de l'endroit où se jette dans l'Aisne un très-faible ruisseau, qui, sur la carte de Cassini (feuille 79), est appelé Jailly et au confluent duquel se trouve un village du nom de Bruyères. Quant à *Bairo*, c'est Bairon près du Chêne-le-Populeux (Ardennes) (Cassini, feuille 78). M. Buvignier proposait, avec doute, Authe sur un petit affluent du Bar pour *Altro*, et le ruisseau de Bièvres qui se jette aussi dans le Bar pour *Bebroprico*. Mais Aure est la traduction directe de Altro, et la position de Crescy ne semble non plus laisser aucun doute relativement au second cours d'eau.

Aquila, *Aquela* et *Deopacis.* — *Villa nostra Chagambac qui vocatur Ditiagus, in pago Saroinse, super fluvio Aquila.* (Dipl., t. II, p. 439, 447, 448.) « L'Aquila, nous dit M. Jung, rappelle le *pagus Aculia;* ce ne peut être que l'*Eichel* (affluent de la Sarre, Bas-Rhin). Sous les Carlovingiens (Zeuss, num. 197 et 273), la rivière s'appelle *Achilla* et donne son nom à l'*Achilgovia.* C'est là aussi qu'il faut chercher le *Deopacis*, *Theotpacis*, qui se jette dans l'*Aquila*; c'est vraisemblablement le cours d'eau qui vient de Bütten, aujourd'hui Büttenerbach. » Sur l'Eichel se trouve une localité Hambach qui paraît pouvoir représenter Chagambac (Cart. de l'état-major, feuille 54).

Arduceus. M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube, et

Digitized by Google

M. Boutiot, membre de la Société académique du même département, nous font observer que l'*Arduceus*, l'Ardusson, petite rivière dont nous avons emprunté le nom à Papirius Masson, ne se jette pas dans la Barse, mais dans la Seine, près du château de Bernière, territoire de Nogent-sur-Seine.

Aroanna. C'est par suite d'une erreur de transcription que nous avons écrit, comme nous le fait remarquer M. Quantin, archiviste de l'Yonne, Ouaine au lieu d'Orvanne le nom de cette rivière qui se jette dans le Loing, à Moret, et sur le bord de laquelle fut livrée la sanglante bataille de Dormelles.

Arula. On peut voir, dans la *Géographie de Frédégaire*, par quelles raisons nous pensons qu'il faut traduire par Aar ce nom que nous avions omis dans la liste des fleuves et rivières de la Gaule.

Ausona. MM. d'Arbois et Boutiot nous font observer que le nom de cette rivière est Auzon, non Azon, et que le lieu où elle se jette dans l'Aube, s'appelle Pougy et non Fougny.

Besua. M. Quantin nous signale une erreur dans la transcription du nom de la localité où la Bèze se jette dans la Saône : c'est Pontailler et non Pontarlier.

Biberaka, *Biberaca*, *Biberaha*, *Biberaho*. (Dipl., t. II, p. 404, 429, 430, 443, 452.) M. Jung pense que ce ruisseau, que nous avions omis dans notre catalogue, peut être la Bièvre qui se réunit à l'Otterbach, près du hameau Petit-Eich, sur la route de Sarrebourg, à Phalsbourg (Bas-Rhin). Nous n'avons trouvé, sur les feuilles de la carte de l'Etat-Major, aucune trace de *Ermenbertovillare* et de *Gundwinovillare* mentionnés par les diplômes comme situés sur ce cours d'eau ; mais Biberaca d'où le diplôme du comte Adalgard est daté (719) peut être Bieberskirch.

Bursca fluvius in pago Alisasenci. (Dipl., t. II, p. 445). M. Jung pense que ce nom est ici pour *Brusca*, la Bruche, et M. Richard, curé à Ambelin (Doubs) et correspondant du ministère, nous envoie la note suivante extraite du *Dictionnaire géographique* de M. J. Bacquol (Strasbourg, 1849) : « La Bruche, *Brusca*, *Bruscha*, prend sa source au-dessus de Saales (Vosges), traverse du sud au nord-est la vallée de Schirmeck, passe à Louday et à Solbach (Bas-Rhin), à Rothau, Schirmeck, Baerenbach (Vosges), se divise en deux bras, reçoit la Mossig, et se jette dans l'Ill, près d'Ostwald, à 2 kil. en amont de Strasbourg. Son cours est environ de 70 kil. »

Carusius — Colonica in ipso pago viennense Baccoriaco super carusio flumine. (Dipl., t. II, p. 372). M. de Terrebasse, correspondant du ministère, à Péage de Roussillon (Isère), nous communique

Digitized by Google

la note suivante : « Je pense que *Carusius* est la petite rivière de Cheruy, qui a donné son nom au hameau de Pont de Cheruy, commune de Tignieu, canton de Crémieu et qui forme, avec la rivière de la Bourbre, une espèce d'île mentionnée dans une charte de donation du roi Rodolphe III à l'abbaye de Cluny, an 998. *Insulam inter binas has aquas Bulbarum et Carusium.* » Ce dernier texte semble ne laisser subsister aucun doute ; mais notre correspondant a omis de nous faire savoir d'où il l'a tiré. Nous avons inutilement cherché la *Colonica Baccoriaco* sur le Cheruy.

Cernuni, *Zernone*, *Kerno*, *Kernone* mentionné dans les *Diplomata et chartæ* (T. II, p. 428, 429, 430, 443, 447), est l'objet de la communication suivante de la part de M. Jung. « Ce cours d'eau, écrit ce savant, se trouve, d'après les chartes, dans le *pagus salaninsis*, qui est quelquefois confondu avec le *pagus saroinsis*. Ce dernier tire son nom de la Sarre, l'autre de la *Salin*, la Seille, et peut-être, en même temps, des salines qui abondent le long de cette rivière. Le Cernuni est le Sanon qui sort de l'étang de la Garde et se réunit à la Meurthe à Dombasle. Il passe à Hennamenil (*Emmenovilla*) et à *Andonivilla*, lieu dans lequel D. Calmet a reconnu Einville-au-Jard. »

Cisternata fons. C'est encore M. Jung qui nous indique, grâce à sa connaissance approfondie de l'Alsace, que ce ruisseau mentionné par les diplômes (t. II, p. 445), doit répondre au Griesbach, affluent de la Zinzel qui, elle-même, se jette dans la Zorn (Bas-Rhin).

Cono. — Damus omnem terram quæ est inter duas aquas, a Cono flumine, usque ad fluvium fontis Moër cum omnibus ecclesiis : ecclesiam scilicet S. Marcialis de Salviaco et ecclesiam in Cursiaco, ecclesiam de Mosayco... (Dipl., t. II, p. 42). Notre confrère M. Chazaud, archiviste de l'Allier, nous donne la traduction de ces noms géographiques que nous avions inutilement cherchée : *Conus*, est la Queugne dont l'unique affluent, la Queuille, doit être Fons-Moër. *Cursiacum* est Courçais, *Mosaicum* Moussais, situés entre la Queugne et la Queuille ; et peut-être *Salviacus*, substituant à son nom primitif celui du patron de son église, comme cela est si souvent arrivé, est-il devenu Saint-Désiré.

Cruia. — Donamus in ipso pago Virdonense, super fluviolo qui vocatur Cruia, portionem unam ad Castellionem. (Dipl., t. II, p. 282.) M. Buvignier nous fait savoir que c'est la Crüe, affluent de la Meuse. *Castellio* est Chaillon sur ce ruisseau à environ 10 kil. nord de Saint-Mihiel.

Curetia. Grégoire de Tours (H. E. VII, 10) mentionne *Briva-Cu-*

Digitized by Google

retia, Brives-la-Gaillarde. Cette indication nous permet de faire figurer dans cette liste l'ancien nom latin de la Corrèze.

Dunum. Le Dun, affluent de la Manche où il se jette, est mentionné, par M. A. Le Prévost, dans les *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*.

Eora. Ce nom désigne, dans la chronique de Fontenelle, à l'année 607, la petite rivière d'Yères qui se jette dans la Manche à Criel. (D. Bouquet, t. II, p. 660). Orderic Vital appelle cette rivière *Evra*.

Flavaris quem Elacrem vocitant. (Grégoire de Tours, H. E. l. V, c. 34.) M. L. Renier, de l'Institut, nous a fait observer que ce devait être une mauvaise lecture pour Elavaris. La collation des manuscrits dans l'édition Guadet et Taranne (t. Ier, p. 335), n'indique aucune variante pour ce mot.

Furninus est également, suivant l'observation de M. A. Bernard, une mauvaise lecture pour *Sorninus*, le Sornin, qui se jette dans la Loire au-dessus de Semur en Brionnais.

Gunsinus rivus. (Dipl., t. II, p. 342.) M. Jung nous fait savoir que c'est la Zinzel qui se réunit à la Zorn à Steinbourg, près de Saverne. Il y a en Alsace une autre Zinzel qui donne son nom à Zeinzwiller et se jette dans la Moder.

Heldona. C'est l'Eaulne qui se jette dans la Béthune au-dessus de Dieppe.

Lirizinus. Ce nom, cité par M. Le Prévost (*Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, p. 240), désigne la Risle qui naît à Saint-Wandrille et se jette dans la Seine à Conteville. Adrien de Valois donne, d'après Orderic Vital, les formes *Risla*, *Risela*, et d'après Guillaume le Breton, *Ridula*.

Lustria. La forme actuelle du nom de cette rivière qui se jette dans l'Aube, à Arcis-sur-Aube, est l'Huistre ou l'Huistrelle, et elle arrose une localité du même nom, l'Huistre.

Magnens fluviolus. — Donations faites à Montier-en-Der. *Dervense monasterium... usque ripam fluvioli Magnentis* (t. II, p. 158 et 197). Rien ne répond à ce nom. M. Boutiot propose de lire *Lagnentis*, la Laine, rivière dont les sources principales sont à Soulaines, puis qui traverse le Der et se jette dans la Voire à Lentille. Les domaines de l'abbaye de Montier-en-Der s'étendaient, en effet, au delà de la Laine.

Masupia. — *Donamus villam nostram super fluvio Masupia, in pago Verdonense quæ in populo vocatur Godonecurte*. (Dipl., t. II, p. 281.) M. Buvignier nous fait observer que *Godonecurte* était le nom primitif de Saint-Mihiel; ici le nom du fondateur, sans doute

Digitized by Google

mérovingien, comme semble l'indiquer la terminaison *curtis*, a cédé la place à celui du patron de l'abbaye. *Masupia* est le ruisseau la Marsoupe qui se jette dans la Meuse à Saint-Mihiel même.

Mauri rivus. (Dipl., t. II, p. 342.) Ce ruisseau, qui est indiqué dans ce diplôme comme délimitant des possessions accordées par Thierry IV au monastère de Marmoutier près Saverne, en Alsace, est, d'après M. Jung, le Meurbachel, affluent qui passe près de l'abbaye et se jette dans le Kolhbach, affluent de la Mossel qui, elle-même, se jette dans la Zorn (Bas-Rhin).

Raurebacya. — Bolinchaime in pago Spirinsæ super fluviolo Raurebacya. C'est, dit M. Jung, le Rohrbach qui traverse une partie de la Prusse rhénane et se jette dans la Sarre. Le lieu appelé *Bolinchaime*, *Bolingheim*, est le village de Billighaim.

Salia. M. Jung remarque que cette rivière, la Seille, a donné son nom au *pagus saliensis*, et cite une charte reproduite par Zeuss (N. 215) où on lit : *In vico Marsello, de uno fronte Salia currit.* Ce bourg doit être Marsal sur la Seille qui vient de Dieuze et qui se jette dans la Moselle à Metz.

Sedana. M. Le Prévost cite, d'après des textes carlovingiens, cette rivière qui est la Saanne, affluent de la Manche où elle se jette un peu à l'ouest de la Béthune (Seine-Inférieure).

Tellas. C'est, dit M. Le Prévost (*Divis. territ.*, p. 237), l'ancien nom de la Béthune ou rivière de Neufchâtel qui se jette dans la Manche.

Veneda. M. Boutiot nous fait justement observer que le nom de cet affluent de l'Yonne est la Vanne et non la Vaune.

Warinna. Cette rivière, mentionnée par Adrien de Valois, p. 548, est la Belencombre, affluent de la Béthune où elle se jette vers Arques.

Telles sont les rectifications qui nous ont été adressées ; nous remercions encore les savants qui ont bien voulu nous fournir ainsi les moyens d'améliorer notre travail. Quelques autres observations nous ont été adressées, relativement à d'autres travaux ; elles prendront leur place dans une seconde et prochaine édition de la Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire. M. Paul Lacroix a eu l'obligeance de nous faire parvenir d'utiles indications bibliographiques et des notes manuscrites relatives à des noms de rivières ; si nous n'avons pas fait usage de celles-ci, c'est qu'il nous a semblé qu'elles ne pouvaient être mises à profit que par le savant même qui les a recueillies.

ALFRED JACOBS.

Digitized by Google

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Travaux historiques et littéraires des Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Poitiers.

(Années 1858 et 1859.)

L'Académie de Poitiers comprend huit départements : Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Haute-Vienne. Dans ce vaste ressort, plus de dix Sociétés savantes peuvent être considérées, d'après leur titre, comme ayant un caractère littéraire. Nous disons d'après leur titre, car plusieurs de ces réunions, sous le nom de *Sociétés d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts*, sont presque exclusivement agricoles. Les seules qui aient une importance réelle, au point de vue littéraire, sont celles qui se consacrent aux recherches historiques : la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers; la Société archéologique de Touraine, à Tours; la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges; la Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. Il convient d'y joindre la Société de statistique des Deux-Sèvres et la Société d'émulation de la Vendée, qui, dans les recueils qu'elles publient périodiquement, font une assez large part à l'histoire, aux arts et même à la poésie.

Les travaux historiques de quelques-unes de ces Sociétés ont déjà été l'objet de rapports plus ou moins étendus insérés à différentes reprises dans cette revue (1). Le compte rendu que nous publions aujour-

(1) Voir, pour la Société des antiquaires de l'Ouest, une note de M. Mourier, mars 1858, deux rapports de M. Bellaguet, septembre 1859 et mars 1860, et un rapport de M. Leroux de Lincy, février 1860; pour la Société archéologique et historique du Limousin, deux rapports, l'un de M. Rathery, juillet 1858; l'autre de M. le comte de la Borde, décembre 1859; pour la Société archéologique et historique de la Charente, une note anonyme, avril 1858; pour la Société d'émulation de la Vendée, un rapport de M. Amédée Thierry, janvier 1859.

Digitized by Google

d'hui a pour but de faire connaître dans son ensemble le mouvement archéologique et littéraire de la vaste province académique dont Poitiers est le chef-lieu, pendant les années 1858 et 1859 (1).

L'archéologie locale domine dans les mémoires dont nous nous proposons de rendre compte, et nons aurions mauvaise grâce à nous en plaindre. C'est l'honneur de notre siècle, que chaque province, chaque ville, et, pour ainsi dire, chaque bourgade se montre jalouse de ses souvenirs historiques et des monuments que lui a légués un passé plus ou moins glorieux. La vie d'une nation ne réside pas seulement dans la tête ou dans le cœur, mais aussi dans tous les membres; l'amour-propre local, s'il est bien dirigé, vivifie, loin de l'affaiblir, le sentiment national. Nos petits centres provinciaux ne se sépareront pas de la patrie commune, parce qu'ils continueront à attacher le plus grand prix à tout ce qui constitue, dans le passé ou dans le présent, leur existence personnelle et distincte. Si l'archéologie, telle qu'on la pratique en province, intéresse particulièrement les lieux qui l'inspirent ou qui la cultivent, elle a un autre but que de flatter de mesquines vanités de clocher : par ces recherches patientes, entreprises avec tant d'amour sur tous les points de l'Empire, le plus humble antiquaire de nos départements apporte son contingent à l'histoire générale de la France.

Nous tenons donc en grande estime des monographies bien faites sur une petite ville ou même sur un village, sur une obscure abbaye ou sur une église de campagne. Telles sont : dans le dernier volume des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, la notice de M. Beauchet-Filleau sur la ville d'Airvault (Deux-Sèvres), son château et son abbaye; dans les Bulletins de la même société, celle de M. Touchard sur les communes qui composent le canton de Bressuire (2); dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, celles de M. le comte de Galembert sur les villages de Lignières, Villandry et Vallères (3), de M. Carré de Busserolle sur les monuments religieux de la ville de Preuilly (4), de M. Lambron de Lignim sur

(1) Pour rédiger ce compte rendu, nous avons fait demander, par l'intermédiaire de M. le recteur de l'Académie de Poitiers, à toutes les Sociétés savantes du ressort, la communication de leurs Mémoires. Quelques-unes ont négligé de répondre à cette invitation, ou n'y ont répondu que d'une manière très-incomplète. Notre travail renfermera donc nécessairement des lacunes que nous chercherons à combler dans un article subséquent, si de nouveaux documents nous sont fournis.

(2) *Bulletin* du 4e trimestre 1858 et du 1er trimestre 1859.

(3) *Bulletin* du 1er trimestre 1858.

(4) *Bulletin* du 1er trimestre 1859.

Digitized by Google

l'île Saint-Jacques, à Tours (1) ; dans les Bulletins de la Société archéologique du Limousin, celles de M. l'abbé Roy Pierrefitte sur le prieuré de l'Artige et sur l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges (2); dans l'Annuaire publié pour 1858 par la Société d'émulation de la Vendée, celle de M. Léon Audé sur diverses communes de ce département. Les savants auteurs de ces monographies n'omettent aucun détail relatif à la topographie ou à l'histoire des localités qu'ils ont choisies pour sujet de leurs études. Ils ont su retrouver la liste exacte de tous les seigneurs qui se sont succédé dans une paroisse, de tous les abbés qui ont présidé aux destinées d'un monastère. Plus d'un détail intéressant se rencontre dans ces nomenclatures. C'est un abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, Jean Regnauld, qui a commencé la réforme de l'ordre de Saint-Benoît, d'où est sortie l'illustre congrégation de Saint-Maur. Parmi les abbés d'Airvault, vous retrouvez des noms qui appartiennent à l'histoire de France : le cardinal-amiral Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et le trop fameux cardinal Dubois, qui n'apportait pas, à ce qu'il paraît, plus de probité dans le gouvernement de son abbaye que dans celui du royaume. Écoutez plutôt l'annaliste latin du monastère, cité par M. Beauchet-Filleau : *Dum rexit abbatiam per* 33 *annos... quatuor præbendas hujus abbatiæ fere semper vacantes reliquit*, *ita ut decem millibres* (sic) *nummos capitulum fraudaverit*, *et debitor* sibi *inconsecus*. Ce latin est incorrect, mais il est éloquent.

L'histoire des seigneurs de La Flocelière, dans la Vendée, nous offre un véritable sujet de roman, que ne dédaignerait pas l'aimable auteur de *La maison de Pénarvan*. François de Granges de Surgères a résolu de marier sa fille Jeanne-Françoise à son neveu Gilles-Charles de Granges de Surgères. « Gilles-Charles, dit M. Léon Audé, avait peu de fortune, et il dépassait de quatre ans la quarantaine; d'ailleurs, embarqué dès l'âge de dix ans sur les vaisseaux du roi, il avait toujours vécu parmi les gens de mer, dont il avait pris le ton et les habitudes; il entrait dans un salon comme un soldat à l'abordage; dans sa conversation, il semblait toujours qu'il commandât une manœuvre ; c'était un véritable Jean Bart. Ajoutez à cela, qu'étant sur l'*Excellent*, commandé par M. du Magnou, il avait, dans un combat contre Ruyter, perdu un œil d'un éclat d'artillerie.» Ce n'était pas un prétendant fait pour gagner le cœur d'une belle et riche héritière. Mais, si ce mariage ne se faisait pas, l'illustre nom de Surgères était menacé de s'éteindre. Jeanne-Françoise jeta les hauts cris, et pro-

(1) *Bulletin* du 2e trimestre 1859.
(2) *Bulletin* du 3e et du 4e trimestre 1858.

Digitized by Google

testa qu'elle voulait entrer au couvent. Son père, en homme prudent, exigea d'elle quinze jours de reclusion, sous prétexte d'éprouver une vocation aussi subite. Gilles-Charles était seul admis à la visiter, et, ses vertus aidant, et peut-être aussi l'ennui de la solitude, il obtint enfin un tendre aveu, qui prévint pour un siècle l'extinction de la maison de Surgères.

Si vous n'êtes pas assez antiquaire pour prendre intérêt à l'histoire de toutes ces petites localités, vous suivrez du moins avec plaisir M. le comte de Galembert dans ces villages de Touraine, qu'il a parcourus et qu'il a décrits en artiste autant qu'en archéologue. Il vous fera admirer, dans les sites les plus pittoresques, de précieux débris de notre architecture religieuse du moyen âge, et il saura discuter, avec autant de goût que de science, la question si souvent débattue des mérites respectifs de l'art gothique et de l'art roman.

Toutefois, nous préférons à ces monographies des études spéciales destinées à éclairer les différentes périodes de notre histoire. Les antiquités locales servent encore de base à ces études, mais elles ont par elles-mêmes un caractère plus général.

Pour l'époque gauloise, nous signalerons une note substantielle, mais que nous eussions voulu plus développée, de M. de Longuemar, dans les bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest (1). L'auteur de cette note, en observant une série de dolmens et de menhirs, échelonnés sur la rive droite du Clain et sur les bords de la Charente, a été amené à conclure, de la ligne régulière qu'ils semblent former, et de leur orientation constante du S. S. O. au N. N. E., que ces antiques monuments n'étaient pas des autels ou des tombeaux isolés, et qu'il y aurait lieu de les considérer comme les frontières sacrées des tribus gauloises, antérieurement à la conquête romaine. Il y reconnaît en même temps « l'indice d'une voie fréquentée, aboutissant à un centre de refuge, aux demeures habituelles des chefs de la nation, autour desquelles se tenaient les grandes assemblées, et s'accomplissaient les rites religieux des grandes solennités. » Cette hypothèse, qui semble confirmée par un grand nombre d'observations faites sur d'autres points, mérite assurément toute l'attention des archéologues.

Les pierres ne sont pas seules à nous révéler la vie publique et privée de nos ancêtres. Une lame d'argent découverte à Poitiers, dans les fondations d'une maison en construction, et sur laquelle sont tracés des mots bizarres, appartenant à une langue inconnue, va peut-

(1) 3e trimestre 1859.

Digitized by Google

être aider à retrouver un des idiomes perdus de la Gaule. Un médecin du quatrième siècle, Marcellus de Bordeaux, décrit dans ses formules des lames semblables, que les malades portaient au cou, et sur lesquelles étaient gravées des inscriptions en grec, en latin ou dans un dialecte gaulois. La Commission nommée par la Société des antiquaires de l'Ouest pour examiner la lame trouvée à Poitiers, ne doute pas qu'elle n'eût la même destination (1); car on reconnaît dans l'inscription l'écriture du IVe siècle, et les mots latins qui la terminent, se rencontrent presque identiquement dans plusieurs des formules de Marcellus. Sur l'invitation des archéologues poitevins, les plus savants linguistes de l'Europe ont déjà cherché à interpréter cette inscription. Une lettre de M. Pictet de Genève à M. de Longuemar, insérée dans un des derniers bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest (2), en donne même une traduction complète: tout étranger que nous sommes à ces matières délicates, nous nous permettons de trouver cette traduction beaucoup trop conjecturale. La lame d'argent de Poitiers n'en est pas moins un monument précieux pour la science naissante de la philologie gauloise, qui a été inaugurée il y a peu d'années, comme le déclare M. Pictet lui-même, par un savant Poitevin, M. Cardin.

M. Ruben, de la Société archéologique du Limousin, aurait bien voulu lui aussi apporter sa pierre à l'édifice de la philologie gauloise. Il s'agissait d'expliquer le nom d'Artige donné à un ancien prieuré du Limousin, et à plusieurs localités du Midi de la France (3). Mais ce nom s'est montré rebelle à toute étymologie celtique. Ducange lui attribue une origine saxonne, que M. Ruben a eu raison de rejeter ; mais est-il plus heureux avec son étymologie grecque, ἄρτι γῆ, terre nouvellement (défrichée)? Elle semble justifiée, il est vrai, par l'interprétation que le dictionnaire de la langue castillane donne du met espagnol *Artiga*, « la tierra nuevamente rota ». Mais ne vaut-il pas mieux s'en tenir au verbe de la basse latinité *artigare*, donné par Carpentier, le continuateur de Ducange? *Artigare*, de même que *litigare*, *mitigare* et les autres mots semblables, ne dérive pas d'une racine grecque, mais de la racine latine *agere*; c'est invraisemblablement *artem agere*, introduire l'art par excellence, l'agriculture. Nous sommes de l'avis de feu Génin : nous nous défions des

(1) *Bulletin* du 1er trimestre 1859, rapport de M. de Longuemar.
(2) 2e trimestre 1859.
(3) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1er trimestre 1859.

Digitized by Google

étymologies grecques, germaniques ou celtiques, et nous croyons qu'il faut recourir avant tout, sinon à la pure, du moins à la moyenne ou à la basse latinité.

Nous ne quitterons pas la philologie sans mentionner les curieuses recherches de M. Léon Audé sur le patois vendéen, dans l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. C'est encore du gaulois, mais non pas du celte, c'est le gaulois de la chanson de Roland et du roman du Renard, qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans l'idiome grossier de nos campagnes.

Revenons à l'histoire proprement dite, et signalons, pour l'époque romaine, dans les bulletins de la Société archéologique du Limousin (1), deux notices de M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, sur le César gaulois Pivesuvius Tétricus, et sur le légat d'Aquitaine Hannbalianus, frère ou neveu de Constantin le Grand. Les médailles de ces deux personnages, trouvées en grand nombre dans le Limousin, permettent d'éclaircir quelques points obscurs de leur histoire, sans lever toutefois les contradictions que présente celle du second. D'anciennes chroniques le flétrissent comme un tyran et un spoliateur des églises, et racontent que Constantin le vainquit et le fit mettre à mort. Mais, suivant quelques historiens, il aurait été tué par Constance et non par Constantin; d'autres le font massacrer par ses soldats; enfin des témoignages authentiques placent son règne et sa mort en Bithynie. M. Maurice Ardant cherche à expliquer ces contradictions par une confusion de noms, qui paraît en effet fort vraisemblable.

En cherchant à fixer l'époque de l'introduction du christianisme en Saintonges, M. Brillouin, de Saint-Jean-d'Angély, n'a pas rencontré moins de contradictions (2). Grégoire de Tours place au Ier siècle, sous le pape saint Clément, la mission de saint Eutrope; mais, dans un autre passage, il déclare que les missions de la Gaule n'ont pas commencé avant le IIIe siècle. Les actes de saint Denis l'Aréopagite confirment le premier témoignage de l'historien; mais les plus graves autorités rejettent ces actes comme apocryphes. M. Brillouin accepte la date la plus reculée, et il traite fort mal ceux qui la contestent, comme Baronius, Tillemont et Fleury: nous croyons qu'il a cédé plutôt à des considérations pieuses qu'à des raisons véritablement historiques.

Sur cette même période, la Société des antiquaires de l'Ouest nous

(1) 3e trimestre 1857; 2e trimestre 1859.
(2) *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre 1859

Digitized by Google

offre deux autres Mémoires bien plus importants. Le premier est l'Essai de M. Ménard, ancien proviseur du Lycée de Poitiers, sur la topographie du pays du Pictons(1). C'est un chapitre excellent de ce vaste travail sur la topographie de la Gaule romaine, que l'initiative de l'Empereur a provoqué, et pour lequel M. le Ministre de l'instruction publique a sollicité le concours des Sociétés savantes des départements. M. Ménard avoue avec modestie que cet essai est le fruit de travaux antérieurs de la Société dont il est le secrétaire, et il ne s'attribue d'autre mérite que l'appréciation, la coordination et l'emploi des matériaux : en présence de documents très-souvent contradictoires, c'est déjà, ce nous semble, un assez grand mérite. Discutant avec sagacité tous les renseignements qu'il avait à sa disposition, M. Ménard a pu compléter et rectifier sur un grand nombre de points ses savants devanciers, Valois, d'Anville et Walkenaer. Il commence par indiquer avec précision la configuration du littoral, où la mer couvrait une partie du territoire actuel de la Vendée, en formant un lac désigné par les anciens géographes sous le nom de *lac des deux Corbeaux*. Il rejette au delà du pays des Pictons plusieurs peuplades qu'on y avait indûment placées : les *Agesinates*, d'après l'analogie de leur nom avec celui du bourg d'Aizenay (Vendée); les *Tarusates*, ou *Latusates*, d'après des textes assez obscurs de César et de Pline, et une branche de *Lemovices*, d'après un passage évidemment altéré de Ptolémée. Pour ces derniers, M. Ménard n'a pas à craindre les réclamations des descendants actuels des Lemovices. Nous avons sous les yeux un Mémoire d'un antiquaire de Limoges, M. Buisson, qui traite de Limousins apocryphes ces *Lemovices* poitevins ou armoricains(2). La partie la plus importante du mémoire de M. Ménard est celle qui fait connaître les voies romaines du Poitou. La table Théodosienne n'en indique que quatre, se dirigeant de Poitiers sur Saintes, Nantes, Tours et Bourges. M. Ménard en a retrouvé neuf autres, dont plusieurs très-considérables. Une seule de ces routes offrait de graves difficultés, c'est celle de Nantes, à cause de la position controversée de la ville de Ségora. Sept villes se disputaient la patrie d'Homère ; douze localités de l'Anjou et du Poitou se disputent l'emplacement de Ségora. Un Mémoire d'un antiquaire poitevin, M. Faye, dont M. Ménard a adopté les conclusions, se prononce en faveur de la Ségourie, près de Beaupreau,

(1) *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1858.
(2) *Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin*, 2e trimestre 1858.

Digitized by Google

pour des raisons qui nous semblent convaincantes. Outre l'analogie du nom, la Ségourie, de même que la Ségora de la table Théodosienne est à 18 lieues gauloises de Nantes. Il est vrai qu'elle n'est pas à 33 lieues de Poitiers, comme le veut la table ; mais, comme il y a plus de 51 lieues entre Poitiers et Nantes, il est probable qu'une station intermédiaire a été omise. M. Faye, et après lui, M. Ménard, croient retrouver cette station au village de Faye-l'Abbesse, où l'on a découvert dans ces dernières années des vestiges considérables de monuments romains. Le chiffre donné par la table Théodosienne pour la distance entre Ségora et Limonum (Poitiers), s'applique très-bien en effet à la distance entre la Ségourie et Faye-l'Abbesse, sinon en lieues gauloises, du moins en lieues romaines. Il est d'autres localités, dont la position a également embarrassé les géographes : ce sont celles qui, sur les anciennes cartes, portent le nom de *Fines*. M. Ménard mettant à profit les indications de son savant collègue, M. Cordin, si versé dans la philologie gauloise, identifie ce nom avec celui d'Ingrande, Eygurande, Iguerande ou Ingranne, que portent plusieurs villes ou bourgades, situées généralement sur des confins de provinces ou de diocèses. D'après ses racines celtiques, le mot Ingrande et les autres mots analogues emportent en effet la même idée que *fines* en latin, celle de limite ou frontière.

En traçant pour son essai la carte archéologique de l'ancien Poitou, M. Ménard a pu indiquer, dans soixante localités, des antiquités romaines de toute nature. Pendant quatre siècles, le génie romain avait accumulé sur le sol de notre pays les plus riches et les plus utiles monuments. Presque tous disparurent dans l'espace d'un siècle, en ne laissant que des ruines. L'histoire accuse généralement les Barbares de ces dévastations. Un collègue de M. Ménard à la Société des antiquaires de l'Ouest, M. l'avocat général de la Marsonnière (1), a prouvé que les Romains eux-mêmes avaient laissé bien peu à faire aux Goths et aux Vandales. Tant que l'Empire fut florissant, les administrations locales aimaient mieux se faire honneur d'un monument nouveau élevé à la hâte, que de s'abaisser au soin vulgaire de faire réparer les anciens. Plus tard, quand le gouvernement ruineux des empereurs eut épuisé toutes les ressources des villes, quand les fonctions curiales, chargées de la responsabilité des impôts, furent devenues le pire des esclavages, il ne fallut plus songer, ni aux constructions nouvelles, ni aux réparations urgentes ; ou du moins, quand on ne pouvait se soustraire à la nécessité de bâtir, on ne se faisait aucun scru-

(1) *Mémoires de l'année* 1857, publiés en 1859.

Digitized by Google

pule d'emprunter des matériaux à un monument à moitié ruiné, dont la conservation n'avait plus d'intérêt pour la cité. Le Christianisme, devenu la religion officielle de l'empire, en condamnant les temples, les tombeaux, les amphithéâtres consacrés par le paganisme, encourageait ces mutilations. La spéculation privée, se couvrant du manteau de la religion, trouvait son compte à dépouiller les sépultures païennes et tous les monuments sacrés ou profanes que réprouvait la foi nouvelle. Les empereurs, après avoir opposé au mal d'impuissants palliatifs, finirent par autoriser la destruction des monuments devenus inutiles, *quæ non erant in usu civitatum.* Tout ce qui, de près ou de loin, tenait au paganisme, était ainsi sacrifié. Nous déplorons aujourd'hui ces désastres ; mais au Ve siècle, la misère publique en faisait une nécessité, le zèle religieux y voyait un devoir. Que, pour arrêter les Barbares, les habitants de Poitiers soient réduits à refaire leurs remparts avec les débris de leurs arènes, le salut du peuple devient la loi suprême. Que saint Martin parcoure une partie de la Gaule, en renversant les sanctuaires des faux dieux ; on respecte l'exaltation de sa foi, quoiqu'on en regrette les effets, comme au théâtre on admire le pieux emportement de Polyeucte brisant les idoles. « En condamnant à la destruction les temples païens, dit très-bien M. de la Marsonnière, les pères de notre foi songeaient avant tout au salut de leurs chrétiens, et faisaient comme le père de famille lorsqu'il déchire entre les mains de son fils un livre dangereux pour ses mœurs. » Mais l'auteur du Mémoire dont nous rendons compte, aurait dû s'en tenir là, sans ériger en théorie ce qui ne peut être qu'une justification particulière. Les maximes qu'il invoque, ne nous paraissent pas sans danger. « Dans les temps de régénération sociale, où l'humanité, obéissant à l'impulsion d'une foi, marche à la vérité et au progrès, l'art n'est pour elle que poussière et vanité. Elle va droit au but, foulant dédaigneusement du pied tout ce qui n'est pas le progrès moral et la vérité. La passion d'une société qui s'absorbe dans sa croyance n'est pas seulement de mourir pour sa foi, mais de condamner à périr tout ce qui est incompatible avec sa foi.» Que dirait M. de la Marsonnière, si l'on prétendait justifier, à l'aide de ses maximes, non-seulement la destruction des monuments païens, au Ve siècle, mais celle des monuments féodaux, à la fin du XVIIIe ? Il s'agissait aussi d'une *régénération sociale*, et la Société nouvelle s'attribuait *le droit de condamner à périr tout ce qui était incompatible avec sa foi.* C'était une foi moins pure, je le reconnais volontiers ; il s'y mêlait d'indignes passions, je l'accorde encore ; mais c'est pour cela qu'il faut craindre les théories générales dont les passions humaines peuvent faire une application funeste.

Digitized by Google

Des ravages des hommes à ceux de la nature la transition est facile. Dans une note sur le climat de la Touraine au VIe siècle (1), M. l'abbé Chevalier a prouvé que ces derniers n'avaient pas été moins désastreux que les premiers, à l'époque de l'invasion des Barbares. Si l'on demande qui a couvert notre sol de ruines, le préjugé accuse les Francs, les Goths et les Normands. Si l'on demande d'où viennent ces débordements des fleuves et ces perturbations des saisons qui désolent si fréquemment nos campagnes, le préjugé s'en prend au défrichement des forêts. Même injustice dans les deux cas. M. l'abbé Chevalier a fait pour le déboisement ce que M. de la Marsonnière avait fait pour les Barbares : s'il ne l'a pas justifié entièrement, il a montré que ce n'était pas le seul coupable. Quand la Touraine, comme le reste de la Gaule, était couverte de vastes forêts, Grégoire de Tours a été témoin de neuf inondations de la Loire, toutes également désastreuses, dans le court espace de seize ans. Des pluies presque continuelles, l'hiver se prolongeant jusqu'au milieu de l'été, le printemps faisant une apparition passagère dans les mois consacrés aux frimas, voilà le tableau qu'offrait le beau ciel de la Touraine, sous les premiers Mérovingiens. C'était pourtant déjà, M. Chevalier est heureux de le constater, *le jardin de la France* : les roses y fleurissaient avant Pâques, et Fortunat, de sa villa de Touraine, pouvait envoyer à sainte Radegonde de Poitiers de fraîches corbeilles de fleurs et de fruits.

Les histoires générales sont d'un faible secours pour connaître la France du moyen âge, aussi bien que la Gaule romaine. Celle-ci revit surtout dans les vestiges des routes et des acqueducs, dans les débris des monuments, dans les vases et les médailles, dans ces antiquités innombrables disséminées sur notre territoire, et dont on découvre chaque jour de nouveaux et précieux restes. L'histoire du moyen âge se compose d'une infinité d'histoires particulières et distinctes. Un royaume n'est qu'une collection de fiefs, et chaque fief, ecclésiastique ou laïque, a ses destinées propres, ses guerres, ses alliances, ses périodes de grandeur ou de décadence. Mais l'unité se retrouve dans la variété. Dans cette vaste hiérarchie féodale, tous les fiefs se ressemblent, tous sont régis par les mêmes lois, tous ont passé par les mêmes vicissitudes. Les rapports du vicomte de Thouars avec les petits seigneurs dont il est le suzerain, sont les mêmes que ceux du roi de France avec ses grands vassaux ; l'histoire de la commune de Laon est celle de toutes les communes. Lisez, dans les

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1er trimestre 1859.

Digitized by Google

bulletins de la Société archéologique de la Charente (1), la piquante notice de M. Gellibert des Seguins sur les démêlés de Gay de la Rochefoucauld avec Ayquilin, évêque d'Angoulême, en 1328; vous aurez une idée nette des rivalités qui surgissaient sans cesse, pendant les temps féodaux, entre les princes spirituels et les princes temporels. Aux dignités ecclésiastiques sont attachés des fiefs, des droits fiscaux ou honorifiques; des chevaliers et des barons sont les suzerains ou les vassaux des abbés et des évêques. Il en coûte aux chefs du clergé d'abaisser la majesté de l'Église devant un laïque; de son côté, le chevalier bardé de fer, entouré de ses hommes d'armes, est aisément tenté de s'affranchir de ses obligations féodales envers un homme d'église. Les guerres sont continuelles entre les deux puissances, mais les armes sont différentes. Le seigneur, derrière ses créneaux, appuyé sur sa bonne lance, se rit des prétentions d'un faible moine; à défaut de la force matérielle, le moine ne se fait pas scrupule de recourir aux foudres de l'Église pour la défense de ses droits temporels, et le gentilhomme est le plus souvent contraint de céder. C'est ce qui arriva à Guy de la Rochefoucauld. Vassal de l'évêque d'Angoulême, il devait, avec trois autres seigneurs, le porter dans sa cathédrale, le jour son intronisation. Il s'y refuse, alléguant qu'il a fait pour le jour même un vœu à Notre-Dame, et que la Sainte Vierge passe naturellement avant un évêque. Mais le prélat ne se paye pas de cette excuse ironique. Il excommunie le seigneur récalcitrant, qu'il amène bientôt à résipiscence.

L'Église avait sa part des abus de la féodalité ; mais elle savait les atténuer, et les luttes qu'elle soutint, dans un intérêt spirituel ou temporel, contre les seigneurs laïques, furent souvent à l'avantage du pauvre peuple. C'est ce qu'atteste un document publié par M. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire, dans l'annuaire de la Société d'émulation de la Vendée pour 1858. Vers 1154, Airaud, seigneur de Mouchamps, fait construire un pressoir, et en impose l'usage à tous ses vassaux. Les villains n'auraient pas osé résister ; mais parmi les feudataires du seigneur de Mouchamps, se trouvait l'abbé de la Grènetière, qui protesta contre cette vexation et obtint gain de cause devant la juridiction de l'évêque de Poitiers. Airaud, menacé d'excommunication, renonça à son pressoir.

C'est encore à l'histoire de l'Église au moyen âge que se rapportent, dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine (2), une

(1) 2e trimestre 1859.
(2) 2e trimestre 1859.

Digitized by Google

note de M. Bourret sur un formulaire manuscrit du pape Benoît XII, que possède la bibliothèque de Tours, et qui contient un tarif des exemptions et dispenses accordées par la cour pontificale; et, dans le compte rendu des séances de la Société archéologique et historique de la Charente (1), un long travail de M. Sénemaud sur la nomenclature et la chronologie des évêques d'Angoulême au XIIIe siècle. Ce travail a surtout pour but de rectifier plusieurs omissions et quelques erreurs qui ont échappé aux savants auteurs du *Gallia christiana*.

L'histoire religieuse n'a pas seule occupé les érudits de l'Angoumois. Parmi les communications nombreuses que M. Sénemaud a faites à la Société qui l'a choisi pour son secrétaire, nous signalerons plusieurs notes sur la rançon de Jean d'Angoulême, aïeul de François Ier. On sait que le comte d'Angoulême resta comme otage entre les mains des Anglais, pendant de longues années, pour des sommes considérables empruntées par sa maison (2). A quelles conditions obtint-il sa mise en liberté? C'est un point qui n'est pas encore éclairci. M. Sénemaud prouve que longtemps après son retour en France, il devait encore une grande partie de sa rançon, et qu'il n'avait pas, comme on l'a dit, vendu pour se racheter son comté de Périgord.

Le Bulletin de la Société pour le second trimestre de 1859 contient un Mémoire intéressant de M. de Jussieu, archiviste de la Charente, sur les franchises et immunités dont jouissait la paroisse de Bénays, depuis Charlemagne, en l'honneur d'une bataille gagnée sur son territoire par le grand empereur. On ne trouve aucune mention de cette bataille dans les historiens, et M. de Jussieu croit qu'il s'agit plutôt d'une des victoires remportées sur les Maures par Charles Martel, que la tradition aura confondu avec son petit-fils; mais les priviléges de Bénays, quelle qu'en soit l'origine, sont incontestables; ils ont été reconnus par tous nos rois jusqu'à Louis XVI.

Les Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin renferment, sur l'histoire du moyen âge, plusieurs pièces qui ne sont pas sans importance. Nous devons mentionner d'abord l'élégante notice que M. l'abbé Arbellot a consacrée aux trois chevaliers, qui défendirent et qui sauvèrent la cité de Limoges, lorsqu'elle fut prise et saccagée par le Prince Noir, en 1370 (3). « Édouard, prince de Galles, dit Montaigne, celui qui régenta si longtemps notre Guyenne, personnage dont les conditions et la fortune ont beaucoup de notables

(1) Séance du 27 août 1858.
(2) Séances de juin et d'août 1858, et de janvier 1859.
(3) 2e trimestre 1858.

Digitized by Google

parties de grandeur, ayant esté bien fort offensé par les Limosins, et prenant leur ville par force, ne peut estre arresté par les cris du peuple et des femmes et enfants abandonnéz à la boucherie, luy criants mercy et se iectants à ses pieds; iusqu'à ce que, passant tousiours oultre dans la ville, il apperceut trois gentilhommes français qui, d'une hardiesse incroyable, soutenoient seuls l'effort de son armée victorieuse. La considération et le respect d'une si notable vertu reboucha premièrement la poincte de sa cholère, et commencea par ces trois à faire miséricorde à tous les aultres habitants de la ville(1).» Quels étaient ces trois chevaliers, dont la valeur préserva Limoges d'une ruine complète? Les historiens ne font connaître que leurs noms. M. Arbellot a démontré que le premier, Jean de Villenur appartenait à une illustre famille de Gascogne, qui donna dans le même siècle deux évêques à l'église de France; que le second, Hugues de la Roche, était le neveu par alliance du pape Clément VI, et le beau-frère du pape Grégoire XI, et que le troisième, Roger de Beaufort, neveu du précédent, était également de la famille de ces deux papes.

On ne lira pas avec moins d'intérêt deux documents très-curieux publiés par M. Maurice Ardant(2). Le premier se rapporte à un projet de mariage entre l'héritière du vicomté de Limoges, et Robert de Clermont, fils de saint Louis, celui qui fut la tige des Bourbons. Le mariage manqua, parce que saint Louis apprit que les vicomtes de Limoges n'avaient aucun droit sur la ville même de Limoges, qui relevait directement du duché d'Aquitaine. Les rois eux-mêmes se perdaient au milieu des complications du système féodal.

Le second document est une donation de Marguerite de Bourgogne, vicomtesse douairière de Limoges, au prieuré d'Aureil, en 1269. L'objet de cette donation, ce ne sont pas simplement des terres, mais des hommes, des chrétiens, avec leur famille et leur héritage : la donatrice croit pouvoir promettre qu'ils s'y prêteront de bon gré. «*Damus et concedimus Petrum Chastaing cum hæredibus suis, cum omni hæreditate sua paterna et materna, et terris ac possessionibus quæ sitæ sunt in parocchia de la Genestosa, promittentes contrà donationem homines factam per nos vel per alium de cetero non venire*... L'esprit de la féodalité respire tout entier dans cet acte.

Pour les temps modernes, les travaux des Sociétés archéologiques changent de nature, sans perdre de leur importance. Ils n'ont plus

(1) *Essais*, l. 1, ch. 1.

(2) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 3e trimestre 1858.

Digitized by Google

pour objet que de mettre en lumière quelque fait intéressant, ignoré des historiens, ou de présenter de nouveaux détails sur quelque individualité distinguée.

Aux guerres de religion se rapportent, dans les Mémoires dont nous rendons compte, deux notices dignes d'être signalées. La première contient le récit, avec toutes les pièces à l'appui, de la prise et du pillage du château de Chavigny, en Touraine, par les protestants, en 1568 (1). Les actes de brigandage relatés pas M. l'abbé Bourassé se renouvelaient à cette époque dans tout le royaume, et les protestants n'étaient pas les seuls à les commettre. La seconde est une notice de M. l'abbé Arbellot, sur un gentilhomme limousin, François des Rousiers, qui eut l'honneur de faire prisonnier le prince de Condé, à la bataille de Jarnac (2). Brantôme, qui rapporte le fait, donne le nom de Le Rosier au gentilhomme à qui Condé venait de se rendre, lorsqu'il fut assasiné par Montesquiou; mais il n'y a pas à se tromper sur l'identité du personnage. Ce François des Rousiers, après avoir servi pendant plusieurs années dans les troupes catholiques, s'était retiré dans la paroisse de Lésignac en Angoumois, où il possédait, du chef de sa femme, Antoinette Paulte, des droits seigneuriaux; entre autres le privilége de donner le premier le pain bénit. Ce privilége lui fut contesté par un autre seigneur du lieu, Jacques de Tisseuil. De là procès, d'abord devant la sénéchaussée d'Angoulême, puis devant le parlement de Paris. Le procès dure plusieurs années; mais, en attendant l'arrêt définitif, François des Rousiers est mis en possession provisoire du droit contesté. Irrités de cette sentence, les fils de Jacques de Tisseuil pénètrent la nuit dans la maison de leur adversaire, avec des hommes armés, assassinent sa femme, le font lui-même prisonnier, l'emmènent à Poitiers, et le remettent aux mains du Conseil de l'Union catholique, comme un royaliste et un ennemi de la Ligue. On était en 1590. La victime de ce guet à pens réussit à se disculper, et, après avoir obtenu sa mise en liberté, intente un procès aux assassins. Ce procès ne se termina qu'en 1594, par un arrêt du sénéchal du Poitou, que M. Arbellot n'a pu retrouver. Il est probable que les Tisseuil échappèrent à une condamnation; car ils vivaient encore en 1618, en possession de leurs biens et de leurs honneurs. Cependant le premier procès, celui du pain bénit, l'origine comique de cette tragédie, n'était pas encore vidé: l'arrêt du parle-

(1) *Memoires de la Société archéologique de Touraine*, 1er trimestre 1858.
(2) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1er et 2e trimestres 1849.

Digitized by Google

ment ne fut rendu qu'en 1595 ; il donnait gain de cause à François des Rousiers. M. l'abbé Arbellot a fait de ce curieux épisode de nos troubles civils un petit roman archéologique, dans lequel nous ne lui reprocherons que d'avoir abusé des descriptions de meubles et de costumes; ces détails minutieux ont sans doute leur intérêt pittoresque, mais nous croyons qu'il vaut mieux les laisser aux romans de Balzac.

Dans le compte rendu des séances de la Société archéologique de la Charente, nous avons trouvé deux courtes notes, qui intéressent l'histoire du règne de Louis XIV. La première, de M. G. de Rencogne, se rapporte à l'illustre famille d'Argenson, en faveur de laquelle Louis XIV érigea en comté la terre de Rouffiac, en Angoumois (1). La seconde de M. Sénemaud, relève quelques erreurs des deux derniers biographes de la princesse des Ursins, M. Geffroy, éditeur des lettres de Marie de la Trémoille, et M. Combes, auteur d'un essai sur sa vie et son caractère politique (2). M. Sénemaud prouve contre M. Geffroy que la princesse n'a pu naître en 1635, puisque le mariage de ses parents ne date que de 1641, et, contre M. Combes, que son premier mari, Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, étant mort sans enfants, n'a pu être l'aïeul d'un célèbre diplomate moderne.

Une loi récente, destinée à réprimer l'usurpation des titres honorifiques, appelait naturellement l'attention des archéologues sur l'origine des familles nobles ou titrées. L'usurpation dont on se plaint de nos jours, n'était pas moins commune dans les siècles précédents. M. Sénemaud a fait connaître à la Société archéologique de la Charente les curieux détails d'un procès intenté en 1670 à un certain Alexandre Redon, marquis de Pronzac, qui rattachait sa maison à la branche capétienne des comtes de Dreux, et qui avait osé prendre les armes de la maison royale de France (3). L'usurpateur fut condamné à 3,000 livres d'amende, et à voir lacérer sous ses yeux son arbre généalogique.

A défaut de parchemins, qu'il est souvent d'autant plus difficile de retrouver qu'on est d'une souche plus ancienne, les familles nobles ne peuvent produire des titres plus authentiques, que les listes générales de toute la noblesse d'une province, dressées lors des convocations de l'ordre privilégié. La Société archéologique du Limousin a publié

(1) Séance du 16 juillet 1858.
(2) Séance du 13 juin 1859.
(3) Séance de juin 1858.

Digitized by Google

le rôle de la convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse de cette province, en 1695 (1). La Société des antiquaires de l'Ouest a fait une publication semblable pour le ban et l'arrière-ban de la noblesse du Poitou, réunie en 1758 (2). Enfin la Société archéologique de Touraine a réimprimé le procès-verbal de la dernière réunion de la noblesse de cette province en 1789 (3). C'est dans cette assemblée que furent rédigés les cahiers pour les États généraux. Les cahiers des nobles de Touraine attestent l'élan dont était animée toute la société française, en faveur des principes de liberté et d'égalité dont la Révolution, dans sa plus belle période, allait assurer le triomphe. Dès sa première séance, l'Assemblée adopte par acclamation la proposition suivante émanée du marquis de Lusignem :

« L'ordre de la noblesse du bailliage de Touraine, considérant que ses membres sont hommes avant que d'être nobles, ne peut se dédommager d'une manière plus conforme à l'esprit de justice et de patriotisme qui l'anime, du long silence auquel l'abus du pouvoir ministériel l'avait condamné, qu'en déclarant à ses concitoyens qu'il n'entend plus jouir à l'avenir des priviléges pécuniaires que l'usage lui avait conservés. Il fait par acclamation le vœu solennel de supporter, dans une parfaite égalité, et chacun en proportion de sa fortune, les impôts et contributions générales qui seront consentis par la nation, ne prétendant se réserver que les droits sacrés de la propriété et les distinctions essentielles dans une monarchie, pour être plus à même de soutenir les droits et la liberté du peuple, le respect dû au monarque et l'autorité des lois.»

Et pourtant la Noblesse semblait déjà craindre de se laisser entraîner sur une pente dangereuse. Une proposition est faite à la chambre du clergé de Touraine pour l'abolition complète des droits féodaux. L'Assemblée n'a garde de la rejeter ; mais, avant de se prononcer, elle voudrait avoir l'avis de la chambre de la noblesse, plus intéressée dans la question. Les nobles déclarent qu'ils ne sont pas accoutumés de se laisser vaincre en générosité ; toutefois ils ne veulent prendre aucune décision, de peur d'empiéter sur les attributions des États généraux. Il y a là une petite comédie assez piquante. Ils oubliaient qu'ils n'avaient pas été arrêtés par les mêmes scrupules, dans leur première déclaration.

M. Lambron de Lignim, à qui on doit la publication de ce docu-

(1) *Bulletin* du 1er trimestre 1848.
(2) *Bulletin* du 3e trimestre 1858.
(3) 2e, 3e et 4e trimestres 1859.

Digitized by Google

ment, l'a fait suivre de notes très-intéressantes sur les vicissitudes de l'ordre nobiliaire; sur l'origine et la disparition des chevaliers bannerets, créés par Philippe Auguste, et rendus inutiles par la formation d'une armée permanente sous Charles VII; sur l'usage de la particule, destinée à marquer la possession d'une seigneurie, et placée, par un abus déjà ancien, devant une foule de noms patronymiques, nobles ou non nobles, comme si l'on pouvait « être seigneur de son nom ; » par la facilité avec laquelle l'ancienne monarchie tolérait, non pas l'usurpation de la noblesse, qui donnait des priviléges réels, mais celle des titres, qui n'étaient qu'une distinction honorifique ; par la différence entre l'ancienne noblesse et la noblesse impériale, la première s'étendant à toute une famille, la seconde personnelle, et ne devenant héréditaire, dans l'ordre de la primogéniture que sous la condition de la création d'un majorat; enfin, sur l'anoblissement, qui résultait dans l'origine du seul fait de la propriété d'un fief, et qui fut plus tard conféré par les rois, le plus souvent dans un but fiscal. Toutes ces remarques annoncent un esprit éclairé et libéral, très-attaché à l'institution de la noblesse, mais sans partialité. M. Lambron de Lignim ne se montre injuste qu'à l'égard de deux illustrations de la noblesse de Touraine, à qui il ne pardonne pas d'avoir embrassé la cause de la Révolution. Que l'on ne voie dans Lafayette que l'implacable ennemi d'une auguste famille ; que l'amiral d'Estaing soit représenté, d'après M. Lainé comme ayant terni l'éclat de sa race, parce que la Révolution, dont il finit par être la victime, trouva d'abord en lui un ardent défenseur ; ce n'est pas le langage de l'histoire, c'est celui de la passion.

La Révolution et ceux qui l'ont servie, n'inspirent pas la même horreur à M. le baron Gay de Vernon, auteur d'une remarquable étude sur Vergniaud, dans le Bulletin de la Société historique du Limousin (1). Il estime que « la cause de la Révolution était juste et légitime, la plus juste et la plus légitime que jamais le peuple ait eu à débattre et à gagner. » Il applaudit aux doctrines et aux actes, non-seulement des constitutionnels de 1789, mais des républicains modérés de 1792. Il exalte le caractère aussi bien que l'éloquence du chef de la Gironde. Son admiration ne l'égare pas toutefois : il sait flétrir les triples sophismes qui ont dicté à Vergniaud la seule action vraiment condamnable de sa vie politique, le vote qu'il donna contre sa conscience, contre son cœur, et nous pourrions dire contre sa volonté, dans le procès de Louis XVI. Dans cette étude, qui du reste ne

(1) 2e trimestre 1858.

Digitized by Google

renferme aucun fait nouveau, M. Gay de Vernon a relevé quelques erreurs de l'histoire des Girondins. Il prouve que Vergniaud, avant d'être envoyé comme député à l'Assemblée législative n'était pas réduit, pour vivre, aux secours de son beau-frère, M. Alluaud, mais s'était fait déjà, comme avocat, une position indépendante ; il relègue également au rang des fables une prétendue entrevue de l'illustre Girondin avec son beau-frère et son neveu, la veille de sa mort. M. Alluaud et son fils étaient alors à Limoges, et M. de Lamartine n'a trouvé que dans son imagination les belles paroles qu'il leur fait adresser par Vergniaud. « Les riches se prêtent obligeamment entre eux, dit ingénieusement M. le baron Gay, et l'éloquence de M. de Lamartine devait se marier à celle de Vergniaud, comme d'harmonieuses consonnances qui se rapprochent et se confondent, malgré la distance et la différence des temps. »

Vergniaud appartient à notre histoire littéraire comme à notre histoire politique, et M. Gay de Vernon l'a bien compris : c'est moins le révolutionnaire que l'orateur qu'il s'est attaché à faire connaître. Il a nettement caractérisé cette éloquence un peu luxuriante, mais pathétique et pleine de force, qui produisait tant d'effet avec des comparaisons surannées, de perpétuelles allusions classiques, et les lieux communs les plus rebattus. Cependant nous n'irons pas jusqu'à dire avec lui qu'en lisant certains morceaux de l'orateur girondin, on croirait lire un passage traduit d'Homère ou dérobé à Fénelon.

L'histoire de l'éloquence, de la poésie et des arts ne saurait être exclue du programme des Sociétés archéologiques. L'étude intéressante que nous venons de signaler, n'est pas la seule qui se rapporte à cette branche des sciences historiques, dans les Mémoires que nous avons parcourus. M. Maurice Ardant, dans les Bulletins de la Société archéologique de Limoges, a consacré quelques pages à la poésie limousine (1). Sur un sujet aussi vaste, nous aurions voulu une étude plus développée. La langue limousine, dans ses différents dialectes, a été pendant plusieurs siècles la langue de toute l'Aquitaine et d'une partie de l'Espagne. Si Dante et Pétrarque n'avaient pas existé, on pourrait dire qu'elle a été l'instrument de la littérature la plus riche et la plus brillante du moyen âge. L'usage a prévalu de donner à tous les troubadours le nom de poëtes provençaux : les plus illustres étaient des limousins ou des quasi-limousins. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, comptait le Limousin dans ses domaines, et ses chants sont remplis des témoignages de son affec-

1) *Bulletin* du 4e trimestre 1858.

Digitized by Google

tion pour cette patrie de la poésie amoureuse. Bertrand de Born avait son château en Périgord, sur les confins du Limousin. Bernard de Ventadour était un pur limousin, de même que les deux gloires des troubadours, Arnaud Daniel et Giraud de Borneil. On sait que Dante donne la préférence au premier sur tous ceux qui ont composé *des vers d'amour et des romans en prose*, et qu'il s'élève contre les ignorants, qui mettent au-dessus de lui celui de Limoges (*quel di Limosin*), c'est ainsi qu'il désigne Giraud de Borneil. Il ne savait pas sans doute que les deux rivaux étaient également du Limousin. La grande épopée chevaleresque des troubadours, le roman de Jauffre et Brunissende, ne saurait être contestée à cette poétique province. Enfin, c'est en langue limousine qu'a été composé le plus ancien des *Mystères*, suivant toutes les probabilités, celui des vierges sages et des vierges folles.

Les Poitevins ne sont pas aussi bien partagés que leurs voisins sous le rapport de la poésie. A l'époque la plus brillante des troubadours, le Poitou faisait partie de l'Aquitaine, sans en parler la langue; réuni à la couronne de France, au commencement du XIIIe siècle, il ne s'appropria de la littérature des trouvères, que ses branches les moins poétiques, la satire politique ou la satire morale. Il a compté, au moyen âge et dans les temps modernes, plus d'un habile faiseur de vers : nous n'oserions affirmer qu'il ait produit de vrais poëtes. C'est un nom que M. Ouvré n'aurait garde de donner à l'estimable Jean Bouchet, dont il a raconté l'histoire dans le dernier volume des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest (1). « Cet infatigable travailleur, qui chaque jour consacrait une heure à poursuivre la Muse, dit son spirituel biographe, n'a jamais eu le temps de l'atteindre. » C'est du moins une bien curieuse figure que cet honnête procureur au XVe siècle, très-attaché aux devoirs de sa charge, mais réservant une heure par jour pour la littérature; repoussant comme un sacrilége la poésie toute païenne de la Renaissance; mais se plaisant à diriger lui-même les représentations des Mystères; fervent catholique, mais encore meilleur royaliste, et n'épargnant pas les satires au pape, quand le pape avait le malheur d'être en lutte avec le roi de France. Si Jean Bouchet, comme poëte, ne fait pas beaucoup d'honneur à sa province, les antiquaires poitevins doivent saluer avec reconnaissance un de leurs ancêtres dans l'auteur diffus, mais consciencieux des Annales d'Aquitaine et de l'histoire de la Trémouille.

(1) *Mémoires de* 1857, publiés en 1859.

Digitized by Google

Le Poitou voudrait bien s'attribuer une partie de la gloire de Descartes; mais la Touraine, qui a vu naître le père de la philosophie moderme, n'entend rien céder de ses droits. M. l'abbé Lalame avait cherché à prouver, devant la Société des antiquaires de l'Ouest, que la famille Descartes était poitevine. M. Lambron de Lignim a combattu énergiquement, devant la Société archéologique de Touraine, cette prétention attentatoire à l'honneur de sa province (1). Il démontre surabondamment que la famille du philosophe possédait, de temps immémorial, diverses seigneuries en Touraine; mais il ne s'ensuit pas qu'elle n'appartenait pas au Poitou.

L'Angoumois est plus heureux avec Balzac: aucune province ne le lui dispute. M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême, vous montrera la maison de cette ville, où le père de notre prose classique a reçu le jour, et celle où il a rendu le dernier soupir. Cette dernière, habitée par la sœur de Balzac, madame de Campagnol, a eu une autre gloire, vers le milieu du XVIIe siècle: Louis XIV enfant y a séjourné, avec Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin (2).

Citons enfin, sur l'histoire des arts : dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine (3), une notice de M. Grandmaison sur un manuscrit de la bibliothèque de Munich, qui contient de précieuses miniatures attribuées à Jean Fouquet, célèbre artiste tourangeau : c'est une copie faite en 1458 de la traduction du traité de Boccace, *De casibus virorum et feminarum illustrium*, par maître Laurent, clerc de l'église de Troyes. Le frontispice, grande composition représentant une Assemblée présidée par Charles VII, ne peut-être d'après M. Grandmaison, que de Jean Fouquet; aucun artiste de cette époque n'était arrivé à une telle perfection de couleur et de dessin. Les autres miniatures, moins parfaites, sont sans doute l'œuvre d'un de ses élèves; elles appartiennent incontestablement à son école. — Dans le Bulletin de la Société archéologique du Limousin (4), la notice de M. Maurice Ardant sur les Pénicaud, fameux émailleurs de Limoges au XVIe siècle. Le musée de Cluny possède un très-beau calvaire de Léonard ou Nardon Pénicaud, le chef de cette famille; le musée du Louvre a aussi plusieurs de ses émaux. Les œuvres de Jean Ier et de Jean II Pénicaud, que l'on croit être ses fils, sont disséminées dans plusieurs collections particulières; mais on peut admirer au Louvre cinq chefs-d'œuvre de Jean III Pénicaud, la gloire

(1) Procès-verbal de la séance du 28 avril 1858.
(2) Société archéologique et historique de la Charente, séance du 6 mai 1859
(3) 2e trimestre 1858.
(4) 1er trimestre 1858.

Digitized by Google

de sa famille et de l'émaillerie limousine. Avec Pierre Pénicaud, le dernier représentant de cette maison, commença la décadence de ce bel art, dont Limoges a le droit d'être fière. — Enfin, dans le Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres (1), un article de M. Beaulieu, correspondant de l'Institut, sur la tonalité grégorienne, dédaignée depuis longtemps des artistes, comme anti-mélodique, et souvent altérée dans les chants d'église pour flatter le goût moderne. M. Beaulieu cite un certain nombre de chansons populaires béarnaises, flamandes, bretonnes et poitevines, où s'est conservée cette tonalité qui leur prête beaucoup de charme. Sans contester le progrès de la musique moderne, il ne voudrait pas qu'on se montrât injuste à l'égard du chant grégorien, qui a ses beautés propres, et auquel on pourrait encore envier son caractère calme et contemplatif, et sa dignité sans emphase.

Emile Beaussire,

Chargé du cours de littérature étrangère
à la Faculté des lettres de Poitiers.

Post-scriptum. L'article qui précède était déjà sous presse quand nous avons reçu communication des derniers bulletins publiés par l'Académie de la Rochelle (section de littérature). Nous avons été heureux d'y trouver réalisé le vœu que nous formions en terminant notre compte rendu. La Société rocheloise a fait résolûment appel aux poëtes, et cet appel a été entendu. Vingt et une pièces de vers, parmi lesquelles une tragédie, ont été lues aux séances en 1857, quatorze en 1858, onze en 1859. Nous n'avons sous les yeux que quatre des poésies de 1859 : l'*Epître d'un octogénaire à un rossignol*, par M. Brisson; *Grandeur et Misère*, ode par M. G. Romieux; *les Abeilles en deuil*, sonnet élégiaque par M. Labretonnière, et un sonnet par M. Savary. Les détails gracieux, les traits de sentiment, les jolis vers n'y font pas défaut. Toutefois nous devons avouer que le médiocre y domine; mais où fait-on aujourd'hui de bons vers? Il était permis à Horace et à Boileau de se montrer difficiles et de proscrire la médiocrité; mais aux époques de stérilité poétique, on cesserait bientôt de faire des vers si l'on n'en voulait pas souffrir de médiocres. Bien des gens s'en consoleraient aisément. M. Delayant, le

(1) 3e trimestre 1858.

Digitized by Google

docte secrétaire de l'Académie de La Rochelle, s'est chargé de répondre à ces ennemis des Muses : « La culture de la poésie, qu'on fasse ou même que simplement on écoute des vers, me paraît le plus désintéressé et même le plus littéraire des exercices littéraires. Le soin de la forme qu'elle réclame habitue l'esprit à tenir toujours compte de l'élégance et nourrit son amour du beau pour lui-même que rien à mon gré ne remplace. J'oserai donc, et j'espère en cela n'être pas démenti par vous, demander à ceux auxquels sourit la Muse, de la poésie, ou même, à son défaut, des vers. » Nous sommes de l'avis de M. Delayant. Il ne faut pas dédaigner les versificateurs : ils fraient la voie aux poëtes. Ils servent à entretenir le feu sacré, et s'il est réservé à d'autres d'en tirer de vives flammes, il faut du moins leur savoir gré de ne l'avoir pas laissé éteindre. Si Moïse et ses compagnons n'avaient pas erré pendant quarante ans dans le désert à la recherche de la Terre promise qu'avaient possédée leurs pères, leurs fils n'y seraient jamais entrés.

La poésie appelle la critique littéraire. La critique est également cultivée à l'Académie de La Rochelle. Nous signalerons les deux notices de M. Delayant sur les historiens de La Rochelle, Jaillot et Arcère. Jaillot est à peu près inconnu : travailleur modeste, il s'est presque toujours effacé derrière son heureux collaborateur. L'oratorien Arcère, philosophe, poëte, historien et critique, a joui au dix-huitième siècle d'une certaine célébrité : « Ses poésies, sa dissertation sur l'agriculture des Romains, son histoire de La Rochelle parurent à ses contemporains, dit M. Delayant, des titres littéraires sérieux. La dernière est restée et, je crois, restera telle pour la postérité. »

M. Gustave Méneau a étudié un écrivain plus remarquable : Gustave Drouineau. Qui se souvient aujourd'hui de Gustave Drouineau? Ce poëte rochelais a eu pourtant, il y a trente ans, sa part de gloire. Ses tragédies de *Rienzi*, de *Françoise de Rimini* étaient représentées avec succès, ses romans d'*Ernest* et de *Résignée* soulevaient de vives polémiques; il lisait ses vers dans le salon de Mme Récamier, et Béranger applaudissait à sa réputation naissante; enfin on saluait ou on raillait en lui le fondateur d'une secte nouvelle, le néo-christianisme. Venu à une époque de transition, son tort fut d'être à la fois trop hardi et trop timide. Ses tragédies à demi-régulières mécontentaient les classiques et paraissaient bien pâles en présence des audaces romantiques. Son néo-christianisme blessait la foi chrétienne et passait presque inaperçu au milieu des religions socialistes du temps; le saint-simonisme et le fouriérisme. Un des héros de

Digitized by Google

Juillet, il appelait de ses vœux la république, mais il s'éloignait effrayé quand il avait assisté aux violences démagogiques d'un conciliabule républicain. Et le pauvre poëte, déchu de ses espérances, victime de l'hostilité et, ce qui est pis, de l'indifférence des partis politiques ou littéraires entre lesquels il s'était placé, perdit la raison et mourut dans une maison de fous. Triste et touchante destinée qui a eu plus d'un pendant dans notre histoire, de 1820 à 1840, et que M. Méreau a racontée avec beaucoup d'intérêt, sans dissimuler sa sympathie pour un écrivain malheureux, son compatriote et l'ami de sa famille, mais sans chercher à le surfaire. L'archéologie n'est pas négligée à l'Académie de La Rochelle, quoiqu'elle ne s'y soit pas fait la part du lion comme dans les autres Sociétés savantes de la province académique de Poitiers. La liste des pièces lues aux séances présente un grand nombre de notices qui se rapportent à l'histoire locale et dont les sujets semblent promettre des travaux intéressants. Malheureusement une seule a trouvé place dans le recueil publié par la Société en 1860. C'est le Mémoire de M. Jourdan sur une charte donnée à La Rochelle, en 1222, par le roi d'Angleterre Henri III, pour la construction d'un port destiné à fortifier la ville. Les termes de cette charte sont assez obscurs, et M. Jourdan a eu beaucoup de peine à fixer l'emplacement du port décrété par le roi d'Angleterre. Nous ne connaissons pas assez bien la topographie de La Rochelle pour apprécier la légitimité de ses inductions ; elles ont du moins le mérite d'être exposées avec une grande clarté, et les documents sur lesquels elles sont appuyées sont rassemblés avec la conscience d'un antiquaire de profession.

E. B.

Digitized by Google

Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie de Montpellier.

Nous nous proposons de présenter un résumé sommaire de la marche et des progrès de la géologie et de la minéralogie dans la circonscription académique de Montpellier. M. le professeur Planchon a fait connaître l'état des recherches botaniques dans la région dont notre ville est le centre ; M. le profeseur Saint-Réné Taillandier a analysé les travaux de notre Académie, dans le champ des études littéraires et historiques ; M. Paul Gervais, doyen de notre Faculté des sciences, a fait un rapport sur nos études zoologiques locales ; la bienveillance du Ministre, qui a bien voulu nous comprendre parmi ses correspondants dans la nouvelle organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, nous impose le devoir de nous appliquer à notre tour à dresser un tableau des travaux qui ont la géologie et la minéralogie pour objets dans notre circonscription.

Ce relevé des travaux et des recherches scientifiques des divers foyers intellectuels offre un intérêt tout spécial, lorsqu'il s'agit d'histoire naturelle ; les sciences physiques, comme les sciences exactes, reconnaissent des conditions et des lois universelles ; l'électricité, le calorique et les autres agents physiques sont partout identiques, et leur étude conduit à des résultats qui, par leur nature propre, échappent aux conditions particulières et aux limites des régions déterminées ; dans ce domaine, la connaissance des sources scientifiques locales se réduit à un intérêt d'érudition ; il en est autrement pour les sciences où la vie intervient ; chaque région naturelle est empreinte d'un caractère individuel spécial ; un seul fait bien observé ne suffit plus pour donner une loi ; l'unité de la nature se dérobe sous la variété des phénomènes et ne se révèle que grâce à une étude patiente et à la constatation exacte de tous les faits particuliers. Il importe donc, dans cet ordre de recherches, de connaître chacune des régions naturelles par les travaux dont elle a été l'objet ; il en est de même pour la géologie, dont le champ comprend à la fois la nature organisée et la nature minérale. L'homme avait cru dans le principe pouvoir, par l'exercice de sa seule raison, pénétrer les lois et les origines du monde physique ; le spectacle des choses créées l'avait enivré et égaré ; il a reconnu aujourd'hui que l'universalité des phénomènes lui échappe et que l'observation ingénue, candide, réduite

Digitized by Google

aux proportions bourgeoises d'un regard désintéressé, doit se substituer aux pures conceptions de l'esprit, aux intuitions plus séduisantes que sûres; dès ce moment, les théories prématurées, les généralisations hâtives ont dû faire place à l'étude des faits isolés, locaux; c'est seulement quand ces derniers seront recueillis en assez grand nombre pour embrasser toute la portion exondée de notre globe, que nous pourrons aspirer à posséder une science vraiment digne de ce nom.

Il est donc vrai de dire que l'idée, si heureuse en elle-même, qui a inspiré à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique la volonté de dresser, dans un même recueil, le tableau des travaux de nos divers centres scientifiques, est particulièrement favorable aux progrès des sciences naturelles, dont elle satisfait l'une des premières exigences.

C'est dans cet esprit que nous avons réuni les éléments de ce travail sur l'état des études géologiques et minéralogiques dans l'une des plus florissantes de nos Académies méridionales. Il nous a paru convenable, dans ce premier essai, de ne pas nous limiter aux deux dernières années, mais de remonter aux débuts mêmes de ces études dans notre région, nous promettant d'en continuer l'histoire à des intervalles réguliers, en rendant compte des publications successives qui s'y produiront.

INTRODUCTION.

La circonscription académique de Montpellier comprend cinq départements : l'Hérault, l'Aude, le Gers, la Lozère et les Pyrénées-Orientales ; si l'on jette les yeux sur la carte géologique de France, on constate que les formations les plus diverses s'y présentent avec un développement remarquable, depuis les plus récentes, qui se produisent encore de nos jours sur les bords de la Méditerranée, jusqu'aux plus anciennes, qui constituent les montagnes élevées de l'Aigoual et de la Margeride, dans la Lozère; une série de gradins s'élève insensiblement des bords de la mer au massif de la France centrale et offre successivement à l'observateur la presque totalité des horizons géologiques; une pareille constitution devait amener à la surface du sol une diversité dans l'aspect, la nature et le relief des masses minérales, pleine d'intérêt pour le géologue et créer une variété de milieux et de stations singulièrement favorable au développement de la nature organique; aussi, voyons-nous, à des époques déjà loin de nous, l'histoire naturelle, et particulièrement celle des plantes et des animaux, cultivée avec succès dans notre région ; les

Digitized by Google

Rondelet et les Magnol, entre tant d'autres, sont des noms dont notre contrée s'honore ; si la géologie n'y compte pas aussi anciennement de représentants, c'est qu'elle ne s'était pas encore entièrement dégagée des obscurités de cette première période, commune à toutes les sciences, que l'école positive appelle théologique; d'ailleurs, elle ne pouvait revêtir un caractère vraiment scientifique sans un développement préalable de la zoologie et de la botanique; on sait, en effet, de quelle ressource la connaissance des plantes et celle des animaux sont pour la théorie de la terre; c'est seulement dans les premières années de notre siècle, ou tout au plus vers la fin du siècle dernier, que la géologie a commencé de prendre rang parmi les sciences. Le doyen de nos géologues du Midi, et que notre région plus spéciale revendique, M. Marcel de Serres, se rattache, par ses travaux, à cette époque mémorable où Werner en Allemagne, William Smith en Angleterre et Alexandre Brongniart en France, inauguraient par leurs leçons et leurs écrits la science nouvelle ; élève de Brongniart, M. Marcel de Serres vulgarisait et propageait à Montpellier les principes de son maître; la géologie fut donc enseignée dans notre circonscription académique dès les premiers temps de sa nouvelle évolution, et Montpellier, grâce à l'écho intelligent et fidèle que les leçons de Brongniart y trouvaient dans la parole de son élève, peut en être considérée comme l'un des foyers primitifs.

Alexandre Brongniart et Georges Cuvier publièrent, en 1811, leur premier essai de géographie minéralogique des environs de Paris; le premier établissait, avec une sagacité merveilleuse, la succession des couches déposées dans ce bassin pendant la période tertiaire; le second restaurait, d'une main hardie, les animaux éteints dont ces dépôts contenaient les débris; cette double impulsion imprimée à la fois par ces deux esprits éminents à la géologie et à la connaissance des animaux fossiles, détermina la direction des travaux qui se produisirent tout d'abord en France, et dans notre Académie en partilier; M. Marcel de Serres qui, sur les traces de Joubert et de Montet, avait, dès 1808, décrit les formations volcaniques de l'Hérault, entreprit, dans une série de publications, de faire connaître la composition du terrain tertiaire des environs de notre ville et de la comparer avec celui de Paris. M. Jules de Christol, l'un de ses disciples, appliqua les données nouvelles de la paléontologie à l'étude comparative des deux bassins limitrophes de Pézénas et de Montpellier, et contribua, avec son maître, par de savantes études sur les vertébrés fossiles, à faire revivre les anciennes populations de nos sables marins et de nos cavernes; vers le même temps, M. J. Tournal

Digitized by Google

décrivait les terrains tertiaires des environs de Narbonne, et Henri Reboul ceux de Pézénas; enfin, à Montpellier même, un jeune élève en médecine, Augustin Leufroy, consacrait à des recherches sur les mollusques vivants et fossiles de notre région les loisirs que lui laissaient ses études spéciales et établissait les premières bases de la distinction si importante de nos terrains en formations marines et lacustres; en 1829, M. Marcel de Serres fit connaître la succession de ces divers dépôts dans sa *Géognosie des terrains tertiaires*. Cependant, de 1815 à 1825, la connaissance des animaux inférieurs avait fait de notables progrès en France; de nouveaux gisements fossilifères appartenant aux horizons géologiques les plus divers avaient été reconnus; les études stratigraphiques embrassaient un champ de plus en plus vaste; les roches les plus anciennes à la surface du globe commençaient de ne plus constituer de simples unités minéralogiques et de se grouper pour former autant de périodes distinctes de l'histoire de la terre. M. d'Omalius-d'Halloy, reprenant les premières tentatives de l'abbé Coulon et de Guettard, publiait, en 1828, son *Essai de la Carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, et M. Defrance, par ses publications sur les mollusques, jetait les premiers fondements d'un prodrome paléontologique; en même temps, Brochant de Villers, à l'École des mines, transmettait à la génération nouvelle les principes du professeur de Freiberg et importait en France les premiers éléments d'une classification des terrains secondaires, que deux de ses élèves, Élie de Beaumont et Dufrénoy, allaient, d'une manière si magistrale, appliquer à l'étude de notre sol. Brongniart résuma, en les marquant de l'empreinte de son génie, ces nouvelles acquisitions de la science dans son *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe*, lequel parut la même année que la *Géognosie* de M. Marcel de Serres. Durant cette période, l'attention de nos savants méridionaux ne s'était pas oubliée dans l'étude des terrains tertiaires; quelques voyages effectués dans les Cévennes, par MM. Marcel de Serres et J. de Christol, avaient fait connaître la composition générale des principaux massifs qui les constituent et préparé les matériaux pour la description de nos terrains secondaires et primaires. Nous trouvons dans les Mémoires de la Société linnéenne de Normandie, des années 1826 et 1827, un ensemble d'*Observations générales sur la constitution géognostique du département de l'Hérault*, par M. Marcel de Serres : l'auteur y passe successivement en revue les terrains tertiaires, qu'il divise en sept formations principales; les terrains secondaires, qui présentent, suivant lui, un rudiment de la craie et

Digitized by Google

des sables verts qui lui sont inférieurs; quelques lambeaux de la formation oolitique et un grand développement de lias; il énumère, à la suite, les terrains de transition et les terrains primordiaux; enfin, sous la dénomination de terrains hors de série, il décrit les terrains d'épanchement, pyroïdes ou volcaniques; en même temps, il indiquait, à l'aide de cinq couleurs, ces diverses formations sur une carte du département dressée par M. Amelin. Vers la même époque, M. Émilien Dumas, de Sommières, dans le département du Gard, parcourait ces mêmes montagnes des Cévennes et essayait, lui aussi, de déchiffrer ces vieux feuillets du globe. Possédé, dès ses plus jeunes années, du goût de l'histoire naturelle, M. Dumas avait profité en Suisse, où il était allé achever son éducation, des leçons du professeur Mérian, de Bâle, et y avait puisé les éléments de cette instruction scientifique dans le domaine des sciences naturelles, dont la Suisse, avec sa nature pittoresque et grandiose, conserve en quelque sorte le monopole; il s'était plus tard rendu à Paris, où les cours du Muséum et de l'École des mines fortifièrent ses goûts et ses connaissances; il revint ensuite dans le Midi, et là, seul, sans autre auxiliaire que sa passion pour l'étude de la nature, sans autre guide que l'observation dégagée de tout esprit d'école et de système, il entreprit de dresser la carte géologique du département du Gard. Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir les difficultés qu'il eut à vaincre; nous ne le suivrons pas dans ses différentes courses, qui l'éloignaient chaque année davantage de son pays natal et le transportaient jusque dans le cœur des départements limitrophes; nous nous bornerons à constater que ce fût en 1844 qu'il publia sa carte géologique de l'arrondissement du Vigan, comprenant une grande portion de la région septentrionale de notre département et ne renfermant pas moins de dix-huit couleurs. Un an après, il publiait celle de l'arrondissement d'Alais. En 1846, la session extraordinaire de la Société géologique, dans cette dernière ville, lui donna l'occasion, comme secrétaire, de tracer une description rapide de tous les dépôts primitifs et secondaires qu'il avait distingués et délimités sur ses cartes.

Ces travaux importants consacraient dignement la phase nouvelle dans laquelle venait d'entrer la géologie en France, en même temps qu'ils ouvraient une ère nouvelle dans l'histoire de notre géologie locale.

De 1829 à 1846, le groupe des travailleurs s'était renouvelé dans notre circonscription: M. Jules de Christol avait transporté dans un autre centre le champ de ses observations; nommé professeur de

Digitized by Google

géologie à la Faculté des sciences de Dijon, il poursuivait la série de ses premiers travaux sur les vertébrés et continuait d'en emprunter les matériaux à nos formations; M. Reboul, à qui ses travaux avaient valu le titre de membre correspondant de l'Institut, avait, dans les années 1833 et 1835, publié, sous le titre de : *Géologie de la période quaternaire* et *Introduction à l'histoire ancienne*, et de *Prolégomènes* et *Période primaire*, un ensemble d'observations résumant ses recherches sur les terrains tertiaires et sur les formations plus anciennes qu'il avait étudiées dans les Pyrénées; il mourut en 1839, laissant à sa veuve un manuscrit sur cette même chaîne de montagnes, que nous serions heureux de posséder dans nos archives à titre de document précieux pour notre histoire locale; Augustin Leufroy lui-même avait succombé avant l'heure. M. Marcel de Serres demeurait donc seul sur son premier chantier, continuant de consacrer à la science des forces et une ardeur infatigables. Il trouva bientôt dans un nouveau collègue un précieux concours. M. Paul Gervais succédait, en 1845, à l'honorable M. Provençal, dans la chaire de zoologie de notre Faculté des sciences. Il venait de remplir, pendant dix années, les fonctions d'aide au Muséum auprès de M. de Blainville, et de prêter le secours de ses préparations et de ses recherches personnelles au grand ouvrage de l'illustre zoologiste sur l'ostéographie des animaux vertébrés. M. de Blainville, uniquement préoccupé de considérations zoologiques, avait négligé de rechercher les lois générales de position des fossiles et de leur rapport avec les couches. Ce point de vue toucha particulièrement M. Gervais qui, par ses connaissances en ostéologie, se trouvait ainsi merveilleusement préparé pour exploiter nos richesses paléontologiques; il ne tarda pas à tirer de cette étude des conséquences importantes pour la stratigraphie.

C'est dans ces circontances et en possession d'éléments si précieux, que l'auteur de ce rapport entreprit, en 1850, de lever la carte géologique des environs de Montpellier, dont la constitution très-complexe n'avait encore fait l'objet d'aucune publication spéciale. C'était une simple application des données recueillies dans le Gard par M. Émilien Dumas; les départements du Gard et de l'Hérault, étant limitrophes, devaient naturellement participer à la même composition générale; les questions afférentes au parallélisme de nos horizons géologiques avec ceux des différentes régions étaient élucidées par avance, pour ce qui regarde les terrains tertiaires, par les résultats de M. Gervais; en outre, la délimitation de nos terrains tertiaires sous leur double mode de formation, marin et lacustre,

Digitized by Google

avait fait, en 1851, l'objet de la thèse de M. Taupenot; une carte de l'arrondissement de Montpellier, accompagnant ce travail, portait en même temps que les limites des dépôts qu'il avait distingués celles des terrains qui les avaient précédés ou suivis; notre thèse inaugurale, publiée en 1853, mit à profit ces divers travaux; nous essayâmes d'apporter plus de précision dans les limites et dans les descriptions et de compléter, par des considérations empruntées à la géologie et à la paléontologie, les études de M. Taupenot renfermées à peu près exclusivement dans le domaine de la pétrographie.

Quelques années auparavant, la direction des mines de houille de Neffiez avait été pour M. Graff, ingénieur des mines, l'occasion des découvertes les plus importantes : M. Graff, que dix ans de séjour dans notre région nous permettent de considérer comme l'un des nôtres, réussit, avec le concours du savant professeur de Lyon, M. Fournet, à constater dans notre département la présence de la série palœozoïque tout entière, depuis les termes les plus bas placés dans l'échelle jusqu'aux termes supérieurs.

Des publications sur des sujets plus circonscrits de géologie et de paléontologie vinrent, à des dates diverses, se grouper autour des précédentes; MM. d'Hombres Firmas d'Alais, Roland du Roquan de Carcassonne, Guiraud de Saint-Marsal et Companyo de Perpignan, Charles Martins, Vézian, Regnès, Paul Cazalis de Fontdouce, Riban de Montpellier, Boutin de Ganges et Lioure du Vigan, Jeanjean (de Saint-Hippolyte), ont, à des titres différents, porté chacun sa pierre à l'édifice de la science dans les limites de notre circonscription.

Nous avons mission de résumer ces divers travaux; pour éviter de nous perdre dans les détails, et ne pas nous exposer à des redites, nous suivrons dans notre analyse des publications géologiques l'ordre chronologique des terrains, en commençant par l'époque actuelle et descendant aux époques les plus anciennes; nous exposerons ensuite les travaux de paléontologie, et finirons par ceux qui sont relatifs à la minéralogie.

Epoque actuelle. — M. Marcel de Serres s'est beaucoup occupé des phénomènes actuels; il s'est attaché, dès le principe, à démontrer l'identité des faits de la nature actuelle et de ceux des temps géologiques; Cuvier avait établi que les animaux dont les débris se retrouvaient dans les couches du bassin de Paris n'avaient pas vécu tous ensemble, mais qu'ils constituaient des faunes distinctes et successives; il expliquait par des catastrophes générales la disparition de ces groupes d'animaux et leur remplacement par un nouvel ensemble d'êtres qui venaient repeupler à leur tour la région géographique où

Digitized by Google

les premiers s'étaient éteints ; et comme, dans la nature actuelle, il ne reconnaissait aucun agent susceptible de produire de tels changements, il disait : « On a cru longtemps pouvoir expliquer par les « causes actuelles les révolutions antérieures, comme on explique aisé- « ment dans l'histoire politique les événements passés, quand on « connaît bien les passions et les intrigues de nos jours ; mais, « malheureusement, il n'en est pas ainsi dans l'histoire physique ; « le fil des opérations est rompu ; la marche de la nature est changée, « et aucun des agents qu'elle emploie aujourd'hui ne lui aurait suffi « pour produire ses anciens ouvrages (1). » On comprend de pareilles conclusions le lendemain de pareilles découvertes ; mais la réflexion fit bientôt reconnaître qu'elles n'étaient pas contenues dans leurs prémisses ; les faits paléontologiques ne résumaient pas tous les faits naturels ; il se forma une opposition qui adopta pour programme ces paroles de Buffon, le plus éloquent interprète de cette théorie des causes actuelles dont parlait Cuvier : « Il faut prendre le globe tel « qu'il est, en bien observer toutes les parties, et pour les induc- « tions, conclure du présent au passé ; d'ailleurs, des causes dont « l'effet est rare, violent et subit, ne doivent pas nous toucher ; elles « ne se trouvent pas dans la marche ordinaire de la nature ; mais « des effets qui arrivent tous les jours, des mouvements qui se suc- « cèdent et se renouvellent sans interruption, des opérations cons- « tantes et toujours réitérées, ce sont là nos causes et nos rai- « sons (2). » La nouvelle école, dont le premier chef fut Constant Prévost, résista résolûment à l'ascendant du génie de Cuvier, et remit en honneur une méthode que s'efforcent chaque jour d'accréditer dans la science quelques disciples laissés par le maître, parmi lesquels Charles Lyell se distingue au premier rang. M. Marcel de Serres dans le Midi, avait déjà, de son côté, réagi contre le principe formulé par Cuvier (3) ; déjà depuis longtemps il s'adonnait avec

(1) *Discours sur les révolutions du globe*, édition de 1834, p. 117.

(2) Buffon, *Théorie de la Terre*, t. Ier, p. 73, édit. des publ. illustrées, 1832.

(3) Nous pouvons établir cette initiative de M. de Serres sur le témoignage même de Constant Prévost. Les paroles suivantes de ce dernier ont un grand intérêt pour notre histoire locale. « Je ne puis qu'ajouter, dit-il dans ses *Documents* « *pour l'histoire des terrains tertiaires*, p. 20, une grande force aux considéra- « tions qui sont l'objet de la présente note, en rapportant ici les principaux ré- « sultats auxquels un habile observateur semble être parvenu en étudiant les ter- « rains tertiaires du midi de la France, et en faisant à leur histoire particulière « l'application des phénomènes produits actuellement sur les bords de la Méditer- « ranée de la même manière que j'ai essayé d'expliquer la formation des terrains « parisiens par l'observation de ce qui se passe sous nos yeux dans le canal de la « Manche. Quoique anciens condisciples, l'éloignement et d'autres circonstances

Digitized by Google

complaisance à l'étude des faits qui s'accomplissent sous nos yeux et s'appliquait à ressaisir le fil prétendu rompu entre les ouvrages de la nature actuelle et ses opérations dans les époques géologiques; nous le voyons, dès 1824 (1), chercher à expliquer certaines anomalies qu'il croit rencontrer dans la formation lacustre de Cette par des analogies empruntées à la répartition actuelle des mollusques sur nos côtes. Il n'a cessé depuis de donner toute son attention aux phénomènes d'un autre ordre qui se produisent sur les mêmes plages; les coquilles brisées par les mouvements des vagues et entraînées par elles sur la côte s'y agglomèrent de manière à former après un temps fort court des roches solides, en tous points comparables aux grès géologiques. Sous le titre d'*Observations sur la pétrification des coquilles dans la Méditerranée*, M. M. de Serres, avec le concours de M. Louis Figuier, a décrit ces formations récentes, et fait connaître, au moyen de l'analyse, les différentes modifications chimiques qui s'opèrent dans les coquilles (2). Le terme de pétrification, employé d'ordinaire pour signifier un simple encroûtement calcaire ou siliceux sans altération de la substance organique sousjacente, convenait peut-être moins que tout autre dans le cas dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, les faits nombreux relatés par les auteurs et les conséquences qu'ils en déduisent donnent un grand intérêt à leur travail. En 1853, le savant professeur de Montpellier ajoutait de nouveaux exemples à ceux qu'il avait précédemment cités, et les empruntait aux formations littorales de Baïa, dont un échantillon offrait un très-bel exemplaire de la *Cypræa exanthema*, actuellement vivante, engagée aux trois quarts dans un grès très-dur (3). Jaloux d'ajouter sans cesse des analogies nouvelles, il les poursuit jusque dans les conditions biologiques et dans la pathologie des animaux vivants. Un grand nombre de rochers calcaires appartenant aux diverses époques géologiques offrent des surfaces persillées de trous, et quelquefois creusées de cavités profondes qui dénotent par leur forme l'action des animaux perforants. On sait les conséquences intéressantes pour l'histoire du globe que M. Hébert a déduites tout récemment de ce genre de phé-

« nous ont séparés depuis plus de quinze années; de sorte que, sans nous être « entendus, nous sommes arrivés à envisager des faits analogues de la même « manière, puissant témoignage en faveur de la vérité; aussi l'invoquerai-je « avec autant de confiance que de plaisir. »

(1) *Statistique du département de l'Hérault*, par M. Creuzé de Lesser, 1824. — *Ann. des sc. naturelles*, août 1827, p. 419.

(2) *Revue scientifique et industrielle* du docteur Quesneville, 1847.

(3) *Comptes rendus institut.*, 1853. T. XXXVI, p. 14, 207, 445.—T. XXXVII, p. 188. 362. — 1854, t. XXXIX, p. 753.

Digitized by Google

nomène. M. Marcel de Serres a recherché dans la nature actuelle des exemples de ces mêmes faits et essayé de pénétrer le secret et le mode de ces perforations par l'étude des animaux qui les produisent aujourd'hui et par celle des moyens qu'ils emploient (1). Des altérations organiques qui surviennent dans le test de quelques mollusques vivants sur nos côtes ont été retrouvées par lui sur les tests de coquilles fossiles (2). Un autre ordre de phénomènes dont on a cru reconnaître des traces aux époques géologiques a fait également le sujet de ses observations. On a quelquefois considéré les sables de Fontainebleau comme une formation de dunes ; la même origine pourrait être au premier abord invoquée pour nos sables marins supérieurs, dont l'accumulation le long de notre littoral semblerait indiquer un dépôt demeuré en place et produit à la manière des sables qui, de nos jours, s'accumulent dans une zone tout à fait littorale et s'étendent peu à peu sur de vastes espaces; mais l'étude approfondie des dunes de la Méditerranée et de l'Océan a fait renoncer à cette supposition ; l'absence d'aucun galet dans les sables des dunes au delà d'une distance de quelques mètres du bord de la mer a démontré que les sables de Fontainebleau et de Montpellier, dont certaines couches sont interrompues sur de grandes étendues par des lits plus ou moins épais de cailloux, doivent être attribués à une autre origine. M. Marcel de Serres n'a pas négligé d'apporter son contingent de preuves à l'appui de cette démonstration. Il consacre tous les trois ans une course avec ses élèves à l'étude de ce phénomène sur la plage de Cette, et en constate les phases successives et les progrès. Dans une communication récente sur ce sujet (3) il analysait les divers éléments des dunes et y reconnaissait quatre zones ayant chacune des caractères particuliers toujours reconnaissables, et appréciait la marche du phénomène depuis sa dernière observation. Il n'a pas négligé non plus l'étude des falaises (4), des éboulements successifs dont elles sont le résultat, et des modifications sensibles au bout d'un certain temps qu'elles apportent à notre littoral.

Les sources thermales et minérales sont invoquées chaque jour en

(1) *Comptes rendus*, 1857, t. XLIV, p. 1272, et XLV, p. 254. — Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1854, section des sciences, p. 341 et 459.

(2) Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1857, sec. des sc., p. 413. — *Comptes rendus*, 1856, t. XLIII, p. 822, et 1858, t. XLVI, p. 470.

(3) *Messager du Midi*, 10 janv. 1859.

(4) *Bullet. de la Soc. géolog.*, t. XVI, 1859. — *Compt. rend. instit.*, 1858, t. XLVII, p. 478 et 549.

Digitized by Google

géologie pour rendre compte des phénomènes de l'ordre le plus différent; les ressources réelles qu'elles nous offrent pour élucider des faits obscurs relatifs à certains dépôts chimiques ou métallifères donnent une grande importance à leur étude et à la recherche des limites rationnelles de leur intervention dans l'interprétation des phénomènes géologiques; on accueillit en conséquence avec faveur les observations de M. Marcel de Serres sur les eaux de Balaruc, et sur la source de l'Abysse et la fontaine d'Embressac; la composition chimique des premières, leur degré de température, ont tour à tour fixé son attention et celle de M. Figuier, son collaborateur (1). La source d'Embressac présente la particularité intéressante de l'existence d'une source chaude au milieu de l'étang de Thau, laquelle conservant sa température, tandis que l'étang se gèle tout à l'entour, « sert de lieu de retraite pendant les jours rigoureux aux poissons et aux canards qui s'y rendent de toutes parts et s'y accumulent en grand nombre (2). » Qu'une cause de mort subite, le dégagement d'hydrogène sulfuré, par exemple, vienne, dans ces circonstances, à surprendre ces animaux, n'aurons-nous pas la reproduction actuelle de ces entassements de cadavres sur des surfaces restreintes, dont les poissons d'Aix et d'autres localités nous offrent les cas dans les temps géologiques? M. Marcel de Serres décrit avec soin les différentes circonstances dans lesquelles cette source sort du fond de l'étang, et aussi, ce qui n'est pas d'une application moins immédiate à la géologie, l'espèce de lutte qui s'établit entre les eaux de l'étang qui pénètrent dans le gouffre d'Embressac et en modifient les eaux, et celles-ci qui, gonflées par les pluies, sortent avec violence et repoussent les premières, en conservant leur pureté. Si l'on réfléchit aux conséquences que la coexistence d'eaux aussi inégalement salées peuvent avoir sur des mollusques qui vivent dans ces parages, on comprendra l'intérêt qui s'attache à ce genre d'observations; nous citerons au même titre et avec la même faveur la *Notice* de M. le baron Guiraud Saint-Marsal, *sur les eaux thermales et minérales des Pyrénées-Orientales* (3). La statistique que M. Guiraud a dressée de ces sources si abondantes dans ce département contient des indications précieuses susceptibles d'intéresser à la fois le géologue et le médecin.

(1) Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1849, section des sciences, p. 223.

(2) *Ibid.*, p. 225.

(3) *Recueil de la Société agricole et scientifique des Pyrénées-Orientales*, 1831.

Digitized by Google

S'il est des phénomènes actuels qui ont été, comme les sources, souvent invoqués pour interpréter certaines opérations de la nature dans les périodes anciennes, il en est d'autres que l'on a trop souvent méconnus; nous voulons parler de ceux qui sont sous la dépendance des agents atmosphériques, dont le travail lent et séculaire produit à la longue des effets dont l'intensité et la généralité sembleraient plutôt avoir réclamé l'intervention de causes à la fois brusques et violentes; tels sont les canaux creusés dans les roches les plus solides, lesquels se prolongent quelquefois dans la même direction sur de grandes étendues et offrent à l'esprit l'idée de courants qui auraient, dans leur passage à travers ces roches, excavé profondément leurs bords. M. le professeur Charles Martins a rappelé dans une note sur *les Érosions des roches calcaires dues aux agents atmosphériques* (1) deux exemples remarquables de confusions faites à ce sujet, et signalé lui-même, le premier, de nouveaux faits d'érosion par les agents atmosphériques, à Vaucluse et à Donzère. De Saussure, au Salève, et plus récemment M. Lyell, à Saint-Mihiel, avaient attribué à l'action de courants violents ou à celle de la mer ce qui n'était que le produit de l'air imprégné d'humidité ou de la gelée. M. Martine explique par l'intervention des mêmes agents les sillons sinueux à rebords tranchants creusés sur les surfaces moins inclinées et quelquefois horizontales de nos plateaux calcaires; la pente méridionale de Saint-Loup, près de notre ville, en offre de nombreux exemples. Les mêmes agents produisent un autre effet qui n'a pas été la cause de moindres erreurs : c'est la décomposition sur place de rochers et même de montagnes entières qui a souvent fait croire à des accumulations par voie de transport aqueux ou de charriage par les glaciers. M. Martins a fait connaître plusieurs faits de ce genre dans la vallée du Vernet (2) et insisté particulièrement sur ceux qui se présentent dans la gorge française des Escaldas, non loin de Mont-Louis. Il établit nettement les différences de nature et de disposition qui permettent de distinguer les vrais terrains de transport glaciaires ou purement aqueux de la simple décomposition sur place de masses rocheuses : ce travail de désagrégation donne quelquefois aux blocs plus solides qui ont résisté l'aspect de blocs erratiques. L'auteur a observé ce cas extrême dans une colline située en face de Corneilla. M. Dufrenoy (3) avait signalé déjà dans notre département des mon-

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 314, 1855.
(2) *Note géologique de la vallée du Vernet*. Académie des sciences et lettres de Montpellier.
(3) *Explication de la carte géologique de France*, t. II, p. 691.

Digitized by Google

ticules sablonneux provenant de la décomposition sur place de la dolomie de l'oolite inférieure.

Les divers phénomènes de la période actuelle que nous venons de passer en revue tiennent aux conditions spéciales de notre région, à sa position littorale, à sa constitution essentiellement calcaire, plus apte que toute autre à subir l'action des agents atmosphériques et à en conserver les traces; ce sont ces mêmes conditions qui ont fourni les objets des travaux qui se rapportent à la période quaternaire.

Période quaternaire. — On sait que les brèches osseuses se trouvent le plus souvent près du littoral, et que les grottes et les cavernes se rencontrent de préférence dans les formations calcaires; on sait encore que c'est dans notre région que sont situées les brèches de Cette, les cavernes de Bize, de Pondres, de Mialet et de Lunel Viel. Il ne faut donc pas s'étonner si la question des brèches et des cavernes a occupé, dès le commencement, nos savants Montpelliérens. M. Marcel de Serres, en particulier, s'est occupé de cette matière avec une sorte de prédilection et l'a traitée avec un luxe remarquable de détails et d'indications; sa manière rappelle involontairement celle de Pline le naturaliste; comme lui, le savant professeur de Montpellier recueille tous les documents, invoque tous les témoignages, réunit tous les renseignements verbaux et écrits qui lui parviennent, et en compose un tout où l'impartialité et la réserve de l'auteur ne laissent que trop souvent sur l'arrière-plan les observations et les opinions qui lui appartiennent, au milieu de celles dont il se fait l'exact et scrupuleux rapporteur; l'*Essai sur les cavernes* de M. Marcel de Serres, paru en 1836, est rempli de faits empruntés à toutes les parties du globe, qui permettent de saisir aisément la généralité du phénomène; son dernier Mémoire (1) sur le même sujet complète son *Essai*, et contient l'énumération de toutes les cavernes et de toutes les brèches connues; l'auteur signale cinquante cavernes en Europe, huit dans les autres parties du monde, et dix-neuf localités à brèches osseuses. On connaît les deux opinions aussi exclusives l'une que l'autre simultanément produites pour expliquer le mode de remplissage de ces cavités naturelles; Buckland d'Oxford, le premier qui ait appelé l'attention des savants sur ces accumulations d'ossements, pensait que les animaux, dont on retrouvait les cadavres, avaient vécu sur place; d'autres n'y virent qu'un entassement de matériaux hétérogènes opéré dans ces cavités par

(1) Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1856, section des sciences, p. 125 et 243.

Digitized by Google

des courants d'eau ; M. Marcel de Serres inclinait, dès 1837, du côté de ces derniers (1); il s'est depuis complétement rangé de leur avis, ainsi qu'il résulte d'une note publiée en 1850 avec le concours de M. Jeanjean sur les brèches osseuses et les cavernes de Bourgade (2); dans cette note il établit le fait de l'identité du phénomène des brèches avec celui des cavernes ; les brèches de Bourgade se terminent à leur extrémité inférieure par des cavités plus ou moins spacieuses comblées des mêmes limons et des mêmes ossements que les fissures verticales par lesquelles elles communiquent à la surface du sol ; cette identité avait été, du reste, constatée dans plusieurs parties de l'Angleterre, et le savant paléontologiste Falconer, qui est venu étudier les précieuses collections de fossiles quaternaires réunies dans notre Faculté des sciences, a communiqué à M. Marcel de Serres plusieurs faits de ce genre qui lui ont permis de généraliser ses premières conclusions. Nous ne touchons pas ici à la question de la population des cavernes et à ses différences d'avec les formes tertiaire et actuelle, question que M. Marcel de Serres a longuement traitée dans le Mémoire cité précédemment ; nous la réservons pour notre partie paléontologique.

L'étude des terrains de transport qui se rattache, comme on vient de le voir, d'une manière étroite à celle des cavernes dans la théorie de M. Marcel de Serres, a fait de sa part l'objet d'une publication qui a pour titre : *Des terrains de transport et tertiaires mis à découvert lors de la fondation du palais de justice de Montpellier* (3). L'auteur distingue aux environs de notre ville deux sortes de diluvium, l'un calcaire, l'autre siliceux, tous deux contemporains mais recouvrant des surfaces géographiques assez nettement séparées l'une de l'autre par la petite rivière du Lez ; le diluvium siliceux se joint à l'est à celui qui forme la grande plaine de la Crau ; le terrain de transport calcaire occuperait plus spécialement la portion occidentale du département. L'auteur retrouve cette même distinction dans les matériaux qui ont rempli les brèches et les cavernes à l'est et à l'ouest de la même limite ; nous n'avons pas partagé cette manière de voir dans notre thèse ; le diluvium calcaire de M. Marcel de Serres n'est pour nous que le résultat de la désagrégation de poudingues tertiaires ; le terrain de transport consisterait uniquement

(1) *Recherches sur les ossements humatiles des cavernes de Lunel-Viel*, 1839, p. 37 et 38.

(2) Académie des sciences et lettres de Montpellier. Procès-verbaux, 1850-1851, p. 13.

(3) Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1857, section des sciences, p. 83.

Digitized by Google

dans ces nappes de limon rougeâtre, empâtant des galets siliceux qui s'étendent dans la grande plaine du Rhône et viennent finir aux portes mêmes de Montpellier. M. Marcel de Serres n'a pas cherché à préciser le point de départ de ces divers matériaux ; il n'a pas non plus essayé d'expliquer leur mode de transport ; aussi bien les éléments de solution sont-ils encore insuffisants, et l'abstention de toute théorie est-elle, dans les circonstances actuelles, le parti le plus sage. M. Emilien Dumas ne serait pas éloigné de voir dans le limon un dépôt de boue glaciaire ; MM. Desor et Martins, dans une course récente, ont bien retrouvé des traces authentiques d'anciens glaciers dans la vallée de Sisteron, mais ils n'ont pas été jusqu'ici plus heureux que leurs devanciers pour l'interprétation des faits que présente la vallée du Rhône ; ajoutons cependant que notre circonscription n'est pas privée d'exemples de transport glaciaire. La vallée du Vernet en a offert à M. Martins ; dans la même notice citée plus haut, il décrit les moraines terminales de Mont-Louis et les roches moutonnées de la vallée de Carol.

Parmi les éléments les plus constants des terrains erratiques, se trouve le minerai de fer en grains connu généralement sous le nom de fer pisolithique ; il recouvre, avec les argiles qu'il accompagne, la plupart de nos plateaux calcaires et en remplit les fentes et les cavités ; le fer pisolithique est ordinairement indépendant de tout terrain stratifié et donne lieu pour la détermination de son origine et de son âge à de grandes difficultés ; les environs de Montpellier nous ont fourni l'occasion assez rare de constater sa superposition sur les terrains tertiaires les plus récents ; nous en avons déduit son âge quaternaire (1) et l'avons distingué de celui que nous retrouvons à la base de notre formation lacustre inférieure où il représente *le bohnerz* des Suisses, cet horizon ferrugineux, si faussement appelé *terrain sidérolithique* par quelques auteurs.

Terrain tertiaire. — Les fondations du palais de justice qui fournirent, en 1851, à M. Marcel de Serres l'occasion de décrire les terrains de transport, lui permirent en même temps d'étudier et de faire connaître en détail la succession des couches qui constituent la partie supérieure des terrains tertiaires. Ces couches contrastent par la nature du milieu dans lequel elles se sont déposées avec nos sables jaunes qu'elles recouvrent ; elles sont exclusivement lacustres et nous ont paru correspondre à celles que M. Sismonda, de Turin, a décrites et que nous avons nous-même visitées dans la région d'Asti ;

(1) *Bulletin de la Société géologique*, t. X, p. 413.

Digitized by Google

elles y recouvrent, comme à Montpellier, un dépôt de sables marins. M. Marcel de Serres a fait connaître les mollusques fossiles qui s'y trouvent, et M. Paul Gervais y a signalé une dent de singe qui lui a permis de compléter la série des quadrumanes tertiaires niée d'abord par Cuvier, puis découverte successivement aux trois époques successives de la période tertiaire; cette même année, M. Taupenot prolongeait, dans l'arrondissement de Montpellier, les limites de la formation lacustre inférieure, que M. Emilien Dumas avait commencé de tracer dans la partie de notre département comprise dans sa carte du Vigan; l'importance de cette formation avait été longtemps méconnue; son existence avait été signalée, en 1827, par MM. Lefroy et J. de Christol (1) et constatée par lui dans nos environs, à Grabels, Prades, la Taillade et sous les déjections volcaniques de Redounelles et de Montferrier; en 1832, M. de Christol établissait que ces divers dépôts lacustres, au lieu de constituer des formations isolées, locales, se liaient les uns aux autres pour ne former qu'un même terrain; mais l'indépendance de cette formation lacustre, sa place spéciale dans l'échelle géologique, que les travaux de M. Paul Gervais ont établie d'une manière définitive, avait longtemps échappé aux observateurs; en 1848, la carte géologique de France la confondait sous une même couleur avec l'ensemble des couches marines qui la recouvre; M. Emilien Dumas n'avait pas tardé à être frappé de l'étendue qu'elle occupe et du rôle géographique qu'elle joue dans notre région; il la sépara, dès 1844, sur sa carte et lui donna une couleur particulière; c'était donc un grand service rendu par M. Taupenot à la géologie de notre contrée méditerranéenne que de contribuer à préciser les traits si particuliers de sa géographie physique à ce moment de l'époque tertiaire; de vastes amas d'eau douce s'étendaient alors depuis les Pyrénées, qui n'avaient pas encore pris leur dernier relief, jusque dans l'intérieur de la Suisse et au delà; ils furent comblés par des dépôts qui égalent en certains points s'ils ne dépassent pas la puissance des sédiments laissée par les mers tertiaires. M. Taupenot a cru devoir distinguer deux horizons dans cette formation lacustre; mais ni la paléontologie ni la stratigraphie n'ont paru autoriser cette distinction.

Le despotisme traditionnel de la division en trois parties s'était imposé comme fatalement aux premières classifications des terrains tertiaires : Lyell avait donné des noms nouveaux aux divisions générales établies par les géologues du continent, mais il avait maintenu

(1) Voir notre thèse, p. 52.

Digitized by Google

le nombre sacramentel des horizons reconnus; M. Gervais, le premier, dès 1845, dans le livre intitulé *Patria*, essayait d'établir une division nouvelle et posait les premiers jalons du partage si nettement établi aujourd'hui entre les populations qui se sont succédé dans l'intervalle de temps écoulé depuis les derniers dépôts crétacés jusqu'à celui des fahluns et des sables de Fontainebleau; en 1850, il élevait le nombre des horizons tertiaires à cinq, tandis que Alcide d'Orbigny, brisant aussi les anciens moules, en établissait seulement quatre dans son cours de paléontologie stratigraphique. M. Gervais, tout en élargissant le cadre des divisions reçues, était demeuré fidèle à la terminologie de M. Lyell, et l'avait seulement, dans les limites légitimes de l'usage du néologisme, accommodée aux nouvelles exigences de ses observations personnelles. D'Orbigny avait emprunté le type de ses dénominations à la langue que Murchison venait d'introduire dans la science et d'y accréditer par ses beaux travaux sur les terrains anciens; usant des mêmes droits, nous avons porté à six le nombre des horizons tertiaires; nous avons séparé le calcaire de la Beauce des sables de Fontainebleau laissés par M. Gervais dans un même groupe, et substitué à la terminologie anglaise les dénominations géographiques pour désigner nos unités nouvelles; on a condamné souvent l'introduction de mots nouveaux dans la science, les changements dans la terminologie généralement reçue; on a insisté à plusieurs reprises sur les avantages que présentent les anciennes divisions en *groupe supérieur*, *moyen* et *inférieur;* on a même été, pour ne pas renoncer à ces avantages et se plier pourtant aux nécessités amenées par les observations nouvelles, jusqu'à ne pas reculer devant les mots barbares d'*infra-inférieur* ou d'*infra-moyen*; nous ne contestons pas que ce genre de division n'ait eu et n'ait encore dans certaines conditions sa raison d'être; mais nous croyons que d'une manière générale, dans l'état actuel de la science, nous devons être plus soucieux des unités que des groupes, et redouter encore plus le danger des associations vagues ou des assimilations hasardées que le simple inconvénient d'unités trop multipliées. Nous ne sommes que trop portés à généraliser; il entre dans les exigences d'une science sérieuse que nous sachions résister à cette tendance pour nous livrer au travail plus ingrat de la décomposition et de l'analyse : avant d'établir un rapport, il importe d'en avoir préalablement reconnu les termes; nous avons séparé, en 1853 et nous maintenons, jusqu'à nouvel ordre, à titre d'unités géognostiques distinctes, les sables de Fontainebleau, le calcaire de la Beauce et les fahluns de la Loire, si différents au point de vue

Digitized by Google

pétrographique et que les données paléontologiques nous paraissent encore impuissantes à réunir; ces distinctions semblent trouver leur confirmation dans quelques résultats ultérieurs; M. le professeur Hébert, dans sa savante note sur le terrain tertiaire moyen de l'Europe publiée en 1855, ne repousse pas absolument la possibilité d'un nouveau démembrement entre les fahluns et les sables de Fontainebleau (1). M. Bayle, la même année, dans son travail sur le système dentaire de l'*Anthracotherium magnum* (2), paraît, lui aussi, reconnaître une différence entre la faune d'Eppelsheim et celle d'Auvergne et les lignites de Cadibona, et établir une assimilation plus étroite de l'horizon de ces derniers à celui de la formation lacustre de la Beauce; nous retrouverions des rapprochements de même ordre dans le dernier travail de M. Gastaldi sur les vertébrés du Piémont (3).

Ce même genre de préoccupation touchant les relations d'âge de nos étages tertiaires avec ceux des autres régions du globe a inspiré, en 1856, à M. Marcel de Serres un nouveau travail destiné à mettre en relief *les particularités des terrains tertiaires des bassins océaniques et méditerranéens* (4); frappé de la différence des milieux qui ont dû présider aux formations lacustres et aux formations marines de cette période de l'histoire de la terre, l'auteur avait, en 1850, distingué les premières sous le nom de *terrains émergés;* il appelait *terrains immergés* (5) les secondes; plus tard il comprit que la première appellation pouvait uniformément s'appliquer à tous les terrains du globe sortis du sein des eaux, et constituant aujourd'hui des surfaces continentales, sans distinction de nature ni d'époque; il lui substitua celle de formation *aneuthalassique*, et emprunta à son maître Alexandre Brongniart, le nom de terrain *thalassique* qu'il employa dans un sens plus restreint pour désigner, non plus l'ensemble des terrains tertiaires, mais seulement les dépôts marins et fluviomarins. Un autre ordre de considérations tiré de la géographie physique telle qu'il la concevait pour l'époque tertiaire, lui fournit la

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XII, p. 760. — Note extraite, p. 12.

(2) *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XII, p. 94.

(3) *Cenni sui vertebrali fossili del Piemonte*, p. 47.

(4) Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1856, section des sciences, p. 257.

(5) Nous trouvons, en 1850, ces dénominations dans une note de M. Marcel de Serres, insérée dans les procès-verbaux de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier; elle est intitulée : *Du bassin immergé de Montpellier, limitrophe du bassin émergé de Montferrier.*

Digitized by Google

base d'une nouvelle division. D'après lui, les mers n'étaient pas encore, à cette époque, rentrées dans leurs bassins actuels, mais étaient déjà séparées en océans et en mers intérieures ; océans et caspiennes dont les faunes respectivement différentes imprimaient une physionomie spéciale aux dépôts dont elles se comblaient; de là les divisions des terrains tertiaires en terrains *océaniques* ou dépôts des grands océans, terrains *méditerranéens* formés dans les mers intérieures, et terrains *mixtes* déposés aux limites des deux sortes de bassins, et participant à la fois aux caractères de l'une et de l'autre. C'est sous ces divers noms que M. Marcel de Serres fidèle, en 1856, aux idées qu'il avait émises dès 1829, et mettant à profit les résultats acquis à la science dans cet intervalle de temps, décrit successivement les dépôts tertiaires de France, d'Autriche, d'Espagne et d'Asie Mineure; il en range les divers groupes dans le cadre établi par M. Lyell et résume, sous forme de tableau, les traits principaux qui les distinguent. Il est revenu récemment sur ce même sujet à propos d'un poisson fossile d'Arnissan (1). Nous avons nous-même, en 1853, fait remarquer la différence que présentent certains bassins tertiaires au point de vue de la nature et de la disposition des formations qui les constituent : exclusivement lacustres dans la France centrale et marins en Belgique, ils présentent dans le nord et dans le sud de la France les deux sortes de dépôts, alternant plusieurs fois entre eux dans le nord, se succédant sans alternances dans la France méridionale (2).

Terrain crétacé. — La même année et dans le même fascicule de notre Académie (3), M. Marcel de Serres publiait une étude du même genre sur le terrain crétacé; résumant les travaux de MM. Emilien Dumas, Taupenot et les nôtres propres sur ce terrain dans le Midi, et les rapprochant de ceux des géologues du Nord, il en fait ressortir les rapports et les différences; suivant lui, l'établissement des mers intérieures ne s'était pas encore opéré durant cette période; de là une plus grande uniformité dans les dépôts, sans toutefois empêcher certaines

(1) *Comptes rendus instit.*, 1858, t. XLVI, p. 751. — *Bulletin de la Société géologique*, t. XVI, 1857-1858, p. 492.

(2) Le même genre de considérations avait, en 1832, amené M. Reboul à diviser les terrains tertiaires en terrains *métalymnéens* et terrains *prolymnéens*, suivant que la première formation déposée était lacustre ou marine. M. Reboul considérait tous les bassins tertiaires comme comblés de dépôts synchroniques. De là l'importance qu'il attachait à la nature de ces dépôts, qu'il prenait pour base de ses divisions. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. II, 1re série. p. 383.)

(3) Académie des sciences et des lettres de Montpellier, 1856, p. 314.

Digitized by Google

différences de milieux qui devaient en amener de correspondantes dans la nature des sédiments et dans la faune; quelques géologues datent de cette époque le commencement des influences climatériques; M. Dumas avait, dès 1845, reconnu dans le Gard trois horizons du terrain crétacé qu'il figura sous trois couleurs dans la carte géologique de l'arrondissement d'Alais, et sous les noms respectifs de formation néocomienne et de craie chloritée, laquelle est elle-même subdivisée en grès et sables, avec lignites et argiles réfractaires, et en couches à hippurites et à nérinées; depuis lors ses études encore inédites dans l'arrondissement d'Uzès ont singulièrement accru le nombre de ces horizons; sa légende pour le terrain crétacé ne portera pas moins de sept à huit couleurs. En 1846 il avait eu l'occasion de faire connaître les quatre étages qu'il avait distingués dans la formation néocomienne (1), le calcaire compacte à *terebratula dyphioïdes*, les marnes argileuses à belemnites plates, l'étage à *spatangus retusus* et le calcaire à *chama*, supérieur à tous les autres; nous n'avons pu, en 1853, poursuivre ces mêmes divisions dans le terrain néocomien qui se développe au nord de notre ville à cause de l'insuffisance des lumières fournies par notre paléontologie locale et l'uniformité générale de nos roches; nous avons pourtant cru reconnaître un ensemble de caractères suffisant pour nous faire admettre deux divisions dans notre massif néocomien, dont le parallélisme avec celles établies dans le Gard et dans la Provence n'a pu être encore fixé; quoi qu'il en soit, le *chama ammonia* ne se trouve pas dans l'Hérault. On sait les remarquables résultats des recherches si multipliées dont le terrain crétacé a été l'objet en France durant ces dernières années; on n'ignore pas la prodigieuse extension géographique que certains de ces horizons, cantonnés encore et localisés dans la carte géologique de France, ont prise à la suite de tant de travaux; toutefois ces résultats ne sont pas également adoptés par tous; M. Coquand signale dans la Provence et le Gard (2) la présence de tous les étages supérieurs jusqu'à la craie blanche inclusivement. M. Emilien Dumas considère l'étage de *l'hippurites organisans* (étage provencien de M. Coquand) comme constituant dans ces même régions l'horizon supérieur.

Terrain jurassique. — Comme le terrain crétacé, le terrain jurassique de nos régions méridionales n'est entièrement connu dans ses

(1) *Bulletin de la Société géologique.* Séance de la Société à Alais, 1846, p. 46.

(2) *Bulletin de la Société géol.*, t. XIV, p. 764.

Digitized by Google

subdivisions naturelles que depuis une vingtaine d'années ; M. Fournet, dans son Mémoire sur l'extension des terrains houillers (1), fait remonter aux années 1840-1843 la séparation par M. Emilien Dumas de l'étage oxfordien qu'il aurait jusqu'alors confondu avec le lias ; c'était l'époque où M. Fournet l'avait lui-même constaté le premier dans nos contrées, à la Voulte ; il signalait le résultat de ses observations en 1843 dans son travail sur les minerais de fer de cette localité ; cependant la publication, dès l'année 1844, de la carte géologique de l'arrondissement du Vigan, et le rôle considérable qu'y joue le terrain oxfordien nous font penser que cette confusion devait avoir cessé depuis plus de temps dans l'esprit de M. Dumas ; d'ailleurs l'horizon de l'oolite inférieure, délimité par lui, le premier, d'une manière nette, devait depuis quelques années déjà l'avoir garanti contre une pareille erreur. L'oolite inférieure, en effet, n'avait pas encore été si nettement reconnue en 1830, pour nos régions du moins, dans le Mémoire de M. Dufrénoy sur les formations secondaires du sud-ouest de la France (2). Il avait reconnu en bloc et signalé la succession de couches marneuses et calcaires compactes qui surmontent le lias, et y avait non-seulement compris l'oxfordien, mais aussi le terrain néocomien, comme on peut le voir à la page 369 du Mémoire cité où l'auteur décrit la route de Valfaunès à Montpellier et figure le centre néocomien de Pompignan comme constitué par l'oolite inférieure. Le lias n'avait pas non plus été nettement délimité dans nos environs ; en 1827, M. Marcel de Serres (3) et en 1830 M. Dufrenoy (4), considéraient la montagne oxfordienne de Cette comme appartenant à cet horizon. C'est donc dans les années 1844, 45 et 46, époques successives où parurent les cartes géologiques des arrondissements du Vigan et d'Alais, et la notice sur *la constitution géologique de la région supérieure ou Cévennique du département du Gard*, par M. Emilien Dumas, que les principaux faits de notre géologie méridionale afférents aux terrains crétacé et jurassique furent définitivement acquis à la science. Nous verrons bientôt qu'il en fût de même pour le terrain houiller et primitif.

M. Dumas se laissa, dès ses débuts, guider dans l'établissement de ses étages géologiques par le rôle orographique de chacun d'eux ; il avait comme pressenti l'harmonie naturelle qui, dans les

(1) Acad. des sciences et des lettres de Montpellier, 1856, p. 314.

(2) *Mémoires pour servir à la description géologique de la France*, 1830, t. III.

(3) *Mém. de la Société linn. de Normandie*, 1826-1827, p. 205.

(4) *Loc. cit.*, p. 369.

Digitized by Google

contrées éloignées des grands foyers de dislocation, relie l'orographie du sol à sa composition ; plus tard la recherche minutieuse et persévérante des corps organisés fossiles et leur étude comparative, si heureusement facilitée par les beaux travaux d'Alcide d'Orbigny, vinrent compléter et le plus souvent confirmer ses premiers résultats. Il sépara le lias de l'oolite inférieure, celle-ci de l'oxfordien et ce dernier du corallien ; le lias fut subdivisé en *infralias, dolomie infraliasique, calcaire à gryphées et marnes supraliasiques;* l'oolite inférieure en calcaires et marnes à fucoïdes et en calcaire à antroques devenant quelquefois dolomitique; l'oxfordien comprit quatre assises distinctes, le corallien ne lui parut susceptible d'aucune subdivision; dans sa description sommaire, mais d'une remarquable précision, il énumère les divers caractères de chacun de ces groupes au triple point de vue de la pétrographie, de la faune et des relations stratigraphiques; dès lors nous le répétons, notre géologie jurassique étant fondée ; il ne restait plus qu'à prolonger, dans les différentes directions, les limites établies dans le Gard; c'est ce que nous fîmes, de 1851 à 1853, pour les environs de Montpellier, et aussi pour la partie septentrionale de notre département dont nous entreprîmes alors de dresser la carte géologique ; nous reconnûmes autour de notre ville les divers horizons de M. Dumas, et nous constatâmes, dans un rayon de quatre à cinq lieues, une complication et une variété de terrains vraiment exceptionnelles ; nous essayâmes en outre, comme nous l'avions fait pour les terrains tertiaire et crétacé, d'établir un parallélisme entre les dépôts jurassiques de nos régions méridionales et leurs congénères des autres contrées; en même temps nous cherchions à mettre en relief les caractères spéciaux de nos formations locales, dont les principaux sont : l'absence des membres supérieurs, l'extrême réduction du groupe corallien, celle plus sensible encore de tous les étages compris entre l'oxfordien et le lias, la réunion dans une même masse calcaire des faunes appartenant ailleurs à des étages très-distincts, tels que le lias à gryphées et le lias moyen, enfin le développement considérable n'atteignant pas moins de 120 mètres, sous forme de calcaire et de dolomie, des assises inférieures et moyennes du lias; ces conditions spéciales des formations jurassiques de notre région littorale n'avaient pas échappé à Léopold de Buch; il les distingua des dépôts de même âge, du nord et de l'est, sous le nom de *Jura méditerranéen.* Ce serait rigoureusement sortir de nos limites que d'indiquer ici les observations auxquelles les dépôts jurassiques de l'Aveyron ont donné lieu de la part de M. Marcel de

Digitized by Google

Serres, en 1844 (1), de M. Vezian en 1854 (2), de M. Parran, ingénieur à Alais, en 1856 (3), et de nous-même en 1849, et plus tard, avec le concours de M. Reynès, en 1858 (4). M. Marcel de Serres est revenu l'année dernière (5) sur les lignites de la Cavalerie et les stipites du Larzac, que M. Dufrénoy avait signalés le premier en 1830 et placés dans l'oolite inférieure, et dans lesquels nous avions été nous-même assez heureux, en 1849, pour constater le premier la présence de coquilles lacustres; mais nous abandonnons ce sujet qui revient de droit à l'historien de la circonscription de Toulouse, et nous nous empressons de rentrer dans le champ qui nous appartient.

Paul DE ROUVILLE,
Docteur ès sciences, correspondant du Comité.

(*La fin prochainement.*)

(1) *Notice géologique sur le département de l'Aveyron*, par M. Marcel de Serres. (Extrait du tome XVIII des Mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles.)

(2) *Note sur la structure géologique du Larzac.* (Extrait des procès-verbaux de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1853-1854.)

(3) *Note sur la formation secondaire des environs de Sainte-Affrique. Annales des Mines*, t. V, 1856.

(4) *Géologie de l'arrondissement de Sainte-Affrique et de ses parties limitrophes.* Académie des sciences et des lettres de Montpellier, section des sciences, t. IV, 1858, p. 99.

(5) *Bulletin de la Société géologique*, t XVI, p. 97.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

DES LIMITES, DES DIVISIONS TERRITORIALES ET CIVILES, DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE LA HAUTE-AUVERGNE, PENDANT LE MOYEN AGE ET LES TEMPS MODERNES JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789, par M. *Em. Delalo*, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire du tribunal de Mauriac, membre du conseil général du Cantal, correspondant du Comité impérial de l'histoire et des Sociétés savantes, membre correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand. Aurillac, imprimerie de Bonnet-Picut, 1859, in-8°. (128 pages.)

Le travail de M. le président Delalo, qui fait partie d'un vaste ouvrage sur l'Auvergne, en forme de Dictionnaire, dont les notabilités scientifiques de cette province se sont partagé la rédaction, a pour objet de faire connaître sommairement les anciennes institutions de la Haute-Auvergne, qui forme aujourd'hui le département du Cantal. C'est donc un résumé, mais il a cela de particulier qu'il ne renferme pas l'abrégé de ce que l'on sait, mais bien de ce que sait M. Delalo, qui a consacré ses loisirs de magistrat à l'étude de l'histoire de son pays, d'après les sources originales en partie inédites. J'appellerai l'attention du lecteur sur quelques-uns des points principaux traités dans ce Mémoire consciencieux.

M. Delalo combat l'opinion de M. Walckenaer qui avait fait d'abord de la *civitas Gabalum et dAnderitum* une seule ville qu'il plaçait à Anterrieux. Des constructions antiques trouvées à Javols firent plus tard supposer au savant académicien que Jacols avait pu devenir au troisième siècle, après la destruction *d'Anterrieux*, la capitale des

Digitized by Google

Gabali. M. Delalo nie *qu'Anterrieux* ait jamais été cette capitale : il s'appuie sur l'absence complète de ruines dans les environs. M. Walckenaer insistait surtout sur ce fait *qu'Anterrieux* était placé sur la grande voie de Lyon à Toulouse : des travaux récents ont prouvé que cette voie passait à Javols, et aucune trace de voie romaine ne se fait remarquer à *Anterrieux*. Je dois signaler un bon chapitre intitulé : *Origine des coutumes d'Auvergne*. On sait que l'Auvergne était divisée en pays de droit écrit et pays de droit coutumier ; mais ce qu'il y a de bizarre, c'est que les deux lois ne se partageaient pas le territoire géographiquement ; elles étaient souvent observées dans deux portions d'une même paroisse. L'auteur donne l'explication de ce phénomène en montrant le droit romain se perpétuant dans les terres de l'église ou dans les fiefs qui en relevaient. Cet amalgame s'effaça peu à peu pour faire place à deux grands groupes : le nord fut régi par le droit coutumier et le midi par les lois romaines. Cette dernière révolution paraît avoir été définitivement accomplie au commencement du douzième siècle.

Le chapitre intitulé : *Institutions judiciaires de l'Auvergne* est excellent et composé en majeure partie avec des documents inédits puisés aux archives de l'empire à Paris et aux différentes archives de l'ancienne Auvergne. On y remarque de curieux extraits de comptes de recettes et de dépenses du bailliage d'Auvergne en 1287, 1288 et en 1299 et de l'enquête faite vers 1308 contre les malversations de Conrad Le Thiais, garde du sceau public destiné à authentiquer les contrats. Une sorte de jury existait en matière criminelle ; ce ne fut qu'à la fin du quinzième siècle que les *hommes de fief* et les *prud'hommes* furent remplacés par des praticiens et des juges permanents. La même chose se passa dans les autres provinces du royaume. M. Delalo retrace ensuite la lutte qu'eurent à soutenir au quatorzième et au quinzième siècles, l'abbaye et la ville d'Aurillac pour défendre leurs priviléges contre la juridiction du duc, dont des lettres royales les avaient exemptées. Notons en passant une bonne observation : la distinction de la France en pays de Langue d'Oil et pays de Langue-d'Oc n'a pas toujours été bien comprise. On croit généralement que la langue parlée dans les provinces avait été l'origine de cette grande division. Cela n'est pas rigoureusement exact ; la preuve en est que la Haute-Auvergne, où le roman du midi est encore parlé, était comprise dans la langue d'Oil. L'installation, en 1552, du présidial d'Aurillac, cour d'appel destinée à soulager le parlement, s'accomplit dans de piquantes circonstances : les gages des nouveaux juges avaient été fixés à 1,000 livres qui durent être imposées sur le pays. On con-

Digitized by Google

voqua les députés des villes pour leur faire voter la somme en question; le débat fut vif, les uns proposèrent de prélever cette somme sur le grenier à sel, d'autres firent remarquer avec raison qu'il n'y avait pas de grenier à sel dans le ressort du nouveau présidial et demandèrent l'établissement d'une taille sur le tiers-état; d'autres enfin refusèrent de donner leur opinion. Le commissaire royal déclara que : « Attendu que les convoqués pour en délibérer avaient été de différents avis, on remettait le négoce au roi et à son privé conseil pour en ordonner selon son bon plaisir. »

L'ouvrage se termine par une liste des baillis des montagnes d'Auvergne, depuis l'année 1245; par le tableau des paroisses de la Haute-Auvergne, groupées par prévôtés, avec l'indication du diocèse, de l'archiprêtre, du droit suivi dans chaque paroisse, du ressort judiciaire, de l'élection, de la subdélégation, de l'arrondissement et du canton; les paroisses de chaque prévôté sont rangées dans l'ordre alphabétique; enfin par la liste des quelques communes de la Basse-Auvergne réunies à la Haute-Auvergne pour former le département du Cantal.

E. Boutaric.

Digitized by Google

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE, *par M. L. Gruner*, ingénieur en chef. Imprimerie impériale. 1857.

Le département de la Loire tire son nom du fleuve qui le parcourt dans toute son étendue du sud au nord. Les montagnes qui l'enveloppent de tous côtés, au nord excepté, lui donnent « l'aspect d'une large vallée ouverte au nord et fermée dans les trois autres sens. » Les montagnes qui forment ceinture sont les monts du Forez, la chaîne du Pilat et le groupe du Beaujolais.

En suivant le cours de la Loire on trouve deux plateaux ondulés et deux bassins plats. Les plateaux sont ceux de *Saint-Étienne* et de *Neulize;* les plaines, celle du *Forez*, vaste bassin elliptique de huit à dix lieues de longueur et d'une largeur moitié moindre et celle de *Roanne* qui s'étend vers le nord.

Donnons quelques détails sur les deux grandes régions qui résultent de la constitution physique du département de la Loire : la région des montagnes et celle des plateaux et des plaines. Suivons M. Gruner dans la première partie de son livre, la partie géographique avant la description minéralogique.

I

Région des montagnes :

La chaîne du Forez qui court sur une étendue de 185 kilomètres et dont l'altitude moyenne est de 1,300 mètres, se compose de trois massifs : le Forez proprement dit, la montagne de la Madelaine et le massif de la Chaise-Dieu. Sur ces contre-forts s'appuient des arêtes moins saillantes, dont le nom et l'orientation sont donnés dans le livre que nous analysons ; on comprend que nous ne pouvons entrer dans beaucoup de détails, et qu'il faut nous résoudre à être bien incomplet. — La chaîne du Pilat qui sépare le département de la Loire de celui du Rhône, est formée d'une série de chaînons parallèles orientés du nord-est au sud-ouest. — Enfin les montagnes du Beaujolais qui s'étendent entre la Loire et la Saône, et que la vallée de Tarare divise en deux districts très-différents, achèvent le demi-cercle qui entoure la Loire.

Les points culminants que l'on remarque dans ces montagnes sont : le mont Pierre-sur-Autre (1640 m.), le mont Pilat, le mont Moné et le Signal de saint Rigaud.

Digitized by Google

Régions des plateaux et des plaines :

Le plateau de Saint-Étienne incline comme la Loire du nord au sud, et raccorde, en pente douce, les montagnes du Pilat à la plaine du Forez. La hauteur moyenne est donnée par la cote de la ville de Saint-Étienne, 525 mètres environ. La plaine du Forez qui succède au plateau de Saint-Étienne — nous suivons le cours de la Loire, de sa source à son embouchure bien entendu — est divisée par le fleuve en deux parties inégales : deux tiers sur la rive gauche, un tiers sur la droite. Elle est percée çà et là de petits cônes basaltiques, dont l'origine est probablement volcanique. Son altitude moyenne est de 25 mètres au-dessus du niveau des eaux de la Loire. Après la plaine du Forez on trouve le plateau de Neulise ; leur différence d'élévation est de 80 à 100 mètres. Les ondulations de ce plateau sont liées au système qui a façonné la chaîne du Forez. Enfin la plaine de Roanne termine au nord le département.

La ligne de partage des eaux fait partie de la grande dorsale européenne qui s'étend de l'extrémité septentrionale de la Russie à la pointe méridionale de l'Espagne. Elle longe la limite des départements de la Loire et du Rhône, et les entame tour à tour l'un et l'autre par ses nombreuses sinuosités : ainsi le département de la Loire est divisé en deux bassins très-inégaux, le bassin de la Loire et le bassin du Rhône. — La Loire traverse le département du sud au nord. Son niveau, le volume de ses eaux varient entre des limites très-éloignées. On a calculé que le régime annuel moyen correspond à $0^{m}.70$ au-dessus de l'étiage. La faible hauteur moyenne du fleuve rend la navigation très-difficile. Assez souvent elle est inférieure à 1 mètre, et pour que les bateaux, dont le tirant d'eau est de $0^{m}60$, puissent marcher sûrement, il faut que le niveau se tienne entre un et deux mètres au-dessus de l'étiage. — Les affluents de la Loire dans le département sont peu importants : nous n'en dirons rien. Le livre très-détaillé de M. Gruner donne à ce sujet tous les renseignements désirables.

La seule partie du département de la Loire qui appartienne au bassin du Rhône est le petit vallon du Gier et le versant méridional du Mont Pilat.

Les observations manquent pour bien déterminer le climat du département. Cependant on peut donner quelques indications. La température moyenne varie dans les plaines de 11 à 12 degrés. Les vents soufflent soit du sud, soit du nord, mais plus souvent du sud. Les pluies principalement amenées par le vent du sud sont par cela même assez fréquentes. C'est pendant l'automne qu'elles sont très-

Digitized by Google

abondantes et qu'elles amènent les inondations. En général, il pleut davantage sur le revers occidental d'une chaîne de montagnes qui court du nord au sud que sur le versant oriental. Ce principe, résultat de nombreuses observations, se vérifie pour la chaîne dorsale qui sépare les deux départements de la Loire et du Rhône. Le climat de St-Étienne est beaucoup plus pluvieux que celui de Lyon.

II

Nous connaissons maintenant la géographie du département de la Loire ; étudions sa constitution géologique.

Terrains azoïques. Ce sont les terrains qui sont antérieurs à l'apparition de la vie sur notre globe. Ils se divisent en *terrains de gneiss* et en *roches éruptives*. — Le gneiss est un composé de trois éléments, feldspath, quartz et mica, disposés par lits parallèles. Il forme la majeure partie du terrain de gneiss proprement dit. Cependant on trouve dans ce terrain du granit légèrement schisteux, du mica-schiste, et du schiste simplement argileux. La grande quantité de roches schisteuses qu'on y rencontre lui a fait quelquefois donner le nom de *terrain schisteux ancien*. La puissance de ce terrain est considérable dans le département de la Loire : Elle atteint quelquefois 6,000 mètres. On rencontre le gneiss jusqu'au sommet de la chaîne du Pilat, à 1,200 mètres d'altitude ; il couvre à peu près les 0,113 de la superficie totale du département. — Les *roches éruptives* rentrent dans la classe des granits et de leurs principales modifications qui toutes peuvent se grouper sous les deux dénominations générales de granit *grenu* et granit *porphyroïde*. La direction primitive des lignes d'éruption semble être la même dans le Forez et dans le Beaujolais ; mais des mouvements postérieurs ont déterminé deux alignements secondaires, la direction du Pilat, et celle de la chaîne du Forez, qui est composée presque exclusivement de granit éruptif. Tous ces granits sont postérieurs au terrain du gneiss, et ont précédé le dépôt du terrain carbonifère ; ils appartiennent d'ailleurs à une période unique. Les roches et les minéraux que l'on trouve dans les terrains azoïques sont : le quartz en lentilles et en filons ; des silicates simples en grande abondance et quelques silicates plus composés, tels que les grenats, l'émeraude, la tourmaline, etc. ; des minéraux terreux non silicateux, la baryte sulfatée, la chaux fluatée, le carbonate de chaux ; enfin des substances métalliques, le fer oxydé, les pyrites ferrugineuses et arsenicales, l'or natif, la blende,

Digitized by Google

le cuivre pyriteux et l'antimoine sulfuré. Presque tous ces minéraux sont exploités. Le livre que nous analysons contient des détails très-précis sur les filons, leur position, leur orientation, et sur les mines, leur exploitation et leur production annuelle.

Terrains de transition supérieurs. Les terrains de transition supérieurs succèdent aux terrains anciens. Ils se composent du système carbonifère et des porphyres contemporains. — Le *système carbonifère* est formé de l'ensemble du *calcaire carbonifère* caractérisé par des crinoïdes fossiles ; du *grès à anthracite* qui ne présente que de faibles traces de débuts organiques (on n'a trouvé dans ce terrain qu'une simple encrine); enfin du *terrain houiller*. L'importance de ce terrain a décidé M. Gruner à lui consacrer un ouvrage spécial.

Deux roches ignées ont surgi pendant la période carbonifère. La première sépare le calcaire carbonifère du grès anthraxifère; c'est le *porphyre granitoïde*. Il se distingue du granit proprement dit par une différente proportion de quartz et de feldspath. Dans le département de la Loire, le porphyre occupe un espace triangulaire compris entre les trois petites villes de Boen, Saint-Germain-la-Val et Saint-Just-en-Chevalet. — L'autre roche ignée, qui a surgi après la formation du grès à anthracite, porte le nom de *porphyre quartzifère*. Ce porphyre est formé de potasse et de soude en grande quantité ; sa pâte est attaquable par les acides. On le trouve à des altitudes considérables, ainsi dans le chaînon de la Madelaine, il s'élève à une hauteur de 1,163 mètres.

Sur la rive gauche de la Loire, la stratification du terrain carbonifère est confuse. Sur la rive droite, sa direction est 12° E. à 15° S.; elle est due au porphyre granitoïde. La direction du grès anthraxifère est E. 25° N. Quant au porphyre quartzifère, qui compose le Forez, il court dans la direction N. 15° O. Nous ne dirons rien du terrain houiller par la raison que nous avons indiquée précédemment.

Les terrains de transition se montrent dans le plateau de Neulize, dans le territoire de Saint-Martin et d'Ursé, qui s'étend entre les deux ruisseaux, le Lignon et l'Aix, dans les montagnes de la Madelaine, enfin dans les chaînons de Sevelinges et de la Rotecorde.

Disons quelques mots des diverses substances utiles que l'on trouve dans les terrains de transition.

Dans une faible proportion, on trouve le quartz, la baryte sulfatée, le spathfluor, des minerais de fer, des pyrites, de la blende et de l'antimoine sulfuré, du kaolin, de la pinite, etc.; mais les trois

Digitized by Google

roches que l'on rencontre partout, et en grande abondance, sont le *calcaire*, l'*anthracite* et la *galène*.

Le calcaire carbonifère est surtout exploité comme pierre à chaux. Les carrières sont très-nombreuses dans le département, mais n'ont qu'une faible importance. Les fours ne donnent guère plus de 25 à 30 hectolitres de chaux en 24 heures pour 40 hectolitres de houille ou d'anthracite dépensés. On voit qu'il y a beaucoup d'amélioration à introduire dans la fabrication de la chaux ; on en comprendra la nécessité, le jour où, comme dans l'ouest de la France, les agriculteurs en feront un grand usage pour l'amendement des terres. — L'anthracite est exploitée depuis environ un siècle dans le Roannais. Le plateau anthraxifère a été divisé en 5 districts, partagés en 7 concessions. Depuis le commencement de ce siècle, les mines ont fourni à peu près 1,200,000 quintaux métriques d'anthracite ; M. Grimer signale les mines de la Bruère comme présentant un bel avenir. — Le sulfure de plomb est la matière métallique la plus abondante dans les terrains que nous étudions ; on en trouve des filons sur les deux rives de l'Aix, dans la vallée de Saint-Thurin et dans le val de la Loire. La concession seule de Saint-Martin a fourni, dans l'espace d'un siècle, environ 250,000 quintaux métriques de métal.

Terrain jurassique. Ce terrain qui représente, dans le département de la Loire, la période secondaire, se divise en deux étages : le lias et l'oolithe inférieure.

Le *lias* se subdivise en trois groupes : le *grès infraliasique*, roche friable, composée de petits grains de quartz blanc faiblement agglutinés par un ciment argileux ; le *lias proprement dit*, facilement reconnaissable par des fossiles, les gryphées arquées qui s'y trouvent en abondance, et par des marnes grises, caractérisques ; enfin le *calcaire à belemnites*, bien développé dans le département, calcaire marno-ferrugineux criblé de fossiles belemnites et ammonites.

L'*oolithe inférieure*, ayant pour base les argiles et les calcaires à jaspes se divise en deux sous-groupes : les *argiles à jaspes* et le *calcaire à antroques*.

Le premier, formé d'argile compacte et grasse, et d'une sorte de silex grenu, contient peu de fossiles. M. Gruner n'a rencontré qu'un fragment de peigne et des cidarites. Le second, roche sublamellaire, est principalement composée de débris de crinoïdes; il termine, dans le département de la Loire, la série des dépôts secondaires.

Le terrain jurassique repose sur le porphyre quartzifère, le granit ou le terrain carbonifère. Dans ce dernier cas, la stratification est

Digitized by Google

toujours discordante ; il se montre très-rarement à découvert. On ne le voit sous forme de ceinture étroite, que sur la lisière du bassin tertiaire et dans le fond de quelques vallées; partout ailleurs il est recouvert par les sables argiles tertiaires. Sa superficie, dans le département, couvre une étendue de 4,350 hectares ; il s'étend sur les bords de la Loire et au pied des montagnes du Beaujolais.

Les deux roches utiles du terrain jurassique sont le *calcaire* et les *marnes*. Le calcaire qui s'exploite en pierres de taille n'est pas très-abondant, c'est le calcaire à antroques. Celui qui sert à fabriquer de la chaux, le calcaire à gryphées cymbium, n'est pas suffisamment exploité relativement aux besoins agricoles. Nous avons déjà dit que l'agriculture du département de la Loire emploie très-peu le chaulage pour l'amendement des terres; quant au marnage, il y est presque inconnu ; aussi les marnières du département sont presque abandonnées, c'est là un grand malheur dont les conséquences sont déplorables.

Outre ces deux roches, le terrain jurassique fournit des argiles pour la confection des tuiles et des poteries; des jaspes pour l'empierrement des routes, des minerais de fer d'une faible puissance, des minerais de manganèse, produits de sources bicarbonées, des dépôts de silice, de galène, etc., enfin quelques pyrites de fer.

Terrain tertiaire. Il se divise en trois étages : l'étage inférieur, peu défini, parce qu'aucun soulèvement, aucune érosion ne l'a mis à nu, dont on ne connaît ni la puissance ni la nature ; l'étage moyen qui se compose d'argiles blanches ou vertes, entremêlées de sables presque sans consistance, dont la puissance est de 70 mètres environ ; enfin l'étage supérieur formé de sables caillouteux, blancs, jaunes ou rougeâtres, qui mesure en moyenne 15 mètres de profondeur. Dans les deux premiers étages, on rencontre peu de fossiles; le dernier n'en renferme aucun.

Le terrain tertiaire forme les plaines du Forez et de Roanne ; il mesure une superficie de 96,580 hectares et une profondeur de 250 mèt. environ. La prédominance de l'argile rend ce terrain intéressant au point de vue hydrographique : les puits artésiens et spécialement les puits *absorbants* ont beaucoup de chance d'y réussir. L'imperméabilité du sol argileux a les plus fâcheux effets sur la salubrité de la contrée. On comprend que les nombreuses flaques d'eau qui se forment à la surface de la terre après une pluie abondante, et qui y séjournent longtemps sans pouvoir s'écouler doivent rendre le climat malsain, et engendrer une sorte de *malaria*. Les statistiques bien éta-

Digitized by Google

blies viennent malheureusement confirmer ces vues théoriques. « Tandis que dans les districts montagneux du département de la Loire la mortalité annuelle est de 2 à 2, 25 p. 0/0, elle atteint le chiffre énorme de 4 à 5 p. 0/0 à l'extrémité sud-ouest de la plaine du Forez! Et cette différence est certainement due en majeure partie à la présence des étangs. »

Le terrain tertiaire fournit à l'industrie du calcaire et des argiles. On exploite le calcaire pour la fabrication de la chaux, mais les bancs ne sont pas assez puissants pour fournir des pierres à bâtir. Les carrières de Sury, dans la plaine du Forez, exploitent environ 20,000 mètres cubes de pierre à chaux; celles de la plaine de Roanne sont bien moins abondantes; la quantité de chaux annuellement produite atteint à peine 4,000 hectolitres. — Les argiles que l'on trouve dans les couches supérieures du terrain sont employées dans la fabrication des tuiles, des poteries et des tuyaux de drainage. Elles sont formées de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, par conséquent réfractaires. — On trouve encore, dans le terrain tertiaire, des minerais de fer, mais leur pauvreté est telle qu'ils ne pourraient subir utilement la fusion des fourneaux, on a donc renoncé à leur exploitation.

La période tertiaire était terminée par l'asséchement de la plaine du Forez, lorsqu'une éruption de cônes basaltiques eut lieu du sud au nord, sur la rive gauche de la Loire; le mont Uzore est la masse basaltique principale du Forez. Il s'élève au milieu de la plaine à une hauteur de 150 mètres et fait exception, par sa forme en toit, aux autres buttes qui toutes sont coniques; ces cônes sont formés d'une roche particulière, le *basalte*, qui est un composé cristallin de trois silicates distincts : le labrador, le pyroxène augite et le péridot. Cette matière basaltique, au moment de son éruption, avait une consistance pâteuse, autrement elle se serait étalée en nappes sur le sol, et n'aurait pas formé les cônes que nous voyons.

Terrain quaternaire. Il se compose, dans la vallée de la Loire : 1° d'alluvions anciennes; 2° de dépôts glaiseux. — Les *alluvions anciennes* sont formées de galets de basalte, enveloppées d'un sable caractéristique bien différent du sable tertiaire qui est blanc ou blanc jaunâtre. Ce dépôt caillouteux n'est pas très-puissant; sa profondeur varie entre 50 centimètres et dix mètres. Il couvre une superficie de 33,900 hectares, et son altitude extrême est de 405 mètres à l'origine de la plaine du Forez. En étudiant la disposition spéciale du terrain alluvial, il est facile de s'assurer que la Loire s'est creusé trois lits différents avant de couler dans la direction actuelle. — Les

Digitized by Google

dépôts glaiseux, épars çà et là, dans le département, occupent surtout les bas-fonds des plateaux. Leur nature propre dépend de celle du terrain sous-jacent; ainsi, par exemple, les glaises du terrain houiller proviennent exclusivement de la destruction lente de ce terrain. On exploite ces dépôts glaiseux pour la fabrication des tuiles et des briques, mais leur puissance est faible, elle n'atteint pas 8 mètres au maximum.

La période quaternaire, dit M. Gruner, est caractérisée par de nombreux restes de grands pachydermes et de carnassiers appartenant la plupart à des espèces éteintes. « Ce sont des ossements d'éléphants, de rhinocéros, de cheval, de tigre, etc., *parmi lesquels ne se rencontrent jamais ni restes humains ni débris d'industrie.* » Nous admettons cela volontiers pour le département de la Loire, puisqu'on n'a encore rien trouvé dans le diluvium, mais il est impossible d'admettre cette définition du terrain quaternaire comme générale, puisque, dans les couches diluviennes du département de la Somme, puisque en Angleterre, en Amérique, en Danemark, on a trouvé des haches taillées, des silex ouvrés portant le cachet d'un travail humain. Les découvertes de M. Boucher de Perthes sont assez connues : elles ont été admises, après un examen de vingt années, par l'Académie des sciences et par la Société royale de Londres. Il est donc aujourd'hui impossible de dire que « la période quaternaire est l'époque géologique qui s'est écoulée entre les derniers temps de la période subapennine et l'ère actuelle ou historique marquée par l'apparition de l'homme sur la terre. »

Époque actuelle. Les produits de l'époque actuelle comprennent les terres végétales, les alluvions proprement dites, les tourbes et les eaux minérales. Le *sol végétal* se compose des débris de roches, des détritus organiques, et par conséquent il varie beaucoup d'un lieu à un autre, suivant la constitution de l'assise qui le supporte. Les *alluvions modernes* ne diffèrent, sous aucun rapport, des alluvions anciennes; nous renvoyons donc le lecteur à ce que nous avons dit de ces dernières à propos de la période quaternaire.—Les *tourbes* occupent les sommets des plateaux granitiques et porphyriques. Leur puissance n'atteint jamais un mètre, elle varie généralement entre 60 et 80 centimètres. Brûlées, elles se résolvent en carbone et en cendres qui renferment en proportion considérable de l'argile, et du sable en quantité plus faible, des matières solubles, principalement du sulfate de chaux, qui les rendent précieuses pour l'amendement des terres. — Enfin les *eaux minérales* qui, sauf quatre

Digitized by Google

ou cinq, peu importantes, diffèrent quant à la nature des matières qu'elles tiennent en dissolution. On peut les partager en deux classes : celles qui sortent des terrains anciens et de transition, froides, non gazeuses, et contenant un peu d'hydrogène sulfuré ; et celles qui proviennent des couches tertiaires, et qui toutes sont chargées d'acide carbonique. Parmi ces dernières, on en remarque deux qui sont thermales : celles de Sail-les-Château-Morand et de Salt-en-Donzy ; les autres sont froides. — Les roches et les produits utiles des périodes quaternaire et moderne ne sont pas en grande abondance. Les galets et les sables sont utilisés comme matériaux de construction, les tourbes comme combustibles, les glaises sont employées dans la fabrication des briques ; enfin les sources minérales servent comme agents thérapeutiques. Nous regrettons que M. Gruner n'ait pas jugé convenable d'envisager les sources au point de vue thérapeutique, cela lui eut fourni la matière d'un chapitre très-intéressant et très-utile.

C'est la seule lacune que je puisse signaler dans le grand travail de M. Gruner. Cet ouvrage, très-remarquable quant à l'abondance des faits, ne l'est pas moins quant à la méthode employée. On a pu en juger par le trop court résumé que nous en avons fait. Le travail de M. Gruner sera consulté avec fruit lorsqu'il s'agira de dresser la carte géologique de la France. Les monographies départementales se poursuivent avec activité, et préparent les matériaux de cette carte si utile, complément indispensable de celles que construisent nos savants officiers d'état-major.

LÉOPOLD GIRAUD.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Inscription du treizième siècle a Langrune-sur-Mer.

En visitant dernièrement la jolie église de Langrune-sur-Mer, département du Calvados, j'ai remarqué derrière le maître-autel, à droite, une inscription de la fin du treizième siècle. Comme je suis presque certain que cette inscription est inédite, je demande à la section la permission de la lui faire connaître. On la chercherait vainement dans la statistique monumentale du Calvados de M. de Caumont, aux investigations duquel elle a échappé, parce qu'un enduit qui n'a disparu que depuis peu d'années la dissimulait entièrement au moment où il recueillait les matériaux de cet excellent ouvrage.

Cette inscription, gravée en creux sur la muraille, en lettres d'environ 20 centimètres de haut, à 2 mètres du dallage de l'église, est disposée en trois lignes :

LAN : DE : GRACE : MIL : CC : $\overset{\text{XX}}{\text{IIII}}$: XVIII : SE : MONTA : LORGE : DEV : QVE :

MVN : A : IIII : MVIS : ET : II : SETIERS : QVE : DONA : MAHEVT :

FEME : ADAN : FLAMENC : ESCVIER.

L'an de grâce 1298, *l'orge de la commune monta à quatre muids et deux setiers que donna Maheut, femme d'Adam Flamenc, escuyer.*

Il serait peut-être intéressant de rechercher le motif qui a pu inspirer aux membres de la commune de Langrune le désir de conserver le souvenir du fait en apparence insignifiant que constate cette inscription. S'agit-il d'une année d'abondance extraordinaire, comme c'est probable, je n'oserais le dire, et je laisse le soin de nous révéler l'importance historique de cette inscription à ceux de nos collègues qui ont fait du moyen âge l'objet principal de leurs études.

Digitized by Google

Je n'ajouterai qu'un mot : M. Léopold Delisle, notre collègue de a section d'histoire, à qui j'ai communiqué cette inscription, pense comme moi que, par sa date ainsi que par le fait qu'elle mentionne, cette inscription, malgré sa brièveté, sort de la foule des formules connues, et que, par conséquent, elle mérite d'être signalée à l'attention des érudits. Notre savant collègue n'aurait pas manqué de la citer dans ses *Etudes sur la condition des classes agricoles et l'état de l'agriculture au moyen âge*, si elle avait été publiée lorsqu'il les écrivit. Comme on peut le croire, je n'ai pas négligé de consulter cet excellent ouvrage avant de vous entretenir de cette inscription. J'y ai trouvé d'autres exemples de l'existence de communes en Normandie dès la fin du treizième siècle. J'y ai trouvé aussi que ces institutions, sur lesquelles M. Delisle donne de précieux renseignements, et qu'il ne faut pas confondre avec ce que l'on entend généralement sous le nom de *communes*, étaient appelées tantôt le *quemun*, tantôt la *quemune ;* mais il paraît que M. Delisle n'a rien trouvé de particulier à rappeler pour 1298, date de notre inscription, car cette année ne figure pas dans la curieuse *Chronique agricole* qu'il a donnée dans son livre.

La famille de l'escuyer Adam Flamenc, dont la femme Maheut avait donné de l'orge à la commune de Langrune, est aujourd'hui complétement oubliée dans ce village. Le seul souvenir qu'elle y ait laissé, c'est peut-être le nom de Champ flamand que porte encore aujourd'hui une pièce de blé au territoire de Langrune. Toutefois, dans les *Archives du Calvados,* de M. Léchaudé d'Anisy, je trouve cette mention qui doit se rapporter à un descendant de cette famille : Guillaume le Flamenc, de Langrune, vend en 1448, aux religieux du Plessis, un septier de froment de rente à prendre sur ses biens à Langrune, situés sur les fieux du Roi. Langrune dépendait de l'abbaye de Troarn. Dans le précieux cartulaire de cette abbaye, qui a été donné à la Bibliothèqne impériale par feu M. Auguste Le Prévost, à l'article Langrune, il n'est pas fait mention de cette famille Flamenc. En finissant, qu'il me soit permis de payer ici un juste tribut d'éloges à M. l'abbé Wilfrid Le Prevost, curé de Langrune, au zèle du quel on devra bientôt une sage et intelligente restauration de la jolie église confiée à ses soins.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Documents relatifs aux dons faits par Louis XI a l'abbaye de Saint-Claude.

Envoi de M. Marcel Canat de Chizy, correspondant.

Le Bulletin historique a publié, dans son dernier numéro (1), une lettre de Louis XI, du 20 février 1481-2, par laquelle il ordonne d'employer les aumônes qu'il a faites et qu'il fera au couvent de Saint-Claude à la confection d'une châsse d'argent doré pour y renfermer le corps du saint. Cette pièce se rattache à une série de documents insérés déjà dans le Bulletin (2), où se trouve une lettre patente du même roi (3), d'avril 1482, par laquelle il donne à Monsieur Saint-Claude et ses religieux, les vignes de Chenôves, près de Dijon. Ces documents ne donnent pas un ensemble complet sur cette affaire; on y voit bien que la châsse fut faite, mais avec quels deniers, ils ne le disent pas, car la lettre du 20 février, tout en mentionnant les dons et aumônes dont elle détermine l'emploi, ne fournit pas de détails sur les sommes qui y furent employées. La possession de ces immeubles ruraux ne pouvant produire que des revenus annuels insuffisants, on ne peut par elle expliquer la célérité que le roi exigea et obtint dans l'exécution de ses ordres. D'ailleurs, on sait maintenant que la chambre des comptes de Dijon refusa nettement d'enregistrer la lettre portant donation des vignes de Chenôves. Malgré des instances et des ordres auxquels on ne résistait guère d'ordinaire, elle tint bon, et Louis XI ne put obtenir la légitimation d'une nouveauté qu'elle considérait, à juste titre, comme une aliénation du domaine royal. Une des conséquences de cette heureuse résistance, fut la révocation d'André Brinon, général des finances en Bourgogne, et la nomination à sa place de Jacques Erlaut, qui fut envoyé aussitôt en Bourgogne avec la mission bien arrêtée, et exprimée dans la lettre de créance du roi, de travailler à l'affaire *de la fondacion de Monsieur Saint-Claude* (4). Malheureusement, les comptes de Riboteau, receveur général en Bourgogne, pour les années 1482 et 1483, ont disparu, et avec eux on aurait perdu l'espoir de renouer les fils de ce curieux épisode des derniers jours de Louis XI, si le hasard ne m'avait fait tomber entre les mains quelques fragments de ces

(1) T. IV, p. 252.
(2) T. III, p. 171.
(3) Insérée aussi dans l'*Hist. de Bourg.* de M. Rossignol, p. 381.
(4) Même *Histoire*, p. 390.

Digitized by Google

comptes et des pièces annexées, qui fournissent de nouveaux détails.

En étudiant les extraits qui vont suivre, on verra que le roi, obligé, à ce qu'il paraît, par la résistance de la chambre des comptes, et peut-être aussi par la crainte de réveiller des mécontentements mal assoupis, de renoncer à la donation des vignes de Chenôves, mais bien résolu à tenir la promesse faite à M. Saint-Claude, imagina un autre moyen de trouver, dans un bref délai, l'argent nécessaire à la confection de la châsse, sans que l'on pût lui objecter l'inaliénation du domaine. Il ordonna une levée de deniers dans toute la province sur les recettes des receveurs et grenetiers des divers bailliages, lesquels devaient être convertis en un don de trente et un écus d'or à faire à Saint-Claude, chaque mardi, jusqu'à ce que la somme nécessaire fût complétée. On nomma cela *l'offrande des mardis*. Il est à présumer que, dans l'origine, ces offrandes furent faites régulièrement le second jour de chaque semaine, mais bientôt on se contenta de porter chaque mois les termes échus : c'est du moins ainsi que cela se faisait en octobre 1482, date du premier des documents qui suivent (1).

Nous ne savons rien de la durée de cet impôt, car nos fragments mutilés ne nous disent pas l'époque où il commença. Quant à sa fin, elle paraît devoir être fixée par le voyage que firent à Saint-Claude, en juillet 1483, J. Erlaut et J. Riboteau(2), chargés probablement, soit de régler les comptes définitifs, soit d'assister à la livraison de la châsse et de l'offrir au nom du roi. La lettre de Louis XI, du 8, et celle de J. d'Albret, du 9 juin 1483 (3), prouvent qu'à cette date elle était terminée, sauf les ornements d'or dont le roi voulait enrichir le guichet par où l'on baisait les reliques, et qu'il se réservait de faire exécuter *par deçà*, c'est à dire à Paris. D'ailleurs, à dater de juillet de cette année, on ne trouve plus de traces des offrandes des mardis.

Le roi montra, on le sait déjà, une grande impatience de voir la châsse terminée. Dans les derniers temps de sa vie, il envoya courriers sur courriers pour hâter la levée des deniers affectés soit à cet objet, soit au service d'autres gratifications désignées sous le nom de *fondacions de Monsieur Saint-Claude*, « esquelles, dit-il le 12 juin, « quelqu'interruption est advenue a nostre déplaisir (4) .» En effet,

(1) Pr. de I à V incl.
(2) Pr. VI et VII.
(3) *Bull.*, t. III, p. 373.
(4) Pr. IX, X.

Digitized by Google

l'affaire n'allait pas plus à son gré en juin qu'en avril, si bien qu'au mois d'août les fondations paraissent avoir pris une autre forme. A la fin de juillet, les généraux des finances, qui avaient été envoyés hâtivement à Saint-Claude pour traiter cette affaire (1), expédièrent au roi « les lettres de chartre pour la récompense baillée a ceulx de « Saint-Claude pour le fait de la fondation (2). » Pour qui entend le sens des vieux mots, *récompense* signifie *compensation*, ce qui suppose un changement. Il faut en conclure que si Louis XI ne varia pas dans son but, il essaya plus d'un moyen d'y parvenir. On comprendra ces hésitations en se rappelant les angoisses incessantes qui vinrent assaillir le roi dans ses derniers jours.

La générosité de Louis XI envers l'abbaye de Saint-Claude ne se borna donc pas à l'offrande des mardis. En effet, une pièce du 22 mars 1482-3, annexée aux comptes de Riboteau, mentionne la donation qu'il lui fit du tabellionnage de la ville de Nuits (3), au préjudice d'une précédente donation, et cela en déduction des 6,000 livres de rente assignées audit couvent sur les pays de Bourgogne. Ce mandement du gouverneur de Baudricourt diffère essentiellement d'une pièce indiquée dans les ordonnances des rois de France (4), où il est dit que le roi assigna à l'abbaye de Saint-Claude 1,200 livres de rente sur son domaine. Le Bulletin a déjà fait ressortir la différence qui existe entre ce dernier document et la donation des vignes de Chenôves.

Mais cette contradiction n'est qu'apparente, car sur les 12,000 livres qui furent réellement données, 6,000 seulement furent assignées sur les revenus de Bourgogne (5); le reste tomba à la charge du Dauphiné qui ne paraît pas avoir montré plus d'empressement que la Bourgogne à satisfaire la piété du roi, puisque celui-ci fut obligé de prendre l'avis du parlement, du général des finances et autres officiers de ce pays (6).

MARCEL CANAT DE CHIZY,
Correspondant du Comité, président de la Société d'hist. et arch. de Châlon-sur-Saône, etc.

PREUVES (7).

« Parties de deniers paiez, baillez et délivrez par Jehan Riboteau,

(1) Pr. VI, VII.
(2) Pr. X.
(3) Pr. VIII.
(4) T. XIX, p. 57. — *Bull.*, t. II, p. 369.
(5) Pr. VIII, IX.
(6) Pr. XI,
(7) Toutes les pièces qui suivent font partie du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

« par ordre de M. de Beaudricourt, lieutenant-général du roy nostre « sire, et gouverneur en ses pays de Bourgogne, etc.

I.

« A Guillaume de la Periere, chevaucheur d'écurie, la somme de « soixante sols tournois pour ses pennes et sallaires de six jours en- « tiers qu'il a vacquez, partant dudit Dijon, ledit IX jour de novembre « (1482), à avoir esté à cheval à Saint-Claude porter illec les of- « frandes du roy, des mardiz premier, VIII, XV, XXII et XXIXe jour « d'octobre derrenier, passé qui sont de XXXI escus d'or pour chacun mardi. Pour ce lx s. t.

(*Quittance annexée, du 4 octobre* 1482.)

II.

« A Guillemin Proudhomme, la somme de soixante sols tournois « pour ses pennes et sallaires de six jours entiers qu'il a vacquez « partant dudit Dijon, le IIIJ^e^ jour de décembre aussi derrenier passé « (1482), à avoir esté à Saint-Claude pour le faict des offerandes du « roy, des mardiz V, XII, XIX et XXVIe jour de novembre dernier passé, « qui sont, comme dit est devant, de XXVI escus d'or pour chacun « mardi. Pour ce lx s. tor.

III.

A J. Poule.... de même « pour le faict des offerandes du roy des « mardiz IIJ, X, XVI, XXXIIIJ et dernier jour dudit mois de décem- « bre, etc. »

(*Quittance annexée, du* 8 *janvier* 1482-3.)

IV.

« A Nicolas de Courbeton, chevaucheur d'écurie, la somme de « quatre livre livres dix sols tor, pour ses sallaires de neuf jours « entiers qu'il a vacquez, partant dudit Dijon, le XIIe jour dudit mois « d'avril (1482-3), à avoir esté à Chalon, Mascon, Charolois et Ostun « par devers les receveurs grenetiers desdits lieux, leur pourter au- « tres descharges nouvellement levées sur leurs receptes, tant pour « servir auxdits VI mil livres (1) que les offerandes de chacun mardi

(1) Il s'agit de 6,000 livres mentionnées dans l'article précédent, « que le roy a voulu estre paiez et baillez contens à messire Guillaume de Rochefort, chancelier de France. » (Même compte). Il y est aussi question de 4,000 livres données au bailli de Dijon « pour la récompense de Brazey et St Jehan de Loosne). »

Digitized by Google

« que le roy a ordonné estre baillés à Monsieur Saint-Claude. Pour « ce m. x s. tor. »

Le même jour on expédie des chevaucheurs pour le même sujet à Mirebeau, Semur, Avalon, Auxerre, Chatillon-sur-Seine.

Le 6 mai, à Pouilly, Semur et Avalon, et pendant ce mois, à Nuits, Beaune, Chalon, Mâcon, Charolles, Autun, Châtillon, etc.

V.

« A Jehan des Barres, sergent, pour ses pennes de cinq jours qu'il « a vacquez, partant de Dijon le second jour dudit mois de juillet « dernier passé (1483), à avoir esté à Saint-Claude par devers mes- « sieurs les religieux d'iller leur pourter l'argent qui leur estoit deu « des offrandes des mardis du mois de juing dernier passé. Pour ce « l s. tor.

Pendant le mois de juillet 1483, on fait venir de l'argent pour les offrandes, de Nuits, Chalon, Autun, Semur, Avallon et Pouilly.

VI.

« A Guillaume le Maistre, la somme de vingt sols tournois, pour « ses pennes et sallaires de quatre jours entiers qu'il a vacquez, « partant dudit Dijon, le VIIIe jour dudit mois de juillet (1483), à « avoir esté de pied à Lengres, par devant ledit receveur général « (*Riboteau*) lui porter lettres du roy par lesquelles il lui mandait se « tirer à toute diligence à Saint-Claude, par devers maistre Jacques « Erlaut, général de Bourgongne, pour faire et accomplir ce que « par lui seroit ordonné audit receveur général. Pour ce xx s. tor.

VII.

« A Claude Villemot, demeurant à Saint-Claude, la somme de « soixante sols tournois, pour ses pennes et sallaires d'avoir porté « lettres de par mondit syeur le général Erlaut, partant de Saint- « Claude audit mois de juillet (1483), à Messieurs de Saint-Anthoine « de Viennois, touchant aucunes choses que le roy nostre sire or- « donne audit général. Pour ce lx s. tor.

VIII.

« Jehan, seigneur de Baudricourt, lieutenant-général du roy nostre « sire, et gouverneur en ses pays, duchés et comtés de Bourgongne, « Masconnois, Charolois et Auxerrois, à nostre très chier et bon

Digitized by Google

« ami le général des finances dudit seigneur esdits pays de Bour-
« gongne, salut. Pource que le roy nostre dict sire a voulu et or-
« donné que nostre bien amé Guillemin de Bruères, escuier cappi-
« taine de la ville de Nuitz, feust appointé chascun an, sur lesdites
« finances de Bourgongne, de la somme de soixante et dix livres
« tournois, pour sa récompense de la revenue du tabellionnaige du-
« dits Nuys que ledit seigneur lui avoit despieça donnée, et leque ta-
« bellionnaige a esté depuis baillé aux religieux, abbé et couvent de
« l'abbaye de Monsieur Saint-Claude, pour partie des six mille livres
« tournois de rente que icellui seigneur leur a assise et assignée es-
« dits païs de Bourgongne, ainsi qu'il nous est apparu par les lettres
« missives dudit seigneur, signées de sa main; nous vous mandons
« et commandons, par vertu du povoir à nous donné par ledit sei-
« gneur, que, par le receveur général desdictes finances esdits païs
« de Bourgongne et des deniers de sa dicte recepte, vous faites bail-
« ler et paier audit Guillemin de Bruères la ditte somme de soixante
« dix livres tournois chacun an pour sa dicte récompense, à com-
« mencer la 1re année au premier jour d'octobre dernier passé. Et
« par rapportant ces présentes, etc.... Donné à Dijon, le xxe jour
« de mars l'an mil cccc quatre-vingt et deux.

« BAUDRICOURT. »

Or. en parchemin; scel à queue de parch. perdu. —Signature autographe. — Au dos est la quittance de G. de Bruères, du 14 juillet 1483, signée de sa main.

IX.

« Lois, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés et féaulx
« les gens de nos comptes à Dijon et général de nos finances de
« Bourgongne, salut et dilection; nous voulons, vous mandons et
« enjoignons, et à chacun de vous sur ce premier recquis, si comme
« à lui appartiendra, que par notre amé et féal Jehan Riboteau, re-
« ceveur général de nos finances en Bourgogne, vous faictes payer
« et bailler comptant, des deniers qui lui ont esté ou seront ordonnez
« pour convertir ou fait de son office, à nostre amé et féal notaire et
« secrétaire, maistre Jehan de la Loere l'aisné, la somme de trois
« cens livres tournois, laquelle nous lui avons tauxée et ordonnée,
« tauxons et ordonnons par ces présentes, pour ung voyage qu'il fait
« présentement en nos pays de Bourgongne et en Daulphiné, tant

Digitized by Google

« pour donner ordre au fait des assictes de douze mille livres de « rente qui ont esté faicte sur nostre domaine desdits pays pour « l'entretenement de la fondacion par nous faicte à l'église de Mon- « sieur Saint-Glaude, esquelle est advenue quelqu'interruption à « nostre desplaisir, que pour la conduite et direction d'aucuns nos « grands secretz et pointz affaire, dont lui avons donné charge, et « ne voulons cy aultre déclaracion estre faicte, en quoi il pourra « vacquer par longtemps. Et par rapportant ces présantes et quic- « tances sur ce, etc....

« Donné au Montilz lez Tours, le xxij jor de juing, l'an de grâce « cccc quatre-vingt et trois, et de nostre regne le vint deuxiesme.

« Par le roy,

« ERLAUT. »

Or. en parch. Gr. sceau royal, a q. de parch. perdu. Petit scel pendant, perdu.

X.

« Les généraulx conseillers du roy nostre sire, sur le fait et gou- « vernement des finances, à Jehan Riboteau..... Nous vous man- « dons.... que vous baillez.... à Jehans Ferrans, clerc, la somme « de vingt-cinq livres tournois que nous lui avons tauxée et ordon- « née, tauxons et ordonnons par ces présentes, pour ung voiage « par luy fait partant de Saint-Glaude, alant à Tours devers le roy « nostre sire, lui porter expédier les lettres de chartre pour la ré- « compense baillée à ceulx de St-Glaude pour le fait de la fondacion « ordonnée par ledit sire leur estre faictes, et icelles expédiées les « avoir rapportées par devers nous à Dijon, et rapporter audit Saint- « Glaude; en quoy faisant il a vacqué par longtemps. Et par rap- « portant ces présentes et quictances dudit Ferrant, ladite somme « de xxv livres sera allouée en vos comptes....

« Donné soubs l'un de nos signets, ce xvij^e jour de aoust l'an mil « cccc quatre-vingt et trois.

« ERLAUT. »

Or. en parch. Signet en croix, plaqué, perdu. Au dos est la quittance de Ferrans, du 19 août.

NOTA. La date du départ de Ferrans est fixée par le séjour que fit Jacques Erlaut à Saint-Claude, vers la fin de juillet. La ratification du roi ne peut donc être antérieure au mois d'août 1483.

Digitized by Google

XI.

« Les généraulx, conseillers du roy nostre sire, sur le fait et gou-
« vernement de toute ses finances en ses pays de Bourgongne, à
« Jehan Riboteau.... Nous vous mandons.... que vous paiez....
« à Baudot Rose, la somme de vingt-cinq livres tournois, laquelle
« nous lui avons tauxée.... pour ses peines et salaires d'avoir esté
« par plusieurs foys, au moys de juillet dernier passé, au pays de
« Daulphiné, tant devers Messieurs de Saint-Antoine de Vyennoys,
« comme les gens du parlement, général des finances et autres offi-
« ciers du roy nostre dit sire audit pays du Daulphiné, pour avoir et
« savoir d'eulx aucunes responses à certaines lettres que ledit sire
« leur avait escriptes touchant la joissance des VI m. livres tor de
« rente qu'il a données à Messieurs de Saint-Glaude (1), et autres ma-
« tières; en faisant lesquels voyages ledit Baudot a vacqué par long-
« temps. Et par rapportant.... Donné soubs nostre signet et nos-
« tre seing manuel, le XXVIe jour de aoust l'am mil cccc quatre-vingt
« et trois.

« ERLAUT. »

Or. en parch. Signet en croix, plaqué.

(1) La quittance annexée de Baudot-Rose, qui reproduit les termes de ce mandement, ajoute ici « en assiete audit pays du Daulphiné. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. — 1er et 2e trimestres de 1859. 2 cahiers in-8°, ensemble : 108 pages.

— 1er trimestre :

Documents inédits : Hommage de la comté de Périgord, 1461.— Charte de 1283. — Ordonnance de Philippe III, 1280. — Lettre du duc de Montpensier, 1575. — Requête, an 1590.

— 2e trimestre :

Ayquilin, évêque d'Angoulême, et Guy VII de La Rochefoucauld, 1328-1329 ; Mémoire pour servir à l'histoire des droits seigneuriaux des évêques d'Angoulême, par M. *E. Gellibert des Seguins.* — Pièces justificatives. 24 pages.

— Mémoire sur les franchises de Benays, par M. *Al. de Jussieu.* 9 pages.

— Un document inédit sur Ant. Vérard, libraire et imprimeur. Renseignements sur le prix des reliures, des miniatures et des imprimés sur vélin au quinzième siècle, par M. *E. Sénemaud.* 5 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — *Actes ;* 21e année, 1859, 2e trimestre. In-8° de 202 pages.

— Etude littéraire sur le caractère et les imitations dramatiques du livre de Judith, par M. *J.-C. Dabas.* 50 pages.

— De la morale dans ses rapports à l'histoire, par M. *Duboul.* 14 pages.

— Essai sur l'histoire de la peinture murale, par M. *Joseph Villiet.* 48 pages.

— Notice sur feu M. Félix de Boucheporn, par M. *A. Geffroi.* 24 pages.

— Séance publique du 28 juillet 1859 ; réceptions, etc.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende — *Bulletins ;* tome Xe, 1859, novembre. In-8° de 38 pages.

— Souveraineté temporelle des évêques du Gévaudan, par M. l'abbé *Bosse.* 31 pages.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Commission archéologique de Maine-et-Loire. — *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1860; janvier. In-8° de 32 pages.

— Etudes ecclésiologiques sur le diocèse d'Angers, commune de Saint-Aubin de Luigné, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault.* 10 pages.

— Monuments gaulois de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire, etc. — Arrondissement de Baugé, par M. *V. Godard-Faultrier.* 12 pages.

— Chronique archéologique.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire;* 11e année, n° 5, novembre 1859. In-8° de 48 pages.

— Exposition historique de Condé (octobre 1859). Rapport présenté à la section d'histoire, par M. *L. Cellier.*

— Biographie valenciennoise : Jacques Vairier, bourgeois de Valenciennes (par M. *E. Grar?*).

Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg. — *Nouveaux Mémoires;* tome Ier, 1er fascicule, 1859. In-8° de 175 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, depuis son origine jusqu'à ce jour, par M. *Spach*, vice-président. 15 pages.

— Mémoire sur la question mise au concours en 1858 : Quels ont été en Alsace et plus spécialement dans le Bas-Rhin, depuis 1789, les progrès de l'agriculture? par M. *Eugène Oppermann.* 54 pages.

Société littéraire de Lyon. — Compte rendu des travaux de l'année 1857-1858, dans le *Moniteur judiciaire* de Lyon, 1859, nos 76 à 79, 80, 82, 83, 86.

Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon. — *Rapport annuel*, par M. *d'Asis-Gaillissans*, *secrétaire général*, 6e année, 1860. In-8° de 35 pages.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — *Bulletin;* 1859. In-8°.

3e trimestre. 40 pages.

— Notice sur l'introduction du christianisme en Saintonge, par M. *Brillouin.*

— Observations sur la rédaction des statistiques monumentales locales, par M. *de Longuemar.*

— Note sur une série de dolmens et de menhirs échelonnés sur la rive droite du Clain, de Civrai à Châtelleraud, par *le même.*

— Bibliographie archéologique; — Compte rendu des séances; — Chronique, par M *Ménard.*

4e trimestre. 43 pages.

Digitized by Google

— Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, par M. *Rédet*.

— Notice sur les feux de la Saint-Jean, par M. *Ch. des Courtis*.

— Compte rendu des séances; — Rapport sur les travaux de la Société, pendant l'année 1859, par M. *Ménard*.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine;* 4e année, n° 20 (de la collection), décembre 1859. In-8° de 80 pages.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen, 7e article, par M. *Ch. Brosselard*. 13 pages.

— Rapidi (Sour-Djouab) (suite et fin), par M. *A. Berbrugger*. 11 pages.

— Livret de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, par *le même*. 14 pages.

— Sur les observations météorologiques, 2e article, par M. *Ch. Simon*. 8 pages.

— Histoire des derniers beys de Constantine, depuis 1793 jusqu'à la chute d'Hadj-Ahmed (4e article), par M. *Vayssettes*. 6 pages.

— Lettre de Louis XIV à Hassan-Pacha. 2 pages.

— Deux pierres romaines du Musée de Constantine, par M. *Cherbonneau*. — Observations sur la communication précédente par M. *A. Berbrugger*. 7 pages.

— Inscription romaine trouvée à Bir-Tandjem, près le Sigus, par M. *L. Féraud*.

— Chronique.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires et documents;* tome IIIe, Chambéry, 1859. In-8° de 342 pages.

— Protestations faites par Nicod de Menthon contre le podestat et la ville de Chio, en 1437, publiées par M. *François Rabut*. 31 pag.

— Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie, et sur Grimaldi de Copponay, son fondateur, par M. *Laurent Sevez*. 40 pages.

— Numismatique savoisienne. — Denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, frappé à Aiguebelle au onzième siècle, publié par M. *François Rabut*. 12 pages.

— Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin et publiés par M. *Aug. Dufour*. (10 documents) 44 pages.

— Liste des hameaux, châteaux, etc., de la province de Haute-Savoie, éditée par M. *François Rabut*.

— Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble, de l'année 1488 et des visites des évêques, édité par M. *Aug. Dufour*. 13 pages.

— Bulletin bibliographique de la Savoie recueilli par M. *François Rabut*. 3e année, 1858. 66 pages.

Digitized by Google

Société française d'archéologie, à Caen. — *Congrès archéologique de France.* Séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai, en 1858, par la Société; xxve session. Paris et Caen, 1859. 1 volume in-8° de 712 pages.

— Compte rendu des séances de la session de Périgueux. 168 pages.

— Vésone et ses monuments sous la domination romaine, par M. le docteur *E. Galy.* 41 pages.

— L'Ecole du respect, par M. *Ch. des Moulins.* 26 pages.

— Note sur le château de Neuvic, par M. le général comte *de Mellet.* 6 pages.

— Notice sur l'église et les seigneurs de Couze (Dordogne), par M. *Ch. des Moulins.* 16 pages.

— Visites au Musée d'antiquités de Périgueux. — Description du Musée par M. *E. Galy.* 24 pages.

— Plan de la portion des Thermes antiques découverts à Périgueux en 1858. (Deux figures.)

— Compte rendu des séances de la session de Cambrai. 314 pages.

Principaux Mémoires compris dans ce Compte rendu :

— Sur le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique, etc., par M. *Wilbert.* 19 pages.

— Sur la maîtrise de l'église métropolitaine de Cambrai, par M. *de Try.* 15 pages.

— Mémoire sur les villes d'occupation sous Louis XI (Cambrai), par M. *Lefebvre.* 24 pages.

— Chaussées romaines du Cambrésis, par M. *Bruyelle.* 25 pages.

— Mémoire sur les écoles et l'enseignement dans le nord de la France, depuis les origines jusqu'au huitième siècle, par M. *Dehaisnes.* 31 pages (en 2 articles).

— Réponse à la question ainsi conçue : Quelles sont, en langue romane-wallonne, les plus anciennes légendes, chroniques et poésies? Quels sont les plus anciens actes publics? par M. *Tailliar.* 37 pages.

— Sur les voies romaines dans l'arrondissement d'Avesnes, par M. *Houzé.* 24 pages.

— Sur le caractère de l'enseignement, depuis l'établissement du christianisme et sur ses diverses modifications jusqu'à la révolution de 1789, par M. *Wilbert.* 22 pages.

— Sur quelques pierres tombales du Vermandois, par *Ch. Gomart.* 15 pages.

Autres Mémoires :

— Sur quelques questions relatives à l'époque celtique, par M. le vicomte *Alexis de Gourgues.* 25 pages.

— Sur les voies romaines de la Dordogne, par *le même.* 14 pag.

— Catalogue des ouvrages et notices publiés sur les monuments du Périgord, par M. *Lapeyre.* 11 pages.

Digitized by Google

— Notice sur l'église souterraine d'Aubeterre (Charente), par M. *A. de Roumejoux*. 3 pages.

— Topographie de la ville de Tours, depuis la conquête romaine jusqu'au sixième siècle, par M. l'abbé *Bourrassé*. 9 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Mémoires;* seconde série, Ier volume, 1859. In-8° de 438 pages; 7 planches.

— Notice historique et descriptive de l'église *Saint-Gengoult de Toul*, par M. l'abbé *Bagard*. 88 pages.

— Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande. — La maison dite de Lansberg, à Fénétrange; texte et planches, par M. *Louis Benoit*. 6 pages.

— Notice sur le mont-de-piété de Nancy, par M. *Guérard*. 30 pages.

— L'abbaye de Bouxières, par M. *Henri Lepage*. 72 pages.

— Commentaire sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire, par *le même*. 20 pages.

Même société. — *Journal;* décembre 1859. In-8° de 24 pages.

— De la conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy, par M. *Léon Mougenot*. 17 pages.

Société linnéenne de Normandie, à Caen. — *Bulletin;* IVe volume. Année 1858-59, 1859. In-8° de 275 pages. 4 planches.

— Catalogue des cirrhipèdes, des mollusques et des rayonnés recueillis par M. E. Déplanche, pendant la campagne de l'aviso à vapeur *le Rapide*, par M. *Eudes Deslonchamps*. 48 pages.

— Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Caen, par M. *de l'Hôpital*. 66 pages.

— Catalogue des plantes recueillies à Cayenne par M. Déplanche, déterminées par M. *R. Lenormand*. 24 pages.

— Notes sur le Callovien des environs d'Argentan et de divers points du Calvados, par M. *Eugène Deslongchamps*. 36 pages.

— Notes diverses par MM. *Eudes Deslongchamps*, *Eugène Deslongchamps*, *E. Déplanche*, *de l'Hôpital*, *Duhamel*, *de Bonnechose fils*, *Luard*, *Pierre* et *Morière*.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers. — *Annales;* tome XVIe, 3e livraison. In-8° de 70 pages.

— De l'influence de la religion sur l'emploi des mains, par M. *P. Lansens*.

— Une ancienne crypte romane, par M. *Alex. Schaepkens*.

— Curiosités généalogiques, par M. *F.-V. Gœthals*.

— Choix d'épitaphes et d'inscriptions commémoratives de l'église paroissiale de Saint-Paul, communiquées par M. *Barthélemy de Proost*.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

ACADÉMIE D'AIX. — *Admissions et mutations.*

M. de Gabrielli, avocat général à la cour impériale d'Aix, a été nommé membre résidant, en remplacement de M. Rambot, décédé. — M. Ouvré, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a été nommé membre résidant, en remplacement de M. Ayma, ancien principal du collége d'Aix, appelé dans une autre résidence et nommé membre correspondant.

L'Académie a conféré le titre de membre honoraire à M. Mottet, recteur de l'Académie d'Aix, à M. Rigaud, maire d'Aix et député au Corps législatif, et à Mgr Chalandon, archevêque d'Aix.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET ARTS DU BAS-RHIN. — *Composition du bureau pour* 1860.

Président, M. Lereboullet, professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.

Vice-présidents, MM. Jules Sengenwald, président de la chambre de commerce, et Félix de Dartieu, propriétaire.

Secrétaire général, M. Durry, chef de division à la préfecture.

Secrétaires adjoints, MM. Imlin, vétérinaire départemental, et Drake, vétérinaire.

Trésorier, M. Polidoro-Marocco, propriétaire.

Archiviste, M. Heitz, imprimeur-libraire.

Conservateur, M. Lippmann, adjoint au maire.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE STRASBOURG. — *Composition du bureau pour* 1860.

Président, M. Schimper, correspondant de l'Institut (Académie des sciences).

Vice-président, M. Oppermann, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie.

Secrétaire perpétuel, M. Lereboullet, professeur à la Faculté des sciences.

Trésorier, M. Oberlin, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie.

Digitized by Google

Société de médecine de Strasbourg. — *Composition du bureau pour* 1860 :

Président, M. Théodore Bœckel.
Vice-présidents, MM. Rigaud et Sédillot.
Secrétaire, M. Aubenas.
Trésorier, M. Oberlin.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise. — *Bureau de la Société pour l'année* 1860-1861 :

Président, M. Jeandel, avocat.
Vice-présidents, MM. Gourgaud, président sortant, et Buchère de Bezalles.
Vice-secrétaires, MM. Montalant, imprimeur, et Doublet, avocat.
Trésorier, M. L. Bougleux, négociant.
Commission réglementaire : MM. Ploix, E. de Boucheman, Le Roi, Montalant, Bougleux et Gourgaud.
Commission des Mémoires : MM. Gourgaud, Anquetil, Bouchitté, Montalant, Ploix, Le Roi et Baudry.
Conservateur des objets d'arts, M. Fontaine, peintre d'histoire.
Bibliothécaire, M. Le Roi, bibliothécaire de la ville.

Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort. — *Bureau pour l'année* 1860 :

Président, M. D. Beaulieu, correspondant de l'Institut.
Vice-président, M. David, député des Deux-Sèvres.
Secrétaire, M. Charles Arnauld, secrétaire général.
Vice-secrétaire, M. Delavault (Eugène), conseiller général.
Trésorier, M. Ravan, propriétaire.

Académie impériale de Bordeaux.

Questions mises au concours pour les années 1860 *et* 1861.

Questions proposées pour 1860.

Électromoteurs.

Cette question est remise au concours dans les termes suivants :

L'emploi de l'électricité comme moteur aurait sur celui de la vapeur des avantages certains.

L'électromoteur ne présente pas les mêmes dangers que la vapeur; il est exempt des inconvénients de bruit et de fumée; il commence à fonctionner du moment où la pile est mise en action, cesse immédiatement ses effets, et ne dépense que pendant sa marche.

L'électromoteur n'a d'ailleurs été appliqué jusqu'ici qu'à des machines d'une faible puissance, de la force d'un cheval au plus.

Digitized by Google

Les principales difficultés rencontrées dans son emploi sont les suivantes :

1° La découverte d'une pile ou source d'électricité constante et économique;

2° Le peu de course des appareils, par suite du décroissement rapide de la force magnétique avec la distance;

3° La destruction des surfaces entre lesquelles le contact s'établit, et la perte d'effet utile que détermine la production de l'étincelle;

4° Les contre-courants ou courants induits qui se produisent à chaque changement de marche, qui agissent en sens inverse du courant de la pile et tendent à en diminuer l'effet.

Beaucoup de recherches ont déjà été faites pour obvier à ces inconvénients.

Quoique les perfectionnements laissent encore bien loin le but à atteindre, et que la découverte d'une machine électrique de dimension un peu considérable reste encore à faire, l'Académie n'en est pas moins persuadée que la puissance électrique sera tôt ou tard appliquée avec succès à l'industrie, et c'est pour hâter ce moment qu'elle propose un prix de 300 fr. à l'auteur de la *découverte qui aura fait faire un progrès notable à cette intéressante question.*

Économie sociale.

« Étudier et faire connaître les effets, relativement à l'équilibre « de la population en France, des grands travaux exécutés dans les « villes en général et dans la capitale en particulier; — en signaler « les résultats au point de vue de l'agriculture, — de l'économie « politique, — de la moralité ou du bien-être des populations tant « urbaines que rurales. »

Ce prix consistera en une somme de 300 fr. ou en une médaille d'or.

Arboriculture.

« Établir l'origine des plantations des arbres des promenades « publiques de Bordeaux; — dire l'état actuel de celles qui existent;

« Indiquer l'époque de l'apparition du mal qui les détériore, en « signaler les progrès;

« Rechercher les causes de ce mal, en assigner le remède;

« Apprécier enfin s'il n'y aurait pas opportunité à changer les « essences d'arbres jusqu'ici adoptées, et, dans ce cas, indiquer « celles qu'il pourrait être avantageux de leur substituer. »

Ce prix consistera en une médaille d'or.

Statistique.

« 1° Retracer l'importance et le mouvement de la consommation « des diverses substances alimentaires dans la ville de Bordeaux, « en prenant, pour la direction de ces recherches, des travaux du « même genre exécutés à l'égard de la ville de Paris;

Digitized by Google

« 2° Examiner quelles seraient les mesures susceptibles d'exer-
« cer sur le prix des substances alimentaires et autres une influence
« favorable aux intérêts des consommateurs. »

Ce prix consistera en une somme de 300 fr. ou en une médaille d'or.

Histoire.

« Étude biographique sur Eléonore de Guyenne. — Apprécier
« l'influence qu'elle a pu exercer, notamment dans la Guyenne, sur
« les sciences, les lettres, les arts et le commerce. »

Le prix consistera en une somme de 200 fr. ou en une médaille d'or.

« Bibliographie de la partie de la Guyenne comprise aujourd'hui
« dans le département de la Gironde (1). »

Ce prix consistera en une somme de 200 fr. ou en une médaille d'or.

Littérature.

« Étude sur l'état des lettres au seizième siècle dans la province
« de Guyenne. »

Le prix consistera en une somme de 200 fr. ou en une médaille d'or.

« Etude littéraire sur le roman en France, sur son passé et sur
« ses développements, sur son état actuel et sur ses destinées. »

Le prix consistera en une somme de 300 fr. ou en une médaille d'or.

Poésie.

Sans mettre de question spéciale au Concours, l'Académie continuera d'accueillir les pièces de poésie qui lui parviendront, et décernera des récompenses aux auteurs qu'elle jugera dignes de les obtenir.

Notices biographiques.

Notices historiques complètes sur quelques-uns des hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guyenne, soit au département de la Gironde.

Recherches archéologiques

dans le département de la Gironde.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques, a fait imprimer un Questionnaire destiné à servir de guide aux personnes étrangères à cette science, et le tient à la disposition de celles qui en feront la demande au Secrétariat. (Affranchir.)

Des médailles d'encouragement sont décernées aux auteurs des recherches les plus importantes.

(1) Des travaux de ce genre ont été entrepris pour diverses provinces, entre autres par M. Castaigne, bibliothécaire à Angoulême, pour ce qui concerne l'Angoumois, et par M. Frère, à Rouen, sous le titre de *Dictionnaire du bibliographe normand.*

Digitized by Google

QUESTIONS PROPOSÉES POUR 1861.

Économie sociale.

« Exposer les principes sociaux qui ont présidé et les moyens « qui ont surtout concouru aux établissements coloniaux des Espa- « gnols, des Portugais, des Anglais, des Français et des Anglo- « Américains. — Signaler, dans ces diverses colonies, les périodes « de progrès et de décadence, et en indiquer les causes. — Etablir « dans des conclusions la part que chacune des nations désignées a « prise par ses colonies au développement de l'agriculture, de l'in- « dustrie, du commerce, et au progrès général de l'humanité. »

Le prix consistera en une médaille d'or de 300 fr.

Commerce maritime.

« Faire le précis historique des constructions navales dans la Gi- « ronde, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette « branche d'industrie, soit au point de vue technique. — Citer les « inventions et perfectionnements introduits par les Bordelais dans « la construction propre du navire et dans celle des machines à « vapeur. »

Le prix consistera en une médaille d'or de 300 fr.

Histoire.

« Quelle part a prise la ville de Bordeaux dans les progrès de la « civilisation en général : par ses institutions municipales et ses an- « ciens priviléges, par ses établissements d'instruction publique, — « par les grands hommes qu'elle a produits, — par sa marine, — « par l'étendue et la nature de son commerce. »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Conditions de concours.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Etre écrites en français ou en latin;

2° Etre rendues au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Dominique, n° 4, avant le 31 octobre de chaque année (1860 ou 1861) indiquée au programme;

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe ;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté, annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera; ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait par ce seul fait, mise hors de concours.

Digitized by Google

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

A.

ACTES OFFICIELS. Circulaire aux présidents des Sociétés savantes, relative à la publication du *Répertoire archéologique de la France*, 16.

—— Spécimen de cette publication, 18.

—— Arrêtés relatifs aux prix à décerner aux Sociétés savantes, 153, 154.

—— Nomination d'un vice-président du Comité, 692.

AGEN (Société d'agriculture, sciences et arts). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 283, 552.

ALLMER. Découvertes archéologiques à Vienne, 418.

AMÉ. Estampages de pierres tombales du quatorzième siècle, 282.

—— Inscriptions de l'église Saint-Lazare d'Avignon, 419.

—— Auteur d'un ouvrage intitulé : *Carrelages émaillés du moyen âge et de la Renaissance*, 549.

AMIEL. Note sur le château de Puyvert, 173.

ANDRÉ (l'abbé). Consécration de l'église Saint-Victor de Marseille, 2.

—— Distribution de vin aux fidèles après la communion, 7.

—— Inventaire de l'église des Cordeliers d'Avignon, fait en 1339, 283, 582.

—— Lettres concernant la réunion de la principauté d'Orange à la France, 681.

—— Communications diverses, 148, 274.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). Communications diverses, 8, 147, 281.

—— Procès-verbal relatif à l'occupation de Sézanne par les protestants, en 1567, 129.

ARCHIAC (vicomte d'). Description orographique et géologique des *Corbières*, 12.

ARDANT. Lettre de Henri III, 413.

—— Monnaies trouvées dans la Haute-Vienne, 419.

—— Fac-simile d'une figure empruntée à la couverture d'un ancien manuscrit, 551.

ARNAULT (Ch.). Fouilles archéologiques sur le territoire d'Availles, 419.

—— Communications diverses, 9, 148.

ART en province (notice sur l'), 121.

AUBERTIN. Pièces extraites des archives de Beaune, 146.

—— Communication relative au *Répertoire archéologique*, 10.

AUDÉ (Léon), auteur du *Catalogue de la bibliothèque de Napoléon-Vendée*. 117.

AUXERRE (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne). De-

Digitized by Google

mande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 152.

AYMARD. Bas-reliefs trouvés dans la cathédrale du Puy, 284.

B.

BAECKER (de). Réception de l'abbé de Saint-Vinnoc, 2, 131.

—— Copies de deux lettres de Lalande, 14.

—— Note relative à l'*Art au moyen âge*, 447.

—— Communications diverses, 7, 150, 177, 281, 531.

BARBASTE (commune de). Découverte de sépultures anciennes, 150, 578.

BARBIER DE MONTAULT (l'abbé). Inscriptions de l'église de Saint-Aubin du Pont-de-Cé, 14.

—— Fondations d'obits, en 1407 et 1498, 682.

—— Communications diverses, 3, 9, 149, 177, 180, 274, 275, 282, 541, 545, 683, 688.

BARRANGER (l'abbé). Découverte d'anciennes fosses à parois cimentés, 546, 688.

BAS-RHIN (description du département du), 13.

BAUDOUIN. Charte du bailli de Cassagne-Begonhès, concernant la levée du cinquantième, 518.

BAUDRY. Projet de publication des Mémoires de Nicolas Foucault, 146.

BAZOCHES (mosaïque de), 10.

BEAUCHET-FILLEAU. Nobiliaire de Lorraine, attribué à Callot, 130, 447.

BEAULIEU. Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 146.

BEAULUÈRE. Jugement rendu par Guillaume le Conquérant, 276.

—— Lettres de François Ier et de Charles de Bourbon, 277.

BEAUSSIRE. Travaux historiques des Sociétés savantes comprises dans le ressort de l'Académie de Poitiers, 733.

BEAUVAIS. Découvertes archéologiques dans le jardin du palais de justice, 141.

BELLAGUET. Chargé de l'examen de communications, 146, 414.

—— Notice sur l'*Annuaire du département d'Eure-et-Loir*, pour 1859, 248.

—— Rapports sur des envois de correspondants, 278, 684.

—— Rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 288.

BERGER DE XIVREY. Publication des lettres de Henri IV, 2, 145, 146.

—— Chargé de l'examen de communications, 3.

—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 424.

BERNARD (A.). Notice sur le *Cartulaire de Domène*, 508.

—— Quel est le roi de France appelé *Agdricus* dans les chartes du moyen âge, 652.

BERRY. Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 274.

BERTSCH. Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 170.

BEULÉ. Chargé de l'examen de communications, 420.

BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 132, 261, 402, 529, 663, 803.

BLANZY (mosaïque de), 10.

BOISVILLETTE (de). Notice hydrographique et orographique sur le département d'Eure-et-Loir, 331.

BONALD (de). Cathédrale de Rodez, 7.

BONNELYE. Lettres de naturalisation accordées par Louis XIV à un savant étranger, 413.

Digitized by Google

Boselli. Lettres de Catherine de Médicis, 274.

Bouchitté. Nouveaux renseignements sur les anciens monuments de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, 62.

—— Communications diverses, 145.

Bouillet. Ancien méridien trouvé dans les ruines du château de Tournoëlle, 151.

Bourget, Travaux scientifiques publiés dans le ressort académique de Clermont, en 1858, 487.

Bourg-Saint-Andéol. Bas-relief mithriaque, 421.

Boutaric. Des poids et mesures au quatorzième siècle, 317.

—— Notice sur l'ouvrage de M. Delalo, relatif à l'ancienne Auvergne, 781.

British-Muséum. Nouvelles acquisitions, 142.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, 671.

Busançais (caves anciennes de), 549.

Busy. Extrait d'inventaire d'archives, 4.

—— Diplôme de l'empereur Henri II, 275, 416.

Buzonnière (de). Relation de la bataille d'Almanza, 414, 684.

C.

Canat (Marcel). Documents relatifs aux dons faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, 1, 277, 795.

Canéto (l'abbé). Procès-verbal d'enquête à la suite des désordres commis par les huguenots, 3.

—— Restauration du clocher de l'église de Fleurance, en 1406, 9.

—— Lettres royales en faveur du clergé de la province d'Auch; id., en faveur du diocèse d'Autun, 278.

Cartulaire de l'ancien prieuré de Domène, 508.

Cathédrale de Bayeux (peintures de la), 549.

Cénac-Moncaut. Essais étymologiques sur les noms de lieux des Pyrénées françaises et espagnoles, 3.

Chabaille. Publication du *Dictionnaire de Brunetto Latini*, 145.

Chabouillet. Comptes rendus des séances du Comité, 6, 147, 281, 418, 545, 686.

—— Chargé de l'examen de communications, 282, 419.

—— Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 299.

—— Inscription de l'église de Langrune-sur-mer, 9, 793.

Charrière, éditeur des *Négociations de la France dans le Levant*, 276.

Charte du bailli de Cassagne-Begonhès, concernant la levée du cinquantième, 518.

Chatin, chargé de l'examen de communications, 552.

Chenonceaux (château de). Projet de publication de documents et devis relatifs à ce monument, 546.

Cherbonneau. Temple romain de Tébessa, 147, 422.

—— Envois d'estampages ou de copies d'inscriptions, 9, 147, 418.

Chéruel. Compte rendu des séances du Comité, 5, 145, 275, 413, 541, 681.

—— De l'état des villes de la Gaule après la conquête romaine et spécialement sous le règne d'Auguste, 72.

—— Notice sur le *Manuel du bibliographe normand*, publié par M. Frère, 115.

—— Chargé de l'examen de communications, 275.

Digitized by Google

CHEVALIER. Projet de publication de documents et devis relatifs au château de Chenonceaux, 546.

CHRONIQUE. Sociétés savantes. Faits divers. Archéologie, 138, 264, 408, 533, 672.

CIRCULAIRES aux présidents des Sociétés savantes, relatives à la publication du *Répertoire archéologique de la France*, 16.

CLÉMENT (P.). Chargé de l'examen de communications, 274, 681.

—— Rapport sur divers documents, 683.

CLERC (Ed.). Communications diverses, 9.

CLERMONT-FERRAND (Travaux scientifiques exécutés dans le ressort de l'Académie, en 1858), 487.

CLOS. Analyse des travaux scientifiques publiés dans le ressort de l'Académie de Toulouse par les Sociétés savantes, en 1858, 375.

COCHET (l'abbé). Fouilles d'Envermeu, 9.

—— Envoi relatif au palais de Charles le Chauve, à Pitres, 70.

—— Vase de verre gallo-romain, 282, 548.

COLLÉGE de Bayeux (porte de l'ancien). Sa translation au musée de Cluny, 283.

COMBET. Mausolée du duc d'Harcourt, 9.

COMPTES RENDUS des séances du Comité. — *Voir* section du Comité.

CONGRÈS archéologique de France, XXVe session.

CORBIÈRES (les). Description orographique et géologique, 12.

COTTEAU. Auteur d'*Etudes sur les Mollusques du département de l'Yonne*, 642.

—— Id. d'*Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne*, 648.

COURMACEUL (de). Étude statistique sur l'arrondissement de Valenciennes, 552.

COUSSEMAKER (de). Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 273.

CRÉCHET. Caves anciennes de Busançais, 549.

CREULY (général). Etude historique sur l'ancien *Uxellodunum*, 182.

CROIX de préservation placées sur les morts au moyen âge en France et en Angleterre, 656.

CROZET (H.). Communications diverses, 8, 9.

CROZET. Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 274.

D.

DAMBRE. Auteur d'un *Traité de médecine légale*, 123.

DAMPIERRE (église de). Tombe existant dans ce monument, 6.

DARESTE. Compte rendu des travaux des Sociétés savantes de la circonscription académique de Lyon, 472.

DAUBAN. Rapport sur l'*Annuaire* des cinq départements de l'ancienne Normandie, 437.

—— Rapport sur le précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 571.

DAUVERGNE. Tableau de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Luz, 9.

—— Notices sur dix communes de l'arrondissement de Coulommiers, 65.

—— Claveau d'arcade gallo-romaine, 284.

—— Notices historiques et archéologiques, 419.

Digitized by Google

—— Calques de miniatures empruntés à un manuscrit des archives de Bourges, 419.
—— Dessins d'anciens outils de tourneur, 686.
DECHAMBRE. Rapport sur le Bulletin des travaux de la Société impériale de médecine de Marseille, 48.
—— Id. sur le Bulletin de la Société de médecine de Besançon et sur les Annales de la Société impériale de médecine de Lyon, 721.
DELALO. Auteur d'un ouvrage sur les divisions et les institutions de l'ancienne Auvergne, 781.
DELISLE. Chargé de l'examen de communications, 2, 414, 415.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 277, 278.
—— Rapport sur les publications de la Société nivernaise, 559.
DESCRIPTION SCIENTIFIQUE de la France. Projet d'instructions, 152, 286, 552, 690.
DESNOYERS. Chargé de l'examen de communications, 4, 146, 274, 275, 414.
—— Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 27.
—— Rapport sur une notice concernant les établissements charitables de la ville de Limoux. par M. Fonds-Lamothe, 56.
—— Rapport sur divers documents, 683.
DICTIONNAIRE géographique de la France (Communications relatives au), 1, 5, 146, 153, 273, 274, 541, 684.
DICTIONNAIRE de Brunetto Latini (publication du), 145.
DIJON. Travaux historiques, archéologiques et littéraires des Sociétés savantes du ressort de cette Académie, 607.
DIJON (Crypte de la cathédrale), 7.
DOCUMENTS DIVERS. Lettres de François Ier, 383.
—— Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin, 389.
—— Document relatif au procès intenté par les moines de la Couture aux moines de Marmoutiers, 515.
—— Charte du bailli de Cassagne-Begonhès, concernant la levée du cinquantième, 518.
—— Sentence relative à la réclamation d'une femme comme serve, 519.
—— Inscription de l'église de Langrune-sur-mer, 793.
—— Documents relatifs aux dons faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, 795.
DONS faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, 795.
DOUAI (académie de). Travaux des Sociétés savantes, 100.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT. Lettres de Cassini et de La Hire, 151, 553.
DUMOUTET. Inscriptions de la ville de Bourges, 67.
—— Dessin d'un méridien du seizième siècle, 67.
—— Communications diverses, 9, 177, 686.
DURAND (André). Communications diverses, 10, 420.
DUROCHER. Rapport sur un projet de canal à travers le Nicaragua, 14.
DUSEVEL. Lettres de garantie accordées aux *maïeurs, jurez et habitants* de Péronne, 2.
—— Notice sur la fête du prince des sots à Amiens, 2.
—— Documents relatifs au maréchal d'Ancre, 146, 416.

Digitized by Google

—— Documents sur les Égyptiens et les Bohémiens, 274.
—— Joyeuse entrée du roi et de la reine de France à Amiens, en 1517, 681.

E.

ENCOURAGEMENTS aux correspondants, 6. — Id. aux Sociétés savantes, 542, 547, 682, 689.
ÉTAT des villes de la Gaule après la conquête romaine, et spécialement sous le règne d'Auguste, par M. Chéruel, 72.
ÉTUDES historiques. De l'état des villes de la Gaule après la conquête romaine et spécialement sous le règne d'Auguste, par M. Chéruel, 72.
—— Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter *Uxellodunum*, par M. Alfred Jacobs, 182.
—— Des poids et mesures au quatorzième siècle, par M. Boutaric, 317.
—— Histoire des États d'Artois, par M. F. Filon, 452. — Suite du même travail, 587.
—— Additions et rectifications à la liste des fleuves et rivières de la Gaule, par M. Alfred Jacobs, 729.

F.

FAIVRE (E.). Rapport sur les travaux scientifiques des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Lyon, 622.
FAUCQUEUR. Découvertes d'antiquités à Beaumetz, 420.
FAYE. Chargé de l'examen de communications, 151.
FEMME réclamée comme serve par le receveur des mortes-mains du duc de Bourgogne, 519.
FERIEL. Inscription de l'église de Joinville, 176.
FERRY. Charte de confirmation des priviléges et des habitants de la ville d'Épinal, 682.
FIGUIER. Comptes rendus de séances du Comité, 12, 151, 285, 551, 690.
—— Rapports sur des travaux de Sociétés savantes, 283, 552, 574.
FILON (F.). *Histoire des Etats d'Artois*, 453, 587.
FLEURY. Mosaïque de Blanzy-les-Fismes, 420.
—— Envoi d'inscriptions, 9.
FONDS-LAMOTHE. Notice sur les établissements charitables de la ville de Limoux, 56.
FRAPPAZ. Mission relative aux dessins de la collection Gaignières, 686.

G.

GAIGNIÈRES (Dessins de la collection). 422, 547, 686.
GARNIER. Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 274.
GATIN (l'abbé). Communications diverses, 148, 281.
GAUSSEN. Tombeau du baron de Dampierre, à Dampierre (Aube), 66.
GAUTHIER. Lettres missives d'Arthur de Richemont. 277.
GAUTIER (L.) Projet de publication d'une Collection des poésies liturgiques de la France au moyen âge, 543, 544.
GÉOGRAPHIE historique de la Gaule (fleuves et rivières), 729.
GERMAIN. Du mouvement historique et archéologique dans l'Académie universitaire de Montpellier, 83.
GILLES. Anciens comptes de dépenses découverts dans la bibliothèque de Châlons, 275.
GIRARDOT (de). Ambassade envoyée par Louis XI en Italie, 2, 277.

Digitized by Google

—— Communication relative au *Répertoire archéologique*, 281.

Giraud (l'abbé Mag.). Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin, 389.

—— Documents relatifs au sculpteur Bernard Toro, 420, 688.

Giraud (Léopold). Notice sur le *Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine*, publié par M. Dambre, 125.

—— Note sur la *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*, par M. Kirschleger, 254.

—— Examen des *Études sur les Mollusques du département de l'Yonne*, par M. Cotteau, 642.

—— Examen des *Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne*, du même auteur, 648.

—— Notice sur la *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, par M. Gruner, 784.

Godard-Faultrier. Envoi d'inscriptions, 282.

Goze. Communications diverses, 10, 148, 541.

Grandidier (MM.). Résultats scientifiques de leur voyage dans l'Amérique du Sud, 551.

Gratiolet. Chargé de l'examen d'un rapport sur une mission scientifique 551.

Grenoble (Académie delphinale). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 151, 283.

Gruner. Auteur d'un ouvrage intitulé : *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, 784.

Guessard. Rapport sur le Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, etc. de Bordeaux, 700.

Guilhermy (de). Chargé de l'examen de communications, 9, 10, 149, 282, 419, 546, 686.

—— Rapport sur divers envois de correspondants, 62, 176, 688.

—— Rapport sur les *Mémoires* de l'Académie de Lyon, 163.

—— *Id.* sur les *Annales* de la Société Éduenne, 440.

H.

Hanriot. Lettre de Henri IV, 2.

Harlin. Communication relative au *Répertoire archéologique*, 10.

Hébert. Chargé de l'examen de communications, 285, 551, 552.

—— Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 552.

Hégewald. Essai historique sur l'origine des Gaulois, 4.

Hérard. Chapelle de Saint-Jean-Baptiste du monastère d'Argenteuil, 179.

Histoire des États d'Artois, par M. Filon, 453.

Hollard. Compte rendu des travaux scientifiques des Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Poitiers, 614.

Hucher. Vitrail de la cathédrale du Mans, 149.

—— Inscriptions et épitaphes de diverses églises de la Sarthe, 63.

—— Communications diverses, 9, 148, 281.

Huillard-Bréholles. Chargé de l'examen de communications, 1, 2, 681.

—— Rapport sur des envois de correspondants, 277.

—— Rapport sur les travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées, 557.

Digitized by Google

HUPÉ. Rapport sur les travaux de la Société d'agriculture, etc. de Rochefort, 717.

I.

LLIERS (château d'), 549.

INSTRUCTIONS (projet d') pour la description scientifique de la France, 152, 286, 552, 690.

J.

JACOBS (Alfred). Étude historique sur l'ancien *Uxellodunum*, 182.

—— Additions et rectifications à la liste des fleuves et rivières de la Gaule, 729.

JOLY. Charte d'affranchissement de Lunéville, 276.

JOURDAIN. Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 296.

JUNG. Envoi d'inscriptions, 282.

K.

KIRSCHLEGER. Auteur de la *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*, 254.

L.

LACROIX (P.). Chargé de l'examen de communications, 10, 420.

—— Rapport sur le *Nobiliaire de Lorraine*, attribué à Callot, 447.

—— *Id.* sur l'*Art au Morier*, 447.

—— Rapport sur les publications de la Société archéologique de l'Orléanais, 564.

—— Rapport sur diverses communications, 683.

LAFERRIÈRE. Chargé de l'examen de communications, 2, 275, 414, 542, 682.

—— Rapport sur les publications des Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulouse, 155.

—— Rapports sur des envois de correspondants, 172, 277, 445, 682.

LA FERRIÈRE-PERCY (le comte de). Éditeur de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, 274

LA FONS DE MÉLICOCQ (de). Pièces relatives à la maladrerie de Lille, 1.

—— Contestations entre le prévost et les échevins de Valenciennes et le seigneur de Raismes, 1.

—— Justice criminelle dans le nord de la France aux quatorzième et quinzième siècles, 273.

—— Réclamation d'une femme serve, en 1461, 277, 445, 519.

—— Sentence prononcée par le duc de Bourgogne, en 1445, 277.

—— Prix des funérailles et des pierres tumulaires pendant le quinzième siècle, 283, 583.

—— Communications diverses, 10, 414, 542, 684.

LAGRÈZE-FOSSAT. Lettre de Henri IV, 146.

LAMY. Revue des travaux des Sociétés du ressort académique de Douai pendant l'année 1858, 100.

LANGRUNE-SUR-MER (inscription de), 9, 793.

LA QUÉRIÈRE (de). Monographie de l'ancienne église de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 9, 150.

LAROCQUE. Notice sur le *Trésor des livres rares*, publié par M. Grasse, 513.

—— Le Musée germanique de Nuremberg et ses travaux, 521.

—— Note sur l'ouvrage de M. Walter Perry, intitulé : *Les Francs, depuis leur première apparition dans l'his-*

Digitized by Google

toire jusqu'à la mort du roi Pépin, 651.

LASCOUX. Rapport sur des envois de correspondants, 276.

LA VILLEGILLE (de). Chargé de l'examen de communications, 146, 275, 282, 414, 681.

LE CLERC. Chargé de l'examen de communications, 274, 681.

—— Rapport sur des envois de correspondants, 415.

LEFEBVRE. Calque d'un plan de Jérusalem pris dans un manuscrit du douzième siècle, 687.

LEFÈVRE. Publication de l'annuaire d'Eure-et-Loir, 248.

—— Notice sur le château d'Illiers, 549.

LEGEAY. Auteur de recherches historiques sur diverses communes du département de la Sarthe, 502.

LE GLAY. Projet de croisade formé par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, contre les Turcs, 2.

—— Inscriptions commémoratives de la bataille de Fontenoy, 176.

—— Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 273.

LENOIR (Albert). Rapport sur un envoi de M. l'abbé Cochet, relatif au palais de Charles le Chauve, à Pitres, 70.

—— Chargé de l'examen de communications, 149, 419, 687.

—— Rapport sur les *Annales* de l'Académie de Mâcon, 456.

—— Rapport sur les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie, 569.

LE ROUX DE LINCY. Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 165.

LE ROY. Documents découverts dans l'hôtel-de-ville de Cany, 4.

—— Charte de Charles VI, 414, 683.

—— Mention du droit de *chep*, 414, 684.

—— Tapisseries du château de Cany. 420.

LETTRES de François Ier, 383.

LE VERRIER. Nommé président de la section des sciences et vice-président du Comité, 692.

LEVOT. Lettres patentes de Jean V, duc de Bretagne, etc., 3.

LHOTELLERIE (de). Envoi d'inscriptions, 9.

LONJON (de). Offre de manuscrits scientifiques, 690.

LONGPERIER (de). Chargé de l'examen d'une communication, 9.

LORY. Carte géologique du Dauphiné, 12.

LOUANDRE. Chargé de l'examen de communications, 3, 542.

—— Rapport sur les travaux de la Société de Dunkerque et du Comité flamand de France, 693.

LYON (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 472. 622.

M.

MALLAY. Découvertes faites dans le chœur de la cathédrale de Clermont-Ferrand, 149.

—— Communications diverses, 10, 150, 578.

MANGEART. Cartulaire du Hainaut de la fin du treizième siècle, 4.

MANUEL du bibliographe normand, publié par M. Frère, 115.

MARCHAND. Découverte de monnaies de Sancerre, 282.

MARCHEGAY. Testament de Louis d'Anjou, bâtard du Maine et seigneur de Mézières en Brenne, 681.

MARRE. Extraits de Mémoires historiques sur l'abbaye de Coulombs, 4.

Digitized by Google

MARTONNE (de) Chartes relatives à l'abbaye de la Guiche, près Blois, 683.
MAS LATRIE (de). Rapport sur les publications de l'Académie delphinale, 159.
—— Id. sur les publications de l'Académie du Gard, 161.
—— Id. sur le bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, 707.
—— Id. sur les Mémoires de l'Académie du Gard, 714.
MATHON fils. Duel judiciaire, 2, 172.
MATTON. Communication relative au *Dictionnaire géographique*, 274.
MAURY. Rapport à la Société de géographie sur les progrès des sciences géographiques, 682.
MELLET (de). Échafaudages de la cathédrale de Reims, 7.
MERLET. Procès-verbal de la réformation de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée-lès-Chartres, 414.
—— Prise de possession d'un moulin, en 1597, 542.
MÉRY. Rapport sur l'église Notre-Dame du Rouet, à Marseille, 283.
MÉTAYER-MASSELIN. Don d'une crosse du quinzième siècle au musée de Cluny, 10.
—— Communications diverses, 415.
MICHELIN. Cimetière celtique de Mont-Ramé (nouvelles découvertes), 150.
—— Envoi d'inscriptions, 282.
MILIN. Poésies bretonnes, 275.
MONMERQUÉ. Notes biographiques, 279, 543.
MONNIER. Sentence de mort pour infraction à la loi d'abstinence en carême. 4, 279.
—— Extrait des comptes de dépenses du chapitre de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, 687.
MONTPELLIER (Académie universitaire de). Du mouvement historique et archéologique dans son ressort, 83.
—— Des études géologiques, paléontologiques et minéralogiques dans l'Académie, 758.
MONT SAINT-MICHEL. Noms des constructeurs de l'ancien cloître, 10.
MORAND. Pièce relative à la relique du chef de saint Jacques le Majeur, 274, 415, 681.
—— Auteur d'une brochure relative à l'ancienne cloche du beffroi de Boulogne, 686.
MORIN. Notice sur les travaux littéraires accomplis dans le ressort de l'Académie de Rennes, 218, 342.

N.

NANCY (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 232, 362.
NANCY (Société d'archéologie lorraine). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 283.
NÉGOCIATIONS DE LA FRANCE DANS LE LEVANT (publication des), 276, 543.
NICKLÈS. Travaux scientifiques publiés dans le ressort académique de Nancy, 232, 362.
NOTICES sur des ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 115, 117, 121, 125, 248, 254, 502, 508, 513, 642, 648, 651, 781, 784.
NOZOT. Inscription de l'église de Tannay, 176.
—— Communications diverses, 9, 146, 278, 282, 414, 545, 684, 686.

O.

ŒUVRES des savants français illustres (Publication des), 12, 552, 690.
OUDET. Estampages d'une inscription gallo-romaine, 687.

Digitized by Google

P.

PATIN. Rapport sur les travaux de l'Académie des Jeux floraux, 431.
PELET. Communication relative au *Répertoire archéologique*, 8.
PERNOT. Envoi d'inscriptions, 9.
PERRY (Walter). Auteur d'un livre intitulé : *The Franks... Les Francs depuis leur première apparition dans l'histoire jusqu'à la mort du roi Pépin*, 651.
PICARDIE (la). Revue littéraire, à Amiens, 531.
PLANCHAT. Manuscrit contenant la relation d'une ambassade envoyée par Louis XI en Italie, 681.
PLOUHARNEL (grottes de), 6.
POÉSIES liturgiques de la France au moyen âge (projet de publication), 543.
POIDS et mesures au quatorzième siècle, par M. Boutaric, 317.
POITIERS (Académie de). Travaux scientifiques des Sociétés savantes de son ressort, par M. Hollard, 614.
—— Id., par M. Beaussire, 735.
PORT. Document relatif à l'entrée de Marie Stuart dans la ville d'Angers, 275.
PRIOUX. Mosaïque de Bazoches, 10.
—— Calques de dessins de la collection de Gaignières, 686.
PROCÈS intenté par les moines de la Couture aux moines de Marmoutiers, 515.
PROCÈS-VERBAL relatif à l'occupation de Sézanne par les protestants, en 1567, 129.
PUYDT (de). Collection de meubles légués à la ville de Bailleul, 7.
PUYVERT (ruines du château de), 173, 420.

Q.

QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 546.
—— Compte rendu d'envois relatifs aux anciennes tombes découvertes à Barbaste, 578.
—— Rapport relatif à la borne milliaire de Pont-de-Labaume, 688.

R.

RABANIS. Chargé de l'examen de communications, 274.
—— Rapport sur les travaux de l'Acacadémie Delphinale, 428.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 276.
RABUTAUX. Notice sur le recueil intitulé : *L'Art en province*, 121.
RAILLARD (l'abbé). Conjectures sur la constitution des comètes, 13.
RAMÉ. Noms des constructeurs du cloître du mont Saint-Michel, 10.
—— Peintures de la cathédrale de Bayeux, 549.
—— Croix de préservation placées sur les morts au moyen âge en France et en Angleterre, 656.
RAPPORTS faits au comité.
Section d'histoire et de philologie. — M. Rathery, 22, 554. — M. Desnoyers, 27, 56. — M. Laferrière, 155, 172, 445. — M. Tardif, 157. — M. Bellaguet, 288. — M. Jourdain, 296. — M. Berger de Xivrey, 424. — M. Rabanis, 428. — M. Patin, 431. — M. Huillard-Breholles, 557. — M. Delisle, 559. — M. Louandre, 693. — M. Guessard, 700.
Section d'archéologie. — M. Léon Renier, 37. — M. A. Lenoir, 70, 433, 436, 569. — M. de Guilhermy, 62, 163, 176, 440. — M. de Mas-

Digitized by Google

Latrie, 159, 161, 707, 714.— M. Le Roux de Lincy, 165, 173. — M. Chabouillet, 299. — M. Quicherat, 578. — M. Dauban, 437, 571. — M. P. Lacroix. 447, 564. — M. du Sommerard, 580.

Section des sciences. — M. Dechambre, 48, 721. — M. Bertsch, 170. — M. Figuier, 574. — M. Hupé, 717.

RATHERY. Chargé de l'examen de communications, 4, 146, 275, 414, 681.

—— Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., du département de l'Aube, 22.

—— Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 554.

—— Rapports sur des envois de correspondants, 279, 416, 684.

RAULIN. Communication relative à la *Description scientifique de la France*, 14.

RÉCEPTION d'un abbé de Saint-Winoc, à Bergues, en 1442, 131.

RECUEIL des inscriptions de la Gaule 284.

RECUEIL des lettres de Henri IV. Publication, 145.

REIMS (cathédrale de), 7, 421.

REIMS. Arc de triomphe, dit la *Porte-de-Mars*, 10.

RENIER (Léon). Chargé de l'examen de communications, 9, 147, 282, 418, 687.

—— Rapport sur le Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 37.

—— Editeur du *Recueil des Inscriptions de la Gaule*, 284.

—— Rapports sur des envois de correspondants, 421, 422.

—— Rapport sur le *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, 433.

RENNES (Académie de). Notice sur les travaux accomplis dans son ressort, pendant l'année 1858, 218, 342.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

—— Communications relatives, 7, 8, 9, 10, 147, 148, 281, 420. 543, 548, 688.

—— Circulaire aux présidents des Sociétés savantes, relative à cette publication, 16.

—— Spécimen de cette publication, 18.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—— Renvois à la commission de publication, 1, 3, 4, 9, 13, 146, 150, 277, 279, 416, 421, 423, 543, 548, 549, 553, 683, 684, 688, 691.

REVUE des travaux des Sociétés savantes. (Voir *Sociétés savantes.*)

REVUE archéologique, 140.

REVUE d'Aquitaine, à Condom, 530, 670.

REVUE de Bretagne et de Vendée, à Nantes, 531.

RICHARD (l'abbé). Communication relative au *Répertoire archéologique*, 8.

RING (de). Communications diverses, 9

ROBIN (l'abbé). Règlement pour l'administration des salines de Salins, en 1398, 682.

RODEZ (cathédrale de), 7.

ROI de France appelé *Agdricus* dans les chartes du moyen âge, 652.

ROSENZWEIG. Grottes de Plouharnel, 6.

—— Communication relative au *Répertoire archéologique*, 8.

ROSSIGNOL. Compte d'orfèvrerie de 1409, relatif à la construction d'une *nef d'or et d'argent*, 283, 580.

ROSTAN. Découverte de tombeaux dans la crypte de l'église de Saint-Maximin, 687.

Digitized by Google

ROUARD, Communication relative au *Répertoire archéologique*, 8.

ROUCHIER (l'abbé). Inscription du bas-relief mithiaque du bourg Saint-Andéol, 282, 421.

—— Borne milliaire trouvée près de Pont-de-Labaume, 545, 688.

ROUVILLE (Paul de). Coup d'œil historique sur les études géologiques, paléontologiques et minéralogiques de l'Académie de Montpellier, 758.

ROZIÈRE (de). Rapport sur diverses chartes, 683.

RUELLE. Notice sur le *Catalogue de la bibliothèque de Napoléon-Vendée*, par M. Audé, 117.

—— Notice sur divers ouvrages se rapportant à une partie de l'ancien Maine, 502.

S.

SAINT-AUBIN-SUR-MER. Découverte de cercueils en plomb, 142.

SAINT-MAXIMIN (église de). Documents relatifs à la construction du maître-autel, 389.

SALMON. Déclaration de grossesse faite en 1773, 542.

—— Envoi d'inscriptions, 149.

SAMAZEUILH. Ancienne sépulture découverte à Barbaste, 150, 578.

SAVANTS français illustres (publication des œuvres des), 12, 552.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 1, 145, 273, 413, 541, 681.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 6, 147, 281, 418, 545, 686.

SECTION DES SCIENCES, Comptes rendus des séances, par M. Figuier, 12, 151, 285, 551, 690.

SENTENCE rendue en 1461, à propos de la réclamation d'une femme comme *serve*, 445, 519.

SOCIÉTÉS SAVANTES (Revue des travaux des), 83, 100, 219, 343, 472, 487, 607, 735.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

—— Aix (Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres), 281, 808.

—— Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 37, 139, 285, 552 664, 689.

—— Alger (Société historique algérienne), 406, 543, 805.

—— Amiens (Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Somme), 113, 405.

—— Id. (Société des antiquaires de Picardie), 8, 281, 405, 423, 535, 569, 689.

—— Angers (Société académique de Maine-et-Loire), 5, 415, 664, 689.

—— Id. (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 133, 137, 669, 689, 804.

—— Id. (Société linnéenne de Maine-et-Loire), 134.

—— Id. (Société industrielle, 402.

—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 803

—— Arras (Académie d'), 415.

—— Autun (Société Éduenne), 283, 440, 689.

—— Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles), 133, 276, 547, 668, 689.

—— Avesnes (Société archéologique), 534.

—— Avranches (Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts), 663.

—— Bayeux (Société d'agriculture, sciences et belles-lettres), 276.

Digitized by Google

—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 146, 415, 666, 686.
—— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 146.
—— Id. (Société de médecine), 553, 721.
—— Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), 90, 139, 146, 263.
—— Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 263, 415, 700, 803, 809.
—— Id. (Société des archives historiques de la Gironde), 679.
—— Id. (Société philomatique), 15, 691.
—— Id. (Société linnéenne), 407, 533.
—— Bourg (Société impériale d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain), 624.
—— Brest (Société académique), 146.
—— Caen (Académie des sciences, arts et belles-lettres), 281, 543, 688.
—— Id. (Société des antiquaires de Normandie), 408, 409, 411, 682.
—— Id. (Association normande), 149.
—— Id. (Société linnéenne de Normandie), 807.
—— Id. (Société des beaux-arts), 262.
—— Cambrai (Société d'émulation), 273, 677, 682.
—— Carcassonne (Société des arts et sciences), 96, 273.
—— Castres (Société scientifique et littéraire), 408.
—— Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 276, 543.
—— Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 532, 543, 803.
—— Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 133.
—— Cherbourg (Société impériale des sciences naturelles), 139.
—— Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 682.
—— Id. (Commission départementale des antiquités), 668.
—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 534, 535.
—— Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 423, 543, 689, 707.
—— Dunkerque (Comité flamand de France), 403, 543, 666, 693.
—— Id. (Société dunkerquoise), 534, 666, 693.
—— Embrun (Académie flosalpine), 262.
—— Épinal (Société d'émulation des Vosges), 5, 232, 233, 405, 547, 689.
—— Évreux (Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres), 5, 262.
—— Grenoble (Académie delphinale), 132, 146, 159, 283, 428, 523, 689.
—— Id. (Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels), 283.
—— Havre (le) (Société havraise d'études diverses), 139, 276, 281, 667.
—— Laon (Société académique), 146, 261, 548, 689.
—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts) 100, 140, 264, 543, 691.
—— Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 116, 403, 554.
—— Id. (Société d'agriculture, sciences et arts), 620.
—— Id. (Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne), 530, 620.

Digitized by Google

—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 146, 163, 410, 529, 622, 667, 689.
—— Id. (Société impériale de médecine), 14, 530, 553, 623, 721.
—— Id. (Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles), 529, 622.
—— Id. (Société littéraire), 133, 804.
—— Id. (Société linnéenne), 530, 622, 691.
—— Id. (Société d'horticulture), 623.
—— Mâcon (Académie des sciences, arts et belles-lettres), 436, 623, 689.
—— Mans (le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 404, 410.
—— Marseille (Académie impériale des sciences, belles lettres et arts), 682.
—— Id. (Société impériale de médecine), 48, 134, 407, 553.
—— Id. (Société de statistique), 552, 574, 682.
—— Mende (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 99, 276, 403, 543, 803.
—— Metz (Académie impériale), 146, 232, 240, 273, 424.
—— Id. (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 689.
—— Id. (Société des sciences médicales), 232, 669.
—— Id. (Société d'histoire naturelle), 232.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 411, 543.
—— Montpellier (Académie des sciences et lettres), 87, 407, 543, 691.
—— Id. (Société archéologique), 83.
—— Mulhouse (Société industrielle), 143, 529, 670.
—— Nancy (Académie de Stanislas), 232, 276, 362, 534, 691.
—— Id. (Société d'archéologie lorraine), 133, 283, 406, 669, 688, 807.
—— Id. (Société de médecine), 232, 362.
—— Id. (Société centrale d'agriculture), 232, 362.
—— Id. (Société régionale d'acclimatation), 232.
—— Nantes (Société académique), 27, 533.
—— Nantua (Société d'émulation, agriculture, sciences et arts), 624.
—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 5, 804.
—— Narbonne (Commission archéologique), 96, 545.
—— Nevers (Société nivernaise des lettres, sciences et arts), 146, 402, 559.
—— Nîmes (Académie du Gard), 92, 161, 276, 423, 663, 689, 714.
—— Niort (Société de statistique des Deux-Sèvres), 148, 415, 809.
—— Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 149, 281, 299, 406, 423, 564, 689.
—— Paris (Société géologique de France), 12.
—— Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales), 98.
—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 132, 149, 165, 288, 535, 539, 689, 804,
—— (Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts), 614.
—— Id. (Société de médecine), 620.
—— Poligny (Société d'agriculture, sciences, et arts), 536.
—— Puy (le) (Société d'agriculture, sciences et arts), 543, 691.

Digitized by Google

—— Rambouillet (Société archéologique), 281.
—— Reims (Académie impériale), 403, 548, 682, 689.
—— Rochefort (Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres), 138, 262, 533, 717.
—— Rochelle (la), (Société littéraire), 273.
—— Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 262.
—— Rouen (Académie des sciences belles-lettres et arts), 276, 533, 571.
—— Id. (Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure), 134, 672.
—— Saint-Étienne (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 281, 402, 552, 623, 682.
—— Id. (Société de médecine), 407,
—— Id. (Société de l'industrie minérale), 133, 623, 669.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 667.
—— Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 547, 689, 691.
—— Sens (Société archéologique), 178, 433, 607, 689.
—— Soissons (Société archéologique et historique), 281, 415.
—— Strasbourg (Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin), 804, 808.
—— Id. (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 8, 281, 409.
—— Id. (Société des sciences naturelles), 407, 808.
—— Id. (Société de médecine), 809.
—— Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 146, 404, 557.
—— Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts), 133.
—— Toulouse (Académie impériale), 7, 8, 412.
—— Id. (Société archéologique du midi de la France), 7, 8, 412.
—— Id. (Académie des jeux floraux), 8, 146, 431.
—— Id. (Académie de législation), 146, 263.
—— Id. (Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie), 134.
—— Tours (Société archéologique de Touraine), 133, 668.
—— Id. (Société médicale), 532.
—— Troyes (Société d'agriculture, des sciences, etc. de l'Aube), 7, 15, 22, 170, 262, 296, 607.
—— Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 403, 415, 666, 804.
—— Vannes (Société archéologique du Morbihan), 539.
—— Verdun (Société philomatique), 232.
—— Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts), 5, 404, 547, 809.
—— Vesoul (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône), 8, 404.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.

—— Anvers (Académie d'archéologie de Belgique), 807.
—— Lausanne (Société vaudoise des sciences naturelles), 532.
—— Madrid (Académie royale des sciences), 532.
—— Nuremberg (Musée germanique), 521.
—— Vienne (Institut impérial et royal géologique), 532.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES (Programmes de concours.
—— Bordeaux (Académie impériale), 809.
—— Id. (Société des archives historiques de la Gironde), 679.
—— Caen (Société des antiquaires de Normandie), 411.
—— Cambrai (Société d'émulation), 677.
—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 535.
—— Lyon (Académie impériale), 410.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 411.
—— Mulhouse (Société industrielle), 143.
—— Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), 536.
—— Rouen (Société libre d'émulation), 672.
SOMMERARD (DU). Rapports sur diverses communications, 283, 580.
—— Chargé de l'examen de communications, 420, 687.
SOULTRAIT (de). Estampages et copies de pierres tumulaires ou d'inscriptions, 67, 149, 546.
SOULIAC-BOILEAU. Notice sur l'église de Nogent-l'Artaud, 283, 583.
STATISTIQUE monumentale de Paris et plan de Paris au quinzième siècle, 421.

T.

TARDIF. Chargé de l'examen de communications, 4, 275, 682.
—— Rapport sur les Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc. d'Angers, 157.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 416.
TEMPLE romain de Tébessa, 147, 422.
TERREBASSE (de). Notices sur quelques monuments épigraphiques de Vienne et de ses environs, 68.
TISSERAND (l'abbé). Noms d'anciens artistes, 10.
—— Renseignements sur des familles nobles du canton de Vence, 277.
—— Franchises accordées à la commune du Broc, 414.
—— Convention pour l'exécution des stalles de la cathédrale de Vence, 283, 583.
—— Communications diverses, 149, 282, 687.
TOULOUSE. (Académie de). Travaux scientifiques des Sociétés savantes en 1858, 575.
TOURLY. Découverte de vases gallo-romains, 141.
TOURNAL. Église et cloître d'Elne, 178.
—— Communication relative au *Répertoire archéologique*, 545.
TRIGER. Carte topographique de la Sarthe, 552.
TUDOT. Inscription de consécration d'autel, sur cuivre émaillé, 62.

V.

VARIÉTÉS. Procès-verbal relatif à l'occupation de Sésanne par les protestants, en décembre 1567, 128.
—— Réception d'un abbé de Saint-Winoc, à Bergues, en 1442, 131.
—— Le Musée germanique de Nuremberg, 521.
—— Quel est le roi de France appelé *Agdricus* dans les chartes du moyen âge, 652.
—— Croix de préservation placées sur les morts au moyen âge en France et en Angleterre, 656.
VASE de verre gallo-romain, 282, 548.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076373891

Digitized by Google

Digitized by Google